LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.



LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

PARIS
AU BUREAU DU CORRESPONDANT
RUE DE SEINE, 36.
1849

LE

CORRESPONDANT.

Avis aux Abonnés du CORRESPONDANT.

La mesure que vient de prendre la rédaction du *Correspondant*, avec l'assentiment des propriétaires de ce recueil, pouvait depuis assez longtemps sembler opportune, et sans doute nous l'aurions prise plus tôt, sans la crainte d'introduire une variation dans la manière de publier un même volume. En commençant aujourd'hui le xxv[e] de la collection, nous rendons, autant qu'il est en nous, à la publication dont nous sommes chargé, le caractère qu'elle avait avant la Révolution de Février.

Au milieu de circonstances terribles, comme celles par lesquelles nous avons passé, des lectures de longue haleine semblaient peu appropriées à l'état agité des esprits, et beaucoup de nos abonnés nous ont su gré de ce que nous leur transmettions plus fréquemment l'appréciation des événements extraordinaires qui se succédaient avec la rapidité de la foudre. Cependant la fureur de la tempête s'est graduellement calmée, et si l'état dans lequel nous vivons est loin d'offrir cette solution des problèmes de la politique qui inspire la sécurité, on remarque d'ailleurs dans les esprits une tendance de plus en plus prononcée à quitter l'arène des révolutions. Ce n'est pas encore la paix : c'est du moins une trêve ; et, à vrai dire, l'homme, la société connaissent-ils jamais en ce monde autre chose que des trêves momentanées ?

C'est nous conformer à cette disposition des esprits que de rétablir entre nos livraisons l'espace qui les séparait autrefois, et de donner à chacune de ces livraisons assez d'étendue pour que les questions y soient traitées avec plus de suite et de développement. Le *Correspondant* ne revient pas, il ne peut revenir encore à ses anciennes proportions ; mais

du moins il répondra désormais d'une manière plus complète au besoin qui l'a fait créer. Nous appelons de nouveau la bienveillante attention du public catholique sur la persévérance de nos efforts.

Notre recueil d'ailleurs n'a pas besoin de se faire connaître par un nouveau *prospectus* et par de nouvelles promesses ; il est resté fidèle à la pensée qui l'avait inspiré dans l'origine, et qui déjà remonte à près d'un quart de siècle. Les hommes qui, à l'approche des crises dont la France et l'Europe étaient menacées à la fin de la Restauration, se réunirent dans la pensée de réhabiliter la religion aux yeux de la liberté, et d'apprendre à la liberté qu'elle avait besoin de la religion, n'ont pas cessé de travailler en commun à cette œuvre nécessaire au salut de la civilisation ; et après bien des épreuves, anciennes ou récentes, ils se retrouvent groupés autour du même drapeau, mûris par l'âge, et sans nécessité de convenir qu'ils aient dû renoncer, comme tant d'autres, à de brillantes illusions.

Ils avaient annoncé le mal, et leur prévision ne s'est que trop réalisée ; ils avaient indiqué les remèdes, et la société n'en a plus d'autres que ceux dont ils ont peut-être les premiers fait sentir toute l'importance. Les hommes qui pensent commencent à mieux comprendre ce qu'a eu d'utilité réelle cette pléiade solitaire, et quand, malgré les faveurs de la fortune politique qui ont plu autour d'elle, on la retrouve aussi calme, aussi modeste, aussi désintéressée qu'à l'époque la plus obscure de sa formation, ce qu'elle recommande doit sembler plus grave, ce qu'elle n'approuve pas doit donner à réfléchir à tous les bons esprits.

Ces louanges, qui pourraient paraître suspectes et déplacées dans la bouche de l'un des fondateurs du *Correspondant*, n'auront pas ce caractère sous notre plume. Nous n'appartenons pas à ce premier groupe : ce n'est que bien plus tard que nous y avons trouvé un asile pour nos pensées, un terrain pour défendre la bonne cause. Au milieu d'une carrière récompensée bien au delà de nos mérites, il n'est point d'honneur plus grand et plus doux à nos yeux que celui de cette intime association. Homme d'étude, fidèle à l'étude, nous restons néanmoins à notre poste de combat, nous efforçant d'y porter cette disposition à la fois ferme, modérée et convaincue dont nous avons subi l'ascendant avant d'en partager les épreuves.

Ch. Lenormant.

BIOGRAPHIE DE M. RIAMBOURG[1].

RIAMBOURG (Jean-Baptiste-Claude) était né à Dijon, le 9 janvier 1776.

Son père, greffier en chef du présidial, lui fut enlevé de bonne heure ; mais cette épreuve douloureuse ne fit que révéler, avant le temps, ce que valait le jeune Riambourg. Chef de famille avant sa quinzième année, il en remplit tous les devoirs avec une précocité de sagesse toute virile. On peut dire même qu'il n'eut pas d'enfance, tant, dès ses plus tendres années, il se montra l'homme de sa jeunesse, comme il sut être dès sa jeunesse l'homme de son âge mûr[2].

Au collége, c'était l'écolier-modèle. Il se distinguait déjà par sa piété, par la régularité singulière de toutes ses habitudes, par la gaieté franche, mais tempérée, qui l'a caractérisé depuis. Malgré les vicissitudes des temps, la divergence et l'intolérance des opinions, tous ses condisciples lui sont demeurés fidèles ; car c'est le privilége des hommes qui ressemblent à M. Riambourg de ne point perdre un seul de leurs amis. Cette âme, naïve comme toutes les grandes âmes, avait gardé des moindres circonstances de ces premières liaisons l'impression la plus tendre. Il les racontait avec un charme de simplicité inépuisable, en y mêlant les plus touchantes allusions à ses souvenirs de famille et aux joies du foyer domestique.

L'Ecole polytechnique fut créée ; M. Riambourg y entra dès pre-

[1] Précieuse pour tous les catholiques, la mémoire du président Riambourg doit être particulièrement chère aux rédacteurs du *Correspondant*, à qui il a prêté, dès l'origine, en 1828, le concours si utile et si honorable de son talent. La notice biographique qu'on va lire, et l'appréciation de ses écrits qui la suit, doivent être placés en tête des œuvres de ce philosophe, dont notre collaborateur et ami, M. Foisset, publie l'édition complète.

[2] Enfant, un condisciple le harcelait un jour jusqu'à le frapper plusieurs fois d'un bâton. On exhortait l'insulté à quelques représailles : « Mais... je suis plus fort que lui. » Ce fut toute la réponse du jeune Riambourg.

miers. Là encore, il parut ce qu'il fut toujours, chrétien convaincu, mais indulgent et bon. Si l'on veut bien se rappeler que c'était le temps où Destutt-Tracy s'excusait d'accorder au Christianisme un chapitre de son *Abrégé de l'Origine de tous les cultes,* parce qu'on ne croyait non plus à l'Evangile désormais, écrivait le philosophe, qu'aux contes de sorciers et de revenants, on pressentira ce qu'il fallait, à dix-huit ans, d'énergie calme et persévérante, pour professer sa foi sans respect humain, à la face de toute l'école, sous des maîtres d'autant d'autorité et aussi hostiles à la religion que l'étaient alors Monge et Laplace.

Toutefois, il ne put tenir longtemps à la direction matérialiste de cet enseignement ; il ne voulut point d'un avenir qui lui semblait devoir laisser ses facultés morales oisives et son âme sans nourriture ; il donna sa démission.

Le sentiment des arts, inné chez lui, et demeuré très-vif depuis, malgré d'autres préoccupations communément exclusives, lui fit étudier quelque temps l'architecture. Mais c'était encore là une étude tombée à l'état de mécanisme, un art *matérialisé*, pétrifié, sans signification actuelle, avec ses froids pastiches grecs, sans vie dès-lors et sans portée. M. Riambourg s'en dégoûta bientôt.

Quelques-uns de ses anciens condisciples suivaient en ce moment à Paris les cours de l'*Académie de législation*, création improvisée et bien incomplète sans doute, mais qui a fait quelque bien dans l'interrègne des véritables études juridiques. M. Riambourg se laissa conduire aux leçons de droit naturel qui se donnaient dans cette espèce d'école. Il saisit tout de suite ce qu'il y a de moral et de social tout ensemble dans la science du droit. Il vit là une des plus belles applications de la logique : l'art de combiner les principes de la justice, qui est immuable et éternelle, avec la variété infinie des actes et des intérêts humains. L'amour du juste, qui faisait le fond le plus intime de son être, et la rigueur de déduction, qui était l'attribut distinctif de son esprit, se trouvèrent à la fois satisfaits, et M. Riambourg fut acquis à la jurisprudence.

Un homme excellent, que la mort a frappé en 1835, M. Poncet, avait ouvert à Dijon des cours privés de législation : cela s'appelait ainsi. M. Riambourg les suivit avec application, avec succès, et fut reçu avocat en 1806. Ses contemporains n'ont point oublié ses plaidoieries. Une méthode sévère, une ordonnance parfaite, une rectitude, une lucidité peu communes, tels étaient les caractères de sa discussion à la barre.

Mais ce qu'il y avait de plus éminent encore en lui, c'était l'homme de loi sous la toge; c'étaient une véracité, une impartialité sans égales, dominant les préoccupations de la cause et l'intérêt chaleureux qu'il portait à ses clients. Jamais avocat ne s'est fait avec plus de scrupule le juge des parties qui le consultaient. Peut-être ne put-il éviter d'être abusé quelquefois. Il ne s'y habitua point, et le danger où se trouve incessamment l'avocat d'accepter de mauvaises causes, sans le savoir, suffit à l'éloigner prématurément du barreau.

On venait d'établir des juges-auditeurs dans les tribunaux d'appel. M. Riambourg fut attaché en cette qualité au tribunal d'appel de Dijon; c'était en 1808. Sa réputation grandit singulièrement dans ces fonctions, en apparence peu brillantes. Fréquemment appelé à siéger, pour le procureur général, au banc du ministère public, ses conclusions se recommandaient par une telle perspicacité dans le discernement des faits, par une telle justesse dans l'application des moyens, elles étaient surtout si remarquables par le talent de concentrer toute la discussion sur un point culminant, d'où la lumière rayonnât de toutes parts, que, lorsqu'il fut nommé conseiller à la Cour impériale, en 1812, le cri public réclamait unanimement ce choix, et qu'on put lui appliquer le mot de Tacite : *Fama quoque eligit*[1].

Juge, son assuidité était exemplaire. Son intégrité n'a jamais été suspecte, même à ceux que les animosités de parti lui rendirent depuis le plus hostile. C'était un admirable président d'assises. Il conduisait le débat avec un rare sang-froid, avec une sagacité supérieure. Gardien vigilant des droits de la vérité, on cite une accusation capitale où ses interrogations vives et pressantes arrachèrent à un témoin l'aveu qu'il calomniait le coupable, de sorte qu'on vit à la fois l'accusé et le témoin condamnés, l'un comme meurtrier, l'autre comme ayant inventé des circonstances aggravantes pour perdre plus sûrement un ennemi.

La Restauration survint. Dès le premier jour, M. Riambourg se trouva royaliste. Nul n'était plus libre de tout engagement envers l'ancien régime. Mais, à l'âge où le mal indigne le plus, il avait vu les clubs, puis le Directoire. Plus tard, il avait visité et secouru dans leur exil les

[1] A cette époque, on commençait à écarter le mérite pauvre. M. Riambourg n'avait point le revenu exigé. On voulait qu'il n'en fît pas moins une déclaration conforme aux circulaires ministérielles : il s'y refusa. « Voyez-vous ce dévot? s'écria le procureur général. Il faudra encore que nous mentions pour lui. » Je demande grâce pour cet anecdote.

cardinaux fidèles à Pie VII captif. Ces souvenirs d'époques si diverses à d'autres égards ne faisaient qu'un dans sa pensée; et quand vinrent les Cent-Jours, celui qui, dans les premiers mois de 1814, avait gardé son serment à Napoléon, en présence des baïonnettes étrangères et malgré les exigences de la victoire [1], refusa d'en prêter un nouveau à l'homme de l'île d'Elbe, et sacrifia sa place à ses convictions politiques.

On n'a jamais accompli avec moins de faste un acte de courage civil plus méritoire. M. Riambourg n'avait reçu de la Restauration aucune faveur; il était marié, jeune encore, et à peu près sans fortune. La cause des Bourbons perdue, il se fermait toute carrière; il le savait, et il n'hésita point. Néanmoins, au retour de Louis XVIII, malgré l'ordonnance du roi qui rappelait à leurs fonctions tous ceux que les Cent-Jours en avaient écartés, il demeura plusieurs mois encore dans sa retraite, peu pressé de jouir de l'honneur de sa conduite. Enfin, nommé procureur général à Dijon, à son insu, l'un des premiers actes de son administration fut de conserver à la magistrature celui que Napoléon lui avait donné pour successeur.

Ce n'est point ici le lieu de parler des deux années qui suivirent cette nomination : quand l'heure de l'histoire serait venue pour des temps si pleins de passions encore toutes vives, ce n'est point en tête des œuvres philosophiques de M. Riambourg que cette appréciation toute politique pourrait trouver place. Chargé de punir une révolution et d'en prévenir une autre, le chef du parquet de Dijon eut à remplir des devoirs d'une extrême rigueur, sans doute : peut-être appliquait-il à un temps de révolutions fréquentes, comme le nôtre, des règles de devoir et des notions de culpabilité politique trop absolues; mais les hommes des nuances les plus diverses n'ont pu que rendre hommage à tout ce qu'il y eût alors de courage dans son attitude et de conscience dans ses actes les plus sévères.

Comment douter d'ailleurs du désintéressement de sa conviction, en présence de l'opposition si ouverte de M. Riambourg à la politique dont M. Decazes était, comme on sait, l'expression la plus avancée? Le pro-

[1] A la fin de janvier 1814, le prince de Hesse-Hombourg, commandant à Dijon pour l'empereur d'Autriche, requit des magistrats un serment de fidélité à son maître. M. Riambourg ouvrit l'avis de refuser ce serment, et le fit prévaloir. On ne saurait entrer ici dans les détails; mais je le regrette pour la mémoire de M. Riambourg.

cureur général de Dijon ne s'était pas dissimulé les conséquences de cette opposition. Le président du collége électoral de la Côte-d'Or, en 1816, les lui faisait nettement pressentir. « Monsieur, répondit douce-« ment le magistrat menacé, la personne qui vous a introduit dans mon « cabinet est celle qui me servait quand j'étais avocat. S'il plaît au roi « que je redevienne avocat, j'aurai peu à réformer dans mes habitudes. » — On admire de pareils mots dans les *Vies* de Plutarque.

Avant de frapper un homme aussi pur, le ministère hésita longtemps. Toutefois une présidence de chambre étant venue à vaquer en 1818, M. Riambourg passa à cette nouvelle charge. On peut dire que c'était là sa place naturelle, tant il était *né juge*, tant il semblait appelé à ces austères fonctions par sa raison si calme et si droite, par son zèle infini pour le bon et pour le juste, par ses hautes lumières, jointes à un tact exquis du côté positif des choses. Aussi, à l'avénement du ministère royaliste (1822), refusa-t-il de redevenir procureur général[1].

Néanmoins, les devoirs de la judicature et les soins dus aux établissements de charité dont il était administrateur ne suffisaient point à son inépuisable amour du bien ; il lui restait des loisirs, et les loisirs d'un tel homme ne pouvaient être perdus pour la cause de la vérité.

M. Riambourg avait grandi au milieu des ruines que le dix-huitième siècle avait faites, et, dès ses plus jeunes années, une pensée de réédification l'avait saisi. Non qu'il eût conscience encore de sa mission, et que le plan de son apostolat fût dès lors arrêté, mais c'était là l'instinct de sa nature et de sa vertu ; déjà il tendait, peut-être s'en bien s'en rendre compte, à se faire centre dans l'intérêt du bien ; déjà son prosélytisme s'exerçait, mais sans impatience, à tirer doucement à l'Evangile ceux sur qui il avait prise. Cette même pensée le fit écrivain. Imprimer par passe-temps ou par gloriole lui sembait indigne d'un homme grave et d'un chrétien ; mais vouer à la gloire de Dieu, à l'effusion de la vérité, qui émane de Lui, les deux plus magnifiques dons que sa Providence ait faits à l'homme, la pensée et la parole, voilà ce qui, aux yeux de M. Riambourg, valait véritablement la peine d'écrire.

Sa première publication fut un opuscule, composé en 1818, imprimé en 1820 : *les Principes de la Révolution française définis et discutés*. Ses travaux ultérieurs furent exclusivement religieux ; plus il avançait

[1] Du jour où ces fonctions lui avaient été retirées, il s'était promis de ne plus mettre le nom de M. Decazes dans sa conversation, et il tint parole.

dans la vie, plus les méditations chrétiennes prévalaient chez lui sur les préoccupations politiques.

C'est alors qu'il commença un immense travail apologétique, dont nous reparlerons dans l'*Introduction générale*, œuvre gigantesque, faite pour épuiser plusieurs vies de bénédictins, et à laquelle la sienne ne pouvait suffire. Il ne s'en dévoua pas moins, avec son ardeur tempérante et continue, à amasser et à disposer des matériaux pour le temple que d'autres seraient appelés à bâtir.

En 1827, la *Société catholique des Bons Livres* avait mis au concours le tableau des variations de la philosophie. M. Riambourg ne dédaigna pas de descendre dans la lice, et son ouvrage fut couronné. C'est l'*École d'Athènes,* imprimée en 1830.

Au milieu de ces hautes études, toutes consacrées au triomphe de la vérité chrétienne, une révolution nouvelle vint surprendre M. Riambourg. Ce fut en lui un deuil profond ; mais la sérénité de sa vie n'en fut point troublée. Il n'hésita pas plus qu'en 1815, et il renonça volontairement aux fonctions publiques. Fidèle à lui-même, il se retira sans apparat, *sans phrases,* ne cessant de redire (et c'était le fond le plus intime de sa pensée) que son exemple ne devait entraîner personne ; qu'il cédait à des considérations puissantes, mais étrangères à la plupart de ses collègues, et que la conscience ne défendait pas généralement aux magistrats de la Restauration de rester à leur poste. Homme admirable en ce point comme en tout le reste !

Depuis ce temps, il a vécu dans la paix d'une retraite studieuse et honorée, avec la compagne que lui avait choisie la Providence, et qui s'est montrée parfaitement digne de lui, dans la vie et à la mort. Incessamment sur la brèche, dès qu'une occasion lui était offerte de rendre témoignage à sa foi, il a continuné jusqu'à la fin de servir l'Eglise, soit par des communications fréquentes aux divers recueils voués à ce genre de polémique, soit par des travaux de longue haleine, la plupart inachevés, et sur lesquels nous ne pouvons insister ici.

Un seul ouvrage est sorti de cette retraite ; c'est celui qui a pour titre : *Rationalisme et Tradition,* ouvrage reçu avec un applaudissement général dans les rangs catholiques, et dont l'opportunité singulière a été attestée par le plus rapide succès. Sans parler du fond de ce beau travail, qui sera apprécié ailleurs, ce livre se recommande, comme presque tous les travaux de l'auteur, par un rare talent de composition ; le style en est admirablement sain, clair, substantiel, précis, et semé parfois,

comme l'*Ecole d'Athènes*, d'expressions remarquablement heureuses. Il se peut que le tour un peu lent de la pensée, la sobriété d'ornements et le désintéressement complet de tout effet oratoire, dont M. Riambourg y fait preuve, n'attirent point assez quelques esprits; car le goût des chastes et sévères qualités des ouvrages du grand siècle ne s'est que trop émoussé : beaucoup sont tombés en je ne sais quel sybaritisme littéraire. Mais, sans tenir compte de ces efféminés qui veulent être amusés plutôt qu'être instruits, nous dirons volontiers avec Tacite : *Malim hercule Lucii Crassi maturitatem, quam calamistros Mæcenatis et tinnitus Gallionis.*

On a défini M. Riambourg une forte et saine intelligence au service d'une vertu supérieure. En ajoutant que c'était un homme du dix-septième siècle naturalisé dans le nôtre, la ressemblance eût été plus complète encore et plus frappante. Les qualités en quelque sorte fondamentales qui rayonnèrent, à cette époque éminente, dans un si grand nombre de natures d'élite, il les réunissait toutes à ce degré d'harmonie qui a manqué trop souvent aux plus beaux génies de ce temps-ci : l'équilibre des facultés, la sérénité du coup-d'œil, un grand sens, et cette force calme et vraie qui n'a pas besoin de s'exagérer, parce qu'elle est sûre d'elle-même.

Penseur, il rappelait Nicole; magistrat, il faisait souvenir de Domat; écrivain, il participait de Nicole et de Bourdaloue tout ensemble : c'était la marche froide, mais sûre et allant droit au but, des *Essais de morale*, moins la sécheresse; c'était de plus quelque chose de l'ordonnnance sévère et pleine du grand prédicateur, de l'homme de cet âge et de tous les âges qui a le mieux connu les secrets de la composition.

Nourri de la plus pure moëlle du XVIIe siècle, vous diriez que M. Riambourg a étudié à Port-Royal même, tant cet esprit ferme, élevé, profond, ce cœur simple et chaleureux, s'est identifié de bonne heure avec toutes les mâles traditions de cette école! tant il a vécu et conversé avec ses graves et puissantes intelligentes! tant, au jansénisme près, dont nul ne fut plus éloigné que lui, le tour d'esprit de ces solitaires, les habitudes de leur pensée, la direction générale de leurs études lui sont intimes et sympathiques! Bien peu d'hommes de notre temps sont assez fortement trempés pour respirer librement à cette hauteur d'atmosphère; bien peu ont le goût et le sentiment de cette austère discipline d'esprit et de cœur, de cette dialectique, pour ainsi dire innée, qui constitue le caractère commun des hommes de Port-Royal, et dont la puis-

sante individualité de Pascal s'était si profondément empreinte. Mais c'est qu'attiré, maîtrisé par tant et de si rares qualités, M. Riambourg s'était réellement fait, sous toutes réserves pourtant, le disciple et bientôt comme le contemporain de ces âmes viriles. Dès sa quinzième année, il goûtait, il fréquentait Nicole; il ne s'en est jamais détaché jusqu'à ses derniers jours et si depuis il s'était choisi, dans la même école, un autre maître plus éminent, Pascal, on peut dire que Nicole était demeuré son père nourricier dans l'ordre de l'intelligence, et qu'à son insu il procédait encore directement de lui à nombre d'égards.

Ce n'est point à dire, toutefois, que M. Riambourg fût comme un étranger au milieu de nous. Il connaissait bien son temps : le XVIII[e] siècle, au milieu duquel il avait grandi, et le XIX[e] siècle, où il semblait appelé à vivre de longues années encore. Il n'avait point accepté les enseignements de la science encyclopédiste ; mais il les avait reçus, discutés, appréciés à leur valeur. On s'apercevait qu'il avait passé par l'Ecole polytechnique avant de séjourner à Port-Royal. Épris, d'ailleurs, dans de justes bornes, des maîtres de Domat, des amis de Mathieu Molé, il n'en eut jamais, et c'est ici un trait saillant de son caractère, la rigidité abrupte, l'hétérodoxie et l'instinct d'exclusion. Au contraire, la vertu de M. Riambourg demeura toujours traitable et humaine; l'esprit de secte et de faction lui était souverainement antipathique ; son intelligence n'était pas étroite et fermée comme il appartient aux sectaires, mais ouverte et compréhensive, comme il sied à la vérité universelle. Chose digne d'être remarquée, maintes fois les plus jeunes d'entre nous se sont étonnés de le voir aussi incessamment accessible aux idées nouvelles, non pour les subir indistinctement sans doute, mais pour pénétrer jusqu'au fond avant de les juger.

Aucun don, du reste, n'avait presque été dénié à M. Riambourg. Doué d'un sens métaphysique éminent, merveilleusement propre aux études les plus arides, à la procédure comme à l'algèbre, il possédait en même temps à un assez haut degré le sentiment des arts. La musique le charmait; il l'avait cultivée avec amour. Nous lui avons ouï développer sur la nature intime de la poésie les idées les plus neuves, les plus justes, les plus profondes. Cet esprit si didactique fut des premiers pourtant à rendre hommage au génie poétique, d'abord tant contesté, de M. de Lamartine. Sous l'Empire, au temps du règne le plus absolu des susceptibilités *classiques,* il protestait contre la réprobation dont Laharpe avait frappé certaines familiarités de la muse de Racine. Dès 1810, en dés-

accord avec les bravos unanimes de la presse, il en appelait de la sculpture peinte de David à la peinture vivante de Raphaël. Enfin, le dirai-je ici? cet homme excellent, dont toutes les habitudes étaient si graves, avait un enjouement naturel, et même un don de plaisanterie que n'eût point tout à fait désavoué Pascal. Aussi, Molière est-il une de ses admirations les plus vives, et si une charité vigilante ne l'eût sans cesse contenu dans les bornes les plus inoffensives, la raillerie eût été l'un des côtés les plus saillants de son esprit.

Mais ce qu'il faut louer par-dessus tout dans M. Riambourg, c'est le JUSTE, dans toute l'énergie de l'acception chrétienne du terme. En lui, le chrétien enveloppait, dominait, transfigurait tout l'homme. C'est à la prépondérance du sentiment chrétien qu'il a dû ce rare équilibre de facultés que nous admirions tout à l'heure en lui. C'est parce qu'il était de ceux qui prennent au sérieux leur mission terrestre, qui ont foi à quelque chose et se tiennent pour obligés d'agir selon ce qu'ils croient; qu'il ne fut point de ceux en qui l'homme dément le philosophe, et qu'il n'y eut jamais de vie plus une que la sienne. En un mot, il ne fut un sage accompli que parce qu'il sut être un chrétien complet.

Un de ses contemporains, un de ses collègues, un des hommes qui l'ont le mieux connu, nous prête ici l'autorité de son témoignage, en ajoutant au portrait de M. Riambourg des traits de la plus saisissante vérité. « La conformité parfaite de ses actes à sa morale, dit M. Nault[1], imposait à ceux-là même qui n'acceptaient pas la règle. Il était pour ses amis, pour ses proches, *la rectitude rendue sensible, que nul n'eût voulu regarder avec la résolution de mal faire.* Dans cette âme forte, il y avait deux types : l'honnête homme et le chrétien. L'homme avait à lui en propre la modération, la justice, la constance; le chrétien était animé d'un prosélytisme ardent pour le bien et soutenu par un fond d'espérance qui résistait à toute épreuve. Esprit logique dirigé par la foi, né pour la vérité, qu'il aima et défendit sans considération ni crainte pour elle-même, en vue de Dieu et des hommes; homme simple et droit, avec la conscience de sa force, *également à l'aise en toutes choses et vis-à-vis toute personne;* homme de conseil dans les cas difficiles, et d'action quand son devoir y était engagé; *caractère dont la nature avait fourni le fond, et auquel la Religion avait donné son expression définitive;* aux yeux des hommes, le sage des stoïques, moins

[1] Ancien procureur général à Dijon, auteur du livre intitulé *Vérité catholique*.

le support de l'orgueil et l'aiguillon de la gloire; aux yeux de Dieu, le juste de l'Evangile, le fidèle économe qui rend au double le talent qui lui a été confié, le fiancé de l'éternelle Sagesse : *Hanc amavi et exquisivi a juventute mea, et quæsivi sponsam mihi eam assumere, et amator factus sum formæ illius* (*Sap.* VIII, 2). »

Dans l'intimité, quand il n'était pas là, ses amis ne le nommaient point Riambourg; ils l'appelaient *Parfait.*

Cet empire souverain sur lui-même n'excluait certes point l'énergie sous une autre forme. Jeune, il avait songé sérieusement à s'aller battre dans la Vendée : il y eût été un autre Lescure. En mars 1815, tout marié qu'il était, il partit pour offrir au maréchal Ney ses services contre Napoléon. Il se serait fait tuer pour sa conviction politique : plus volontiers encore pour l'Eglise il eût été martyr.

Il n'en serait pas resté moins humble. Jamais le *moi* ne se glissa dans son cœur ni sur ses lèvres; il était tout à tous et à toute heure, et la charité fut sans contredit la plus incessante, la plus inépuisable de ses vertus. Combien de fois n'a-t-il pas interrompu, sans hésiter, ses méditations les plus ardues, pour donner familièrement audience au plus pauvre villageois! Dans les plus grandes épreuves, il suffisait de l'aborder pour se sentir calme, tant son accueil était plein de sérénité et de paix, tant aussi vous le sentiez prêt à s'oublier pour vous et prompt à trouver les meilleurs conseils, les consolations les plus efficaces! Aussi Dieu seul connaît à combien d'âmes et d'intelligences, à combien de misères de l'esprit et du corps M. Riambourg fait défaut en ce moment; et il leur manquera longtemps, car Dieu n'envoie au monde que de loin en loin de ces âmes prédestinées.

Plus il approchait du terme, plus ses qualités et ses vertus semblaient s'élever et grandir. L'horizon de sa pensée s'étendait encore, et les progrès de son style en étaient chaque jour une manifestation plus frappante. Par une exception bien rare, l'âge, qui rend presque toujours étroit et exclusif, ajoutait au contraire à la largeur de ses conceptions, comme à l'indulgence de son caractère. Ceux qui l'ont approché dans les derniers mois de sa vie attestent qu'il leur a paru plus égal, plus serein, plus impersonnel, plus parfait en un mot que jamais, et, si nous osons le dire, plus saintement inspiré dans sa piété, comme dans ses bonnes œuvres. Il gravitait ainsi vers son centre, il s'élevait de plus en plus vers le ciel, par un mouvement moins délibéré que senti. Frappé d'une apoplexie foudroyante le 16 avril 1836, il s'est endormi sans trouble, sans

angoisses même physiques; ses traits, un moment contractés par l'invasion du mal, avaient presque aussitôt repris leur expression de paix habituelle, et ceux qui entouraient son lit de mort ont pu s'écrier, comme le centenier de l'Evangile : *Vraiment cet homme était l'ami de Dieu!*

Nous n'avons pas vu ses funérailles, mais il nous sera permis d'invoquer un dernier témoignage qui ne sera pas démenti. « J'ai assisté fréquemment, écrivait un témoin oculaire, à de tristes cérémonies; aucune ne présentait un tel caractère. L'élite de la ville de Dijon, sans distinction de partis, honorait les obsèques de M. Riambourg, moins par sa présence même que par la consternation profonde empreinte sur tous les visages. »

Tel fut M. Riambourg, l'homme de tous les devoirs, d'un esprit élevé, d'une incomparable fermeté de caractère, et en même temps de la vertu la plus douce, la plus naturelle, la plus vraie, *simplement simple*, comme on l'a dit d'un autre grand homme de bien [1], trop simple peut-être dans ses mœurs et dans ses écrits pour que sa réputation ne demeure pas inférieure à son mérite; infiniment éloigné, redisons-le, de la sagesse âpre et tendue de Brutus ou de Caton, mais homme d'une perfection intime et sans efforts, qui échappait presque à l'admiration par sa continuité même; homme véritablement modèle, que ceux qui l'ont connu ne peuvent louer comme il convient qu'en suivant de loin ses traces, et en tâchant, s'il se peut, de ne se point montrer tout à fait indignes des exemples d'une telle vie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX OEUVRES DE M. RIAMBOURG.

« Il n'est pas impossible qu'un seul homme ose entreprendre de prouver successivement que la Religion n'est point absurde, qu'elle est raisonnable, qu'elle est vraie. Celui qui écrit ceci a depuis longtemps conçu le projet de poser lui-même ces trois grandes vérités, qui forment comme trois degrés à l'aide desquels l'esprit peut s'élever jusqu'à la *démonstration* de la religion du Christ. Si Dieu lui accorde d'accomplir cette œuvre, perpétuel objet de ses réflexions, but final de ses études, il pourra croire que sa tâche est remplie. »

[1] Malesherbes.

De très-bonne heure, dans ses entretiens avec ses condisciples de l'Ecole polytechnique, l'auteur des paroles qu'on vient de lire avait été frappé d'un préjugé qui domine et aveugle un trop grand nombre d'esprits; c'est que toute religion qui a des mystères est, par cela seul, convaincue d'absurdité, et par conséquent indigne d'examen.

Certes il a fallu toute l'*anti-philosophie* du siècle pour obscurcir à ce point les intelligences; car pour quiconque a la première notion des conditions essentielles du problème religieux, toute croyance qui n'implique point à un certain degré la connaissance de l'Infini ne mérite point le nom de religion; et toute doctrine qui admet l'Infini est grosse de mystères, ou bien elle est convaincue d'avance de contradiction, et partant d'absurdité.

Mais il faut bien prendre les questions au point où le XVIIIe siècle les a fait descendre. M. Riambourg pensait donc que tout apologétique du Christianisme, approprié aux préventions irréligieuses de la génération au milieu de laquelle il avait surtout vécu, devait prouver avant tout que les Mystères ne sont point une fin de non-recevoir contre l'Evangile; bien plus, que loin de rejeter la foi chrétienne comme absurde, parce qu'elle a des Mystères, on devrait au contraire la réprouver comme telle, si elle n'en avait pas; qu'enfin, plus une doctrine pénètre dans la connaissance de l'Infini, plus elle doit découvrir de Mystères, et qu'ainsi la religion qui en contient le plus est dès là *présumée* avoir percé plus avant qu'aucune autre dans la science des choses divines.

Parvenu à ce point de la discussion, M. Riambourg suppliait son interlocuteur de vouloir bien examiner le Christianisme au moins comme hypothèse. Il lui proposait à ce sujet, sous une nouvelle forme, en le revêtant même de toute la rigueur de l'appareil algébrique, le célèbre argument de Pascal aux indifférents de son siècle : « Il faut parier, vous « n'êtes point le maître de n'en rien faire ; or le plus sûr est de parier « pour la vérité de l'Evangile, et à plus forte raison d'en peser la va- « leur. »

Là s'offraient, à l'état d'hypothèses, les diverses doctrines philosophiques et religieuses qui se sont produites depuis la création : judaïsme, idolâtrie, philosophie ancienne, christianisme, mahométisme, philosophie des derniers temps. Comparons : ou plutôt ne suffit-il pas d'exposer ces doctrines pour qu'éclate d'évidence la supériorité de l'Evangile?

Mais ce n'est point encore assez que la doctrine évangélique l'emporte sur toutes les autres, il faut de plus qu'elle satisfasse pleinement toutes

les facultés humaines. Ici M. Riambourg devait établir qu'en soi, et abstraction faite de toute comparaison, la religion chrétienne est au moins la plus belle de toutes les hypothèses; que *seule elle rend compte de tout*, expliquant admirablement ce qu'est Dieu, ce qu'est l'homme, et quels doivent être les rapports de l'homme avec Dieu; que seule elle répond à tout notre être, à ce triple instinct du vrai, du grand et du bon qui est inné dans l'homme, à ses trois facultés primordiales : intelligence, admiration, amour.

Tout cela, du reste, dans la pensée de M. Riambourg, n'était encore, si je puis dire ainsi, que la *préparation évangélique*. La *démonstration* devait suivre, et c'est alors seulement qu'il eût invoqué, non pas le syllogisme métaphysique, mais l'autorité des faits les plus matériellement prouvés, les prophéties, les miracles, et surtout les plus grands, les plus irrécusables de tous, la conversion des Gentils, la réprobation des Juifs, et la merveille de l'invariabilité du Christianisme, non moins admirable que son établissement sur la terre.

Ainsi la vérité de la religion chrétienne est possible;

Elle est probable;

Elle est prouvée.

Voilà quels étaient les trois grands anneaux de la chaîne que M. Riambourg avait conçue, les trois degrés successifs qu'il voulait placer au seuil de l'Eglise de Jésus-Christ.

Ce fut l'illusion de son zèle de croire qu'une vie d'homme suffise à de pareils travaux. Il a bien pu mettre à peu près la dernière main au premier de ces trois traités : la *Religion chrétienne vengée du reproche d'absurdité*. C'est celui que nous publions pour la première fois sous le titre de *Préjugés rationnels pour les Mystères*. Mais il n'existe du second que des fragments et des matériaux. Le troisième, à proprement parler, n'était point à faire; M. Riambourg le reconnaissait lui-même, et il comptait se borner à un choix parmi les apologistes chrétiens qui ont le mieux développé les preuves directes de la Religion.

On voit combien le second traité devait être immense. Ce n'était rien moins que le tour du monde depuis Noé jusqu'à nos jours.

L'*Ecole d'Athènes* n'était qu'un chapitre de cette encyclopédie des philosophies et des religions. M. Riambourg avait détaché de ses manuscrits ce dialogue, en réponse à une question mise au concours par la *Société catholique des bons livres*, qui couronna l'ouvrage dans sa séance du mois de février 1829. L'impression en fut ordonnée, et l'au-

teur ne voulant pas qu'on pût se méprendre sur l'idée-mère de son travail et en éluder la portée, en fit ressortir l'intention première dans un prologue et un épilogue additionnels, qui ne sont pas la partie la moins importante de son œuvre. Jamais l'antithèse du scepticisme et du dogmatisme purement philosophique n'avait été mise en scène avec plus de largeur et de précision ; jamais l'insuffisance de la sagesse antique et la supériorité du symbole chrétien, jamais même l'impuissance de toute philosophie proprement dite à constituer un corps de croyances ne fut mise à nu avec une plus irrésistible évidence[1]. Dans l'épilogue, sorte de conclusion digne de la gravité des anciens, M. Riambourg reprend en son propre nom la parole ; il déduit victorieusement de l'inanité de toutes les philosophies la nécessité d'une Révélation, en pose les caractères incontestables ; et, la question une fois réduite à ses véritables termes, il démontre en peu de pages, par des preuves *tout extérieures et palpables*, où il faut chercher non-seulement l'unique révélation, mais l'unique Église qui vienne du ciel.

A quelque égard néanmoins, la question soulevée par le concours était plus étendue que la solution donnée par l'*Ecole d'Athènes*. La raison antique était bien, dans ce dialogue, historiquement convaincue d'impuissance religieuse. Mais avant d'en conclure la nécessité d'une source de lumières supérieures à la philosophie, ne fallait-il pas interpeller la raison moderne et lui fermer la bouche à son tour ? Le programme de la *Société catholique* l'avait ainsi compris ; et pour ne pas manquer tout-à-fait à cette condition, l'auteur de l'*Ecole d'Athènes*, par une sorte d'anachronisme, avait mis sur les lèvres des sceptiques de l'antiquité les principaux arguments du scepticisme des temps postérieurs. Mais il se promettait bien de satisfaire pleinement plus tard à l'autre moitié de sa tâche : le parallèle des tâtonnements contradictoires de la raison moderne avec les affirmations si nettes du catéchisme catholique.

[1] Nous n'entendons nullement soutenir ici que la raison est impuissante à démontrer une vérité quelconque, ce qui serait le pur scepticisme, mais bien qu'elle ne suffit pas à satisfaire les besoins religieux de notre nature, et que, réduite à elle-même, elle n'a rien établi qui eût l'autorité d'un dogme incontestable. Il n'y a qu'à mettre le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, le *Phédon*, avec ses lueurs conjecturales, en regard des affirmations de saint Paul : *Omnes quidem resurgemus... oportet corruptibile hoc induere incorruptibilitatem*, etc., etc. Nous pensons, comme saint Thomas, que l'intelligence avait sa mission dans les matières religieuses, que son rôle était de reconnaître ses propres limites, et par conséquent la nécessité d'une révélation, puis de constater extrinsèquement où résidait le dépôt de cette révélation si nécessaire : après quoi, elle n'avait plus qu'à obéir à Dieu.

En attendant, il *courait au plus pressé*, suivant la familière expression de saint François de Sales, et l'esprit de prosélytisme qui était en lui l'incitait à étudier d'abord en France les philosophies contemporaines.

Disons-le en passant, les rapports assidus de M. Riambourg avec une société de jeunes gens qui s'était constituée à Dijon sous son patronage [1], ne furent pas sans influence peut-être sur cette nouvelle direction donnée à ses études. Il en déposa les prémisses dans un journal fondé, dans l'ancienne capitale de la Bourgogne, par trois membres de la société dont nous parlons : ce journal avait pour titre *le Provincial.*

Après que cette feuille eut cessé de paraître, M. Riambourg continua sa polémique dans *le Correspondant*, recueil périodique rédigé à Paris par d'autres jeunes gens, qui depuis sont devenus des hommes, MM. de Carné, de Cazalès, F. de Champagny, etc.

Ce sont ces publications successives que l'auteur se proposait lui-même de réunir sous le titre d'*Ecole de Paris*, et qui servent de transition à son dernier ouvrage, *Rationalisme et Tradition.*

Une même pensée anime ces trois compositions : l'insuffisance de la raison, quant aux vérités métaphysiques, et la nécessité d'une foi révélée. Dans l'*Ecole d'Athènes*, l'auteur se borne à dévoiler le néant du rationalisme [2] antique. Dans l'*Ecole de Paris*, il s'attache à faire ressortir le vide et l'embarras du rationalisme français contemporain, non sans faire rayonner à travers ce vide la psychologie de saint Jean et de saint Augustin, si supérieure à celle de Reid et de ses disciples. Dans *Rationalisme et Tradition*, dernier acte de cette trilogie philosophique et complément naturel de la pensée de l'auteur, il ne se contente pas de combattre le Rationalisme, il l'explique. Il montre comment cette aberration de l'esprit humain a eu sa source et jusqu'à un certain point son excuse dans les fables de l'idolâtrie et l'ésotérisme des sanctuaires de l'Égypte et de la Grèce ; il cherche comment, après avoir été vaincu par l'Évangile, le Rationalisme a eu son réveil dans les temps modernes,

[1] Cette société n'avait d'autre nom que celui de *Société d'Études*. En 1822, M. Lorain, auteur du beau livre qui a pour titre l'*Abbaye de Cluny*, en était le président ; le père Lacordaire et l'auteur de la présente note en étaient les secrétaires.
Th. F.

[2] Ce mot, introduit dans la controverse contemporaine par M. d'Eckstein, si je ne me trompe, est, je crois, définitivement acquis à la langue philosophique. Il caractérise toute doctrine qui divinise la raison humaine en *substituant* la philosophie à la religion.

et, poursuivant cette doctrine dans ses derniers échos (l'éclectisme de M. Cousin, l'école écossaise représentée par M. Jouffroy, et le syncrétisme saint-simonien), M. Riambourg achève sa victoire, qui est celle de la tradition chrétienne.

Il n'y a proprement qu'une erreur dans le monde, celle que l'homme se suffit à lui-même, que sa raison, souveraine indépendante, est, à l'exclusion de la Raison divine, l'unique et infaillible mesure du bon et du vrai; de même que toutes les vérités se condensent en une seule, savoir que Dieu est, que toute existence et toute connaissancee émanent de lui. *Rationalisme et Tradition* sont donc les deux pôles du monde philosophiques; toutes les controverses peuvent se ramener à ces deux mots, comme à leur dernière et plus simple expression. Nous nous abstenons de louer l'ouvrage qui porte ce titre significatif. Qui a mieux posé la question fondamentale de la controverse contemporaine? Où chercher une récapitulation plus logique et plus brève du passé et du présent de la philosophie? Où trouver ailleurs, sous un moindre volume, des recherches plus multiples, plus consciencieuses, rendues plus accessibles à toutes les intelligences, et une réfutation plus substantielle et plus péremptoire de toutes les philosophies de l'ère présente [1]?

Inutile certes de montrer en quoi les trois publications qui viennent d'être rappelées se rattachaient au grand travail que s'était imposé M. Riambourg pour mettre en relief la vérité de cette proposition : *La religion chrétienne est probable.*

Ajoutons que les plus graves questions de la philosophie et de l'histoire y sont non-seulement remuées, mais résolues avec une lucidité et une loyauté de discussion qui ne sont plus guère de notre temps; il est devenu bien rare d'avoir raison avec si peu d'intolérance et même de hauteur. L'impartialité du juge dominait en M. Riambourg, alors même que la dialectique du censeur se montrait plus pressante et plus victorieuse, tant il était fidèle en tout à la maxime de l'apôtre : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.*

Rationalisme et Tradition renfermait aussi les conclusions de M. Riambourg sur le polythéisme, fruit de longues recherches sur les religions de l'Égypte, de la Syrie, de l'Inde, de la Chine, de la Perse et

[1] L'auteur regrettait en dernier lieu d'avoir négligé la réfutation du rationalisme panthéiste; c'était une lacune qu'il se proposait de remplir dans une seconde édition. Cette portion de sa tâche a été depuis bien remarquablement accomplie par M. l'abbé Maret, dans son *Essai sur le panthéisme.*

des nations scandinaves. Pour compléter son livre de prédilection, il s'était, dans les derniers temps de sa vie, attaché de préférence à mettre en lumière les débris de la tradition primitive, qui sont enfouis dans les livres sacrés des peuples idolâtres. C'est ainsi qu'il avait publié sur l'Edda, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, un essai qu'il comptait développer plus tard. La mort l'a surpris la plume à la main sur les traditions chinoises. Il voulait ensuite s'enfermer en Perse, avec les livres Zends, puis dans l'Inde, pays sur lequel il était loin de partager les rêves de l'orientaliste contemporain. C'est là qu'il eût prouvé combien les plus simples règles de la critique s'accordent toutes à nous montrer sur les bords du Gange le rendez-vous, et non le point de départ des religions de l'Orient.

Impossible de méconnaître, dans le rare enchaînement de ses travaux, cet esprit de suite, un des plus heureux attributs du caractère et du talent de M. Riambourg. Toutefois ces hautes méditations, si persévérantes qu'elles fussent, n'ont point suffi à l'absorber entièrement.

Des questions fort diverses, une surtout d'une incontestable gravité, celle de la certitude, étaient à l'ordre du jour et sollicitaient à ce titre l'activité de son zèle. Dès l'apparition du deuxième volume de l'*Essai sur l'Indifférence*, M. Riambourg démêla les équivoques et les faux-fuyants d'une dialectique décevante, et il en fit justice. On tenta en vain de l'amener plus tard à rendre, dans le prologue ou dans l'épilogue de l'*Ecole d'Athènes*, un hommage indirect à M. de Lamennais. D'importantes questions de détail, qu'un autre grand écrivain, M. Cousin, avait faussées de son côté avec toute l'autorité de son nom et toute la supériorité de son style, trouvèrent aussi en M. Riambourg un appréciateur exact, mais sévère comme la vérité. Après *Rationalisme et Tradition*, et les travaux qui en sont l'appendice, entre autres l'aperçu d'une *nouvelle direction à donner à la polémique chrétienne*, travaux qui furent pour M. Riambourg le chant du cygne, nous avons cru devoir rapprocher et réunir cette double controverse avec deux célébrités contemporaines. Nous y avons joint quelques fragments, précieux *mélanges de philosophie religieuse;* et comme spécimen de ce que pouvait l'inaltérable rectitude d'esprit de l'auteur, transportée dans un tout autre ordre d'idées, nous donnons à la suite un fragment *sur le beau et sur le goût*, égal pour le moins, ce nous semble, à ce que Montesquieu avait écrit sous le même titre pour la première encyclopédie.

Un autre labeur de M. de Riambourg a reçu du tremblement de terre

de 1848 un caractère en quelque sorte prophétique : c'est son étude sur le socialisme saint-simonien. On ne peut lire aujourd'hui ces pages divinatoires sans admirer la perspicacité singulière qui, dès 1832, signalait avec une telle sûreté de coup-d'œil la portée formidable de cette dernière révolution de l'esprit antichrétien.

Ce sera dans l'avenir la gloire de M. Riambourg d'avoir plongé tout d'abord jusqu'au fond de toutes les questions philosophiques et sociales de notre époque, d'avoir deviné, d'avoir prédit, il y a vingt ans, presque tout ce que nous voyons aujourd'hui.

Dès 1828, il pénétrait, il démontrait péremptoirement, non-seulement la stérilité de l'Ecole écossaise, mais le néant philosophique de l'Eclectisme contemporain. Seul alors, si je ne me trompe, il vit clairement que cet éclectisme prétendu n'était qu'un syncrétisme déguisé, et que tout ce dogmatisme apparent n'aboutirait qu'à une nouvelle forme de scepticisme. Seul, ou presque seul, il démasqua l'irréligion ésotérique de cette école. Seul, il annonçait dès lors (1829) la coalition qui est sous nos yeux, la coalition de toutes les sectes philosophiques et des sectes protestantes contre ce grand centre de foi et d'autorité, le Catholicisme. Il attacha des premiers à cette coalition le nom qui lui restera ; il l'appela le *Rationalisme*, et il prit acte de l'impuissance radicale de l'école nouvelle à tenir la vaine promesse du Déisme au siècle dernier, acte de son impuissance à constituer ce qu'on nommait la religion naturelle, de son impuissance à ancrer solidement ces deux ancres de toute société civilisée, la foi en Dieu et le dogme de la vie future.

Veut-on quelque chose de plus frappant encore ? Au moment même de la débâcle saint-simonienne, quand les conservateurs d'alors se frottaient les mains, croyant la propriété sauve et sacro-sainte à jamais, M. Riambourg prédisait l'éruption socialiste de 1848. Il voyait la passion de l'*égalité du bien-être* sortir de nouveau, plus menaçante que jamais, des entrailles mêmes du dogme de l'égalité révolutionnaire. Il voyait la propriété individuelle puissamment menacée, et la famille entamée par le divorce, dissoute par la promiscuité. Il voyait le prolétariat se lever et s'écrier comme Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Il voyait enfin cette suprême alternative qu'il fallait que les volontés soient purifiées ou enchaînées, et il proclamait la nécessité de rendre la France au Christianisme, sous peine de voir la crise sociale se résoudre des

deux parts en un appel à la force, puis la liberté périr sous l'étreinte d'un despotisme sans contrepoids et sans pitié.

Sont-ce là des vérités assez *actuelles?*

Et maintenant nous plaçons ces œuvres d'un homme de bien sous le patronage de toutes les âmes sincères, de tous ceux qui cherchent la vérité avec un cœur droit et un œil pur. Adversaires ou amis, nous les offrons à tous avec la même confiance. Mais elles s'adressent plus particulièrement à ceux de nos frères qui ont besoin d'être confirmés dans la foi en ces temps d'épreuve : c'est à eux que nous les dédions comme une consolation d'assez mauvais jours, et une espérance de jours meilleurs.

Th. FOISSET.

ÉTUDES

SUR L'ANARCHIE CONTEMPORAINE.

LA JEUNE-ALLEMAGNE ET LE COMMUNISME EN SUISSE.

Nous avons recueilli les éléments de ce travail sur le théâtre même où les faits et les doctrines que nous allons exposer se sont produits. Lorsque la révolution de Février survint, le *Correspondant* avait publié plusieurs fragments des études que nous avons faites en Suisse. A cette époque, tout le monde n'avait pas aperçu les nuages épais et noirs qui pesaient sur la civilisation, et il n'était pas inutile d'insinuer, d'une voix timide, qu'il y avait peut-être quelque opportunité et quelque prévoyance à contempler de près les signes de la tempête. Aujourd'hui, on peut supposer que chacun a reçu la leçon des événements, et que le titre même de cet article nous dispense de tout préambule. Nous profiterons donc de ce bénéfice des circonstances, et nous nous contenterons d'affirmer que nous avons puisé à des sources authentiques les vérités que l'on va lire.

Voici l'indication des principaux documents que nous avons consultés :

I. Les Communistes en Suisse, d'après les papiers trouvés chez Weitling, traduction littérale du rapport adressé par la commission au gouvernement de Zurich. Lausanne, 1843.

II. Le Rapport général adressé au conseil d'État de Neuchâtel sur la propagande secrète allemande et sur les clubs de la Jeune-Allemagne en Suisse. Imprimé par ordre du gouvernement. Neuchâtel, 1845.

III. Le Procès-verbal contre la propagande secrète allemande des clubs de la Jeune-Allemagne, manuscrit déposé aux archives du château de Neuchâtel, à côté de beaucoup d'autres documents, correspon-

dances et interrogatoires également inédits, et que nous avons compulsés à loisir en novembre 1847.

IV. *La Jeune-Allemagne en Suisse*, par Guillaume Marr. Leipsick, 1846 (en allemand).

L'auteur de ces Mémoires historiques, ayant été banni de la Suisse, raconte comment il a dirigé et organisé dans ce pays la propagande secrète de la Jeune-Allemagne ; il remonte aux sociétés secrètes qui ont été établies en Suisse depuis 1830, trace les portraits des démagogues qui les ont instituées, caractérise leurs desseins et leurs moyens d'exécution ; enfin il fournit à l'histoire politique et morale de notre temps un document incomparable, que nous traduisons, que nous citons presque à chaque page.

L'autorité de Marr est grande à nos yeux ; car son livre n'est pas une de ces confessions suspectes, une de ces révélations intéressées qu'un transfuge écrit contre le parti qu'il abandonne, pour mériter les bonnes grâces du parti qui l'adopte ou qui l'achète. Les amis politiques de Marr ont pu se plaindre de la vivacité de quelques tableaux, et de la franchise de certains portraits ; mais le parti démagogique d'au delà du Rhin n'a pas tenu rigueur à l'auteur de *la Jeune-Allemagne en Suisse*. On ne pouvait sérieusement l'accuser d'indiscrétion ; les papiers de la Jeune-Allemagne étaient tombés entre les mains du gouvernement de Neuchâtel ; une instruction judiciaire avait déjà recueilli des aveux très-complets. Marr n'a voulu et il ne pouvait qu'ajouter des détails, des traits de mœurs, des développements très-précieux, sans doute, pour le moraliste, mais indifférents au juge. Il cherchait, avec une jactance inouïe, un succès littéraire basé sur le scandale. Il méritait bien de l'obtenir, car il se vante d'avoir professé et de professer encore l'athéisme et l'anarchie. Il fait trophée des milliers d'âmes naïves qu'il a empoisonnées de ses doctrines.

Il est vrai que « l'impudence même n'est pas une garantie d'exactitude, » comme a très-bien dit M. Vinet. Mais sans compter les documents officiels énumérés plus haut, nous avons pu, à l'aide des nombreux documents, livres, journaux, brochures, que nous avons recueillis à Lausanne, à Genève, à Berne, à Neuchâtel, contrôler le cynisme de Guillaume Marr.

---

§ Ier

La Suisse est parcourue chaque année par un grand nombre d'ouvriers allemands. Chargés d'un sac de cuir noir et portant à la main un bâton de voyage, ils vont de ville en ville exercer les métiers pour lesquels les indigènes n'ont pas de goût. En même temps, d'incessantes émigrations s'échappent du sein des Alpes. Des familles entières, poussées par l'indigence ou bien avides de sortir d'une condition tolérable, mais inférieure à leurs désirs, cherchent au delà des mers, au prix de mille déceptions et de mille souffrances, le travail qu'elles pouvaient trouver à leur porte ou les chances souhaitées par leur inquiétude.

En outre de ces habitudes traditionnelles, qui rendent pour une foule de Suisses les sacrifices et les périls de l'expatriation lointaine préférables à l'exercice des métiers sédentaires, un phénomène nouveau contribue à éloigner des travaux industriels la jeunesse de ce pays. On se plaint que l'instruction primaire et secondaire ait été dirigée dans plusieurs cantons avec plus de luxe que de prudence. Des leçons imprévoyantes auraient eu pour effet de faire naître le dégoût et presque la honte des professions manuelles chez des jeunes gens qui étaient destinés, par la position et le vœu de leur famille, à rester ou à devenir ouvriers. Il faut s'ingénier pour multiplier les fonctions publiques à leur profit et au détriment des contribuables. Logés dans quelque petit emploi qui excite leur vanité sans contenter leur ambition, ces arrogants déserteurs du travail manuel sont les plus empressés à défendre en paroles la cause de ceux qu'ils appellent les travailleurs.

La Suisse a connu avant la France la contradiction singulière que présentent : d'une part des prétentions aristocratiques qui tendent à constituer au profit des ouvriers une domination exclusive, et d'un autre côté un système d'éducation mal conçu, qui souffle le dédain de ces mêmes professions à leurs clients naturels, au lieu d'enseigner à chacun le secret d'ennoblir toutes les conditions de la vie par la dignité morale et par la considération personnelle.

Cette fausse direction imprimée à l'enseignement populaire n'a point manqué d'attirer l'attention des pédagogues excellents qui cultivent en Suisse les traditions de Pestalozzi. La société helvétique du Bien public a signalé cette anomalie et recherché les moyens de la redresser. Il ne nous appartient pas de traiter ce sujet, mais nous devions rappeler ce

double fait d'un instinct national antipathique à l'industrie et d'une déviation de l'enseignement populaire, pour établir sans opposition un chiffre qui au premier abord nous avait étonné, bien qu'il émane d'une source officielle et sûre. Selon le *Rapport général adressé au conseil d'Etat de Neuchâtel, sur la propagande secrète allemande et sur les clubs de la Jeune-Allemagne en Suisse,* vingt à vingt-cinq mille ouvriers allemands parcoureraient chaque année la Suisse, et principalement les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève, pour combler les vides que les indigènes laissent dans la petite industrie. C'est parmi cette population incessamment flottante que l'état-major révolutionnaire réfugié en Suisse a cherché et trouvé des recrues, principalement depuis la révolution de 1830.

A la suite des troubles et des insurrections qui furent dans presque toute l'Europe le contre-coup de la révolution parisienne de 1830, des réfugiés de diverses nations : Allemands, Polonais, Italiens, Français, se trouvèrent réunis sur le sol de la Suisse. Animés d'une même passion de renverser les gouvernements qui les avaient chassés, liés par la solidarité de l'intérêt révolutionnaire, ils conçurent le projet d'établir une république universelle, ou du moins européenne. Ils formèrent la société de la *Jeune-Europe*, qui comprenait autant de sections qu'il y a d'Etats européens.

Déjà Mazzini avait fondé la société révolutionnaire de la *Jeune-Italie*. Si nous en croyons Guillaume Marr, M. Louis Blanc s'est singulièrement mépris en attribuant un caractère sincèrement religieux à ces conspirateurs, qui alliaient dans une mysticité confuse le scepticisme des anciens carbonari et la déclamation d'un néo-christianisme qui n'était rien moins qu'orthodoxe. La Jeune-Italie avait publié ses plans et ses maximes dans une revue mensuelle qui parut à Marseille, lorsqu'en 1834 un coup de main tenté contre la Savoie révéla avec scandale l'existence de la Jeune-Europe.

Buonarrotti, le vieux complice de Babeuf, le patriarche vénéré des conspirations européennes, désapprouvait cette entreprise, dont l'issue fut ridicule. Mazzini l'avait organisée. Le chef militaire était Ramorino, général polonais. Les membres de la Jeune-Europe : Polonais, Italiens, Savoyards, Allemands, Suisses, Français, prenaient part au complot et devaient former la *légion* européenne. Les espérances étaient magnifiques. Un des conjurés l'a dit en propres termes : « La création des *républiques européennes*, auxquelles l'Europe entière devait s'unir, dé-

pendait de notre insurrection [1]. » Le succès semblait certain. Quelques sous-officiers mécontents et mal notés avaient, selon la coutume, promis d'entraîner leurs régiments. Ramorino croyait à ces promesses. Officier de fortune de la liberté, comme il s'appelait lui-même, il était prêt, a-t-il dit naïvement, à se mettre à la tête de l'armée piémontaise. Mazzini, de sa plume fiévreuse, avait écrit des proclamations insurrectionnelles, que les conjurés emportaient par ballots. Des charriots de fusils étaient préparés. Les chefs de l'expédition destinaient ces armes aux bras impatients des Savoyards insurgés. Pas n'est besoin de dire qu'un gouvernement provisoire s'était nommé à l'avance.

L'événement répondit mal à la majesté des desseins et à la grandeur des combinaisons. Ramorino avait compté sur un noyau de soldats. Lorsqu'il fut pressé de mettre l'épée à la main, il se vit entouré, il est vrai, de plusieurs généraux, mais n'ayant pour agir qu'un rassemblement confus dont il a fait lui-même la description suivante : « Je me voyais avec une force de deux cents hommes, dont cinquante Italiens qui n'avaient jamais servi, qui ne connaissaient pas même le maniement d'un fusil, puisque plusieurs d'entr'eux se sont blessés avec leurs armes ; quatre-vingts à quatre-vingt-dix Savoisiens qui, la plupart, sourds à toute discipline, s'enivraient dans les auberges, et une soixantaine de Polonais, dont à peine les deux tiers avaient été militaires [2]. »

On comprend qu'avec de si pauvres recrues Ramorino ne fut point pressé d'entrer en campagne, mais dans les circonstances tumultueuses ce ne sont point les chefs attitrés qui commandent. Le territoire de la Savoie fut donc violé du côté de Genève. Les victorieuses proclamations de Mazzini furent déballées et semées à flots. Elles n'enflammèrent, elles n'attirèrent personne. Mazzini avait comparé poétiquement sa petite bande insurrectionnelle à une boule de neige qui en roulant devient avalanche. La boule de neige, observe plaisamment Guillaume Marr, tomba dans le vide. En effet, les charriots de fusils furent inutilement promenés dans plusieurs villages. Les paisibles habitants les virent passer avec étonnement et sans manifester la moindre envie d'alléger ces arsenaux ambulants, qui seraient demeurés intacts si des soldats de la légion

[1] Mémoires sur la Jeune-Italie et sur les derniers événements de Savoie, par un témoin oculaire, 1834, p. 6.

[2] Précis des derniers événements de Savoie, par le général Ramorino, 1834, Paris, p. 55.

européenne n'avaient pas volé des fusils pour les vendre. La bande de Mazzini et de Ramorino erra pendant trente-six heures sur la lisière de la Savoie et du canton de Genève, de Bossey à Annemasse et à Ville-la-Grand, regardant alternativement des deux côtés de la frontière pour voir venir les renforts, qui ne se firent jour sur aucun point de l'horizon. On se dispersa fort déconcertés, pleins de soupçons et de haines qui ne tardèrent pas à éclater.

Il est rare que des conspirateurs déconfits avouent le tort de leur présomption et de leur ignorance. Ramorino, comme il arrive toujours après que les entreprises téméraires ont avorté, fut accusé de trahison par ses complices. On le traitait de Judas Iscariote en costume de général. Il avait entravé, criait l'un de ses soldats de la veille, il avait trahi, vendu l'expédition, pour supprimer la révolution européenne, que le passage du mont Cenis devait probablement entraîner [1]. On affichait le prix de sa trahison : la Sainte-Alliance lui avait soldé 350 à 400,000 fr. ; pas moins. Ramorino prit la plume pour se défendre, et, selon nous, vengea son honneur aux dépens de son bon sens : il avait joué son franc jeu dans la folle équipée dont il avait accepté le commandement.

L'invasion de la Savoie, tentée par la Jeune-Italie avec la connivence des autres sections de la Jeune-Europe, excita en Suisse la réprobation de tous les amis désintéressés de la juste cause de l'Italie ; la commission nommée par le grand conseil du canton de Vaud pour présenter un rapport sur cette affaire formula, dans la séance du 22 février 1834, un blâme éloquent dont nous voudrions pouvoir reproduire tous les termes prophétiques : « Quelle âme bien née ne s'émeut de joie et « d'enthousiasme à la pensée de la future émancipation de tous les peu- « ples de l'Europe ? Quelle âme libre ne fait des vœux pour que la liberté « ramène la civilisation au milieu des peuplades de cette belle Italie deux « fois berceau de la civilisation de l'Occident ? Mais c'est méconnaître le « principe du progrès, c'est outrager les lois de la perfectibilité humaine, « c'est violenter la nature que de prétendre importer la liberté dans un « pays par la force des armes... La liberté n'est pas une marchandise « qu'on peut importer par commerce ou par contrebande ; elle est un « besoin des esprits, un élément de la vie intime des peuples, ou bien « elle n'est rien... Combien sont aveugles ou criminels les enthousiastes « de libéralisme dont les tentatives insensées aboutissent à faire river les

[1] Mémoires, p. 21.

« fers qu'on désirerait voir briser, et souvent à faire couler le sang de « nouvelles victimes [1] ! »

M. de Sismondi, qui avait montré hautement en mainte occasion l'ardeur de ses sympathies pour la cause italienne, blâma l'irruption de la Savoie plus vivement encore que M. le professeur Monnard, le sage et éloquent rapporteur du grand conseil de Vaud. M. de Sismondi déclara qu'à ses yeux « il y avait folie et crime à tenter de pareilles aventures. « Folie, continuait-il, à ne pas avoir appris par l'expérience à connaî- « tre ses forces et celles de l'ennemi ; folie à ne pas s'apercevoir que « les réfugiés aliénaient ainsi les peuples leurs amis qui dans ce moment « ne demandent que le repos ; crime, parce que chaque tentative man- « quée entraîne dans un piége les patriotes les plus généreux et les sa- « crifie sans but ; crime, parce que toute attaque imprudente fortifie ce- « lui contre lequel elle est dirigée ; crime, parce que pour satisfaire une « impatience morbide, une imprudente légèreté, peut-être une vanité « puérile, les conspirateurs anéantissent les ressources futures de la pa- « trie et toutes les chances de la liberté [2]. »

Le scandale de l'avortement, le découragement qui accompagne l'insuccès des tentatives violentes, la confusion des meneurs, leurs défiances mutuelles, les récriminations envenimées qui suivirent, entravèrent les progrès de la Jeune-Europe. Il n'y eut jamais d'entente sérieuse entre les promoteurs de cettte alliance révolutionnaire : les chefs avaient trop de vanité et un amour trop jaloux de la tyrannie. Le comité central de la Jeune-Europe s'était établi à Paris. Le choix de cette résidence excita les inquiétudes des meneurs étrangers qui, tout en se prétendant humanitaires, craignaient d'avoir l'air de reconnaître la suprématie de la France. Comme pour mieux constater l'inanité des utopies qui se vantent d'abolir les nationalités, les membres de cette coalition cosmopolite s'attachèrent à la poursuite d'un but exclusivement national. La Jeune-Suisse ne rêvait que restriction de la souveraineté cantonnale, développement de la centralisation fédérale, établissement d'un pacte nouveau. L'ambition de la Jeune-Italie était d'amener l'unité et l'indépendance de la Péninsule, et avant tout l'affranchissement de la Lombardie. La Jeune-Allemagne travaillait de son côté, isolément mais

[1] Rapports au grand-conseil et résolution sur l'affaire des Polonais, février, 1834, p. 34 et 35.

[2] Conseils d'un ami aux réfugiés patriotes, par J.-L.-C. de Sismondi. Paris, 1834, p. 6.

avec ardeur, à bouleverser les Etats au delà du Rhin, à renverser les monarchies et à confondre les diverses parties de la confédération germanique sous un gouvernement unitaire et républicain. Des réfugiés allemands, compromis dans les assemblées populaires de Hambach et de Francfort-sur-le-Mein, avaient fondé en Suisse et menaient cette société.

Les principaux foyers de la première Jeune-Allemagne étaient établis à Strasbourg, Zurich, Bienne et Berne. De là, une propagande active s'exerçait sur les ouvriers allemands qui voyageaient en Suisse; on leur inspirait à tous une haine ardente contre les princes. Bientôt chaque ouvrier porta dans son sac un exemplaire des chants révolutionnaires du poëte Harro-Harring. Quelques-uns furent initiés aux projets de la vente secrète; mais la plupart, fanatisés pour des choses et des mots qu'ils ne comprenaient pas, n'étaient que de passifs instruments dans la main des meneurs. Dans l'été de 1834, la Jeune-Allemagne se livra à une manifestation politique qui mit en émoi la diplomatie européenne. Des ouvriers allemands se ressemblèrent, sur la route de Berne à Könitz, dans le petit bois de Steinhoelzli. Après force discours, les armoiries de la Confédération germanique furent foulées aux pieds, et l'on arbora en grande pompe un étendard noir, rouge et or, aux couleurs de la République allemande. En 1836, la Jeune-Allemagne tramait le dessein d'envahir à main armée le grand-duché de Bade et d'y proclamer la République. Ce complot fut dénoncé par de faux-frères.

Tel est le sort des sociétés secrètes. Constituées par des fanatiques sans scrupule, qui veulent par une propagande ténébreuse et des coups de mains perfides, précipiter ou détourner la marche régulière du temps et le progrès naturel des esprits, elles deviennent toujours des nids d'espions et d'escrocs. Ce n'est pour elles qu'une question de temps. Vainement multiplient-elles les efforts, les menaces et les violences, pour concentrer l'écho de leurs conciliabules et renfermer leurs mystères dans le sein d'un petit nombre d'affidés de bonne foi et doués de la moralité vulgaire. La *Jeune-Allemagne* eut la destinée commune; elle fut infectée de délateurs et pénétrée par les espions. Au premier ban des réfugiés qui avaient fondé l'association au profit de leur ambition et de leurs vengeances, des vauriens et des vagabonds s'étaient mêlés. Ceux-là faisaient de l'exploitation des passions politiques une industrie, faute d'avoir su s'en créer une autre.

« J'ai connu, dit Guillaume Marr, plusieurs de ces chevaliers d'industrie politique; ils vivaient largement aux dépens de la république future.

Les ouvriers leur donnaient leur dernier liard, dans l'espérance qu'ils répandraient des écrits révolutionnaires. Deux de ces messieurs, ayant amassé 300 fr., les dépensèrent en un seul jour à Strasbourg, dans un mauvais lieu. »

Le projet d'invasion du grand-duché de Bade ayant été dénoncé en 1836, un des chefs de la Jeune-Allemagne, Ernest Schuler, de Darmstadt, fut arrêté à Bienne, sur les plaintes énergiques des puissances menacées. D'autres furent emprisonnés à Zurich, puis expulsés du canton. Le 22 juin 1836, le Directoire fédéral, qui siégeait alors à Berne, adressa aux cantons une circulaire pour leur signaler ces menées, et leur faire comprendre l'urgente nécessité de mettre fin une fois et pour toujours à des désordres qui ne pouvaient avoir, selon les expressions du Directoire, que des suites dangereuses pour la liberté et l'indépendance de la Suisse. Les États confédérés étaient invités à faire arrêter aussitôt tous les réfugiés qui avaient compromis les intérêts nationaux, soit en s'immisçant dans les affaires intérieures de la Confédération ou des cantons, soit en formant des complots contre la tranquillité des États voisins. Tous les complices de l'attentat commis contre la Savoie en 1834, déjà déchus du droit d'asile par ce seul fait, devaient être expulsés sans retard. Le Directoire fédéral désignait nominativement Rauschenplatt, Mazzini, les deux Ruffini, Harro-Harring, etc.

Au milieu de ces poursuites, le déplorable incident de l'espion Conseil survint entre la Suisse et l'ambassadeur français. Cependant, après un échange de notes et de protocoles acrimonieux, les chefs des réfugiés furent bannis, et la Jeune-Allemagne fut dissoute.

Une nouvelle association secrète se forma bientôt sous le même titre. Des membres de la première Jeune-Allemagne formèrent le noyau de la seconde; mais il fut convenu que la propagande s'appliquerait exclusivement à séduire les ouvriers allemands de passage en Suisse.

Nous avons raconté ailleurs le triste démêlé que la présence de Louis-Napoléon fit surgir, en 1838, entre la France et la Suisse. Cette querelle, qui nous mit à deux doigts de la guerre, absorba l'attention de toutes les ambassades. Grâce aux distractions de la police diplomatique, la nouvelle *Jeune-Allemagne* se forma sans encombre et s'organisa solidement.

Chassés des cantons de Zurich et de Berne, les meneurs s'établirent dans la Suisse française, et particulièrement dans le canton de Vaud. Ils ne pouvaient choisir aucun terrain plus propice à leurs menées. L'État

vaudois présentait alors le spectacle unique en Europe d'une liberté presque absolue de religion, d'enseignement, de presse, d'association. « Prêchez le mahmoudisme, si cela vous plaît et si vous trouvez un au- « ditoire, » disait, avec plus de fatuité libérale que de prudence, un membre influent de ce gouvernement. La Jeune-Allemagne n'avait donc à redouter aucune surveillance incommode. D'ailleurs, parlant une langue étrangère, ces Allemands formaient comme un monde à part dans la Suisse française, et ne communiquaient qu'autant qu'ils le voulaient avec le peuple dont ils empruntaient l'hospitalité. Les meneurs préparèrent donc à leur aise les artifices et les pièges de leur propagande. Si dans les clubs ou plutôt les cercles, ils usèrent de dissimulation, de perfidie et de mensonge, et on verra qu'ils ne furent point avares de ces moyens, ce fut uniquement pour circonvenir, pour isoler de toute autre influence, et pour pervertir d'honnêtes ouvriers. La propagande secrète les faisait tomber dans ses filets, sous couleur de leur offrir le plaisir de la lecture, de l'étude, de la musique. Une fois qu'on les avait gagnés par cet attrait, toutes les ruses d'une politique que nous ne voulons pas définir, avant de l'avoir dévoilée, étaient mises en jeu afin d'inspirer à ces esprits incultes le mépris et la haine de Dieu, et la passion de renverser de fond en comble toutes les institutions des peuples civilisés.

Fier d'avoir pris part à cette croisade antisociale, glorieux comme un démon du mal qu'il a fait, Guillaume Marr parle avec dédain de la première Société de la Jeune-Allemagne; il la traite d'arriérée et de timide. A l'en croire, les chefs formaient une sorte d'aristocratie; leurs tendances étaient exclusivement politiques et n'avaient rien de socialiste. Leur audace n'allait pas au delà d'une invasion armée en Allemagne. Enfin, pour tont dire, l'assassinat des princes les effrayait moins que la pensée des réformes profondes.

La suite de ce récit fera connaître le sens que les chefs de la seconde Jeune-Allemagne ont donné à ces mots : les réformes profondes. Lorsque le lecteur, éclairé par les irréfutables documents que nous avons mis en œuvre, aura pénétré les desseins et le caractère de ces suborneurs de peuple, il ne leur refusera pas le témoignage qui sourit à leur amour-propre cynique, et que nous nous empressons de leur accorder. Oui, certes, les coryphées de la seconde Jeune-Allemagne furent infiniment plus pervers et plus funestes que leurs devanciers, quoique ceux-ci ne reculassent pas même devant l'assassinat. Nous essaierons de faire

rendre justice à eux tous, et particulièrement à Dœleke, à Standau, à Guillaume Marr, les triumvirs de la propagande secrète de la nouvelle Jeune-Allemagne, la seule dont nous ayons désormais à parler. Dans cette étude sur les causes prochaines du désordre européen, nous n'aurons garde d'oublier le tailleur Weitling, le tanneur Simon Schmidt, Auguste Becker, l'homme de lettres, le bouffon, le paillasse de la troupe, ainsi que Marr l'appelle, et enfin Albrecht, le prophète, comme il s'intitulait lui-même dans sa démence manifeste.

Les sectes qui prétendent affranchir les hommes commencent toujours par les soumettre à leur insu à une tyrannie cachée et irresponsable. Dans l'organisation de la Jeune-Allemagne, la propagande secrète était entièrement distincte des clubs. Les ouvriers qui fréquentaient les cercles de la Jeune-Allemagne ignoraient même l'existence du pouvoir occulte qui les soumettait à une pression morale aussi perfide qu'irrésistible. Dans la secte communiste, telle qu'elle se développa en Suisse, la même séparation entre les initiés et les profanes, ou plutôt entre les habiles et les dupes, apparaît moins tranchée, il est vrai, moins profonde, certaine cependant. Il est prouvé, comme on le verra parmi les papiers saisis chez Weitling, que, dès 1843, le communisme avait reçu une organisation européenne. Des centres communistes étaient établis à Londres, à Paris, à Bruxelles, à Marseille, à Lyon, sans compter l'Allemagne et la Suisse. Ces tristes conquérants avaient partagé leur empire en contrées (*gau*), subdivisées elles-mêmes en communautés solidaires, en *Sociétés des Justes*, qui correspondaient entre elles.

Weitling et Simon Schmidt avaient fondé à Genève une de ces Sociétés des Justes. Guillaume Marr raconte ce fait sans donner d'autres détails; il se contente de dire qu'il croit convenable de garder le silence. En effet, l'auteur du livre : *La Jeune-Allemagne en Suisse*, au milieu de ses bravades affectées et de ses forfanteries d'impudence, se garde de découvrir aucun secret qui n'ait pas été pénétré. Il ne se fait pas faute de railler ses alliés directs ou indirects, mais il s'abtient de rien dire qui puisse les compromettre sérieusement devant la justice.

Il est vrai que parmi les papiers de Weitling, saisis à Zurich et publiés par le conseil d'Etat de ce canton, on trouve une copie des *devoirs* de la Confraternité des Justes : copie authentique; car elle avait été adressée à Weitling par son correspondant ordinaire de Paris, personnage très-haut placé dans le communisme, ami et disciple respectueux de M. Cabet. Il ne faut point s'attendre que les statuts écrits d'une société

secrète révèleront le véritable but que l'association poursuit et l'esprit dont ellle est animée. Les *devoirs* des Justes expriment seulement que la Confraternité se propose la rédemption de l'humanité et la fondation de droits et de devoirs égaux pour chacun. Cependant, à travers l'énumération des vertus que les statuts exigent de chacun des membres de l'association : moralité exemplaire, vie irréprochable, on voit que les Justes doivent être avant tout des hommes d'action, énergiques, courageux, zélés, doués de persévérance, empressés à faire les sacrifices nécessaires. La fréquentation ponctuelle des séances est de rigueur ; il est enjoint aux Justes de garder un silence complet sur les affaires de la Société.

Ces *devoirs* des Justes, tout inoffensifs qu'ils sont en apparence, avaient semblé aux communistes parisiens trop compromettants pour être conservés. « Les statuts sont au feu, écrit, le 31 février 1843, le correspondant de Weitling. C'était inévitable pour nous autres Parisiens. » Par la même lettre, Weitling est informé qu'il recevra prochainement un modèle de l'organisation des Justes. Chaque contrée possède déjà cette règle. Chaque communauté est dépositaire d'un exemplaire des devoirs.

Quels desseins s'agitaient dans les mystérieux conciliabules de ces communistes? La réserve inusitée de G. Marr nous a fait soupçonner qu'ils étaient odieux et infâmes. Nous verrons, en déroulant les plans de Weitling, que ces soupçons n'étaient pas injustes. C'est aux intimes de la propagande communiste, c'est aux Justes parmi les Justes que Weitling communique son dessein de ce qu'il appelle le *Prolétariat voleur*, son projet de lever une armée de vingt mille pervers, choisis soigneusement dans la fange, que l'on aurait lâchés sur la société avec la mission de préluder à l'établissement de la communauté par l'incendie et le carnage.

Hâtons-nous de dire que les pauvres esprits et les faibles cœurs que l'on séduisait dans les cercles d'ouvriers, par la peinture des joies promises de la communauté, n'étaient pas initiés à ces desseins atroces. Les chefs mêmes étaient loin de s'entendre sur cette politique scélérate. La preuve, c'est que nous ignorerions le plan du Prolétariat par vol conçu par Weitling, si son confident de Paris ne lui eût adressé, dans une lettre saisie à Zurich, des objections qui témoignent à la fois des scrupules et de l'inconséquence de ce communiste.

L'organisation d'une propagande occulte qui domine les cercles à l'insu des naïfs habitués n'est pas le seul trait de ressemblance qui rapproche,

en Suisse, le communisme et la Jeune-Allemagne. Les deux sectes tendent finalement au même but.

Il est vrai que l'harmonie ne régna pas toujours entre les meneurs; des discussions très-vives, des querelles ardentes les séparèrent. Comment s'en étonner lorsque l'on sait que les cercles d'ouvriers n'étaient pas seulement des théâtres agréables aux beaux parleurs, mais que des collectes y avaient lieu régulièrement pour l'entretien des amis du peuple?

Cette rivalité sordide fut une première cause de désunion. Ajoutez que les coryphées du communisme et de la Jeune-Allemagne ne s'entendaient pas sur la méthode à suivre pour amener la subversion de l'ordre social.

Les chefs de la Jeune-Allemagne, et particulièrement Dœleke et Marr, sont des esprits cultivés, très-lettrés, assez instruits. Aussi le communisme, en tant que doctrine, ne peut-il pas leur tomber sous le sens. Ils ne sont pas assez ignorants en philosophie et en histoire pour croire qu'aucune révolution, si radicale qu'on la suppose, puisse jamais, à moins de supprimer l'homme ou de le métamorphoser en bête de second ordre, extirper du cœur humain l'instinct de l'appropriation. D'ailleurs, s'ils pensaient que le régime de la communauté fût compatible avec la nature humaine, ils ne travailleraient pas pour cela à l'établir. Disciples pervertis, mais encore reconnaissables des rationalistes outrés, ils tiennent pardessus tout à la liberté individuelle, et ne consentiraient jamais à enfouir leur idole dans la fosse banale de la communauté.

Dœleke et Marr pensent que non-seulement le communisme est une ineptie odieuse, mais qu'il est souverainement impolitique de produire aucun plan d'organisation avant d'avoir développé dans toute son énergie l'esprit révolutionnaire. Ils se sont dit, dans leur frénésie: « Les masses ne peuvent être rassemblées que sous le drapeau d'une négation. En présentant des plans détaillés, on excite la controverse et on sème la division; on renouvelle la faute des socialistes français, qui ont dissipé leurs forces redoutables parce qu'ils ont voulu faire prévaloir des systèmes formulés. Contentons-nous de poser le principe de la révolution. Nous aurons bien mérité d'elle si nous excitons la haine et le mépris contre les institutions actuelles. Faisons la guerre à toutes les idées dominantes de religion, d'Etat, de société, de patrie et de patriotisme. L'idée de Dieu est la clé de voûte de la civilisation vermoulue. Détruisons-

la !... le vrai chemin de la liberté, de l'égalité et du bonheur, c'est l'athéisme. Point de salut sur la terre tant que l'homme tiendra au ciel par un fil. Nions toutes les religions en général, et chacune d'elle en particulier ! Que rien n'entrave désormais la spontanéité de l'esprit humain. Dieu n'existe que parce que la fourberie l'a inventé, et que la superstition le maintient. Démasquons la première ; anéantissons la seconde ! Apprenons à l'homme qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui-même, qu'il est l'alpha et l'oméga de toutes choses, l'être supérieur et la réalité la plus réelle.

Tel fut le langage de Satan : « Vous serez comme des dieux. » La Jeune-Allemagne croit l'avoir inventé. Elle le répète mot à mot. Le glorieux effort ! et que cela vaut bien la peine de se mettre en si grands frais de blasphème et de plagiat pour restaurer le paganisme, sauf les dieux de l'Olympe, qui du moins tempéraient quelque peu la brutalité des passions, en les idéalisant ! Cependant Marr laisse éclater le délire de son orgueil, lorsqu'il développe sa politique athéistique. Il tient à ce que l'on sache qu'il l'a choisie de sang-froid et qu'il la pratique en pleine connaissance de cause, tant il est fier d'avoir parodié contre Dieu avec une jactance puérile le célèbre mot du tribun révolutionnaire : « Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous. » Dœleke, à son tour, pousse des cris de joie, en songeant qu'il a surpassé de beaucoup Voltaire et Diderot. Pauvres philosophes ! « qui ne s'avisèrent jamais, dit-il, d'envisager l'homme comme le point culminant de toutes choses. » Avant même d'avoir reçu de Marr la formule précise de l'athéisme néo-hégélien, Dœleke écrivait à Standau, le 28 juillet 1842 :

« Je sais très-bien que je me trouve en dehors du mouvement libéral, c'est-à-dire que je suis au-delà de tous les autres libéraux. Je ne connais dans la vie, c'est-à-dire dans la Révolution, aucun homme, pas même Sieyès, pas même Mirabeau, dont l'exemple me suffise. »

A ces esprits enivrés de leurs rêves de Titans, les communistes paraissaient non-seulement des philosophes absurdes, mais des révolutionnaires mesquins. L'aristocratie lettrée de la Jeune-Allemagne accable de son ironie et de son dédain et les doctrines et les docteurs et les dupes du communisme. Dans les riches annales de l'insolence humaine, je ne sais rien, par exemple, qui efface les pages méprisantes écrites par Marr sur les ouvriers tailleurs qui composaient le club communiste de Lausanne. Cependant, en dépit de ces railleries et de ces injures, les me-

neurs de la Jeune-Allemagne reconnaissent que les partisans de Weitling sont des alliés indirects, et que, selon l'expression de l'un d'entre eux, ils travaillent ensemble à la tour de Babel. De son côté, le communiste Sébastien Seiler, sans s'inquiéter de savoir si l'organisation sociale inventée par Weitling aura plus ou moins de chance d'être réalisée, écrit à son maître, avec cette sombre jovialité qui sent son 93 : « Il est très-naturel, très-facile à concevoir qu'avec la disparition des préjugés, la grande majorité des mécontents se précipitera, altérée de vengeance, sur ses oppresseurs, que nous appellerons, en un mot, voleurs en morale, et si ces derniers ne se laissent pas un peu arracher le poil par des concessions, cela donnera une lessive comme il n'y en a jamais eu de pareille dans l'histoire. »

§ II

Il y a deux manières de combattre les systèmes qui s'insurgent contre la conscience universelle et qui sapent le monde moral. On a la ressource de les discuter ; mais cette méthode exige d'assez longs développements, s'il faut remettre en lumière ou en honneur les axiomes et les vérités saintes qu'un impudent peut en quelques tours de phrases obscurcir et insulter. Ce luxe de déductions, inutile pour les esprits bien faits, risque de rebuter les autres. Heureusement, l'authenticité et l'étendue des documents que nous avons recueillis nous permettent d'user d'un autre genre de démonstration contre nos communistes et contre nos athées. Le cynisme, la dépravation profonde, la démence manifeste de ces novateurs, comme aussi l'infamie des moyens sur lesquels ils avaient fondé l'espérance de leurs succès, éclatent à chaque page de leur correspondance. Essayons donc de peindre le caractère, les pensées intimes, les vues secrètes de ces démagogues. Sondons leur âme jusque dans les derniers replis. En fait de théories morales, la réfutation la plus rapide et la plus éclatante est celle qui procède en mettant à nu l'égoïsme, l'hypocrisie ou la bassesse de ceux qui osent donner au monde des leçons de dévouement, de vertu et d'honneur.

Weitling, ouvrier tailleur, né à Magdebourg, fut en Suisse le docteur et le principal apôtre du communisme. Il résida à Paris vers 1839 et y travailla de son métier. On se souvient que dans cette année le babouvisme, longtemps entretenu sourdement par quelques rares et vieux complices de la conjuration pour l'égalité, puis couvé dans le préau des

prisons politiques, parmi les membres abjects du républicanisme de 1792, fit explosion sur les barricades des 12 et 13 mai. Weitling fut initié aux secrets de la propagande communiste, qui dès lors siégeait à Paris. Lorsqu'il vint en Suisse, les chefs de la Jeune-Allemagne firent courir le bruit qu'il était délégué par ce comité. On voulait ainsi le rendre suspect aux ouvriers allemands et diminuer son influence; car nous savons, par l'exemple de la Jeune-Europe, que les préjugés nationaux les plus mesquins ont un empire exorbitant dans les clubs où l'on déclame le plus sur la fraternité humanitaire. Si nous en croyons Guillaume Marr, le rôle que les rivaux de Weitling lui prêtèrent n'était pas le sien. Il a trop de fierté et d'indépendance pour se faire l'instrument d'autrui. Toujours est-il que, par la correspondance de Weitling, on voit qu'il entretenait des relations fréquentes avec les communistes en chef de Paris et de Londres. Ceux-ci lui envoyaient de l'argent. Il en avait grand besoin; car il avait cessé en Suisse de travailler de son métier, s'était fait homme de lettres et s'adonnait exclusivement au soin de propager le communisme par des discours et par des livres. Les cotisations prélevées dans les cercles d'ouvriers, la vente de ses écrits et les suppléments de secours qu'il recevait de l'étranger composaient toutes ses ressources.

Les traits principaux du caractère de Weitling nous sont indiqués par ses familiers, et ce signalement se réfléchit dans sa correspondance et dans ses livres. Marr nous le dépeint comme un fanatique plein d'orgueil. Auguste Becker complète ce portrait, lorsque, dans un épanchement amical, il écrit à Weitling : « Tu es plein d'une maligne vengeance. »

Weitling, le poëte, l'homme de lettres, a souffert d'en être réduit à travailler de ses mains et de subir des privations odieuses à la fougue de ses désirs. Comme il a le goût de la lecture, et plus de mémoire que de discernement, il s'est jeté avidement sur les écrivains allemands et français, précurseurs ou acolytes des socialistes contemporains. Les paradoxes et les sophismes qui battent en brèche l'ordre social et promettent de faire disparaître l'inégalité des conditions lui ont souri. Il les a choyés, il les reproduit, il les développe, après les avoir trempés dans le fiel dont son âme est remplie. Il est convaincu que la Providence a été injuste envers lui, qu'elle ne l'a pas mis à sa place. Que dis-je? la Providence! Ne sait-il pas, lui aussi, que l'idée de Dieu n'est qu'une puérile et perfide invention des heureux de la terre! C'est donc la société qui portera

tout le poids de sa colère, et pour se venger d'elle il se fera communiste. Son intelligence, quoique obscurcie par la passion, est assez vive pour entrevoir le néant de ce système ; mais les frémissements de sa haine ont étouffé les objections de son esprit. La communauté des biens ne se réalisera pas ; qu'importe si, en faisant luire aux yeux des masses cette chimère, il surexcite l'irritation, sème des haines inexpiables, et prépare, en un mot, le soulèvement des pauvres contre les riches.

Ce n'est pas seulement sur son livre des *Garanties d'harmonie et de liberté* qu'il faut juger Weitling. Dans cet ouvrage, en effet, il flotte entre la propagande le fer à la main et l'enseignement délétère qui, selon le conseil d'Auguste Becker, doit tuer le monde moralement et le porter au tombeau. Mais il a fait son choix quand il propose à son correspondant parisien le projet du *Prolétariat par vol;* et ce n'est pas un de ces rêves fugitifs qui peuvent assaillir une imagination malade et une conscience défaillante : Weitling caresse sans cesse l'espérance de préluder à l'établissement de la communauté par un soulèvement de prolétaires furieux, par un brigandage gigantesque.

Le dégoût qu'il a pour sa profession d'ouvrier se joint, dans son âme ulcérée, au mépris et à la haine de toutes les autres classes de la société : il ne suppose que corruption, infamie ou débauche, dans le monde qu'il ne connaît pas. Ce n'est pas que lui-même observe des mœurs austères. Marr, indiscret camarade, mais peu sujet à se scandaliser, ne s'avise-t-il pas de nous raconter que, se promenant avec Weitling aux environs de Zurich, il fut contraint de modérer les écarts de ce censeur du monde? Weitling, sans respect pour sa dignité d'apôtre et de chef d'école, poursuivait de ses galanteries effrontées les femmes et les jeunes filles qui passaient sur la grande route. Dans les *Garanties d'harmonie et de liberté*, l'auteur essaie de donner aux convoitises grossières dont il est dévoré un vernis métaphysique et presque religieux ; mais dans ce long blasphème qui a pour titre : *L'Evangile du pauvre pécheur*, il nous donne plus naïvement le dernier mot de sa philosophie :

« Ce n'est plus les mains jointes, la tête inclinée et agenouillés, que « nous voulons célébrer la Pâque, mais placés à de grandes tables, de- « vant l'agneau Pascal, prenant gaiement ensemble du vin, du pain, du « lait, des pommes de terre, de la viande et du poisson. Nous voulons « participer tous aux mêmes jouissances. »

Weitling a jeté dans le lac de Genève son aiguille et ses ciseaux de tailleur, mais il ne laisse pas ignorer qu'il a été ouvrier. Ce souvenir lui

assure la suprématie sur les autres apôtres du communisme. Il en est qui le surpassent par l'instruction, par l'éloquence, par le talent d'intrigue, si nécessaire dans la vie des clubs, mais aucun ne porte ce double titre d'ouvrier et d'écrivain qui flatte la vanité de ses auditeurs, et chasse loin d'eux toute défiance.

Tous les chefs communistes n'ont pas l'audace sauvage de l'inventeur du *Prolétariat par vol.* Plusieurs n'approuvent pas ses plans odieux; mais il faut voir avec quel ménagement ils adressent à Weitling leurs remontrances et leurs objections. Le correspondant de Paris s'effraya beaucoup, et même s'indigna un peu en songeant à cette tourbe de brigands que Weitling se proposait de lâcher par le monde; car ce communiste exagéré nous offre un type bien curieux, quoiqu'il ne soit pas excessivement rare. Il prêche l'abolition de la propriété, et il craint d'être volé par ses élèves. Il ne lui déplaît pas qu'en théorie on propage la négation absolue de toutes les institutions sociales et la subversion des bases de la conscience humaine; mais il est certaines convenances, certains usages, certaines habitudes de langage qu'il voudrait voir observer par Weitling. Il lui présente comme modèle le verbiage doucereux de M. Cabet, son ami : Il le conjure de ne prêcher ni le vol ni la communauté des femmes, soit oralement, soit par écrit. « Cabet n'est ni fou ni hypocrite, voilà pourquoi il ne veut rien de ces choses. »

Le communiste parisien recommande à Weitling d'éviter ces effronteries de langage, ces énormités paradoxales que M. Proudhon a empruntées à l'école des néo-Hégéliens :

« Les termes d'athéisme et d'anarchie, continue notre anonyme, ne doivent naturellement éveiller aucune idée contraire à la vertu. Athéisme, cela veut dire négation d'un Dieu distinct, de ce Dieu-ci, de ce Dieu-là, négation par laquelle on doit arriver à la vérité. Par anarchie, on entend aujourd'hui une fureur sauvage sans gouvernement, c'est-à-dire sans maître : ce qui peut être bon, aussi bon que mauvais. Mais jusqu'à présent, je ne comprends pas à quoi bon des expressions semblables et l'utilité de les tordre ainsi. Ce n'est que pour faire de l'éclat. La jeune école philosophique de l'Allemagne (car l'Allemand aime le démesuré) s'attache à l'amplification dans la théorie, plus ou tout au moins autant que les Jacobins dans la pratique. Tous les termes de ce genre-là sont en effet un véritable obstacle; car ils deviennent aussitôt des pierres d'achopement et des murs de séparation. »

Le conseil est habile assurément; celui qui le donne doit tenir à ce

qu'on le suive. Cependant, remarquez avec quel ménagement il l'adresse à Weitling, qui l'a si ouvertement enfreint! Bien plus, tout en réprouvant le projet du *Prolétariat par vol,* le communiste parisien a soin de dire qu'il reconnaît que l'idée de lever une armée de coquins ne laisse pas d'être grandiose.

L'autorité extravagante que Weitling exerçait sur son parti, le prestige étrange dont il était revêtu exaltaient son orgueil. La complaisance que les journaux extrêmes de l'Allemagne et de la Suisse mirent à parler de son livre acheva de l'enivrer. D'adhésion publique et sans réserve, le système des *garanties d'harmonie* et de liberté en recueillit fort peu, dans la presse même la plus exagérée et la plus excentrique. Mais les radicaux eux-mêmes, tout en faisant par décence leurs réserves sur le fond des idées, rendirent hommage au talent, à la science, au style prodigieux de l'ouvrier tailleur. On lui répéta sur tous les tons que le premier il avait eu la gloire de faire entendre la voix du prolétariat allemand, et que son livre ferait époque dans l'histoire de la littérature populaire. Le temps était déjà sombre, et à la veille des grands désordres européens dont on pouvait avoir le pressentiment, plus d'un critique de Weitling jugea qu'il était opportun, sans se rendre bien compte des motifs qui l'animaient, de ne pas déplaire à un homme tout-puissant sur les masses et qui bravait avec tant d'audace les périls de l'avenir. Plusieurs hommes d'Etat et publicistes distingués de la Suisse montrèrent plus de prévoyance et de fermeté. M. Baumgartner, de Saint-Gall, dans la *Gazette suisse*, les graves auteurs de la Bibliothèque universelle de Genève, et particulièrement M. Cherbuliez et M. de Cavour, et enfin M. Vinet, dans sa belle étude sur le socialisme[1], prirent texte des écrits de Weitling et du trouble qu'ils avaient causé dans un grand nombre d'âmes, pour donner à la France inattentive des avertissements prophétiques.

Les éloges flattaient Weitling, les critiques les plus acerbes ne lui déplaisaient pas. A ses yeux elles ne prouvaient qu'une chose : qu'il était important et redouté. Il avait l'optimisme imperturbable des sectaires opiniâtres. Son orgueil grandissait donc avec la réprobation que ses doctrines soulevaient chez les esprits sensés et prévoyants. Il était devenu insociable. Auguste Becker s'efforce sans cesse de calmer son humeur irascible; il lui écrit, par exemple :

[1] *Du Socialisme considéré dans son principe,* par Vinet. Paris, 1846.

« Ne te laisse pas donner par Follen des conseils qui ne te vont pas, « et ne fais à ton livre que les changements que tu jugeras bons. Cepen- « dant donne aux gens des raisons, et ne fais pas tout de suite la mine « s'ils viennent à faire quelque bêtise. Mets-toi sur un bon pied avec « eux et juge-les le mieux possible. »

Les comités communistes de Paris et de Londres lui adressaient souvent des néophytes dont on le chargeait de fortifier la foi naissante ou d'utiliser les services. Au bas de chaque lettre de recommandation le signataire ne manque pas d'ajouter cette humble prière : « Au moins ne va pas te brouiller tout de suite avec ce nouveau frère. »

Ce caractère altier et le ton dominateur qui l'accompagne nécessairement auraient entravé sérieusement la propagation du communisme dans les cercles des ouvriers, si Weitling n'avait rencontré dans Simon Schmidt un collaborateur qui, sans avoir plus de scrupule que lui sur les moyens de succès, se distinguait par un talent de persuasion vraiment parlementaire, par une connaissance des hommes, par une souplesse et une rouerie singulières.

Simon Schmidt, ouvrier tanneur, se montrait, comme Weitling, fort supérieur à sa condition par son talent et son instruction. Il n'a rien écrit que je sache, mais il parlait et il discutait à merveille. Guillaume Marr le place comme chef de secte bien au-dessus de Weitling. Il ne doute pas que si Simon Schmidt, qu'il avait surnommé Saint-Simon, eût été libre d'agir, il n'eût fait de la Suisse le foyer inextinguible du communisme. S'attachant surtout à séduire et à fanatiser par ses discours les ouvriers allemands, Schmidt guettait les nouveaux venus dans les ateliers de Lausanne, et il était rare qu'ils pussent échapper à ses prévenances perfides. Ce tanneur, si nous en croyons Guillaume Marr, avait le grand art d'exploiter sa supériorité sans la laisser paraître. Il affectait de ne rien savoir et de demeurer en toutes choses l'égal de ses camarades, qu'il dirigeait à sa guise, leur persuadant qu'il apprenait d'eux ce qu'il leur enseignait lui-même. La domination qu'il exerçait sur les cercles d'ouvriers était absolue, et l'on peut supposer qu'il faisait de cette influence le plus pernicieux usage, lorsqu'on se souvient qu'il avait établi, de concert avec Weitling, *l'Alliance des Justes* à Genève.

Auguste Becker fut le troisième parrain du communisme en Suisse, avant que Georges Kulmann, marchant sur ses traces, ne fût venu de sang-froid exploiter à son tour la crédulité débonnaire des ouvriers allemands. Becker, fils d'un pasteur hessois, était un homme de lettres

sans instruction réelle et sans vocation sérieuse, comme l'Allemagne en produit à foison.

Poursuivi pour je ne sais quel délit politique, il s'était réfugié en Suisse, et après s'être livré à une foule d'évolutions dans tous les sens les plus contradictoires, il fut conduit dans les rangs des communistes par un penchant naturel pour la fainéantise. La communauté lui promettait de combler le vœu le plus ardent de son cœur. Léger, vacillant, sans caractère, sans conscience, sans courage, il ne voyait dans le communisme qu'une mine de batzens à exploiter, un thème de discours et d'articles de journaux, qu'il s'efforçait de vendre le plus cher possible.

Nous empruntons à Guillaume Marr ce portrait d'Auguste Becker. L'image est peu flatteuse, mais elle est parlante. Le peintre n'était point l'ennemi de son modèle. Au contraire, Marr nous apprend qu'il se plaisait dans la société de Becker; il le voyait fréquemment à Lausanne, et se divertissait beaucoup de ses saillies bouffonnes. L'intimité qui régnait entre Becker et Marr alla jusqu'à causer des ombrages aux meneurs de la Jeune-Allemagne, à Standau notamment, qui faisait part de ses inquiétudes à Dœleke dans le billet suivant : « Quant à Marr, il est maintenant tout le jour chez Becker et y fait du communisme. Vois-tu, je crois que cet individu ne fera jamais grand' chose, et Voss peut avoir raison, lorsqu'il dit que de l'âme d'un épicier on ne fera jamais un patriote. »

Becker a écrit plusieurs pamphlets communistes d'un style clair et burlesque, qui faisait les délices des ouvriers allemands; car il se moquait de son sujet, de ses auditeurs et de lui-même avec une verve intarissable. Sous prétexte de donner des leçons de toute espèce et des conférences sur les questions sociales, Becker se faisait grassement entretenir par ses auditeurs. Weitling éprouvait quelque hésitation à mettre sa main dans la bourse de ces pauvres gens. Le correspondant de Paris blâme cette réserve; il se plaint que Weitling affiche trop de pauvreté dans ses vêtements. Cela est d'un mauvais effet, ajoute-t-il, « cela fait croire que nous et les autres frères nous sommes trop paresseux pour t'acheter un habit. » Becker pressait bien plus vivement Weitling d'abdiquer des scrupules dont le contraste eût gêné sa propre avidité. « Ne sois pas timide, lui écrit-il, emprunte librement à ces gens-là ; mange et bois bien, afin que tu vives longtemps et que tu sois heureux sur la terre. »

Becker ne recule devant aucun moyen pour extorquer de l'argent aux démocrates qui flottent sur la lisière du socialisme extrême, partagés entre la peur de cette alliance et leur amour de la popularité.

« Il n'y a pas de mal à ce que tu secoues un peu le gousset de Follen, « écrit Becker. Ne crains pas de le faire ; c'est par l'argent que tu don« neras à nos gens d'autant plus de zèle et de courage pour arriver à « quelque chose ; n'hésite pas à desserrer un peu les cordons de sa bourse. »

Les meneurs du communisme et de la Jeune-Allemage ne négligeaient rien pour attirer dans leurs cercles, ne fût-ce que pour une soirée et à titre de curieux, les démocrates célèbres qui traversaient la Suisse. C'était un moyen d'éblouir les ouvriers, qui prenaient volontiers cette démarche indifférente pour un acte d'adhésion, pour un témoignage d'affiliation volontaire. Lorsque le poëte Georges Herwegh séjourna à Genève en 1843, les jeunes Allemands et les communistes s'empressèrent autour de lui, et lui prodiguèrent les invitations et les hommages. Becker trouva que l'occasion était belle pour organiser une grande parade, comme il le disait lui-même dans son style de paillasse. Herwegh se laissa conduire par deux fois dans le club communiste de Genève. On lui offrit à souper; il but et fuma avec les ouvriers, écouta leurs chansons révolutionnaires, et récita lui-même quelques-unes de ses belliqueuses poésies. La Jeune-Allemagne ne fut pas assez heureuse pour obtenir la même faveur de l'illustre voyageur. Tout ce qu'elle put faire pour le compromettre, ce fut de faire ronfler à sa porte une pompeuse serénade qu'il fit semblant de ne pas entendre. Herwegh s'était présenté comme un galant homme dans le cercle communiste de Genève. N'étant pas ouvrier, il n'avait pas cru convenable de revêtir un déguisement de circonstance : il s'était habillé comme à son ordinaire, d'une façon assez excentrique, il est vrai, si la traduction dont nous nous servons est fidèle. Dœleke et Marr agissaient autrement. Le matin ils se mettaient en habit, et le soir en blouse pour pérorer dans les clubs.

Becker, après avoir raconté à Weitling la réception qu'il a faite à Herwegh, l'engage à profiter de cette circonstance pour exercer sur leur hôte cette industrie que les voleurs ont appelée d'un nom aussi ignoble que la chose, l'industrie du *chantage* ; ce n'est pas notre faute si des mots d'argot se glissent dans cette histoire fidèle du communisme en Suisse : « Tu n'as pas besoin de pousser les choses aussi loin que Herwegh, écrit Becker à Weitling ; moi aussi, mon cher, j'ai remarqué ses bottes jaunes, et cela m'a fait faire la moue. Mais laissons cela, c'est sa

femme, qui est une jolie petite éveillée, qui le mignarde ainsi; *il ne faut pas l'intimider. Plus tard, nous mettrons à contribution une partie de ses ducats pour nos affaires, ou, s'il est trop dur à la détente, nous écrirons une petite brochure intitulée : Herwegh, homme comme un autre.* Mais ceci soit dit entre nous; ne laisse lire ces lignes à aucune âme de chien. »

Cette lettre, saisie parmi les papiers de Weitling, a été imprimée tout au long dans le rapport adressé en 1843 au gouvernement de Zurich. Ce document, trop peu lu en France, fut publié dans les deux langues, en allemand et en français; il eut en Suisse un retentissement considérable. La bassesse de Becker fut découverte, non pas à une seule âme de chien, comme il le disait de l'accent d'un coupable encore sensible à la honte, sinon au remords; Becker fut mis au pilori aux yeux de la Suisse entière; et, chose triste à dire, la position qu'il s'était faite dans son parti ne fut pas ébranlée. Deux années après, lorsque le gouvernement radical du canton de Vaud fut forcé par le soulèvement de l'opinion publique d'expulser les communistes de Lausanne, Becker trônait comme de coutume dans les cercles de cette ville, chéri, choyé, applaudi, pensionné par les ouvriers. Dans le cours de l'enquête poursuivie, en 1845, par le gouvernement de Neuchâtel, un ancien habitué du club de Lausanne s'écriait, en entendant prononcer le nom de Becker : « Ah! le joyeux, l'aimable compère! » Il regrettait de ne plus l'entendre, il n'avait pas appris à le mépriser.

Tant il est vrai qu'en dépit des progrès de l'instruction primaire et de l'extension de la presse, il y a au fond de la société de vastes couches de lecteurs que la publicité utile ne pénètre jamais, et qu'il ne faut pas s'étonner si l'autorité des démagogues et des aventuriers survit si souvent aux preuves les plus manifestes de leur ineptie ou de leur immoralité.

Le lecteur, oppressé comme par un cauchemar à la vue des caractères odieux ou immondes que nous avons dû faire passer sous ses yeux, trouvera quelque diversion à son dégoût dans la société d'un autre communiste qui du moins n'avait conscience ni de ses idées ni de ses actions. Lorsque nous comparons le prophète Albrecht à Weitling et à Auguste Becker, nous sommes tentés d'entourer ce vieux fou de la pitié respectueuse et presque du culte que les Orientaux réservent aux insensés.

Amédée HENNEQUIN.

(La suite à un prochain numéro.)

DE LA

MORALISATION PRÉSENTE DES PRISONNIERS

EN ATTENDANT L'APPLICATION

DU SYSTÈME CELLULAIRE.

Deuxième article (suite et fin) [1].

3[e] QUESTION.

L'autorité administrative se préoccupe-t-elle sérieusement de l'amélioration des prisonniers, et son action ne laisse-t-elle rien à désirer ?

Si le régime cellulaire devait prochainement être substitué au mode actuel d'emprisonnement, il s'opérerait dans l'administration des prisons des améliorations que tout le monde désire. Le personnel des employés devrait être spécialement choisi pour des fonctions qui n'auraient presque aucune analogie avec celles qu'exercent les fonctionnaires actuels : mais on ne l'ignore pas, la nouvelle loi pénitentiaire, en décrétant la création des établissements cellulaires qui doivent remplacer les bagnes, les maisons centrales et les prisons départementales, n'aura pas pour effet d'édifier immédiatement ces maisons d'expiation. Vingt années peut-être seront nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre importante. N'est-il pas à craindre que si le mal signalé dans les prisons reste sans remède, en attendant la cellule, il ne devienne pour la société un mal incurable ?

Sans vouloir faire le procès à personne, encore moins évoquer ce qu'on appelle de nos jours la personnalité du scandale, qu'il nous soit permis de dire que la mission confiée aux autorités qui régissent les prisons, pourrait être remplie dans de meilleures conditions.

Ici, nous ne parlerons pas des bagnes, qui ressortent du ministère de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIV, p. 488.

la marine : nous savons avec quelle sollicitude les autorités de cette administration se préoccupent de l'amélioration morale des condamnés aux travaux forcés. Nous reviendrons peut-être un jour sur le bien qui s'opère discrètement dans les bagnes de Rochefort et de Brest. Les fonctionnaires du ministère de la marine ne publient pas de longs rapports, ils ne rédigent pas de volumineuses revues, mais ils se dévouent consciencieusement à leur mission ; et de temps en temps, une bonne nouvelle nous arrive des lieux maudits appelés Brest ou Rochefort, qui nous apprend que six à huit cents condamnés vivent là paisibles, résignés, qu'ils pratiquent depuis plusieurs années les devoirs religieux et que la discipline s'en trouve bien.

Nous avons surtout en vue les maisons centrales et toutes les autres prisons, qui rentrent dans les attributions du ministre de l'intérieur : ici encore, nous avons à constater de bonnes intentions, et nous sommes heureux de proclamer que les regards du gouvernement se tournent vers la religion ; c'est à cette bonne pensée qu'on doit les retraites et les missions dont nous avons parlé. Nous ne saurions donc en douter, la haute administration veut le bien dans les prisons ; et si les résultats ne répondent pas toujours à ses vues, nous ne nous ferons pas les échos des amères et violentes accusations qui ont pesé sur elle. Si de scandaleuses affaires ont été signalées, si d'affreuses misères ont été mises à jour, disons hautement que l'autorité supérieure ne demande pas mieux que de guérir le mal reconnu et de punir les coupables : tenons-lui compte de ses efforts généreux au milieu des entraves de toute nature qu'elle rencontre.

Nous en dirons autant de MM. les inspecteurs généraux, dont le mérite n'est contesté par personne ; nous n'en exceptons pas M. Moreau-Christophe, malgré la témérité déplorable de certains de ses écrits, que nous examinerons brièvement en finissant. Ces fonctionnaires sont pleins de zèle et de dévouement, ils voudraient très-certainement coopérer efficacement à l'amélioration morale des prisonniers ; malheureusement deux choses paralysent leur bon vouloir : d'abord, ils sont les interprètes rigoureux du réglement de 1839, et ce réglement n'est pas certes une lettre morte, mais hélas ! une *lettre qui tue*. Supprimer l'individu par la mort n'est guère améliorer.

Nous avons la ferme confiance que la religion est le seul moyen efficace pour rendre meilleurs des hommes corrompus ; cette religion doit donc être largement enseignée aux prisonniers, et l'autorité doit sincère-

ment favoriser de tout son pouvoir l'action bienfaisante du culte ; mais les vieilles rancunes contre le clergé, cette susceptibilité surannée à l'encontre de ce qu'on appelle le *parti prêtre,* la crainte déraisonnable d'une influence qu'on redoute jusque sous les verroux, toutes ces petites misères non avouées germent peut-être bien à leur insu chez quelques-uns de MM. les inspecteurs généraux : non pas vraiment qu'ils repoussent la religion ou qu'ils n'en reconnaissent pas les salutaires effets sur les hommes qu'ils inspectent ; mais la *calotte* est encore un épouvantail pour plusieurs, et si l'aumônier devient moralement puissant, l'autorité civile ne s'affaiblira-t-elle pas d'autant ?

S'il est arrivé que des conflits soient venus paralyser la prédication du prêtre dans la prison, en faisant douter de la sincérité de son enseignement, si quelques-uns de ces ouvriers évangéliques ont oublié la tendance de leur mission de charité pour essayer d'une autorité toute terrestre, espérons que les vénérables pontifes des diocèses sauront désigner pour aumôniers des hommes assez pénétrés de la sublimité de leur ministère pour ne jamais ignorer que c'est exclusivement des âmes dont ils doivent avoir souci. Alors, bien loin d'entraver l'action administrative, à laquelle ils doivent rester étrangers, ils coopéreront à en rendre faciles les opérations ; alors les défiances disparaîtront : une admirale émulation pour le bien animera tout le monde. Alors, enfin, la haute raison de MM. les inspecteurs généraux leur fera découvrir, dans le prêtre de la prison, le plus énergique agent de la moralité et de l'ordre matériel.

Si nous descendons des sommités administratives pour arriver aux directeurs et aux employés de toute sorte, nous dirons que la religion du ministre de l'intérieur avait été surprise lorsque, dans la séance du 29 juin 1847, il répondait à M. de La Rochejaquelein que *tous les employés des prisons étaient des hommes honnêtes et à la hauteur de leur mission.* Il en est quelques-uns, nous en connaissons pour lesquels nous ne saurions avoir trop de vénération, mais ce n'est que la minorité, et pour le reste peut-être *faudrait-il balayer ces écuries d'Augias.*

M. de Bretignières, qui a bien étudié les prisons, pense qu'on devrait réformer tout le personnel de l'administration actuelle et faire table rase depuis les chefs jusqu'aux derniers employés ; ils sont mauvais, ajoute-t-il, parce qu'ils ont vécu longtemps avec des êtres pervertis, parce que, n'ayant d'autres règles que leur volonté, d'autre système que celui de la force ou de la délation, ils ne peuvent recourir à la persuasion, à la patience ; parce que des geôliers, des porte-clefs ignorants et grossiers, ne

sauraient oublier l'ignoble langage de la prison et adopter les voies d'équité, de douceur et de religion ; parce qu'il leur manque à tous la foi dans la possibilité d'une réforme morale, et parce que le plus grand nombre ne trouvent pas dans leur cœur le sentiment chrétien qui ne fait jamais désespérer des plus criminels. Aussi, est-ce pitié de voir les fonctionnaires civils des prisons assister rarement aux offices religieux, et, lorsque par devoir ils le font, et que leur présence devrait édifier les détenus, on les voit trop clairement s'ennuyer de la longueur des offices, causer avec leurs voisins et témoigner en un mot qu'ils remplissent un devoir pénible de leur charge, mais que les pratiques religieuses ne sont pas faites pour eux.

Une telle conduite a de déplorables effets. Les prisonniers sont habiles à connaître les sentiments de leurs chefs ; leurs vices, leurs travers leur échappent d'autant moins que ces fiers employés se gênent moins pour donner le mauvais exemple. N'est-ce pas là le vrai moyen de déconsidérer la religion et de lui enlever son autorité auprès des condamnés ? Cette religion qu'on nous prêche n'est donc qu'à l'usage des misérables, pensent-ils : on nous l'enseigne pour nous engager à vivre paisibles, à porter sans murmurer nos lourdes chaînes, à manger sans dégoût l'insuffisante ration de pain noir, et à fournir la tâche pénible du travail ; mais alors ce n'est plus qu'une comédie qu'on joue devant nous. Nous sommes l'*enclume :* souffrons, en attendant que nous devenions le *marteau.*

Tels sont les résultats de l'indifférence religieuse des chefs de la prison.

Ajoutons qu'une superbe satisfaction de leur position les élève d'autant plus à leurs propres yeux, qu'ils peuvent à chaque instant du jour la comparer à de plus grandes misères : ils se drapent magnifiquement dans leur dignité ; le détenu qui oserait leur adresser la parole serait immédiatement puni ; ils entrent partout la tête haute, le regard intimidant, et ne se découvrent jamais au salut de leurs malheureux administrés. Ce rôle, que nous n'exagérons pas, deviendrait trop souvent ridicule s'il n'était pas toujours odieux. Mais quand on voit ces geôliers despotes, sans cesse la menace à la bouche ; quand on sait que leur volonté souveraine exerce à peu près sans contrôle une autorité absolue, et que de légères infractions au règlement sont punies par des châtiments qui torturent, on perd l'envie de rire et les larmes viennent aux yeux.

Oh ! nous ne voulons pas plus que M. Moreau-Christophe faire de *l'églogue pénitentiaire ;* mais si le monde connaissait les indicibles souf-

frances que les murs épais des maisons centrales étouffent, les plus insensibles sentiraient leurs entrailles s'émouvoir !

Disons un mot du *tribunal disciplinaire* des maisons centrales. Tous les jours, une centaine de pauvres diables paraissent devant leurs juges, juges impitoyables qui ne permettent pas la défense. Le directeur préside, il est assisté de l'inspecteur de la maison, du greffier et du gardien chef.

Ce prisonnier *a parlé : au pain et à l'eau;* s'il est en récidive d'intempérance de langue, *au cachot ;* s'il a eu le malheur de ne pas répondre avec le respect le plus obséquieux à quelque petit commis des entrepreneurs, s'il n'a pas achevé la tâche fixée, il est puni, toujours puni. Les coups ne sont pas encore supprimés partout, et il n'y a pas longtemps qu'on faisait rudement administrer vingt, trente et jusqu'à cent coups de corde, à peu près comme les planteurs négrophobes en usent avec leurs noirs; puis, lorsque le sang ruisselait, on jetait le patient dans un cachot. Aujourd'hui que la philanthropie tourne à la douceur, on se contente de mettre les fers aux pieds et d'attacher les mains derrière le dos, puis on dépose le condamné sur la terre humide du cachot; il y reste quelquefois trente jours : ses mains et ses pieds enflent, des ulcères se forment; l'humidité du lieu, le manque de nourriture développent les maladies, qui sont toutes en germe dans les maisons centrales; alors on le porte à l'infirmerie, où la mort vient heureusement le délivrer de ses souffrances. Nous ne parlerons pas de la *chambre ardente*, de la *bricole*, du *piton* : ce sont des supplices inouïs qui s'infligent dans les prisons.

Oh ! nous n'exagérons pas ! et certes si nous voulions révéler les faits particuliers qui nous sont connus; si nous nommions les prisonniers qui ont été torturés et les directeurs qui ont fait l'office de bourreaux, personne ne pourrait nous contredire; si nous faisions connaître avec quel insultant mépris les employés traitent les prisonniers et combien les plus vils animaux inspirent plus d'intérêt, peut-être nous accuserait-on d'altérer la vérité.

Ne serait-ce pas se conformer aux lois de l'humanité, de la morale éternelle, à celle de l'Evangile, que de traiter avec douceur des malheureux sans défense ? Il est toujours bon de compatir au sort des infortunés, même à celui des coupables. La loi sans doute a le droit de les condamner; l'homme n'a jamais le droit de se réjouir de leur douleur : *Res sacra miser*, disaient les anciens prétoires. J'ai lu qu'un peuple

avait mis les condamnés sous la sauvegarde des magistrats et qu'il avait décrété des châtiments rigoureux contre ceux qui les outrageaient, alors qu'ils n'étaient plus que malheureux. Cervantes met dans la bouche de son chevalier de la Manche, dans les instructions qu'il donne à son burlesque écuyer, les paroles suivantes, qui respirent une haute sagesse et la meilleure des philanthropies : *Ne dis jamais de paroles dures même au coupable condamné : son supplice expie ses fautes ; il ne lui reste que son malheur, que tu ne dois pas outrager.*

Il est sans contredit plus utile de réformer que de punir, plus louable d'excuser que d'accuser. Une parole intelligente qui amène un regret, un repentir, est mille fois préférable à la parole armée qui terrasse et qui écrase.

Le congrès pénitentiaire de Francfort nous a révélé un directeur d'une maison de force à Munich comme nous voudrions en voir dans toutes nos maisons centrales. M. Obermaier [1], lisons-nous dans le compte-rendu du congrès, a créé tout un système pénitentiaire, dont le but est toujours l'amélioration morale des criminels. Aidé d'ecclésiastiques chargés spécialement d'enseigner la religion aux détenus, il se met fréquemment en rapport avec eux; il les traite et leur parle en particulier avec humanité et douceur, et n'en maintient pas moins parmi eux les liens de la discipline. Point de rigueurs qui viennent illégalement s'ajouter au châtiment; point de coups. Les infractions à la règle sont punies par la privation des diverses sortes de jouissances que les prisonniers sont à même de se procurer.

Dans le même congrès, M. Suringar, président de la Société Néerlandaise pour l'amélioration des prisonniers, rendait compte en ces termes d'une visite à la prison dirigée par M. Obermaier : « Je fus étonné de « ce qui se présentait à mes regards : la prospérité, l'ordre, la subordi-« nation des prisonniers entre eux ; le respect, la confiance envers le « directeur ; tout dans la prison comme dans la physionomie du directeur « était affectueux et calme. Strictement équitable en tout point, le di-» gne Obermaier poursuivait sa course habituelle avec une simplicité « tranquille et courageuse. La conduite des prisonniers était bonne et « bien réglée, les grossiers déréglements étaient rares. M. Obermaier « n'a pas besoin d'employer la force des armes pour réduire ses détenus :

[1] Il est aujourd'hui conseiller ministériel et inspecteur des prisons de toute la Bavière.

« il n'a pour arme que sa droiture constante, son humeur toujours égale, « son courage raisonné, sa dignité simple, son amour de l'humanité « sans affectation comme sans hypocrisie, sa confiance inébranlable dans « la bonté de ses vues et de son but, et son attente tranquille de l'assis- « tance de Dieu. »

Nous savons qu'il est parmi les directeurs de nos maisons centrales des hommes consciencieusement dévoués qui marchent courageusement sur les traces de M. Obermaier : nous les connaissons, et leurs œuvres les désignent assez hautement a la reconnaissance des hommes de bien; mais pourquoi sont-ils si rares?

Le système établi dans les prisons en vertu de l'arrêté ministérel du 10 mai 1839 est mortel en lui-même. On peut dire sans exagérer qu'un homme condamné à cinq ans de réclusion, quelque robuste que soit sa constitution, est condamné à mort. Dans une maison centrale de douze à quinze cents condamnés, il est mort dans les huit dernières années 1300 détenus. Qu'on multiplie ce chiffre par vingt, nombre des maisons centrales, en ayant égard à la différence de population, on trouvera que le système suivi, appliqué par des agents inintelligents et sans entrailles, a causé la mort de quatorze ou quinze mille condamnés dans cette période des huit années dernières.

Les faits qui se sont passés à Clairvaux, la mortalité effrayante qu'on a signalée dans cette maison centrale a été causée par la *faim*. « Il est très- « vrai, a écrit un des entrepreneurs, qu'on a été obligé d'altérer la colle « dans les ateliers de tissage afin que les détenus ne la mangeassent pas, « et parce qu'elle est nuisible à leur santé quand ils la mangent même sans « être altérée : ils volent jusqu'à l'huile des quinquets pour la manger « ensuite. »

Ce n'est pas seulement à Clairvaux que la *faim* décime les prisonniers. La mortalité se propage d'une manière effrayante dans bien d'autres maisons centrales. Si un homme est puni, il est privé pendant longtemps de *cantine*, c'est-à-dire de la faculté d'acheter chaque jour pour trois sols de pommes de terre ou de beurre salé. Pour faire usage de l'argent qu'on reçoit de sa famille, il faut une autorisation du directeur, qui l'accorde avec une parcimonie excessive : sept ou huit centimes par jour, c'est le tarif; il faut se contenter de la ration réglementaire, insuffisante pour la plus grande partie de la population. Voilà comment les détenus meurent de faim.

S'il arrive que la publicité signale ces épidémies périodiques, des in-

specteurs se mettent en route : ils vont étudier la cause de la mortalité ; mais ils ne la découvrent pas, parce qu'ils la cherchent où elle n'est pas. A leur arrivée, prévue et annoncée, la sollicitude des directeurs a pris un essor extraordinaire. C'est toujours Potemkin et ses villages de carton. On nettoie les égouts, on fait laver les pieds aux malades, on répand le chlore dans les dortoirs et on recommande de marcher plus vite ; s'il se rencontre un médecin dont on veuille se défaire, on met sur son compte les victimes de la faim et du système homicide. Cet innocent bouc émissaire est brusquement chassé, et on publie que la maladie était causée par l'incurie d'un médecin dont on a fait bonne justice, et tout est dit.

On croit généralement que les maisons centrales sont de paisibles refuges où le criminel expie doucement ses fautes, où il apprend un état pour l'avenir et où il peut faire des économies pour les jours de liberté ; mais on ignore que les malheureux qui sont entassés dans ces demeures éprouvent toutes les souffrances à la fois. On ne sait pas qu'ils sont parqués comme un troupeau immonde dans d'infects dortoirs, où l'air se vicie d'autant plus facilement que ces vieux bâtiments n'ont pas été appropriés à leur destination présente. On ignore que des entrepreneurs avides spéculent sur la nourriture, sur l'habillement, qu'ils payent peut-être de coupables complaisances pour que leur spéculation soit favorisée. Nous connaissons de ces marchés homicides. N'a-t-on pas dit, et nous le croyons à peine, qu'un directeur d'une maison qui comptait peut-être 1,800 ou 2,000 détenus avait exigé un centime par tête chaque jour afin de fermer les yeux sur les qualités équivoques de la nourriture ? Ce prix du sang ne laissait pas que d'arrondir assez bien ses appointements. C'était sept ou huit mille francs qui venaient grossir annuellement les épargnes de cet employé besogneux.

Quant aux métiers utiles qu'on enseignerait aux détenus, c'est bien la chose dont on se préoccupe le moins. Ceux qui sont serruriers, tailleurs ou charpentiers forgent, cousent, ou travaillent le bois ; les autres filent du chanvre, tressent de la paille, dévident du fil, ou font des chaussons : il y a des ateliers où les matières travaillées sont pernicieuses à la santé, mais on renouvelle autant qu'il est besoin le personnel que la mort éclaircit. Le gouffre béant de la geôle se referme trop souvent sur de nouveaux condamnés, qui remplaceront pour quelques mois leurs devanciers enterrés, en attendant qu'ils aillent les rejoindre.

Les maisons centrales qui sont en *régie*, c'est-à-dire dont l'État prend

à sa charge et la nourriture et l'habillement, devraient se trouver dans de meilleures conditions administratives. Il n'en est rien pourtant. L'omnipotence du directeur n'a alors d'autre contrôle que celle d'un inspecteur général spécialement chargé de ces régies, et malgré les bonnes intentions de ce fonctionnaire supérieur, auquel nous rendons pleine justice, il ne voit pas tout, et on ne s'attend pas d'ailleurs à ce qu'il critique ce qui est sa propre action. Dès lors le détenu, qui sous une administration intègre peut se plaindre de la mauvaise nourriture fournie par l'entreprise ou d'un excès de travail imposé, ne peut plus ouvrir la bouche s'il arrive que des abus coupables se produisent.

Aussi tous les réclusionnaires préfèrent-ils le bagne avec ses boulets et ses fers, le bagne, où ils peuvent respirer l'air pur et manger assez pour soutenir leur existence déplorable.

Nous ne faisons qu'effleurer ce sujet : il nous entraînerait trop loin, si nous voulions entrer dans tous les détails dont personne ne pourrait contester la vérité.

Les prisons départementales sont généralement mieux administrées, grâce aux commissions de surveillance, qui s'en occupent avec zèle et dévouement : quoique dans un grand nombre de départements ces maisons accusent tous les vices d'une construction défectueuse, les prisonniers y sont humainement traités : c'est justement ce qui nous fait regretter l'expérience *illégale* que l'on fait *in animâ vili* en construisant dans quelques localités des pénitenciers cellulaires ; la vanité de l'*endroit* trouve son compte à prendre l'initiative dans l'engouement de certains philanthropes. On bâtit des cachots qui sont dissimulés au moyen de vastes couloirs, d'élégants portiques, de gracieux vestibules. Puis, l'édifice achevé, la société choisie du lieu est convoquée à la fête de l'inauguration. Les habits brodés se haranguent et se font mille politesses. Le préfet expose modestement sa part d'action : il a provoqué l'œuvre, les conseils généraux et municipaux ont voté les fonds, l'architecte s'est enrichi et a gagné la croix d'honneur, tout le monde est content, et la musique vient avec ses airs joyeux clore la cérémonie : le beau monde se retire et les portes de fer se ferment. La tombe du prisonnier est scellée : il y a bien des détenus qui se pendent, d'autres qui deviennent fous : mais on explique judicieusement que la folie était préexistante chez le *sujet ;* quand à celui qui se pend, c'était un mauvais garnement, qui est dans le cas d'avoir voulu déconsidérer l'expérience.

Cependant chacun écrit son rapport : le préfet est enchanté des

résultats ; le maire n'aurait jamais osé espérer de pareilles améliorations, le médecin trouve les dispositions hygiéniques parfaites; il n'est pas jusqu'à l'aumônier, souvent un pauvre prêtre médiocrement lettré, à qui la tête ne tourne, et qui n'envoie aussi son avis motivé aux grands professeurs de *science carcérienne:* c'est le mot adopté.

Ne semble-t-il pas que les évêques devraient recommander à ces aumôniers du système cellulaire de laisser la plume du publiciste pour l'Évangile? Une consolation donnée à un pauvre détenu que la solitude accable et jette dans le désespoir serait plus profitable que des pages de mauvais français sur le système pénitencier.

De temps en temps on se demande bien tout bas, lorsqu'on veut être sincère, pourquoi ces essais de l'emprisonnement individuel ne produisent pas les salutaires effets signalés en Amérique? Nous savons le secret de cette énigme. C'est que vous avez fait une œuvre de vanité puérile, pourrions-nous dire aux philanthropes de province, et qu'aux Etats-Unis on a créé une institution sérieuse. Et voyez d'abord : la cellule américaine est dans d'autres conditions hygiéniques que la vôtre. La cellule, nous disons mal, le prisonnier américain a deux cellules pour son usage, bien aérées, bien propres et pourvues de toutes les commodités. Ensuite la nourriture est non-seulement saine, mais *scandaleusement* abondante, au dire de M. Demetz, si nous avons bonne mémoire. Ajoutez que les visites des sociétés charitables sont fréquentes; que l'instruction y est soigneusement donnée; que le culte y est complétement ordonné, et que les chefs de ces pénitenciers sont religieux. Cet aperçu, qui nous dispense de continuer le parallèle, nous dira pourquoi vos essais cellulaires sont plus que problématiques. Ce nouveau système, avec toutes les conditions appliquées en Amérique, est appelé à opérer l'amélioration morale des détenus; mais n'appelez pas *système cellulaire* vos édifices mal construits, plus mal organisés, et dont une sage direction est la chose qui vous préoccupe le moins.

A la vue de toutes les misères qui règnent dans les prisons, où se révèlent de si intolérables souffrances, faudra-t-il donc se croiser les bras en attendant que la cellule régénératrice vienne apporter de bons remèdes? Non pas, vraiment. Les lois divines et sociales vous font un devoir de vous occuper à l'heure présente de tous ces *réprouvés* pour qui vous n'avez eu jusqu'ici que de l'indifférence et du mépris. *Il faut chercher même dans cette fange*, dit un conseiller de Russie, parlant au congrès pénitentiaire, *les étincelles divines qui y tombent quelquefois, pour*

les en faire sortir dignes de leur céleste origine; il faut surtout faire de meilleurs choix pour l'administration de vos prisons.

Dans une société régie par des institutions philosophiques, nul doute que l'emploi de geôlier ne doive être honoré à l'égal des fonctions les plus respectables, et qu'on ne doive appeler à les remplir que des hommes d'un noble caractère et d'un vertu éprouvée; car, quels trésors de modération, de dignité, de fermeté calme et de tolérance n'exige pas l'exercice d'une fonction qui consiste à veiller sur des esprits chagrins ou ulcérés, à contenir dans de justes bornes le regret de la liberté perdue?

Si vous tenez à changer en inclinations honnêtes les inclinations perverses des détenus, faites alors qu'ils aient une pleine confiance dans la justice et dans la droiture de ceux qui leur sont donnés pour guides, pour surveillants, pour directeurs. Faites au moins qu'ils n'apprennent pas à les connaître dans leurs faiblesses, dans leur incapacité. Faites que l'homme placé à la tête d'une prison soit grave sans rudesse, compâtissant et miséricordieux; c'est l'arbitre du sort des prisonniers; il doit rappeler les principes de la modération et n'avoir jamais de paroles dures ni de punitions cruelles.

Au lieu de mercenaires intéressés, choisissez, dirons-nous aux chefs du gouvernement, des hommes vertueux jusqu'à l'enthousiasme, convaincus jusqu'à l'abnégation d'eux-mêmes, semblables enfin au vénérable M. Obermaier de Munich; au lieu de prendre vos agents parmi les officiers ministériels en déconfiture, d'une position équivoque, hommes sans entrailles, sans pitié, accoutumés à ne voir dans un prisonnier qu'un ennemi, et qui mettent volontiers leur amour-propre à outrer la férocité, mais dont on répète aussi, malgré la décoration de la boutonnière: *il a un poids de cadavres sur le cœur*, allez chercher vos employés parmi les hommes les plus recommandables par leur caractère, leur expérience et leur savoir. Accordez-leur, vous dit M. de Brétignières, de suffisants avantages pécuniaires, afin d'éviter les soupçons d'indélicatesse qui pèsent sur les besogneux; choisissez-les en un mot d'une assez haute réputation pour qu'ils se croient responsables envers l'opinion publique.

Avec la sévérité brutale de vos geôliers, vous obtiendrez peut-être l'ordre matériel, la tranquillité apparente dans vos prisons; mais les condamnés, que les enseignements religieux n'auront pas préparés à la résignation, se révolteront intérieurement contre votre règlement disciplinaire: ils seront vaincus, mais non résignés, et encore moins conver-

tis. Avec un système de cruauté vous ne viendrez jamais à bout de vos hommes sans ensanglanter chaque jour les sabres de vos gardiens et les baïonnettes de vos soldats.

Apportez aussi dans la nourriture les améliorations dont la mortalité journalière vous fait un devoir impérieux, et que le travail soit en rapport avec la faiblesse de vos hommes exténués, et rendus malades par les privations. « J'approuve de toutes mes forces le travail qui moralise, a dit « M. l'abbé Laroque, au congrès de Bruxelles, mais je repousse de toutes « mes forces ce travail qui tendrait uniquement à ouvrir une source de « fortune pour les uns et un abîme d'immense misère pour les autres. »

Les enquêtes que vous ordonnez quand le mal devient trop patent devraient s'étendre à toutes vos prisons ; car il y a presque partout malversation, presque partout des entrepreneurs, riches et avides de gain, trouvent à acheter les complaisances d'agents faciles et pauvres. Vous découvririez souvent *et la graisse gâtée et la viande morte, et les poids qui servent de lest aux balances.* Mais afin de rendre ces enquêtes sérieuses, il faudrait adjoindre à vos inspecteurs des membres de la députation, des conseillers généraux ou municipaux, qui vous diraient la vérité sans intérêt personnel, parce qu'ils sont les avocats naturels des prisonniers et non leurs juges. Ces inspections gratuites données à des hommes éminents serviraient de contrôle à l'omnipotence de vos administrations des maisons centrales, elles suppléeraient aux commissions de surveillance, qui manquent surtout dans les lieux écartés des villes où se trouvent placées plusieurs maisons centrales.

Si vous faisiez un appel aux hommes de bonne volonté, vous verriez se former, nombreuses et zélées, des sociétés de patronage, des associations charitables qui visiteraient vos prisonniers et pourraient dans l'occasion vous signaler les abus.

Avec tous ces moyens qu'une bonne administration commande, faites que l'enseignement religieux soit fréquent, que l'instruction élémentaire soit donnée sérieusement, et qu'un choix de bons livres entretienne les sages dispositions que vous aurez fait naître. On a fait semblant, depuis deux ou trois ans, de former des bibliothèques dans les prisons ; mais outre que le choix des livres a été très-légèrement fait, les volumes sont en si petite quantité qu'il est impossible d'en distribuer à tous les détenus qui savent lire. On trouve encore entre leurs mains des ouvrages d'une immoralité révoltante. L'auteur de cet écrit a trouvé dans une maison centrale, il y a trois ou quatre mois, *les Courtisanes de Paris*,

Faublas, les romans de M. Sue et la *Vie de Cartouche*. Si tous ces ouvrages ne doivent pas être mis sur la même ligne au point de vue de la moralité, on conviendra que même des romans inoffensifs sont une lecture assez mal appropriée aux besoins des prisonniers.

Nous avons la certitude que vous obtiendrez d'heureux résultats dans vos prisons, toutes défectueuses qu'elles soient, si vous entrez dans cette voie de surveillance pleine de mansuétude et de charité. La société vous impose le devoir de la garantir contre les attaques des méchants qu'elle a rejetés de son sein, mais elle vous charge aussi, et bien plus fortement la religion, de les rendre meilleurs.

Essayez de cette bienveillance qu'inspire l'esprit évangélique, et vous verrez les cœurs ulcérés, les âmes aigries, les caractères irascibles, transformés merveilleusement. Quand les hommes nous sourient, notre âme devient tendre; leur présence nous charme et nous encourage. Que de trésors de commisération, de tendresse généreuse et de bonté qui s'ignore elle-même, découvrirait dans les prisonniers le regard ami qui les y chercherait!

S. DE LA CHARBOUZE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité, *considérées au point de vue chrétien, social et personnel,* par madame L. de Challié (née Jussieu) [1].

Nos lecteurs n'ont pas oublié la remarquable *Introduction* de ce beau livre, que nous avons publiée intégralement, il y a quelques semaines. Les qualités de style, l'élévation de pensées et de sentiment qu'ils ont admirées se retrouvent dans le reste de l'ouvrage.

Assurément, un livre était difficile sous ce titre : *liberté, égalité, fraternité.* L'égalité, tous cherchent celle qui monte, et personne celle qui descend ; en fait de liberté, chacun n'est pas loin de penser que son voisin en a trop ; pour la fraternité, il y a des gens qui vous disent : Frère, d'un ton épouvantable. La devise nationale étant ainsi traduite dans les actes, qui osera l'expliquer du haut des principes, et braver le sourire railleur de tous ceux qui savent la valeur des mots dans la bouche des partis ? Car c'est ici surtout que l'on tombe dans l'alternative dont parle madame de Sévigné, et que, n'étant pas fripon, naturellement on se trouve parmi les dupes.

Toutefois, ici comme à la cour et comme dans le monde, entre les deux tranchants du dilemme, il y a un milieu où les intelligences élevées et les cœurs droits se rencontrent, mais comme à un rendez-vous de famille, en petit nombre et fort à l'aise, madame de Challié peut le savoir. Depuis dix-huit mois que nous avons ébranlé l'Europe aux cris de liberté, d'égalité et de fraternité, et que tant d'hommes nous ont fourni le commentaire de ces trois mots, il ne me semble pas que nul d'entre eux ait mieux pensé ni mieux dit que l'auteur de l'*Essai;* surtout nul n'a témoigné une plus grande horreur des banalités, cette monnaie courante et déshonorée avec laquelle trafiquent les esprits qui ne manient jamais l'or pur des principes.

L'auteur recherche et trouve la vraie source de toute liberté politique et civile dans la liberté morale que Dieu a donnée à l'homme en le créant ; à côté de la liberté morale, au fond de la conscience, apparaît le devoir qui nous lie à Dieu, et qui nécessairement est la source de nos autres devoirs. En effet, la liberté sociale se conçoit comme l'équilibre des rapports établis entre les divers membres de la société ; il doit donc, comme tout équilibre, avoir une force régulatrice, une loi qui le fonde et le maintienne. Or cette loi est la morale de l'Evangile, qui, en passant dans la conscience publique, se change en vivante protestation contre

[1] 1 vol. in-8° de 284 pages. Paris, Gaume, 1849.

toute injustice. Toutes les libertés particulières dont se compose la liberté sociale, par exemple la libre action de l'homme sur sa destinée, la liberté de professer publiquement sa croyance; ensuite les droits, plus restreints en apparence, mais non moins sacrés, de l'ordre civil, comme le droit du travail et de la charité ; enfin les inégalités de fait qui se produisent inévitablement dans le monde : toutes ces choses ont leur origine, leur explication, leurs titres, leur contrepoids dans la liberté morale dirigée par l'Evangile, en sorte que les peuples ne peuvent s'écarter de l'Evangile sans compromettre quelqu'une de leurs libertés.

La même élévation de pensées, la même rigueur de déductions se retrouvent dans les deux autres parties de l'*Essai*, où il est traité de l'égalité et de la fraternité. Tout, ici-bas, insulte à l'égalité superficielle et secondaire que rêvent certains hommes, et toujours il en sera ainsi. Nous ne sommes égaux qu'au titre de créatures raisonnables et rachetées par le sang d'un Dieu, et en ce sens qu'un jour il nous sera rendu à tous selon nos œuvres. Hors de cet aspect, qui est le principal, une foule d'inégalités nous distinguent les uns des autres devant Dieu, et, bon gré mal gré, devant la société, qui ne saurait décréter ni produire l'égalité des forces physiques, intellectuelles et morales. Quant à la fraternité, il est bien plus évident encore, si toutefois il y a des degrés dans une évidence aussi splendide, qu'elle échappe, par sa nature même, à la main du législateur. On pourrait absolument empêcher un homme de révéler son génie au public, de pratiquer la vertu, ou même de garder une santé florissante ; mais le moyen de faire exécuter mécaniquement le décret qui institue la fraternité ! Il suit de là que la fraternité sociale trouve sa raison dernière seulement en Dieu, son aliment dans la foi religieuse, sa plénitude d'action dans la liberté. Si l'on ne peut plus se rendre mutuellement service, où est la fraternité? Est-ce un service que l'acte produit en vertu d'un règlement qui s'appuie sur la force publique?

Telles sont les principales idées de l'*Essai*. La conclusion qui en résulte, qui pénètre tout le livre, qui se révèle au lecteur comme l'âme et la pensée intime de ce beau travail, c'est qu'il y a deux sortes de liberté, d'égalité, de fraternité, parfaitement distinctes entre elles et aux yeux de la religion ; qu'il est essentiel de remonter jusqu'aux enseignements de la foi pour avoir le véritable secret de ces trois mots sous lesquels se cachent des illusions et des mensonges ; qu'ainsi l'Evangile apparaît non-seulement comme le livre de nos destinées éternelles, mais aussi comme le salut des sociétés politiques, le palladium de tous les droits et de toutes les libertés, la suprême et désormais unique garantie que puissent invoquer la richesse et la misère, l'autorité et l'obéissance.

Pourquoi ne pas avouer, en terminant cette trop courte analyse, que nous n'avons pas lu sans charme ces pages écrites comme on n'écrit plus ! La question placée sur son vrai terrain, un regard ferme jeté sur

les plus hautes régions de la métaphysique, des pensées sereines, calmes et impartiales dans un siècle où tout tremble et tout tombe, des expressions nettes, la propriété des termes, un style toujours noble et plein d'une réserve animée, quelque chose de grave et de soutenu dans l'ensemble et de distingué dans les détails ; en un mot, un livre qui s'avance droit devant lui et marche tout d'une pièce, comme les livres du XVII[e] siècle : assurément, une telle œuvre est devenue rare, et nous oserions louer beaucoup celle qui vient de paraître, s'il n'y avait encore plus de modestie que de talent dans la jeune chrétienne qui peut écrire de si belles pages, et si nous ne professions aussi plus de respect pour les qualités du cœur que d'admiration pour celles de l'esprit.

G. D.

Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Marie Jacobé et Salomé, par l'auteur de la dernière Vie de M. Olier.

Il a fallu autre chose que l'intérêt d'une étude historique pour que l'auteur de ce grave et docte livre, au milieu d'autres sollicitudes et des nombreux devoirs qu'impose l'apostolat du sacerdoce, ne reculât ni devant la difficulté de son travail ni devant le discrédit de sa thèse favorite. Après sept ans d'un immense labeur, il en est venu à ce résultat singulier : c'est que depuis trois siècles, et après d'innombrables écrits qui se croisent tout le long de cette route, les savants sont dans l'erreur, le vulgaire est dans le vrai, et il nous faut en revenir à l'humble croyance du paysan de Provence, au moment où le docte Lefèvre d'Étable élevait les premiers doutes. Ce livre aura donc appris une fois de plus à se défier des conquêtes de cette critique moderne dont nous sommes si fiers : et la morale sera qu'un peu de critique éloigne des croyances vulgaires de l'Église, mais que beaucoup de science y ramène.

Il est aussi difficile de parler en peu de mots de ce livre que d'en discourir au long : tant le tissu en est serré, la trame fortement nouée, les fils innombrables et entremêlés sans confusion. Quand on l'a lu, on ne peut que conseiller de le relire avec le plus d'attention possible ; c'est la meilleure idée qu'on en puisse donner. Nous ne comptons pas pour notre part que nos lecteurs se trouvent suffisamment renseignés par l'aride résumé et le raccourci téméraire que nous tentons des *Monuments inédits.*

Il avait été dit dans l'Évangile que la pécheresse de Béthanie serait fameuse par le monde entier. Ce mot s'est accompli littéralement, en dépit de mille efforts pour détruire tous les souvenirs populaires et jus-

[1] 2 vol. gr. in-8° à deux col. Ouvrage orné d'un gr. nombre de grav., et publié par M. l'abbé Migne. Prix : 20 fr. Au petit Montrouge, près la barrière d'Enfer, chez l'éditeur.

qu'à l'unique personnalité de cette humble femme. L'Église romaine a persévéramment maintenu l'identité de Marie-Madeleine avec la pécheresse de l'Évangile et l'authenticité de son apostolat en Provence. L'auteur a pour but de mettre ces deux points hors de toute contestation.

Le premier fut à peu près unanimement admis pendant quinze siècles; c'est déjà une forte présomption en sa faveur. En 1516, l'un de ces érudits du seizième siècle qu'un inquiet rationalisme commençait à désenchanter, faisant son pélerinage à la Sainte-Baume, se prit à penser qu'il pouvait y avoir là une pieuse déception. Lefèvre lance quelques feuilles fort minces d'érudition sur ce grave sujet; l'un de ses plus respectables disciples, Josse Clichtone se pique d'honneur pour renforcer son maître; d'autres amis font chorus : la controverse s'envenime, les condamnations l'aigrissent; à un siècle de là, les juges eux-mêmes hésitent, la Sorbonne tergiverse, le grave Estius entre autres passe à l'opinion nouvelle, qui prend merveilleusement racine et bientôt envahit jusqu'au sanctuaire : bréviaires, missels et martyrologes furent entamés et disloqués pour faire place à deux personnages et à deux fêtes en contradiction avec toute l'antiquité.

Cependant on étayait l'innovation de quelques autorités; on citait des témoignages avec un si unanime aplomb que, la confiance passant avec les textes de main en main, on ne pensait pas même qu'il y eût lieu de vérifier. M. Faillon partageait lui-même cette conviction, bien qu'il eût déjà épuisé, comme nous verrons, sa seconde thèse; il ne soupçonnait pas encore que l'on pût sur la première penser autrement que les plus habiles. Il n'eut pas plutôt entrepris la vérification des preuves qu'il alla de surprise en surprise. Le premier texte allégué par Lefèvre, Clichtone et une foule d'autres, sous le nom de saint Théophile, évêque d'Antioche au second siècle, est de Théophilacte, du onzième siècle; on l'a pris aveuglément dans une chaîne de saint Thomas en lisant *Théophile* pour *Théophilacte*, ce qui n'a pas empêché d'alléguer en même temps ce dernier sans remarquer cette double bévue. Saint Irénée, également invoqué, n'a été compris ni dans sa pensée ni dans son contexte; Origène, qui paraît seul favorable à la distinction prétendue, a évidemment dit le pour et le contre et doit être encore éliminé. Saint Jean Chrysostôme a reproduit, comme une opinion à mentionner sans l'adopter nettement, le sentiment d'Origène et l'expose autrement que les modernes. Les deux docteurs sont à leur tour cités, sans plus d'importance ni d'uniformité, par quelques Grecs du Bas-Empire. Il n'y a rien de plus dans les meilleurs arguments de la thèse que combat notre auteur.

On a bien essayé de la fortifier par les martyrologes. Chastelain crut avoir triomphé en découvrant dans un *Elogium* du XIX janvier une sainte Marie distincte de Marie-Madeleine. Il fit tant de bruit de sa découverte que le Bréviaire de Paris dut subir cette nouvelle fête, qui a passé à beaucoup d'autres, et il n'est pas jusqu'au docte Bollandiste, le Père du Sollier, qui parut se rendre un moment; c'était se précipiter à la suite

de Chastelain dans la plus singulière méprise. On était dupe d'une faute de copiste; il fallait lire au XIX janvier *Marius* au lieu de *Mariæ*, et substituer à la nouvelle sainte le martyr persan *Marius*. Il appartenait au Père du Sollier de ménager cette déconvenue aux nouveaux liturgistes; toutefois ils se contentèrent de passer de janvier à septembre pour inaugurer la fête, qui est demeurée depuis lors dans la plupart des nouveaux bréviaires.

M. Faillon ne s'en tient pas à cette argumentation offensive; il fournit ensuite la chaîne de ses preuves et montre l'ancienne croyance de l'Église romaine remontant dans l'Occident par tout le moyen-âge jusqu'à saint Grégoire-le-Grand, à saint Augustin, à saint Jérôme, à saint Ambroise, à saint Hilaire, et, dans l'Église grecque, dominant constamment jusqu'aux plus illustres et aux plus anciens docteurs, et par compensation des doutes d'origines, se réclamant de ses maîtres, Ammonius Saccas et Clément Alexandrin. L'auteur montre par surabondance que le sens littéral de l'Évangile même se refuse à la distinction prétendue, et qu'enfin l'interprétation allégorique qui a joué un si grand rôle pendant les quinze premiers siècles chrétiens reposait nécessairement, sous peine d'un non sens universel, sur l'identité de la pécheresse avec Marie-Madeleine et Marie de Béthanie.

Ce vaste travail n'est pour M. Faillon qu'un prolégomène de ses études sur les traditions provençales. Encore une fois, il faudrait renoncer à l'analyse, reprendre cette forte lecture d'un bout à l'autre, et se laisser aller au flot montant d'une conviction qui entraîne avec un charme toujours croissant. Cette controverse semble avoir commencé d'une façon encore plus fortuite et plus mesquine que la précédente. « Dix-« sept siècles avaient établi cette croyance (des Provencaux), dit un « de leurs défenseurs, nous vivions en paix dans ce sentiment respiré « avec l'air natal et sucé avec; Jean de Launoy prétendit troubler cette « créance, la foi de nos pères et la tranquillité de nos églises. »

Ce fût en 1642 que Launoy rompit sa première lance; ce n'était qu'une boutade d'érudit désœuvré; il en convint presque, promit de se rétracter, revint à la charge et guerroya jusqu'au bout, par dépit plutôt que par conviction. Son arme unique était l'argument négatif, la chose la plus impertinente qui soit au monde, contre la possession d'un fait immémorial. Il y eut malheureusement des adversaires maladroits qui prêtèrent le flanc au docte ferailleur de la Sorbonne. Il s'en donna à l'aise; il finit par rire des plus sérieux arguments. Un jour, poussé presqu'à bout par le Père Combefis, il s'enfuit en ricanant et déclarant qu'on ne lui apporterait jamais un monument antérieur au XIIe ou XIe siècles, et que si on lui en alléguait, on ne l'empêcherait pas de le trouver apocryphe.

Avec cette arrogance, son opinion ne laissa pas que de prévaloir. M. Faillon est le premier qui ait sérieusement repris cette cause abandonnée si légèrement, et nous avons hâte de déclarer qu'après lui elle

est de nouveau jugée et sans réplique. Relevant le défi de son adversaire, il entreprend de lui donner une série de monuments qui, incontestables et antérieurs au XIe siècle, prouvent l'apostolat de sainte Madeleine en Provence.

Il débute par un argument péremptoire et une belle découverte ; les actes de sainte Marie-Madeleine par Raban Maur, que nous avons eu la satisfaction de voir, pour ainsi dire, exhumer sous nos yeux d'un manuscrit de la Bodléienne d'Oxford. Le savant éditeur à qui nous en devons cette édition *princeps* semble y avoir tellement mis ses complaisances qu'il y revient à diverses reprises en ses deux volumes. Nous eussions préféré une étude continue qui eût groupé sous un seul coup-d'œil tout ce qui tient à la valeur et à la portée de ce monument.

Ces actes portent bien le cachet de leur époque, et le caractère particulier et distinctif des écrits de l'illustre évêque de Mayence, la sincérité ; il y révèle sa sincérité, une science peu commune, et ce qui est plus frappant encore, une grande habileté à exposer quelques lignes évangéliques, sans sortir du cadre sacré, sans rien perdre de la tradition ; cette mise en scène ferait honneur à nos historiens les plus exercés. Mais ce qui importe, c'est qu'il en résulte évidemment qu'au IXe siècle l'apostolat des saints de Provence était admis partout, que cette tradition était regardée comme immémoriale, et que Raban Maur avait lui-même sous les yeux des actes plus anciens.

Le savant critique est allé à l'enquête de ces actes. Il a trouvé d'abord une première vie, composée au Ve ou VIe siècle, puis une seconde rédaction antérieure encore à Raban Maur et assez accréditée pour l'avoir trompé sur quelques détails, un troisième travail également distinct et reconnaissable, qui forment les anneaux d'une chaîne qui nous porte bien loin du terme que Launoy posait si fièrement.

Il y a plus, remontant toujours non plus avec la critique littéraire, la palustique et la paléographie, mais avec l'archéologie et toutes ses investigations les plus délicates, M. Faillon nous place en présence de la crypte de sainte Madeleine, de son tombeau, de sa grotte, des sarcophages de saint Maximin, de saint Lazare et de sainte Marthe, de la prison de Saint-Lazare à Marseille, des cryptes de Saint-Victor, de l'oratoire de Saint-Sauveur, à Aix ; il compare ces cryptes, ces tombeaux, aux cimetières romains et aux sépulcres de Rome souterraine ; il fait rayonner le jour le plus inattendu sur les points les plus obscurs ; il révèle véritablement, et peut-être pour les Provencaux, des monuments enfouis pour ainsi dire, au grand soleil et sous les yeux de tous le monde, depuis les premiers siècles chrétiens. C'est contre Launoy une démonstration lapidaire et palpable, que chacun peut vérifier sur place, ce sont des témoins qui prennent la parole : *lapides clamabunt.*

A cette double série de preuves, l'auteur ajoute uue foule d'inductions tirées de toute l'histoire et des antiquités provençales, des fameux démêlés de la primatie d'Arles, du culte primitif des apôtres du midi,

de leurs plus anciennes fêtes, des translations de leurs reliques.

Ainsi remis en possession du terrain qu'avait usurpé Launoy, il achève de l'accabler en reprenant une nouvelle série de faits et de pièces postérieurs au IXe siècle ; ici le théologien, le critique, l'archéologue devient diplomatiste et fouille toutes les archives provençales ; il en retire un véritable cartulaire de sainte Madeleine, en refait et restitue une à une, siècle par siècle, toutes les pages et tous les titres. Launoy nous semble véritablement enseveli sous un amas de parchemins, de sceaux, de médailles dont la profusion étonne. On a peine à croire que la vie posthune d'une humble pénitente, que la mémoire de son culte ait pu fournir un pareil luxe héraldique ; ce sont véritablement des titres de noblesse, et le roi d'armes a été celui qui a dit cette parole qui sert d'épigraphe aux monuments inédits : « En vérité, je vous le dis, partout où cet Evangile sera annoncé dans l'univers entier, cette action sera publiée à sa louange. »

Si nous ne craignions de heurter, en finissant, la modestie de l'auteur, qui n'a pas même ostensiblement signé son œuvre, nous dirions qu'il y a quelque chose qui lui revient de ces titres de noblesse, et qu'il n'a pas seulement relevé l'honneur des saints de la Provence. Il a peut-être encore plus à s'étonner qu'une œuvre pareille passe aussi inaperçue au milieu de nos émouvantes perturbations. Qui peut, à cette heure, tenir compte de son labeur au diplomatiste, à l'antiquaire, au critique, au théologien ? Nous ne pouvons nous défendre d'un rapprochement : le savant auteur a offert son épître dédicatoire à Notre-Dame, et semble n'avoir eu que Dieu et les anges pour témoins de ses derniers labeurs. « Or, peu avant son heure suprême, disaient les récits populaires, voulant conserver ce qu'elle avait cherché, la meilleure part, Madeleine monta à la Sainte-Baume, au plus âpre du désert, en un lieu préparé pour les anges, et ceux-ci venaient chaque jour, aux sept heures saintes de la prière, la soulever de leurs mains au haut des airs, afin qu'elle pût entendre de plus près les concerts célestes. »

D. PITRA,
De l'abbaye de Solesmes.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DESOYE ET Ce, imprimeurs, 32, rue de Seine.

UN EXAMEN DE CONSCIENCE.

(QUATRIÈME ARTICLE [1].)

LE SOCIALISME.

Que la France de 1789 soit irréligieuse, on ne nous l'aura guère contesté, je le suppose; qu'elle soit révolutionnaire, cela est indubitable: qu'elle soit socialiste, c'est ce dont au premier abord on peut douter.

Nous avons défini le socialisme : la négation au nom de l'État de tout droit humain. L'homme n'est rien vis-à-vis de la société, c'est-à-dire vis-à-vis du pouvoir qui la gouverne ; ce n'est qu'un moyen, un instrument, un chiffre, un outil. A la société seule appartient le droit ; l'homme n'est propriétaire vis-à-vis d'elle ni de son bien, ni de son corps, ni de son âme ; la société est seule et absolue propriétaire des choses, des hommes, des consciences.

N'y a-t-il dans nos lois, dans nos institutions, aucune trace d'une prétention pareille, aucune tendance vers ce but? C'est ce que nous voulons examiner ici. Nous considérerons d'abord notre législation révolutionnaire, telle qu'elle était au commencement de ce siècle et telle qu'elle subsiste encore en grande partie. Nous parlerons ensuite de ce que les vingt-trois années de gouvernement constitutionnel ont apporté de nouveau dans les idées, dans les faits, dans les lois.

Disons-le d'abord, cette prétention despotique dont nous parlons est vieille comme le monde. Depuis Nemrod, qui « fut le premier puissant sur la terre, » la propriété des biens, des corps et des âmes a été disputée à l'homme par le pouvoir. C'est en définitive la grande lutte, l'éternelle et l'unique question de la politique. Il n'est guère de pouvoir, même parmi les plus modérés, qui n'ait conservé dans le

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIV, p. 673.

secret de sa pensée et dans le fond de ses archives quelques traditions de ce despotisme primitif; il n'est pas de temps ni de pays, si profondément asservi, où l'homme ait tout à fait renoncé à ses droits, et n'ait fait de loin en loin entendre quelque protestation en faveur de cette triple liberté, des biens, du corps, de la conscience. La lutte a toujours duré, elle durera toujours. Seulement, à mesure que la civilisation marche, il faut que le despotisme recule, qu'il voile ses prétentions, qu'il les cache sous des noms plus ambigus et plus honnêtes, qu'il les atténue, qu'il les restreigne. La part plus grande faite aux droits de l'individu est le signe infaillible du progrès social.

Toutes les tentatives despotiques sont donc des tentatives rétrogrades. Bonaparte, reprenant à la France la liberté politique, remontait simplement jusqu'à Louis XIV; la Convention, subordonnant l'homme à l'omnipotence de la patrie, rétrogradait jusqu'à Solon et à Lycurgue; les socialistes, lui déniant toute propriété et toute liberté individuelle, rétrogradent jusqu'à Nemrod et à Nabuchodonosor.

Avant 1789, les prétentions despotiques du pouvoir étaient écrites en tête du droit public. Louis XIV, dans ses instructions à son fils, lui recommandait de se considérer toujours comme le maître absolu de tous les biens possédés par ses sujets; en d'autres termes, comme le suprême et unique propriétaire de toute la France : quant aux hommes et aux consciences, on en a toujours fait meilleur marché que des terres. C'étaient là les maximes du despotisme païen ressuscité par la Renaissance, qui avaient commencé à refleurir à la fin du XV[e] siècle, auxquelles le protestantisme avait apporté un puissant secours, que Jacques I[er] avait rédigées sous une forme dogmatique, dont les rois très-chrétiens avaient pieusement hérité, et moyennant lesquelles les dernières traces de l'indépendance du moyen-âge, soit dans les esprits, soit dans les mœurs, soit dans les institutions, avaient été effacées. La pensée fondamentale était celle-ci : que le souverain n'est pas astreint aux mêmes obligations que ses sujets; que la morale privée n'est pas la morale des gouvernements; qu'il y a une conscience pour le serviteur et une autre conscience pour le maître; un évangile des hommes et un évangile des rois. Ces idées, dès le XVI[e] siècle, avaient pleinement cours dans toute l'Europe.

Maintenant, pour être juste envers l'ancienne monarchie française, il faut dire que rarement despotisme plus absolu dans ses maximes fut plus tempéré dans sa pratique. Si anti-chrétiennes que fussent leurs idées, les princes du XVII[e] siècle étaient encore chrétiens; et,

malgré bien des actes tyranniques, il est rare qu'un pouvoir absolu se soit mieux tenu en garde contre la tyrannie. La monarchie française (chose singulière après ces déclarations si directes et si menaçantes contre la propriété) était, dans le fait, fondée en bonne partie sur le respect de la propriété. Ce qu'elle tolérait d'opposition et de contrepoids avait la propriété pour base : et si le Parlement osait résister à la royauté, c'était parce que le Parlement, dépositaire des notions de justice, de droit, d'équité privée, était de plus détenteur de sa charge à titre de propriété personnelle, et inamovible sinon par une confiscation. On le disgraciait, on l'humiliait, on l'exilait; on n'osait pas le dissoudre, parce que le dissoudre eût été une spoliation. Ce qui restait d'indépendance politique avait donc le droit de propriété pour base et pour protecteur.

La Révolution nous a apporté le contrepied de ce que la monarchie nous avait donné. Avec des maximes profondément despotiques, la dernière avait une pratique assez respectueuse et assez douce. Chez l'autre, les maximes ont été admirables de justice, de rectitude, de respect de l'homme; mais la pratique a été d'une rudesse que la monarchie n'avait pas connue.

Oui, certes, ç'a été un jour digne de mémoire que celui où, pour la première fois, si je ne me trompe, dans les annales du monde, un roi et une assemblée publique, un gouvernement en un mot, ont solennellement reconnu qu'ils n'avaient pas sur l'homme une puissance absolue, irréfragable, illimitée : où ils se sont dépouillés, en termes authentiques et formels, de ces prétentions si chères à tous les pouvoirs, d'un haut domaine sur les biens, d'une puissance illimitée sur les personnes, d'une domination supérieure sur les consciences : où ils ont admis expressément que l'individu même le plus faible et le plus petit a un droit vis-à-vis du pouvoir, si haut qu'il soit; de la nation, si unanime qu'elle puisse être; de la société, si étroitement, si anciennement, si saintement unie qu'on la suppose : où non-seulement un prince que l'on appela depuis un despote, mais un peuple, despote bien plus absolu, laissèrent dire en leur nom qu'il y avait, même vis-à-vis d'eux, même contre eux, quelque chose comme les Droits de l'homme. Il ne faut pas croire que les principes posés fructifient toujours; il ne faut pas croire non plus qu'ils soient toujours perdus. Une déclaration aussi nouvelle que celle-là était une grande chose. C'est le grand acte de l'Assemblée constituante, qui fait contrepoids à ses violences, à ses égarements, à ses faiblesses. C'est le beau côté de la Révolution.

Mais il fallait que la Révolution manquât à tout ce que ses principes avaient eu de noble et de légitime. L'alliance entre l'esprit d'équité chrétienne et l'esprit de révolte philosophique ne pouvait être ni sincère, ni sérieuse, ni durable. C'était une notion éminemment chrétienne que cette notion des Droits de l'homme inscrite en tête des lois; un peuple anti-chrétien ne pouvait y rester fidèle : et comme pour montrer que la méconnaissance du Christianisme était le vice fondamental de la Révolution, ce fut la haine du Christianisme qui inspira la première infraction éclatante aux maximes si solennellement proclamées. Quand il s'agit de remplir le vide des finances, l'Assemblée eut recours à une spoliation. Elle s'empara des biens de l'Eglise, démentant ainsi la loi proclamée par elle de l'inviolabilité de la propriété, et revenant aux vieilles doctrines des gouvernements despotiques, que Louis XIV exprimait ainsi : « Vous devez être bien persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Eglise que par les séculiers, pour en user en tout comme de sages économes. » Seulement ni Louis XIV ni aucun de ses successeurs n'avaient osé faire, sur une si grande échelle, usage de ce droit régalien. On a beau jeu à être despote quand on est peuple. Le despotisme d'une assemblée, aussi large en principe que le despotisme royal, est en fait autrement hardi.

Je sais bien que des sophismes d'avocat furent mis en œuvre ce jour-là pour distinguer la propriété collective de la propriété individuelle; et qu'on découvrit ingénieusement que l'État, qui n'a pas le droit d'ôter à un individu la centième partie de son bien, a le droit d'enlever à une collection d'individus tout ce qu'elle possède. Ces habiletés de palais firent grand honneur à ceux qui les professèrent alors, comme elles font honneur à ceux qui les professent aujourd'hui. Cependant la communauté en définitive n'est qu'un être fictif, l'individu est l'être réel; la communauté est propriétaire, l'individu jouit; la communauté a un droit, mais ce droit n'est que le droit des individus mis en commun. Vous feriez disparaître, légitimement ou non, la communauté; vous ne feriez pas disparaître ses membres. Vous auriez droit de dépouiller l'une; de quel droit dépouilleriez-vous les autres?

Et surtout, un gouvernement n'est pas libre, lorsque pendant des siècles il a tenu une propriété pour légitime, de la déclarer illégitime et de la briser. Tous les brocards de la chicane ne sauraient faire qu'un pareil acte ne soit une spoliation, qu'il n'ait d'une spoliation tout l'o-

dieux, qu'il n'en attire tous les dangers, qu'il n'en amène toutes les fatales conséquences. Certes, la propriété de l'homme sur l'homme était autrement contestable, autrement entachée que la propriété de l'Église sur les biens que lui avaient librement donnés leurs légitimes possesseurs. Mais le pouvoir, pendant deux siècles, avait admis le droit de propriété sur les esclaves; il ne s'est pas cru en droit de la déclarer illégitime et de l'anéantir. Et quand il a voulu effacer la tache de l'esclavage, il n'a pas voulu le faire sans une indemnité pour ceux qui avaient ce genre de propriété entre leurs mains. Aux yeux de la philosophie, leur droit avait été éternellement sans valeur : aux yeux de la loi, il avait la sanction de l'usage et la protection acquise du pouvoir. L'anéantir n'eût peut-être pas été, dans la rigueur philosophique des termes, une spoliation, mais en aurait eu toute l'apparence, tout l'odieux, tous les inconvénients, tout le péril. Aussi, l'État dans ses jours de raison et de sagesse a reconnu un droit au propriétaire d'hommes, parce que pendant deux cents ans la loi avait tenu cette propriété pour légitime ; tandis que l'État, dans ses jours de passion et d'aveuglement, n'a voulu reconnaître aucun droit à l'Eglise sur des propriétés librement données, solennellement reçues, paisiblement conservées pendant douze siècles, mille fois reconnues par la puissance publique. C'est alors que l'abbé Sièyes leur disait : « Vous voulez être libres ! vous ne savez pas être justes ! » Et faute de savoir être justes, ils n'ont jamais été libres.

En effet, ce que l'Assemblée constituante avait fait ce jour-là, ses successeurs en révolution n'ont pas manqué de l'imiter. On a fait trop d'honneur aux Jacobins du supplice de Babœuf; cet égorgement n'était que la peine d'une certaine utopie particulière qui en ce moment-là pouvait les gêner. Mais la défense de la propriété et du droit individuel inquiétait fort peu les Jacobins. Robespierre avait une définition de la propriété dont les socialistes modernes s'accommoderaient parfaitement : « La propriété, disait-il, est le droit qu'a chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie par la loi. » On ne voulait pas encore, il est vrai, faire servir cette commode définition de la propriété à l'établissement d'une communauté fraternelle comme Babœuf avait eu l'innocence de la rêver ; on ne pensait pas à cela, et ce rêve était désagréable aux gouvernants. Mais on pensait du moins à se servir, à l'encontre des traîtres et des conspirateurs, du droit universel de l'État sur la propriété : et les traîtres et les conspirateurs, c'était, comme chacun le sait, toute la nation, moins Danton et une vingtaine de ses amis, selon

Danton; moins Robespierre et une douzaine de ses amis, selon Robespierre.

Certes Saint-Just qui disait : « Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut pas être propriétaire ; » les Jacobins qui décrétaient le *maximum* et même l'impôt progressif ; le Comité de salut public qui encombrait les prisons ; Robespierre qui faisait mettre les hommes hors la loi et les faisait guillotiner sans forme de procès ; la Convention qui persécutait les prêtres, changeait les églises en magasins, arrivait à ne plus tolérer même le clergé schismatique de 1792 ; la Convention qui décretait une éducation uniforme, commune, obligatoire, et prétendait enlever dès l'âge de cinq ans les enfants à leur famille, n'avaient pas la prétention de se montrer respectueux envers la propriété, envers la liberté, envers la conscience. C'étaient de très-dignes prédécesseurs des socialistes d'aujourd'hui.

Ainsi, en définitive, rien ne périt, même sous l'Assemblée constituante et sous le Comité de salut public, de la vieille tradition historique, despotique, monarchique, absolutiste. La révolution hérita jusqu'au dernier de tous les droits régaliens soigneusement transmis de l'antiquité païenne à la féodalité du moyen âge et de la féodalité à la royauté semi-protestante de Louis XIV. Les déclarations de principes écrites dans les Constitutions restèrent sans doute en faveur de la propriété et de la liberté, vagues paroles, formules banales, phraséologie insignifiante qu'à chaque changement du pouvoir le notaire de l'État libellait sans y penser. Mais au-dessous, les faits demeurèrent, la politique resta la même ; l'État ne perdit rien, que l'État s'appelât Louis de Bourbon, Maximilien de Robespierre ou Napoléon de Bonaparte. La République, comme la monarchie, continua à se tenir pour la propriétaire suprême de tous les biens ; les confiscations révolutionnaires en furent la preuve : comme la dominatrice absolue de toutes les personnes, témoin la loi des suspects : comme la directrice des consciences, à telles enseignes que les églises étaient fermées. L'Etat n'étant plus le roi, mais étant le peuple, ne se sentait que plus complètement dégagé de tout respect envers les individus, de toute obligation morale, de toute loi écrite, naturelle ou divine. *Salus populi, suprema lex,* disait-on avec l'ancienne Rome et dans un sens bien autrement étendu que celui de l'ancienne Rome. Et quand la crise révolutionnaire fut traversée, l'Etat se retrouva, en dépit des déclarations, des constitutions, de toute la métaphysique législative, en possession de tous ses titres, païens,

féodaux, monarchiques, révolutionnaires; l'arche sainte était sauve, et la liberté humaine n'avait pas fait un seul pas.

Pas un seul pas! Je m'étonne moi-même de ce mot en l'écrivant. Et cependant la réflexion le confirme. De 1789 à 1804, l'égalité avait beaucoup gagné; la liberté politique s'était momentanément relevée. Mais la liberté dont nous nous occupons ici, la liberté civile, la liberté positive, la liberté utile, la liberté des biens, du corps, de la conscience, quel progrès avait-elle fait?

En matière de liberté personnelle, — il est bien vrai, il n'y avait plus de Bastille ni de lettres de cachet. Il n'y avait plus une cinquantaine de personnes, secrétaires d'État, premiers commis, grands seigneurs, maîtresse du prince (je parle ici de l'époque la plus abusive de la monarchie), mis à même par leur crédit de faire enfermer, sous un prétexte plus ou moins spécieux, l'homme qui leur déplaisait. Mais il y avait Vincennes et des mandats d'arrêts; cinq cents juges d'instruction, quatre-vingt-dix préfets et bien d'autres, ayant non-seulement le crédit, mais le droit de faire enfermer tout citoyen, sous la vague et banale accusation, à défaut d'autre, de complot contre la sûreté de l'État : et cela en vertu de la loi, sans excès de pouvoir, sans abus, sans illégalité, partant sans la moindre responsabilité ni le moindre reproche.

En matière de liberté de conscience, — les protestants avaient été affranchis des édits de Louis XIV, cela est vrai; et cette émancipation, du reste, datait d'avant 1789. Mais, d'un autre côté, la liberté des catholiques était autrement atteinte par les lois organiques de Bonaparte qu'elle n'avait pu l'être par la jurisprudence toujours douteuse et toujours contestée du Parlement. La déclaration de 1682, effacée par Louis XIV lui-même, et sur laquelle Louis XV avait fini par imposer *un silence perpétuel*, la déclaration de 1682 devenait, ce qu'elle n'avait jamais été sous la monarchie, une loi de l'État. La liberté de la perfection chrétienne n'existait plus; les ordres religieux étaient interdits. Et enfin, par la fondation de l'Université, un acte de contrainte inouï dans l'histoire des hommes avait été exercé sur les consciences; le père, maître de sa propre croyance, n'était plus maître de la croyance de son fils.

Mais en matière de propriété, du moins, n'avait-on pas fait quelque progrès? Le Code civil n'avait-il pas proclamé la suprématie de la propriété privée? En confirmant la loi de l'égalité des partages, n'avait-il pas défendu l'équité contre la politique? repoussé l'irruption du droit

public dans le droit civil? replacé le système tout entier de la propriété sous l'empire de la loi naturelle?

Je sais tout cela; mais le Code civil lui-même avait été fait sous une double influence. La tradition despotique et révolutionnaire s'y retrouvait à côté de la tradition équitable et juridique. Et dans le reste de nos lois la tradition despotique l'emportait; le politique parlait bien plus haut que le jurisconsulte; la raison d'Etat était bien autrement puissante que le droit.

Ainsi — la haine de la propriété collective, cette grande tradition révolutionnaire, manifestée par le premier acte de spoliation accompli en 1789, subsiste avec éclat dans toutes nos lois, le Code civil y compris. On a appelé ces biens du nom très-impropre aujourd'hui de *biens de main-morte :* et dès lors ce ne sont plus des biens, ce n'est plus une propriété; ce n'est guère qu'un démembrement du domaine de l'Etat, que l'Etat consent à laisser momentanément en d'autres mains. N'administre-t-il pas, ou peu s'en faut, les biens des communes, ceux des hospices, ceux des fabriques? Notre loi a tellement peur de toute association, de toute œuvre commune, de tout lien entre les hommes, que, pour qu'une société ou corporation quelconque existe légalement, il faut une première autorisation; pour qu'elle soit capable de posséder, une seconde autorisation; pour que, cette capacité accordée, elle puisse accepter un don, une troisième autorisation; et ainsi de suite. L'Etat se fait ainsi redemander en détail la liberté qu'il semblait avoir accordée une fois pour toutes.

Ainsi encore, — sous le nom d'impôt de succession, subsiste dans notre Code financier un souvenir authentique, un rejeton immortel et toujours prêt à se développer, des prétentions de l'Etat à la propriété universelle. Nous rachetons aujourd'hui à la République le bien qu'avaient détenu nos pères, comme le vassal rachetait autrefois le bien paternel à son seigneur, parce que, selon les avocats fiscaux, le seigneur autrefois, la République aujourd'hui, sont les propriétaires originaires et universels desquels toute propriété émane, auxquels chaque détenteur nouveau doit demander l'investiture. Et quand nous payons ce droit de *lods et ventes,* nous le payons si bien à titre de rachat, et non d'impôt, qu'il excède souvent le revenu et qu'il faut remettre à l'Etat une partie du capital. Ne nous étonnons pas si cet impôt est aussi cher aux socialistes; par son origine, il remonte à leur principe; par son développement possible, il peut satisfaire à tous leurs désirs. Le socialisme d'autre-

fois et le socialisme d'aujourd'hui se sont retrouvés là et se sont embrassés.

Ainsi, enfin — pour ne pas nous traîner sur des détails techniques qui seraient infinis, nulle des bonnes traditions fiscales de l'ancien régime ne s'était perdue. Le fisc était comme toujours privilégié; comme toujours il avait des juges à lui; comme toujours, la loi s'arrangeait, par mille habiletés extrêmement spirituelles, pour lui assurer le gain de ses procès. *Il y a des juges à Berlin...* C'est un joli mot; mais si ce mot a été dit, il a été dit avec une bonne foi bien naïve et une bien crédule simplicité; car je ne pense pas qu'à cet égard Berlin vaille mieux que Paris. Au fisc comme toujours, en vertu d'un droit *inaliénable et imprescriptible de la royauté*, transféré à la République, appartenaient les richesses minérales cachées sous le sol; sans doute comme les biens des fabriques et des communes, les mines de cuivre et de charbon émanent du roi. Au fisc appartenait encore, par une admirable combinaison, le pouvoir de jeter à bas, sans qu'il lui en coûte un sou, une maison qui lui déplaît : il n'y porte pas le marteau, Dieu l'en garde; il a trop de respect pour la propriété; mais il interdit de la réparer, et après quelques années d'attente la maison tombe. Au fisc appartenait enfin, et cela de temps immémorial, le droit de payer ses dettes quand il veut, comme il veut et avec un tel accompagnement de prescriptions, de délais et de déchéances, profondément inconnu des autres débiteurs, que bien souvent il ne les paye pas du tout.

Telle était la législation sortie de la crise révolutionnaire, et on peut ajouter, telle est la législation d'aujourd'hui. Le gouvernement constitutionnel, nous pouvons le dire à l'avance, y a changé peu de chose; notre législation s'est faite comme d'un seul jet sous le Directoire et sous l'Empire. On a rarement eu depuis le courage d'y porter la main.

On me dira sans doute : « Toutes ces restrictions mises au droit individuel et surtout au droit de propriété, l'utilité publique les motive, les nécessite. S'il faut acheter un à un les édifices qui encombrent la voie publique, le trésor de l'Etat n'y suffira pas et la voie publique sera toujours étroite. Si le propriétaire du sol a seul droit d'ouvrir la mine qui est au-dessous de son champ, bien souvent il ne le fera pas et les richesses minérales seront perdues. Si la fortune des hospices grossit à l'excès, l'Etat y perdra des droits de mutation, la circulation des biens en sera diminuée, la fortune publique en sera amoindrie. »

Je n'ai garde de discuter les axiomes peut-être contestables d'u-

tilité publique sur lesquels la fiscalité se fonde pour guerroyer contre le droit individuel. Mais ne voyez-vous pas poindre ici le socialisme? Subordonner l'intérêt de chacun à l'intérêt de tous : rien n'est plus juste. Subordonner le droit de chacun à l'utilité de tous : les socialistes, en définitive, ne font pas autre chose. On dit aujourd'hui à un hospice : « Vos biens restent éternellement entre vos mains ; ils ne paient pas de droit de mutation ; nous jugeons à propos de restreindre votre fortune. » Pourquoi ne dirait-on pas demain à un particulier : « Vos biens sont dans votre famille depuis des siècles ; ils ont passé de père en fils ; ils n'ont payé que des droits de succession en ligne directe, droits fort modiques ; ni droit de succession indirecte, ni droit de vente : Le trésor en souffre. Nous restreignons arbitrairement votre fortune. » On dit aujourd'hui : « Votre maison gêne la voie publique, et nous ne sommes pas assez riches pour la payer. Nous prenons votre maison. » Pourquoi ne dirait-on pas demain : « Votre champ est mal cultivé ; l'intérêt public en souffre. Mais nous ne sommes pas assez riches pour vous acheter votre champ. Nous vous le prenons. »

Nous pouvons être bien sûrs d'une chose, c'est qu'en général les rois, les républiques, les gouvernements sont si bons, que quand ils ont par hasard commis une iniquité, fait violence à un droit, confisqué un bien, ils y ont été amenés, contraints, forcés par quelque motif irréfutable d'utilité publique. Lorsqu'Achab voulut prendre la vigne de Naboth pour s'en faire un potager et tua Naboth pour avoir sa vigne, vous pouvez être sûr que l'utilité commune du royaume de Samarie exigeait impérieusement que le roi eût un potager auprès de son palais. Tous ces droits régaliens, ces droits inaliénables et imprescriptibles de la couronne, dont les juristes de l'ancienne monarchie font la longue et curieuse énumération, et parmi lesquels figure le droit de travailler aux arts et métiers, lequel droit S. M. peut octroyer et vendre à son plaisir ; tous ces droits, jusqu'au dernier, ont pour fondement des motifs très-graves d'utilité publique, selon les juristes. Il en est de même aujourd'hui. Nos socialistes et nos communistes sont des hommes dont la modération et le désintéressement sont connus. S'ils en veulent à la fortune des riches, c'est qu'il y a nécessité absolue de la prendre. S'ils guerroient contre la propriété, c'est que la propriété est inconciliable avec le bien public. Lisez M. Proudhon, M. Cabet, M. Considerant, M. Louis Blanc : tous tant qu'ils sont, n'ont-ils pas les meilleures raisons du monde, les motifs les plus pressants de bien public pour prendre la vigne de Naboth et en faire

le potager de la république démocratique et sociale? Et quand Naboth leur répond comme dans l'histoire sacrée : « Que Dieu me soit en aide : je ne te donnerai pas l'héritage de mon père, » n'est-il pas clair que Naboth est un homme sans cœur et sans entrailles, un égoïste, un aristocrate, un bourgeois, contre lequel il faut à toute force susciter des témoins, qu'il faut traduire en jugement et faire lapider? Le tout pour le bien commun du peuple et l'utilité incontestable des enfants d'Israël.

Ainsi, le procès qui s'agite maintenant entre nous et les socialistes, c'est le vieux procès, si célèbre dans les écoles philosophiques de l'antiquité, du *juste* et de *l'utile*. Je sais très-bien qu'on peut contester à bon droit aux socialistes, non-seulement la justice, mais l'utilité de leurs plans. Cependant, avec leurs théories d'avenir, avec leurs rêves, en se jetant dans le champ du possible, de l'impossible même, en se supposant maîtres de tout pour distribuer tous les biens et soulager tous les maux, ils auront toujours beau jeu auprès de la foule. Persuadez à l'homme qui ne possède pas qu'il est *utile* qu'un autre possède à sa place; persuadez à l'homme qui souffre de la répartition actuelle des biens, que cette répartition est utile à conserver : vous aurez raison sans doute, mais votre tâche sera bien difficile. Au contraire, il comprendra mieux que cela est *juste;* son bon sens, sa conscience, sa rectitude d'esprit et de cœur pourra aller, elle va souvent jusque-là. Si vous faites de la résignation du peuple un calcul, le calcul dépasse ce qu'il sait d'arithmétique; il se mettra de son côté à calculer et calculera contre vous. Faites-lui bien plutôt de la résignation une affaire de conscience, d'honneur, de religion; il est souvent homme à l'accepter comme telle.

C'est donc toujours et avant tout le combat du *juste* contre *l'utile*. Et le *juste*, c'est le droit, c'est la liberté, c'est le progrès, c'est le christianisme; *l'utile*, ce n'est trop souvent qu'un nom plus honnête donné au fait pour le faire prévaloir contre le droit, à la tyrannie contre la liberté, à la barbarie contre le progrès, au socialisme contre le christianisme.

Et quand je me demande laquelle de ces deux causes, depuis 1789, a le plus gagné ou le plus perdu, la question, en résumé, me paraît douteuse. La monarchie étalait ouvertement ses traditions despotiques; la révolution les a remplacées par des maximes humaines, équitables, philosophiques, chrétiennes : l'une ne parlait que des droits du roi, l'autre a ajouté les droits de l'homme; je lui en fais honneur. Mais, dans une sphère inférieure et plus pratique, la monarchie était habituellement to-

lérante; la révolution l'a été beaucoup moins. La monarchie respectait d'ordinaire la propriété privée; la révolution a débuté par la plus large atteinte que la propriété ait reçue en France. La monarchie expirante abolit la confiscation, dont elle avait tant abusé; la révolution rétablit la confiscation et en abusa bien autrement que n'avait fait la monarchie. Tout ce que dans le détail de la vie sociale la monarchie avait eu de prétentions exorbitantes, de restrictions à la liberté du patrimoine, d'ingéniosités domaniales ou fiscales, la révolution en a soigneusement recueilli l'héritage; et elle a ajouté à cette couronne quelques fleurons façonnés de sa propre main.

Il y a même un dernier fait assez remarquable. L'ancienne monarchie, quoique du reste elle abondât fort dans le sens de l'*utile*, rendait à la notion du *juste* un remarquable hommage. Un corps existait, conservant quelque indépendance politique, ayant droit de remontrance, de résistance, d'opposition; placé dans la situation la plus libre, la plus haute, la plus honorée où fut jamais, sous un pouvoir absolu, une assemblée non essentiellement politique. Et ce corps était celui qui avait pour mission de rendre la justice, c'est-à-dire de maintenir dans la société le règne du droit, le principe de la propriété, la notion du juste. Cette mission avait semblé si haute et si grande qu'elle lui avait valu une certaine indépendance, en un temps et sous un régime où toute indépendance était proscrite: fait spécial, du reste, à la monarchie française entre toutes les monarchies absolues. Il y a plus, et comme pour faire compensation à tant de prétentions exorbitantes contre la propriété et la justice, le roi, l'Etat, le fisc, le domaine acceptaient ce corps pour leur juge. Des juridictions diverses, mais toutes participantes des priviléges de la robe, grueries, vigueries, greniers à sel, maîtrises des eaux-et-forêts, sous la tutelle des Chambres des comptes et des Cours des aides, c'est-à-dire de grandes corporations inamovibles et indépendantes, jugeaient les causes de l'Etat; et une même classe d'hommes, tous appuyés sur leur droit de propriété personnel, tous élevés dans la science et dans le respect des idées de droit, de justice et de propriété, tenaient en leurs mains une masse immense d'intérêts que, nulle part ailleurs, l'Etat n'a consenti à laisser sortir de ses mains aussi complétement.

Or, dès son début, la révolution a méconnu cette propriété, brisé cette indépendance, dissous cette magistrature. Une judicature nouvelle, abaissée à dessein comme pour avilir les idées de droit et de justice, s'est mise à fonctionner dans un rang secondaire et dans une situation

dépendante, humblement assujettie sous la toute-puissante main de la politique. Encore n'a-t-elle été juge que des citoyens. L'Etat, plus jaloux de son domaine, a repris le jugement de ses propres causes; il n'a plus voulu exposer son fisc aux rigueurs et aux entêtements d'un juge vulgaire. Et, aujourd'hui même, où la justice a repris dans la société une place plus digne, toutes ces causes fiscales que jugeaient des cours inamovibles et souveraines sont encore jugées par ce qu'on appelle la puissance administrative. Ce sont les hommes du droit qui prononçaient autrefois : ce sont les hommes de l'*utile* qui prononcent aujourd'hui. L'Etat a-t-il eu peur d'une justice trop exacte? A-t-il craint que la stricte et simple équité ne pesât trop contre l'utilité, la convenance, la politique?

Voilà donc dans nos lois ou monarchiques ou révolutionnaires d'assez fortes empreintes de socialisme. Quel contrepoids la liberté politique y a-t-elle fait? Qu'ont apporté de nouveau ou dans le droit ou dans les mœurs nos trente-trois années de vie constitutionnelle? C'est ce que nous dirons prochainement, si Dieu et la patience du lecteur nous le permettent.

Fr. de Champagny.

SOUVENIRS DE TROIS MOIS EN ITALIE

DANS L'ANNEE 1848 [1].

(Suite et fin.)

XI. — VOLTA.

Le 26 juillet, les deux corps d'armée faisaient leur jonction à Goito. Les soldats étaient brisés de fatigue; la faim, la soif, la chaleur, les combats successifs avaient épuisé leurs forces; et la retraite, effectuée pour la première fois en présence de l'ennemi, avait profondément ébranlé leur moral, malgré l'ordre avec lequel elle s'était opérée. En voyant le général Sonnaz, le roi apprit avec surprise de sa bouche qu'il avait abandonné Volta avec tout son corps.

J'ignore quelles furent les raisons qui décidèrent ce général à ramener ses troupes sur Goito, et à ne pas laisser au moins deux bataillons et une demi-batterie à Volta; en tous cas, cette nouvelle, bientôt divulguée, frappa toute l'armée d'étonnement. Le roi comprit aussitôt l'importance de réoccuper Volta, et donna l'ordre au général Sonnaz de prendre la brigade de Savoie, de se porter sur Volta, et de s'en emparer s'il était déjà occupé par l'ennemi.

Toute la journée se passa à établir un peu d'ordre dans les immenses convois agglomérés sur ce seul point.

On avait espéré trouver à Goito des magasins de vivres; mais les agents milanais chargés de ce service avaient disparu; un troupeau de bœufs avait été précipitamment envoyé en arrière, à la première nouvelle de la retraite, et les troupes au bivouac s'entretenaient sourdement de ces privations continuelles qui les affligeaient de plus en plus.

Le soldat piémontais, qui jusqu'alors avait songé avec une sorte de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIV, p. 631.

mélancolie à sa famille, mais qui, soutenu par l'orgueil de la victoire, endurait patiemment son mal, commença à regretter amèrement son pays, ses enfants; et il tournait la tête vers le Piémont, envisageant sans regret la possibilité de revenir vers les frontières de son pays.

Parmi les officiers, un mécontement plus extraordinaire, facilement expliqué par l'action incessante d'une presse hostile à l'armée, refroidissait singulièrement leur ardeur.

On se répétait un propos infâme, tenu par le directeur d'un journal dont les opinions ralliaient les sympathies d'un grand nombre d'esprits mesquins et sans expérience, auxquels la violence et les mots « moyens révolutionnaires » semblent être un spécifique assuré pour toutes les calamités d'un Etat. Après une des batailles précédentes, quelqu'un s'exprimait avec compassion sur la mort de sept jeunes nobles tués dans le combat :

— « Fasse le ciel, s'écria le tribun, que tous périssent et que la graine s'en perde ! »

On voit par ce propos quelles passions d'une part s'agitent sous la question de l'indépendance, et quels sentiments de colère se faisaient jour à l'armée. La discipline d'ailleurs était très-relâchée. Il est probable que le cœur du roi répugnait à sévir, pendant ses succès, contre des actes d'indiscipline dont la punition pouvait entraîner le malheur de toute une famille, les soldats étant presque tous mariés. Mais la crainte du rigoureux châtiment militaire ne les dominant plus, il était à craindre qu'au moindre revers on ne fût plus maître de les retenir.

Néanmoins, le 26 rien de pareil ne se manifesta encore.

La brigade de Savoie, arrivée à six heures du soir sous Volta, trouvait ce village occupé par les Autrichiens; immédiatement s'entamait une vive canonnade. Le second régiment s'élance à l'assaut et gravit la pente rapide qui y conduit, sous une pluie de balles et de mitrailles. Un bataillon du 1er régiment, accompagné de quelques compagnies du 16e, pénètre par la route de Goito. Mais ces intrépides Savoyards allaient trouver des ennemis dignes d'eux.

Les soldats autrichiens, électrisés par leurs succès de la veille, défendent avec rage la position; et la nuit étant venue jeter un voile sombre sur les combattants, c'est au milieu de l'obscurité qu'assaillants et défenseurs se joignent à la baïonnette. Bientôt l'incendie vient éclairer de lueurs sinistres des scènes de carnage. Le canon, aidé par cette lumière inattendue, recommence à tonner; des groupes de Croates, réfugiés

dans des maisons, ou réunis dans les rues, tirent à bout portant sur les Savoyards.

Ceux-ci ne reculent devant aucun danger, livrent l'assaut à chaque maison, et, par une lutte corps à corps, parviennent enfin à rejeter l'ennemi hors du village. Dans cet instant, un officier autrichien s'écrie en français : « A moi, Savoie! » Aussitôt les soldats se précipitent dans cette direction ; mais ils tombent frappés à bout portant par le feu des Croates embusqués. Leurs camarades arrivent et, ivres de fureur, les vengent en ne faisant aucun quartier à leurs assassins. Par une fatale méprise, deux escadrons de cavalerie, laissés au bas de la colline, chargèrent un bataillon de réserve, le combat s'engagea entre les deux troupes, et ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure que l'on put reconnaître l'erreur, de part et d'autre.

Cinq à six cents impériaux avaient pu se retirer dans l'église et refusaient de se rendre, entretenant un feu nourri contre les assaillants.

La situation escarpée du lieu et les fortes murailles de l'église rendaient leur position redoutable pour les vainqueurs, et déjà on faisait avancer du canon pour battre l'église, lorsque vers deux heures du matin de nombreuses colonnes autrichiennes se présentèrent à l'entrée du village, du côté de Valeggio, et se préparèrent à livrer l'assaut.

Le général, voyant qu'il ne pouvait pas résister avec ses soldats épuisés, ordonna la retraite. Ainsi, après sept heures d'un combat acharné, cette brave brigade devait abandonner sa glorieuse conquête et venait camper au pied de la colline. A quatre heures et demie du matin, la brigade de la reine vint renforcer le corps du général Sonnaz, qui voulut essayer de nouveau d'emporter la position. Mais cette fois les Autrichiens s'y trouvaient en forces tellement supérieures, que cette brigade fut écrasée dès sa première attaque par le feu d'une nombreuse artillerie. Le général Sonnaz résolut alors de se retirer, et déploya dans cette manœuvre beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit. Les régiments de Savoie et de Gênes surent faire repentir plusieurs fois la cavalerie ennemie de s'être aventurée à poursuivre les colonnes de trop près, et à huit heures du matin le corps du général Sonnaz se trouva réuni à Cerlungo. En apprenant les infructueux efforts et le besoin absolu qu'éprouvaient les troupes d'avoir quelque repos, le roi résolut de demander une suspension d'armes au maréchal Radetzki.

On pouvait espérer une réponse favorable, car le maréchal devait ignorer l'état de démoralisation que l'échec des Savoyards et de la brigade

de la reine venait de jeter parmi les troupes; et la position de l'armée, désormais concentrée tout entière dans un petit rayon, et avec un pont sur le Mincio, la rendait encore assez menaçante pour avoir droit à des conditions honorables. Les généraux Bes et Rossi, ainsi que le colonel La Marmora, partirent pour le camp autrichien, porteurs de cette proposition.

En attendant leur retour, le roi passa en revue les troupes et insista vivement auprès des généraux pour qu'ils eussent à trouver, n'importe à quel prix, les vivres nécessaires, ordonnant qu'on vînt lui rendre compte au plus vite du résultat des recherches ordonnées dans les maisons. Puis s'étant rendu aux avant-postes, sur la route de Volta, ce prince s'assit à l'ombre d'un arbre pour attendre le retour des parlementaires.

En voyant ce roi, naguère si favorisé par la fortune, appuyé tristement contre un arbre, tandis que ses envoyés allaient demander à ses ennemis une trêve de quelques jours; en voyant son expression calme et résignée, en réfléchissant à toutes les brillantes images que le canon du 25 avait dû faire enfuir de sa pensée, je me sentis saisi d'une profonde mélancolie. Ce visage royal, qui jusqu'alors m'était apparu plein de calme, mais de confiance dans le succès, aujourd'hui me causait une impression toute différente. Il me semblait y lire la résignation à de profonds chagrins, et dans l'éclat passager d'un œil investigateur, je croyais saisir l'interrogation muette qui plongeait sans illusion au fond de l'âme des courtisans du vainqueur momentanément abattu. Pauvre prince! pendant que, dominant vos douleurs, vous restiez impassible sur ce champ de bataille témoin de votre victoire, encore prêt à exposer vos jours pour l'Italie, déjà, sur tous les points de votre nouveau royaume, des ennemis implacables insultaient à votre malheur. Dans votre armée même, des hommes que vous aviez admis à combattre sous votre bannière démasquaient leurs penchants hostiles à votre cause, et le mot *tradimento* (trahison) circulait dans tous les conciliabules des révolutionnaires italiens.

A quatre heures du soir, les parlementaires revinrent et remirent au roi les conditions offertes par le maréchal. Elles consistaient dans la retraite de l'armée derrière l'Adda, le rappel des troupes piémontaises de Venise, la reddition de Peschiera, Pizzighettone, Bocca d'Arfo, l'évacuation des duchés et la mise en liberté des prisonniers.

Le roi ne balança pas à rejeter avec indignation de telles propositions, et décidé à soutenir de nouveau par les armes les peuples dont il

avait pris la défense, fit appel à leur énergie, à leur patriotisme, à leur désespoir !

Mais, hélas ! tandis que, mettant son espérance dans un soulèvement général, il dirige ses bataillons sur l'Adda, il voit se manifester dans sa propre armée un fatal relâchement de toute discipline.

En tournant le visage vers le Piémont, on dirait qu'un aimant puissant attire invinciblement les soldats, qui, abandonnant le drapeau, partent par bandes nombreuses pour leur pays natal. L'armée, ainsi décimée, s'achemine vers l'Adda ; mais du moins chaque régiment conserve l'élite de ses hommes, et oppose une vigoureuse résistance à chaque attaque de l'ennemi.

Le 30 juillet nous arrivions, exténués de fatigue, à Crémone, où un combat très-vif d'arrière-garde fut livré dès le matin.

A mesure que le roi s'avance, il voit s'évanouir l'espoir d'un soulèvement général des populations.

La sympathie des habitants se manifeste, il est vrai, par plus d'empressement à nous aider, et par des cris de : *Vivent les Piémontais!* Mais aucune mesure de résistance.

Crémone, la patriotique Crémone elle-même, nous prodiguait ses regrets, sans armes, sans se défendre ; et à peine notre extrême arrière-garde s'était-elle retirée, qu'une députation se rendait au camp autrichien pour haranguer le maréchal au nom de la ville (1).

Enfin, le 1er août, l'armée se trouve au-delà du Tessin. Le roi a l'intention de s'y défendre, et promet aux députations milanaises envoyées vers lui que, dans tous les cas, il viendra sous Milan tenter un dernier effort, si le sort des armes continue à lui être contraire sur les rives de l'Adda.

M. Abercromby, ministre d'Angleterre, arrive et propose ses bons offices comme médiateur d'un armistice pour traiter de la paix. Sa proposition fut bientôt acceptée, et chacun, en le voyant partir, fit des vœux pour la réussite de ses tentatives.

(1) Le roi avait son quartier général à Cadogno, dans une vaste hôtellerie. Le colonel Costato, en arrivant, se rend à la cuisine, et, s'adressant au chef de cuisine, lui demande à manger. Celui-ci répond qu'il n'a pas le temps et qu'il n'a rien de prêt. — Mais alors pour qui sont tous ces mets que vous faites cuire dans ces casseroles ? — Oh ! c'est pour le dîner du maréchal, qui arrivera peut-être demain.

On pense si cette réponse attira une correction à son auteur ; mais elle prouve la frayeur que le nom de Radetzki inspirait à ces populations.

Mais à peine était-il parti, qu'un nouveau malheur venait détruire toute espérance de se maintenir sur l'Adda.

Le général Sommariva, chargé de défendre le passage de la rivière à Crotta d'Adda, se retire presque sans combat, laissant les Autrichiens établir un pont et déboucher sur la rive droite, tandis qu'il se retire vers Plaisance. Dès que cette nouvelle fut parvenue, on ordonna la retraite vers Lodi.

J'avais été envoyé à Plaisance. Après avoir assisté au passage de la division Sommariva sur l'autre bord du Pô, je me rendis dans cette ville. En suivant les bords du fleuve, je voyais des masses de paysans qui, leur curé en tête, s'expatriaient avec femmes et enfants, allant chercher en Piémont un asile protecteur contre les rigueurs des Autrichiens.

Il y avait quelque chose de déchirant à voir ces familles qui, les yeux fixés sur la rive lombarde, traversaient le fleuve en pleurant, préférant la misère et l'exil à l'asservissement et à l'esclavage que leur apportaient de nouveau les Croates.

Ce spectacle me fit espérer qu'enfin le sentiment national allait se réveiller ; et traversant le fleuve pendant un violent orage, je m'aventurai, au milieu d'épaisses ténèbres, sur la route de Lodi. Partout sur ma route, je trouvais des groupes de paysans qui, en embuscade, m'arrêtaient, ne me permettant de suivre ma route que lorsqu'ils s'étaient assurés que les patrouilles ennemies ne pouvaient pas m'atteindre.

Grâce à la sympathie et à l'italianisme de ces braves gens, je pus arriver, dès l'aube du jour, à Lodi.

Bientôt j'appris le retour de M. Abercromby, dont les efforts avaient été sans succès. C'en était fait, il ne restait plus d'espérance pour l'Italie que dans le combat que les restes de l'armée allaient tenter sous les murs de Milan. Le 3 août, à dix heures du soir, le roi, n'obéissant qu'à l'impulsion de son âme, part pour cette ville, décidé à la défendre et à empêcher ainsi la ruine de la magnifique capitale des nouveaux états qui se sont donnés à lui.

XII. — MILAN.

En arrivant à Milan, le roi croyait trouver les préparatifs de défense en pleine activité, et dépêchait un officier d'état-major vers les généraux Chiodo (général du génie), Rossi (général d'artillerie), et le major Laflèche, officier distingué du corps royal d'état-major, afin qu'ils vinssent lui rendre compte de ce qui s'était fait.

Ces généraux n'avaient pu, en deux jours, donner une direction nette

et précise à la bonne volonté de la population, que neutralisaient la mauvaise impulsion et les tiraillements continuels d'une administration provisoire. Ils avaient passé la journée de la veille à parcourir, avec le comité de défense, les environs de la ville. Quelques ouvrages avaient été décidés, mais n'étaient pas encore mis à exécution.

Le roi arriva donc sous les murs de la ville, que pas une seule tranchée n'était faite sur les routes, pas un pont n'était ruiné, pas une communication établie sur les nombreux canaux sillonnant la campagne, pas une barricade dans la ville.

Il se logea à l'hôtel San-Giorgio, situé en dehors de la *porta Romana,* sur la gauche de la route.

Le choix de ce logement fit penser à beaucoup de gens que le roi se méfiait des Milanais; à d'autres, qu'il éprouvait une sorte d'embarras à se présenter vaincu à cette population dont il avait voulu assurer l'indépendance.

Le seul motif de ce choix était une situation plus rapprochée des avant-postes.

La vue des troupes piémontaises rendit de la confiance au peuple de Milan. Ils ne pouvaient s'imaginer que les Autrichiens, chassés au mois de mars par ses seuls efforts, pourraient rentrer dans la ville, alors que vingt-cinq mille Piémontais venaient grossir le nombre de ses défenseurs. Mais les hommes sérieux ne se dissimulaient pas la gravité des circonstances; ils appréciaient la générosité de la détermination du roi, tout en prévoyant quelle en serait l'inutilité.

Venir combattre sous Milan était en effet l'acte d'une politique chevaleresque, que le caractère spécial de la guerre d'indépendance et celui de Charles-Albert expliquent suffisamment.

L'état de l'armée devait faire pressentir une faible résistance, et l'exaltation de la population, sa sympathie pour ses défenseurs pouvaient seules donner quelque espérance de victoire. Mais l'attente des Piémontais fut étrangement trompée. Aucune démonstration de reconnaissance ou d'affection ne leur fut donnée; le peuple de Milan semblait les traiter comme des mercenaires dont il avait lieu d'être peu satisfait.

Cependant les membres de la consulte lombarde s'occupaient activement de remédier à tant de temps perdu.

M. Zamoiski, colonel au service du Piémont, se prodiguait avec dévouement; mais on voyait que dans ces événements tout lui rappelait le spectacle de Varsovie expirante.

Peu après l'arrivée du roi, M. de Reiset, chargé d'affaires de France à Turin, arrivé la veille au soir à Milan, se rendit près de lui. Son uniforme, sa cocarde tricolore le signalaient assez à l'attention publique, et sa présence inspirait une grande confiance. On aimait à le regarder comme le précurseur de l'armée des Alpes; chacun le saluait avec affection et reconnaissance.

Le roi reposait lorsqu'on vint l'avertir de la présence du chargé d'affaires de France ; il ordonna de l'introduire immédiatement.

En venant à Milan, M. de Reiset avait pensé à se tenir plus à portée des événements, d'en mieux instruire son gouvernement, d'être plus à même de protéger ses compatriotes; néanmoins, il ne laissa pas de presser le roi d'entrer dans Milan, de faire un appel énergique au peuple de cette cité.

La journée du 3 n'offrit rien d'important. Le roi reçut les autorités milanaises, tandis que les différentes divisions de l'armée se concentraient sur la ville, depuis le pont de Sevese, sur la route de Milan à Bergame, jusqu'à Chiesa-Rossa, près du canal de Pavie. Les avant-postes se trouvaient à environ deux milles de la ville, sur les différentes routes de la ville aboutissant de la Vénétie à Milan.

La division de réserve bivouaquait à Porta Romana et à Porta Vigentina; la deuxième à Porta Ticinese; la troisième à Porta Nuova et à Porta Orientale; la quatrième à Porta Comasina. La cavalerie s'établit sur les places, dans l'intérieur de la ville.

Une section d'artillerie fut disposée sur la route de Rome, en face de l'auberge San Giorgio.

Les officiers du génie, d'artillerie et de l'état-major s'efforçaient de suppléer autant que possible au défaut de préparatifs.

Les arbres de la route de Rome furent abattus en grande partie; des tranchées, des parapets furent improvisés; mais on trouvait peu d'empressement chez les habitants.

Cependant, vers le soir, le peuple commença à élever des barricades dans l'intérieur de la ville; la journée du lendemain les vit se multiplier avec une ardeur prodigieuse qu'il eût été possible d'employer plus utilement.

Lorsque, le 3 août au matin, nous entrâmes dans Milan, cette ville était parée comme pour une grande fête; mais tous ses palais, ornés de draperies de soie, étaient désertés pour la plupart par leurs propriétaires. Les uns se trouvaient à l'armée; le plus grand nombre avait déjà

pris le chemin de l'exil. Le peuple exigeait cette manifestation patriotique.

Mais était-ce donc là tout ce qu'il avait à faire? Nous passions dans la ville, brisés de fatigue ; et pas un sourire, pas une parole d'encouragement ne nous étaient donnés ; nos soldats, pâles, exténués, chancelants, cherchaient en vain cette hospitalité généreuse qui seule pouvait leur rendre de l'ardeur. Ils ne trouvaient que froideur, souvent même sourires ironiques à la vue du glorieux délabrement de leurs uniformes, lacérés par cent-vingt jours de bivouac et plus de vingt combats glorieux.

Le 4 août, vers les huit heures, l'ennemi attaqua nos avant-postes.

Bientôt, ayant concentré la plus grande partie de ses forces en face de la porte Romaine, le combat commença à devenir sérieux. Favorisés par les rideaux d'arbres encadrant les champs, les Autrichiens faisaient des attaques inattendues, auxquelles il était difficile de s'opposer à temps. A chaque instant, on reconnaissait de plus en plus combien la nature du terrain était défavorable à la défense. Les officiers d'état-major, ne pouvant se rendre d'un point de la ligne à l'autre en coupant à travers champs, vu les innombrables fossés bordés d'arbres qui s'opposent au passage, étaient forcés de retourner jusque sous les murs de la ville, là, de prendre les boulevards extérieurs, puis la route conduisant au point vers lequel ils avaient affaire.

De là, perte de temps, retard forcé dans l'exécution des ordres, manque d'ensemble, difficulté pour manœuvrer. De plus, le général en chef, ne pouvant distinguer que le point sur lequel il se trouvait, n'était à même de juger l'ensemble du combat que par les détonations plus ou moins fortes, plus ou moins concentrées.

Le roi, toujours le premier au feu, déploya ce jour-là le plus magnifique courage.

Pauvre prince! en vous voyant à cheval parcourir ce dernier champ de bataille, puis vous arrêter impassible en avant de la porte Romaine, lorsque l'armée était repoussée sur toute la ligne, et qu'une batterie ennemie, balayant toute la route, cherchait à faire taire le feu de notre artillerie, pouviez-vous penser que de lâches détracteurs oseraient insulter à votre courage, mettre en doute votre dévouement à cette noble cause italienne!!!

Non, tous ceux qui eurent l'honneur de vous voir dans cette fatale journée, tous ceux que le devoir et le dévouement attachaient à vos pas

rendront hautement témoignage de votre mépris de la mort; et la vie de tant de braves gens, comme Avogadra, tués ou blessés à côté de vous, est là pour répondre à la misérable calomnie des boulets de tôle, inventée par ces furieux démagogues que nous ne vîmes jamais sur le champ d'honneur.

Les brigades d'Acqui et de Casale, celle de la garde et les braves Savoyards se trouvèrent spécialement aux prises avec l'ennemi. Les heures se succédaient, et le combat ne faisait que redoubler d'ardeur. Les soldats, bien qu'exténués de fatigues et fortement indisposés contre les Milanais, combattirent en gens de cœur, et je n'en donnerai d'autre preuve que la longueur du combat, qui, commencé sur les huit heures du matin, ne se termina que vers les neuf heures du soir.

Vers deux heures, les Autrichiens étant parvenus à enlever cinq pièces d'artillerie, le combat se rapprocha de plus en plus de la ville. Ce fut alors que le roi revint à la porte Romaine, suivi de son état-major. Ce prince montrait ce même calme qui ne l'abandonna jamais; seulement, son regard, ordinairement doux et rêveur, avait alors quelque chose de fixe et de résigné.

Il s'arrêta et se plaça en avant de la porte, le visage tourné vers l'ennemi. Les boulets autrichiens, enfilant la route en ligne droite, venaient à chaque instant frapper autour de lui. Trois chevaux des carabiniers de l'escorte furent successivement enlevés. Le colonel Brianski, intrépide Polonais, vétéran des grandes guerres napoléoniennes, rendant compte au roi des progrès de l'ennemi, était rudement jeté à terre, son cheval ayant la croupe emportée par un boulet de canon. Le brave Avogadra, dirigeant intrépidement le feu de ses pièces, avait la tête emportée, et ses artilleurs continuaient froidement leur feu, les yeux pleins de larmes à la vue de leur commandant gisant sans vie sous les roues de leurs canons. Il était évident pour tous que le roi recherchait la mort. J'ai vu ce jour-là le visage de tous ces hommes, qu'une presse sans vergogne n'a pas craint d'accuser de lâcheté et de trahison, et j'affirme que pas un ne portait l'empreinte de la peur. Oui, l'histoire déplorera peut-être des fautes, mais elle rendra justice à tous ces braves militaires, dont on a voulu salir la réputation et l'honneur. Le brave général Scati, le marquis de la Marmora, prince de Masserano, les généraux Sallasco, Lazzani et Rossi, étaient là immobiles, prêts à partager le sort de leur souverain. Leurs pensées semblaient concentrées sur le sort de leur roi, ainsi exposé aux coups des Autrichiens. Le général Robillant, confiant

dans les bontés de Sa Majesté, se hasarda à lui démontrer que sa présence sur ce point n'était pas nécessaire, l'engageant à se porter sur la droite ou sur la gauche, afin de se mettre dans une situation moins exposée au feu de l'artillerie.

Le roi lui répondit :

« Il me semble que la situation est assez grave pour qu'on s'abtienne de me donner des conseils, et si je reste ici, je sais ce que je fais. »

M. de Robillant, croyant voir un reproche dans cette réponse et craignant que son intention n'eût été mal interprétée, salua sans mot dire ; puis, mettant son cheval au petit galop, s'avança fièrement sur la route vers la batterie ennemie. Il revint ensuite au pas, un quart d'heure après, rendre compte au roi de la position de l'ennemi, qu'il était allé reconnaître seul à portée de pistolet.

En voyant le comte de Robillant revenir, je ne pus m'empêcher de le complimenter sur cette protestation silencieuse, digne d'un de ces brillants seigneurs de la cour de Louis XIV, et qui donnera une idée juste du caractère des hommes de cette *camarilla*, si déchirée par l'esprit de parti.

Vers trois heures, le combat se rapprochait de plus en plus ; on pouvait craindre que la lutte ne s'établît bientôt à la porte même de la ville, et que les troupes, acculées sous les murs, ne pussent effectuer leur retraite sur les remparts sans faire des pertes considérables. Un Français, M. de Dino-Talleyrand, capitaine d'état-major dans l'armée sarde, jugeant qu'un répit de quelques heures pouvait être précieux, s'approcha du roi et lui dit qu'il savait que le chargé d'affaires de France était dans l'intention de se rendre au camp autrichien pour demander au maréchal Radetzki un armistice, afin de faire sortir ses compatriotes.

Le roi répondit qu'il ne croyait pas qu'on en fût encore là. Mais cet officier ayant fait remarquer qu'une pareille démarche de la part de l'envoyé de France et des autres agents diplomatiques permettait de faire prendre à l'armée de nouvelles positions, il fut autorisé à aller chercher ce diplomate et à l'amener au roi.

Une pluie diluvienne vint dans ce moment interrompre forcément le combat et remplit le but dont parlait l'officier.

Vers quatre heures, le chargé d'affaires de France arrivait à pied, précédé de M. de Dino. La pluie cessait en ce moment, et les Autrichiens recommençaient de nouveau le combat avec fureur. M. de Reiset s'approcha du roi le chapeau à la main, et lui exprima le désir d'aller

au camp autrichien. Le roi lui sourit gracieusement, et quelques boulets ayant sifflé en cet instant au dessus de sa tête, le roi lui dit avec affabilité, en lui tendant la main :

« J'aime à voir des Français au feu ; ils y font toujours bonne figure. »

Le roi se plut à lui faire remarquer que les Autrichiens tiraient un peu haut, ce que sembla pourtant démentir le ventre d'un cheval déchiré au même instant par un boulet.

Vers dix heures du soir, le roi ayant fait rentrer les troupes dans la ville, en laissant toutefois, à l'extérieur des portes, de l'artillerie en batterie, soutenue par quatre bataillons, rentrait lui-même et se rendait au palais Greppi, choisi pour sa demeure, en faisant le tour des remparts, afin de reconnaître les nouvelles dispositions adoptées et reconnaître le degré d'ardeur belliqueuse de la population.

Je suivais le cortége à quelque distance en arrière. Je vis, à droite de la porta Romana, mettre une pièce en batterie; les canonniers pointaient avec attention. A droite et à gauche de cette pièce, une soixantaine de bourgeois, armés jusqu'aux dents, la figure ornée de barbes dignes de l'Opéra-Comique, genou en terre contre le parquet, semblaient se disposer à faire un feu meurtrier, à l'aide de leurs magnifiques carabines tyroliennes.

Je leur fis compliment sur leur courage, les engageant à tirer sans précipitation et à attendre l'ennemi à leur portée, plutôt que de se fatiguer à un feu trop précipité et inutile; puis, m'étant approché de la pièce, je vérifiai le pointage.

Le coup partit, et je fus tout surpris de voir mes soixante héros tomber à la renverse au bruit de cette détonation, à laquelle leurs oreilles étaient peu habituées.

Je ne pus m'empêcher de rire; mais je dois ajouter que ces bons bourgeois rirent eux-mêmes de leur émotion, bientôt dissipée, et se replacèrent aussitôt à leur poste, d'où bientôt ils échangèrent quelques coups de feu avec des tirailleurs ennemis.

Le roi rentra au palais Greppi, affligé de l'absence du peuple de Milan de dessus les remparts. Il avait reconnu, dans une inspection, combien l'enceinte de cette ville était considérable, et avait vu que là où trente mille citoyens eussent été à peine suffisants pour parer à une surprise nocturne, deux mille hommes seulement s'étaient rendus à ce poste d'honneur.

Nous apprîmes alors avec étonnement qu'à l'insu du roi la garde nationale était dissoute le matin même où la lutte commençait sous les murs de la ville, et plusieurs Milanais faisant partie de l'armée piémontaise nous racontaient avec douleur que la garde bourgeoise, placée au palais du roi, était composée des républicains les plus ardents, soit de Milan, soit du reste de l'Italie.

Certes le parti républicain compte en Italie quelques hommes honnêtes, mais il faut reconnaître qu'ils sont rares ; et sous le nom de républicains se cachent tous ces fauteurs de désordre dont l'exaltation factice n'est qu'un manteau, à l'aide duquel ils espèrent donner le change sur leurs instincts démagogiques. Ces gens, indignes du nom de républicains, sont une lèpre pour la société ; leurs actes pervers révoltent les hommes honnêtes de ce parti, et nuisent à la cause qu'ils souillent par leur contact.

Le roi, sans prendre aucun repos, réunit aussitôt un conseil de guerre, auquel furent appelés les membres du conseil de défense. Là encore de cruelles vérités furent divulguées. Ces nombreux approvisionnements, ces amas de munitions, d'armes, d'argent, dont on nous parlait sans cesse, n'étaient qu'un songe. La ville n'avait de munitions que pour un jour; les vivres ne pouvaient être fournies que par les campagnes, qu'avaient déjà parcourues des partis de cavalerie ennemie. Pour comble de malheur, le grand parc de l'armée avait été coupé et avait dû se diriger sur Plaisance : faute grave, seul reproche, mais capital, qui pût être adressé aux généraux piémontais, dans cette triste circonstance, par les Milanais.

En face d'une pareille situation, il parut nécessaire de sauver la ville et l'armée, et on résolut de traiter d'une capitulation.

Les généraux Lazzari et Rossi furent chargés de se rendre à cet effet auprès du maréchal Radetzki ; on fit prévenir le chargé d'affaires de France et le consul d'Angleterre, qui, en cas de refus du maréchal, devaient stipuler, au nom de tout le corps consulaire, un armistice de quelques heures, pour la libre sortie des étrangers avant un assaut.

M. de Dino-Talleyrand fut désigné pour escorter avec un trompette les négociateurs.

Tous à cheval, ils arrivèrent sur les neuf heures à la porte Romaine. Un feu très-vif continuait aux avant-postes, malgré l'obscurité.

On fit allumer une torche portée par un artilleur ; mais son cheval refusant d'avancer, il mit pied à terre, le sabre à la main, de peur de surprise.

M. de Dino-Talleyrand, un drapeau blanc au bout de son sabre, marchait en avant, ayant à sa droite le trompette, à sa gauche le canonnier, qui tenait en l'air la torche, de manière à éclairer le drapeau de parlementaire.

Les généraux Lazzari et Rossi suivaient immédiatement, puis MM. de Reiset et Campbell.

A peine sorti de la ville, le consul d'Angleterre recevait sur le bras une balle morte qui lui faisait une légère contusion.

Tout en avançant, le trompette sonnait en parlementaire ; le feu continuait. L'ordre donné sur la ligne de cesser le feu ne s'exécutait pas ; l'ennemi semblait redoubler le sien. A cinquante pas de l'ennemi, son feu devint si vif, et les balles sifflaient tellement fort aux oreilles des chevaux, que ceux-ci refusaient d'avancer. Le trompette n'en pouvant plus à force de sonner, M. de Dino prit la trompette et continuait à sa place.

Malgré tout cela, le feu de l'ennemi redoubla encore. On fit quelques pas, et enfin le feu cessa tout à coup. Une trentaine de Croates se présentèrent, précédés d'un jeune officier.

Celui-ci, ayant reconnu le caractère des parlementaires, fit des excuses aux généraux, leur disant que, par une singulière circonstance, le coup de trompette parlementaire des Piémontais était la charge de la cavalerie hongroise, ce qui était cause du redoublement du feu de ces tirailleurs.

Ce jeune officier, du reste, est le seul dont ces messieurs ne purent apprécier la délicatesse ; car à chaque instant il prenait plaisir à demander avec son accent tudesque pourquoi la ville de Milan sonnait ses cloches avec tant de fracas, et si c'était pour une fête. Ces propos souvent répétés méritaient une réponse, et M. de Dino, s'adressant au général Rossi, lui dit de manière à être entendu du jeune officier :

« Général, mon père m'a dit que la ville de Vienne avait plusieurs fois fait entendre la même musique, lorsque nos armées allaient mettre une carte de visite chez l'empereur d'Autriche. »

Arrivés à une caserne, les généraux furent reçus par le général d'Aspre ; là on banda les yeux aux militaires, laissant les diplomates libres de leurs regards.

Le comte Aspass, major des hulans, fut chargé de conduire les parlementaires près du maréchal.

Leurs chevaux furent menés en main par des cavaliers.

Arrivés à San-Donato, vieille abbaye dans laquelle le maréchal avait

établi son quartier général, on mit pied à terre. Le général Hess, chef d'état-major de l'armée autrichienne, vint immédiatement, et engagea les parlementaires à le suivre chez le maréchal Radetzki.

MM. de Reiset et Campbell déclarèrent n'être venus que pour traiter d'un armistice, en cas de non acceptation des propositions des Piémontais, et restèrent, ainsi que M. de Dino-Talleyrand, dans une vaste salle, ancien réfectoire de l'abbaye.

Cette longue salle, mal éclairée par une lampe fumeuse, avait quelque chose de sombre, de solennel, qui ne s'alliait que trop aux pensées dont leur esprit était assailli pendant cette longue attente, pleine d'angoisses. Car dans la chambre à côté se décidait le sort de l'armée, celui d'une ville, d'une nation, et peut-être de l'Italie tout entière.

Quant à M. Campbell, il s'endormit profondément, avec le même flegme qu'il avait montré en recevant au départ la balle égarée qui lui vint effleurer le bras.

La lampe, suspendue au-dessous d'une image de la Vierge, répandait une lumière incertaine, qui jetait des ombres pittoresques sur les uniformes variés d'une dizaine d'officiers couchés çà et là sur la paille.

Le tocsin, sonnant sans intervalle à Milan, envoyait ses lointains échos de douleur et d'angoisse. Une femme et son vieux père, seuls êtres qui n'eussent pas déserté à l'approche de l'armée ennemie, s'efforçaient de rallumer des tisons à demi-éteints. Le major Aspass, touché des soins craintifs de ces vieux serviteurs abandonnés, donna généreusement sa tasse de café à la femme. Celle-ci l'accepta, silencieusement, et comme étonnée de la générosité d'un chef croate.

Les officiers d'ordonnance du maréchal se montrèrent fort polis. Tout en causant avec eux, M. de Dino mit le pied sur un morceau d'étoffe, et, s'étant baissé, reconnut un petit drapeau italien avec la croix de Savoie au milieu, tels que ceux dont chaque maison était ornée dans les salles intérieures, depuis l'insurrection de la Lombardie. Douloureusement ému à la vue de ce symbole, qui avait brillé victorieusement sur tant de champs de bataille, cet officier, profitant de l'attention prêtée à M. de Reiset par les officiers autrichiens, ôta ce guidon de dessous les talons d'un capitaine hongrois, et, le pliant tout en continuant à prendre part à la conversation, le mit dans sa poche.

Vers quatre heures du matin, le général Hess vint engager MM. de Reiset et Campbell à entrer chez le maréchal. Celui-ci répondit à leur demande d'armistice :

« Messieurs, je crois que cela est inutile : je viens de signer une capitulation de la ville de Milan, et vos compatriotes n'ont rien à craindre de mes troupes, qui sauraient au besoin les protéger contre toute insulte. »

On offrit à ces messieurs de leur faire part de la capitulation, ce qu'ils refusèrent, déclarant vouloir rester étrangers à cet acte.

Le 5 août, les parlementaires rentraient à six heures du matin dans Milan.

Sur *leur* route, ils avaient pu se convaincre de la force imposante des ennemis, comme aussi des pertes graves que la bataille de la veille leur avait fait éprouver. Un grand nombre de corps étaient encore étendus sur le bord de la route.

A quatre heures, la ratification de la capitulation devait être donnée. Par cette capitulation, le maréchal s'était engagé, non-seulement à épargner la ville, mais bien à la traiter favorablement, se retranchant derrière son insuffisance d'accorder davantage à l'insu de son gouvernement.

De plus, il donnait douze heures à ceux qui voudraient s'expatrier. Quant à l'armée, elle devait se retirer sur le Tessin en deux marches, les deux armées ayant ordre de se tenir séparées d'une journée de marche l'une de l'autre.

A huit heures du matin, on devait remettre aux troupes autrichiennes la porte Romaine, et elles ne devaient entrer dans la ville qu'à midi. En outre, deux jours étaient donnés pour évacuer les malades et les bagages.

Cette capitulation était certes douloureuse, après tant d'espérances, d'efforts, de sang et de fatigues ; mais la nécessité la rendait indispensable, et tout homme impartial la trouvera telle, eu égard à la position dans laquelle se trouvait l'armée piémontaise, épuisée par les combats, les fatigues, les marches, la faim, le dénuement. En songeant à cette grande ville non approvisionnée de vivres et de munitions, à la séparation du grand parc, au peu d'enthousiasme montré la veille par la population, on reconnaîtra qu'une plus longue résistance n'eût été qu'un retard apporté à une nécessité désormais indubitable, retard qui eût entraîné le bombardement de cette belle capitale de la Lombardie, la ruine totale de l'armée piémontaise, dont les restes formaient encore le plus réel espoir de l'indépendance italienne, et peut-être le sac de la ville de Milan.

On devait donc s'attendre à voir la capitulation acceptée avec douleur, mais aussi avec résignation par la population.

Cependant, à peine la nouvelle en fut-elle répandue, que la ville entière sembla se réveiller de son sommeil. Une véritable tempête s'éleva : les hommes, les femmes insultaient aux Piémontais ; tous se croyaient abandonnés à la merci des vainqueurs, et, sur ces bruits de lâche trahison, semés par les agents du parti démagogique s'intitulant les vrais républicains, poussaient des cris de vengeance. Nous qui avions été frappés, la veille, du triste aspect des murs dégarnis, nous voyions sortir des milliers d'habitants, nous entourant, nous menaçant, sans vouloir nous entendre. Ce fut vers le palais du roi que toute la foule se précipita. Les voitures de la cour, maladroitement mises en marche avant que le texte de la capitulation fût connu, étaient renversées ; on en élevait des barricades, et une tourbe de malfaiteurs, lâchés de Mantoue par les Autrichiens, les mettaient au pillage.

Dès que les clauses de la capitulation furent connues, une masse considérable de citoyens rentra dans le calme ; mais de soi-disant républicains et toute la lie de la populace n'en continuèrent pas moins à assiéger le palais. Bientôt des députations montèrent près du roi. Celui-ci, toujours calme et digne, leur expliquait tour à tour les raisons qui l'avaient décidé. Les délégués s'en retournaient convaincus, mais ne pouvaient rien sur des masses évidemment ameutées par une secte politique ennemie et par l'or de l'Autriche. Vers deux heures, la poudrière sauta. Ce fut le signal d'une recrudescence de fureur. Le peuple, ayant massacré quatre hommes trouvés les premiers sur le lieu du sinistre, se rue de nouveau dans la cour du palais Greppi. Un énergumène pénètre jusqu'au roi, se jette à ses pieds en pleurant, criant de manière à être entendu dans la cour par ses complices :

« Majesté, ma femme, mes enfants, ma patrie vont donc être massacrés par les Autrichiens! Ah ! majesté, faites appel à ce peuple, qui ne demande qu'à mourir en vous suivant au combat ! »

En même temps, deux de ces prétendus républicains, parmi lesquels un officier de la garde civique nommé Oldini, criaient :

« Citoyen Charles-Albert, livrez-vous au peuple ! »

Le roi se retourna vers eux, et avec un air plein de dignité, leur dit :

« Vous voulez que je reste, Messieurs ? Le peuple le demande ? Eh bien, je resterai ; mais à une condition : c'est que vous vous battrez !

— Cent mille poitrines italiennes feront rempart à la liberté de l'Italie !!!

— Assez de phrases, Messieurs ; vous vous battrez ! »

Aussitôt ces chefs du mouvement descendent les degrés et annoncent la résolution du roi. M. Oldini, au bas de l'escalier, parle ainsi à la foule :

« Citoyens, Charles-Albert vient de promettre de rester et de combattre ; mais cela ne suffit pas : il faut le garder pour l'empêcher de s'enfuir dès qu'il se trouverait au milieu de ses troupes. Nous allons choisir un poste qui restera au palais, et c'est moi qui commanderai ce poste !

— Bravo ! Oldini ! répond la foule. Ce brave Oldini ! Un baiser, Oldini ! A moi un baiser ! »

Et le héros Oldini donna une foule d'accolades, l'illustre patriote ! Lâche hypocrite, que faites-vous aujourd'hui ? Vous êtes employé par le maréchal Radetzki, vous qui insultiez sans vergogne aux défenseurs de la liberté italienne !

Cependant le peuple, non, je veux dire la plus vile populace, s'oppose à la sortie des officiers chargés d'aller porter le refus de ratification du roi. Les officiers d'état-major se virent refouler violemment dans le palais ; des coups de fusil retentissent sous les voûtes. Quelques carabiniers conservés par le général Scati, malgré l'ordre donné la veille au soir par le roi, en témoignage de sa confiance dans les Milanais, refoulent alors toute cette plèbe hors de la porte et la ferment aussitôt.

Sur tous les points de la ville les généraux sont arrêtés et tenus au secret ; on veut forcer un colonel du génie à donner des ordres à l'armée pour recommencer les hostilités, et il ne s'en tire qu'à force d'esprit et de sang-froid.

Dès le commencement de ces fureurs démagogiques, les princes avaient reçu l'ordre de ne point quitter leurs postes.

Les troupes rangées sur les remparts, apprenant les dangers du roi, voulurent voler à son secours, tourner les canons contre la ville, et déclarèrent qu'elles n'attaqueraient l'ennemi que lorsqu'elles verraient le roi à leur tête. Heureusement le général Bava parvint à sortir du palais, protégé par d'honnêtes Milanais, qui dans cette triste journée surent protester par leur conduite des sentiments de loyauté de la masse de la population. Ces braves gens étaient conduits par le jeune marquis Castiglione, dont le courage s'était déjà signalé la veille dans le combat contre les Autrichiens.

Cependant toute la partie honorable de la population, ce que j'appel

lerai le vrai peuple de Milan, celui qui certainement combattait dans les glorieuses journées de mars, réprouvait ces excès. Il ne voulait pas voir lacérer la capitulation obtenue et envoyait une nouvelle députation, composée de l'archevêque, du podestat et de deux de ses assesseurs, vers le maréchal Radetzki, afin d'en obtenir le maintien ; ce qui était accordé.

Mgr le duc de Gênes, ne pouvant résister à son inquiétude, arriva vers les cinq heures au palais Greppi, se présenta au balcon accompagné de plusieurs officiers.

En le voyant, la foule fit silence. Le prince parla avec dignité, faisant généreusement l'offre de sa personne comme ôtage pour la sécurité de la ville. Il y avait tant de noblesse dans ses paroles et dans son accent, que cette masse de gens ne put résister à une émotion involontaire, et que sa voix fut couverte d'applaudissements. Mais les chefs du mouvement, un instant déconcertés, reprirent bientôt leur assurance. On les voyait circuler rapidement dans la foule, échangeant entre eux quelques mots à voix basse; puis des interpellations grossières partirent bientôt du sein de cette populace.

Le duc de Gênes commença par répondre; mais s'apercevant que chaque réponse était suivie d'une interpellation plus vive, il mit fin à cette scène en se retirant du balcon.

Après son départ, la foule déjà diminuée continua néanmoins à crier. Des coups de fusil commencèrent à se faire entendre; les balles cassèrent quelques vitres. Comme à chaque instant on répétait en chœur qu'il fallait se battre; que l'avant-garde de l'armée française avait déjà été vue sur le Tessin ; que dans deux jours les pantalons rouges seraient sous Milan, M. de Dino s'avança sur le balcon, et, ayant réclamé un instant de silence, déclara nettement que lui, Français, venu pour prendre part à la guerre italienne par la sympathie que cette belle cause inspirait dans son pays, il croyait de son devoir de déclarer au peuple de Milan que si l'armée française avait reçu l'ordre de franchir les Alpes, elle ne pouvait pas arriver sous Milan avant douze jours; que s'acharner à défendre Milan dans l'espérance de la prochaine arrivée de ses compatriotes était donc une obstination qui ne pouvait tourner qu'à la ruine complète de la ville et de l'armée piémontaise.

Ses paroles parurent faire un certain effet; mais après quelques minutes de calme les clameurs s'élevèrent de nouveau, et la fusillade fut dès lors dirigée sans interruption contre le palais.

Plus tard M. Birigozzi, milanais, s'avança courageusement sur le balcon pour tenter un dernier effort ; ses paroles n'eurent aucun succès.

Un brave bersagliere, le nommé Orengo, malade à l'hôpital, ayant appris les dangers du roi, s'élança de son lit et, fendant la foule, monta sur une borne à la porte du palais, et aux cris de mort de la populace il répondit avec enthousiasme : « *Viva il rè !* »

Résigné à son sort, le roi attendait avec calme la fin de ce drame ; les personnes qui l'entouraient cherchaient partout une issue pour aller appeler des troupes ; mais, par une fatale singularité, le palais Greppi n'avait qu'une seule issue. Le jardin de l'hôtel était entouré de maisons sur trois de ses faces. Sur la quatrième le mur était très-élevé et on ne pouvait le franchir qu'à l'aide d'une échelle.

Le marquis Scati, faisant une ronde dans le jardin, surprit la garde qu'avait placée le parti républicain pour veiller sur le royal prisonnier, occupée à disposer cette échelle contre la fenêtre de la chambre du roi. Il la fit enlever aussitôt ; mais la présence de ces hommes rappela qu'à l'intérieur aussi existaient de dangereux ennemis.

On parvint à les faire entrer dans une chambre du rez-de-chaussée. Des carabiniers furent placés par le marquis Scati dans le jardin pour les surveiller.

M. Alphonse de La Marmora, chef d'état-major du duc de Gênes, et Torelli, ardent et brave patriote milanais, se servirent alors de l'échelle et coururent vers les remparts, d'où bientôt arrivèrent au pas de course une compagnie de Bersaglieri et une compagnie de la garde. Il était temps. Les émeutiers, furieux de voir leurs efforts inutiles, après avoir cherché à incendier la porte, roulaient un baril de poudre pour la faire sauter. A la vue de la troupe, ces lâches coquins s'enfuirent dans toutes les directions. On ne put en saisir que trois, dont deux étaient plaisantins et le troisième gênois.

Le roi descendit aussitôt et partit à pied, escorté de ses troupes. Il se dirigea vers les remparts. Là, après une courte halte chez le général Bava, auquel il donna ses derniers ordres, il reprit sa marche, et une fois hors de la ville, monta à cheval, puis s'achemina vers ses anciens États. Le surlendemain les fers de son cheval retentissaient sur le sol piémontais. Mais tandis que les Autrichiens complimentaient ses soldats sur le courage dont ils avaient fait preuve pendant cette guerre, des coups de feu, partis de la ville, venaient frapper lâchement les défenseurs de l'Italie.

Les faubourgs incendiés éclairèrent de leurs sinistres lueurs cette dernière nuit passée à Milan ; et la vue de ce nouveau désastre attrista d'autant plus le cœur de Charles-Albert et de ses officiers, qu'on ne s'en expliquait pas bien la cause ; l'ordre n'ayant jamais été donné par les chefs de l'armée de livrer ces faubourgs aux flammes.

Ces scènes déplorables ferment tristement le drame politique et militaire, si fécond en surprenantes péripéties, dont la Lombardie fut le théâtre pendant l'été de 1848. Sous ces accablants revers, l'armée piémontaise conserva son honneur intact, et elle ne lègue à l'histoire du Piémont aucune page dont ses descendants aient à rougir.

JACQUES BALMÈS[1].

JEUNESSE DE JACQUES BALMÈS.

Jacques-Lucien Balmès[2] naquit à Vich, en Catalogne, le 28 août 1810. Son père, Jacques Balmès, faisait le commerce de la pelleterie. Sa mère se nommait Thérèse Urpia. C'était une famille d'artisans pauvres, mais doués d'intelligence, de vertu et de piété. Thérèse Urpia surtout se distinguait par un caractère énergique, qu'elle appliquait sans relâche à l'éducation de ses enfants. Sévère presque à l'excès, ennemie de tout divertissement pour elle-même aussi bien que pour sa famille, elle reprenait sans pitié les moindres fautes de son fils. Ce fut cette femme forte qui, dès la plus tendre enfance, lui fit prendre une coutume austère des pratiques religieuses. Elle lui inspira un amour profond pour la sainte Vierge, qu'elle lui présentait comme une Mère toujours prête à nous secourir. Tous les matins, Thérèse Urpia, suivant l'usage du peuple d'Espagne, entendait la messe dans l'église de Saint-Dominique. Avant de quitter l'église, elle se prosternait devant l'autel de saint Thomas-d'Aquin, patron des écoliers, et le suppliait d'inspirer à son fils la science et la sainteté. On verra quels furent les fruits de ces prières. Les biographes de Jacques Balmès ont remarqué aussi que le 28 août, jour de sa naissance, était la fête de saint Augustin.

Vich est situé dans cette partie de la principauté catalane qu'on désigne communément sous le nom de *la Montagne*. C'est la région la plus rapprochée des Pyrénées. La Catalogne entière est disposée comme un amphithéâtre, dont les plus hauts gradins sont couronnés de neiges, dont les derniers trempent dans les flots de la Méditerranée. Sur toute l'étendue de la province, des sommets gigantesques, hérissés de rochers, dominent des vallées fertiles et populeuses. Les principales rivières catalanes, torrents tombés des crêtes pyrénéennes, sillonnent ces vallées et servent, par leurs noms, à distinguer les districts. Au milieu de ces contrées, quelques villes, semées çà et là auprès des territoires les plus fa-

[1] Ces pages sont extraites d'un ouvrage sur Jacques Balmès que M. de Blanche va incessamment publier chez Sagnier et Bray.

[2] *Jaimes-Luciano Balmes.*

vorables à la culture, sont comme des asiles d'où part et où revient se réfugier la civilisation. Ces villes sont presque toutes enceintes de murs et gardées par des citadelles. Plusieurs ont été des colonies carthaginoises ou romaines. Leur nom rappelle cette origine. Vich, dans l'antiquité, s'appelait *Ausa*, plus tard *Ausona*. Détruite par les conquérants qui se disputèrent le sol de l'Espagne, cette cité fut réédifiée, vers la fin du neuvième siècle, par un comte de Barcelone, Wilfred. On la nomma *Vicus Ausonæ*. Son nom actuel n'est que l'abréviation de celui-là.

Comme Solsone, Girone et la Seu d'Urgel, elle est le siége d'un évêché. Autour des reliques de ses anciens martyrs, Lucien et Marcien, vinrent s'abriter, pendant le cours du moyen âge, les premiers rudiments des arts, des lettres, du commerce. La physionomie de ces vieilles cités espagnoles est bien digne de l'attention des historiens. Détruisez-y l'Église, il n'y reste plus que barbarie. Les chapitres, les couvents, les séminaires étaient l'unique ressource pour y entretenir une tradition de culture intellectuelle. Les études, d'ailleurs, n'y formaient nullement matière à priviléges : tout le peuple s'y trouvait convié. Ainsi nous apprenons que le grand-père paternel de Jacques Balmès, artisan pauvre comme tout le reste de la famille, avait un goût prononcé pour les exercices littéraires. L'usage de conférer les charges ecclésiastiques au plus capable, à la suite d'un concours public, usage qui s'est conservé en Espagne jusqu'à nos jours, excitait incessamment, sur chaque point de ce pays, l'émulation du savoir et de l'éloquence...

Dès son enfance, Balmès fut doué d'une vivacité extrême d'esprit et de caractère. La sévérité de sa mère, et une passion qui se développa en lui dès ses premières années, celle de l'étude, comprimèrent ou réglèrent cette ardeur. « J'ai ouï de sa bouche, dit un de ses biographes, le récit de quelques espiégleries de son enfance. Mais la vérité m'oblige de dire que, bien qu'un peu espiègle, il ne le fut cependant pas au point qu'il se l'imaginait. Il le fut moins qu'un très-grand nombre d'enfants, parce que son attention fut occupée aussitôt de choses sérieuses, et que la paix des inspirations religieuses s'empara de sa volonté. Il avait commencé vers l'âge de sept ans l'étude de la langue latine; il s'y appliqua trois ans avec un goût vif et une sorte de passion. »

Les trois années de latin furent suivies de deux années de rhétorique. Puis vint la philosophie, étudiée trois autres années. La neuvième année fut consacrée aux premières leçons de théologie. Tel était l'ordre des études dans le séminaire de Vich.

Destiné à la carrière ecclésiastique, Balmès accepta dès son enfance le frein d'une discipline rigoureuse. « Nul ne me vit, nous dit-il lui-même, ailleurs que dans la maison de mon père, à l'église, au séminaire, dans quelques couvents de religieux avec lesquels j'avais des rapports fréquents, et dans la bibliothèque épiscopale, de laquelle je ne sortais que lorsqu'on en fermait les portes. » D'une docilité extrême, il respectait ses maîtres au point que chacune de leurs paroles se gravait dans son esprit comme une vérité indubitable.

Cependant sa naïveté même fut pour lui l'occasion de quelques perplexités Il se demandait pourquoi des hommes d'un si grand savoir exagéraient la difficulté de certaines questions dans lesquelles son intelligence pénétrait sans peine. Ce mystère ne s'éclaircit pour lui que plus tard. Dieu veillait de toutes façons sur le perfectionnement de son cœur. La sévérité de ses parents et surtout de sa mère était un premier préservatif. Dans le séminaire, ses succès armèrent contre lui des vanités nombreuses, et, en dépit de ses qualités, il fut loin d'être gâté par la faveur générale. « Ces amertumes du collége, disait-il plus tard, jointes à l'isolement dans lequel je vivais chez mes parents, au lieu d'abattre mon esprit, le fortifièrent. J'y puisai une énergie plus grande, plus d'activité, et un plan de vengeance qui me profita : *je résolus de redoubler de travail.* »

J'ai déjà dit que la famille Balmès était pauvre. Difficilement l'écolier du séminaire de Vich serait parvenu à compléter le développement de son esprit, sans les ressources que l'Église, dans cette petite ville d'Espagne, comme dans tout le reste de la chrétienté, tenait en réserve. A l'âge de quatorze ans, il fut pourvu d'un bénéfice. Le revenu, à la vérité, en était mince ; mais ce fut un encouragement autant qu'une première récompense. Balmès dut ce bénéfice à l'archidiacre de Vich, qui en avait la collation. Plus tard, l'évêque même du diocèse, monseigneur Paul de Jésus de Corcuera y Caserta, instruit des espérances que faisait concevoir le jeune séminariste, lui accorda une *beca* au collége de San-Carlos de l'université de Cervera[1]. C'était en 1826. Jacques Balmès avait atteint sa seizième année.

[1] La *beca* est un vêtement ecclésiastique qui répond à ce que nous nommons *scapulaire*. Ici ce mot est employé dans le sens que nous donnons aux expressions *une bourse, une demi-bourse dans tel collége*. La *beca* de San-Carlos valait deux onces ou quatorze quadruples d'or (160 fr.). L'élève pourvu de la *beca* devait ajouter encore deux onces pour acquitter le prix total de la pension.

Cervera est une petite ville située à peu près au centre de la Catalogne. Toujours disposée à ressaisir quelques restes de son indépendance, cette province, pendant les guerres de la Succession, favorisa le parti de la maison d'Autriche. Cervera, par exception, fit preuve d'une fidélité remarquable aux droits de Philippe V. Ce prince l'en récompensa en la dotant d'une Université, qui devint, pour ce coin de la monarchie, le foyer de l'enseignement public. La révolution a fini par dépouiller Cervera. Depuis dix années environ, Barcelone est devenue le centre unique des études pour la principauté.

A l'époque où Jacques Balmès y étudia, Cervera comptait quatre colléges entre lesquels se répartissait un certain nombre d'écoliers ; le reste choisissait sa demeure chez les habitants de la ville. Le collége de la Asunta était une fondation privée, destinée uniquement aux descendants du fondateur. Le vêtement de ces collégiens était bleu ; ils vivaient en commun et avaient pour supérieur un des professeurs titulaires de l'Université. Le collége de l'Assomption recevait quiconque pouvait payer une pension annuelle de quatre onces d'or ou quadruples. Ceux-ci portaient un manteau et une soutane noire. Sur leur poitrine pendait une médaille de la Vierge enlevée au ciel. Les collégiens de San-Carlos étaient, comme je l'ai déjà dit, des boursiers, envoyés au nombre de deux par chacun des évêques de la province. Le médaillon suspendu à leur cou portait l'effigie de saint Charles : cette image seule les distinguait des collégiens de l'Assomption. Enfin, le collége de Santa-Cruz était l'asile des pauvres. Les uns y étaient internes, les autres externes. Ceux-ci se partageaient en deux catégories : la première recevait un pain de trois livres et la soupe chaque deux jours ; la seconde un seul pain de trois livres tous les trois jours. Les écoliers de Santa-Cruz, en manteau et soutane noire, portaient, au lieu du bonnet ordinaire des universités, un chapeau à deux pointes. Une croix était brodée sur leur soutane.

Tel était le sort varié et l'aspect multiforme du peuple d'étudiants qui se pressait sous les portiques bâtis par Philippe V. Jacques Balmès acquit bientôt à Cervera une renommée particulière. Cette stature frêle, élancée, pliant sous le poids du lourd manteau ; ce regard profond, rempli de feu ; ce maintien à la fois grave et timide, mais surtout la fertilité incomparable de cet esprit, le mirent en lumière aux regards de toute l'Université. On surprit sa façon d'étudier. Incliné sur sa table, le front dans ses mains, il lisait quelques pages. Puis, se couvrant la tête de son manteau, il restait longtemps abîmé en lui-même. Il se réveillait enfin comme

d'un sommeil. Un de ses amis lui demanda quel était cet exercice. « Lire peu, bien choisir ses auteurs, et penser beaucoup, répondit Balmès, telle est la vraie méthode. Si l'on se bornait à savoir ce qui se trouve dans les livres, les sciences ne feraient jamais un pas. Il s'agit d'apprendre ce que les autres n'ont jamais su. Pendant ces moments de méditation dans les ténèbres, mes idées fermentent, mon cerveau devient comme une chaudiere en ébullition. »

On rapporte qu'il s'était créé cette méthode, pour ainsi dire, dès son enfance. A l'âge de douze ou quatorze ans, lorsqu'il étudiait la philosophie au séminaire de Vich, cette habitude précoce de réflexion lui fit faire de grands progrès. Un homme d'âge et d'autorité lui ayant demandé, à cette époque, quelle était sa maniere d'étudier. « Je m'efforce, répondit-il, de résoudre les questions par ma propre pensée, avant de lire la solution. — C'est perdre beaucoup de temps, lui dit le bon homme, puisqu'il suffirait d'ouvrir le livre. » L'écolier reçut le conseil avec respect, il n'en persista pas moins dans sa coutume...

D'après un témoignage constant, Balmès passa quatre années à Cervera, sans lire autre chose que la *Somme* de saint Thomas et ses commentaires [1]. Pendant ces quatre années il ne fit d'exception que pour un autre livre : *le Génie du Christianisme*, de M. de Chateaubriand. Saint Thomas était pour lui une mine inépuisable. « Tout s'y trouve, disait-il : philosophie, religion, droit politique. Sous ces formules laconiques toutes les richesses sont accumulées. » Dès ce temps-là, l'écolier de Cervera se mit à recueillir, sans se douter encore de l'usage qu'il en ferait, les éléments dont il a composé plus tard sa *Philosophie fondamentale*.

Cette étude approfondie des doctrines du grand théologien paraît avoir été le fondement, la pièce-maîtresse de toutes les connaissances de Balmès. Sur cette colonne il appuya l'édifice entier de ses travaux. Son premier séjour à l'Université ayant été de sept années, il eut le temps, après avoir étudié saint Thomas, d'aborder plusieurs autres points du domaine intellectuel. Sa méthode fondamentale « lire peu, s'incorporer profondément les choses apprises, » reçut, à dater de ce temps, une application nouvelle. Dans la bibliotheque de Cervera ou dans celle de Vich, peu de volumes échappèrent à ses perquisitions. Il demandait plusieurs ouvrages à la fois, en parcourait soigneusement la *table*. Lorsqu'une idée, un fait, un aperçu nouveau fixaient son attention, il lisait cette partie du li-

[1] Par Bellarmin, Suarez, Cajetan.

vre et y prenait des notes. Le reste, connu par des études précédentes, était laissé de côté. Sa mémoire se meublait ainsi d'une multitude innombrable de renseignements. Cultivée avec tant de soin, cette mémoire était surprenante. Il affirmait d'ailleurs que son père et son grand-père étaient encore mieux doués que lui à cet égard. Voici un trait rapporté par ses biographes. A l'âge de vingt-deux ans il savait par cœur la *table des matières* d'un nombre extraordinaire de volumes. « Interrogez-moi, » dit-il un jour à son condisciple Mathias Codony. Celui-ci prit un volume de la *Somme* de saint Thomas. Balmès en récita l'*Index* sans hésiter. Il en fit autant pour le second volume de *Don Quichotte*, autant pour la *Philosophie de l'Éloquence* de Capmany. « Jacques, s'écria Codony en jetant le livre, tu es sorcier, ou Dieu a voulu faire de toi un prodige de mémoire[1]. »

L'année 1833 était arrivée, Balmès avait vingt-trois ans. Les sept années passées à l'Université, tout en développant les facultés de son esprit, avaient laissé dans leur pureté primitive les vertus de son enfance. Au mois de novembre de cette année, avant d'être prêtre, il soutint un concours public, dans sa ville natale, pour obtenir la prébende de chanoine magistral. Nous avons dit déjà que ces dignités, en Espagne, étaient le prix du savoir et de l'éloquence, autant que de la piété et de la vertu. Le jeune Balmès étonna son auditoire. Le canonicat fut adjugé à son concurrent, don Jacques Soler, d'un âge plus mûr que le sien et digne d'être plus tard l'un de ses amis les plus intimes; mais la réputation du jeune licencié n'en demeura pas moins éclatante. Bientôt après il fut appelé à recevoir la prêtrise. Il s'y prépara par une retraite de cent jours. Ainsi l'avait voulu le vénérable évêque de Vich, son protecteur. Après l'ordination, le prélat l'interrogea. « Et toi, que veux-tu? — Monseigneur, une cure, répondit Balmès. — Va-t'en à l'Université, et étudie. »

De retour à Cervera, il donne des conférences et remplit la charge de professeur suppléant. Il consacre ainsi deux nouvelles années à sa propre instruction. Mais déjà ce n'est plus un simple écolier. Son esprit a franchi les bornes de l'école, il aborde des régions plus agitées.

Pendant ces deux années l'Espagne fit ses premiers pas dans le chemin de la révolution. A la faveur du changement de l'hérédité royale, le génie des transformations politiques s'était introduit jusque dans le palais des monarques. Le pays entier, individus, familles, institutions,

[1] En dialecte catalan : « Jaume, ó tu est bruisot, ó Deu vol presentarte com un prodigi de memoria. »

était appelé à prendre parti dans les dissensions civiles. Les Universités, corps ecclésiastiques imprégnés de l'esprit qui dominait au sein de l'Église, gardèrent, au milieu de ces circonstances, une attitude d'impartialité bien remarquable. Les événements l'ont prouvé maintenant : l'Église espagnole, considérée en général, a montré, depuis vingt ans, une sagesse et une modération dignes de sa renommée antique. Jacques Balmès, dans ses opinions, dans ses écrits, dans sa conduite, a présenté, autant que qui que ce soit, cette intelligence supérieure qui devait maintenir l'Église au-dessus des agitations criminelles ou stériles de la politique.

Toutefois, appelé à porter plus tard un jugement sur la nature, les fautes, les bonnes ou funestes tendances de la révolution, il est naturel que cette révolution ait été étudiée par lui jusque dans ses premiers symptômes. Dès sa jeunesse, Balmès a eu dans son caractère un fonds de prudence et de circonspection tel, que ses amis mêmes, durant tout le cours de sa vie, ont à peine connu sa pensée sur les événements politiques autrement que par les écrits qu'il a publiés. Cette réserve, qui est un trait distinctif du peuple espagnol, était portée chez lui à un degré extraordinaire : nous savons néanmoins que l'introduction du régime constitutionnel lui causa de l'admiration et de la joie...

Balmès avait épuisé les ressources que l'Université de Cervera pouvait lui fournir pour son instruction. Il se retira dans sa ville natale ; il y passa quatre années entières dans l'étude et dans l'obscurité. En 1837, une chaire de mathématiques ayant été fondée dans la ville de Vich, il sollicita de la remplir. Peu versé jusque là dans les sciences exactes, il obtint néanmoins d'être préféré à ses concurrents. Son esprit, d'une souplesse et d'une application merveilleuses, devançait en quelque sorte toutes les connaissances. Les sciences positives avaient d'ailleurs pour lui un attrait particulier.

Inférieures par leur nature et par leurs difficultés aux sciences morales, les études mathématiques servaient à l'esprit de Balmès de divertissement et de repos. Il pénétra jusqu'au cœur de ces études. Dans ces régions peu fréquentées, son intelligence goûtait une sorte de plaisir sensible, qui le délassait des contemplations plus vagues et, pour lui, plus laborieuses, de l'ordre moral ou métaphysique. On a remarqué qu'un grand nombre de philosophes illustres ont éprouvé ce goût pour les mathématiques, soit à cause des liaisons supérieures de cet ordre de connaissances avec le champ de l'idéalité, soit parce que les opérations propres à cette

science attachent naturellement les esprits doués de patience, de fermeté et de précision, qualités qui ne manquent jamais aux esprits de premier ordre...

Les détails les plus intéressants sur cette époque de la vie de Balmès nous sont donnés par l'un de ses écoliers, don Antonio Soler, maintenant avocat dans la ville de Vich. « Sa manière d'enseigner nous tenait tous dans le ravissement ; lui-même n'était guère moins ravi que nous. Notre attention à l'écouter et à mettre à profit ses conseils était sa véritable récompense. Il nous donnait des leçons non-seulement de mathématiques, mais de logique, de métaphysique, d'histoire ; en un mot, il nous apprenait à étudier et à devenir des hommes. Qu'il reçoive ici le témoignage de ma gratitude et de celle de ses autres disciples.

« Balmès n'avait pas un livre à lui. Tout semblait contrarier ses études : les circonstances politiques, le lieu de sa résidence, la position de sa famille. Mais les difficultés mêmes semblaient accroître son courage. Je me rappelle lui avoir ouï dire que tout homme qui prétend arriver à quelque chose de grand doit se proposer un objet et poursuivre cet objet avec persévérance, en fût-il éloigné de cinquante années. Telle était l'énergie de sa volonté, tel aussi fut le secret de son merveilleux savoir. Souvent il lui arrivait de passer plusieurs heures en méditation, seul et sans lumière, surtout pendant les soirées d'hiver. De même, disait-il, que la digestion des aliments corporels exige un certain temps, chaque heure de lecture, pour porter son fruit, doit être suivie de plusieurs heures de méditation et de discussion interne...

« Six années de suite je me suis promené avec lui presque chaque jour : je ne me rappelle point l'avoir vu s'arrêter une seule fois dans les endroits fréquentés du public, ou auprès de l'une des fontaines qui embellissent les alentours de notre ville... Sa piété et ses croyances étaient solides et émanaient d'une conviction profonde. En ceci comme en tout, il aimait, par dessus tout, à n'être vu, remarqué, deviné par personne. Outre la célébration de la sainte Messe, ses dévotions, à ma connaissance, étaient de se retirer dans quelque église isolée, d'y visiter le Saint-Sacrement ou la sainte Vierge. J'ignore s'il ajoutait à cela quelques dévotions secrètes ; mais on n'en saurait douter : une âme ainsi trempée ne se soutient point sans le pain de la méditation. A la vérité, un certain exercice de méditation, mêlé de beaucoup de préoccupation scientifique, était continuel en lui[1]. »

[1] *Biografia*, etc., passim.

La piété de Jacques Balmès se trouve décrite ici avec une extrême justesse. Cette piété, voilée, intime, se réalisait en actes positifs et précis. L'influence des leçons de sa mère laissa une empreinte ineffaçable sur toute sa vie. Rien ne faisait fléchir sa fidélité aux pratiques recommandées par l'Église. Encore étudiant à Cervera, on le voit tirer de ses maigres épargnes de quoi se faire dire des messes dans l'église de la *Piedad.* Il a une dévotion particulière envers son patron saint Lucien, le martyr que l'on vénère dans sa ville natale. Peut-on douter que saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, ce protecteur choisi par la sollicitude de sa mère, soit, dans le même temps, si assidûment, si passionnément étudié par lui, sans être invoqué ? Le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* était sans cesse entre les mains de Balmès. Il lisait aussi, avec le triple amour du chrétien, du patriote et de l'homme d'étude, les écrivains ascétiques de l'Espagne. « Vous savez, disait-il un jour à deux amis, si les sentiments et les doctrines orthodoxes sont enracinés en moi. Eh bien ! il ne m'arrive point de faire usage d'un livre prohibé, sans ressentir le besoin de me retremper dans la lecture de la Bible, de l'*Imitation* ou de Louis de Grenade. Qu'arrivera-t-il à cette jeunesse insensée, qui ose tout lire sans préservatif et sans expérience ? Cette idée seule me remplit d'effroi. Aussi quels désastres les mœurs publiques n'ont-elles point à déplorer ? »

Au commencement de l'année 1839, un journal intitulé *El Madrileno Catolico* (le Catholique de Madrid) mit au concours un mémoire sur le *célibat ecclésiastique.* Balmès, tout à fait inconnu, brigua le prix et l'obtint. Il vit son travail imprimé dans le journal : telle était la récompense promise. Vers ce même temps il ferma les yeux à Thérèse Urpia, sa mère[1]. Cette femme, qui, pendant l'enfance de son fils, n'a jamais ouvert les lèvres pour le louer, laissa une fois, avant de mourir, percer sa joie et son orgueil maternels. « Mon fils, lui dit-elle, le monde parlera beaucoup de toi. » Peu de temps après elle expirait ; son œuvre était complète. L'écolier, voué à saint Thomas d'Aquin, touchait à l'âge des grands travaux ; il allait avoir trente ans.

ACTION POLITIQUE DE JACQUES BALMÈS.

Nous voici en présence de l'une des phases les plus importantes de la vie de Jacques Balmès. La renommée de ses écrits avait fixé sur lui l'attention de tous les esprits élevés. Ses doctrines politiques, développées

[1] Le 29 mai.

dans les colonnes de sa *Revue*, le révélaient comme l'interprète éloquent d'une opinion qui jusque-là était restée sans manifestation. Quiconque a étudié l'histoire de la dernière révolution d'Espagne sait à quel point l'erreur, l'illusion, ont partagé confusément les plus honnêtes gens de ce pays entre le parti de la reine et celui de don Carlos. La révolution, en Espagne, s'est présentée avec un masque de légalité qui lui a concilié des adhésions sur lesquelles elle n'aurait osé compter. On peut l'affirmer, nulle part l'esprit d'innovation politique n'a revêtu des formes plus subtiles pour s'insinuer au cœur d'un peuple attaché passionnément à ses institutions.

La cause d'Isabelle a eu d'abord pour sectateurs des hommes sincèrement royalistes, entraînés par un goût de réformes politiques, mais tranquillisés par une présomption de légalité répandue sur les droits auxquels ils se dévouaient. Les mêmes hommes, épouvantés plus tard des excès révolutionnaires, éprouvèrent, mêlé peut-être à quelques regrets, un vif désir de rattacher en un seul faisceau toutes les forces du parti monarchique. D'un autre côté, un mouvement non moins digne d'attention s'était opéré dans les rangs des défenseurs de don Carlos. Parmi ceux qui, dès le premier jour, avaient embrassé la cause de ce prince, figuraient nombre de royalistes dont la pensée se trouvait ouverte aux influences d'un esprit de liberté. Ces carlistes, aux instincts libéralisés, eurent une part considérable dans la transaction qui mit fin à la guerre civile. Plus tard, la dictature d'Espartero fut renversée par un soulèvement national, dans lequel carlistes et christinos firent en commun acte de patriotisme. Il s'agissait de raffermir le trône que ce grand mouvement venait d'affranchir. Les conditions d'un contrat d'alliance entre les deux fractions monarchiques se présentaient d'elles-mêmes. Il fallait faire accepter ou imposer ces conditions aux intérêts qui s'en trouvaient blessés. Telle fut la tâche entreprise par Jacques Balmès.

Deux sortes d'alliés s'offraient à lui pour le soutenir dans son œuvre :

D'un côté, les chefs modérés du parti carliste, les plus nombreux ou du moins les plus influents ; puis cette multitude d'hommes de toutes les classes, de tous les caractères, qui, dévoués en secret à la cause de don Carlos, n'avaient point pris les armes, et, retenus dans une neutralité apparente, appelaient de leurs vœux une transaction, aussi favorable à leurs intérêts que conforme à leurs penchants pacifiques.

D'un autre côté, les rangs supérieurs du parti christino.

On sait que l'aristocratie espagnole, à la mort de Ferdinand VII, s'est

ralliée presque tout entière à la royauté d'Isabelle. Par delà cette révolution de palais, elle croyait voir un avenir d'émulation et d'influence réservé à son activité. L'ancien absolutisme royal convenait moins aux grands seigneurs qu'à la masse populaire. Ce régime froissait les classes élevées de la société beaucoup plus que les classes inférieures. Mais, une fois la révolution déchaînée, l'aristocratie n'avait pas à tardé à expier sa confiance. Comme le trône même, elle avait été atteinte, offensée, dépouillée. Elle se sentait ramenée, par une expérience douloureuse, à combattre ces maximes qui, après l'avoir séduite, avaient fini par la trahir.

Balmès pouvait donc compter sur le patronage que lui offrirait la Grandesse : il n'y compta pas en vain. Un petit nombre d'hommes distingués par leur rang, leur talent, leur fortune, l'encouragèrent à établir un recueil politique, dont ils promirent d'être les protecteurs. L'écrivain gardait d'ailleurs, vis-à-vis de ces patrons, une indépendance digne de lui. Un signe assuré de la supériorité véritable, c'est de respecter l'élévation partout où elle se trouve. Dans cette circonstance, les amis de Jacques Balmès prouvèrent qu'ils avaient l'âme aussi noble que leur nom.

El Pensamiento de la Nacion[1] fut fondé. C'était au mois de février 1844, six mois environ après la chute d'Espartero. Balmès quitta Barcelone et s'établit à Madrid. Il termina honorablement le recueil intitulé *La Sociedad;* bientôt toutes ses études politiques furent circonscrites dans le cadre du nouveau journal. Il se fit assister par un petit nombre d'amis, notamment par don Benito Garcia de los Santos. *El Pensamiento de la Nacion* parut une fois par semaine.

« La nation a-t-elle une pensée propre? disait Balmès en commençant. Cette pensée peut-elle être formulée et servir de règle à l'organisation sociale, de base solide au gouvernement? Oui, croyons-nous. » Il développe son programme; il veut que le gouvernement de l'Espagne respecte le passé, soit attentif au présent, prévoyant pour l'avenir. Il demande un gouvernement qui accepte le riche héritage religieux, social et politique, légué par les ancêtres; un gouvernement ferme, *justicier*, majestueux, duquel seraient bannis un vain entêtement, la cruauté, le dédain, l'orgueil. Dans sa pensée, ce gouvernement doit être la clef de voûte d'un édifice grandiose, à l'abri duquel toute opinion raisonnable trouvera sa place, tout intérêt légitime sa sécurité,

[1] *La pensée de la nation.*

La Constitution de 1837, encore en vigueur à cette époque, est critiquée par *El Pensamiento de la Nacion.* Balmès en sollicite hardiment la réforme. Il réclame pour la Couronne une prépondérance que les révolutions ont trop diminuée. Le pouvoir des cortès doit être restreint au vote de l'impôt, la souveraineté adjugée pleinement au monarque.

Telle est la pensée sur laquelle repose la politique de Jacques Balmès. Il s'efforce de restaurer en Espagne la monarchie avec son éclat antique ; néanmoins, par l'intermédiaire de cortès sagement composées, il associe la nation aux grandes résolutions qui engagent le sort de la patrie. Durant un cours de trois années, la plupart des intérêts de la société espagnole, évoqués par les événements, par les discussions des cortès, ont été, dans *el Pensamiento de la Nacion*, le sujet d'études pénétrantes, approfondies, amenées constamment à une conclusion pratique. En parcourant les pages de ce recueil, on envisage tour à tour les Constitutions diverses essayées en Espagne, les conditions de la monarchie, de l'aristocratie, de la démocratie dans ce pays ; l'affaire des propriétés ecclésiastiques, le concordat avec Rome, les alliances avec l'étranger, principalement avec la France, avec l'Angleterre; enfin cette question du mariage de la reine, tranchée d'une manière si funeste par la diplomatie.

L'influence exercée par *el Pensamiento de la Nacion* a été grande. Les instincts les plus profonds du génie espagnol, les traditions les plus chères, les coutumes à la fois les plus invétérées et les plus salutaires, étaient du parti de Balmés. Interprète d'un sentiment répandu partout, il réveillait dans les cœurs, dans les esprits, des affections ou des convictions qui, pour se raviver, n'attendaient qu'un mot excitateur. En peu de temps, il devint le guide, le modérateur, l'oracle de cet immense parti religieux et monarchique qui est, à vrai dire, l'Espagne presque entière.

Deux sortes d'ennemis rejetaient et combattaient son influence : le parti *progressiste* et les rangs inférieurs du parti *modéré.* Depuis la chute d'Espartero, les progressistes se trouvaient trop faibles, trop discrédités pour opposer, à eux seuls, une résistance suffisante ; mais les *modérés* étaient des adversaires redoutables. Leur conduite à l'égard de Balmès est digne d'attention.

Comme nous l'avons insinué déjà, ce parti se divise en couches superposées les unes aux autres. La Grandesse, les anciennes et hautes fortunes, engagées dans la révolution dès la mort de Ferdinand VII, avaient formé peu à peu un camp assez distinct, toujours compté parmi les forces dévouées à la royauté nouvelle, mais déjà gagné en secret à

des pensées de transaction. Dans ce camp, Jacques Balmès avait trouvé ses protecteurs. Tout le reste du parti *modéré* pouvait être assimilé à cette nombreuse et ambitieuse bourgeoisie qui avait fait en France la révolution de Juillet et soutenait la couronne dans la maison d'Orléans. En deçà et au delà des Pyrénées, c'était mêmes intérêts, mêmes passions, même âpreté, mêmes illusions. Les pensées de Balmès étaient doublement odieuses à ce parti, parce qu'elles appelaient les carlistes au partage de l'influence et des honneurs, parce qu'elles fermaient la révolution. Or, la révolution fermée, c'était un ajournement indéfini opposé à mille cupidités, à mille ambitions indiscrètes ou iniques. On avait versé au profit de la révolution, non pas précisément des gouttes de sang, mais des flots d'encre : on en voulait le prix, et un prix exorbitant. Les caractères élevés, les talents supérieurs qui s'étaient révélés dans le parti *modéré*, ne partageaient pas, à l'encontre des idées de Balmès, cette inimitié inquiète : les rangs communs du parti en étaient tout à fait aveuglés.

Peut-être se rappelle-t-on que, dans l'été de 1844, à la suite d'une de ces révolutions ministérielles qui éliminaient de plus en plus les hommes et les principes du parti progressiste, M. le marquis de Viluma, alors ambassadeur en Angleterre, fut appelé à prendre place dans un conseil formé sous les auspices du général Narvaez. La jeune reine et sa cour étaient à Barcelone. M. de Viluma se rendit dans cette ville. Avant d'accepter le portefeuille qui lui était offert, il voulut se mettre d'accord avec ses collègues sur les conditions d'un programme. Ses propositions étaient hardies, absolues. C'était un plan de contre-révolution.

Précisément M. de Viluma était un de ces membres de l'aristocratie qui avaient tendu la main à Jacques Balmès. Désintéressé, franc, courageux, il n'acceptait une part du pouvoir qu'à la condition d'en faire immédiatement l'emploi au profit de ses convictions. S'élevant au dessus de la légalité révolutionnaire, il opérait directement, par l'autorité de la couronne, toutes les réformes de l'État. On suspendait la vente des biens ecclésiastiques. L'Église rentrait en possession de ses domaines non encore aliénés. Un concordat avec Rome était négocié franchement. Tout, pendant l'adolescence de la reine, se disposait pour une réconciliation solennelle.

Si nous en croyons nos renseignements, ce plan du marquis de Viluma séduisait le général Narvaez. Mais une résistance passionnée s'éleva d'un autre côté; le second rang des *modérés* s'insurgea. On accourut, on circonvint, on effraya. M. de Viluma ne souscrivait point aux demi-

mesures. Il se retira. A dater de ce jour, il a été regardé comme le principal homme d'État de cette opinion qui a eu Balmès pour docteur.

Ce qui justifie tout ensemble les conseils de Jacques Balmès et les projets du marquis de Viluma, c'est que le programme proposé par celui-ci, et repoussé de prime-abord à Barcelone, fut bientôt après, en détail, exécuté par le général Narvaez et les différents cabinets formés dans le parti *modéré*. La Constitution de 1837 fut refondue; on la purgea, jusqu'à un certain point, de l'élément révolutionnaire. Les cortès, à la vérité, furent appelées à consommer cette œuvre d'épuration; mais, si l'on est au courant de l'histoire parlementaire d'Espagne, on sait que le rôle des cortès en cette circonstance fut proprement passif. La réconciliation avec Rome s'est faite aussi à peu près sur les bases qu'indiquait Balmès. Seulement, elle s'est faite plus tard, de mauvaise grâce, apres que des désastres nouveaux et le cours des années eurent aggravé la détresse de l'Église. Ainsi le parti *modéré* lui-même, tout en injuriant Jacques Balmès et en se roidissant contre l'envahissement de son crédit, réalisait la plupart des plans que sa main avait tracés.

AFFAIRE DU MARIAGE DE LA REINE.

El Pensamiento de la Nacion poursuivait sa marche avec une fermeté calme. Jamais une injure, jamais une personnalité blessante, jamais une offense à la soupçonneuse délicatesse des lois. L'âge de la reine appelait l'attention de l'Europe entière sur la question de son mariage; Balmès proposa et fit valoir, par toutes les ressources de son talent, la candidature du fils aîné de don Carlos.

Cette union entre les deux branches de la famille royale était le point culminant du système élaboré par Jacques Balmès. C'était la réconciliation du passé et de l'avenir, de l'autorité et de la liberté, de la monarchie et des formes représentatives. Cette union, pour peu qu'elle fût ménagée avec habileté, anéantissait l'antinomie survenue entre l'ancien droit d'hérédité féminine et le droit introduit par Philippe V. Le mariage une fois consommé, cette question délicate devenait l'objet d'une délibération nationale. Tous les actes contradictoires des différentes cortès étaient révisés; les prétentions de plusieurs cours étrangères, la lettre ambiguë de divers traités étaient soumises à des négociations européennes. En attendant, l'Espagne recouvrait une paix oubliée depuis cinquante ans.

Au point de vue de l'utilité à l'intérieur, aucun esprit de haute por-

tée ne pouvait combattre sérieusement ce mariage. En vue d'un intérêt plus ou moins réel de liberté, on s'était opposé au triomphe armé du parti carliste : le jour que ce parti, en serrant la main qui lui était offerte, acceptait et donnait un pardon, l'intérêt de la liberté avait achevé de vaincre, et d'autant plus sûrement que toutes armes adverses tombaient. Afin d'ôter un dernier ombrage, don Carlos avait abdiqué. Son fils, dépouillant l'emblème de ses prétentions, prenait le titre de comte de Montemolin ; il n'était plus le *Prince des Asturies*, c'est-à-dire l'héritier immédiat de la couronne. Selon que ses droits étaient envisagés, déjà roi ou simple infant d'Espagne, il consentait à un nom qui dissimulait tout aspect de royauté.

Jacques Balmès avait eu la plus haute influence sur cet acte d'abdication de don Carlos et sur le langage adopté par le comte de Montemolin. On se rappelle que le Manifeste publié par ce prince contenait, sous des formules prudentes, un engagement envers les doctrines de liberté. Toute cette pièce est rédigée avec tact, dignité, grandeur. Il paraît certain qu'elle a reçu de la plume de Balmès sa derniere correction. Elle porte la date du 23 mai 1845. Balmès se trouvait en France depuis quelques jours. Il passa l'été de cette année à Paris et en Belgique[1].

Quant aux avantages que présentait cette union pour rétablir l'Espagne dans ses rapports les plus utiles avec les autres puissances, il est singulier que les hommes d'Etat de Madrid ne les aient pas compris ; ou, s'ils les comprenaient, il est plus singulier encore qu'ils en aient si peu tenu compte. Par l'étendue de son territoire, par les qualités de son caractère et de son génie, la nation espagnole a le droit de se placer, vis-à-vis du reste du monde, dans une indépendance, non pas seulement nominale, mais réelle. A l'avènement de Philippe V, l'Europe entière, Louis XIV lui-même, avait reconnu ce droit. Les traités qui mirent fin aux guerres de la Succession obligèrent la nouvelle dynastie d'Espagne à s'attacher sans retour au peuple qui l'avait appelée. Par sa magnanimité, Philippe V avait, en un instant, naturalisé sa race sur le sol espagnol. Le nouveau droit d'hérédité emprunté à la coutume salique ten-

[1] Dans les négociations auxquelles il prit part, il garda une réserve extrême, qu'il jugeait convenable à son indépendance comme écrivain et à sa considération comme ecclésiastique. Lui-même a défini sa règle de conduite par ce peu de mots : « Jusque dans les affaires secrètes, j'observe une règle fort simple : de ne jamais « rien faire en secret que je ne puisse soutenir publiquement, si l'indiscrétion vient « à le révéler, ou si la méchanceté le divulgue. »

dait à prémunir l'Espagne plus solidement que jamais contre les influences de l'étranger.

Cet édifice de l'indépendance de la Péninsule se trouvait tout à coup mis en péril par le retour à l'hérédité féminine. A l'occasion du mariage de la reine, l'Angleterre reprenait en Espagne des espérances qui lui semblaient interdites par l'établissement du principe salique. La révolution de juillet, coïncidant avec l'intrigue qui changeait à Madrid le droit de succession royale, avait enlevé à l'œuvre de Louis XIV une dernière protection. Impuissante à soutenir ouvertement nos traditions véritables, la récente monarchie française s'efforçait de les continuer par la ruse. De là, dans les antichambres du palais de Madrid, une lutte misérable entre notre diplomatie et celle de l'Angleterre, lutte qui révoltait chez le peuple d'Espagne le sentiment de la fierté nationale, et discréditait de plus en plus notre amitié.

Rappeler au trône d'Espagne, dans la personne du comte de Montemolin, la lignée masculine de Philippe V, c'était anéantir les espérances que l'Angleterre tirait du changement de l'hérédité royale, et, en même temps, frapper d'un coup humiliant les prétentions de la maison d'Orléans. Les États du centre et du nord de l'Europe n'auraient pas manqué d'applaudir, heureux des gages nouveaux de sécurité que cette conciliation aurait donnés au principe monarchique. L'Espagne rentrait ainsi, vis-à-vis de l'Europe entière, dans une attitude aussi avantageuse pour son indépendance que flatteuse pour son amour-propre.

Jacques Balmès développait ces avantages à un point de vue purement espagnol. Il s'attachait à discréditer les candidatures que le cabinet des Tuileries mettait en avant. Rien de plus facile que d'échauffer l'orgueil national contre ces prétentions, aussi antipathiques au goût de l'Espagne que peu d'accord avec ses intérêts. Il déroulait un tableau singulièrement exact des infirmités que la France avait contractées en se confiant à la dynastie d'Orléans ; sa plume prophétique décrivait d'avance les désastres que l'esprit révolutionnaire, entretenu par nos institutions, allait faire éclater sur notre pays. Il suppliait sa patrie d'éviter toute solidarité avec un trône croulant, tout rapprochement trop étroit avec une nation rongée d'un mal formidable et contagieux.

Dans cette lutte, *el Pensamiento de la Nacion* avait le concours d'une partie considérable de l'Espagne. Les masses populaires, dans la plupart des provinces et dans certaines cités, conservaient, conservent encore, à l'heure qu'il est, une sympathie non douteuse pour la cause carliste. Si

l'on s'étonne que cette cause, appuyée sur un tel assentiment, n'ait pu triompher, c'est que les masses populaires, en Espagne comme ailleurs, subissent le joug de l'habileté, du courage ou de l'audace qui sont habituellement au service des classes instruites de la société. La multitude en Espagne est amie du pouvoir monarchique et absolu : ce n'est point une raison pour que ce pouvoir triomphe. En Espagne, comme ailleurs, la démocratie, entendue à la façon moderne, est une fiction.

Le parti carliste, représenté par ses chefs, encourageait et assistait Balmès. En recevant d'un jeune écrivain conseils, direction, doctrines, ce parti donnait un exemple rare de docilité et d'abnégation. L'autorité du caractère sacerdotal et la renommée du dévouement de Balmès pour les intérêts de l'Eglise obtenaient cette obéissance. On voyait une multitude d'hommes accoutumés aux horreurs de la guerre, sollicités par la vengeance, aigris par le malheur, s'adoucir à la parole d'un homme qu'aucun d'eux n'avait connu. Il suffisait que cette parole fût imprégnée d'un accent sincère de catholicisme.

Par la même force puisée dans une source sacrée, Balmès avait fait triompher le désir de la réconciliation dans l'esprit d'un nombre infini de partisans d'Isabelle. Non-seulement *el Pensamiento de la Nacion* trouvait un appui et des encouragements éclatants ; mais un nouveau journal, *el Conciliador*, créé sous l'inspiration de Balmès, devenait l'organe d'une jeune école d'écrivains, soustraits heureusement par l'efficacité de la foi aux influences qui stérilisaient toute plume en Espagne. J'ai eu l'honneur, quoique étranger, d'être, de loin, le collaborateur de cette feuille. Elle fut fondée, au printemps de 1845, en vue de soutenir par une publicité quotidienne les efforts du recueil hebdomadaire rédigé par Balmès. Rien de plus élevé, de plus libéral, de plus noblement patriotique et chrétien que l'esprit du *Conciliador*. Son directeur était don José Maria Quadrado, dont la plume nous a fourni, dans ce travail, plus d'une ligne intéressante.

Parmi les hommes d'État qui, à cette époque, avaient le plus de crédit auprès du parti modéré, plusieurs manifestaient hautement leur préférence pour le candidat du parti de Balmès. Des noms justement considérés et célèbres pourraient être cités ici. « Il n'existe pour nous, me disait l'un de ces personnages, qu'une chance de salut : cette chance, c'est le mariage d'Isabelle avec le fils aîné de don Carlos. »

« Balmès! me disait un autre. Quel dommage que cet homme n'ait pas un sabre à son côté ! il nous sauverait. C'est le seul esprit qui

voie clair dans nos dangers, et le seul courage qui osât les affronter ! »

Il convient maintenant d'examiner quel a été le rôle du cabinet français dans cette affaire. Pour nous, il est indubitable que le mariage de la reine d'Espagne a été décidé en dernier ressort par ce cabinet. Un des ministres, M. de Salvandy, aurait penché certainement pour le comte de Montemolin. En dehors du gouvernement, M. le comte Molé n'a pas craint de dire : « Cette combinaison est mon rêve, c'est mon projet de prédilection. » Mais une autre pensée maîtrisait la politique de la France.

En vain, pour se dégager de la candidature du comte de Montemolin, le cabinet français a-t-il prétexté que les amis de ce prince affichaient des prétentions inadmissibles ; en vain allègue-t-on que le parti de la Grandesse, notamment M. le marquis de Viluma, s'était déclaré hostile à ces prétentions et dès lors rendu solidaire de la décision prise en faveur d'un autre candidat. La moindre pénétration suffit pour percer ces prétextes. Afin de couvrir sa propre responsabilité, le cabinet des Tuileries a pris soin d'établir que la reine Marie-Christine et le gouvernement espagnol lui ont, en cette circonstance (si l'on permet cette expression vulgaire), *forcé la main;* on ne saurait, selon nous, contester que la *même volonté collective* qui a marié la reine Isabelle à l'infant don François d'Assise, aurait pu tout aussi bien l'unir au fils aîné de don Carlos. Qu'on n'en doute pas, prétentions des carlistes et convictions des grands d'Espagne se seraient bientôt trouvées d'accord. Tout le monde aurait accepté la formule par laquelle Balmès réconciliait les droits divers. Les menaces mêmes du parti progressiste, qu'on affectait de redouter, n'auraient point paru plus terribles qu'elles ne le sont en réalité devant l'épée du général Narvaez.

Mais la politique qui régissait souverainement notre destinée s'était marqué un autre but. En premier lieu, elle prétendit, à tout prix, assurer à M. le duc de Montpensier la main de l'infante Fernanda. En second lieu, elle aimait à écarter cette ombre de *restauration* que la royauté du fils de don Carlos aurait fait apparaître au sommet des Pyrénées. Habileté stérile ! Aucun péril a-t-il été conjuré, aucune influence reconquise par les brillantes noces du 10 octobre 1846 ? L'Angleterre, humiliée un instant, n'a-t-elle pas été vengée trop tôt ? La France, qui croyait retrouver la politique de Louis XIV, n'applaudissait qu'à un simulacre de cette politique.

La nouvelle du double mariage surprit Jacques Balmès, se reposant dans ses montagnes natales. Cette combinaison, à ses yeux, porte visi-

blement le cachet d'une intrigue française. Sans balancer, il se fait l'organe d'une résistance appuyée sur le sentiment de fierté nationale. La plume à la main, il proteste, en proie à une vive indignation. Ses amis, qui surveillent en son absence *el Pensamiento de la Nacion*, s'inquiètent de la véhémence de son langage. On n'imprime point le premier article qu'il envoie, Il s'en irrite d'abord, puis pardonne. Voici un passage de cet écrit supprimé :

« Chose triste à penser ! la famille royale d'Espagne compte sept princes : un seul sera dans des relations cordiales avec la cour ; six restent exilés. Est-ce de la politique? est-ce aimer le sang de nos rois ? Que diraient Ferdinand VII et les augustes ancêtres de la reine s'ils sortaient du tombeau?...

« S'il est vrai que la question du mariage de la reine ne pouvait rester purement espagnole, qui ne voit du moins l'avantage de balancer l'influence française par celle du reste de l'Europe ! Mais non ; en ceci comme en tout, il fallait rester isolés ! Pour notre diplomatie, il n'existe au monde qu'un pays, la France... Du reste, cet appui donné à l'infant don Francisco par la France (je dis mal, par le cabinet des Tuileries) tient-il à une pensée constante, longtemps, profondément méditée? Rappelons les faits. En 1839, la France incline pour un fils de don Carlos. En 1842, même disposition. En 1843, 1844, 1845, elle protége le comte de Trapani. Puis, démarches nouvelles en faveur du comte de Montemolin. Enfin, cette diplomatie capricieuse vient tomber, épuisée de fatigue, aux pieds de l'infant don Francisco.

« Qui donc conseille à ce cabinet, si maladroit dans toute sa politique étrangère, de se surpasser lui-même lorsqu'il touche à nos affaires? Qui lui a peint l'Espagne à rebours ? comment s'imagine-t-il que son influence s'affermira précisément par les moyens qui la ruinent? Et bientôt nous l'entendrons se plaindre de l'Espagne ! »

Quelques jours plus tard Balmès écrivait et publiait ceci :

« La révolution de juillet 1830 n'est point le terme de la révolution française ; ce n'en est qu'une phase. »

De Blanche.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 septembre 1849.

Nous arrivons bien tard pour parler de la discussion des affaires de Rome, et après avoir renoncé à une périodicité plus fréquente, nous éprouvons, dès le début de cette nouvelle carrière, le regret de n'avoir pu suivre de plus près la marche si instructive et si consolante des délibérations parlementaires. Notre disposition n'est pas la même, quand il s'élève des questions complexes et obscures comme celle de l'extradition des réfugiés hongrois à Constantinople. Nous trouvons alors un grand avantage à n'être pas forcé d'exprimer une opinion de pur sentiment, avant d'avoir pu pénétrer dans les replis cachés d'un nouveau problème politique. Mais la question romaine est aujourd'hui une des mieux connues, et, Dieu merci, une des mieux jugées qui existent ; et puisque nous avons à constater le triomphe éclatant d'une manière de voir dont nous n'avons pas dévié un seul instant, on nous pardonnera la petite contrariété que nous éprouvons à ne parler que quand il n'y a plus en quelque sorte rien à dire.

A l'envisager de près, la question romaine est la plus haute et la plus grave de toutes celles que depuis deux ans l'esprit révolutionnaire a ramenées à la face du monde. Nous ne mettons sur la même ligne aucune de celles où notre propre existence est directement engagée, et auxquelles on peut appliquer le : *Proximus ardet Ucalegon.* Si nous avions douté un seul instant de la miséricorde divine à l'égard de notre pays, si nous nous étions arrêtés à la pensée que Dieu a condamné la France à une ruine et à une décadence sans rémission, il suffirait, pour nous rendre l'espérance et nous ramener à la contemplation calme et sereine de la vérité, d'observer par quel enchaînement merveilleux les questions proprement politiques se sont effacées, pour laisser à la religion la première place dans les préoccupations publiques.

Que discute-t-on ? Quel problème excite une émotion universelle, une attente pleine d'angoisses ? En est-on à s'enquérir de la meilleure forme de gouvernement ? Pose-t-on l'alternative entre la république et la mo-

narchie ? Les prétendants sont-ils en présence ? Au delà de la politique elle-même, s'enfonce-t-on dans les ténèbres des questions sociales ? Nullement : il s'agit d'un *prince étranger*, du petit souverain d'un cinquième de l'Italie, que le souffle des révolutions a chassé de ses états, et que les baïonnettes françaises ont jugé à propos d'y rétablir. Mais ce souverain est en même temps le chef spirituel de la religion catholique ; à ce titre, il est pour nous bien plus que tous les rois du monde ; quand on touche à ses droits, on nous attaque, on nous blesse dans le plus profond de notre conscience. — Eh quoi ! nous répondront les organes d'une école qui a la prétention d'être catholique, avons-nous donc si peu de foi dans la spiritualité de l'Église, que de confondre le souverain temporel et le vicaire de Jésus-Christ ? Autre temps, autres mœurs ; la souveraineté temporelle du Pape a pu avoir historiquement son importance : aujourd'hui, elle court grand risque d'être emportée dans le torrent des idées nouvelles. En défendant le Pape comme prince, vous l'exposez à partager la ruine imminente de toutes les vieilles institutions européennes : nous l'entendons bien mieux, nous qui, bon gré mal gré, voulons le dégager de ce gothique attirail, et ramener l'univers à ses pieds en lui rendant tout le prestige de la simplicité apostolique.

Mais ces doctrines transcendantes ne se sont pas encore assez faites peuple pour rallier un nombre imposant d'adeptes et de sectateurs ; d'un côté un peuple qui croit plus au savetier Weitling qu'à Pie IX, de l'autre un peuple qui ne peut se défaire du préjugé que Rome est au Pape, et qu'en lui cédant cette terre sacrée, les empereurs ont stipulé au nom de l'espèce humaine rachetée par le sang de Jésus-Christ : humbles esprits qui, dominés par une religion dont le fondement est historique, ont la faiblesse de rattacher un autre chapitre d'histoire au développement de l'Evangile ; à la différence de ces docteurs des temps nouveaux, qui, sous ombre de perfectionnement, mènent la religion à une théorie abstraite, impuissante peut-être à ranger sous une loi commune les hommes de tous les lieux et de tous les temps, admirable pourtant quand il s'agit de nourrir l'orgueil philosophique et de lui faire contracter un mariage morganatique avec l'Eglise de Jésus-Christ.

Amoindrir la papauté, mutiler la papauté, enchaîner la papauté, ce sont là des morsures de serpent contre une lime indestructible, dont auraient pu s'abstenir, non-seulement les catholiques vacillants et imperceptibles par le nombre auxquels il vient d'être fait allusion, mais surtout l'opinion républicaine, si elle avait eu la conscience d'elle-même. Elle a manqué une occasion solennelle, et le général Cavaignac vient d'en donner la preuve dans un déplorable discours. Si l'opinion répu-

blicaine avait été à la hauteur de la fortune inespérée que venait de lui faire la tempête de février, en voyant le Pape chassé de Rome par la renaissance du paganisme, elle aurait ambitionné pour sa République l'honneur de s'associer à la grande République pontificale, et un coup de main de quelques-uns de nos soldats aurait promptement réduit à néant les illusions des mazziniens. Chose remarquable ! aucun préjugé dans les masses si récemment soulevées ne mettait obstacle à une pareille détermination, si les chefs avaient été assez bien inspirés pour la prendre. Cette résolution était le complément de la lutte sincère et énergique contre l'anarchie à l'intérieur, lutte qui avait fait la gloire et la force du général Cavaignac. Qui sait si une franche intervention en faveur du Pape n'aurait pas détourné le cours des destinées de la France et implanté solidement l'établissement républicain dans notre pays ? La majorité catholique et légitimiste votait pour la présidence du général Cavaignac, à l'extrémité de la Bretagne, quand on ne savait pas encore à cette distance que les semblants de secours portés à Pie IX n'étaient qu'une réclame électorale, accompagnée de quelques égards, pour un *homme très-respectable*, comme le dit aujourd'hui le général Cavaignac, expliquant enfin sa véritable pensée. Un engagement sérieux, contracté sur le terrain de la religion et fidèlement observé des deux parts, aurait pu avoir des conséquences incalculables.

La République ayant répudié l'honneur et la force que devait lui faire le rétablissement de Pie IX, c'est l'idée de l'ordre, aujourd'hui régnante en France par la grâce de Dieu, qui s'en est instinctivement emparée : dès lors l'action de la France a été irrésistible comme l'instinct, aveugle comme l'instinct ; pour concilier de vieux préjugés et de fausses notions formées sous leur influence, avec l'éclatante nécessité qui faisait de la restauration pontificale la première condition du maintien de la société en France, on a accroché à notre pauvre char la réserve des garanties prétendues libérales comme une machine à enrayer, avec cette différence que d'ordinaire on n'enraye que dans les descentes, tandis qu'ici on mettait l'obstacle au début d'une montée très-pénible : de là d'abord les lenteurs et les difficultés toutes gratuites de l'expédition, difficultés cependant devenues telles que, sans la bonne organisation de nos troupes de terre et de mer et l'incomparable esprit de notre armée, on n'aurait peut-être jamais pu les surmonter ; de là ensuite un long ajournement des conséquences salutaires de notre intervention, auquel il a peu manqué pour devenir un avortement complet. Aussi, dès que le gouvernement se fut engagé dans ces embarras, a-t-on vu la question romaine devenir le champ de bataille de tous les partis : et comme il est dans la destinée des choses humaines de procéder par crises successives, les

deux crises qui ont récemment marqué la suite de nos affaires, celle du 13 juin de cette année et celle du commencement de la semaine dernière, se sont réduites à ces deux propositions :

1° La France rétablira-t-elle le gouvernement pontifical ?

2° Le rétablissement aura-t-il lieu avec ou sans conditions ?

La première crise était dirigée nommément contre le président de la République : on le rendait personnellement responsable d'une intervention qu'il avait promise en sollicitant les suffrages de la France et à laquelle il ne s'opposait pas; il soutint l'attaque avec énergie, et l'opinion victorieuse l'associa sincèrement à son propre triomphe; si ce n'était pas entre elle et lui une union indissoluble et absolue, c'était au moins un de ces engagements auxquels, malgré tant de révolutions, nous sommes convaincus que la France ne manque jamais la première.

La seconde crise a été déterminée par la lettre du président de la République au colonel Edgard Ney, et de là la grandeur du péril auquel nous venons d'échapper provisoirement. Un exposé complet des causes qui ont donné naissance à cette lettre serait dépourvu à la fois d'opportunité et de respect : nous croyons devoir nous en abstenir; mais il manquerait à l'intelligence des événements une lumière indispensable, si notre silence était rigoureux sur tous les points. Il y a eu, en tout ceci, comme toujours, une force irrésistible et un accident : l'accident ça été la maladie de M. de Falloux. M. de Falloux n'a pas de ces allures brusques qui déchirent la bouche d'un cheval; sa présence n'en était pas moins le mors du conseil : devant lui on sentait ce qu'on devait de ménagements à un côté de plus en plus prépondérant de l'opinion ; lui absent, la lumière a manqué, et le préjugé a demandé à la passion si ce n'était pas le cas de risquer une dernière débauche avant d'abjurer définitivement le vieil homme. C'était puéril et peu spirituel, nous en convenons; mais les faits sont là, et il ne depend pas de nous d'en dissimuler la signification. En présence de M. de Falloux il n'y avait pas de courtisans, et par conséquent pas d'illusion; après son départ, on a vu déborder les influences fâcheuses qu'il était parvenu à contenir.

Une fois la bride lâchée aux illusions impérialistes, les conséquences se suivaient avec une logique irrésistible. Des conseillers, des amis, auxquels, dans le premier moment, on avait sagement fermé la porte, retrouvaient leur ancienne faveur; de vieux torts, dont, sans y être provoqué, on avait fait une confession publique, reparaissaient comme des titres de gloire et un encouragement à de nouvelles chimères; et comme les mauvaises pensées attirent les faux amis, on ne tarda pas à voir s'impatroniser un homme dont le souvenir se liera, nous en sommes convaincus, à celui des derniers désastres de la France.

Telles sont les conséquences, sans cesse signalées, et sans cesse reproduites, de notre incurable légèreté, de notre refus d'apprendre l'histoire de la politique étrangère à l'égard de la France. Rien de plus évident que le machiavélisme autrichien envers l'Italie : puisque l'Italie elle-même s'est obstinée à accumuler toutes les fautes qui devaient de nouveau la river à la chaîne de l'Autriche, au moins dans le nouveau règlement des affaires de l'Europe, pour sauver l'avenir et pour atténuer les conséquences du présent, devions-nous nous mettre en garde contre les insinuations d'un concert qui nous serait proposé par l'Autriche contre un gouvernement de l'Italie. Nos grands politiques n'en ont pas moins proclamé, avec un accent de reconnaissance, l'obligation qu'ils avaient à l'attitude éminemment sage et modérée de l'Autriche, quand il s'agissait pour la France de faire expier à la papauté, par d'outrageuses exigences, le service qu'on venait de lui rendre. A peine cependant commençait-on à s'apercevoir que cette connivence apparente n'était qu'un jeu, et qu'on poussait le souverain Pontife à venir chercher à Bologne le repos et l'indépendance à l'abri des armes autrichiennes, qu'a retenti douloureusement en Europe la nouvelle des exécutions dont la Hongrie venait d'être le témoin ; on retrouvait ainsi à l'œuvre un gouvernement qui, en grande partie, n'appartient encore à la civilisation que par ses vices, et à laquelle il a fallu l'immonde folie des démagogues pour créer de fugitives sympathies dans l'âme des gens de bien ; nous nous étions bien avisés de caresser l'Autriche pour forcer la main à Pie IX !

Amis pour amis, nous ne savons pas si le cabinet de Saint-James a plus de droit à notre confiance que celui de Vienne. C'était une grande et noble pensée sans doute que celle qui consistait à opposer l'alliance des gouvernements constitutionnels à la coalition des monarchies absolues ; mais dès que dans cette chasse aux despotes la France a paru contester à l'Angleterre le droit de s'adjuger la part du lion, nos agitations régulières n'ont pas tardé à dégénérer en tempêtes, et le gouvernement qui osait lutter contre l'Angleterre sur le terrain de l'équilibre du monde, miné par une opposition dont le représentant de la Grande-Bretagne attisait ouvertement les fureurs, s'est tout d'un coup écroulé dans une catastrophe qui a ruiné la France au dedans et annulé son influence au dehors.

Quand on insinue aux Anglais qu'ils pourraient bien avoir quelque part à nos malheurs publics, ils lèvent les épaules avec un dédain et une bonne foi qui nous feraient presque douter de nous-mêmes ; mais les Anglais ont un bonheur que nous n'avons pas : c'est celui de ne jamais penser que ce qui convient au monstreux égoïsme de leur intérêt na-

tional : pourvus d'une sagacité merveilleuse et d'une incomparable faculté d'action quand il se trouve en jeu un profit pour l'Angleterre, dès que la justice se montre d'accord avec l'avantage d'un autre peuple et surtout de la France, un défaut complet d'intelligence qui leur survient alors met parfaitement leur conscience à l'abri ; heureux privilége qui, le pied sur la gorge de l'espèce humaine, leur permet d'être bons pères, bons époux, comme sur les épitaphes du Père-Lachaise.

L'Angleterre a eu d'abord grand'peur du contrecoup de la mine qu'elle avait peut-être fait partir ; mais quand elle se fut bien assurée de la nullité des chartistes, elle sembla se prendre à regretter que l'épreuve du socialisme n'eût pas été poussée plus loin en France : affaire de curiosité ! des membres du Parlement venaient à Paris pour étudier les blouses et se pâmaient au spectacle grandiose du 15 mai ; ils auraient disputé à Proudhon les jouissances des *sublimes horreurs* de la guerre civile ; d'ailleurs n'avaient-ils pas chez eux à réprimer les progrès du Catholicisme ? Grâce à l'admirable empire des mœurs publiques chez nos voisins, aucune créature raisonnable ne pourrait concevoir la pensée d'une atteinte à la pleine liberté religieuse ; aussi n'est-ce pas de front qu'on s'oppose à la réaction catholique : c'est par des biais qu'on s'efforce de regagner le terrain perdu. L'histoire commençait à éclairer le présent de toutes les lumières du passé ; vite, un homme éloquent, M. Macaulay, par un récit profondément calculé pour ranimer honorablement toutes les vieilles passions, se fait le restaurateur des préjugés anti-catholiques, comme on rentoile d'anciens tableaux. En même temps, on donne secrètement les mains à l'établissement de la République romaine, et les réfugiés italiens trouvent à Londres des *meetings* où ils prêchent ouvertement l'abjuration du Catholicisme..... Bref, c'est au grand, au profond déplaisir de l'Angleterre que les Français sont intervenus à Rome, et du moment qu'il a fallu ranger parmi les faits accomplis le rétablissement du gouvernement pontifical, on a dû s'attendre à ce que cette puissance mettrait autant d'obstacles qu'elle le pourrait à la sincère réconciliation du Pape et des Français !

Aussi, quand parut la lettre du 18 août, quel concert de félicitations dans tous les journaux de la Grande-Bretagne ! Dès lors, l'ambassadeur anglais devint l'ami de la maison ; en l'absence de l'Assemblée et pendant que, grâce à la déplorable manière dont un organe puissant de l'opinion modérée, le *Journal des Débats*, avait pris la question pontificale, on pouvait craindre que la majorité ne se divisât sur la conduite à tenir désormais en Italie, lord Normanby, qui flattait toutes les illusions, gagnait chaque jour un terrain considérable, et quand survint la complication austro-russe à Constantinople, il lui fut aisé d'entraîner le pou-

voir exécutif sur une pente où, si l'aveuglement existe, c'est du moins l'aveuglement de la générosité. C'était d'ailleurs agir avec une habileté incontestable ; la complicité du second fait effaçait ce que celle du premier pouvait avoir de louche et d'odieux ; tout en opprimant le Pape, on se donnait l'apparence, comme l'a dit pompeusement M. Victor Hugo, de combattre pour les victimes contre les oppresseurs.

Nous ne sommes pas au nombre des flatteurs de M. Thiers, on doit nous rendre cette justice. Jamais le sentiment des services qu'il rendait ou qu'il pouvait rendre à la cause de l'ordre ne nous a fait oublier ses antécédents et ses défauts ; mais quand un homme s'exécute comme il l'a fait dans la question romaine, tout en donnant la preuve d'un admirable bon sens et en rendant un service essentiel à son pays, notre cœur est à lui, alors même que notre raison conserve un reste de défiance. Il a tenu tête bravement et respectueusement à la difficulté ; il a noblement expié ses anciennes accointances d'opposition avec lord Normanby. Il est le premier en date de ceux qui viennent de nous tirer de ce mauvais pas.

Jamais, du reste, la majorité ne s'était montrée plus ferme, plus unie, plus intelligente ; retrempée par son séjour dans les départements, éclairée mieux que jamais sur le véritable ennemi, elle apportait une de ces dispositions qui commandent la réserve et découragent l'agression. La question du douaire de madame la duchesse d'Orléans lui donna l'occasion d'éprouver la solidité du lien qui unit ses deux principales nuances, et l'épreuve lui réussit : c'était d'un favorable augure pour la grande affaire dont la discussion allait animer ses débats.

Cependant la nécessité, l'impérieuse nécessité de marcher avec la majorité ne semblait pas comprise ailleurs, et tous les symptômes du plus grave déchirement commençaient à éclater. Les escarmouches de la presse avaient ce caractère d'étourderie sinistre qui annonce en France les grands dangers publics : tous les regards des hommes sages se tournaient vers M. de Falloux, et la prolongation de son état maladif ôtait tout espoir de voir les choses s'arranger par le moyen qui avait réussi jusqu'alors. On devait s'attendre, on s'attendait d'heure en heure à un coup de tête, et sans l'autre homme nécessaire, M. le général Changarnier, il est probable que l'explosion aurait eu lieu. C'est ainsi qu'à travers des terreurs malheureusement trop concordantes et trop fondées, on arriva au grand jour de la discussion. Le feu n'avait point éclaté, mais il couvait sous la cendre.

M. Thiers n'a point parlé : il s'est battu en duel avec M. Bixio pour une querelle dont nous trouvons le motif assez frivole, et à laquelle des témoins bien pénétrés de l'horreur qu'on doit avoir pour le duel seraient

sans doute parvenus à s'opposer. Nous regrettons le discours de M. Thiers, et nous espérons que ni M. Thiers, ni aucun de ceux qui combattent en ce moment le bon combat, ne se soumettra plus à un préjugé réprouvé par la loi chrétienne ; la conséquence parfaite entre les doctrines et les paroles est un progrès difficile dans la voie du bien, même quand on s'y est le plus sérieusement engagé.

A défaut du discours si attendu de M. Thiers, nous avons eu celui d'un nouveau représentant, M. de la Rozière, jeune diplomate, auquel sa position auprès de M. Rossi, à l'ambassade de Rome, a permis d'étudier la question romaine, et, comme son chef, de s'y convertir par l'expérience et le bon sens, avant de s'y donner par le cœur. Le discours de M. de la Rozière a été jugé un excellent début ; c'est plutôt un traité *ex professo* sur la matière qu'un discours ; mais si l'effet de la tribune y a perdu, le lecteur y gagne, et d'ailleurs M. de la Rozière a prouvé, par son sang-froid et ses heureuses répliques aux interrupteurs, qu'il serait bientôt maître du terrain abordé par lui pour la première fois avec un légitime succès. Entre autres parties de son sujet qu'il a traitées en publiciste consommé, le jeune orateur nous a paru surtout jeter la plus grande lumière sur une question que nous avons touchée à plusieurs reprises. De quel droit les citoyens nés dans un état peuvent-ils s'élever contre la situation particulière que leur fait la constitution obligatoire ou traditionnelle de leur pays? L'état de Colombie, où se trouve la ville fédérale de Washington, est privé, dans l'intérêt général de l'Union américaine, des franchises illimitées qui règnent dans les autres états ; un citoyen de Colombie a-t-il le droit de se plaindre d'être moins libre que celui de New-York ou de Philadelphie? Il en est de même pour l'Etat romain ; la souveraineté du Pape, créée dans l'intérêt du monde catholique, y oblige toutes les existences particulières : il y a des avantages attachés à cette situation exceptionnelle ; le citoyen romain en profite ; il y a aussi des obligations non moins impérieuses : s'y soustraire, c'est déclarer la guerre aux puissances catholiques, qui pendant tant de siècles ont affranchi le territoire romain de toute domination étrangère.

Tout était donc admirablement préparé : la majorité, unie et compacte, avait résisté à toutes les tentatives de division ; on ne doutait pas du vote et du nombre imposant de voix qui l'appuierait ; mais il manquait à cette manifestation de la conscience publique le prestige d'un triomphe oratoire. Ici, nous regrettons d'être obligé de rester bien au-dessous de la vérité. Nous n'assistions pas à la séance du vendredi 19 ; nous avons lu le soir le discours de M. de Montalembert, avec transport, avec larmes ; le lendemain, nous avons trouvé dans tous les journaux, sauf quelques rouges ridiculement désappointés, un concert d'admira-

tion qui nous a prouvé toute la profondeur du succès; en même temps, ceux qui par leurs acclamations avaient pris part à cette victoire de la parole se moquaient presque de nous et ne nous laissaient pas la liberté de jouir de ce grand discours, en nous répétant ce qu'Eschine disait du premier orateur de la Grèce : Que serait-ce si vous l'aviez entendu lui-même ?

Il y a donc eu deux faits dominants dans cette mémorable séance : d'abord ce qui est propre à l'orateur, non-seulement son éloquence, à laquelle nous sommes accoutumés, mais encore son inspiration, qui l'a porté sur des ailes de feu dans des régions vraiment sublimes : un discours supérieur même à celui qui remua si profondément la Chambre des Pairs dans les derniers jours de la monarchie de Juillet, en ce sens que le discours sur les affaires de Suisse était sinistre, et la réponse à M. Victor Hugo (pauvre M. Hugo ! quelle poussière !) un discours serein, plein de douceur et d'espérance, impitoyable de cette sévérité qui part du cœur contre les *impurs démagogues* qui ont fait reculer la liberté d'au moins un quart de siècle; attirant, engageant, à l'adresse de toutes les faiblesses, de toutes les incertitudes, de toutes les fautes de notre temps : c'est là une qualité nouvelle chez M. de Montalembert, qui possédait déjà presque toutes celles dont se compose le grand orateur, et c'est ce qui nous fait dire qu'il a été inspiré d'une inspiration surnaturelle et manifeste.

Le second point à observer, c'est l'effet produit sur l'Assemblée ; et ici, nous en demandons pardon à nos lecteurs, il nous fait rester encore bien au-dessous de la vérité. Tout ce que nous pourrions dire (et nous craignons l'exagération des termes) ne rendrait que très-imparfaitement cette *profession de foi* spontanée, enthousiaste, qui est partie de toutes les bouches, qui a révélé le fond de tous les cœurs. Oui, la nation française est une nation catholique ; nous sommes bien légers, bien oublieux, bien inconséquents, race trop celtique qui semble flotter à toute impression qu'on lui communique, comme à tout vent de doctrine : mais il y toujours au fond de notre cœur un coin de catéchisme et de première communion que Dieu, dans sa miséricorde, réserve comme une cachette d'or pur. Quelqu'un disait : Tous les Français sont catholiques à l'article de la mort; ce n'est point assez que ce jugement qui a bien néanmoins son côté consolant; on l'a vu lors des funérailles de l'archevêque de Paris : l'élan de la population rappelait les manifestations les plus ferventes des siècles chrétiens; dans le sein de la représentation nationale, un cri catholique poussé unanimement à la face du ciel aura un bien autre retentissement dans le monde.

On va réunir en un volume le rapport de M. Thiers, le discours de

M. de la Rozière et celui de M. de Montalembert ; le *Comité de la liberté religieuse* fait cette publication populaire à laquelle tous les catholiques s'associeront avec une unanimité digne de rappeler les acclamations de l'Assemblée. Qu'ajouterions-nous à ce signe d'une immense sympathie ? Eh bien ! ne pouvant plus louer M. de Montalembert, ni sur le fond des idées, ni sur la portée incomparable de ses paroles, nous le remercierons, au nom de l'art et du beau : nous lui rendrons une solennelle action de grâces pour avoir ajouté un monument de plus à la collection des plus belles inspirations de l'éloquence chez tous les peuples. Une nation est vivante et debout, quand elle produit encore le vrai beau.

Nous ne voyons aujourd'hui que l'action ; les générations à venir qui, grâce à nous peut-être, seront plus catholiques que nous, savoureront à loisir ces paroles imprimées désormais en traits ineffaçables dans la conscience du genre humain : « Quand un homme est condamné à lutter « contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, « elle peut le braver impunément, elle lui dit : frappez, mais vous vous « déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. L'Église n'est pas une fem- « me, elle est bien plus qu'une femme, C'EST UNE MÈRE ! » Quel art de langage, si c'était là de l'art ! Quelle préparation et quel coup ! Combien l'orateur sait trouver le chemin de l'émotion, en conduisant de la générosité chevaleresque, invincible patrimoine des Français, à la confession religieuse ! et ce mot de MÈRE, amené de cette façon, si profondément chrétien, si uniquement catholique !

Ajoutons que pour entraîner à ses chaînes d'or, comme la vieille idole des Druides, toutes les consciences heureuses de se sentir captives, l'orateur n'a pas eu besoin de rien concéder aux opinions limitrophes, qu'il n'a transigé sur rien, et qu'il a été d'autant plus puissant qu'il avait moins transigé. Il a prouvé qu'avec le cœur on pouvait inculquer aux esprits rebelles les vérités les plus dures et les plus inattendues.

Inutile d'ajouter que pour le moment il ne restait rien des tentatives qui, le matin même, avant que M. de Montalembert ne montât à la tribune, et que M. Hugo, tout poëte qu'il a été, eût prouvé qu'il était bien capable de confondre la tribune du Palais-Bourbon avec la scène de la Porte-Saint-Martin, avaient été sur le point de se convertir en un fait déplorable.

On dit à cela que l'Assemblée reste seule souveraine, et que l'action personnelle du président n'a plus d'objet ; à cette crainte, voici notre réponse.

Dans les dernières crises de l'Assemblée constituante, ceux qui voulaient forcer la main au président ne parlaient que de le mettre en accusation et de l'envoyer coucher à Vincennes : aujourd'hui, quand on s'a-

perçoit que les intentions du président ne sont pas d'accord avec celles de l'Assemblée, on gémit, on s'effraie, on essaie toutes les voies de persuasion et de légitime influence : par de grandes actions de tribune, on s'empare de la nation, et l'on fait remonter la vérité de la nation au président ; une manière de procéder si légitime et si honnête vaut bien la peine qu'on y réfléchisse.

Et nous pensons que M. Odilon Barrot y aura réfléchi.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.



SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DESOYE ET Ce, imprimeurs, 32, rue de Seine.

UN EXAMEN DE CONSCIENCE.

(CINQUIÈME ARTICLE [1].)

Nous avons montré comment la pensée-mère du socialisme a eu, dès le commencement du monde, la complicité au moins partielle de tous les pouvoirs; nous en avons suivi la tradition dans les doctrines de l'ancienne monarchie, dans les violences des pouvoirs révolutionnaires, dans la législation que l'empire nous a donnée. Nous avons trouvé partout sous une croûte plus ou moins épaisse, à une profondeur plus ou moins grande, cette triple prétention de l'Etat à la suprématie sur l'homme, sur ses biens, sur sa conscience.

Ce n'est pas cependant que tout pouvoir civilisé ne comprenne jusqu'à un certain point que le respect de la justice, la sécurité de chacun, la libre jouissance des droits individuels importe même à sa force et à sa durée. Les gouvernements révolutionnaires seuls l'oublient : c'est que les gouvernements révolutionnaires sont des gouvernements en délire. Les gouvernements réguliers le savent et en tiennent compte. Ils commencent bien par établir en axiome le dogme de leur souveraineté absolue; ils écrivent leurs prétentions quasi-divines pour que le souvenir ne s'en efface pas et qu'au besoin elles se retrouvent : mais dans la pratique ils les adoucissent et les atténuent. Armes nécessaires, selon eux, et dont ils ne se servent que trop souvent! Armes dangereuses; ils le sentent et hésitent à s'en servir.

Ce besoin de stabilité, ce sentiment d'ordre qui porte au respect des droits individuels, n'était pas étranger à Napoléon. Une partie de sa législation en garde la forte empreinte. S'il ne comprit pas assez la liberté de la personne, s'il outragea la liberté de la conscience,

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 6.

il connut et il respecta mieux la liberté de la propriété. Il effaçait, autant qu'il était en lui, la trace des confiscations révolutionnaires; il écrivait dans le Code civil le droit de la propriété privée; il promulguait une législation des mines moins défavorable aux détenteurs du sol que nulle ne l'avait été encore; il décrétait une loi d'expropriation bien plus respectueuse pour la propriété qu'aucune de celles qu'après lui la fièvre industrielle a inspirées; enfin il comprenait, aux jours lucides de son grand génie, que le droit de l'Etat repose sur le droit des particuliers, et que le principe de l'ordre est blessé d'en haut par la spoliation comme il est blessé d'en bas par la révolte.

Il y a plus : cet homme, à la tête d'un pouvoir viager et par cela même que son pouvoir était viager, avait soif de tout ce qui présente une garantie de force, de stabilité, de durée; jamais, en bâtissant sur le sable, on ne chercha le roc avec plus de conscience. Il alla jusqu'à comprendre, malgré ses goûts absolutistes et son origine révolutionnaire, la force que la propriété collective donne à un État; il n'en eut pas peur comme les gouvernements constitutionnels en ont eu peur après lui. Il reconnut celle de l'Église; il rétablit celle des hôpitaux; peut-être eût-il laissé s'établir celle des couvents; il voulut même en constituer une nouvelle pour son Université, pour sa Légion-d'Honneur, pour son Sénat; il ne les paya pas seulement, il les dota. Bonaparte comprenait quelle force c'est, même pour une institution politique, d'avoir la propriété pour appui, de posséder un droit indépendant de celui de l'État, en devenant propriétaire de devenir homme. Il le comprenait; ce qu'il ne comprenait pas assez, c'est que pour assurer à une institution une existence forte par elle-même, il faut lui concéder quelque liberté. Il la voulait propriétaire, il ne la voulait pas libre. C'était l'Etat qui vivait, qui respirait, qui possédait; ce n'était pas elle. Comme elle tenait du gouvernement toute sa force, elle n'avait pas de force à lui donner. Bonaparte avait semé dans le sol, mais il n'y avait semé que des roseaux; et ses institutions, sans force de résistance, n'ont pas même su défendre le patrimoine qu'il leur avait donné et que la centralisation fiscale a fini par envahir.

Après le progrès de l'Empire, la Restauration a été un progrès nouveau. A mesure que la France s'est écartée des voies révolutionnaires, le droit, la liberté humaine a obtenu plus de respect : chaque fois, au contraire, que la France se rapproche des voies révolutionnaires, le droit, la liberté humaine est plus en péril. Ces temps de 1814 et de 1815 rappellent à notre orgueil national de tristes souvenirs; nous avons reçu de

l'Europe l'affront que l'Europe avait reçu de nous. Mais si nous faisons abstraction pour un moment de l'humiliation douloureuse par laquelle Dieu châtiait notre orgueil ; si nous considérons au point de vue de la Providence, du Christianisme, de la civilisation européenne, cet immense mouvement de l'Europe, troublée par l'insolence de notre victoire dans son honneur, dans sa liberté, dans ses traditions nationales, se soulevant contre nous, et arrivée dans nos murs, y proclamant, non pas comme nous l'avions fait, l'autocratie de notre volonté et le droit absolu du vainqueur, mais l'autocratie de Dieu seul et le droit absolu de la justice : nous ne nous réjouirons pas sans doute ; mais nous admirerons et nous reconnaîtrons que cette révolution européenne était un des grands changements de la main du Très-Haut. L'histoire depuis soixante ans est si complètement falsifiée qu'on ne sait pas ce que fut la Sainte-Alliance. Ce fut, dans le principe du moins, une protestation contre la politique anti-chrétienne et anti-humaine qui depuis trois siècles avait cours dans tous les palais, dans tous les cabinets, dans toutes les chaires même, hors celle de l'Eglise. Ce fut une abdication faite par les rois eux-mêmes de cette morale païenne et protestante, dont pendant trois cents ans on avait armé leur main et gratifié leur conscience. Pour la première fois peut-être dans l'histoire, et certes plus solennellement que jamais, trois souverains déclarèrent à la face du monde qu'ils se sentaient tenus aux mêmes obligations que leurs sujets ; qu'ils ne reconnaissaient pas une autre morale pour l'homme politique que pour l'homme privé ; que la souveraineté, comme la liberté, avait le devoir d'être humaine, d'être juste, d'être probe, d'être fraternelle, de se gouverner en un mot sur la loi de Dieu. La liberté n'a pas su quel présent ce jour-là on lui faisait, et jamais le mensonge historique n'a fait un tel tour de force que le jour où il a pu animer l'esprit de liberté contre cet acte qui contenait le principe de toute liberté. Il ruinait d'un seul mot, si les peuples eussent eu le bon sens de l'accepter, tout l'édifice de despotisme élevé depuis le XVI[e] siècle par les hommes d'Etat, par les courtisans, par les philosophes, par les légistes, par les théologiens du schisme et de l'hérésie ; il dressait d'avance une barrière contre le socialisme, qui ne fait autre chose, lui, qu'affranchir au plus haut degré la conscience de l'Etat de toute loi divine et humaine ; il effaçait ce mot, qui avait été la grande arme de tous les despotes, passé aujourd'hui aux socialistes : *la raison d'Etat*. Je sais très-bien que ce que les rois avaient fait dans leur conscience, les diplomates l'ont repris dans leur habileté ; que la Sainte-Alliance, imposée au lieu

d'être proposée, est devenue tout autre chose. Mais l'intention première n'en était pas moins bonne, chrétienne, humaine, libérale. Les trois princes qui la signèrent étaient, dans des communions différentes, trois hommes dont le christianisme n'a jamais été soupçonné d'hypocrisie. Et, quel qu'ait été depuis l'abus qu'on a fait de leur pensée, le jour où, au milieu de toutes les séductions de l'autocratie et de la victoire, ils la proclamaient, n'a pas moins été un grand jour pour le progrès, pour l'humanité, pour la liberté [1].

Et, quant à la France du moins, cette pensée n'a pas été stérile. La Restauration lui a donné en définitive ses jours les plus beaux, sa liberté la plus vraie, sa politique la plus digne, la plus équitable, la plus honnête, la plus respectueuse pour tous les droits. Par la Charte de 1814, demeurée jusqu'ici le dernier terme que la liberté humaine ait atteint parmi nous, l'esprit de liberté a repris sur l'esprit révolutionnaire l'abolition de la confiscation, tant de fois écrite, tant de fois effacée ; l'inamovibilité des juges, cette seule, quoique faible garantie de la propriété privée contre l'envahissement fiscal ; la suppression des juridictions exceptionnelles, si multipliées et si menaçantes sous l'Empire ; la liberté individuelle prise au sérieux ; enfin, la paix entre l'Etat et l'Eglise. Cinq ans n'étaient point passés, et la couronne faisait sans regret à l'esprit de civilisation et de liberté le sacrifice de ce qu'elle avait pourtant appelé, au temps des juristes fiscaux, *un de ses droits inaliénables et imprescriptibles* (il y en avait tant) ; elle renonçait au droit d'aubaine : et reconnaissant ainsi à la propriété de l'étranger le même caractère sacré qu'à la propriété du citoyen, elle mettait le principe de la propriété au-dessus de la puissance des lois civiles. Cinq ans plus tard, un acte plus solennel dans sa forme, sans être aussi élevé au point de vue de la doctrine, était un nouvel hommage à l'inviolabilité de la propriété. L'Etat se chargeait

[1] « ... Ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche adoptée par les puissances, dans leurs rapports mutuels, sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion de Dieu sauveur... Le présent acte n'a pour objet que de manifester... leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs Etats respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent, au contraire, influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches... ; confessant que la nation chrétienne n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en toute propriété la puissance..., c'est-à-dire Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ. » (Déclaration des trois souverains, des 24-26 septembre 1815.)

des dettes de la Révolution ; il réparait, sans inquiéter qui que ce fût, les spoliations de 1793 ; par sa loi d'indemnité, il affermissait également et le droit de propriété du spolié à qui l'on payait son bien, et le droit de propriété de l'acquéreur, qui désormais posséderait sans inquiétude et sans remords, et le droit de propriété de tous, intéressés, comme ils le sont, à voir la spoliation flétrie et la confiscation restituée. Jamais réparation ne fut plus juste, ne fut plus politique, ne fut plus intelligente ; jamais non plus acte de justice ne fut moins lourd à un pays. La probité vaut de l'argent ; le crédit s'accroît facilement à une nation qui payait aussi loyalement ses vieilles dettes. A l'honneur de la vertu financière de la Restauration et surtout de sa vertu politique, ce milliard, qui devait être si lourd, fut acquitté avec une aisance que la France n'a pas retrouvée, quand il s'est agi en 1830 et en 1848 de payer les déboursés de ses révolutions. L'argent fait défaut à qui a commis une révolution ; l'argent vient à qui la répare. On était alors bien loin du socialisme, et j'aimerais à savoir ce que pensent aujourd'hui de cette mesure ceux qui, en 1825, l'ont si violemment attaquée, et qui, maintenant, acculés comme nous tous sur le droit de propriété, ce dernier rempart de l'ordre social, épuisent leur force à le défendre.

Tel était le bien ; tel était le progrès. Où fut la faiblesse ? où fut la faute ? Nous allons essayer de le dire. Que le lecteur nous permette de remonter vers d'autres idées, dont il verra bientôt la liaison avec notre sujet.

Au milieu des agitations révolutionnaires, un pouvoir nouveau avait commencé à surgir ; nouveau, car nos ancêtres n'avaient pas de nom à lui donner, et nous-même, c'est à peine si nous lui en donnons un ; nous l'appelons de la désignation vague, générale, indéfinie de puissance administrative. Les puissances législative, politique, judiciaire, municipale, ont leur sphère, leur définition, leurs limites ; elles administrent chacune une portion désignée du domaine public. Mais vers la fin de la révolution, une puissance intermédiaire s'était glissée doucement entre elles, sans nom d'abord, par conséquent sans limites qui lui fussent propres ; modeste, sobre, régulière, réparatrice de tous les désordres, grandissant de toutes les faiblesses, s'accroissant de tous les débris. L'ordre judiciaire suspect d'affection pour l'ancien régime ; la puissance législative accablée du poids de son ignorance, de ses attributions et de ses fautes ; la force politique, violente et passionnée en même temps qu'impuissante et décriée ; l'autorité militaire, redoutée de ceux qui ai-

maient la liberté ; l'esprit municipal, abaissé en France depuis deux siècles, et qui s'était montré faible au milieu des agitations de la politique, laissèrent tous échapper quelques fragments de leur pouvoir, qui vinrent échouer, comme sur une plage douce et abordable, sur ce terrain d'alluvion que les révolutions avaient fait naître. La France, toute émue des violences révolutionnaires, avait besoin d'ordre, de régularité, d'une action pacifique et modérée plus encore que d'une justice exacte et scrupuleuse. C'était le contraste le plus parfait avec les institutions du moyen-âge, si justes en principe, si précises dans leurs règles, si multiples dans leur prévisions, si hostiles à l'arbitraire ; barrières élevées avec soin, mais que les passions mal contenues brisaient sans cesse ; lois pleines de dignité, mais contre lesquelles le fait s'insurgeait chaque jour. C'était le règne du droit, ce n'était pas celui de l'ordre. Ici c'était tout l'opposé : de vagues attributions au lieu de ces définitions si exactes ; le secret au lieu de cette publicité du moyen âge ; une action anonyme au lieu de cette responsabilité de tous les pouvoirs ; au lieu de ces formes si solennelles, une procédure toute domestique et toute clandestine ; au lieu de ces prévisions si multiples, une vaste place laissée à l'arbitraire. Mais aussi ce pouvoir plus arbitraire était moins troublé ; assez fort pour se protéger contre la violence d'autrui, il était assez calme pour se garder de sa propre violence. Si ce n'était pas tout à fait le règne du droit, c'était au moins celui de l'ordre.

En même temps cette administration, propre à toute chose par cela même que ses attributions étaient moins définies, plus maniable parce qu'elle avait moins de responsabilité, plus docile parce qu'elle avait moins d'éclat, était un commode instrument de pouvoir. Elle se pliait à tout ; elle grandissait partout. Elle était partout comme l'œil et la main du souverain, œil qui sembait sûr, main qui semblait obéissante, puissance obscure et innommée, qui ne pouvait avoir la prétention de vivre par elle-même et de s'agrandir au profit de sa propre ambition. Sa hiérarchie simple en même temps que serrée en faisait comme un réseau qui toucha bientôt à toutes les parties du territoire, à tous les intérêts de la vie commune, à toutes les branches du pouvoir.

Napoléon la développa, et on lui en sut gré. Sous une royauté absolue, dans laquelle tout pouvoir remonte au souverain, et, sous l'ombre du souverain, devient inviolable, les habitudes régulières dans le pouvoir sont la seule garantie des sujets. Ils n'ont rien à opposer au bras de la puissance publique si le pouvoir veut les frapper. Ils demandent seulement

que ce bras ne soit point celui d'un aveugle et ne les frappe pas inutilement. On sait toujours gré au despotisme quand il se règle et qu'il s'impose des formes, sinon des lois.

Mais la Restauration était dans des conditions différentes. Si elle eût eu contre les souvenirs des dernières vingt-cinq années l'aveugle rancune qu'on lui suppose, elle aurait eu hâte de répudier ce pouvoir administratif, héritage de la Convention, du Directoire et de l'Empire. La tradition monarchique eût été de se faire représenter au loin avec plus de splendeur, dût cette splendeur entraîner quelque peu d'indépendance. Des provinces, des gouverneurs, des Etats provinciaux, des assemblées de notables lui eussent mieux convenu que cette administration, révolutionnaire par son origine, bourgeoise par sa composition; qui agrandissait, aux dépens du fonctionnaire officiel délégué du trône, l'employé anonyme, obscur, irresponsable; et qui enfin concentrait tout dans Paris, dans la ville de l'agitation, des troubles, des révolutions, des émeutes.

Ou bien encore, — si la Restauration fût entrée plus hardiment dans la pensée constitutionnelle qu'elle inaugurait en France, elle aurait été choquée, effrayée même du contraste qu'allait former cette politique libérale et cette administration absolutiste; cette Charte copiée sur l'Angleterre et cette législation héritée de Napoléon; ce règne des orateurs au Palais-Bourbon, ce règne des commis partout ailleurs; cette effrayante liberté dans les grandes affaires, cette autocratie absolue dans les petites. Elle eût compris qu'il y avait là une incompatibilité profonde qui devait se résoudre en troubles, en souffrances, en périls. Elle eût compris que ni l'un ni l'autre des deux principes n'aurait sa franchise et sa vérité, qu'ils se corrompraient l'un l'autre et détruiraient mutuellement leurs avantages.

Mais, comme le sont volontiers les gouvernements héréditaires, la Restauration était timide et paresseuse. Elle accepta sans inventaire la législation révolutionnaire et impériale, laissant subsister des énormités qui confondent lorsqu'on les lit. C'était à la fois un pouvoir ancien et un pouvoir nouveau, endormi et sans initiative comme les puissances depuis longtemps établies, troublé du danger de la situation comme une puissance nouvellement restaurée. Elle manqua son jour. Elle ne comprit pas qu'il lui fallait renouveler cette forme révolutionnaire sous peine d'être étouffée par elle, et se faire pardonner à force d'innovations l'antiquité de son pouvoir. Elle recueillit pieusement le legs de l'administration impériale. Ce pouvoir administratif, né de la révolution, c'était tou-

jours du pouvoir ; et il n'est pas de souverain si libéral et si sage pour qui un accroissement de pouvoir n'ait de l'attrait. La Révolution avait tant ôté à la puissance royale ; n'était-il pas juste qu'elle lui rendît quelque chose ? Elle avait ravi tant d'ornements à la couronne ; fallait-il briser le seul qu'elle y eût ajouté ? Au nom de la dignité royale, l'absolutisme des commis fut sauvé.

Ce que la Restauration avait fait par une paresse insouciante et une instinctive tendance vers l'autocratie, le gouvernement de Juillet, plus actif, sans être plus novateur, plus hardi, quoiqu'il fût aussi plus prudent, le fit avec réflexion et par calcul. C'était le gouvernement des habiles. On ne trouva pas seulement que l'absolutisme administratif et la liberté parlementaire pourraient fort bien marcher ensemble ; on trouva que l'un était le contre-poids, le remède, le contre-poison de l'autre ; que le pouvoir, entravé dans les grandes affaires, avait d'autant plus besoin d'être maître absolu dans les petites, parce que les petites sont la monnaie des grandes et servent à les acheter. On comprit, en d'autres termes, que la souveraineté du pays se partageant entre quatre cents députés et quelques cent mille électeurs, il fallait, pour se rendre favorable ce multiple souverain, avoir beaucoup de faveurs administratives à lui offrir ; qu'il fallait administrer au gré de la Chambre, pour que la Chambre vous laissât gouverner à votre gré. La vénalité des suffrages n'est pas française ; nous sommes les uns trop honnêtes gens et les autres pas assez riches. Nous nous payons de cette monnaie plus honorable, qu'on peut appeler la monnaie administrative : croix, places, fonctions publiques, bourses, pensions, alignements pour notre rue, assainissements pour notre quartier, routes pour notre village, fontaines pour notre ville, chemins de fer pour notre province. Dans notre corruption même nous avons quelque désintéressement, et nous nous tenons pour payés de la gloriole que nous avons de pouvoir faire quelque bien à notre pays. Mais, quoi donc ! si le fonds qui produit cette monnaie eût été par malheur remis en nos mains ; si nous n'avions plus eu à demander tout cela qu'à nos concitoyens et à nous-mêmes; si le gouvernement n'avait plus tenu par ces mille filets de Lilliput le géant électoral ; le gouvernement désarmé devant les élections et devant les Chambres, n'ayant plus que ses actes pour le protéger, sa politique pour le faire valoir, son éloquence pour le défendre, le gouvernement succombait, et tout était perdu !

Le pouvoir entra donc dans cette voie ; et, comme il y entrait, moins encore pour sa satisfaction personnelle que pour celle du multiple sou-

verain avec lequel il avait à traiter, il fut nécessairement amené à l'élargir chaque jour. La puissance exécutive et la puissance parlementaire s'entendirent merveilleusement pour multiplier la matière de ces échanges par laquelle l'une payait en bénéfices administratifs les bénéfices politiques qu'elle attendait de l'autre. Grâce à ce besoin réciproque, grâce à l'élasticité de la justice administrative qui se prête à tous les agrandissements, le cercle des attributions de la puissance politique s'élargit chaque jour. Le pouvoir administratif, le pouvoir parlementaire, le pouvoir électoral grandirent à qui mieux mieux, le premier en attributions, le second en influence, le troisième en crédit et en satisfactions personnelles, de tout ce qui était enlevé à cette pauvre et décriée liberté. Bien des hommes ne demandaient pas mieux que de concéder au gouvernement une part plus grande de leurs droits, pour que le gouvernement usât de cette concession à leur profit et qu'ils changeassent la liberté commune en bénéfices personnels.

Ainsi, par exemple, l'État devenait plus que jamais le grand, l'unique instituteur ; non-seulement l'université n'avait rien relâché de son monopole, mais elle l'étendait. L'instruction primaire, qui en avait été en dehors, de droit, si je ne me trompe, et au moins de fait, l'instruction primaire y entrait à pleines voiles. : ce qu'il y avait de liberté dans la loi de 1833 disparaissait ; les comités libres étaient annulés ; et chaque jour l'université demandait avec plus d'instance de nouvelles faveurs pour ceux qui étaient ses agents auprès du peuple, pour ces précieux instituteurs socialistes dont l'influence est encore si utile dans nos campagnes. L'université accaparait également tout ce qui touchait de près ou de loin à l'enfance : écoles d'aveugles ou de sourds-muets, salles d'asile, crèches. Il ne lui restait plus à conquérir que les bureaux de nourrice. Rien ne devait être libre ; c'était là le principe.

L'État devenait encore plus que jamais le grand pontife de tous les cultes. Qu'on se rappelle ces circulaires par lesquelles les divers ministres des cultes, les uns après les autres, ont prétendu régenter l'épiscopat, approuver ou désapprouver les bulles du Pape, tracer aux évêques des règles même en fait d'*ordo* et de bréviaire, en un mot gouverner l'Église. L'Église catholique, il est vrai, opposait cette verdeur de résistance qui tient à la force interne que Dieu lui a donnée. Mais les autres cultes se laissaient envahir, et, après avoir rejeté le Pape pour le juge de leur foi, trouvaient tout simple d'accepter M. Mérilhou ou M. Martin. On se rappelle cette ordonnance, signalée non par un rabbin mais par un de nos évê-

ques, où le ministre de la guerre s'érigeait en grand rabbin de l'Algérie, en docteur suprême du Talmud, en interprète supérieur de la loi de Moïse.

L'État devenait aussi, profitant des plus tristes et des plus tyranniques traditions de la Convention, l'État devenait grand aumônier. Il prétendait avoir le monopole de l'assistance ; et sur aucun point ses prétentions n'ont touché d'aussi près à celles du socialisme, ne lui ont ouvert la porte aussi large, n'ont aussi complètement travaillé à détruire le plus grand obstacle que le socialisme puisse rencontrer, la charité. Il n'y avait de pauvre que les pauvres de l'État ; il n'y avait d'assistance que l'assistance de l'État ; il n'y avait d'institutions charitables, légalement existantes, que celles de l'État. Sous des prétextes financiers, qui ne manquent jamais à l'administration et qui sont toujours son introducteur ordinaire, tout ce que les hospices avaient encore d'existence indépendante disparaissait ; l'État leur imposait la coûteuse tutelle de ses agents soldés. Comme l'éducation l'était devenue, comme la religion, si elle se fût laissée faire, allait le devenir, la charité devenait un bureau et un bureau ruineux ; car, sur la partie du budget qui constitue la paie de la charité publique, un quart au détriment des pauvres est confisqué par la bureaucratie.

L'État devenait enfin, par mille points divers, sinon le propriétaire suprême (cette prétention demeurait encore latente), du moins le gérant accidentel et obligé de la propriété privée : et en même temps, pour ce qui touchait ses propres intérêts, un propriétaire privilégié, soumis à moins de restrictions, exerçant plus de droits. Sur tous les points où l'intérêt fiscal est en contact avec le droit de propriété, en matière de mines, d'expropriation, de dommages, on forçait le droit de l'État, on restreignait ses obligations. Un projet récemment présenté interdisait tous travaux de creusement aux propriétaires fonciers des eaux thermales, et cela dans un rayon indéterminé, au gré de l'administration. La prétention de l'État sur les mines, étendue à celles qui effleurent le sol, devenait, en ce cas, un véritable envahissement de la terre.

En si beau chemin, en effet, on ne s'arrête pas aisément. Déjà, dans le projet de loi des médecins cantonnaux, l'Etat commençait à se constituer en suprême guérisseur de ses sujets. Il eût été bientôt le grand marieur, comme en certaines parties de l'Allemagne, où la loi permet ou interdit le mariage, selon les conditions d'état ou de fortune. La notion de l'Etat grandissait ainsi, obscurément, lentement, mais d'une manière cha-

que jour plus réelle; chaque jour l'Etat absorbait l'homme davantage, l'amenait davantage à se reposer sur lui de toute chose, à abdiquer son action propre, les peines, les satisfactions et la gloire de sa propre liberté. Si l'on doute de ce progrès lent, inaperçu, latent parce qu'il se passait en dehors de la sphère ardente de la politique, mais perpétuel; qu'on veuille bien seulement évaluer à quel chiffre se sont élevés, de 1800 à 1814, de 1814 à 1830, de 1830 à 1848, les nouvelles recrues de commis pour les bureaux, les mètres cubes de paperasses entassées dans les archives, les dépenses administratives dont s'est enflé le budget.

Car, avec le Code administratif, le budget administratif devait grossir. Les attributions n'augmentent pas sans que les impôts augmentent; on dépense plus par cela seul qu'on gouverne plus. A cet égard, la liberté est de l'économie. Ce qu'on perd en droits comme citoyen, on le paie en argent comme contribuable; on solde au gouvernement la liberté qu'il vous ôte. Aussi, tandis que l'Angleterre constitutionnelle et pacifiée réduisait ses budgets, la France constitutionnelle et pacifiée augmentait annuellement les siens.

Mais à cela les esprits avancés avaient une réponse: « Il est bon, disaient-ils, que le budget augmente : plus d'hommes vivront aux dépens de l'Etat, plus d'hommes seront intéressés à la paix publique. Que ce peuple d'employés, peuple actif, intelligent, laborieux, souvent nés dans l'indigence, soient réhabilités contre le caprice du sort, trouvent quelque aisance en récompense de leur travail et de leurs lumières; que cette nation, plus instruite et plus dévouée, prélève quelque chose sur les biens de la nation inférieure, riche, oisive, inintelligente ; que la nation gouvernante soit payée par la nation gouvernée ; que le trop plein de la fortune du contribuable soit déversé sur la classe des serviteurs de l'Etat, plus nombreuse, mais en même temps plus méritante et mieux choisie qu'elle ne l'avait jamais été : où est le mal? N'est-ce pas réparer dans une certaine mesure l'injustice du sort et l'inique répartition des fortunes? N'est-ce pas rendre à la capacité ce qui lui appartient, en le prélevant sur la richesse? Le budget devient ainsi le grand réparateur des torts sociaux. »

Les choses considérées à ce point de vue, qui commençait à devenir populaire, ce n'était plus sur les nécessités publiques qu'il fallait mesurer les attributions, sur les attributions les dépenses, sur les dépenses les impôts. Il fallait au contraire accroître les attributions pour accroître les dépenses, accroître les dépenses pour accroître les impôts. L'Etat de-

venait comme une grande ferme dont les frais étaient payés par les contribuables, dont les bénéfices appartenaient aux exploitants. Pour que la ferme fût bien gardée contre les envahissements extérieurs, il fallait que le corps des exploitants fût nombreux; pour accroître ce corps, il fallait que la ferme rendît davantage. Pour la rendre plus vaste ou plus productive, il fallait demander aux contribuables plus d'argent.

Il faut l'avouer, ce point de vue une fois admis, tous les inconvénients de détail reprochés au système administratif étaient justifiés, tous ses défauts devenaient des vertus. Qu'il fût cher : il nourrissait plus de personnes; qu'il fût lent et compliqué, qu'il concentrât tout vers Paris, ce centre redoutable du pouvoir, mais aussi des révolutions; qu'il multipliât les écritures inutiles, les formalités sans but, les filières sans utilité, les délais sans fin; qu'il fît écrire pour écrire, attendre pour attendre : tout cela grossissait le travail et par conséquent multipliait les travailleurs. Que trop souvent il sacrifiât le fond à la forme, la régularité apparente à l'utilité véritable, l'exactitude sur le papier au bien réel dans les faits : qu'importait, puisque les affaires n'étaient plus que l'accessoire et le moyen; les hommes d'affaires, le principal et le but? Que par la puissance de ces complications le fonctionnaire patent se trouvât détrôné par le scribe; que le pouvoir réel passât du magistrat officiel qui signe et qui est responsable au magistrat clandestin qui ne signe ni ne répond : n'était-ce pas le résultat infaillible et le signe évident de ce mouvement d'ascension qui tendait à mettre au faîte de la société la démocratie des bureaux? Qu'enfin la pensée de ceux que les plus grands intérêts doivent occuper se trouvât enfouie dans les détails; que le ministre, l'homme du génie le plus élevé et de la fonction la plus haute donnât des heures entières de sa journée à la besogne mécanique de signer sans avoir lu : c'étaient là, tout au plus, les inconvénients partiels auxquels il faut bien se résigner quand on met en œuvre une grande idée.

Il y a même plus. Qu'une série de mesures tout à fait nouvelles tendît à constituer en France une espèce de mandarinat; qu'il se formât peu à peu une caste de fonctionnaires publics, empreinte du cachet uniforme de l'éducation universitaire, prématurément démêlée du milieu de la foule et marquée par des diplômes et des grades, élevée au-dessus du vulgaire par la supériorité des connaissances qu'on exigerait d'elle, en un mot, brévetée dès son début pour régir et gouverner le pays : tout cela avait un but, tout cela était utile; il fallait que la nation dominatrice se séparât de bonne heure du milieu de la nation dominée; qu'elle fût une, iden-

tique en elle-même et étroitement unie à elle-même; que non-seulement elle possédât les connaissances spéciales à son emploi, mais encore qu'elle maintînt sa supériorité sociale par une certaine dose d'instruction générale, qui en fût à la fois l'appui, la justification et le signe. Tel était ce système vers lequel on gravitait peu à peu, sans en avoir l'entière conscience, dans lequel on était entré par un calcul de la politique et dans lequel la puissance de la logique faisait faire chaque jour de nouveaux pas.

Ce système avait cependant ses dangers, et le premier de tous était l'existence même de ce gouvernement constitutionnel dont la pratique avait poussé dans cette voie. Quoi qu'on fasse, l'incompatibilité est radicale entre la liberté parlementaire et l'absolutisme administratif. Si l'on veut avoir des mandarins comme en Chine, il faut avoir comme en Chine un prince absolu.

Que croyait-on faire, en effet? donner de la force au pouvoir? Que le pouvoir, pour se fortifier, veuille avoir des soldats, je le comprends parfaitement; de l'argent, mieux encore; de la force légale, des pouvoirs de police, rien n'est plus simple, et ce n'est pas en fait de police que j'aime à chicaner les gouvernements. Mais que, pour accroître sa force, il réclame des attributions administratives, c'est-à-dire la décision de mille affaires de détail très-indifférentes à l'ordre public, le droit de recruter quelques commis de plus, le droit de faire beaucoup de mécontents, le droit de s'encombrer de beaucoup de paperasses, le droit d'absorber sa pensée et de perdre sa liberté d'esprit dans mille petites questions d'intérêts privés, le droit de rendre son action moins libre, moins prompte, moins dégagée, grâce à cet arriéré de petits procès qu'elle traîne toujours après elle: c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre.

Et de plus, ce droit, le pouvoir le réclame pour lui, mais ce n'est pas pour lui qu'il en dispose. Il est entouré de solliciteurs impérieux de l'assistance desquels il a besoin et qui lui marchandent leur assistance. Chaque attribution nouvelle tombe du domaine de l'État dans leur domaine. Le pouvoir s'enrichit et s'agrandit, non pour lui-même, mais pour eux. Il n'est que le dispensateur tiraillé en tous sens d'une influence qu'il a cru acquérir pour son propre compte. Ce n'est plus dès-lors l'administration, telle qu'elle fut sous l'Empire, sévère, exacte, rigide, sous l'œil d'un maître absolu; c'est une administration gérée pour le compte de deux cent mille électeurs par un ministre gêné, embarrassé, entravé en tous sens. Si l'administration vicie et corrompt la politique, la politique vicie

bien plus encore l'administration. Et le pouvoir, qui voit grossir en même temps que ses droits ses embarras, en même temps que sa puissance sa lutte contre ceux qui veulent se la partager, en même temps que les grâces dont il dispose, les solliciteurs menaçants qui se les disputent; le pouvoir, à force de devoirs à accomplir, finit par n'en accomplir aucun, à force de puissance tombe dans l'impuissance, succombe sous le faix, érige l'inertie en système, et prend pour devise : *Rien, rien, rien.*

Et d'un autre côté, qu'arrive-t-il? On a accoutumé le peuple à tout attendre de la puissance publique, à ne rien attendre de lui-même et d'une liberté qu'on lui refuse. En fait de pouvoir, il accorde tout au gouvernement : mais aussi, en fait de réparations, il attend tout de lui; en fait de souffrances, il lui impute tout. Cela est juste; le peuple s'est laissé lier les mains sans regret; on lui a demandé le droit de tout gouverner, il l'a laissé prendre; on lui a dit d'espérer tout de son gouvernement, il a consenti très-volontiers à tout espérer. Il ne s'est réservé qu'une chose, le droit de tout critiquer, et si, malgré ses critiques, les choses vont mal, de tout briser!

Et enfin, pour compléter la ruine, ce peuple, privé ou plutôt déchargé de la liberté de faire ses propres affaires, ce peuple, nourri de tant d'espérances et habitué à considérer le gouvernement comme une Providence toute-puissante, mais faillible et punissable; ce peuple a été armé, en fait de critique, en fait d'opposition, en fait de révolution et de bouleversement, d'une liberté à peu près illimitée. Là où, comme en Angleterre, l'homme a la charge et la liberté de ses propres affaires, la liberté politique, la tribune, la presse, le *meeting* ont un but et un seul but : la protection de cette liberté *utile*, comme je l'appelais, la première, la principale, la seule vraie liberté. La tribune peut être violente, la presse insultante, le *meeting* orageux; comme leur but ou du moins leur prétexte est toujours une idée de liberté privée, c'est-à-dire quelque chose de juste, d'équitable, de régulier, le péril n'est jamais excessif, les choses ne vont pas jusqu'à l'extrémité; l'opposition ne va pas jusqu'à la révolution qui serait le renversement de cette liberté. En France, au contraire, où nous n'avons pas ce but, où toute liberté n'est ni dans nos lois ni dans nos goûts, où la liberté politique n'a pas sa véritable destination, celle d'être la gardienne et la protectrice de la liberté civile; savez-vous à quoi nous sert la liberté politique? Aux révolutions. En France, toute opposition, quoi qu'elle veuille, est, par son résultat et sa tendance, révolutionnaire; tout effort contre le pouvoir

tend de fait à le renverser ; la tribune et la presse, n'ayant pas à protéger, si modérées qu'elles soient, ne peuvent que détruire. Ne le savons-nous pas ? et n'est-ce pas une opposition parlementaire, modérée, constitutionnelle, pacifique, qui a, malgré elle et par une sorte d'impulsion inévitable, poussé le dernier pouvoir à sa ruine ?

Les faits ainsi posés : le gouvernement ainsi désarmé par la multitude même de ses armes et la multitude des influences dont il était le serviteur ; — le peuple ainsi accoutumé à tout attendre du gouvernement, à lui tout imputer et à critiquer tout ; — et, entre les mains de ce peuple, des armes d'autant plus terribles qu'elles n'avaient pas leur destination naturelle, la tribune, le suffrage, le jury, la garde nationale, la presse, les barricades, — qui peut nier que la position ne fût glissante et que tôt ou tard on ne dût se briser ? Et pour qu'on ne m'accuse pas de faire le prophète après coup, je citerai un homme nourri cependant dans toutes les traditions du parti libéral d'avant 1830. En 1847, M. Dunoyer, dans un travail d'une pénétration remarquable, disait à peu près ce que je viens de dire et prédisait ce que je rappelle. Son langage presque prophétique coïncidait avec les scandales de cette sinistre année, qui furent comme le *Manè Thecel Pharès* du long festin de la bourgeoisie, et parmi lesquels il fallait compter un éclatant abus (il y en avait eu bien d'autres !) de la toute-puissance administrative. Qu'une cause fortuite ait déterminé la catastrophe de Février, peu importe. Les éléments de la révolution étaient prêts ; il ne fallait qu'attendre. La difficulté radicale croissait chaque jour ; le problème devenait chaque jour plus écrasant, la lutte plus imminente entre le peuple qui demandait tout et le pouvoir qui ne pouvait rien. Le système factice qui prétendait gouverner au moyen de ce qu'on appelait les influences, et satisfaire les influences en mettant le gouvernement à leur service, obligé chaque jour d'élargir sa base, devenait chaque jour plus difficile à porter. Ajoutons à ce danger toujours croissant le danger de l'esprit révolutionnaire auquel le pouvoir révolutionnaire de juillet avait beaucoup trop acquiescé, le danger de l'esprit irréligieux vers lequel depuis quelques années une mauvaise pente l'entraînait : et nous comprendrons que, si la révolution s'est faite par accident, c'est que tout se préparait pour nous rendre incapables de supporter l'accident. En 1848, nous avons péri par un coup de foudre ; mais ce coup de foudre tombait sur un château de cartes.

Et ce qui se passait en France se passait hors de France. Il n'y avait là ni presse, ni opposition parlementaire, ni banquets, ni orateurs impru-

dents: mais il y avait la même soif d'attributions dans le pouvoir, les mêmes tendances administratives; la même tâche imposée au gouvernement et également impossible; la même mise en demeure du pouvoir vis-à-vis du peuple, la même responsabilité; par suite la même impuissance, la même fragilité, le même péril. La Prusse était pour toute l'Europe et même pour la France l'idéal de la monarchie administrative: l'Autriche faisait la guerre à la dernière ombre de liberté; elle nivelait les nationalités par l'aide de ses commis, et faisait de la religion elle-même un bureau, du prêtre un employé administratif. Une tuile tombée involontairement des mains de l'opposition parlementaire a suffi pour faire crouler la royauté française; et quelques éclaboussures de cette chute ont suffi pour faire tomber à leur tour les royautés absolues de Prusse et d'Autriche. Les trois grandes monarchies administratives ont ainsi plié sous l'orage, entraînant avec elles les Etats secondaires allemands ou italiens, qui tous gravitaient dans les mêmes voies. Nulle part, le faisceau énorme d'attributions mis entre les mains du pouvoir ne lui a servi de quelque chose au jour de la ruine. Nulle part les ramifications de la hiérarchie administrative n'ont été pour lui un point d'appui. Nulle part, de ce peuple de commis que la monarchie soldait pour s'en faire un peuple d'auxiliaires, il ne lui est venu le moindre secours, le moindre soutien, la moindre tentative de résistance contre ses ennemis. Ce mécanisme, si vaste et si savant, peut-être commode aux jours de la prospérité, s'est montré au jour du péril parfaitement inutile.

Où s'est arrêtée au contraire la commotion de Février? Où le sol a-t-il cessé de trembler? Où la puissance politique a-t-elle tenu bon contre l'orage? Là où la royauté ne s'appuyait pas uniquement sur des commis. En Angleterre, où le sentiment profond de la liberté individuelle, où les habitudes prédominantes du gouvernement parlementaire, où les traditions de l'aristocratie excluent le despotisme administratif: dans l'Espagne, trop barbare et trop arriérée encore pour en avoir senti tout le mérite, et où subsiste encore ce prestige de la royauté, difficilement compatible avec la royauté des commis: en Belgique enfin, chez ce peuple à peine né, dans ces étroites frontières pressées de part et d'autre entre deux grands pays devenus des ateliers de révolution. Dans ce pays la royauté, sans souvenir, n'avait qu'une force purement légale; la nationalité, indépendante pour la première fois, semblait n'exister que sur le papier: mais l'esprit municipal, seule tradition héréditaire, mais la liberté civile et politique, franchement acceptée par le pouvoir et vi-

goureusement développée par la législation, avait combattu là le despotisme administratif et l'avait fait reculer. Partout ailleurs, dans l'Europe occidentale, le pouvoir a succombé : et il a succombé, remarquez-le, sans être poussé à sa ruine par des haines depuis longtemps invétérées ; sans passions violentes qui fermentassent à l'avance ; sous le simple effort d'une démagogie qui n'avait pas encore élevé les peuples à sa hauteur, et dont le triomphe instantané a surpris et effrayé les nations autant que les rois. Les pouvoirs ont succombé, non par la force de leurs ennemis, mais par leur propre faiblesse.

Nous nous sommes rencontrés alors face à face avec le grand ennemi des sociétés, presque inaperçu jusque-là pour les peuples, à peu près dédaigné des gouvernements. Le socialisme s'était fortifié à l'ombre même du pouvoir, sous l'influence de son action, par son exemple. Qui menait plus droit au socialisme que les tendances suivies depuis quarante ans, que dis-je depuis trois siècles par tous ceux qui gouvernaient ? J'ai déjà indiqué par quels points et les anciens pouvoirs monarchiques et les pouvoirs révolutionnaires touchaient au socialisme. Accoutumer le peuple à tout attendre de l'Etat et à donner par conséquent à l'Etat tout pouvoir ; pour légitimer cette confiscation de ses libertés personnelles, faire prédominer la notion de l'*utile* sur celle du *juste ;* établir que les hommes au pouvoir ne sont pas soumis aux lois de la morale ordinaire ; en un mot, déifier l'Etat : n'est-ce pas là tout le socialisme ? A vrai dire, vous ne distinguerez jamais bien entre un despotisme et un autre : ils ont toujours les mêmes prétentions, le même point de départ, les mêmes prétextes, les mêmes principes, la même philosophie. On marche donc depuis longtemps dans les voies du socialisme. Il n'y aurait plus qu'à le faire avec plus de hardiesse, qu'à cesser de tenir compte de ces préjugés du passé que l'on respecte encore : justice, droit, religion, civilisation, liberté. Et quant à cette pensée qui transformait le gouvernement en exploitation industrielle, qui suscitait une sorte de mandarinat, qui prélevait l'impôt sur les fortunes, non plus en raison des nécessités communes, mais pour grossir le nombre des affaires publiques et de ceux qui vivent des affaires publiques : n'était-ce pas là le rudiment informe, mais distinct, d'une organisation presque phalanstérienne ? Il n'y avait plus qu'à élargir encore la base ; accroître encore les attributions du pouvoir, le nombre des agents, la dépense des contribuables ; prélever chaque jour une somme plus forte sur les oisifs détenteurs de la propriété privée, pour grossir la propriété publique ; re-

cruter davantage la tribu active et méritante des serviteurs du pouvoir : et l'on fût arrivé, en fin de compte, et si Dieu, par impossible, eût permis qu'une telle pensée fût mise à exécution pendant une dixaine de générations, à se servir de tous les biens et à nourrir tout le monde, en faisant travailler tout le monde ; en d'autres termes, au communisme le plus parfait.

Les socialistes ne font autre chose que se saisir des vieilles armes païennes dont les pouvoirs s'étaient remis en possession au XVIe siécle ; et cela pour en user avec moins de ménagement, avec une absence plus absolue de Christianisme, avec un silence plus parfait de la conscience, avec une plus complète ignorance des hommes, de la civilisation et de l'histoire. Ce sont des Louis XIV excessifs, aveugles et brutaux. Ce que le pouvoir n'avait osé que sur une petite échelle, ils l'osent sur une grande. Ce qu'il n'avait tenté que partiellement, ils l'essaient sur le tout. Ce qu'il n'avait entrepris, dans la pratique du moins, que sur un petit nombre des rapports humains, ils l'entreprennent sur la totalité des rapports humains. Propriété, culture, industrie, commerce, famille, science, religion, ils prétendent tout confisquer et tout envahir, tandis que les anciens pouvoirs se contentaient, pour l'ordinaire, de tout tenir sous leur main, et ne confisquaient que des fragments. On posait le principe, ils le pratiquent. Ils exagèrent l'abus ; par suite, ils exagèrent le danger. Et si, par impossible, un gouvernement communiste pouvait exister quelques jours ; si, par impossible, ils ne succombait pas immédiatement par ce principe d'anarchie que les entreprises impies entraînent avec elles, par cette confusion des langues, châtiment immédiat de quiconque veut construire une Babel : il périrait comme a péri le gouvernement de Juillet, par l'immensité de la charge qu'il se serait donnée, par l'impossibilité de satisfaire à tous les besoins, après avoir ravi toutes les libertés, par l'habitude donnée aux hommes de tout laisser faire au pouvoir et de tout attendre de lui.

La question se trouve donc posée aujourd'hui comme elle ne l'avait jamais été. Ce sont les gouvernements qui sont, pour peu qu'ils le comprennent bien, les plus intéressés à la liberté (je parle toujours ici, non de la liberté politique, mais de la liberté civile). Ce sont leurs anciennes doctrines d'absolutisme qui doivent les épouvanter le plus : leur plus redoutable ennemi n'est que leur imitateur. Cette triple suprématie sur les hommes, sur les consciences, sur les biens, qu'ils ont érigée en principe et qu'ils ont eu une telle ambition d'exercer : à son tour voilà le socialisme qui

l'érige en principe comme eux, qui prétend l'exercer d'une manière plus violente et plus absolue, et qui par cela même a de plus séduisantes promesses à faire aux peuples qui aliéneront entre ses mains leur liberté. A la séduction de ces promesses les gouvernements ne peuvent opposer aujourd'hui qu'une seule notion, un seul sentiment : ce goût inné d'indépendance qui est au fond de tous les cœurs ; ce besoin, au moins dans une sage mesure, de liberté domestique, civile, personnelle, religieuse. Ils sont en face d'une doctrine, qui, en retour des plus insensées, mais aussi des plus séduisantes espérances de satisfaction matérielle, exige le sacrifice de tout ce qui est le bien propre de chacun de nous : patrimoine, foyer, famille, honneur, dignité, pensée, conscience, foi. Que faire, si ce n'est de nourrir dans l'homme l'amour naturel qu'il a pour tout ce qui lui est propre, pour son patrimoine, pour son foyer, pour sa famille, et, dans une sphère plus abstraite, pour son honneur, pour sa dignité, pour sa conscience, pour sa pensée, pour sa foi? Que faire, si ce n'est de pousser jusqu'à la superstition ou du moins jusqu'au scrupule le respect dû à tous ces éléments de la liberté humaine, tant que l'homme lui-même ne les compromet pas par ses propres fautes? Tous ces sentiments, les gouvernements n'ont que trop cherché à les étouffer ; aujourd'hui ils en ont besoin. Il faut qu'ils en prennent leur parti, et qu'ils en viennent, absolus ou constitutionnels, peu importe, à chercher le soutien là où ils n'ont que trop souvent porté la menace, à demander aide à cette triple liberté qu'ils ont jalousée tant de fois : liberté de la personne, liberté des biens, liberté de la conscience.

Et en effet, si à cette heure quelqu'ordre s'est rétabli en Europe, si la France s'est pacifiée, et si la pacification de la France a permis aux monarchies européennes de se relever un peu de leurs ruines, non sans beaucoup de douleur et beaucoup de sang ; à qui le doit-on ? Aux principes traditionnels de l'absolutisme administratif? Personne ne le pense. On le doit d'abord à la force, disons mieux, à l'esprit et à l'honneur militaire, c'est-à-dire à un de ces sentiments individuels que le socialisme tend à étouffer comme les autres, et qui n'a rien de commun avec les traditions administratives. Mais on le doit aussi à cet effroi que l'homme a ressenti à la vue de l'invasion socialiste, pour tout ce qui lui appartient en propre, pour tout ce qu'il a de cher au monde, pour son patrimoine, pour sa famille, pour sa dignité, pour sa religion, en un mot pour la liberté de tout son être. On le doit à cette puissance du sentiment personnel révolté contre le communisme, à cette énergie de l'individu protestant contre l'absorption, à cette invin-

cible résistance de la liberté contre l'éternel envahissement de l'Etat.

Cette impression a été celle des pouvoirs politiques eux-mêmes, et nous en avons la preuve dans ces mémorables paroles qui inaugurèrent le ministère du 20 décembre : « Nous n'entendons pas, disait M. Odilon Barrot, que la main de l'Etat se retire de tous les points auxquels s'était étendue son assistance ; mais nous croyons qu'il ne doit entreprendre que dans la mesure de ses forces, qu'il ne doit pas tout faire, ni, à plus forte raison, tout faire à la fois. Nous appelons à notre aide l'esprit d'association et les forces individuelles... *Notre société a contracté la déplorable habitude de se reposer sur le gouvernement des soins auxquelles pourvoit, chez les autres nations, l'activité individuelle.* De là cette recherche des places et des subventions, qui avait corrompu, qui a fini par ruiner la monarchie. »

Ces paroles sont au nombre des plus précieuses qu'un gouvernement ait prononcées. Il est de ces choses qu'on n'ose pas nier, mais qu'on n'ose pas dire. Ce que disait ce jour-là M. Barrot, peu d'hommes politiques l'eussent expressément contredit. Nul homme du pouvoir ne l'avait dit avant lui. Ces paroles, en effet, si on les pèse bien, inauguraient toute une politique nouvelle, une politique non plus d'envahissement, mais de respect, non plus de domination, mais de conservation, non plus d'habileté, mais de droiture. Il est temps que ce changement se fasse, et que le pouvoir politique arrive enfin à des allures plus salutaires que celles qui depuis soixante ans nous ont précipités de révolutions en révolutions.

Essaierai-je d'esquisser plus en détail quelle doit être cette politique nouvelle, que le pouvoir restauré après la crise de février nous a promise, et dont il a besoin autant que nous? en quoi elle doit différer de l'ancienne? quelle en est l'urgence trop facilement oubliée? La tâche est bien difficile, et je sens en l'envisageant toute ma faiblesse. Mais, dans un temps comme le nôtre, chacun doit à la société en péril le tribut de ses efforts, de ses pensées, de ses conjectures, de ses erreurs mêmes ; car il est de certaines erreurs qui peuvent mener à la vérité.

Fr. de Champagny.

ÉTUDES

SUR L'ANARCHIE CONTEMPORAINE.

(2e ARTICLE[1].)

LA JEUNE-ALLEMAGNE ET LE COMMUNISME EN SUISSE.

Albrecht, natif d'Aldenbourg, avait passé trente années de sa vie à conspirer contre les gouvernements de l'Allemagne. Condamné pour délit politique à six ans de détention, il ne lut pas, dans sa prison, d'autre livre que la Bible. Avec quelle fougue, quelle absence de discernement, quelle inintelligence de l'esprit et du texte il s'absorba dans cette étude délicate, le lecteur l'a déjà soupçonné. Car la manie de conspirer est rarement l'indice d'un esprit bien fait ; et lorsque les ennuis d'une longue captivité se sont appesantis sur ces intelligences chancelantes, il ne dépend plus que des circonstances de les précipiter dans l'abîme de la folie. Pour Albrecht, la pierre d'achoppement, ce fut le communisme. Les livres de Weitling lui portèrent le coup de grâce ; sa démence se déclara. Il se prit pour un prophète et se donna pour tel. Comme il avait dans sa mémoire indigeste entassé la plupart des versets de l'Ancien Testament, il emprunta les ressources de son Astrologie religieuse à des réminiscences aussi riches qu'absurdes. Il s'imagina que l'établissement du communisme parmi les hommes serait la réalisation du règne de Dieu sur la terre. La fin de l'année 1847 était réservée, à l'en croire, à des événements bien faits pour étonner le monde. Car à cette époque le roi de Prusse, le prince de Radziwill et Glaubicki, son aide de camp, devaient jouer leur rôle dans la religion nouvelle dont Albrecht était le précurseur.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 22.

Ce fou exhalait son délire en prose et en vers. J'ai retrouvé en Suisse plusieurs complaintes de sa façon; il suffit d'en connaître le titre pour en apprécier l'esprit et la portée. Je copie donc sur la couverture de ces petits et minces livrets in-18 : *Défi à la caste des prêtres; le But dans les lueurs de l'aurore; Exhortations adressées aux Guillaume Tell de notre temps; le prochain Revoir à l'autel de la Liberté; le Rétablissement du royaume de Sion; l'Appel au monde féminin.* Tous ces écrits sont entremêlés de citations de la Bible qu'Albrecht prostitue au matérialisme le plus grossier avec une impudence que son aliénation mentale peut seule rendre tolérable. Albrecht a pris pour maxime, dans le même sens que Weitling : «Il faut que nous soyons heureux ici-bas.» Et parmi les éléments de ce bonheur qui doit ennoblir l'humanité, il place au premier rang la communauté des femmes; le sérail de Salomon est pour lui le beau idéal. Cependant sur ce fond d'excentricité et de cynisme quelques lueurs de raison et d'honnêteté se détachent.

Weitling a dit quelque part : « A force d'espérer et d'attendre, on devient fol. » Albrecht, chez qui la démence était l'état normal, s'abandonnait par moment au désespoir et à la fureur lorsqu'il voyait s'éloigner l'accomplissement de ses rêves extravagants. Mais, à part ces accès, il hésite à déchaîner l'anarchie; il en redoute les ravages; il voudrait la contenir. Je trouve la trace de ces scrupules et de cette appréhension dans la correspondance d'Albrecht avec Weitling, et notamment dans les deux passages suivants : « Une révolution concertée entre des hommes sages « est meilleure que lorsqu'elle part de la plèbe, qui n'a pour but que le « pillage et le meurtre. Nous arborons la bannière divine; par là nous di-« rigeons le peuple. Il est bon et presque nécessaire que nous nous en-« tendions là-dessus afin de choisir, pour un temps qui n'est pas loin, « une bonne route et d'avoir des gens qui sachent tenir les rênes quand « viendra ce qui doit arriver. »

Albrecht fut un puissant propagateur du communisme en Suisse. Il fréquentait les fêtes populaires que le culte des traditions historiques, l'esprit militaire, le goût de la musique et de la gymnastique multiplient tour à tour dans les divers cantons. La foule se pressait autour de ce vieillard, bon homme et affable, qui se répandait en propos galants et chevaleresques, annonçait la bonne nouvelle, discutait envers et contre tous avec le double aplomb d'un messie et d'un communiste, distribuait ses brochures, en un mot ne négligeait rien pour recruter des disciples, des abonnés, des souscripteurs, et pour établir des clubs. Pour peu qu'on

l'eût écouté avec patience et sans trop rire, sa vanité naïve transformait les groupes de curieux en sectateurs enthousiastes. Albrecht n'était point susceptible ; il se trompait facilement sur la nature de l'accueil qu'il lui arrivait de recevoir. Les avanies, que les enfants ne lui épargnaient pas dans les rues et sur les grands chemins, se transfiguraient à ses yeux en hommages passionnés. Ses allures étranges, ses gestes et ses discours extravagants attiraient les regards et souvent les railleries et les huées des gamins ; et lui de se réjouir de ce que le peuple saluait par ses acclamations le prophète Albrecht, l'ennemi des prêtres de Baal. Voici l'un des bulletins de victoire que dans le cours de ses missions vagabondes il adressait à Weitling :

« Cher frère, l'affaire va bien. J'ai à Winterthur et dans les environs deux cent trente abonnés ; en tout neuf cents. Ainsi je débite la première édition avant qu'elle soit finie. Winterthur était encore dans les ténèbres sur notre système. Tu imagineras certainement qu'Albrecht était en état d'enthousiasmer tous ces gens et de les secouer de leur sommeil. La semence est répandue ; la rosée d'en haut la fera germer. Si je traverse la ville ou un village, tout est en mouvement. C'est l'homme de la paix, dit-on ; et là on accourt pour entendre des paroles consolantes. Ainsi je suis pour toi un messager de salut, et je te prépare une voie facile. Mes esquisses convainquent la plupart des gens. Cependant, si je ne suis pas complétement compris, cela fournit du moins matière aux entretiens, aux conversations et à la méditation. Sots et fats restent sots jusqu'à ce qu'on leur ouvre de force les yeux.

« Quant à la propagande, j'ai travaillé en vain un jeune bottier appelé Schrater, d'une grande lecture, qui est directeur de la société de chant. Le coquin reste inaccessible au communisme. Néanmoins il travaille à ce but sans le savoir ; car ce n'est que le mot qui lui déplaît, parce qu'il suit sa philosophie, qui est l'extrême de la sagesse. En revanche, j'ai *consacré* dans l'imprimerie de Hegner un habile compositeur, nommé Ehrensperger, de Oberwinterthur. »

Consacrer un frère, c'est l'expression solennelle qu'Albrecht emploie lorsqu'il veut annoncer qu'il a réussi à endoctriner quelque esprit aussi sage que lui-même. C'est ainsi que dans une autre lettre il écrit à Weitling : « J'ai beaucoup travaillé ; mais je n'ai consacré qu'un seul frère, qui va à Munich ; les fruits viendront après. En Thurgovie, on est encore bien bête. » Il ajoute « Que l'on cloue à toutes les portes des églises de Zurich quelques-uns de mes livres, et la victoire s'étendra bientôt. »

En effet, les extravagances d'Albrecht eurent en Suisse un grand retentissement. La *Gazette nationale* exalta, s'il était possible, le délire de son amour-propre en publiant sa biographie. Les journaux extrêmes ne dédaignaient pas de lui ouvrir leurs colonnes. Le *Cornet de poste*, qui paraissait en allemand à Zoffingue, et la *Feuille hebdomadaire de Bâle-Campagne* donnèrent en supplément plusieurs de ses poésies. Albrecht, par un appel inséré dans la *Feuille des Grisons*, invita la société de tir à convoquer à Coire une assemblée générale du peuple pour célébrer la fête de Dieu. La célébrité et les conquêtes d'Albrecht allèrent jusqu'à inquiéter le gouvernement d'Argovie ; et, par ordre de la police d'Arau, le prophète dut se réfugier sur le territoire de Bâle-Campagne. Des paysans des environs de Liestal le recueillirent pendant quelque temps. Albrecht vécut dans une étable, au milieu des vaches et des poules, nourri de pommes de terre et de pain bis, misérable, mais au comble de la joie ; il s'occupait à écrire l'histoire de l'antiquité la plus reculée, et chantait des poësies dans lesquelles il se comparait au prophète Élie dans le désert.

L'éclat des succès obtenus par Albrecht embarrassait Schmid et Becker, qui avaient le sentiment du ridicule. Becker écrivait à Weitling :

« Tu sais qu'il n'y a rien de plus dangereux pour les choses sérieuses que le ridicule, et ce prophète pourrait nous rendre ridicules, nous et notre cause. Laisse-le donc de côté. »

Becker aurait voulu réduire Albrecht au rôle utile, mais moins brillant, de colporteur muet : comme si un fou orgueilleux laissait ainsi amoindrir son rôle ! Les hommes inspirés d'en haut peuvent-ils donc tolérer les conseils des mortels ? Qui oserait ravaler ainsi un prophète ? Weitling, mieux avisé que Becker, ne songea même pas à réfréner par un conseil les prouesses insensées d'Albrecht. D'ailleurs, à ses yeux, tous les moyens de propagande étaient bons, pouvu qu'ils fissent de l'effet. Cette maxime, que nous trouvons dans la bouche de Seiler : « Le bruit est la seule chose qui soit utile à Weitling, » était un article de foi parmi les communistes répandus en Suisse. Ils s'exerçaient à braver avec une égale indifférence la dérision et l'indignation publiques. Lorsque le landammann Baumgartner, l'un des hommes d'Etat les plus distingués de la Suisse allemande, signala dans la presse les projets de brigandage, conséquences inévitables du communisme, un des adeptes, Siegfried, écrivit à Weitling : « Vous aurez bien, je suppose, l'occasion de lire la fameuse *Gazette suisse* de ce vieux renégat politique, le landammann

Baumgartner, de Saint-Gall. A l'article Berne, les communistes sont représentés comme meurtriers, brigands et pillards. C'est une peinture comme jamais gazette toute allemande n'en produisit. Suffit, il faut la lire. Pour moi, l'article m'a plu ; il nous sera plutôt utile que nuisible. Ceux qui ne sont pas initiés désireront connaître nos principes ; ils les liront, ils les examineront, et se convaincront de la haine venimeuse de nos adversaires. » Je ne sais si Siegfried, l'auteur de cette lettre, était un de ces communistes à courte vue qui s'imaginent que l'on peut semer dans les masses l'envie et la haine sans récolter bientôt des excès abominables; mais s'il avait pris garde aux menaces de violence murmurées par Weitling dans son livre des *Garanties d'harmonie et de liberté*, s'il avait connu le plan confidentiel du prolétariat par vol, il n'aurait pas accusé M. Baumgartner de nourrir une haine venimeuse contre ces exécrables tacticiens. Il aurait, au contraire, apprécié comme nous le discernement et la franchise de ce publiciste éminent.

Quelque puissante que soit la séduction du mal, et sans nier le prestige que l'audace dans le crime revêt aux époques révolutionnaires, je doute que la divulgation des vues secrètes du communisme ait beaucoup accru en Suisse la popularité de cette prétendue doctrine; car si les dupes abondent, les scélérats de sang-froid se laissent encore compter. Mais il est certain, pour en revenir à Albrecht, que les détails biographiques rassemblés sur le prophète du communisme, dans le rapport adressé au gouvernement de Zurich, augmentèrent, sinon l'importance réelle, au moins la célébrité de ce curieux personnage. Beaucoup de lecteurs eurent la fantaisie de le connaître et de l'entendre. Albrecht mourut bientôt, heureux d'avoir atteint l'apogée de la renommée excentrique.

Je ne me sépare pas sans regret de ce pauvre insensé. Le communisme prêché par un fou avéré forme un ensemble harmonieux, et quoique la bonne foi ne soit pas une qualité méritoire chez un homme qui ne possède pas son libre arbitre, la sincérité et le désintéressement involontaires du prophète Albrecht font un contraste agréable avec la fourberie d'Auguste Becker, et surtout de Georges Kulmann, dont le portrait terminera cette galerie de nos notabilités communistes.

Nous avons pu, grâce aux documents déposés aux archives de Neuchâtel, nous faire une opinion très-consciencieuse et très-nette sur le caractère de Kulmann, mais nous n'avons pas eu l'honneur de rencontrer ce personnage ; et quant à sa physionomie et à ses manières, nous sommes obligés de nous en rapporter aux assertions de Guillaume Marr.

A l'en croire, rien de plus ridicule que le docteur Georges Kulmann, avec sa barbe de prophète, sa jaquette noire à brandebourgs, ses airs inspirés, ses allures tour à tour insolentes et serviles; insupportable type de ces chevaliers d'industrie littéraire qui, avec une impudence sans pareille, vous mettent le pistolet sous la gorge, et vous placent dans l'alternative ou de vous laisser duper, si vous acceptez leurs offres de service, ou de vous défendre en les jetant à la porte.

Malheureusement, les fléaux de cette espèce ne sont pas tellement rares que chacun n'ait pu les étudier à ses dépens. Aussi ce portrait de Kulmann nous paraît très vraisemblable; et, d'après ce que nous avons pu apprendre de ses sentiments et de ses mœurs, nous n'avons rien à redire au jugement sévère que Guillaume Marr prononce, en termes très-pittoresques, contre ce *condottiere* littéraire, ce coupeur de bourses, ce vagabond, cet imposteur. Ces invectives ne sont pas imméritées assurément; mais de quel front, pourrait objecter Kulmann, Marr se fait-il, quand il écrit son livre, le vengeur de la délicatesse et de la loyauté, après avoir, dans les leçons qu'il donnait aux disciples de la Jeune-Allemagne, foulé aux pieds, comme des préjugés surannés, toutes les lois de la conscience? Contradiction plus flagrante, et qui prouve à quel point ces débauches de théories cyniques sont des gageures que l'esprit le plus amoureux du scandale ne peut tenir jusqu'au bout, dès que l'observation le fait rentrer en lui-même! Voici le trait inattendu par lequel Marr résume la biographie de Kulmann : « C'est un exemple du danger qu'il y a pour l'homme à mettre en pratique la maxime : *Homo homini Deus est*, l'homme est un dieu pour l'homme. » — O docteur de la Jeune-Allemagne, y pensez-vous? Quelle était, à vous entendre pérorer dans vos prêches, quelle est donc la seule religion véritable, la religion de l'avenir, comme vous disiez, si ce n'est l'humanisme, la déification de tous les penchants humains, le culte rendu par l'homme à ses vices? Apôtre de peu de foi, loin d'honorer vos coreligionnaires, vous ne pouvez cacher l'indignation et le dégoût qui vous débordent à la vue de Kulmann, ce martyr de votre communion, ce dévot qui pratique avec quiétude l'Evangile de sa cupidité, de sa fourberie et de son orgueil! Votre témoignage involontaire me suffit pour juger les œuvres de votre religion dépravée.

Ce Kulmann avait été banni pour avoir fait à Francfort-sur-le-Mein des prédications socialistes. Il vint à Lausanne, et quoiqu'il prétendît avoir découvert et posséder en portefeuille un nouveau système de philosophie qui devait régénérer le monde, il s'offrit de voyager en qualité

de commis de librairie pour la propagande littéraire, lisez athéistique, que Marr s'occupait de fonder. Ses services, qu'il voulait vendre trop cher, ne furent pas agréés. Il essaya du moins de prendre pied dans les cercles de la Jeune-Allemagne; mais il ne réussit qu'à se faire bafouer. Voyant de ce côté les bourses closes, il se tourna vers les communistes, et ceux-ci, plus naïfs et plus crédules, donnèrent en plein dans les panneaux de ce nouveau prophète : ils l'accueillirent à bras ouverts, et sollicitèrent la faveur de le nourrir, de le vêtir et de l'héberger à leurs frais. Kulmann accorda cette grâce aux communistes sans se faire trop prier, mais en ne leur cachant pas qu'ils ne perdaient pas au change; car il leur promettait de publier bientôt son système de philosophie en un livre merveilleux, sublime, apocalyptique, qui s'intitulerait, pour tout dire : *le Nouveau-Monde*.

Une souscription fut ouverte dans les clubs communistes de la Suisse pour subvenir aux frais d'impression de cet ouvrage, et aussi pour ménager au philosophe Kulmann des loisirs favorables à ses grandes pensées. Le lecteur a deviné qu'il ne s'agissait pas d'autre chose que de faire durer et fructifier autant que possible la souscription, et que l'enfantement du *Nouveau-Monde* servit de prétexte pour lever des dîmes sans cesse renaissantes sur le salaire des ouvriers communistes. Kulmann épuisa les dernières ressources des clubs, et lorsqu'au commencement de 1845 il fut question d'entreprendre une nouvelle collecte pour publier la suite d'un écrit de Weitling, *la Jeune génération*, voici par quelles doléances le club de Neuchatel répondit à cette ouverture, le 25 février 1845 : « Weitling restera pour le moment les mains vides, et c'est principalement Kulmann qui en est cause. Après nous avoir fait de grandes promesses au sujet de son ouvrage, qui devait paraître déjà au commencement de l'année, après avoir soustrait de nos poches nos batzens gagnés à grand'peine, où en est-il maintenant? N'aurions-nous pas beaucoup mieux fait de donner ces deux ou trois fois 50 ou 60 francs à Weitling plutôt qu'à un hypocrite aussi fier que Kulmann, qui méprise les ouvriers? »

Kulmann, poussé à bout, fut bien contraint de révéler son système. Enfin le *Nouveau-Monde* parut. « Quel effronté charlatanisme! s'écrie Guillaume Marr à la vue de ce livre. Quel mélange effroyable de stupidités propres à l'auteur et de folies bibliques! La base de ce fameux système de philosophie, c'est l'abolition de la monnaie métallique qui sera remplacée par le papier-monnaie! » Certes, il faut être audacieux

pour s'annoncer comme un sauveur du monde, lorsqu'on ne possède pour tout bagage que de pareilles pauvretés ; mais ce n'est pas à dire pour cela que Kulmann ait manqué de lecteurs, et que son système n'ait pas fait des dupes. Loin de là, dans l'enquête manuscrite de Neuchâtel, j'entends plusieurs ouvriers communistes déclarer de très-bonne foi qu'ils veulent passer en Amérique « afin de prouver par des faits, dit l'un d'entre eux, que l'abolition de cet infâme argent n'est point une folie ni une chose impossible. » Martin Kohler, tailleur âgé de vingt-et-un ans, natif de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, déclare en propres termes : « Je veux partir pour l'Amérique. Comme je suis pauvre, je trouve qu'il sera beaucoup plus commode de vivre dans la colonie américaine, dans laquelle l'argent sera aboli. » Pauvre économiste qui a prêté l'oreille à l'ineptie ou à la fourberie de ses maîtres en communisme, il s'est laissé dire que l'abondance ou la pénurie des choses utiles dépendait de la quotité et de la forme du signe qui sert à mesurer les richesses et à en faciliter l'échange !

Je ne saurais dire si les dupes de Kulmann exécutèrent leur dessein de passer en Amérique. S'il en est ainsi, plaignons ces malheureux, ils n'auront pas évité les déceptions et les souffrances atroces dont nos *Icariens* désabusés ont fait le récit aux tribunaux correctionnels de Paris.

Nous avons fait connaître le caractère et les mœurs des deux ouvriers et des trois hommes de lettres qui s'employèrent avec le plus d'éclat à répandre en Suisse la contagion communiste parmi les artisans allemands. Ne nous arrêtons pas en si beau chemin ; il nous reste à peindre les trois coryphées de la Jeune-Allemagne, et d'abord Hermann Dœleke, le plus remaquable d'entre eux et le plus influent.

Weitling et Schmidt, Becker et Kulmann, tout en se donnant pour les champions de l'humanité, ne cherchent qu'à satisfaire des ressentiments privés et à contenter une cupidité sordide. Je ne parle pas d'Albrecht, et l'on sait pourquoi, lorsque je pèse les motifs qui ont fait agir, de propos délibéré, les collaborateurs de ce fou notoire. Dœleke n'a ni plus de dévouement ni plus de désintéressement que les meneurs responsables du communisme, mais son égoïsme cède à d'autres mobiles et poursuit d'autres jouissances. Ce n'est pas l'indigence impatiemment supportée, ce n'est pas le dégoût de sa profession native qui ont décidé sa vocation antisociale. Placé par la condition de ses parents à l'abri de l'indigence, il n'aurait eu l'occasion de la connaître que s'il avait pris soin de la soulager ; mais, loin de là, sa jeunesse s'était écoulée dans le plaisir et dans la débauche. Avant de songer à exploiter les mécontents, il

ignorait qu'il y eût des malheureux. Ces tiraillements si douloureux qui, semblables aux souffrances de la faim, troublent et exaltent les esprits avides de s'instruire, et empêchés par le sort de compléter leur demi-science, Dœleke n'avait pas eu le malheur de les éprouver. Doué d'une intelligence prompte et et ardente, il fut libre de la désaltérer aux sources les plus vives. De Schleufingen, près de la ville prussienne d'Erfurt, où il était né, ses parents l'avaient envoyé à l'université de Halle. Il avait profité de ce séjour, quoique l'amour de l'étude n'ait pas été la passion dominante de sa jeunesse. Les routes qui conduisent avec honneur aux professions libérales étaient aplanies devant lui.

Dœleke, si jaloux qu'on veuille le supposer de décharger sa conscience du poids de ses fautes, n'a donc pu commettre, comme Weitling et Schmidt, ce prodige d'absurdité et d'injustice de prétendre exercer des représailles contre la Providence et l'ordre social. Ce n'est pas davantage le plus honteux des industrialismes qui l'a jeté dans les clubs d'ouvriers. Dœleke s'est fait en Suisse professeur de langues. Il donne des leçons dans les maisons particulières et dans les établissements publics, et sait se contenter, pour vivre, du prix de ses cachets, ressource intermittente et souvent fort exigüe. Les petits et vils profits si avidement recherchés par Becker et Kulmann, Dœleke les méprise. Si cette âme fougueuse s'était livrée à l'avarice, ce n'est point par poignées de gros sous, c'est par millions qu'elle voudrait compter.

Quelle est donc la passion qui l'anime? Pourquoi s'est-il rué contre le monde moral avec tant d'acharnement? d'où vient cette fureur de propager l'athéisme et de préparer l'anarchie? Guillaume Marr va nous l'apprendre : Dœleke avait épuisé de bonne heure la coupe des passions, c'est-à-dire qu'il avait pris en dégoût la vie décente, qu'il était accablé d'une satiété précoce et qu'il avait besoin d'émotions nouvelles pour tromper son ennui.

A l'université de Halle et parmi les étudiants les plus dissipés, Dœleke s'était fait un nom fameux par la licence de ses mœurs et le scandale de ses aventures. Voici une des échappées qu'il ouvre à Standau sur l'un des nombreux désordres de sa vie : « Tu sais que j'ai eu autrefois un enfant que j'aimais beaucoup, je t'ai peu parlé de la mère, et voici ce qui en est de nos relations : je ne l'ai jamais aimée, c'était une furie à laquelle je m'étais attaché. Elle me poursuivait, je puis dire que je l'ai démoralisée; depuis lors l'enfant est mort. » Emprisonné en Prusse à la suite d'un duel malheureux, Dœleke avait réussi à s'évader, à passer en

Angleterre, et de là en Suisse. Ce n'est donc point à titre de réfugié politique qu'il habitait ce pays ; mais lorsque les âmes de cette trempe se sont flétries dans les excès, lorsqu'elles ont perdu la notion de l'infini, il leur faut, pour occuper leur habitude d'agitations et leur goût d'aventures, il leur faut l'espérance de désordres gigantesques. Dœleke s'était donc jeté dans la tourmente des clubs et les mystères orageux de la propagande secrète, comme dans une débauche suprême. Il résida successivement à Genève, à Morges, à Lausanne, à La Chaude-Fond, à Sallavaux, près du lac de Morat ; et sans compter les foyers de dissolution morale qu'il organisa dans ces diverses villes, il fut l'instructeur des clubs de Nyon, Rolle, Aubonne, Vévey, Aigle, Saint-Imier ; partout il déploya une activité effrayante, pour parler comme le rapport de Neuchâtel. Nous le voyons voyager, parler, écrire sans cesse. Il entretient avec les membres de la propagande disséminés dans les divers clubs une double correspondance officielle et privée, il les surveille et les excite les uns par les autres, en un mot il tient dans ses mains ardentes et perfides, il fait jouer tous les fils de l'affiliation secrète, et l'on verra si ces fils étaient nombreux, déliés, compliqués. Ces soins l'absorbent et le ravissent : « Oh ! quelle joie, écrit-il à Georges Fein, quelle joie de pouvoir nager en pleine eau dans ce genre de vie ! » Se donner chaque soir la fête de démoraliser les clubistes de la Jeune-Allemagne, comme il a fait pour se venger de cette furie, sa digne compagne, qu'il signale à Standau, en la maudissant; dérober à la conscience de ses auditeurs les sentiments et les espérances qui pourraient les consoler et les soutenir, ainsi qu'un malfaiteur qui se glisse le soir dans un lieu saint, pour spolier et outrager l'autel; abuser de son éloquence et de son cynisme pour exaspérer contre les institutions divines et sociales la crédulité et les souffrances des ouvriers qui l'entourent; accabler de ses sophismes et réduire au silence ceux qui seraient tentés de lui tenir tête, étouffer en eux les élans généreux, les passions affectueuses, pour ne leur laisser que le mépris de Dieu et la haine des hommes ; en un mot propager, comme Dœleke le disait lui-même, la théorie du désespoir : voilà les amusements nouveaux de ce voluptueux blasé ; et avec quel emportement, quelles délices, hélas ! et quel succès il savoure ces joies perverses ! Jugez-en par la lettre suivante, qu'il adressait de Morges à Standau, le 22 juillet 1842 : « J'ai eu hier à Morges de nombreuses et réjouissantes preuves que mon dernier discours, qui avait duré une heure et demie, a entraîné tous les esprits, même ceux des ouvriers les plus obtus et les moins cultivés. Lorsque je

sens que mes paroles enflamment les autres, c'est alors surtout que je me sens moi-même animé et enflammé, et dans de semblables heures je m'assure que c'est là mon travail et ma vie; et pourtant nous n'avons pas encore éprouvé les joies de la victoire et joui du fruit de nos travaux. Oh! si un jour on voulait, si le peuple voulait une fois, alors je sens qu'il se développerait en moi une crise puissante. J'aurais une joie immense à me battre. »

Cependant Dœleke est maître de sa passion infernale, et pour obtenir les joies de Néron qu'il se promet, pour former les recrues qu'il destine à la guerre sociale, il suit de sang-froid une tactique savante, fertile en perfidies et en stratagèmes. Voici une anecdote qui fait bien connaître ce maître fourbe.

Jalouse de subjuguer complètement les ouvriers et de les isoler de toute influence honnête, la propagande secrète de la Jeune-Allemagne s'étudiait à extirper de leur âme tout sentiment de déférence, de respect et de gratitude. Cependant Dœleke n'avait pas réussi à dénaturer complètement ses élèves. Lorsqu'il dut quitter Lausanne pour aller exercer au gymnase de La Chaude-Fond les fonctions de professeur d'allemand, les habitués du cercle qu'il abandonnait résolurent de lui offrir un souvenir et un témoignage de reconnaissance; ils se cotisèrent pour lui donner je ne sais quelle pièce d'argenterie. Becker et Kulmann eussent ramassé ce cadeau en se frottant les mains; mais Dœleke savait sacrifier un petit profit et une jouissance d'amour-propre au désir de donner à ses élèves récalcitrants une leçon durable. Pour mieux les pénétrer de ses théories sur le devoir de l'ingratitude, il se présenta lui-même en holocauste. Lorsque, la veille de son départ, les clubistes de Lausanne lui apportèrent le présent qu'ils avaient préparé : « Qu'ai-je donc fait, s'écrie-t-il avec colère, pour mériter un pareil affront, une pareille avanie de votre part? » et il continua avec tant d'âpreté et d'ironie que les larmes en vinrent aux yeux des pauvres ouvriers. Marr était présent; plus fatigué qu'attendri par cette scène, il pressa Dœleke d'être indulgent et d'accepter *ce malheureux bocal*. C'est ainsi que dans son livre Marr désigne ce tribut touchant d'un élan de reconnaissance assurément fort mal placée. Dœleke fut inexorable, et joua jusqu'au bout son rôle. Une fois rentrés dans la coulisse, les deux acteurs durent se divertir aux dépens de leurs dupes. On trouvera peut-être, observe Guillaume Marr, l'austérité de Dœleke un peu exagérée; « mais de telles exagérations, ajoute-t-« il, sont nécessaires lorsque l'on veut faire de l'effet sur les masses. »

Il est vrai que Dœleke, pour asservir les habitués de la Jeune-Allemagne et se donner le droit d'agir avec tant d'insolence envers des hommes naturellement susceptibles, ne reculait devant aucun déguisement, aucune supercherie, et qu'il allait même jusqu'à commettre des crimes, des faux. Homme de lettres, professeur de langues, il portait dans l'occasion une blouse d'ouvrier. A La Chaude-Fond, il avait pris une patente d'aubergiste, afin d'être tout à la fois l'hôte et le chef du club, et de tenir sous ses yeux les sociétaires en serre chaude. Pour des gens exercés à mépriser les lois fondamentales de la conscience humaine, faire fabriquer et employer des pièces fausses, c'était une peccadille bien légère ou plutôt une action toute naturelle. Aussi ceux des membres de la Jeune-Allemagne dont les papiers, passeports ou livrets, n'étaient pas en règle, n'avaient qu'à s'adresser à Dœleke. Avec la complicité de Standau, il entreprenait gratuitement tous les genres de falsification. Voici le consentement que Standau adressait de Morges à une suggestion de Dœleke :

Je reçois dans cet instant ta seconde lettre. Je te promets le livret que tu me demandes. Je dessinerai exactement le timbre. Alors un armurier pourra le calquer avec une aiguille émoussée, et le peindre d'une manière un peu confuse avec du noir d'huile de lampe. Cette matière me manque précisément. Mais écoute, Dœleke, fais bien attention que Blumhardt n'aille pas me compromettre. Si la chose allait tourner de nouveau comme avec le passeport !

On voit que l'officiosité de Dœleke était à toute épreuve. S'il n'avait pas réussi à dépouiller de tout sentiment de reconnaissance les âmes qu'il voulait démoraliser, il les avait du moins assez perverties pour effacer en elles la notion du bien et du mal. Aussi les habitués de la Jeune-Allemagne ne savaient pas distinguer entre les services innocents et les complaisances coupables que ce tentateur leur prodiguait. Trop naïfs pour démêler sa rouerie, ils prenaient tous ses calculs, tous ses artifices, toutes ses ruses, pour autant de traits d'amitié, de dévouement, d'abnégation. Ils admiraient son talent, ils adoraient son caractère, et Marr, qui ne diminue pas volontiers sa part de malfaisance (qu'on nous pardonne ce néologisme, il est né de notre sujet), Marr convient que sans l'aide de ce puissant démagogue il n'aurait jamais réussi à faire faire tant de progrès à l'athéisme moderne.

Standau ne brilla pas moins dans cette croisade contre la société. Lorsqu'un égoiste se met en guerre contre la société, sans appartenir

ni par sa naissance, ni par sa profession, ni par ses mœurs, aux masses qu'il veut séduire et ameuter, il lui sied de se faire suivre, à titre de confident et d'écuyer, d'un homme sorti de leurs rangs. Chaque don Quichotte du socialisme a pour Sancho Pança *un travailleur*. Standau remplissait cet office auprès de Dœleke. Il avait le double mérite d'être fils d'un serrurier, et d'avoir été affilié dès 1835, à Strasbourg, à la première association de la Jeune-Allemagne.

Jules Standau allait partir pour l'université de Gotha, lorsque son père vint à mourir; sa mère, n'ayant pas le moyen de lui faire continuer ses études, le retint dans l'atelier paternel. Il n'est pas rare de rencontrer en Allemagne des ouvriers qui ont reçu une éducation moyenne assez distinguée pour pouvoir exercer, selon l'occurrence, alternativement ou en même temps, leur métier et certaines professions intellectuelles. Standau est de ce nombre. En Suisse, il fut successivement ouvrier serrurier, professeur d'allemand au gymnase de La Chau-de-Fond, en remplacement de Dœleke, et précepteur à Echallens, chez M. le pasteur Germond.

Les progrès de l'instruction primaire sont destinés à multiplier en France le nombre des citoyens doués de cette double aptitude. Heureuse alliance, lorsqu'elle aide au perfectionnement de l'esprit, sans altérer la simplicité du caractère ! Standau ne nous présente pas le modèle désirable; car, par un intolérable excès de vanité, pédant parvenu, il reniait effrontément sa qualité d'artisan, dès qu'il avait mis le pied hors de l'atelier. Quelque temps avant de devenir professeur au gymnase de La Chau-de-Fond, il avait travaillé de son marteau et de sa lime chez un maître serrurier, dans la ville de Neuchâtel. Lors de l'enquête ordonnée par le conseil d'état neuchâtelois, Standau, appelé à constater ce fait devant les magistrats, mit un acharnement inoui à le nier contre l'évidence. A l'entendre, il était et n'avait jamais été et ne pouvait être que professeur de langues; tant ce titre, honorable entre tous assurément, mais qui n'a rien de prestigieux, lui avait tourné la tête. S'il méprise Dieu, il craint le code pénal, et voyant que le juge a sous les yeux la lettre que nous avons citée, et le menace de le poursuivre comme coupable de faux, il s'efforce de se disculper. Il est vrai que cette lettre accusatrice est écrite de sa main; comment le nier? mais après l'avoir envoyée, il s'est repenti à temps, assure-t-il; il n'a pas consommé le crime qu'il méditait. Pitoyables excuses ! car le texte même de sa réponse à Dœleke prouve

qu'il n'en était pas à son coup d'essai et trahit la falsification antérieure d'un passeport. Cependant il se débat de son mieux, il ne se fait pas faute de mentir contre l'évidence ; mais ce qu'il a le plus à cœur de dissimuler, ce n'est pas son infamie de faussaire, c'est sa qualité d'ouvrier. Le prendre pour un serrurier, fi donc ! lui, un lettré, un savant, que dis-je, un professeur au gymnase de La Chau-de-Fond ! Quoi de plus, un précepteur de bonne maison !

Cependant Standau, devant les hommes honnêtes qui l'interrogeaient, je ne dis pas devant ses affidés de la Jeune-Allemagne, n'avait pas à se glorifier de ce dernier souvenir ; et cette fois, c'était bien le cas de rougir, lorsqu'on lui rappelait le rôle abominable qu'il avait joué avec préméditation dans la famille du pasteur Germond, lorsqu'on lui représentait les deux lettres suivantes écrites par lui à Dœleke : « *Echallens*, 8 *janvier* 1844. Depuis que je suis ici, j'ai adopté l'effronterie que tu m'as conseillée. Comme je vais tous les jours à la cure et que j'y dîne quelquefois, je passe pour être l'homme le plus pieux et le plus religieux du monde. »

Il ajoute dans une autre lettre :

« Quoique j'aille régulièrement à l'Eglise, et que j'assiste tous les jours à des réunions religieuses, je deviens chaque jour plus impie. Tu pensais qu'après avoir établi ma réputation de sainteté, je pourrais me retirer peu à peu. Cela prouve que tu ne connais pas les piétistes ; car ils ont cela de commun avec le diable qu'une fois qu'ils vous tiennent, ils ne vous lâchent plus.

« Vois-tu, avec le satané rôle d'homme pieux que j'ai pris là, je me suis imposé une véritable torture, et je maudis souvent cette tâche que je me suis donnée. J'en suis venu au point d'être obligé de faire des courses avec le fils de M. le pasteur pour porter dans les campagnes la parole de Dieu, et je jure comme un damné sur la drôle de comédie que je joue là. »

Standau, comme on le voit, mérite parmi ses collègues de la Jeune-Allemagne la palme de l'hypocrisie et de l'astuce ; il eut sa bonne part dans les perfidies de la propagande secrète. C'est lui qui conçut l'idée de former sous le titre de Lemanbund, et à l'imitation du pacte fédéral helvétique, une sorte d'alliance entre les clubs de la Jeune-Allemagne établis dans les villes qui bordent le lac de Genève. Il réussit par là à rendre tout à la fois plus forte, plus constante et plus dissimulée, l'oppression exercée par les membres de l'affiliation secrète sur les profanes.

Pour tracer les portraits qui viennent de passer sous les yeux des lecteurs, nous n'avons pas cessé un moment de consulter à la fois le livre de Guillaume Marr, et les différents documents dont la simple énumération a servi de préface à notre premier article. Nous avons mélangé, nuancé, fondu les couleurs que nous empruntions à ces deux palettes, et nous nous flattons d'avoir obtenu ainsi, grâce aux ressources dont nous disposions, un mérite de ressemblance assez rare. Nous nous garderons de changer de méthode lorsque Guillaume Marr vient à poser devant nous. En effet, l'on a beau braver l'honnêteté du genre humain, et affecter de se faire de l'opprobre public une parure, il est des sentiments tellement vils que le cynique le plus déterminé n'ose pas les afficher. Si effrontées que paraissent les confessions, ou plutôt les bravades de Marr, elles ne sont pas exemptes de réticences. Ce serait un vol manifeste que d'enlever à l'historien de *la Jeune-Allemagne en Suisse* un seul fleuron de la couronne d'infamie qu'il se tresse avec tant d'art, et qu'il porte avec tant de grâce; loin de là, nous voulons ramasser, pour les lui offrir, quelques fleurs qui lui appartiennent et qui ne dépareront pas les autres.

A lire dans son livre le récit qu'il nous fait de son arrivée en Suisse, et de ses excursions d'artiste dans le canton et principalement aux bords du lac de Zurich, on prendrait Guillaume Marr pour un touriste de profession. Il use avec le public de toutes les familiarités habituelles aux faiseurs d'impressions de voyage; il les pousse même jusqu'à la licence, et ne nous fait grâce ni de ses comptes d'auberge ni de ses aventures de bohémien. C'est à force d'inductions que nous arrivons à reconnaître un commis voyageur, fort lettré du reste et très-spirituel, sous cet admirateur enthousiaste des sites pittoresques, ce disciple de Werther que la profondeur des torrents et la limpidité des lacs invitent au suicide. Guillaume Marr atteignait alors sa vingt-deuxième année; il n'avait encore, assure-t-il, qu'une curiosité sympathique pour les socialistes, mais il était en dehors de tout complot révolutionnaire et de toute société secrète, lorsqu'il partagea le sort des communistes et fut banni avec eux du canton de Zurich. Son seul crime, à l'en croire, était d'avoir fréquenté publiquement Weitling.

Ce bannissement, juste ou immérité, détruisait, nous ne savons pas trop comment, tout son avenir, le privait de toutes ressources, le plaçait en un mot dans cette alternative, dit-il en propres termes, ou de se faire bûcheron, ou de se déclarer maître de langues et homme de lettres, et d'aspirer à un rôle politique. Il préféra ce second parti, et re-

poussant les préventions que Weitling lui avait suggérées contre les clubs de la Jeune-Allemagne, il se procura une lettre de recommandation pour Dœleke, se rendit à Lausanne, foyer de la propagande, et embrassa avant tant d'ardeur la carrière révolutionnaire que bientôt il mérita d'être reçu dans l'affiliation secrète.

Marr se vante, peut-être aux dépens de Dœleke, d'avoir fait prévaloir le premier l'athéisme comme dogme fondamental de la Jeune-Allemagne, d'avoir converti en fanatisme antireligieux et antisocial l'incrédulité philosophique et libérale des premiers fondateurs, d'avoir brisé les formes surannées du carbonarisme, et imprimé à la propagande une direction plus systématique et une organisation plus appropriée au génie de la démocratie nouvelle. Il nous donne lui-même, avec une impudence inouïe, la théorie qu'il suivit et qu'il recommande pour démoraliser graduellement les ouvriers et les fanatiser contre l'ordre social.

Il est certain que Marr joua un grand rôle dans la propagande de la Jeune-Allemagne. Plus jeune que Dœleke, il était aussi dépravé que lui, et la conformité de leurs espérances se reflète à chaque page dans le journal où Guillaume Marr poussait par exemple ce souhait atroce : « Oh ! puissé-je voir de grands vices, des crimes sanglants, colossaux, pourvu que je ne voie plus cette vertu qui m'ennuie et cette morale de tous les jours ! »

Un autre mérite que nous lui reconnaissons, et qui doit plaire à sa fatuité de dépravation, c'est d'avoir, entre tous ses émules de la Jeune-Allemagne, livré aux regards des magistrats de Neuchâtel la correspondance intime la plus immorale : « Il y a dans ces lettres des passages tellement indécents, dit le rapport officiel, qu'il faudrait emprunter pour les traduire la plume de Rabelais ou du marquis de Sade. »

Que Marr jouisse de cette gloire ! il la revendique, nous ne la lui disputons pas. Mais au moins, après avoir raconté lui-même qu'il se jeta dans la politique, puisque ce mot est aujourd'hui prostitué à la triste besogne qu'il devait entreprendre, sans passion, par calcul, pour se créer un métier, ne lui laissons pas affecter un instant de faux airs de désintéressement et de dévouement aux intérêts populaires. Il a mauvaise grâce à censurer Becker et Kulmann, car il fut leur complice en industrie socialiste ! Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante qu'il écrivait de Lausanne à Dœleke, le 5 novembre 1843. Il se garde de la citer dans ses confessions imprimées ; c'est une raison de plus pour que nous la reproduisions en entier :

« J'ai envoyé à Frœbel mon ouvrage intitulé : *De l'état chrétien*. Peut-être aura-t-il le courage d'acheter mon manuscrit, et alors je pourrai m'habiller d'une manière convenable.

« Standau et Hoffmann ont voulu hier révolutionner les apothicaires de Lausanne, mais ils ont échoué.

« *J'attends avec terreur une réponse de Vienne, au sujet de la place que j'y ai sollicitée ;* mais si tout me manque sous les pieds, parole d'honneur, je pars pour l'Algérie. Vois-tu, Dœleke, il faut absolument que tu remues ciel et terre pour que j'obtienne une place à La Chau-de-Fond. *En moins d'un an, j'accrocherai une fille qui aura quelques écus. Alors nous établissons une presse, nous fondons un journal*, et je te promets que je me ferai un nom qui brillera sur tous les livres noirs de tous les états de la Confédération germanique. *Vois-tu, je ne sais pas, moi, être martyr pour rien du tout.* Il faut que nous arrangions une propagande mieux organisée. Poussons seulement les communistes. En voulant mettre leurs théories en pratique, ils travaillent dans notre intérêt et mettent le corps social en transpiration. »

Marr attend avec impatience l'explosion de l'anarchie européenne, l'heureux temps où « Becker et moi, dit-il, nous pourrons constituer le monde à nouveau. » Cependant, il tient avant tout à jouir de la vie, et se déclare prêt à délaisser ses espérances révolutionnaires si elles tardent par trop à se réaliser. Il écrit de Lausanne, le 15 février 1844 : « Ma devise en ce qui concerne nos clubs est : *Aut Cæsar, aut nihil.* Si l'on ne réussit pas à faire tout sauter en l'air cet été, alors je me retire. Pour le moment, 100,000 fr., une petite femme, et je serais heureux. » Se glisser comme précepteur dans quelque famille naïve, pour y jouer le rôle dégradant rempli par Standau chez le pasteur Germond, y séduire la sœur de ses élèves si elle est jolie, l'épouser pourvu qu'elle soit riche, telle est l'infamie que Marr ne cesse pas de préméditer, témoin cet autre billet qu'il adresse à Dœleke : « Tâche de me trouver une place dans une maison où il y ait une jolie fille qui ne manque pas d'argent ; je me sens infiniment de goût pour le mariage. »

Si rusé, si perfide qu'il soit, Marr laissa trop voir les calculs infimes de son égoïsme. La propagande utilisa ses tristes talents, mais elle n'eut jamais confiance en lui. Vainement s'efforce-t-il de renchérir sur les scandales qui se commettent, sur les paradoxes qui se débitent, sur les énormités qui se préparent autour de lui. Vainement a-t-il pris pompeusement le surnom de *Robespierre*, ses complices se défient de lui ; ils

le raillent, ils l'insultent. Standau le traite d'épicier. Dœleke, dont il se prétend, dont il se croit peut-être le confident intime, s'amuse des avanies qu'il reçoit. « Cela m'a fait bien rire, écrit-il, d'apprendre que ceux de Zurich ont renvoyé Robespierre. » Schrader, le meneur du club de Zurich, lui dit en face : « Je crois qu'un feu de paille enthousiaste n'est pas une vraie conviction, et que ceux qui crient le plus fort : Jetons les princes hors du pays, sont souvent les âmes les plus serviles. » Avec son camarade Heitmann, Schrader exprime plus franchement son opinion sur Marr. Nous nous garderons d'affaiblir par aucun commentaire la justice écrasante de ce dernier trait : « Je n'ai pas beaucoup de confiance en ce personnage ; il y a des hommes qui se servent des clubs aussi longtemps qu'ils en ont besoin. Quant à nous, nous n'avons pas besoin de ces canailles-là. »

Cette parole de Schrader pourrait tenir lieu d'épilogue et de résumé au long et triste chapitre que nous venons d'écrire, s'il n'était certains ménagement de langage qu'il faut conserver, même lorsque l'on juge des hommes qui se sont mis effrontément en dehors de toutes les convenances et de toutes les lois sociales.

§ III

La société, si l'on en croit ses ennemis, est familiarisée de longue date avec tous les genres de corruptions et d'infamies. Cependant elle n'a pas encore pris l'habitude de considérer de sang-froid les caractères que nous venons de peindre. Elle a le droit de se montrer stupéfaite et de n'en pas croire ses yeux, lorsqu'on lui découvre un mélange aussi odieux de toutes les dégradations de l'esprit et du cœur. Malgré le soin que nous avons eu de ne rien imputer à nos héros, qui ne soit tiré de leur propre témoignage, de leur correspondance intime ou de leurs confessions publiques, on serait tenté de croire que nous avons tracé des portraits fantastiques, pour le moins exagérés, si après avoir mis à nu les passions et les intentions secrètes des meneurs du communisme et de la Jeune-Allemagne en Suisse, nous ne les montrions eux-mêmes en action.

Ce récit nécessaire risque d'être assez étendu, et peut-être *le Correspondant*, même dans sa forme récente et moins hostile aux travaux de longue haleine, ne se prêtera-t-il pas à tous les développements que notre sujet entraîne. Nous oserons cependant demander à nos lecteurs un effort extraordinaire d'attention et de patience.

La chose en vaut la peine. Assez longtemps les personnes les plus in-

téressées au maintien et au perfectionnement de l'ordre social ont donné à leurs ennemis déclarés l'occasion de se moquer de leur imprévoyance et de leur aveuglement. Un des disciples de Weitling, raillant à bon droit, en 1842, les soins futiles et les querelles frivoles des hommes qui passaient alors pour les plus consommés dans la politique, écrivait à son maître : « Ils mettent leur amour-propre à ignorer *noblement* nos doctrines. »

Je ne sais pas découvrir ce qu'il pouvait y avoir de noble dans cet insouciant dédain, avec lequel la société, à l'exemple de ses tuteurs les plus illustres, s'est si longtemps promenée et divertie sur un terrain miné en plein jour par les ultra-socialistes ; en tout cas les événements ne nous ont pas appris que cette conduite ait été le comble de la sagesse. Je ne voudrais pas ressusciter ce paradoxe usé et discourtois, plus d'une fois agité devant les académies, à savoir que les animaux sans raison se montrent souvent plus raisonnables et plus prévoyants que l'homme. Cependant j'imagine que si quelque braconnier émérite, voulant narguer le gibier qui aurait échappé par hasard à ses piéges et à son adresse, s'avisait, n'importe comment, de dévoiler aux lièvres et aux lapins toutes les ruses de son métier, ceux-ci trouveraient la leçon infiniment intéressante. Il en serait beaucoup question dans les terriers. On ne s'y contenterait pas de se récrier contre la perversité et l'insolence de ce chasseur. On ne se plaindrait pas que la peinture de ses artifices fait mal aux nerfs et que la crainte d'être surpris, si on ne les repoussait au loin, empêcherait de brouter l'herbe avec autant d'indolence que par le passé. Non, le gibier plus sage aviserait aux moyens de ne plus se laisser à l'avenir enfumer et fusiller bêtement dans ses retraites. Certes, ce n'est pas exagérer que de comparer Guillaume Marr à un braconnier. Toutes les fourberies employées par ses pareils pour suborner les masses sont décrites tout au long dans son livre de *la Jeune-Allemagne en Suisse ;* et ceux mêmes qui sont l'enjeu de cette terrible chasse n'auraient ni le temps ni la patience de regarder, quand on les leur découvre, les piéges tendus sous leurs pas! Ce spectacle est désagréable, dit-on, et donne des pensées trop sérieuses. Peut-être, mais le temps est passé où les gens de loisir n'avaient de goût qu'à lire et à célébrer *le Juif-Errant* et tous les pamphlets mélodramatiques écrits en haine de la civilisation par des sybarites qui chantaient hypocritement la misère pour nourrir leur faste.

L'espace nous manque pour indiquer, ne fût-ce qu'en passant, les leçons poignantes qui naissent en foule de cette histoire préliminaire de

l'anarchie européenne. S'il nous était permis d'examiner les causes prochaines de ce désordre immense, nous ne pourrions taire que le loisir qui offre à la fois aux sociétés civilisées une ressource infinie, mais en même temps une chance de corruption contagieuse et de scandale, a été trop souvent gaspillé et perdu de nos jours. Mais n'insistons pas sur ce tort. Nous serions aussitôt, et ce ne serait pas juste, traité de *rouge* et de *communiste* par ces ingénieux citoyens qui croient avoir accompli tous leurs devoirs envers l'ordre social lorsqu'ils ont été applaudir à tous les numéros de la *Foire aux Idées.*

Cependant, au risque de déplaire aux esprits étroits et passionnés qui croient racheter leur longue insouciance par une violence et un effroi sans bornes, nous ne commettrons pas l'injustice d'assimiler à Weitling, à Dœleke et à Guillaume Marr, tous les chefs du socialisme français. Nous sommes aux premières loges pour voir que l'on peut vouer sa vie à des systèmes erronés, avec une bonne foi parfaite, un désintéressement absolu et un sincère amour de l'humanité. Il fut un temps, nous ne l'oublions pas, où ce mot de *socialisme*, aujourd'hui si odieux et si justement réprouvé par ceux qui connaissent les viles passions auxquelles il sert de masque, ne signifiait qu'une chose : le désabusement de la politique formaliste et la nécessité instante de populariser par tous les moyens licites l'éducation et le bien-être. Beaucoup d'esprits généreux sont restés fidèles à cette première et légitime acception du socialisme. Ce n'est pas nous qui consentirons à les confondre avec ces âmes perdues, ivres de fiel ou d'ennui qui se font de l'anarchie une fête, et, avec le sourire de la vengeance ou l'espérance d'émotions inconnues, attendent qu'elle se déclare dans le monde. Il y a des socialistes honnêtes gens. Mais nous avons aussi des Weitling, des Becker, des Dœleke, des Guillaume Marr. L'industrialisme socialiste existe en France. On y connaît, on y professe, on y pratique l'art de pervertir les masses pour se faire de leurs ressentiments et de leurs erreurs un marchepied, un fief démocratique ou un jouet. Puissent les études historiques que nous allons poursuivre mettre en garde nos concitoyens les plus malheureux contre les ambitieux qui les abusent, les escrocs qui les exploitent et les faquins qui les bernent! Puissent-ils, à l'aide de ces signalements authentiques, discerner les égoïstes qui se servent d'eux et les gens de bien qui veulent servir l'intérêt public !

Pour reprendre notre récit, nous devons nous transporter à Genève et remonter à l'année 1838.

A cette époque, la Jeune-Allemagne fonda à Genève, sous le titre de Société de chant, un club destiné aux ouvriers allemands qui ne faisaient pas partie de l'affiliation secrète. Le gouvernement du canton tolérait à peine cette réunion. Il y avait envoyé plusieurs fois des gendarmes, malgré le soin qu'avaient eu les meneurs d'établir hors de la ville le lieu de leurs séances, espérant par là éviter les indiscrétions trop fréquentes de la police. Cette précaution ne parut pas suffisante. En Suisse, de vieilles traditions d'hospitalité et un point d'honneur souvent très-chatouilleux garantissent la sécurité des réfugiés politiques. Mais les étrangers qui ne peuvent se réclamer ni de l'esprit de parti, ni de la susceptibilité nationale, y sont à la merci de l'arbitraire. Le cercle de la Jeune-Allemagne, tel qu'il était composé d'abord, ne jouissait d'aucune sécurité. Aussi l'on s'étudia à recruter des Suisses, afin de couvrir les Allemands de la garantie du droit civil et de leur communiquer la liberté d'association accordée aux citoyens par les lois de Genève.

Protégé par ce rempart factice, le premier cercle de la Jeune-Allemagne prospéra. Il comptait environ cent membres, lorsque le 10 novembre 1839, un homme de bien, M. Weitzel, organiste de la paroisse allemande de Genève, fonda dans la ville une société d'éducation sous le patronage et avec l'appui de personnes distinguées et généreuses. Nous citerons entre autres MM. les ministres Lefort, Vernet, Claparède, et M. Michaeli, avocat. Les fondateurs mettaient à la disposition de la Société une bibliothèque de deux cent soixante-dix ouvrages allemands, une collection de cartes de géographie et de cahiers de musique, et enfin une somme de deux cent trente-huit francs, destinée à pourvoir aux premiers frais d'installation. Des leçons de français, de chant, de dessin, d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, étaient offertes aux membres de cet athenée populaire. L'institut de M. Weitzel avait de l'avenir ; tel était l'avis d'Auguste Becker. Car n'ayant rien de mieux à faire, selon l'expression de Guillaume Marr, avant que le tambour de la révolution ne se fît entendre en Allemagne, il s'était fait agréer comme l'un des professeurs de la société d'éducation. Nul doute que si les ouvriers allemands eussent été abandonnés à eux-mêmes, ils n'eussent fréquenté avec empressement les cours variés et intéressants que des citoyens désintéressés leur offraient. Les meneurs de la Jeune-Allemagne couraient un péril grave. On leur disputait la proie de leur ambition et de leur industrie. Aussitôt, sous les ordres de Dœleke, ils résolurent de s'introduire dans la place, d'anéantir la paisible et salutaire influence de M. Weitzel et de

l'expulser de la société qu'il avait fondée lui-même. La propagande de la Jeune-Allemagne fit si bien, qu'au mépris des statuts consentis par ses membres, la politique la plus violente devint l'âme de la société d'éducation; chaque membre eut entre les mains un exemplaire de *la Voix du Peuple*, par Harro-Harring, et bientôt ces refrains révolutionnaires, couvrant la voix des professeurs, ne laissèrent aucune liberté d'esprit aux sociétaires désireux de s'instruire. M. Weitzel essaya vainement de faire respecter le réglement et d'obtenir grâce pour la passion de l'étude si vénérable chez des hommes qui disputent au travail manuel ou qui dérobent aux courts instants qu'ils pourraient accorder à leurs plaisirs, le temps de cultiver leur esprit.

On ne peut visiter, le dimanche, la bibliothèque et les belles salles d'études ouvertes à Bâle aux ouvriers, sans être frappé du calme incomparable, du silence religieux qui règnent dans cet asile, sans admirer l'ardeur studieuse, empreinte sur les traits et dans toute l'attitude des nombreux lecteurs. On trouverait difficilement, au sein d'une réunion d'étudiants de profession, la même énergie et la même constance d'application. M. Weitzel avait puisé dans son amour du bien public la mission d'introduire à Genève parmi les ouvriers allemands ces mœurs si touchantes et si louables; la propagande de la Jeune-Allemagne ne lui permit pas de rendre ce service à ses concitoyens. Contrecarré dans tous ses efforts, ridiculisé, vaincu, M. Weitzel fut obligé de se retirer de la société qu'il avait fondée. Il eut la douleur d'être chassé de l'asile qu'il avait préparé à la liberté et au progrès moral, d'être chassé par les apôtres de l'anarchie et de l'athéisme. Bon nombre de Suisses accompagnèrent M. Weitzel dans sa retraite et fondèrent une société du Grütli.

Deux motifs déterminèrent cette sécession. Les Suisses ne s'intéressaient point aux harangues exaltées et aux discussions interminables sur la nationalité allemande et sur les moyens de révolutionner l'Allemagne. Plusieurs d'entre eux, ouvriers aisés de Genève, auraient voulu que la société d'éducation se transformât en un casino à bon marché exclusivement ouvert à des sociétaires qui leur auraient ressemblé par le ton, les manières et le degré d'éducation. Les citoyens du quartier Saint-Gervais, horlogers et orfèvres de leur état, n'aimaient pas à se rencontrer avec les hommes en blouse, comme ils disaient. Tant est invincible l'impulsion qui nous porte à rechercher plus ou moins exclusivement le commerce de ceux qui imitent de plus près notre façon d'être.

Les relations qui naissent de ce penchant n'ont rien de commun

avec les répulsions sottes et les sympathies factices inspirées ou jouées par cette manie et cette affectation aristocratiques, auxquelles il serait difficile aujourd'hui d'assigner un prétexte tant soit peu plausible, mais dont on peut dire à coup sûr qu'elles sont devenues infiniment risibles, et qu'elles ont cessé d'être incommodes, si ce n'est à ceux qui en demeurent sournoisement entichés. Cependant, si au mépris de la nature des choses et du sens des mots, on s'obstinait à confondre, sous le même nom, une puérilité vaniteuse, une petitesse superbe et un sentiment légitime et universel, principe de la sociabilité, il faudrait dire que tous les hommes sont aristocrates, et les ouvriers autant et même plus que tous les autres. Du moins, ils paraîtraient l'être davantage, grâce à la franchise avec laquelle ils expriment leurs répugnances et leurs affinités instinctives. Ainsi, dans l'enquête de Neuchâtel, Henri-Maurice Rose, de Leipsick, ouvrier tailleur, âgé de 30 ans, ancien président du club communiste de La Chau-de-Fond, répond en propres termes à une question du magistrat : « Les membres de la Jeune-Allemagne sont beaucoup plus grossiers et moins développés que ceux de nos cercles. Cela n'a rien d'étonnant ; les Jeunes-Allemands sont cordonniers pour la plupart, et leurs manières se ressentent de l'exercice d'un métier aussi sale et aussi vilain. » Au contraire, c'est la profession de tailleur qui est ailleurs, pour d'autres sociétés d'ouvriers, un titre d'exclusion. En 1845, par exemple, une société de chant formée à Berne par des relieurs, tanneurs et selliers, avait posé en principe que l'on n'admettrait pas les tailleurs. Il est vrai que cette exclusion tenait peut-être à quelque querelle fortuite, à quelque rivalité particulière. Dans ce cas, ce n'est point l'erreur de l'égalité absolue, c'est l'utopie de la fraternité intime et universelle qui serait atteinte par ce règlement. Mais revenons à la société de chant de Genève.

Le départ de M. Weitzel fut loin de rétablir la paix dans ce club orageux. Weitling venait d'apporter de France un nouveau brandon de discorde : sa théorie communiste.

Amédée Hennequin.

(*La suite prochainement.*)

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

IV

M. DE FALLOUX.

Je ne connais pas deux natures plus différentes que celles de M. Tourret, ancien ministre du commerce, et de M. de Falloux.

M. Tourret est un gros homme, trapu, fortement constitué, plein de sang, propre au travail, infatigable. Il représentait bien l'agriculture; c'était le vrai type du plébéien, du paysan instruit et intelligent, devenu maître. Quand il discutait les questions agricoles ou de commerce, il se sentait sur son terrain; le sujet lui convenait. Il s'animait pour défendre ses projets, leur principe, leur organisation, leur détail. Un bras fermement appuyé sur la tribune, penché en avant, il pointait de l'autre bras tendu vers ses adversaires, et il avançait, perçant et rejetant leurs arguments de côté, comme un soc de charrue qui ouvre la terre; il s'échauffait, la passion qui agitait son sang lui montait à la tête; il devenait tout rouge, il suait, il soufflait, il beuglait, semblable, avec sa grosse tête rase, son cou fort et sa robuste carrure, à un taureau.

M. Tourret est un administrateur; Colbert, aussi, nous est représenté dans ses portraits l'air renfrogné, le front rude, les sourcils épais: les administrateurs sont taillés sur ce patron.

M. de Falloux est une nature patricienne; tout en lui le décèle. Il y a de l'élévation dans cette tête longue et haute, de la candeur dans ces yeux purs, de la race dans son nez long et cambré, de la distinction dans sa taille élancée, de la faiblesse dans sa blonde chevelure qui tombe, de la grâce dans son geste mol et poli.

Il est la fleur de sa famille : les races, les familles ont leur naissance, eur croissance, leur développement, leur fleur, comme les arbres. Un

homme très-distingué est le dernier de sa famille ; toute sa race n'a servi qu'à le produire. De ses ancêtres, les uns ont été forts, d'autres vifs, quelques-uns fins, d'autres raisonnables, ceux-là impressionnables; mais aucun n'a brillé de cet éclat ferme et vivant de l'homme vraiment supérieur. A la fin, en montant, et quand elle a atteint sa maturité, cette race, cet arbre lance un jour à son plus haut sommet une fleur épanouie, large, brillante, odorante; bouquet animé, poussé à la cîme des vertes feuilles, elle étale le luxe de son beau printemps; elle parfume les airs et elle arrête le voyageur, qui lève les yeux et l'admire : c'est la gloire de cette race, son honneur et son couronnement.

Elle vit son heure, puis elle se fane, incline ses pétales ridées et disparaît pulvérisée, emportée par les vents. La race retombe dans son obscurité ; à une autre famille la beauté, le génie et la splendeur.

« Le jeune homme, dit J.-J. Rousseau, qui a conservé jusqu'à vingt ans son innocence, est à cet âge le plus généreux, le meilleur, le plus aimant et le plus aimable des hommes. »

Il faut dire plus: cette pureté native, conservée jusqu'à l'entrée dans le monde, retient l'âme à une hauteur qui domine toutes les facultés ; elle est la source de la véritable supériorité.

Celui qui n'a pas eu, enfant, la limpide candeur de l'âme, où l'on ne voit que le beau de la vie en fleur, qui n'a pas reçu d'un cœur naïf les premières leçons du père doucement sévère, qui n'a pas connu, aimé ces mœurs honnêtes, ces pratiques religieuses, cette vie saine et sainte qui remplissent la maison de sérénité et de paix, vertus simples, immortel honneur des pères, inviolable exemple pour les enfants; celui-là, quand l'étude aura développé ses facultés, peut-être un jour brillera par l'intelligence, la pénétration, la sagacité, la prudence; il sera grand orateur, grand historien, grand poëte, grand homme d'Etat. Les corrompus aussi possèdent ces heureux dons de l'esprit; elles ne sont pas exclusivement départies à l'homme de bien ; car Dieu a voulu que dans des cœurs pourris il s'élevât des talents éclatants, afin que, par la lutte plus difficile, la vertu fût obligée à se redresser, et, par de plus grands efforts, fît apparaître sa sublimité.

Mais ce que les corrompus du monde, eussent-ils le plus puissant génie, ne posséderont jamais, ce sont des vertus plus modestes : franchise de l'âme qui recherche naturellement la vérité ; délicatesse qui se retire à l'approche du mal; pudeur de l'esprit qui a horreur du déshonnête; dignité calme qui tient au respect de soi ; tact supérieur à la politesse

acquise, qui devine ce qu'il faut dire et ce qu'il faut faire; foyer intérieur enfin qui brûle au fond du cœur comme le feu sacré des Vestales, éclaire toute pensée, purifie toute passion, réchauffe et élève tout sentiment; chastes qualités, nobles vertus, voilà les fruits exquis des fleurs de la jeunesse; l'homme sain et fort les porte en lui comme un parfum; Dieu, pour le récompenser de les avoir gardées en son printemps, en couronne sa tête mûrie; sa parole, son geste, sa physionomie, son être tout entier sont enveloppés d'un charme indéfinissable et vainqueur, et si l'occasion lui est donnée, « cet homme, qui a su préserver son sang et ses mœurs, écrase tous ces insectes dégénérés par le désordre du premier âge, et devient leur maître avec moins de peine qu'il n'en eut à rester le sien ! »

Si le règne des honnêtes gens doit arriver, M. de Falloux le commence; sa première qualité est l'honnêteté. Chrétien, il ne suit pas seulement le culte de la religion, il en pratique les devoirs et les vertus. L'éducation qu'il a reçue l'a conservé pur, et par conséquent fort; son ardeur ne s'est pas usée aux luttes des passions, et il est parvenu à la virilité, à la vie politique, avec toute la puissance de son activité.

Toutes ses qualités ont leur source dans cette vertu première. Le propre des hommes supérieurs est d'avoir pour leurs qualités et leurs défauts une base unique. Les médiocres tiennent à mille côtés; leurs facultés moyennes ressemblent à des filons perdus, sans origine et sans direction. Les forces d'un grand homme jaillissent en rayons d'un même centre; aussi subjuguent-ils les autres : on va à eux comme à un foyer.

De ce qu'il est pur, il aime la vérité, et de ce qu'il est actif, il la cherche; il veut la montrer et la faire connaître. Il parle peu souvent; doué du génie français, il lui faut l'action, non les paroles. Dès les premières années qu'il s'adressa au public, il s'appliqua à rétablir les faits erronés: la Saint-Barthélemy, l'Inquisition, le procès de don Carlos, fils de Philippe II. Ces sujets, son éducation chrétienne lui en avait dicté le choix. Il n'était qu'historien ; il reconstituait le vrai dans l'histoire; il était né critique, autre trait du caractère français. Nos plus grands génies n'ont été que cela : Montaigne, Molière, Pascal, Montesquieu, Bossuet, Voltaire. Mais, après avoir détruit les erreurs, il posait de nouveaux principes. C'est le contraire du génie allemand; les Allemands avancent un principe, puis ils tirent les conséquences; leur critique se plie à leur théorie.

Aimant la vérité, la cherchant, la voulant faire voir, il est énergique

pour la défendre ; l'énergie est la logique de l'âme. Voici un fait réel, un principe juste, on doit l'appliquer. Les timides, les ignorants et les corrompus hésitent ; lui, il ne doute pas, il va en avant. Plus encore, il relève les incertains, il les presse, il les oblige à le suivre.

On lui a jeté à la face le mot d'*implacable :* je ne m'en étonne pas. Son énergie ne s'arrête pas au commencement d'une action ; elle va jusqu'au bout ; elle est inflexible. Il a écrit la vie d'un des Papes qui furent le plus résolus dans leurs projets, le plus fermes dans leur exécution. En racontant la vie de Pie V, il préparait la règle de la sienne ; il apprenait à ne pas reculer devant les conséquences ; il trempait son âme pour acquérir cette qualité qui, dans les temps stables, s'appelle *fermeté*, et que les époques de doute comme la nôtre, en leur débile effroi, nomment *rigueur* [1].

On comprend ce que doit être sa parole ; nul ne l'a plus nette et plus assurée. De tous les orateurs d'aujourd'hui, il est celui dont on se rappelle le mieux les traits. Elle n'est pas seulement nette et ferme ; elle est facile ; quand on possède le vrai, on n'hésite pas ; on est calme aussi. Il étonne l'Assemblée par sa modération en tout temps ; il semble qu'aucune puissance ne soit capable de le maîtriser. Pendant les apostrophes, les interpellations injurieuses, il demeure silencieux et attentif ; tourné du côté de la tribune, on dirait qu'il écoute quelqu'un qui parle d'un étranger, qu'il examine la forme de son discours plus que le fonds. Mais à peine son adversaire a-t-il fini qu'il monte d'un pas rapide à la tribune ; cette précipitation est la seule marque de son impatience. Immédiatement après, il rentre en lui-même ; il commence, et nulle agitation ne prouve plus son émotion intérieure.

Ce calme de l'âme émue qui se contient couvre plusieurs autres qualités moins évidentes, plus délicates, et non moins importantes : une

[1] « Nos pères étaient en général intolérants ; *ils croyaient qu'un État ne doit souffrir qu'une seule religion*, et la Hollande eut l'honneur de faire exception, pendant plus d'un siècle, à *ce beau principe, qui nous paraît absurde et incompréhensible aujourd'hui*... Personne ne songe aujourd'hui à violenter ouvertement ses frères, et à établir par le bras séculier la forme du Christianisme qu'on professe ; mais on est aussi intolérant que les lois de la société actuelle permettent qu'on le soit. On est aussi persécuteur que possible. »

D'où sont tirées ces paroles ? D'un écrivain catholique, d'un familier de l'Inquisition ? Non, mais d'un journal protestant publié dans ce siècle, cette année, hier. (*Le Lien*, août 1849.) — On voit comment les sectes dissidentes entendent la tolérance.

souplesse sans pareille, une politesse inaltérable, un tact infini. Si ces qualités ne sont pas recherchées par les orateurs, c'est que généralement on ne les acquiert pas, elles sont naturelles; mais ce sont ces habiletés de détail qui assouplissent le discours, relient les idées l'une à l'autre par des transitions comme dans un livre, enlacent les assemblées et les ravissent; elles facilitent le trait, le rapprochement des faits, le choc des idées, ce qui constitue l'esprit; elles ressemblent à ces mille jours d'une broderie savante jetée dans le canevas capricieux, qui donnent à l'œuvre laborieusement ouvragée la légèreté, le fini et la grâce.

Enfin, de l'ensemble de toutes ces qualités s'unissant, se succédant, s'enchevêtrant sans effort, de cette honnêteté de l'âme, de cette énergie, de ce calme, de cette politesse, de ce tact, de cette fermeté, se forme une dernière qui résume toutes les autres, et qui apparaît et brille au dehors : c'est la noblesse du maintien, la dignité imposante, contre laquelle se débat en vain le vulgaire, et qu'il lui faut pourtant reconnaître. Sous l'impression de la vérité qu'il porte en lui, le cœur ouvert et l'esprit libre, l'orateur se redresse avec une mâle assurance; son geste, d'abord amolli dans l'entraînement de ses pensées, se raffermit; « sur ces traits, qui rappellent d'une manière si frappante ceux de l'un des Guise, pas une trace de colère [1] »; le bras en haut, et la main étendue, il se tourne vers ses adversaires; renversé et cambré un peu en arrière, il les regarde en face, la tête droite, le front levé, les yeux fermes et sereins; il les provoque et attend leurs coups; on dirait d'un chevalier du moyen âge, défiant ses ennemis prêts à s'élancer, serrant d'une main son épée, et se couvrant de l'autre de son bouclier!

J'ai dit que ses défauts venaient de la même source; il faut aussi les indiquer. Toutes les qualités de M. de Falloux sont d'un homme politique; il a trop de droiture dans l'âme pour posséder cette ténacité infatigable, qui suit dans leurs défilés les roueries de la bureaucratie formaliste, cette persistance, toujours éveillée pour défendre un petit intérêt, passions âpres qui sont utiles à l'administrateur : de là une sorte de laisser-aller dans certains détails. Il a raconté dans l'*Histoire de saint Pie V* la conduite de ce pape avec ses neveux, et l'explication qu'il en a donnée est présentée avec une habileté presque si naturelle qu'on est prêt à l'accepter comme une excuse : « Ni l'usage. ni les nécessités de la position, dit-il, ni l'accablement des affaires, n'auraient pu réussir à

[1] A. de Courson.

faire rétracter la résolution prise par Pie V, de n'élever aucun de ses parents aux honneurs ecclésiastiques, *si le sacré collége n'eût désigné lui-même à son choix Michel Borelli, non comme son neveu, mais comme un sujet dont on avait lieu d'attendre d'immenses services.* »

Ne voyez-vous pas là cette propension particulière aux esprits appliqués au gouvernement? Ils ont la plus inébranlable fermeté pour les actes importants de la politique ; mais, absorbés par la vie publique, ils abandonnent les petites choses, et ils cèdent sur les détails. Lorsqu'il lui fallut lutter pour son budget, M. de Falloux trouva de belles paroles pour défendre les droits du descendant du grand Corneille; mais la commission, économe, sut lui arracher plusieurs concessions à force de revenir à la charge.

M. de Falloux a été poussé à écrire la vie de saint Pie V, non-seulement parce que Pie V est le pape qui s'est trouvé le plus mêlé aux affaires politiques les plus importantes de son temps : le procès de Marie Stuart, les guerres civiles de France, la mort de don Carlos, l'expulsion des Maures d'Espagne, la bataille de Lépante, etc.; mais parce que Pie V est le type de la fermeté gouvernementale. Quand Pie V, chef de la chrétienté, revivant de l'ardeur de la jeunesse, appelle aux armes, du haut du Vatican, l'Europe entière contre l'Islamisme, pousse les princes naguère ennemis à cette nouvelle et dernière croisade, et abaisse, par le bras de don Juan d'Autriche, le croissant de Mahomet sous la bannière du Christ à Lépante, l'auteur a, dans ce récit, tout l'enthousiasme d'un chevalier et d'un chrétien ; mais raconte-t-il les actes les plus absolus du souverain Pontife, il n'insiste pas, il ne les explique pas, il ne loue pas; seulement, en le lisant, on sent qu'il aurait agi ainsi. Pie V allant au travers du pays des Grisons protestants, pour saisir et condamner un hérétique, au risque de sa vie ; Pie V, ordonnant que les prostituées qui mouraient dans leur infâme commerce fussent jetées à la voirie ; voilà les traits qui plaisent à son historien : l'homme qui a l'instinct du pouvoir se reconnaît dans cet inflexible souverain.

Aussi, il ne ménage pas ceux qu'il combat; a-t-il à répliquer à un adversaire insulteur, il le saisit, se cramponne à lui, et ne le lâche pas qu'il ne l'ait fait crier sous lui ; il veut répondre à tout. Quand il monta à la tribune pour réfuter le discours de M. Jules Favre (le 7 août 1849), son premier besoin, avant de repousser ses arguments, fut de lui faire une pénétrante blessure, et, au milieu d'un silence attentif, il laissa tomber une à une, froidement, ces paroles accablantes, qu'on a depuis

si souvent citées : « M. Jules Favre doit savoir que, pour que l'injure porte le coup qu'on veut lui faire porter, il faut qu'elle trouve son autorité même dans la carrière, dans les antécédents, dans l'âge de celui qui l'a prononcé... Il a, à cette tribune, depuis dix-huit mois, trop souvent changé de dossiers, pour que de certains reproches puissent obtenir dans sa bouche toute la portée qu'il leur destine. M. Jules Favre ignore peut-être que les injures suivent la loi de la chute des corps, que leur gravité est en raison de la hauteur d'où elles tombent ! »

Il avait bien prévu ; le trait cruel avait atteint son ennemi au plus sensible de ses prétentions, l'importance. M. Jules Favre se dressa debout, au haut de la Montagne, pâle et serrant les dents ; la Montagne hurlait. Ceci dit, M. de Falloux rentra dans le calme et commença son discours.

M. de Falloux a commencé sa carrière d'orateur en province ; en 1844, au congrès de Tours, il compara l'influence de l'Angleterre et de la France sur la civilisation, et, à l'abondance des citations savantes, à la fermeté du langage, à la hauteur de la pensée, à la facilité de son éloquence, des juges clairvoyants prédirent son élévation prochaine et les destinées de son avenir. Il était déjà aussi fort, il ne lui manquait que le lieu d'où il pût paraître.

Il entra à la Chambre des députés ; perdu au milieu d'esprits fatigués et incroyants, il se maîtrisait, et n'osait donner leur essor aux fougues de ses pensées. Quelques-uns seulement, observant ses efforts à se contenir, découvraient en lui une ardeur de foi comprimée.

Ce passage dans l'ancienne chambre lui fut pourtant utile : il y apprit la politique pratique et les difficultés du gouvernement ; car la Chambre des députés, sous le roi Louis-Philippe, eut cet avantage incontestable d'être composée d'hommes vieillis dans les usages parlementaires. Les questions y étaient toutes discutées à fond, et sous toutes les faces, par des orateurs spéciaux ; les décisions pouvaient souvent être emportées par le gouvernement ; elles étaient du moins éclaircies ; on n'abusait pas le public par la passion, il pouvait juger sainement de quel côté se trouvaient la justice et la raison. Aussi a-t-on vu, après les premiers emportements de l'Assemblée constituante, les esprits instruits reprendre leur influence et leur supériorité ; presque toutes les discussions sérieuses n'ont été soutenues que par des hommes déjà éprouvés.

Quels que soient les maux que nous a apportés la révolution de 1848, je ne regretterai jamais qu'elle se soit faite : elle a changé du tout au tout l'opinion ; les richesses, la force, les jouissances étaient considérées comme le seul bien ; il n'était rien que le juif Rothschild ne pût acheter ; toutes les actions du gouvernement étaient conçues au point de vue de l'intérêt ; les particuliers peu à peu se pliaient à cette morale, et la nation, naguère la plus généreuse et la plus dévouée, tendait à tomber dans la corruption la plus basse, le matérialisme le plus avilissant ; il n'est point de despotisme si abject qu'elle n'eût été bientôt capable et digne de supporter !

Quand on a vu tomber si vite et si facilement cette puissance appuyée par tant de force, on a senti alors qu'il y avait quelque chose au-dessus de ces intérêts, de cet argent, de cette prospérité matérielle. L'ancien esprit de la France, cette partie généreuse de la nature humaine qu'on avait voulu annihiler, a revécu ; l'homme vrai a reparu, avec ses instincts élevés, ses sentiments nobles et ses aspirations infinies. On s'est regardé entre soi, et l'on a compris la solidarité qui nous lie en société ; il a été prononcé dans cette Assemblée, pourtant ignorante et non préparée, des paroles que l'ancienne Chambre n'eût pas comprises ; des hommes inconnus se sont fait connaître, des idées larges ont été jetées en avant, un grand élan a été donné à la nation, et l'on a recommencé à chercher les règles morales de la politique, les devoirs des sujets et les droits de la souveraineté. La révolution de Février n'a point profité aux républicains ; la forme républicaine peut être ou ne pas être ; elle a profité à deux principes inébranlables : la religion et l'autorité.

C'est à cette révolution que nous devons M. de Falloux. Il est chrétien et homme politique ; chrétien, il ne laisse point passer une question religieuse sans y apporter ses études, son expérience et ses idées : c'est l'assistance publique, la liberté d'association (26 juillet 1848), l'organisation du travail (20 juin 1848), car cette dernière est autant religieuse que sociale. Orateur politique, il se réserve pour les occasions les plus importantes : la dissolution des ateliers nationaux, l'envoi par le pouvoir de représentants dans les départements, l'expédition d'Italie. Ce choix seul décèle un homme ; et si l'on ajoute que c'est lui dans ces difficultés capitales qui en a décidé la solution ou les a fait échouer, on reconnaîtra l'initiative propre aux vrais chefs de gouvernement.

Il discute par les faits, il répond par l'analyse ; il cite les traits historiques, et c'est de là qu'il tire ses meilleurs effets, comme Voltaire,

comme Pascal, comme Bossuet, comme tous les caractères nets qui s'appuient sur des choses certaines.

Pour la dixième fois peut-être, on lui reproche d'avoir provoqué la dissolution des ateliers nationaux et fait verser le sang en juin 1848. Il accepte hardiment l'accusation, il va la débattre et par les faits en démontrer la fausseté ; il fait l'historique de toutes les discussions qui ont amené cette résolution ; les propositions diverses, les luttes de la commission, celles de la séance publique, tout y est rappelé ; c'est un exposé complet, lucide et plein ; il n'y a pas un fait à réfuter, pas un détail qui ne soit exact : il prouve, et il demeure prouvé, que l'Assemblée a bien prétendu prendre la responsabilité de la mesure en cas de victoire, mais que lui en a voulu garder la responsabilité en cas de défaite ; la sécurité était pour l'Assemblée ; lui, il s'était réservé la générosité et peut-être le châtiment.

On a maudit le gouvernement temporel des papes et on en a fait découler tous les malheurs de la ville éternelle : la réplique appartenait à M. de Falloux. Point de phrases, point de déclamations ; il présente un résumé de l'histoire de Rome chrétienne, de ce qu'elle fut sous les papes, de ce qu'elle fut sans eux ; il compare les deux empires d'Occident et d'Orient, l'un ployant, à tout moment, sous le poids des Barbares, s'amoindrissant à chacune de leurs excursions, et tombant enfin sous le coup du sabre des Turcs ; l'autre étendant, chaque jour et à chaque pas, sa domination pacifique, gagnant à la fois des royaumes et des âmes, recevant des princes le domaine qui fait sa sûreté et son indépendance ; Rome troublée, déchirée, déchue pendant la captivité des papes à Avignon ; libre, calme, heureuse, pendant leur séjour, foyer des lettres et et des arts, et reine encore du monde par la religion et les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ! La domination des papes est justifiée noblement à la tribune française par l'éloquence et la vérité [1].

[1] Ici, emporté par la rapidité de sa narration, M. de Falloux a exagéré, en attribuant exclusivement à l'éloignement des souverains pontifes l'absence des monuments du moyen âge dans la ville éternelle. Cet éloignement ne dura que soixante-dix ans et, en doublant ce temps pour leurs courts exils au nord de l'Italie, un siècle et demi ne suffit pas pour lui faire porter la peine de tout le moyen âge. Les guerres civiles et étrangères, les invasions et le temps ont à la fois détruit et empêché de construire à Rome, pendant plusieurs siècles. Il ne se trouva pas un seul homme dans les adversaires de M. de Falloux pour relever cette erreur : il les connaissait et il pouvait se permettre une omission qu'avec plus de loisir il n'eût pas faite et qui n'attaque en rien le fond même de sa démonstration.

Un autre jour, dans leur impatiente audace, les montagnards ont lancé à l'Assemblée la menace d'un nouveau 10 août : « Je retiens cette date, s'écrie M. de Falloux ; mais, moi, je vous dis que vous citez trop ou trop peu ; vous êtes insensés quand vous vous arrêtez à la date du 10 août. Le 10 août a été suivi du 2 septembre, du 31 mai, du 9 thermidor, il a été suivi enfin du 18 brumaire ! » Et M. Flocon ajoutant : et de Trestaillon ! « Oui, reprend-il, de Trestaillon ; j'ai eu tort de m'arrêter à la date du 18 brumaire ; j'aurais dû aller plus loin. En effet, après Bailly, on a vu tomber Péthion, après Péthion on a vu tomber Barnave, après Barnave Danton, après Danton Robespierre ; après cela le despotisme est venu qui a fait taire toutes ces voix et qui a muselé tous ces tigres ! » Les acclamations éclatent dans l'Assemblée ; la Montagne et la droite, debout vis-à-vis l'une de l'autre, semblent faire revivre ces jours sanglants de notre histoire. L'orateur étend la main, il reprend, et il apaise ces colères soulevées par un dernier trait, irréfutable leçon pour tous les partis : « Et puis, il y a encore une autre date ; oui, après cela est venu 1814 et 1815 ; c'était l'inexorable logique, et quand vous commettrez les mêmes excès, quand vous rentrerez dans la même voie, vous arriverez à la même date ! »

C'est ainsi que l'on se sert de l'histoire. Rarement on avait eu plus de bonheur de rapprochements, plus de sûreté dans la parole ; rarement il avait été dit autant à la fois de ces mots qui restent et que retient la mémoire. C'est là un des coups qui ont porté le plus fort, et l'éloquence est aussi grande alors par l'énergie de l'expression que par la vérité et l'élévation du sentiment.

On vient de voir la dignité, la netteté, la marche ferme et décidée : on va juger de l'habileté, du tact, du calme que rien ne saurait ébranler.

M. Ledru-Rollin avait affecté de rendre hommage à l'honnêteté de M. Odilon Barrot (24 mai 1849). M. de Falloux se tourne vers lui, et avec une franchise déconcertante : « Excluez-vous les autres ? demande-t-il. — Je n'entends exclure, répond M. Ledru-Rollin embarrassé, que des hommes irresponsables. — Alors il est établi, réplique M. de Falloux, saisissant cet aveu, qu'il n'y a pas ici d'homme responsable à qui l'on adresse directement ces allusions de complots, de trames et de coups d'État : c'est là la satisfaction que j'ai reçue, et c'est ce que je tiens à constater. » Le voilà en dehors de l'accusation, ou plutôt il se trouve derrière, il l'a dépassée ; comme une batterie tournée, elle devient inu-

tile ; il a gagné ce terrain, il est à lui, il ne permettra plus qu'on y mette le pied.

Battu sur ce point, l'ennemi recule, mais il lui décoche un trait en fuyant. « Paris ne veut plus de vous ! lui crie insolemment un montagnard, faisant allusion à sa non-élection dans le département de la Seine. — J'en tombe parfaitement d'accord, répond tranquillement M. de Falloux, mais Paris veut de M. O. Barrot, chef du cabinet, et politiquement pour la discussion qui nous occupe, cela me suffit. » Et alors, car il est temps, il a repoussé ses adversaires à une longue distance, comme un général l'ennemi par ses tirailleurs, il prend l'offensive, il va droit à eux, il les attaque de front, et, avec une hauteur de dédain et une énergie que rien ne contient plus : « La France ne veut plus de trembleurs, s'écrie-t-il, mais elle ne veut plus de ceux qui font trembler !... La France ne veut plus des hommes qui l'ont étonnée par leur inexpérience et leur incapacité... La France ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des hommes qui sont capables de tout ! »

La bataille était gagnée ; elles avaient ouvert la colonne serrée des vieux conspirateurs, ces paroles que la France leur a depuis rejetées chaque fois qu'ils ont osé rappeler le temps de leur impuissance et de de notre crédulité, et le pouvoir leur est ôté de se relever de cet arrêt qui a précédé l'histoire et que l'histoire sanctionnera !

Quelques heures après, à la fin d'une des plus orageuses séances de cette assemblée qui compta tant de jours tumultueux, ce calme si extraordinaire et si admirable fit un moment défaut à M. de Falloux ; on ne combat pas si longtemps des ennemis acharnés qui s'élancent comme une meute aboyante sans en être soi-même excité. M. Trélat prétendit contester la vérité du récit de M. de Falloux sur la dissolution des ateliers nationaux. Le ministre se raidit subitement, et, ainsi qu'un vainqueur irrité d'une dernière volée d'artillerie quand la bataille est finie, au moment où l'imprudent se présentait de face, il se tourna contre lui, et, tout d'un coup, on le vit le frapper au côté et faire une large entaille à l'ancien ministre des travaux publics. « L'incurie qui arrive à de tels résultats, dit-il, pourrait au moins être plus modeste en face du mal qu'elle a fait. »

Ce sont là de ces traits qui plaisent à ceux qu'étonne la souplesse vive, l'à-propos subit et la répartie saisissante. Pour moi, aux coups inattendus que le sauvage du Nouveau-Monde porte à travers les buissons, je préfère les grands coups de lance hardis des chevaliers bardés

de fer; et cette franchise que j'admire, M. de Falloux l'a constamment eue dans ses actions. Quand il empêcha l'envoi de représentants dans les départements (16 septembre 1848), il demandait l'exécution sincère des principes du gouvernement républicain, où l'opinion publique seule est souveraine, et où le pouvoir n'a pas le droit de la contraindre ou de la fausser.

Quand il provoqua la dissolution des ateliers nationaux, résolue par la commission, il le fit le jour même où commença la bataille, le 23 juin, parce qu'il n'eût pas voulu attendre la défaite de l'insurrection pour venir proclamer un acte que, depuis longtemps, il croyait nécessaire, et se faire le lendemain le juge des ouvriers vaincus.

Il décida l'expédition d'Italie, et il ne tint pas à lui qu'elle ne se fît plus tôt. Au mois de janvier comme au mois d'avril, le droit du Pape était le même; lorsqu'on se résolut à agir, c'est qu'on reconnaissait la justice de sa cause; par ses tergiversations et ses hésitations, le gouvernement prouva sa faiblesse, et, par sa tardive résolution, la fermeté inflexible du seul ministre qui fût logique dans ses actions, parce que seul il avait un principe de ses pensées.

Enfin, à deux reprises (4 septembre 1848 et 7 août 1849), il eut occasion de parler de ses opinions et de ses sympathies : il ne les cacha point, il se montra tel qu'il est, fidèle à un principe que son esprit et son cœur jugent vrai, attaché à sa tâche par le sentiment du devoir qu'il a accepté. On connaît ses préférences, mais personne ne lui fait l'injure de croire qu'il conspire ; les républicains le craignent, ils le combattent ; s'ils le pouvaient, ils lui couperaient la tête, mais ils ne le méprisent pas.

Il a accepté le pouvoir sans le désirer ; il le repoussait, au contraire. Lorsqu'il eut établi sa prédominance dans le conseil, il commenca à s'y habituer : la vérité que l'on fait triompher a son fanatisme, elle attache à elle. M. de Falloux avait peut-être un secret plaisir à l'emporter dans des luttes où sa raison était appuyée de son éloquence ; mais il était fourvoyé en pays ennemi, une partie de ses facultés restait inactive, il aurait eu plus de force dans son milieu ; la liberté seule du chef, que les sujets appellent souvent despotisme, peut méditer de grands desseins et accomplir de grandes actions. Je ne comprends le gouvernement qu'avec la puissance de Richelieu.

Un temps plus prospère viendra où M. de Falloux remplira les espérances que l'on a en son avenir. Il est le représentant et le premier arrivé de cette jeunesse sérieuse, instruite, ardente, honnête, que le der-

nier règne a méconnue, qui compte peu d'hommes encore, mais qui attend des jours plus calmes, un pouvoir plus assis, une liberté mieux réglée, un principe plus certain, et à qui est réservée la moralisation, l'éducation et la direction de la seconde moitié de ce siècle qui aura commencé par la gloire, et qui finira par l'honneur.

Mais pourquoi avoir tant insisté sur l'homme politique, quand en lui domine le chrétien? Ce n'était point l'orateur que j'aurais dû peindre, et le droit de faire son éloge ne m'appartient pas. Avant de devenir le ministre énergique et ferme, n'était-il pas, n'est-il pas encore le jeune homme à l'âme sensible et tendre, compatissante à toutes les souffrances, ouverte à toutes les misères? N'avait-il pas ambitionné la gloire simple et pure de bienfaiteur du pauvre? Quand il ne comptait pour rien dans l'Etat, n'était-il pas le premier à la tête des œuvres de charité? Quand la renommée et le monde l'ignoraient encore, son nom n'était-il pas invoqué dans les mansardes des faubourgs de la grande cité?

Il commençait ainsi sa vie, marchant, sans le savoir, vers les hauts sommets du pouvoir inconnu, au milieu des tendres prières des pauvres qu'il avait secourus, des bénédictions des malheureux consolés, du parfum de ses bienfaits; semblable au voyageur qui, parti dès l'aurore pour atteindre un pic perdu dans les nuages, s'avance aux premières heures d'une matinée sereine, à travers les sentiers en fleurs, les chants des oiseaux dans les buissons verts, et les senteurs de la vallée qui montent dans les airs attiédis.

Eugène LOUDUN.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 novembre 1849.

Après un silence dont tout le monde aura compris les motifs, nous avions cru le moment favorable pour reprendre dans ce recueil la question de l'enseignement. En voyant la discussion du projet de loi renvoyée par l'Assemblée législative à une époque qui peut être fort éloignée, nous avions lieu d'espérer qu'il résulterait de cet ajournement un apaisement des esprits qui permettrait enfin, en mettant de côté tout amour-propre d'auteur ou de critique, de remonter jusqu'aux sources du débat et de rétablir la paix par une contemplation nouvelle des vérités sur lesquelles la question repose. Mais, à la suite d'un résultat auquel tous les hommes de sang-froid devaient s'attendre, nous trouvons, dans une partie des organes de l'opinion catholique, une irritation si vive et si peu motivée, qu'il nous semble nécessaire, dans l'intérêt commun, de nous taire encore. Sous l'influence de ce sentiment, nous suspendons la publication des *Lettres sur la question de l'enseignement* qui devaient paraître successivement dans ce recueil et dont la première était déjà imprimée.

Nous voyons avec joie ceux des interprètes de la pensée catholique qui ont résisté comme nous à l'entraînement de ce qu'on a si improprement appelé la *transaction*, juger, comme nous aussi, le moment inopportun pour prolonger la polémique. Cette réserve est bonne : nous pensons qu'il faut s'y tenir.

Nous aurions tort toutefois de ne pas dire un mot de l'attitude du nouveau ministre, M. Parieu : il a proposé de s'occuper avant tout d'une loi spéciale sur les instituteurs primaires, dont l'inamovibilité est devenue une cause de danger public, et d'abolir le certificat d'études. Cette double détermination est conforme à l'opinion que nous avons exprimée à plusieurs reprises : nous ne pouvons que l'approuver pleinement.

La *première lettre sur l'enseignement* devait tenir la place de la *Revue politique ;* il est trop tard pour en écrire une nouvelle. Nous ne nous soucions pas plus, d'ailleurs, de nous étendre en ce moment sur les éventualités politiques. Le message du Président nous a fait tomber dans de profondes ténèbres. La disposition de tous les gens sages est d'attendre : nous attendrons. Nous tenons essentiellement à l'ordre légal ; mais la Constitution avec les antagonismes qu'elle renferme a-t-elle pu fonder un ordre légal ? L'expérience prononcera, seulement l'expérience est dure.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire morale des Femmes, par M. Ernest LEGOUVÉ[1].

Dans un temps où l'on se préoccupe à un si haut point des classes souffrantes ou opprimées, une histoire morale des femmes a tout l'intérêt d'une question actuelle. Le besoin de réformes et d'améliorations de toutes sortes dont la société moderne est travaillée s'est particulièrement fait sentir dans la position que nos lois et nos mœurs ont réservée à la femme, comme fille, comme épouse et comme mère. Mais, hâtons-nous de le reconnaître, nos mœurs valent ici mieux que nos lois ; la douceur de celles-là corrige la rigidité de celles-ci. La charte conjugale proclame la soumission complète de l'épouse et l'autorité absolue du mari ; ces volontés sévères du Code se réalisent-elles à la lettre dans la pratique? Presque jamais. La femme, par sa tendresse et son dévouement, par ses mille vertus natives, finit quelquefois par reconquérir la place que lui a marquée la nature dans la vie conjugale ; en dépit de la loi, elle s'y fait libre et l'égale de l'époux. Mais ce qu'elle a de fait, pourquoi ne l'aurait-elle pas de droit? Pourquoi d'ailleurs cette contradiction entre les mœurs et le Code? N'auraient-ils donc pas toujours pour base la justice et la vérité? Il y a là évidemment des erreurs à redresser, des préjugés à combattre, des iniquités à faire disparaître, en un mot tout un ordre d'idées et de choses qui ont vieilli et sur lesquelles il est du devoir du moraliste, de tout être impatient du bien et du vrai, d'appeler l'attention et la révision du législateur.

Nous ne sommes pas de l'avis de M. de Bonald, le défenseur de l'autorité antique, lorsqu'il prétend que l'homme et la femme ne sont point égaux et ne pourront jamais le devenir. Entendons-nous. Non, l'homme et la femme ne sont pas semblables ; non, ils ne sont pas doués des mêmes aptitudes; mais ils sont égaux devant Dieu, ils ont des droits différents mais également légitimes à la réalisation, dès ici-bas, de leur affranchissement moral. Au point de vue spéculatif, l'un pas plus que l'autre n'est fondé à mettre obstacle à l'exercice de ces droits, dont le

[1] Paris, chez G. Sandré, éditeur, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11.

but suprême n'est que l'amélioration et le perfectionnement de l'être humain.

La question est de savoir si les droits dont nous parlons ont été suffisamment reconnus et sauvegardés par nos codes; si la femme jouit de tout le rôle qui lui appartient dans la famille, dans la cité, dans l'Etat; si elle n'y est pas soumise, au contraire, à une domination qui répugne aux principes de l'équité, à des servitudes légales qui la ravalent aux yeux de l'époux et des enfants, à ses propres yeux, qui entravent ou compromettent le développement de son être moral.

Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour se convaincre que la place assignée aux femmes dans la société n'est pas telle qu'on la puisse accepter comme définitive, car elle n'est pas à la hauteur de leur destinée et de leurs facultés. En leur contestant une partie de leurs droits naturels, on a supprimé pour elles une partie de ces devoirs dont l'accomplissement eût tant contribué au bien-être et à la moralisation de la famille.

Les femmes ne sont point encore tout ce qu'elles peuvent être: filles, elles n'ont qu'une instruction incomplète; elles ne se marient d'ordinaire que lorsqu'elles ont une dot. Epouses, elles entrent pour n'en plus sortir sous la tutelle maritale, elles ne possèdent plus leurs personnes, la possession légale de leurs biens leur est refusée, elles ne peuvent ni donner ni recevoir. Mères, elles n'ont pas le droit de diriger l'éducation de leurs enfants, elles ne peuvent les marier ni les empêcher de se marier, ni les éloigner de la maison conjugale, ni les y retenir. Membres de la cité, elles ne peuvent faire partie d'un conseil de famille, ni témoigner en testament; elles n'ont pas même le droit d'attester à l'état civil la naissance d'un enfant. Ces inégalités, ces partialités hostiles de la loi se retrouvent pour les femmes jusque dans les difficultés quotidiennes de la vie; il semble que la société, renchérissant sur la pensée déjà si sévère du législateur, ait voulu, même en ce qui n'est pas du domaine des mœurs, demander plus à la faiblesse qu'à la force. Ouvrière, la femme est une des créatures les moins protégées qui soient: son travail ne suffit pas à la nourrir; elle gagne 16 et 18 sous par jour; la douloureuse énigme de son existence se traduit le plus souvent par la honte ou une tombe anticipée. Qu'un enfant naturel vienne à naître, les charges d'une faute commune retombent sur un seul des coupables. La mère et l'enfant peuvent-ils avoir recours à la loi ou à l'opinion contre celui qui les abandonne? Nullement: *la recherche de la paternité est interdite comme impossible et scandaleuse;* amnistie à l'un des complices, à l'autre misère et réprobation!

Certes, en présence de faits pareils, il est permis de ne pas se croire dans le meilleur des mondes possibles, il est permis d'aspirer à un ordre de choses plus en harmonie avec les enseignements de l'éternelle justice. Est-ce à dire qu'il faille bouleverser de fond en comble la position civile et privée de la femme, ne tenir compte ni des préjugés du passé, ni des défiances du présent? Non! L'avenir est au progrès, mais brusquer ou imposer le progrès c'est le faire avorter. Le bien s'opère difficilement et lentement. Le devoir du moraliste est, en indiquant les plaies du corps social, de présenter des remèdes que puisse comprendre et appliquer la pensée publique. Le tâche est grande et pleine de périls, mais digne de tenter le dévouement des hommes de bien. Si leur intelligence est au niveau de leur courage, ils ne porteront point une main sacrilége sur la famille, berceau et sanctuaire de l'humanité, en réclamant pour le sexe féminin des libertés incompatibles avec la nature même de la femme; ils repousseront loin d'eux ces stériles utopies qui assimilent la femme à l'homme pour la faire son égale, théories de la *femme libre*, rêves grossiers de quelques cerveaux désordonnés qui voudraient l'affranchir et ne parviendraient qu'à la dégrader en la livrant sans autre frein que le caprice aux incitations des sens et des appétits brutaux, en lui enseignant à subordonner son âme à son corps, le devoir à la passion.

Sainteté des sens! légitimité de la passion! Et voilà donc à quels excès de cynique réaction de la chair contre l'esprit en est arrivée l'école matérialiste de notre siècle!... Oui, la critique des socialistes est trop souvent fondée; oui, nos mariages de convenance et d'argent, nos mariages sans amour sont une prostitution légale qui révolte tout ce qu'il y a de dignité et de pureté en nous, et qu'on ne saurait trop flétrir! Mais si énergique que soit le blâme qu'on est en droit d'infliger à un vice social, ne peut-on le faire sans préconiser le vice opposé? Tomberons-nous donc toujours d'une infirmité dans une autre? Ne pouvons-nous avancer dans la voie du progrès que par soubresauts et par reculs? Quoi! le changement, le caprice, la licence, tout cela serait légitime? Quoi! la réhabilitation de la chair, le culte de la passion, serait le dernier mot de la félicité humaine! Il faut, en effet, que le désir du bonheur soit vivace et profond au cœur de l'homme, pour qu'on ait espéré lui donner le change sur ce double vœu de sa nature par la pleine satisfaction de ses besoins terrestres. Ceux qui ont imaginé cet expédient n'ont pas songé qu'il y a deux individus distincts en nous; ils n'ont pas fait la part de l'être moral dans l'homme. Eh! quand vous lui prodigueriez toutes les jouissances physiques, apaiseriez-vous par là cette soif de l'infini et de l'idéal, cette suprême aspiration vers une félicité qui

n'est point dans la possession des choses périssables? Il est dans l'âme de l'homme un dégoût inné, un dégoût salutaire de tout ce qui n'est pas son essence, qui fait qu'il échappera toujours au culte infime de la matière. Cette répugnance native révèle en lui des besoins plus élevés, une origine et des destinées plus hautes. Il n'a pas été créé pour descendre, mais pour s'élever sans cesse, et, dans sa perpétuelle ascension à travers la nature, pour élever à lui par l'amour, pour spiritualiser, pour diviniser ceux qui sont plus bas que lui sur la symbolique échelle de Jacob. L'homme est un envoyé, un mage mystérieux dans la création. Hélas! on a trop oublié que cette vie d'un jour n'est pour lui qu'une épreuve de perfectionnement, que la terre n'est pas le but, mais le moyen; que cette existence ne lui a pas été donnée pour le bonheur, mais pour sa réhabilitation, pour l'accomplissement d'un devoir dont la récompense est ailleurs qu'ici-bas. Voilà ce qu'on ne saurait trop rappeler dans un temps où l'on nous parle beaucoup de nos droits et pas assez de nos devoirs.

« Devoir! s'écrie M. Legouvé; devoir! divin frère du travail! loi auguste et sainte qui ranimes ceux mêmes sur qui tu pèses, et guéris ceux que tu blesses; Dieu des âmes fortes, sauveur des âmes faibles; conseiller, consolateur, seule règle immuable au milieu de ces mondes qui passent et qui changent; étoile polaire de l'âme humaine, je ne puis prononcer ton nom, trop souvent méconnu aujourd'hui, sans le saluer avec respect. Pour qui t'écoute la richesse devient une obligation, la pauvreté un enseignement, le pouvoir une charge, la liberté un frein. Toutes les sociétés, la société civile comme la société conjugale, ne peuvent vivre qu'en t'acceptant pour maître, car c'est toi qui nous dis: Tu est heureux, soutiens; tu es malheureux, supporte. Certes, tu nous condamnes parfois à de bien dures épreuves, tu nous forces à gravir au Calvaire; tu nous perces le flanc de la lance; mais tout meurtri de tes coups salutaires, notre cœur, au lieu de maudire, t'adore malgré lui et te crie comme Jésus crucifié à son père: Mon Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains. Gravons donc, gravons ton nom sacré sur chacune des lignes de cette histoire du mariage, car tu es le mariage même! »

Ces lignes pures et belles donneront une idée de la manière calme, digne, avec laquelle M. Legouvé a compris et traité son sujet. Peut-être inspireront-elles à nos lecteurs et surtout à nos lectrices l'envie de prendre connaissance d'un livre sérieusements pensé, élégamment écrit, et dont nous ne pourrions faire ici qu'une très-incomplète analyse. Cet ouvrage n'est pas l'œuvre d'un jour: il est le fruit de longues et laborieuses études; une érudition nourrie donne l'utilité et la gravité de la

science à des matières qui demandaient une grande délicatesse d'exécution. Interrogeant l'histoire de la femme depuis l'antiquité indienne, biblique, grecque et romaine jusqu'à nos jours, M. Legouvé nous la montre marchant d'affranchissements en affranchissements, surtout à partir de la venue du grand Libérateur, de celui qui a fait d'elle un être nouveau, la compagne et non la servante de l'homme, un membre vivant de la société nouvelle. Ces émancipations successives, après des siècles d'esclavage et de douleurs, sont un gage d'espérances pour M. Legouvé. S'appuyant sur la tradition et la nature, il ne doute pas que l'avenir n'améliore encore le sort de la fille, de l'épouse et de la mère. La tradition, en effet, est une suite non interrompue de progrès lents mais positifs. Pourquoi ces progrès s'arrêteraient-ils à la limite actuelle de nos mœurs et de nos lois ? Quant à la nature, elle nous montre la femme profondément dissemblable à l'homme ; mais la dissemblance n'implique pas l'infériorité en tout et pour tout. Il ne s'agit pas ici de déplacer les rôles ; ce serait asservir celle qui n'est pas née pour les remplir. Ce que demande le moraliste, c'est que les facultés propres de la femme soient reconnues et utilisées pour le profit même de la famille, dans l'intérêt de sa moralisation, de sa stabilité et de sa dignité.

Si nous ne partageons pas toutes les espérances de M. Legouvé, au moins nous associons-nous à ses vœux en ce qu'ils ont de légitime et de vraiment chrétien. Il est bien que des voix s'élèvent en faveur des femmes pour réclamer leur part de devoirs à remplir dans la vie. Le ton de légèreté suffisante ou de méprisante amertume avec lequel des poëtes et des philosophes nous ont entretenus de celles qui sont nos mères et nos sœurs nous blesse souvent comme une injustice, toujours comme une profanation. Il serait temps enfin qu'on ne nous parlât plus de la femme pour nous dire d'elle, avec Shakespeare, que c'est chose séduisante et perfide comme l'onde ; avec Montesquieu et Rousseau que c'est un être doué d'agréments et créé pour plaire ; avec le prophète indien Çakia que c'est la génératrice de la haine et des illusions ; avec la tourbe des rimeurs et des sceptiques modernes que ce sont des étoiles, des fleurs, que sais-je ! toute chose qui plaît, qui brille, qui embaume, qui passe et qu'on oublie... Respect ! respect et sympathie à un sexe réhabilité par le Christianisme, à cette créature aux pieds de laquelle tombèrent, à la parole du Juste, l'insulte et la pierre des bourreaux juifs. Qu'on se rappelle que la femme a ses types sacrés, la gloire et la vénération de l'histoire ; qu'elle a été, à une date, sainte Monique, à une autre date, Jeanne d'Arc ; c'est-à-dire l'incarnation vivante de la piété maternelle et de l'héroïsme patriotique.

Quelles que soient les raisons alléguées pour et contre dans cette

question si délicatement épineuse des droits de la femme, nous félicitons M. E. Legouvé de son livre comme d'une tentative généreuse, comme d'une bonne action. Il est peu d'ouvrages dont on puisse dire autant. Inspiré par le culte de la famille, le sentiment profond des joies qu'elle donne, la recherche consciencieuse des devoirs qu'elle impose, ce livre est un livre écrit par un honnête homme et que toute honnête femme peut lire.

A. L.

Souvenir des Conférences de Notre-Dame-d'Angers, par l'abbé Jules Morel[1].

Les conférences de M. l'abbé Morel peuvent être regardées comme une défense du catholicisme écrite en vue des préjugés et des erreurs les plus généralement accrédités au temps où nous sommes. Que d'intelligences prévenues ou superficielles n'ont jamais voulu voir dans la religion que ce qui leur semble dur et odieux ! Il y a donc des vérités et des aspects de la vérité sur lesquels il importe d'appeler l'attention de nos contemporains, de répandre la lumière d'une discussion loyale et profonde. C'est ce que M. l'abbé Morel a très-bien compris, et comme, d'ailleurs, il a montré un talent véritable dans la réalisation et le développement de cette idée fondamentale, nous ne doutons pas du succès ni de l'utilité du livre qu'il publie aujourd'hui.

Ce livre ne présente pas une collection de discours composés sur des sujets plus ou moins analogues ; mais toutes les conférences s'appellent l'une l'autre et se tiennent, de sorte que le lecteur peut suivre la pensée de l'écrivain dans leur enchaînement et en apprécier toute la valeur logique. Ainsi, après avoir rappelé à l'homme la pensée de la mort, afin de le mettre en demeure de prendre la vie au sérieux, M. l'abbé Morel examine s'il appartient exclusivement à la raison de résoudre les problèmes de la vie et de la mort et de prononcer, seule et en dernier ressort, sur notre origine et notre fin. Il n'a pas de peine à montrer les variations, l'infirmité et les erreurs de la raison sur ce point cependant si capital. Par cela même, la révélation devient plausible ; cette conclusion est ensuite confirmée et étendue dans les conférences suivantes, qui, relevant le courage des martyrs et l'autorité des miracles, mettent en évidence parfaite la divinité du Christianisme et l'infaillibilité de l'Eglise que Dieu a fondée et soutenue d'une main si puissante.

L'infaillibilité de l'Eglise étant établie, il s'ensuit d'une manière géné-

[1] In-8° de 358 pages. Paris, Adrien Leclère et Cie.

rale que sa doctrine est certaine et irréfragable; il s'ensuit particulièrement qu'on ne saurait contester, du moins à juste titre, l'existence et la légitimité des mystères, ni proposer des objections valables contre l'éternité des peines; il s'ensuit ensuite encore que l'Eglise parle le langage de la vérité la plus authentique touchant les indulgences, la sainteté de la confession, le caractère et les suites du péché, les mérites de la passion de Jésus-Christ; il s'ensuit enfin qu'on a eu tort, dans le passé, d'invoquer l'indépendance individuelle pour se séparer de l'Eglise catholique, et qu'on a tort, dans le présent, de vouloir la régénérer, comme de vouloir changer le monde autrement que par elle.

Tels sont les nombreux sujets abordés par M. l'abbé Morel; tel est l'ordre dans lequel ils se présentent. La discussion ne roule pas sur des textes de l'Ecriture ou de la tradition, mais bien sur ce qu'on pourrait nommer le côté rationnel de la vérité religieuse. Ce caractère donne aux *Conférences de Notre-Dame d'Angers* un merveilleux à-propos, et il fournit à l'orateur l'occasion d'émettre des vues quelquefois élevées et fécondes sur divers points de la vaste région que son zèle a parcourue. Il nous semble qu'on ne lira pas sans intérêt ce qu'il dit du rôle des indulgences dans l'œuvre de la civilisation; aujourd'hui qu'on est convenu de ne tenir pour vrai que ce qui est utile, il fallait rappeler, comme le fait M. l'abbé Morel, que le produit si calomnié des indulgences retombait dans le sein des pauvres ou s'élevait en magnifiques cathédrales sur toute la face de l'Europe. On trouvera plus d'une page où l'auteur des *Conférences* n'a pas été moins heureusement inspiré.

Il y a de l'esprit dans les aperçus de M. l'abbé Morel; il y a du mouvement et de la chaleur dans l'exposition et la marche de ses preuves; il y a de la jeunesse et de la verve dans son style. Quelques lecteurs exigeants regretteront peut-être, quant au fond des choses, que M. Morel n'ait pas toujours creusé son sujet assez avant, et quant à la forme de ses pensées, qu'il ait échappé trop souvent aux saines traditions du goût littéraire pour employer des métaphores et des tours de phrase inattendus, des termes qui n'ont pas toute la précision ni par là même toute la force requise dans la discussion des matières philosophiques.

G. D.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. Desoye et Cᵉ, imprimeurs, 32, rue de Seine.

UN EXAMEN DE CONSCIENCE.

(SIXIÈME ARTICLE [1].)

J'arrive au bout de ma tâche et je sens trop combien j'ai présumé de mes propres forces et de l'indulgence de ceux qui me lisent pour ne pas avoir hâte de la finir. J'ai cependant encore quelques pensées à résumer, quelques points de vue à indiquer, quelques conseils à aventurer avant de dire adieu aux lecteurs; je le ferai aussi brièvement que possible.

J'ai signalé dans la société un triple mal, ou plutôt un triple aspect du même mal : l'irréligion, la révolution, le socialisme. Ce triple mal, je le trouve partout, plus ou moins développé : — dans les esprits, — dans le pouvoir, — dans l'éducation.

Dans les esprits, l'irréligion domine. La négation peut être plus ou moins décidée, le doute plus ou moins avoué; il est certain que la foi n'y est pas précise, pratique, maîtresse de l'homme comme elle doit l'être, et j'ai remarqué comment cette incrédulité commune du peuple français se traduit aux yeux par un signe entre tous éclatant et public, l'inobservation du jour du Seigneur.

La révolution domine aussi dans les esprits. Non pas sans doute que nous aimions à cette heure la révolution qui pèse si durement sur nous; non pas que nous n'ayons, dans notre inquiétude et notre peur, d'immenses aspirations de stabilité, de profonds regrets pour les temps où la vie publique était plus paisible; mais tout cela n'est que l'impression du moment et de l'heure, le mouvement instinctif de notre égoïsme effrayé. Tout cela n'atteint pas le fond; tout cela ne relève pas au fond de nos âmes le sentiment opposé à celui qui fait les révolutions, le sentiment du respect. Depuis le respect de Dieu jusqu'à celui du père de famille, tout ce qui est sentiment de vénération, tout ce qui est culte, tout ce qui est abaissement de soi-même a disparu. Et entre ces deux sortes de respects, l'un si haut, l'autre si intime, tous deux si naturels, si nécessaires, si

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 129.

impérieusement commandés à la famille humaine, faut-il nous étonner que le respect pour le pouvoir ait également péri ? que nous soyons, dans le domaine de la politique, orgueilleux et méprisants, lorsque nous le sommes dans le domaine de la religion et dans celui de la famille ?

Enfin le socialisme est dans les esprits et à un degré plus marqué qu'on ne le pense ; parce que d'un côté cette irréligion de notre esprit et cette insoumission de notre cœur nous conduit, comme au seul but acceptable de notre vie, à la recherche des jouissances matérielles et à l'étude du bien-être, grand point de départ du socialisme ; parce que, d'un autre côté, les habitudes politiques que notre paresse nous a faites nous conduisent à nous reposer de tout sur le pouvoir, tout en méprisant le pouvoir, à lui remettre toute puissance et à tout attendre de lui, ce qui est le grand moyen d'action du socialisme.

Les vices qui sont dans nos esprits et dans nos mœurs sont aussi dans les institutions et dans le pouvoir. Cela est tout simple : les mœurs font les lois. — Les institutions sont irréligieuses ; j'ai dit jusqu'à quel point et pourquoi. J'ai rappelé ces deux grandes fondations qui dans la pensée de nos législateurs devaient contrebalancer le Concordat, et servir de tempérament au Christianisme : l'Université et la suprématie du pouvoir civil sur l'Eglise. Et j'ai indiqué ce qui est à mes yeux la manifestation la plus palpable et la plus visible de l'irréligiosité officielle de notre pays, l'abandon spirituel du soldat et du matelot. — Les institutions sont révolutionnaires, au moins par bien des côtés : et pour n'en citer qu'un seul, quel commode instrument de révolution que cette concentration de toute chose, de toute force, de toute vie publique, de toute action politique dans une métropole qui est le rendez-vous inévitable de toutes les turpitudes et de toutes les misères, *quò omnia nefanda confluunt celebranturque*, dans une cité de douze cent mille âmes qui, en grande majorité, ne lisait autre chose, il y a quelques mois, que *le Peuple* de M. Proudhon ! Ce sera un problème pour l'avenir, explicable par ce désir inné à l'autorité de tout attirer à soi, que le pouvoir ait toujours poussé à cette suprématie parisienne qui a ruiné tous les pouvoirs. — Enfin les institutions sont socialistes, également par beaucoup de points, par ce même désir de tout attirer vers la puissance politique, par ce besoin de tout faire ou plutôt d'être seul en droit de faire quoi que ce soit, qui a possédé tous les gouvernements ; par ces tendances toujours vivantes au sein des administrations vers la suprématie absolue sur les hommes, sur les propriétés, sur les consciences.

J'ai parlé enfin de l'éducation. J'aurais besoin de m'étendre un peu sur ce sujet que jusqu'ici j'ai à peine touché. L'éducation peut-elle ne pas être ce que sont les mœurs? et, chez nous, il faut ajouter : peut-elle ne pas être ce qu'est le pouvoir? Son triple caractère, irréligieux, révolutionnaire, socialiste, est assez visible.

Sans rien pousser à l'extrême, en concédant aux amis de l'Université plus qu'il n'est possible de leur concéder, il faudra du moins qu'ils conviennent que l'Université a reçu pour mission de tempérer la religion. Or, de bonne foi, en un siècle qui a eu pour point de départ les sacriléges de 1793 et le culte de la déesse Raison, chez un peuple qui a lu soixante éditions de Voltaire et de Rousseau, et qui, même lorsqu'il ne les a pas lus, ne jure que par eux, dans un pays qui a fait un grand homme et presque un patriarche du chansonnier Béranger et qui ne connaît d'autres cantiques que ses refrains; tempérer la religion était-il donc la chose la plus nécessaire et la plus urgente? Et pourquoi se plaire ainsi à vivre dans un perpétuel et singulier anachronisme, qui nous fait redouter au XIX[e] siècle la puissance cléricale du moyen âge et nous tient dans une perpétuelle appréhension des entreprises de la tiare, des prétentions de la mître, des envahissements de la soutane?

L'éducation est révolutionnaire. On peut ici juger l'arbre par ses fruits. Les gouvernements se sont emparés de l'éducation, sans doute pour que cette arme ne fût pas tournée contre eux, et pour former à l'obéissance envers eux les générations futures. On doit convenir qu'ils ont médiocrement réussi. Ce mécanisme d'éducation, qui devait rendre aux gouvernements des générations selon leur cœur, leur a donné des générations tout opposées. Soit que la cause en fût dans l'essence même d'une institution comme l'Université; soit que cette corporation, recrutée au sortir même de la crise révolutionnaire, ait dû appeler à elle bien des éléments dangereux; l'esprit de révolution, de révolution éternelle et permanente s'y est implanté, et, quoi qu'on ait pu faire, n'en est jamais sorti. Le pouvoir a doté l'Université, il l'a ornée de priviléges, il lui a constitué un monopole, il lui a voté un budget de plusieurs millions ; en un mot il a sacrifié tant et plus de notre argent et de notre liberté pour rendre plus universelle une éducation qui ne lui formait et ne lui formera que des ennemis. Je ne sais au juste dans quel coin de l'Université le mauvais levain s'est conservé; mais il s'est conservé toujours, mais il a toujours fermenté, mais il n'a cessé de corrompre la masse tout entière. Successivement dotée par l'Empire, par la Restauration, par Louis-Philippe,

par la République, l'Université a donné à l'Empire des royalistes, à la Restauration des libéraux, à Louis-Philippe des républicains, à la République des socialistes. A chaque crise du pouvoir, de petits révolutionnaires ont enfoncé les portes du collége, et sont allés prendre le fusil contre le gouvernement paternel qui payait leur éducation.

Remarquez les dates : chaque gouvernement en France succombe sous l'effort de la génération même qu'il a élevée et au moment où elle arrive à âge d'homme. Quand Bonaparte est tombé, c'est que les premiers élèves de M. de Fontanes étaient déjà hommes du monde, prenaient la cocarde blanche et criaient *Vive le roi!* Quand Charles X est parti, c'est que la jeunesse élevée par M. Frayssinous était enfin émancipée, et forçait la consigne de l'École polytechnique pour aller aux barricades. Quand Louis-Philippe a pris la fuite, c'est que les nourrissons de cette chère Université que Louis-Philippe avait prise si fort à gré depuis quelques années, initiés plus tôt encore que leurs devanciers à la vie politique, de leurs salles d'étude appelaient le peuple à eux, pour que le peuple leur ouvrît les portes et leur donnât des armes. Et aujourd'hui encore, pas une émeute dans la rue qui n'ait eu son retentissement dans les colléges; pas un club qui n'ait eu sa contrefaçon dans les dortoirs; pas une atrocité révolutionnaire, pas une absurdité socialiste qui ne circule dans les pensions et n'y soit acceptée comme parole d'Evangile. Tels sont ces ateliers de bonnes doctrines qui, au mois d'août de chaque année, ouvrent leurs portes, et lâchent sur la société un essaim de cette charmante jeunesse, qui n'a rien appris, si ce n'est à maudire la société et à la combattre.

Enfin, disais-je, l'éducation est socialiste. Elle l'est par un vice bien ancien et bien profond, souvent dénoncé, rarement pris en considération sérieuse. Certes j'apprécie plus que personne les efforts que l'on a faits pour donner à la pensée religieuse une influence plus grande et surtout plus libre sur l'éducation; il ne faudra pas croire pourtant que tout soit fait, même quand on aura fait cela. Il y a, dans toute l'éducation française, un vice de constitution qui subsistera encore et rendra l'influence religieuse trop souvent inefficace : je veux dire l'absence de proportion entre l'éducation de chacun et son avenir.

Je me rappelle ici qu'en un jour d'enthousiasme classique et révolutionnaire, M. Villemain louait ce qu'il appelait cette égalité d'instruction, qui, en 1789, disait-il, avait fait rencontrer dans toutes les classes et dans les positions les plus diverses des hommes propres à la tribune, à la presse,

à la vie politique. Pour moi, qui ai eu le malheur de ne pas admirer 1789, je crois que c'était là une calamité ; et que la libéralité imprudente de l'Université de Paris, qui, au commencement du siècle, avait rendu les études gratuites, ne laissa pas de contribuer beaucoup à l'égarement des esprits en 1789, à l'activité du principe révolutionnaire, à tous les maux enfin de cette époque. Elle ne se doutait guère qu'elle formait des hommes de club et de tribune ; des hommes qui, ne sachant que faire de leurs inutiles talents, inventeraient une révolution pour les exercer. Les humanités ne sont plus gratuites, grâce à Dieu ; mais elles n'en sont pas moins offertes à tous ; mais elles n'en sont pas moins la seule éducation possible pour quiconque veut donner à son fils l'ombre d'éducation ; mais l'État n'en fait pas moins d'énormes sacrifices d'argent pour mettre à la portée du plus grand nombre possible cette instruction classique, si parfaitement inutile au plus grand nombre. La véritable égalité serait celle qui, sans mettre une éducation au-dessus d'une autre ni une fonction sociale au-dessus d'une autre, donnerait à chacun l'enseignement le plus propre à le rendre capable de bien exercer la fonction sociale qu'il choisirait. L'égalité, au contraire, telle que nous la pratiquons, impose à tous une éducation uniforme, sans se demander, si utile à quelques-uns, cette éducation n'est pas inutile aux autres, et si donner ainsi à l'un ce qui lui sera utile, à l'autre ce qui ne lui servira de rien, n'est pas pécher par une véritable et profonde inégalité.

Le mal est le même à tous les degrés de l'échelle. Vous prétendez former des maîtres d'école, et vous leur apprenez ou vous êtes censé leur apprendre (je ne veux pas approfondir ici la réalité de toute cette science) mille choses dont ils n'auront jamais à parler aux petits paysans qu'ils instruisent : vous en faites des hommes trop déshabitués du travail manuel pour y revenir, trop fiers de leur prétendu savoir pour se contenter de l'humble métier de maître d'école ; et comme un peu de parlage est en définitif le reliquat le plus net de leur instruction, ils se font chefs de clubs, meneurs révolutionnaires, socialistes emportés, maudissant, non sans quelque motif, la société qui leur a fait en les élevant un si triste cadeau. A son tour l'élève de vos colléges, dont les parents se sont imposé les plus durs sacrifices pour lui donner ce que, sur la foi de l'État, ils appelaient une bonne éducation, ou même l'élève de vos petits séminaires, quand sa vocation ne répond pas au désir de la charité chrétienne qui lui a donné gratuitement le pain de la science, est jeté dans le monde, préparé aux seules carrières que lui ferme la médiocrité

de sa fortune, inhabile à celles que sa position lui conseillerait; en un mot, inepte à tout, si ce n'est à pérorer dans un club, à écrire dans un journal, ou à devenir, si de guerre lasse il prend l'habit de soldat, un meneur socialiste sous les galons de sergent : et vous vous étonnez qu'avec une préparation si bien adaptée au résultat, la race des journalistes, des clubistes, des sous-officiers démagogues aille pullulant chaque jour ! Et pour monter un degré de plus, vos élèves des hautes écoles, que vous avez nourris de la plus orgueilleuse de toutes les sciences, de celle qui est la plus en dehors de la vie humaine, et par conséquent la plus propre, quand rien ne la tempère, à fausser la vie; qui savent toutes les abstractions et pas une seule réalité; auxquels vous avez enseigné le savoir, jamais le devoir; et auxquels vous ne sauriez offrir, nombreux comme ils sont, une situation proportionnée à leur science, à leur mérite, à leur génie : les élèves de vos hautes écoles, persuadés qu'ils sont tous des Archimèdes doublés de Platon, inventent le fouriérisme, le saint-simonisme, le phalanstérianisme, et, tant qu'ils ne seront pas à la tête de la société, dénoncent à la société un état de permanente révolution.

En tout, comme pour mieux faire la guerre au droit privé et dégoûter chacun de ce qui est à lui, vous élevez chacun de manière à lui faire mépriser et délaisser tout ce qui lui est propre : son patrimoine, sa famille, la profession de son père. Élevé par l'État et pour être bon aux seules affaires de l'État, n'est-il pas juste que l'État le nourrisse, le glorifie, le satisfasse ? On ne saurait mieux faire les affaires du socialisme. Et pour les faire mieux encore, cette éducation est vide et fausse autant qu'elle est mal dirigée. Comme si vous craigniez que les lumières naturelles de son esprit ne détournent votre élève de la voie révolutionnaire, vous lui donnez tous les enseignements qui peuvent l'égarer, aucun de ceux qui peuvent le conduire. Non-seulement tout ce qui est ressource véritable, tout ce qui est aptitude pratique, vous le lui refusez : mais l'étude des hommes, vous ne la lui donnez point; mais le discernement, vous ne le lui donnez pas; mais la science elle-même, vous ne la lui donnez guères. Vous ne lui donnez en définitive que le talent, ou ce qui ressemble au talent; le plus dangereux de tous les dons, quand il est seul; le plus éminemment propre aux révolutions, car il donne à l'homme plus de puissance sans lui donner plus de bon sens.

Voilà donc le mal dans les esprits, dans le pouvoir, dans l'éducation; et indiquer le mal en pareille matière, c'est à peu près indiquer le remède. Le remède est à nous tous en notre pouvoir. Chacun de nous fait

partie de ce tout qu'on nomme le peuple. Chacun de nous, en s'examinant sérieusement, en passant ses idées et ses habitudes au creuset de l'expérience et du danger public, gravitera davantage de l'incrédulité vers la foi, de l'esprit de révolution vers l'esprit de conservation, des tendances socialistes aux tendances qui favorisent le droit privé. Chaque citoyen, en se réformant lui-même, travaillera à la réforme de l'esprit public; la réforme de l'esprit public amènera celle du pouvoir; et le pouvoir, aidé de l'opinion, n'aura pas de peine à opérer la réforme de l'éducation.

Mais, pour nous arrêter plus spécialement sur ce que nous demandons aux pouvoirs publics, quatre points, ce me semble, résument assez complétement notre pensée et doivent particulièrement fixer leur attention: l'Église, — l'enseignement, — l'assistance publique, — l'administration. Et sur ces quatre points; sans parti pris à l'avance, sans théorie absolue (personne n'est plus éloigné que moi des théories absolues), nous arrivons à une conclusion uniforme: nous arrivons à faire prévaloir, d'une manière non pas sans doute exclusive, mais dominante, un principe qu'il faut bien appeler par son nom : la liberté.

Quant à l'Église : veut-on rester dans le vieil anachronisme gallican, forger toujours, comme disaient les parlementaires d'autrefois, des boucliers contre les foudres de Rome, et, en considération de l'énorme péril qui existe de ce côté, entraver l'action religieuse, atténuer l'influence de la foi, diminuer comme à plaisir la dose et la puissance de ce seul antidote que la société possède contre le socialisme et le communisme, contre toutes les variétés de la barbarie renaissante dans les égoûts de la civilisation? En d'autres termes, a-t-on peur du Pape plus que de Proudhon, et veut-on se désarmer contre le communisme afin de ne pas se désarmer contre l'Église? Je ne le pense pas. Et, d'un autre côté, voudrait-on recommencer la malencontreuse tentative de la Restauration, implanter l'Eglise dans le pouvoir au lieu de la laisser s'implanter dans la société, faire le pouvoir catholique et l'Église ministérielle, faire du prêtre un commis et du magistrat un bedeau, convertir et prêcher par ordonnance? Je ne le pense pas non plus. Entre ces deux sentiers pleins d'épines et marqués de tant de chutes, il n'y a plus qu'un chemin, celui de la liberté de l'Église; cette liberté qu'aujourd'hui, par la tenue de ses conciles, elle commence à reprendre noblement, paisiblement, gravement, pacifiquement, laissant à peine place aux reproches de ses ennemis, et réduisant le gallicanisme à approuver, faute de pouvoir désormais l'interdire, ce que depuis trois siècles il interdisait.

Quant à l'enseignement : plus on comprendra la nécessité radicale de la réforme, et plus on en viendra à une conclusion pareille. Ce n'est pas que je suppose le moins du monde à la liberté une vertu innée pour produire le bien ; mais je crois que ce n'est pas trop des efforts de tous les gens de bien pour accomplir une tâche où l'État lui-même, avec toute sa puissance, a défailli. Or, appeler les efforts de tous les gens de bien, en excluant les autres par des lois répressives, c'est là justement ce que je nomme la liberté. Croit-on, par exemple, que le jour où l'on viendra à reconnaître le mal radical de toute l'éducation actuelle, la disproportion entre l'instruction de chacun et son avenir; où l'on voudra sérieusement y remédier; où l'on reconnaîtra dans l'enseignement la tradition partout mauvaise, sans savoir où trouver une tradition différente : on ne comprendra pas alors la nécessité d'ouvrir toutes les portes, d'appeler tout le monde, de n'exclure personne, d'accepter tous les essais, de laisser libres, quand ils sont apportés par des mains honnêtes, toutes les méthodes et tous les systèmes ? Croyez-vous que cette grande tâche s'achève jamais et qu'une réforme fondamentale s'opère dans l'éducation française, l'État demeurant en possession complète de l'enseignement, ayant toujours ses antécédents dont il ne voudrait pas dévier, ses professeurs auxquels il ne voudrait pas donner de chagrin, ses méthodes qu'il ne voudrait pas changer pour d'autres, ses routines qu'il ne voudrait pas délaisser, n'ayant de stimulant que le pur zèle du bien public, de moteur que la simple volonté d'un ministre, et ayant pour l'enrayer le poids de toute une corporation?

Ici le devoir de l'Etat sera, si je ne me trompe, d'autant plus simple, que la route qu'il a suivie a été plus fausse. Nul plus que lui ne nous a poussés dans la voie d'un enseignement exclusif, le même pour toutes les fonctions et pour toutes les classes. Cet enseignement, il l'a constitué, doté, payé, honoré, dans la personne de son Université, tandis qu'il n'en payait, il y a plus, qu'il n'en permettait, qu'il n'en tolérait aucun autre. Ce n'est pas assez : et il s'est mis autant qu'il a pu à la porte de toutes les carrières, pour s'assurer que ses volontés avaient été accomplies, et que ceux qui se présentaient avaient bien et dûment consacré dix années de leur vie à une étude inutile au plus grand nombre d'entre eux. On sait jusqu'à quel ridicule cet abus a été poussé, comment le baccalauréat était devenu une véritable manie dans les bureaux de l'instruction publique, si bien qu'on l'exigeait (si on ne l'exige encore) des gardes des forêts et des élèves en pharmacie. L'Etat avait dans ses

colléges sa fabrique de *prolétaires éloquents*, pour me servir d'une expression de M. Guizot ; et pour que la race s'en multipliât chaque jour, tout était sacrifié à ces colléges : petits séminaires, grands séminaires, écoles privées, écoles spéciales, facultés, tout devait s'anéantir devant eux et laisser aux régents de rhétorique et de philosophie le droit de former exclusivement l'esprit et le cœur de la jeunesse. Si les journalistes, les romanciers et les orateurs de clubs abondent en France plus que nulle part ailleurs, l'honneur en revient anx gouvernements plus qu'à personne; car personne n'a travaillé plus qu'eux à propager cette éducation qui ne laisse, les études finies, d'aptitude que pour le journal, le club, le feuilleton et le théâtre. Trouve-t-on aujourd'hui cette voie mauvaise ? il n'y a rien à faire qu'à prendre absolument la voie opposée : tolérer autre chose que des colléges et un autre enseignement que la rhétorique et même la philosophie ; laisser se relever, par les maisons religieuses l'enseignement chrétien, par les facultés la science sérieuse et positive, par les écoles spéciales l'instruction appropriée à toutes les carrières, par la liberté des écoles privées le progrès dont l'éducation française a tant besoin ; demander à chaque carrière, au lieu d'un certain fonds de littérature superficielle, les connaissances qui sont utiles à chaque carrière et dans le degré où elles sont utiles ; en d'autres termes, il faut faire pour réparer la plaie sociale tout le contraire de ce qui a servi à l'envenimer.

Vient la question de l'assistance, puisque c'est aujourd'hui le mot légal. Il faut que je touche un moment ce sujet, dont j'ai à peine parlé, et qui est si grave. Il y a quelque chose à faire, dit-on, à cet égard. Il y a un contre-poids à opposer au socialisme ; il faut montrer aux classes souffrantes que nous avons pour elles une pitié aussi sincère et plus utile que celle des révolutionnaires ; que le principe de la propriété et du droit privé peut les soulager et améliorer leur sort mieux que le principe de la spoliation ne l'améliorera. Il y a quelque chose à faire, dit-on : et depuis dix-huit mois on ne fait rien. Je ne conteste pas en pareille matière l'intervention même directe de l'État ; je ne la conteste nulle part, pas même en ce qui touche l'enseignement et l'Église, pourvu qu'on reconnaisse qu'elle a des bornes, qu'elle cède le pas à la liberté ; qu'elle soit une exception, très-rare en matière de religion parce que c'est là le domaine propre de la conscience ; moins bornée en matière d'enseignement, parce que la question temporelle y est touchée de plus près ; plus large encore en matière d'assistance, où l'État se trouve plus

souvent appelé d'une façon nécessaire, mais là encore une exception. Cependant, il faut en convenir, *organiser* la charité de l'État (quand nous déferons-nous donc de cette mauvaise phraséologie révolutionnaire qui entraîne après elle les idées révolutionnaires ?), *organiser* la charité de l'État est chose difficile. Quand on la veut universelle et absolue, on tombe dans la taxe des pauvres, dans le socialisme, dans les impossibilités, dans les chimères. Quand on la veut même partielle et modérée, on se heurte encore de toutes parts contre des obstacles ; le bien que l'on voudrait faire d'un côté se tourne en mal d'un autre ; on hésite, on cherche, on tâtonne. C'est ce qui se fait depuis dix-huit mois.

Mais en attendant qu'on eût résolu ce problème, ou plutôt un de ces problèmes, n'y avait-il pas quelque chose de plus simple à faire ?

La grande, la vraie charité sera toujours, non celle de l'État, mais celle de l'homme : et je ne connais rien de plus détestable dans le parti socialiste que l'indigne manœuvre par laquelle il a voulu déshonorer l'aumône, afin d'enlever au pauvre le soulagement que lui donne la charité du riche, afin de l'enfoncer davantage dans son ingratitude, dans son désespoir, dans sa révolte, dans sa haine ; lui faisant d'une main refuser ce qui lui est offert, pour que de l'autre main il prenne ce qui ne lui appartient pas. Je pardonne au socialisme ses insurrections et ses complots ; je ne lui pardonne pas cet odieux mensonge, par lequel il accroît la souffrance, afin d'accroître la révolte : et, pour le dire en passant, je serais curieux de savoir comment les abbés socialistes, puisqu'il y en a, qui prétendent accommoder le Christianisme avec leur doctrine, concilient ce mépris de l'aumône avec l'Évangile qui prêche l'aumône. Le socialisme, au reste, en faisant cela sait bien ce qu'il fait. Il sait que la charité est son grand adversaire, et il spécule trop sur les plaies des pauvres pour que quiconque panse les plaies des pauvres ne soit pas son ennemi. Mais ce qui est déplorable, c'est que tant de gens qui ne sont pas socialistes aient répété sur ce point le dicton de leurs ennemis, et que, dans tout un monde d'hommes d'Etat, de philosophes, d'économistes, de grands administrateurs, il soit reçu que l'aumône dégrade. L'aumône ne dégrade pas celui qui la reçoit plus qu'elle ne dégrade celui qui la fait. L'aumône de l'homme ne dégrade pas plus que celle de l'État ; tout au contraire, l'aumône de l'homme, inspirée par un mouvement du cœur, accompagnée de paroles consolantes, est plus honorable que l'aumône de l'État, qui est affaire de police, que des agents payés distribuent par ordre de numéros, qui n'est accompagnée ni d'un geste qui honore, ni d'une parole qui relève. Il

serait étrange que, sous le régime officiel de la fraternité, le frère dût avoir honte d'être secouru par son frère. Et il serait déplorable surtout que, cédant à un sentiment d'orgueil exploité par la haine, nous retranchassions à la misère son plus réel et son plus honorable soulagement, à la classe pauvre sa meilleure tutelle, à la société sa défense la plus sûre et son plus grand moyen de salut.

En fait de charité, c'est donc toujours à la charité privée qu'il en faut revenir. Elle, du moins, n'a pas besoin de longues discussions qui la préparent; elle ne demande pas qu'on l'*organise; organisée* ou non, elle marche, elle vit, elle soulage. Pourquoi donc ne pas commencer par elle, et ne pas lui donner dès l'abord ce qu'on peut lui donner d'un mot, et la seule chose qu'elle demande, la liberté? Chose étrange! Nous nous épuisons à rêver dans la sphère, hélas! si aride de la politique, des moyens de soulagement pour les classes pauvres; nous voyons dans leurs souffrances une plaie sociale, et nous y voyons surtout (car nous sommes des égoïstes) un péril; nous sentons qu'il faut que d'une manière ou d'autre une portion du superflu de la classe aisée aille soulager les blessures de la classe souffrante; nous cherchons les moyens d'attirer à nous, puissance politique, ce superflu pour le déverser sur les pauvres. Et pendant ce temps, en vertu des *lois existantes*, si quelque portion du superflu des riches veut se déverser sur les pauvres, elle n'est pas libre de le faire. Si un riche veut de lui-même s'exécuter et faire par charité ce qu'on lui demandera par politique, il rencontrera des obstacles. Si je veux léguer ma fortune aux pauvres, il y a là le conseil d'Etat qui trouvera que je lègue trop. Si je veux donner aux pauvres de mon curé, il y a là le bureau de bienfaisance qui ne me permet de donner qu'à ses propres pauvres. Si je choisis une société charitable pour distributrice de mes aumônes, il y a là les admirables *lois existantes* pour me dire que cette société n'est pas autorisée et ne peut acquérir un denier d'une manière légale. Voilà certes, pour un temps comme le nôtre, pour un siècle qui a besoin de la charité comme jamais siècle n'en eut besoin, voilà une législation bien admirablement inventée, et que nous avons bien raison de conserver précieusement! Il serait si dangereux qu'on fît un peu trop l'aumône en ce pays-ci, si dangereux que la charité imposât trop silence au socialisme; si dangereux que l'Etat, qui s'est donné la rude tâche de l'assistance, fût trop aidé dans cette tâche par la bonne volonté des particuliers! Ici, comme en matière de religion, on a eu peur du trop de bien. Nous allions devenir capucins en

1802 ; la France se serait couverte de monastères ; le premier consul fût devenu moine et se serait laissé mener par son confesseur : c'est pour cela qu'on a fait les articles organiques et l'Université. Aujourd'hui, nous avons peur d'être trop aumôniers ; les pauvres, accablés de nos dons, seront trop riches ; ils deviendront eux-mêmes propriétaires, et il n'y aura plus moyen pour le socialisme de les exploiter. Aussi avons-nous fait et conservons-nous, avec cet admirable sentiment du besoin et du danger public qui nous caractérise, notre législation sur les pauvres, ou pour mieux dire contre les pauvres. En même temps il est vrai que nous travaillons à *organiser l'assistance publique* : mais nous n'avons jusqu'ici rien *organisé* du tout. Pour affranchir la charité privée, il y aurait beaucoup moins de labeur, de projets de loi, de commissions, de rapports ; il ne faudrait qu'une loi de quatre lignes, qui pourrait être votée en une demi-heure : ce serait trop simple.

Enfin dans l'administration, qui, sans aucun doute, par sa natnre appartient à l'Etat, il y aurait néanmoins à juger si l'Etat n'a pas étendu son domaine outre mesure et s'il ne doit pas faire un peu de place à la liberté. Il y a d'abord la liberté collective de la commune, de la cité, de la province. Tout le monde, ou à peu près, convient qu'il y a une part à lui faire. Le mot de *décentralisation* a pris faveur. Je n'aime pas ce mot : il est, en plus d'un sens, médiocrement français. Mais je reconnais qu'il y a un sérieux intérêt politique à ce que les affaires collectives ne soient pas toutes concentrées dans les bureaux de la métropole ; à ce qu'on se déshabitue de vivre absolument dans sa dépendance, de tout attendre d'elle et de se laisser tout imposer par elle, les grandes choses comme les petites, les chemins vicinaux comme les révolutions.

Il faut marcher dans cette voie, surtout dans un intérêt de paix publique et de stabilité politique ; mais en fait de réforme et de conservation sociale, il faut en même temps demander secours à un autre principe. L'esprit municipal est faible en France ; ce sont les rois qui, au XVIe et au XVIIe siècle, ont surtout réussi à l'affaiblir. L'Assemblée constituante a voulu le ressusciter ; les circonstances étaient défavorables, et l'expérience malencontreuse qu'elle a faite a laissé un fâcheux souvenir après elle. De plus, le pouvoir municipal est comme tous les pouvoirs, passionné pour ses propres attributions, jaloux, ambitieux, envahissant. La liberté personnelle ne me paraîtrait pas beaucoup plus en sûreté sous sa garde que sous celle du pouvoir métropolitain. Je l'avoue même, si je devais être soumis à une puissance discrétionnaire, je préférerais à celle

d'un maire celle d'un sous-préfet, à celle d'un sous-préfet celle d'un préfet, à celle d'un préfet celle d'un ministre, à celle d'un ministre celle d'un roi. La liberté n'aura donc pas tout ce qui lui est dû, par cela seul qu'on aura transporté à un maire accompagné d'un conseil municipal toute la plénitude d'attributions qui appartient aujourd'hui aux chefs de bureaux de la rue de Grenelle. Elle a ses réserves à faire contre les uns comme contre les autres : contre l'insouciance, l'ignorance, la routine, le despotisme sténographié d'avance du Parisien, mais aussi contre les petites passions, contre les jalousies, contre les ambitions municipales, contre le despotisme personnel et capricieux des magistrats provinciaux. Faites autant qu'il se peut refluer les attributions de l'Etat sur le département et du département sur la commune, cela est fort bien; mais qu'en définitive il en arrive quelque chose à l'homme, et que la liberté ait sa part de la conquête. Souvenez-vous que dans la lutte et le danger où nous vivons, dans cette défense que nous avons entreprise du droit privé et de la civilisation contre le despotisme et la barbarie, nous avons surtout une chose à faire : maintenir le droit et la liberté de chacun contre la spoliation et la tyrannie imposées au nom de tous. Que cette puissance collective, au moyen de laquelle on veut nous opprimer, s'appelle Etat, département, canton, commune, peu importe en définitive : et les socialistes s'accommoderaient fort bien du despotisme de la commune dès le jour où la commune serait entre leurs mains.

Nous arrivons donc toujours à la même conclusion : chercher le remède dans la liberté, pencher en tout vers la liberté, dirai-je en modérant encore mon expression, pour ne pas être accusé de théories absolues, de système, d'utopie, de logique. Je sais combien ces accusations portent coup aujourd'hui, et je crois pouvoir dire que je suis utopiste, théoricien, logicien, raisonneur absolu moins que personne. C'est en posant à part chaque question que je suis arrivé sur toutes à une conclusion uniforme : et maintenant que j'y suis arrivé, je me rends compte assez clairement, ce me semble, de la nécessité de cette conclusion. Le pouvoir, suivant en cela sa vieille pente originelle et historique, a sur tous les points quelque peu abusé, quelque peu empiété, quelque peu envahi ; et il a donné par là naissance au socialisme, qui n'est autre chose qu'un abus plus complet, un empiètement plus large, un envahissement plus absolu ; qui n'est autre chose que le despotisme total et parfait, au lieu du despotisme partiel et imparfait que l'histoire nous fait connaître : et le socialisme est ainsi devenu le grand danger des gou-

vernements et des peuples, du pouvoir et de la liberté. Qu'y a-t-il donc à faire que de revenir sur ses pas, que de retirer le mauvais exemple et la mauvaise doctrine dont le socialisme s'est emparé, que de rendre quelque force à la liberté, afin de combattre avec elle l'ennemi commun ?

C'est sans doute là une politique nouvelle; il faut que le pouvoir se consolide en s'amoindrissant; tandis qu'il croyait jusqu'ici, en s'agrandissant, se consolider. Mais il peut juger par son expérience ce que lui a valu une telle marche ; comme aussi, par une autre expérience, il peut juger de ce que la monarchie anglaise, en faisant une part plus large à la liberté, a gagné de force, de puissance et de durée. Cette politique, tout le monde la soupçonne, tout le monde l'entrevoit, tout le monde, poussé par un certain instinct, la touche ou par un coin ou par un autre. Ne serait-il pas temps de commencer à l'essayer ?

Les circonstances sont difficiles, je le sais bien ; les événements nous entraînent. Nous suffisons à peine à faire face aux difficultés quotidiennes de la situation. Le politique ne laisse pas de temps au législateur. Mais c'est aussi une question du moment, que cette réforme des lois dont la société a besoin pour se sauver. C'est une question de la semaine, du jour, de l'heure, que cette urgente et impérieuse nécessité de purifier nos institutions, d'en extirper le mal qui y germe, de faire suppurer le venin que les révolutions y ont déposé. Pendant que nous discutons, nos institutions travaillent contre la société et contre nous, la jeunesse est élevée contre la société et contre nous, la société est gouvernée contre nous et contre elle-même.

D'ailleurs, c'est le fait des grands hommes d'Etat et des grandes époques, de suffire à la fois à cette double tâche, aussi urgente l'une que l'autre, du politique et du législateur : de gouverner la société et en même temps de la réformer. C'est au milieu des luttes, de la guerre étrangère et des difficultés intérieures que Charlemagne et Napoléon ont accompli leurs grandes œuvres législatives. Ils n'ont pas attendu le calme, la paix, la sécurité. Ils sentaient que le péril des mauvaises institutions exige un aussi prompt remède que le péril de la révolte ou de la guerre. Ils comprenaient peut-être aussi que les temps de sécurité sont des temps d'oisiveté, que rassuré on s'endort, qu'une fois tranquille on trouve la société parfaite, et qu'on reste insouciant au pied du volcan qui vient de s'éteindre. Les jours de paix sont un don inutile que personne n'a su mettre à profit. Qu'a fait la Restauration

de cette situation si pacifiquement triomphante que lui avait donnée l'expédition d'Espagne en 1823? Elle, cependant, a compris, dans sa conscience le devoir d'en user; mais elle n'a pas trouvé dans l'évidence du danger public les lumières dont elle avait besoin pour en user : elle a essayé de réformer, mais elle a mal réformé. Qu'a fait le gouvernement de Juillet de ces longues années de prospérité qui lui furent données? Rien, vous le savez, et plus on s'éloignait des jours d'orage, plus la devise du *rien* était mise en pratique, plus grande était l'impuissance de réformer : cette impuissance n'était autre que celle de l'homme qui s'endort. C'est, au contraire, la gloire du Consulat, d'avoir mené de front la lutte contre les partis et la lutte contre les lois, d'avoir fait le Code civil au bruit du canon de Marengo et de l'explosion du 3 nivôse. La sécurité est aveugle et inintelligente; le danger public est plein de lumières : il rasseoit le sens des nations, il déchire leurs illusions, il met leurs plaies à nu. Nous sommes maintenant à une de nos heures de raison; profitons-en.

Je sais qu'il faut faire violence à bien des habitudes. Les dix-huit années du dernier régime ont été pour les hommes d'Etat l'apprentissage d'une certaine vie d'intrigue parlementaire au delà de laquelle ils ont été trop accoutumés à ne rien voir. Que devenait la société? Que pensait le peuple? Quel mal était au fond des lois? Quelle réforme demandait le besoin public? Il y avait bien autre chose à faire que d'y penser : un portefeuille à saisir, une majorité à capter, un vote à enlever, un discours à faire, un amendement à éluder. La Chambre était devenue ce qu'était le roi au XVII[e] siècle : une puissance souveraine sur la force et le maintien de laquelle nul doute ne se présentait dans les esprits, autour de laquelle tout devait graviter, de laquelle on devait tout attendre, autour de laquelle rayonnaient toutes les ambitions, toutes les intrigues, toutes les pensées; qui existait par elle-même et pour elle-même; que la grande affaire était, non pas de diriger, mais de satisfaire; non pas d'inspirer, mais de gagner; non pas de plier au service de l'Etat, mais de servir comme étant elle-même tout l'Etat. Pour les hommes politiques de ce temps, le monde tout entier était au Palais-Bourbon, comme, pour les courtisans de Louis XIV, le monde tout entier était à Versailles. Aussi, jamais luttes parlementaires ne furent plus stériles. Il y avait des discours magnifiques, de belles pensées, des tournois oratoires, comme on disait, qui ravissaient les étrangers. C'étaient d'admirables tours de force, d'autant plus qu'après avoir entendu les orateurs, on se de-

mandait presque toujours sur quoi ils avaient disputé et quelle était la différence des principes de l'un aux principes de l'autre. Tout le monde, il est vrai, savait le mot de cette énigme : l'objet véritable de cette insaisissable dispute n'était autre qu'un portefeuille ; et, de pareilles discussions, en effet, aucun résultat ne sortait, si ce n'est le passage du portefeuille d'une main dans une autre.

Sous la Restauration, du moins, la polémique n'avait pas montré ainsi à nu son caractère personnel : il y avait eu deux partis en face l'un de l'autre et deux principes contraires ; les institutions avaient été discutées, les réformes appelées ; on était allé au fond des choses et on avait pensé un peu au besoin public. Mais sous le gouvernement de Juillet, il y avait toujours des partis hors du Parlement, nous l'avons trop bien vu ; dans le Parlement, il n'y avait plus de partis, et cette double situation était un grand malheur. Il y avait deux, trois, quatre coteries, désignées par des noms propres et n'ayant, en effet, que des noms propres pour drapeau ; ambitieuses de parvenir, non de gouverner ; faisant toutes la cour à une même majorité, flattant les mêmes intérêts, respectant les mêmes abus, se promettant de gouverner de la même façon, pensant à s'approprier les institutions, non à les changer ; intriguant, manœuvrant, luttant de finesse, de dextérité, de beau parlage, autour de ce maître unique et tout-puissant : la Chambre des Députés.

Mais aujourd'hui, ne pas comprendre que ce temps est fini, que nulle Assemblée n'est un maître tout-puissant, que les finesses ne servent plus, qu'escamoter ou éluder un ordre du jour n'est rien, que les habiletés parlementaires s'exercent en pure perte, que ce n'est plus le temps de la tactique constitutionnelle, mais de la politique grande, sérieuse, ouverte, hardie ; continuer les mêmes ruses et les mêmes manœuvres en présence des immenses et effrayantes questions qui sont ouvertes, en présence des partis les moins parlementaires et les moins constitutionnels qui aient jamais existé, en présence des principes les plus ouvertement antilégaux et antisociaux qui jamais aient été proclamés ; faire ce métier d'homme de cour au milieu d'une révolution ; jouer ce rôle d'avocat en temps de guerre ; s'occuper de ce jeu d'enfants lorsque la querelle est si sérieuse : ne serait-ce pas la plus énorme faute et la plus funeste ?

Comment les hommes qui aiment la tribune et la presse, qui ont vécu, qui ont grandi par elles, qui leur doivent leur importance et leur gloire, qui avec elles peuvent être tout et sans elles ne seront plus

rien, ne s'inquiètent-ils pas de l'avenir qui peut attendre la presse et la tribune? Quels grands services nous a rendus jusqu'ici la liberté politique? Que lui devons-nous de reconnaissance? Quel prix devons-nous mettre à la conserver? Si le but de la liberté politique ce sont les beaux discours, les articles insérés dans les journaux, la fortune, la gloire, la célébrité d'un certain nombre d'hommes orateurs ou écrivains; nous n'avons rien à dire; nous sommes à cet égard servis à souhait. Le journalisme et la tribune ont en France un éclat, une gloire littéraire, une puissance de talent qu'ils n'ont nulle part ailleurs. Jamais peuple n'a produit tant de beaux discours, tant d'alinéas éloquents, tant d'hommes admirables par la parole et par la plume. Mais si le but de la liberté politique c'est le salut et l'amélioration de la société; si la liberté politique n'est, comme je le pense, autre chose que la gardienne de la liberté civile et n'a de prix que par ce qu'elle garde, a-t-elle si bien atteint son but? A-t-elle porté de si beaux fruits? Lui devons-nous tant de gratitude et tant d'amour?

La liberté politique en France a un grand malheur : c'est d'être née de la révolution, et, par suite, de n'avoir guère servi qu'à la révolution. Un mauvais esprit a presque toujours dirigé son développement. Ce qu'on a cru gagner pour la liberté politique, c'est bien plutôt pour la révolution qu'on l'a gagné. Que la première conception d'un gouvernement représentatif renfermât, au moins en germe, l'idée de la souveraineté populaire; que ce germe se soit développé forcément, naturellement, logiquement; que ce développement, hâté encore par des faits accidentels, ait abouti, comme perfection dernière, au suffrage universel et absolu : je ne m'en étonne ni ne m'en afflige outre mesure. Mais quelle fatalité a toujours associé pour nous la pensée révolutionnaire et la pensée constitutionnelle? nous a fait chercher et rencontrer, dans le progrès des institutions libres, un aide à toutes les révolutions? Pourquoi, dans le développement de ces institutions, avons-nous toujours affecté les formes les moins rassurantes pour la stabilité des nations? Pourquoi avons-nous toujours choisi les conditions qui, en agrandissant la souveraineté du corps électoral, rendaient en même temps cette souveraineté moins sûre d'elle-même, moins maîtresse de ses actes, moins éclairée, plus facile à égarer, plus difficile à conduire? Par un accord presque unanime, nous avons repoussé le double degré d'élection, c'est-à-dire que nous avons appelé la masse des citoyens à se prononcer sur le mérite, non d'un voisin qui lui est connu, mais d'un étranger qu'elle ne connaît pas : et

nous avons crié, en faisant cela, au progrès dans la voie constitutionnelle. Nous avons rejeté bien loin de nous l'idée d'une seconde Chambre, modératrice utile et en même temps bien peu redoutable des effervescences du suffrage universel : et nous avons estimé cela un second progrès. Nous avons également admis ce que nous appelons le scrutin de liste, c'est-à-dire que le citoyen, le paysan et l'ouvrier, auquel il était déjà bien difficile de choisir un député en connaissance de cause, s'est trouvé appelé à en choisir huit, dix, vingt, trente : et nous avons trouvé que la sincérité du système représentatif en était d'autant plus parfaite. Nous avons reporté l'âge du vote de trente ans à vingt-cinq, puis de vingt-cinq à vingt et un : et chaque fois que nous avons accru ainsi le nombre des électeurs imberbes, nous avons pensé faire merveille. Nous avons enfin rejeté le vote à la commune ; en d'autres termes, nous avons dépaysé l'électeur, nous l'avons éloigné des influences qu'il connaît et qu'il accepte, qui, par conséquent, ne sauraient devenir tyranniques, pour le jeter en pâture à toutes les influences soudaines, brusques, irréfléchies, étrangères, qui pourront le saisir à l'entrée de la salle et lui ôter la liberté de son jugement : et le parti qui se dit avancé a chanté victoire après ce beau succès. En un mot, nous n'avons pas fait un pas dans la voie constitutionnelle qui ne fût un pas dans la voie révolutionnaire. Nous avons jugé, ce semble, que la souveraineté du peuple était d'autant plus parfaite que le peuple jugeait en moindre connaissance de cause ; nous avons cru faire de lui un souverain plus absolu chaque fois que nous en avons fait un souverain moins éclairé. Et remarquez que la révolution, à cet égard, connaît parfaitement et pratique parfaitement bien son intérêt : il lui faut à elle le peuple souverain, mais il lui faut aussi le peuple corruptible, susceptible d'entraînement, ouvert aux séductions, facile, en un mot, à égarer ; il faut pour elle que la puissance du peuple soit grande, mais à la condition qu'elle soit aveugle.

Et aujourd'hui où nous sommes arrivés à ce que nous croyons être la perfection du suffrage universel, comment personne ne se demande-t-il de quel droit la femme, l'enfant mineur en sont exclus? Qu'on ne fasse pas appel à leur jugement moins éclairé, je le comprends, bien qu'on recherche peu, ce me semble, les lumières dans le corps électoral ; mais qu'on ne tienne compte ni de leur droit qui est aussi précieux, ni de leur intérêt qui est aussi grave que tout autre, c'est chose toute différente. Dès qu'il ne s'agit plus, comme sous l'empire du cens électoral, de s'adresser à un corps choisi auquel la loi supposait de plus grandes

lumières personnelles, dès qu'il s'agit seulement de rendre à chacun ce qui lui appartient, ce qui représente sa part d'intérêt dans la chose publique ; de quel droit la liberté, le patrimoine, la vie, l'honneur de vingt-six millions d'êtres humains qui courent comme nous toutes les chances des révolutions, ne pèsent-ils en rien dans la balance électorale ? Ils ne peuvent voter, je le sais bien ; mais ils auraient parmi ceux qui votent leurs représentants naturels, légitimes, nécessaires, maris, pères, tuteurs. Et c'est, je l'avoue, une chose qui passe complètement mon intelligence, que cette notion de justice, de droit et d'égalité, en vertu de laquelle l'homme le plus intéressé à la chose publique par le nombre de têtes qu'il joue forcément au terrible jeu des révolutions, le père de famille qui sent dépendante de son vote l'existence des êtres qu'il aime plus que lui, ne compte pas plus dans l'urne électorale que le premier polisson de vingt et un ans, qui ne tient à rien ni à personne, qui ne compromet point l'avenir d'une famille, qui ne joue autre chose que sa faible tête et ne sait pas même qu'il la joue. Puisque nous marchons dans la voie du suffrage universel, voici un dernier progrès à faire dans cette voie : c'est de proportionner l'influence de chaque votant au nombre de têtes qu'il a le malheur d'exposer avec la sienne ; c'est de faire représenter une nation de trente-six millions d'hommes, je ne dis pas par trente-six millions de votants, mais par trente-six millions de suffrages. Il y aurait justice, il y aurait libéralisme à le faire, il y aurait un véritable hommage à la notion de l'égalité : il y aurait en même temps protection pour l'ordre social ; car ce serait remettre à son rang la portion du corps électoral la plus amie de l'ordre, et lui donner la part plus grande d'influence qui lui revient légitimement. Sans doute, tout cela est si loin des habitudes et des données actuelles, de ce type révolutionnaire que nous avons accepté pour la société, que tout cela choque au premier abord. Réfléchissez-y pourtant, cela ne serait-il pas juste, légitime, profitable à la paix publique ? Mais non, nous sommes trop habitués à servir, même malgré nous, les intérêts de la révolution ; nous avons décidé que le principe de l'élection est d'elle, qu'il est à elle, qu'il ne doit se développer que dans son sens et à son profit. Une loi d'élection qui ne sera pas une loi révolutionnaire ne nous paraîtra jamais un progrès.

Ce que je dis de l'élection, je le dis de la presse. Nous n'avons jamais su faire de la presse qu'un instrument de révolution. Les gens de bien n'en usent pas ou en usent mal. Les révolutionnaires seuls savent s'en servir : et pour m'en tenir au moment actuel, c'est pour moi un des plus

effrayants symptômes de la situation, que cette impuissance avouée, acceptée même par la presse modérée. Elle passe son temps à gémir, non pas à combattre; elle se plaint de la propagande hostile qui se fait contre la société; elle dénonce les manœuvres socialistes, ces feuilles qui se vendent un sou et que lit le dernier ouvrier, ce colportage qui fait circuler jusque dans les hameaux les plus reculés la prose de M. Proudhon, cette activité des émissaires montagnards qui inondent le pays, infectent le dernier village, fréquentent les foires et les marchés, circulent partout et portent partout leur venin, sous l'habit du facteur rural, de l'agent des contributions, du conducteur des ponts-et-chaussées, du maître d'école. Mais, à votre tour, que n'en faites vous autant? que n'imitez-vous pour le bien cette activité pour le mal? Que n'avez-vous des feuilles à un sou pour l'ouvrier? Que ne répandez-vous vos brochures conservatrices dans les foires, sur les marchés, dans les chaumières? Que n'avez-vous, ou par dévouement ou par argent, des missionnaires aussi actifs que ceux que paye ou ne paye pas le socialisme? Vous invoquez la police contre ses manœuvres; mais invoquer la police, n'est-ce pas confesser votre propre impuissance, l'impossibilité où vous êtes de soutenir la lutte, l'absence de forces, d'argent ou de dévouement qui vous empêche d'imiter les efforts des révolutionnaires, même en ce qu'ils ont d'honnêtement imitable? C'est encore ici la même chose : la presse est faite pour révolutionner et pour détruire. Elle ne servira pas, nous n'admettons pas qu'elle puisse servir à autre chose. Nous avons fait usage de la presse quand nous étions nous-mêmes révolutionnaires, quand nous voulions combattre, détruire, jeter à bas; et maintenant, nous en servir dans un sens opposé, pour défendre, pour maintenir, pour édifier, la pensée ne nous vient même pas que ce soit possible!

Et enfin, il faut bien compter parmi nos institutions constitutionnelles, puisque nous l'avons toujours comptée ainsi, une institution qui, à vrai dire, n'est guère constitutionnelle : je veux parler de la garde nationale. Nous avons dénombré au nombre de nos libertés le droit de monter la garde et d'obéir au sergent-major; à chaque révolution, en nous proclamant libres une fois de plus, nous reprenons avec un nouvel éclat le fusil et l'uniforme, et nous recommençons en signe d'indépendance à passer des nuits au corps de garde. Toute l'Europe a suivi notre exemple, et nul peuple n'aurait cru devenir un peuple constitutionnel s'il ne se fût immédiatement transformé en soldats. Avec la presse libre, avec le jury, avec le suffrage électoral, la garde nationale elle aussi est

en train de faire le tour du monde. L'Angleterre seule, ce vieux pays de liberté, n'a pas souci de cette liberté-là. Elle a quelque peine à comprendre que ce soit le propre d'un citoyen libre, et son privilège au-dessus du sujet d'un prince absolu, de faire le soldat en même temps qu'il paye des soldats. Elle trouve même cette liberté fort dangereuse; il lui semble que lorsque les citoyens sont armés de la presse, du *meeting*, du vote, de la tribune, ils doivent au moins être désarmés du fusil; que les lancer dans les voies de la polémique incessante, de la lutte perpétuelle des partis, et en même temps leur mettre le sabre en main, c'est s'exposer de gaîté de cœur à voir d'un jour à l'autre la lutte parlementaire se transformer en lutte militaire, la bataille de plume devenir une bataille sanglante, la tribune enfanter les coups de fusil. C'est, en d'autres termes, préparer d'avance l'insurrection, c'est constituer un pays pour la guerre civile : chose dont l'Angleterre ne se soucie pas le moins du monde.

C'est pourtant ce que nous avons fait; et l'Assemblée constituante, quand elle a établi la garde nationale, a franchement avoué qu'elle voulait en faire une tutelle armée pour sa Constitution, dans le cas où quelque monarque, puissant par des victoires au dehors, voudrait tenter de ravir à la nation sa liberté. Il était impossible de prévoir plus ouvertement, de préparer d'une manière plus complète, d'appeler plus témérairement la guerre civile. Par le seul fait du gouvernement populaire, on constituait le pays dans un état fondamental de lutte contre lui-même, on ouvrait l'arène aux partis : et en même temps, dans la peur que ces partis ne s'en tinssent aux pacifiques querelles de la tribune et de la presse, on leur faisait cadeau d'un million de fusils. La liberté ainsi entendue, c'est la liberté des sauvages de l'Amérique, qui délibèrent le tomahawk à la main, et, quand ils sont à bout d'arguments, se cassent la tête les uns aux autres. C'est ce qui n'a pas manqué de nous arriver. La France a passé bien vite du gouvernement de la presse et de la tribune au gouvernement du fusil et de la pique. Une nation en armes ne discute point, elle se bat.

La garde nationale, en plusieurs circonstances, je le sais bien, a été utile, salutaire, nécessaire. Nécessaire, sans doute, comme le remède après le mal; comme le remède violent et révolutionnaire d'une situation qu'on avait faite à plaisir révolutionnaire et violente. Les pistolets que je prends sur moi dans un pays infesté de voleurs armés me sont fort utiles, je le sais bien. Mieux vaudrait cependant que la police fût bien faite, que les voleurs fussent réprimés, qu'ils n'eussent pas d'armes

entre les mains, ni moi non plus. Une société civilisée ne donnerait de fusils à personne : la nôtre en donne, et donne même les meilleurs à l'émeute ; c'est bien le moins qu'elle en laisse quelques-uns aux honnêtes gens. C'est la barbarie avec ses moyens de salut, parce que c'est la barbarie avec ses dangers.

Et de plus, quelle tutelle précaire, quelle arme incertaine, quel périlleux et infidèle soutien que cette garde nationale ! Lorsque les révolutions sont récentes, que les pouvoirs sont nouveaux, que l'abîme de l'anarchie est là tout ouvert, qu'on entrevoit le risque de se trouver sans gouvernement, elle soutient le pouvoir et l'a parfois sauvé. Mais que la révolution commence à s'éloigner, que le pouvoir vieillisse, que le terrorisme et l'anarchie, toujours facilement oubliés, retombent pour l'esprit des bourgeois à l'état de chimère, la garde nationale sera molle, paresseuse, frondeuse, hostile, révoltée. Elle a sauvé Paris en 1814 et 1815 ; en 1830, elle l'a jeté dans une révolution. De 1830 à 1834, elle a hardiment soutenu Louis-Philippe ; en 1848, elle l'a déserté. Aujourd'hui la voilà déjà qui se refroidit. Voyez la progression : vaincue en Février par ses propres mains, moralement anéantie par l'écrasante journée du 17 mars, elle se relève au 16 avril avec un accord, un élan, un enthousiasme sans exemple ; au 15 mai, pareil enthousiasme et pareille ardeur, mais à un degré un peu moindre ; au 23 juin, elle est plus tardive, mais elle est brave ; au 29 janvier, elle se montre, mais froidement ; au 13 juin, elle est en majorité absente, en bonne partie indifférente, pour une certaine portion hostile. La prochaine fois, qu'arrivera-t-il ? Ça été un bien utile parfois, mais c'est toujours un redoutable auxiliaire. On ne l'appelle qu'avec crainte : quand le pouvoir fait battre le rappel, c'est en tremblant qu'il donne cet ordre ; il ne sait pas s'il rassemble des légions d'amis ou d'ennemis.

Voilà donc ce que sont pour nous tous nos libertés constitutionnelles : des instruments de révolution. Et c'est pour cela, comme je l'ai fait pressentir plus d'une fois, que la liberté politique et la liberté personnelle ont chez nous si peu marché du même pas. L'une s'est développée, l'autre est demeurée stationnaire. C'est que la révolution avait besoin de l'une, et que par sa nature elle déteste l'autre. Ce sont deux choses fort distinctes que les droits du citoyen et l'indépendance de l'homme. Nous avons accru la souveraineté du vote, l'audace de la presse, l'impunité du club, la facilité de l'émeute, en d'autres termes la toute-puissance des majorités ou réelles ou apparentes ; parce que la révolution comptait bien

se servir de ces majorités, et savait parfaitement qu'une fois maîtresse, elle les briserait sans aucune peine. Nous n'avons au contraire rien ajouté ni à la liberté de la personne, ni à la liberté du patrimoine, ni à la liberté de la conscience ; parce que la révolution se sent profondément inconciliable avec cette triple liberté, et que ce qu'elle méconnaît le plus au monde, c'est le libre arbitre. Dans les querelles parlementaires, l'opposition la plus ardente n'a jamais poussé qu'au développement de la liberté politique ; pour la liberté personnelle, elle n'en a parlé qu'en passant et pour la forme ; elle a eu peur que le pays ne s'y attachât, et que, parvenue à son tour aux affaires, elle ne fût obligée de la lui donner. Les hommes les plns avancés, comme on dirait, ont été même les plus hostiles à cette liberté, les plus amis des prétentions universelles de l'Etat, les plus favorables à l'agrandissement de son domaine ; pour parler franchement, les plus voisins du despotisme. M. Dunoyer, dans le travail de 1847 que je citais plus haut, le disait avec grande raison : « Je n'accuse pas en particulier de cette tendance à agrandir les attributions de l'Etat le parti qui est actuellement aux affaires. Tout au contraire, elle est plutôt plus forte chez ses adversaires que chez lui. Ce qu'on appelle le tiers-parti y serait plus porté encore que le parti ministériel ; l'opposition de gauche à son tour irait encore un peu plus loin ; les républicains nous laisseraient probablement un peu moins de liberté que l'opposition de gauche ; et ceux qu'on nomme socialistes nous en raviraient incontestablement la plus forte part. » Nous en savons quelque chose aujourd'hui.

Quant à moi, quand je vois combien peu la liberté politique en France a rempli son but ; combien peu elle a développé et de sentiment et de fait la liberté réelle ; comment entre les mains des plus honnêtes gens elle n'a guères été qu'un instrument d'ambitions, d'amours-propres, de rivalités personnelles, et n'a servi qu'un manége parlementaire ; comment elle n'a guères été puissante, sinon pour détruire, utile, sinon aux factieux, efficace, sinon pour les révolutions ; comment, au lieu d'être pour nous comme pour l'Angleterre la plus sûre garantie de paix et de stabilité, elle a été l'arme la plus commode pour le bouleversement : je me prends à me dégoûter d'elle, et je commence à croire que l'instrument ainsi perverti sera bientôt brisé.

D'un côté, en effet, si les révolutionnaires doivent triompher, la liberté politique périra comme toute liberté. Le parti révolutionnaire a cela d'admirablement commode pour lui, que les barrières les plus fortes, celles derrière lesquelles il résistait invinciblement à son en-

nemi, tombent d'elles-mêmes quand il le veut et ne sauraient tenir un instant contre lui. Ce sont des remparts dont on voudrait faire usage contre la place elle-même, du côté où l'accès en est facile, où aucun fossé ne les garantit, où leurs batteries ne portent pas : ils ne tiennent pas contre le moindre assaut. Résistez donc à Robespierre au nom de la liberté électorale! opposez la presse libre au comité de salut public! combattez les Jacobins avec ce vieil arsenal qui en leurs mains était invincible! il ne les arrêtera pas une minute. Ce ne sont pas seulement des armes dont ils se sont servis et qu'ils brisent; ce sont des armes qui se rompent et s'anéantissent par le seul fait de leur victoire : c'est un charme qui se rompt, un enchantement qui cesse au coup de baguette. Il est entendu d'avance pour tout le monde que, les révolutionnaires une fois victorieux, toute charte, toute constitution, toute liberté tombe de droit; il n'y a pas plus alors de liberté politique que de liberté personnelle ; pas plus de majorité légale, pas plus de souveraineté électorale, pas plus de presse, pas plus de droit de réunion, qu'il n'y a de liberté individuelle, qu'il n'y a de franchise pour la conscience, qu'il n'y a de sécurité pour le patrimoine. En pareil cas, il faudra donc faire son deuil complet de la liberté constitutionnelle, tout le monde le sait.

Et d'un autre côté, si le parti honnête doit avoir le dessus, pouvons-nous espérer encore que ce sera par la liberté constitutionnelle? C'est l'affaire de ceux qui manient par état cette liberté, de confirmer en nous et d'accomplir cette espérance. M'est-il permis de leur dire à tous, avocats, députés et journalistes, que l'humble peuple de clients, d'électeurs et d'abonnés, qui jusqu'ici les a docilement suivis, croit avoir droit d'attendre d'eux beaucoup, et ne s'imagine pas encore avoir tiré grand fruit de leur labeur? M'est-il permis de leur dire que dans cette attente et ce désir toujours retardé, il ne laisse pas que de tourner les yeux d'un autre côté, et de soupirer par moments pour la dictature?

Il y a surtout une forme de dictature, populaire en notre pays, et qui, à mes yeux, est de toutes incontestablement la meilleure, la plus rassurante, la plus libérale : je veux parler de la dictature militaire. Nous avons tous un faible pour le gouvernement de l'uniforme, et ce faible ne laisse pas que d'être justifié. Donnez le pouvoir suprême et absolu à des avocats : et vous aurez le despotisme le plus tracassier, le gouvernement le plus partial, l'arbitraire le plus passionné qui se puisse imaginer. Donnez ce même pouvoir à un général : et vous aurez sans doute un gouvernement sévère, préoccupé de sa propre sûreté et lui sacrifiant tout, faisant

de la justice en gros et ne se tourmentant pas trop de quelques iniquités de détail; mais en même temps un gouvernement plus froid, plus calme, moins passionné; le gouvernement d'un homme qui a l'habitude de manier le pouvoir discrétionnaire, et auquel une puissance absolue mise en ses mains ne trouble pas la tête, n'allume pas les passions, n'inspire pas mille soupçons, mille peurs, mille inquiétudes. Si votre pays ou votre village doit être sous la loi d'un maître absolu, n'aimerez-vous pas mieux que ce maître soit un général plutôt qu'un préfet, un capitaine plutôt qu'un juge de paix, un caporal plutôt qu'un maire de village? Pour ma part, mon choix est tout fait. Sous un dictateur civil, il n'y a de liberté d'aucun genre; le despotisme pense à tout, s'inquiète de tout, se mêle de tout, envahit tout Sous un dictateur en épaulettes, une certaine liberté est possible : avec cette netteté et cette simplicité droite de l'esprit militaire, le pouvoir ne voit qu'une chose, la sûreté publique à maintenir; calmez ses soupçons sur ce point, prouvez-lui que vous êtes un citoyen paisible, ne parlez pas politique; il vous laissera libre sur tout le reste.

En vérité : si une dictature pareille devait être imposée à notre pays; s'il était possible qu'elle fût assez intelligente pour faire d'elle-même une certaine part au libre arbitre de l'homme; si elle se contentait de supprimer le vote, la presse, la tribune, le club, l'émeute, et ne touchait pas à cette liberté non politique, dont j'avoue que je suis mille fois plus jaloux, à la souveraineté de notre vie privée, à la sécurité de notre foyer, au libre arbitre dans l'éducation de nos enfants, à la franche administration de notre patrimoine, à l'indépendance de notre Eglise, au gouvernement suprême de notre conscience; si, tout en faisant avec une autorité sans bornes la police de l'État, elle nous laissait le reste, et ne prétendait pas faire la police de notre vie, de notre chez-soi, de notre conscience, de notre bien; si, gouvernant beaucoup plus, elle administrait un peu moins, et, en compensation de ce que nous lui abandonnerions de droit et de liberté politiques, laissait refluer vers la province, vers la commune, vers l'individu, quelques-unes de ces mille attributions administratives et domaniales dont un gouvernement en frac a grand souci et qu'un gouvernement en épaulettes estime médiocrement; si, ne se mêlant pas de mille petites affaires, de mille querelles locales, de mille passions domestiques, qui sont pour un pouvoir civil objet de préoccupation, d'agitation, d'intervention tracassière, d'empiétement, elle passait à travers tout cela avec le sang-froid et la neutralité de

l'uniforme ; si un gouvernement pareil pouvait nous être donné : je connais beaucoup d'honnêtes gens qui se soumettraient avec assez de résignation à son empire. Ils aliéneraient entre ses mains leur droit de suffrage, qui ne leur servira bientôt plus, pensent-ils, qu'à protester par un vote impuissant contre une opinion pervertie. Ils renonceraient à leur part dans la liberté de la presse, qui consiste à subir chaque matin la lecture des plus odieux mensonges et des plus ignobles invectives contre tout ce qu'ils respectent et qu'ils aiment. Ils sacrifieraient même les chances faibles et peu appréciées qu'ils ont à arriver à la Chambre et à monter à la tribune. Ils remettraient sans trop de douleur au commandant de leur département leur fusil de garde national avec lequel, aux jours d'émeute, ils paraissent inutilement sur la place publique, rares défenseurs de l'ordre, tandis que le grand nombre reste chez soi, paresseux, insouciant, frondeur, révolutionnaire. Ils consentiraient à être moins libres sur la place publique, afin d'être plus libres de cœur et plus paisibles dans leurs foyers.

Sans aucun doute, notre gloire littéraire perdrait beaucoup à ce changement. Il n'y aurait plus de si belles harangues, ni une si admirable variété de talents dépensés dans les journaux. Les journalistes seraient réduits à faire des vaudevilles, et les hommes politiques écriraient l'histoire. Les avocats, descendus de la tribune, plaideraient des questions d'hypothèque. Mais ne sommes-nous pas rassasiés de gloire littéraire ? N'avons-nous pas de harangues et de premiers-Paris tout ce que notre admiration peut en porter ? Et tant de révolutions se sont-elles faites, tant d'institutions ont-elles été renouvelées pour n'avoir de résultat et de fruit que de former dans notre pays une branche nouvelle de littérature ?

La liberté politique, je le crains bien, finira par être prise dans un étau. Plus nous avançons et plus l'alternative semble prochaine entre le mal extrême du socialisme et le remède extrême de la dictature. Dans peu de mois, peut-être, les institutions constitutionnelles, toujours prises et toujours employées chez nous en mauvais sens, auront achevé d'opérer ; la presse révolutionnaire, qui ne rencontre dans la police qu'un faible obstacle, dans la presse opposée pas même un contre-poids, aura accompli son effet : une majorité légale sera prête à éclater en faveur du socialisme. Que faire alors ? et, si l'on ne veut pas s'envelopper stoïquement de son manteau, et demeurer en fataliste sur le bord de cet abîme qui s'agrandit sans cesse et à chaque instant fait écrouler son rivage ; si on ne se résigne pas absolument à se laisser entraîner, et avec soi toute

civilisation, toute dignité humaine, toute liberté; à quel remède avoir recours, sinon à la dictature?

La dictature alors serait légitime. Je respecte la souveraineté du peuple, ou plutôt la souveraineté de la majorité, non comme une théorie vraie absolument, mais comme une loi de mon pays, et aussi comme le principe nécessaire de tout pouvoir chez un peuple où les pouvoirs antiques sont éteints. Mais en quelque sens qu'on l'entende, la souveraineté de la majorité, comme toute souveraineté, a ses limites. Je respecte aussi la liberté de mon voisin, et le droit absolu qu'il a sur ses actions privées; cependant, si je le vois enjamber le parapet pour se jeter dans la rivière, je le prends au collet et je le mène au corps-de-garde. La souveraineté de l'homme sur lui-même ne va pas jusqu'au suicide. La souveraineté du peuple ne saurait non plus aller jusque-là. Que le peuple ait le droit de changer indéfiniment ses institutions, je le veux bien; qu'il passe, tant qu'il le voudra, de la république à la monarchie, et de la monarchie à la république; qu'il épuise, dans son inconstance, toutes les manières d'être possibles pour une nation civilisée : je l'admets. Mais qu'il puisse, de gaîté de cœur, abdiquer tout ce qui est honneur, dignité, civilisation, vertu, Christianisme; qu'il inaugure dans son sein la barbarie, et décrète le vandalisme à titre de constitution : il n'est pas de nation ni de souverain dont le droit absolu puisse aller jusqu'à un pareil assassinat ou un pareil suicide. Peuple ou roi, le souverain qui se conduit ainsi est un aliéné, et quiconque a le poignet assez fort a le droit de lui mettre la main sur le collet.

Il est donc bien temps que ceux qui ont la liberté constitutionnelle en leurs mains pensent à la sauver en la rendant utile. Il est temps que la liberté politique, qui n'est après tout que la liberté des avocats, des journalistes et des députés, serve à la liberté personnelle, qui est la liberté de tout le monde. Elle a grand besoin de se faire pardonner et de se faire aimer. Elle a grand besoin de devenir un instrument de paix, de stabilité, de résistance, pour nous comme elle l'est pour l'Angleterre. Elle n'a été trop souvent qu'un instrument de trouble, de désordre, de révolution; il est temps qu'elle ne travaille plus seulement pour elle-même, mais pour tous, et qu'elle se hâte de produire le bien, le bien réel, positif, durable. Autrement, la cognée, je le crains, est déjà bien près de la racine, et il en sera d'elle comme de l'arbre de l'Evangile, qui, faute d'avoir produit de bons fruits, a été abattu et jeté au feu.

Fr. de Champagny.

MARY BARTON[1]

SCÈNES DE LA VIE DE MANCHESTER.

(SUITE.)

Davenport ne pouvait plus parler ; cependant il entendait, il comprenait encore, et quoique la vue lui manquât, il promena sa main à tâtons sur la couverture. Ils comprirent ce que cela signifiait, ils guidèrent sa main et la posèrent sur la tête de sa femme, courbée sous le poids de sa douleur. Cependant le visage du mourant s'illumina ; son âme s'approchait de Dieu. Une paix qui surpassait toute intelligence y rayonnait ; puis sa main s'alourdit sur la tête de sa femme. Toute angoisse et toute douleur avait cessé pour Davenport.

La fièvre, qui fait si vite de grands ravages dans une ville aussi peuplée que Manchester, enlève en peu de jours les deux derniers enfants de Wilson, pauvres petits êtres affaiblis par les privations de tout genre, et incapables de résister à cette dangereuse épidémie. Ce malheur semble rapprocher un moment Mary Barton de Sem Wilson ; mais bientôt la vanité de la jeune fille reprend le dessus, et à l'idée de devenir une dame et d'épouser le beau M. Carson, qui lui fait la cour et lui promet d'une douce voix des voitures et de belles robes, elle oublie le pauvre Sem qui depuis son enfance l'aime si fidèlement et si tendrement.

La misère, qui augmente à tout moment les souffrances réelles de la classe ouvrière, combinées avec l'idée que le Parlement ignore toute l'étendue de ces souffrances, inspire à un grand nombre d'ouvriers le désir d'envoyer à Londres une députation chargée d'exposer au gouvernement la pauvreté et l'abandon dans lequel se trouvent les districts manufacturiers. De Sheffield, de Glascow, de Manchester partent des délégués choisis parmi

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXIV, p. 745.

les ouvriers, et par conséquent en état de raconter non-seulement ce qu'ils ont vu ou entendu dire, mais ce qu'ils ont souffert. John Barton est du nombre, et il s'en réjouit extrêmement; cela lui donnera de l'importance à Manchester, il verra Londres, et puis le pauvre homme se figure que ses représentations ou ses prières ne peuvent manquer de produire les résultats les plus favorables, et de faire enfin ouvrir les yeux du Parlement sur les angoisses poignantes des ouvriers. Après le départ de son père pour Londres, Mary prend la résolution de ne pas voir pendant la durée de son absence M. Carson, comme elle le faisait depuis quelque temps ; elle résiste courageusement aux lettres et aux instances du jeune homme, qui lui sont transmises par Sally Leadbither, jeune ouvrière, sa compagne d'atelier chez la même couturière. La seule personne que Mary voie souvent pendant l'absence de Barton, est la pauvre Margaret, qui perd rapidement la vue, et en vient à être obligée, pour gagner sa vie et celle de son grand-père, de chanter à un cours de musique où sa belle voix lui procure quelque argent. Bientôt un nouveau malheur vient accabler la famille Wilson. George Wilson meurt subitement, laissant sa veuve et son fils dans la misère. C'est une triste nouvelle à annoncer à Barton pour son retour que la mort de son ami ; car cet homme, que la pauvreté avait rendu presque insensible, conservait pourtant un sentiment d'affection et d'estime pour Wilson. Le matin de son retour, Mary va vers lui en tremblant et lui dit d'une voix émue :

« Mon père, savez-vous que George Wilson est mort ? C'est un bien grand malheur, n'est-ce pas ? »

Pas un mot, pas un soupir n'échappe d'abord à Barton ; il regarde fixement sa fille, puis il dit :

« Il est bien heureux d'être mort. »

Pauvre homme! il revenait de Londres le cœur brisé ; toutes ses espérances sont détruites ; tous ses plans de bonheur et d'amélioration pour l'avenir sont anéantis. Maintenant, il n'a plus en perspective pour lui-même, pour sa fille, pour les ouvriers de Manchester, que la misère et que la mort ! Pendant quelques heures, il reste abattu, immobile, muet ; mais enfin il se décide à raconter à Mary et à son amie Margaret, qui était venue avec le vieux Sob savoir ce que le voyage des délégués à Londres avait produit, toutes les déceptions de cette triste ambassade.

Voici en quels termes il leur fait son récit :

« C'est un bel endroit que Londres, mais je ne peux pas vous en dire

grand'chose, car je n'en ai pas vu seulement la dixième partie ; ils disent que c'est grand six fois comme Manchester. Un sixième des maisons qui le composent sont de grands palais, trois sixièmes des maisons ordinaires, et le reste ne consiste qu'en taudis dégoûtants comme il n'y en a heureusement pas à Manchester.

— Mais, mon père, dit Mary, avez-vous vu la Reine?

— Je crois bien que non, quoiqu'un jour il m'ait semblé la voir, mais enfin, on fixa un jour pour porter la pétition au Parlement, continua-t-il en se tournant vers le vieux Sob. Presque tous les délégués, nous demeurions dans une auberge d'Holborn, où on nous traitait très-bien. Le jour donc où nous devions porter la pétition, on nous donna un déjeuner que la Reine aurait bien certainement mangé volontiers ; ils pensaient probablement que nous avions besoin de prendre des forces. Il y avait des côtelettes de mouton, des saucisses, du jambon frit, du bœuf grillé et des oignons. C'était plutôt un dîner qu'un déjeuner ; mais beaucoup de nos camarades ne pouvaient pas manger : ils pensaient à leurs femmes, à leurs petits enfants, restés à la maison, et qui peut-être dans le même moment manquaient de pain. Après le déjeuner, nous partîmes en procession. Nous fûmes longtemps à nous mettre en ordre, deux à deux. La pétition, qui avait plusieurs mètres de long, était portée en tête. Les hommes avaient l'air bien graves et pauvre mine, comme vous pouvez bien croire.

« Nous avons d'abord marché dans une quantité de rues où il fallait aller très-lentement, à cause des équipages et des fiacres qui les encombraient. Je croyais qu'en avançant nous en trouverions moins ; mais plus les rues étaient larges, plus il y en avait. Nous fûmes enfin complétement arrêtés dans notre marche dans Oxford-Street. C'est à partir de ce point que nous nous sommes trouvés dans de grandes rues. Moi, j'étais comme un enfant : je regardais autour de moi et j'oubliais ce que nous étions venus faire. L'heure du dîner était venue, autant que nous pouvions en juger par le soleil, et nous étions bien fatigués de marcher si lentement. A la fin, nous arrivâmes dans une rue qui menait au palais de la Reine ; c'est là que j'ai cru la voir. Vous avez vu les corbillards avec les plumes blanches, Sob ? »

Sob fit un signe de tête affirmatif.

« Eh bien, toutes les dames que nous avons vues dans les voitures s'étaient mises sur la tête une plume semblable. C'était la réception de la reine, à ce qu'il paraît, et les voitures allaient du côté du palais, les

unes pleines de messieurs habillés comme les gens du Cirque, les autres de dames.

« Quelques-uns des beaux messieurs, qui n'avaient pas de places dans les voitures, étaient accrochés derrière, avec de beaux bouquets et de grands bâtons pour taper ceux qui voudraient éclabousser leurs bas de soie. Toutes ces voitures nous empêchaient d'avancer, et les gens de police nous repoussaient quand nous essayions de traverser. Un d'entre eux nous a même frappés avec son bâton, ce qui faisait rire les cochers, et les officiers qui étaient près de là prenaient leurs lorgnons, regardaient et laissaient faire. Un homme de la police m'ayant frappé : « Pourquoi me frappez-vous ? lui dis-je. — Vous effrayez les chevaux, me répondit-il avec cette prononciation grimacière des habitants de Londres, qui ne savent dire ni les *a* ni les *i*, et il est de notre devoir de vous empêcher de troubler les dames et les messieurs qui vont à la réception de Sa Majesté, — Et pourquoi nous arrête-t-on, dis-je, nous qui allons paisiblement faire nos affaires, d'où dépendent notre vie ou notre mort et celle de nos enfants, qui souffrent de la faim dans le Lancashire ? Qui est-ce qui a le plus d'importance aux yeux de Dieu, notre affaire ou celle de ces grandes dames que vous respectez tant ? » Mais j'eusse mieux fait de me taire que de parler ainsi, car il se prit à rire. »

John s'arrêta. Après avoir attendu un moment pour voir s'il continuerait son récit, Sob lui dit :

« Mais ce n'est pas là toute votre histoire ? Dites-nous ce qui vous est arrivé au Parlement. »

Il y eut un moment de silence ; puis John répondit :

« Voisin, si ça vous était égal, j'aimerais mieux n'en pas parler. Nous ne pourrons ni l'oublier ni le pardonner. Aussi longtemps que je vivrai, la façon dont nous avons été repoussés ce jour-là remplira mon cœur ; aussi longtemps que je vivrai, je maudirai ceux qui ont si cruellement refusé de nous entendre ; mais n'en parlons plus. »

Le chagrin de cette aventure accabla Barton, aigrit son caractère ; sa misère et celle de ses confrères, augmentant chaque jour, n'était pas propre à relever son courage. Peu à peu tous les objets de luxe qui faisaient l'orgueil de sa pauvre Mary disparaissent pour acheter du pain. La jeune fille sent son courage faiblir sous tant d'épreuves et écoute d'autant plus volontiers les compliments de M. Carson, qui charge sans cesse Sally Leadbither d'offres et de messages pour Mary. Ici paraît pour

la première fois la sœur de mistriss Barton, cette Esther qui a causé la mort de la pauvre femme en fuyant le foyer domestique. La malheureuse, tombée rapidement aux derniers degrés de la misère et de la honte, conserve pourtant encore le sentiment de sa dégradation ; elle veut préserver sa nièce d'un sort semblable au sien. Elle attend un soir John Barton au sortir d'une réunion d'ouvriers, et là, dans la rue, elle se fait reconnaître de lui et le supplie de lui pardonner ; mais Barton n'est pas disposé à écouter favorablement les prières de sa belle-sœur, et le nom de sa femme, qu'elle invoque, met le comble à l'indignation qu'excite en lui la vue de cette misérable créature, jadis si jolie, si fraîche, si heureuse, et maintenant plongée dans le vice et la pauvreté. Cependant les quelques mots que lui a dit Esther obsèdent sans cesse son esprit ; il voit déjà sa fille, sa Mary, la dernière consolation, le seul orgueil de sa vie, dégradée et misérable. Il cherche à la préserver de ce danger et pense à Sem Wilson comme au seul homme auquel il puisse confier le bonheur de sa fille. Cette idée finit par s'emparer complétement de lui, et il persécute Mary de questions, et presque de menaces, qui éloignent toujours plus la jeune fille de celui dont l'affection lui est si fidèle.

Un jour, après une querelle de ce genre, Mary, assise tristement près de la fenêtre, repassait dans son cœur les paroles amères de son père ; elle entend frapper à la porte :

« Entrez ! » dit-elle.

C'était Sem, plus gauche, plus embarrassé que jamais. Il s'était décidé, après bien des hésitations, à ouvrir son cœur à Mary. Son anxiété et son trouble étaient tels qu'il regrettait presque de la trouver seule, quoiqu'il l'eût ardemment désiré. Il s'assied auprès d'elle et commence la conversation en lui demandant où donc est son père, espérant obtenir une réponse ; mais elle paraît décidée à garder le silence et continue à coudre sans mot dire.

« Il est peut-être allé à la réunion? » Nouveau silence. « Je ne gagne rien à attendre, pensa Sem ; il vaut mieux entrer en matière tout de suite.

« Mary ! » dit-il, et le son étrange de sa voix fit lever les yeux à la jeune fille. Elle comprit en le regardant ce qu'il allait lui dire, et son cœur battit si soudainement et si violemment qu'elle pouvait à peine rester assise. Elle était bien décidée cependant à repousser ses propositions. Elle leur montrerait qui elle pouvait épouser ; exaspérée par sa

querelle avec son père, elle ne put cependant supporter ce regard passionné, et ses yeux se baissèrent à l'instant.

« Ma chère Mary! (car je puis à peine vous dire combien vous m'êtes chère) je ne vous apprendrai rien de nouveau. Vous le savez, depuis bien longtemps, depuis notre première enfance je vous ai aimée plus que personne, et vous avez toujours eu une part dans mes pensées le jour et dans mes rêves la nuit. Mais je n'avais pas le moyen de vous faire vivre, je ne voulais pas vous lier par un engagement, et je tremblais qu'un autre ne vous prît pour lui. Maintenant, Mary, je suis inspecteur des travaux; Mary, ma bien-aimée, écoutez-moi! » La jeune fille se leva dans une agitation inexprimable et s'éloigna de lui. Il se leva aussi, alla vers elle, tâcha de lui prendre la main; mais elle le repoussa. Sa résolution de le refuser maintenant, une fois pour toutes, est arrêtée dans sa pensée.

« Mary, à présent, j'ai à vous offrir une maison, en même temps qu'un cœur fidèle pour vous aimer et vous chérir; nous ne serons jamais riches, je le sais bien, mais si un cœur tendre et un bras vigoureux peuvent défendre des chagrins et de la misère, vous serez bien défendue. Je ne dis pas tout ce que je voudrais vous dire : mon amour ne peut s'exprimer. Mais dites-moi, oh! dites que vous y ajoutez foi, et que vous vous donnerez à moi. »

Mary ne répondit rien; elle était hors d'état de prononcer une parole.

Il reprit doucement : « Mary, on dit : Qui ne dit mot consent; en est-il ainsi ? »

C'était le moment ou jamais. « Non, cela n'est pas vrai pour moi! répondit Mary d'une voix calme, quoiqu'elle tremblât des pieds à la tête. Je serai toujours votre amie, Sem, mais je ne peux pas être votre femme.

— Vous ne serez pas ma femme? s'écria-t-il avec désespoir. Oh! Mary, pensez-y bien, vous ne pouvez pas être mon amie si vous n'êtes pas ma femme. Du moins je ne me contenterai jamais d'être seulement votre ami. Pensez-y bien! si vous me dites non, vous me mettrez au désespoir. Mon amour n'est pas d'hier; il est la source de tout ce qu'on loue en moi. Mary, je ne sais pas ce que je deviendrai si vous ne vous ne voulez pas de moi!... Mary, pensez aussi comme votre père serait content. J'ai l'air d'être vaniteux, mais il m'a dit bien des fois combien il désirait de nous voir mariés. »

Sem croyait avoir trouvé là un argument très-puissant, et dans la disposition où était Mary, il lui fut plus défavorable que toute autre chose,

car cela lui donnait l'idée très-fausse que son père désirait tant son mariage avec Sem qu'il en avait parlé au jeune homme et l'avait presque sollicité de l'épouser.

« Je vous dis, Sem, que cela ne se peut pas. Encore une fois, je ne veux pas vous épouser !

— C'est donc là le terme de toutes mes espérances, de toutes mes craintes! la fin de ma vie, je peux bien dire, car c'est la fin de tout ce qui avait quelque valeur pour moi dans cette vie. » Son agitation augmentait et allait presque jusqu'à l'emportement. « Mary, vous entendrez peut-être parler de moi comme d'un ivrogne, peut-être même comme d'un voleur ou d'un meurtrier. Souvenez-vous, quand tous diront du mal de moi, que seule vous n'aurez pas le droit de me blâmer, car vous serez cause de tout. Vous ne voulez pas même dire que vous essaierez de m'aimer : le voulez-vous , Mary ? » dit-il , passant subitement du ton menaçant à la tendresse, en s'emparant d'une des mains de la jeune fille tandis qu'il tâchait de voir son visage.

Elle se taisait. Il ne put supporter cette angoisse; il ne voulut pas se laisser aller à l'espérance, de peur d'être de nouveau rejeté, et sans lui laisser le temps de répondre, il repoussa sa main et se précipita hors de la maison.

« Sem ! Sem ! » s'écria-t-elle d'une voix défaillante.

Mais il était trop tard. Il disparut, laissant la ville derrière lui, et alla chercher dans les champs une retraite où il pût s'abandonner sans contrainte au désespoir qui remplissait son cœur.

Mary était presque étendue sur le buffet, la tête cachée dans ses mains, et sanglottant si violemment que tout son corps en était ébranlé. Si on lui avait demandé quelle était la cause d'un tel chagrin, elle n'aurait pu le dire. C'était trop soudain pour qu'elle pût s'en rendre compte ou même y penser. Elle sentait seulement que, par sa propre faute, sa vie serait désormais désolée et vide. Peu à peu son chagrin s'épuisa, et elle ne fut plus pour ainsi dire en état de pleurer. Elle s'assit, et une foule de pensées vint l'assaillir. Une heure auparavant, son sort était encore entre ses mains.

C'est ainsi qu'un moment peut changer notre vie tout entière, en donnant une direction toute différente à nos désirs et à notre volonté.

Pendant les quelques jours qui suivent immédiatement la scène que nous venons de raconter, Mary évite M. Carson, qui la poursuit partout,

et la persécute toujours par l'entremise de Sally Leadbither, placée en regard de Mary, comme le type le plus dépravé des jeunes ouvrières de Manchester. Un jour, M. Carson rencontre Mary dans une des petites cours que nous avons déjà décrites, et il lui propose une union secrète. Mary avait toujours cru qu'il voulait réellement l'épouser et la reconnaître pour sa femme à la face du monde entier ; elle est révoltée de l'emphase avec laquelle M. Carson appuie sur le sacrifice, le grand sacrifice qu'il fait à son amour ; elle comprend enfin sa bassesse, et échappe au jeune homme stupéfait, qui trouve fort étrange qu'une petite fille, une ouvrière pauvre et misérable comme Mary, ne soit pas fort honorée de son amour, et trop heureuse de lui sacrifier sa vertu et sa réputation.

Mary sent mieux, après cette rencontre, que celui qu'elle aime est précisément celui qu'elle a repoussé ; elle voudrait le rappeler auprès d'elle pour lui montrer combien elle s'est trompée elle-même sur ses sentiments. Elle raconte son chagrin à Margaret, qui fait tout ce qu'elle peut pour la consoler ; témoin de la pauvreté de John et de sa fille, elle lui offre même de l'argent. Pauvre Margaret ! elle n'est pourtant pas riche, et tout ce qu'elle gagne en chantant suffit à peine à l'entretien du petit ménage ; mais elle marche avec confiance sous l'œil du Seigneur, sachant bien qu'il ne faut pas s'inquiéter du lendemain, car à chaque jour suffit sa peine.

Nous avons maintenant à faire connaissance avec un nouveau personnage dont le rôle ne sera pas sans importance dans la suite de notre histoire. C'est Will Wilson, fils adoptif de la vieille Alice, qui sert dans la marine royale, et revient après un long voyage. Will est un homme très-aimable ; il est beau, gai, amusant, et il rend un peu de vie à cette famille atterrée encore du coup de la mort de George Wilson. Il aime fort à raconter ses voyages, et le vieux Job Legh se plaît également à l'entendre décrire les poissons extraordinaires et les reptiles bizarres auxquels l'imagination du jeune marin ajoute des couleurs plus vives ; chaque jour Will va passer quelques heures chez le vieux tisserand ; mais Mary remarque qu'il choisit particulièrement le moment où Margaret est à la maison. Bientôt son admiration passionnée pour la musique et la belle voix de la jeune aveugle semble se changer en un sentiment plus tendre. Et pourtant, comment croire que cette petite Margaret, si tranquille, si réfléchie, presque laide, puisse inspirer quelque chose comme de l'amour au beau, au brillant, au charmant Will ?

Mais voyons ce que devient Sem après le grand chagrin qui l'a frappé. Il reste pendant quelque temps comme accablé par cette conviction terrible que Mary ne l'aime pas; elle le lui a dit, et il ne cherche pas à se figurer qu'elle changera de sentiment. Non; il faut dire adieu à tous ces rêves de bonheur qui l'ont si longtemps soutenu et encouragé; il faut abandonner tout d'un coup cette espérance qui l'a préservée du désespoir dans des moments où tout lui semblait contraire; il faut renoncer à Mary. Mais s'il ne peut plus espérer de bonheur, il peut être encore utile à Mary dans ce monde, et il cherchera à la garantir des dangers qui la menacent; c'est dans cette disposition d'esprit qu'il est arrêté au sortir de la manufacture par Esther. Elle lui parle de Mary; elle lui dit l'amour de M. Henry Carson pour la jeune ouvrière, et le supplie de veiller sur elle et de la sauver. Sem le promet; il promet de la protéger comme un frère, puisque, hélas! il ne peut être rien de plus pour elle. Mais comment faire pour savoir quelles sont les intentions de M. Carson à l'égard de Mary? Comment découvrir si elle aime ce beau jeune homme qui a tout ce qu'il faut pour gagner le cœur d'une jeune fille sans expérience?

Sem hésite longtemps, et après bien des inquiétudes, se décide à aller tout simplement parler à M. Carson; pendant quatre jours il l'attend à la porte de la manufacture; enfin il le voit passer dans une des rues qui environnent l'usine, et l'arrête en lui disant respectueusement qu'il voudrait l'entretenir; M. Carson, d'abord fort étonné de cette requête, comprend dès les premiers mots prononcés par Sem quel est le motif de l'intérêt que met l'ouvrier à savoir s'il veut réellement épouser Mary; il lui répond fort dédaigneusement que c'est une jolie fille, une petite coquette, et que personne n'a le droit de se mêler de ses affaires avec elle. Sem lui demande de nouveau s'il aime réellement Mary, et proteste qu'il ne le quittera pas sans en avoir obtenu une réponse. M. Carson irrité fait mine de vouloir le frapper de sa canne, mais il est bientôt renversé dans la boue, et sans le secours d'un agent de police il se serait probablement mal trouvé de son insolence; on les sépare à temps, et il en est quitte pour se relever un peu crotté. En quittant Sem, il lui dit avec emportement : « Mary ne se trouvera pas bien de votre insolente intervention. » Sem répond : « Si vous osez lui faire tort, je vous attendrai là où personne ne pourra nous séparer, et Dieu sera juge entre nous. » Puis l'un va reprendre sa vie de plaisir, l'autre le cours de sa triste et laborieuse existence.

Peu de jours après l'altercation que nous venons de raconter entre M. Carson et Sem, il y a une réunion des ouvriers employés à la manufacture; John Barton y prononce un discours propre à exciter la haine et la vengeance dans le cœur de ceux qui ne l'écoutent que trop avidement, et qui suivent avec une joie farouche les récits que fait John de la dureté impitoyable des maîtres et des souffrances des ouvriers. Cette séance, où on en vient des menaces bientôt aux projets les plus incendiaires, finit par un serment terrible : les membres de la société s'engagent à accomplir l'ordre qui leur sera donné; et ce qui leur est ordonné en ce moment, c'est l'assassinat. Chaque ouvrier va dans le plus profond silence tirer un billet, puis ils se séparent sans savoir quel est l'homme choisi pour commettre le crime.

Il faut maintenant nous transporter chez Mary, où nous trouvons Will, dont elle reçoit les adieux; rappelé subitement sur son vaisseau, il fait avant de partir l'aveu de son amour pour Margaret à Mary, et la prie de parler quelquefois de lui à son amie. John Barton interrompt leur conversation; il va partir aussi; il est envoyé par les ouvriers de Manchester à la Société d'Union commerciale de Glascow, pour implorer des secours. Il part, et Mary reste seule, plus seule que jamais, sans défense contre M. Carson et ses menaces, sans nouvelles de Sem. L'a-t-il oubliée? Ne l'aime-t-il plus? Voilà ce que la pauvre fille se demande sans cesse avec angoisse, car elle l'aime et le sent plus clairement chaque jour.

Cependant les trois filles de M. Carson étaient assises dans leur élégant salon ; les deux aînées avaient passé la soirée précédente au bal, elles étaient fatiguées et attendaient l'heure du thé avec impatience, espérant que cela les tirerait de leur nonchalant assoupissement; la plus jeune copiait de la musique; huit heures sonnent : Sophie, l'aînée, se lève pour demander le thé. Un domestique entre.

« Le thé tout de suite, Parker, » dit-elle.

Elle avait trop peu l'habitude de chercher à lire les sentiments des autres pour faire attention à la physionomie de Parker.

Et pourtant elle était frappante : pâle comme un mort, les lèvres serrées comme pour retenir un horrible récit, les yeux dilatés, ce domestique semblait frappé de stupeur.

Les jeunes filles commençaient à ranger leur musique et leurs livres, lorsque la porte se rouvrit lentement et la vieille Sarah entra ; elle avait été leur nourrice; elle était toujours restée dans la maison ; les manières de mesdemoiselles Carson avec elle étaient moins hautaines qu'avec les

autres domestiques. Son entrée dans le salon causa quelque surprise aux jeunes filles, qui continuaient à ranger leurs affaires.

« Chère Sarah ! qu'y a-t-il ? demanda Amy. Est-ce que vous n'êtes pas bien ?

— Est-ce que maman est malade ? demanda Sophie précipitamment.

— Parlez, parlez, Sarah, » dirent-elles toutes, voyant ses efforts pour répondre et l'impossibilité où elle semblait être de parler. Les jeunes filles, devinant enfin qu'elle avait à leur annoncer quelque terrible nouvelle, se pressaient autour d'elle.

« Mes chères demoiselles ! mes chers enfants ! s'écria-t-elle enfin, puis elle fondit en larmes.

— Oh ! dites-nous ce qui en est, Sarah ! tout vaut mieux que cette incertitude. Parlez !

— Mes enfants, je ne sais comment vous le dire ; mes enfants, le pauvre M. Harry vient d'être rapporté à la maison...

— Rapporté à la maison, rapporté à la maison, comment ?

— Mort ! » répondit Sarah.

A cette terrible parole, elle s'évanouit et tomba sans prononcer un mot.

Helen se jeta sur le sopha et, cachant sa tête dans les oreillers, essaya d'étouffer ses cris et ses sanglots.

La vieille bonne restait silencieuse.

Apprenez-moi, dit Sophie d'une voix étouffée, dites-moi, Sarah ! est-il mort ? Avez-vous envoyé chercher un médecin ? Envoyez-en chercher un ; envoyez-en chercher un, » continua-t-elle, et sa voix devenait aiguë ; elle se releva complétement ; Helen aussi se leva, elle regardait Sarah avec une indicible anxiété.

« Mes enfants, il est mort ! mais j'ai envoyé chercher un médecin. J'ai fait tout ce que j'ai pu.

— Quand est-il... quand l'ont-ils rapporté ? demanda Sophie.

— Il y a peut-être dix minutes.

— Comment est-il mort ? Où l'ont-ils trouvé ? Il avait l'air si bien portant ! Il a toujours été si fort ! Oh ! êtes-vous sûre qu'il est mort ? »

Elle s'avança vers la porte ; Sarah posa la main sur son bras.

« Miss Sophie, je ne vous ai pas tout dit. Rappelez-vous que votre père est dans la chambre à côté et qu'il ne sait rien encore. Venez, il faut m'aider à le lui dire. Il n'est pas mort d'une mort naturelle. Il a été tué d'un coup de feu en revenant par Turner-Street, ce soir. »

Les lèvres de Sophie s'agitaient d'une manière convulsive.

« Ma chère, il faut faire un effort ; rappelez-vous qu'il faut encore le dire à votre père et à votre mère. Parlez, miss Sophie. »

Mais elle ne le pouvait pas ; tous ses traits étaient contractés. Au bout d'un moment :

« Que voulez vous que je fasse, Sarah ? dit-elle d'une voix sépulcrale. Occupez-vous d'Helen et de la pauvre Amy ; vous voyez qu'elles ont besoin de vous.

— Pauvres enfants ! Il faut que nous les laissions ; il faut que vous alliez trouver Monsieur : c'est là ce qu'il faut faire, miss Sophie. Il faut que vous le lui disiez. Pauvre homme ! Tenez, il dort dans la salle à manger, et ces hommes attendent pour lui parler. »

Sophie s'avança machinalement vers la porte de la salle à manger.

« Oh ! je ne peux pas me décider à entrer. Je ne peux pas le lui dire. Que faut-il dire ?

— J'irai avec vous, miss Sophie. Apprenez-le-lui par degrés.

— Je ne peux pas, Sarah. La tête me bat si fort que je suis sûre de dire ce qu'il ne faudra pas dire. »

Cependant elle ouvrit la porte. Son père était assis. La lumière de la lampe tombait sur lui. Ses cheveux blancs se détachaient sur le maroquin rouge du fauteuil. Le journal qu'il lisait était tombé sur le tapis à côté de lui.

Sophie s'approcha.

« Mon père ! » dit-elle doucement.

Il ne bougeait pas.

« Mon père ! » répéta-t-elle un peu plus haut.

Il tressaillit, à demi éveillé.

« Le thé est-il prêt ? dit-il en balbutiant.

— Non, mon père ; mais il est arrivé quelque chose de terrible ! »

Il ne la regardait pas et entendait à peine ce qu'elle disait, à moitié endormi comme il l'était.

« M. Harry n'est pas rentré, dit Sarah ! »

Sa voix attira l'attention de M. Carson ; elle osait rarement lui adresser la parole, et il la regarda en se frottant les yeux.

« Harry ! Oh ! non ! Il devait assister à une réunion des maîtres à propos de ces malheureux ouvriers. Je ne l'attends pas encore. Pourquoi me regardez-vous ainsi, Sophie ?

— Oh ! papa, Harry est rentré ! dit-elle en fondant en larmes.

— Que voulez-vous dire ? s'écria-t-il, comprenant enfin qu'il y avait

quelque malheur. L'une dit qu'il n'est pas rentré, l'autre qu'il est rentré. Qu'est-ce que cela signifie? Dites-moi tout de suite ce qu'il en est. Est-il allé à cheval à la ville? Est-il tombé? Parlez, enfants! Ne pouvez-vous pas parler?

— Non, il n'est pas tombé, papa! dit Sophie tristement.

— Mais il est grièvement blessé! ajouta la bonne, qui voulait fixer ses inquiétudes.

— Blessé! Où? Comment? Avez-vous envoyé chercher un médecin? dit-il en se levant précipitamment comme pour quitter la chambre.

— Oui papa; nous avons envoyé chercher un médecin; mais j'ai peur... je crains que cela ne soit inutile. »

Il la regarda un moment et lut la vérité sur son visage: son fils, son fils unique était mort!

Il retomba sur son fauteuil et cacha sa tête dans ses mains, en proie à une horrible convulsion.

Sophie s'approcha; elle passa ses bras autour de son cou.

« Allez-vous-en! Vous n'êtes pas Harry! » lui cria-t-il.

Mais le mouvement de sa fille lui fit relever la tête.

« Où est-il? Où est-il?

— Dans la salle des domestiques, dit la bonne. Deux agents de la police et un autre homme l'ont apporté ici. Ils voudraient vous parler quand vous le pourrez, Monsieur.

— Je le puis maintenant, » répliqua-t-il.

En se levant il chancela; mais peu à peu se raffermissant, il marcha jusque vers la porte. Puis il se retourna et avala un verre du vin qui était encore sur la table; mais apercevant le verre dont Harry s'était servi deux ou trois heures auparavant, il poussa un profond soupir, et maîtrisant enfin ses sentiments, il quitta la chambre.

« Vous ferez mieux d'aller retrouver vos sœurs, miss Sophie, dit Sarah. »

Miss Carson obéit. Elle n'avait pas encore la force de voir la mort en face.

La vieille Sarah suivit M. Carson dans la salle des domestiques.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ETUDES

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

(Premier article.)

DU JURY D'EXAMEN.

Les questions relatives à l'enseignement ont un certain désavantage auprès des législateurs et du public. Elles demandent des connaissances spéciales, la pratique des choses, et sont froides par elles-mêmes. Là est, suivant nous, une des causes principales de l'infériorité manifeste de la France, par rapport à la science pédagogique. Chez nous, en effet, l'on court volontiers après ce qui séduit l'imagination, surtout après ce qui mène à la politique, au pouvoir, ces deux grandes folies, ces deux grandes misères de notre siècle; on laisse de côté ce qui ne s'adresse qu'à la raison. Mais plus les questions d'enseignement sont négligées, méconnues, ignorées, même de ceux qui ont le plus de prétentions à cet égard, plus il faut avoir de persévérance et d'énergie pour les discuter et les résoudre. Il n'y a que l'enseignement qui puisse sauver la France, l'Europe et la civilisation.

Déjà quelques hommes d'élite ont donné à ces questions la place qu'elles méritent; ils ont forcé le public de s'en occuper, et, en ceci, ces hommes nous semblent avoir rendu un service considérable.

Mais, en pareille matière, il n'est pas indispensable de ne procéder que par la théorie. Les faits nous paraissent aussi avoir une valeur. Qu'il nous soit donc permis, à nous, de prendre part aux débats qui s'agitent, en invoquant surtout les faits.

La Belgique, comme on sait, est le pays qui a proclamé le plus haut

la liberté d'enseignement dans sa Constitution et par ses diverses législatures. Or, pendant six ans, nous avons habité ce pays, afin d'étudier sur place la question qui a toujours été pour nous la plus essentielle de notre temps. Nous avons pensé que, dans le moment actuel, il ne serait peut-être pas inutile d'exposer ce qui se passe en Belgique, aux trois degrés de l'instruction publique.

Nous allons commencer par le jury d'examen.

Après l'Empire, le gouvernement hollandais avait fondé trois grands Établissements d'instruction supérieure, dans les provinces méridionales, dans celles qui forment une grande partie de la Belgique actuelle. Ces trois établissements étaient l'université de Gand, celle de Liége, celle de Louvain, et ils jouirent jusqu'en 1830 du privilége de conférer les grades et de délivrer les diplômes,

Le premier jury que nous voyons en Belgique, dans une période où elle ne s'appartient pas encore à elle-même, c'est-à-dire de 1816 à 1830, était donc ce qu'il est aujourd'hui en France. Il n'était composé que de professeurs universitaires.

Mais en 1830, c'est-à-dire quand la Belgique recouvra son indépendance, le gouvernement provisoire décréta la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la presse ; de plus, il démembra les universités hollandaises, en leur enlevant plusieurs facultés. Il était impossible que le jury d'examen n'eût pas à subir bientôt des modifications importantes.

Quand les universités hollandaises avaient été démembrées, quelques professeurs s'étaient réunis ; et, profitant contre le gouvernement de la liberté que celui-ci venait d'accorder, ils avaient institué des cours particuliers. Ainsi, par exemple, M. Mareska avait offert aux curateurs de l'université de Gand un cours de physique générale, expérimentale et médicale; M. Jacquemyns, la chimie générale et médicale, la chimie pharmaceutique ; M. Morren, la minéralogie, la botanique, la zoologie, etc., etc.; et leurs services avaient été si bien acceptés, que les curateurs mêmes de l'université de Gand avaient mis les salles nécessaires à la disposition de ces professeurs. Puis, quand les élèves qui avaient suivi ces cours demandèrent à subir leurs examens, à la fin de l'année académique, le gouvernement, en date du 2 octobre 1831, forma des *commissions d'examen*, composées presque exclusivement des professeurs de ces *facultés libres*.

Le jury subissait là un premier changement. Au lieu d'être composé

exclusivement des professeurs universitaires, comme sous le gouvernement hollandais, il se composait d'un double élément, savoir, de professeurs universitaires, plus de professeurs *libres*. On commençait ainsi l'application du régime de la liberté.

Mais, avec la révolution de 1830, le clergé n'avait pas été délivré seulement d'un joug odieux à tous les Belges, il avait obtenu son indépendance absolue. Le clergé songea bientôt à se mettre en lice pour profiter de la liberté de l'enseignement. Il demanda au pape Grégoire XVI à ériger une université catholique. Cette autorisation lui fut accordée par un bref [1] daté du 13 décembre 1833. Les évêques formèrent donc

[1] Voici ce bref:

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabiles fratres, salutem et apostolicam benedictionem.

Majori certe solatio affici non possumus, quam cùm eos qui in partem sollicitudinis nostræ sunt vocati, pastorali zelo flagrare, acriterque ad spirituale commissarum sibi ovium bonum novimus vigilare. Licet porro præcipuam fraternitatum vestrarum virtutem satis jam multa declarassent, eaque de causa jure nobis lætari liceret, conceptam tamen animo nostro opinionem confirmarunt, nostrumque gaudium abunde auxerunt obsequentissimæ litteræ, quas die decima quarta proxime elapsi mensis ad nos dedistis, et quibus nedum vestrum de catholica in Belgio constituenda, et a vobis tantum regenda studiorum Universitate consilium significastis, sed etiam expositis commodis, quæ tùm animarum salus, tùm religio ipsa inde possunt accipere, apostolica nostra auctoritate probari illud voluistis. Hanc vos rationem sequuti, id egistis quod ab antiquis temporibus consuetudo induxit, quodque debita hinc sanctæ sedi reverentia et observantia merito exigit. Cum enim ad Romanos pontifices pro concredito ipsis apostolici officii munere maxime pertineat catholicam fidem tueri, sanctæque ejus doctrinæ depositum integrum ac intemeratum custodire; eorum quoque esse debet sacrarum disciplinarum quæ publice in Universitatibus traduntur, institutionem moderari. Atque hæc causa fuit, cur catholici etiam principes cum de ejusmodi Academiis seu Universitatibus studorium statuendis cogitarunt, apostolicam sedem consulendam, ejusque auctoritatem exquirendam duxerint. Hinc celebriores illustrioresque Europæ Universitates nonnisi ex sententia et assensu Romanorum Pontificum fuisse constitutas gravissimæ illarum historiæ amplissimæ testantur. Nobis itaque, quibus persuasum est ex recte comparatis studiorum Universitatibus plurimum emolumenti in Christianam Rempublicam dimanare, jucundius nihil accidere potest, quam ut vobis gratificemur et ad litterarum præsertim sacrarum præsidium et incrementum supremæ nostræ auctoritatis robur adjiciamus; atque hinc sapientissimum, quod una simul inivistis consilium adprobamus, vestrumque ea de re sollicitudinem summa laude ac commendatione prosequimur. Eo autem libentius vestris votis annuimus, quo certius vestra industria, opera et cura futurum confidimus ut quotquot ad istam Universitatem convenient bene morati juvenes, non scientia quæ inflat, sed scientia quæ cum charitate ædificat, non sapientia hujus sæculi, sed sapientia cujus initium timor Domini est, imbuantur. At illud probe intelligitis, Venerabiles Fratres, memoratam mox Universitatem ita quidem constitui oportere, ut nihil prorsus derogetur Juribus, quæ singulis

une université, et ils en annoncèrent la fondation par une lettre [1] adressée au clergé de leurs diocèses.

D'un autre côté, une association *libérale* s'était formée à Bruxelles et

Episcopis circa clericorum in suis diocæsanis seminariis institutionem, eorumque in litteris et disciplinis maxime theologicis eruditionem Tridentini Patres adjudicarunt. Agite igitur, et Ille, a quo omne datum optimum et omne donum perfectum est, dexter vobis propitiusque adsit, ut quæ salubriter cogitastis, feliciter possitis implere. Interim apostolicam benedictionem, paternæ nostræ charitatis et benevolentiæ testimonium erga Fraternitates vestras peramanter vobis impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 13 decembris MDCCCXXXIII, pontificatus nostri anno III.

Signatum GREGORIUS PP. XVI.

Inscriptio erat : Venerabilibus Fratribus Engilberto archiepiscopo Mechliniensi, ejusque suffraganeis in Belgio episcopis, Mechliniam.

[1] Voici une partie de cette lettre-circulaire :

Les archevêques et évêques de Belgique au clergé de leurs diocèses.

Messieurs,

Depuis que la Constitution de la Belgique a établi la liberté de l'enseignement, un désir immense de voir s'élever une université catholique s'est manifesté de toutes parts parmi les populations du royaume. Il est facile d'en saisir la raison. Presque toutes les familles tiennent à léguer à leurs enfants la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique invariable, indestructible, qui est le premier principe de la civilisation des peuples chrétiens, parce qu'elle proclame sans ambiguité, comme saus hésitation, toutes les idées véritablement sociales; elles comprennent, et l'expérience des derniers temps le leur a d'ailleurs démontré à l'évidence, que tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi peut tendre à les corrompre.

En effet, qui pourrait mesurer la profondeur des abîmes dans lesquels se sont précipités les plus grands esprits lorsqu'ils ont cessé de reconnaître la religion comme la base des sciences humaines ! Ces sciences, que Dieu a données à l'homme pour son perfectionnement moral ou pour son bien-être physique, ont alors été tournées contre leur divin auteur et contre l'ordre de la société. La multiplicité des systèmes, la confusion des doctrines ont réduit la science à n'être plus qu'une agglomération de faits sans lien, sans suite, sans ordre, et dont le dernier résultat serait de jeter le monde dans un doute universel et dans une indifférence complète.

Ce n'étaient pas là les doctrines que nos ancêtres puisaient dans ces anciennes écoles dont le Père commun des fidèles avait approuvé les statuts, et dont la brillante existence, la longue prospérité ne peuvent s'expliquer que par l'accord parfait de la science avec le fondement de la vraie foi.

Les Belges se rappellent la gloire dont jouit pendant quatre siècles la célèbre Université de Louvain, où la science, unie à la foi, formait des hommes instruits et de bons chrétiens. Et tous ceux qui ne se sont pas laissé éblouir par de vaines théories désirent voir la jeunesse, espoir de la patrie, revenir à cet accord si fécond en heureux résultats; et ils attendent de leurs premiers pasteurs, intimement unis avec l'Auguste chef de l'Eglise, qu'ils leur en ouvrent la voie.

C'est pour répondre à ce vœu, Messieurs, que nous avons formé le projet d'éri-

avait créé une seconde université *libre*[1], le 20 octobre 1834, mais avec un esprit diamétralement opposé à celui du clergé.

La question du jury allait devenir de plus en plus difficile à résoudre.

ger en Belgique, avant l'assentiment du Saint-Siége, que nous avons obtenu, une nouvelle université catholique, que nous établirons sur des fondements tels, qu'elle offrira, et sous le rapport de l'enseignement et sous celui de la discipline, toutes les garanties que peuvent raisonnablement désirer nos nombreuses familles demeurées attachées de cœur et d'âme à la religion qui fait leur bonheur.

La force et la profondeur des études seront l'objet de tous nos soins; car nous sentons vivement toute l'importance d'un haut enseignement porté au niveau des connaissances humaines les plus élevées, et nous avons la ferme confiance qu'avec l'aide du Seigneur les résultats répondront à nos constants efforts. L'absence d'une surveillance active sur les élèves hors du temps des leçons est souvent la cause du ralentissement de leur zèle pour l'étude et l'occasion d'une corruption de mœurs qui, en gâtant leur cœur, exerce une fatale influence sur leur avenir. Afin de tarir cette source des plus vives inquiétudes pour les parents, nous ferons revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne université de Louvain, en établissant des pédagogies et des colléges, où les élèves auront le logement et la nourriture, et seront soumis à une sage discipline. Enfin nous prendrons des mesures efficaces pour imprimer à ce nouvel établissement un caractère de stabilité qui lui assurera une longue existence.

Déjà présumant, Messieurs, de votre bonne volonté à nous seconder, nous avons mis la main à l'œuvre afin d'ériger la première des facultés d'une université catholique, celle de la théologie, qui dépend plus exclusivement de nous. C'est au centre de la Belgique, dans la ville métropolitaine, que nous avons résolu de l'établir; et quoique séparée peut-être quant à la localité des autres facultés, elle n'en sera pas moins partie intégrante de l'université que nous projetons.

Tel est, Messieurs, notre but. Mais une entreprise aussi vaste exige nécessairement de grands moyens, parce que pour l'exécuter il faudra, non-seulement acquérir des bâtiments et un matériel considérable, mais encore réunir un personnel propre à mériter la confiance publique. C'est pourquoi nous venons vous prier de réunir tous vos efforts aux nôtres et de recommander aux fidèles confiés à vos soins une œuvre aussi éminemment salutaire.

[1] Voici un fragment qui fera comprendre dans quel esprit était fondée l'université de Bruxelles.

« De simples citoyens, disait le bourgmestre de Bruxelles, M. Rouppe, sans autre but que de concourir au progrès des lettres et des sciences, sans autre désir que d'être utiles à la jeunesse studieuse, se réunissent, s'imposent des sacrifices, en imposent à leurs amis, et tous ensemble fondent, au sein d'une population nombreuse, intelligente et active, un établissement où ils appellent, pour les seconder, des personnes zélées et dévouées comme eux, au plus grand bien-être de la génération qui s'élève; telle est, Messieurs, l'origine de l'Université libre qui s'ouvre en ce moment sous vos yeux et sous vos auspices. (20 novembre 1834.)

« Premier magistrat de cette capitale, intéressé plus qu'aucun autre à la voir entrer comme toutes les grandes cités de l'Europe dans la voie des améliorations sociales, j'ai accepté avec empressement, j'allais dire avec orgueil, l'honneur de présider une solennité qui fera époque, je n'en doute pas, dans les annales de nos libertés. »

« Que mon premier mot soit un cri de joie et de triomphe, s'écriait un professeur

A peine, en effet, les universités libres furent-elles en fonction, tout aussitôt l'attention des familles se porta sur ces deux établissements. Les catholiques envoyaient leurs enfants à l'université catholique ; les libéraux, à Bruxelles. Il fallut songer à protéger les élèves contre l'arbitraire possible d'un jury formé de professeurs payés par l'État, ou de leurs amis ; on songea plus que jamais à réorganiser l'enseignement supérieur et le jury d'examen sur de nouvelles bases, conformément au vœu exprimé lors de la révolution de 1830.

Déjà, en 1831, on avait nommé une commission [1] pour réorganiser

très-connu en Belgique, après le discours du bourgmestre Rouppe; salut et honneur à l'université libre de Belgique! aussi bien ai-je vainement cherché un autre début. A certaines heures, l'âme de l'homme est si pleine que force lui est de faire passage aux sentiments qui la débordent..... Depuis longtemps l'idée première de l'université libre de Bruxelles fermentait daus quelques esprits amis de l'instruction et du pays, mais les difficultés surgissaient de toutes parts ; les objections se soulevaient en foule.... Cependant le zèle a grandi avec les travaux, et aujourd'hui, devant cette honorable assemblée où nous distinguons l'élite de la magistrature, du barreau, de la finance, du commerce, de la bourgeoisie, aujourd'hui soyons heureux et fiers, cette *université libre*, la nôtre, la vôtre, car elle est notre ouvrage à tous, cette université unique sur le continent et dont on peut s'énorgueillir à bon droit, elle existe.

« Encore une fois, Messieurs, honneur à elle, honneur à votre cœur, souscripteurs, actionnaires de l'université libre! En répondant à notre appel, vous avez fait preuve de sens non moins que de générosité; c'est dans votre raison autant que dans vos cœurs que notre voix a trouvé de l'écho.

. . . .

« Oui, Messieurs, l'épiscopat belge dans la création de l'université catholique a exercé un droit incontestable, un droit que nous sommes d'autant moins disposés à lui disputer qu'il découle d'un principe à nous et non pas à lui. Nous respectons comme chose du domaine de la conscience, comme résultat d'une conviction profonde et sincère, son opinion, lorsqu'il pense que les beaux-arts et les sciences doivent être enseignés par des maîtres orthodoxes et professant les principes non-seulement du Christianisme, mais de la religion catholique romaine ; qu'il est nécessaire que tous les fonctionnaires de l'université fassent profession de foi et prêtent serment entre les mains d'un recteur qui lui-même jure et promet fidélité et obéissance aux lois épiscopales de la Belgique, soumis à son tour aux décrets incontrôlables du souverain Pontife. Mais nous, nous sommes non moins sincèrement, non moins profondément convaincus que par le nom imposé à son institution et par cette déclaration solennelle, l'épiscopat belge reconnaît dans les termes les plus explicites que *les doctrines scientifiques seront, de nécessité, spéciales et restreintes, car elles se rattachent à un dogme d'obéissance passive. Les doctrines de l'épiscopat belge seront de nécessité incomplètes et arbitraires. Comment, lorsque des professeurs s'imposent à eux-mêmes de si lourdes chaînes, lorsqu'ils se lient par des serments si restrictifs, comment leur demander cette largeur de prémisses, cette aisance de développement impérieusement réclamée aujourd'hui par la philosophie, la jurisprudence, la médecine, les sciences politiques, économiques et naturelles?...* »

[1] Cette commission se composait de M. Arnould, secrétaire, inspecteur de l'u-

l'enseignement supérieur et le jury; mais cette commission avait présenté un travail qui n'avait pas été accepté.

En 1833, on avait nommé, dans le même but, une seconde commission [1]; et celle-ci n'avait pas été plus heureuse que la première.

niversité de Louvain; Belpaire, greffier du tribunal de commerce d'Anvers; Ernst, professeur à l'université de Liége; Cauchy, professeur à l'athénée de Namur et ingénieur en chef des mines; Charles Lecocq, membre du congrès national, et Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles.

Voici comment cette commission décidait la question du nombre des universités et la collation des grades, dans son rapport présenté au ministre de l'intérieur, M. de Theux, le 20 mars 1832.

« Art. 1er. Il n'y a qu'une seule université dans le royaume; elle comprend les facultés de philosophie et lettres, des sciences mathématiques, physiques et naturelles, de droit et de médecine.

« Art. 2. Ces facultés seront réunies dans une seule et même ville. »

La seconde question, celle de la collation des grades, était ainsi résolue.

« Art. 47. Quatre commissions d'examen, correspondant aux quatre facultés de l'université, seront nommées annuellement par le roi.

« Ces commissions seront composées chacune d'un président et de six membres choisis en partie parmi les professeurs de l'université et en partie parmi d'autres personnes distinguées par leurs connaissances. Le plus jeune des membres remplira les fonctions de secrétaire.

« Les commissions tiendront leurs séances dans la ville où l'université sera établie. »

[1] Cette seconde commission se composait de MM. de Gerlache, premier président à la cour de cassation; de Theux; Devaux; de Behr; le comte d'Hane de Potter, membre de la chambre des représentants; Warnkænig, professeur à l'université de Gand; Ernst, professeur à l'université de Liége, membre de la chambre des représentants.

Cette commission voulait deux universités, Gand et Liége. Voici d'ailleurs comment elle avait résolu la question relative à la collation des grades.

« Des jurys siégeant à Bruxelles feront les examens et délivreront les certificats, brevets de capacité et diplômes pour les grades académiques. Ils nomment leur président et leur secrétaire. Les membres des jurys sont nommés pour chaque session, et un mois au plus tôt avant l'ouverture de la session.

« Ces jurys sont composés de la manière suivante :

« 1° Le jury chargé de l'examen de candidat en philosophie et lettres ou en sciences sera composé d'un professeur de chaque université et de trois membres désignés par l'Académie belge dont un sera pris dans son sein.

« 2° Pour l'examen de candidat en droit, le jury sera composé d'un professeur de chaque université et de trois membres désignés par la cour de cassation dont un sera pris dans son sein.

« 3° Pour l'examen de candidat en médecine, d'un professeur de chaque université et de trois médecins; à cet effet, les commissions médicales des diverses provinces choisiront chacune deux médecins parmi lesquels le gouvernement désignera successivement les examinateurs.

« 4° Pour les examens de docteur, il y aura trois professeurs pris dans les deux universités, et quatre autres membres désignés de la même manière que pour l'examen de candidat. »

Mais, en 1835, il fallait statuer sur ces difficultés ; l'existence et le développement des universités libres en faisaient une loi. L'honorable M. de Theux mit tous ses efforts à les résoudre. Le résultat fut, après le travail de la section centrale et la discussion des chambres, où la majorité était alors *catholique*, qu'il y aurait deux universités de l'État, Gand et Liége ; que *le jury serait nommé par le gouvernement et les chambres.*

Ainsi, à partir du 3 décembre 1835, la Belgique eut quatre universités : deux de l'État, savoir Gand et Liége ; deux libres, savoir Louvain et Bruxelles ; et ces quatre universités étaient obligées de comparaître devant un jury élu par les chambres et le gouvernement.

Le jury entrait dans une période absolument nouvelle. Le jury en effet, de jury tout scientifique qu'il avait été, allait devenir, et il l'était déjà implicitement, un tribunal essentiellement politique.

Que va-t-il advenir ? Laissons parler les faits et la statistique.

En 1836.

Furent nommés membres du jury de la candidature en philosophie.

Première session[1]. — De Ram, recteur de l'université de Louvain ; Baguet, professeur à l'université de Louvain ; de Gerlache, une des sommités du parti catholique ; de Stassart, poète-fabuliste ; Bormans, professeur à l'université de Liége ; Bergeron, professeur à l'université de Bruxelles ; de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque Royale.

Deuxième session. — De Ram ; Baguet ; de Gerlache ; de Reiffenberg ; Leschevin, professeur de mathématiques à Tournay ; Bormans ; Bergeron.

[1] Voici comment la chambre régla, le 21 décembre 1835, la manière dont elle procéderait à la nomination des membres du jury d'examen.

« Cette nomination aura lieu à la majorité absolue et par scrutin de listes, conformément à ce qui est prescrit par l'art. 6 du règlement de la chambre.

« Les bulletins seront, à chaque scrutin, remis fermés au président, par chaque membre, au fur et à mesure de l'appel nominal qui sera fait d'après la liste alphabétique, et le président déposera immédiatement chaque bulletin dans l'urne.

« Il sera procédé par un premier scrutin à la nomination des jurés chargés de procéder à l'examen de docteur en droit et en médecine, et aux examens pour les sciences et pour les lettres.

« On procédera au deuxième scrutin à la nomination des jurés pour les examens des candidats en droit et en médecine. Il sera procédé de la même manière à la nomination des suppléants. »

En conformité de ces dispositions, la chambre fit la première nomination des membres du jury d'examen, le 23 décembre. Le sénat fit ses choix le 29 du même mois, le gouvernement fit les siens le 31.

EN 1837. — MÊME JURY.

Première session. — De Ram, Baguet, de Gerlache, de Reiffenberg, Bormans, Bergeron, Leschevin.

Deuxième session. — De Ram, Baguet, de Gerlache en titre, Serrure suppléant, de Reiffenberg, Leschevin, Bormans, Bergeron.

EN 1838.

Première session. — De Ram, Baguet, Gerlache en titre, Serrure suppléant, de Reiffenberg, Leschevin, Bormans, Bergeron.

Deuxième session. — De Ram suppléé par M. Tandel, professeur à l'université de Liége; Baguet, de Reiffenberg, de Gerlache avec M. Serrure pour suppléant, Leschevin, Bormans, Bergeron.

EN 1839.

Première session. — De Ram, Baguet, Serrure, suppléant de M. de Gerlache, de Reiffenberg, Leschevin, Bormans, Bergeron.

Deuxième session. — Tandel, suppléant de M. de Ram; Serrure, suppléant de M. de Gerlache, Baguet, de Reiffenberg, Leschevin, Bormans, Bergeron.

EN 1840.

Première session. — De Ram, Baguet, de Reiffenberg, Serrure, Leschevin, Bormans, Bergeron.

Deuxième session. — Tandel, suppléant de M. de Ram, Serrure, Baguet, de Reiffenberg, Leschevin, Bormans, Bergeron.

EN 1841.

Première session. — De Ram, Baguet, de Reiffenberg, Serrure, professeur à Gand; Verhulst, professeur à l'Ecole militaire, Lesbroussart, professeur à Liége; Moke, professeur à Gand.

Deuxième session. — Tandel, suppléant de M. de Ram; Baguet, de Reiffenberg, Serrure, Verhulst, Lesbroussart, Moke.

EN 1842.

Première session. — De Ram, Baguet, de Reiffenberg, Serrure, Guillery, professeur à l'université de Bruxelles; Bormans, professeur à l'université de Liége; Lenz, professeur de l'université de Gand.

Deuxième session. — Tandel, suppléant M. de Ram; Baguet, de Reiffenberg, Serrure, Guillery, Bormans, Lenz.

EN 1843.

Première session. — Serrure, de Ram, Baguet, de Reiffenberg, Guillery, Bormans, Lenz.

Deuxième session. — Serrure, de Ram, Baguet, de Reiffenberg, Guillery, Bormans, Lenz.

D'après cette statistique, il est évident que, de 1836 à 1843, Louvain fut toujours mieux représentée que toute autre université, que tout autre établissement, dans le jury de la candidature en philosophie.

Mais, dit-on, s'il en a été ainsi pour le jury de la candidature en philosophie, n'y a-t-il pas eu, au moins, une compensation pour les autres universités, dans les autres jurys, dans les jurys des sciences, de la candidature en droit, du doctorat en droit, de la candidature en médecine, du doctorat en médecine? Voici ce que répond M. Nothomb lui-même dans l'exposé de motifs du projet de loi de 1844.

Jury des sciences.

« Des quatre places à la nomination des chambres, dit cet homme d'Etat, trois ont été occupées pendant huit ans par les mêmes titulaires, deux par le choix annuel de la chambre des représentants, le troisième par le choix annuel du sénat; la quatrième place, qui avait été occupée pendant six ans par M. Cauchy, nommé par le sénat, n'a été donnée à un nouveau titulaire que par suite du décès de ce savant.

Jury de candidature en droit.

« Des quatre places à la nomination des chambres, une a été occupée pendant trois ans par le même titulaire, nommé par le sénat.

« Une a été occupée pendant sept ans par le même titulaire, nommé par la chambre des représentants et remplaçant un membre qui avait donné volontairement sa démission.

« Les deux autres places ont été occupées d'abord pendant quatre ans par les mêmes titulaires; puis, après la retraite de ceux-ci, elles ont été encore occupées pendant quatre ans par leurs successeurs, nommés l'un par la chambre des représentants, l'autre par le sénat.

Jury de doctorat en droit.

« Des quatre places à la nomination des chambres, deux ont été occupées pendant six ans par les mêmes titulaires nommés, l'un par la chambre des représentants, l'autre par le sénat.

« Une a été occupée d'abord pendant cinq ans, puis pendant trois, par la même personne, au choix du sénat.

« La quatrième a été occupée pendant quatre ans par le même titulaire.

Jury de candidature en médecine.

« Des quatre places à la nomination des chambres, deux ont été occupées pendant huit ans par les mêmes titulaires nommés par la chambre des représentants.

« Deux ont été occupées pendant six ans par les mêmes titulaires, savoir : l'une, par M. Van den Corput, jusqu'à son décès ; l'autre, par le même professeur d'anatomie, depuis la retraite volontaire de M. Kluyskens.

Jury de doctorat en médecine.

« Les quatre places à la nomination des chambres ont été invariablement occupées pendant huit ans par les mêmes titulaires, nommés, deux par la chambre des représentants, deux par le sénat. »

Or ce sont surtout les universités de l'État, Gand et Liége, qui adressaient le plus de doléances au ministre sur la permanence des membres du jury. Bruxelles joignait les siennes aux leurs. C'était donc Louvain ou son influence qui dominait, non-seulement dans le jury de la candidature en philosophie, mais presque dans tous les autres jurys. Lisez en effet les statistiques, vous verrez certains noms se reproduire perpétuellement dans les divers jurys, aussi inévitables que ceux de M. de Ram et de M. Baguet dans la candidature en philosophie ; et ces noms correspondent, en général, soit à Louvain, soit à sa nuance.

Le premier exercice législatif de la liberté d'enseignement, en matière de jury, n'a donc été en Belgique qu'un monopole au profit d'une seule université, l'université de Louvain.

Les hommes de l'université de Louvain sont sans aucun doute des hommes d'élite, ils préfèrent la justice à l'intérêt ; catholiques par essence, ils comprennent et ils appliquent l'esprit de leur religion ; mais sa prépondérance était un fait anormal avec la liberté d'enseignement, un fait pourtant dont il est facile de se rendre compte.

La majorité qui avait décidé la nomination du jury, par les chambres et le gouvernement, était une majorité catholique ; qu'on ne l'oublie pas. Or cette majorité avait devant elle quatre universités, savoir deux, magnifiquement dotées par l'Etat, celles de Liége et de Gand ; une qui

vivait en partie de quêtes, en partie des honoraires fournis par les élèves, et qui défendait les saines doctrines, celle de Louvain ; une quatrième enfin, celle de Bruxelles, qui, fondée par le libéralisme, passait pour professer des opinions au moins erronées. La majorité des chambres donnait l'avantage à Louvain, dans le jury, par une pente naturelle, irrésistible, nous le concevons; mais, encore une fois, le monopole direct ou même implicite de Louvain s'alliait mal avec la liberté d'enseignement. Nous n'avons qu'à examiner ici une question de principe.

Toutefois, la nomination des jurys par les chambres et le gouvernement n'avait pas eu pour résultat unique de conférer la suprématie dans le jury à Louvain ; elle avait contribué, par cela même, à diriger la jeunesse sur Louvain, à appauvrir par là les universités de l'État et l'université de Bruxelles. Les familles des jeunes gens savaient que Louvain avait la première place au jury; on voulait profiter de cet avantage. Qu'on examine les statistiques suivantes pour les cours de philosophie où se recrutent tous les autres cours.

LOUVAIN.

Tableau général des inscriptions faites de 1836 à 1843.

	1re année de philosophie.
1836 — 37	95
1837 — 38	101
1838 — 39	105
1839 — 40	136
1840 — 41	129
1841 — 42	155
1842 — 43	153

Tableau statistique présentant le nombre des élèves qui ont fréquenté le cours de philosophie dans les universités de Gand et Liége, depuis l'année académique 1836 *jusques et y compris l'année académique* 1842-1843.

		Faculté de philosophie.
1836 — 7.	Liége	47
	Gand	45
1837 — 8.	Liége	38
	Gand	71
1838 — 9.	Liége	35
	Gand	48
1839 — 40.	Liége	38
	Gand	73

		Faculté de philosophie.
1840 — 1.	Liége.	46
	Gand.	63
1841 — 2.	Liége.	61
	Gand.	59
1842 — 3.	Liége.	88
	Gand.	62

Nous ne parlons pas ici de Bruxelles : le nombre des élèves y était aussi manifestement inférieur, dans la faculté de philosophie, à celui des élèves de Louvain, dans la même faculté.

Or, il ne faut pas se le dissimuler, c'était là un grief très-considérable opposé à Louvain par toutes les universités. Celles de l'Etat voyaient là, en effet, une violation de la supériorité dont les investissaient le gouvernement lui-même et le Trésor public. Pour Bruxelles, c'était là une question de vie ou de mort.

En France, où l'on a toujours été excessivement avare d'argent à l'égard de l'administration qu'il faudrait payer le plus, nous parlons de l'instruction publique, on ne se doute pas des sacrifices que fait la Belgique pour ses professeurs universitaires et pour ses universités. Il n'est donc pas sans quelque opportunité de donner une idée de ces dépenses, pour nous faire comprendre ce qu'il y avait de singulier à ce qu'une université libre eût tout à la fois plus d'influence au jury et plus d'élèves que Gand et Liége.

Tableau indicatif des sommes qui ont été allouées et dépensées pour le service des universités de l'Etat, depuis 1835 *jusqu'en* 1843.

Années.	Allocations.		Traitements des fonctionnaires et employés, y compris les traitements de non activité.		Matériel, y compris les frais d'administration.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1835	371,062	»	233,820	52	78,349	77
1836	542,258	»	358,913	95	112,984	62
1837	535,993	»	334,309	39	174,127	97
1838	545,993	»	411,247	96	101,986	74
1839	590,348	»	444,823	08	104,810	21
1840	590,348	»	455,118	»	99,230	»
1841	606,800	»	469,755	»	103,927	68
1842	606,800	»	475,990	»	101,810	»
1843	606,800	»	475,890	»	94,910	»

Auguste SIGUIER.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 novembre 1849.

Nous sommes moins que jamais en disposition d'écrire sur la politique : la véritable étude politique du moment, c'est l'*Examen de conscience* dont notre collaborateur et ami, M. F. de Champagny, a bien voulu enrichir ce recueil. Quant à l'*accident* de chaque jour, nous ne lui trouvons ni importance, ni intérêt. Le seul mérite qu'il ait à nos yeux, c'est presque toujours celui de la comédie ; il y aurait de quoi rire pour les Démocrites, si les Démocrites étaient possibles, lorsque chacun se sent englobé dans le péril commun.

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Nous avons sept cent cinquante rois qui ne se font pas faute de folies, plus un sept cent cinquante et unième qui occupe à lui seul l'autre plateau de la balance : chacun des mouvements de ce *parterre de rois* nous déplace et nous inquiète ; l'épée de Damoclès est devenue l'histoire universelle : il n'y a pas de table en France, bien ou mal servie, au-dessus de laquelle ne soit suspendue une épée menaçante par le plus mince de tous les fils. La raison nous dit d'avoir peur, l'instinct nous rassure, et nous allons assez tranquillement à nos affaires : d'où provient cette inconséquente sécurité ?

La légèreté française peut y être pour quelque chose ; nous entendions dire dernièrement à un homme très-éminent (il n'y en a pas beaucoup dans ce pays-ci) : « Un des grands malheurs de la France, c'est la fa« culté merveilleuse qu'on y a de ne pas sentir son mal. » Cela est vrai, mais aussi, c'est que le mal n'est pas si grand qu'il en a l'air. Au milieu de l'horrible tourmente que nous venons de traverser, et dont nous ne sommes pas encore sortis, la disposition générale des esprits a corrigé et adouci beaucoup des effets du désordre : les chefs ont tous été coupables ou nuls ; la provocation au mal a dépassé en cynisme tout ce que l'imagination humaine pouvait concevoir, mais les masses se sont refusées à suivre cette détestable impulsion : il y a progrès évident dans leur intelligence et dans leur moralité.

Nous avons d'ailleurs des raisons très-puissantes pour ne pas désespérer de l'avenir même le plus prochain. L'archevêque de Paris, de sainte

mémoire, en consommant son sublime martyre, a dit : *Que mon sang soit le dernier versé!* Ce vœu du chrétien a été exaucé jusqu'ici dans sa large et véritable acception : Paris, depuis lors, n'a pas cessé de marcher vers la pacification intérieure, et les plus pessimistes sont forcés de convenir que, depuis bien longtemps, les dispositions de notre grande et remuante cité n'ont pas été aussi rassurantes.

Les renseignements qui nous parviennent de tous côtés donnent la preuve que jamais le dévouement religieux n'a été plus actif et plus général qu'à notre époque; pour trouver un temps digne d'être comparé au nôtre sous ce rapport, il faut remonter à la première moitié du XVIIe siècle, où l'apostolat catholique a préparé les splendeurs du règne de Louis XIV. Nous hésitons à croire que l'âge où nous vivons ait le droit de compter des héros aussi éclatants que les François de Sales et les Vincent de Paul : le ramollissement du bien-être y a peut-être mis obstacle; mais le dévouement contemporain n'en a pas moins sa physionomie instructive et consolante. Il éclate surtout dans le sexe le plus faible; les femmes achèveront de sauver la France ; il se recrute principalement dans les rangs les plus humbles de la société : c'est là le beau côté de cette démocratie envahissante dont il serait puéril de contester l'empire, et qui gagnera de plus en plus, si le Christianisme parvient à la discipliner.

Nous n'en sommes pas moins perpétuellement tenus en haleine, et c'est là encore une miséricorde de Dieu ; car, sans ces avertissements journaliers, nous retomberions infailliblement dans la torpeur et dans la pourriture ; il y en a bien quelques symptômes. Mais lorsqu'une nouvelle crise devient imminente, les choses se préparent avec des compensations qui en atténuent le péril. Nous avons commencé par des foyers de désordre concentrés dans la capitale et dans les principales villes manufacturières; les campagnes étaient intactes et protestaient avec énergie contre le nouvel ordre de choses; depuis lors s'est répandue dans les champs la propagande démocratique, et les parties de la France où l'esprit de routine a laissé les laboureurs dans un état fâcheux de misère et de souffrance, ont offert des aliments tout prêts à cette dangereuse prédication. Aujourd'hui nous prévoyons les effets de ce déplacement du choléra moral; dans la prochaine crise, il y a beaucoup de chances pour que Paris reste tranquille; mais l'infection socialiste et le voisinage de la Suisse rendent une explosion bien difficile à éviter dans quelques-uns de nos départements du centre et du sud-est. L'incurable pusillanimité des gens de bien dans la seconde ville de la République y enhardit les méchants, et prépare un théâtre à de nouvelles collisions.

L'état actuel de la Suisse ne saurait durer; la position du nouveau parti conservateur y est trop fausse et trop injuste. Que les vainqueurs des dernières luttes aient cherché à s'assurer les bénéfices de leur triom-

phe en calmant les inquiétudes des puissances étrangères par une modération inattendue, il n'y a rien là que de conforme au train ordinaire des choses de ce monde, et nous-mêmes, nous n'en aurions pas demandé davantage au parti républicain après la catastrophe qui le rendit maître de nos destinées. Mais en établissant au sommet du gouvernement fédéral un semblant d'ordre et de modération, en se déclarant pour l'Europe royale contre les conspirateurs dont on avait favorisé si longtemps les entreprises, on n'en laissait pas moins les cantons subjugués au pouvoir des misérables qui y avaient amené la guerre civile. Le prétexte donné à la guerre du Sonderbund a été le progrès de l'unité et la concentration du pouvoir, et pourtant le gouvernement central, assez fort pour briser les antiques barrières, est impuissant à réprimer les petites et basses tyrannies. Il aurait eu intérêt dans son système à faire rentrer le gouvernement de Genève aux mains de l'ancien parti protestant, et il a dû laisser la violence préparer le nouveau triomphe de Fazy et de ses acolytes. A Genève, au moins, la liberté religieuse peut gagner quelque chose à cette déception infligée à ses anciens adversaires. Les hommes intelligents et dévoués parmi les catholiques l'ont bien senti ; leur neutralité a pesé d'un poids décisif dans la balance, et qui plus est, ils ont fait comprendre à l'Europe la nécessité de cette abstention. Mais à Fribourg, à Lucerne, à Lausanne, dans le Jura bernois, il n'y a pas de compensation au malheur de la défaite, et l'oppression qui pèse sur la conscience des catholiques dépasse toutes les bornes de l'impudence. De tels excès crient vengeance au ciel, et la Suisse ne tardera pas sans doute à s'en apercevoir. Cependant elle ne peut, malgré la bonne volonté de ses gouvernants actuels, se guérir du chancre socialiste qui la ronge, et malgré quelques expulsions opérées avec éclat, la Suisse romande reste l'asyle des hommes les plus intéressés à troubler la France et le midi de l'Allemagne. De quelque façon que le gouvernement français se conduise dans cette grave conjoncture, qu'il s'unisse aux puissances du Nord pour agir sur la Suisse par le moyen de la compression, que le président de la République, en souvenir de ses liens précédents avec l'Helvétie, pousse l'esprit de neutralité jusqu'à la faveur, l'éruption partira de la Suisse et pourra bien se communiquer à quelques-uns de nos départements.

Jusqu'à quel point nos divisions intérieures favoriseront-elles ces entreprises ? Nous ne craignons pas de l'avouer, notre position nous semble moins mauvaise qu'elle n'en a l'air. Sans doute, depuis le message du président, le ciel s'est singulièrement rembruni ; mais étions-nous mieux avant ce message ? Du moins le président a pu se passer la fantaisie d'un semblant d'autorité. Un beau jour, se souvenant qu'il était le neveu de son oncle et ruminant peut-être quelque vieille leçon d'his-

toire, il est entré botté et éperonné dans la salle du Parlement ; et puis après ? Il en voulait à ses ministres d'avoir déserté la défense de sa fameuse lettre en présence d'une majorité décidée à reconnaître la pleine indépendance du souverain Pontife : il a brisé son ministère, il s'est choisi des agents ministériels moins engagés envers le public et chez lesquels, par conséquent, il présumait trouver plus de souplesse ; et puis après ? Le Pape, qui allait revenir à Rome, prolonge son séjour à Portici, dans un moment où la nécessité forçait de mettre de côté les restes de la fantasmagorie républicaine et où tout le monde s'accordait à proclamer que Rome sans le Pape n'est qu'un tombeau désert. Est-ce le moment de faire revenir sur l'eau la malencontreuse lettre ? Elle est morte et bien morte, et le général Baraguay-d'Hilliers, s'il a du bon sens, à défaut de cette intelligence de la religion qui est la principale des lumières, n'a pas d'autre ressource que de se faire la docile doublure de M. de Corcelles et du général Rostolan, rappelés dans un moment où leurs efforts avaient résolu les plus grandes difficultés.

On avait voulu retenir la main du président quand il cédait aux perfides avances de lord Normanby : il s'est passé aussi la fantaisie d'envoyer la flotte française aux Dardanelles, pour y rallier l'amiral Parker, dans un moment où les démêlés avec le Maroc et la situation inquiétante de l'Algérie rendaient nécessaire la présence de nos vaisseaux dans les eaux de la France. Les voilà partis, néanmoins, et vite on envoie pour les arrêter en route ; mais il est trop tard, et l'on apprend qu'ils ont paru aux portes de Constantinople, quand déjà on est dégrisé des douceurs de l'alliance anglaise. Il y a cent à parier contre un qu'on en restera là après cette fâcheuse équipée, et que notre gouvernement n'aura plus guère l'envie de faire de la chevalerie errante au profit des plus habiles calculateurs de l'univers. Sur la question d'Orient comme sur celle de Rome, on est donc dès à présent réduit à se faire calme et à rentrer ainsi dans les errements de la majorité.

Cette nécessité est exactement la même pour la question intérieure ; on a bien vite fait de dire que le nom de Napoléon renferme tout un système : si c'est celui qui a conduit à bride abattue le héros dans l'abîme, personne n'a le droit ni la force de se précipiter dans de tels périls ; si c'est le rétablissement de l'ordre à l'intérieur qui se personnifie dans le souvenir de Napoléon, la majorité veut exactement ce que pense le président, et l'élimination des préfets que leurs anciennes relations rendaient impuissants à réprimer énergiquement le désordre, est un acte que cinq cents voix réclamaient inutilement depuis plus de six mois. On cherche, il est vrai, à se faire de la popularité en amnistiant des hommes qui pour la plupart n'useront de leur liberté que pour miner celui qui la leur a si facilement rendue ; mais, en même temps, on sent la

nécessité de transformer la déportation en une peine plus sérieuse, et le prix des avances faites à la faction démagogique est déjà perdu, non-seulement au fond, mais dans la forme.

L'affaire de M. Pierre Bonaparte est encore plus curieuse : il a pris fantaisie à un neveu du grand homme de cueillir quelques lauriers en Afrique, comme on dit en style de chanson; mais les lauriers de l'Afrique sont un peu difficiles à atteindre pour ces mains italiennes, et le chef de bataillon de la légion étrangère a trouvé qu'ils ne valaient pas la peine d'un si grand effort : *Veni, vidi, vici;* est-ce cela ? non; on est venu, on a vu, et l'on s'en est retourné. Ce n'était pas ainsi, il faut en convenir, que l'entendaient les princes de la maison d'Orléans, quand les journaux de l'opposition leur reprochaient d'un ton si violent les périls et les labeurs qu'ils partageaient avec nos soldats.

M. Pierre Bonaparte a voulu expliquer la rapidité télégraphique de son voyage; ne pouvant invoquer le bénéfice du prince, il a eu recours à celui de représentant; on est général; le signal du combat se fait entendre, mais le général s'aperçoit à temps qu'il doit voter dans la question des sucres, et aussitôt il tourne les talons avec tout le dévouement d'un devoir à accomplir. Le ministre de la guerre monte à la tribune pour réfuter cette étrange doctrine : sentira-t-on dans ses paroles l'indulgence du gouvernement personnel ? Le général d'Hautpoul, grâces lui en soient rendues ! s'exprime avec une netteté, une vigueur, un sentiment de l'honneur militaire, qui transportent de satisfaction l'Assemblée et le public. Le ministre a bien parlé, le président avait bien agi en frappant d'abord son cousin : c'est pourtant là de l'entente avec la majorité, ou nous ne nous y connaissons pas.

La pauvre majorité pourtant se sent atteinte; elle languit sur ses bancs, elle doute d'elle-même et serait tentée de dire comme ce malencontreux acteur de province :

« Je crains *tout*, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte. »

Eh bien ! nous sommes trop francs pour compâtir aux désespoirs de l'Assemblée. Sans doute elle compte dans son sein une quantité d'hommes éclairés, et les intentions y sont généralement bonnes. Mais est-ce que l'Assemblée s'est jamais imaginée qu'elle gouvernerait, en dehors de ces moments de crise où chacun est à son poste, et où la nécessité abolit momentanément les mauvaises habitudes parlementaires ? L'Assemblée, d'ailleurs, est victime des sentiments de profonde division qui la déchirent : on a formé des listes en commun, on s'est passé mutuellement des voix, mais on n'a rien fait pour un accord fondamental, et chacun s'est promis *in petto* de profiter de la première faute de ses nouveaux amis pour avancer sa cause particulière. Si le président s'est inquiété de la coalition

des royalistes de toute nuance, il a eu bien tort ; car des gens, à qui l'expérience du passé ou le danger du présent n'ont pas révélé le côté vicieux de leur propre conviction, sont hors d'état d'amener une solution au grand problème dont la France est travaillée depuis soixante ans. Si les royalistes de toute nuance se font un épouvantail des entreprises du président, ils n'ont qu'à considérer son isolement au milieu de sa propre famille, et à mesurer à quel point est viagère la faveur qui l'entoure actuellement.

Cette faveur n'en est pas moins réelle et nécessaire. L'Assemblée peut influer sur l'usage qu'en fait le président de la République, elle ne saurait lutter contre elle à armes égales, et la lassitude profonde causée par les débats parlementaires, lassitude augmentée par les scandales de l'opposition, si opportuns au progrès de la centralisation du pouvoir dans les mains d'une seule personne, vient en aide à cette popularité d'autant plus frappante, qu'elle n'est fondée sur aucun prestige individuel.

Répétons-le en terminant : le présent n'est rien ; trop heureux si nous ne périssons pas! nous ne méritons pas davantage. Il n'y a qu'une question, celle de l'avenir, et malheureusement celle de l'éducation. Nous disons: malheureusement, à cause des complications qui, dans ces derniers temps, ont si profondément ému les âmes catholiques. Nous ne parlons pas de la division de la majorité : elle sera bien plus forte si le projet de loi revient promptement du conseil d'État, sans modifications nouvelles, ainsi qu'on le raconte aujourd'hui. Le vrai malheur n'est pas là, il est dans la promptitude avec laquelle des hommes que nous aimons, que nous respectons, que nous admirons entre tous, ont cru devoir abandonner en partie les principes qui ont fait jusqu'à présent toute la force de l'opinion catholique. Nous ne rentrerons pas dans la discussion : nous garderons tout notre sang-froid, on n'aura le droit de nous reprocher aucune infraction à la paix et à la concorde ; mais nous restons fermement à notre place, et nous ne craignons ni le jugement de nos amis, ni les reproches de l'avenir.

En attendant, nous remercierons M. de Parieu de l'abolition du certificat d'études, et nous applaudirons à toute mesure partielle qui sera prise contre l'oppression universitaire, quand bien même la forme donnée à ces mesures trahirait un penchant à l'omnipotence; le bien n'est pas assez commun pour qu'on discute sur la manière dont il nous arrive.

Après tout, on avait bien le droit de défaire par un décret ce qu'on avait établi par un arrêté.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *Les Economistes, les Socialistes et le Christianisme*, par Charles PÉRIN, professeur de droit public et d'économie politique à l'Université catholique de Louvain [1].

2° *Lettres de Beauséant, études de Philosophie sociale et politique* [2].

Le livre de M. Charles Périn est un des plus solides et des plus consciencieux que l'on ait écrit contre les erreurs déplorables qui troublent le présent et menacent l'avenir. Il mérite d'être étudié par tous les hommes qui peuvent exercer quelque influence sur la marche des idées et des événements contemporains.

L'origine réelle et les transformations progressives de la plaie qui nous dévore sont indiquées et décrites avec logique et précision ; puis l'auteur trace la route par où l'on peut revenir à l'ordre et à la paix. Ces choses sont dites avec une conviction profonde; elles révèlent un esprit pratique et instruit, un sens ferme et droit, un cœur généreux et sympathique à tout ce qui souffre ; car M. Périn ne nie pas le progrès ou les améliorations; au contraire, il les provoque. Il ne repousse pas ce qui est possible et juste ; il combat des utopies et des injustices déguisées en doctrines.

M. Périn établit :

1° Que la morale, dans ce qu'elle a de plus relevé et en tant qu'elle nous conduit à notre fin suprême, est la base essentielle et la règle de la science économique ;

2° Que la science économique a trahi nos plus nobles instincts et s'est égarée elle-même, en invoquant pour point de départ le principe du développement infini des besoins ;

3° Que ce principe tout sensualiste mène, par sa force logique et en dépit des meilleures intentions, aux résultats les plus déplorables, au socialisme le moins équivoque ;

4° Que la doctrine chrétienne du sacrifice, du dévouement, est le

[1] In-8° de 180 pages. Paris, chez Jacques Lecoffre, 1849.

[2] Broch. in-8° de 90 pages. Genève, 1849.

seul moyen de vaincre le mal auquel les sociétés de l'Europe sont en proie.

Ces conclusions sont développées avec talent, appuyées sur des principes incontestables, mises en évidence par des chiffres, confirmées par des témoignages qui font autorité dans la matière. Je ne vois, pour ma part, qu'une objection à faire à ce livre ; elle est toute à son honneur, et elle me désole : c'est que notre époque, généreuse dans ses instincts et par accès, n'a pas le courage d'accepter une fois pour toutes, et dans l'ensemble de sa conduite, l'enseignement évangélique sur l'abnégation. On veut sauver la société, mais en prenant le moins possible les moyens institués de Dieu à cet effet. Qu'on le sache bien toutefois : la révolution n'est pas dans la rue, elle est dans les cœurs.

Comment donc s'y prendre pour ramener aux vrais principes d'un sage gouvernement tous ceux qui ont la main dans les affaires publiques? Un gros livre, on ne le lit pas; une brochure, on dit que vous n'avez rien prouvé; un pamphlet, qui est-ce qui songe à mordre quand il faut guérir? En vérité, c'est le cas de répéter pour tout avertissement le souhait qui termine le travail éminent de M. Périn : « Puisse la société comprendre enfin que, si elle tentait de poursuivre cette réhabilitation de la matière, qui est au fond de toutes les attaques de ces derniers temps contre le Christianisme, son triomphe pourrait n'être que trop prompt, et que dans sa victoire serait son arrêt de mort ! »

Les *Lettres de Beauséant*, quoiqu'elles nous viennent de Genève, sont bien ce qu'il y a de moins radical au monde. Aucune indication ne permet de soupçonner quel en est l'auteur; on ne peut donc s'éclairer de cette lumière que le nom d'un homme jette toujours sur son œuvre, et qui fait qu'on ramène ses expressions à la mesure connue de sa pensée. Il est forcé de prendre les *Lettres de Beauséant* telles qu'elles se comportent.

Il faut l'avouer, l'auteur est mécontent de tout le monde : du Pape Pie IX, à cause de son libéralisme précipité; du comte de Maistre, à cause de sa théorie sur le gouvernement des nations par la Providence; des philosophes du XVIIIe siècle, à cause de leur incrédulité ; du système représentatif, du libre-échange, et surtout des théories et des théoriciens modernes. Ses préférences sont évidemment pour la monarchie absolue : on dirait un homme du XVIIe siècle égaré dans l'Europe du temps présent. Ce n'est pas un éloge, encore moins une injure.

Nous souscrivons volontiers à quelques-unes de ses critiques, et nous reconnaissons qu'il y a dans sa trop courte brochure, à côté de quelques exagérations, des qualités supérieures et des vues d'homme d'Etat. Il signale avec sagacité le côté lamentable de notre situation politique. Ce qui nous manque, c'est un principe protégé et maintenu par l'unanime

conviction, et qui, par sa propre persistance, suffise à rassurer et à défendre les intérêts de tous et de chacun. Mais comment arriver là? comment donner de la cohésion à la poussière, et le sentiment profond du droit à qui n'a plus, depuis longtemps, que le culte de la force et la religion du succès? Voilà le nœud gordien; qui le tranchera?

1° *Mémoire sur la situation des catholiques dans les Pays-Bas, depuis leur émancipation en* 1798 *jusqu'à nos jours*, par UN ÉLECTEUR NÉERLANDAIS [1].

2° *De la question religieuse dans le canton de Vaud. Essai d'une solution de cette question*, par JOTTRAND, ancien membre du Congrès national belge [2].

Un même enseignement résulte de ces deux brochures, quoiqu'elles ne soient pas écrites pour la défense du même symbole : c'est que le protestantisme, qui repousse la doctrine de l'autorité, pratique un système de compression toutes les fois qu'il le peut. Chose honteuse! il a créé et mis au monde le pouvoir absolu, en plaçant la conscience des peuples dans la main des rois et en retenant par le glaive dans une brutale unité ceux que le libre examen tendait à désunir et à disperser, et toutefois il a osé dire, à la face de l'Europe, qu'il avait affranchi les nations. En vérité, Henri VIII et ses successeurs se sont montrés bien généreux envers leurs sujets catholiques; l'État n'a jamais pesé sur l'Église évangélique de Prusse; on jouit d'une grande liberté de conscience sur les bords de la Baltique, comme le prouve l'exemple récent du peintre Nicolson; tous les hobereaux protestants de la Germanie se sont fait un nom dans l'histoire par leur tolérance, et il n'y a nul fanatisme dans les sociétés bibliques.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs le *Mémoire* sur la situation du catholicisme en Hollande. Ils y verront combien il faut d'efforts pour obtenir un peu de liberté véritable dans certains pays protestants, quels obstacles nos frères néerlandais ont eu à vaincre pour s'affranchir d'un joug odieux, à quelles tribulations ils sont encore voués en fait, bien que la suprématie tyrannique de la religion réformée soit abattue en principe. On ne lira pas sans intérêt ni sans fruit ce *Mémoire*, écrit avec conviction et patriotisme, plein de documents authentiques et précis sur la fortune de l'Eglise catholique dans les Pays-Bas.

Après deux siècles d'oppression, les catholiques néerlandais sentirent

[1] Broch. in-12 de XII-137 pages; Amsterdam, van Langenhuysen; Paris, Lecoffre.

[2] Broch. in-12 de 192 pages; Lausanne, librairie Georges Bridel.

leurs chaînes se détendre au contre-coup de la révolution française. Mais le protestantisme s'appliqua constamment à refuser en fait ce qu'il ne pouvait retenir en droit, et si l'on excepte le temps trop court où régna Louis-Napoléon, les catholiques ne furent jamais sur un pied d'égalité avec leurs adversaires. Les événements européens de 1814 rendirent à la religion réformée une prépondérance dont elle abusa et qui devint une des causes de la séparation des Belges en 1830. La lutte continua entre les catholiques et les protestants néerlandais sur le terrain de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse; mais il ne fallut rien moins que l'ébranlement de Février 1848 pour amener Guillaume II à la révision promise, mais toujours différée, de la Constitution de 1815.

Aujourd'hui donc, le principe de la liberté religieuse est acquis aux catholiques de la Hollande; mais d'une part, il n'est appliqué que d'une manière incomplète par le mauvais vouloir d'une majorité protestante; d'autre part, des sociétés secrètes fomentent contre les catholiques la haine populaire et se préparent à provoquer au besoin le triomphe du protestantisme par la force matérielle. Il faut lire dans le *Mémoire* les tentatives et les espérances de ces sociétés antireligieuses et antipatriotiques.

Le *Mémoire* de M. Jottrand *sur la Question religieuse dans le canton de Vaud* fut rédigé pour répondre à la pensée d'un philanthrope anglais qui destina, vers la fin de 1848, un prix « au meilleur écrit populaire sur les lois et les actes par lesquels la liberté des cultes est frappée dans le canton de Vaud, et sur les effets de la persécution religieuse relativement à la morale publique et aux intérêts généraux d'un peuple. » Le *Mémoire* de M. Jottrand obtint la plus forte part du prix proposé. Nous ne souscrivons pas à tous les jugements et intentions qui se révèlent dans cette brochure; mais elle nous semble utile à consulter pour ceux qui veulent savoir au juste comment les églises soustraites au despotisme papal sont parvenues à comprendre et à pratiquer la liberté des cultes, et c'est pour cela que nous en parlons.

M. Jottrand, après avoir rappelé la législation qui, dans le canton protestant de Vaud, soumettait l'Eglise au conseil d'Etat, croit excuser suffisamment et les pasteurs dociles et les magistrats téméraires, en disant que les mêmes abus régnaient dans les autres pays de l'Europe. D'abord cela n'est pas exact : l'attitude de l'épiscopat français dans la question de liberté, la lutte des évêques catholiques de la Prusse rhénane contre l'autocratie affectée par le pouvoir laïque, si on les rapproche de la Constitution du pays de Vaud, où la direction spirituelle et l'admission des jeunes gens à la cène sont préalablement réglées par l'autorité civile, font assez voir de quel côté se trouvent l'intelligence et le respect de la liberté. A quoi pense M. Jottrand lorsqu'il met sur la même ligne de tels hommes et de telles

choses? Ensuite une grande différence à laquelle l'auteur aurait dû faire plus d'attention, c'est que les catholiques, admettant la doctrine de l'autorité, ne manquent pas de logique quand ils proclament le besoin de mesures préventives et répressives, et que les protestants, s'ils sont fidèles au principe du libre examen, n'ont jamais le droit d'être intolérants et ont toujours tort d'accepter la direction spirituelle du magistrat civil. C'était bien la peine de rompre avec la papauté pour remettre les consciences à un gendarme!

L'auteur propose la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme moyen propre à résoudre les difficultés religieuses du canton de Vaud et du reste de l'Europe. Il eût dû, selon nous, mettre plus en relief la simplicité et l'efficacité de cette mesure, ces choses étant loin de paraître évidentes en elles-mêmes, et par suite ayant besoin de preuves dans un livre destiné au peuple. C'est bien plus aisé de manier les mots du vocabulaire pour présenter une solution écrite que de manier les hommes pour mettre en pratique une solution arrêtée d'avance.

Du reste, la brochure de M. Jottrand est beaucoup plus favorable à la vraie Eglise qu'il ne le présume. En la lisant, il nous est venu un sentiment de commisération pour toutes les âmes qui se débattent au milieu de cette poussière d'églises juxta-posées dans l'imperceptible canton de Vaud, au milieu de ces déchirements et de ces innovations qui réforment perpétuellement la réforme, au milieu de ces délégués du pouvoir politique qui usurpent les fonctions de Pères de l'Eglise; il nous est venu un profond sentiment de la vérité catholique, que son unité indéfectible rend si lumineuse à l'œil attentif, si douce au cœur, si simple et si claire dans la pratique, si grande dans le passé et si forte dans le présent.

G. D.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 32, rue de Seine.

DES RAPPORTS

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article qui va suivre ; il est l'œuvre d'une plume jusqu'ici tout à fait étrangère à ce recueil. Nous l'avons accueilli, parce qu'il répond à un besoin profondément ressenti par quelques personnes, et qu'il n'a rien que de conforme aux doctrines constamment professées par *le Correspondant*. Né d'un dissentiment que nous déplorons, mais qui n'a point de remède actuel, parce qu'il consciencieux des deux parts, cet article nous plaît, parce que, se dégageant des questions personnelles et des incidents journaliers, il remonte à la source des convictions qui nous guident, et rappelle sans faiblesse, comme sans exagération, les principes qui ont acquis à l'école catholique une si grande et si rapide autorité au milieu des bouleversements de notre époque. On peut être, dans la vie privée ainsi que dans l'exercice du saint ministère, un excellent catholique, et ne pas comprendre l'action extérieure de la religion comme nous l'avons toujours entendue ; c'est là une proposition qu'on nous a répétée à satiété sous le gouvernement de Louis-Philippe, et que nous n'avons jamais contestée. Mais les uns se bornent au catholicisme intérieur : pour eux, il n'y a pour ainsi dire pas de rôle pour la religion dans le domaine de la politique ; ces catholiques passifs entendent les choses d'une manière diamétralement opposée à la nôtre : nous ne les blâmons pas, mais nous ne les imitons pas. Les autres ont compris qu'il était temps, si l'on voulait sauver la société, de rendre à l'action religieuse toute son énergie, toute son étendue ; ils ont représenté le Catholicisme comme un principe supérieur à toutes les contingences politiques ; ils se sont rendu compte de

l'état des âmes; ils en ont mesuré les ressources et les périls. Le siècle actuel s'était organisé, pour ainsi dire, en dehors des anciennes traditions: ils se sont demandé comment la seule qui ne doive ni ne puisse changer trouverait sa place au milieu de circonstances si nouvelles, et ils se sont placés, dans l'intérêt du présent comme de l'avenir, sur le terrain d'une entière et complète liberté.

Cette pensée, qui s'était présentée d'abord confuse et mêlée de quelques éléments regrettables à des esprits éminents, mais inexpérimentés, après avoir traversé plusieurs épreuves difficiles, n'avait reçu sa forme définitive que de l'enseignement des dernières années; on s'en est aperçu à son ascendant de plus en plus irrésistible sur les âmes religieuses, et à la place que lui ont laissé prendre, malgré eux, les adversaires les plus décidés de la pensée catholique; et c'est ainsi que la religion s'est trouvée prête à affronter et à dominer nos dernières tourmentes. Qui n'aurait cru qu'après une expérience si heureuse et si décisive, la victoire de l'école catholique ne fût désormais assurée?

Malheureusement il n'en est point ainsi: les discussions auxquelles a donné lieu le projet de M. de Falloux sur l'enseignement ont trop laissé voir la divergence d'opinions qui existe entre les catholiques naguères les plus compacts. Cependant, quelque grave que fût ce dissentiment, nous ne l'aurions ni redouté ni déploré, si, parmi nous, on avait laissé la liberté de se produire à toutes les opinions consciencieuses: et c'est ainsi que, dès l'apparition du projet de loi, nous sentant portés à combattre la tendance dont il porte l'empreinte, nous donnâmes à l'expression de nos scrupules et de nos avertissements l'empreinte de la franchise que nous devions à des hommes pour lesquels notre admiration et notre attachement se sont toujours produits avec une extrême vivacité. Les membres de la commission, quelle que fût leur légitime autorité parmi nous, ne pouvaient avoir stipulé pour notre compte; nous trouvions naturel qu'ils se fussent laissé dominer par les considérations parlementaires; mais en profitant de notre entière liberté à cet égard, nous étions convaincus de leur venir en aide: de même que nous nous attendions à voir les hommes d'un autre bord s'efforcer de leur côté de réparer les brèches faites au système régnant par la main même de ses anciens amis.

A notre profonde surprise, cet exercice du droit de notre conscience

nous fut immédiatement contesté : il se trouva que nous avions excédé, sans le savoir, les bornes de la modération ; du moment que la commission avait parlé, la question était close et on nous faisait, sans nous avoir consulté ni préparé à un semblable étonnement, un devoir de soutenir des conclusions qui ne pouvaient ni nous rassurer ni nous satisfaire. Déjà coupables, à ce qu'on prétendait, d'avoir créé des divisions dans le parti catholique, nous ne pouvions ajouter un mot de plus, sans mériter la réputation d'hommes exagérés et insatiables. De pareils reproches pouvaient être le résultat d'un mécontentement passager : nous conçûmes l'espérance qu'on nous tiendrait compte de notre modération, si devant une aussi excessive vivacité de langage nous nous abstenions de pousser plus loin la polémique : nous avons attendu que les conditions d'une discussion amicale et modérée fussent rétablies, et que le bruit qu'on a voulu faire cessant enfin, il nous fût permis de prouver la légitimité de nos scrupules. Dans cette inaction contrainte, il nous était pénible sans doute de voir déplacer la question avec tant de persévérance; et lorsqu'on cherchait de toutes parts des adhésions au projet de loi, quand des hommes auxquels on n'avait à dessein présenté qu'un côté de la question entraient dans la discussion avec des paroles de blâme contre les adversaires catholiques du projet, nous avions peine à nous imposer le silence ; mais, d'un autre côté, nous nous disions qu'il n'y avait là qu'une difficulté passagère à traverser, et nous tendions le dos à l'orage, en nous résignant aux fausses interprétations de notre conduite.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée législative fut saisie de la question de savoir si le projet de loi sur l'enseignement serait renvoyé à l'examen du conseil d'État; la commission choisie dans le sein de l'Assemblée ne l'avait pas modifié d'une manière sensible : quelques améliorations de détail ne pouvaient rien sur les défauts de la conception première; la majorité de la chambre se prononça pour le renvoi au conseil d'État, et ce résultat fut déterminé par les scrupules de quelques représentants qui, partageant nos inquiétudes, firent pencher la balance du scrutin dans le sens contraire au vœu des partisans décidés du projet de loi.

Il y eut alors un redoublement de récriminations, et l'on nous condamna par ce moyen à un nouveau silence.

Maintenant le projet de loi subit, devant le conseil d'Etat, le sort au-

quel on devait s'attendre ; et s'il faut dire toute notre pensée, c'est un bonheur pour ses défenseurs catholiques que cette épreuve, inévitable partout, au palais Bourbon comme au quai d'Orsay, s'accomplisse devant une juridiction préparatoire. Un projet mixte était une véritable chimère, et l'événement l'a bien prouvé ; il fallait qu'on le conçût dans un sens ou dans un autre, dans celui du monopole ou dans celui de la liberté. Le projet respectant toute l'armée et tous les moyens du monopole, le conseil, l'inspection et le baccalauréat, on s'était imaginé d'inaugurer la liberté par des sous-entendus, et de confier, pour plus de sûreté, les frêles boutures de l'enseignement libre à la serre-chaude de l'université ; et encore n'obtenait-on ce résultat imparfait qu'à force d'inconséquences et de contradictions. Les membres du conseil d'Etat, recevant un projet de loi foncièrement universitaire et accidentellement catholique, ne peuvent avoir rien de plus pressé que d'élaguer les branches parasites qui privent l'œuvre des deux commissions de toute unité logique ; ainsi font-ils à ce qu'on raconte, et nécessairement les membres catholiques de la commission primitive renieront leur propre ouvrage, quand ils le verront réduit à la nudité universitaire.

Il y a quatre ans, une Revue gouvernementale s'était fondée sur les marches du pouvoir : les écrivains qui la dirigeaient professaient les sentiments religieux les plus respectables ; mais ils entendaient maintenir la subordination de l'Eglise à l'Etat, et, sous prétexte de *nouveauté*, ils combattaient avec des arguments surannés les doctrines de l'école catholique. La *Revue nouvelle* ne dura pas longtemps, et sa disparition put être considérée comme un des présages de la chute du gouvernement qu'elle avait entrepris de défendre avec un zèle de sectaires. Aujourd'hui, M. Albert de Broglie, l'écrivain le plus distingué de la *Revue nouvelle*, publie un travail sur la question de l'enseignement ; il y démontre, avec une évidence saisissante, la nécessité urgente de réformer l'enseignement de l'Etat ; il condamne, avec une sévérité lumineuse, tout ce dont le projet de M. de Falloux proposait, en quelque sorte, la consécration. Il dénie à cette Université, si malade elle-même, le droit d'abriter l'enseignement libre ; il lie intimement ces deux entreprises, devenues nécessaires : constitution sincère de l'enseignement libre et refonte totale de l'enseignement de l'Etat.

Par quelle fatalité ces belles et fécondes questions sont-elles restées étrangères au travail de la commission ? Comment les chefs de l'opinion catholique ont-ils laissé à un ancien adversaire l'honneur de tracer la bonne route, celle qui conduit à la véritable transaction : pour l'Etat, l'organisation d'un enseignement digne de la France ; pour la liberté, le droit de lutter avec ses propres ressources contre un enseignement soutenu par les faveurs exclusives du pouvoir et les habitudes du plus grand nombre ?

Ce malheur (car c'en est un grand à nos yeux) ne nous serait pas arrivé si l'impulsion des événements n'eût ébranlé dans quelques âmes la foi aux doctrines qui naguère faisaient notre force et notre espérance. Ces doctrines ont été mises depuis deux ans à de rudes épreuves ; nous en convenons, les imaginations ardentes ont voulu les entraîner hors du terrain pratique, et la situation de la société a fait craindre qu'elles ne fussent impuissantes à conjurer les périls qui nous menacent. Pour ce qui nous concerne, nous avons étudié et combattu ces erreurs ; nous n'aurions pu rester insensibles à la perspective de ces éventualités : mais notre foi n'a point été ébranlée.

Quelqu'un nous disait dernièrement : « On trouve que l'Eglise a tort de rester seule : on lui cherche un mari ; les uns voudraient qu'elle prît l'Etat républicain, les autres qu'elle en revînt à l'Etat monarchique ; l'Eglise pourtant ne peut avoir qu'un époux : c'est Jésus-Christ ! »

I

La grande question depuis dix-huit cents ans, la question qui est au fond de toutes les autres et qui les domine toutes, qui se représente à toutes les époques, à tous les moments, — question contemporaine des apôtres et cependant toujours nouvelle ; — celle dont le seul énoncé évoque les plus grandes figures, les plus grands noms, les plus grandes dates de l'histoire : Constantin, Charlemagne, Grégoire VII, Innocent III, saint Louis, la Réforme, 1682, 1789, Napoléon ; — c'est la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

L'Antiquité ne la connaissait point ; l'Asie ne la connaissait point ;

l'Amérique la connaît, mais depuis seulement qu'elle est une colonie européenne.

Cependant, à Memphis, à Athènes, à Rome, il y avait une religion, un culte, des prêtres, des temples; cependant, à Constantinople, à Bénarès, à Lassa, il y a une religion, un culte, des prêtres, des temples. Cependant, dans la société antique, il y avait un gouvernement, des institutions politiques, des lois civiles; cependant, dans les sociétés non chrétiennes, il y a un gouvernement, des institutions politiques, des lois civiles.

Pourquoi donc le problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat, ici toujours posé, n'est-il pas là même débattu?

Parce que, dans toutes les sociétés non chrétiennes, la religion et les institutions politiques sont tellement unies, qu'elles constituent une seule et même chose. On ne peut pas dire que dans ces sociétés *l'Eglise* soit étroitement ALLIÉE à *l'Etat;* car le mot ALLIANCE implique l'idée d'un contrat entre deux personnalités différentes ; or *l'Eglise* et *l'Etat* n'y font qu'UN. Là où la religion et le gouvernement sont confondus, il n'y a pas lieu de s'occuper des rapports de l'un avec l'autre. L'idée d'unité exclut l'idée de relations.

Nous serions entraînés beaucoup au delà des bornes que nous trace la nature de ce travail, si nous entreprenions de prouver par des exemples, que chez tous les peuples de l'Antiquité, et chez toutes les nations modernes qui n'ont pas reçu l'Evangile, la loi religieuse et la loi polititique sont mêlées et confondues. Le fait est d'ailleurs incontesté.

Au contraire, la distinction du spirituel et du temporel est un des caractères saillants, distinctifs, fondamentaux du Christianisme. Ecrite à chacune des pages de l'Evangile, de génération en génération, elle a été fidèlement transmise et conservée, depuis le Christ jusqu'à nous, par la tradition apostolique ; elle était tout aussi vivante au moyen âge que dans les trois premiers siècles et de nos jours.

En un sens, on peut dire qu'elle est la pierre angulaire de l'Eglise ; car elle est *la condition de son universalité.*

A peine née, la religion chrétienne ambitionnait déjà la conquête du monde : « Allez et enseignez TOUTES les nations, » dit Jésus à ses disciples, en leur traçant les devoirs de l'apostolat. Après sa mort, les apôtres se séparent, quittent Jérusalem et enseignent la foi nouvelle dans la Palestine et la Samarie ; en Syrie, en Mésopotamie, à Edesse, dans l'Asie-Mineure ; en Macédoine, en Grèce, en Egypte, en Arabie, à Rome même. Thomas évangélise les Parthes ; André les Scythes ; Barthélemy

les Indous. En moins de quatre siècles, le Christianisme comptait de nombreux disciples sur tous les rivages de la Méditerranée, dans toutes les provinces de l'empire romain, chez toutes les nations du monde antique. Les Barbares, — Goths, Vandales, Burgundes, Lombards, Francs, — qui vinrent élever sur les débris de la domination romaine un ordre social nouveau, embrassèrent la religion des vaincus. La Bretagne, la Germanie, les peuples de race scandinave et de race slave, reçurent successivement la foi. Au XIe siècle, toute l'Europe était chrétienne. Plus tard, les rives du Gange, la Chine, le Japon, les îles de l'Océanie, ont leurs apôtres et leurs églises. Les glaces du pôle, les déserts de l'Afrique ont été évangélisés. Les deux Amériques adorent le Supplicié du Calvaire.

Comment le Christianisme, qui proclame des principes absolus et immuables sur le dogme et sur la morale, s'harmonise-t-il avec tous les degrés de la civilisation humaine, avec toutes les circonstances diverses de gouvernement, de race, de climat, de langues, d'état social, de culture intellectuelle ? Comment, né au sein de la société mosaïque, s'est-il développé dans la civilisation grecque, sous la législation civile et politique de Rome ? Comment, après avoir été la religion des Barbares et de la féodalité, s'est-il allié à la démocratie des Etats-Unis, à l'oligarchie aristocratique de Venise, au pouvoir absolu de Louis XIV ?

C'est que l'Evangile est muet sur toutes les questions de législation civile et politique ; c'est que, sur ces matières, le Christ laisse à ses disciples la liberté la plus entière et la plus absolue ; c'est, en d'autres termes, que le Christianisme a pour base la *distinction du spirituel et du temporel.*

Toutes les autres religions, à l'inverse (sans en excepter le mosaïsme, qui n'était que figuratif et préparatoire), ont un caractère éminemment local.

Pourquoi ? sinon parce que le Chou-King, le Mânava-Dharma-Sâstra, le Koran, etc., et le Pentateuque lui-même, sont des codes à la fois religieux, civils et politiques. Les institutions civiles et politiques, en effet, qui s'harmonisent le plus heureusement avec le génie d'un peuple donné, avec une situation donnée, ne conviennent ni à tous les peuples, ni à tous les pays, ni à toutes les civilisations ; ce qui revient à dire que toutes les religions qui placent au rang des dogmes, ou qui semblent les y assimiler, les vérités contingentes de l'ordre politique, ne sauraient devenir universelles.

La distinction du temporel et du spirituel, exclusivement propre au Christianisme, est donc une condition fondamentale et essentielle de *catholicité*, c'est-à-dire d'universalité.

De cette distinction, établie de Dieu — et condition d'universalité dans le temps et dans l'espace, — résulte pour l'Eglise la possibilité, ou de se SÉPARER ou de S'ALLIER (non de se confondre) avec lui, et l'obligation subséquente de se déterminer, soit pour l'une, soit pour l'autre alternative, soit enfin pour une combinaison intermédiaire.

L'Eglise et l'Etat peuvent-ils, en choisissant l'un de ces trois partis, l'adopter d'une manière uniforme et constante, partout et toujours ?

De la part de l'Eglise, nul obstacle ; car son organisation générale est aussi immuable que ses dogmes. Mais la variété, mais l'instabilité des institutions civiles, s'y oppose absolument.

Nous nous expliquons :

Si le Christianisme n'était qu'une opinion philosophique, une doctrine spéculative, la distinction du spirituel et du temporel ne donnerait lieu à aucune difficulté. Non-seulement on les distinguerait, mais on les séparerait, et cela serait aussi simple en pratique qu'en théorie.

Mais le Christianisme est une religion.

Or, toute religion est la connaissance et l'adoration d'un être divin, auquel l'homme doit *rendre un culte.*

L'homme est une synthèse formée de deux principes, l'un matériel et l'autre immatériel ; c'est la réunion d'un corps et d'un esprit.

Plus que toute autre, sans doute, la religion chrétienne s'adresse au principe immatériel de l'homme, et établit des rapports entre son âme et Dieu ; mais enfin, les deux éléments dont l'homme est composé ne peuvent s'isoler. Leur alliance est même tellement intime, que le culte rendu par l'âme à Dieu suppose presque forcément certains actes extérieurs et matériels, qui y font participer le corps dans une certaine mesure[1]. Il n'y a pas d'exemple d'un culte purement et absolument *intérieur*, purement et absolument *spirituel.*

Pour remplir donc les devoirs envers Dieu, que lui impose sa foi, il faut au chrétien, non-seulement la liberté de croire, — liberté qu'aucun pouvoir ne saurait ravir à l'homme (Dieu ayant permis que le domaine du for intérieur fût un sanctuaire inviolable, en fait comme en droit) ; —

[1] « In nullum nomen religionis, seu verum, seu falsum, coagulari possunt homines, nisi aliquo signaculorum vel sacramentorum visibili consortio colligentur. » AUGUSTIN. *Contra Faustum*, XIX, 11.

non-seulement la liberté de conscience, qui consiste dans la liberté de ne point donner de signes extérieurs d'adhésion à une religion qu'on regarde comme fausse ; mais encore la liberté de s'assembler pour accomplir en commun certains actes religieux : c'est-à-dire la liberté de culte ; la liberté de remplir les devoirs de l'apostolat : c'est-à-dire la liberté d'enseignement par la parole et l'écriture ; la liberté de réunir, dans un but religieux, ses efforts à ceux d'autres chrétiens, et de fondre son individualité dans une personnalité morale, investie de tous les droits qu'aurait chacun d'eux isolément : c'est-à-dire la liberté d'association.

Or, se réunir, publier sa pensée par la parole ou par la presse, s'associer et créer des personnes morales, sont des libertés politiques, en même temps que des libertés religieuses. Les citoyens de certaines sociétés en jouissent, ceux de certaines autres n'en jouissent pas.

Quand donc l'Eglise, obéissant aux paroles de Jésus-Christ : « Allez et enseignez toutes les nations, » évangélise un peuple, — elle entre aussitôt en *rapports* avec l'Etat (ou, si l'on aime mieux, avec la société), qu'elle se propose de convertir.

Ces rapports diffèrent, selon que l'Eglise vient se heurter contre une législation prohibitive ou qu'elle rencontre un accueil bienveillant ; ce qui ne dépend point de sa volonté, puisqu'elle reconnaît l'indépendance du pouvoir temporel.

Si, dans le pays avec lequel elle entre en contact, les libertés de conscience, de culte, d'enseignement, d'association, lui sont refusées, elle les prend ; elle les prend à ses risques et périls, mais elle les prend, et obéit ainsi à l'Evangile. Le Christ n'a pas dit à ses apôtres : « *Allez et enseignez*, SI ON VOUS LE PERMET. »

Les apôtres Pierre et Jean enseignent dans le temple de Jérusalem. On les fait arrêter. Ils comparaissent devant le sanhédrin. Est-ce qu'ils contestent la compétence du tribunal, la légalité de leur arrestation ? Est-ce qu'ils prétendent que les peines de la loi ne leur sont pas applicables ? Nullement.— Ils répondent : « Vous, hommes, vous nous interdisez l'enseignement de vérités que Dieu nous a ordonné d'enseigner : nous violons votre loi humaine, pour obéir à une loi divine et supérieure. » Arrêtés une seconde fois, ils conservent la même attitude. « Ne vous avions-nous pas défendu d'enseigner au nom de Jésus ? » leur disent les juges. Pierre répond : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Le sanhédrin les fait flageller ; mais les apôtres continuent « d'enseigner tous les jours dans le temple et dans les maisons. »

Ce que faisaient les apôtres, leurs successeurs et les Fidèles l'ont fait partout où ils ont été persécutés. Soumis aux lois en tout ce qui n'est pas contraire à la foi, le chrétien n'hésite point à les violer quand elles sont en contradiction avec ses devoirs envers Dieu. C'est l'histoire des martyrs et des missionnaires de tous les temps et de tous les pays.

Dans ce cas, l'Eglise n'est pas seulement distincte de l'Etat : elle en est séparée ; plus que séparée, puisqu'elle entre en lutte avec lui.

Si, au contraire, le législateur du peuple évangélisé accorde A TOUS les libertés de conscience, de culte, d'enseignement et d'association : l'Eglise, trouvant dans le droit commun politique la faculté légale de propager sa doctrine et d'organiser ses institutions, reste absolument séparée de l'Etat.

Telle est la situation du Catholicisme aux Etats-Unis. Dans l'Amérique du nord, c'est comme *citoyens* que les catholiques jouissent des libertés qui leur sont nécessaires comme *croyants*.

Enfin, une troisième hypothèse se présente (et jusqu'ici c'est celle qui s'est réalisée le plus fréquemment). Le Catholicisme peut venir frapper à la porte d'un empire où les libertés de conscience, de culte, d'enseignement, d'association n'existent pas au profit de toutes les religions, mais où, soit après des persécutions, soit de prime-abord, on lui accorde ces libertés par exception et privilége.

Dans ce troisième cas, plusieurs combinaisons sont possibles :

1° Ces libertés peuvent lui être accordées à titre de religion tolérée, l'Etat professant une autre religion officielle. C'est la condition des catholiques dans les États musulmans, en Russie, etc., etc.

2° Ces libertés peuvent lui être accordées à titre de religion officielle, l'Etat tolérant néanmoins, soit tous les autres cultes, soit quelques-uns d'entre eux seulement. C'est la situation de l'Eglise en France sous le gouvernement de la Restauration.

3° L'Etat peut faire à l'Eglise une situation tellement privilégiée, qu'il lui accorde ces libertés à l'exclusion de tous les autres cultes ; comme il arrive encore aujourd'hui à Rome, à Naples, en Espagne et dans les colonies espagnoles de l'Amérique. — Il peut même adopter les lois de l'Eglise comme lois civiles, et décider que l'infraction aux prescriptions religieuses, constituant aux yeux du législateur un délit civil, sera punie d'une peine temporelle, plus ou moins sévère, comme dans toute la Chrétienté au moyen âge.

Dans ces trois combinaisons, les deux puissances sont toujours alliées,

bien qu'à des degrés divers. C'est le régime séculaire de l'alliance de l'Église et de l'État.

En un mot, l'Église, bien qu'elle ne s'adresse qu'aux âmes, a besoin, pour vivre, d'un certain nombre de libertés,—qu'elle prend, si on les lui refuse ; — qu'elle accepte par privilége, si on les lui offre à ce titre ; — dont elle jouit sans faveur spéciale, quand elles sont de droit commun.

De ces trois systèmes, le premier, celui auquel on pourrait donner le nom d'héroïque, est une situation violente et douloureuse, qu'elle subit mais qu'elle n'accepte pas. Les missionnaires et leurs courageux disciples bravent la mort et les supplices pour adorer Dieu, mais en même temps ils réclament la liberté de l'Église. Pendant que les lions de l'amphithéâtre déchiraient les entrailles de ses frères, l'éloquent Tertullien écrivait son *apologie,* et demandait aux empereurs païens d'arrêter la persécution.

Selon les nécessités des temps, des lieux et des circonstances, l'Eglise s'accommode des deux autres systèmes. Tantôt elle s'allie à l'État, tantôt elle s'en sépare et ne demande d'appui qu'à elle-même. Au fond, son but est de sauver des âmes, de guider les hommes dans la voie du salut, de faire des chrétiens, — et, qu'elle y réussisse par la faveur ou par le droit commun, peu lui importe. Confiante dans les promesses de son divin Fondateur, et dans la force d'expansion de la vérité dont elle est dépositaire, il ne lui faut qu'une chose : LA LIBERTÉ D'ÊTRE. Que cette liberté lui vienne d'un privilége exceptionnel ou d'institutions libérales, c'est là pour elle un intérêt secondaire ; d'abord et avant tout, SA liberté ! La conquérir si elle lui manque, la conserver si elle en jouit, la défendre si elle est attaquée : telle est, en définitive, sa grande affaire.

Le système de l'alliance et le système de la séparation sont donc *théoriquement* compatibles avec l'organisation de l'Église ; *en fait,* elle les a tous deux acceptés. Depuis Constantin jusqu'à nos jours, l'Église avait été, bien qu'à des degrés divers, l'alliée de l'État dans toute l'Europe. En Amérique elle en est aujourd'hui complètement séparée, et ne jouit d'aucune espèce de privilége.

Si l'Église, entre ces deux systèmes, ne s'est jamais prononcée sous forme de *définition*, c'est-à-dire d'enseignement absolu, catéchismal, et qui fût applicable à tous les cas : c'est que, d'après la nature des choses, visiblement elle ne le pouvait pas.

Elle ne le pouvait pas, puisque le régime de la séparation *présuppose les libertés de réunion, d'enseignement et d'association*, et que, ces li-

bertés appartenant à l'ordre politique en même temps qu'à l'ordre religieux, elle n'a le droit de les imposer à aucun gouvernement. Elle n'a pas, en effet, qualité pour cela. On ne voit pas de quel titre elle s'autoriserait pour contraindre, même moralement, une société qui jugerait ces libertés dangereuses et funestes, à les proclamer. L'Église n'a pas reçu de Dieu mission de rédiger des chartes ou des constitutions, et de les faire accepter au pouvoir temporel. Si, à l'heure qu'il est, l'épiscopat de France se plaint, ce n'est point de ce que les libertés politiques du pays sont insuffisantes, c'est de ce que l'Église n'est point assez libre.

Elle ne le pouvait pas, puisqu'on ne voit pas davantage en vertu de quel droit elle pourrait contraindre l'État à accorder à d'autres cultes les priviléges dont elle jouit en vertu d'une faveur spéciale. S'il convient à la puissance temporelle de choisir une religion officielle, et, pour religion officielle, de choisir la religion catholique, de quel droit s'y opposerait-elle ? Y a-t-il dans tout l'Évangile un seul mot qui lui défende d'accepter des priviléges exclusifs ? Sans doute, — et nous avons déjà dit que c'est là un point capital, — Jésus-Christ a établi, avec une sollicitude qui ne s'est pas démentie un seul instant, une profonde distinction entre les deux puissances ; mais nulle part il n'a fait à son Église l'obligation de repousser l'alliance de l'État. Nous allons plus loin : nous reconnaissons que l'Église ne saurait contester à l'État le droit de prendre les lois chrétiennes pour lois civiles, et de leur donner une sanction temporelle, en infligeant une peine extérieure à leurs transgresseurs.

En un mot, elle ne le pouvait pas, parce que l'option pour l'un ou pour l'autre système lui est commandée par la législation de la société civile avec laquelle elle entretient des rapports, et que cette législation varie de peuple à peuple, — bien plus, chez le même peuple, aux différentes époques de son histoire.

Voilà pourquoi le problème des rapports de l'Église et de l'État est toujours posé, et pourquoi il n'a jamais et nulle part reçu de solution définitive.

II

Faut-il renoncer, dès lors, à se faire une opinion, un système, sur cette grave question ? Faut-il s'en remettre au hasard des événements du soin de trancher cet éternel nœud gordien ? Parce que le problème ne comporte pas de solution absolue, faut-il abdiquer toute initiative? Faut-il se renfermer dans une impassible neutralité, et, aux partisans de

l'alliance comme à ceux de la séparation des deux puissances, répondre par un silence systématique?

Nous ne le pensons pas.

Nous ne le pensons pas, parce que le problème comporte toujours une solution *relative*. Une société étant donnée, il est toujours possible de régler chez elle les rapports de l'Église et de l'État. Ces rapports, en effet, varient, suivant que la législation civile repousse ou admet le principe de liberté; suivant, aussi, que, l'admettant, elle lui fait une part plus ou moins considérable. A chacune de ces situations diverses, correspond une espèce particulière de rapports. Quand donc on n'envisage qu'un peuple et qu'un temps, la seule difficulté consiste dans la judicieuse appréciation du fait, et dans la connaissance du genre de rapports qui doit naturellement en ressortir.

Quittons les généralités, et expliquons-nous par un exemple. Nous choisissons à dessein celui de la France, parce que chez nous, et aujourd'hui, la question se présente compliquée de plus d'éléments qu'ailleurs; parce que les difficultés se croisent; en un mot, parce que le problème est aussi complexe à Paris qu'il peut se présenter jamais.

Bien que la révolution de Février, et les conséquences qu'elle a entraînées, aient eu pour effet d'amoindrir, d'étouffer dans les âmes françaises l'amour de la liberté; bien que la nation, fatiguée, alarmée, paraisse prête à se jeter dans les bras du premier despote qui lui promettra le repos, — les institutions du pays, considérées dans leur ensemble, sont, en théorie du moins, largement libérales. La liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté d'enseignement par la presse, existent en fait comme en droit; la liberté d'enseignement dans l'éducation est inscrite dans la Constitution; reste à discuter et à voter la loi qui doit nous la donner réellement. Cependant l'Église n'est point complètement séparée de l'État, et ne peut même l'être *hic et nunc*. Les liens entre les deux puissances sont relâchés, distendus, partiellement brisés, parce que les membres de l'Église jouissent comme citoyens de plusieurs libertés qu'ils recevaient jadis par exception comme Fidèles; mais il en subsiste encore assez pour que la séparation ne soit et ne puisse pas être consommée.

La loi civile, en effet, met à la liberté individuelle des restrictions incompatibles avec les besoins et les devoirs de l'Église. Tout citoyen peut, depuis l'âge de vingt jusqu'à soixante ans, être enlevé à son foyer, et enrôlé dans une cohorte militaire : soit comme soldat dans l'armée proprement dite, soit comme milicien dans des corps de réserve formés pour la

défense du territoire en cas de péril extrême. Même en temps de paix, tout citoyen est appelé au maintien de l'ordre public, par le service de la garde nationale. Or, la guerre, le port et l'usage des armes, sont absolument interdits par les canons des conciles aux membres du clergé. Si la séparation des deux puissances était complète, le prêtre et le religieux, n'étant plus aux yeux de la loi que de simples citoyens, seraient, comme tous les autres, contraints de porter le mousquet; l'Eglise serait opprimée dans ses ministres, placés dans l'alternative de désobéir à la discipline ecclésiastique, ou de se voir condamnés par un conseil de guerre à la peine des lâches et des traîtres à la patrie. La puissance spirituelle est donc obligée de recevoir de la puissance temporelle le privilége, pour les lévites, de n'être pas soumis aux lois militaires ; et par conséquent, l'Eglise ne peut se séparer complètement de l'Etat, tant que la liberté individuelle sera soumise à des conditions de cette nature.

Ce n'est pas toutefois de ce côté que vient l'obstacle le plus considérable[1].

Un empêchement de bien autre gravité, c'est que ni la liberté de réunion, ni la liberté d'association, bien qu'inscrites dans la Charte du pays, ne paraissent pouvoir prendre racine et se naturaliser sur le sol français, au moins aujourd'hui. Les essais tentés naguère par le gouvernement provisoire ont produit des résultats qui ont fait reculer les théoriciens politiques les plus hardis, ceux-là même qui avaient préparé les journées de Février pour les défendre ou les conquérir. Or, ces libertés sont absolument indispensables à l'Eglise ; tellement indispensables, que sans elles elle cesse d'être. La faculté de prêcher sa doctrine peut seule être considérée comme plus nécessaire encore à son existence. Elle a besoin de la liberté de réunion, c'est-à-dire de la liberté, pour les Fidèles, de fonder des sociétés de prières et de charité ; pour les évêques, de tenir des conciles ; — de la liberté d'association, c'est-à-dire de la liberté de créer des personnes morales, capables de tous les droits civils.

Ces libertés, il est vrai, ne lui sont accordées ni exceptionnellement ni en vertu du droit commun; elles lui sont mêmes refusées par les

[1] On peut, en effet, soutenir, en un certain sens, qu'à raison de la nécessité où est la religion catholique, pour maintenir son enseignement et son culte, de posséder un corps sacerdotal constamment et régulièrement formé, l'exemption de la conscription, accordée à ses lévites, ne constitue pas un *privilége* proprement dit, mais est plutôt *une conséquence*, juste quoique indirecte, *de la liberté des cultes.* Nous connaissons cette opinion, et il nous serait libre d'en profiter. Seulement, nous préférons ne défendre les droits de l'Eglise que par des armes non douteuses.

Articles organiques et diverses lois restrictives de son indépendance ; et puisqu'elle est opprimée aujourd'hui, bien qu'alliée encore de l'Etat, il semble, au premier abord, qu'elle n'ait rien à perdre en se séparant de lui.

L'Eglise, nous le reconnaissons, peut, et même doit, franchir les barrières dans lesquelles on veut l'enfermer, quand elle le juge nécessaire. Elle l'a fait. Sous la monarchie, le droit de réunion n'existait pas : nous avions des sociétés de Saint-Vincent de Paul. Il n'existe pas beaucoup plus aujourd'hui : Mgr Sibour n'a pas attendu, n'a pas même demandé l'autorisation de M. le ministre des cultes pour réunir le récent concile de Paris ; peut-être la permission tardive et limitée du Gouvernement sera-t-elle expirée, quand d'autres conciles provinciaux seront convoqués et ouverts. Sous la monarchie, la liberté d'association n'était pas reconnue : il y avait des Capucins, des Dominicains, des Jésuites. Depuis le 24 février il y a encore, en dépit de la loi de germinal, des Capucins, des Dominicains, des Jésuites. Ainsi l'Eglise sait, aujourd'hui comme sous Dioclétien, secouer les chaînes dont on veut la charger. — Mais c'est là une situation violente, difficile, qui lui répugne ; elle use de son droit quand sa conscience le lui commande, mais elle n'en use qu'à regret ; la désobéissance, même légitime, est antipathique à son esprit ; elle est heureuse de sortir de ces conditions ; elle appelle de ses vœux la fin d'un pareil état de choses.

Or, il n'y a que deux moyens d'en sortir. Nous avons dit que le premier, celui qui consiste à accorder A TOUS les libertés de réunion et d'association, ne semble pas probable, et que le tempérament de la France ne paraît pas assez robuste pour le supporter. Reste le second, savoir la concession de ces libertés à l'Eglise par voie d'exception et de priviléges ; faveurs qu'un nouveau 24 février, qu'un nouveau coup de tonnerre lui donnera si la bourgeoisie voltairienne y met trop de façons, parce que le développement de l'idée religieuse peut seule sauver la France des périls au-devant desquels la précipite l'incrédulité.

De plus, comme, même dans cette dernière hypothèse, l'Eglise ne recevrait sans doute pas le plein et entier exercice de ces libertés, et ne pourrait probablement pas fonder des associations, capables, sous le nom de diocèses et de paroisses, de posséder des édifices consacrés au culte ou aux œuvres pieuses, des biens meubles et immeubles, pour en appliquer les revenus aux besoins de la religion, — elle serait contrainte de ne pas renoncer à l'indemnité annuelle, payée à ses ministres par l'Etat, en

compensation des propriétés dont elle a été iniquement spoliée par la révolution de 1789. Cette subvention insuffisante, — à peine égale à la moitié de la somme estimée par la Constituante (juge et partie dans la cause) l'équivalent des revenus des biens confisqués, et solennellement promise au clergé, — constitue pour l'Eglise un droit dont elle ne peut se dépouiller; dont elle ne peut faire le sacrifice volontaire que si une liberté d'association sérieuse lui permettait d'assurer par d'autres ressources l'entretien du sacerdoce.

Des restrictions apportées à la liberté individuelle, de la négation plus ou moins absolue des libertés de réunion et d'association, résulte donc, pour l'Eglise de France, la nécessité de demeurer, dans une certaine mesure, l'alliée de l'Etat, dont elle reçoit (ou dont elle est appelée à recevoir) des priviléges; tandis que, de la reconnaissance des libertés de conscience, de culte et d'enseignement, résulte pour elle la possibilité, ou pour mieux dire la nécessité, de se séparer de lui dans une certaine mesure.

Donc, dans l'état actuel de la législation française, le problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat ne comporte aucune solution complétement logique. Ni la séparation, ni l'alliance n'étant réalisables, cette solution appelle une combinaison intermédiaire, ainsi qu'il appartient aux époques de transition. La France n'est placée ni dans la situation des Etats-Unis, ni dans celle où vivaient les Etats catholiques d'Europe avant la Révolution. Egalement insensés seraient ceux qui voudraient entraîner sans retard l'Eglise dans la première de ces voies, ou la ramener vers la seconde. Ceux-ci la compromettraient par une admiration aveugle d'un temps qui n'est plus; ceux-là, par une précipitation impatiente et téméraire. La vérité, la sagesse, sont entre ces deux écoles. L'épiscopat français le sait, et nous avons la ferme confiance qu'éclairé, guidé par les lumières du Saint-Esprit, il envisagera le passé sans regret, l'avenir sans effroi; content de résoudre le grand problème par une combinaison neutre, mitoyenne, intermédiaire, bâtarde, — si l'on veut, — qui durera ce qu'il plaira à Dieu, mais qui convient aux circonstances présentes; résigné à attendre de la marche des siècles, et des développements de la civilisation évangélique, une solution plus absolue et plus systématique.

Par des considérations analogues, on arriverait à déterminer, successivement, quel genre de rapports il convient d'établir entre les deux puissances chez tous les peuples.

La possibilité de trouver partout et toujours une solution *relative* n'est pas le seul motif qui nous dissuade de renoncer à nous faire une opinion sur la grave question qui nous occupe.

En effet, bien que l'Eglise s'accommode suivant les circonstances des deux systèmes, il semble à de très-bons esprits que la distinction entre le Sacerdoce et l'Empire, établie de Dieu, entraîne comme conséquence (non immédiate et prochaine, mais éloignée et logique), leur séparation; que cette séparation est en germe dans l'Evangile, et qu'on peut la considérer comme plus conforme à son esprit; en un mot, que l'alliance, quel que soit le nombre des siècles pendant lesquels elle a duré avec avantage, avec nécessité même, n'est pas le régime définitif, ne sera pas le régime dernier.

Cette opinion est fondée sur ce fait (incontestable, à regarder les choses d'un point de vue général) que, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, la société marche, d'un pas lent, mais sûr, vers la liberté : poussée par une volonté aussi constante dans ses vues que mystérieuse dans ses moyens. Or, au régime de la liberté dans l'ordre civil et politique, correspond, — nous l avons établi plus haut, — le régime de la séparation dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Si donc le triomphe de la liberté est le but humain et social assigné par la Providence aux nations chrétiennes, le régime de la séparation devient inévitable. Marchons-nous vers le despotisme antique (exercé par un prince ou par une assemblée, peu importe)? Marchons nous vers la liberté (liberté octroyée ou conquise, peu importe)? Là est toute la question.

La poser, c'est y répondre. Il est trop clair que l'humanité s'avance dans une voie manifestement libérale. Sans doute il peut arriver encore que la France accepte, quelque matin, la tutelle d'un César ou d'un Octave, pour échapper à l'anarchie démagogique; sans doute d'autres peuples de l'Europe peuvent encore imposer silence à leurs secrets désirs, par crainte des excès révolutionnaires; mais croit-on sérieusement, pour cela, que l'amour de la liberté puisse être comprimé, détruit, anéanti? Croit-on qu'il n'ait pas jeté, dans les cœurs et dans les intelligences, des racines vivaces, profondes, impérissables? Est-on bien convaincu qu'à cette passion de la servitude, momentanément allumée en nous par le péril d'hier ou d'aujourd'hui, ne succédera pas, et avec plus d'exigence, une passion contraire? Pour la liberté, toute défaite est un triomphe. A peine terrassée, elle se relève, comme l'Antée de la fable, plus forte et plus indomptable. Elle n'a jamais été vraiment vaincue que par l'abus de ses

propres victoires. Semblable au flot de la marée montante, elle paraît reculer par intervalles : trompeuse apparence! La mer atteint chaque minute une roche plus voisine de la falaise, et couvrira bientôt la plage entière.

III

Mais si le régime de l'alliance n'est qu'un état plus ou moins transitoire; si la séparation est la condition *future* des deux puissances : suivant quelle loi s'opère cette transformation progressive des rapports de l'Eglise et de l'Etat?

Suivant une loi dont l'existence et la formule nous sont montrées et prouvées par l'histoire.

Nulle part, et à aucune époque, les peuples chrétiens exceptés, on n'a connu la liberté. Les gouvernements démocratiques (avec l'esclavage toutefois) datent des temps antérieurs au Christianisme, mais on n'y connaissait pas la liberté; on n'y adorait pas Dieu à sa guise; on n'y pratiquait pas librement son culte; on n'y enseignait pas librement sa doctrine, etc.; en un mot, la liberté antique consistait dans le despotisme de la majorité sur la minorité, quand ce n'était pas le despotisme d'une ville sur des provinces tyrannisées.

Lors donc que le Christianisme parut dans le monde, il trouva toutes les sociétés fermées devant lui, toutes les législations hostiles.

Comment réussit-il à vaincre ces obstacles? Comment ces barrières tombèrent-elles devant lui?

On lui refusait les libertés nécessaires à son existence : il n'hésita pas à violer la loi. Persécutés à Jérusalem, à Rome, dans les provinces, les chrétiens lassèrent leurs bourreaux par leur invincible fermeté, et, marchant à la conquête spirituelle du monde, la palme du martyre à la main, arrachèrent aux empereurs ces mêmes libertés, après deux cent cinquante ans d'héroïque et sublime désobéissance.

Deux voies s'offraient à Constantin pour accorder à l'Eglise les libertés réclamées par elle : les lui donner par exception, ou les donner à tous. Mais les principes de liberté dont l'Evangile contient le germe, et qui avec le cours des siècles devaient jeter dans les sociétés chrétiennes de profondes racines, n'étaient pas encore assez developpés pour que les empereurs pussent les proclamer d'une manière générale. La société était d'ailleurs trop païenne encore pour supporter des institutions largement libérales. Convertis à la religion de Jésus-Christ, les Constantin et les

Théodose firent une position légale et constitutionnelle à leur culte, mais ne s'élevèrent pas jusqu'à l'idée plus métaphysique de la liberté *pour tous*. Elle se fût présentée à leur esprit, qu'ils n'auraient pu la réaliser ; elle n'était pas à la portée de leurs contemporains. Ils accordèrent donc à l'Eglise sa liberté ; ensuite, et progressivement, les immunités et privilèges dont jouissait l'ancien culte de la République.

Loin d'apporter, à cette alliance entre l'Eglise et l'Etat, des modifications dans le sens de la séparation des deux puissances, l'invasion des Barbares et la création en Occident de nouveaux états, goths, francs, etc., etc., resserrèrent encore les liens qui les unissaient. Bientôt, entre l'Empire et le Sacerdoce, s'établirent des rapports aussi voisins de la fusion que la distinction évangélique du spirituel et du temporel pouvait le permettre. Malgré bien des vicissitudes et des orages, l'alliance intime de l'Eglise et de l'Etat se perpétua pendant tout le moyen âge, et subsistait dans toute sa force quand éclata l'hérésie de Luther.

Jusqu'au XVIe siècle, le pouvoir civil avait accepté, plus ou moins docilement, la suprématie du pouvoir religieux. La Réforme, tout en respectant le fait de l'union des deux pouvoirs (elle ne fut jamais poussée si loin que dans les Etats protestants), renversa les rôles, et partout les gouvernements aspirèrent à placer la religion sous leur dépendance. L'exemple donné par les Henri VIII, les Gustave Wasa et les Frédéric de Saxe, entraîna les princes catholiques eux-mêmes, et s'ils n'avaient rencontré dans les Papes d'énergiques défenseurs de l'indépendance du pouvoir spirituel, les Philippe II et les Louis XIV se fussent montrés tout aussi despotes envers les évêques de leur royaume, que les princes protestants envers les ministres des cultes réformés.

Quelle que fût la résistance du Saint-Siége, ces prétentions grandissaient sans cesse, sous l'influence de la philosophie voltairienne, fille de l'hérésie de Luther ; et en lisant la constitution civile du clergé de 1790, on peut se demander où elles se seraient arrêtées, et comment l'Eglise aurait échappé à une persécution nouvelle, si les germes de liberté déposés dans l'Evangile, se développant mystérieusement et à l'insu de leurs propagateurs eux-mêmes, ne lui avaient offert un moyen de sauvegarder son indépendance.

L'Evangile, en effet, muet sur toutes les questions civiles et politiques, professe un si grand respect pour la liberté de la conscience humaine, fait si clairement à l'homme l'obligation d'aimer ses semblables, que, par une progression insensible, une sorte d'atmosphère évangélique, se con-

densant de plus en plus, enveloppe la société, et fait passer dans les esprits, dans les mœurs, dans les lois elles-mêmes, l'esprit de liberté qui est au fond de la religion chrétienne. Dès avant Constantin, et par une sorte de rayonnement magnétique, elle exerçait sur la législation romaine une influence très-appréciable. Déjà du temps de Théodose, bien que l'esclavage et l'infériorité de la condition des femmes dans la société antique ne fussent ni condamnés, ni même blâmés explicitement par l'Evangile, la loi avait apporté au sort des esclaves des adoucissements énormes, en restreignant les droits des maîtres et en favorisant les affranchissements; elle avait relevé la dignité de la femme, en limitant la faculté du divorce, en l'affranchissant de la tutelle de ses agnats, et de la puissance maritale en ce qu'elle avait d'excessif. Le Christianisme exerça sur la législation des peuples barbares la même influence que sur la société romaine, et, y développant son action dans une plus longue suite de siècles, non-seulement détruisit l'esclavage et émancipa complètement la femme, mais introduisit dans le monde et fit passer dans les esprits l'intelligence et enfin le désir de toutes les libertés, qui, sous la pression de l'opinion générale, ont peu à peu passé dans la loi civile, et s'introduisent, à l'heure qu'il est, dans la loi politique.

Nous sommes les acteurs, et les spectateurs à la fois, de cette transformation sociale. Nous enfantons un ordre nouveau; c'est dire que notre siècle est une époque de crise. Au milieu de cette tempête, les esprits faibles ou à courte vue se troublent. Conservons notre sang-froid, et sachons reconnaître dans les événements contemporains le doigt de Dieu, précipitant du pouvoir ces princes impies qui ne tendaient la main à son Eglise que pour l'opprimer et en faire un *instrument de règne;* — le doigt de Dieu, faisant de la liberté et un fouet de châtiment pour les nations incrédules, et la pierre angulaire du nouvel édifice social, où, sans immunités royales, sans faveurs populaires, sans appui gouvernemental d'aucune sorte, l'Eglise sauvera le monde, dans la plénitude de son indépendance : séparée, non de la société, mais de l'Etat; avec le droit commun pour privilège, pour arme et pour levier.

Un seul point du globe semble pouvoir ou devoir être excepté de cette règle générale : c'est le point central habité par le souverain Pontife, si, comme il est permis de le penser, il entre dans les desseins de Dieu que le successeur de saint Pierre demeure jusqu'à la fin des siècles souverain temporel. Rome, en effet, se trouve dans des conditions spéciales, dont l'équivalent n'existe et ne saurait exister nulle part ailleurs.

IV

En résumé, quelle est notre théorie sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat?

La voici en peu de mots.

La nature des rapports des deux puissances étant subordonnée au caractère plus ou moins libéral des institutions civiles, lesquelles sont réglées par le choix libre et variable des diverses sociétés, le problème n'est pas susceptible de recevoir une solution absolue.

Mais il est toujours possible d'y trouver une solution relative.

Dans toutes les sociétés catholiques, l'Eglise et l'Etat, d'abord alliés plus ou moins étroitement, doivent tôt ou tard finir par se séparer.

Cette transformation ne s'opère pas brusquement, mais progressivement.

La liberté n'existant pas en dehors du christianisme, la Religion, quand elle vient frapper à la porte d'un empire, y rencontre toujours une législation prohibitive : elle prend, à ses risques et périls, la liberté qu'on lui refuse.

Après une ère de persécutions, qui dure plus ou moins longtemps, les barrières légales s'abaissent devant elle. Non encore capable de la liberté pour tous, la société nouvellement évangélisée lui accorde par exception SA liberté ; et l'Etat contracte avec l'Eglise une alliance plus ou moins étroite.

Sous l'influence des idées chrétiennes, les esprits conçoivent l'idée de la liberté, et bientôt la font passer dans la loi civile, puis dans la constitution politique. L'Eglise alors, n'ayant plus besoin de priviléges, se sépare de l'Etat, et accomplit isolément sa divine mission de civilisation pour les sociétés et de salut pour les âmes.

Or, cette dernière transformation s'opère par phases successives, à chacune desquelles correspond un genre particulier de rapports entre les deux puissances. A mesure que le champ de la liberté s'agrandit, celui de l'alliance se restreint. C'est une chaîne dont les anneaux tombent un à un.

Et si l'on veut donner des noms à chacune de ces transformations, nous dirons que la Chine est le passé d'avant Constantin; que l'Espagne, naguère encore, était le passé depuis les empereurs chrétiens; que Paris est le passage de l'état ancien à l'état nouveau, et que New-York est l'avenir.

V

A quel propos cette déclaration de principes?

A propos du projet de loi de M. de Falloux sur la liberté d'enseignement.

Nos convictions étant telles que nous les avons exprimées, nous ne pouvons souscrire à une combinaison où des évêques viennent s'asseoir, *en tant qu'évêques*, dans les conseils de l'Etat. On les y appelle en trop petit nombre pour qu'ils puissent imprimer à l'enseignement universitaire une direction catholique, laquelle serait d'ailleurs attaquée comme inconstitutionnelle; mais leur présence pût-elle produire ce résultat, nous repousserions encore la loi, comme une résurrection du système de Mgr d'Hermopolis; comme un retour vers l'antique alliance des deux puissances; comme un pas en arrière, une marche à reculons. C'est là un défaut capital à nos yeux, un point sur lequel nous ne pouvons faire de concessions, quelle que soit notre respectueuse sympathie pour les hommes éminents dont le projet de loi est l'œuvre. Nous mettons les principes avant les personnes. Les noms ont leur majesté, mais bien plus grande est celle de la vérité. La vérité, à nos yeux, c'est que le principe de la séparation doit tôt ou tard triompher. Nous ne demandons pas, on l'a vu, cette séparation *hìc et nunc;* nous ne prétendons (et loin de là) rien précipiter; mais nous ne voulons pas non plus rebrousser chemin : nous nous reprocherions de préparer de nouvelles catastrophes à l'Eglise de France, en l'associant à un gouvernement fragile et périssable, république ou monarchie, — en revenant à un système dont le temps paraît fini. Nous ne voulons pas, en un mot, risquer de nous mettre en travers d'une loi providentielle.

A. DE METZ-NOBLAT.

UNE RÉFORME ÉLECTORALE.

Il n'est pas un esprit sage qui ne soit effrayé des aventures dans lesquelles les caprices du suffrage universel peuvent entraîner la France, et qui ne se préoccupe des moyens de corriger les vices de ce fantasque mode de constatation de l'opinion publique. Tout le monde sent que l'institution, si elle est conservée, devra être modifiée dans son organisation ; et la presse, indépendamment des trois grosses questions du scrutin de liste, du suffrage direct et du vote à la commune, sur lesquelles il y a bien des choses à dire pour ou contre, a commencé à discuter des combinaisons nouvelles, plus ou moins ingénieuses, plus ou moins compliquées. Je demande à jeter dans cette discussion l'idée en apparence la moins sérieuse, un véritable paradoxe, et je prie qu'on veuille bien l'examiner sérieusement. Cette idée me séduit par son caractère d'extrême simplicité, par les conséquences inattendues, les avantages frappants qui en résultent et par la facilité de l'application. Il s'agirait tout simplement de rédiger comme suit les articles 25 et 26 de la Constitution.

ARTICLE 25.

Sont électeurs, sans conditions de cens, d'âge ou de domicile, tous les Français du sexe masculin qui justifieront d'un *acte de mariage*.

ARTICLE 26.

Sont éligibles tous les Français sans aucune exception.

Comme on le voit, cette proposition consiste à refuser les droits électoraux aux célibataires, tout en leur conservant l'éligibilité, que je ne prétends contester à personne.

J'entends déjà qu'on se récrie, et qu'on m'accuse de faire une mauvaise plaisanterie. Je supplie qu'avant de la condamner on attende les développements de ma proposition. Et d'abord, je fais remarquer qu'elle n'a rien d'aristocratique ; qu'elle est au contraire la plus largement, la plus radicalement démocratique qui fût jamais. On sait, en effet, qu'il y a une plus forte proportion de célibataires dans ce qu'on appelait au-

trefois les classes élevées et les classes moyennes que parmi les travailleurs des villes et des campagnes, auxquels on réserve de préférence le nom de peuple ; on sait que, dans les républiques, il a toujours été de bon goût de fulminer des anathêmes contre l'égoïsme stérile du célibat ; on sait que le pauvre Malthus, pour avoir conseillé de restreindre l'accroissement de la population, est le bouc émissaire chargé de toutes les malédictions de l'école démocratique ; on sait enfin que les révolutionnaires de toutes les époques et de toutes les nuances ont particulièrement en haine le célibat ecclésiastique, qu'ils dénoncent comme une institution oppressive, barbare, anti-sociale et contre nature.

Ma proposition ne mérite pas davantage d'être stigmatisée comme réactionnaire ; je ne connais rien d'analogue dans un passé quelconque. J'abolis même les conditions d'âge et de domicile, qui sont un reste des traditions de la monarchie. Je supprime d'un trait de plume toutes les exceptions à l'éligibilité, et j'accorde aux montagnards les plus avancés que le peuple souverain a droit de prendre ses élus où il lui plaît de les choisir, comme l'a demandé le citoyen Pierre Leroux, même parmi les femmes, les enfants ou les forçats, si telle est sa fantaisie, ou plutôt sa volonté souveraine.

Cela dit, de quoi s'agit-il dans toute loi électorale ? D'une présomption de capacité, établie sur des bases plus ou moins étroites. Les législateurs de la monarchie constitutionnelle avaient fondé cette présomption sur certaines conditions de cens, d'âge et de domicile, et il est inutile de rappeler les objections par lesquelles on battait en brèche ce système ; tandis que le plus grand nombre des mécontents se bornaient à demander, sous le nom d'adjonction des capacités, l'extension partielle des conditions de cette présomption légale, les radicaux, au nom de l'égalité, invoquaient le suffrage nniversel. Février vint leur donner inopinément gain de cause, et l'on convoqua aux comices tous les citoyens majeurs, comme pareillement capables d'exprimer leurs vœux politiques. Au premier abord, il sembla qu'on ne pouvait rien établir de plus véritablement égalitaire et universel. On s'étonna même qu'il n'y eût pas quelques exceptions pour exclure les hommes engagés dans les liens d'une subordination constante, comme les militaires et les serviteurs à gages. Mais le principe était absolu, et ne permettait aucune exception.

Pourtant, si l'on y réfléchit un peu, que faisaient les législateurs du gouvernement provisoire, et plus tard ceux de la Constituante ? Hé mon

Dieu, tout simplement ce qu'avaient fait leurs devanciers. Eux aussi déterminaient *arbitrairement* les conditions d'une présomption légale de capacité. Ils repoussaient le cens, il est vrai; mais ils conservaient le sexe, l'âge, le domicile, et ils arrivaient en définitive à ce résultat, d'un nouveau pays légal de huit millions environ d'électeurs imposant des lois à une nation de trente-cinq millions d'habitants, c'est-à-dire, si j'ai bien retenu les objections d'autrefois, l'oppression de la majorité par la minorité, et l'exploitation de l'homme par l'homme.

De quel droit, par exemple, frapper brutalement d'incapacité toute une moitié de notre espèce ? Au point de vue chrétien, je trouverais facilement la justification de cette exclusion dans l'obéissance enseignée aux femmes comme un devoir; l'état de nos mœurs fournit encore, je le sais, d'excellentes raisons pour que les femmes ne sortent pas du sanctuaire de la famille, et n'aillent pas compromettre leur dignité et leur pudeur dans les agitations de la vie publique. Mais devant la doctrine égalitaire et démocratique, dans les idées absolues de ces hommes qui ne s'inquiètent pas des mœurs, qui veulent les bouleverser, et leur ont déjà fait subir de si graves perturbations, je n'aperçois, je l'avoue, à l'exclusion des femmes aucun motif quelconque. En fait, et à parler franchement, je ne vois pas pourquoi ma portière ne serait pas un aussi bon électeur que mon portier, et je suis même fondé à reconnaître chez beaucoup de femmes une grande supériorité de bon sens, de sagesse et d'intelligence sur leurs maris. La présomption légale qu'on leur oppose, illogique en principe, démentie par le fait, est donc vicieuse. Celle qui s'applique à l'âge n'est pas moins arbitraire et moins souvent injuste. Pourquoi vingt-et-un ans? Pourquoi pas vingt ou dix-huit? Je puis être avocat, docteur en droit ou en médecine, professeur, officier, ingénieur, et en même temps père de famille, avant l'âge-de-vingt et un ans, et à ces titres divers être chargé de la plus haute responsabilité, et je ne pourrai être électeur? Je serai repoussé de l'urne du suffrage universel, quand tous mes subordonnés les plus ignares, les plus illettrés, les plus dépourvus d'intelligence, quand les idiots même auront des droits politiques qui me seront refusés? Assurément on ne saurait voir anomalie plus choquante.

La condition de domicile se justifie, s'il est possible, moins encore. Voici un électeur de province, un ancien Constituant, peut-être, qui vient habiter Paris, et parce qu'il n'y a que cinq mois et demi qu'il y réside, il est frappé d'incapacité? Et l'on appelle cela le suffrage univer-

sel? Et c'est pour cela qu'on a fait une Révolution qui, de l'aveu de ceux qui l'ont faite, en échange de tant de désastres, n'a pas encore produit d'autre conquête?

On voit combien il est aisé, sans même se donner le facile avantage de signaler les mille inconvénients de l'application, à s'en tenir seulement aux bases les plus fondamentales du régime actuel, à ces principes bruyamment proclamés si absolus, si supérieurs aux institutions du passé, combien il est aisé, dis-je, d'en démontrer le vice et la fragilité. Tant il est vrai que l'absolu n'est pas du domaine de la politique; qu'il n'existe que dans la sphère religieuse, et que vouloir formuler dans des institutions humaines la vérité dogmatique, c'est poursuivre une chimère! Législateurs, hommes d'Etat, publicistes, ne cherchez donc pas le *vrai*, mais tout simplement le *mieux*. Etudiez, observez attentivement les temps, les faits, les mœurs, les croyances; perfectionnez, améliorez ce qui existe, mais n'ayez pas la prétention de créer un nouveau monde; attachez-vous à ce qui est le plus utile, et surtout le plus juste; ayez du bon sens et du cœur plutôt que du génie. Il y a longtemps que le maître l'a dit: Recherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. La politique n'est pas une science exacte: si vous en faites un problème d'algèbre, vous ne trouverez jamais la solution.

Je reviens à mon paradoxe. La logique rigoureuse du suffrage universel, si on ne le limitait pas par des règles précises, arriverait jusqu'à faire voter les nourrissons et les nourrices, c'est-à-dire jusqu'à l'absurde. Il faut donc des règles; toute la question est de déterminer les conditions d'une présomption de capacité les plus acceptables, les plus conformes à la nature et à l'observation. Celles qui ont été fixées par la Constitution et la loi électorale me paraissent mauvaises; j'en cherche de meilleures, sans espérer en trouver d'absolument bonnes; voilà tout.

Or, la question étant ainsi posée, il me semble que le moment de la vie où l'homme entre en pleine possession de sa dignité et de son indépendance, où il sort de tutelle pour être tuteur à son tour, où sa raison est parvenue à maturité, est celui où il contracte mariage. Ceci est une présomption qui ne résulte plus de la disposition arbitraire d'une loi; elle est fondée sur la nature des choses; c'est l'homme lui-même qui se juge digne de comprendre et d'accomplir les devoirs de chef de famille, digne par conséquent d'exercer des droits. S'il est très-jeune, il a eu besoin du consentement de son père et de sa mère; il a été agréé par les

parents de sa fiancée, et deux familles répondent de lui. Aussi une limite d'âge est parfaitement inutile.

A un autre point de vue encore, je soutiens que ma proposition est basée sur la constitution même de la société. La société, en effet, n'est pas une agrégation d'individus isolés, une assemblée d'actionnaires, mais une agrégation de familles. Chaque famille compose à elle seule une petite société merveilleusement organisée sous des lois antérieures et supérieures aux lois positives, pour parler le langage de nos Constituants ; et l'ensemble de ces associations naturelles devient la société civile et politique. C'est donc la famille, non l'individu, qui doit être l'unité politique, et elle a, naturellement encore, son chef pour représentant et pour organe. Sous les lois romaines, les fils même mariés n'en demeuraient pas moins sous la dépendance et l'autorité du *Pater familias ;* mais il en est autrement dans les sociétés chrétiennes. Le mariage est une émancipation complète, et par suite une condition suffisante d'aptitude et de capacité.

D'ailleurs, dans nos mœurs modernes, le père de famille n'est pas un despote rigide, ombrageux, dédaigneux des conseils. Qui ne sait, au contraire, l'ascendant de la femme, des enfants, toutes les influences des affections domestiques ? Il n'est guère de décisions graves qui ne soient le résultat d'une délibération préalable prise autour du foyer, dans laquelle toutes les opinions se sont produites librement, ont été paisiblement discutées en manière de causerie. Il en sera de même en matière électorale. Le bulletin de vote sera débattu, corrigé, arrêté définitivement en famille avant d'être déposé dans l'urne. Les femmes ont donc mieux à faire que de solliciter des droits pour elles-mêmes ; elles ont leur influence de tous les jours, d'autant plus puissante qu'elle sera moins apparente. Les enfants aussi auront été consultés, et la confiance accordée à leurs observations aura été exactement en rapport du développement de leur intelligence et de la maturité de leur jugement. En sorte que, grâce à cette délibération du premier degré qui aura lieu dans chaque intérieur, les votes réservés exclusivement aux chefs de famille exprimeront, résumeront en réalité l'universalité des suffrages.

Quant à l'éligibilité, c'est tout autre chose, et je ne vois pas où le législateur puiserait le droit de la restreindre par des exceptions arbitraires. Il peut sans doute établir certaines incompatibilités de fonctions, en vertu de l'axiôme qu'on n'est pas dans deux endroits à la fois ; mais interdire *à priori* tel ou tel choix aux électeurs, c'est leur faire injure,

c'est violer leur souveraineté. De deux choses l'une : ou les électeurs sont capables de discernement, ou ils ne le sont pas. S'ils ne le sont pas, il faut se hâter de leur ôter des droits dont ils ne feraient qu'un mauvais usage ; si, au contraire, ils sont réputés capables, laissez-les choisir leurs élus où et comme il leur plaira. Les mœurs, le bon sens public devront suffire à maintenir certaines exclusions auxquelles il ne sera dérogé que dans des circonstances excessivement rares, qui justifieront l'exception. Par exemple, je ne vois pas pourquoi une Jeanne d'Arc, apres avoir guidé nos armées à la victoire, après avoir sauvé son pays, ne serait pas admise à figurer dans l'assemblée de ses représentants, quand le dernier goujat des ambulances peut y occuper un siége. De même un jeune homme de moins de vingt-cinq ans peut avoir rendu d'assez éminents services, avoir montré assez de mérite ou d'héroïsme pour que ses concitoyens veuillent lui décerner un éclatant témoignage de confiance en l'envoyant à la Chambre, où il serait à coup sûr mieux placé que tel maçon limousin, tel *vorace* lyonnais, tel cuistre de village, et *tutti quanti*.

Laissez donc faire le peuple dans sa libre souveraineté. Et si vous prétendez que les pères de famille d'un département s'entendront pour des choix odieux ou ridicules, qu'ils éliront des repris de justice, des enfants ou des femmes, à moins qu'on ne le leur interdise expressément, alors vous faites injurieusement le procès à l'institution même du suffrage universel. Remarquez bien, je vous prie, que je ne la défends pas, mais que c'est vous qui la condamnez.

Je crois avoir suffisamment justifié en théorie ma proposition. Examinons quelles en seraient dans l'application les conséquences les plus directes.

J'aperçois d'abord qu'elle priverait de droits électoraux l'armée presque tout entière, où les célibataires sont en immense majorité. Or, ne serait-ce pas un grand bien ? Il n'est personne qui ne sente tous les inconvénients des votes de l'armée. La discipline, ce nerf de la force militaire, souffre nécessairement plus ou moins de l'agitation électorale, et c'est précisément au moment où, le pays entier étant dans une crise de fièvre, l'armée aurait le plus besoin de calme et de recueillement. Puis, le soldat vote loin de ses concitoyens et avant eux : double défaveur. Il ne sait rien de l'état véritable de la lutte dans son département ; il ne connaît pas les candidats ; il ignore même quelles seront au moment suprême les candidatures définitives ; il ne juge pas par lui-même ; il est

réduit à choisir presque au hasard, sur des listes provisoires de noms inconnus, et en fin de compte à voter suivant ou contre les indications de ses chefs, selon qu'il est content de son service ou de mauvaise humeur. Aussi les votes de l'armée sont-ils nécessairement les moins éclairés, les plus fantasques, les plus souvent perdus, les plus dépourvus de signification politique. Pourtant, je reconnais qu'il est impossible d'outrager l'armée par une exclusion directe et formelle. Mais une disposition qui, sans avoir rien d'offensant pour elle, viendrait seulement, par une de ses applications, dispenser nos garnisons de s'éparpiller en petites escouades pour aller jeter à l'aventure dans une urne quelques bulletins inconnus, serait assurément plus conforme à sa dignité que la cérémonie souvent dérisoire qui se pratique aujourd'hui. L'armée n'en aurait pas moins de respect pour la loi et pour les pouvoirs issus d'un suffrage auquel elle n'aurait pas participé. Nos jeunes soldats sauraient que leurs pères à tous, en pleine connaissance de cause, auraient choisi les plus dignes parmi leurs concitoyens, et ce caractère de paternité ne rendrait à leurs yeux le résultat des élections que plus vénérable et plus sacré.

Un autre corps nombreux et organisé, le clergé, se trouverait encore exclu du vote par le célibat ecclésiastique. Ici la question est délicate et susceptible d'appréciations diverses. Les austères épreuves imposées pour le sacerdoce sont incontestablement d'amples garanties de capacité, bien supérieures à toute présomption légale, et, sous ce rapport, l'extension au clergé du droit de suffrage serait surabondamment justifiée. Mais peut-être des raisons d'un ordre élevé conseilleraient-elles de ne pas demander cette extension. Jusqu'à présent, depuis l'institution du suffrage universel, on n'a guère vu en présence dans les élections que l'ordre et l'anarchie. Le clergé s'est naturellement porté tout entier, sans hésitation, avec unanimité, du côté des candidats qui représentaient la religion, la famille, tous les principes de la société, contre les sauvages ou insensés fauteurs de désordres; son intervention a été puissamment utile, et les inconvénients qu'elle présente, hors de comparaison avec l'immensité du service rendu, ont été à peine aperçus. Mais un pareil état de guerre sociale ne peut être définitif. Supposons que la société se raffermisse, que ses bases mêmes cessent d'être contestées et que les luttes électorales ne soient plus que des rivalités de personnes ou de partis purement politiques, comme cela devrait être; alors le clergé n'aura rien à gagner en se mêlant à ces débats irritants.

Il y laisserait quelque chose de son autorité sur une partie des populations; il s'y passionnerait et s'y diviserait bientôt lui-même. Le prêtre doit planer au-dessus des partis; sa mission sublime de mansuétude et de paix ne s'accommode pas de leurs querelles et des rivalités personnelles, qui si souvent dégénèrent en inimitiés. Apôtre de conciliation, il doit éviter tout ce qui altérerait ce divin caractère.

Et puis, il y a plus d'une analogie entre l'état militaire et le sacerdoce. L'obéissance et le dévouement, qui sont les vertus des soldats, ont leur plus haute expression dans le prêtre. On aura beau proclamer la liberté absolue de l'électeur, et séparer ce droit des devoirs hiérarchiques, il y aura toujours, en fait, quelque chose de choquant, de blessant pour la discipline à ce que des soldats votent en sens inverse de leur colonel, et lui fassent ainsi acte d'opposition. L'indépendance en pareille matière est bien voisine de l'insubordination. De même on doit sentir qu'il serait fâcheux de voir des vicaires se séparer de leur curé, des curés de leur évêque, des religieux de leur supérieur, pour voter chacun au gré de son opinion ou de ses préférences. Ainsi le veut l'indépendance de l'électeur sans doute, et les lois de la discipline religieuse comme celles de la discipline militaire n'ont rien qui s'y oppose; mais il y a je ne sais quel sentiment des convenances propres à chaque situation qui s'en trouve blessé. Il ne faut pas exposer à ces épreuves les liens si précieux de la hiérarchie. Il vaut mieux éviter tout ce qui tendrait à les relâcher, à introduire la division dans l'armée ou dans le sanctuaire. Que ces deux grandes forces continuent à être représentées dans nos Assemblées législatives, rien de mieux; mais ceci est une tout autre question qui n'est aucunement compromise, et l'abstention du clergé et de l'armée faciliterait plutôt qu'elle ne contrarierait l'élection d'un militaire ou d'un ecclésiastique.

Je soumets respectueusement au clergé lui-même ces considerations, trop graves peut-être pour la nature de ce travail.

A part les militaires et le clergé, que reste-t-il en dehors du mariage? Les très-jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinaire d'un établissement, et les hommes qui l'ayant atteint ou dépassé préfèrent trop souvent aux charges du ménage, aux devoirs du père de famille, des habitudes réprouvées par la morale. Les exceptions seront aussi nombreuses qu'on le voudra, et je n'entends offenser personne. Je connais des célibataires, jeunes et vieux, qui sont parfaitement recommandables, et à qui je donnerais volontiers ma voix. Le dévouement filial ou

fraternel, la pauvreté, la santé, les chagrins, d'autres motifs respectables éloignent tous les jours du mariage. Mais au point de vue général, il est certain qu'on peut répartir les célibataires dans l'une ou l'autre des deux catégories ci-dessus. Or, ni l'une ni l'autre, je l'avoue, ne m'inspire une grande confiance. Les jeunes gens n'ont pas encore la raison mûrie par l'expérience ; ils sont ardents, impatients, prompts à s'enthousiasmer pour les novateurs, à se passionner pour mille folies : ils se livrent trop communément à des écarts de conduite pour lesquels leur âge même est leur seul titre à l'indulgence ; et puisque la jeunesse est une excuse, elle est nécessairement aussi une cause légitime de défiance. Quant aux hommes qui, après avoir dépassé l'âge où cette excuse de jeunesse est admissible, persévèrent dans des habitudes irrégulières, à ceux dont l'égoïsme solitaire repousse les charges de la famille, ils sont encore moins dignes d'être appelés à nommer les législateurs de leur pays. Ici se place une considération qui a une haute importance pour la moralité publique, et qu'il suffira d'indiquer en quelques mots. Tout le monde sait les bienfaits que répand dans les classes populaires l'œuvre de saint François Régis ; tout le monde comprendra quel puissant auxiliaire trouverait cette œuvre dans la loi électorale que je propose.

Il est temps enfin de dire une vérité d'observation journalière qui est à mes yeux la principale recommandation de cette proposition, et je termine par cet argument de fait, meilleur que tous les raisonnements. En fait, les tapageurs, les émeutiers, les héros de barricades, les avocats sans causes, les étudiants de sixième année, les journalistes faméliques, les orateurs de clubs, les hanteurs de tavernes et d'estaminets, les débaucheurs d'ateliers, les malfaiteurs de profession, les meneurs, les séïdes, les enfants perdus de la démagogie sont presque tous célibataires ; le père de famille se compromet rarement dans ces bagarres. La loi que je demande aurait donc pour effet naturel d'écarter de l'urne électorale la plus grande partie des hommes de désordre. A Paris surtout, où la proportion des célibataires est incomparablement plus grande que dans le reste de la France, on serait étonné du résultat qu'elle produirait, et je suis convaincu que toute la force du parti anarchiste dans les élections s'en trouverait brisée.

Paradoxe ou non, cela vaut bien, ce me semble, qu'on y réfléchisse.

Alfred DE COURCY.

ETUDES

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

(Premier article.)

DU JURY D'EXAMEN.

(SUITE [1]).

L'université de Louvain, c'est-à-dire une université libre, était donc tout à la fois plus puissante que deux universités pour qui la Belgique dépensait une somme énorme. Là était la cause de la blessure profonde que les universités de l'Etat portaient au cœur. Bruxelles encore pouvait se dédommager en disant qu'elle était victime de ce qu'elle appelait le parti clérical, en maudissant de près ou de loin ceux en qui elle ne voyait que des ennemis et des oppresseurs. Mais les universités de l'Etat se devaient plus de décence dans leurs paroles ; elles étaient largement payées par l'État, sans que les professeurs eussent beaucoup à faire ; il n'y a pas de riche canonicat qui vaille une chaire dans une université belge. Il était poignant d'avoir à se contenir devant une suprématie qui s'emparait tout à la fois des apparences de la puissance et des réalités de cette puissance.

Jusqu'ici donc, la liberté d'enseignement et la nomination du jury par les chambres n'avaient donné que deux ou trois résultats importants :

1° Elles avaient donné l'omnipotence matérielle et morale à Louvain dans le jury;

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 233.

2° Elles avaient diminué le nombre des élèves de toutes les universités au profit exclusif de Louvain;

3° Elles avaient allumé dans les universités de l'Etat des haines qui, pour être comprimées, n'en éclataient pas moins avec la plus grande énergie dans certaines circonstances;

4° Elles avaient exaspéré Bruxelles et menaçaient de la réduire de plus plus à la diète la plus sévère.

Et ces résultats s'étaient continués par suite de prorogations successives, de 1835 à 1838; puis, d'année en année jusqu'en 1844. La majorité des chambres était restée catholique; elle usa de son pouvoir jusqu'à la dernière limite de son règne.

Mais dans cet intervalle, et devant la prépondérance du parti catholique et de l'université de Louvain, le parti libéral s'était longtemps indigné. Ici étaient des hommes considérables et considérés : M. Devaux, représentant de Bruges, l'une des plus hautes capacités politiques du pays; M. Rogier, esprit et âme d'une remarquable élévation; M. Lebeau, un des orateurs les plus attiques de la minorité d'alors. Puis, à l'extrême gauche, s'agitaient M. Verhaegen, un des tribuns les plus intrépides de cette époque; M. Delfosse, homme taillé dans des proportions à la Plutarque; le jeune d'Elhoungue, représentant de Gand, intelligence d'une grande finesse et d'un grand avenir; M. Castiau, qui avait le malheur de confondre le prosaïsme politique de nos jours avec la poésie et les prestiges de la tribune antique. Et tous ces hommes, parmi lesquels brillaient M. Dolez, de Mons, M. Delehaye, de Gand, etc., sapaient avec colère toutes les influences dont l'archevêque-cardinal de Malines était considéré comme le représentant par excellence dans l'ordre religieux, et la famille des Mérode dans l'ordre civil. On n'attendait plus qu'une occasion favorable de reprendre l'avantage sur ce qu'on nommait dédaigneusement le parti clérical. C'est avec ces précédents qu'on aborda la session de 1844, c'est-à-dire l'époque où l'on devait enfin mettre un terme aux différentes prorogations consenties par les chambres pour le jury d'examen, et statuer définitivement sur cette question. C'est M. Nothomb qui était ministre de l'intérieur, c'est-à-dire ministre dirigeant.

Le 21 février 1844, en effet, M. Nothomb, qu'on accusait hautement d'avoir livré le pouvoir à ce qu'on désignait sous le nom de parti prêtre, lut à la chambre un projet de loi proposant un mode définitif de nomination pour le jury universitaire. Ce qu'il demandait, c'était de faire

nommer le jury d'examen, non plus par les chambres et le gouvernement, mais uniquement par le Roi, c'est-à-dire par le gouvernement; de composer les jurys de manière que, dans chaque section, les quatre universités, ainsi que les sciences objets des examens, fussent représentés; d'agir de telle sorte que nul ne pût être membre titulaire d'une même section du jury, pendant plus de deux années consécutives.

Ce projet était évidemment une satisfaction donnée aux universités de l'Etat, à l'université de Bruxelles et au parti libéral. De plus, en le présentant, M. Nothomb répondait à l'accusation dirigée depuis longtemps, presque avec fureur, contre lui. Mais la majorité de la chambre était encore catholique. Ce fut donc bien vainement que M. Nothomb obtint l'appui de quelques hommes éminents du côté gauche : son projet de loi, qui avait été changé déjà par la section centrale, fut écarté par les chambres.

Suivant M. le comte Vilain XIV, le jury qui fonctionnait depuis huit ans était irréprochable ; il n'y avait aucune espèce de motif ni pour modifier ni pour changer le système adopté pour le nommer. Le jury, tel qu'il était, n'avait pas toujours été composé, il est vrai, de la manière la plus impartiale; il y avait des universités qui avaient été trop oubliées, le noble orateur le reconnaissait; mais c'était là le *grand jury national;* il fallait le laisser dans toute son intégrité.

D'après M. Dumortier, l'un des plus fermes soutiens du parti catholique, le projet de M. Nothomb ne portait avec lui que le monopole; il abaissait les études; il bouleversait un ordre de choses consacré; il n'était propre qu'à décourager les professeurs; il donnait la préférence à un enseignement sur un autre; il tuait la liberté d'enseignement; « car, « disait-il, le jury universitaire, c'est la clef de voûte de l'édifice élevé « à cette liberté; mettre cette clef de voûte entre les mains du gouver- « nement, c'est lui donner la faculté de détruire à son gré l'édifice tout « entier. Donner au gouvernement le choix du jury, ce ne sera pas un « jury, ce sera une commission gouvernementale; on sera jugé et « condamné, non par des juges, mais par des commissaires. Que diriez- « vous si le gouvernement venait vous demander de lui confier la for- « mation du jury de la presse? Quant à moi, je dis qu'il n'y aurait « pas en Belgique assez de rires pour accueillir une telle proposition... « Le gouvernement agira beaucoup trop en faveur des universités de « l'Etat. »

M. le comte Félix de Mérode, le plus honnête homme politique de ce

siècle et qui parle toujours pour le bien public, jamais pour lui, ne craignait pas de dire que cette question du jury était très-difficile, qu'il attendrait les lumières de la discussion ; mais les catholiques persistaient à penser que le grand jury national était sans reproche, puisque, disaient-ils, ni les familles ni la presse ne s'étaient plaint. Il n'y eut donc qu'une seule chose à accepter, c'était de continuer ce qu'on faisait depuis 1835, de le continuer au moins pour trois ans.

Les efforts de M. Nothomb, secondé, cette fois, par le parti libéral, n'eurent donc d'autre résultat que de perpétuer un état de choses qui cependant avait excité tant de mécontentement.

Mais le parti libéral grandissait avec les résistances qu'on lui opposait ; bientôt l'homme le plus considérable de la Belgique, M. le comte Félix de Mérode, ne put être réélu à Nivelles que parce qu'il était présenté par ses amis aux électeurs comme *libéral modéré.* Un marchand de fourrages de Waterloo, Brassine, le Ciceruacchio le plus prudent des environs, ne consentait à donner sa voix au noble comte que parce que le noble comte était protégé par M. Mercier, aussi libéral modéré. M. Dechamps, plusieurs fois ministre, était accepté comme candidat à Charleroy, mais *quoique catholique.* Le libéralisme fut bientôt le maître absolu dans le corps électoral et dans les chambres. M. de Theux, qui avait pris le pouvoir, dans un moment où il n'y avait pas de ministère possible, dut céder le portefeuille à M. Rogier, élu tout à la fois à Anvers et à Bruxelles, les deux plus grands centres, du moins les plus importants du pays. La question du jury d'examen était appelée à avoir une tout autre solution qu'en 1835 et en 1844.

D'un autre côté, depuis 1844, le jury faisait parler de lui dans le public. Tantôt on accusait Louvain de s'arroger le monopole de la présidence du jury ; tantôt, d'accaparer les principales branches des examens ; tantôt, d'être partiale à l'égard des autres universités. En 1847, notamment, l'université de Bruxelles avait fait ses plaintes à la chambre ; elle se disait lésée, au jury, de la manière la plus grave, dans la personne de ses élèves. On disait avoir remarqué, de plus, que certains jeunes gens fort distingués, par cela seul qu'ils avaient fait des *études privées*, avaient été ajournés, même après des compositions supérieures, même après un examen oral très-satisfaisant. On ajoutait que des jeunes gens qui s'étaient bornés à porter leur rétribution financière à Louvain, et qui n'y avaient pas mis le pied depuis un an et demi, étaient passés au jury avec la plus grande distinction, par cela seul qu'ils étaient considérés comme élèves

de l'université catholique, et qu'ils appartenaient à des familles puissantes. On avait cru voir, en outre, que la jeunesse se détournait de plus en plus des *études privées*, parce que celles-ci passaient pour être à l'index au jury. Des notes avaient été envoyées au ministre contre la partialité du jury lui-même, contre les injustices qu'on lui imputait à tort ou à raison, mais en très-grand nombre. Le temps était venu de prendre un grand parti.

Le terme fatal de la loi de 1844 expirait en 1848. Mais la révolution de France préoccupa les hommes d'État de la Belgique; on prorogea d'un an le mode de nomination du jury adopté antérieurement. En 1849 toutefois, le ministère étant libre, M. Rogier entreprit de donner aux études belges, de quelque nature qu'elles fussent, les garanties d'impartialité, de justice que leur assurent en principe la liberté d'enseignement et la Constitution.

M. Rogier, en arrivant au pouvoir, après M. de Theux, était l'homme le plus populaire de la Belgique. N'ayant que des souvenirs honorables dans tous ses antécédents, il avait la double autorité d'un ministre extrêmement distingué et d'un caractère qui avait été à la hauteur de toutes les positions. Plus tard, quand la tempête de Février eut éclaté en France, il était regardé comme ayant sauvé la Belgique que la persistance de M. de Theux au pouvoir, aurait, dit-on, infailliblement compromise. M. Rogier avait donc toute la force morale nécessaire pour faire passer aux chambres toutes les mesures qu'il aurait à proposer, relativement au jury.

En juillet dernier, en effet, l'honorable M. Rogier profita des dernières semaines de la session pour porter à la chambre le projet de loi qu'il avait à cœur de lui soumettre. Homme essentiellement juste, il avait entendu des accusations souvent répétées contre le jury; il voulait y mettre un terme. Il soumit aux chambres un projet de loi.

Suivant ce nouveau projet de loi, « le gouvernement devait procéder à la formation des jurys d'examen et prendre les mesures réglementaires que son organisation nécessitait. Cette disposition devait n'avoir d'effet que pour trois ans.

« De plus, le gouvernement composait chaque jury d'examen de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux de l'enseignement privé y fussent appelés en nombre égal.

« Le président du jury enfin était choisi en dehors du corps d'enseignant. »

Ce projet de loi changeait radicalement toute l'organisation du jury; il changeait aussi toutes les positions.

Pendant quatorze ans, en effet, de 1835 à 1849, les universités de l'Etat avaient été au second rang ; maintenant, elles étaient seules désignées dans le projet de loi.

Jusque-là Louvain avait eu le sceptre du jury. Désormais Louvain ne comptait pas plus que le plus humble établissement privé. M. de Ram, le Recteur magnifique, l'académicien, etc., etc., n'était pas plus, aux yeux de M. Rogier, que le philosophe le plus modeste arrivant, un jour, en Belgique et fondant là une école de métaphysique entre deux pensées. De son côté, l'université de Bruxelles, qui avait à sa tête un homme considérable comme magistrat et comme écrivain, M. Van Meenen, qui, en outre, avait fait tant d'efforts pour attirer l'attention de toutes les autorités et de tout le pays, qui avait recruté toutes les sympathies *du soir*, les plus ardentes de toutes, s'effaçait devant la loi nouvelle, aussi complétement que son ancienne ennemie l'université de Louvain.

Les deux universités libres, profondément blessées, résolurent d'opposer toutes les difficultés possibles aux dispositions de M. Rogier. Les recteurs firent des pétitions, les élèves firent des pétitions. On soulevait contre M. Rogier toutes les passions qu'on pouvait ameuter. Il y eut un moment où chacun se prit à croire que M. Rogier retirerait son projet de loi. Mais le ministre ne s'était pas engagé témérairement dans cette polémique dévorante ; il avait la parole des principaux chefs du parti libéral. Il tint tête à l'orage qu'on avait déchaîné tout autour de lui ; mais il avait besoin de toute sa force.

En effet, ce n'étaient pas seulement les catholiques qui combattaient le projet de loi ; on avait essayé de diviser la majorité. Une des jeunes espérances du parti libéral, M. Orts, professeur à l'université de Bruxelles, avait prononcé un discours étudié contre la proposition de M. Rogier. On avait déployé tout ce qu'on avait de souplesse, pour que M. d'Elhoungne s'associât à M. Orts ; et si le député de Gand avait *donné*, la position n'était pas sans danger. Mais dans le plan de campagne de M. Rogier, M. Delfosse devait commencer l'attaque ; M. Devaux, M. Lebeau devaient la soutenir, et M. Verhaegen, devenu le pontife de l'ordre, depuis qu'il a été nommé président de la chambre, devait faire face à tous les événements imprévus. La chambre des représentants adopta le projet de loi à une grande majorité, malgré l'éloquence de M. Dechamps, de M. de Theux, de M. le comte de Liedekerke et de quelques autres notabilités du parti catholique.

Au sénat pourtant plusieurs orateurs se déclarèrent contre le projet

de loi sur un article relatif à des bourses. De ce nombre furent M. d'Omalius, M. le comte de Ribaucour, un des hommes les plus honorés du pays, M. le comte Desmanet de Biesme, une des gloires des assemblées législatives de la Belgique, quelques autres encore. Mais M. Rogier avait été aussi bien inspiré au sénat qu'à la chambre des représentants. Le scrutin du sénat lui avait encore donné raison.

Quels étaient toutefois les arguments qu'on avait fait valoir de part et d'autre ? Les voici :

Suivant M. Lelièvre, un des logiciens les plus serrés de la chambre, « le pouvoir exécutif seul a le droit de nommer le jury, parce que les fonctions que doivent remplir ceux à qui les diplômes sont destinés intéressent directement l'Etat, que ces fonctions sont des fonctions publiques véritables, dont les titulaires doivent présenter à l'Etat une garantie complète. De ce que tous les citoyens ont le droit d'enseigner, il ne faut pas déduire que tous ont le droit de conférer des grades officiels. Il faut que l'Etat reste maître absolu dans le choix des jurés. Les Jésuites de Namur ont ouvert des cours de philosophie qui font concurrence à l'université de Louvain ; ils auraient donc le droit d'être représentés dans le jury ! Et, de même, si la loi consacre que les deux universités libres doivent être représentées dans le jury, tout établissement particulier qui se fondera aura le droit d'y être représenté. »

M. Lelièvre, comme on voit, donnait la prépondérance absolue à l'Etat contre les universités libres et tous les établissements privés.

D'après M. le comte Félix de Mérode, « l'enseignement donné aux frais de l'Etat n'a pour base que la science, c'est-à-dire l'orgueil humain, et l'ambition, qui est la perte de la pensée ; tandis que l'enseignement privé, fondé sur la religion, a produit les hommes les plus vertueux et les plus savants depuis des siècles. Les tendances du projet du gouvernement sont de s'éloigner le plus possible du principe posé par le congrès national, pour se rapprocher du système français, qui a produit un tel état de choses qu'il y a plus de sécurité et de véritable liberté aujourd'hui dans l'empire turc que dans cette République dont Paris est le centre. » Le noble orateur se prononçait contre le projet de loi.

M. Dechamps, connu par quelques travaux estimables, surtout par son rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'instruction primaire, se plaignait amèrement qu'au lieu d'agrandir le principe de la liberté d'enseignement, on vînt le diminuer. Il regrettait qu'on cessât

de compter légalement les universités libres dans la composition du jury. « Messieurs, disait l'honorable M. Dechamps, il faut trois choses pour que la liberté d'enseignement soit vraie : jury impartial, jury indépendant, égalité des professeurs et des élèves devant le jury central. L'impartialité ne doit pas être une simple impartialité de fait : elle doit résider dans le principe même de la loi. Or, pour que le jury soit impartial, il ne faut pas qu'il soit politique. Jury politique et jury partial sont deux mots synonymes, disait l'honorable M. Lebeau en 1841. Vous avez déclaré le jury partial, lorsqu'il était nommé par les majorités parlementaires. J'ai soutenu cette même opinion en 1844. Mais peut-on nier que le jury, confié à la nomination du gouvernement comme une chose d'administration, ne soit tout aussi bien un jury politique ? »

Tel fut le fonds d'idées que se renvoyèrent le parti libéral et le parti catholique. Les uns, irrités par les souvenirs de la prépondérance de Louvain au jury, appuyaient de toute leur énergie un changement de situation; les autres, désolés de voir cette prépondérance échapper à Louvain, ou plutôt au parti catholique, combattaient avec acharnement le ministère, et mettaient tout en jeu pour faire échouer son projet de loi.

Ce projet de loi, néanmoins, passa. L'honorable M. Rogier avait, en effet, à son service un argument qu'il fit valoir souvent avec une grande éloquence. « Vous prétendez, disait-il aux libéraux opposants, que les universités libres doivent avoir place au jury. Eh bien, moi, je suis plus libéral que vous : je veux que toutes les études, même les études privées, aient, elles aussi, leur représentation au tribunal scientifique. »

« Dans le jury, disait-il à M. Orts, dans le jury tel que M. Orts ne le propose pas, mais semble l'insinuer, le conseiller, je vois bien figurer les représentants des universités de l'Etat et les représentants de Louvain et de Bruxelles; mais quant aux représentants des études privées, des études solitaires, il n'en est pas question. »

« Il semble, poursuivait le ministre, il semble, encore une fois, que tout est dit, que toutes les libertés sont garanties, lorsque l'université de Bruxelles et celle de Louvain se trouvent représentées dans le jury d'examen. Ce n'est pas ainsi, Messieurs, que nous l'entendons dans le système du gouvernement. Louvain et Bruxelles seront représentés au jury d'examen comme Liége et Gand; mais il y aura aussi pour les études privées un jury central, où pourront venir se présenter les jeunes

gens dont les parents n'auront pas eu confiance dans les universités de l'Etat ou dans les universités libres, les jeunes gens qui se seraient livrés à des études solitaires. »

Cette idée était terrible contre les adversaires du projet de loi. Que voulez-vous? disait M. Rogier à l'université de Louvain. La liberté, répondez-vous; des garanties de cette liberté. Pourquoi les refusez-vous aux études privées? Quoi! vous êtes des catholiques, vous êtes par cela même des hommes justes, et vous violez la constitution qui veut que toutes les études soient libres, et vous opprimez les études privées!

Que voulez-vous? disait-il à M. Orts et aux hommes de défection du libéralisme. La liberté et ses garanties! Mais quoi! vous voulez la liberté pour vous seuls : vous n'êtes que des égoïstes!

Le ministre ne disait rien aux universités de l'Etat, parce que celles-ci laissaient faire; mais il écrasait de son argument favori, de son argument le plus redoutable, et M. Dechamps, et M. de Theux, et M. Orts, et tous ses adversaires.

Tout cependant n'était pas encore fini.

Le ministère avait obtenu ce qu'il désirait; mais il restait à organiser le jury pour le faire fonctionner, afin qu'il présentât le plus de garanties possibles à tous les étudiants, sans aucune exception. Voici comment s'y prit M. Rogier.

Il créa deux espèces de jurys, les uns dits *jurys combinés*, l'autre dit *jury central.*

Les jurys combinés étaient formés de huit professeurs, pris, quatre dans une université de l'Etat, quatre dans une université libre, le tout avec un président pris en dehors du corps professoral, qui veille à l'exécution de la loi, à la régularité de l'examen, à la police de la séance, accorde la parole aux divers examinateurs.

Le jury central était formé de professeurs appartenant aux quatre universités; plus, d'hommes étrangers aux universités.

Bruxelles et Liége étaient donc dans le même jury. Louvain et Gand marchaient ensemble. Puis chacune de ces universités fournissait un contingent de personnel pour le jury central; et c'est ce personnel tout universitaire qui avait mission de veiller à ce que la *science fût représentée* dans ce jury central, plus particulièrement destiné à juger les *études privées.*

Voici, du reste, ce que nous trouvons dans le *Moniteur officiel* en date du 11 août 1849, quelque temps après le vote de la loi :

De la constitution des jurys.

« Il sera institué pour chaque session :

« 1° Des jurys universitaires, siégeant dans les villes d'universités et composés en nombre égal de professeurs d'une université de l'Etat et de professeurs d'une université libre ;

« 2° Un jury central pour chaque grade, siégeant à Bruxelles.

« Il n'y a qu'un seul jury pour chaque faculté de deux universités réunies.

« Les jurys universitaires siégent par sections correspondant aux divers examens dont ils sont chargés.

« En cas d'empêchement d'un membre appelé à siéger, et lorsqu'il n'a pas été nommé de suppléants spéciaux, le jury peut désigner pour le remplacer un des membres qui ne siégent point dans la même section. »

« Le suppléant doit toujours appartenir à la même université que le membre qu'il est appelé à remplacer.

« Les jurys universitaires de philosophie et lettres se divisent en trois sections :

1° Pour l'examen préparatoire à la candidature des sciences ;

2° Pour le grade de candidat en philosophie et lettres ;

3° Pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

Les jurys *universitaires* des sciences sont divisés en quatre sections :

1° Pour le grade de candidat en sciences naturelles ;

2° Pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques ;

3° Pour le grade de docteur en sciences naturelles,

— — physiques et mathématiques.

Les jurys universitaires de droit sont subdivisés en cinq sections :

1° Pour les grades de candidat en droit ;

2° Pour le premier examen de docteur en droit ;

3° Pour le deuxième examen de docteur en droit ;

4° Pour l'examen de candidat notaire ;

5° Pour l'examen de docteur en sciences politiques et administratives.

« Les jurys universitaires de médecine sont subdivisés en cinq sections :

1° Pour les grades de candidat en médecine, en chirurgie, en accouchements ;

2° Pour le premier examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements;

3° Pour le deuxième examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements;

4° Pour le troisième examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements;

5° Pour l'examen de pharmacien.

Il y a un *jury central :*

Pour la philosophie et lettres ;

Pour les sciences ;

Deux pour le droit ;

Deux pour la médecine, la chirurgie et les accouchements ;

Et un jury spécial pour le grade de pharmacien.

Tâchons maintenant de comprendre cette nouvelle position créée par M. Rogier.

Quand l'université de Louvain avait la haute main dans le jury, les universités de l'État pouvaient continuer à être richement subventionnées ; mais leur fortune tendait à décroître nécessairement. Quant à l'université de Bruxelles, elle n'était destinée qu'à périr bientôt.

Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis la loi de juillet 1849, les universités de l'État sont seules reconnues dans le projet de loi comme ayant une existence légale ; de plus, c'est le gouvernement qui nomme le président et les membres du jury. Implicitement donc, c'est l'Etat qui est redevenu ce qu'il était sous le gouvernement hollandais; c'est lui qui déjà est implicitement et en principe le maître de la situation à l'égard de toutes les universités.

L'État cependant ne domine pas seulement aujourd'hui dans les *jurys combinés*, il domine aussi dans le jury central, dans le jury destiné à juger les études privées. L'État est donc au moins implicitement redevenu souverain dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il est aujourd'hui ce qu'a été Louvain pendant la nomination du jury par les chambres, tant que la majorité était catholique.

L'État doit donc finir par détruire toutes les universités libres et toutes les études privées.

Pendant la première session qui a suivi la promulgation de la loi, c'est-à-dire depuis le 20 août dernier jusqu'en septembre, les jurys combinés ont agi, il est vrai, de manière à rester au même niveau dans la con-

fiance publique. Jusqu'ici, il n'y a ni bien ni mal contre aucune université : l'impression produite par le résultat des examens a été que la jeunesse avait autant de chances d'être admise aux grades en allant à Gand comme à Louvain, à Liége comme à Bruxelles. Les professeurs de l'État ont daigné être humains une première fois, et ne pas abuser de leurs avantages; mais vienne une autre session, bientôt il sera dit que l'université prépondérante au jury est Gand ou Liége. A une troisième session, cette prépondérance sera de plus en plus évidente. Dès lors c'en est fait des universités libres. En Belgique, il n'est nullement nécessaire, pour anéantir un établissement, de lui déclarer une guerre ouverte ; il n'y a qu'une seule chose à faire, c'est d'accréditer le bruit qu'il est mal représenté au jury. A peine ce bruit, même mal fondé, s'est-il répandu, aussitôt la panique s'empare des jeunes gens et des familles : l'établissement en question est de plus en plus abandonné; il a déjà le poignard au cou. Or tout ceci est immanquable contre les universités libres, si l'on n'abroge pas la loi de juillet dans ce qui est relatif au jury.

Que s'est-il passé maintenant dans le jury *central?* L'impression produite dans le public, par suite des opérations de ce jury, a été tout autre que celle produite par les *jurys combinés.* Ceux-ci ont agi, de manière à faire dire d'eux qu'ils étaient *indulgents*, qu'ils *recevaient facilement.* Le jury central, au contraire, a opéré de manière à faire dire qu'il était *extrêmement sévère*, qu'il *recevait très-difficilement.* Les études privées sont mortes sous le coup.

L'honorable M. Rogier n'avait voulu éviter que des abus par son projet de loi. Sans aucune espèce de doute, il avait eu les idées les plus loyales et les plus généreuses en cherchant à organiser de nouveau le jury. Il l'avait prouvé en donnant, dans le jury, aux universités libres un rang identique à celui des Universités de l'État, bien que la loi ne les reconnût plus. Il l'avait prouvé encore en défendant les études privées contre l'oppression manifeste que les quatre universités, surtout les universités libres, faisaient peser sur elles, principalement depuis quatre ou cinq ans. Mais, que l'honorable M. Rogier nous permette de le lui dire, il avait trop jugé les hommes par lui-même, par sa propre nature ; il n'avait pas tenu assez compte surtout de cette énorme question de vanité qui a toujours préoccupé les universités de l'État, de cette énorme question d'intérêt qui a toujours préoccupé les universités libres.

Voici d'ailleurs un fait que nous signalons à tous les esprits attentifs. En septembre dernier, douze jeunes gens se présentent au jury central

de la candidature en droit : pas un d'eux n'est admis à l'examen oral. Ils écrivent alors la lettre suivante au ministre de l'intérieur :

« Monsieur le ministre,

« La plupart des étudiants du pays ont protesté contre la loi de 1849, sur l'enseignement supérieur, établissant les jurys combinés. Partageant leurs idées sur ce point, nous nous sommes présentés devant le jury central pour subir l'examen de candidature en droit.

« Nous étions douze. Pas un de nous n'a été admis, même à l'examen oral.

« Un résultat pareil est assez étrange pour que nous ayions à cœur de l'expliquer.

« Les matières de l'examen ont été réparties entre les membres du jury de manière à annuler presque entièrement l'influence des examinateurs étrangers à l'enseignement, que le gouvernement disait cependant avoir accordés comme une garantie d'équité aux études privées.

« De cette répartition il est résulté un arbitraire fâcheux dans la position des questions. — Au su de tout le monde, les questions de droit civil sortent entièrement du cadre de la candidature. On n'a besoin, pour s'en convaincre, que de les comparer aux questions posées par les divers jurys universitaires. Même une de ces questions est restée jusqu'à ce jour une énigme pour les hommes les plus familiarisés avec la science du droit.

« Convaincus, monsieur le ministre, que sans les faits que nous venons de citer, nous aurions été, sinon reçus candidats, du moins admis à la deuxième épreuve, nous croyons pouvoir en toute confiance nous adresser à vous pour réclamer contre la sentence qui nous a été infligée. Nous vous demandons de pouvoir subir un *examen oral*, devant un jury quelconque, avant la réouverture des cours universitaires. Vous déciderez sur ce point ce que vous dictera votre justice.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de notre considération.

« Louis Hymans, Frédéric Gérard, Alfred Docquier.

« Bruxelles, le 25 septembre 1849. »

Or, pense-t-on qu'une pareille lettre, écrite au ministre par douze jeunes gens d'intelligence et de cœur, rendue publique par les journaux, n'ait pas au moins quelque valeur ?

Depuis le régime et sous le régime de la liberté d'enseignement, le

jury belge a donc été, si l'on veut, impartial dans les hommes qui l'ont composé ; mais en principe et dans l'institution même, il lui a manqué la condition essentielle à tout bon jury, la condition que la Belgique avait surtout la prétention de lui donner, savoir : l'*impartialité*.

Un bon jury, toutefois, ne doit pas seulement être impartial, il doit aussi représenter la science. Comment le jury hollandais et belge a-t-il représenté la science ? C'est là le second point dont nous avons à parler.

Sous le gouvernement hollandais, la science avait été représentée avec le plus grand honneur dans le jury. Ce fait est indubitable pour les hommes surtout qui, comme nous, ont étudié pendant six ans les magnifiques collections de thèses que possède la bibliothèque royale de Bruxelles; et encore aujourd'hui on trouve en Belgique beaucoup d'esprits qui ne craignent pas de rendre hommage à cette vérité.

Or en Belgique, à partir de 1835, on sembla tout d'abord se préoccuper de l'idée de mieux faire que le gouvernement hollandais, et l'on crut que pour mieux faire il fallait augmenter le nombre des matières exigibles dans les diverses facultés. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à examiner un tableau comparatif qui se trouve dans le premier volume du rapport de M. Nothomb, à la page CXLVIII. Qu'en est-il résulté pour les jeunes gens? C'est qu'ils ont négligé la profondeur pour la superficie. Qu'en est-il résulté pour le jury, et toujours en principe ? La faculté d'admettre aux grades qui ils voulaient, et de rejeter qui leur déplaisait pour un motif ou pour un autre. Entrons en effet dans la pratique des choses, et supposons qu'un homme quelconque ait à savoir, par exemple, tout l'exigé de 1835 pour la candidature en philosophie, la candidature en sciences, en droit, en médecine, ou l'exigé pour le doctorat, qui donc pourrait être sûr de répondre à un jury qui est maître absolu de l'examen et le dirige comme il l'entend ?

Sous l'empire de la liberté de l'enseignement, la science n'a donc pas été tout ce qu'elle pouvait, tout ce qu'elle devait être pour elle-même et pour le jury. Je ne serais même pas très-éloigné de croire qu'elle a été beaucoup moins satisfaite que sous le gouvernement de Guillaume. Ce qui m'apparaît sous le gouvernement de Guillaume, c'est qu'on avait moins de notions générales, mais qu'on savait beaucoup mieux ce qu'on avait appris. Les hommes les plus forts aujourd'hui de la Belgique sont presque tous des hommes formés dans les universités hollandaises. Le régime de la liberté n'a produit que peu d'écrivains, peu d'historiens, peu d'orateurs, peu de penseurs.

Voici, du reste, une opinion qui n'est pas suspecte, celle de l'honorable M. Rogier, à l'endroit des universités hollandaises.

« Sous le gouvernement des Pays-Bas, disait M. Rogier, en réponse « à M. Orts, dans la séance du 19 juin dernier, nous avions non pas trois « jurys, mais six jurys. Nous avions six universités, faisant chacune chez « elle ses examens et délivrant des diplômes. Je ne crois pas que ce « système ait été si préjudiciable à la science. Ce que je puis dire, c'est « que l'enseignement d'alors a fourni au pays des hommes très-remar- « quables dans toutes les carrières. »

Et quelle est la gloire que revendiquait l'honorable M. Rogier, dans cette même séance ? Il n'y a qu'à l'écouter lui-même :

« Je dis, messieurs, poursuivait-il, que le projet de loi que nous venons présenter est beaucoup meilleur que ce qui existe ou ce qui a été proposé. Ce n'est pas seulement la question du jury qui se trouve dans le projet de loi ; il renferme un grand nombre d'améliorations dont, je l'espère, toutes les opinions de cette chambre tiendront compte au gouvernement. A part la question du jury, je considère le projet comme devant réunir l'unanimité des suffrages par le grand nombre d'améliorations qu'il contient.

« Un côté bien libéral du projet est celui-ci : il vient en aide aux élèves ; *il allége de beaucoup les travaux dont ils sont aujourd'hui accablés, au grand détriment de leur santé*, ce qui est un inconvénient grave, et au *grand détriment des bonnes études*, ce qui n'est pas un inconvénient moins grave. »

M. Rogier reconnaissait donc lui-même qu'on avait trop multiplié les matières en 1835. Ce qu'il se propose même, c'est de les diminuer. Que fait-il pour cela ? Il n'y a qu'à examiner le tableau comparatif suivant :

A partir de 1835, on exigeait pour la candidature en philosophie :	A partir de 1849, on n'exige plus pour la candidature en philosophie que les matières suivantes :
1° Langue grecque.	1° Histoire de la littérature française.
2° Langue latine.	2° Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.
3° Logique.	3° Histoire politique de l'antiquité.
4° Anthropologie.	4° Histoire politique du moyen âge.
5° Philosophie morale.	5° Histoire politique de la Belgique.
6° Histoire élémentaire de la philosophie.	6° La logique.
7° Littérature française.	7° L'anthropologie.
8° Antiquités romaines.	8° La philosophie morale.

A partir de 1835, on exigeait pour la candidature en philosophie :	A partir de 1849, on n'exige plus pour la candidatvre en philosophie que les matières suivantes :
9° Histoire ancienne.	9° Les antiquités romaines, considérées au point de vue des institutions politiques.
10° Histoire du moyen âge.	
11° Histoire de la Belgique.	
12° L'algèbre jusqu'aux équations du deuxième degré.	
13° La géométrie élémentaire.	
14° La trigonométrie rectiligne.	
15° La physique élémentaire.	

Pour la candidature en philosophie, c'est-à-dire pour le grade correspondant au baccalauréat, l'honorable M. Rogier a donc réduit de quinze à neuf les branches exigées. De plus, il a créé un grade inférieur qu'on appelle *grade d'élève* universitaire, qui a un double but, celui de dégager l'examen de candidat et celui de rendre les études moyennes plus fortes. Il a de même diminué les difficultés pour tous les autres grades. Ces améliorations, accueillies par les chambres avec la plus grande faveur, prouvent ce qu'il faut penser de la science dans ses rapports avec le jury, pendant la période qui sépare 1835 de 1849.

Toutefois, le projet de loi de M. Rogier offre-t-il plus de garanties à la science ? Dans l'esprit des chambres et de M. Rogier, oui ; mais dans la pratique, non. Il n'y a pas de garanties pour la science dans les jurys combinés, c'est-à-dire dans des jurys où les quatre universités ont toutes intérêt à faire dire d'elles qu'elles sont indulgentes, où le moindre signe d'une sévérité même équitable contre l'une d'elles serait le signal d'une guerre à outrance entre toutes. Il n'y a pas surtout de garanties pour la science dans le jury central, c'est-à-dire là où, du moins en principe, tout est abandonné à l'arbitraire, au bon plaisir des professeurs des universités.

En principe donc, le jury d'examen en Belgique n'a jamais présenté ni les conditions d'impartialité, ni les conditions scientifiques voulues, de 1835 à 1849; et malgré les excellentes intentions du projet de M. Rogier, il ne peut pas les présenter davantage, depuis la loi de juin et juillet dernier. Il n'y aura jamais de garanties absolues d'impartialité, ni des garanties absolues pour la science dans des jurys formés d'hommes dont les uns, ceux de Louvain, ont à regretter une prépondérance perdue; dont d'autres, ceux de Bruxelles, tremblent sans cesse pour le viatique matériel; dont d'autres, ceux de l'État, ont tout à la fois la

prépondérance morale et financière. Voilà du moins notre opinion et nous croyons fermement qu'il n'y en a pas de plus fondée.

La Belgique a donc fait, ceci est incontestable, les efforts les plus honorables pour constituer un jury complètement digne de sa mission. Elle a sollicité toutes les lumières, tous les dévouements, dans ce but, elle a eu pour cet objet des séances parlementaires qui figureront honorablement à côté des plus grands souvenirs de l'éloquence politique. Tous les partis ont porté là le contingent le plus large possible de leur talent, de leur bon sens, de leur génie. L'honorable M. Rogier y a épuisé tout ce qu'il a de loyal dans le caractère, tout ce qu'il a de force dans l'intelligence et la volonté; mais une première fois, le système de la liberté d'enseignement n'a tourné qu'au monopole direct ou tout au moins implicite de l'université de Louvain; la seconde fois, c'est-à-dire en 1849, il n'a tourné qu'au monopole direct ou tout au moins implicite des universités de l'État; l'on a toujours trop penché ou du côté du clergé ou du côté de l'Etat.

La Belgique n'a donc pas résolu la question relative à la constitution, à l'organisation du jury. Mais la question du jury est celle qui décide la liberté d'enseignement.

La Belgique a-t-elle été plus heureuse, en matière *d'instruction primaire* et *d'enseignement moyen?* C'est là ce que nous aurons à examiner encore, pièces en main, dans de prochains articles.

Auguste SIGUIER.

LA COMMUNE, L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LES CLASSES LABORIEUSES

PAR

FERDINAND BÉCHARD

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DE LA COMMISSION DES LOIS DE PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE.

I

DES LOIS DE PRÉVOYANCE.

Je lisais il y a peu de mois, dans un recueil dont la courte existence a laissé aux amis de la liberté sérieuse et pratique de sincères regrets [1], un conseil plein de sens et de vérité, sous la forme d'un spirituel paradoxe dont voici la substance : On se plaint de ce que les écrits anti-socialistes ne trouvent point de lecteurs ; il y a un moyen bien simple de parer à cet inconvénient : c'est que nous, hommes d'ordre qui faisons ces écrits, les composions à notre propre usage et nous chargions nous-mêmes de les lire, à la place de ceux à qui nous les adressons vainement. En d'autres termes, au lieu de nous évertuer à prouver aux masses par des raisonnements et par des phrases qu'elles ont tort de s'éloigner de nous, attachons-nous à nous convaincre nous-mêmes de la nécessité d'exercer sur elles par notre action de chaque jour une salutaire influence, et à nous éclairer sur ce qu'il faut faire pour y parvenir. Voilà la vraie propagande anti-socialiste, celle pour laquelle les honnêtes gens ne dépenseront jamais trop de temps ni trop d'efforts.

C'est à cette propagande que l'honorable M. Béchard apporte son précieux contingent, dans le petit volume dont on vient de lire le titre. Il a compris avec sa haute raison, il a senti, dans sa conscience de chrétien, qu'il ne suffit pas de battre en brèche des systèmes insensés et pernicieux qui leurrent les classes laborieuses d'espérances chimériques, pour ne leur apporter en fin de compte que la dégradation morale et un

[1] *La Revue provinciale*, dirigée par M. Louis de Kergorlay.

surcroît de misère; mais qu'à cette œuvre négative il faut joindre un travail positif, aborder, chacun dans la mesure de ses connaissances et de ses forces, ces problèmes sociaux qui ont existé dans tous les âges, mais qui apparaissent plus menaçants dans le nôtre, et chercher à leur donner la solution la plus conforme aux besoins particuliers de l'époque et du pays où nous vivons. La tâche est difficile; nul ne peut répondre même d'un demi-succès, et quant au succès complet, celui qui cicatriserait toutes les blessures et ferait cesser toutes les perturbations, on est certain d'avance qu'on n'y atteindra pas. Mais, pour nous autres catholiques, la question n'est pas là. On n'a peut-être pas assez remarqué cette mystérieuse particularité de notre foi, d'inspirer en même temps, et par rapport aux mêmes objets, l'ardeur la plus infatigable pour l'action et la plus humble défiance des résultats qu'on en doit espérer. Quelle doctrine a le plus insisté sur la faiblesse et sur la fragilité de l'homme, sur cette tendance au mal, impossible à vaincre entièrement ici-bas, qui fait que le juste même pèche *sept fois le jour?* En est-il une cependant qui ait imprimé à la volonté un élan aussi vigoureux vers la perfection? Le petit nombre des élus occupe une place effrayante parmi les grandes vérités qu'on nous prêche; cette pensée a-t-elle jamais arrêté le zèle de nos missionnaires pour le salut des âmes? Nous tenons de la bouche même de Jésus-Christ que nous aurons toujours des pauvres parmi nous; qu'on nous dise ce que les hommes les plus convaincus que l'indigence n'est qu'un accident social auraient pu faire de plus pour la combattre qu'un Vincent de Paul et que tant d'autres saints. Et ici la merveille est double et la surprise va croissant; ce n'est pas seulement parce qu'il ne se flatte pas de faire disparaître de ce monde les privations et les souffrances, que le chrétien semble devoir travailler moins qu'un autre à en diminuer la masse; c'est de plus parce que les maux présents sont peu de chose à ses yeux, et que, disciple du Crucifié, il proclame heureux ceux qui achètent par des épreuves passagères un bonheur éternel.

Aussi, tandis que certains sophistes prétendent, par un abus sacrilége des textes sacrés, en faire sortir la justification du plus grossier communisme, d'autres ne se font ils pas faute de présenter le spiritualisme catholique comme indifférent au bien-être matériel des peuples : thèse logique en apparence, mais qui est en contradiction flagrante avec les faits et qui méconnaît profondément le véritable esprit des enseignements de l'Eglise. Mépriser pour son propre compte les aises et les

jouissances de cette vie ; accepter sans murmurer les situations les plus pénibles ; arriver même, s'il se peut, jusqu'à les rechercher et à en remercier Dieu ; et, d'autre part, ne rien épargner pour le soulagement même temporel de ses frères, y épuiser ses ressources de tous genres et s'y sacrifier tout entier, voilà ce qu'on apprend à l'école de la divine épouse du Sauveur ; voilà ce qu'ont pratiqué d'une manière héroïque ceux de ses enfants dont elle honore la mémoire ; voilà ce que ceux qui ne suivent que de loin ces grands modèles s'accusent chaque jour de ne point pratiquer assez ; et s'il en est qui se montrent insensibles à la détresse d'autrui, on peut être sûr qu'ils ne sont pas tels *comme* chrétiens et pour avoir poussé trop loin la doctrine du renoncement aux biens terrestres, mais *quoique* chrétiens et pour n'avoir pas su détacher leur cœur de ces mêmes biens en y faisant régner la loi de l'Evangile. Inconséquence tant que l'on voudra ; mais une inconséquence qui dure depuis plus de dix-huit siècles a sans doute une raison d'être de quelque valeur ; et, si je ne me trompe, les apôtres de la fraternité sensualiste, qui, ne connaissant que la félicité de ce monde, doivent être tout de feu pour la procurer à leurs semblables, ont encore à cet égard quelques leçons pratiques à recevoir de ces catholiques infatués des chimères d'une autre vie, qui croient aux avantages spirituels de la pauvreté et qui courent de grenier en grenier pour en atténuer les rigueurs ; qui regardent la maladie comme une visite du Seigneur féconde en grâces précieuses pour le salut, et qui veillent près de la couche solitaire pour calmer les douleurs du malade ; qui voient dans chaque petit enfant que la mort frappe un ange appelé devant la face du Très-haut, et qui multiplient les inventions charitables pour préserver de tout péril ces innocentes créatures, privées, par un coupable abandon ou par d'impérieuses circonstances, des soins et de la surveillance de leurs parents.

Il était donc digne de l'un des hommes politiques que les intérêts religieux ont constamment trouvés aux premiers rangs de leurs défenseurs, de sonder une des plaies les plus profondes de notre société moderne, celle qu'ont ouverte et qu'entretiennent les mécomptes et les brusques vicissitudes de l'industrie, et de rechercher avec tout le zèle qu'inspire le sentiment du devoir, non une panacée contre la misère, lui-même déclare hautement qu'il n'a pas une telle prétention (p. 120), mais les moyens d'en prévenir ou d'en modérer les effets les plus désastreux. Se fût-il trompé dans les résultats de cette recherche, il aurait encore droit à notre reconnaissance pour l'avoir entreprise. Mais, ou je m'a-

buse étrangement moi-même, ou son intelligence élevée et pénétrante n'a pas fait fausse route, et la pensée fondamentale de son œuvre est destinée, aussi bien que la plupart des applications qu'il en a faites, à obtenir l'assentiment général des bons esprits.

Cette pensée est celle-ci : le socialisme est un écueil, l'individualisme en est un autre. Rien de possible aux efforts isolés de l'homme ; l'association est un besoin de la nature et une condition de succès pour ses travaux. Mais si l'association est d'une étendue démesurée, si elle embrasse toute une nation, elle cesse d'être un moyen de protection et de développement pour devenir un instrument d'absorption et de tyrannie ; ce n'est que sur une échelle plus restreinte qu'elle met à la portée de chacun la force qui soutient sans l'exposer à être broyé par celle qui écrase.

Donc ce n'est pas à l'État, mais à la commune, qu'il convient de rattacher le lien destiné à unir les intérêts semblables en un utile faisceau ; à la commune, qui n'est point une création de l'Etat, mais une émanation de la famille, et qui, par l'énergie de sa vitalité propre, a traversé les phases politiques les plus diverses et résisté aux efforts tentés par le despotisme révolutionnaire pour la dépouiller de tous ses droits. Inutile d'ajouter que l'auteur n'est point de ceux qui voudraient, sous prétexte de lui donner plus de puissance, la dénaturer en étendant ses limites jusqu'à celles du canton ; mais il se garde avec raison de méconnaître ou de prétendre affaiblir l'importance de la circonscription cantonnale, qui, bien que factice dans son origine, paraît s'implanter de plus en plus dans les habitudes et dans les mœurs. Au contraire, il appelle un système d'administration qui, se servant du canton pour coordonner les œuvres et les ressources des communes, le prenne pour unité de nombreux services d'un intérêt majeur : embrigadement des gardes champêtres, inspection des écoles primaires et professionnelles, police des ateliers et manufactures, surveillance des chemins vicinaux et cantonnaux, des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des hospices et autres établissements de bienfaisance. Il propose de plus de créer dans chaque canton un agent de la police centrale : idée qui peut être combattue au point de vue de la liberté, ainsi qu'à raison du danger qu'offrirait dans certaines éventualités un tel réseau coërcitif tombant en des mains plus que suspectes, mais qui a le mérite de lever une des principales objections de l'école centralisatrice contre l'élection des maires et des adjoints par leurs administrés.

On devine encore assez, ou plutôt on sait depuis longtemps que M. Béchard n'appartient point à cette école. Après avoir fait consciencieusement au pouvoir central la part qu'il ne croit pas pouvoir lui dénier sans compromettre le bon ordre et l'unité politique, il revendique pour les citoyens le droit de concourir par leurs votes à la gestion de leurs intérêts les plus prochains et les plus usuels, pour les communes celui de faire leurs affaires sans dépendre pour les mesures les plus simples du bon plaisir d'un ministre ou d'un préfet.

Mais est-ce avoir assez fait que d'avoir constitué la commune aussi indépendante qu'elle peut l'être sans dommage pour l'Etat? L'ouvrier, aux besoins matériels et moraux duquel il s'agit particulièrement de pourvoir, trouvera-t-il suffisamment en elle cet appui que le fractionnement de l'association tend à lui assurer? L'honorable publiciste ne le pense pas; il veut quelque chose de plus spécial, de plus directement approprié à tous les détails d'une existence qui a ses conditions et ses habitudes à part. Et d'abord, dans l'ordre même du régime municipal commun, ainsi que de la participation à la vie politique, il demande qu'au moins dans les grandes villes on forme des circonscriptions électorales, non par quartiers, mais par professions, de manière que chaque intérêt légitime puisse se faire jour et obtenir une représentation proportionnée à son importance. Ce serait là sans contredit une très-salutaire innovation [1] : spécialiser l'élection, c'est mettre l'électeur plus à portée d'apprécier celui qui brigue son suffrage; c'est rendre plus difficiles les choix déraisonnables ou honteux; c'est faire perdre à l'esprit de parti tout ce que gagne un légitime et honorable esprit de corps.

Mais le vote en commun n'a produit qu'un rapprochement momentané. Un lien plus permanent ne s'établira-t-il pas entre les hommes qui attendent leur subsistance d'un même genre de travail? M. Béchard n'hésite pas à l'appeler de tous ses vœux; mais il n'entend pas que ce lien soit forgé par la coaction de la loi. Loin de sa pensée de ressusciter les exclusions et les entraves des jurandes et maîtrises telles que les avaient faites les édits fiscaux du XVI[e] siècle; s'il cherchait un type dans le passé, ce serait à ces époques plus reculées qu'il l'emprunterait de pré-

[1] L'auteur en indique également une autre, consistant à subordonner à certaines conditions l'exercice des droits de cité. Ces conditions, surtout celle de l'approbation du conseil municipal, qui deviendrait ainsi l'arbitre de la capacité électorale des citoyens, réclameraient un examen approfondi, qui trouverait d'autant moins ici sa place, que la question est une de celles qui tiennent le moins essentiellement à l'ensemble du sujet.

férence, à l'antiquité et à ce moyen âge si décrié naguères, et que l'érudition contemporaine a réhabilités sur tant de points Les associations entre ouvriers qu'il convie le législateur à favoriser de tout son pouvoir sans les imposer jamais, pourraient rappeler autant que le comporte la différence des temps et des mœurs les *collegia opificum* de Rome et les corps de métiers organisés par saint Louis et purs à leur origine, de nombreuses autorités l'attestent, de ce caractère d'exclusion et de contrainte qu'ils durent revêtir, quand les titres de maîtrise devinrent un objet de trafic destiné à combler les vides du trésor royal.

« Chacun, c'est l'auteur qui parle, restera libre de s'isoler dans le « travail; la loi respectera la libre concurrrence du travail des in- « dividus n'appartenant à aucun corps et de celui des membres des « associations industrielles, comme elle respecte dans un autre ordre « d'idées la concurrence des institutions privées et des institutions » publiques d'enseignement. Mais les distinctions honorables, les secours « contre la misère, l'oppression, la mauvaise foi, deviendront naturelle- « ment le partage de ceux qui, cherchant les moyens de s'entr'aider « avec leurs semblables, ont consenti à subir les charges de l'association « pour participer à ses avantages.

« Fidèle à ces principes, la loi organique des corps de métiers créera « dans chacun d'eux des *syndics*, des *défenseurs* à l'imitation de ceux « qu'Alexandre Sévère établit à Rome ; elle fera intervenir officieuse- « ment les prud'hommes, institution admirable et qu'on ne saurait trop « propager, à l'effet non-seulement de concilier les différends, mais de « régler et de rendre publiques les mercuriales des salaires ; elle excitera, « mais sans user d'aucune force coactive, à des associations entre les « capitalistes et les ouvriers, à des institutions de crédit, à des caisses « de secours mutuels et de retraites ; elle développera ainsi dans le sein « des classes ouvrières l'émulation, la moralité, un partage plus équita- « ble des bénéfices industriels, tout ce qui peut exciter la prévoyance et « améliorer le sort des travailleurs. » (P. 112 et 113.)

Je n'essaierai pas de suivre M. Béchard, soit dans la réfutation des craintes qu'opposent à tout projet d'association ouvrière des personnes trop préoccupées des périls d'une lutte contre la grande armée industrielle, pour s'apercevoir qu'on rend cette armée moins redoutable en la disciplinant, soit dans le développement successif des principaux articles du programme que je viens de transcrire : discipline de l'atelier et juridiction des prud'hommes, — institutions de crédit, — ha-

bitations, cités ouvrières, — caisses d'épargne, de secours mutuels et de retraites. Je suis forcé d'omettre aussi des détails pleins d'intérêt sur l'éducation populaire, l'apprentissage, le compagnonnage et les bureaux de placement ; un travail déjà très-substantiel, et resserré dans un petit nombre de pages, perdrait trop à une analyse qui dégénérerait malgré moi en une mutilation. Je constaterai seulement, pour achever d'en faire connaître et apprécier l'esprit, que bien différent de ces faiseurs de systèmes que s'égarent dans le champ indéfini des théories sans s'inquiéter des limites du réel et du possible, l'honorable écrivain s'appuie constamment sur les faits, citant volontiers et avec discernement, étudiant les traditions du passé et l'exemple des pays voisins, non pour les reproduire par une imitation servile, mais pour en modifier l'application suivant ce que lui paraît réclamer le tempérament propre à notre siècle et à notre patrie. C'est ainsi que, tout adversaire qu'il est de l'intervention gissante et co-active de l'Etat dans ce qui doit être accompli par le concours des volontés libres, il admet comme une conséquence de nos idées d'unité et de nos habitudes gouvernementales une surveillance officielle inconnue dans d'autres contrées. Je serais même tenté de croire qu'il sacrifie parfois un peu trop à la crainte de décentraliser avec excès, et j'aurais peine, par exemple, à maintenir d'une manière aussi absolue que lui la nécessité de l'intervention du pouvoir souverain pour conférer aux associations de toute espèce un degré quelconque de capacité civile. Cette nécessité, combinée avec la jurisprudence en vigueur sur les dons à personnes incertaines et sur les libéralités déguisées, entrave plus qu'on ne se l'imagine le développement et la continuation des œuvres les plus utiles dans leur modeste simplicité et l'innovation législative qui permettrait d'en assurer la durée au-delà des bornes de la vie des fondateurs, sans les faire entrer, sous le nom pompeux d'établissements publics, dans un moule administratif souvent peu fait pour elles. L'entreprise présenterait, ce me semble, tout compensé, plus d'avantages que d'inconvénients.

Mais ce serait encore m'écarter du but que je me suis proposé que de discuter, ne fût-ce que quelques unes des solutions de détail. Elles se rattachent à tant de considérations diverses, elles touchent à des parties si délicates de l'organisme social, qu'il faudrait crier au miracle si elles ne soulevaient aucune dissidence, même entre hommes animés d'une égale bonne foi et ayant les mêmes vues d'ensemble. Il y a plus; qui peut se promettre en de semblables matières d'être toujours d'accord

avec soi-même, et qui voudrait sur une simple lecture accorder ou refuser définitivement son adhésion? Heureux le livre où l'on reconnaît du moins sans hésitation, comme dans celui-ci, l'élévation et la justesse de la conception générale! Je ne parlerai pas du talent d'exécution, de la facilité, de la netteté du style; il ne serait pas de bon goût, dans *le Correspondant*, de dépasser une certaine mesure d'éloges, quand il s'agit de M. Béchard. J'aime mieux terminer par une citation; elle réparera une omission dans le très-insuffisant exposé que j'ai fait de ses idées, omission impardonnable si quelqu'un eût pu croire que le nom vénéré de l'Église, inscrit en tête de son travail, eût été sous sa plume un mot vide de sens :

« Joignez à ce puissant levier (de l'association libre entre ouvriers) « la liberté religieuse. Cessez de vous effrayer à la vue d'une confrérie « de pénitents. Propagez au contraire, autant qu'il sera en vous, ce be- « soin de religion qui a éclaté dans les premiers jours de la révolution « de Février, au sein même de l'insurrection triomphante, et qui se re- « produit dans les statuts de la plupart de ces sociétés de secours mutuels « spontanément créées et organisées par le peuple, qui les a presque « toutes placées sous l'invocation d'un *saint*. Assez longtemps la bour- « geoisie française, cette classe dont la prépondérance politique est désor- « mais un fait acquis et irrévocable, s'est laissé distraire par le fantôme « du jésuitisme, de l'abîme ouvert sous ses pas par les utopies socialistes. « Que faudra-t-il donc pour l'éclairer, si le coup de tonnerre de la ré- « volution de Février, si les désastres de toute nature qui en ont été la « suite, si les périls qui nous menacent encore ne peuvent triompher de « ses étroits préjugés?

« Ce que l'autorité a imposé à une autre époque, la société éclairée, « moralisée par l'expérience, peut l'adopter librement aujourd'hui ; donc « refuser aux classes ouvrières la *liberté* de chercher dans l'esprit d'as- « sociation chrétienne le contrepoison du socialisme, et de refaire en « quelque sorte, par un élan libre et spontané, cette grande œuvre de « saint Louis d'où est sortie presque tout entière la civilisation du « moyen-âge, c'est un double crime de lèse-humanité et de lèse-divi- « nité. » (PP. 123 et 124.)

E. F.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 décembre 1849.

Une *revue politique?* s'est-il donc passé depuis quinze jours, ou même un mois, des événements politiques? Oui, nous avons eu à l'Assemblée législative un discours à propos des coalitions d'ouvriers, par M. Barre, cultivateur de profession, qui a dit des vérités fortes dans un langage pittoresque et inculte; une protestation énergique, imposante et parfaitement accueillie, de notre ami M. l'abbé de Cazalès, contre certaines accusations du socialisme contre l'indifférence ou la partialité de la religion dans la question des riches et des pauvres; la dédicace de l'église Saint-Paul, à Nismes; la réception de M. le duc de Noailles, à l'Académie française.

Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé.

Nous appelons un événement politique la dédicace d'une église catholique toute neuve, à la construction de laquelle l'Etat n'a contribué que pour une portion insignifiante, et qu'a bâtie en peu d'années, au milieu et en dépit des bouleversements politiques, une ville mi-partie de catholiques et de protestants. Quand nous parlons d'une église bâtie, nous voulons dire un édifice achevé dans toutes ses parties, et auquel il ne manquait pas le plus mince détail de son mobilier, quand l'architecte en a remis les clefs aux autorités civiles et ecclésiastiques; phénomène bien rare dans l'histoire des arts, même aux époques où le zèle des populations semblait rendre leurs ressources inépuisables. Alors, en effet, quand un édifice religieux était simplement couvert, souvent même quand il n'y avait d'élevé que la bâtisse du chœur, on se hâtait d'appeler Dieu dans cette nouvelle demeure, et le reste s'achevait ensuite comme on pouvait. Cette fois, il n'y avait pas de raison valable pour se montrer si pressé; Nismes avait affecté à la paroisse de Saint-Paul la chapelle d'une ancienne communauté religieuse, et l'on pouvait, à la rigueur, patienter dans un édifice trop étroit. Mais du reste les travaux n'ont pas langui; il a suffi de dix an-

nées pour mener à bien une entreprise si coûteuse et si compliquée. Dans cet intervalle, on a élevé l'édifice, posé la toiture, construit la flèche, sculpté la façade et les chapiteaux, peint le chœur avec magnificence, pourvu les fenêtres de verrières splendides ; le chœur est pavé en mosaïque, orné d'un beau *ciborium* qui rappelle les basiliques de la capitale du monde chrétien ; les stalles, le banc-d'œuvre, la chaire à prêcher, le buffet d'orgue sont en bois sculpté. Une seule pensée dirigeant diverses mains a conduit tous ces détails ; l'architecte avait judicieusement adopté le style roman du XIIe siècle, si parfait dans nos provinces méridionales, si religieux et en même temps si fidèle aux traditions de la plus pure architecture. Sans rien copier servilement, il s'est inspiré des meilleurs modèles, et là où les exemples lui manquaient, il est remonté à la source des idées, et il en a fait sortir des applications harmonieuses.

Nismes, si riche en monuments antiques, n'avait, à proprement parler, pas d'églises : au XVIIe siècle, les protestants, longtemps maîtres de la ville, avaient fait disparaître presque tout vestige de l'art chrétien ; à la fin du XVIIe siècle, on pourvut à la hâte aux besoins de l'ancien culte, en bâtissant des églises insuffisantes dans le mauvais goût de l'époque. Il a fallu le XIXe siècle, soixante ans après Voltaire, pour qu'un conseil municipal, alors en majorité protestant, décrétât la construction d'une église digne de toute la majesté du culte catholique. Les sentiments si louables de concorde et de bienveillance qui avaient inspiré cette décision ont protégé jusqu'au bout une aussi admirable et aussi touchante entreprise ; la population nîmoise tout entière, sans acception de communion et de croyance, a pris un intérêt constant au progrès de l'édifice, comme à une œuvre de prédilection. Les catastrophes de Février et les ateliers nationaux en avaient d'abord retardé l'achèvement : mais dès que l'ordre commença à renaître, on se remit au travail avec une nouvelle ardeur, et lorsque quatre évêques sont venus dédier la nouvelle église, le 14 novembre dernier, quand la procession s'est déroulée à travers les rues et sur les places avec la pompe des anciens jours, les protestants ont partagé l'émotion et la joie des catholiques : ç'a été vraiment une *Fête de Dieu*, qui a effacé, nous l'espérons du moins, tout le sang versé dans les anciennes dissentions.

C'étaient là de bien bonnes pensées ; mais pour les exécuter il fallait un talent qui répondît à l'attente du public, un ordre et une probité capables d'encourager aux sacrifices, un esprit de suite et une autorité morale qui disciplinassent l'armée des coopérateurs, une aménité de

caractère qui émoussât les épines de l'autorité, une persévérance dans le travail qui ne laissât en souffrance aucune partie de cette entreprise multiple. Tout cela s'est trouvé dans l'architecte qu'un hasard de concours avait donné, bien jeune encore, à la ville de Nismes pour l'accomplissement de son projet. Il faut que le nom de cet architecte soit bien difficile à retenir ou à prononcer, car nous ne connaissons pas un seul des journaux quotidiens qui, en parlant de l'église de Saint-Paul et de sa dédicace, ait pris soin d'enregistrer ce nom dans ses colonnes : nous le transcrivons ici, quand ce ne serait que pour démontrer qu'un homme qui s'est renfermé dans son atelier sans courir les échoppes de la presse périodique et sans s'enrôler dans aucune coterie, peut, par quelque coin obscur, échapper à la grande conspiration du silence, celle que les habiles pratiquent avec le plus de succès : c'est M. Questel, aujourd'hui architecte du palais de Versailles. Demandez à tous ses collaborateurs, à M. Dénuelle, qui a parfaitement conduit la peinture d'ornement ; à M. Collin, le sculpteur de Nismes ; à M. Maréchal, le célèbre peintre-verrier ; à M. Hippolyte Flandrin, qui paraît avoir exécuté son chef-d'œuvre dans cette église ; et tous, même le plus justement renommé, vous diront ce qu'ils doivent à l'impulsion donnée par l'architecte, dont ils se sont fait une loi de rendre et d'embellir la pensée.

Au lieu de matagraboliser sa cervelle et de se tourner les sens à suivre, par le temps qui court, toutes les inventions de l'esprit de désordre, ce qu'on a de mieux à faire, c'est d'aller droit son chemin et de travailler comme si l'on vivait dans la société la plus stable et la mieux organisée. Les Nîmois ont bâti leur église pour les siècles à venir, et en dédaignant les folies du temps présent ; M. le duc de Noailles a fait l'éloge de M. de Chateaubriand comme l'aurait fait la monarchie constitutionnelle, si elle avait duré, c'est-à-dire si les conceptions et le caractère du grand homme n'avaient été trop hauts pour la médiocrité envieuse de notre époque. M. de Noailles a su se mettre au-dessus des préoccupations pusillanimes de l'époque actuelle. Un excellent curé de Paris, qui donnait l'autre jour la bénédiction nuptiale à une personne de nos amis, en présence de deux familles chrétiennes et d'une assistance édifiante, ne s'avisa-t-il pas de tonner contre les ennemis de la famille? Ainsi, dans le siècle dernier, et pendant un séjour de la cour de France à Fontainebleau, l'abbé de Boismont essayait, dans la petite église d'Avon, ses plus beaux élans contre l'abus des richesses, sur un auditoire de vigneronnes qui l'écoutaient assises sur leurs talons.

Ces sortes d'allusions intempestives sont heureusement absentes du discours de M. de Noailles. Une tristesse grave et contenue est tout ce qu'il a concédé à notre panique de deux années; du reste il a parlé comme on doit le faire à un pays qui ne périra pas, parce qu'il contient et au-delà ce que Dieu exige de bons éléments, pour prêter le secours de sa main puissante quand le moment de la crise est arrivé.

Le discours de M. de Noailles n'a pas duré moins de deux heures, ce qui est beaucoup pour l'orateur, qui n'a pas le droit de s'arrêter comme l'usage s'en est si judicieusement établi dans la chaire sacrée, et pour l'auditoire dont l'attention ne se maintient invariablement pas au-delà d'une heure et demie, à moins d'épisodes extérieurs et de causes momentanées de distraction. Mais le sujet était si grand, et M. de Noailles l'a traité avec un sentiment si profond de respect, qu'il lui était impossible d'éviter ce péril d'une double fatigue. *Surtout soyez long*, lui avait dit M. Villemain avec une judicieuse finesse; il a donc été long, et le public, qui lui en a su gré, a vaincu la nature elle-même pour recueillir avec avidité jusqu'au bout ses paroles si noblement inspirées.

M. de Noailles nous a habitués à un excellent langage : il lui manque le métier de l'écrivain, et c'est presque un bonheur pour son talent; son style, souvent inexpérimenté, a toujours un grand air; il écrit comme on parle, mais surtout comme on parlait dans la plus exquise société, à la meilleure époque de notre langue. Celui dont il prononçait l'éloge était, au contraire, un écrivain achevé, et chez lequel l'artiste avait longtemps comme dérobé le penseur aux regards du plus grand nombre. M. de Noailles est entré dans la carrière publique au moment où M. de Chateaubriand la quitta; il monta dans la tribune de la Chambre des Pairs, que l'auteur des *Martyrs* avait désertée par un scrupule de fidélité légitimiste. M. de Chateaubriand a poussé quelquefois jusqu'aux dernières limites l'irritabilité du génie : quand il mord, il emporte la pièce. M. de Noailles a su faire constamment accepter à ses adversaires l'expression des convictions les plus décidées, par un ménagement des personnes et une modération de langage qu'on peut citer comme des modèles accomplis; et pourtant, malgré ces contrastes, une singulière harmonie d'idées, un estime et une affection réciproques s'étaient établis entre le vieux roi de la littérature contemporaine, type idéalisé du gentilhomme mécontent de l'ancienne France, et le jeune rejeton d'une famille longtemps enviée à cause de la prodigalité des faveurs de la cour, mais qui, par les services rendus à la France, avait su

dignement supporter le poids de l'envie. M. de Noailles avait su rendre hommage au génie ; M. de Chateaubriand appréciait et respectait le caractère : et c'est ainsi que s'était fondée l'honorable intimité qui a permis à M. de Noailles de tracer de ce grand homme un portrait d'une fidélité saisissante.

Le discours de M. de Noailles formera désormais le commentaire indispensable de ces *Mémoires d'Outre-Tombe* si maladroitement déchiquetés en feuilletons et à l'occasion desquels se sont élevées tant de clameurs bruyantes et passagères. Dans les génies de la trempe dont était celui de M. de Chateaubriand, les défauts sont gros comme des maisons, et la médiocrité envieuse qui peuple le monde et la littérature est charmée de relever ce qui fait tache pour dissimuler ce qui enthousiasmera l'avenir. Mais ce n'est point ici la place convenable pour traiter une question littéraire ; nous espérons pouvoir plus tard envisager à ce point de vue les *Mémoires d'Outre-Tombe*, et ce sera l'occasion de faire sentir tout ce que les jugements de M. de Noailles renferment d'intelligent et de judicieux. Aujourd'hui, nous ne pouvons parler que de l'acte politique, et parce qu'il est grand et salutaire, nous allons tâcher d'en apprécier en peu de mots la portée.

M. de Chateaubriand, que quelques juges incompétents ou passionnés essaient de reléguer dans le passé, était l'expression de beaucoup la plus complète de notre époque. Il avait compris à la manière d'un homme de génie, c'est-à-dire en grand et avec une négligence dédaigneuse des accidents et des détails, la solution de notre problème politique. D'abord, la seule chooe qui ne vieillisse point, l'élémeut incorruptible, c'est-à-dire la religion ; puis, la tradition légitime du passé, personnifiée dans une race auguste, dont les fautes n'égaleront jamais les vertus et les services ; enfin, le renouvellement de la société, par la participation toujours croissante d'un plus grand nombre à ce qui fait la dignité, la vie et la consolation de l'homme sur cette terre. Il jeta le fondement de ces grandes alliances, ainsi qu'on le fait toujours au milieu des tempêtes, et de même qu'on bâtit ces phares de l'océan que les grandes marées recouvrent vingt fois avant que le salut des navigateurs ait brillé au sommet de la tour immobile. Il a été payé de cet immense service par le défaut d'intelligence plus que par l'ingratitude de ses contemporains ; on l'a admiré, mais on ne l'a pas compris. Puis, l'expérience est venue ; on a essayé de toutes les solutions différentes de la sienne ; on en tentera d'autres encore peutêtre ; on échouera de même,

et l'on finira par en revenir à lui, à ses inspirations et à ses doctrines.

C'est ce qu'il fallait dire à la France, en s'adressant à l'Académie ; l'enceinte de l'Institut est un asile inviolable, comme au milieu des déchirements intérieurs de la Grèce l'était le territoire de l'Elide, consacré aux grandes solennités nationales; M. de Noailles, renversé par le flot révolutionnaire de la tribune de la pairie, où sa parole prenait chaque jour plus d'ascendant, a été accueilli dans le sanctuaire des lettres, et c'est du milieu de cette enceinte, respectée par les fureurs les plus aveugles du préjugé politique, qu'en exposant les principes de M. de Chateaubriand, il développe ses propres convictions, et offre enfin à tous les hommes sensés les vraies conditions de l'alliance.

C'est là le sens profond de son discours ; si ses adversaires de la veille, si surtout les amis qui dans le passé ont à se reprocher d'avoir méconnu M. de Chateaubriand et d'avoir clabaudé contre son génie avec une étourderie et une petitesse que la tourbe démagogique la plus aveugle n'a jamais égalée, savent faire leur profit de ces paroles si nobles et si sensées, ils hâteront la fin de nos épreuves, ils épargneront à la France une génération de plus d'agitations sans terme et de malheurs sans compensation. Qne cette espérance soit remplie, et M. de Noailles deviendra un des hommes nécessaires de notre pays ; il démontrera une fois de plus, par l'influence salutaire de son talent et de son caractère, l'odieuse bêtise de ceux qui privent trop souvent la France des hommes les plus propres à l'éclairer et à la conduire, uniquement parce que ces hommes ont le malheur de dignement porter le poids d'un passé glorieux.

Si au contraire nous persistons dans nos absurdes discordes, M. de Noailles, condamné au loisir dont il sait faire par ses écrits un si noble et si utile usage, n'en restera pas moins éternellement honoré par les gens de bien pour avoir su montrer, avec tant de goût, d'habileté et de succès, la vérité sans voiles à une France bien malade et à une Europe qui l'est sans doute encore plus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *République, Socialisme et Pouvoir*, par JULES DE COSNAC [1].

2° *De la Démocratie et des périls de la société*, par M. LAURENTIE [2].

Ces deux écrits ont pour objet de montrer les périls de la situation présente. Il est difficile de les lire sans remporter, en effet, cette conviction que, de gré ou de force, par l'égarement de la liberté ou par la logique des idées, on s'avance vers l'abîme.

M. Jules de Cosnac dévoile avec un louable courage l'impéritie et la tendance désorganisatrice des hommes que le flot des événements a portés un instant au pouvoir. Il prouve comment le socialisme est au bout des principes qu'ils défendent et des mesures qu'ils ont adoptés; il fait voir quelles erreurs doctrinales, économiques et politiques, le socialisme renferme, et avec quelle déloyauté il cache, sous le voile de la religion, ses projets impies et immoraux. Le rôle que joue la fortune dans la vie des sociétés, les conditions générales d'un vrai pouvoir, la nécessité de suppléer par l'emploi de la force à l'infirmité des principes, l'anarchie et le despotisme arrivant à la suite du suffrage universel mal organisé et de la centralisation administrative trop rigoureuse, tous ces points sont traités d'une manière concise, il est vrai, mais claire, nette et concluante. Il règne dans les pages écrites par M. de Cosnac un éclat de bon sens merveilleusement propre à les faire comprendre et goûter du public. Sa méthode, en réfutant les erreurs du socialisme, est de les ramener immédiatement à des conséquences pratiques, et de révéler ainsi tout ce qu'elles promettent d'absurdités et de honte aux nations qu'elles séduiraient.

De son côté, M. Laurentie cherche et assigne l'origine des folles utopies qu'on menace de nous appliquer, et des périls redoutables où l'on a précipité la France. Il remarque, avec sa haute et ferme raison, que la

[1] Broch in-12 de 200 pages. Paris, Henri Féret, Palais-National; Victor Lecou, rue du Bouloi.

[2] Broch. in-32 de 182 pages. Paris, Lagny frères, rue Bourbon-le-Château.

grande plaie, la plaie désespérée des sociétés modernes, est d'avoir placé soit en principe, soit en fait, le droit dans la force. Vous avez nié et détruit, il y a trois siècles, l'autorité morale; alors il ne vous reste plus, pour retenir les hommes sous l'empire de la loi, désormais décréditée, que le glaive et l'intérêt. Mais l'intérêt divise et n'unit pas ; le glaive se rompt quelquefois, ou même se retourne contre ce qu'il avait mission de protéger. Vous parlez de démocratie et de souveraineté du peuple ; mais s'il y a une justice, un droit antérieur et supérieur au peuple, la démocratie est une fiction ridicule ; s'il n'y a ni principe ni raison que par la décision du peuple, sa souveraineté n'est que celle de la force brutale. C'est précisément cette dernière situation qui est celle de la France.

Or, la force n'est pas la principale condition de la vie sociale. Tout peut plaire à la majorité d'aujourd'hui ou de demain, et pourtant manquer de base et couvrir d'effroyables dangers. Sur la foi d'une régularité apparente, on marche sans crainte ; les intelligences émancipées ne s'occupent ni de vérité ni de vertu ; les vices se multiplient, tous les cynismes s'étalent, la corruption fait son œuvre et mine sourdement la société qui s'écroule un jour dans l'anarchie ou tombe dans les mains du despotisme. Il faut oser le dire : nous allons à de telles extrémités, soit que le socialisme nous y conduise, soit que nous y aboutissions en nous efforçant de l'éviter lui-même.

Le remède aux maux du présent, le préservatif contre les maux de l'avenir, seraient l'autorité et la charité ; mais ni l'une ni l'autre ne sont possibles que dans le Christianisme. La foi sincère aux vérités de l'Evangile, la pratique générale de ses maximes, voilà le point où il faut ramener les mœurs et les lois de la France. « De sorte que la conclusion des études contemporaines est de savoir si la société restera hors du Christianisme ou rentrera dans le Christianisme : le choix est entre le matérialisme abrutissant et désespéré, et la liberté féconde et réglée... Le Christianisme a illuminé tour à tour toutes les barbaries ; il lui reste un miracle à montrer à la terre, c'est de sauver la civilisation. »

G. D.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 32, rue de Seine.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

Il y a quelques années, menant une vie de voyageur, j'aimais à m'arrêter à Nancy. L'air noble de cette ville me frappait. Je trouvais que ses longues rues et ses belles places, ses monuments élégants et ses vastes faubourgs, lui donnaient l'air d'une capitale. La rareté des équipages, le silence des grands hôtels, me disaient qu'elle avait vu des temps meilleurs. J'observais avec intérêt sa population, à la mine mâle et douce, race allemande croisée de sang français. Lorsque l'excellente étude de M. Foisset [1] m'eut appris que Nancy avait son histoire, écrite par M. de Dumast, je voulus la lire. Etonné de tout ce que ce livre indiquait de neuf et d'important, j'ai recherché, depuis, à quel point étaient fondées les hardies affirmations de l'auteur. Mes recherches m'ont laissé convaincu de la justesse générale de ses appréciations.

Ecrire les annales de la nation lorraine, depuis la Renaissance, serait en dehors de ma mission et au-dessus de mes forces : c'est à la Société *Foi et Lumières* [2] qu'il appartient d'accomplir ce travail. Mais j'essaierai du moins de montrer combien utile il serait, pour l'appréciation de la politique et de la société françaises, qu'une histoire complète nous fît parfaitement connaître la Lorraine catholique, ses combats et ses souffrances, son esprit et ses mœurs.

I

Vers la fin du XV[e] siècle, l'esprit révolutionnaire commençait à envahir l'Europe. La grande et libérale société franco-germanique subis-

[1] *Correspondant*, tome XX.

[2] L'académie chrétienne instituée à Nancy, laquelle a publié le Manuel complet des preuves scientifiques de la religion. (Voir *le Correspondant*, tome XIV, p. 14.

sait un recul, qui la ramenait vers les brillantes misères du Bas-Empire. L'ogive s'élevait encore vers le ciel, mais festonnée de broderies bâtardes. Les nobles savaient encore se battre, mais déjà devenait rare la chevalerie, cette immolation du corps à de chastes amours et au triomphe de la foi. Le luxe gagnait l'Occident. Plusieurs souverains, et surtout les rois de France, excitaient et fortifiaient la bourgeoisie contre les seigneurs. Déjà commençait ce mouvement de centralisation excessive et de patriotisme outré [1], produit de l'orgueil des individus et des peuples : double courant, qui tend à soumettre chaque nation à un homme et à un centre omnipotents, et toutes les nations à la race la plus forte ; double folie païenne, qui divinise les Auguste et les Louis XIV, puis livre leurs successeurs à la populace, et qui peut-être fera de l'ancien continent la proie d'une nouvelle Rome. Le sens égaré, qui coule à flots de nos jours, s'infiltrait déjà dans la société.

C'est que le clergé faiblissait. Avide et orgueilleux d'une vaine érudition païenne, il désirait plus l'opulence que la liberté. La sève de la parole sainte s'appauvrissait ; partout s'éteignait la vie catholique, qui est l'unité dans la liberté et la variété [2]. La simonie et le népotisme effleuraient même les degrés du trône des apôtres. L'Esprit Saint continuait évidemment de veiller sur la papauté, mais les éclairs de l'Eglise ne pouvaient plus dissiper les ténèbres. Le temps approchait où un concile français, se déclarant contre le pape, allait fournir à Luther, par l'entremise d'un évêque, le code des usurpations gallicanes sur le Saint-Siége [3] ; et, bientôt après, on devait voir le fils aîné de l'Eglise s'allier

[1] Il va sans dire que nous condamnons aussi l'excès opposé, qui émiettait les peuples, au XI[e] siècle, pour faire des apanages de cadets.

[2] « Ecce desolatione desolata est terra, quia non est qui recogitet corde. Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus. Undiquè venerunt vastatores, et conculcaverunt partem meam, et facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem. Vos autem, o sacerdotes, non ascenditis ex adverso, neque opponitis murum pro domo Israel, ut stetis in prælio in die Domini, sed comeditis agnos de grege, et vitulos de medio armenti, bibentes vinum in phialis aureis, optimo argento delibuti ; nec est qui patiatur super contritione Joseph. »

(*Manuale christianorum*, XVI[e] siècle.)

[3] Le concile national de Tours, assemblé par Louis XII. Les pères de ce concile déclarèrent nulles les excommunications que Jules II pourrait lancer sur Louis XII, défendirent de s'adresser à Rome pour aucune affaire et d'y envoyer de l'argent, et, de leur autorité privée, sans consulter le pape, accordèrent au roi 100,000 écus à prendre sur les biens ecclésiastiques. Ils préparèrent en outre le concile de Pise, par lequel Louis XII et Maximilien, alors alliés, voulaient faire déposer Jules II, et donnèrent à Matthieu Lang, évêque de Goritz, envoyé de l'empereur, le *Code*

avec Soliman, et les Anabaptistes promener par l'Allemagne le drapeau sanglant du communisme.

Pendant que ces malheurs se préparaient pour le XVI[e] siècle, René de Vaudémont devint duc de Lorraine. Il descendait de Charlemagne par les femmes, et déjà sa famille régnait sur l'Empire, par les Habsbourg, branche cadette de la sienne, issue comme lui d'Ebérard II d'Alsace. La Lorraine elle-même, création carlovingienne, semi-allemande et semi-française, formait un lien naturel entre la France et l'Empire. La Suisse, catholique et libérale, modèle de vertus simples et d'héroïsme, entretenait de fraternels rapports avec les Lorrains. Cette origine et ces relations nous donnent la clef de leur histoire. Princes et peuple, ils maintenaient gravée au fond du cœur la devise qu'on lit encore à Vézelise, au pied de la montagne de Sion-Vaudémont, ce noyau de la Lorraine : *Lex omni imperio major* : « La loi est au-dessus de tout pouvoir. »

On sait comment René sauva les Suisses à Morat, et comment ces fidèles alliés acquittèrent leur dette à Nancy, après que Louis XI eut sacrifié la Lorraine au plaisir de pouvoir décapiter le connétable de Saint-Pol. Au milieu du triomphe, René demeura chrétien. On le vit pleurer et prier, sur le cadavre défiguré de son terrible ennemi. Si l'épitaphe du magnifique tombeau qu'il lui fit élever respire en quelque chose l'orgueil d'une si mémorable victoire, on y trouve ces vers touchants :

O tibi qui terras quæsîsti, Carole, cœlum
Det Deus, et spretas antea pacis opes !

Cette pensée, burinée par un héros vainqueur, à une époque où presque tous les princes songeaient uniquement à des conquêtes, nous peint bien l'homme et son peuple. René se montra moins soucieux d'agrandir ses Etats que de faire leur bonheur. Il fut le père d'Antoine, duc de Lorraine, et de Claude de Guise.

Antoine et ses sujets possédaient tant de rares qualités que, pendant les seize premières années de son règne, la Lorraine ne se ressentit pas de l'agitation révolutionnaire que Luther avait occasionnée en Allemagne, et qui commençait à envahir la France. Presque toujours, de mauvais prêtres et de mauvais seigneurs commencent les révolutions, en attaquant l'autorité spirituelle ; puis la bourgeoisie, intimidée ou corrompue à son tour, se laisse entraîner au mouvement *réformateur ;* en-

des libertés gallicanes, qui, répandu dans les universités allemandes, où étudiait Luther, y fit un mal immense.

fin, les paysans et les ouvriers se mettent inopinément de la partie. Alors, les passions motrices se montrent à nu ; aux crimes déguisés par le philosophisme ou fardés par l'élégance du haut rang, succèdent des forfaits hideux, accomplis au grand jour par des masses de forcenés qui se glorifient de ne rien respecter. Habituellement les mauvais prêtres et les seigneurs coupables sont châtiés des premiers, par le fléau même qu'ils ont déchaîné ; puis il atteint les populations qui ont failli par une lâche paresse, en laissant le mal s'étendre lorsqu'elles pouvaient l'étouffer.

Sur les bords du Rhin, en 1525, on en était arrivé au dernier acte de ce drame quasi perpétuel. « A la suite *d'un schisme qui s'était formé dans le luthéranisme*[1] » par des libertins plus logiciens que les autres, le drapeau d'une jacquerie s'était élancé de la Forêt-Noire. D'effroyables ravages avaient d'abord eu lieu sur les deux rives du Rhin ; mais déjà, ne se bornant plus à d'aveugles fureurs partielles, et voulant systématiser leurs saturnales, les bandes des révoltés commençaient à former le dessein d'envahir en masse l'Occident, et d'y opérer cette hideuse révolution sociale qu'ils appelaient le règne du Saint-Esprit[2]. » Après avoir saccagé l'Alsace, les *rustauds* (ainsi les nomme l'histoire) marchèrent en plusieurs corps vers la Lorraine et la Champagne. Rien n'était sacré pour eux. La clef des montagnes, Saverne, tomba entre les mains de leur avant-garde, forte de dix-huit mille hommes, que menait le principal chef, l'ouvrier Gerber. Plus de quarante mille hommes s'avançaient pour le soutenir ou le rejoindre. La Chrétienté courait un grand danger, car les armées d'Allemagne et de France étaient occupées au loin, des querelles de François Ier et de Charles-Quint. Nos provinces surtout se trouvaient dégarnies, par suite du désastre de Pavie, où le roi venait d'être fait prisonnier.

Claude de Guise, gouverneur de Champagne, rassembla en toute hâte quelques centaines de lansquenets, gens sans foi ni loi, et les conduisit à son frère Antoine, qui s'apprêtait à combattre vaillamment pour la cause de Dieu[3]. Malgré ce petit renfort, le bon duc n'avait autour de lui que dix à douze mille hommes; mais l'élite des Lorrains se trouvait là : elle savait se passer du nombre. Deux compagnies ayant pillé des villages dont les habitants avaient rejoint l'ennemi, Antoine, quelque peu de

[1] Expressions du vieil historien Boucher.
[2] *Le duc Antoine et les Rustauds*, par l'auteur du *Nancy*. (Sagnier et Bray, libr.)
[3] Edmond du Boulay.

monde qu'il eût, osa les licencier; puis, surmontant de grandes difficultés de terrain, il vint camper devant Saverne.

A peine avait-il investi cette ville, que dix mille paysans s'approchèrent pour l'attaquer. Ils étaient arrivés déjà à Loupestein : le duc, ne laissant devant la place qu'une grand'garde, courut au devant de l'ennemi. Celui-ci, bien qu'à forces pour le moins égales, ne soutint pas le choc en rase campagne; mais il s'était ménagé un refuge derrière des chariots, des haies et des fossés. Il fallut emporter d'assaut ces retranchements, qui furent vigoureusement défendus. Chassés de là, les Rustauds se retirèrent dans les maisons et l'église de Loupestein, où ils résistèrent encore. On leur offrit une capitulation, mais ils la rejetèrent; et ces malheureux, obstinés à se défendre dans leurs rues crénelées, y périrent, poursuivis par le fer et par le feu.

A la nouvelle de l'anéantissement de ce corps d'armée, les Rustauds investis à Saverne demandèrent à capituler. Quoiqu'ils eussent tué un parlementaire, Antoine leur accorda la vie, la liberté et les bagages, à condition toutefois que, renonçant au cri : *Vive Luther!* ils déposeraient les armes et retourneraient chacun chez eux. Le 18 mai (1525), les assiégés allaient défiler devant l'armée victorieuse, qui se rangeait en bataille, lorsque l'on arrêta un homme qui se glissait hors de la place. On le trouva porteur d'une dépêche par laquelle les chefs des assiégés annonçaient aux autres bandes qu'ils allaient bientôt les joindre, après avoir trompé Antoine par une fausse capitulation; ils engageaient leurs compagnons à leur procurer d'autres armes, leur promettant que, réunis tous ensemble, ils écraseraient l'armée catholique. Antoine assembla ses capitaines, et fit prévaloir au conseil des résolutions à la fois clémentes et prudentes; mais tandis que l'on délibérait sur les moyens de les exécuter, Dieu avait décidé que la trahison des révoltés serait punie d'une façon terrible.

Le défilé venait de commencer. Une querelle s'engagea entre un des paysans insurgés et un lansquenet du pays de Gueldres. Celui-ci leva son arme d'un bras menaçant; l'autre cria : Vive Luther! et tomba blessé. Aussitôt une clameur terrible s'éleva de la masse des Rustauds; ils ressaisirent par milliers leurs piques et leurs hallebardes, et, chargés par les gens de Gueldres, ils les repoussèrent. Mais alors, se croyant engagée, toute l'armée catholique, par mal-entendu, s'ébranla malgré ses chefs; la mêlée devint générale. L'entrée de la ville fut forcée par les soldats lorrains; on combattit de rue en rue. Le carnage fut horrible et atteignit

même beaucoup d'habitants. « Au milieu de cette boucherie, les princes de Guise et de Vaudémont, ministres de la bonté de leur frère, s'étaient épuisés dès l'origine à vouloir calmer et comprimer la troupe. Personnellement, ils sauvaient bien quiconque se trouvait à leur portée; mais pour obtenir davantage, il fallut qu'à leur humanité la fatigue de tuer vînt en aide. Ce n'est qu'à la fin qu'ils réussirent à reprendre quelque ascendant : heureux, alors, de pouvoir, quoique bien tard, mettre un terme au massacre, et de faire du moins encore six mille prisonniers [1]. »

Lorsque le château-fort, dernier asile des révoltés, eut été enlevé, on conduisit devant le duc Antoine Erasme Gerber et son principal confident; ils furent seuls condamnés à mort. Alors Gerber avoua que l'on avait bien fait de ne pas ménager sa troupe ; car, disait-il, avec moins de promptitude et de vigueur, on aurait eu sur les bras soixante mille hommes réunis, et le torrent, une fois lancé, ne se serait plus arrêté : les sectaires anarchistes avaient partout des complices en France.

On profita de la leçon, et on marcha sans délai contre le gros des ennemis, qui était encore intact. On les trouva retranchés, au nombre de vingt-cinq mille, à Cherviller, non loin de Schélestadt. Malgré les haies, les fossés, les épaulements, malgré les chariots liés qui servaient de chevaux de frise, la petite armée lorraine éteignit le feu de l'artillerie luthérienne, et engagea avec les Rustauds une lutte corps à corps, qui se termina par leur complète déroute. Guise et Vaudémont se distinguèrent beaucoup à cette attaque. Dix mille communistes restèrent sur le champ de bataille ; les vainqueurs y couchèrent parmi des tas de cadavres de six pieds de haut. Un si brillant exploit mit fin à cette guerre sociale. Des bandes formidables occupaient encore la haute-Alsace; mais effrayées par de tels exemples, elles ne résistèrent plus qu'à demi, et les princes allemands en vinrent aisément à bout.

Il eût été facile au duc Antoine de profiter de ses forces pour arrondir ses Etats; mais, imitant l'exemple que son père lui avait donné jadis après la victoire de Nancy, il licencia sur-le-champ son armée, et, loin de prélever sa part du butin, il refusa même les présents des pays qu'il avait sauvés. Le service qu'il venait de rendre parut si grand à l'Eglise qu'elle le célébra sous la magnifique forme d'un jubilé.

Nous avons raconté avec quelque détail ce glorieux épisode de l'histoire des Lorrains, parce qu'il offre des traits de similitude avec notre

[1] *Le duc Antoine et les Rustauds*, p. 19 et 20.

époque. A Paris, à Lyon, en Italie, en Allemagne, nous avons vu se lever de nouvelles bandes de Rustauds, et trop de foyers d'agitation couvent encore en Europe pour que nous ne soyons pas exposés tôt ou tard à d'autres épreuves du même genre. Or l'exemple des héros de Loupestein et de Cherviller nous prouve qu'une poignée d'hommes de cœur, fermement décidée à vaincre, et qui se précipite sur les ennemis de la société sans en calculer le nombre, enfonce et dissipe promptement des bandes terribles en apparence. En général, le mal ne devient puissant que par la faiblesse des gens de bien.

Les auteurs protestants ont accusé Antoine de s'être montré cruel et perfide dans cette guerre. Ils lui ont imputé le massacre de Saverne, et, suivant eux, ce serait depuis ce moment qu'une colline voisine de cette ville aurait pris le nom de Martyrmont. L'auteur du *Nancy* a récemment fait justice de ces mensonges, qui avaient trompé plusieurs de nos amis. Grâce à M. de Dumast, nous savons que la montagne dont il s'agit, lieu consacré par la dévotion catholique, s'appelait Marterberg ou Martyrmont dès les premiers siècles du Christianisme [1]. Au reste, s'appuyant sur le témoignage des vieux historiens Boucher, Pilladius, Du Boulay, Volzir, Herculan, il n'a rien laissé subsister des ombres qui semblaient ternir la mémoire d'Antoine.

Après la victoire de Cherviller, ce prince ne cessa de travailler à la pacification de la Chrétienté. En 1538, il se rendit à Nice, où il fit conclure une trêve qui donna quelque répit à l'Occident, à demi ruiné par les guerres d'Italie. Lorsqu'il revint, on criait partout sur son passage : « Vive le bon duc de Lorraine ! vive le bon prince de paix ! » Plus tard, atteint déjà de la maladie dont il mourut, il fit encore un long voyage pour travailler au repos de l'Europe. Aussi, lors de sa fin, qu'un contemporain [2] appelle « le plus catholicque trépas de prince qu'il y eût eu depuis plusieurs cents ans en la Chrétienneté, » son unique regret fut de n'avoir pu solidement terminer les querelles des potentats ; et ses sujets, joignant à un éloge venu d'eux-mêmes l'éloge que lui avaient décerné les nations voisines, répétaient ce double gémissement : « Hélas ! le bon père du peuple ! hélas ! le bon prince de paix [3] ! »

Chez Antoine, observe M. de Dumast, la bravoure n'était qu'une des

[1] Comme Montmartre, qui signifie également *Mons Martyrum*, le Mont des Martyrs.

[2] Du Boulay.

[3] *Le duc Antoine et les Rustauds*, p. 35 et 36.

formes de la bonté. Sa mère, la reine Philippine de Gueldres, qui mourut clariste et en odeur de sainteté, lui avait répété souvent : « Plutôt mille fois périr que de commettre un seul péché mortel ! » Le prince avait pris cette pensée pour règle de conduite.

Dieu bénit le bon duc dans sa lignée. Son fils, Charles III, fut surnommé le Grand par les Lorrains, excellents appréciateurs de la valeur réelle des princes. Il méprisa la fausse gloire des combats stériles et des conquêtes, et maintint dans ses Etats, au milieu de l'Europe en feu, l'ordre, la richesse et la paix. On lui dut la fondation de l'Université si chrétienne de Pont-à-Mousson, et la construction de la ville neuve de Nancy. Grâce au calme et à la prospérité de son pays, il fut possible à Charles III d'avancer de fortes sommes au gouvernement français pour la défense du catholicisme ; et une partie de la noblesse lorraine put suivre les Guise en France, dans leurs vaillantes luttes contre les protestants.

Nous devons nous arrêter aux services que ces princes nous rendirent pendant les guerres de religion ; car, au XVI[e] siècle, l'histoire des Lorrains est presque confondue avec la nôtre, par l'influence que François, Charles, Henri de Guise, et les ducs de Mayenne et de Mercœur, exercèrent dans notre pays.

II

Dès les premiers temps des prédications de Luther, ses doctrines avaient excité des troubles affreux en Allemagne. Aussi hardis logiciens que leur maître, les paysans luthériens avaient tourné contre les bourgeois et les seigneurs les armes que l'orgueil et les subtilités de son esprit lui avaient fournies pour saper l'autorité religieuse. D'ailleurs, son livre : *De la Liberté chrétienne*, inspirait la révolte, par la manière audacieuse dont il traitait les législateurs et les lois. De l'Elbe au Rhin, on avait vu se lever des bandes de sectaires furibonds, dont quelques-unes pratiquaient le plus immonde communisme.

En France, le protestantisme débuta d'une façon différente ; il gagna d'abord la majeure partie des seigneurs et de la haute bourgeoisie ; ce n'est qu'au bout de plusieurs années que les classes laborieuses de quelques provinces se laissèrent intimider ou séduire. Cela fit que la prétendue réforme apparut dans notre pays sous des traits moins grossiers et moins inquiétants. Cependant, dès 1535, les catholiques et la Cour s'alarmèrent des progrès rapides de l'hérésie ; on

sévit avec trop de rigueur contre les protestants; ceux-ci devinrent bientôt les plus forts dans quelques parties du royaume, et opposèrent la violence à la violence. Leur puissance ne cessa de croître jusques vers 1561, époque où commença une guerre civile de quarante ans, interrompue huit fois par de courtes trèves; mais, pendant ces trèves mêmes, la lutte continua, par l'intrigue, les rixes, le poignard, la persécution. Les Guise, comme des colosses, dominent toute cette époque. Lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir, le tiers de la nation française était protestant : à l'instant où Mayenne déposa les armes devant Henri IV, il n'y avait plus qu'un dixième de la population qui ne professât point la religion catholique.

En abattant le protestantisme en France, est-il vrai que tous ces princes lorrains agirent contre la liberté religieuse, et immolèrent à leur ambition le bien-être et la gloire du pays qui les avait adoptés?

L'histoire rationaliste l'affirme depuis trois siècles; et, même auprès de la plupart des catholiques, ces illustres champions de notre foi ne sont pas encore tout à fait blanchis de telles accusations. Voyons donc en quoi les Guise ont démérité de la patrie et de la liberté.

Ils n'ont cessé de faire la guerre au protestantisme, c'est vrai. Mais qu'y avait-il de commun entre le protestantisme et la liberté? Quelle était, en elle-même, cette prétendue réforme? « Un retour aux théories du destin aveugle et aux mœurs dévergondées qui en résultaient; une nouvelle invasion mal déguisée du fatalisme et du sensualisme musulmans. La doctrine du serf arbitre [1], acompagnée de ses hideuses conséquences, doctrine qui détruisait la dignité de l'homme, était la plus entière négation des beaux dogmes de liberté et de moralité professés par l'Eglise au sein de la république chrétienne. Dans la défection du XVI[e] siècle, il y avait trahison sociale en même temps qu'hérésie; il y avait désertion positive de la cause des peuples [2]. »

Et comment le sectaire du XVI[e] siècle entendait-il la liberté religieuse? « Lorsqu'il repoussait le joug de la communion dominante, c'était pour y substituer le joug de la sienne, et l'appel à la tolérance n'était qu'une arme passagère entre les mains des partis [3]. » Voyez, en

[1] « Le *servum arbitrium* ou serf arbitre; système de l'*omnia eveniunt necessitate absoluta;* système du fatalisme aveugle et de la prédestination sans contrepoids; théorie d'après laquelle, l'*âme n'étant nullement libre* et n'ayant gardé aucune faculté propre, la responsabilité morale de l'homme disparaît. »

(Note tirée du *Nancy* de M. G. de Dumast.)

[2] G. de Dumast. Le *Nancy*, p. 55.

[3] M. le duc de Noailles. *Vie de madame de Maintenon.*

effet, Luther faire chasser de Wittenberg Carlostadt, qui, disait-il, avait voulu sans mission s'ériger en nouveau docteur. Il écrit un traité pour prouver que les gouvernements ont le droit d'employer le glaive contre les sujets ennemis de la saine doctrine religieuse; il engage les princes à dompter par la force les paysans révoltés de la Souabe et de la Franconie; il prêche même l'extermination des anabaptistes. Calvin tyrannise Genève, en expulse ce qu'il appelle la secte des libertins, fait brûler Michel Servet comme anti-trinitaire, fait trancher la tête à Bruet et à Gentilis pour hérésies, et enseigne que le pouvoir est tenu de punir de la peine de mort les offenses graves à la religion, d'étouffer tous les germes d'idolâtrie [1]. Le doux Mélanchton lui-même félicite Calvin du supplice de Servet, lui dit que pour cette haute action le fils de Dieu sera sa récompense, et conseille de mettre à mort les trois anabaptistes de Iéna..... Singuliers défenseurs de la liberté religieuse, que les apôtres de la Réforme!

Leurs disciples suivirent avec zèle ces exemples et ces instructions. « S'emparer des sanctuaires catholiques, les dépouiller ou les démolir; effacer tout vestige de l'antique religion du Prince des apôtres; amener par voie de contrainte tout le monde à la quitter; donner pour tâche aux magistrats d'accabler de pénalités physiques quiconque résisterait à l'apostasie: tel fut dès l'origine le programme universel des prétendus réformés; programme qu'ils réalisèrent partout où ils le purent; programme que l'Angleterre maintenait encore presque tout entier vers 1810, et dont à présent même le Danemarck et la Suède laissent en vigueur des copies assez passablement conservées [2]. »

Il est vrai que les catholiques eux-mêmes commirent des violences et des crimes inexcusables; mais leurs ennemis les avaient souvent devancés dans cette triste carrière. Ainsi, *avant* la Saint-Barthélemy, des massacres de catholiques avaient eu lieu en Anjou, en Touraine, en Vendômois, à Bourges, deux fois à Nîmes [3]; le grand François de Guise était tombé sous les balles empoisonnées de Poltrot; le président Minart et le capitaine des gardes, prévôt de Charry, avaient été assassinés; et plus d'un siècle avant que Louis XIV eût confié la conversion des protes-

[1] Defensio orthodoxæ fidei contra errores Michaëlis Serveti, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos.

[2] *Foi et Lumières,* p. 209.

[3] Sismondi. *Histoire des Français,* t. XVIII.

tants du Midi aux dragons de M. de Louvois [1], les généraux et les magistrats calvinistes, dans la même contrée, obéissant à la requête des consistoires, « essayaient de contraindre les catholiques à embrasser la Réforme, *par taxes*, *par logements*, *par démolition de maisons*, *et par découvertes des toits*. Ceux qui s'absentaient pour éviter ces violences, étaient dépouillés de leurs biens [2]. » Les catholiques français ne poussèrent jamais à un tel excès l'intolérance et la persécution légales.

La liberté politique fut encore plus maltraitée par la Réforme que la liberté religieuse. En effet, d'après les lois de la véritable société catholique, princes et sujets sont obligés d'obéir également aux prescriptions de la justice et de la religion; et l'Eglise, demeurant indépendante en son gouvernement et respectée dans ses biens immuables, garantit à la fois les propriétés, l'honneur et la paix des familles. Le protestantisme, au contraire, institua l'absolutisme en principe, et divinisa, pour ainsi dire, l'État; il enseigna qu'il y a deux morales, une pour le serviteur et une autre pour le maître; que les rois peuvent disposer de tous les biens de leurs sujets, ecclésiastiques ou séculiers. Nourris de ces doctrines, les souverains protestants ne laissèrent nulle part subsister de libertés nationales, là où ils purent les supprimer, et plus d'un d'entre eux parut avoir perdu le sentiment de la miséricorde. Ainsi Cromwell s'énorgueillissait du martyre de l'Irlande; Henri VIII, des soixante-douze mille personnes qui avaient péri sous son règne par la main du bourreau; et sa digne fille Elisabeth, « qui se délectait à inventer des supplices, » s'excusait devant son parlement, par l'organe de lord Bacon, de ce qu'il n'y avait plus guère, par an, que quatre cents condamnations capitales. Elle affirmait qu'il n'y avait pas de sa faute si la loi semblait exécutée avec moins de rigueur [3].

En luttant donc contre le protestantisme, les Guise ne combattirent point la vraie liberté. Si les municipalités françaises, dont ils devinrent les chefs, ne se fussent liguées pour défendre nos institutions libérales, la France eût probablement subi, dès le XVIe siècle, la honte du despotisme; « et, perdant cette chevaleresque sensibilité pour autrui, qui l'égare bien quelquefois, mais qui l'ennoblit cependant, et qui lui donne

[1] Qui encore étaient des troupes disciplinées. Seulement, les villages protestants où on les envoyait étaient obligés de payer une partie de leur entretien.

[2] Bossuet, *Histoire des variations.*

[3] Observations on the criminal law of England, as it relates to capital punishments, by sir Samuel Romilly; t. XIX, p. 389.

parmi les peuples une initiative marquée, notre généreuse nation allait s'abâtardir, s'abêtir, et se renfermer dans l'égoïsme. » Le culte de la véritable eucharistie eût été prohibé *sous peine de mort*, car telle était la législation protestante au XVI[e] siècle, « et les vertus qui jaillissent du sacrement d'amour eussent été taries dans leur source [1]. »

Cette question préalable débattue et ces principes posés, examinons le caractère des Guise, les services qu'ils rendirent à notre pays et à la Chrétienté. En les suivant dans leurs principales actions, nous arriverons à une juste appéciation de la Ligue.

François de Guise est le premier prince lorrain qui ait exercé en France une influence prépondérante. Il était fils de ce Claude, si brillant à Loupestein et à Cherviller, qui avait été aussi l'un des héros de Marignan ; si Bonnivet avait suivi ses conseils à Fontarabie, la France eût probablement évité la continuation d'une guerre désastreuse, pendant laquelle le prince lorrain se signala plus d'une fois, entr'autres en battant les Allemands à Neufchâtel. — Très-jeune encore, François de Guise montra, dans sa défense de Metz, toutes les qualités d'un grand général chrétien. Pieux, humain, actif, habile, il réussit à bannir de ses troupes le jeu, le luxe et le duel, et il obtint d'elles le respect des faibles. On sait qu'il sauva la France, en faisant perdre à Charles-Quint quarante mille hommes devant Metz.

Après le désastre de Saint-Quentin, qui ouvrait à Philippe II le chemin de Paris, le jeune De Guise fut nommé lieutenant général du royaume. Aussitôt, l'ennemi est repoussé, et François profite de l'élan de l'armée française pour enlever Calais à l'Angleterre. De l'énorme butin fait à cette conquête, il ne garda rien pour lui. Il s'empara ensuite de Thionville, qui était alors la plus forte place des Pays-Bas, et contint pendant deux mois une des plus formidables armées que l'Espagne eût jamais mises sur pied, et qui était commandée par le roi en personne. Ce fut alors que Henri II, jaloux de la gloire et de l'influence de son général, conclut la paix de Cateau-Cambrésis, par laquelle la France restitua la Savoie, le Luxembourg, le Charolais et une partie de l'Italie, régions conquises où se trouvaient deux cents places fortes. Le duc de Guise protesta hautement, au nom de l'honneur et des intérêts de la France, contre cette humiliante et déplorable paix.

Le faible François II monta sur le trône. Les calvinistes ourdirent la

[1] *Foi et Lumières*, p 209 et 210.

fameuse conjuration d'Amboise, qui faillit le faire tomber entre leurs mains. Nommé de rechef lieutenant général, Guise déjoua le complot, battit les révoltés, puis empêcha que l'on ne portât contre eux des édits sanguinaires : il se contenta de demander que les hugnenots n'eussent point la permission de s'assembler. Son caractère était si ferme, que Catherine de Médicis elle-même tremblait devant lui. Cependant il ne cessa de se montrer conciliant et généreux. Qui ne se rappelle ses immortelles paroles au protestant qui tenta de l'assassiner devant Rouen : « Si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardonner. Juge par là quelle est la meilleure. » Forcé de donner l'assaut à Rouen, il fit de grands efforts pour empêcher le pillage, et osa soustraire plusieurs officiers calvinistes à la rigueur du parlement. Il sauva ensuite Paris, que le prince de Condé menaçait. A Dreux, après que le connétable de Montmorency et le maréchal Saint-André eurent été pris, et leurs corps d'armée battus, François de Guise, à la tête de la réserve, remporta une victoire complète. Il passa la nuit dans le même lit que le prince de Condé, son prisonnier : noble confiance, qui ne toucha pas ses ennemis ; car, bientôt après, à l'instant où il allait s'emparer d'Orléans, leur dernier boulevard, les calvinistes le firent assassiner. Il mourut en chrétien résigné, pardonnant à son meurtrier : ses dernières paroles furent pour recommander la modération à son fils, et pour donner des conseils de paix à la reine-mère.

Voilà l'homme qui, d'après les historiens rationalistes, n'aimait le catholicisme que par ambition. Du reste, cette accusation banale frappe en tout temps les hommes d'Etat chrétiens. François de Guise était si sincèrement religieux, que, dans les instants mêmes où la jalousie de ses rivaux l'éloignait du pouvoir, il travaillait sans relâche à la défense de sa foi[1]. Jamais il n'essaya, dans ses disgrâces, de se fortifier par l'alliance des calvinistes, — exemple que la Cour, après lui, n'imita point. S'il n'avait été profondément chrétien, eût-il donc pu rendre la guerre plus humaine, en montrant le premier à soigner les blessés de l'ennemi[2] ?

Le simple résumé de la vie de ce grand homme suffit pour réfuter quelques écrivains calvinistes, qui ont avancé, sans la moindre preuve,

[1] Ainsi il soutint puissamment le Catholicisme en Allemagne par ses négociations.

[2] Avant François de Guise, dans aucune armée, on ne donnait de soins aux prisonniers blessés. Ç'a été là une idée lorraine.

qu'il avait voulu deux fois faire tuer Coligny. Par ces accusations, ils cherchaient à atténuer le crime trop probable du célèbre amiral ; car, d'après les constants aveux de Poltrot, Coligny avait été l'instigateur formel du meurtre de François de Guise. « Ce prince, » dit Le Laboureur, « fut un héros qui aimait la religion et l'Etat. » En ce peu de mots, quel juste et rare et magnifique éloge !

L'histoire rationaliste a calomnié avec plus de succès le frère de François de Guise. Ce grand cardinal de Lorraine, « que son immense considération faisait appeler le cardinal de France ; cet évêque zélé, sobre et chaste, ennemi des abus, réformateur de son clergé, instituteur du premier séminaire français ;... ce distributeur éloquent du pain de la parole, pour qui, lorsqu'il devait prêcher, les basiliques de Reims et de Paris n'étaient plus assez spacieuses ; ce prélat aux munificences éclairées, fondateur d'hôpitaux et d'universités..., protecteur de tous les savants, Mécène de tous les artistes ; ce judicieux antagoniste des aveugles et des immobiles, intelligent défenseur de la pensée chez Ramus, — chez Ramus que ne savait pas même protéger Genève, tout à la fois téméraire et routinière ; — ce promoteur de tous les progrès sérieux, même dans l'ordre matériel[1] ; cette lumière de l'Eglise, ce docte adversaire des protestants : il est demeuré leur victime ; car n'ayant pas pu réussir, malgré huit ou dix tentatives d'assassinat, à s'en défaire par l'arquebuse ou le couteau, ils l'ont tué moralement, par les plus odieux mensonges[2]. »

On a longtemps cru, en effet, sur la foi des protestants, que le cardinal de Lorraine avait béni les poignards de la Saint-Barthélemy, tandis qu'il était, au moment du massacre, à quatre cents lieues de Paris, travaillant à réunir toutes les forces de la Chrétienté pour la grande lutte de Lépante. C'était d'ailleurs un prélat plein de modération : ses harangues au colloque de Poissy et au concile de Trente, où il se distingua par sa douceur aussi bien que par son éloquence, le démontrent parfaitement. La suavité de son âme se peignait dans le limpide regard de ses grands yeux bleus : il suffit de considérer son portrait pour sentir qu'il ne fut pas cruel. On ne peut, non plus, mettre son désintéressement en doute ; car à cette époque de confiscations et de pillages, il est avéré que les princes lorrains ne consentirent jamais à profiter d'une parcelle

[1] Par exemple, il fit dessécher des marais sur lesquels il trouva moyen de doter son université de Reims.

[2] G. de Dumast, *Le duc Antoine et les Rustauds*, p. 34 et 35.

du bien d'autrui. Il y a donc lieu de penser, avec M. de Dumast, que le cardinal fut en tous points un modèle pour le clergé français, et que l'accusation de mœurs légères, portée contre lui en termes vagues, n'est qu'un des nombreux mensonges de ses ennemis.

Vers la fin de la vie de François de Guise, la guerre était déjà devenue très-cruelle. Là où il se trouvait, on voyait encore quelquefois régner une courtoisie chevaleresque entre les chefs des deux partis ; ainsi, devant Paris, les gentilshommes des deux armées causaient et s'embrassaient aux avant-postes, dans l'intervalle des combats, au grand étonnement des étrangers ; mais loin du général, la guerre se faisait sans pitié. Les huguenots brûlaient les églises et les monastères, profanaient les tabernacles et les reliques. Ils montaient à l'assaut en chantant des psaumes, mais, les villes emportées, ils se croyaient permises toutes les cruautés imaginables. Les catholiques se vengeaient par de terribles et cruelles représailles, qui n'empêchaient pas les protestants de faire des prosélytes jusqu'au sein du haut clergé, parmi les prélats libertins.

L'évêque de Nevers se maria, et se retira à Genève. A son tour, le cardinal de Châtillon suivit son exemple, et nomma sa femme, d'après son diocèse, comtesse de Beauvais. Le Pape l'excommunia, et cita en même temps devant son tribunal l'archevêque d'Aix, les évêques de Pamiers, de Chartres, de Troyes et de Valence, qui penchaient plus ou moins vers le protestantisme. Le dernier était un des confidents de Catherine de Médicis : d'après ses conseils, et en vertu des *libertés* gallicanes, la reine ne reçut point dans le royaume la bulle du Souverain Pontife ; elle encouragea les évêques suspects à désobéir au Saint-Siége, et même elle garantit au cardinal apostat les revenus de son diocèse. Le concile de Trente ayant terminé la rédaction de ses décrets et de son symbole, œuvre auguste qui consolida la catholicité, — la cour de France, toujours s'appuyant sur les libertés gallicanes, refusa d'accepter ces canons œcuméniques, et par là donna de nouvelles armes aux protestants. Au lieu de les vaincre par le courage et la générosité, comme l'avait essayé François de Guise, Catherine de Médicis, qui lui succéda dans le gouvernement, tâcha de les dompter à force d'intrigues et de sanglantes perfidies. C'est pour cela qu'elle signa d'abord la paix d'Amboise, et s'en fut demander ensuite les conseils du duc d'Albe. « Dix mille grenouilles ne valent pas la tête d'un saumon, » lui dit le cruel Espagnol ; et on fait remonter jusqu'à cette entrevue la pensée de la Saint-Barthélemy.

Les protestants, de leur côté, étaient d'incorrigibles conspirateurs.

Pendant cette même entrevue de Bayonne, ils s'organisèrent de la façon la plus menaçante. « Comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avaient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recettes, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. Ils entretenaient, outre cela, dans les Etats protestants et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'espionner les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il était nécessaire, ou d'en entamer à leur propre avantage. Enfin, de temps en temps, ils se rassemblaient dans des châteaux, et y prenaient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du mystère [1]. »

Après le voyage de Bayonne, persuadés que la Cour nourrissait des projets hostiles, les protestants prirent les devants. Au signal de leurs chefs, ils se levèrent en armes, le même jour, sur presque tous les points du royaume, et s'emparèrent de cinquante places fortes dans cette seule journée. Leur secret avait été si bien gardé, que Catherine et Charles IX, surpris eux-mêmes, eurent grand'peine à échapper à la cavalerie du prince de Condé. La vindicative reine acheta de nouveau la paix ; mais elle était probablement résolue à prendre une terrible revanche, et il est présumable que cette preuve, que les protestants venaient de donner, de leur habileté, de leur force et de leur audace, acheva d'établir dans la pensée de Catherine l'idée d'un massacre général.

Ce n'est pas sans douleur que l'on trouve le nom de Henri de Guise mêlé à ce grand crime politique. Il paraît que la Florentine fit croire au jeune prince lorrain, comme à Charles IX, que les calvinistes se préparaient à se soulever une seconde fois, et à égorger le même jour les chefs des catholiques dans tout le royaume. — Etait-elle convaincue de la réalité du complot ? Il est permis d'en douter. Toutefois, la récente conspiration qui avait failli livrer le roi et le pays aux calvinistes donnait un air de vérité aux paroles de la reine, et il dut lui être facile de persuader le jeune Guise, qui n'avait jamais oublié le meurtre de son père, et qui nourrissait, pour ce motif, une haine mortelle contre Coligny. Comment eût-il pu résister à la soif de la vengeance, lorsque ses souverains la lui présentaient comme un acte bon et nécessaire ! et après les exemples qu'il avait reçus de cette cour voluptueuse et barbare, où l'assassinat se mêlait à la débauche ! où les dames d'honneur allaient parfois,

[1] Anquetil.

en compagnie du roi et de la reine, voir torturer les suppliciés !

Henri de Guise fut un des instruments de la Saint-Barthélemy, de ce forfait commis par une femme perverse, dévorée d'ambition, qui voulait faire disparaître des rivaux dangereux [1]; de ce forfait qui n'eût jamais été commis sous des souverains réellement catholiques. C'est l'unique tache qui ternisse la mémoire du fils du héros de Dreux ; car, du reste, si un Français peut feuilleter l'histoire de cette époque sans rougir de honte, on le doit à Henri de Guise et à ses amis les ligueurs.

Oui, à ce prince si maltraité, si sacrifié par les historiens, que la plupart n'osent pas même blâmer le crime de son royal assassin. A les entendre, Guise fut un rebelle égoïste, qui excita des troubles affreux pour satisfaire son ambition. Allons aux faits; voici ce qu'ils nous apprennent :

Agé de dix-huit ans à peine, Henri de Guise se signala par l'héroïque défense de Poitiers contre Coligny. Bientôt ensuite, il battit une armée d'Allemands et de calvinistes. La Cour, par jalousie, arrêta ses succès, en refusant de lui confier des troupes et de l'argent; mais, de ce moment, il devint l'idole du peuple, que le souvenir de son père disposait déjà favorablement pour lui.

Si détestables que fussent les mœurs des courtisans sous Charles IX, Henri III avait trouvé moyen de les rendre plus dépravées encore. Le duc de Guise adressa sans cesse au roi des remontrances fermes et respectueuses, sollicitant de lui les trois choses qui pouvaient le plus contribuer à l'affermissement de sa couronne : des mœurs plus décentes, la défense de la foi catholique, et l'acceptation du concile de Trente. Eût-il agi de la sorte, s'il avait eu l'intention qu'on lui attribue, de s'emparer du trône pour lui-même ?

Mais voici qui démontre mieux encore ses sentiments de fidèle sujet.

Après la mort du duc d'Anjou, Catherine de Médicis voulut assurer la couronne au marquis du Pont [2], fils aîné de sa fille, Claudine de France, mariée au duc de Lorraine. Henri de Guise s'opposa ouvertement à la grandeur de sa propre maison, aussitôt qu'il le put sans danger pour la foi ; il travailla loyalement pour le cardinal de Bourbon, qui devenait l'héritier légitime du royaume pour les catholiques, puisque le roi de Navarre était protestant.

[1] Coligny surtout, qui, depuis la paix, prenait beaucoup d'empire sur l'esprit du faible et malheureux Charles IX. — Voyez Anquetil, Mézerai, etc.

[2] C'est-à-dire du Pont-à-Mousson. Le marquisat de Pont-à-Mousson était le *delphinat* des héritiers présomptifs de la couronne de Lorraine.

Henri III et ses mignons éloignaient le duc de tous les grands emplois, et surtout du commandement des armées. Sa fidélité n'en fut pas altérée ; il repoussa les offres des calvinistes, qui lui proposaient, par l'entremise de La Noue, de le prendre pour chef, et de lui donner les moyens de faire la loi à la Cour. S'il demeura inébranlable, ce ne fut point par haine pour les protestants, car il savait rendre justice aux qualités de beaucoup d'entre eux ; il versa même des larmes en apprenant la mort de leur plus redoutable chef, le prince de Condé ; mais il n'abandonna point la cause du catholicisme et de la France.

Un grand moment dans sa vie, ce fut le jour où il accepta la direction de la Ligue. Voici comment elle s'était formée :

Il existait, au commencement du XVI[e] siècle, parmi les catholiques des classes inférieures, quelques associations religieuses, qui avaient des lieux et des jours d'assemblée fixes, une police, des repas, des exercices et un trésor communs. A mesure que le protestantisme devint plus menaçant et s'organisa mieux, la ferveur redoubla au sein du peuple et de la bourgeoisie orthodoxes. On vit se multiplier les confréries dans toute la France, et chaque membre fit serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi. Les capitaines et les seigneurs finirent par entrer dans ces associations, un peu avant la mort de Charles IX. L'œuvre était nécessaire et le but excellent ; mais il y avait, naturellement, parmi les ligueurs, des hommes emportés, dangereux pour la cause qu'ils défendaient. Henri de Guise tint ces exaltés en bride ; de son vivant ils n'eurent presque aucun pouvoir.

Pour lui susciter un rival, la Cour nomma Joyeuse commandant de l'armée catholique. Ce chef téméraire ne sut que bien mourir à Coutras, lorsqu'il eut vu ses escadrons enfoncés par le vaillant Béarnais. Alors Henri de Guise releva les affaires catholiques, en détruisant, avec une poignée d'hommes, trente mille Allemands, qui s'avançaient pour rejoindre le victorieux roi de Navarre. Il est vrai que celui-ci avait rendu la partie plus belle, parce que, selon sa coutume, il était retourné chez sa maîtresse après la bataille.

Ces glorieux services n'avaient fait qu'augmenter la haine et l'envie de Henri III contre le duc de Guise ; et les courtisans flattaient les mauvaises passions du maître, en calomniant l'illustre général. Guise l'apprend : il vole à Paris, lui septième ; il entre au Louvre, va droit au roi, et lui dit : « Sachant les calomnies dont on me noircissait auprès de Votre Majesté, je lui apporte ma tête, si elle me juge coupable. » Loin

de se montrer gracieux et touché, le roi ne songea qu'à se mettre en défense contre le duc, auquel toute la ville faisait un accueil enthousiaste, et il manda plusieurs milliers de Suisses, qui entrèrent dans Paris. Aussitôt bourgeoisie et peuple se soulevèrent. Les étrangers se trouvèrent, en un clin d'œil, enveloppés d'une foule furieuse et pris entre mille barricades. Déjà le massacre des Suisses commençait ; les ordres et les prières du roi ne pouvaient l'arrêter. Guise paraît, et sauve la vie à la troupe que l'on avait appelée contre lui.

Henri III, vaincu en apparence par cette grandeur d'âme, nomma le duc généralissime. Au lieu de profiter de son triomphe pour s'emparer du trône, le prince lorrain, par une générosité que Voltaire lui reproche comme duperie, ne s'occupa qu'à faire nommer de bons députés catholiques, et à préparer des travaux utiles pour les Etats de Blois. Là, devant les délégués de la France, il présenta toujours les mêmes demandes : réforme des abus de la Cour, protection du catholicisme, assurance que le trône ne tomberait point au pouvoir d'un hérétique, et enfin publication des statuts du concile de Trente. Cette derniere requête fut son dernier discours. Il venait d'essayer de ramener la France à une parfaite obéissance aux lois de l'Eglise, lorsqu'il tomba poignardé dans l'antichambre de son souverain.

Après sa mort, la Cour chassa les représentants de la nation, et se jeta dans les bras des calvinistes. En le tuant, on avait donc frappé et les libertés nationales et la vraie foi. — Il désirait gouverner l'Etat ! vont criant les apologistes de son meurtrier. — Eh ! oui, comme ministre et général ; cela est vrai. Mais peut-on le lui reprocher ? On sait quel était son but. Se trouvait-il en France un autre chef-de-file alors possible ? un homme aussi capable que lui de bien servir la religion et le pays ?

Non sans doute ; car Henri de Guise possédait toutes les qualités et tous les talents désirables chez un homme d'Etat, et il demeurait un défenseur soumis de l'Eglise romaine. Il y avait autant de douce majesté dans sa figure, qu'il s'en trouvait dans les traits de son père. Poltrot avait avoué qu'il n'eût jamais pu frapper François de Guise s'il l'avait regardé en face ; et, au rapport de Balzac, c'était un dicton populaire que les Huguenots *devenaient de la Ligue* quand ils voyaient Henri. Air de dignité, belle taille, traits réguliers, manières polies, il réunissait tous les avantages extérieurs. Il était franc et discret, brave à toute épreuve ; il possédait l'esprit et le coup-d'œil du commandement, une vraie grandeur d'âme, de la promptitude et de la fermeté dans les décisions : « Ce que

je n'aurais pu résoudre en un quart-d'heure, disait-il, je ne le résoudrais pas en toute ma vie. » — La France et la Lorraine doivent être fières d'un tel homme ; et nous espérons bien que l'histoire le replacera, un jour, au rang élevé qu'il mérite d'occuper.

La fureur poltronne qui l'avait fait tuer n'était pas rassasiée de sa mort. On égorgea aussi le cardinal de Guise, qui rappelait le cardinal de Lorraine par plusieurs grandes qualités.

L'assassinat du duc Henri porta un coup terrible à la Ligue ; car les hommes exaltés, qu'il comprimait, prirent dès-lors de l'influence sur le peuple furieux ; et le duc de Mayenne ne put jamais, dans les rangs des ligueurs, rétablir complètement la discipline.

Après l'assassinat de son frère, ce prince fut nommé lieutenant général du royaume par la majorité des catholiques, qui ne voulurent plus reconnaître l'autorité sanglante de Henri III. Le faible roi offrit au duc les premières dignités du royaume, à condition que la ligue catholique déposât les armes : il était impossible au lieutenant général d'y consentir, vis-à-vis des Huguenots armés. « Son refus, » dit l'histoire de convention que nous avons tous apprise, « indigna tous les bons Français, qui frémissaient de dépit à la vue de la faiblesse du roi [1]. » Alors les mignons, que les Guise avaient fait chasser, revinrent à la Cour, et arrangèrent l'alliance du roi de Navarre avec Henri III, qui le désigna pour son successeur.

Les deux rois alliés investirent Paris. Mayenne leur disputait bravement la ville, quand Henri III fut assassiné. On ne peut admettre que le duc ait été complice de ce crime, car une telle résolution extrême ne s'accordait pas avec son esprit « naturellement modéré dans ses vues et modeste dans ses désirs [2]. » D'ailleurs, il refusa la couronne, malgré les instances de ses parents et de ses amis, et fit proclamer roi le cardinal de Bourbon, qui était le souverain légitime aux yeux des catholiques.

Mais le cardinal était vieux, infirme et prisonnier. L'ambitieuse cour d'Espagne, voyant que le lieutenant général ne visait pas au trône pour lui-même, espéra qu'elle pourrait bientôt y placer une infante, et tâcha d'obtenir la cession de plusieurs places fortes, pour préparer l'accomplissement de ses desseins. Mayenne, de crainte de compromettre l'intégrité, la liberté et la dignité du royaume, repoussa cette demande ; et, comme l'Espagne avait gagné les Seize, il créa pour balancer leur in-

[1] Anquetil.
[2] *Ibid.*

fluence, le conseil de l'Union, à la tête duquel il mit Villeroy et le sage président Jeannin.

Malgré leur talent et leur énergie, ces hommes éminents ne purent empêcher les Seize de faire beaucoup de mal à la cause catholique. Non que Mayenne manquât pas de capacité pour la guerre, ou même de talent administratif; mais il obtenait rarement une complète obéissance. A Paris, les Seize contrecarraient ses volontés : à l'armée, le patriotisme de ses Français les tenait en rixes continuelles avec les orgueilleux Espagnols; car les premiers se querellaient et se battaient avec les autres, quand ceux-ci dépréciaient le courage de Henri IV et de ses troupes. Le lieutenant général recommandait-il la prudence, les fougueux ligueurs le forçaient au combat; voulait-il amener les Espagnols à une bataille décisive, ceux-ci s'y refusaient, dans l'espoir qu'en traînant la guerre en longueur et en laissant battre souvent les chefs de la Ligue, ils les obligeraient à donner enfin la couronne à l'infante. Ainsi, les combats d'Arques avaient prouvé à Mayenne la supériorité des cavaliers ennemis : il tâcha d'empêcher qu'on ne livrât bataille à Ivry sur un terrain favorable à la cavalerie; son opinion ne put prévaloir parmi les ligueurs. Il attaqua cependant si franchement qu'il fallut toute la valeur de Henri IV et toute l'expérience du maréchal de Biron, pour que les troupes catholiques fussent défaites. Et, d'une autre part, quand Henri IV eut profité de sa victoire pour assiéger Paris, Mayenne n'obtint pas sans une peine infinie que le duc de Parme secourût l'héroïque capitale; et l'Espagnol, après avoir ravitaillé la ville, se retira aussitôt en Flandre; on ne put le décider à pousser plus loin ses efforts et ses succès.

L'influence des Seize, sur la populace, s'était accrue pendant le siége de Paris. Sachant que le lieutenant général était occupé au loin, ils osèrent mettre à mort le président Brisson, et les conseillers Tardif et Larcher, qui passaient pour être partisans de Henri IV. Mayenne accourut tout de suite, et fit pendre les audacieux meneurs du bas peuple. Plus tard il punit avec la même énergie quelques grands seigneurs, qui s'étaient emparés de places fortes en leur propre nom. Parmi ceux-là, se trouvait son frère, le duc de Nemours, qui avait voulu se mettre en possession du Lyonnais : il lui fit expier cette faute par la prison.

Le cardinal de Bourbon vint à mourir : Mayenne refusa de nouveau la couronne, et invita tous les catholiques de France, ennemis ou partisans de la Ligue, à envoyer des délégués à une assemblée nationale, qui élirait le roi. Alors les Espagnols redoublèrent d'efforts pour gagner le royaume

à leur princesse ; le duc de Parme revint devant Rouen avec une puissante armée, et sa cour fit toute sorte d'avances et de promesses au lieutenant général. Leurs tentatives de séduction ayant échoué, ils essayèrent l'intimidation : rien ne put ébranler le prince. Mayenne engagea vivement les Espagnols à procurer aux catholiques un triomphe décisif, mais il ne leur permit pas de prendre pied dans le royaume. Ils finirent par tâcher d'arranger le mariage de l'infante avec le jeune duc de Guise, qu'ils consentaient à laisser couronner avec les mêmes droits qu'elle. Le lieutenant-général n'hésita pas à combattre l'ambition de son neveu, qui avait été séduit par cette brillante proposition, et il parvint à le décider à une généreuse réserve.

Enfin, pour que les Etats demeurassent complétement libres dans leur choix, il osa renvoyer de France presque toutes les troupes espagnoles.

Alors enfin, devenu non moins loyal adversaire que Mayenne, Henri IV consentit à une trève. Depuis longtemps déjà le chef de la Ligue le suppliait de se convertir, ou du moins de donner des garanties au Saint-Siége, et lui promettait, à cette condition, d'engager les catholiques à le reconnaître pour roi. Henri IV permit les célèbres conférences de Surênes, où l'on traita de son abjuration ; mais il refusa de laisser aller des délégués de son parti aux Etats de Paris.

Les auteurs de la *Satyre Ménippée* ont fait un tableau ridicule de ces Etats. La réussite inouïe de leur détestable livre, prôné par tous les rationalistes, a notablement contribué au développement des idées absolutistes et gallicanes, et aux empiétements révolutionnaires des rois sur les vieilles libertés nationales et religieuses, qui garantissaient l'ordre et la justice. Il n'est pas étonnant que le caractère de cette majestueuse assemblée soit demeuré longtemps incompris ; car ce fut une assemblée réellement catholique, qui, en présence de passions excitées à l'excès, montra le plus rare et le plus sublime des courages : une modération, une impartialité vraiment patriotiques.

Que l'on examine la situation des Etats, et nous espérons que l'on partagera notre avis. — Le parti espagnol, soutenu par les plus ardents ligueurs et par quelques princes peu réfléchis de la maison de Lorraine, demandait avec violence le mariage et l'élection du duc de Guise et de l'infante : si les Etats cédaient à ces instances, l'Espagne promettait d'écraser les partisans de Henri IV et d'anéantir les calvinistes, au moyen d'un immense envoi de troupes et d'argent ; en cas de refus, la cour

de Madrid menaçait les ligueurs, non-seulement de les abandonner, mais encore de déclarer la guerre à la France. Pour arriver à leur but, les envoyés espagnols répandirent l'or à pleines mains. Ils étaient même appuyés par le légat du pape, qui craignait qu'une seconde conversion du roi de Navarre ne fût pas plus sincère que la première, après laquelle il était retourné au calvinisme. Mais le duc de Mayenne croyait que Henri IV songeait sérieusement à se convertir. Il défendit avec une telle vigueur devant les Etats les droits de ce prince, par l'entremise du maréchal de La Châtre, que les délégués catholiques donnèrent une réponse évasive aux Espagnols, et déclarèrent qu'ils n'éliraient aucun roi, parce qu'ils avaient l'espoir que l'aîné des Bourbons se légitimerait en embrassant la vraie religion. — N'est-ce pas un magnifique spectacle que cette assemblée de ligueurs, votant, sous l'impulsion de leur chef, pour l'ennemi de la Ligue, à condition qu'il revînt à la foi catholique ?

Après ce vote mémorable, l'assemblée s'ajourna à six mois, et nous sommes bien obligés de rappeler un fait qui diminue sa gloire. Il y avait parmi elle plusieurs gallicans, tant les préjugés antiromains étaient déjà profondément enracinés chez les notables de la nation ! Le duc de Mayenne n'osa faire promulguer les actes du concile de Trente avant la clôture des Etats ; ils ne furent lus qu'après que l'assemblée eut prononcé son ajournement, afin d'ôter tout scrupule aux membres gallicans qui voulaient protester pour l'acquit de leur conscience ; aussi ces derniers prétendirent-ils que les Etats n'avaient plus de caractère national et légal.

Henri IV fut probablement touché de la générosité de ses adversaires ; car la déclaration des Etats, si honorable pour lui, avait été publiée le 4 juillet, et, dès le 25 du même mois, la basilique de Saint-Denis devint témoin de son abjuration solennelle.

Le pape ne voulait pas lui accorder l'absolution avant qu'il promît de se soumettre au concile de Trente ; mais les conseillers du roi, gallicans obstinés, ne cédèrent jamais sur ce point. Pendant que cette affaire se poursuivait à Rome, il eût été facile à Mayenne de faire payer sa soumission par de magnifiques avantages, à l'imitation de plusieurs grands seigneurs de la Ligue, qui traitèrent alors avec le roi. Mais le prince lorrain refusa constamment de se soumettre avant que le pape ne l'y eût autorisé en absolvant Henri IV. — Il n'est pas improbable, toutefois, que le duc n'eût déjà agi d'accord avec le roi depuis l'abjuration. Car on le voit alors nommer gouverneur de Paris Cossé-Brissac, suspect aux ar-

dents ligueurs, et qui livra la capitale à Henri IV le lendemain du jour où Mayenne l'eut quittée avec sa famille. Retiré ensuite dans le camp des Espagnols, le duc ne cessa d'entretenir des relations avec le roi. Après de longues résistances, le pape, désespérant de vaincre le demi-schisme gallican, et prenant pitié des catholiques de France, de Lorraine et de Bretagne, qui combattaient encore contre des forces supérieures, engagea les ducs de Mayenne et de Mercœur à reconnaître Henri IV. Quoique le lieutenant général de la Ligue fût presque désarmé, le roi lui accorda une paix très-honorable; honorable d'abord pour la maison de Lorraine, dont il paya les dettes et fit l'éloge, et ensuite pour la Ligue, qu'il justifia lui-même, en déclarant solennellement qu'elle était une association patriotique, consacrée à la défense de la foi.

La Bretagne, qui ne se fiait pas à la conversion de Henri IV, et qui chérissait chez la duchesse de Mercœur le sang des Penthièvre, ne se soumit que près de cinq ans après l'abjuration, en 1598. Le duc de Mayenne et le souverain pontife travaillèrent de concert à la pacification de cette grande province; ils s'entremirent auprès du roi, qui accorda beaucoup d'avantages aux ligueurs bretons, et des dédommagements au duc de Mercœur.

Après la soumission de Mayenne, on vit, devant Amiens, que Henri enleva aux Espagnols, de quel bord se trouvaient les sentiments patriotiques et vraiment royalistes. L'ex-lieutenant général et les principaux ligueurs combattirent vaillamment contre leurs anciens alliés, tandis que les calvinistes, mécontents du roi, refusèrent de se joindre à son armée. Bien plus : ils reprirent leurs anciennes habitudes de conspirer, et complotèrent l'établissement d'une république protestante, qui eût été gouvernée par dix chefs de province, sous les conseils et les ordres d'un protecteur étranger.

Depuis le siége d'Amiens, l'histoire ne parle plus de Mayenne que pour rendre hommage à ses vertus privées : il vécut et mourut en excellent chrétien. Digne de lui et de la Ligue, son fils se fit tuer quelques années plus tard devant Montauban, qui était l'un des boulevards des huguenots.

III

Avons-nous présenté dans cette rapide esquisse le juste caractère de la Ligue et de ses chefs? Nos lecteurs en jugeront. Du moins, notre étude a été faite sans idée préconçue, et nous n'avons admis aucun fait

qui ne fût accordé par des historiens rationalistes. Cependant notre opinion se trouve radicalement opposée à leurs conclusions. Dans le parti catholique du XVIe siècle, ils ont vu des révolutionnaires, hostiles à la royauté et à la liberté. Le simple examen des événements nous semble prouver, au contraire, que les défenseurs de la liberté, de la patrie, de l'autorité royale, ce furent les ligueurs *papistes.* Sans doute, il y eut parmi eux beaucoup de fautes individuelles commises ; mais, en somme, leur conduite fut noble et sage ; et ils écrasèrent par leur association héroïque la terrible coalition protestante, qui ne craignait pas de vendre aux Anglais une partie du royaume pour les amener à leur secours.

Sur cette importante question, voici, du reste, une autorité considérable qui vient à notre aide : « Noble tâche, dit la société *Foi et Lumières*, que d'écrire enfin sans préjugés, sans peur quelconques, l'histoire de la Ligue ! Combien d'équité, de justesse, et de nouveauté néanmoins, à bien démontrer ce que fut cette *sainte union,* — fraternité généreuse et salutaire, — où pénétrèrent sans doute à la fin des éléments d'intrigue et de désordre, mais dont l'origine fut sublime, mais dont l'ensemble, majestueux et pur, fut éminemment raisonnable.

« Ce n'est pas ainsi que les faits ont été présentés pendant deux cents ans ; car, sous le règne d'une famille qui avait pour tige le roi de Navarre, c'est-à-dire l'ancien chef du parti anglo-germanique, c'est-à-dire l'ancien ennemi des états généraux, des conseils municipaux, et de tous les corps qui représentent l'indépendance nationale et la vieille liberté française, — il n'y a pas de calomnie protestante, contre les loyaux adversaires de ce prince, que n'aient ramassée et pieusement transcrite tous les historiographes de cour, plus tard copiés en cela par la tourbe servile de nos philosophâtres...

« Au fond, s'il y eut au monde quelque chose d'éminemment libéral et patriotique, dans le noble sens des deux mots, ce fut la Ligue.

« De *libéral*, d'abord. Assurance mutuelle contre le désordre, conclue parmi les masses plébéiennes honnêtes, sous la direction d'une bourgeoisie délibérante pleine de bon sens et de moralité, la Ligue réclama décence et gravité dans le pouvoir ; dignité dans l'obéissance ; stabilité pour les familles, ébranlées par l'approche du divorce ; sécurité, et pour les temples, en présence de fureurs sacriléges, et pour les propriétés, devant la menace du pillage. Elle stigmatisa l'arbitraire, flétrit les dilapidations, mit en honneur l'*habeas corpus*, le vote des impôts, le droit du peuple d'exiger des comptes ; posa, en un mot, les grandes bases

de toutes ces libertés publiques si hautement appréciées aujourd'hui.

« De *patriotique*, ensuite. Car la Ligue, attaquée de divers points à la fois, mais soutenue par les milices citoyennes et par les fils des vieux défenseurs du territoire, sut longtemps faire face à tous les dangers du pays; repousser les brigands d'Allemagne et d'Angleterre; ne leur opposer qu'avec réserve, quoique disciplinées et respectables, les troupes alliées espagnoles; maintenir enfin contre tous, au dedans et au dehors, le fier drapeau de l'unité et de l'indépendance françaises, en arborant à côté celui des institutions représentatives. Et lorsqu'après avoir supporté de la part des princes les parjures et les assassinats, lorsqu'après avoir souffert avec une héroïque fermeté les horreurs de la famine et fait lever aux absolutistes le siége de Paris, il lui fallut à la fin se dissoudre..., elle ne succomba point sans avoir sauvé du moins l'essentiel, sans avoir amené le nouveau monarque à garantir contre ses fâcheux antécédents la religion de la patrie, et sans avoir fait avouer tacitement le principe qu'une nation s'appartient à elle-même; qu'elle n'est point, comme un vil bétail, le domaine passif et forcé de quiconque, muni de parchemins généalogiques, s'en vient la revendiquer en héritage [1]. »

A l'appui de ce jugement, qu'on nous permette quelques dernières observations.

La Ligue recevait sa direction de Nancy et de Rome; ainsi, le meilleur des princes laïcs d'alors [2], et le souverain Pontife agissaient de concert en sa faveur : — c'était, du fond de l'Angleterre, la sanguinaire et hypocrite Elisabeth qui dirigeait le parti opposé.

Un puissant historien a poursuivi la Ligue avec acharnement : c'est Voltaire; tandis qu'elle a été défendue par cet ordre immortel et toujours martyr, dont la grandeur morale domina le XVIe siècle. La plupart des Jésuites contemporains, qui acceptèrent si raisonnablement Henri IV dès qu'il fut acceptable; qui le défendirent si bien contre les exagérations et les acrimonies espagnoles, — les Jésuites s'étaient associés à la Ligue; ils ont affirmé qu'elle fut *un lien sacré formé pour défendre la religion.*

Après la paix, trois ministres rétablirent l'ordre et l'aisance dans le pays par leur excellente administration. Si l'un d'eux, Sully, remarquable quoique trop vanté, appartenait au parti protestant, — les deux autres,

1 *Foi et Lumières*, pages 212 et 213.

2 Charles III, dit le Grand, le législateur de la Lorraine, le protecteur du commerce et des arts, le créateur des belles rues et des magnifiques fortifications de la ville neuve de Nancy.

non moins laborieux et plus irréprochables, c'étaient les amis de Mayenne, les chefs du conseil de la Ligue : Jeannin et Villeroy ; — Jeannin, que l'on surnomma l'enfant de ses vertus, parce qu'il s'était élevé, à force de mérite, de la condition la plus humble ; Villeroy, duquel Henri IV disait : « Il travaille toujours, et ne se lasse jamais de bien faire ; » puis encore : « Les affaires du royaume sont celles de M. de Villeroy. »

Enfin, les évêques du parti de Henri IV se mirent en pleine révolte contre le Saint-Siége ; ils refusèrent d'accepter les bulles de Grégoire XIV, qui étaient favorables à la Ligue, et plusieurs d'eux engagèrent même le roi à nommer un patriarche de France. Les prélats ligueurs demeurèrent, au contraire, toujours soumis au souverain Pontife.

Aux yeux de tout catholique, ces considérations ne doivent-elles pas achever de justifier la Ligue ?

A notre époque, qui n'est pas sans analogie avec le XVI[e] siècle, si les défenseurs de la société imitaient le courage et le zèle de leurs devanciers les ligueurs, nous aurions certainement moins à redouter les frénétiques novateurs qui épouvantent ou bouleversent toute l'Europe.

G. DE LA TOUR.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MARY BARTON[1]

SCÈNES DE LA VIE DE MANCHESTER.

(SUITE.)

Le corps de Harry Carson était étendu sur la table. Les hommes qui l'avaient apporté étaient assis près du feu. Plusieurs domestiques entouraient la table et contemplaient le cadavre.

Un ou deux pleuraient, un ou deux chuchotaient entre eux. La présence d'un mort inspirait à tous le respect.

Quand M. Carson entra, chacun se retira.

Il s'avança et contempla longuement et tendrement ce visage si calme, puis il se pencha et baisa ces lèvres encore vermeilles. Les hommes de la police s'étaient avancés, tout prêts à répondre à ses questions :

« Comment est-il mort? » demanda-t-il au bout d'un moment.

Les agents se regardèrent. L'un d'eux raconta qu'ayant entendu le bruit d'un coup de feu dans Turner-Street, il avait pris ce chemin (chemin solitaire et isolé, mais qui menait tout droit à une porte du jardin de M. Carson, dont Harry avait la clef), qu'en approchant il avait entendu les pas d'un homme qui fuyait; mais la nuit était si noire, la lune n'étant pas encore levée, qu'on ne pouvait pas voir à vingt pas devant soi. Il continua son récit et dit l'effroi qu'il avait éprouvé en trouvant un cadavre étendu à ses pieds à travers la route; il avait alors agité sa crécelle, l'autre agent de police était venu, et à la lueur de la lanterne ils avaient reconnu quel était l'homme assassiné. L'un et l'autre étaient convaincus qu'il était mort quand ils l'avaient relevé, car il n'avait pas fait un mouvement, dit une parole ni paru respirer. La nouvelle du meurtre avait été envoyée au chef de la police, qui ne tarderait point à arriver. Deux ou trois hommes de la police exploraient les environs du

[1] Voir *le Correspondant,* t. XXV, p. 221.

lieu qui avait servi de théâtre au meurtre, pour trouver quelque trace du meurtrier. Tel fut leur rapport.

M. Carson avait écouté attentivement, sans quitter des yeux un seul instant le corps inanimé. Quand ils eurent fini, il dit :

« Où le coup a-t-il porté ? »

Ils soulevèrent les boucles de ses cheveux bruns et montrèrent une tache bleue à la tempe gauche. C'était un coup mortel ; et cependant la nuit était si noire !

« Le meurtrier devait être tout près de lui, dit l'un des hommes de la police.

— M. Harry devait être placé entre l'homme et le ciel, » ajouta l'autre.

Un léger bruit se fit entendre à la porte ; c'était mistriss Carson, la pauvre mère.

Surprise des bruits inaccoutumés qui se faisaient dans la maison, elle avait envoyé sa femme de chambre savoir ce qui se passait ; mais la femme de chambre avait oublié ou avait craint de revenir l'instruire, et mistriss Carson, dans son impatience nerveuse, était descendue elle-même, guidée par le bruit des voix, dans la salle des domestiques.

M. Carson se retourna ; mais il ne pouvait s'arracher d'auprès de son fils :

« Emmenez-la, Sarah ; ce n'est pas un spectacle fait pour elle. Dites à miss Sophie de s'occuper de sa mère. »

Et ses yeux se reportèrent sur le cadavre.

Les cris de mistriss Carson firent bientôt retentir toute la maison.

Alors arriva le chef de la police, et après lui le médecin. Celui-ci ouvrit la veine pour l'acquit de sa conscience, et secoua la tête quand il vit que le sang ne coulait pas. Le chef de la police demanda à M. Carson à lui parler en particulier.

« C'était ce que j'allais vous demander moi-même, » répondit-il en ouvrant la porte de la salle à manger.

La porte soigneusement fermée, tous deux s'assirent, chacun attendant que l'autre commençât.

Enfin M. Carson parla :

« Vous avez probablement entendu dire que je suis riche ? »

Le chef de la police s'inclina en manière d'acquiescement.

« Eh bien ! monsieur, je donnerai la moitié, et s'il est nécessaire la totalité de ma fortune, pour amener le meurtrier à la potence.

— Vous pouvez être sûr, monsieur, qu'aucune recherche, qu'aucun effort ne sera négligé; mais probablement l'offre d'une grande récompense accélérerait la découverte du meurtrier. Ce que je voulais vous dire, monsieur, c'est que l'un de mes hommes est déjà sur la trace de quelques indices, et qu'un autre, qui m'a accompagné ici, a trouvé il y a un quart d'heure, dans un champ que l'assassin a traversé, un fusil qu'il a sans doute jeté parce que cette arme le gênait dans sa fuite. Je ne doute pas que nous ne découvrions le meurtrier.

— Qu'appelez-vous une grande récompense? dit M. Carson.

— Mais, monsieur, quatre ou cinq cents livres sont une magnifique récompense, et plus qu'il n'en faut pour tenter tout complice.

— Dites mille livres, répliqua M. Carson. C'est le crime de quelqu'un de ces malheureux ouvriers renvoyés.

— Je ne crois pas, dit le chef de la police; il y a quelques jours l'agent dont je vous parlais tout à l'heure a raconté à l'inspecteur, quand il est venu faire son rapport, qu'il avait séparé votre fils d'un autre jeune homme que son costume désignait comme ouvrier fondeur, que cet homme avait jeté par terre M. Carson et semblait disposé à user de plus de violence, quand l'agent de police était arrivé; mon agent voulait le mener en prison, mais M. Carson s'y était opposé.

— C'est bien lui, mon noble enfant! murmura le père.

— Mais après que votre fils fut parti, l'homme prononça des menaces violentes; il est à remarquer que cette rixe a eu lieu à l'endroit même où le meurtre a été commis. »

Quelqu'un frappait à la porte de la chambre; c'était Sophie, qui fit signe à son père et le pria d'une voix basse et tremblante de venir parler à sa mère.

« Elle ne veut pas quitter Harry et elle parle si étrangement; vraiment, vraiment, papa, je crois qu'elle a perdu la tête! »

Et la pauvre enfant sanglotait amèrement.

« Où est-elle? demanda M. Carson.

— Dans la chambre d'Harry. »

Ils montèrent rapidement et en silence. Cette chambre spacieuse et commode était à peine éclairée par la chandelle de cuisine qu'on y avait portée à la hâte et qui était posée sur la toilette.

Sur le lit entouré de riches et épais rideaux verts était couché le fils mort. On l'avait monté et étendu avec les mêmes précautions que si l'on avait pu craindre de l'éveiller, et véritablement il semblait plutôt

endormi que mort, tant le visage était calme et reposé ; la beauté des traits était plus frappante encore peut-être que lorsque les couleurs de la vie les revêtaient de leur éclat ; la paix de ce visage disait que la mort avait été instantanée.

Sur une chaise, à la tête du lit, la mère, souriante, était assise ; elle tenait l'une des mains de son fils, et la caressait doucement comme elle faisait quand ses enfants étaient petits.

« Je suis bien aise que vous soyez venu, dit-elle, en souriant encore en regardant son mari ; Harry est si fou, il invente toujours quelque chose pour nous amuser, et maintenant il fait semblant de dormir, il ne veut pas se laisser éveiller. Voyez ! il sourit maintenant, il comprend que j'ai deviné. Voyez ! »

Et en vérité, les lèvres semblaient sourire dans le repos de la mort, et la lumière incertaine de la chandelle leur prêtait l'apparence du mouvement.

« Voyez, Amy, dit-elle à sa plus jeune fille, qui, à genoux à ses pieds, baisait ses vêtements et essayait de la calmer.

— Il faut l'emmener, Monsieur ; vous savez qu'il y a beaucoup à faire avant.....

— Je comprends, Sarah, dit le père précipitamment, comme s'il eût craint ce qu'elle allait dire.

— Venez, mon amie, dit-il à sa femme ; j'ai besoin de vous, j'ai besoin de vous parler en bas.

— Je viens, dit-elle en se levant. Peut-être après tout, Sarah, est-il fatigué, et a-t-il vraiment envie de dormir. Ne lui laissez pas prendre froid pourtant, il est tout gelé, » continua-t-elle en baisant ses lèvres pâles.

M. Carson passa un bras autour de sa taille et lui fit quitter la chambre. Alors les trois sœurs éclatèrent en sanglots.

Pendant ce temps le chef de la police examinait les tableaux dans la salle à manger ; accoutumé à se trouver en contact avec le crime et les criminels, il était loin de sentir tout son intérêt absorbé par la circonstance présente, et il étudiait la ressemblance qui pouvait exister entre le jeune homme assassiné et le portrait d'un enfant de seize ou dix-huit ans suspendu devant lui. Quelque sombre que fût le visage de M. Carson quand il avait quitté la chambre, il était plus sombre encore.

De toute la nuit le mouvement ne cessa pas dans la maison, les agents furent appelés et questionnés les uns après les autres.

Le matin arriva, la porte de la salle à manger s'ouvrit; les pas de deux

personnes se firent entendre dans le vestibule. Le chef de la police s'en allait enfin. M. Carson, debout sur le perron, respirait l'air plus frais du matin, et regardait le soleil.

« Vous n'oublierez pas, dit-il; je me confie en vous. »

L'agent de police s'inclina.

« Ne comptez l'argent pour rien. Le seul motif pour lequel j'attache désormais du prix à la fortune, c'est pour voir le meurtrier de mon fils arrêté et livré à la justice. Ma seule espérance dans cette vie est de le voir condamné à mort. Promettez toutes les récompenses que vous voudrez; promettez 1000 livres sterling dans l'affiche! Venez me trouver à quelque heure que ce soit, du jour ou de la nuit, quand vous en aurez besoin. Tout ce que je vous demande, c'est que le meurtrier soit pendu la semaine prochaine, s'il est possible. C'est aujourd'hui vendredi; avec les indices que vous avez déjà, vous devez pouvoir rassembler assez de preuves pour le faire juger la semaine prochaine.

— Il pourrait aisément faire ajourner le jugement, à cause de la brièveté du temps, dit le chef de la police.

— Opposez-vous à un retard, si c'est possible. J'aurai soin que les premiers avocats soient employés. Je n'aurai point de repos tant qu'il vivra.

— Tout sera fait, monsieur.

— Vous arrangerez tout avec le coroner à dix heures, si cela vous convient. »

L'agent se retira.

M. Carson restait sur le perron; il semblait craindre de quitter la lumière et l'air pur pour rentrer dans cette maison sombre et désolée.

« Mon fils! mon fils! s'écria-t-il enfin; mais tu seras vengé, mon pauvre enfant assassiné! »

Ainsi la vengeance avait conduit la main du meurtrier, et le vieillard ne vivait plus que pour venger la mort de son enfant.

Sommes-nous donc des adorateurs du Christ ou des Furies?

O Oreste, Oreste, vous auriez fait un très-tolérable chrétien du XIXe siècle!

Toutes les preuves se réunissent pour faire croire que Sem Wilson est véritablement le meurtrier d'Harry Carson. Le fusil trouvé sur le théâtre du crime est à lui, d'après le témoignagne même de sa mère, à qui un agent de police déguisé en ouvrier vient le demander. Le malheureux

est mis en prison et emmené à Liverpool, où il doit être jugé. Le lendemain de l'assassinat, Esther, instruite comme tout Manchester de ce tragique événement, et ne doutant pas de la culpabilité de Sem Wilson, se décide à aller voir Mary; sur sa route, dans la rue même où le meurtre a été commis, elle aperçoit un petit papier, et par un mouvement instinctif elle le ramasse; un coup d'œil lui suffit pour reconnaître que c'est la bourre de l'arme fatale, et pour y distinguer le nom de sa nièce; mais quelle est l'épouvante et l'horreur de Mary, lorsqu'après le départ de sa tante, qui lui laisse le papier, elle croit y reconnaître un fragment d'un petit poëme qu'elle avait copié pour son père bien longtemps auparavant, et au bas duquel elle avait signé son nom! Elle monte dans la chambre de son père et trouve dans la poche de la veste qu'il portait la veille le reste du papier où étaient écrits les vers, deux balles et de la poudre; l'étui du fusil de Sem placé dans un coin de la chambre ne lui permet plus de conserver le moindre doute. La pauvre enfant, attérée par ce terrible secret, est tirée de son abattement par un besoin irrésistible d'agir en faveur de Sem, dont l'innocence lui est démontrée. Mais comment le disculper sans faire tomber les soupçons sur son père? Comment prouver l'innocence de l'un sans faire éclater en même temps la culpabilité de l'autre? Mary va consulter le vieux Job Legh, et sans laisser échapper un mot de ce qu'elle sait, elle exprime sa conviction de l'innocence de Sem, elle demande à Job s'il n'y aurait pas moyen de prouver un alibi. Margaret se souvient que Sem avait dû accompagner Will à Liverpool, où celui-ci allait rejoindre son vaisseau; mais où retrouver Will, seul témoin qui puisse témoigner de l'absence de Sem! Mary se décide à partir pour Liverpool, espérant y trouver Will avant son embarquement; elle part après avoir reçu ainsi que mistriss Wilson une assignation à comparaître comme témoin devant le jury à Liverpool dans l'affaire de Sem. Arrivée à Liverpool, elle apprend que Will s'est embarqué sur *le John-Cropper*, qui a mis à la voile le matin même. Mary chancelle et tombe sur une chaise.

« Oh! mon père, mon père, murmura-t-elle, qu'avez-vous fait? Que devenir? L'innocent périra-t-il, ou... que je crains... que je crains!... Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Mon père, vous avez toujours été si bon pour moi, et vous êtes... qu'importe, qu'importe, tout sera bien dans le tombeau.

Mistriss Jones, l'hôtesse chez laquelle Mary est venue chercher Will, la croit folle.

« Non, je ne suis pas folle ! dit Mary, triomphant par un violent effort de l'agitation de son esprit ; je ne suis pas folle, mais il y a tant à faire, tant à faire, et personne pour me diriger. Parti ! avez-vous dit ; le *John-Cropper* est parti ?

— Oui, le vaisseau est sorti hier au soir du port, pour profiter ce matin de la marée.

— Je croyais que ce ne devait être que demain, murmura Mary.

— Et Will aussi le croyait (il y a si longtemps qu'il vient chez nous que nous l'appelons Will), répliqua mistriss Jones. Le lieutenant le lui avait dit ; ce n'est qu'en arrivant de Manchester vendredi matin qu'il a appris le contraire.

— Et il est parti ! répétait Mary, comme pour essayer de se convaincre de la vérité du fait en le répétant.

— Oui, il s'est embarqué hier soir ; mon garçon a été voir le vaisseau sortir de la rivière. Charles, Charles ! viens ici ! Ah ! te voilà ! Tu as vu le *John-Cropper* descendre la rivière ce matin, n'est-ce pas ? Explique-le à cette jeune fille, car elle a l'air de ne pas me croire.

— Je l'ai vu remorqué par un bateau à vapeur, ce qui revient au même, répondit-il.

— Oh ! si j'étais seulement venue hier soir, murmura Mary ; mais j'ai cru que Will était bien sûr de ne pas partir sitôt, et il faut que son ami meure à cause de mon retard !

— Mourir, dit Charles ; comment ?

— Eh ! oui ! Will aurait prouvé l'alibi ; mais il est parti : qu'est-ce que je puis faire !

— Vous avez encore une chance, s'écria l'enfant ; le bâtiment est toujours à l'embouchure de la rivière : il faut que la marée soit tout à fait haute pour qu'il puisse partir ; il est si chargé ; prenez un bateau, et essayez de le rejoindre ! »

Cette lueur d'espoir ranime la pauvre Mary ; elle part avec son jeune guide ; arrivée au port, elle s'y embarque avec deux grossiers matelots, émus de son angoisse, et qui consentent à la conduire pour la très-petite somme qu'elle peut leur offrir. Mais le temps presse ; le vent est contre eux ; d'un moment à l'autre, le *John-Cropper* peut lever l'ancre ; les matelots s'intéressent malgré eux à la jeune fille, qui, les joues pâles, les mains crispées, la voix basse et étouffée, assise à côté d'eux, mesure d'un œil inquiet la distance qui les sépare encore du vaisseau. Tout à coup le vent change, les matelots déploient la voile de

la frêle barque ; ils approchent du bâtiment, quand ils entendent le cri du capitaine ; l'ordre est donné, l'ancre est levée, et le *John-Cropper* s'éloigne majestueusement. Il n'y a plus qu'une ressource, Mary murmure aux matelots son nom et pourquoi elle vient, et les matelots, debout sur leurs bancs, font retentir l'air de cet humble nom, qui dirait tant de choses à Will s'il l'entendait. Le capitaine du *John-Cropper* crie avec colère, à travers son porte-voix, qu'il ne s'arrêtera pas, et qu'il ne laissera pas descendre Will ; mais lui-même paraît sur le pont : « Mary, crie-t-il, avec l'aide de Dieu, je reviendrai dans le bateau du pilote à temps pour sauver la vie de l'innocent. » Et c'est sur cette promesse, avec cette faible espérance, que Mary est obligée de revenir au port ; les émotions qui l'ont assaillie ont été trop violentes pour la pauvre fille ; elle s'évanouit en arrivant ; un vieux matelot, à qui elle fait pitié, l'emmène chez lui et la confie à sa femme ; la pauvre enfant, épuisée de corps et d'âme, passe la nuit sous ce toit hospitalier ; le lendemain est le jour, le terrible jour où Sem doit être jugé !

Parmi toutes les personnes qui passèrent cette nuit terrible, veille d'un jour non moins redoutable, dans un état d'angoisse indescriptible, M. Carson était peut-être le plus agité. Le sommeil l'avait presque abandonné depuis le jour fatal, et les pensées qui remplissaient son cœur pendant la journée le poursuivaient sans cesse au milieu du sommeil.

Cette nuit-là, il ne ferma pas les yeux. Il cherchait toujours dans son esprit si tout ce qu'il était possible de faire avait bien été fait pour assurer la condamnation de Sem Wilson ; il lui semblait que tant qu'il ne serait pas vengé, il n'y aurait point de paix pour lui sur la terre, et il parcourait sa chambre en tous sens, comme une bête féroce parcourt sa cage, jusqu'à ce que la fatigue le forçât à s'arrêter.

Le jour parut enfin, et il put agir. Il alla réveiller son avocat, l'accabla d'instructions, de questions ; puis, quand cela fut fini, il s'assit, la montre à la main, pour attendre que la séance de la cour d'assises s'ouvrît et que le procès commençât.

A neuf heures, tous étaient réunis au terrible rendez-vous. Le juge, le jury, le prévenu, celui qui demandait vengeance, les témoins, tous se trouvèrent rassemblés dans le même lieu. Job Legh et plusieurs autres y étaient aussi. Ce dernier avait soigneusement évité mistriss Wilson toute la matinée ; il avait eu d'ailleurs peu d'occasions de la voir, étant sorti de bonne heure peur chercher Mary ; revenu sans avoir pu

rien apprendre sur son compte, il s'était décidé à ne pas détromper mistriss Wilson; le chagrin viendrait bien assez tôt, et si le coup était inévitable, ne valait-il pas mieux lui laisser ignorer aussi longtemps que possible le malheur qui la menaçait? Elle vint se placer dans la chambre des témoins, abattue et épuisée, mais sans inquiétude.

Lorsque Job parut, cherchant une place au milieu de la foule, le clerc de M. Bridgeworth, avocat de Sem, lui fit un signe :

« Voici une lettre de notre client pour vous. »

Job tremblait en la prenant; il craignait d'y trouver l'aveu du crime, ce qui eût anéanti toute espérance.

Il y lut ce qui suit :

« Mon cher ami,

« Je vous remercie sincèrement de m'avoir trouvé un avocat; mais les avocats ne peuvent rien pour moi, quoiqu'ils puissent être utiles à d'autres. Je ne vous en suis pas moins obligé, cher ami. Je prévois que les choses tourneront contre moi, et je ne m'en étonne pas. Si j'étais juré, je condamnerais un homme contre lequel s'élèveraient autant de preuves qu'on pourra en fournir contre moi demain. Ainsi, ils ne sont pas à blâmer s'ils me condamnent. Mais, Job Legh, je n'ai pas besoin de vous dire que je suis aussi innocent que l'enfant encore à naître, bien que je ne puisse pas le prouver. Si je n'espérais pas que vous me croyiez innocent, je ne vous écrirais pas, comme je le fais maintenant, pour vous exprimer tous mes désirs. Vous n'oublierez pas que ce sont les désirs d'un homme qui va mourir.

« Cher ami, vous prendrez soin de ma mère, non point pour lui fournir de l'argent, car elle en a assez pour elle et ma tante Alice, mais elle vous parlera de moi, et vous lui direz (quoique d'autres puissent en penser), que vous croyez que je suis mort innocent. Je ne crois pas qu'elle reste longtemps en arrière quand nous serons tous partis. Soyez tendre avec elle, Job, pour l'amour de moi, et si elle est quelquefois difficile, rappelez-vous tout ce qu'elle a souffert. Je sais que ma mère ne doutera jamais de moi. Que Dieu la bénisse!

« Il y une autre personne que je crains d'avoir trop aimée, et pourtant, l'aimer a fait le bonheur de toute ma vie. Elle croira que j'ai assassiné son amant; elle croira que j'ai causé le chagrin qu'elle éprouve, et il faut qu'elle continue à le croire; il est dur de le dire, mais il le faut. Cela vaut mieux pour elle, et c'est là ce qui doit surtout m'occuper.

« Mais, cher Job, vous êtes encore vigoureux pour votre âge, vous

pouvez vivre de longues années encore ; peut-être vous pourriez lui dire, quand vous serez sûr que votre fin approche, que je vous ai déclaré solennellement (comme je le fais maintenant) que j'étais innocent de ce crime. Ne le lui dites que dans bien longtemps ; mais je ne puis supporter la pensée qu'elle vivra pendant des années en me haïssant comme le meurtrier de celui qu'elle aimait, et qu'elle mourra avec cette haine dans le cœur. Je souffrirai dans l'autre monde jusqu'à ce que vous lui ayiez dit ce qui en est. Je ne veux pas même me laisser aller à l'idée de ce qu'elle pense de moi en ce moment. Ainsi, Dieu vous bénisse, Job Legh.

« Votre ami,

« James WILSON. »

Job tourna la lettre en tous sens après l'avoir lue, soupira profondément ; puis, l'enveloppant soigneusement dans un morceau de papier, la mit dans la poche de son gilet, et alla à la porte de la salle où étaient les témoins demander si Mary Barton s'y trouvait.

La porte s'ouvrit, et il la vit assise, la tête cachée dans ses mains, qu'elle appuyait sur une table. C'était l'attitude du désespoir, et cela aurait suffi pour briser le cœur de Job, sans y ajouter les soupirs et les lamentations déchirantes de mistriss Wilson. Ces lamentations lui disaient aussi bien que des paroles qu'elle n'avait pas conservé les espérances qu'il lui avait inspirées la veille au soir.

Job rentra tristement dans la salle ; ni mistriss Wilson ni Mary ne l'avaient aperçu.

Lorsqu'il eut retrouvé un peu de calme, il s'aperçut que le procès de Sem Wilson, accusé du meurtre de Harry Carson, commençait. Le greffier lisait rapidement la réquisitoire, et on entendit adresser la question ordinaire :

« Plaidez-vous, coupable ou non coupable ? »

On n'attendait qu'une réponse, celle qui se fait toujours, et pourtant il y eut un moment de silence solennel ; le prisonnier se tenait debout à la barre, les lèvres serrées, les yeux fixés sur le juge, mais son âme se préoccupait de scènes toutes différentes de celle qui l'entourait ; une sorte de rêve rétrospectif faisait passer devant son âme les souvenirs de son enfance, son père (si fier de lui, le fils aîné), sa compagne de jeux Mary, ses espérances, son amour, son désespoir, et encore et toujours son amour ; son isolement quand il crut qu'elle ne l'aimait plus ; puis sa mère, privée de tous ses enfants, mais qui vien-

drait bientôt rejoindre ceux qu'elle avait aimés, sans avoir jamais eu un doute sur l'innocence de son enfant chéri : toutes ces pensées traversaient le cœur du pauvre Sem et l'absorbèrent tout entier pendant quelques minutes ; enfin, il sortit de sa rêverie, et dit à voix basse, mais avec fermeté :

« Non coupable, mylord. »

Toutes les circonstances du meurtre, les soupçons dirigés contre Sem étaient choses bien connues de l auditoire ; aussi y eut-il des conversations pendant le discours très-concluant que prononça l'avocat de M. Carson. En voici une :

« C'est là M. Carson, le père, assis derrière Serjeant Wilkinson.

— Comme il a l'air noble ! Si sévère et inflexible, et des traits si parfaits ! Ne vous rappelle-t-il pas un des bustes de Jupiter ?

— J'aime mieux examiner le prisonnier. Les accusés m'intéressent toujours. Je cherche à retrouver dans leurs traits quelque trace ou quelque signe des crimes par lesquels ils se sont distingués des autres hommes. J'ai vu bon nombre de meurtriers dans ma vie, mais j'en ai rarement vu un qui eût dans sa physionomie la marque de Caïn comme l'accusé à la barre.

— Moi, je ne me connais pas en physionomie ; mais je ne trouve pas qu'il ait une mauvaise figure. Il a certainement l'air sombre et accablé ; mais, vu sa position, c'est assez naturel.

— Oh ! mais regardez seulement son front bas, ses yeux baissés, ses lèvres pâles et comprimées. Il ne lève jamais les yeux ; regardez-le.

— Si on lui coupait cette masse de cheveux noirs, son front ne serait pas si bas, et il est très-carré, ce qui est un bon signe, d'après certaines gens. Si tout le monde juge sur des bagatelles comme vous, il aurait mieux valu que le barbier de la prison lui coupât les cheveux avant le jugement ; et quant à ses yeux baissés et à ses lèvres serrées, ce n'est que le résultat de son agitation intérieure : cela n'a rien à faire avec son caractère, mon brave homme. »

Pauvre Sem ! Fallait-il encore que ses cheveux noirs, orgueil de sa mère, qu'elle aimait tant à caresser tendrement, vinssent déposer contre lui !

(*La suite au numéro prochain.*)

ÉTUDES

SUR L'ANARCHIE CONTEMPORAINE.

(3e ARTICLE [1].)

LA JEUNE-ALLEMAGNE ET LE COMMUNISME EN SUISSE.

Nous avons laissé Weitling à Genève, au moment où il arrivait de Paris avec toute l'ardeur d'un néophyte passionné pour une idée absolue et impatient de devenir chef de secte. Il s'adressa tout d'abord aux ouvriers qui fréquentaient le club fondé par les meneurs de la Jeune-Allemagne. Ceux-ci n'étaient nullement préparés à goûter ses discours.

Le lecteur se souvient que la propagande de la Jeune-Allemagne n'atteignit pas d'un seul bond l'excès d'audace et de dépravation que nous avons laissé entrevoir et qu'il faut achever de faire connaître. A cette époque, les disciples de la Jeune-Allemagne n'étaient animés que d'un amour exalté pour la liberté politique et d'un vague enthousiasme pour l'unité de la *patrie allemande*. Sans doute on exerçait déjà leur ardeur révolutionnaire à s'emparer sans scrupule de tous les moyens qui promettent le succès ; cependant leurs espérances et leurs désirs ne dépassaient pas le renouvellement radical des formes politiques en Allemagne. Weitling les frappait d'étonnement et presque de stupeur, lorsque, emporté par sa fougue et dédaignant les précautions oratoires, il leur répétait avec obstination : « Je méprise la liberté, votre idole : c'est une chimère. Quelle niaiserie, quelle imbécillité que de borner ses vues à une réforme et même à une révolution politique ! Qu'importent les droits de citoyen et les constitutions, tant que les besoins du corps ne sont pas satisfaits, tant que les passions de l'homme ne sont pas assouvies ! Fi de la politique ! Trêve à vos discussions creuses ! Si vous voulez être heureux et vraiment libres, travaillons ensemble à détruire la propriété, la cause de tous les maux, et à établir le communisme, la source de toutes les jouissances. »

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 149.

Les habitués du cercle de Genève comprenaient à peine le sens de ces mots, et les paroles dont ils saisissaient le sens choquaient leurs opinions les plus chères. Aussi les uns se moquaient de lui ; ils le montraient au doigt et le traitaient de fou. « Voilà des idées à la française, » s'écriaient les autres. Ce n'est pas qu'ils eussent aperçu le rapport de filiation qui unit Babeuf et Weitling. L'érudition socialiste n'était pas alors assez répandue pour qu'ils eussent spontanément l'idée d'établir ce rapprochement et de placer en France, pour notre humiliation, le berceau du communisme moderne. Ils répétaient une leçon qui leur avait été suggérée par la jalousie des meneurs du club. Faut-il rappeler que les rivaux de Weitling, inquiets de le voir chasser sur leurs terres, s'étaient empressés d'exploiter contre lui l'amour-propre national? Ils l'avaient représenté, à tort ou à raison, comme un agent direct de la propagande parisienne.

Cependant la prédication des idées communistes produit comme une sorte de vertige particulier. Weitling recruta quelques disciples dans le club de Genève, et ceux-ci, aussi intolerants que leur maître, essayèrent d'étouffer les discussions purement politiques. Cette prétention souleva des querelles très-vives. Les communistes furent vaincus, réduits au silence. On en vint à prohiber toute apologie publique de leur système; on défendit d'introduire dans le club aucun écrit communiste. Bien plus, il fut statué que si jamais la majorité du cercle faisait acte d'adhésion au communisme, tout l'avoir social appartiendrait à la minorité.

Weitling constate cette convention dans une histoire manuscrite des clubs de la Suisse ; curieux document, qui fut saisi à Zurich parmi ses papiers. D'un ton ironique qui trahit le ressentiment de cet échec, il ajoute que la proposition fut présentée par un petit sellier, et que le club de Genève offrit un portefeuille à cet orateur ingénieux, pour prix de son zèle et de son idée absurde.

Il faut avouer que l'on ne comprend guère comment cette stipulation aurait pu être exécutée. Statuer par avance que, dans un cas donné, une majorité quelconque devra, de son propre mouvement et sans avoir à redouter l'intervention d'aucun arbitre, faire abandon des biens qu'elle possède à une minorité d'adversaires ou de dissidents, c'est en effet beaucoup compter sur le prestige du droit et sur l'abnégation d'un souverain. Mais se flatter que des communistes rendront un aussi éclatant témoignage au principe de la propriété, qu'ils font profession de mépriser et dont ils ne tolèrent pas même l'application la plus simple, voilà une supposition vraiment exorbitante, contradictoire, absurde. Weitling a bien raison : le petit sellier de Genève n'entendait rien au communisme.

Au reste, il n'y eut pas lieu de discuter la question. Le contraire de l'hypothèse prévue se réalisa. Les ouvriers allemands, rebelles aux enseignements de Weitling, restèrent maîtres de la place, et les communistes firent bande à part. Cinq ouvriers, soupçonnés de communisme, ayant été exclus du cercle, vingt-cinq autres membres prirent fait et cause pour les bannis; ils donnèrent leur démission, et tous ensemble formèrent à Genève un troisième club sous la direction de Weitling. Ce noyau de dissidents ne parvint jamais à rivaliser avec le puissant foyer de propagande entretenu à Genève par la Jeune-Allemagne.

La discorde qui avait éclaté dans cette ville gagna de propre en proche toute la Suisse, et particulièrement la Suisse française. Partout où des ouvriers allemands se trouvèrent réunis, les ateliers, les sociétés de chants déjà formées, les pintes, les traiteries, les brasseries retentirent de discussions véhémentes, dont le communisme faisait les frais. Les esprits s'échauffèrent. On se divisa, et bientôt on cessa de se voir et de se parler. L'apparition du communisme fit sur ces âmes effervescentes l'effet d'un réactif jeté sur des éléments en fusion. Il sépara nettement les tendances confuses qui s'agitaient parmi les ouvriers répandus dans les villes et les bourgs. Ceux-ci se groupèrent dans trois sortes de cercles, séparés ou hostiles : les cercles du Grütli, ceux de la Jeune-Allemagne, et enfin les clubs communistes, qui se cachaient volontiers sous le titre inoffensif et attrayant de sociétés de chant et de civilisation.

Une histoire détaillée de chacun de ces clubs offrirait peu d'intérêt. Nous n'essaierons pas de la faire; il suffira de caractériser en quelques traits l'esprit particulier, nous ne voulons pas dire, à l'imitation de Montesquieu, le génie qui anima ces trois ordres de petites républiques souterraines.

Les sociétés du Grütli n'avaient pas attendu pour naître l'arrivée de Weitling. Formées sous l'invocation du premier cri de la liberté helvétique, composées exclusivement de Suisses, elles tendaient à déchirer le pacte fédéral de 1815, et à mutiler la souveraineté des cantons pour accroître le centralisation de la Suisse. Les trois libérateurs de la Suisse eussent renié le culte étrange que l'on rendait dans ces cercles à la prairie sacrée témoin de leur serment. Ils eussent désavoué ceux qui travaillaient avec tant d'obstination à détruire leur propre ouvrage, l'indépendance et les mœurs des cantons primitifs.

Les sociétés dites du Grütli existaient longtemps avant que les communistes et les Jeunes-Allemands eussent envahi la Suisse. Mais les menées de ces sectaires, en multipliant les causes de discorde, donnèrent aux ouvriers suisses des occasions plus fréquentes et un plus vif désir de se grouper à part. Ainsi, à la Chaux-de-Fonds, la majorité

des membres de la société de chant ayant embrassé le communisme, les Suisses firent scission et fondèrent une société du Grütli. En 1845, à Bâle, une querelle d'amour-propre national opéra un pareil phénomène. La honteuse défaite des corps francs, qui avaient envahi le territoire de Lucerne, fut pour certains ouvriers allemands un texte de plaisanteries amères. Les Suisses ne purent entendre dire de sang-froid que leur renom de vaillance avait souffert un échec. L'harmonie fut rompue. La société de chant se disloqua, et une nouvelle société du Grütli prit naissance. Ailleurs un ressentiment, plus personnel encore, produisit ou envenima le fractionnement des clubs. A Genève les Jeunes-Allemands, piqués d'avoir été abandonnés par les ouvriers aisés et plus polis du quartier Saint-Gervais, décidèrent qu'à l'avenir aucun Suisse ne serait admis dans leur cercle. La société du Grütli de Genève recueillit le bénéfice de cette rancune. De jeunes négociants et des membres distingués de diverses professions, faisant abstraction des tendances politiques de ce cercle, s'appliquaient à y multiplier les sources d'instruction sérieuse et de distraction honnête : on y enseignait la langue française, le chant, la tenue des livres. Nous remarquons, parmi les personnes qui assistaient en 1844 à la fête anniversaire de la fondation, les colonels fédéraux Dufour et Rilliet Constant, Niederer, chef d'institution. successeur de Pestalozzi, et le pasteur Miéville.

L'interdit jeté sur les Suisses par les Jeunes-Allemands du club de Genève ne fut qu'une mesure exceptionnelle, suscitée par des circonstances locales et personnelles. Partout ailleurs il était au contraire recommandé par la propagande de prodiguer les avances aux citoyens de chaque canton, et de leur conférer autant que possible les fonctions ostensibles de secrétaire et même de président, afin d'endormir la vigilance de la police, on du moins de la tenir en respect. Cependant il ne paraît pas qu'un grand nombre de Suisses ait cédé à cette séduction des dignités démagogiques. La Jeune-Allemagne, dans sa première phase, parcourait une carrière d'excitations et de complots trop locale pour intéresser des Suisses. La politique qui se tramait dans les cercles du Grütli leur plaisait davantage ; elle était à leur portée et à leur guise. Plus tard, vers la fin de 1843, la propagande de la Jeune-Allemagne ayant résolu d'étouffer les sentiments de patrie, et s'étant lancée à grandes voiles dans l'océan humanitaire, elle remorqua, sur les limites du radicalisme extrême, un certain nombre de Suisses, « républicains cosmopolites, pour parler comme Guillaume Marr, âmes de fer qui ont pris en souverain dégoût la plate politique des bourgeois de notre temps. »

Les clubs communistes formés entre ouvriers allemands n'attirèrent de même qu'un très-petit nombre de Suisses. Nous rencontrons bien çà

et là parmi les auditeurs plus ou moins convaincus de Weitling, de Simon Schmid, d'Albrecht, d'Auguste Becker, quelques ouvriers originaires des cantons allemands de Thurgovie, d'Argovie, de Lucerne, de Bâle-ville. Mais aucun d'eux ne paraît avoir joué un rôle important.

Dans aucun pays, le communisme n'a moins d'avenir qu'en Suisse, j'entends le communisme en tant que doctrine formulée, systématique, tendant hautement et résolument à l'abolition de la propriété individuelle, en d'autres termes, à l'exercice du domaine personnel sur les choses. Cette énormité ne peut faire des dupes nombreuses que parmi les habitants malaisés des villes; ceux-là n'ont ni l'usage ni l'intelligence de la propriété territoriale; c'est à peine s'ils exercent la propriété mobilière. Comme le poëte Bias, mais dans un autre sens, on pourrait dire qu'ils portent avec eux tout ce qui leur appartient. Ils ne participent au droit de propriété que par l'acquisition de leur salaire, et ce fruit de leur travail glisse dans leurs mains sans suspendre, ne fût-ce que pendant quelques heures de trêve, leur dur combat contre la misère; il sustente leur vie, il ne la réjouit, il ne l'ennoblit pas. La propriété les touche comme d'une étincelle électrique, elles les galvanise pour ainsi dire en passant, sans avoir le temps de leur faire goûter ses dons les plus vulgaires, qui la rendent si douce au cœur de l'homme : le bien-être relatif de la famille, le loisir de l'intelligence, la sécurité contre les mauvaises chances du lendemain. Aussi n'est-il pas surprenant que parmi ces masses inquiètes, toujours aux prises avec la nécessité, et qui ne connaissent rien au delà de la vie alimentaire, il se trouve des gens tout prêts à conclure le marché d'Esaü avec les charlatans du communisme. Il leur coûte peu de vendre, sans garantie, leur droit de propriété indigente et avec lui leur liberté pour la promesse d'un crédit incessamment ouvert sur le logeur, le boulanger et le marchand de vin de la communauté. Je ne parle en ce moment que des communistes innocents et les seuls dignes de pitié, pauvres d'esprit, pauvres de corps. Ceux-là il faut les guérir à coups d'améliorations sociales, efficaces et successives.

Si la misère des populations industrielles est le grand conducteur des systèmes communistes, ce n'est pas par cette voie que les idées de Weitling pouvaient pénétrer les populations indigènes de la Suisse. En tout cas, elles n'avaient pas grande fortune à faire dans un pays foncièrement agricole, au milieu d'une nation de paysans amoureux de leur champ, plus fiers encore qu'heureux d'être et de se dire propriétaires du sol. Dans ce beau pays, la pleine campagne ne se distingue pas des jardins et des parcs. La propriété petite et grande y vit sur la foi des mœurs, si respectée qu'elle n'a pas même besoin de se clore. Il arrive au voyageur distrait, errant au bord des lacs ou dans les plis des

vallées, de tomber sans le savoir, à deux pas de la maison, au sein même d'une famille, moins étonnée de l'accueillir qu'il n'est confus d'avoir violé la retraite charmante qu'aucune barrière ne signale ni ne protége. La semence communiste, quoique jetée avec profusion, n'a pas levé au pied des Alpes. Bien plus, toutes les fois que les théories propagées par Weitling parmi les ouvriers allemands de passage en Suisse ont fait explosion hors des clubs, et ont fait mine de s'étaler sur la place publique, les paysans suisses se sont émus; et les gouvernants, en dépit de leur indifférence ou de leur sympathie secrète, ont eu la main forcée. Menacés par un soulèvement des campagnes, ils furent contraints de fermer les clubs et de chasser les clubistes allemands. Le même phénomène s'est produit à Zurich en 1843, et à Lausanne en 1845, dans des circonstances très-remarquables.

Autre chose est le communisme systématique et absolu; autre chose le radicalisme appliqué à l'économie sociale. Le premier fléau a passé sur la Suisse sans l'entamer. le second y a pris racine. On se plaint souvent des embarras que la confédération helvétique, si l'on peut encore, depuis le pacte de 1848, se servir de cette dénomination surannée, cause aux nations voisines. On l'accuse de laisser former contre elles des complots dangereux et d'abriter avec arrogance leurs ennemis déclarés. S'il est vrai que la Suisse a suscité parfois des ennuis à la politique européenne, en revanche elle lui a offert assez de leçons qui méritaient d'être recueillies.

Nous nous écarterions de notre sujet si nous voulions retracer ici les entreprises que le jacobinisme économique a tentées en Suisse dans les dernières années, si nous constations les tristes victoires qu'il a remportées dans ces républiques désolées. La chose vaut la peine d'être traitée à part et nous ne renonçons pas à l'essayer. Pour le moment, contentons-nous d'indiquer par un seul fait l'intérêt qui s'attache à ces études. En 1840, le grand conseil du canton de Vaud eut à délibérer sur une pétition qui demandait l'institution d'*ateliers nationaux*, établis par l'Etat et alimentés par l'impôt progressif sur les fortunes [1].

IV

La scission étant une fois opérée entre les Suisses et les ouvriers allemands, affiliés au communisme ou aux clubs de la Jeune-Allemagne; et de plus, la nationalité facile à reconnaître dans les cantons fran-

[1] Voir *les Ateliers nationaux en grand conseil*, publié par *l'Association nationale suisse*. Vevey, 1840. — Voir aussi *la Pétition présentée au grand conseil du canton de Vaud pour obtenir le remplacement de tous les impôts par un impôt progressif et unique*. Lausanne, 1841.

çais s'élevant comme une barrière, les chances de querelles étaient rares. Au contraire, les ouvriers allemands des deux sectes avaient des rapports incessants qui donnèrent lieu à des luttes très-vives. Ces hostilités se répandirent jusque dans notre pays, elles éclatèrent à Marseille notamment. Toutefois ces démêlés furent beaucoup plus rares en France que partout ailleurs. « Je ne connais pas en France de cercle « de la Jeune-Allemagne, » disait, en 1845, un témoin entendu dans l'enquête de Neufchâtel ; « là, les communistes ont tout envahi parmi « les ouvriers allemands. »

En Suisse, au contraire, la lutte se poursuivit pendant des années avec des chances et des alternatives diverses. Vaincus à Genève et forcés de se cantonner à part, les communistes furent victorieux à Lausanne. Là les Jeunes-Allemands, au nombre de trente, durent former un cercle distinct. A Yverdon, au contraire, dix membres de la société de chant, s'étant déclarés communistes, furent rayés et formèrent le noyau d'un club ami de Weitling. A Vevey, les partis en vinrent aux coups. Les Jeunes-Allemands et les communistes ne pouvaient se rencontrer sans échanger des sobriquets et des injures.

Les meneurs des deux sectes avaient soin de faire dans les clubs des cours sur l'histoire de la Révolution française, arrangée à leur point de vue. Aussi c'est aux souvenirs de cette époque que de part et d'autre les querelleurs empruntaient leur vocabulaire insultant. On se disputait l'honneur de suivre fidèlement les traditions les plus violentes et les plus détestables. On se renvoyait réciproquement les dernières injures du dictionnaire démagogique : aristocrates, réactionnaires, Girondins. Weitling, dans ses notes manuscrites sur cette guerre des clubs, reproduit la distinction entre les Girondins et les Montagnards. Car ceux qui se parent en France de ce dernier titre n'ont pas même la primeur de leur plagiat. Weitling cultive son arbre généalogique avec la jalousie et l'orgueil d'un noble entiché de sa naissance. Il réclame l'honneur de descendre en ligne directe de la sainte Montagne de 93. De son côté, Marr se pavane sous le surnom de Robespierre. Singulière perversion de la manie de compter des aïeux ! Etrange fureur de celébrité théâtrale ! les démagogues du jour se souillent à plaisir du sang innocent qu'ils n'ont pas versé, et se composent une infamie personnelle avec les crimes d'autrui.

L'effet des querelles incessantes qui divisèrent en Suisse les communistes et les Jeunes-Allemands, fut d'exciter dans leur sein une animosité si vive qu'ils allèrent dans l'occasion jusqu'à dénoncer réciproquement leurs menées aux gouvernements officiels. Les premiers indices sur l'existence de la Jeune-Allemagne en Suisse furent livrés au maire des Ponts par un communiste allemand, et l'enquête dirigée contre les

communistes de la Chaux-de-Fonds donna à ceux-ci l'occasion de dénoncer sans pitié leurs adversaires.

L'état-major des deux camps assistait en riant à ces querelles ardentes qu'il avait suscitées. Sociétaires du Grütli, communistes, Jeunes-Allemands, tous reçoivent une part égale des sarcasmes de Guillaume Marr. Les sociétés du Grütli ne sont bonnes, selon lui, qu'à faire les délices des amateurs de patois suisse. Les communistes sont des épiciers; dans leurs clubs on tient le socialisme en gros et en détail. Ailleurs il raconte qu'ils ne pouvaient voir, sans devenir pourpres de colère *comme des dindons*, le cordon noir, rouge et or que les Jeunes-Allemands avaient coutume d'attacher à leur pipe ; enfin, pour n'épargner personne, ceux-là même qui rêvaient la république allemande et en portaient les emblèmes, il les appelle *les mangeurs de glands teutoniques.*

Quelquefois, il est vrai, lorsque les amours-propres étaient en jeu et les rivalités d'influence engagées, la discorde éclatait entre les chefs eux-mêmes. Mais habituellement, sans avoir ni amitié ni estime les uns pour les autres, ils vivaient ensemble sur le pied d'une familiarité soupçonneuse et goguenarde. Les augures aujourd'hui sont mieux élevés qu'autrefois, ils ne font pas scandale dans la rue, et ne se rient plus au nez quand ils se rencontrent ; ils se contentent d'échanger un sourire malicieux en se donnant la main. Cependant, si quelque nuage éclatait, le communiste parisien, correspondant ordinaire de Weitling, s'empressait d'intervenir ; il s'attendait d'un instant à l'autre à voir éclater la crise que les révolutionnaires habiles eussent voulu suspendre jusqu'à la mort du roi Louis-Philippe, et dont l'explosion précipitée a contrarié leurs desseins. Cet homme d'Etat du communisme écrivait le 26 octobre 1842 : « Nous vous engageons à être sévères à l'égard de la Jeune-Allemagne, qui vous est hostile, mais à en venir cependant à une réconciliation ; car on ne peut savoir si ce n'est pas demain que vibrera la cloche au son de laquelle tous doivent se réunir... Si l'orage éclate, et cela peut arriver avant que ma plume se replonge dans l'encrier, on verra reparaître le scandale des patriotes qui ne s'entendent pas entre eux. »

La guerre civile qui déchirait les clubs ne déplaisait pas à Weitling. Au contraire, plus elle était tumultueuse et bruyante, plus il se réjouissait, et voici comment, dans l'un de ses manuscrits, il motive sa joie :

« Une société où la discussion est libre n'est pas une maison de « prière, et quand Dieu lui-même fonderait une société, les débats n'y « manqueraient pas ; autrement les membres s'y ennuieraient. Ce sont « justement ces frottements politiques apparents qui ont donné plus de « développement à ces associations. Sans eux il n'y aurait aujourd'hui « qu'une seule société à Genève, une seule à Lausanne, et s'il en était

« ainsi, la première ne compterait pas plus de membres qu'il ne s'en « trouve dans chacune des trois. »

En effet les clubs d'ouvriers furent pour les chefs du communisme, comme pour ceux de la Jeune-Allemagne, le centre d'opérations et l'instrument d'influence le plus puissant. C'est à l'aide des cotisations levées dans les cercles que l'on alimentait les autres moyens d'enseignement : les journaux, les livres et les meneurs, écrivains et orateurs, qui prenaient insolemment le nom de défenseurs du peuple, ce beau titre porté avec tant de gloire par les évêques du moyen âge. La besogne principale des meneurs était donc d'accroître le plus possible le nombre des ouvriers qui fréquentaient les clubs. Pour les attirer, Weitling prenait tous les déguisements et employait toutes les ruses.

Avant que la pensée lui eût été suggérée d'écrire son *Evangile du pauvre pécheur*, c'est-à-dire de falsifier les textes sacrés au profit du communisme et de les traduire par des contre-sens perpétuels, Weitling avait eu soin de jeter une fausse couleur de christianisme sur les règlements généraux qu'il destinait aux clubs communistes. Il est douloureux de voir ainsi profaner les choses saintes par un genre de simonie nouveau; mais il y a quelque consolation à remarquer que pour faire tomber l'homme dans les piéges les plus abjects, encore faut-il emprunter de nobles amorces, et feindre des pensées généreuses.

Weitling a rédigé, sous le titre d'*Union communiste pour la culture intellectuelle*, une théorie très-complète et très-habile sur l'art de former et de gouverner les clubs. Ce manuscrit confidentiel, ayant éte saisi à Zurich, fut publié dans le rapport du docteur Bluntschli. Nous allons l'analyser à notre tour. Suivons ce maître de maison qui nous introduit lui-même dans son logis. Laissons-le, sans l'interrompre, faire à sa guise les honneurs de chez lui. Nous ne sommes pas ses dupes. Nous avons pénétré les ruses et les mensonges de son verbiage. Nous savons ce qu'il entend par fraternité, par morale, par vertu, le général du prolétariat par vol ! Les sentences austères, les maximes charitables qu'il inscrit sur la porte de ses clubs ne nous abuseront pas.

L'*Union communiste*, pour reproduire les propres expressions de Weitling, est un ensemble composé de plusieurs sociétés, grandes ou petites, agissant dans le même but, ainsi que d'individus isolés, pouvant différer de nation, d'âge et d'état, lesquels, désireux de s'unir à ceux qui pensent comme eux, par une intimité toujours plus grande, profitent de toutes les occasions qui peuvent servir à réaliser ce but. Les communistes, avant de se mettre en voyage, doivent se procurer les adresses de ceux qui, dans chaqne pays et dans chaque ville, professent les mêmes opinions. Il leur est enjoint de mettre ces renseignements à la disposition de leurs confrères ; de se rassembler de temps en temps,

et de louer un local pour se réunir, dès qu'ils se trouvent assez nombreux pour former un club.

En effet, selon le nombre des adhérents et des souscripteurs, les clubs communistes se tenaient en Suisse dans des pintes obscures ou dans des salles d'auberges, retenues à l'avance pour chaque soirée. Les plus riches louaient, soit des chambres, soit des appartements, dans des maisons particulières. Le club de Lausanne occupait à lui seul une ancienne et vaste auberge, dans la rue Saint-Pierre. L'égalité de condition n'existait pas, même entre les égalitaires de profession; il y avait parmi les clubs des pauvres et des riches.

L'*Union communiste*, pour continuer à citer la lettre du réglement, avait pour but le développemeent de la fraternité, de la culture sociale et de la propagande. Voici les principaux commandements de la loi morale, proposée par l'hypocrisie de Weitling à la naïveté de ses disciples :

« Il faut apporter autant que possible de la modération dans tous les fardeaux et dans toutes les jouissances de la vie, parce que l'on conserve par là sa santé, trésor plus précieux que la richesse et les honneurs.

« Se refuser à ce qu'on vous parle à l'oreille, en en faisant sentir l'inconvenance, quand même cet acte aurait la vérité pour objet.

« Manifester à son frère seul, sans en faire part à un autre, le mécontentement que l'on pourrait avoir de ses procédés.

« Regarder celui qui vous offense publiquement et vous insulte, comme un malade qui n'est pas maître de lui en ce moment.

« Agir de même envers un criminel, et ne mépriser jamais celui qui est condamné aux peines de la réclusion. »

Un vrai chrétien eût, à la première vue, souscrit avec empressement la plupart de ces préceptes, mais il les eût assurément motivés par des raisons plus désintéressées et plus nobles. Il y a dans ces tables de la loi quelque chose de gauche, de tourmenté, de factice, qui trahit le défaut de conviction. Placer sur la même ligne, recommander avec une insistance égale le respect des principes fondamentaux de la morale, et l'observation de certaines prescriptions minutieuses qui ne dépareraient pas la civilité puérile et honnête, ce n'est peut-être qu'une inconvenance; mais en ces sortes de matières, le manque de tact découvre le comédien qui n'a ni la conscience de ce qu'il dit, ni l'intelligence des sentiments qu'il veut simuler.

La constance dans le malheur et l'empire sur soi-même recommandés uniquement à titre de précepte hygiénique, cela sonne bien faux aux oreilles d'un chrétien.

Il sied mal de prêcher le pardon des injures lorsque l'on nourrit contre

le monde civilisé une haine de mulâtre, lorsque l'on est rempli d'une maligne vengeance, ainsi que Becker le disait de Weitling. Mais à quoi bon demasquer une hypocrisie qui se trahit elle-même! Weitling ordonne à ses disciples de ne jamais mépriser l'homme atteint par la justice pénale; le vrai sens de cette maxime, le livre des *garanties* nous le découvre avec faste : « Ouvrez vos bagnes et vos prisons, c'est là qu'il y a des honnêtes gens, » s'écrie Weitling, développant à sa façon l'axiome de M. Proudhon : « La propriété c'est le vol. » Un esprit chagrin et ambitieux de célébrité se plaît à forger ces monstrueux paradoxes, qui à défaut de gloire attirent sur son nom honni les éclats d'un scandale sans pareil. Mais aussitôt il est suivi par des disciples forcenés, plus pressés d'agir que de faire parler d'eux, et qui poussent à bout ses fantaisies littéraires. Aujourd'hui Weitling réhabilite les voleurs. Demain il proposera de les imiter; il écrira dans un autre passage des *garanties* : « Il faudra prêcher une morale que personne encore n'osa prêcher, et que rend impossible tout gouvernement égoïste; une morale qui changera le combat sanglant des rues où le peuple a toujours le dessous en une guerre continuelle de guérillas qui anéantira les spéculations du riche sur les peines du pauvre, et que ni la force des soldats ni celle des gendarmes ou de la police ne peuvent arrêter. On prêchera une morale qui nous amènera des légions de combattants, dont nous détesterions maintenant la coopération, une morale qui ne laisse à nos adversaires d'autre planche de salut que celle de notre principe et qui entraînera après elle la dissolution du règne des intérêts personnels. »

« Cette morale ne peut être prêchée avec effet qu'à ces grandes masses qui fourmillent dans les villes excédées de misère et de désespoir. Une fois qu'on aura prononcé le mot, il sera le signal d'une tactique nouvelle, contre laquelle nos ennemis ne seront jamais assez forts. Lorsqu'on tend le ressort à l'extrême, il est de notre devoir de le faire sauter, quand même il devrait en résulter un désordre de vingt ans. »

On nous reprochera peut-être d'avoir fait injure au bon sens des lecteurs, en suspendant un moment notre récit pour prouver que Weitling n'est pas un bon chrétien, et qu'il blasphême lorsqu'il se pare des maximes évangéliques.

Telle est cependant la confusion des idées, que l'on ne peut se dispenser de faire ces remarques qui dans d'autres temps paraîtraient à bon droit d'une simplicité puérile; sans doute elles risquent d'être oiseuses, mais ce n'est pas faute d'être trop évidentes, car en Suisse comme en France, comme partout, les communistes, avec leur langage double, ont persuadé à des masses ignorantes qu'eux seuls ils avaient conservé la vraie tradition de l'Evangile, et que l'institution de la communauté des biens serait le meilleur, l'unique moyen de restaurer la

religion et les mœurs des chrétiens primitifs. C'est ainsi que Weitling réussit à séduire des hommes fort différents de caractères et de tendances.

Weitling savait aussi bien que nous ce qu'il faut penser de son affectation de christianisme. Mais à toutes les objections qu'on pouvait lui faire, il répondait par ce cynique aphorisme d'Auguste Becker : « Il faut du lard pour prendre les rats. » En effet, grâce à ses amorces sacriléges, il ne fit que trop de captures parmi les pauvres gens plus ou moins dépourvus d'éducation religieuse.

Le communisme attaque le cœur de l'homme par bien des côtés, et s'empare de toutes les voix secrètes : l'envie, l'égoïsme, la paresse, la sensualité. Aussi, parmi les erreurs socialistes, aucune ne fait de ravages plus rapides et plus contagieux. D'ailleurs Weitling avait soin que ses moindres disciples fussent formés à l'art de la propagande. Il leur recommande, dans sa théorie manuscrite, de répandre par leurs discours les principes de la secte au dedans et au dehors, de fréquenter les personnes qui ignorent le but et les moyens de la société, de leur inspirer le vif désir de s'y faire agréger, de ne quitter aucun club sans annoncer au directeur quelques jours auparavant l'heure du départ et le but du voyage. Il leur prescrit de fortifier dans chaque ville les clubs établs ou, selon les circonstances, de s'efforcer d'en fonder de nouveaux ; enfin d'écrire au moins tous les trois mois aux sociétés qu'ils ont fréquentées et de les informer des progrès de la propagation.

Le récipiendaire était interrogé successivement sur chacun de ces engagements, et il promettait solennellement de les observer tous. Il prêtait, en outre, le serment de prêcher la doctrine communiste, mais de garder le secret des délibérations intérieures des clubs.

Le candidat ne pouvait être admis que quinze jours après qu'il avait été proposé, et seulement si personne ne s'opposait à sa réception. Il payait en entrant une contribution, en échange de laquelle on lui remettait des écrits qu'il devait lire, donner ou vendre, et une carte portant son nom, son état, le lieu de sa naissance, la date de sa réception. Chaque parrain faisait signer le revers de sa carte par celui qu'il avait fait admettre dans le club. Weitling, pour stimuler le zèle de propagande, avait fait luire, dans son plan de constitution des clubs, la promesse fort vague d'une association, d'une colonie, d'une caisse de secours, qu'il réservait de fonder dans l'avenir au profit de ceux qui auraient fait recevoir le plus grand nombre de membres dans les clubs. Encore se réservait-il la faculté de ne fixer qu'un an avant la fondation de cet établissement mystérieux la somme de candidats admis dont il faudrait justifier pour avoir droit à la récompense. Ce charlatanisme est bien grossier, mais Weitling connaissait son monde. Il aurait eu tort

de se gêner avec des gens capables de croire que le droit de propriété pouvait être jamais aboli dans la société humaine.

L'ordre des séances tenues par les clubs avait été réglé minutieusement par Weitling. Le président, après avoir démandé si quelqu'un avait des candidats à présenter, invitait les membres présents à communiquer les nouvelles qu'ils auraient pu recueillir sur les autres clubs, soit dans les journaux, soit par leurs informations personnelles. Quiconque avait une question à faire ou un avis à ouvrir était engagé à prendre la parole.

Le secrétaire percevait la cotisation mensuelle et les souscriptions particulières, toujours imposées à ces pauvres gens qui, par crédulité débonnaire ou par fanatisme aveugle, oublient trop facilement leur propre indigence. On faisait connaître le nom des membres prêts à se mettre en voyage, et enfin le reste de la séance était réservé à la discussion du système et à la lecture publique des livres qui n'étaient pas, soit à la disposition, soit à la portée de tous les communistes.

Les règlements aussi méthodiques et aussi minutieux sont rarement observés. La constitution méditée par Weitling ne fut donc pas mise à exécution dans tous ses détails. Cependant elle servit de programme général. A Lausanne, dans le club modèle des communistes, une affiche posée dans la salle de réunion indiquait la distribution de chaque soirée et de chaque heure. Des leçons de lecture, de chant, de français, d'arithmétique, des expositions du communisme, des conférences se succédaient. Le procès-verbal des délibérations était inscrit dans un registre.

Tous les clubs communistes n'offraient pas les mêmes agréments et les mêmes ressources que les grands foyers de la Chaux-de-Fonds et de Lausanne. Cependant il était rare que quelque maître, officieux ou salarié, n'y fît pas des cours d'instruction primaire ou secondaire. Partout on y lisait les journaux les plus révolutionnaires, à haute voix le plus souvent, afin de donner carrière à des commentaires véhéments.

Les clubs communistes, établis dans quelques villes de la Suisse-Allemande, et dans les cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, étaient unis par des relations fréquentes et intimes. Ils étaient en *cartel*, selon l'expression reçue, c'est-à-dire que tout ouvrier admis dans un club avait sur la seule présentation de sa carte droit d'entrée dans tous les autres clubs. A l'imitation des bibliothèques *circulantes* qui existent depuis longtemps en Suisse, les clubs se prêtaient les uns aux autres les livres qu'ils possédaient. Cet usage, un moment interrompu, fut repris en considération des avantages qu'il y avait à provoquer ainsi la correspondance entre les meneurs. Comme dans

toutes les collections faites de rencontre, le bon et le mauvais se côtoyaient sur les rayons plus ou moins fournis de ces bibliothèques.

Weitling proposa de joindre aux clubs, où les ouvriers se réunissaient chaque soir pour disserter, boire et chanter, des pensions ou cuisines bourgeoises, qui leur fourniraient leurs repas. Par ce moyen, on utilisait des locaux qu'on louait à l'année, et qui restaient fermés pendant le jour. Mais ce qui plaisait surtout à Weitling, c'était l'espérance de jeter de la poudre aux yeux des ouvriers, en leur persuadant qu'ils vivaient en communauté et qu'ils commençaient à goûter les avantages de ce régime, tandis qu'ils ne faisaient que s'asseoir à une table d'hôte, où chacun dépensait un salaire librement et personnellement acquis, sous l'empire de la propriété et de la concurrence. L'axiôme communiste: *A chacun selon ses besoins*, n'était pas pratiqué même parmi les communistes. Les appétits étant inégaux et les goûts différents, chacun apportait son pain. Les convives qui étaient sobres ne se souciaient nullement d'abreuver à leurs dépens les gosiers altérés. Chacun payait à part, d'après la carte, le vin qu'il avait bu ; et les comptes individuels, tachés de signes rouges et violets, figurent en grand nombre dans les archives de Neuchâtel, parmi les documents que nous avons consultés pour écrire cette histoire des clubs communistes.

Les pensions d'ouvriers, imaginées par Weitling, n'étaient pas dans sa pensée destinées seulement à fournir des arguments captieux à l'appui de sa doctrine. Il croyait avoir inventé une spéculation excellente. La cuisine bourgeoise qu'il proposait de fonder à Genève devait rapporter, tout compte fait, un bénéfice annuel et net de 14,000 fr. Le devis était écrit, précis, mathématique. Les additions étaient irréprochables : il avait fait la preuve. Mais les raisonnements rigoureusement déduits et l'édifice entier reposaient sur des données fausses, sur des bases de calcul chimériques. La remarque est de Guillaume Marr. On pourrait l'appliquer à la plupart des théories socialistes, chefs-d'œuvre de logique et de déraison.

Avant que la scission entre les Jeunes-Allemands et les communistes eût éclaté à Genève, une cuisine commune avait été établie sur la proposition de Weitling et avec l'agrément de Dœleke ; mais, au bout d'un an, le caissier, sans prendre congé, partit pour l'Amérique, emportant la caisse. Il avait eu soin de faire payer, par les pensionnaires, plusieurs mois à l'avance ; mais il s'était abstenu de solder aucun fournisseur. Cette circonstance, non prévue par le règlement, entraîna la ruine de l'établissement. Cependant les créanciers se montrèrent généreux. Le directoire secret de la Jeune-Allemagne ouvrit une souscription dans tous les clubs pour réparer cette mésaventure. Dœleke déploya son ardeur accoutumée. Les intérêts des créanciers le touchèrent assez

peu, j'imagine, mais cette collecte lui semblait une occasion excellente d'étendre la correspondance entre les clubs, et par conséquent d'activer la propagande.

Les autres entreprises culinaires, tentées sous l'inspiration de Weitling, à Vevey, à Morges et ailleurs, échouèrent par divers accidents, et se soldèrent toutes par des pertes sèches. La pension établie à Lausanne se maintint plus longtemps ; elle fut sagement administrée par un intendant ou économe, qui avait sous ses ordres deux cuisinières. Les pensionnaires payaient 28 à 30 batz par semaine, le pain non compris. Les ouvriers qui ne prenaient pas leurs repas à la table commune ne donnaient que 5 batz d'entrée et 2 batz par semaine pour frais d'abonnement aux journaux et d'achat de livres. Les pensionnaires se trouvaient dans cette pension plus abondamment et plus économiquement servis que dans les restaurants à bas prix et dans les pintes de Lausanne. Le fait est que des associations de ce genre, lorsqu'elles sont gérées par des personnes probes et entendues, sont destinées à réussir et à rendre des services. Il serait vraiment fâcheux pour les intérêts populaires que les communistes affectassent de revendiquer en quoi que ce soit l'invention ou le monopole de ces tables d'hôtes à bas prix. Cette prétention ne pourrait que compromettre auprès des gouvernements et des gens bien intentionnés le succès d'établissements dignes de faveur et de crédit, comme toutes les associations qui tout en répartissant sur un plus grand nombre de têtes les frais généraux, laissent à l'activité et au talent de chacun sa part distincte et équitable de responsabilité et de rémunération.

Nous avons achevé d'esquisser la physionomie extérieure des clubs communistes. Les détails que nous avons donnés s'appliquent en grande partie aux clubs de la Jeune-Allemagne établis en Suisse : même organisation matérielle, même mélange de divertissements et d'occupations sérieuses ; mêmes moyens de propagande : par l'enseignement, par le chant, par les conférences. Il arriva souvent qu'un club de la Jeune-Allemagne copiait pour s'organiser les statuts d'un club communiste voisin, et réciproquement. C'est ainsi que les Jeunes-Allemands des Ponts (Neuchatel) se modelèrent sur les communistes de la Chaux-de-Fonds. Cependant les chefs de la Jeune-Allemagne, Dœleke et Marr surtout, surpassaient en ressources corruptrices les meneurs du communisme; ils surent tendre à leur proie des piéges encore plus perfides et plus profonds, nous l'avons dit déjà. Il nous reste à pénétrer jusqu'au fond dans les ruses de leur tactique infernale.

Amédée Hennequin.

(*La suite à un numéro prochain.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 décembre 1849.

La quinzaine qui vient de s'écouler a été presque entièrement remplie par le débat auquel a donné lieu le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Tout le monde connaît déjà le résultat de cette discussion. A une époque où la majorité de l'Assemblée constituante croyait tenir entre ses mains les destinées de la France, elle avait reconnu la nécessité impérieuse de maintenir cette source de revenus; les événements marchent, le scrutin du 10 décembre et les élections générales arrachent le sceptre au parti dominateur : il faut céder la place ; mais du moins, avant d'être rentré dans le néant politique, on peut laisser à ses rivaux de tels embarras que la cause vaincue ait lieu de s'applaudir de sa vengeance ; tel fut le misérable calcul auquel on dut l'abolition pour le 1er janvier 1850 de l'impôt sur les boissons. C'est devant les conséquences d'un legs aussi funeste que l'Assemblée législative a dû lutter pendant ces derniers jours ; quels efforts n'a-t-il pas fallu pour que le bon sens remportât la victoire !

Le *parti catholique* n'a pas plus manqué à ce grand combat qu'à aucun des précédents. M. de Montalembert s'est retrouvé le premier sur la brèche. Dans un sujet en apparence si nouveau pour lui, on se demandait avant qu'il ne parlât : Qu'aura-t-il à dire ? et quand il est descendu de la tribune, tout le monde se disait : C'est son plus beau discours ! — Non, ce n'est pas le plus beau : en d'autres circonstances, et pour de plus grandes causes, M. de Montalembert a parlé avec plus d'élévation encore et un plus grand éclat ; ce qui est incontestable, c'est que son talent est toujours en progrès, qu'il a pris une place qui ne lui est plus contestée par personne, et que, comme les grands maîtres, il sait élever les sujets dont il s'empare, de manière à transformer un thème secondaire en une question du premier ordre.

M. de Montalembert, personne ne le conteste, a exercé une influence décisive sur le résultat de la discussion ; sans lui la majorité se serait divisée bien plus profondément, et nous aurions vu un plus grand nombre de représentants sacrifier l'intérêt général aux convenances de leur position particulière. Le spectacle qu'a donné cette fois encore une partie notable des hommes d'ordre n'en est pas moins désastreux pour l'avenir du gouvernement parlementaire. Un grand révolutionnaire disait :

Périssent les colonies plutôt qu'un principe! Aujourd'hui nous sommes entourés de gens, nos amis, nous allions dire notre plus précieuse ressource, qui semblent s'écrier à leur tour : Périsse la France, pourvu que nous fassions bonne figure auprès de nos commettants! Il n'y a en pas eu un second qui ait eu le courage de venir déclarer à la tribune, ainsi que l'a fait si noblement M. de Montalembert : « Je sais que je risque ma réélection ; mais je dois la vérité aux électeurs qui m'ont nommé comme au pays qui m'écoute, et nul retour sur moi-même ne m'empêchera de la proclamer! » — C'est là bien certainement l'acte d'un chrétien, et l'on a le droit de dire que dans cette question, étrangère aux intérêts religieux, M. de Montalembert s'est montré plus que jamais l'orateur catholique par excellence.

Quelques-uns de nos amis n'ont pas vu néanmoins sans un mélange d'inquiétude ce nouveau triomphe du champion éprouvé de la liberté religieuse; il leur a semblé qu'en s'abandonnant à tout l'entraînement de sa verve spirituelle dans une discussion qui tenait plus, en apparence du moins, de l'économie politique que de la politique elle-même, M. de Montalembert laissait insensiblement s'altérer le caractère éminemment religieux de sa mission; et en l'entendant faire l'éloge du budget et de la fiscalité, on a dit qu'il oubliait un peu les intérêts du pauvre, le premier de tous les clients pour un avocat de la cause catholique.

Nous n'imiterons pas ceux de nos amis qui ont cru devoir soulever ces objections ; d'abord à cause de M. de Montalembert lui-même et de l'intérêt que nous avons à ménager un homme dont le talent jette un incomparable éclat sur notre cause : pour nous séparer de lui, pour désapprouver un de ses actes, nous aurions besoin de voir un grand danger pour la cause de la religion; et, dans la circonstance présente, nous n'apercevons rien de semblable. Au milieu des difficultés de la polémique, nous nous efforçons de ne pas jeter inutilement un cri d'alarme, et nous n'avons pas la moindre envie de donner aux indifférents et aux adversaires le spectacle de notre désunion. En mettant en pratique cette réserve, peut-être excessive, nous voulons qu'on puisse peser la gravité de notre parole, lorsque, dans une circonstance donnée, comme, par exemple, au milieu de la déplorable polémique que le dernier projet de loi sur l'enseignement a soulevée, nous prononçons, à l'encontre de nos amis et de nos guides ordinaires, un *non possumus* calme, mais énergique. C'est ainsi que nous finirons par forcer à réfléchir ceux qui, dans un intérêt parlementaire et transitoire, cherchent à donner une solution de circonstance aux grands problèmes d'où dépend le sort de la société tout entière.

Nous ne pensons pas, d'ailleurs, que dans son dernier discours M. de Montalembert ait failli aux intérêts des pauvres et au devoir de la charité. Ce qu'il a dit de la fiscalité en général, nous l'acceptons dans la mesure où nous sommes certains qu'il l'admet lui-même; la défense

éloquente qu'il a faite de l'impôt des boissons en particulier nous semble un acte de courage et de bon sens dont il n'a pour ainsi dire pas une parole à rétracter, quelque loin qu'aient pu l'entraîner la vivacité de son caractère et la chaleur de l'improvisation. Expliquons-nous d'abord sur le jugement si favorable que M. de Montalembert a porté sur notre système moderne de fiscalité.

M. de Montalembert a fait depuis deux ans de grands pas dans l'expérience politique : il nous donne successivement, sous une forme admirable, les divers chapitres de sa conversion. Il en aurait un de plus à ajouter, même après le langage, en apparence si absolu, qu'il vient de tenir. Il a donné, comme presque tous les hommes politiques de notre temps, dans la déclamation contre l'augmentation fantastique du budget des dépenses. Quand M. de Montalembert concède à la polémique aveugle de tous les partis que le dernier gouvernement a dépassé toutes les limites en fait de prodigalité des deniers publics, en est-il à ignorer que la plus grande partie de cet accroissement fabuleux est une pure fiction à l'usage des financiers de notre époque, qui croient certes plus à la vertu de la comptabilité en partie double qu'à celle des reliques ou de la vraie croix ? Dans ce moment, quelques-uns des membres les plus éclairés de la commission du budget emploient tous leurs efforts pour rentrer dans le vrai, en faisant constituer, à part du compte des dépenses effectives, un budget purement d'ordre, qui comprenne toutes ces fictions de comptabilité qui surchargent le tableau déjà bien assez sombre de nos nécessités financières, et l'on doute encore qu'ils puissent avoir raison de l'affreux pédantisme auquel nous devons le cauchemar du *budget plus que doublé*, du budget de 1,700 millions. Or, à quelle somme s'élèvera ce budget conventionnel, ce budget *pour ordre* qui n'a rien à faire avec les vraies dépenses de l'Etat? A *trois cents millions*, si ce n'est pas davantage : M. Fould a dit à l'Assemblée : *sept cents millions !*

Veut-on avoir une idée du détail ? au chapitre de l'intérieur, 94 millions de centimes départementaux, qui s'appliquent à des dépenses purement locales, dont l'Etat ne voit pas un sou, et de l'existence desquelles la plupart des autres gouvernements, ceux où les institutions provinciales et municipales sont puissantes, ne s'inquiètent même pas : dans la cinquième partie du budget, intitulée *Restitutions et non valeurs*, soixante millions du revenu des communes, y compris celui de leurs biens-fonds, et de même pour les hospices, les haras, les bergeries, l'université, tout ce qui vit ou devrait vivre d'une vie propre et distincte; partout où l'on a découvert une source particulière de revenus, vite pour l'équilibre on a mis à la colonne du *doit* une dépense fictive, et de nouveaux millions sont venus se joindre au chiffre épouvantable des charges financières : ces messieurs appelaient cela *nettoyer le budget.*

Pendant ce temps, l'accroissement indéfini des chiffres faisait travailler les imaginations : la passion s'emparait de ces fantômes, l'i-

gnorance sentait croître son épouvante, les honnêtes gens restaient accablés sous le poids d'un aussi audacieux doublement des dépenses publiques. Qui pourrait calculer jusqu'à quel point la persuasion universellement répandue que le gouvernement avait accru le budget des dépenses dans une proportion insensée, a contribué à nos derniers bouleversements!

M. de Montalembert lui-même semble admettre cette fable, et pourtant il a le courage de soutenir la nécessité des dépenses, et de défendre la surcharge des impôts contre la coalition toujours si formidable des passions et des intérêts. Otons-lui d'abord de dessus la poitrine un poids d'au moins trois cents millions, et il se sentira plus dispos pour défendre la cause que son bon sens et le sentiment qu'il a de la justice l'ont déterminé à embrasser. Il a vu le péril; il l'a signalé avec une éloquence merveilleuse: grâces lui en soient mille fois rendues. Son discours comptera parmi les grands progrès de notre époque.

L'impôt a dans l'ordre matériel la même importance que la religion dans l'ordre intellectuel et moral: les sociétés, les gouvernements périssent par l'impôt autant que par la religion. En demandant au citoyen de contribuer aux charges publiques, vous l'attaquez dans ce qu'il a de plus sensible: il suffit que l'Etat demande, pour qu'on s'écrie qu'il demande trop, qu'il écorche et qu'il épuise : consultez l'histoire, il n'y a pas d'époque si prospère, de gouvernement si paternel et si équitable qui n'ait été assailli par des clameurs furieuses à l'occasion des charges publiques. L'impôt le plus léger et le plus juste est une cause infaillible d'impopularité : qu'on juge du ravage que produit un impôt exclusif ou simplement mal assis. Nous le disons avec une conviction entière; sans parler des motifs tirés de la religion, qui sont toujours les plus puissants, parce que Dieu y juge directement sa propre cause, l'ancienne monarchie, établie sur des fondements si nationaux, si glorieux et si populaires, n'a péri que parce qu'elle avait méprisé les avertissements des bons citoyens sur l'assiette vicieuse et la répartition inégale de l'impôt.

Et pourtant, à mesure que la société humaine s'est condensée, l'impôt y a joué un plus grand rôle, et aujourd'hui toute organisation se base sur le principe de la contribution commune. A mesure que les avantages se répartissent d'une manière plus impartiale, la nécessité de concourir aux dépenses de l'Etat devient plus impérieuse. Si le règne de la démocratie consiste à admettre chaque jour un plus grand nombre de citoyens aux jouissances communes, il s'en suit que la démocratie doit être dépensière, et que par conséquent la somme de l'impôt doit y augmenter indéfiniment. Sans parler de l'instruction primaire, à l'occasion de laquelle les prétentions des charlatans de démocratie n'ont point de bornes, voyez seulement la question des chemins de fer, et comparez ce qui se passe aujourd'hui, sous le rapport de la facilité et de la promptitude des communications, avec les habitudes de l'ancienne so-

ciété. Autrefois les gentilshommes seuls trouvaient à chaque relai des bidets de poste qui leur permettaient d'accomplir dans un délai alors fabuleux des voyages dignes d'Astolphe; les petites gens voyageaient comme des tortues, avec des désagréments sans nombre. Aujourd'hui le dernier prolétaire accomplit, de conserve avec le plus puissant capitaliste, des parcours dont la promptitude et la commodité semblent appartenir au pays des rêves : mais s'il en coûte peu au débarcadère pour voyager comme le vent, l'établissement de ces féeries emploie des sommes immenses, et quelque fiction dont on use pour faire croire que les intérêts privés se chargent du fardeau, c'est en définitive sur le contribuable qu'il retombe. Le progrès des charges publiques est donc en raison directe de celui de la démocratie.

Comment les apôtres du bouleversement social résolvent-ils cette difficulté? Les uns, et ce sont les meneurs, à moins que l'orgueil ne leur donne le fanatisme de leurs chimères, connaissent bien la valeur de la machine dont ils font usage; comme des joueurs désespérés, ils s'attachent à faire sauter la banque : une fois la ruine faite, ils se flattent que le pouvoir leur restera, et à leur tour ils se rieront des clameurs du contribuable. Les autres ont encore une fois envie de tuer la poule aux œufs d'or. Un vieillard d'un de nos départements de l'Ouest nous racontait que, dans sa première jeunesse, il avait entendu M. Necker, à son passage dans la province, montrer du doigt un bien de moines, et s'écrier : « Jusqu'à quand la nation française souffrira-t-elle que ces sangsues dévorent sa substance ?... » Indépendamment de la raison d'équité, la provocation était spécieuse ; car on pouvait croire alors que le clergé, qui seul avait pu contribuer largement aux charges publiques sans ressentir le malaise commun, se transmettait mystérieusement d'âge en âge des richesses dérobées à la circulation générale ; mais la poule une fois tuée, on dut savoir que le secret de la richesse du clergé était dans la bonne administration de ses domaines, et les mêmes biens, passés dans des mains dissipatrices et imprévoyantes, se fondirent dans la richesse générale, sans l'accroître d'une manière sensible.

Aujourd'hui qu'on n'a plus de clergé à dépouiller, c'est aux riches qu'on s'en prend, et beaucoup s'imaginent qu'en taillant à merci les pauvres riches, on trouvera des ressources inépuisables pour transformer la vie de l'ouvrier en un banquet perpétuel. On réclame alors une inégalité contraire à celle qui pesait sur l'ancienne société, et les chimères de l'impôt progressif volcanisent bien des têtes.

Au milieu de ce péril, M. de Montalembert se pose comme le défenseur de l'égalité en matière d'impôt ; il démontre qu'il faut une ignorance profonde et une ingratitude monstrueuse pour ne pas reconnaître l'immense progrès accompli par la péréquation des charges publiques et la régularité introduite dans les divers modes de perception ; et c'est ainsi que l'éloge de la fiscalité moderne devient, dans la bouche du fils des croisés, la confession ingénue d'un esprit libre qui reconnaît le bien là

où, s'il s'abandonnait à ses instincts, il lui répugnerait peut-être le plus de le rencontrer.

Il met la démocratie au défi de remplir la promesse dont elle a si souvent leurré les esprits crédules et souffrants, de diminuer les charges publiques, et il démasque le plan des démagogues qui abusent de la répugnance universelle des contribuables pour l'impôt, et de celle qu'inspire en particulier une contribution vexatoire dans ses formes, afin d'exciter à la spoliation des riches et à l'abolition de la propriété.

Quant à l'impôt des boissons en lui-même, la pensée de M. de Montalembert n'est ni moins ferme ni moins juste. Le temps du loisir des financiers et des hommes d'État est déjà loin de nous, et peut-être l'illustre orateur aurait-il pu adoucir l'amertume des vérités qu'il lançait du haut de la tribune en convenant que les ministres et les législateurs d'une époque de paix et de prospérité avaient laissé se perdre l'occasion de réformer l'assiette si déplorablement vicieuse de quelques-uns de nos impôts. Mais aujourd'hui il faut pourvoir aux besoins de l'État, épuisé et pour ainsi dire entrouvert par la plaie des révolutions ; et les hommes qui ont infligé au pays le fléau des 45 centimes sont bien osés de s'appuyer sur la répugnance assez générale qu'inspire l'impôt des boissons pour menacer de la colère du peuple ceux qui en proposent le maintien. Cette répugnance n'est pas raisonnable, si l'on considère la nature de l'impôt et l'objet auquel elle s'applique ; là où le vin est abondant et à bon marché, l'impôt n'empêche pas que le pauvre n'ait à sa disposition pour un prix infiniment modique ce qui est nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille ; là au contraire où le vin devient un objet de luxe, il est remplacé d'une manière avantageuse et salubre par d'autres boissons fermentées. Sans doute la taxe portant indifféremment sur toutes les qualités de vin, la proportion est plus forte quand elle s'applique à des produits d'un ordre inférieur, et dans l'intérieur des grandes villes il s'établit une certaine inégalité de répartition qui pèse sur l'habitant moins fortuné ; mais d'un autre côté, n'est-il pas avantageux à la moralité du pauvre qu'un obstacle le sépare d'une jouissance dont l'abus contribue d'une manière si déplorable à la dégradation des classes inférieures ? Ces raisonnements et bien d'autres prouvent surabondamment la vanité de tout ce qu'on a objecté contre l'impôt des boissons en lui-même.

Quant au mode de perception, c'est à nos yeux tout autre chose, et l'Assemblée a bien fait, en même temps qu'elle décrétait le maintien de l'impôt, d'ordonner une enquête à terme fixe qui devra précéder le vote du budget de 1851. L'ancienne société, dans laquelle l'assiette et le mode de perception des taxes publiques donnaient lieu à de si terribles abus, nous a légué la routine vexatoire de l'administration, l'insolence des commis et la haine du peuple pour les exécuteurs embrigadés à la solde du ministre des finances. Ces levains déplorables se sont perpétués, surtout dans le domaine des contributions indirectes ;

les passions subversives les ont toujours exploités; l'administration et la législature n'ont cessé d'être mises en demeure de remédier à cette cause incessante d'agitation; mais la légèreté française a prévalu, et menace de prévaloir encore une fois. Il serait pourtant facile de maintenir le chiffre de l'impôt, tout en rendant sa perception moins tracassière. La taxe sur la fabrication du vin serait impossible à établir; mais il n'en est pas de même des brûleries, et l'on a fait remarquer dans la discussion qu'il n'y aurait aucun inconvénient à élever dans une forte proportion le droit sur les alcools. Par ce moyen, on pourrait rendre son entière liberté à la circulation des liquides, et substituer l'abonnement à l'exercice. Pour le moment, rendons grâce à la majorité de l'Assemblée législative de la fermeté qu'elle a montrée, et au gouvernement de son intelligente résistance à l'entraînement populaire. M. de Montalembert a parlé contre la popularité avec une verve entraînante; ainsi donc un lieu-commun est devenu, à notre époque, une vérité originale et courageuse. Tel est l'abaissement auquel nous a fait descendre l'habitude et la glorification de l'opposition systématique.

Dans le Piémont, il s'est trouvé un roi et un ministre pour braver l'impopularité; nouveauté bien plus grande encore en Italie que chez nous; et cependant, pour la première fois au delà des Alpes, le gouvernement a su faire mouvoir à son profit le plus important ressort de la machine constitutionnelle. Le roi de Sardaigne a cassé une chambre atteinte de folie au premier chef, et le corps électoral envoie une énorme majorité conservatrice. C'est fort bien; mais que fera cette majorité sur la question religieuse? Le giobertisme a-t-il disparu avec Gioberti de la scène politique? Or, c'est à cela que se réduit toute la question de l'indépendance et de la liberté italiennes.

A propos, le fameux projet de loi sur l'enseignement est revenu du conseil d'Etat; il n'a plus qu'un lambeau de son costume mi-parti; il porte une fort jolie palme universitaire brodée à la boutonnière de son habit. Cependant M. de Parieu a présenté un autre projet de loi un véritable *état de siége* contre les instituteurs primaires; il met tout simplement leur existence à la merci des préfets. L'Assemblée va voter cette disposition, dont la nécessité n'est que trop démontrée, et la loi organique pourra se faire sans que les terreurs du moment influent trop directement sur cette œuvre qu'il faut rendre durable. C'est toujours avancer une question que de l'éclaircir.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les femmes de la Bible, principaux fragments de l'histoire du peuple de Dieu, par l'abbé G. DARBOY [1].

C'est ici *le portrait du peintre :* le livre que nous annonçons est l'ouvrage de l'auteur habituel des bulletins littéraires du *Correspondant.* Nous parlerons de ce livre avec une entière liberté d'esprit, et nous ne doutons pas que notre excellent et spirituel collaborateur ne nous sache gré de notre franchise. Au début de l'entreprise, en supposant que M. l'abbé Darboy nous eût demandé s'il devait faire le texte des *Femmes de la Bible,* nous aurions éprouvé un assez sérieux embarras. M. G. Staal, auteur des dessins gravés avec magnificence dans ce recueil, peut être un artiste d'un grand mérite, mais, à coup sûr, il n'a pas pensé bien sérieusement à la Bible : il suffit de jeter un coup d'œil sur la *Sara* dont l'étude ouvre le volume, pour s'apercevoir qu'à l'exemple de plusieurs des maîtres les plus célèbres de notre époque, il n'a guère vu dans Sara qu'une bédouine de l'ancien temps ; et ainsi du reste. De pareilles figures commentées dans un certain esprit auraient pû accroître le ravage des mauvais livres ; mais les mauvais livres se vendent mal, et les éditeurs n'ont pas voulu se priver du suffrage toujours productif des mères de famille.

Pour avoir un texte plus à l'abri du reproche que les planches, ils se sont adressés à un prêtre, et ce prêtre a compris, nous le supposons du moins, qu'il y avait non-seulement du bien à faire, mais du mal à réparer. Ajoutons qu'il a réussi bien au delà de notre attente. Le texte des *Femmes de la Bible* offre une charmante lecture : on y reconnaît tout aussitôt une étude sérieuse et une intelligence peu commune des livres saints ; nous trouvons ici toute la fleur de la poésie biblique, et ces belles histoires sont racontées avec une grâce qui n'exclut ni l'exactitude la plus minutieuse, ni la plus scrupuleuse pureté. Il arrivera sans doute à des personnes frivoles ou n'ayant reçu qu'une éducation religieuse imparfaite, de commencer, par désœuvrement ou curiosité, la lecture d'une de ces notices ; peu à peu elles se sentiront captivées par un attrait chaste et doux, et le sérieux de la Bible les envahira à leur

[1] Paris, Garnier frères, 1 vol. in-4°, figures.

insu. Jésus-Christ a voulu que saint Pierre devînt un *pêcheur d'hommes*, et ses filets sont l'emblème saisissant et naïf des surprises de la religion. M. l'abbé Darboy excelle dans l'emploi de cette ruse innocente; on voit aussi qu'il tient à absoudre les arts des travestissements que nous déplorons. Le soin qu'il a pris d'indiquer, à la fin de chaque notice, le sublime emploi que la peinture et la statuaire ont fait des sujets bibliques, montre un homme qui jouit sans préjugé de tous les trésors de l'art chrétien. CH. L.

La Recherche du vrai bien, par M. de CHARNAGE.

Cet opuscule n'est rien moins qu'un manuel de philosophie pratique réduit en sentences et en maximes, à la façon des livres des meilleurs moralistes anciens et modernes. Il renferme beaucoup de choses en peu de mots et présente les plus utiles vérités dans un langage clair et sous une forme simple, à la différence d'un bon nombre d'ouvrages contemporains, où les artifices du style ne semblent pas avoir d'autre emploi que de voiler l'indigence de la pensée.

M. de Charnage prend l'homme tel qu'il est, avec toutes ses faiblesses et ses ressources actuelles, et lui trace la route pour arriver au bien, c'est-à-dire à la vertu et à la plus grande somme de bonheur qu'on puisse obtenir ici-bas. Il lui conseille de creuser dans sa propre conscience la source de sa félicité et d'attacher l'idée de bonheur non-seulement à l'exercice de ses droits, mais encore à la pratique de ses devoirs, Car, être heureux, c'est là le mobile de toutes nos actions, c'en est le but.

L'auteur fait très-bien voir ensuite qu'à l'aide de notre activité morale nous pouvons dompter jusqu'à un certain point hommes et choses. « La raison, dit-il, semblable à ces réactifs puissants qui altèrent et décomposent à la fin les corps les plus durs, parvient à dénaturer et à détruire nos peines les plus vives. » Il applique ce principe général aux conditions, aux âges et aux états divers, aux penchants universels et aux caractères particuliers, et il met en évidence la vérité de ces maximes : « La raison nous sert moins utilement alors qu'elle nous aide à conquérir la position désirée, que quand elle nous apprend à nous contenter de celle que nous avons..... La résignation n'est pas du contentement, mais elle y mène. »

En un mot, *la Recherche du vrai bien*, œuvre d'un esprit ferme, plein de sentiments généreux et d'une philosophie grave et douce, sera lue avec plaisir et avec fruit par tous les hommes qui tiennent à ne pas vivre au hasard, mais à savoir ce qu'ils sont et ce qu'ils doivent faire.

De la politique révolutionnaire et de son avenir,
par l'abbé J. BONNETAT[1].

Dans ce livre écrit d'un style chaleureux et avec une grande générosité de sentiments l'auteur se propose de montrer la source, la nature, les progrès, les moyens, le but instinctif et les ravages futurs de l'esprit révolutionnaire.

M. l'abbé Bonnetat place l'origine des tempêtes qui agitent les sociétés modernes dans le principe protestant de la souveraineté du peuple. En soustrayant l'exercice du pouvoir au frein et au contrôle de l'autorité morale, Luther et Calvin l'ont réduit à n'être plus qu'un fait et par conséquent une question de majorité ou même de minorité audacieuse et turbulente. Cette doctrine a couvé sourdement sous le sol de l'Europe; une explosion terrible a eu lieu il y a soixante ans; le contre-coup de ce grand mouvement nous tourmente et nous fatigue encore aujourd'hui. — D'après cela, le caractère essentiel de la politique révolutionnaire qui a fait 1789, 1830, 1848, c'est d'être ennemie de l'autorité et de lui substituer une base fausse et débile, qui ne peut aucunement soutenir et protéger l'ordre social. Ce n'est donc pas telle forme ou telle réforme politique qui peut nous sauver. On se ferait illusion si l'on espérait prévenir des calamités nouvelles, en modérant simplement l'esprit révolutionnaire; il faut plus que cela, il faut le réprouver, ou bien la propriété, dernière digue qui s'oppose encore encore au torrent, sera emportée comme le reste. — C'est assez dire que le salut de la société, la liberté véritable, le maintien et le progrès de la civilisation, se trouvent attachés à la religion et à la morale chrétiennes.

Tels sont les principes émis et développés par M. l'abbé Bonnetat, et telles les conséquences qu'il en déduit. La manière vive et le style abondant de l'écrivain donnent à son œuvre les allures d'un premier-Paris de journal à dimensions gigantesques; ce qui autorise encore ce rapprochement, c'est la verve indignée avec laquelle l'auteur caractérise les hommes et les actes de l'esprit révolutionnaire. Ajoutons que si M. l'abbé Bonnetat a ceci de commun avec quelques journalistes, qu'il met une plume ardente au service d'une idée pleine de passion, il diffère de la plupart d'entre eux en ce qu'il défend non pas des intérêts d'un jour, mais des doctrines vivantes et durables.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs ne soient bien aises de con-

[1] In-8° de 590 pages. Paris, Sagnier et Bray, et chez l'éditeur, chaussée d'Orléans.

naître et de répandre un gracieux opuscule, où M[me] Camille L*** raconte, avec une simplicité pleine de charme, la conversion d'une famille protestante [1]. Ce petit volume est tout parfumé de la sensibilité la plus exquise; il en jaillit une douce lumière qui pénètre au cœur et l'attendrit. Le style court inapprêté, mais contenu dans sa richesse naturelle, et sa transparence ingénue laisse apercevoir la foi et la piété de la femme chrétienne encore plus que la facilité de l'écrivain. Cette nouvelle plaira d'autant mieux qu'elle reproduit un épisode du grand mouvement qui entraîne l'Angleterre vers l'unité catholique.

Plusieurs journaux de la Belgique se sont émus de l'article de M. Auguste Siguier, publié dans nos dernières livraisons [2], et des feuilles catholiques de Paris se font involontairement l'écho de cette irritation, selon nous bien peu motivée. A en croire les réclamants, nous aurions inséré dans *le Correspondant* un article dirigé contre l'Université catholique de Louvain. Personne n'éprouve une sympathie plus vive que la nôtre pour les travaux et les services de cette illustre Université; mais là n'est point la question. Il s'agit de la pratique de la liberté d'enseignement ; il s'agit de l'organisation du jury d'examen, qui est comme la clé de voûte de cette liberté. M. Siguier attaque la précédente organisation du jury d'examen en Belgique ; il pense que si M. Rogier est parvenu à y substituer un autre système, la cause en est dans les inconvénients du premier. Il démontre qu'en voulant éviter un mal, on est tombé dans un pire système. Ces questions intéressent assez les catholiques français pour que nous ayons cru devoir accueillir les articles de M. Siguier, d'ailleurs honorablement connu dans le monde catholique par d'anciennes publications, tout en lui laissant la responsabilité de ses opinions particulières.

[1] In-32 de XXIV-128 pages. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.
[2] Voir *le Correspondant* des 25 novembre et 10 décembre 1849.

ERRATUM.

Dans *le Correspondant* du 10 décembre, article *Revue politique*, entre le premier et le deuxième alinéa, *au lieu de :*

Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé.

lisez :

Le reste ne vaut pas L'HONNEUR d'être nommé.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET C[e], imprimeurs, 32, rue de Seine.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

1er ARTICLE (SUITE)[1].

IV

La politique suivie par les princes lorrains peut se résumer en ces mots : respecter l'Eglise ; reconnaître et faire pratiquer avec éclat les libertés nationales ; tâcher d'unir, à l'intérieur et au dehors, tous les zélés catholiques dans la commune défense de la société. Nous montrerons, plus tard, que la nation lorraine[2] n'a presque jamais dévié de ce programme.

Grâce à une telle ligne de conduite, les Guise continrent l'esprit révolutionnaire, qu'avaient fomenté dans notre pays nos usurpations gallicanes, les idées gibelines rapportées d'Italie et les maximes de Calvin. Mais la justification de cette politique chrétienne ne serait pas complète, si nous ne mettions en regard les principales phases et les principaux résultats de la politique opposée, — du système despotique, protestant et révolutionnaire,—qui a presque toujours été suivi, d'après l'exemple de Henri IV, par nos gouvernements successifs.

Que l'on ne soupçonne pas dans ces justes et sévères paroles une arrière-pensée hostile aux Bourbons! Je suis de ceux qui trouvent bien

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1849, t. XXV, p. 321.

[2] Nation : nous nous servons exprès de ce mot, qui est le terme propre, celui dont on se servait, et dont on avait raison de se servir. La justesse en a été prouvée, notamment, dans le *Nancy* de M. de Dumast, pages 85 et 86.

coupable la nation française, d'avoir chassé comme une race d'oppresseurs cette grande maison, alliée à nos gloires séculaires, et dont les fautes ont été depuis longtemps effacées par les méfaits de notre démocratie[1]. J'accorde à Joseph de Maistre que toute autre famille, partant d'une éducation semblable et soumise aux mêmes épreuves, eût probablement causé plus de malheurs encore, commis encore plus de faiblesses.

Mais il me semble, comme le disait récemment et avec raison l'un de nos amis, « qu'il est temps d'oser *voir* et d'oser *dire* toute la vérité ; car, dans la crise où est placé l'ordre social, tout serait peut-être perdu si les chrétiens conservaient des illusions et des idoles. Le moment paraît venu de rendre justice, en bien ou en mal, aux anciens personnages historiques ; d'entourer d'hommages tardifs les vieux champions outragés de la foi, de la liberté et de la vertu ; et, en revanche, de faire descendre, d'un piédestal trop élevé, de célèbres ministres, — terroristes de cour, démagogues à jargon royaliste, — qui favorisaient, par exemple, en Allemagne, l'hérésie, le pillage et le sacrilége, tandis qu'en France, par leurs commissaires à pouvoirs illimités, ils foulaient aux pieds la magistrature et la noblesse, c'est-à-dire la Loi et la Propriété : le tout aux applaudissements de la populace, dont ils encourageaient les coupables instincts. »

Henri IV possédait un si heureux naturel, tant d'esprit, de sens et de courage, il trouvait en lui-même tant de ressources, qu'il résista singulièrement aux détestables exemples de ses éducateurs, et aux mauvais conseils des amis de son âge mûr. Son père ne savait quelle religion était la meilleure, et sa mère se signalait par un zèle outré pour le protestantisme. Après avoir changé trois fois de religion, Henri IV demeura bien quelque peu sceptique ; cependant, avant sa dernière abjuration, il n'écouta point les évêques de son parti, qui l'engageaient à répondre aux bulles de Grégoire XIV par l'installation d'un patriarche de France : sage fermeté, qui du moins épargna un nouveau schisme à la Chrétienté. Sa jeunesse se passa entre la cour perfide, cruelle et vindicative des Valois, et le camp des Châtillon, non moins adonné aux mêmes vices ; il ne poussa toutefois jamais la ruse jusqu'à la perfidie, et on ne peut guère lui reprocher d'avoir manqué de clémence que vis-à-vis de Biron, qui l'avait sauvé à Fontaine-Française ; encore paraît-il que, sans les

[1] M. le docteur Stahl, de Berlin, a exprimé la même pensée en d'autres termes, dans son livre remarquable : *Die Revolution.*

barbares incitations d'Elisabeth, il eût épargné la vie du maréchal. Sa connaissance des hommes était parfaite ; il le prouva bien, notamment, en choisissant parmi les ligueurs la plupart de ses hauts fonctionnaires Si les finances se rétablirent, si l'administration s'améliora sous son règne, on doit lui en attribuer le principal mérite, comme le fait Sully [1].

Mais les leçons et les exemples de sa famille et de ses maîtres influèrent sur ses mœurs et sa politique générale. Parmi les huguenots, il régnait une immoralité tout aussi déhontée qu'à la cour de Catherine ; leurs rendez-vous avaient même souvent lieu au château de Valery, donné au prince de Condé par une de ses maîtresses. On se rappelle aussi que le système des protestants français, c'était d'élever le Pouvoir au-dessus des lois ; d'exalter la raison d'Etat ; d'amoindrir par conséquent les libertés religieuses, civiles et politiques ; d'abaisser Rome et la maison d'Autriche. Jusqu'à son dernier jour, Henri IV resta plus que léger de mœurs, et demeura protestant de politique. Ainsi, père de famille et presque sexagénaire, il ne rougit pas de pourchasser sa cousine, et de vouloir l'arracher au patronage du vertueux archiduc Albert, en le menaçant de ses armées : spectacle attristant et honteux. On ne doit pas moins déplorer son dédain pour les vieilles libertés nationales, son refus d'accepter le concile de Trente, ses rêves de révolutionner toute l'Europe et d'en faire une république fédérative ; enfin ses intrigues avec les protestants d'Allemagne, intrigues qui furent la première cause de la guerre de Trente-Ans. Sa mort subite ajourna cette guerre, mais il la préparait depuis longtemps, et le reproche originel en pèse sur lui. Richelieu et Mazarin ne s'y lancèrent que sur ses traces.

Pendant deux siècles et demi, les générations successives n'ont cessé d'applaudir, en France, à la politique suivie par ces ministres, et indiquée par Henri IV. Mais enfin, de la catholique Lorraine, une voix s'est élevée, qui a formulé, contre cette glorification du mal, une courageuse protestation.

Les lecteurs du *Correspondant* n'ont sans doute pas oublié le vigoureux parallèle du czar Pierre et de Richelieu, personnages « qui *se valaient* tous les deux, » a dit M. de Dumast ; « car il y avait une parfaite analogie entre ces deux êtres, systématiquement oppresseurs, froidement perfides, savamment tyranniques ; rusés et féroces contempteurs de tout

[1] Après avoir rendu justice aux services que Henri IV rendit à l'Etat, Sully ajoute, avec vérité : « Ce n'est pas les hommes de mérite qui manquent aux rois, mais les rois aux hommes de mérite. »

sentiment de générosité, champions impudents de la force matérielle contre la force morale ; du reste, novateurs adroits, joignant le jugement à l'énergique volonté ; *marchant dans le sens où coulait l'eau*, et par conséquent adorés par ces millions de niais que le bonheur traîne à sa suite. »

Une telle page ne pouvait manquer d'effaroucher une partie du public ; aussi des réserves et des doutes ont été exprimés à l'auteur. Il y a répondu par une lettre dont nous n'oserions imiter le hardi langage, mais qui fait toutefois honneur au président de la Société *Foi et Lumières*, champion éprouvé de la vérité. Il faut ici donner un résumé de cette remarquable réponse.

Les objections étaient venues surtout de personnes qui vivent dans l'atmosphère des anciennes traditions royalistes. L'historien commence par leur rappeler que Richelieu « n'a jamais respecté le principe de la légitimité, quand il a cru trouver bénéfice à l'enfreindre ; » ainsi la chute et la mort de Charles Ier furent amenées, on ne l'ignore point, par d'odieuses combinaisons dont le cardinal tenait le fil ; voilà ce que des légitimistes ne devraient jamais oublier.

Examinant ensuite la conduite générale de Richelieu, l'écrivain reconnaît que l'idée politique en faveur de laquelle il se crut tout permis, —l'abaissement de la maison d'Autriche *per fas et nefas*,— avait été épousée par Henri IV dans les derniers temps de son règne ; mais, dit-il, « mauvaise en elle-même quant aux résultats européens à en attendre, l'idée était doublement répréhensible chez le vieux Béarnais, à cause des motifs de coupable passion qui la lui faisaient embrasser. »

En soutenant cette thèse, l'auteur laisse échapper son indignation contre cette erreur historique, étonnamment accréditée parmi nous, que Richelieu *a eu raison* de s'acharner à l'abaissement de l'Autriche.

« Abaisser l'Autriche ! mais pourquoi ? quand elle ne nous attaquait point ! Qu'est-ce donc que cette commode théorie d'injustice, empruntée aux voleurs de grand chemin ? et que ce vil applaudissement donné aux désirs gratuits de faire tort à autrui pour s'agrandir ? Ici, le point de vue machiavélique, accepté par nos historiens, est d'autant plus odieux, que non-seulement nous n'avions contre l'Autriche aucun sujet de plainte, mais que cette couronne se conduisait avec un bien autre respect que la nôtre, dans les questions religieuses et morales. Elle se mettait à la tête du bien...

« Abaisser l'Autriche ! ah ! c'était depuis longtemps la ritournelle, dès

le XVI[e] siècle, c'était le cri des *politiques* [1], des huguenots et des libertins. » Cependant Charles-Quint savait défendre la civilisation, faire tête à la barbarie ; il délivrait, au profit de toutes les nations, vingt-cinq mille esclaves chrétiens ; tandis que François I[er], *le père des lettres*, envoyait nos vaisseaux rallier la flotte mahométane, une flotte dont les chefs, pirates infâmes, venaient souvent enlever jeunes filles et garçons, sur les rivages de l'Europe chrétienne, pour les débauches du harem.

« Or, pendant la guerre de Trente-Ans, la différence des rôles était la même. C'est l'Autriche qui soutenait la probité, la chasteté, la piété ; c'est elle qui défendait la foi, qui couvrait de son égide les couvents, qui faisait restituer les biens volés à l'Eglise, et qui demandait pour ses drapeaux les prières des saints. C'était la France et ses alliés, au contraire, — il est triste pour un Français d'avoir à en convenir, — qui déployaient visiblement l'étendard de l'immoralité. Au delà du Rhin, et même de la Meuse, pas un homme perdu et sans aveu, ayant intérêt au désordre, qui ne fût leur partisan. C'est le royaume *très-chrétien* qui, reniant tous ses antécédents catholiques, et s'abaissant, pour quelques lambeaux de province, à faire le métier de Judas, avait le front d'appuyer, avec une persévérance infatigable, la cause de tous les hérétiques, ligués avec tous les scélérats : marché déshonorant, hélas ! où le territoire d'Alsace fut *la bourse des trente deniers* pour laquelle la France vendit son Dieu. C'étaient nos protégés, enfin, qui rançonnaient, pillaient, outrageaient les chastes maisons religieuses; c'était eux qui ravageaient ou brûlaient les temples, — allons plus loin, — qui, dans leurs abominations, profanaient l'auguste et formidable Eucharistie. Tandis que les populations lotharingiennes, par exemple, donnant leur sang avec leurs larmes, se faisaient hacher en morceaux pour N.-S. Jésus-Christ, les troupes françaises secondaient, appuyaient ces abominables Suédois, incendiaires et bourreaux, qui, pour mettre le comble aux horreurs dont ils remplirent la Lorraine, jetaient la sainte hostie sur les fumiers, ou la faisaient dévorer par les pourceaux.

« Et l'homme, par l'ordre de qui se faisait cette guerre atroce, impie, sacrilége, infernale, comment s'appelle-t-il dans l'histoire ? Il s'appelle *le grand* Richelieu.

[1] Ainsi s'appelaient, comme on sait, les gens du *tiers-parti* de l'époque ;

« Quel cattivo coro
« De' *mortali* che non furon ribelli,
« Ne fur fideli à Dio, ma per se foro. »

« Par son étonnant savoir-faire, ce personnage est parvenu à s'entourer d'une auréole prestigieuse, qui le transforme en un autre homme, et qui masque chez lui les réalités.

« Rien de surprenant à ce qu'il ait fasciné le vulgaire, auquel en impose toujours l'adroit mélange de la force et de la ruse... — Mais ce qui est remarquable et ce qui fait le mieux admirer l'habileté sans égale de Richelieu, c'est qu'il a eu l'art d'abuser jusqu'à des croyants sérieux. Il leur a jeté de la poudre aux yeux par son siége de La Rochelle; comme s'il eût voulu tout de bon, et avec de nobles intentions, abattre l'Hétérodoxie.

« Dans le fait, ce n'est pas *en France* qu'il voulait voir les protestants prévaloir : là leur esprit de discussion aurait gêné son despotisme. Mais au dehors, mais sur toute la face de l'Europe, il les choya, poussa, stimula, multiplia ; il mit à leur service la triple assistance de la plume, de l'or et du fer. C'est lui (et le professeur Ranke l'avoue, et bien d'autres commencent à le voir), c'est lui seul, — évêque et cardinal, — dont l'art, dont l'astuce, dont la violence, dont l'inflexible et perverse tenacité, — portant sans cesse de nouveaux coups à la cause catholique, lui faisant de nouvelles blessures chaque fois qu'elle reprenait le dessus, — a relevé par toute la terre, et ranimé pour au moins deux cents ans, l'hérésie protestante, qui s'affaiblissait d'elle-même devant la réaction de la science et de la vertu, ET QUI, SANS LUI, ALLAIT MOURIR.

« Que personne ne vienne donc plus faire valoir, à la décharge de Richelieu, et comme une sorte d'absolution des crimes de cet homme, le *but* qu'il se proposait. Son but, — la destruction de toutes les libertés, l'asservissement des citoyens et de l'Eglise, et l'élévation de l'Etat à l'omnipotence païenne, — son but, examiné de près, ne fut pas moins exécrable que ses *moyens.* »

Vainement toute la partie la plus estimable des Français avait essayé de résister aux capricieuses cruautés d'un maître-valet, qui en était venu jusqu'à prétendre que sa volonté tînt lieu de raison, et fût maîtresse de briser le nœud même des sacrements[1]. L'homme rouge en fut quitte

[1] On vit cela, notamment, dans l'affaire du mariage de Gaston d'Orléans, où Voltaire fait une sorte de mérite à Richelieu d'avoir réduit les parlements et le clergé, par voie d'épouvante, à laisser professer devant eux cette honteuse doctrine : que la volonté du roi, c'est-à-dire du ministre, est au-dessus de toutes les lois, civiles ou même ecclésiastiques.

(Note de M. de Dumast, dans les *Esquisses*, suite des *Rustauds.*)

pour redoubler d'audace et de perfidie, pour multiplier, avec ses parjures, ses actes de terrorisme et d'arbitraire, et pour instituer mieux qu'auparavant le règne des espions et des bourreaux. Aussi implacable qu'habile, il ne se fit scrupule de rien... et c'est *au faîte du pouvoir* que mourut tranquille, grâce à sa froide scélératesse, le Robespierre en barette.

« La foule des écrivains qu'il pensionnait, et après eux les académiciens, créatures du prélat bel-esprit, ont réussi à faire oublier toutes ses indignités, toutes ses barbaries, à l'aide de ce seul mot, qui abuse les lecteurs inattentifs : « Il a su abaisser l'Autriche ! »

« Oui, en effet, pour le malheur de la religion et des mœurs, et pour le triomphe de Satan au milieu de l'empire germanique, Richelieu a réellement abaissé la malheureuse Autriche, qui défendait au prix de son sang la Foi, l'Ordre et la Vérité. Oui, il a donné force et victoire en Allemagne..... à tous les champions *de la révolte du corps contre l'âme.*

« Mais abaisser ainsi l'Autriche, c'était déjà un mal en soi, un mal intrinsèque, indépendamment du choix des procédés de réussite. Quand donc, pour faire tolérer tous les forfaits de Richelieu, on va répétant ce refrain sempiternel : « *Il voulait abaisser l'Autriche,* » on ne sent pas la portée de ce qu'on dit. Les torts que l'on se figure atténuer par là, en réalité *on les aggrave ;* car on se trouve, pour excuser des crimes de détail, alléguer un crime fondamental et plus grand.

« Tout ceci, je le sais, est encore un peu nouveau, mais n'en est pas moins exact, et il faudra bien que les oreilles s'y fassent. Il convient désormais d'avouer hautement toutes les vérités. Malgré des apparences dont on s'épouvante, ce sont les bons principes et les braves gens, soyons-en sûrs, qui en définitive y gagneront.

« Si l'esprit révolutionnaire s'est tellement ancré dans notre sol, et l'a si profondément labouré, ce n'a pas été sans des causes qui remontaient fort loin. On avait trop méconnu Dieu, trop oublié sa justice invariable, qui est la même pour les grands et pour les petits. On avait trop dissimulé les mauvaises actions des princes et des premiers ministres, trop pallié toute iniquité qui semblait couverte par la majesté du trône. De là, implantation d'idées fausses dans les esprits et corruption des consciences. On avait donné lieu aux peuples de s'imaginer que tout scélérat heureux est suffisamment absous par le succès.

« Dès qu'il n'y avait plus qu'à substituer à un *chapeau rouge* un

bonnet rouge, c'était peu de chose; le pas fut aisément franchi [1]. »

Quel brûlot, lancé au beau milieu de l'histoire rationaliste ?

Malgré la longueur de la citation, je n'en demande pas excuse. Je regrette même de n'avoir pu faire connaître en entier ce portrait de Richelieu [2], épanchement d'une indignation presque brutale, gémeau de la terrible période de trois pages où le rédacteur du manifeste principal de *Foi et Lumières* se mit à saisir jadis Voltaire, le dépouilla de ses gloires usurpées, le convainquit d'une foule de bassesses et de vices, et le livra à la vindicte publique dans une affreuse nudité [3].

La question soulevée par le débat actuel est d'une importance capitale. Est-il vrai que notre vieille politique, inaugurée par Henri IV et Richelieu, est partie de principes mauvais et faux, et qu'elle n'a pu aboutir qu'à des résultats désastreux? Voilà, du moins, l'opinion que la Lorraine catholique a professée au XVIIe siècle, par le sang de ses soldats; au siècle suivant, par les protestations de sa noblesse et de sa magistrature; à toutes les époques, par la plume de ses écrivains.

Simple rapporteur, je vais soumettre aux juges les quelques-unes des pièces du procès : rappeler d'abord l'origine et les phases principales de la guerre de Trente ans, puis esquisser la direction suivie depuis lors par notre politique.

La guerre de Trente ans fut le résultat inévitable du choc de deux courants, le fleuve protestant et le fleuve catholique, qui, se précipitant de points opposés, devaient finir par s'aborder avec fureur en Allemagne. Le gouvernement français fut cause que leurs tourbillons dévastèrent toute l'Europe centrale ; et, grâce à lui, ce fut le mouvement protestant qui l'emporta.

Cette faute capitale, que commirent nos gouvernants, est tout-à-fait inexcusable ; car les illusions auraient dû être passées; car, au commencement du XVIIe siècle, le mouvement protestant devenait évidemment antimonarchique, antisocial ; tandis que les catholiques, épurant leurs mœurs et se rapprochant du Saint-Siége , combattaient manifestement

[1] Pendant que ces pages sont sous presse, nous acquérons connaissance d'un écrit où l'on prêche l'établissement du communisme par les voies de la terreur : on y réclame avec éloge pour Richelieu une place parmi les apôtres de ces doctrines. Nous ne savions pas avoir si bien dit. (*Note* de M. G. de Dumast.)

[2] Voir les *Esquisses*, suite des *Rustauds*, par M. de Dumast; p. 55 à 56, et 58 à 62.

[3] *Considérations sur les rapports de la Science et de la Foi*, p. 4 à 12. Seconde édition. Nancy, 1845.

pour le principe de l'autorité. Essayons de faire saisir ce contraste.

En France, non satisfaits de l'édit de Nantes, arraché à Henri IV par leurs menaces, les calvinistes prétendaient transformer le royaume en république, et le diviser entre des chefs, égaux en dignité, qui auraient dépendu d'une assemblée générale. En Angleterre, les puritains complotaient le renversement du trône. Dans les Pays-Bas, les Arminiens et les républicains, conduits par Barneveldt, se préparaient à déposséder la maison d'Orange. En Allemagne, enfin, l'électeur palatin organisait l'Union protestante, dans le but de dissoudre le Saint-Empire au profit d'une confédération quasi-républicaine. La Réforme n'avait plus une grande puissance religieuse : elle se morcelait en sectes sans stabilité ; ainsi, l'Angleterre avait changé quatre fois de culte officiel ; le Palatinat et le Brandebourg passaient, au gré de leurs souverains, du luthéranisme au calvinisme ; la Suède ne savait lesquels entendre, ou de son roi Jean, inventeur d'une liturgie qu'il voulait forcer tout le monde à suivre[1], ou des ministres qui demeuraient fidèles à l'ancienne Réforme, ou de Sigismond, héritier de la couronne et roi de Pologne, qui cherchait à ramener la Suède au catholicisme. Les conversions au protestantisme étaient rares, ailleurs que chez des libertins, semblables à Gebhard, électeur de Cologne, qui apostasia pour satisfaire un coupable amour ; mais la Réforme conservait une grande importance comme arme politique, en faveur des ambitieux conspirateurs. S'appuyant sur les doctrines religieuses des hérétiques, ces révolutionnaires publiaient, dans une foule de livres, que la vraie forme chrétienne pour la société, c'était la république, et que les rois devaient être détrônés et proscrits quand ils ne suivaient pas l'inspiration des élus de Dieu. Ces agitations protestantes avaient toutefois plus d'étendue que de profondeur : c'est Richelieu qui seul leur donna de la consistance à l'étranger. En France, où il les combattit, une poignée de zélés calvinistes défendit, il est vrai, Montauban et La Rochelle, mais le cardinal, qui connaissait à fond les chefs de leur parti, les acheta les uns après les autres ; pour des honneurs et de l'argent, ils vendirent leurs places fortes. Le chevaleresque Rohan lui-même accepta 100,000 écus et une mission ; il est vrai que cette mission avait pour objet d'enlever la Valteline au Pape, pour soumettre ce pays catholique aux Grisons protestants. — Parmi les disciples de Luther

[1] Il persécutait violemment ceux de ses sujets, et surtout les prêtres, qui refusaient de lui obéir en cela. Il foula même aux pieds si violemment un prêtre récalcitrant, que le malheureux demeura estropié d'une hernie. (E. Geyer.)

et Calvin, il y avait sans doute des hommes honorables, sincèrement convaincus; mais ce ne semble pas avoir été le grand nombre à cette époque. Du moins, la plupart des chefs étaient des gens avides de domination absolue, qui secouaient tout frein moral, haïssaient l'autorité supérieure, et visaient au pouvoir par l'anarchie. D'après Cromwell lui-même, tels étaient au fond les plus fameux puritains; nous verrons bientôt combien leurs alliés d'Allemagne leur ressemblaient.

Il y eut, au contraire, à la même époque, une nouvelle floraison du véritable catholicisme; le clergé s'améliora partout, il devint plus chaste et plus régulier. On vit alors une foule de prêtres braver les humiliations, les fatigues et le martyre, pour évangéliser les deux mondes. L'Eglise de France demanda l'acceptation du concile de Trente[1], se montra plus respectueuse envers le Saint-Siége et, imitant les exemples donnés en Lorraine, s'honora par la fondation d'ordres de charité. Le clergé étant devenu meilleur, il y eut aussi un notable amendement dans la société laïque. Presque tous les princes catholiques témoignèrent plus de respect pour l'autorité spirituelle; la maison d'Autriche, particulièrement, se signala par sa déférence pour les vœux et les conseils des Papes. Les mœurs commençaient à s'épurer à la cour de nos rois. On vit, par exemple, Mlle de Lafayette chercher au couvent un asile contre son cœur, ému de la passion naissante de Louis XIII. Plus tard, malgré la détestable éducation qu'il avait reçue, Louis XIV conserva une certaine dignité jusque dans ses coupables faiblesses; ses maîtresses ne lui cédèrent, en général, qu'après de longs combats, et expièrent leurs fautes par des remords sincères; ses courtisans honoraient les hommes vertueux qui essayaient de le ramener à une vie morale[2]. Dans les salons de l'aristocratie, se développait en même temps une élégance de bon goût; l'art de la conversation spirituelle et chaste naissait à l'hôtel Rambouillet, dont l'esprit délicat et pur contribuait à former et à fixer notre langue. La décence demeura le cachet du XVIIe siècle. Dans notre pays, où pourtant Richelieu et Mazarin infestèrent le clergé d'orgueil gallican, le mouvement religieux se prolongea très-longtemps; mais, privée de la direction de Rome, la France

[1] Une des lumières du clergé de l'époque, le cardinal Du Perron, osa même soutenir devant Henri IV cette doctrine de Rome et de la Ligue : Que si un prince, après avoir promis de demeurer catholique à son couronnement, embrassait une autre religion, ses sujets catholiques seraient déliés de leur devoir de fidélité.

[2] Quand le duc de Montausier se joignit à Bossuet pour engager Louis XIV à se séparer de madame de Montespan, le bruit de la disgrâce du duc s'étant répandue, toute la cour vint saluer madame de Montausier.

chrétienne fut poussée à ce pharisaïsme janséniste dont nous n'avons pu encore nous guérir totalement.

Le plus beau moment du catholicisme pendant tout le XVII[e] siècle, ce fut probablement l'instant où un homme calomnié, le tout-puissant De Luynes, entretenant la bonne harmonie entre Louis XIII et la reine, et alliant la France à l'Autriche, faisait décerner l'empire à Ferdinand II, malgré les électeurs protestants. Si ce ministre eût vécu et gouverné quelques années de plus, peut-être l'Europe aurait-elle été reconquise au catholicisme; et l'on eût vu nos rois, non pas renverser, persécuter et avilir l'aristocratie, mais la contenir, sans détruire cet utile contre-poids, ce soutien nécessaire de leur puissance. Car, éclairé par les folies républicaines de l'étranger, l'esprit public devint bientôt si monarchique, qu'il eût été facile à l'autorité royale de rendre populaire notre noblesse, en la débarrassant de ses droits justiciers, de ses priviléges ultrà-légaux. Ils l'auraient aisément constituée sur le même pied que l'aristocratie anglaise, noblesse moins enviée et moins haïe que la nôtre, parce qu'elle était presque soumise au droit commun [1].

Supposons un catholique de génie au gouvernail de la France pendant la guerre de Trente ans,—et l'on eût vu bientôt l'Europe sagement hiérarchisée et presque totalement ramenée à l'orthodoxie.

Allons aux preuves de cette opinion : remettons-nous sous les yeux le début et les phases diverses de la lutte.

De 1599 à 1610, la maison d'Autriche était divisée par les querelles de Mathias avec Rodolphe, et dangereusement pressée par les Turcs. Voyant cela, les protestants d'Allemagne levèrent la tête, ils formèrent une coalition nommée *union évangélique*, et se disposèrent à la guerre. L'électeur palatin Frédéric, qui s'était montré l'instigateur le plus actif de cette association, en fut élu chef; mais l'âme réelle, c'était Henri IV, qui espérait réaliser, par le moyen des protestants allemands, son rêve de république universelle. A son appel, l'armée de l'Union envahit subitement l'Alsace, en 1610, et dévasta les évêchés rhénans. Aussitôt, les princes catholiques d'Allemagne se liguèrent, sous la direction de Maximilien de Bavière, et entrèrent en campagne. Avant qu'on ne fût venu

[1] Beaucoup moins chevaleresque que notre noblesse, l'aristocratie anglaise lui a survécu, parce qu'elle est plus sagement constituée. Elle paie l'impôt ; elle n'est pas maîtresse de ses vassaux ; loin d'opprimer la liberté civile, elle l'a presque toujours protégée : c'est probablement ce qui l'a conservée debout au milieu des révolutions.

à de sérieux combats, on apprit la mort de Henri IV : les hérétiques déconcertés, demandèrent la paix et l'obtinrent.

La trève dura une huitaine d'années. Pendant ce temps-là, les protestants épiaient sans cesse une occasion propice pour reprendre les armes : ils la trouvèrent en Bohême.

Le faible Rodolphe avait octroyé aux Etats de ce royaume, en majorité protestants, un édit, célèbre sous le nom de *lettre de majesté*, par lequel il leur accordait le libre exercice de leur culte, la création d'un consistoire, la dissolution de l'Académie catholique de Prague, et le droit de bâtir des écoles et des temples. S'appuyant sur cet édit, les protestants bâtirent deux églises dans des domaines qui dépendaient de l'archevêché de Prague et de l'abbaye de Braunau : le clergé se plaignit, et reçut du Gouvernement l'autorisation de démolir ou de fermer ces temples. C'était alors l'archiduc Ferdinand, élève des jésuites et de Maximilien de Bavière, qui menait les affaires en Hongrie et en Bohême : comme il avait réussi à faire disparaître presque totalement le protestantisme de la basse Autriche et de la Styrie, il était décidé à le combattre également dans ses autres États. Les catholiques accomplirent les ordres du Gouvernement ; quelques protestants se révoltèrent et furent sévèrement punis. Alors plusieurs membres des États Bohêmes, conduits par le comte de Thurn, envahirent le château de Prague, et, à l'exemple de leurs prédécesseurs les hussites, sectaires qui pratiquaient volontiers la *défénestration*, ils précipitèrent par les fenêtres les deux conseillers et le secrétaire de l'Empereur[1]. Ce fut le signal d'un soulèvement général des prétendus réformés, depuis les Carpathes jusqu'au Rhin. Mansfeld fut envoyé par l'Union, avec des troupes, au secours du comte de Thurn, qui s'empara de toute la Bohême et pénétra jusqu'auprès de Vienne. Partout, la ligue catholique, prise au dépourvu, céda le terrain aux protestants ; la Silésie, la Moravie, la haute Autriche, la majeure partie de l'Allemagne, tombèrent en leur pouvoir. L'empereur Mathias mourut de chagrin, laissant son successeur Ferdinand II sans argent et sans armée, en présence d'ennemis victorieux qui occupaient presque toutes ses provinces.

Le Catholicisme semblait écrasé en Allemagne ; cependant il ne courait nul danger sérieux, car il y avait alors un gouvernement catholique en

[1] Aucun des trois ne mourut, quoiqu'ils eussent été précipités d'une hauteur de soixante pieds.

France. Par son énergique intervention, le jeune De Luynes fit donner la couronne impériale à ce même Ferdinand que l'on aurait pu croire abattu sans retour ; encouragée par la France et par l'Empereur, la ligue catholique mit sur pied des armées considérables. A Ferdinand la Bohême opposa le chef de l'Union évangélique, Frédéric, auquel elle décerna la dignité royale ; mais ce pays n'eut pas lieu de s'applaudir de son choix. « Calviniste intolérant, l'électeur palatin se faisait des ennemis de ses nouveaux sujets en tourmentant ceux qui n'étaient pas de sa croyance ; dans le délire de sa fortune, il s'épuisait en fêtes et en plaisirs ; sans talents pour gouverner un Etat, il abandonnait le soin des affaires à ses créatures, tandis qu'il se livrait aux plus honteuses débauches[1]. » La célèbre bataille de Prague mit fin à son règne. En quelques mois l'Empereur reconquit la Bohême, l'Autriche, la Silésie, la Lusace ; ses troupes poursuivirent même Mansfeld jusques dans le Palatinat, et ce chef ne put leur échapper que par une ruse déloyale[2]. En vain le margrave de Bade et Christian de Brunswick, qui se disait « l'ami de Dieu et l'ennemi des prêtres, » essayèrent-ils de rétablir les affaires de l'Union, à la tête d'une troupe de bandits que l'amour du pillage réunit sous leurs drapeaux : ils ne parvinrent qu'à mettre à feu et à sang la Westphalie. Tilly les défit complètement, et força Mansfeld et Brunswick à se retirer en Hollande avec leurs bandes de pillards. Lassés de leurs brigandages, les Hollandais les repoussèrent en Allemagne ; Tilly les battit encore, et les refoula une seconde fois dans les Pays-Bas. En vain l'Angleterre et la France, qui malheureusement avait changé de direction gouvernementale, décidèrent-elles le roi de Danemarck à s'allier aux deux condottieri protestants : Wallstein et Tilly détruisirent leurs armées, et obligèrent le Danemarck à demander la paix.

L'Union était anéantie en 1629. Maître de l'Allemagne, Ferdinand ordonna aux sectaires de restituer à qui de droit les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés depuis la paix de 1555, et il tâcha de rétablir partout le culte catholique. La cause de la Réforme semblait à tout jamais vaincue ; mais alors Richelieu lui vint en aide.

[1] Savagner.

[2] Mansfeld se trouvait sans vivres et sans argent, au moment d'être enveloppé par Tilly et par les habitants du pays que ses exactions avaient révoltés. Alors il offrit de se soumettre, à condition qu'on lui fournît des vivres et de l'argent. Tilly y consentit. Quand Mansfeld eut obtenu ce qui lui était nécessaire, pendant qu'on dressait les articles du traité, il s'échappa avec ses troupes.

On ne peut s'empêcher d'admirer la prudence, la fermeté, l'habileté incomparable qu'il montra pour atteindre son coupable but. Cachant d'abord ses projets, il commença par exciter la méfiance et la jalousie des électeurs contre Ferdinand, qu'il accusait, vis-à-vis d'eux, de tendre à l'empire absolu de l'Allemagne ; il leur suggéra d'engager l'Empereur à se justifier en congédiant Wallstein et l'élite de ses troupes. Ferdinand, qui ne soupçonnait pas le piége, sacrifia son meilleur général, et licencia ses héroïques cuirassiers. — Aussitôt, une nouvelle union évangélique parut au jour, sous la direction apparente de l'électeur de Saxe, et Richelieu lui légua Gustave-Adolphe pour général en chef. Ce prince avait déjà fait preuve de rares talents dans les guerres qu'il avait soutenues contre la Russie et la Pologne. Il combattait encore Sigismond, roi légitime de Suède, qui avait conservé beaucoup de partisans dans le royaume, et surtout dans la Livonie, qu'il revendiquait pour les Polonais : au lieu de soutenir Sigismond, Richelieu, s'appuyant de toutes les grandes puissances protestantes, le fit consentir à une trève ; et Gustave-Adolphe, à la tête d'une armée aguerrie, subventionnée par ces puissances, envahit tout à coup l'Allemagne. Il remporta près de Leipsick une victoire signalée ; secondé par l'électeur de Saxe, il soumit au drapeau de la Réforme la Poméranie, le Mecklembourg, la Franconie, la Souabe, le Haut-Rhin, le Palatinat et la Bohême : tous les États protestants d'Allemagne mirent leurs forces à sa disposition. Ferdinand ne put échapper à la ruine qu'en suppliant Wallstein de reprendre le commandement en chef.

Après une longue résistance, le grand général céde aux supplications de l'Empereur. En un clin d'œil, il lève quarante mille hommes, dégage la Bohême, bat l'électeur de Saxe, et, après deux terribles batailles, voit tomber devant lui Gustave-Adolphe, sur le champ de Lutzen.

Aucune des troupes protestantes ne tenait plus devant Wallstein ; il les balaya sans peine de la Bavière, qu'elles occupaient : alors Richelieu essaya de le corrompre, en lui faisant offrir le royaume de Bohême. D'après les documents du procès séculaire que les descendants de Wallstein[1] ont soutenu pour la réhabilitation de sa mémoire, il semblerait que les offres de Richelieu, peu sérieuses, n'avaient pour but que de perdre le duc dans l'esprit de l'Empereur, auquel des traîtres, payés par la France et soutenus par la foule des jaloux, représentèrent comme certaine la trahison du célèbre général. Ferdinand commanda de l'arrêter ; ses agents

[1] Les Windisch-Grætz.

outrepassèrent ses ordres et massacrèrent le héros. Les guerres de religion n'offrent pas une page plus douloureuse et plus sombre.

Malgré cette catastrophe, les catholiques conservèrent quelque temps l'avantage : les troupes qu'avait disciplinées Wallstein étaient si parfaites qu'elles battaient encore les protestants en presque toutes rencontres. L'archiduc Ferdinand, secondé principalement par le duc Charles IV de Lorraine, remporta des succès signalés sur l'Allemagne protestante, et l'obligea à demander grâce à l'Empereur. Un traité de paix fut signé à Prague : devant l'Autriche il ne demeurait plus d'ennemis à vaincre que l'électeur de Hesse-Cassel et les Suédois.

Imperturbable dans l'obstination de son odieux calcul terrestre, Richelieu releva encore une fois la fortune des hérétiques. Oxenstiern venait de lui céder l'Alsace; il en fit don, avec une pension de cinq cent mille écus, à Weimar, qui était le meilleur capitaine protestant de l'époque, et l'empêcha par là de passer au service de l'Empereur. La Pologne allait attaquer la Suède : le cardinal parvint à faire prolonger la trêve entre ces deux puissances. Voyant enfin que ces secours ne suffisaient pas aux Réformés, tant leur état de détresse était profond, il déclara la guerre à la branche espagnole de la maison d'Autriche; et tout à coup deux flottes françaises couvrirent les deux mers, pendant que quatre armées attaquaient à la fois les possessions de l'Espagne. Le pape Urbain VIII essaya en vain de réconcilier les deux puissances : Richelieu demeura inébranlable à ses paternelles réprimandes comme à ses supplications.

Un moment il fut châtié de son obstination. Clam-Gallis battit les protestants, poursuivit nos troupes elles-mêmes jusqu'en Bourgogne, et menaça Paris. Louis XIII, affligé de cet échec et mécontent de son ministre, songeait à le disgrâcier et à implorer la paix, quand la noblesse française, qui avait été décimée pourtant par l'odieux cardinal, vint le sauver, en sauvant le sol et l'honneur de la patrie : des provinces les plus éloignées, les gentilshommes accoururent en masse; les paysans eux-mêmes se soulevèrent tout autour de l'ennemi, et les impériaux furent obligés d'évacuer la France.

Richelieu déclara ensuite la guerre à l'Autriche; car, chose singulière, il n'y avait pas encore de déclaration d'hostilités entre les deux puissances. — Le cardinal, qui venait d'être si cruellement froissé dans son ambition et son orgueil, suscita une foule de nouveaux ennemis à l'Empereur : l'Angleterre, la Hollande, les protestants d'Allemagne, le prince de Transylvanie, se coalisèrent avec la France et la Suède. A Weimar,

à Banner, qui moururent au milieu de la victoire, succédèrent Guébriant et Torstenson, qui remportèrent aussi de très-grands avantages. Grâce à la puissante diversion des Hongrois révoltés et du Transylvain Rakocsi, les Suédois, après un triomphe à Leipsick, poussèrent leurs conquêtes jusqu'en Moravie. — Succombant sous l'effort réuni de tous les méchants, de tous les ennemis de Dieu, la maison d'Autriche était enfin *abaissée :* ses sujets et ses alliés catholiques, épuisés de sang et d'argent, ne combattirent plus que pour le salut de leur foi et de leur pays.

C'est alors que Richelieu triomphant expira, laissant à son nom, devant l'histoire, le prestige de plans hardis, suivis avec une indomptable persévérance et couronnés par un éclatant succès.

Il y a une terrible unité dans la vie de cet homme : à ses yeux la fin justifiait tous les moyens. Pour élever au-dessus de l'Europe son autorité, — et par conséquent la puissance française, qui y servait de piédestal, — il ne reculait devant aucun acte immoral ou violent ; ne peut-on pas dire devant aucun crime ? Prêtre d'un Dieu d'amour et de respect, il régna par le mépris de l'humanité, par l'union de la perfidie à la force, en semant la mort là où ses ordres cruels étaient suivis, la méfiance et la division là où son glaive ne pouvait atteindre.

Et ce système, il ne craignit pas de l'avouer hautement. Au légat, qui lui reprochait l'envahissement des Etats pontificaux et la Valteline sacrifiée aux protestants, il répondit que sa conscience n'était nullement troublée, d'aider les hérétiques au profit de l'Etat. De lui date l'adoration complète et fanatique du dieu Gouvernement ; et c'est depuis lui surtout, que politique, art de gouverner, — au lieu de signifier sagesse, et d'exprimer la pratique et la défense de la justice, — signifie, au contraire, je ne sais quelle science de perfide astuce, qui tend au succès par des moyens lâches et ténébreux.

Richelieu réussit à écraser l'aristocratie française ; quand on voit dans notre pays de grands châteaux entamés par une large brèche, cette brèche, c'est la trace du pied de Richelieu sur le cou de la noblesse. Il parvint à humilier et à affaiblir Rome, l'Autriche et la Pologne, en opérant l'exaltation de la Suède et du Brandebourg, et en préparant la dictature de Cromwell, le bourreau de l'Irlande. Aux yeux de l'histoire protestante, voilà de véritables titres de gloire ; — mais je m'étonne, avec M. de Dumast, que des catholiques approuvent et vantent une telle politique, l'appellent un progrès, une loua-

ble victoire de la raison sur le sentiment[1] ; je m'étonne qu'ils osent classer parmi les grands hommes le niveleur gallican, le maître de Laffeymas ; le juge sanguinaire contre lequel crient les noms de Marillac, Montmorency, Chalais, De Jars, Puylaurens, De Thou, Cinq-Mars ; l'homme d'Etat qui s'empara de Nancy par une indigne trahison, à laquelle il fit participer son roi ; le ministre qui, dans ses dernières années, « divisait, brouillait, poussait au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignait ou haïssait, et les forçait, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdaient [1] ; » le cardinal enfin, qui, revenant de Lyon, après avoir arraché au tribunal l'arrêt de mort de Cinq-Mars et de son ami, se faisait porter dans une sorte de chambre par des gardes, les obligeant à marcher tête nue, sous la pluie comme sous le soleil. Quand les portes des villes ou des maisons se trouvaient trop étroites, on les abattait avec des pans entiers de murailles, pour que l'Eminence n'éprouvât aucun dérangement.—Cet orgueilleux tyran n'était certes pas chrétien ; nous avons même peine à croire qu'il ne fût pas plus égoïste encore que fanatique païen, et qu'il ne rapportât pas uniquement à lui-même tous les efforts qu'il semblait faire pour la grandeur de son idole, la déesse Royauté française.

Richelieu était mort au milieu des succès ; aussi laissa-t-il une foule d'admirateurs et de disciples. Son meilleur élève, Mazarin, continua sa politique extérieure, et fit poursuivre la guerre contre l'Autriche. Le maréchal de Guébriant ayant été tué devant Rothweil, son armée subit quelques échecs ; mais Turenne et Condé les réparèrent bientôt ; les Impériaux furent battus aussi par Torstenson et par Rakocsi. Le faible et doux Ferdinand III, qui avait succédé à son inflexible père, consentit alors à ce que des négociations fussent entamées en Westphalie. D'abord le congrès n'aboutit à aucun résultat, car Ferdinand demandait la restauration du duc de Lorraine, victime de sa foi, et tenait à obtenir des conditions honorables pour le catholicisme et pour l'Empire. Mazarin, au con-

[1] D'après cette opinion, il serait juste et raisonnable de combattre l'Eglise, qui représente Dieu, et de se révolter contre elle, toutes les fois que cela semblerait *utile à l'Etat.* Ne voit-on pas que ce système est une monstrueuse inconséquence pour un chrétien, puisqu'il donne gain de cause, non-seulement au despotisme universitaire et gallican, non-seulement même au socialisme, mais à tous les criminels ; car un crime n'est autre chose que l'immolation de l'intérêt moral à la passion ou à l'intérêt matériel ; or, c'est précisément ce sacrifice du moral au matériel qu'on loue en applaudissant à la conduite de Richelieu.

[2] Aveu d'Anquetil.

traire, qui dirigeait les plénipotentiaires protestants, refusait de restituer la Lorraine et entendait que l'Empire fût démembré au profit des hérétique : la guerre continua. Un général catholique, le Lorrain Mercy, eut la gloire de battre Turenne à Marienthal; mais, peu de temps après, il perdit la vie à Nordlingen; alors, Turenne, victorieux, s'unissant à Wrangel, poussa jusqu'en Bavière, tandis que Kœnigsmarck enlevait Prague à l'Empereur. Accablé de tant de revers, Ferdinand signa le déplorable traité de Westphalie, par lequel les catholiques allemands se reconnurent abattus.—Trois fois ils avaient vu leurs ennemis terrassés : en 1629, après la défaite du roi de Danemarck ; en 1633, à la suite de la bataille de Lutzen, et, en 1635, à l'époque du traité de Prague : — trois fois la France, intervenant pour accabler le principe honnête, était venue au secours du parti protestant, et avait rendu victoire à l'Hérésie.

La paix de Westphalie livra aux protestants neuf archevêchés ou évêchés, deux commanderies de Saint-Jean, et une abbaye, qui furent sécularisés en leur faveur; et, de plus, elle leur assura la propriété définitive de tous les biens d'Eglise jadis volés, qu'ils possédaient avant la guerre. L'Empereur fut réduit à la simple dignité de chef d'une république fédérative, composée d'une foule de petits Etats presque indépendants [1]. L'archevêché de Magdebourg et les évêchés de Camin, de Halberstadt et de Minden, laissés à l'électeur de Brandebourg, constituèrent le noyau de la Prusse, qui fit prédominer la Réforme dans tout le Nord de l'Allemagne. La Suède obtint l'archevêché de Brême, l'évêché de Verdun, la Poméranie septentrionale, d'autres agrandissements encore, et devint, par là, capable d'écraser la Pologne. La France fut médiocrement payée du lâche service qu'elle avait rendu en causant ainsi la chute des deux grandes puissances catholiques ultra-rhénanes : à sa trahison, elle ne gagna que les évêchés de Toul et de Metz, avec une partie de l'Alsace ; mais c'est assez pour que nos politiques absolvent les deux cardinaux qui sacrifièrent à cette belle œuvre, pendant vingt-cinq ans, l'argent, l'honneur et le sang de la France.

Nos amis les catholiques devraient pourtant se rappeler que la douleur du Pape fut immense, à la nouvelle des défaites de Ferdinand et de la paix de Westphalie. Il protesta contre la sécularisation des évêchés, contre la confiscation des autres propriétés ecclésiastiques ; il protesta également contre les droits exorbitants concédés aux hérétiques par les

[1] Trois cent cinquante.

traités ; Innocent IX cassa même et annula ces traités, par une bulle du 5 janvier 1651 ; mais la France, avec une obstination infernale, en garantit l'exécution, de concert avec la Suède ; et les catholiques allemands avaient trop souffert pour qu'il leur fût possible de reprendre les hostilités.

Ainsi fut consommé, malgré l'Eglise désespérée, le triomphe du désordre sur l'ordre, de la révolution sur l'autorité, du despotisme sur la liberté : ce que les *habiles* nomment en France la victoire de la politique *raisonnable* sur la politique *de sentiment*. —Que l'on parcoure toutes les histoires sérieuses écrites en Allemagne depuis quelques années, sur la guerre de Trente ans [1], et l'on verra que dans ce pays, comme partout ailleurs, les chefs protestants étaient des seigneurs orgueilleux et sensuels, qui voulaient secouer le frein des pouvoirs et s'enrichir des biens de l'Eglise : larrons titrés, qui laissaient leurs soldats commettre toutes sortes d'excès abominables.

Le résultat des traités westphaliens contribuerait, au besoin, à montrer combien la Réforme fut hostile à la liberté politique. En effet, du XIIe au XVIe siècle, la société catholique tendait évidemment à développer les libertés civiles et politiques ; car c'est alors que s'organisèrent les républiques d'Italie, de Suisse, et toutes les villes libres du Nord. La Réforme survint, et aussitôt ce mouvement fut refoulé au profit du despotisme. —En Allemagne, la paix de Westphalie constitua une foule de princes absolus. En Angleterre, sous Henri VIII et Elisabeth, le protestantisme avait presque anéanti l'ancienne constitution, et livré la nation à un pouvoir royal capricieux et cruel, à une nouvelle Eglise à la fois tyrannique et servile. En France, nos rois et nos ministres, imbus de doctrines au moins semi-protestantes, détruisirent presque toute liberté, humilièrent et asservirent le tiers-état et le clergé, la magistrature et la noblesse. Répétons-le donc encore une fois : de même que l'on s'est trompé, dans l'ordre intellectuel et moral, sur le caractère de la Réforme, en la prenant pour l'émancipation de l'esprit hnmain, qu'elle prétendit au contraire partout ployer à la loi des chefs protestants : de même aussi, dans l'ordre politique, non-seulement elle ne fut pas favorable à la liberté, mais elle en arrêta le développement, mais elle en rendit le règne pour longtemps impossible, parce qu'elle introduisait les principes et les tendances révolutionnaires, à côté desquelles ne peut vivre longtemps la liberté politique ; car, dans les pays rationalistes, accorder une liberté politique, c'est

[1] Par MM. Gfrorer, Barthold, Heissing, Aretin, Ch. Mentzel, etc.

livrer une arme aux révolutionnaires, de qui le dernier mot est toujours le despotisme.

Mazarin vécut assez longtemps pour inoculer à Louis XIV son système anti-catholique et sa haine contre l'Autriche. Avant de mourir, il avait formé contre l'Empire la ligue du Rhin. Il est bien malheureux pour la société chrétienne que Louis XIV n'ait pas eu de meilleures leçons : nourri de principes réellement chrétiens, quelles grandes choses il eût réalisées, ce prince vaillant [1] et chevaleresque, qui veillait à l'organisation de si bonnes armées, de si belles flottes, et savait les faire commander par Turenne, Condé, Catinat, Vendôme, Villars, Jean-Bart, Duquesne, Duguay-Trouin ! ce souverain qui comprenait si bien avec Colbert les intérêts et l'importance du commerce, les grands travaux publics ! ce diplomate habile pour lequel l'Europe n'avait pas de secrets ! Au fond, son caractère était généreux et loyal ; son cœur, porté à la piété, comme celui de tous les hommes de génie. Il donna le pli à l'esprit du XVII[e] siècle; or, par suite de son éducation quasi-protestante, ce fut des projets de Richelieu qu'il poursuivit l'exécution, et sans reculer devant des moyens souvent déloyaux et cruels ; ce fut l'idée rationaliste qu'il acheva de modeler et d'enraciner dans la société européenne, en parant cette idée des ornements d'une civilisation brillante mais assise à faux.

Dès qu'il prit le gouvernement en main, Louis XIV se montra le copiste de Richelieu : à l'imitation de ce ministre, c'est contre le pouvoir papal qu'il fit ses premières armes. Le début de ses triomphes, ce fut une humiliation excessive imposée au souverain pontife, le protectorat des princes italiens enlevé au Saint-Siége, le comtat Venaissin envahi en pleine paix par les armées françaises : et toutes ces violences, il les commit parce qu'il plaisait à son ambassadeur de donner asile aux coupe-jarrets, en dépit de la police romaine. Les satisfactions auxquelles s'était déjà résigné le Saint-Père [2] n'avaient pu suffire à l'orgueil du jeune despote. La suite répondit au début.

En 1670, une réaction catholique se faisait sentir en Angleterre. Poussé par son frère, Charles II avait résolu d'embrasser le catholicisme et d'essayer de le rétablir dans ses Etats : Louis XIV, qui voulait alors

[1] Dans sa jeunesse, Louis XIV chargeait quelquefois comme un simple chevau-léger. Au gouverneur de Lille, qui lui demandait où était son quartier, afin de l'épargner par le feu de la place, on sait que Louis XIV répondit : « Il est partout. »

[2] Le pape avait fait pendre deux des hommes qui avaient insulté l'ambassadeur, et il avait en outre destitué le gouverneur de Rome.

l'appui des Anglais contre la Hollande et qui avait besoin par conséquent de ménager leurs préjugés, empêcha le roi d'Angleterre d'accomplir en ce moment son dessein, — et l'occasion favorable s'évanouit.

Vis-à vis de la Lorraine, le grand roi suivit et dépassa même les exemples du perfide Richelieu ; du reste, pendant son règne entier, « sa diplomatie professa une sorte de relâche morale, dont le principe dominant fut toujours la raison d'Etat [1]. » Il entretenait des pensionnaires dans toutes les cours ; il avait des relations avec les mécontents dans tous les royaumes.[2] Non satisfait de voir à ses pieds les laïcs, et avec eux les lois et les institutions civiles, il prétendit régner absolument dans le domaine religieux. Son orgueil était alors si grand, que Bossuet lui-même, de crainte d'un schisme complet [3], se joignit aux évêques signataires des quatre articles où les trente-deux prélats formulèrent les doctrines gallicanes. On ne peut trop rappeler que, dans cette question, le Saint-Siége fut inflexible, quoique Louis XIV essayât de le contraindre à fléchir par la force des armes. Pendant plus de dix ans, les Papes refusèrent de ratifier les nominations faites par la Cour aux vacances ecclésiastiques. Louis XIV finit par céder ; il se rétracta de ses erreurs et de ses usurpations par une lettre autographe [4] ; déjà les évêques nommés pendant le quasi-schisme avaient fait acte de soumission au Saint-Siége, et condamné les articles gallicans.

C'est de 1682 à 1693, pendant sa guerre contre la papauté, que Louis XIV poursuivit les protestants français avec tant de rigueur [4]. On ne peut donc

[1] M. de Noailles. *Vie de madame de Maintenon.*

[2] Bossuet répudia plus tard, quoique timidement, la Déclaration ; entr'autres par ces paroles de laisser-aller : « Abeat ergo declaratio quo libuerit ! Non enim eam, quod sæpè profiteri juvat, tutandam hic suscipimus. »

[3] « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France... ne soient pas observées. » (Lettre de Louis XIV, du mois de novembre 1693). — Nous professons et déclarons que... nous sommes affectés douloureusement.... de tout ce qui s'est fait dans l'Assemblée du clergé, et qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs ; qu'ainsi tout ce qui, dans cette même Assemblée, a pu être censé décrété sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous le tenons et déclarons qu'on doit le tenir pour non décrété..... (Lettre des évêques, d'août 1693). Voyez : *la France et le Pape*, p. 199 à 201. Nous recommandons cette histoire de l'Eglise française sous Louis XIV.

[4] Les protestants, au commencement, semblaient encourager ces rigueurs par leur excessive docilité aux vœux du roi. Ainsi il suffisait, en général, de l'envoi d'une compagnie de dragons dans un village avec des billets de logement, pour que ce village abjurât le protestantisme.

l'imputer à l'Eglise ; au contraire, la véritable Eglise catholique disait alors, par l'organe de Fénelon : « La force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger ils la mettent en servitude. » Le retour du roi et des évêques sous le miséricordieux patronage de la papauté fut trop tardif et trop incomplet pour que le clergé français se relevât de sa chute avant la Révolution. Le dépérissement continu des ordres religieux montra que l'on n'avait pu guérir le mal, et que la société allait se dissoudre.

On commence à reconnaître, en France, que Louis XIV commit plus d'une faute dans son gouvernement; mais on demeure naïvement persuadé qu'il racheta ses erreurs par sa constante et victorieuse hostilité contre la maison d'Autriche. Voyons donc quels furent et les *motifs* et les *résultats* des trois grandes guerres qu'il soutint contre la maison impériale, et qui se terminèrent par les traités de Nimègue, de Riswick et d'Utrecht-Rastadt.

La première guerre n'eut d'autres motifs que le désir et l'espoir, qu'avait Louis XIV, de s'emparer de toute la rive gauche du Rhin. Il s'y disposa pendant quatre ans, et parvint à tromper sur ses desseins les Hollandais et les princes de l'Allemagne rhénane. Cela n'était pas fort difficile, car les premiers étaient alors gouvernés par De Witt, chef du parti français, et les seconds avaient accepté le protectorat de la France. Après s'être assuré de la neutralité de ces princes, après avoir amené l'Angleterre à se liguer avec lui contre la Hollande, — le roi envahit subitement l'Allemagne rhénane et les Pays-Bas. Ses armées remportèrent d'abord des succès peu disputés ; mais l'héroïsme des Hollandais, qui coupèrent leurs digues, arrêta ses conquêtes ; et bientôt les troupes impériales, conduites par Montécuculli, vinrent au secours de l'Allemagne. Repoussant nos armées, qui étaient moins fortes, elles pénétrèrent en France. Louis XIV les obligea de rétrograder, et, pour les affamer, fit complétement dévaster une lisière de plus de vingt lieues de large sur les bords du Rhin. Quelques avantages de nos armées permirent ensuite aux habiles diplomates du roi de diviser ses ennemis, et de les amener, séparément, à signer la paix de Nimègue, à l'instant où l'Angleterre offrait aux adversaires de la France son redoutable appui. Ce traité garantit à Louis XIV la principauté d'Alsace et *ses dépendances*, puis la Franche-Comté, Nancy et quelques villes flamandes. Malgré ces agrandissements, conquis à la France, le résultat de cette guerre injuste fut,

en somme, très-fâcheux pour notre pays ; car elle fit périr misérablement le noble De Wit, l'ami des Français, et mit à la tête de la Hollande, puis de l'Angleterre, le plus terrible antagoniste de la puissance française, l'âme de toutes les coalitions suivantes contre la France, le prince d'Orange.

Le duc de Lorraine protesta contre la cession de sa capitale à Louis XIV, qui s'était réservé, en outre, quatre routes militaires à travers le duché : le roi osa se venger de la protestation en gardant toute la Lorraine. Il institua en même temps quatre tribunaux, dits chambres de réunion, pour examiner quelles étaient les dépendances de l'Alsace. Les juges complaisants remontèrent jusqu'au siècle de Dagobert pour fournir au roi des titres prétendus, en vertu desquels il s'empara, en pleine paix, de Strasbourg et de plusieurs petites principautés contiguës à l'Alsace. L'Autriche allait s'opposer à ces envahissements : Louis XIV n'eut pas honte de déchaîner sur elle les Turcs et les rebelles de Hongrie, qui réunirent deux cent mille hommes et vinrent assiéger Vienne. La Chrétienté courait un grand péril, car l'illustre Charles V de Lorraine, généralissime de l'Empire, n'avait pu rassembler que vingt mille combattants. Déjà les Turcs, logés dans les fossés, avaient fait sauter un bastion tout entier avec un vaste pan de muraille, quand Sobieski vint avec ses Polonais réparer la trahison européenne de Louis XIV. Par la mémorable bataille du 12 septembre 1683, les deux généraux vraiment chrétiens portèrent un coup mortel à la puissance ottomane.

Cinq ans plus tard, sans préalable déclaration, Louis XIV envahit les Pays-Bas, et fit effroyablement ravager les contrées rhénanes. « L'imagination recule devant une telle dévastation. Les villes de Heidelberg, Rohrbach, Ruslock, Wisloch, Kircheim, Manheim, Offenbourg, Kreuznach, Oppenheim, Bruchsal, Frankenthal, Baden, Rastadt, et plusieurs autres, furent livrées aux flammes ; les Français changèrent en vastes déserts les bords florissants du Rhin. En vain les malheureux habitants se jetaient-ils aux pieds des vainqueurs en demandant grâce : ils n'en étaient pas moins dépouillés et chassés dans les montagnes couvertes de neige, où un grand nombre moururent de froid. » Pendant sept mois, on tourmenta Spire et Worms, de propos délibéré. Là, après avoir tout souffert, tout sacrifié patiemment, les citoyens croyaient au moins leurs habitations sauvées ; mais ils reçurent la notification que les intérêts du grand roi exigeaient que les deux villes impériales disparussent de la terre ; les malheureux, dépouillés de tout, se virent contraints d'aller

demander asile ailleurs. Les Français réduisirent en cendres Worms et Spire, et violèrent les tombeaux des Empereurs. Comme on reprochait ces barbaries au duc de Créqui, général en chef, il montra un ordre du roi, d'après lequel plus de cent villes et villages étaient condamnés au feu. — Quel crime avait donc commis cet infortuné pays? Hélas! il demeurait fidèle à sa nationalité allemande, et préférait l'antique tutelle de l'Autriche au protectorat despotique et envahisseur de Louis XIV. — Le duc de Lorraine et le prince Louis de Bade, à la tête des armées impériales, vinrent arrêter ces affreux excès, et presque toute l'Europe indignée se coalisa contre la France. Après neuf années de stériles combats, Louis XIV fut obligé de signer la paix de Riswick, par laquelle il restitua plusieurs de ses précédentes conquêtes, entre autres presque toutes les villes usurpées sur les bords du Rhin, une partie de la Flandre et le duché de Lorraine; mais il ne rendit la Lorraine qu'après l'avoir démantelée complétement, ce qui a privé plus tard la France de son principal boulevard du côté de l'est. De quel avantage n'eût-il pas été pour nous, pendant les deux derniers siècles, de posséder encore les vastes retranchements de Nancy, qui passaient, au temps de Louis XIII, pour les meilleures fortifications de l'Europe?

La troisième grande guerre soutenue par Louis XIV avait au moins des apparences de raison : il semblait assez convenable qu'il défendît les droits de son petit-fils à la couronne d'Espagne; mais il y mêla encore d'évidentes injustices, notamment la violation de la neutralité de la Lorraine. Chacun sait combien cette guerre coûta de souffrances et d'échecs à notre pays pendant onze ans: elle mit la France à deux doigts de sa ruine entière; mais on croit généralement, dans notre pays, que ce furent quelques derniers succès remportés par Vendôme, Villars et Berwick, qui sauvèrent la France et lui conquirent une paix acceptable; et cela n'est qu'à moitié vrai. Ce qui sauva surtout notre patrie, c'est la mort prématurée de l'empereur Joseph Ier. Par suite de son décès, son frère, le prétendant au trône espagnol, héritait de l'Empire. Les Anglais craignirent de laisser les deux couronnes sur la même tête; et la reine Anne, passant aux torys, qui penchaient pour la France, rappela et disgrâcia Marlborough, à l'instant où il forçait les lignes de Villars et prenait Bouchain. Malgré la retraite de l'Angleterre, malgré l'indiscipline et la mollesse des troupes hollandaises, qui ne suivaient plus les ordres ni les conseils du prince Eugène, les ennemis gagnèrent encore du terrain sur notre dernière armée. C'est alors que Louis XIV déclara qu'il irait cher-

cher la mort sur la frontière, dans le cas où Villars serait battu : héroïque détermination que recompensa la victoire de Denain. Ce triomphe était alors presque inespéré : à plus forte raison eût-il été improbable si le redoutable Marlborough et ses excellentes troupes n'avaient pas quitté le prince Eugène. — Le traité d'Utrecht démembra la monarchie espagnole et grandit la Prusse et l'Angleterre. La Prusse obtint la haute-Gueldre, le pays de Kessel, la principauté de Neufchâtel, et l'on reconnut au souverain de cet Etat la dignité royale. L'Angleterre extorqua de la France de grands avantages pour son commerce, au détriment du nôtre ; elle nous obligea à raser les fortifications et à détruire le port de Dunkerque ; à lui laisser la possession de Minorque et de Gibraltar, c'est à-dire la domination de la Méditerranée ; à lui céder la baie d'Hudson, la Nouvelle-Ecosse, l'île de Terre-Neuve, l'île de Saint-Christophe et la pêche exclusive de la morue sur les côtes de l'Amérique ; il fallut, enfin, que nous consentissions à garantir la succession au trône anglais dans la ligne protestante. — La France ne gagna absolument rien à cette guerre, qui lui avait coûté d'immenses sacrifices : Louis XIV fut même forcé de subir la stipulation qu'aucun de ses descendants ne pourrait porter à la fois les couronnes de France et d'Espagne.

On voit, en résumé, que les quatre-vingts années de guerre soutenues par Richelieu, Mazarin et Louis XIV, contre la maison d'Autriche, tournèrent au détriment du Catholicisme, en Angleterre, en Allemagne et dans le nord de l'Europe ; qu'elles affaiblirent partout l'influence des Papes, et créèrent trois puissances qui nous ont fait un mal extrême : la Suède, par laquelle la Pologne a été ruinée au profit des Russes ; la Prusse, qui a presque toujours été la satellite de la Russie, en attendant qu'elle devienne l'agent de la Révolution, et l'Angleterre, qui, avant nos grandes guerres contre l'Empire, ne possédait pas de marine, et n'avait de colonies que Jersey et Guernesey. — Voilà quels ont été les clairs résultats de cette politique extérieure si vantée [1]. — En vérité, il nous est difficile de croire que la politique *de sentiment*, c'est-à-dire naturelle, loyale et catholique, n'aurait pas été plus profitable.

Quelle gloire la France n'eût-elle pas gagnée à se montrer, au XVII[e] siècle, la fidèle *fille aînée* de l'Eglise ! à soutenir énergiquement les Stuarts et le catholicisme en Angleterre ! à défendre Sigismond et la

[1] A l'intérieur, le même système a établi l'incrédulité des beaux-esprits, aiguillonné la cupidité des prolétaires, et soufflé le feu des révolutions.

Pologne contre les hérétiques de Suède et de Russie! à préserver les principautés catholiques d'Allemagne des spoliations et des atrocités que leur firent subir les protestants! enfin, à sauver les chrétiens hongrois du joug honteux et des horribles déprédations des Turcs!—ALLIÉE A LA MAISON D'AUTRICHE, la France eût facilement réussi dans tous ses desseins; les Empereurs lui auraient sans doute payé ses bons offices, et elle n'aurait eu aucun grand désastre à redouter.

En suivant la ligne opposée, qu'est-il arrivé? Malgré le génie de Louis XIV et de Richelieu, nous avons failli deux fois être écrasés pendant notre terrible lutte. A propos de la succession espagnole même, la France eût presque certainement gagné à s'arranger amiablement avec la maison impériale; car celle-ci aurait dû s'estimer heureuse d'acheter la couronne d'Espagne par la cession de tous les Pays-Bas, ce qui eût porté notre monarchie à ses limites naturelles. En agissant ainsi, quelles richesses la France n'eût-elle pas conquises, par l'extension de son commerce et de sa navigation, et dans la Méditerranée, qui aurait été bientôt purgée de pirates, et dans l'Océan, où notre pavillon eût flotté sans rival! Peut-être ce tableau se présenta-t-il à Louis XIV, à cet instant de lucidité qui est accordé à presque tous les mourants; car, de son lit de mort, il dit à son petit-fils ces sages et belles paroles: « Ne faites jamais la guerre que pour vous défendre ou pour défendre vos alliés. Je vous avoue que de ce côté-là je ne vous ai point donné de bons exemples; c'est la partie de ma vie et de mon gouvernement dont je me repens davantage. » Où Louis XIV fut réellement grand, c'est au milieu de ses revers, c'est à sa fin humble et chrétienne.

La rétractation et les conseils de l'illustre monarque n'ont guère éclairé ses successeurs; car, après lui, nos gouvernements ont continué à suivre le système anti-autrichien et anti-catholique inauguré par Henri IV et Richelieu. Sur la foi des rationalistes, nous le voyons même encore accepté, comme une chose excellente, par la nation presque entière, quoiqu'il n'ait cessé de produire de déplorables résultats. Citons quelques faits à l'appui de cette assertion.

A peine au pouvoir, le duc d'Orléans, ce vaillant émancipateur de la raison, qui combattit avec tant de succès le Pape [1], la morale et les bonnes libertés, se hâta de s'unir aux Anglais contre le petit-fils de Louis XIV, et il les aida à se rendre maîtres des mers; car, au moment

[1] Pour défendre les jansénistes.

où l'amiral Bing enlevait vingt-trois vaisseaux à l'Espagne par la bataille de Syracuse, le général du Régent [1] en brûlait seize dans les ports de la Catalogne, L'appui donné par la France à l'Angleterre empêcha les Espagnols de lui enlever Gibraltar; elle s'y fortifia et le rendit inexpugnable. On vit alors un premier ministre de France, Dubois, recevoir des Anglais près d'un million de pension.

(1727.) Bientôt les Espagnols recommencèrent la guerre pour essayer encore une fois de reconquérir Gibraltar; l'Autriche s'était unie à l'Espagne; nous trouvons la France alliée avec tous les pays protestants, contre les deux puissances catholiques.

Malgré l'antipathie que nous n'avions guère cessé de montrer contre l'Autriche, l'empereur Charles VI accepta, en 1739, notre médiation vis-à-vis des Turcs. Il n'eut pas sujet de s'en louer: car la France, par le traité de Belgrade, ayant fait restituer aux Turcs la Servie et presque toutes les conquêtes du prince Eugène : injustice qui est devenue une faute, car les principautés danubiennes se sont ainsi trouvées, plus tard, livrées à la convoitise des Russes.

Nous avions garanti la pragmatique sanction de Charles VI, laquelle assurait l'héritage de ses Etats à sa fille Marie-Thérèse. Le cardinal de Fleury était d'avis que le France restât fidèle à sa parole. Mais lorsque l'on vit les provinces de la jeune reine envahies de toutes parts et ses armées presque détruites, le gouvernement français courut honteusement à la curée. Cette indigne conduite ne fit que causer encore l'agrandissement de la Prusse et de l'Angleterre; car, d'une part, Marie-Thérèse, poussée par la nécessité, traita alors avec Frédéric II et lui abandonna la Silésie; et, de l'autre, l'Angleterre détruisit complètement notre marine : il ne restait plus, en 1747, que *deux vaisseaux* à la France [1]. Voilà comme souffrit notre pays de la lâche attaque de son gouvernement contre l'Impératrice. Grâces à Dupleix, nous avions du moins conservé la prépondérance dans l'Inde : on révoqua ce grand homme, et on abandonna l'Inde à la Grande-Bretagne.

Malgré ces désastres, notre marine commençait à renaître en 1756 : la jalouse Angleterre nous déclara la guerre sous un futile prétexte [3], pour anéantir encore nos vaisseaux et notre commerce. L'Autriche vint

[1] Berwick.

[2] *Le Tonnant* et *l'Intrépide*, commandés par MM. de l'Etanduère et de Vaudreuil, qui ne les arrachèrent à l'amiral Hawke qu'après un combat terrible.

[3] Sous prétexte que la Nouvelle-Ecosse était mal délimitée par le traité de 1747.

généreusement à notre aide, et nos troupes, réunies aux siennes, s'étaient rendues maîtresses de presque toute la Prusse, lorsque Frédéric remporta l'incroyable victoire de Rosbach. Nos plaies de la guerre précédente n'étaient malheureusement point assez cicatrisées pour qu'il ne fût pas aisé à l'Angleterre de ruiner notre navigation. La France perdit, à la paix de Paris, sa plus importante colonie, le Canada, et se soumit encore une fois à la honte de détruire le port de Dunkerque.

Le gouvernement français prit pitoyablement sa revanche au dedans : contre les jésuites d'abord, puis contre les parlements, dont l'esprit janséniste et gallican l'avait servi contre les jésuites. Il les chassa les uns et les autres ; c'est-à-dire qu'il se débarrassa tout à la fois du frein de la religion et du frein de la légalité. Il acheva ensuite de dissoudre le clergé régulier, en nommant abbés des courtisans débauchés et jusqu'à des valets de grands seigneurs ; enfin, il démolit les dernières garanties de libertés civiles qui restaient à la Nation, en donnant congé aux états provinciaux, dont les remontrances et les plaintes l'ennuyaient.

C'était se montrer parfaitement conséquent au système rationaliste de Richelieu et de Louis XIV, système que le monarque avait osé formuler en ces termes, dans ses instructions à son successeur : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats nous appartient au même titre... Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens ; de ceux qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers. »

Voilà les droits que nos souverains avaient conquis pour l'Etat (représenté par eux), en vertu du principe dit de libre examen ; voilà les prétentions qu'ils soutenaient contre l'autorité de l'Eglise. Poursuivant ce système, très-logique au point de vue rationaliste, — le peuple, — quand ils eurent abaissé le catholicisme et la papauté, quand ils eurent abattu aux pieds de l'Etat bourgeoisie et clergé, magistrature et noblesse, et, sur toutes ces ruines, arboré la victorieuse bannière de la raison,—le peuple, à son tour, examina toutes choses. Se trouvant le plus fort, il dit, à plus juste titre que le prince : « L'Etat c'est moi, tout m'appartient ; donc je dois tout prendre. » C'est là sa politique *raisonnable*, à lui ; il ne peut manquer de la suivre, puisque les hommes distingués, grands par la naissance ou par l'esprit, lui ont appris à se moquer de la politique *de sentiment*.

Dans sa première victoire, de 1792, il n'a pas complétement atteint son but ; mais il a pris les biens de main-morte, les dotations des ordres

religieux, qui étaient les arcs-boutants de la vieille organisation sociale; il a, en même temps, créé une foule de petits propriétaires envieux et cupides, qui serviront tous ses futurs desseins. Son vainqueur même s'est montré pour lui un excellent allié. Le Louis XIV du XIXe siècle, Napoléon, par son Code civil, a confirmé la destruction de la hiérarchie dans la famille. Il a créé toute une armée de docteurs, chargés d'enseigner à la nation la divinité de la Raison et de l'Etat. Il a montré au peuple la voie de la démolition de toutes les fortunes, par le communisme administratif et fiscal. Il a emprisonné le Pape et asservi l'Eglise. Il s'est bien gardé de rétablir la Pologne, comme il le pouvait si aisément, en donnant à l'Autriche les principautés danubiennes. Il s'est bien gardé de soutenir l'Espagne, de renouveler la grandeur de l'Italie, de ressaisir pour le catholicisme le protectorat de l'Orient; de restaurer en Europe le règne de la justice et de la vraie foi. Bien au contraire : il n'a jamais respecté la propriété ni le sang des peuples, quand il s'est trouvé poussé par la passion à les saisir, à les compromettre, à les prodiguer;—aussi toutes les nations célèbrent-elles sa gloire.

Que le peuple libre-penseur lève donc la tête! le cours de ses triomphes se poursuit presque sans interruption. C'est toujours le même système qui domine en Europe : le système qui ratifie tous ses principes et donne gain de cause à ses convoitises. Le socialisme, nom moderne de la perpétuelle hérésie révolutionnaire, le socialisme prévaut de plus en plus manifestement, et il n'est guère présumable qu'il soit même longtemps déguisé par le régime constitutionnel. Car, dans un monde rationaliste, on devient à la fois égalitaire et despote. Il s'établit d'abord des assemblées orgueilleuses et chicanières, issues d'une fausse définition de la liberté politique : on voit quelque temps lutter contre elles les gouvernements, qui multiplient les rouages administratifs, parce qu'ils ont besoin d'acheter les suffrages par d'innombrables emplois ; puis, sous une forme quelconque, arrive la dictature de l'Etat, unique éducateur, pontife suprême, et propriétaire universel. Déjà l'Europe est lasse de la domination des parlements. Les nations européennes vont donc probablement au devant d'une dictature socialiste,—qu'elle soit représentée par un seul homme, un Nicolas ou un Kossuth,—ou qu'elle soit exercée par des décemvirs, par des tribuns, par de nouvelles bandes de Marseillais septembriseurs et de tricoteuses de la guillotine.

A moins, toutefois, que les rationalistes français, dont la cervelle mène le monde, ne viennent subitement à douter que leur politique ait été

réellement raisonnable. A moins qu'ils ne commencent à trouver singulier que la France, après avoir produit des génies admirables, qui ont enseigné à la société moderne religion, sciences, belles-lettres, administration, marine, art de la guerre, éloquence, — génies qui étaient devenus les obéissants instruments de souverains doués des plus rares qualités, tels que Henri IV, Louis XIV et Napoléon ; — à moins, dis-je, qu'ils ne trouvent singulier, enfin, que la France, après trois siècles d'héroïsmes individuels et d'exploits nationaux, soit néanmoins déchue au troisième rang parmi les puissances européennes, et se voie aujourd'hui rabaissée, chétive, épuisée ; sans avenir et sans paix, pour le pauvre comme pour le riche, pour l'ignorant comme pour le savant.

Dieu est si grand... qu'il ne faut pas tout à fait désespérer de cet immense bonheur.

Ah ! si ce crépuscule de la vérité se levait sur notre patrie ; si la taie d'un séculaire orgueil commençait à s'amincir dans nos yeux, — il y aurait lieu d'attendre un retour vers une société glorieuse et libre, qui vivrait par la pratique des devoirs, tandis que la nôtre périt par la lutte pour des droits prétendus. Alors, les rationalistes français, qui forment l'immense majorité de notre nation, se joindraient aux pionniers qui s'efforcent de mériter le grand nom de catholiques ; et nous tâcherions tous ensemble de déchiffrer les premières leçons du catéchisme social, apostolique et romain : elles s'appellent justice, obéissance et charité.

Gustave DE LA TOUR.

(*La suite à un numéro prochain.*)

NOTE DE LA RÉDACTION. Les questions traitées dans cet article sont de celles sur lesquelles *il y a beaucoup à dire.* IN DUBIIS LIBERTAS ; la garantie des signatures est celle de la liberté des opinions.

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

PIERRE LEROUX.

Deux sortes de sujets se traitent dans les Assemblées : les affaires et les questions théoriques. C'est le réel et l'idéal, la prose et la poésie. Les théories ne servent à rien en politique. On ne gouverne bien que lorsque les théoriciens ne s'en mêlent pas. Depuis que J.-J. Rousseau a exposé ses idées sur le suffrage universel, les trois pouvoirs, un contrat originel passé entre les hommes, etc., les rêveurs orgueilleux de tous les pays ont prétendu réaliser telle ou telle forme de gouvernement et en ont arrêté toutes les conditions. C'est là une grande erreur ; bien plus, une grande impuissance.

Ces théoriciens ressemblent aux professeurs de rhétorique qui donnent comme moyens infaillibles d'éloquence des règles venues de génie à l'esprit des auteurs. Avec leurs maximes, on fait comme l'abbé d'Aubignac, des déclamations. Toutes les règles y sont ; seulement c'est absurde ; il manque l'inspiration, et il y a de l'inspiration en politique. On établit un gouvernement admirablement régulier sur le papier, il ne fonctionne pas ; les bons gouvernements sont comme les bons livres, irréguliers en beaucoup de points.

Nous avons voulu avoir des théoriciens à la Chambre : ce sont eux qui nous perdent. M. Pierre Leroux est un des principaux et un des plus dangereux, non pas tant par l'avancement que par le vague et la confusion de ses doctrines.

A l'inverse de M. de Falloux, M. Pierre Leroux est une souche : fort, musculeux, plein de sang, il commence sa race ; tout l'atteste, son épaisse chevelure tombant sur son front, sa robuste masse, la grossièreté de sa structure ; il est encore enduit de matière ; il a quatre pouces de chair de trop de tous côtés; on l'équarrirait, on lui enlèverait cette

grosse peau qu'il n'en serait que mieux. La génération qui naîtra de lui pourra avoir sa sève : elle sera riche et forte ; mais elle sera dégagée de la graisse et de la rude enveloppe qui enserre l'âme de son ancêtre et l'empêche de s'échapper, de s'élever vive, nette et pénétrante.

Comme les corps qui croissent, il n'a été occupé, les premières années de sa vie, qu'à aspirer les sucs nutritifs. Tout en travaillant à un métier manuel, il absorbait une immense quantité de connaissances, antiquités, sciences, mathématiques, langues, histoire, philosophie ; il dévorait, il entassait avec l'avidité des hommes du peuple qui cherchent à s'instruire ; il ne digérait pas.

Lorsqu'il voulut rendre et répandre sur le monde cet amalgame de nourriture intellectuelle, tout cela sortit confus, épais et lourd ; ce n'était pas de la science : c'était un fumier ramassé dans tous les coins des sciences ; on y trouvait de tout, de la paille et des perles.

Il s'était d'abord épris du saint-simonisme ; mais il n'en saisit pas les idées pratiques. Il se fit une image de l'humanité, une humanité égalitaire, immortelle, se transformant en roulant sur elle-même, réunissant en elle la nature et Dieu, alliant les révolutions de la métempsychose à l'immobilité du communisme ; il s'incorpora un matérialisme complet, raisonné, de tous les matérialismes le plus spirituel, si l'on peut ainsi parler, le panthéisme.

A force de creuser son idée comme une mine, il s'était enfoui dedans ; de jour en jour on le vit s'enfoncer, et peu à peu disparaître. Depuis plusieurs années on ne l'entendait plus. De temps en temps on saisissait des sons qui partaient comme de terre ; il jetait des pelletées de grosses matières, où on trouvait des parcelles de fraternité, d'association, d'amour ; on ne savait ce que tout cela signifiait. Enfin, quelques curieux eurent envie de l'entendre sur la politique ; ils le firent nommer représentant, on le tira de sa mine et on l'apporta à l'Assemblée.

C'est du haut de la Montagne, sur laquelle il alla s'asseoir, que l'on a pu l'examiner et le juger. Il a accepté sa mission avec un grand sérieux, et il y apporte une vive ardeur. Il ne se fait point prier pour prendre la parole ; seulement, il ne s'engage point à tout propos dans les discussions : il est philosophe, *homme de synthèse,* comme il l'a dit lui-même (9 septembre 1849) ; il lui faut des occasions où il puisse exposer le principe des choses, envisager le *summum* des idées. Dans les querelles passionnées, au milieu de la Montagne turbulente, il écoute, calme et silencieux ; penché en avant, appuyé sur son coude et le binocle aux

yeux, il boit les paroles de l'orateur, donnant au moins cet exemple et cette instruction à ses voisins, que la capacité est en raison de la conscience que l'on apporte à une étude.

Mais dès qu'il voit jour pour une théorie, qu'il s'agisse de la liberté de la presse, de la souveraineté, de la production des associations, du droit au travail, des clubs, des heures de travail dans les manufactures, des banquets, des questions d'amour, en un mot, de la Constitution surtout, il ne se tient plus tranquille, le démon l'agite, il se pousse au bout de son banc, il se lève à demi, il soupire, il aspire à la tribune, et à peine l'orateur a-t-il fini que, la main tendue, comme pour saisir sa place, il descend aussi vite que le lui permet sa lourde corpulence.

La question semblait avancée, tout à coup on le voyait arriver avec un gros paquet de papiers, parfois avec un ou deux volumes, rarement sans discours écrit. Dès qu'il apparaissait, l'Assemblée éclatait en une exclamation désespérée; on levait les bras au ciel : « Ah ! mon Dieu ! voilà M. Pierre Leroux ! » Quelques-uns prenaient immédiatement la fuite. Il ne s'en émouvait pas; il déployait son vaste mouchoir à carreaux, se mouchait à grand bruit, avalait un verre d'eau, mettait sa tabatière à côté de lui et s'établissait à la tribune.

Aux voix! aux voix! criait-on. L'Assemblée avait acquis ce droit par une longue et inaltérable patience; dans les premiers jours, par esprit de conscience, elle avait consacré deux longues séances à entendre discuter le socialisme (15-16 juin 1848). Elle trouvait que c'était bien assez; mais M. P. Leroux avait toutes sortes de moyens pour obtenir qu'on l'écoutât; il est à la fois naïf et roué : « Citoyens, disait-il un jour, je suis déjà vieux, et ma parole n'est pas puissante; je parle par devoir. » (9 août 1849.) Cela touchait les bonnes âmes ; elles croyaient entendre le grand Bossuet, dans la péroraison de l'oraison funèbre de Condé, parlant de sa voix qui tombe et de son ardeur qui s'éteint. « Vous n'aurez pas un long discours, ajoutait-il une autre fois, je vous promets de ne parler qu'une demi-heure. » (9 octobre 1849.) Allons, va pour une demi-heure! une demi-heure est bientôt passée. Chacun se rencoignait dans sa stalle, l'oreille à demi ouverte; d'ailleurs on savait qu'il était parfois amusant; on espérait quelque grosse excentricité, quelque ruade inattendue, et on se résignait.

Il y avait toujours trois parties dans ses discours, la critique, l'exposition des principes, et la démonstration, sans compter l'imprévu. Il com-

mençait par la critique, c'était sa partie la plus forte ; car, ainsi que l'a dit M. de La Rochejaquelein, il est la négation vivante. « Citoyens, s'écriait-il (5 septembre 1848), les progrès en mécanique sont immenses, il n'en est pas de même des constitutions, ces machines sociales. Pourquoi? c'est que le mécanisme politique est une science, la science politique n'existe pas ; faire des lois est un problème scientifique, et les mécaniciens politiques sont encore à naître. » Là-dessus il prétendait que tous les philosophes n'avaient rien entendu à la politique. Les théories d'Aristote et de Platon, la monarchie de Montesquieu, et la république, la machine de Rousseau, les idées de Robespierre et de Sieyès, tout cela c'était de l'empirisme, et, pour le prouver, il s'élançait dans les définitions et les dissertations ; définitions de la propriété, de la fausse et de la vraie, de l'usure, du capital, de la souveraineté, de la consommation ; dissertations sur les travaux des manufactures et sur les jésuites, sur M. de Lamennais et les canuts de Lyon, sur le catholicisme et les ouvriers de Limoges, et la population et les faillites, et les paysans de la Creuse, etc,, sur tout ce qui lui venait à la pensée,

Au milieu de ce fouillis inextricable, la métaphysique faisait des trouées violentes, une bordée de termes scientifiques partait et détonnait comme des bombes dans un feu d'artifice. « Pour faire une Constitution, disait-il, il faut chercher le principe général dans l'essence même de la psychologie, l'idée génératrice d'une constitution adéquate à la révolution française, et cette idée doit être une idée empruntée à la vie, à la loi même de la vie ; car, pour donner ouverture à une conception politique de premier ordre, il faut qu'elle explique la nature essentielle de la société et de l'histoire entière, qui est la société réalisée. Or, on ne peut trouver cette idée, parce qu'on ignore la science, la mécanique sociale ; le socialisme seul a ce pouvoir, car le socialisme est une science complète ; il est la métaphysique, la morale, l'économie politique et la psychologie. »

L'Assemblée, attentive et tendue, ne savait plus où elle en était ; un moment elle croyait comprendre, elle voulait le suivre ; il n'y avait pas moyen. Ce diable d'homme ne vous laissait pas un moment en repos ; à peine une idée touchée, il passait à une autre ; rien ne l'arrêtait, il était lancé, il ne pensait plus à son sujet ; tout cela venait avec une rapidité, une abondance, une fluidité sans pareille, sa parole coulait comme une source. On lui criait : « A la question ! concluez ! » Il n'entendait rien, il était perdu dans le vague. Tout en sueur, il soufflait, il s'essuyait le

front avec son mouchoir, il absorbait, sans s'en apercevoir, une multitude de verres d'eau sucrée ; il n'était plus de ce monde, il allait, il allait toujours, il avançait, s'enfonçant de plus en plus dans sa métaphysique, entassant les théories, les systèmes, les démonstrations autour de lui, il s'en enveloppait comme d'autant de nuages, si bien qu'au bout de quelque temps on ne le voyait plus ; il avait disparu.

Oh ! alors, l'Assemblée éclatait; elle ressemblait à ceux qui entendent de la musique savante. Les premières mesures étonnent, bientôt on est agacé. Les exclamations s'élevaient de tous côtés. « A la question ! à la question ! » A force de cris, on le faisait revenir ; il sortait comme d'un songe, il se tournait vers le président tout étonné : « Monsieur Pierre Leroux, lui disait M. Dupin, il faudrait pourtant rentrer un peu dans la question... Un peu !... — Comment ! répliquait-il, est-ce que je n'y suis pas? Eh ! s'écriait il, en regardant aux deux côtés de la tribune et apercevant deux groupes épais de députés qui causaient et gesticulaient, c'est qu'on ne m'écoute pas ! Vous encombrez la tribune, leur criait-il; monsieur le président, faites donc mettre chacun à sa place. Allez à votre place ! »

On riait, et l'on faisait semblant de s'apprêter à l'écouter. Mais cet incident l'avait dérouté, il changeait de batterie; c'était le tour de la démonstration. Pour toucher l'Assemblée, il usait de toutes ses ressources, la candeur, l'appel à la bonne foi, l'amour, l'ironie, la dignité. Il commençait par s'adresser directement à son auditoire, il prétendait le gagner. Comme M. Thiers, il se tournait non vers ses amis, mais vers ses adversaires ; chez M. Thiers, c'est la force de l'intelligence sûre de vaincre ; chez M. Pierre Leroux, c'est une sorte de naïveté, de *désir amoureux* de persuader. Cette fois, il n'agissait pas par la tête et par la mémoire, il parlait du cœur ; ses gestes partaient du coin de son épaule, il se prenait la poitrine à pleines mains comme pour en faire sortir ses pensées. Il ne semblait jamais douter du succès : « Écoutez-moi, avait-il toujours l'air de dire ; je vais vous démontrer que vous avez tort. Cette majorité, si compacte en apparence, ne l'est pourtant pas à un tel point que la vérité ne puisse détacher et séparer du corps de cette majorité une partie (24 juillet 1849). Il parlait deux heures, et à la fin : « Je vous ai démontré tout cela. Eh bien ! cela est clair, cela est évident ; vous devez être convaincus. » Jamais on n'était convaincu ; il ne s'en troublait pas, et, dès le lendemain, il remontait à la tribune avec la même candeur.

Mais il avait aussi des mouvements d'orgueil et du plus haut ; il ne se gênait pas pour morigéner l'Assemblée. De même que dans son explica-

tion de la Genèse (*De l'Humanité*, t. II) dont il prétendait que personne n'avait compris le sens, il témoignait la plus profonde pitié pour tous les pauvres d'esprit qui l'écoutaient. « Quant à moi, disait-il, je ne comprends plus rien à la souveraineté, ou plutôt je comprends que vous n'y comprenez rien (24 juillet 1848). » « Vous avez voté d'une manière déplorable... Et tous ceux qui ont parlé après moi sur cette question n'y ont rien compris. » (21 février 1849.) M. Grandin s'était avisé un jour de lire des extraits de ses livres, qui avaient beaucoup amusé l'Assemblée. « Je vous remercie, monsieur Grandin, s'écria-t-il; vous avez pris mes idées sans les comprendre. Elles seront comme ces graines qu'on jette dans l'air et qui deviennent le germe de grandes forêts. Vous avez lancé mes idées dans le monde, maintenant elles volent. » Cette fois l'Assemblée admira cette belle image par son silence.

Ou bien il employait l'ironie, il prétendait qu'on avait tort de ne condamner à la censure que les écrits politiques : « Vous devriez y condamner aussi les écrits religieux. » Et, disait-il, se tournant vers le banc de la commission : « Vous écrivez, n'est-ce pas; vous en prenez note ? » ajoutait-il avec le superbe dédain d'un prophète méconnu.

Enfin il s'élançait quelquefois dans les plaisanteries les plus bouffonnes, non à la manière des Français, qui savent très bien quand ils font rire, mais comme les Allemands, sans le vouloir; il était, de sang-froid, supérieurement comique. Il définissait l'amour et la raison les *deux ailes* de l'humanité, il appelait les banquets des *réunions d'amour*, il s'écriait : « Vous êtes trop impatients, vous voulez qu'on vous serve le socialisme comme une côtelette à la minute. » (9 août 1849.)

Malheureusement ces moments plaisants étaient rares; les expositions de principes, les démonstrations, les critiques, les boutades, tout cela durait une heure, deux heures, trois heures. L'Assemblée, parfois amusée, parfois attentive, arrivait à être très fatiguée. M. P. Leroux ne voyait rien, il avait son discours écrit à la main; les yeux dessus, son épaisse chevelure dans les yeux, il ne regardait que ses lignes, et ne s'arrêtait un moment que pour déranger ses cheveux avec sa large main. A chaque argument, il frappait un coup de cette grosse masse chevelue; il ressemblait à un buffle énorme qui se donne des élans et pousse du front en secouant son fardeau.

Ainsi débitant, tout à sa lecture, il continuait, tirant de sa poche un à un les cahiers, et l'Assemblée, en les voyant tour à tour déposer sur la tribune, les comptait et se disait : « Deux, trois, quatre, cinq!... c'est

sans doute le dernier. » Du tout; il en avait encore. Mais voilà qu'ayant fini son cinquième cahier, il veut en tirer un sixième; la poche résiste, il fait un effort; son coude accroche les cahiers déjà lus, les feuilles s'envolent, les cahiers tombent, la tribune et l'hémicycle sont jonchés d'une nuée de petits papiers. Le pauvre M. Pierre Leroux veut les ramasser; il court après, il se baisse, il cherche dans la tribune, et l'on n'aperçoit plus, de toute sa personne, que ses larges reins, et sa poche bourrée de manuscrits comme une bosse sur son dos.

L'Assemblée partit d'un immense et universel éclat de rire. Il se releva, ses papiers à la main, rouge et les cheveux épars : « C'est indigne! s'écriait-il en agitant ses cahiers; c'est un attentat à la souveraineté du peuple!... » On riait aux éclats : « Un attentat à la raison humaine! » Il descendait quelques marches, il remontait. « Il n'y a réellement pas de liberté à cette tribune. Mais, ajouta-t-il en se décidant à s'en aller, vous n'avez pas voulu m'écouter, eh bien! vous me lirez! »

Il accomplit sa menace. Il avait protesté, dès le début, contre la Constitution telle qu'elle était conçue; il avait proposé un préambule de sa façon, apporté des amendements sur tous les chapitres, voté contre la Constitution quand elle avait été terminée; il saisit le prétexte qu'on lui offrit d'en faire une lui-même. « Donnez-nous donc votre MACHINE, monsieur Pierre Leroux, » lui avait crié une fois M. de La Rochejaquelein. Il se mit à l'œuvre, et, au bout de quelques jours, il apporta une Constitution dont voici le titre : « *Projet d'une Constitution démocratique et sociale, fondée sur le principe même de la vie, et donnant, par une organisation véritable de la vie, la possibilité de détruire à jamais l'aristocratie, la monarchie, l'anarchie, et le moyen infaillible d'organiser le travail national sans blesser la liberté.* »

La Constitution fut distribuée à tous les membres de l'Assemblée. Ce jour-là, on ne voyait dans l'Assemblée que brochures bleues et visages épanouis. La séance en fut troublée; les représentants, attachés à cette lecture, se penchaient à tout moment l'un vers l'autre pour s'en montrer les meilleurs endroits; mais M. Pierre Leroux ne faisait pas attention à cela : il avait réservé un petit nombre d'exemplaires, et du haut de la Montagne il cherchait des yeux dans l'Assemblée les esprits d'élite à qui il devait en faire particulièrement hommage. M. de Montalembert fut un de ceux qu'il avisa. Il descendit précipitamment, et, allant à lui, il le prit par le bras, et le tirant à part :

« Voilà ma Constitution, lui dit-il à demi-voix. Vous êtes un homme

sérieux et digne de la comprendre, lisez-la avec attention; vous m'en direz votre avis. »

C'est ici le lieu de donner une idée de cette Constitution trop peu connue.

M. Pierre Leroux parle, dans l'*Encyclopédie nouvelle* (article *Eglise*), de « cette incontestable et profonde vérité morale, que : deux choses ne peuvent co-exister sans qu'une troisième chose n'existe par là même. » De tout temps il y a eu des mystiques qui ont cherché le principe du monde dans les nombres. M. Pierre Leroux est un de ces mystiques; Pythagore l'attire. Le mot qui l'a le plus frappé dans la Bible est celui-ci : « *Omnia in mensura et numero et pondere disposuit Deus.* » Il a examiné les combinaisons des nombres : le nombre *un*, qui représente Dieu; *deux*, qui exprime l'opposition; *quatre*, origine du carré; *cinq*, emblème du mariage; *six*, de la justice; *sept*, chiffre apocalyptique par excellence; *huit*, qui représente l'égalité; *neuf*, la mort; *dix*, la paix. Il s'arrêta au nombre TROIS, qui exprime l'harmonie. Dans le nombre trois il voit tout, il explique tout : le monde, l'homme, ses connaissances, la société, se ramènent à l'idée de trois, « par la relation de ces trois choses, dont l'une est le lien, le rapport des deux autres; » il établit l'association, et l'ensemble de ce système s'appelle la *Triade*.

C'est sur ce principe qu'était fondée sa Constitution; le nombre trois brillait au frontispice, à chaque page, à chaque ligne. Le préambule proclamait d'abord le dogme républicain : Egalité, Liberté, Fraternité; « triangle mystérieux, devise de nos pères, triple réponse au triple besoin de l'homme, de connaître, d'aimer et de pratiquer notre connaissance et notre amour. »

Puis il définissait l'homme, triple : sensation, connaissance, sentiment; ses trois besoins : propriété, patrie, famille; ses trois manifestations : l'industrie, l'art, la science; enfin, ses trois droits et ses trois devoirs pour chaque besoin, ce qui faisait neuf droits et neuf devoirs, multiple de trois.

L'homme ainsi déterminé, il établissait une représentation nationale de trois corps : le judiciaire, le législatif et l'exécutif. Chaque corps se subdivisait en trois chambres, et chaque chambre en trois comités.

Il y faisait entrer toutes les catégories de professions; mais sa classification était toute particulière. Ainsi, dans le corps exécutif, il plaçait les Naturalistes, les Usiniers et les Gymnastes, « tous gens qui exercent les arts du geste. » Les Médecins, qui gouvernent le corps, et les Via-

teurs (c'est-à-dire les navigateurs et les rouliers), étaient réservés au corps législatif ; ils devaient naturellement diriger le char de l'Etat. Quant aux Anatomistes, aux Comédiens, qui étudient la science de la Pantomime, et aux Banquiers, qui savent calculer, il les mettait, en qualité de savants, dans le corps scientifique ou judiciaire.

Il est entendu que tous les détails avaient été ramenés au nombre de trois. Il y avait neuf secrétaires pour chaque corps. Le haut-jury se composait de trois cents membres ; il délibérait pendant trois jours, etc. Le sceau de l'Etat était composé de trois corps géométriques : un autel cylindrique, surmonté d'un cône, surmonté d'une sphère rayonnante. Le drapeau devait être aussi tricolore ; mais M. Pierre Leroux, ayant remarqué que le rayon de lumière se compose de trois couleurs : or, azur et pourpre, dont l'unité est le blanc, avait décidé que le drapeau de la République serait : or, azur, pourpre et blanc, l'or représentant la connaissance, l'azur le sentiment, le pourpre l'activité et le blanc l'unité. De même, au-dessus des trois corps, il avait établi une gérance de trois membres, qui avait quelque ressemblance avec le fameux *porc à l'engrais* de la Constitution de Sieyès ; mais elle était nécessaire : elle remplissait pour les trois corps le rôle du blanc avec les trois couleurs.

Le gouvernement étant donc organisé, la souveraineté s'exerçait à la fois par ces trois termes : tous, quelques-uns, chacun. « Ces quelques-uns, ce sont les initiateurs ; leur pensée, incarnée dans chacun, devient le lien entre chacun et tous, commande à tous et à chacun, et est la raison de la loi ordonnée par tous, obéie par chacun. »

Et l'organisation du travail ? demandera-t-on. M. Pierre Leroux l'avait positivement promise par le titre de sa Constitution ; il fallait parler net aux ouvriers, qui, en fait de travail, ne comprennent que lorsqu'on compte par journées, francs et centimes ; il n'y avait pas à plaisanter.

Mais M. P. Leroux, à qui ils avaient affaire, a quelque chose de la nature du paysan français, roué et gouailleur ; il se tira parfaitement de la difficulté : « Il ne reste plus, dit-il, après avoir constitué l'Etat, qu'à déterminer les principes d'après lesquels on devra organiser le travail national... » Il ne reste plus ! dites-vous ; mais c'est précisément là la grande partie ; nous nous serions fort bien passés de votre drapeau, M. Pierre Leroux, et de votre sceau, et des couleurs du prisme, et du reste : mais vous nous avez fait venir l'eau à la bouche par la promesse *d'organisation infaillible du travail* : voilà ce que nous voulons, nous demandons l'organisation du

travail ! Eh bien, mes bons amis, répond M. Pierre Leroux, « c'est ce que l'Assemblée fera dans une déclaration conforme aux principes précédemment exposés. L'Assemblée qui succédera à celle-ci, et qui sera organisée en atelier politique conforme aux lois essentielles et éternelles, aura infiniment plus de lumières et de grâces célestes qu'elle pour découvrir la vérité, l'aimer, la pratiquer, la faire comprendre... »

Assez ! philosophe, je sais à quoi m'en tenir ; vous ne connaissez rien à ce que je vous demande, vous êtes un ignorant comme moi, comme nous tous, et vous vous posez en maître, en précepteur ! allez ! vous n'êtes pas même aussi fort que les sophistes du temps de Socrate ; ceux-là, du moins, il fallait les pousser et les presser de questions pour les faire accoucher de leurs erreurs. Mais vous, vous vous confondez vous-même ; vous ressemblez à ces charlatans qui, du haut de leurs tréteaux, crient : Entrez, Messieurs, Mesdames ; vous verrez le grand éléphant blanc à deux têtes et à trois queues ! il est là, derrière ce rideau ! cela ne coûte que deux sous ! et ils frappent de leur baguette sur la toile où est représenté ce monstre extraordinaire ; on entre, et on voit un petit corps informe gros comme le poing nageant dans un bocal d'esprit de vin. Vous ne montrez même pas le bocal d'esprit de vin ; vous ne m'y prendrez plus ; quand vous monterez à la tribune, je saurai que penser de votre science, de vos promesses et de votre bonne foi ; je m'amuserai peut-être à vos pasquinades et à vos cabrioles, mais je n'entrerai plus dans votre baraque, vous ne me convaincrez plus !

Ces projets insensés dont les esprits sains du siècle de Louis XIV eussent ri comme des amusantes rêveries de Cyrano de Bergerac, M. Pierre Leroux a cherché à notre époque à les réaliser : à Boussac, en plein centre de la France, il avait fondé une colonie communiste ; crédit, argent, rien n'avait manqué ; et ne croyez pas que ceux qu'il avait avec lui fussent des paysans stupides ou des ouvriers ignorants ; non, ce n'étaient que savants docteurs, poëtes et artistes d'esprit, jeunes avocats, médecins et littérateurs de talent. Tous lui obéissaient, tous croyaient en lui, il avait changé leur nature, ils se seraient cachés de lui pour pécher, il était un dieu. C'est alors qu'il lui passa par la tête une conception véritablement scarronesque, et qu'il la fit exécuter par ses jeunes gens. Il leur persuada qu'il n'y avait pas de meilleur engrais pour les terres que les vidanges, et que l'exploitation agricole de Boussac réussirait admirablement, si l'on pouvait avoir assez de vidanges. Afin de s'en procurer, il établit dans la ville une immense quantité de lieux d'aisances ; tous étaient publics et gra-

tuits ; bientôt la ville en fut garnie : les magistrats étaient enchantés ; jamais Boussac n'avait été si propre. Mais il fallait enlever ces vidanges, les socialistes ne s'adressèrent pas à l'administration de M. Domange, ils s'en chargèrent. Tous les jours, ils partaient avec de grands baquets, ils faisaient leur tournée, et on voyait le soir nos docteurs traverser la ville gravement, deux à deux, portant sur leurs épaules les bâtons passés dans les baquets débordants.

La spéculation ne réussit pas : je ne sais si M. Flocon en eut connaissance, mais, lorsque après la révolution de Février M. Pierre Leroux vint lui demander de faire une épreuve en grand de son système pour la France, le ministre de l'agriculture recula épouvanté et appela ses projets des utopies.

Il eut alors recours à l'Assemblée ; il demanda qu'on lui livrât l'Algérie, il voulait peupler l'Afrique de colonies communistes, il eût prêché le socialisme sous la tente ; je m'imagine une tribu d'Arabes accroupis sur leurs nattes, le chapelet entre leurs doigts, l'écoutant avec toute la gravité orientale : ils l'eussent pris pour un merveilleux conteur venu des régions du couchant, ou, ainsi que les sauvages de l'Ohio dont parle le romancier américain, frappés d'une admiration religieuse pour cet homme dont la tête troublée était pleine de rêverie et d'extase, ils l'eussent vénéré comme le chanteur David-la-Gamme, et ils se fussent prosternés, en criant *Allah!* devant ce marabout de l'Occident !

Enfin, repoussé de tous côtés, à défaut de l'Algérie, que l'Assemblée n'a jamais voulu lui donner, il a pris les faubourgs de Paris ; il préside les banquets des barrières, il prêche à l'association des cuisiniers, il porte des toasts amoureux ; enfin, on l'a vu dernièrement bénir des mariages socialistes ; il est le vrai maire du XIIIe arrondissement, ou plutôt il remplace le serrurier de Gretna-Green, qui est mort.

C'est dans ces occasions solennelles qu'il expose ses principes, qu'il donne les *véritables notions de la vie*, en développant les gros volumes qu'il a écrits sur l'*Egalité* et l'*Humanité*. Il faut bien, comme pour sa *Constitution*, présenter un résumé de son système philosophique. Je vais l'extraire, en n'employant que ses propres expressions ; il est très-énergique et très-clair, quand sur vingt pages on prend une phrase [1].

Il définit d'abord l'homme ; la définition est chez lui une manie : « L'homme est un *animal* transformé par la raison et *uni à l'huma-*

[1] Voyez le livre de l'*Humanité*.

nité.... » Notre *moi*, notre personnalité consiste essentiellement et uniquement dans notre mode d'*existence en passant d'une situation à une autre.*

Maintenant, qu'est l'homme vis-à-vis de l'humanité? « L'homme est uni à la nature; quand je vois un *homme* je vois *l'humanité! l'humanité existe en Dieu et en nous.....* » Et Dieu lui-même, qu'est-il donc? « Dieu... une certaine *intuition* de *l'essence* même *de la vie.* »

Fort bien; alors si la nature, l'homme et Dieu existent ensemble, l'homme est éternel? « Sans doute! nous vivons d'une vie une; *nous sommes le même homme;* il n'y a qu'une vie, celle de tous les hommes ensemble; l'homme revit incessamment; les générations présentes sont les mêmes que les générations passées et futures. Vous *êtes,* donc *vous avez été,* donc *vous serez*, donc *vous êtes un être éternel.*

Me voilà satisfait; encore un mot: la vie est donc éternelle? — « Oui, la vie *présente* est virtuellement *éternelle!* la vie *future* ne *diffère* pas de la vie *présente;* le *ciel...* le véritable ciel, c'est la *vie!* »

Je commence à entrevoir le but que je dois donner à mes actions. Je ne me trompe pas; il ajoute: « De tout ceci il résulte que les *créatures* ont été *faites* pour vivre et se *développer* vers un certain *type* de *perfection.* L'*homme* est essentiellement *perfectible*; le *souverain bien* consiste à *aimer* religieusement le monde et *la vie.* » Religieusement, c'est-à-dire « qu'à la place du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il faut mettre la *réalité*, l'*idéal* et l'*amour.* »

Mais comment aimer, pratiquer la réalité, et atteindre l'idéal? Rien de plus facile: « la *normalité* de votre existence consiste à ne pas *violer le lien* qui vous unit à l'*humanité.* » Je ne sais pas trop ce que c'est que *violer un lien*, mais en voici l'explication: « Regardez ce qu'il y a d'*éternel* et d'*infini* en vous... Vous devez vivre, comme si vous deviez vivre *éternellement* dans l'*humanité... aimez Dieu en vous et dans les autres*, ce qui revient à: *aimez-vous par Dieu dans les autres;* ou à: *aimez les autres par Dieu en vous...!* c'est là la vraie formule de la charité. »

On ne peut rien désirer de plus; mais, M. Pierre Leroux, si je n'aime pas Dieu en moi et dans les autres, ou moi par Dieu dans les autres, ou les autres par Dieu en moi, que m'en arrivera-t-il? « Vous serez *vicié* dans votre vie *éternelle;* en ne vous perfectionnant pas, l'*humanité ne se perfectionnera pas!* »

Ainsi, voilà où aboutit votre psychologie, votre morale et votre théodicée. Plus d'immortalité de l'âme, plus de récompense du bien et du mal;

le châtiment, ce n'est pas le méchant qui le supporte, c'est l'humanité ; il sera puni de ses crimes par son malheur dans l'humanité, il souffrira dans l'humanité ! Et vous croyez, mon bon M. Pierre Leroux, que cette perspective que je *souffrirai dans l'humanité* est capable de m'arrêter un instant quand j'aurai envie de pécher ! que l'idéal de l'humanité ainsi expliqué va m'enthousiasmer au point *d'arriver à la religion et à la vertu*, et que, lorsqu'il me plaira de séduire la femme de mon voisin, je me dirai à moi-même : « Halte-là ! car l'humanité un jour ne sera pas aussi perfectionnée, si je trompe cet honnête homme ! » Allez ! je vous jure que la vie future de l'humanité m'inquiète très-médiocrement ; il m'importe peu ce qu'elle sera dans mille ans ou cent mille ans, si elle elle souffrira ou jouira de mes péchés ou de mes vertus : vous le dites vous-même : *l'égoïsme est nécessaire et saint*. Eh bien, je me livre saintement à l'égoïsme, je m'aime infiniment plus que le monde ; sous ce rapport, je ressemble à Louis XV, et je me dis : Le monde vivra bien autant que moi ! après, il sera ce qu'il voudra !

Voilà ce que j'aurais à vous répondre, si je ne croyais pas à votre système ; si au contraire j'y ajoutais foi, savez-vous ce que je ferais ? je me tuerais immédiatement. Et je vous assure que je ne sais pas pourquoi tant de gens mécontents de leur sort, qui sont socialistes, et qui adoptent vos opinions sur l'humanité, ne se tuent pas dès aujourd'hui ! Vos promesses doivent les inviter de la manière la plus pressante à fuir le malheur présent. Puisque leur âme, partie de l'âme générale, trouve mauvais l'état actuel de la société, puisque tout va en progressant, puisque nous devons nous perfectionner indéfiniment, pourquoi ne pas courir le plus vîte possible et par le plus court chemin à la vie future ? J'ai des peines aujourd'hui, je me tue ; je revis dans cent ans, j'ai des chances d'être plus heureux. Si dans cent ans je ne suis pas encore satisfait, je me tue encore, et il serait bien étonnant que je n'arrivasse pas enfin à la félicité que je cherche et que l'humanité doit me donner. Vous voyez combien votre système est propice au développement moral de la société : il mène tout droit au suicide !

Et, en l'appliquant à la politique, car la politique est la fin de tous vos écrits, après avoir confondu dans le même être passager Dieu, l'homme et la matière, avoir présenté l'idée qui s'attache à la terre comme aussi infinie que celle qui promet le ciel, avoir refusé à l'homme une vie à venir pour le consoler des douleurs de celle-ci, l'avoir enchaîné à toujours sur ce sol misérable, lui et sa génération, lui avoir enlevé l'espoir de voir

jamais Dieu, de jamais le connaître, et avoir ainsi nié Dieu lui-même, — pour remplacer ces croyances de tous les peuples et de tous les temps, vous nous apportez le *socialisme* : vous dites : Tous les hommes ont les mêmes droits, tous sont égaux, la souveraineté populaire est la seule vérité politique ; « et la république, expression de cette vérité, est une religion, ou plutôt la seule religion ; la république est le but même de l'humanité et le moyen suprême de son bonheur ! »

Ah ! c'en est trop, à ces affirmations insensées l'homme se révolte. En présence de ces aspirations vers une société nouvelle, de ces prophéties de la chute de la vieille société, un moment on peut être pris de doute, on se reporte aux temps où les poëtes et les philosophes aussi, il y a dix-huit siècles, prévoyaient une destinée inconnue et prochaine : Virgile chantait l'enfant pacificateur et maître du monde, les peuples écoutaient l'écho d'une voix qui retentissait dans l'avenir, et l'attente remplissait l'univers ! Sommes-nous donc à une de ces époques fatales marquées par le Très-Haut pour la transformation de l'humanité ? nous, qui résistons encore, ressemblons-nous à ces vieux païens qui se rattachaient aux autels croulants de leurs dieux, et ces nouveaux croyants, qui s'appellent *socialistes*, sont-ils, comme les premiers chrétiens, les disciples de la vérité, et les enfants de la lumière ?

Mais non ! ce qu'au siècle d'Auguste attendait l'univers, c'était aussi le bonheur ! Epuisé de ses jouissances, il l'attendait par la défaite des sens et de la matière, la ruine des sentiments brutaux et le triomphe de l'esprit ; ce qu'il attendait, le monde l'attend encore, c'est le bonheur idéal et infini !

Mais le bonheur par l'identification de l'homme avec la matière, par le progrès de l'humanité, — l'histoire, la raison, la voix de l'univers protestent ! aucun peuple, en aucun lieu, en aucun temps ne s'en est jamais satisfait ; que peut la terre pour le sentiment de l'infini que je porte en moi ? Les honneurs vinssent-ils s'accumuler sur mon front, la fortune entassât-elle autour de moi les trésors de l'univers, les femmes les plus belles m'énivrassent-elles de leurs voluptés, non ! jamais tous ces biens de la terre ne me donneront la joie de l'âme ; jamais, créature qui aspire au créateur, être qui lève la tête en haut, je ne saurai ici-bas d'où je viens, qui je suis, où je vais ; jamais, cieux qui roulez sur ma tête, grains qui germez dans la terre, flots qui vous brisez sur le rivage, vous ne me direz votre secret ! jamais, par ma seule volonté, je ne créerai rien de vivant, jamais enfin mon cœur, en tous lieux, à toute heure, ne sera

sans crainte, sans désir, et dans la paix pleine et éternelle d'un Dieu ! — Tout cela, je le désire, il n'est rien, rien qui arrête ma pensée, elle va au plus profond des cieux ; et c'est parce que je désire tout cela et davantage encore, que jamais je ne m'écrierai : O Dieu ! je suis content ! la terre est ma demeure, et le ciel mon pavillon !

Et vous, philosophes, si vous ne pouvez satisfaire ces aspirations de tous les mortels, le bonheur que vous me promettez n'est qu'une jouissance dérisoire, ou plutôt ce n'est que le néant !

Eugène LOUDUN.

LES COMMUNIONS DE VOLTAIRE.

SA CORRESPONDANCE A CE SUJET

AVEC L'ÉVÊQUE DE GENÈVE, AVEC D'ALEMBERT, LE COMTE D'ARGENTAL,
LE DUC DE RICHELIEU, LE DUC DE CHOISEUL, ETC.

I

Le 3 avril de l'année 1768, jour de la fête de Pâques, vit s'accomplir, dans une obscure petite église du diocèse de Genève, un scandale d'une audace et d'une énormité sans exemple : cette église était celle de Ferney, et le coupable portait le nom de Voltaire !

Les historiens de cet homme célèbre, ses panégyristes comme ses juges, rapportent la communion pascale qu'il fit à cette époque, dans l'église que nous venons de nommer, et qu'il renouvela, l'année suivante, dans son château, sous forme de viatique. Mais aucun d'eux ne nous semble avoir saisi le sens et la portée de ces monstrueux sacriléges; les uns et les autres n'ont vu le fait qu'à la surface, sans pénétrer les intentions effroyables qui l'inspirèrent, et qui en firent un des événements les plus graves et l'exemple le plus pernicieux, peut-être, de ce malheureux siècle.

Parmi les panégyristes de Voltaire, les uns prennent la chose en riant : ils y voient une plaisanterie de haut goût, une farce quelque peu extraordinaire, il est vrai, mais charmante et jouée à ravir. Les autres, puritains de vertu philosophique, comme le marquis de Condorcet, considèrent cet acte plus au sérieux ; ils font de la haute moralité, pédantesque et niaise ; ils reprochent à Voltaire cette *faiblesse* politique envers la superstition, et poussent la hardiesse jusqu'à exprimer un *regret, salva reverentia*. Quant'aux écrivains indépendants, qui, en parlant de Voltaire, ont cru avoir le droit de le juger, et pour qui aucun nom et aucune réputation ne sont au-dessus d'un blâme mérité, ils ont raconté ces profanations avec l'horreur dont elles sont dignes, les flétris-

sant comme des actes de la plus basse et la plus infâme hypocrisie.

Dans sa correspondance avec ses amis, Voltaire donne un autre motif de sa conduite : il se représente, selon son invariable coutume, comme exposé à des persécutions qu'il a voulu conjurer ; « il se trouve, dit-il, entre deux évêques qui sont du quatorzième siècle, et il faut bien hurler avec ces sacrés loups. » Il ajoute, en faisant allusion au supplice du chevalier de La Barre, que « s'il était à Abbeville, il communierait tous les quinze jours. » (Lettre au comte d'Argental, 22 avril 1768.)

Nous n'acceptons, pour notre compte, aucune de ces diverses interprétations, celle de Voltaire moins que les autres. Le magnifique et puissant seigneur de Ferney savait très-bien que sa tranquillité n'était point menacée dans la solitude où il vivait déjà depuis longtemps, retranché comme le vautour dans son aire, attaquant sans relâche tout le monde et toutes choses, et donnant plein essor à sa haine fanatique contre le Christianisme, avec la plus entière et la plus étonnante impunité. Agé alors de soixante et quatorze ans, il n'en était certes pas à ses débuts en fait de polémique impie et d'écrits orduriers : l'auteur des *Lettres philosophiques*, de l'*Essai sur les Mœurs*, de *la Pucelle d'Orléans*, de *Candide* et de mille autres ouvrages de la même inspiration, répandus dans toute l'Europe, ne pouvait guère ajouter à ses torts envers la religion et la morale, ni leur devenir plus redoutable : la vipère avait jeté tout son venin pendant trois-quarts de siècle ; ce n'était pas la peine d'aller la traquer dans le trou où elle se mourait, desséchée par les années et par la colère. Dans tous les cas, si Voltaire craignait réellement quelque atteinte à sa liberté, il faut avouer qu'il s'y prenait d'une étrange façon pour la prévenir : le scandale public de ses communions, qu'il divulguait lui-même d'un bout de l'Europe à l'autre, n'était pas à coup sûr de nature à le faire rentrer en grâce, pas plus avec les hommes qu'avec Dieu. Il dit que c'est la peur d'être persécuté qui le fit communier ; sa conduite prouve que c'était au contraire la peur de ne l'être pas. Un air de victime va si bien, et Voltaire savait en tirer si bon parti !

Il ne faut pas croire non plus que Voltaire n'ait eu d'autre intention que de donner à rire, par cette abominable comédie, au public des esprits forts, devenus grâce à lui si nombreux. Ce serait mal connaître l'homme et ses habitudes. Voltaire était plus sérieux qu'on ne pense : toute sa vie, quand on l'étudie de près, est d'une unité et d'une suite à faire peur, comme la vie d'un homme qui s'est assigné un but et qui y tend par tous les moyens, sans un instant de relâche. Il ne faut pas se laisser tromper à ses facéties et à ses pasquinades ; elles couvrent presque toujours une perfidie profonde. S'il amuse la foule, ce n'est point pour l'amuser, comme fait un amateur se complaisant dans la joie qu'il excite ;

il l'amuse pour l'étourdir, pour l'énivrer de son rire et la conduire ensuite en aveugle. Il sera bouffon, il sera grossier ; il se fera, au besoin, vil, méprisable, odieux : que lui importe? Le tout est de réussir et d'*écraser l'infâme,* selon la formule votive par laquelle il aimait à terminer ses correspondances intimes, et que nous retrouvons à la fin d'une lettre à d'Alembert, tout juste quelques jours après ses affreuses pâques.

Mais ce qui m'étonne le plus, c'est que le marquis de Condorcet, qui avait été l'ami de Voltaire, qui l'avait vu en chair et en os (je dis chair, pour le peu qu'il y en avait dans ce squelette), et qui aurait dû par conséquent le connaître mieux, ait pu voir dans les profanations de son illustre maître un acte de *faiblesse,* un sacrifice au *préjugé*, selon le fier langage du temps. Lui qui ne cesse de vanter, tout le long de sa somnifère histoire, la beauté des sentiments de son héros et sa rare grandeur d'âme, a-t-il pu le méconnaître à ce point ? Aussi se met-il à deux genoux, pour prier le lecteur de passer l'éponge sur cette unique tache de son soleil, et de pardonner ce résidu d'infirmité humaine à un ancien élève des Jésuites. Constatons seulement que le panégyriste de Voltaire fait ici cause commune avec ceux qu'on appelle ses ennemis. lesquels, substituant le mot propre aux périphrases, l'ont appelé crûment un lâche profanateur et un vil hypocrite.

Je le répète, je ne partage aucun de ces sentiments. Voltaire, pour qui le connaît bien, n'était ni faible ni hypocrite, deux mots qui signifient au fond la même chose. Jamais, au contraire, caractère plus décidé, pensée plus hardie, volonté plus ferme et plus obstinée. Non, les communions de Ferney ne furent point des actes de faiblesse ni d'hypocrisie. A qui persuadera-t-on que Voltaire ait voulu se donner sérieusement devant le public la réputation d'un chrétien pieux ? Toute sa correspondance, soit avec l'évêque de Genève, soit avec ses amis, serait là pour le démentir, toute sa vie aussi. Il se rend à lui-même cette justice, dans une lettre au comte d'Argental : « On ne peut, dit-il, me reprocher d'hypocrisie, puisque je n'ai aucune prétention. » (22 avril 1768.) Cela est vrai : ce qui fait l'hypocrite, c'est l'intention de tromper avec bénéfice. Voltaire, en communiant, voulait-il passer pour autre qu'il n'était ? Non, assurément ; il aurait été bien fâché qu'on s'y trompât.

Que voulaient-elles donc ces communions horribles, devant lesquelles l'impiété même du XVIIIe siècle recula stupéfaite ? Que prétendait Voltaire par cet audacieux attentat ? Quels étaient sa pensée, ses calculs, sa politique ? Avant de répondre à ces questions, il est nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès ; ou plutôt ces pièces répondront toutes seules ; il ne nous restera qu'à les résumer et à conclure.

II

Racontons d'abord les faits. Voltaire, comme nous l'avons dit, était alors âgé de soixante et quatorze ans, et il devait en vivre dix encore, comme si Dieu se fût plu à lui verser dédaigneusement la coupe pleine de la vie, en signe d'ironie et de défi. Le jour de Pâques, il rendait selon l'usage le pain béni, en qualité de seigneur de Ferney, *seigneur de paroisse*, comme il s'appelle. Cette année-là, 1768, il ne crut pas devoir s'en tenir à cette simple cérémonie extérieure ; il voulut remplir entièrement ce qu'il appelle ses *devoirs de seigneur, de bon citoyen, de sujet du roi*, en donnant à cet acte le plus grand éclat et la plus grande pompe. « Toutes les circonstances de la communion de Voltaire, dit Bachaumont, sont remarquables. Voici l'ordre et la marche de cette cérémonie. Il faut savoir que Voltaire avait fait abattre de sa propre autorité l'église paroissiale de Ferney, pour agrandir la vue de son château, et qu'il l'avait, comme de juste, rebâtie à ses frais, avec cette inscription digne d'étonnement : *Dicavit Deo de Voltaire*. Bachaumont continue ainsi son récit : « M. de Voltaire partit de chez lui précédé de « deux de ses gens habillés en suisses et portant des hallebardes. Venait « ensuite l'architecte avec le plan de l'église, espèce d'offrande que le « vieux pécheur faisait précéder comme acte de sa réconciliation. Il « marchait après, avec la figure d'un pénitent, et la componction sur le « visage. Deux gardes-chasses fermaient la marche, la baïonnette au « bout du fusil. Il ne faut pas oublier les tambours et les fanfares qui « célébraient ce grand jour. A l'entrée de l'église se trouvait le Père « Adam, qui fit le rôle de médiateur entre le ciel et le pécheur. » Or, ce Père, ou plutôt ce compère Adam, dont parle Bachaumont, n'était pas le premier homme du monde, au dire de Voltaire lui-même ; c'était un ancien Jésuite, exclus de sa Compagnie. Voltaire, qui se plaisait aux singularités, se l'était attaché en guise d'aumônier bouffon : il servait de plastron à toutes les plaisanteries, sarcasmes et bons mots du maître et des habitués de la maison. Quelqu'un lui dit un jour : « Que faites-vous ici, Père ? Ne voyez-vous pas que vous n'allez pas à tout ce monde là ? » Le béat parasite répondit : « Je patiente, je guette le moment de la grâce de Dieu. » Le bonhomme ne guettait que sa pâtée.

Quelques jours auparavant, Voltaire s'était présenté, comme en passant, au tribunal de la pénitence. Dieu seul et le pauvre prêtre qui lui prêta son ministère savent ce qui se passa en ce moment, quoique ce ne soit que trop facile à deviner. La messe se célébra. Quelques minutes avant la communion, Voltaire se leva de son banc, et s'adressant à l'assistance, fit une espèce de sermon sur le vol. Il avisa, en ce moment, dans un coin de l'église, un de ses paysans, connu pour un coquin, et

l'apostrophant nominativement, il l'exhorta à se réconcilier avec Dieu, à reconnaître combien il lui était redevable et à lui aussi, son seigneur, de n'avoir pas encore été pendu ; il finit par lui dire, s'il n'avait pas encore accusé ses fautes, de le faire à son curé ou à lui-même. « Ce dernier mot, dit Bachaumont, ayant tout gâté, fit tourner en farce ce spectacle édifiant pour les dévots. » Le sermon fini, Voltaire, avec un front d'airain, s'achemina vers la table sainte, fléchit le genou comme les insulteurs juifs devant la divine victime, et reçut dans cette bouche toute dégoutante d'impiétés et de souillures le corps saint de Dieu.

Le silence et la complaisance du curé de Ferney dans toute cette affaire ont droit de surprendre. Ce curé était un nommé Gros, qui guettait sans doute aussi la grâce de Dieu à la façon du père Adam. Comment n'imposa-t-il pas silence à Voltaire s'ingérant à prêcher dans son église ? Comment admit-il à la table sainte, sans une rétractation préalable, un homme d'une impiété si notoire, qui avait donné publiquement pendant cinquante ans tous les scandales imaginables contre la religion et la morale ! Le blâme que lui inflige, au reste, l'évêque de Genève, dans une de ses lettres à Voltaire, ne permet pas de douter que la condescendance de cet ecclésiastique n'ait été coupable. « J'édifie mon peuple, écrivait Voltaire à propos de ses pâques, et je suis très-bien avec mon curé. » (Lett. au comte d'Argental, 27 juillet 1768.) Il est fâcheux pour l'abbé Gros que son nom soit arrivé à la postérité avec cette apostille.

Le bruit de ce qui venait de se passer à Ferney ne pouvait tarder à se répandre ; les moindres dits et gestes de Voltaire étaient un objet de curiosité publique ; trois lignes de lui sur un chiffon de papier couraient en quinze jours toute la France, de main en main. Il n'y avait pas de trône en Europe entouré d'autant d'hommages que le simple fauteuil de ce philosophe : marquis et comtes, ducs et princes, rois et impératrices s'honoraient d'être ses courtisans.

Qu'on juge, d'après cela, du bruit que dut faire une communion de Voltaire et de l'étonnement qu'elle excita. Voltaire s'est confessé ! Voltaire a communié ! Il faudrait que l'on nous annonçât aujourd'hui qu'une comète a emporté la moitié du globe, pour nous faire une idée de la stupeur où cette nouvelle jeta les esprits. Tous les mémoires du temps en font foi. C'est le 3 avril que Voltaire accomplit son odieuse scélératesse. Sept jours après, c'est-à-dire le 11 du même mois, Bachaumont, qui écrivait à Paris, dit dans ses *Mémoires secrets :* « Le bruit est général, depuis quelques jours, que M. de Voltaire a fait ses pâques. » Le bruit est général ! Qui ne sent, à cette intonation, l'importance de l'événement ? Général depuis quelques jours ! Le fait n'avait

que sept jours de date, Paris était à cent lieues de Ferney, et la poste pacifique du temps déjeunait, dînait et couchait en route. Il faut dire que Voltaire s'y était pris de bonne heure pour donner lui-même la première nouvelle ; car la veille même du jour de Pâques, parlant par anticipation, il écrivait au duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV et protecteur déclaré des philosophes : « Je ne me suis pas encore fait Chartreux, parce que je suis trop bavard ; mais je fais régulièrement mes pâques, et je mets aux pieds de mon crucifix toutes les calomnies fréronniques et pompignantes. » Bachaumont revient, une vingtaine de fois au moins, sur ce sujet, dont il recueille tous les bruits et les plus menus détails.

C'est aussi le 11 avril que l'évêque de Genève, ne pouvant ni paraître ignorant ni se taire, adressa à cette scandaleuse brebis du bercail sa première lettre, suivie bientôt de plusieurs autres, que nous allons maintenant faire connaître.

III

Les lettres qui s'échangèrent dans cette circonstance entre l'évêque de Genève et le seigneur de Ferney sont frappantes par la supériorité, non-seulement de raison, mais d'esprit, de politesse et de bon goût, que la foi et la sincérité chrétiennes, unies à l'autorité épiscopale, surent garder constamment dans cette discussion contre le plus redoutable duelliste de plume que le démon de la controverse et du sarcasme ait jamais produit. La position du prélat était délicate. Voltaire, en se présentant, tant bien que mal, au tribunal de la pénitence, s'était mis extérieurement en règle. Quoique, par l'ensemble des circonstances et par les antécédents connus de l'homme, le sacrilége sautât aux yeux de tout le monde, l'impénétrable mystère de la confession couvrait cependant le coupable. Personne, l'évêque peut-être moins que nul autre, n'avait le droit de soulever ce voile, sous lequel l'homme n'a d'autres témoins de ses actes que le prêtre et Dieu. Le malheureux le savait bien, et c'était sous ce lâche abri qu'il espérait braver impunément l'autorité de l'Eglise, en portant publiquement la profanation jusque dans son sanctuaire. Mais ses infâmes calculs furent trompés. Le prélat, avec cette simplicité de la colombe et cette prudence du serpent que l'Evangile commande à ses apôtres, sut déjouer ses artifices, en le forçant à se démasquer lui-même et à se confondre par ses propres aveux. A ce point de vue, la première lettre de l'évêque de Genève est un chef-d'œuvre de sagesse et d'habileté, disant tout et n'exprimant rien ; sa pensée circule entre les lignes ; on lit le blâme sous l'éloge, la censure sous le conseil. Sans un seul mot dont Voltaire puisse s'offenser, l'évêque le met dans la nécessité de s'expliquer, jusqu'à ce que sa réponse

autorise à lui parler un autre langage. Cette lettre commence ainsi :

Annecy, le 11 avril 1768.

« Monsieur,

« On dit que vous avez fait vos Pâques : bien des personnes n'en sont rien moins qu'édifiées, parce qu'elles s'imaginent que c'est une nouvelle scène que vous avez voulu donner au public, en vous jouant encore de ce que la religion a de plus sacré. Pour moi, monsieur, qui pense plus charitablement, je ne saurais me persuader que monsieur de Voltaire, ce grand homme de notre siècle, qui s'est toujours annoncé comme élevé, par les efforts d'une raison épurée et par les principes d'une philosophie sublime, au-dessus du respect humain, des préjugés et des faiblesses de l'humanité, eût été capable de trahir et de dissimuler ses sentiments par un acte d'hypocrisie, qui suffirait seul pour ternir toute sa gloire, et pour l'avilir aux yeux de toutes les personnes qui pensent. J'ai dû croire que la sincérité avait toujours fait le caractère de vos démarches. Vous vous êtes confessé, vous avez même communié ; vous l'avez donc fait de bonne foi ; vous l'avez fait en vrai chrétien ; vous l'avez fait, persuadé de ce que la foi nous dicte par rapport au sacrement que vous avez reçu. Les incrédules ne pourront donc plus se glorifier de vous voir marcher à leur tête, portant l'étendard de l'incrédulité ; le public ne sera plus autorisé à vous regarder comme le plus grand ennemi de la religion chrétienne, de l'Église catholique et de ses ministres. »

Le prélat ajoute que si le public ne peut, malgré les protestations contraires, se persuader qu'il ne soit pas l'auteur d'une foule d'ouvrages impies, il croira au moins que, revenu à lui-même, il a voulu rendre un hommage public à la religion et désavouer son passé. Il lui fait remarquer, cependant, que, si le jour de sa communion, au lieu de s'ingérer à prêcher dans l'église, on l'avait vu, comme un autre Théodose, témoigner d'un sincère repentir par ses gémissements et ses larmes, personne n'aurait été autorisé à regarder comme équivoques ses démonstrations apparentes de religion. Mais quoi qu'il en soit du passé qu'il abandonne au jugement de Dieu, le prélat espère qu'il ne laissera à l'avenir aucun doute sur la droiture et la sincérité de ses sentiments. Les touchantes et austères exhortations qu'il adresse en finissant à ce vieux pécheur méritent d'être citées.

« Je ne vous dirai pas, monsieur, combien j'ai déjà gémi sur votre état, ni combien j'ai déjà offert de prières et de supplications au Dieu des miséricordes, pour qu'il daignât enfin vous éclairer de ces lumières célestes qui font aimer et suivre la vérité, en même temps qu'elles la font connaître. Je me bornerai simplement à vous faire remarquer que le temps presse, et qu'il vous importe de ne plus perdre aucun de ces moments précieux que vous pouvez encore employer utilement pour l'é-

ternité : un corps exténué et déjà abattu sous le poids des années vous avertit que vous approchez du terme où sont allés aboutir tous ces hommes fameux qui vous ont précédé, et dont à peine reste-t-il aujourd'hui la mémoire ; en se laissant éblouir par le faux éclat d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire immortelle plus dignes de fixer leurs désirs et leurs empressements. »

Que va répondre Voltaire après cinq jours de délai dont il s'excuse sur les éternelles maladies qui le laissèrent vivre quatre-vingt-quatre ans? Un mot suffirait pour donner satisfaction à l'évêque et couper court au scandale : il met plusieurs pages pour éluder la question ; il fait semblant de prendre au sérieux les compliments de l'évêque et lui rend morale pour morale, dans ce style moitié burlesque et moitié sérieux qui lui est familier.

Ferney, 15 avril 1768.

« Monseigneur,

« J'aurais dû répondre sur-le-champ à la lettre dont vous m'avez honoré, si mes maladies me l'avaient permis.

« Cette lettre me cause beaucoup de satisfaction, mais elle m'a un peu étonné. Comment pouvez-vous me savoir gré de remplir des devoirs dont tout seigneur doit donner l'exemple dans ses terres, dont aucun chrétien ne doit se dispenser, et que j'ai si souvent rempli ?

. . . .

Et il serait bien extraordinaire qu'un seigneur de paroisse ne fît pas, dans l'église qu'il a bâtie, ce que font tous les prétendus réformés dans leurs temples à leur manière.

« Je ne mérite pas assurément les compliments que vous voulez bien me faire, de même que je n'ai jamais mérité les calomnies des insectes de la littérature, qui sont méprisées de toutes les honnêtes gens, et qui doivent être ignorées d'un homme de votre caractère. »

Vient ici une enfilade d'éloquence philosophique sur le mépris des injures, la résignation à Dieu, l'amour du prochain, la justice, la bienfaisance, que Cicéron appelle, dit-il, *caritas generis humani*. La lettre se termine par ce *post-scriptum*.

« *P.-S.* Vous êtes trop instruit pour ignorer qu'en France un seigneur de paroisse doit en rendant le pain béni instruire ses vassaux d'un vol commis dans ce temps-là même avec effraction, et y pourvoir incontinent ; de même qu'il doit avertir si le feu prend à quelques maisons du village, et faire venir de l'eau : ce sont des affaires de police qui sont de son ressort. »

Le 25, l'évêque réplique, et dès les premières lignes, après s'être excusé de son retard sur la retraite et le synode qui l'avaient occupé, il rompt en visière avec son astucieux correspondant et dépiste ses finesses.

Annecy, 25 avril 1768.

« Monsieur,

« Je n'ai pu qu'être surpris qu'en affectant de ne pas entendre ce qui était fort intelligible dans ma lettre, vous ayez supposé que je vous savais bon gré d'une communion de politique, dont les protestants mêmes n'ont pas été moins scandalisés que les catholiques. J'en ai gémi plus que tout autre ; et si vous étiez moins éclairé et moins instruit, je croirais devoir vous apprendre, en qualité d'évêque et de pasteur, qu'en supposant le scandale donné au public, soit par les écrits qu'il vous attribue, soit par la cessation de presque tout acte de religion depuis plusieurs années, une communion faite suivant les vrais principes de la morale chrétienne exigeait préalablement de votre part des réparations éclatantes, et capables d'effacer les impressions prises sur votre compte ; et que jusques-là aucun ministre instruit de son devoir n'a pu et ne pourra vous absoudre, ni vous permettre de vous présenter à la table sainte. »

Le prélat le relève ensuite vivement sur ses prétentions à prêcher dans l'église, en qualité de seigneur de paroisse.

Reprenant après cela en sous-œuvre ses moralités de philosophe, il les confond par ces simples et magnifiques paroles :

« Vous m'annoncez que vous vous anéantissez avec moi devant Dieu, le créateur des temps et des êtres ; je souhaite que nous le fassions, vous et moi, avec assez de foi, de confiance, d'humilité et de repentir de nos fautes, pour mériter qu'il jette sur nous les regards propices de sa miséricorde ; et j'en reviens encore à vous inviter, à vous prier, à vous conjurer de ne pas perdre de vue cette éternité à laquelle vous touchez de si près, et dans laquelle iront bientôt *se perdre* non-seulement *les petits incidents de la vie*, mais encore le faste des grandeurs, l'opulence des richesses, l'orgueil des beaux-esprits, les vains raisonnements de la prétendue sagesse humaine, et tout ce qui appartient à la figure trompeuse de ce monde.

« . . . . Bien des personnes, en se dirigeant par des vues humaines, vous tiendront un langage différent ; mais par une suite du principe invariable que je me suis fait de n'agir qu'en vue de Dieu, et dans l'ordre de sa volonté, comme je ne cherche point les adulations, je ne crains pas non plus les satyres, et je suis disposé à essuyer tous les traits de la malignité des hommes, plutôt que de manquer à ce que je croirai être, suivant Dieu, du devoir de mon ministère. »

Suit une riposte de Voltaire du 29 avril. Ne pouvant plus équivoquer, il recourt à une autre manœuvre des plus ridicules : il se suppose calomnié auprès de l'évêque par un curé du voisinage, nommé Ancian,

dont il se met à raconter la vie et les démêlés avec le Parlement de Dijon.

Pour confondre ces calomnies, « les syndics des Etats du Pays, les curés *de ses terres*, un juge civil, un supérieur d'une maison religieuse, étant un jour chez lui, lui ont signé un certificat » dont il envoie copie authentique au prélat, ainsi qu'au président du Parlement de Bourgogne et au procureur général, « afin de prévenir, dit-il, les manœuvres qui auraient pu surprendre la candeur et l'équité de l'évêque. Vous y verrez, continue-t-il, combien il est faux que les devoirs dont il est question n'aient été remplis que cette année ; vous serez indigné sans doute qu'on ait osé vous en imposer si grossièrement. »

Mais qui donc a reproché à Voltaire de n'avoir pas fait ses pâques les autres années ? Il ne nous a pas semblé qu'il fût question de cela dans les lettres de l'évêque de Genève ; bien au contraire. Aussi nous est-il impossible de comprendre le motif de cette singulière justification, autrement que pour amener le pardon plus singulier encore qui l'accomgne :

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont osé ourdir cette trame odieuse ; je me borne à les empêcher de nuire sans vouloir leur nuire jamais, et je vous réponds bien que la paix, qui est mon perpétuel objet, n'en sera point altérée dans mes terres. »

Quant aux écrits scandaleux que l'évêque lui reproche dans sa lettre, Voltaire ne se donne même pas la même de les démentir cette fois ; il se contente de répondre que « les bagatelles littéraires n'ont aucun rapport avec les devoirs du citoyen et du chrétien ; que les belles-lettres ne sont qu'un amusement. » Après cette bouffonnerie, il reprend son thême invariable et inépuisable sur « la bienfaisance, la piété solide et non superstitieuse, l'amour du prochain et la résignation à Dieu. » Il termine en se recommandant aux prières du prélat autant qu'à son équité. Il est impossible de penser que Voltaire ne sentît pas lui-même la futilité insolente de ses remontrances, ni qu'il espérât faire la moindre illusion à l'évêque. Mais il donnait à dessein du ridicule à forte dose, afin que le public, à qui ces lettres ne pouvaient manquer d'arriver, dît en les lisant : Comme il se moque de ce pauvre évêque !

Heureusement que cet évêque avait bec et ongle, sans qu'il y parût, et qu'il savait à qui il avait affaire. Sa dernière lettre, en date du 2 mai, a pour but de clore une correspondance désormais sans but et sans convenance ; mais ses adieux portent coup, et Voltaire, qui se plaignait si amèrement des calomnies, ne fut pas aise sans doute qu'on lui offrît un moyen si simple de les confondre. Nous aimons à citer ce beau et

calme langage, mélange admirable d'autorité et de persuasion, de force et de douceur :

« Si ce sont des calomnies, ainsi que vous le prétendez, il faut vous en justifier, et détromper ce même public qui en est imbu. Il n'est pas difficile, à qui est véritablement chrétien d'esprit et de cœur, de faire connoître qu'il l'est ; il ne se croit pas permis d'en démentir la qualité dans les amusements que vous appelez *bagatelles littéraires ;* il montre sa foi par ses œuvres ; il produit ses sentiments, soit dans ses écrits, soit dans sa conduite, d'une façon qui rend à la religion l'hommage qui lui est dû. Il ne se flatte pas d'en avoir rempli les devoirs pour en avoir fait quelques exercices une fois ou deux chaque année dans l'église de sa paroisse, ni même pour avoir fait, dans une longue suite d'années, une ou deux communions dont le public a été plus scandalisé qu'édifié. Je vous laisse après cela, monsieur, à juger ce que vous aurez à faire. Des occupations pressantes ne me permettent pas d'en dire davantage, et probablement je n'aurai rien à vous dire de plus jusqu'à ce qu'un retour de votre part, tel que je le souhaite, me mette à même de vous convaincre de la droiture de mes intentions et de la sincérité du désir de votre salut, qui sera toujours inséparable du respect, etc. »

« M. de Voltaire, dit Bachaumont, atterré par cette dernière lettre, prit le parti de garder le silence. » Voltaire, atterré et réduit au silence par un évêque, et un évêque *savoyard*, comme il l'appelle ; ce fait mérite d'être remarqué ; il est unique peut-être dans la vie de ce terrible joûteur, qui ne rompit jamais d'une semelle devant aucun adversaire. Cette victoire seule, sans parler des éminentes qualités d'esprit et de cœur du prélat, méritait les honneurs de la postérité au nom de Biord. Nous avons été affligé de ne point le trouver dans la *Biographie universelle* de M. Michaud, ni dans aucun des autres dictionnaires prétendus universels, où foisonnent les noms les plus obscurs. Il nous eût été agréable d'avoir quelques détails sur la vie de ce digne et courageux évêque et de les communiquer à nos lecteurs.

Si Voltaire se renferma dans un silence prudent, l'évêque de Genève, qui voyait sa charité et son zèle raillés par cette brebis rebelle, crut devoir se précautionner d'une manière efficace contre ses attentats : il écrivit au roi de France et réclama son autorité. Comme cette lettre n'a jamais été imprimée[1], nous croyons devoir la reproduire ici en entier et avec son orthographe, d'après une copie prise sur l'original même par un de nos amis, qui a eu la bonté de nous la communiquer. Ce précieux document de zèle et de sagesse mérite d'être conservé.

[1] Les autres lettres de ce prélat que nous avons rapportées furent imprimées en 1768, avec les réponses de Voltaire, et on les trouve reproduites dans la *Correspondance générale* de ce dernier.

Annessy, le 26 mai 1768.

« Sire,

« Permettez à un évêque affligé de venir répandre au pied du trône l'amertume de son cœur et y exposer la vive douleur dont il est pénétré au sujet des horribles prophanations qu'il voit commettre dans son diocèse. Il s'agit de M. de Voltaire, cet homme si fameux et si connu dans le monde par ses impiétés. C'est sans doute pour y mettre le comble que, le jour de Pâques dernier, il a affecté de paroître avec ostentation dans l'église de sa paroisse de Ferney, escorté par deux gardes armés de fusils; qu'il s'est ensuite ingéré, même pendant la célébration de la sainte messe, de faire une espèce d'exhortation au peuple, et qu'enfin, après un début si peu édifiant, il a osé se présenter à la table sainte pour recevoir la communion.

« Il est vrai que quelques jours auparavant il avait déjà fait la démonstration apparente de se présenter à un confesseur; mais bien loin que le public ait regardé cette démarche comme une preuve suffisante et telle que l'apôtre l'exige de ceux qui veulent manger le pain de vie, personne, au contraire, qui ne l'ait envisagée comme le prélude de la scène scandaleuse qu'il se proposoit de donner à ce même public le jour de la grande solennité de l'Eglise; personne aussi qui n'ait frémi d'horreur à la consommation de cette scène; les simples paysans ont senti toute l'indignité de cette communion faite sans la préparation et les réparations préalablement nécessaires; les protestants[1] eux-mêmes en ont été scandalisés, et jusque dans Genève le cri public s'est élevé contre ce nouveau trait d'irréligion et d'impiété.

« Pour moi, Sire, comme j'aurois cru manquer essentiellement à mon devoir si je l'avois entièrement dissimulé, j'ai commencé à en marquer mon sentiment à M. de Voltaire par trois lettres que je lui ai écrites à ce sujet, dans l'espérance, quoique bien foible, qu'il me donneroit au moins quelque satisfaction consolante; mais son silence sur la dernière, et le ton de sécurité, de dérision, de vanité qu'il a affecté de prendre dans ses réponses vagues et ambiguës aux deux premières, ne me donnent que trop lieu de craindre par la suite de nouveaux traits de son irréligion, et surtout que, dirigé par les mêmes principes de politique et d'intérêt qui ont étaïé son hypocrisie, il ne renouvelle encore les prophanations de nos plus redoutables mystères.

« Votre Majesté peut savoir qu'il ne cesse d'ailleurs de mettre au jour, et sous toutes sortes de formes, des ouvrages remplis des plus horribles blasphêmes et de tout ce que l'impiété et l'irréligion peuvent enfanter de plus monstrueux, et malheureusement il sait écrire d'une façon qui attire le lecteur et qui insinue facilement dans l'esprit et le cœur le poison présenté avec tout l'art de la séduction la plus captieuse; aussi n'est-il pas possible d'exprimer tous les maux qu'il a déjà causés et qu'il cause encore tous les jours par la perte de la foi et par

la corruption des mœurs, qui sont les fruits malheureux de ses discours et de ses écrits.

« Je serois sans doute indigne de la place qne j'occupe si, voyant la source de tous les maux de mon diocèse, je ne cherchois pas à y apporter quelque remède ; mais où pourrois-je trouver une ressource efficace et assurée, sinon dans la piété même de Votre Majesté, dans le zèle dont elle est animée pour le bien de la religion et dans la bonté généreuse avec laquelle, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, elle a toujours daigné protéger spécialement les évêques de Genève ? Si elle ne peut qu'être vivement touchée de voir un homme qui a tant écrit et avec tant d'impudence contre l'Evangile et son divin autheur, afficher encore au public par ses actions le mépris qu'il fait de ce que la religion a de plus sacré, et oser élever sa voix impie dans le sanctuaire où l'on ne doit entendre que des voix évangéliques, elle jugera aussi aisément, par les lumières de sa haute sagesse, combien il seroit nécessaire que le loup ravissant soit éloigné d'un troupeau qui se trouve d'ailleurs exposé à toute la fureur de l'hérésie, et qui même ne se ressent encore que trop de l'influence contagieuse qui l'avoit arraché au sein de l'Eglise. C'est, Sire, la grâce que j'ose solliciter en faveur de cette portion chérie du bercail qui m'est confié, et qui, aïant l'honneur d'être dans les Etats de Votre Majesté, n'est pas indigne de ses bontés et de son attention spéciale.

« J'ose encore le dire, Sire, c'est la religion même qui réclame ici l'appui du roi très-chrétien, l'Eglise qui sollicite la protection de son fils aîné, la société même qui demande les soins et les attentions du père des peuples contre les efforts d'un impie qui met tout en œuvre pour arracher du cœur des hommes et les principes de la vertu et les freins du vice.

« J'ai parlé parce qu'il ne m'étoit plus permis de me taire, et je crois pouvoir encore espérer que Votre Majesté ne désapprouvera pas les très-humbles représentations que j'ai pris la liberté de lui faire, sans autre motif que celui de remplir le devoir indispensable d'un ministère dont je suis comptable au souverain juge, et de procurer comme je le dois la gloire de Dieu, l'honneur de la religion et le salut des âmes de mon diocèse. La pureté de mes intentions semble déjà me promettre le plus heureux effet de la puissante protection de Votre Majesté. Je m'efforcerai également de la mériter par les vœux ardents que je ne cesserai d'adresser au Ciel pour qu'il répande ses plus prétieuses bénédictions sur sa personne sacrée et sur toute son auguste famille, et ces vœux ne seront jamais que l'expression du zèle le plus étendu et du respect le plus profond avec lesquels, etc. »

Qu'advint-il de cette lettre ? peu de chose. Avis fut donné seulement à Voltaire pour qu'il s'abstînt désormais de prêcher dans l'église de Ferney, et tout se borna là. Vainement l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, joignit-il ses instances à celles de l'évêque de Genève ;

vainement la pieuse reine, Marie Leczinska, alors mourante, demanda-t-elle au roi, comme une dernière grâce, un acte énergique d'autorité en faveur de la religion cruellement insultée; tout fut inutile. Le duc de Choiseul présidait au conseil; la Dubarry allait remplacer la Pompadour; Louis XV, vieilli et avili, était encore un roi et n'était plus un homme.

Voltaire pouvait tout oser impunément; il n'avait à la cour que des protecteurs ou des complices.

Il y comptait aussi, et la chose est digne de remarque chez un homme de lettres, bon nombre d'illustres débiteurs qui payaient leurs intérêts en bons offices et intercessions utiles, lorsque la position du créancier l'exigeait. De ce nombre était le maréchal duc de Richelieu, à qui le Crésus de la philosophie, riche à 4 ou 5 millions, avait prêté à diverses reprises des sommes d'argent considérables. Il avait obligé de la même manière plusieurs seigneurs de France et d'Allemagne, qu'il tenait ainsi à sa dévotion pour les circonstances difficiles : genre d'influence occulte dont son habileté tirait bon parti, et qui n'a pas été assez remarquée par ses historiens.

Voltaire ne tarda pas à être instruit des démarches de l'évêque de Genève et de l'archevêque de Paris auprès du roi, et de l'appui que leur prêtait la piété de la reine. « Un ministre tout-puissant, dit un de ses historiens, le tenait sur les avis. » Nous voyons, par une lettre au duc de Richelieu, qu'il avait écrit lui-même directement à l'archevêque de Paris, mais qu'il n'en avait point eu de réponse. La peur le prit; il se disposait à quitter le royaume, à se retirer à Stuttgard, chez le prince de Wurtemberg, autre débiteur. Tous les gens de sa maison furent renvoyés : il ne garda que son secrétaire et le cher Père Adam. Pendant les préparatifs du départ, la crainte le dominait si fort, dit le même historien, qu'il fit brûler un pied cube de manuscrits. La lettre de M. de Saint-Florentin vint le rassurer; cette lettre, rapportée textuellement par Bachaumont, se bornait à exprimer le « mécontentement du roi » pour le fait d'avoir prêché dans l'église. Sur sa communion et sur les ouvrages impies qu'il ne cessait de mettre au jour, silence complet. Les plaintes de l'évêque de Genève se trouvaient ainsi éludées par une satisfaction dérisoire. Voltaire comprit qu'il n'avait rien à craindre de gens qui se contentaient de lui interdire le droit ridicule de prêcher à l'église. Parmi tant de griefs énormes, choisir tout juste un fait insignifiant et risible, pour le désapprouver, était un trait de finesse philosophique qui dut le flatter, parce qu'il put y reconnaître ses disciples. Ce sentiment de satisfaction perce dans le ton ouvert et jovial de la lettre qu'il écrivit au duc de Richelieu, après avoir reçu celle de M. de Saint-Florentin :

« Permettez-moi, lui dit-il, de vous parler d'une chose qui me regarde de près. Ma nièce m'a appris l'obligation que je vous ai d'avoir bien voulu parler de moi à M. l'archevêque de Paris. Autrefois, il me faisait l'honneur de m'écrire ; il n'a point répondu à une lettre que je lui ai adressée, il y a trois semaines. Dans cet intervalle, le roi m'a fait écrire, par M. Saint-Florentin, qu'il était très-mécontent que j'eusse monté en chaire dans ma paroisse, et que j'eusse prêché le jour de Pâques. Qui fut étonné? ce fut le révérend Père Voltaire. J'étais malade; j'envoyai la lettre à mon curé, qui fut tout aussi étonné que moi de cette ridicule calomnie qui avait été aux oreilles du roi. » (29 juin 1768.)

Singulier homme que ce Voltaire! rien ne le déconcerte; tout ce qui le contrarie est calomnie. Quand il ne peut nier le fait, il l'exagère pour avoir le droit de le démentir. Qui a dit qu'il fût monté en chaire? il l'invente à dessein, et fait porter ensuite sur le fait même le démenti d'une circonstance factice. Le *bon* curé de Ferney fut donc mandé au château ; il donna, *sur-le-champ*, un certificat pour attester : 1° que Voltaire n'avait point prêché, mais « qu'il avait dit un mot touchant le vol. » 2° Que, le jour de Pâques, en rendant le pain béni, selon la coutume, Voltaire avait averti le curé, et *tous ceux qui se trouvaient dans le sanctuaire*, qu'il *fallait* prier tous les dimanches pour la santé de la reine, dont on ignorait la maladie dans ces déserts. Le certificat, vu et attesté « par l'aumônier du château (le Père Adam) et par un notaire, » fut envoyé à M. de Saint-Florentin, avec supplications instantes de le mettre sous les yeux de Sa Majesté. » Qu'on s'avise maintenant d'accuser d'impiété, devant le roi, un homme qui a fait faire des prières publiques pour le salut de la reine! Peut-on être meilleur citoyen et meilleur chrétien?

« Il est plaisant, continue Voltaire dans la même lettre, qu'un devoir que j'ai très-souvent rempli ait fait *tant de bruit* à Paris et à Versailles. Madame Denis doit se souvenir qu'elle a communié avec moi à Ferney, et qu'elle m'a vu communier à Colmar. Je dois cet exemple à mon village, que j'ai augmenté des trois quarts; je le dois à la province entière. »

Nous citerons encore quelques correspondances dans lesquelles Voltaire s'explique avec ses familiers sur l'intention de ses Pâques et sur ses démêlés avec l'évêque de Genève. L'horreur qu'excita partout la nouvelle de cet audacieux attentat fit trembler un instant ses plus fermes amis, qui n'osaient plus l'avouer, et dont quelques-uns même le condamnaient publiquement. Nous avons la preuve de ce fait dans une lettre de d'Alembert, en date du 31 mai 1768.

« Je sais, lui dit il, que vous vous plaignez de vos amis et des discours

qu'ils ont tenus, dites-vous, ou du moins laissé tenir sur la cérémonie que vous avez cru devoir faire le jour de Pâques dernier. Je ne sais pas s'il en est quelqu'un parmi eux qui l'ait blâmée hautement; il est au moins bien certain que je ne suis pas de ce nombre; mais il ne l'est pas moins que je ne saurais l'approuver dans la situation où vous êtes. Peut-être ai-je tort; car enfin vous savez mieux que moi les raisons qui vous ont déterminé; mais je ne puis m'empêcher de vous demander si vous avez bien réfléchi à cette démarche. Vous savez la rage que les dévots ont contre vous; vous avez cru leur faire prendre le change par le parti que vous avez pris?... J'ai bien peur, mon cher ami, que vous n'ayez rien gagné à cette comédie, peut-être dangereuse pour vous. »

La réponse de Voltaire fut catégorique:

« A votre avis, lui dit-il, que doivent faire les *sages* quand ils sont environnés d'insensés barbares? Il y a des temps où il faut imiter leurs contorsions et parler leur langage: *Mutemus clypeos*. Au reste, ce que j'ai fait cette année, je l'ai déjà fait plusieurs fois, et s'il plaît à Dieu, je le ferai encore. Il y a des gens qui craignent de manier les araignées, il y en a d'autres qui les avalent. »

Pendant un mois ou deux, les lettres plurent à Ferney. Tous les intimes du communiant scandaleux s'empressèrent de lui écrire, pour savoir de lui-même les raisons qui l'avaient porté à une manifestation si étrange et si inattendue. Il répondit à tous à peu près dans le même sens qu'à d'Alembert, mais en variant toujours la forme pleine de gaillardise qu'il excellait à donner aux choses les plus affreuses.

Il écrit au comte de la Touraille qu'il ne conçoit pas comment la chose la plus simple, la plus ordinaire, et qu'il fait tous les ans, a pu causer la moindre surprise; qu'il n'y a personne qui ne doive cet exemple à sa paroisse, qu'il est bien convaincu qu'il en fait autant lui-même quand il est dans ses terres. (Ferney, 20 avril 1768.)

Il écrit au comte d'Argental qu'il a eu toutes sortes de bonnes raisons « de changer sa table ouverte contre la sainte table; » premièrement, que c'est un devoir qu'il a rempli avec madame Denis une fois ou deux, *s'il s'en souvient bien;* secondement, qu'il est seul de sa bande, dans sa paroisse, contre deux cent cinquante consciences timorées, et qu'il ne faut pas s'en faire deux cent cinquante ennemis, quand il n'en coûte qu'une cérémonie prescrite par les lois pour les édifier; troisièmement, qu'il faut être bien avec son curé, fût-il un imbécile ou un fripon; quatrièmement, qu'il soit très-sûr que s'il voit passer une procession de capucins, il ira au devant d'elle, chapeau bas, pendant la plus forte ondée, etc. (22 avril 1768.)

« Je ne suis pas revenu de ma surprise, écrit-il au même, quand on m'a appris que ce fanatique imbécile d'évêque d'Annecy, soi-disant évè-

que de Genève, fils d'un très-mauvais maçon, avait envoyé au roi ses lettres et mes réponses. Mes réponses sont d'un Père de l'Eglise qui instruit un sot. » (27 juillet 1768.)

Il écrit au marquis de Villevielle que quand on est enfermé entre des renards et des loups, il faut quelquefois enfumer les uns et hurler avec les autres; qu'il y a des choses si méprisables qu'on peut quelquefois s'abaisser jusqu'à elles sans se compromettre. « Si jamais vous entrez, lui dit-il, dans une compagnie où tout le monde montre son c.., je vous conseille de mettre chausses bas en entrant, au lieu de faire la révérence. » (1er mai 1768).

Nous pourrions multiplier beaucoup encore ces citations facétieuses et immondes; mais il est des sujets sur lesquels tout l'esprit possible ne peut sauver longtemps du dégoût, et les âmes honnêtes n'ont, dans de certaines choses, qu'une mesure de patience très-limitée.

Arrêtons-nous donc pour aujourd'hui. Aussi bien n'avons-nous dit encore que la moitié de cette lamentable histoire. Voltaire nous prépare, pour l'année suivante, des profanations nouvelles longuement mûries et réfléchies; elles seront, cette fois, combinées avec un art et accomplies avec une audace dont il faudra encore s'étonner, même après les tristes récits que nous venons de faire. Il nous restera aussi à apprécier, ainsi que nous l'avons promis, la véritable signification de ces actes et à montrer leur influence historique sur les mœurs et les opinions du temps.

R. C.

(*La suite au prochain numéro*).

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 janvier 1850.

Nous plaignons ceux de nos confrères qu'une publicité plus fréquente oblige de se traîner sur les incidents journaliers de la politique. Si notre Revue était encore hebdomadaire, peut-être trouverions-nous matière à plus de réflexions ; mais au bout de quinze jours, les variations du baromètre sont déjà oubliées, et il n'en reste plus qu'un écœurement vague comme celui auquel sont sujettes les personnes qui dans une navigation louvoient pendant des semaines en face d'un cap impossible à doubler. Tel est, en effet, le caractère de la douteuse convalescence dans laquelle la France et l'Europe sont aujourd'hui engagées : le paroxisme du mal a cessé ; mais on n'a encore apporté que des palliatifs, et quels remèdes héroïques ne faudra-il pas pour rendre quelque vitalité à ce corps épuisé et corrompu ?

Remède héroïque ! Tel est le mot qui vient d'être prononcé à propos des instituteurs primaires, dans la discussion du projet de loi qui met leur sort à la disposition des préfets. Nous n'entrerons pas dans les détails des agitations qui ont précédé cette discussion. Tout ce qui rapetisse les hommes dans lesquels notre pays a mis sa confiance nous répugne invinciblement. Conçoit-on que l'influence de la coulisse parlementaire ait poussé quelques-uns des hommes les plus distingués de l'Assemblée législative jusqu'à repousser l'urgence d'une mesure qui aurait dû être mise à exécution depuis plus d'un an ? Il a suffi que la discussion commençât et que l'on entendît les hurlements de la Montagne, pour que tout le monde comprît l'opportunité de la proposition faite par M. de Parieu.

Il est vrai qu'on a obtenu, par forme de transaction, que la discussion du projet de M. de Falloux suivît presque immédiatement la loi d'urgence. Quand notre prochain numéro paraîtra, on aura déjà passé bien des séances dans ces débats, Puissent nos pressentiments ne pas se réali-

ser ! puisse la liberté de l'enseignement et la cause du catholicisme ne pas perdre à la manière dont elle a posé la question !

On aura beau faire : nous sommes dans une impasse : la discussion des affaires de la Plata l'a bien prouvé ; ce qui restait de prestige au gouvernement parlementaire semble s'être évanoui dans ces débats sans dignité, où les hommes se sont retrouvés avec leurs vieilles passions, comme si nos calamités récentes et nos dangers toujours pressants n'avaient porté aucun fruit. A propos de cette question de la Plata, dont nous voudrions pouvoir parler en connaissance de cause, il y a dans la comédie du *Grondeur* un mot bien profond : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*. Ce n'a pas été l'avis de notre gouvernement depuis dix ans : aussi voyez le beau résultat ! des dépenses énormes, et une profonde humiliation pour conséquence. Ces termes moyens ne conviennent pourtant pas à un pays comme la France : ou n'intervenez pas, ou intervenez tout à fait : c'est le bon sens qui le dit : mais où est le bon sens ?

Le bon sens : il est dans la circulaire de Pie IX aux évêques de l'Italie : le moyen après cela qu'un prêtre pénétré de ses devoirs ose donner dans les rêveries du socialisme !

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.



SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 32, rue de Seine.

LA LORRAINE ET LA FRANCE.

Lettre à M. G. de la Tour.

Monsieur,

Vous avez rendu un véritable service au *Correspondant*, et je vous en remercie au nom de ses lecteurs. Je désirais depuis longtemps, pour mon compte, qu'une plume exercée et favorable aux idées de M. de Dumast résumât dans notre recueil les vues ingénieuses et originales de cet habile historien. Des jugements si sincères, si neufs, si courageux et presque toujours si vrais, avaient droit de se faire entendre du public sérieux et instruit dont nous ambitionnons le suffrage, et je me serais chargé moi-même de cette tâche, si je n'avais craint d'affaiblir par des réserves trop multipliées un ensemble de convictions dont l'enchaînement est un des principaux mérites. Ce que j'aurais craint d'entreprendre, vous l'avez fait, Monsieur, avec un degré de sympathie qui vous identifie en quelque sorte avec l'écrivain dont vous exposez la manière de voir : et c'est là un genre de critique qui l'emporte bien souvent sur la contradiction et la censure. Quand on n'est pas de l'avis de l'auteur dont on expose la pensée, on n'évite presque jamais de tomber dans l'injustice.

C'est pour cela que dans la composition des livraisons du *Correspondant* je tiens tant à respecter l'originalité des convictions. Les questions sur lesquelles il est permis de se diviser offrent un champ immense, même dans les limites de la rigoureuse et soumise orthodoxie que nous professons; et personne ne peut s'attendre à trouver dans un recueil qui touche à tous les sujets et à toutes les sciences la reproduction constante de ses propres jugements. Si, quand un problème difficile a été posé d'une manière neuve et imprévue, on donnait place à toutes les réclamations

qui ne manquent pas de s'élever, l'espace dont on dispose s'userait en controverses et en récriminations. Vous n'êtes pas de l'avis de tel article : tant mieux! la contradiction qui vous blesse vous donnera matière à réfléchir.

Je devrais donc, d'après la règle appliquée constamment dans ce recueil, me contenter de la réserve que j'ai inscrite après votre premier article ; et pourtant je romps moi-même le ban que j'oppose habituellement à d'autres impatiences, et je crois devoir développer en quelques pages le *post-scriptum* dont j'accompagnais votre écrit. Je le fais à cause de l'extrême gravité des questions soulevées, et comme un hommage à la nouveauté même des idées qui vous ont si complétement séduit (ce qui ne m'étonne pas), et que vous rendez avec tant de chaleur et de talent, ce qui me cause encore moins de surprise.

Comme vous, Monsieur, je n'ai fait que traverser la Lorraine, et il me manque d'avoir étudié sur les lieux les belles questions soulevées par M. de Dumast. Mais j'ai des impressions qui me sont communes avec vous ; sans avoir séjourné à beaucoup près aussi longtemps que vous dans l'Europe orientale, sans être enchaîné à l'Autriche par les liens d'une reconnaissance particulière, j'ai conservé de mon passage dans ce pays un sentiment si doux, j'ai rapporté une impression si forte des grands souvenirs qui vivent sur les bords du Danube, qu'on me ferait injure en me rangeant, pour ce qui concerne la grandeur de l'Autriche, parmi les indifférents ou les ennemis. Laissons de côté ce qui se rapporte à la triste Italie, où je n'admets pas plus en principe la domination des Français que celle des Allemands ; ne parlons que de la ville qui a été deux fois en deux siècles le boulevard de l'Europe contre l'invasion musulmane, que de la monarchie qui a maintenu et poussé le catholicisme au sein du schisme oriental, que de la cause pour laquelle Charles V de Lorraine et le prince Eugène de Savoie se sont placés au rang des plus grands hommes. Quand il s'agit de rendre justice à tant de belles actions, je suis pleinement avec vous, Monsieur, et je voudrais pouvoir, à votre exemple, contribuer à dissiper des préjugés, héritage de nos anciennes luttes, préjugés qui ne sont dignes ni de l'impartialité française, ni de la fraternité chrétienne.

J'en dirai autant de l'injustice avec laquelle l'histoire de la Lorraine se trouve étouffée et travestie dans les livres consacrés à notre histoire générale. Sans avoir embrassé la cause de cette noble province avec la chaleur qu'y met le dévouement adoptif de M. de Dumast, je comprends

qu'il est temps de combattre les excès et les dangers de la centralisation, en rendant aux souvenirs isolés de nos diverses provinces toute leur moralité et toute leur grandeur : et c'est pourquoi je ne saurais assez dire à quel point des efforts comme ceux de cet éloquent écrivain et de l'école florissante et nombreuse qu'il a suscitée dans l'ancienne capitale de la Lorraine me semblent dignes d'être accueillis par les hommes qui ont le sentiment de la situation présente et le pressentiment de l'avenir.

J'ajoute que la circonstance récente qui a rapproché les rédacteurs du *Correspondant* de ceux de *l'Espérance* de Nancy est un motif de plus pour ouvrir les bras à tout ce qui vient de la catholique Lorraine. Il nous est permis de le dire, nous souffrons ensemble; nous éprouvons la même douleur à voir la fermeté des principes de l'école catholique fléchir là où nous étions habitués à en chercher et à en admirer l'expression la plus ardente. S'il y avait quelque chose qui pût me faire oublier mes propres idées, ce serait certes l'impression de ce deuil commun.

Cependant un sentiment plus fort me domine : je trouve qu'il y a danger à défendre la cause du catholicisme par quelques-uns des arguments développés dans votre article, et, sous l'impulsion de cette crainte, je me sens irrésistiblement entraîné à mettre mes doutes en face de vos convictions. Vous me pardonnerez cette franchise, et, si je m'égare, vous me convertirez.

Au reste, quand je viens à récapituler, Monsieur, combien d'idées préconçues et de préjugés vulgaires j'ai abandonnés depuis qu'un impérieux devoir m'avait fait une loi d'étudier dans leur source les problèmes de l'histoire moderne, il me semble que je n'aurais pas grand'peine à sacrifier une dernière illusion, même en me rappelant que pendant plusieurs années j'ai soutenu des opinions contraires en face d'un nombreux auditoire. Grâce au ciel, il n'y a plus pour moi de question d'amour-propre, et s'il fallait immoler encore à la vérité et à la justice les derniers souvenirs de mon enseignement de la Sorbonne, cet abandon ne me coûterait pas un soupir. Mais plus je vous relis, Monsieur, plus je sens grandir ma résistance; les intérêts de la cause catholique, à la défense desquels nous sommes tous deux dévoués corps et âme, me sembleraient presque compromis si, après vous avoir ouvert, comme je le devais, les colonnes du *Correspondant*, je n'opposais pas au résultat de vos études le fruit de mes propres méditations.

Parlons d'abord de la Lorraine ; car ce n'est pas seulement à cause de

la circonstance qui a mêlé le sang de Thierry d'Alsace à celui de Rodolphe de Habsbourg, que la cause lorraine se trouve en grande partie confondue avec celle de l'Autriche, et sous ce rapport je ne puis que rendre hommage à la sagacité de M. de Dumast comme à votre propre jugement. Oui, à une époque donnée de notre histoire, l'intérêt lorrain est devenu l'intérêt de l'Autriche, et je ne conteste pas, à la vue des tristesses actuelles de Nancy et de Lunéville, qu'en retrouvant sur le trône des Maximilien et des Ferdinand une compensation éclatante aux persécutions de la politique française, l'illustre maison de Lorraine n'ait emporté avec elle une bonne partie de la gloire qn'elle avait su donner à une province qui nous touche de si près.

Mais de ce que la Lorraine porte le deuil de ses nobles souverains, de ce qu'elle a perdu beaucoup à devenir française sans avoir reçu jusqu'ici la récompense de ses pertes, de ce que le temps a moissonné là comme partout d'admirables et précieux souvenirs, est-ce une raison pour séparer l'histoire de la Lorraine de la nôtre, et pour opposer la Lorraine elle-même à la France ? S'il faut vous dire, Monsieur, tout mon sentiment sur cette première question, je suis bien loin de M. de Dumast, qui voudrait nous faire reconnaître une *nation lorraine ;* car, sur ce point de notre territoire, je n'aperçois pas un peuple distinct, je ne reconnais que l'influence toute-puissante d'une des plus glorieuses familles qui aient grandi à l'ombre de la croix.

Et remarquez-le bien, Monsieur, il ne s'agit pas ici d'une observation générale et comme d'un niveau révolutionnaire que je voudrais passer sur le sol de l'ancienne France. S'il en était ainsi, je prêterais trop le flanc au zèle de M. de Dumast, ce zèle encore plus catholique que lorrain (ce qui est beaucoup dire), et d'ailleurs, il n'y a rien qui soit plus loin de ma pensée. Si, par exemple, Monsieur, il était question de votre Bretagne, je serais complétement avec vous : j'en dirais autant de la Normandie, de l'Aquitaine, du Languedoc ou de la Provence ; car je trouve que pour toutes ces provinces, et pour d'autres que je pourrais encore citer, ç'a été une merveille que d'assimiler des éléments si disparates et si réluctants à notre grande unité nationale. La Lorraine, je vous le dis ingénuement, ne me fournit aucun de ces contrastes. Elle s'appelle *la part de Lothaire,* ce n'est pas là l'indication d'un peuple distinct. Sans doute, quand je remonte jusqu'aux temps carlovingiens, il m'est impossible de méconnaître la prépondérance de l'invasion germanique dans cette contrée. Toute trace gauloise ou romaine a pour ainsi dire dis-

paru : les Francs Ripuaires ont occupé le sol en colonnes compactes, et si d'ingénieuses recherches contestent aujourd'hui le chiffre des envahisseurs de la Gaule, elles sont forcées de faire une exception pour la province qui devint plus tard la Lorraine [1]. Mais comment la Lorraine germanique de Zwentibold et de Gislebert est-elle devenue la Lorraine française d'Antoine et de Charles III, si ce n'est que les souverains auxquels était échue cette portion d'une aussi vaste province l'ont faite française, et qu'après avoir été amenés malgré leur origine et leurs intérêts germaniques dans l'orbite de nos idées nationales, ils y ont ensuite entraîné leurs sujets? Or, M. de Dumast le sait bien, les effets de l'adoption sont souvent plus considérables que ceux du sang, et la culture française, appliquée à des éléments où dominait une origine germanique, a dû produire de beaux résultats. De tous les mélanges qui ont fait les peuples de l'Europe moderne, celui des principes gaulois et germaniques ou scandinaves a été certainement le plus heureux, et là où la fusion s'est faite, on n'a jamais eu à se plaindre que la proportion fût plus forte du côté qui n'est pas le nôtre. Ç'a été le bonheur de la Lorraine, je ne le conteste pas; mais à la place de l'influence française, supposez que les souverains de ce pays se fussent traînés indéfiniment dans les querelles de l'Empire ou qu'ils eussent joué un rôle machiavélique comme les ducs de Bourgogne, où en serait la Lorraine et quels souvenirs M. de Dumast trouverait-il à exhumer?

La Lorraine, comme grand pays, comme puissance civilisatrice, ne commence à poindre que dans le XIV[e] siècle, elle grandit dans le XV[e], elle arrive à son apogée au XVI[e] siècle, et vit de sa grandeur passée pendant deux siècles encore. Or, tandis que la France marchait à la tête de la civilisation catholique et entraînait tout l'occident de l'Europe dans l'œuvre immortelle et féconde des croisades, on voit les descendants de Gérard d'Alsace, presque étrangers à notre pays, aux discordes intérieures duquel ils n'ont pas du moins contribué, suivre la fortune changeante des compétiteurs à l'empire, et ne rapporter de ces preuves d'un dévouement stérile et périlleux que des douleurs personnelles et des plaies pour leur pays. Au commencement du XIV[e] siècle, Thibaud II hésite encore; après avoir combattu à Courtrai et à Mons-en-Puelle aux côtés de Philippe-le-Bel, il suit en Italie la fortune aventurée de Henri VII de Luxembourg, et revient mourir chez lui après la plus

[1] La partie méridionale de la *Lotharingia* qui forme la *Lorraine* actuelle était restée beaucoup plus gauloise que le reste.

triste campagne. Son fils Ferri IV, après avoir choisi entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière, est fait prisonnier par ce dernier; Charles-le-Bel obtient sa liberté, et depuis lors, entre les ducs de Lorraine et les rois de France, c'est, comme on disait autrefois, *à la vie et à la mort*. L'expression n'a rien d'exagéré quand nous voyons le même Ferri IV tomber à Cassel sous la bannière française, son fils Raoul périr à son tour sur le champ de bataille de Créci, Jean, fils de Raoul, combattre à Poitiers, à Aurai, à Rosebecque; et si Charles, fils du duc Jean, n'a pas les mêmes services français à faire valoir, il s'acquitte de ses engagements chevaleresques en soutenant, à l'exemple de son père, la cause des chevaliers teutoniques, à l'orient de l'Europe; tant il était vrai, dans ces siècles, que, malgré les fautes de notre politique, combattre pour la France ou pour la chrétienté, c'était aux yeux des princes et des peuples exactement la même chose.

Cependant les honteuses discordes du règne de Charles VI portent leurs fruits; Charles II de Lorraine, sous une impression que l'on comprend trop bien, prend parti pour la maison de Bourgogne; mais, avant de mourir, il a le bonheur de voir Jeanne d'Arc, de subir sa céleste influence, et de se réconcilier avec les vieux amis de sa maison; il laisse en fin de compte à ses héritiers une Lorraine de plus en plus française.

Cette tendance était tellement irrésistible qu'elle ne fut point arrêtée par l'impopularité des princes angevins substitués momentanément aux descendants mâles de Thierry d'Alsace; quand les souverains nationaux furent remontés sur le trône ducal avec la branche de Vaudemont, la tradition du siècle précédent reprit son empire, et si l'on veut voir ce que fut pour la Lorraine l'effet du choix fait par René II entre la cause française et celle du duc de Bourgogne, M. de Dumast en instruira le lecteur curieux avec trop d'éloquence, avec une vérité trop saisissante pour qu'il me vienne en pensée de recommencer, même le plus brièvement possible, cet admirable récit.

C'est à dater de ce moment, c'est à partir du jour où René rendit si généreusement et si chrétiennement les derniers devoirs à son téméraire rival, tombé sous les murs de Nancy, que le grand rôle de la Lorraine s'établit en Europe, et qu'une prospérité intérieure inouïe, avec tout l'éclat que peut donner la culture des arts, récompensa les efforts de ces souverains, si dignes du nom de pères de leurs sujets. A Dieu ne plaise que je conteste aucun des traits de ce merveilleux tableau, ni que,

par une comparaison fâcheuse, j'envie à la Lorraine un ordre, un repos, un développement paisible et régulier dont la France cessa bientôt de jouir. Mais, convenez-en avec moi, si la Lorraine fut alors véritablement grande et heureuse, c'est qu'elle ne cessa pas un moment d'être française ; et cela dans les conditions de la féodalité encore si puissante et pour ainsi dire rajeunie. Remarquez que je ne m'appesantis pas sur les questions d'hommage ou d'indépendance absolue. Que les ducs de Lorraine n'aient été vassaux du roi de France que pour le Barrois et que quant au reste ils aient marché sur la même ligne que les souverains du premier rang, peu importe aux résultats de l'histoire, et il me semble que M. de Dumast se montre trop préoccupé de ces prérogatives honorifiques. Les ducs de Lorraine ont mieux servi la cause générale de la France, parce que la politique ombrageuse des rois ne se sentait pas même un prétexte comme en Bretagne pour attenter à leur franchise, et c'est un résultat dont je me réjouis. Mais le moment arrive où le morcellement féodal n'est plus possible à maintenir : la Réforme a secoué le joug de l'arbitrage pontifical ; les grandes puissances se forment sans obstacles aux dépens des petits intérêts ; et à peine formées, elles se précipitent les unes sur les autres : si l'on n'est pas pour Charles-Quint, il faut être pour François 1er. Oh ! c'est alors surtout que j'aime à trouver un prince lorrain à la tête des défenseurs de notre pays : François, duc de Guise, le héros le plus français du XVIe siècle, debout sur la tranchée croulante de Metz, et forçant à s'éloigner notre orgueilleux adversaire, telle est la figure éclatante qui résume pour moi l'admirable histoire qui a donné la Lorraine à la France plus de cinq siècles avant que son incorporation politique eût été enfin consommée.

A une autre époque, j'ai étudié très-attentivement l'histoire de la maison de Guise, et, sans rapporter de cette étude une apologie aussi complète que la vôtre, j'ai bien montré que la réputation de ces illustres personnages, déjà si mal compris et si calomniés de leur vivant, avait été systématiquement sacrifiée après le triomphe définitif de la maison de Bourbon. Le jour de la justice aurait donc dû venir plus tôt pour les Guise, et je pense que cette réhabilitation serait plus éclatante et moins contestée si vous aviez établi une distinction plus marquée entre les hommes : quand on entreprend de relever le piédestal de Henri-le-Balafré, on diminue la proportion de son père, le plus grand et le plus pur de sa branche. Il y a aussi, permettez-moi de vous le dire, une certaine exagération à nier que ces hommes aient eu l'ambi-

tion du trône qu'ils ont touché de si près. Les fils de Henri II étaient devenus l'objet de la haine ou du mépris public ; le sentiment populaire voyait dans les Guise les sauveurs de la patrie et les soutiens du catholicisme ; Henri de Navarre, suspect comme protestant, n'était pas encore en état de forcer les suffrages ; sans le crime de Blois, il y a tout à parier que la couronne serait tombée de la tête de Henri III, et le duc de Guise était tout prêt à la relever. Dieu épargna aux Guise cette usurpation, et dès lors on put prévoir que le rôle de la maison de Lorraine était terminé en France. Sans doute la branche aînée n'avait pris aucune part à ce mouvement ; mais elle en aurait profité, au moins pour la gloire, et l'échec de ses puînés la constituait forcément en adversaire de la maison triomphante.

De là cet antagonisme déplorable retardé par la prudence de Charles III et de son fils le bon Henri, précipité par l'âpreté tyrannique de Richelieu, mais qui rendait désormais impossible le bon voisinage des descendants de Hugues Capet et de ceux de Thierry d'Alsace. Rien ne pouvait désormais empêcher que ce qui était réellement France depuis si longtemps le devînt de droit comme de fait. La féodalité, dont on peut regretter quelques brillants aspects, mais dans laquelle l'observateur impartial reconnaît plutôt une ressource temporaire qu'un système approuvé par la justice, la féodalité avait fait son temps ; et si vous prétendez que la France a commis un crime en aspirant à s'assimiler intimement la Lorraine, votre accusation s'étendra à tous les hommes qui ont fait la grandeur morale et intellectuelle de notre pays pendant le XVIIe siècle, y compris les saints personnages qui ranimèrent chez nous la grandeur du Catholicisme.

Dans ses malheurs, la maison de Lorraine a fourni l'un des exemples les plus extraordinaires que présente l'histoire, celui d'un prince exilé de ses Etats qui, en acceptant le service d'une puissance étrangère, sut par ses vertus et son courage se mettre au-dessus de tous les heureux de sa race. Charles V est à mes yeux le plus grand homme de la maison de Lorraine, et son premier titre pour moi est d'avoir cherché sa grandeur sur un autre théâtre que celui des désastres de sa maison. Le dernier duc de Guise voulut de même relever son nom par des entreprises chevaleresques et lointaines ; le duc de Mercœur, après avoir tenu le dernier contre Henri IV, alla mourir dans un combat contre les infidèles, comme un croisé du XIe siècle. Tous ces princes magnanimes se soumettaient à l'arrêt de la destinée ; ils sentaient bien que le sol de la France se dérobait sous leurs pas. Léopold rentré, mais, pour dire la

vérité, à peine rétabli en Lorraine, ne songea qu'à cicatriser pendant sa vie les plaies de ses Etats héréditaires, et l'on s'étonne encore de la facilité avec laquelle son fils accepta l'échange de la Toscane.

Cinq ou six grandes familles ont été les instruments de tout ce que la Providence a fait de grand et de bon en Europe depuis la formation de la société moderne ; toutes ces familles ont eu leur berceau en France ou à la porte de la France, ou de bonne heure ont puisé largement à la source du sang français. A mesure que l'Europe a grandi, elles ont grandi elles-mêmes, et peu à peu le sol national est devenu trop étroit pour les contenir simultanément. De là une suite d'exils volontaires ou forcés, tandis que croissait la fortune de la maison la plus nationale, celle à laquelle appartient le privilége de s'appeler la maison de France. Les Plantagenet ont d'abord pris le chemin de l'Angleterre ; les Habsbourg nés sur nos frontières ont porté dans l'Orient le génie ambitieux de la maison de Bourgogne ; les Luxembourg avaient suivi la même voie. La maison de Lorraine est allée plus tard encore confondre sa grandeur exilée avec la grandeur mourante de la maison d'Autriche : sorte de colonisation des grands noms et des grandes races, qui laisse inévitablement derrière elle des douleurs, des regrets et des ruines, mais qui, en obéissant à la volonté divine, accomplit l'œuvre d'expansion du Christianisme sur le globe.

Je m'arrête, Monsieur ; en voici déjà bien long pour le lecteur qui me suit, pour le temps dont je dispose et pour le poids de mes douleurs privées. J'attends avec impatience la suite de votre travail. Cependant vous me permettrez de vous dire une autre fois comment j'entends *qu'il était bon d'abaisser l'Autriche*. C'est dans cette seconde lettre que ressortira surtout le côté catholique du sujet dont j'ai entrepris de parcourir les principales considérations.

Agréez, etc.

Ch. Lenormant.

A PROPOS D'UN PAPILLON.

J'ai bien des fois, je le confesse, quoique ce soit une assez mauvaise note, changé de logement à Paris; je n'ai jamais eu qu'un seul voisin. J'entends voisin dont j'aie su le nom et la vie, chez qui j'aie pénétré et avec qui j'aie établi des relations de bon voisinage. Quant à des inconnus logeant à ma porte et s'essuyant économiquement les pieds sur mon paillasson, séparés de moi par une mince cloison de planches, jasant ou ronflant à quelques centimètres de mon chevet, hélas! je n'en ai expérimenté que trop; mais je m'imposais la loi de ne point m'informer d'eux et d'ignorer ce qu'ils étaient autant qu'ils me permettaient eux-mêmes de l'ignorer. Qui n'a éprouvé ces petites misères des appartements de Paris? Je puis même dire que si j'ai si souvent chargé mes dieux pénates sur le dos d'un Savoyard à veste de velours, ç'a été précisément pour fuir mes voisins. L'un jouait de la clarinette, un autre chantait faux, un autre développait avec ardeur, sur un violon grinçant, le germe douteux de son talent à venir. J'ai entendu les colères des maris, les aigres ripostes des femmes, les cris des enfants; j'ai assisté malgré moi à bien des scènes d'intérieur; j'ai été mis dans la confidence de bien des secrets affligeants. J'ai suivi, ô douleur! les progrès de la jeune pianiste donnant de brillantes espérances, de l'intéressante élève du Conservatoire s'escrimant jour et nuit sur un clavecin de louage; j'ai eu dans l'oreille les gammes et les études de mains, et je n'hésite pas à déclarer que c'est encore le plus importun de tous les bruits qui peuvent importuner un honnête homme retiré au sanctuaire de son foyer.

Enfin, après plusieurs essais malheureux, je réussis à trouver cette merveille : un voisin solitaire et silencieux. La régularité de ses habitudes, son absence du domicile pendant les heures de la journée consacrées au travail des bureaux, annonçaient un employé. Le dimanche,

il restait enfermé toute la journée dans sa chambre, où il ne recevait aucune visite. Notre corridor commun était assez étroit pour que deux personnes qui s'y croisaient dussent mettre quelque attention à ne pas se froisser. Je remarquai d'abord que dans nos rencontres fortuites mon voisin s'effaçait avec une simple et froide politesse que je m'attachai, de mon côté, à lui rendre. Nos relations se bornèrent à cela pendant plusieurs mois et suffisaient à nous donner les sentiments d'une estime réciproque, sans qu'aucun de nous cherchât à les rendre plus intimes. Je vins à tomber assez sérieusement malade. Au milieu d'une nuit de fièvre, je reconnus avec surprise, en ouvrant les yeux, mon voisin, assis auprès de mon lit. Il se leva sans rien dire, me tâta le pouls, arrangea mes oreillers, me fit boire de la tisane et se rassit en silence. J'étais trop faible pour demander des explications; j'acceptai forcément ses soins, qu'il me prodigua pendant plusieurs jours avec le dévouement d'un ami et l'intelligence d'une garde. Dès que je pus parler, je fis venir une sœur de Bon-Secours, ce qui sembla contrarier mon obligeant voisin. Ses visites devinrent rares et courtes, et un jour, s'étant rencontré avec un prêtre de mes amis qui était venu me voir, il sortit brusquement et ne reparut plus.

Aussitôt rétabli, on comprend que j'eus hâte d'aller lui exprimer ma reconnaissance et lui demander l'autorisation de cultiver des rapports commencés par tant de bienveillance de sa part. Je le trouvai réservé, embarrassé, visiblement désireux d'abréger l'entretien. Pourtant je mis tant d'effusion et de chaleur dans mes protestations que la glace se rompit. Il me dit en souriant que je m'animais trop pour un convalescent, et que, dans l'intérêt de ma santé, il fallait bien me céder, quoique ce fût faire violence à ses habitudes de retraite absolue. La conversation prit dès-lors une allure franche et cordiale.

Mon voisin était un homme d'environ cinquante ans, maigre et de haute taille, le dos déjà légèrement voûté, le front plissé par le souci ou le travail. Il se nommait Rigaud. Il était chef de bureau dans un ministère; c'était là sa profession lucrative, son gagne-pain; mais ce n'était pas l'intérêt de sa vie. Un simple coup d'œil jeté sur les parois de sa chambre indiquait quel était cet intérêt. Tous les murs étaient revêtus intérieurement de casiers de bois blanc renfermant des cartons étiquetés, où se lisaient les noms savants de toutes les variétés des lépidoptères. Mon voisin Rigaud, si grave, si concentré, si austère, avait la passion des papillons. Une vaste bibliothèque contenait de beaux livres et des atlas reliés, tous relatifs à

l'histoire naturelle, et principalement à l'entomologie. Le reste de son mobilier était d'une propreté modeste ; il vivait sobrement, chichement, consacrant à sa passion de collectionneur toutes ses épargnes comme tous ses loisirs.

J'appris de lui que dans sa jeunesse il avait étudié la médecine, ce qui m'expliqua les soins éclairés qu'il m'avait donnés ; mais il s'était senti, en même temps qu'un vif attrait pour les sciences naturelles, une invincible répugnance pour la pratique de l'art de guérir, qui lui paraissait trop incertain, trop conjectural. Ne pouvant approfondir également toutes les branches de la science, il s'était attaché de préférence aux papillons, dont les charmantes couleurs, les transformations merveilleuses, les innombrables espèces ont de quoi captiver l'observateur, et qui n'exigeaient pas un espace et des dépenses trop disproportionnés avec ses ressources. Il avait donc laissé la trousse du docteur pour les épingles et les plaques de liége. Il fabriquait, remplissait, étiquetait lui-même ses cartons, et était parvenu, en plus de trente ans d'efforts assidus, à se composer la collection la plus complète de Paris, que cependant tous les jours il perfectionnait encore. Il ne se contentait pas d'observations sur la nature morte ; il soignait aussi des œufs, il élevait des chenilles, il assistait à la formation des chrysalides, il épiait leur réveil, et, sur une terrasse exposée au midi, il cultivait des arbustes et des fleurs enfermés sous un menu grillage, cage parfumée où s'ébattaient au soleil ces frêles et brillants volatiles qui ne gazouillent pas et qui ne vivent qu'un jour.

Je fus frappé de la constance de cette passion unique, qui avait pour objet le symbole même de l'inconstance, et je regrettai d'abord de voir toute une vie d'homme intelligent vouée solitairement à des soins si futiles. Parvenue à ce degré, la persévérance est presque du génie ; une pareille faculté d'application, dirigée vers un but plus sérieux, eut pû enfanter de grandes choses, et faire de mon voisin Rigaud une des lumières de l'humanité, au lieu d'un stérile maniaque. D'un héros à un fou, il n'y a souvent pas plus loin que du sublime au ridicule. Mais je réfléchis que sans doute quelque chagrin profond, quelque blessure inguérissable du cœur l'avait dévoyé dès sa jeunesse, et cette pensée m'émut pour lui d'une véritable sympathie. D'ailleurs cet homme avait une autre existence honorable et utile que je n'avais pas sous les yeux ; dans ses fonctions administratives, il était certainement esclave du devoir, droit et probe jusqu'au scrupule ; il payait sa dette à la société, il lui rendait tous

les jours d'éminents services. Je n'avais pas à critiquer l'emploi de ses loisirs. Tant d'autres, à qui l'on ne songe à rien reprocher, les emploient d'une manière plus frivole encore, et surtout moins innocente ! Et puis, est-ce donc une science vaine que celle de la nature ? La contemplation des merveilles de la création n'élève-t-elle pas l'âme jusqu'à l'adoration de leur divin auteur, visible dans la magnificence de ses œuvres ! Je rendis donc bientôt à mon voisin Rigaud toute mon estime, qu'au premier moment j'avais éte tenté de lui marchander.

Il ouvrit devant moi ses trésors, en m'expliquant que depuis plusieurs années il n'avait fait cet honneur à personne. Une séance eût été bien insuffisante; mais encouragé par son empressement et son obligeance, je multipliai mes visites. A chaque fois il déployait sous mes yeux quelques nouvelles richesses, en suivant méthodiquement l'ordre de ses classifications. J'ai souvent remarqué que les hommes les plus taciturnes et qui ordinairement recherchent le plus la solitude deviennent d'une singulière loquacité lorsqu'une circonstance extraordinaire fait violence à leurs habitudes. Il semble que les paroles longtemps comprimées rompent leur digue, et s'échappent avec d'autant plus d'abondance. Ainsi faisait mon voisin Rigaud. Il détaillait complaisamment la composition de chacun de ses cartons, l'historique des efforts faits pour se procurer les sujets rares et précieux. Sa physionomie si calme se transfigurait de plaisir lorsqu'il me montrait tel papillon qu'il était le seul à posséder à Paris, et qu'il avait obtenu d'un échange avec un amateur de Calcutta. Il paraissait satisfait de l'attention que lui prêtait son profane auditeur, et je dois dire qu'en effet je trouvais à ses démonstrations un intérêt inattendu. Son élocution était rapide, correcte, élégante même, mais d'une désolante sécheresse, et complétement dépourvue du sentiment poétique et religieux qui me semble devoir animer les tableaux de la nature.

Un jour nous étions assis côte à côte sur des bancs, au milieu de sa silencieuse volière. C'était une douce et pure matinée du mois de juin, c'était le jour solennel de la Fête-Dieu. Je remarquai avec peine, bien que ce ne fût pas une observation nouvelle, que mon docte professeur avait sa robe de chambre et ses pantouffles, en homme qui le dimanche ne sortait jamais. Le ciel était sans nuages, les rayons du soleil échauffaient la terrasse et y épanouissaient mille fleurs dont de nombreux p - pillons se disputaient les sucs embaumés. Les bruits de la grande v n'arrivaient à nos oreilles qu'en échos affaiblis, parmi lesquels je distinguais l'appel chrétien des cloches de plusieurs églises. Je fus pris d'un

mouvement d'attendrissement en pensant aux joies si vives de mon enfance, à ces belles processions matinales que j'ai suivies dans des campagnes religieuses, où l'homme et la nature semblent confondre leurs hommages pour célébrer ce jour qui est véritablement la fête de la création. En ce moment, mon voisin ne m'apparut plus que comme un froid assembleur d'insectes, inférieur aux objets mêmes de sa folle manie; car ses papillons du moins battaient des ailes comme s'ils étaient impatients de s'échapper de leur prison pour aller se mêler à l'harmonie universelle; et dans leur prison même ils avaient un air de fête, et racontaient à leur manière la gloire de Dieu. J'en vis un qui se collait contre le grillage et paraissait chercher une issue; je le saisis par ses blanches aîles repliées, en m'attachant à en froisser le moins possible les poudreuses écailles, et soulevant résolument un des châssis je le lançai dans l'espace.

Va, lui dis-je tout haut en suivant des yeux les capricieuses évolutions de son libre essor, jusqu'à ce qu'il eût disparu dans un rayon du soleil, va, créature éphémère, où le souffle de la brise t'emporte, où je voudrais voler avec toi. Si ta vie est courte, qu'au moins elle soit heureuse, et que ton jour unique soit le plus beau de tous tes jours. Hâte-toi de franchir les faîtes de ces tristes maisons, dont la plupart ne font monter vers le ciel que de la fumée; sors de la cité ingrate, va loin, bien loin, jusqu'à cet humble village dont je ne désapprendrai jamais le chemin. Là tu trouveras la joie dans tous les cœurs et sur tous les fronts. Là tu entendras de pieux cantiques s'élever du creux des vallées, avec le chant des oiseaux, avec le bourdonnement des abeilles, avec la voix argentine des cloches, avec le murmure des ruisseaux. Là, entre les haies d'aubépine, d'ajoncs et de genêts dorés, tu verras serpenter les croix, les bannières, les drapeaux bigarrés, les images des saints; tu verras des enfants en blanches robes de lin puiser dans leurs corbeilles et répandre dans les airs comme une neige printannière; tu verras la procession rustique s'arrêter devant un gracieux reposoir, et le soleil des âmes resplendir sur la foule agenouillée, du milieu de la mousse et des fleurs. Arrête là toi-même ta course fatiguée, et ne crains pas de te poser sur les lys de l'autel. Puis voltige légèrement autour de la tête nue des fidèles, parle de moi à ceux qui ne m'ont pas encore oublié, dis-leur bien qu'ils me sont restés chers, et que je t'ai chargé, messager céleste, de leur apporter sur tes aîles un battement de mon cœur. —

Mon voisin Rigaud m'écoutait avec un mélange d'étonnement et de compassion. Dès que j'eus cessé de parler, il me saisit la main, je crus un

moment que c'était pour la serrer d'une étreinte sympathique, mais je vis bientôt qu'il s'attachait seulement à compter les pulsations de l'artère. Je me retirai vivement, et ne pus réprimer un mouvement d'horreur, comme si j'avais touché un cadavre. En ce moment, j'entendis sonner onze heures à ma paroisse. — « Excusez-moi, dis-je avec une sorte d'affectation, il faut que je vous quitte pour aller à la grand'-messe. » Et je sortis précipitamment.

J'eus peine à pénétrer dans l'église, dont la foule à flots pressés assiégeait les portes. Je n'ai pas, je l'avoue, dans la maison du Seigneur la dévote audace de ces faibles femmes, de ces tremblantes jeunes filles que l'on voit fendre intrépidement l'affluence la plus compacte, écartant les chaises, bousculant les gens jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à appuyer mollement leurs genoux timides sur leur prie-dieu de velours. Je préfère la place où je dérange le moins, où je suis le moins dérangé. Je me blottis donc modestement au fond d'une chapelle latérale, adossé contre la muraille, à l'abri des piétinements. La vaste enceinte était pleine de fidèles. L'or des vases sacrés, la flamme des cierges, les ornements des officiants étincelaient sur l'autel, parmi les orangers, les myrtes, les lauriers roses, tous les tributs des serres et des jardins ; une légion de prêtres et de lévites garnissait les stalles du chœur; au milieu, cinquante musiciens exécutaient les chefs-d'œuvre de Mozart et de Pergolèse; l'orgue répondait de sa voix puissante, emplissant la nef de ses majestueux accords, et la prière montait avec les flots d'harmonie et de parfums vers ces voûtes épaisses qu'elle perce si aisément pour s'élever jusqu'au ciel. Puis, le saint sacrifice achevé, il se faisait dans toute l'église un religieux silence, au signal d'une humble sonnette agitée par un enfant, et l'on n'entendait plus que la voix grêle d'un vieillard, bénissant trois mille têtes inclinées au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Aussitôt une musique militaire, muette jusqu'alors, éclatait en transports d'allégresse; tout le chœur s'ébranlait, le dais de brocart aux brillants panaches se soulevait, et l'ostensoire d'or faisait le tour de l'église dans un nuage d'encens, sous une pluie de fleurs.

Je pensai bien encore à la simple fête de village, mais je sentais en même temps, aux émotions de mon cœur, que les pompes des grandes cérémonies, les magnificences du culte ont aussi leur poésie, qu'elles relèvent l'âme paresseuse, qu'elles l'excitent à la vive adoration de celui qui est à la fois le Dieu des chaumières et celui des trônes, et dont le berceau reçut les somptueux présents des Mages de l'Orient aussi bien que les

hommages des bergers. Précieux enseignement qui répondait à l'avance aux déclamations des sophistes, qui concilie merveilleusement les inégalités sociales avec l'égalité devant Dieu, et qui condamne à la fois l'orgueil des grands et la jalousie des petits. Je m'abîmai dans les profondeurs de ces méditations; puis je songeai tristement à tant de malheureux qui ont perdu la foi de leur enfance, pour qui ce beau jour ne différait pas des autres jours; et insensiblement l'image de mon pauvre voisin Rigaud se représenta d'une manière distincte à ma pensée. Que faisait-il, pendant que d'un bout du monde à l'autre tous les cœurs chrétiens s'unissaient dans un même acte d'adoration et d'amour? Sans doute il se livrait à la contemplation de quelque chétif insecte, et son âme desséchée ne savait même pas lire dans la nature la gloire de son auteur. Je me reprochai de l'avoir quitté si brusquement; je me demandai si je n'avais pas une mission à remplir auprès de lui. Il me semblait que j'avais contracté une dette de reconnaissance envers lui; qu'en échange des soins qui avaient peut-être préservé ma vie, je lui devais tous mes efforts pour lui rendre une vie d'un prix bien plus élevé qui l'avait abandonné. Mais comment entrer en matière? n'avais-je pas à craindre de l'irriter? que dire à un homme beaucoup plus âgé, et évidemment beaucoup plus instruit que moi? et n'y aurait-il pas outrecuidance à entreprendre de discuter avec lui?

J'agitai ces pensées dans mon esprit le reste de la journée, je dînai de bonne heure, et rentrant aussitôt après, je frappai droit à la porte de mon voisin Rigaud, ne sachant pas encore ce que j'allais lui dire. Nous étions vis-à-vis l'un de l'autre dans une position singulière. Il me croyait fou, je ne le trouvais pas moins déraisonnable; il plaignait l'état de mon cerveau, je plaignais celui de son âme, et tous deux, animés des sentiments d'une mutuelle bienveillance, nous désirions réciproquement nous guérir. L'idée me vint tout à coup de lui en faire l'observation.

« Avouez, lui dis-je en souriant, que la situation est étrange. Ce matin je vous ai paru atteint de vertiges, d'exaltation, d'hallucinations, et autres mots polis qui signifient en bon français que vous me croyez fou, n'est-il pas vrai? Je prétends que vous vous trompez, et que je n'ai jamais été plus raisonnable, ce qui ne prouve encore rien, car tous les pensionnaires de Charenton en prétendent autant. Mais je veux conserver pour quelque temps les bénéfices de votre erreur, et je vous demande de me permettre de dire toutes les folies qui me passeront par la tête.

— Je vous écoute, répondit avec un flegme doctoral mon voisin Ri-

gaud, bien confirmé par ce début dans l'opinion qu'il s'était formée de mon état mental.

— Eh bien ! repris-je, sachez que j'éprouve précisément à votre égard la même impression que je vous ai fait éprouver ; je vous crois l'esprit malade; je pense être plus sage; je voudrais vous guérir et devenir, comme dans certaine fable de La Fontaine, le fou qui vend la sagesse. Lequel de nous deux se trompe ? et comment me démontrerez-vous que c'est moi ? Qui vous garantit seulement la réalité de ma présence ici, des paroles que je prononce, de ma personnalité même ? Qui vous répond que vous veillez, que tout ce que vous croyez voir et faire n'est pas un songe, *ægri somnia?* Je vous défie de me le prouver.

— Rien ne se prouve en ce monde, dit mon interlocuteur en hochant la tête ; tout est matière à discussion et à controverse, sans que l'esprit humain puisse jamais se flatter de posséder une certitude. Voilà pourquoi je hais les spéculations métaphysiques, pourquoi j'évite la société des hommes et n'ai trouvé de repos que dans l'observation solitaire des phénomènes de la nature. Ici, du moins, le doute ne peut m'atteindre ; tout est positif, rigoureux, palpable ; des instruments d'une précision mathématique rectifient les erreurs de mes organes ou suppléent à leur insuffisance, et le microscope me révèle ce qui échappe à ma vue. Et après tout, s'il m'abuse, je n'ai personne pour m'ôter cette dernière illusion.

— Je prétends vous l'enlever, m'écriai-je. Vous n'êtes pas plus certain des réalités physiques que des vérités morales ; car c'est la même intelligence, essentiellement faillible, qui perçoit les unes et les autres. Je vais vous soutenir que tous vos cartons bien aimés sont vides ; vous êtes convaincu qu'ils sont pleins de papillons : pourquoi ? Vous ne le savez que par le témoignage de votre mémoire, faculté décevante qui vous a trompé souvent et peut vous tromper en ce moment encore. Vous croirez me confondre en ouvrant ces cartons, en me montrant les papillons qui les remplissent : vain effort ! Je vous soutiendrai que je ne les vois pas, que vous êtes le jouet d'une hallucination, d'un éblouissement, et qu'il n'y a rien de moins sûr que le témoignage des sens. Que ferez-vous alors ? Vous appellerez un tiers à prononcer entre nous, c'est-à-dire que vous invoquerez le témoignage des hommes, le plus incertain de tous ; car les hommes s'égarent, et, en outre, ils sont menteurs : *omnis homo mendax,* dit l'Ecriture. Et pourtant vous êtes bien obligé d'en venir là et de vous confier, en définitive, à la foi d'autrui. Mon ar-

gumentation vous irrite, vous vous reprochez ce mouvement généreux auquel je dois de vous avoir connu; vous regrettez déjà votre solitude. Vous pensiez donc être vraiment seul? Erreur, mon cher voisin; vous viviez tout au moins avec des livres. Et qu'est-ce qu'un livre, sinon le témoignage d'un homme? Vos instruments, dont vous vantez la précision, ne sont-ce pas des hommes qui les ont conçus, dessinés et fabriqués? »

Mon voisin Rigaud était en effet visiblement impatienté. Il poussa un douloureux soupir, qui accusait le mal profond du scepticisme qui le dévorait.

« Où en voulez-vous venir? dit-il avec une brusquerie inaccoutumée. Et si vous réussissiez à élargir encore dans mon esprit la plaie saignante du doute, quel profit en tireriez-vous?

— Rassurez-vous, répondis-je. Tout fou que je suis, je ne le suis point assez, grâce à Dieu, pour révoquer en doute la réalité des phénomènes que vous observez. Je crois fermement à vos livres, à vos instruments, à vos papillons, à la nature physique et à ses admirables lois. Mais je crois tout aussi fermement à d'autres réalités, à d'autres lois, qui ne me paraissent pas moins démontrées et qui constituent le monde moral. Et j'y crois, comme tout ce que vous croyez, sur des témoignages.

— Vous ne les voyez pas, interrompit mon voisin Rigaud.

— L'aveugle ne voit pas les couleurs, repris-je. Cela lui donne-t-il le droit de les nier ou seulement d'en douter? D'ailleurs, j'estime autant le témoignage de ma conscience que celui de mes yeux, et je vous assure même qu'il m'a bien plus rarement trompé.

— La conscience, dit mon voisin Rigaud, flambeau vacillant, ou plutôt prisme changeant, à travers lequel chacun voit des choses différentes. Quelle confiance voulez-vous qu'il m'inspire? Il y a autant de consciences que d'hommes. Singulier témoignage, vous en conviendrez, que celui qui varie selon le méridien et le degré d'éloignement du pôle. Un des vôtres l'a dit éloquemment, et vous ne le désavouerez pas : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. Lui-même, suivant vous, malgré tous ses efforts pour soumettre au joug de l'autorité les incertitudes de sa pensée, n'a pas su se préserver d'erreur. Vous le tenez pour tant soit peu entaché d'hérésie, et moi je n'ai que trop le droit de le citer comme le plus décourageant des sceptiques.

— Blaise Pascal, répartis-je, a été aussi illustre géomètre qu'illustre

penseur. Il a fouillé aussi profondément la nature physique que la nature morale. Malgré tout son génie, il a commis plus d'une erreur scientifique, reconnue depuis. Cela l'empêche-t-il d'être un des princes de la science ? Cela vous rend-il la science même suspecte ? En aucune façon. Eh bien, il en est de même pour l'autre objet de ses méditations. Une hésitation ou une méprise de Pascal sur un point de doctrine ne l'empêche pas d'être, dans l'ensemble de ses œuvres et de sa vie, un des plus grands parmi les hommes de foi ; elle ne prouve rien de plus contre la vérité religieuse que ce léger nuage qui passe et obscurcit un instant notre vue ne prouve contre le soleil. Ces doutes, ces erreurs, qui flottent entre la vérité et nous, ne sont qu'une vapeur qui s'élève de nos cœurs, comme les nuages ne sont que des émanations de la terre. Dieu et le soleil sont au-dessus, dans leur éclatante splendeur. »

Mon voisin Rigaud s'était levé, et se promenait à pas lents sur la terrasse, en proie à une agitation violente, mais contenue. Tout à coup il s'arrêta en face de moi, et laissa tomber ces paroles d'une voix brève et saccadée :

« Vous venez, jeune homme, de prononcer des mots funestes, le trouble et le désespoir de ma vie : Dieu, la foi, la vérité religieuse. Qui m'expliquera ces énigmes ? Qui me guidera dans ce labyrinthe de toutes les folies, de toutes les superstitions humaines ? L'histoire n'est qu'une lutte de religions contraires qui se nient, s'excluent, se convainquent réciproquement de mensonge, et s'élèvent sur les ruines les unes des autres. L'histoire particulière du christianisme n'est qu'une suite de schismes et d'hérésies. Partout les hommes se sont querellés, anathématisés, brûlés, massacrés au nom de la religion. Le fanatisme a fait couler des torrents de sang sur le monde, la superstition l'a rempli et le remplit encore de ses visions. Comment voulez-vous qu'on puisse discerner ce que vous appelez la Vérité au milieu de toutes ces extravagances ?

— Je vous répondrai toujours, mon cher voisin, dis-je, par le même argument *ad hominem*. En fait de contradictions et de disputes, de bévues des lettrés et de fantasques imaginations du vulgaire, la science n'a rien à reprocher à la religion. Les systèmes scientifiques se sont également niés, exclus, convaincus réciproquement de mensonge ; les querelles de savants sont d'une aigreur proverbiale, et malgré tant d'académies, tant de professeurs, tant de cours publics, tant de livres répandus par millions, l'immense majorité des hommes continue à vivre dans une profonde ignorance, et à entretenir sur les lois de la nature les plus ridicules préjugés.

Et pourtant vous croyez à la science, et vous avez raison. Ne soyez donc pas surpris que je croie tout aussi fermement à la religion. C'est un besoin de l'esprit humain bien plus universel que celui de la science, et remarquez que tout l'avantage est ici de mon côté. Car enfin, le monde entier s'est fort bien passé, jusqu'à une époque récente, de vraies notions scientifiques. La terre a tourné six mille ans dans l'espace sans qu'aucun de ses habitants s'en doutât. L'histoire des sciences est toute moderne; c'est à peine si vous la faites remonter à deux ou trois siècles en arrière; plus haut, vous ne trouvez çà et là que quelques vagues lueurs, bien mélangées d'ombre. L'histoire des religions, au contraire, et plus spécialement l'histoire du christianisme, se confond avec celle de l'humanité elle-même, et remonte sans interruption jusqu'à son premier berceau. Elle nous montre, à travers tous les âges, les hommes en possession d'un corps invariable de doctrine; ses livres, de votre propre aveu, sont les plus anciens du monde; ces psaumes sacrés qu'aujourd'hui même à l'église je chantais avec les prêtres et la foule des fidèles, il y a quarante siècles qu'ils ont été composés, et que l'univers les répète. Et de plus, la religion, qui est la même pour tous les temps, est aussi la même pour toutes les intelligences, quelle que soit leur culture; l'ignorant la comprend, la sent aussi bien, souvent mieux que le savant; la foi du charbonnier vaut celle du plus illustre génie. Qu'importent donc ici ces divisions déplorables qui ont troublé votre pensée? Elles sont le résultat de la liberté, de la mobilité de l'esprit humain; elles ne rendent que plus merveilleux le prodige de la persistance d'une doctrine immuable au milieu de tant de contradictions. Et croyez-moi, avec un peu de bonne volonté il n'y a rien de plus aisé que de discerner la vérité à travers toutes ces disputes, et de la reconnaître à son caractère incommunicable de perpétuité. »

Je me tus. Mon voisin Rigaud garda lui-même le silence. Il reprit sa lente promenade, les yeux baissés, évitant de rencontrer les miens. Le soleil s'était couché, les fleurs avaient refermé leur calice, les papillons replié leurs aîles. Quelques feuilles de roses, quelques insectes inanimés jonchaient le sol, et attestaient les ravages que le temps avait faits en une seule journée sur ce petit point de l'espace. J'entendis un cri prolongé, strident, lugubre, qui semblait sortir du pied d'un buisson de rosiers du Bengale. J'écoutai quelques minutes sans parvenir à m'en rendre compte; c'était comme une plainte de la terre, déplorant le départ du soleil; comme un gémissement de la nature qui aurait voulu arrêter la marche

du temps. Curieux et étonné, je me penchai sur l'endroit d'où partait ce bruit étrange ; à la lueur du crépuscule j'aperçus un gros papillon *tête de mort*, qui s'éveillait à l'approche des ténèbres, et qui bientôt prenant son vol alla heurter le grillage de ses vigoureux coups d'aile. Mon docte voisin m'avait décrit peu auparavant cette énorme phalène, la seule de l'immense famille des papillons qui soit pourvue d'une voix ; il m'avait expliqué que ce n'est pas une voix véritable, mais le résultat de je ne sais quel frottement de la trompe, et à cette occasion il s'était moqué des terreurs superstitieuses souvent causées dans les campagnes par le cri de cet *oiseau de mort*. Je l'avoue, malgré ces explications la vue de l'insecte géant, la figure de squelette peinte sur son corsage, son cri sinistre, le souvenir même des frayeurs qu'il répand dans l'imagination populaire, m'impressionnèrent vivement. Je compris ces frayeurs, et fus bien près de les partager. Je sentis un frisson qui parcourait mes veines, et me faisait tressaillir. La pensée de la destruction, si bien liée à l'impression de la nuit qui tombe, s'empara de mon esprit. Je cueillis une fleur flétrie, qui pendait tristement renversée sur sa tige ; elle avait perdu tous ses parfums du matin ; elle s'effeuilla entre mes mains, en y déposant un brillant papillon qui venait d'expirer dans sa corolle. Je contemplai ces débris plutôt des yeux de l'âme que de ceux du corps, pendant que dans l'azur assombri des cieux les étoiles commençaient à scintiller, et que la lune, encore invisible, dorait devant moi la cîme des édifices. Tout à coup elle apparut au détour d'une maison élevée qui me la cachait, et m'inonda de sa clarté mélancolique.

« O nature, m'écriai-je, impuissant à maîtriser davantage mon enthousiasme, tu me pénètres à la fois d'admiration et d'épouvante ! Mère féconde et barbare, tu ne te lasses pas de produire avec amour des myriades d'êtres, tous destinés à assouvir ta cruelle et insatiable faim. C'est toi que représente l'antique fable de Saturne dévorant ses propres enfants. Tu ne les laisses même pas jouir en paix des beaux jours que tu leur envoies ; ta rage impatiente n'attend pas l'hiver et les tempêtes, et tu sais mêler un poison délétère aux plus tièdes haleines du printemps. Tu frappes le papillon sur la fleur, la fleur sous le rayon qui l'a fait éclore, l'homme au milieu de son bonheur. Partout la mort insulte à la vie et l'entraîne dans le tourbillon de ces danses macabres que dessinait l'imagination de nos pères. Combien de millions d'existences fauchées en ce seul jour, où la rosée du matin était si douce, la brise si caressante, où le soleil semblait si bien nous sourire ! Le soleil lui-même

aura son tour. Tous ces globes lumineux qui se balancent dans l'espace seront réduits en poussière. Ils ne le savent pas, et nous, chétifs grains de sable perdus comme des atômes dans l'immensité de la création, nous le savons. Seuls entre tous les êtres, nous avons la conscience de la dissolution qui nous attend. Pourquoi ce fatal privilége, qui empoisonne toutes nos joies ? Pourquoi ne nous est-il pas donné de savourer la vie, comme l'insecte et comme l'oiseau, sans souci du lendemain? O mon Dieu ! j'en vois clairement la raison : c'est que, seuls aussi, nous ne sommes pas condamnés à périr tout entiers ; c'est que vous avez allumé en nous une étincelle divine qui ne doit jamais s'éteindre. Je ne veux pas d'autre preuve de mon immortalité que cette amère pensée de la mort. Ce qui en moi comprend la mort et peut la braver est certainement plus fort qu'elle. Je suis bien ce roseau pensant dont parle Pascal, supérieur à toutes les forces qui le font plier ou le brisent. Je ne regrette donc pas l'amertume qui vient se mêler à mes jouissances ; j'y trouve le secret de ma grandeur et de mes immortelles destinées. Humbles et fragiles créatures, nous rampons sur la terre comme des chenilles ; ce qui nous semble la mort n'est que le sommeil mystérieux de la chrysalide, d'où nous nous réveillerons sous une forme nouvelle, pour nous envoler vers cette région sereine où il n'y aura plus de nuit. »

Je ne sais pas si mon voisin Rigaud, plongé lui-même dans une morne rêverie, avait entendu tout ce monologue. Les derniers mots, dont il était évidemment l'inspirateur, allèrent frapper son oreille d'entomologiste et le ramener au sentiment des réalités physiques. Il s'aperçut que la soirée commençait à être fraîche et m'invita à rentrer dans l'intérieur de l'appartement. Il alluma deux bougies, autour desquelles une infinité de moucherons et de petits papillons vinrent aussitôt tournoyer.

« Vous paraissez vous plaire aux comparaisons, me dit-il ; à mon tour je vais vous en proposer une. Ces insectes éblouis qui se brûlent si étourdiment à la lumière me représentent les vaines agitations des hommes attirés par ce qu'il vous plaît de nommer la vérité. Croyez-moi, c'est une fascination semblable, qui ne peut aussi que vous aveugler.

— Veuillez remarquer, répondis-je, que vos bougies n'éblouissent que les papillons nocturnes. Ceux que Dieu a créés pour voir le jour n'ont rien à redouter de la lumière ; le soleil dans tout son éclat ne les aveugle pas ; il les anime, au contraire, et ils ne vivent que par lui.

— Ne recommençons pas les discussions, reprit-il froidement. Vous

savez que je ne les aime pas ; je les fuis depuis trente ans, et je ne m'attendais pas à les retrouver ici. Souffrez donc que je vous prie de ne plus aborder des questions sur lesquelles nous ne saurions nous mettre d'accord. Les discussions sont au moins inutiles ; car il est bien reconnu qu'elles ne convainquent personne et laissent à chacun son opinion.

— Comme il vous plaira, dis-je. Sans doute il est bien rare que dans une discussion on s'avoue persuadé par les raisonnements de son adversaire : l'esprit humain ne rend pas volontiers les armes, et il en fait presque une affaire de dignité ; mais que de fois les arguments qu'on a cru réfuter demeurent dans la mémoire, au moins comme un doute que l'on s'efforce ensuite d'éclaircir par le travail d'une méditation solitaire ! On ne cède jamais le jour même, souvent le lendemain. Je vous promets de me taire désormais, et je vous demanderais pardon de vous avoir importuné si longtemps de mes divagations, si vous ne les aviez à l'avance autorisées. Vous ne vous souvenez donc plus de mon cerveau malade ? Vous renoncez vous-même à le guérir ?

— Je ne sais plus, en vérité, répartit mon voisin Rigaud, lequel de nous deux est le plus fou ou le plus sage. Ce qui me paraît certain, c'est que, quoique si rapprochés de domicile, nous n'habitons pas le même monde. Restons chacun chez nous. Gardez vos poétiques croyances ; laissez-moi la paix de ma retraite. Aussi bien, vous connaissez maintenant toutes mes collections, et je n'aurais plus rien à vous montrer. »

Il était clair que mon voisin m'éconduisait et me signifiait de ne plus le voir. Par respect pour moi et pour lui-même, je ne voulus pas le comprendre immédiatement. Je mis la conversation sur un lieu-commun quelconque ; nous causâmes encore une demi-heure de choses indifférentes, nous prîmes le thé, et enfin nous nous séparâmes avec les formes ordinaires de la politesse.

Je crus devoir cesser complétement mes visites ; je n'éprouvais pas au fond du cœur la moindre susceptibilité. Après tout, cet homme était dans son droit, et moi je n'avais pas celui d'aller m'imposer à lui. Pourtant il m'était impossible, je l'avoue, de regretter le trouble que j'avais fait pénétrer dans son esprit. Quelques semaines après cet entretien, je le rencontrai dans l'escalier, et il passa rapidement et en silence, en se contentant de me rendre mon salut. Le lendemain ma portière entrait tout effarée dans ma chambre :

« Vous ne savez pas, me dit-elle, M. Rigaud vient de nous donner

congé de son appartement pour le prochain terme! Un si bon locataire, si doux, si tranquille, et qui payait si exactement! Le plus ancien locataire de la maison, monsieur ; il y a vingt-cinq ans que nous faisons son service. Jamais une difficulté, jamais un mot plus fort qu'un autre, et aujourd'hui il ne veut seulement pas dire pourquoi il nous quitte. Il jure bien pourtant qu'il n'a aucune plainte à faire de nous ni de la maison. Le propriétaire sera désolé. Pour nous, c'est un grand malheur, car il peut être remplacé par un ménage qui n'aura pas besoin de nous. Je vous en prie, monsieur, puisqu'il n'y a qu'avec vous qu'il cause, tâchez de le décider à rester. »

Et la bonne dame s'extasiait de nouveau sur les vertus de son locataire, versant quelques larmes à la pensée de la séparation qui la menaçait. Etait-ce l'affection, l'habitude ou l'intérêt qui avait le plus de part à cet attendrissement? C'est une question que je laisserai à résoudre aux moralistes. Pour moi, on le comprend, je n'avais ni explications à fournir, ni consolations à donner à ma portière affligée; je devinais trop bien que j'étais l'unique cause de sa peine. En y regardant de plus près, cependant, je pensai que les torts sociaux étant de mon côté, c'était à moi de déguerpir. Je me serais vraiment reproché de forcer ce pauvre Rigaud à transporter ailleurs ses collections et ses manies; je n'avais qu'un bien moindre sacrifice à faire, et je crus que je le devais. Je pris une plume; j'écrivis moi-même une lettre de congé en forme, et la remettant à la digne femme, qui attendait ma réponse avec anxiété :

« Voici tout ce que je puis faire pour vous, lui dis-je. Allez montrer ce papier à M. Rigaud avant de l'envoyer à votre propriétaire. Peut-être le déterminera-t-il à revenir sur sa résolution. »

Elle rentra peu après, les traits bouleversés. Mon voisin Rigaud avait à peine jeté les yeux sur le papier ; il avait déclaré qu'il ne faisait pas les choses à la légère, et que son parti était pris irrévocablement. Alors elle s'était hasardée à lire elle-même ma lettre, et elle ne pouvait croire que je l'eusse écrite sérieusement. Sans doute j'avais voulu plaisanter, m'amuser de son chagrin, et elle me tendait la lettre, riant et pleurant la fois. J'eus toutes les peines du monde à lui persuader que je ne plaisantais nullement, et que j'étais moi-même très-résolu à quitter la maison. La réflexion m'avait confirmé dans cette détermination, quelle que pût être celle que prendrait mon voisin lorsqu'il la connaîtrait; je ne voulais pas avoir l'air de faire une démarche puérile : outre que je

risquais d'avoir le plus fâcheux voisinage en place de mon paisible collectionneur, je sentais qu'il me serait désagréable d'avoir là, près de moi, cette terrasse qui me rappellerait toujours le chagrin que j'avais jeté dans sa vie. Et c'est ainsi que la pauvre madame Clément se retira aussi peinée que confuse du résultat de sa négociation, puisqu'au lieu d'un locataire elle en perdait deux à la fois.

Mais mon voisin Rigaud ne devait pas voir ce jour néfaste où il aurait à secouer la poudre de ses cartons pour les transporter hors du lieu où il les avait successivement entassés. J'appris bientôt qu'il était atteint de l'épidémie régnante. Je m'installai chez lui ; il ne me reconnaissait déjà plus ; il avait le délire, et dans l'exaltation de la fièvre il jetait des paroles entrecoupées parmi lesquelles je retrouvais des débris de notre conversation sur la terrasse. J'étais en proie aux plus douloureuses préoccupations ; je m'accusais d'avoir troublé, peut-être inutilement, les derniers jours d'une vie qui me semblait bien près de s'éteindre. Après une crise violente le malade parut éprouver une amélioration sensible. Il promena ses yeux autour de lui comme un homme incertain s'il veille ; il m'aperçut, et détourna aussitôt la vue avec une expression de souffrance ; une vive rougeur vint colorer ses joues, et il y eut dans sa physionomie une rapide succession d'émotions diverses. Je me levais pour me retirer, lorsqu'il ramena vers moi un regard à la fois tendre et suppliant, en me tendant la main. Je l'approchai de mes lèvres sans rien dire, et je compris ce qu'il me demandait. Le cœur débordant d'une joie religieuse, je courus chercher ce prêtre de mes amis dont l'apparition l'avait éloigné de ma chambre quelques mois auparavant. On les laissa seuls. Ce qui se passa entre eux, Dieu le sait, mais quand le prêtre sortit, mon voisin Rigaud, redevenu chrétien, était réconcilié avec la mort, et même avec la vie.

Il mourut le lendemain, plein de foi et d'espérance. Je suivis tout seul son convoi, car il fuyait depuis si longtemps la société des hommes que, moi excepté, il ne connaissait absolument personne. Quand on eut descendu sa dépouille dans la terre et dit les dernières prières, je vis un beau papillon blanc s'élever du milieu d'une touffe de gazon, planer quelques moments sur la tombe entr'ouverte, puis, emporté par la brise, prendre résolument son vol vers le ciel.

Alfred DE COURCY.

LES COMMUNIONS DE VOLTAIRE.

SA CORRESPONDANCE A CE SUJET

AVEC L'ÉVÊQUE DE GENÈVE, AVEC D'ALEMBERT, LE COMTE D'ARGENTAL, LE DUC DE RICHELIEU, LE DUC DE CHOISEUL, ETC.

(2e article [1].)

I

Avant de venir aux secondes pâques de Voltaire, il est nécessaire, pour la liaison du récit et pour la lumière des faits, de jeter un coup-d'œil sur sa conduite et sur les ouvrages qu'il publia dans l'intervalle de ces deux communions.

Il est dans la malheureuse nature de l'homme de haïr davantage ceux envers qui on s'est donné plus de torts. La haine de Voltaire contre la religion sembla s'accroître et s'accrut bien réellement à la suite de son sacrilége attentat.

Il ne se peut, en effet, que la sainte substance de Dieu descende impunément dans des entrailles hnmaines, sans y produire quelque chose. Qui peut se défendre contre la chaleur du soleil ? Il brûle ou il ranime ; il consume ou il vivifie. Le chrétien pieux, qui reçoit le soleil de justice eucharistique dans un cœur pur, est averti de sa présence intérieure par une douce chaleur d'amour. Le communiant indigne, quelle que soit son audace, en est aussi averti, mais par un feu sombre de haine qui dévore son âme, comme est dévorée sans doute l'âme des damnés. C'est ainsi que Dieu venge sa sainteté outragée : il condamne les coupables qui le haïssent à le haïr davantage.

Voltaire fut un exemple frappant de cette vengeance divine. A partir

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 430.

de sa communion, il se fit en lui un changement étrange, dont toutes les personnes qui l'approchaient étaient frappées, comme on le verra par les témoignages que nous rapporterons bientôt. La maladie théophobique dont il était atteint lui avait laissé jusque-là des intervalles de repos et de liberté d'esprit ; elle passa alors à l'état chronique et continu. Son impiété perdit ses allures gaies et légères ; elle devint violente, frénétique, bizarre ; elle prit, disons le mot, un caractère *maniaque*, qui se reproduisait dans toutes les habitudes de sa vie, au grand étonnement de ses familiers. Le fait que nous signalons ici est trop grave, et il se rattache selon nous à une cause trop sérieuse, pour que nous puissions nous dispenser d'en donner des attestations certaines.

La première que nous citerons est un extrait d'une lettre écrite de Ferney même, et rapportée textuellement dans les Mémoires de Bachaumont, à la date du 13 octobre 1768.

Bachaumont ne nomme point le signataire de cette lettre ; mais elle est manifestement d'une main amie : Voltaire n'y est nommé qu'à titres honorifiques. Nous reproduirons cette pièce un peu au long, afin que l'on voie mieux de quelle confiance elle est digne sur le point qui nous intéresse ; elle contient d'ailleurs des détails d'un grand intérêt sur la personne du seigneur de Ferney et sur les habitudes de sa vie privée ; elle montre aussi, mieux que toute autre chose, jusqu'où allait le prestige de cet homme, dont le public voulait savoir jusqu'aux menus détails de toilette et de cuisine, la forme de sa robe de chambre, de ses manchettes, de sa perruque, de ses bas, de ses souliers ; comment il mangeait, ce qu'il mangeait, les fruits qu'il préférait, etc.

Voici cette lettre : « Rassurez-vous, Monsieur, sur les inquiétudes que vous avez à l'égard de M. de Voltaire. Ce grand homme, accoutumé à dire qu'il se meurt depuis plus de cinquante ans, se porte à merveille. Il se plaint d'être sourd et aveugle. Le fait est qu'il lit encore sans lunettes, et qu'il a l'ouïe très-fine. Il est sec et ingambe ; il est peu courbé. Le jour que j'ai eu l'honneur de le voir, il avait de gros souliers, des bas blancs roulés, une perruque naissante, des manchettes d'entoilage qui lui enveloppaient toute la main, une robe de chambre de perse. Il nous fit beaucoup d'excuses de n'être point habillé ; mais il n'est jamais autrement. Il parut à l'entremets ; on avait réservé un grand fauteuil à bras, où cet illustre vieillard se mit et mangea rondement des légumes, des pièces du four, des fruits, etc. Il pétilla d'esprit. On pourrait lui reprocher d'être trop emphatique, de n'avoir point dans la conversation ce ton familier qui caractérise si bien le style de ses écrits. Après le dîner, il nous mena dans sa bibliothèque, très-vaste, très-nombreuse et très-belle. Il nous lut des passages de livres rares sur la religion, c'est-à-dire contre la religion, car c'est *aujourd'hui sa manie ;* il revient *sans cesse* sur cette matière. »

Que dire de ce procédé, quelque peu hétéroclite, d'aller enfermer son monde dans une bibliothèque, après dîner, et un monde des plus délicats, pour les forcer d'entendre la lecture de quelques rapsodies philosophiques contre la religion? Ne voilà-t-il pas un passe-temps bien agréable, tout à fait propre à la digestion et à la récréation des dames qui faisaient ce jour-là la compagnie du château, ainsi que la suite de la lettre nous l'apprend? Pour un homme comme Voltaire, qui se piquait de politesse et de savoir-vivre, la chose est si étrange que le mot de *manie* l'explique à peine. Dans tous les cas, on voit que ce n'est pas nous qui avons inventé le mot : il vient d'un convive, d'un admirateur de l'*illustre vieillard*, ou plutôt sans doute d'une admiratrice; car un tour de style particulier, aussi bien que certains détails de toilette minutieusement observés, semblent trahir la main d'une femme dans ce portrait.

Nous voulons appeler l'attention du lecteur sur un mot essentiel, lorsque l'auteur de la lettre dit que c'est *aujourd'hui* la manie de Voltaire de parler sans cesse conte la religion. Cet *aujourd'hui* se place tout juste quelques mois après la communion néfaste dont le souvenir impitoyable pèse sur son âme, non comme un remords, mais comme un supplice. Qu'on ne nous accuse pas de subtiliser sur un mot; car ce mot est tout. Les vérités historiques les mieux établies ne sont pas celles qui s'affirment avec intention, mais celles qui se trahissent par ces sortes de révélations ou d'indiscrétions dont l'écrivain lui-même semble n'avoir pas conscience.

Il est évident que la personne qui parle dans cette lettre avait l'habitude de Voltaire; l'*aujourd'hui* qui est venu sous sa plume atteste clairement dans la conduite de ce philosophe un changement récent qu'elle remarque avec surprise, et qu'elle désigne par l'expression la plus honnête et la plus douce.

Ce témoignage, au reste, n'est pas isolé. Quelques jours auparavant, à la date du 15 septembre, le même Bachaumont rapporte une autre particularité analogue à celle-ci, et qui montre chez Voltaire la même idée fixe : « M. de Voltaire, dit-il, ne marche jamais sans la Bible, sous prétexte que lorsqu'on a un procès il faut toujours avoir sous ses yeux le factum de ses adversaires. Il possède parfaitement ce livre, il en est plein, il le *retourne sans cesse,* il le dépèce pour en enrichir ses ouvrages, mais à sa manière. » Ce fait concorde parfaitement avec le précédent et se rapporte à la même époque. Quoique les deux récits soient d'origine différente, il est curieux de remarquer que le symptôme de cette maladie particulière d'esprit dont Voltaire fut alors atteint, se trouve marqué dans l'un et dans l'autre par les mêmes mots,

qui sont l'expression propre et caractéristique de ce phénomène mental : l'un dit que Voltaire revient *sans cesse* à déblatérer contre la religion ; l'autre dit qu'il ne marche jamais sans la Bible, qu'il la retourne *sans cesse* pour la dépecer. N'est-ce pas là la manie bien et dûment constatée ?

Mais il est encore un autre témoignage du plus grand poids, qui vient imprimer un caractère de certitude à nos conjectures. C'est celui de l'évêque de Genève écrivant à Voltaire lui-même, après ses secondes pâques, lui rappelant avec douleur celles de l'année précédente, et lui reprochant d'avoir été depuis lors moins réservé dans ses discours et ses conversations, « où *vous n'avez cessé*, lui dit-il, de vomir des blasphèmes, et en des termes si grossiers, que ceux même qui vous avaient fréquenté autrefois convenaient qu'ils *ne vous reconnaissaient plus.* » Se peut-il une preuve plus certaine du dérangement bien réel qu'éprouvèrent à cette époque les facultés de Voltaire ?

La même surexcitation mentale, qui se fit remarquer dans toutes ses conversations, se reproduisit naturellement dans ses correspondances et dans ses ouvrages. Tous ceux qui ont étudié Voltaire avec un peu d'attention ont signalé dans les écrits de sa dernière vieillesse une recrudescence d'impiété, et en tout ce qui touche à la religion un emportement de haine, une énergie et une fureur de langage, qui font un contraste étonnant avec le calme ordinaire des dernières années de la vie, où les passions les plus violentes s'affaiblissent et s'éteignent. Mais après avoir noté cette contradiction singulière de l'homme et de son âge, aucun d'eux, que je sache, ne s'est occupé d'en rechercher la date historique et la cause morale, et je crois bien être le premier à les constater ici.

On a pu voir par les citations que nous avons déjà faites de la correspondance de Voltaire, et on verra mieux encore par celles que nous ferons aujourd'hui, à quel paroxisme monta sa colère impie, à la suite de ses communions. Mais ce n'est rien de lire quelques fragments détachés ; il faut le voir à l'œuvre, écrivant vingt lettres par jour de droite et de gauche, dans toute l'Europe ; revenant sans relâche sur le même sujet : *écraser l'infâme ! écraser l'infâme !* réveillant partout le zèle de ses disciples, excitant les timides, faisant rougir les lâches, complimentant les braves, comme un général sur un champ de bataille. Il exhorte en apôtre, il supplie en ami, il commande en maître. — Tout en dirigeant la manœuvre, il fournit à chaque soldat des armes ; chacune de ses lettres est comme un carquois rempli de flèches acérées et empoisonnées de ce virus dont il avait le secret : ses archers n'auront qu'à tendre l'arc et ajuster. Mais il faut le voir surtout lorsque, promenant

ses regards d'un bout à l'autre de l'Europe, il se prend à contempler les ruines qu'il a faites : quelle joie et quel orgueil ! « Frère Damilaville, écrit-il à d'Alembert, doit être content, et vous aussi, du mépris où l'*infâme* est tombée chez tous les *honnêtes gens* de l'Europe. C'était tout ce qu'on voulait et tout ce qui était nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes ; c'est le partage des Apôtres. » Que de choses dans ces quatre lignes, pour qui sait lire et comprendre ! Quel éloge sublime de l'apostolat chrétien, échappé à cette bouche qui croit le maudire et qui l'honore ! Et ces *honnêtes gens* de l'Europe, qui ont préféré la Pucelle à l'Evangile, sont-ils encore bien satisfaits de leurs lumières ? Mais pourquoi aussi les cordonniers et les servantes ont-ils voulu *s'éclairer ?*

Nous ne finirions pas si nous voulions parler maintenant des livres et opuscules que Voltaire publia dans le courant de cette année. Le 15 juillet, Bachaumont écrit dans ses Mémoires : « M. de Voltaire, depuis sa communion, était resté dans un silence édifiant ; mais il paraît que le diable n'y a rien perdu. » En effet, le diable n'y perdit rien ; car il grêla du Voltaire pendant les derniers six mois de l'année. Plus de vingt ouvrages nouveaux, livres, pamphlets, brochures, satires, facéties, furent lancés dans le public, ayant tous le même but de rendre la religion ridicule et odieuse aux *honnêtes gens* de l'Europe, qui n'y mettaient nul obstacle. Il va sans dire que toutes ces œuvres paraissaient sous l'anonyme, et quoique personne ne s'y trompât, les *frères* avaient ordre de démentir quand même : « Je me recommande à votre amitié et à celle des frères... Les mystères de Mitra ne doivent pas être divulgués, quoique ce soient ceux de la lumière. Il n'importe de quelle main la vérité vienne, pourvu qu'elle vienne. C'est, lui dit-on, c'est son style, sa manière ; ne le reconnaissez-vous pas ? Ah ! mes frères, quels discours funestes ! Vous devriez au contraire crier dans les carrefours : ce n'est pas lui. Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe enfin sous mille coups redoublés. Amen. » (Lett. à d'Alembert, 1er mai 1768.) La recommandation du maître était fidèlement observée. Si on s'avise de dire que ces ouvrages sont de vous, lui répond d'Alembert, « il faudra répondre comme le capucin Valérien répondait aux Jésuites : *Mentiris impudentissimè.* » (Lett. de d'Alembert à Voltaire, 15 juin 1768.) Voilà, au moins, qui est sans façon. Parlez-moi un peu de philosophie ! cela vous monte un homme d'emblée, et lui donne toute sorte d'aisances.

Venons maintenant au récit de la seconde communion de Voltaire.

II

On voit, par une lettre écrite de Ferney, le 25 novembre 1768, et rapportée aussi par Bachaumont, que le public se préoccupait déjà de ce que ferait Voltaire aux prochaines Pâques. « Vous êtes curieux de savoir si M. de Voltaire donnera, en 1769, le spectacle édifiant qu'il a donné en 1768 ; on ne peut rien promettre d'un homme aussi inconséquent et aussi variable. Sa dévotion paraît fort ralentie, et il prétexte souvent quelque incommodité pour ne point aller à la messe. Au reste cette farce a si mal pris l'année dernière qu'il pourrait se dispenser de récidiver. » Je ne reviens pas de mon étonnement que Voltaire fût si mal connu des personnes mêmes qui vivaient dans son intimité. Il s'inquiétait bien, en vérité, que la *farce* qu'il avait jouée eût mal pris, c'est-à-dire que personne n'eût cru à sa sincérité. C'était précisément ce qu'il voulait; son coup eût été manqué sans cela; il ne tint pas à lui, comme on a pu le voir par sa correspondance, qu'il restât aucun doute sur les motifs de sa conduite. Au surplus, si on a pu s'y tromper une première fois, on ne s'y trompera pas à la seconde; et puisqu'il faut une nouvelle communion pour convaincre le monde, on la fera. Le public est averti cette fois; la France et l'Europe ont les yeux sur Ferney, pour savoir si Voltaire communiera ou ne communiera pas : Voltaire communiera !

Le 30 mars 1769, veille du dimanche des Rameaux, prétextant une fièvre violente qui le retient au lit, il fait avertir le curé de Ferney de lui apporter le Viatique. Ce pasteur, moins complaisant cette fois, et exécutant sans doute les ordres de son évêque, lui exposa par lettre la nécessité d'une rétractation préalable, qui serait faite pardevant notaire et en présence de témoins, de tous les mauvais ouvrages qu'il avait publiés. Voltaire lui fit cette réponse, en forme d'exploit ministériel et de procès-verbal de gendarme :

« Il n'y a que d'infâmes calomniateurs qui ayent pu, monsieur, vous « dire les choses dont vous parlez. Je puis vous assurer qu'il n'y a pas « un mot de vrai et que rien ne doit s'opposer aux usages reçus. Vous « êtes instruit sans doute des règlemens faits par les parlemens, et je « ne doute pas que vous ne vous conformiez aux loix du royaume. Vous « êtes d'ailleurs bien persuadé de mon amitié. »

Le curé ne bougea. Le lendemain, 31 mars, Voltaire parut se raviser; il manda son notaire avec des témoins, et fit dresser acte authentique d'une sorte de profession de foi de sa façon. Dans cette pièce bouffonne, rédigée par lui-même, il déclarait : « Que le nommé Nonotte, ci-devant soi-disant jésuite, et le nommé Guyon, soi-disant abbé, ayant

fait contre lui des libelles aussi insipides que calomnieux, dans lesquels ils accusent ledit messire de Voltaire d'avoir manqué de respect pour la religion catholique, il doit à la vérité, à son honneur et à *sa piété,* d'affirmer que jamais il n'a cessé de respecter et de pratiquer la religion catholique professée dans le royaume ; qu'il pardonne à ses calomniateurs ; que si jamais il lui était *échappé quelque indiscrétion* préjudiciable à la religion de l'Etat, il en demanderait pardon à Dieu et à l'Etat ; qu'il a vécu et qu'il veut mourir dans l'observance de toutes les lois du royaume, et dans la religion catholique étroitement unie à ces lois. »

Copie de cet acte notarié fut envoyée au curé, qui n'en tint compte, et qui proposa lui-même à Voltaire la formule de profession de foi qu'il devait faire ; celui-ci accepta. En conséquence, le lendemain, 1er avril, le curé de Ferney se rendit au château, avec le saint Viatique ; et là, en présence du notaire et de quatre témoins, Voltaire prononça la déclaration suivante, digne de mention dans une telle bouche :

« Je crois, dit-il, fermement tout ce que l'Eglise catholique, aposto-
« lique et romaine croit et confesse. Je crois en un seul Dieu en trois
« personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, ayant la même nature, la même
« divinité et la même puissance ; que la seconde personne s'est faite
« homme, s'appelle Jésus-Christ, mort pour le salut de tous les hom-
« mes ; qu'il a établi la sainte Eglise, à laquelle il appartient de juger du
« véritable sens des saintes Ecritures.

« Je condamne aussi toutes les hérésies que la même Eglise a con-
« damnées et rejetées, tous mauvais sens et interprétations qu'on peut
« donner.

« C'est cette foi véritable et catholique, hors laquelle on ne peut être
« sauvé, que je professe et reconnais seule et véritable. Je jure, promets
« et m'engage de la professer, et de mourir dans cette croyance, moyen-
« nant la grâce de Dieu. Je crois aussi d'une foi ferme, et je confesse
« tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole des
« Apôtres (*qu'il avoit récité en latin fort distinctement*). Je déclare de
« plus que j'ai fait cette même confession de foi entre les mains dudit
« R. P. Capucin, avant de me confesser. »

Cette déclaration faite (car il faut raconter brièvement de telles horreurs), Voltaire reçut le saint Viatique des mains du curé de Ferney. Sa perfide impiété attendait ce moment pour éclater. A peine, en effet, la sainte hostie fut-elle dans sa bouche, qu'il éleva la voix, et avec son rire de Satan sur les lèvres, prononça ce lâche et insolent blasphème : « Ayant mon Dieu dans ma bouche, je déclare que je pardonne sincèrement à ceux qui ont écrit au roi des calomnies contre moi, et qui n'ont pas réussi dans leurs mauvais desseins. » Ces paroles dites, Voltaire en

requit acte aussitôt ; ce qui lui fut *octroyé* séance tenante par son notaire, présent à la cérémonie. Les témoins furent, selon la teneur même de l'acte : Révérend sieur Pierre Gros, curé de Ferney ; Antoine Adam, prêtre, ci-devant soi-disant jésuite ; et le R. P. Claude-Joseph, prêtre capucin du couvent de Gex, lesquels signèrent sans scrupule, moyennant un *pour-boire* que Voltaire se flatte de leur avoir donné, dans une lettre à d'Alembert (24 mai 1769). C'est, à mon avis, le triomphe des roueries de Voltaire, d'avoir fait apposer trois signatures de prêtres sous la plus monstrueuse de ses impiétés. La conduite de ces trois pauvres ecclésiastiques, l'un curé, l'autre aumônier, et le troisième confesseur de Voltaire, me semble un fait important à noter parmi les indices malheureusement trop nombreux du triste état du clergé au XVIIIe siècle : il est évident que le mal du temps avait pénétré dans l'Eglise.

Pour ne pas interrompre la suite de notre récit, nous avons omis à dessein une particularité qui mérite d'être connue, si l'on veut savoir jusqu'où pouvait aller la fourberie de Voltaire, et combien il fallait prendre avec lui ses précautions. On négligea, le 1er avril, de dresser acte de la profession de foi qu'il fit avant de communier. Ce fut seulement le 15 du mois, probablement sur la demande de l'évêque, qu'on procéda à la rédaction de cet acte, pardevant le notaire dont nous venons de parler, et en présence de six témoins qui avaient assisté à la cérémonie et qui déclarèrent avec serment « avoir entendu messire François-Marie Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'un des quarante de l'Académie française, seigneur de Ferney, etc., faire la susdite confession de foi, le 1er avril présente année, sur les neuf heures du matin, avant de recevoir le saint Viatique dudit sieur curé de Ferney. » Que fit Voltaire ? L'intervalle laissé entre sa profession de foi et l'acte qui la constatait lui livrait une ouverture dont sa basse astuce profita pour inventer le conte absurde et odieux qu'on va lire. Il écrit à d'Alembert :

« Voyez, je vous prie, ce que c'est que les fraudes pieuses. Je reçois dans mon lit le saint Viatique, que m'apporte mon curé devant tous les coqs de ma paroisse ; je déclare, ayant Dieu dans ma bouche, que l'évêque d'Annecy est un calomniateur, et j'en passe acte pardevant notaire. Voilà mon maçon d'Annecy furieux, désespéré comme un damné, menaçant mon *bon* curé, mon *pieux* confesseur et mon notaire. Que font-ils ? Ils s'assemblent secrètement au bout de quinze jours, et ils dressent un acte dans lequel ils assurent par serment qu'ils m'ont entendu faire une profession de foi, non pas celle du *Vicaire savoyard*, mais celle de tous les curés de Savoie ; elle est, en effet, du style d'un

ramoneur. Ils envoient cet acte au maçon sans m'en rien dire, et viennent ensuite me conjurer de ne le point désavouer. Ils conviennent qu'ils ont fait un faux serment pour tirer leur épingle du jeu. Je leur remontre qu'ils se damnent, je leur donne pour boire, et ils sont contents. Cependant ce polisson de Biord, à qui je n'ai pas donné pour boire, jure toujours comme un diable qu'il me fera brûler dans ce monde et dans l'autre. Je mets tout cela au pied de mon crucifix. »

Est-il besoin de réfuter ce ramassis de plats mensonges? Le *maçon d'Annecy*, si furieux, si désespéré, si menaçant, savait donc qu'on n'a point exigé de Voltaire une profession de foi satisfaisante ! Il demandait donc au bon curé et au pieux confesseur une profession de foi fausse, pour se tromper lui-même! Mais alors pourquoi ce curé et ce confesseur viennent-ils supplier M. de Voltaire de ne point les désavouer? Et comment espérent-ils tirer leur épingle du jeu par un mensonge connu d'avance et que l'évêque lui-même leur impose? Il faut l'audace de Voltaire pour inventer ces infamies, et sa légèreté d'esprit pour les ourdir si mal. Nous pourrions donner vingt autres preuves péremptoires de la fausseté de ces suppositions, si nous n'avions honte d'insister sur un tel sujet. Croira-t-on cependant que presque tous les historiens de Voltaire se sont laissé tromper par ses assertions impudentes, et qu'il n'y a pas une seule peut-être des innombrables éditions de cet écrivain qui ne les reproduise en les confirmant, à la suite de la fameuse édition de Kell, au moyen d'une petite note mise exprès au bas de la page ? c'est ce que j'ai vu, du moins, dans toutes celles qui m'ont passé sous les yeux. Nul n'est plus facile que moi à excuser les erreurs des autres ; celle-ci cependant me paraît trop grossière.

III

Analysons maintenant, comme nous l'avons fait dans notre premier article, la nouvelle correspondance de l'évêque d'Annecy avec Voltaire, ainsi que la correspondance de ce dernier avec ses amis, au sujet de sa seconde communion, dont ces documents sont l'indispensable commentaire.

L'évêque d'Annecy ne pouvait recommencer une seconde fois ses inutiles instances de l'année précédente ; ni auprès de Voltaire, pour le ramener, sinon à des sentiments meilleurs, du moins à la pudeur ; ni auprès du roi de France, pour en obtenir une protection plus efficace. Espérer encore quelque chose de Voltaire eût été une simplicité trop chrétienne ; provoquer une nouvelle intervention du ministère français, c'était s'exposer au danger d'une seconde réponse, dérisoire et compromettante comme la première. La pensée du prélat fut d'en appeler cette

fois à l'univers chrétien et de lui dénoncer ce grand coupable par une excommunication solennelle. La lettre qu'il adresse à Voltaire n'a évidemment d'autre but que de lui intimer cette menace, en faisant un dernier appel à sa soumission, plutôt pour satisfaire aux lois de la discipline ecclésiastique dans ces cas extrêmes, que dans l'espérance manifestement impossible de vaincre cet invincible orgueil, après tant de perfidies et d'attentats.

Voici en substance cette lettre. Le prélat commence par lui rappeler la communion de l'année dernière, le scandale qu'elle a causé dans le public, scandale autorisé par les propos qu'il a tenus depuis, disant que ce n'était qu'une *grimace* qu'il avait voulu faire, par les blasphèmes les plus violents qu'il n'a cessé de vomir, et par les nouveaux ouvrages plus impies encore qu'il a mis au jour : ses *Homélies prononcées à Londres*, ses *Discours aux Confédérés de Pologne*, le *Discours de l'empereur Julien*, la *Profession de foi des théistes*, le *Sermon prêché à Bâle*, l'*Epître aux Romains*, *Les trois empereurs en Sorbonne*, etc. Il parle, dit-il, d'après le public que toutes les protestations contraires de M. de Voltaire ne peuvent empêcher de démêler l'apparent du réel dans ceux qu'il observe de plus près. Mais, quoi qu'il en soit du passé, le prélat espère qu'on va le voir pour le coup mettre bas pour toujours les armes de l'impiété, après la nouvelle communion qu'il vient de faire, et surtout après la profession de foi si explicite et si complète qu'il a prononcée en présence de plusieurs témoins, et que le prélat a soin de reproduire tout au long dans sa lettre, pour empêcher tout équivoque. Il fait sur cette profession de foi le dilemme suivant : Ou vous croyez sincèrement, d'esprit et de cœur, ce que vous avez déclaré, ou vous ne le croyez pas. Si vous le croyez, si vous l'avez toujours cru, vous avez donc toujours réprouvé les impiétés contenues dans l'*Epître à Uranie*, *La Pucelle d'Orléans*, le *Dictionnaire philosophique*, la *Théologie portative*, l'*Examen important de milord Bolinbroke*, l'*Evangile de la raison*, etc. ; vous devez donc en tout et pour tout vous déclarer pour la religion catholique. Si au contraire vos protestations sont contraires aux sentiments de votre cœur, le public ne pourra plus vous envisager que comme un homme sans sentiments, sans honneur, sans probité. Et que faudra-t-il de plus pour décrier entièrement cette philosophie des prétendus esprits forts de nos jours ? Après cet *argumentum cornutum*, capable de mettre en déroute une logique plus forte que celle de Voltaire, le prélat, revenant sur les circonstances de sa communion, adresse indirectement des reproches trop mérités au confesseur qui a couvert de l'autorité de son ministère cet acte scandaleux. Il signifie enfin, en ces termes, la menace d'excommunication dont nous avons parlé :

« Si vous profitez des avis que je n'ai pu me dispenser de vous donner, sans chercher à m'en faire un mérite devant les hommes, je me contenterai de bénir en secret le Dieu des miséricordes, et de lui rendre des actions de grâces de ce qu'il aura daigné exaucer mes vœux, et rendre votre cœur docile aux impressions de sa grâce. Mais si vous veniez à démentir la Profession de Foi que vous avez faite, en continuant de parler et d'écrire contre la Religion avec autant d'impudence que tout le monde croit et assure que vous l'avez fait par le passé, vous sentez assez que je ne pourrais plus alors m'empêcher d'élever la voix de mon côté, pour annoncer à l'Univers entier votre fourberie, vos impostures, et votre hypocrisie, qui, en manifestant l'indignité des profanations que vous auriez faites de nos plus Saints Mystères, montreraient en même temps toute la bassesse de votre âme et de vos sentiments. »

Voltaire ne répondit point directement à cette lettre ; il adressa à l'évêque, sous le nom d'un prétendu neveu, une sorte de mémoire dans lequel il suppose, par une de ses ruses familières, que cette lettre, apportée, dit-il, au château par un homme inconnu, n'est point de l'évêque, mais de quelque faussaire ; ce qui le met à l'aise pour dire au prélat toutes sortes d'impertinences. Il va jusqu'à lui reprocher des fautes d'orthographe. Il se récrie contre le mot de *grimace* qu'on a osé lui prêter, « ces expressions basses et ridicules ne pouvant, dit-il, avoir été prononcées par un membre de l'Académie française. » Quelle pudeur! Ce mémoire n'est qu'un tissu de sottises et d'injures brutales, dont Voltaire avait, comme on sait, provision. Notons seulement qu'il garde le plus absolu silence sur sa profession de foi citée et rapportée dans la lettre de l'évêque : nouvelle preuve, s'il en est besoin, de l'imposture de sa lettre à d'Alembert.

L'évêque répliqua à ce mémoire, et sa réponse, quoique pleine de calme et de mansuétude, avait des traits sanglants. Elle commence ainsi :

« Je ne suis point de ces personnes qui, après avoir enfanté des ouvrages de ténèbres, croient pouvoir en imposer au public qui les leur attribue, en les désavouant avec aussi peu de pudeur que de bonne foi. Véridique comme doit l'être un évêque et tout honnête homme, je conviens sans difficulté de vous avoir écrit une lettre de six pages le 5 mai 1769 ; laquelle n'a pas dû vous être remise par un inconnu, à moins que vous ne soyez en coutume de recevoir par des semblables voies celles qui vous sont adressées directement par la poste. »

Le prélat lui dit ensuite que pour se régler par rapport à l'usage qu'il doit faire de ce mémoire, il se croit dans le cas de lui demander si c'est de sa part qu'il lui a été envoyé : « Je me flatte, lui dit-il, que vous ne refuserez pas de me répondre d'une manière précise et sans

tergiversation, et même sans vétiller sur le défaut d'une orthographe dont votre usage ne fait encore rien moins qu'une loi générale. »

L'âme du pasteur ne pouvait finir sur ces paroles légèrement amères. Avec cette naïveté sublime de la foi qui espère contre toute espérance, que nul dédain ne rebute, que nul crime ne décourage, il adresse au vieux pécheur ces dernières et touchantes paroles, où le cœur du bon prêtre se montre tout entier, dans la générosité de sa candeur :

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, de votre façon d'envisager mes vues et mes démarches, tant que je verrai la moindre lueur d'espérance de pouvoir encore contribuer à votre véritable et solide bonheur, je ne pourrai m'empêcher de vous exhorter et de vous solliciter vivement de profiter du temps que la miséricorde divine vous accorde encore. Disposé, comme je le suis, à tout sacrifier, et à me sacrifier moi-même pour vous arracher au malheur d'une perte éternelle, je ne cesserai non plus jamais d'être dans les sentiments d'un pasteur animé du zèle de votre salut le plus pur. »

Voltaire ne répondit point, et les choses en restèrent là entre l'évêque et lui. Le prélat, mieux avisé sans doute, ne donna point suite, heureusement, à sa menace d'excommunication. Rien n'aurait mieux servi les desseins de Voltaire, qui ne demandait que du bruit et du scandale. Ne suffisait-il pas lui-même pour apprendre au monde entier, par ses correspondances, ce qu'il voulait qu'on pensât de sa conduite?

Ayons encore la patience et le courage de recueillir les aveux audacieux qu'il jetait à tous les vents.

Il écrit à Saint-Lambert qu'il a eu douze accès de fièvre ; qu'il a reçu bravement le viatique en dépit de l'envie. « J'ai déclaré expressément, ajoute-t-il, que je mourais dans la religion du roi très-chrétien, et de la France, ma patrie ; cela est fier et honnête. » (4 avril 1769.)

Il écrit à M. Saurin qu'il a été sur le point de mourir ; qu'à son dixième accès de fièvre il a rempli tous les *devoirs d'un officier de la chambre du roi* et d'un citoyen qui veut mourir dans la religion de sa patrie ; que si tout le monde pensait ainsi tout irait bien ; qu'à la fin de compte il n'y aurait plus de sots que parmi la canaille qui ne doit jamais être comptée. (5 avril 1769.)

Il écrit au comte d'Argental qu'il a essuyé dix accès de fièvre ; qu'on en rira tant qu'on voudra, mais qu'il a été obligé de faire, au dixième accès, ce qu'on fait dans un diocèse ultramontain. « Quand cette cérémonie, dit-il, passera de mode, je ne serai pas le dernier à me déclarer contre elle ; mais je ne vois pas qu'il faille se faire regarder comme un monstre par les barbares au milieu desquels je vis, pour un mince dé-

jeuner : il faut être poli et ne point refuser un dîner où l'on est prié, *parce que la chère en est mauvaise.* (9 avril 1769.)

Il écrit au duc de Richelieu qu'il s'adresse à lui comme au chef de l'Académie, pour lui apprendre qu'il a fait à l'égard de la religion tout ce que *la bienséance exige* d'un homme qui est d'un corps à qui le mépris de ces bienséances pourrait attirer des reproches, et que pour prévenir toutes les interprétations malignes qu'on pourrait faire de cette action de citoyen, il a déclaré qu'il voulait mourir dans la religion professée par le roi et reçue dans l'Etat. (15 avril 1769.)

Il écrit à M. de la Harpe qu'il a été sur le point de mourir et qu'il a fallu passer par les cérémonies ordinaires : « Vous savez, lui dit-il, que je ne les crains pas, quoique je ne les aime point du tout ; mais il faut bien remplir ses devoirs de citoyen. » (17 avril 1769.)

Il écrit à madame du Deffant : « Eh bien ! madame, je suis plus honnête que vous : vous ne voulez pas me dire avec qui vous soupez, et moi je vous avoue avec qui je déjeune. Vous voilà bien ébaubis, messieurs les Parisiens ! la bonne compagnie chez vous ne déjeune pas, parce qu'elle a trop soupé ; mais moi je suis dans un pays où les médecins sont Italiens, et où ils veulent absolument qu'on mange *un croûton* à certains jours. Vous savez que je n'ai pas deux cent mille hommes à mon service, et que je suis parfois un peu goguenard. J'ai donc pris le parti de rire de la médecine avec le plus profond respect, et de déjeuner comme les autres, avec des attestations d'apothicaires. Je suis un vieux malade dans une position très-délicate, et il n'y a point de lavement ni de pilules que je ne prenne tous les mois pour que la Faculté me laisse vivre et mourir en paix. N'avez-vous pas entendu parler d'un nommé Le Bret, qui en voyageant se faisait donner l'extrême-onction dans tous les cabarets ? J'en ferai autant quand on voudra. Oui, j'ai déclaré que je déjeunais à la manière de mon pays : mais si vous étiez Turc, m'a-t-on dit, vous déjeuneriez donc à la façon des Turcs ? Oui, messieurs. » (24 avril 1769.)

Il écrit encore au comte d'Argental : « Mes chers anges sont tout ébouriffés d'un déjeuner par devant notaire. On ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties, que de les jouer soi-même : ceux qui s'en abstiennent paraissent les craindre. » (8 mai 1769.)

Arrêtons-nous : une ligne de plus de ces horribles paroles, au delà de ce qui est nécessaire à la manifestation de la vérité et à la vengeance de l'histoire, serait impardonnable. Il ne nous reste plus qu'à déduire maintenant les conclusions promises dans notre précédent article, et pressenties déjà, nous en sommes sûr, par nos lecteurs, tant elles ressortent avec évidence des faits et des documents que nous avons mis sous leurs yeux.

IV

Après le récit que nous venons de faire, impossible de douter que Voltaire ne fût poussé par un dessein réfléchi dans l'accomplissement de ses sacriléges, et qu'il ne visât à quelque grand coup digne de lui. Lui supposer encore aucune sorte d'hypocrisie ou de faiblesse, serait se mettre en contradiction manifeste avec toutes ses paroles et toute sa conduite. Essayons donc de pénétrer plus avant et de découvrir le fond de sa pensée.

Tout ce que la parole humaine la plus prestigieuse peut faire pour ruiner une croyance, Voltaire l'avait fait, pendant un demi-siècle et plus, pour l'anéantissement du Christianisme. Mais lorsque des croyances sont unies à des institutions, et qu'elles font partie de la vie extérieure d'un peuple, la parole, quelque puissante qu'elle soit, n'en triomphe jamais qu'à demi. Les esprits peuvent être ébranlés, mais le fait matériel résiste, et l'habitude de la vie se continue. Pour vaincre une doctrine ainsi établie, il ne suffit pas de la combattre dans sa forme spirituelle ou intelligible ; il faut l'attaquer en même temps dans sa forme matérielle ou sociale.

L'Eglise, cette grande *infâme* dont Voltaire avait juré la destruction, vit ainsi sur la terre : elle n'est pas seulement une philosophie ou doctrine ; elle est tout à la fois une philosophie et une pratique, une doctrine et une conduite. Elle forme, de cette sorte, une société rationnelle et complète, ayant ses dogmes et ses observances, ses maximes et ses rites, ou, ce qui revient au même, pour parler le langage plus sévère et plus exact de sa théologie, sa Foi et ses Sacrements, c'est-à-dire son âme et son corps, comme l'homme qu'elle gouverne en l'embrassant tout entier. De là naissent son unité, sa force et sa grandeur. Le paganisme fut une religion toute d'observances et de cérémonies extérieures, destituée de dogmes ; ce fut un corps sans âme. Le protestantisme, son antipode, est une âme sans corps, c'est-à-dire une idée sans forme visible ou sociale, une religion sans culte. Ni le Paganisme ne pouvait subsister, ni le Protestantisme ne subsistera ; parce que rien de ce qui s'applique à l'humanité ne peut durer, qu'à la condition d'être entièrement en rapport avec elle, et de satisfaire aux besoins impérieux de sa double nature.

L'Eglise seule vivra autant que l'humanité, parce qu'elle lui est adéquate et identique, parce qu'elle a été faite à l'image de l'homme, comme l'homme a été fait à l'image de Dieu. Instituée par un Dieu-Homme, elle est, comme son auteur, divine et humaine ; touchant à Dieu par sa foi, à l'humanité par ses sacrements, et unissant l'humanité

Dieu par l'unité indissoluble de ses sacrements et de sa foi, de ses dogmes et de sa pratique. Mais de même que le principe de la foi chrétienne est tout entier dans le dogme de la divinité de Jésus-Christ, qui suppose ou engendre tous les autres dogmes ; de même le principe de la pratique chrétienne est aussi tout entier dans le sacrement de communion avec Jésus-Christ, qui est le centre de tous les autres sacrements, et d'où résulte ainsi tout le culte.

Voilà, certainement, ce que Voltaire avait compris ; non, peut-être, par analyse et raisonnement, comme nous venons de le faire, mais par instinct et inspiration, comme sait comprendre le génie de la haine. Aussi que fait-il, et comment s'y prend-il, pour attaquer l'Eglise ? Pendant cinquante ans, tous ses écrits n'ont qu'un but, détruire la divinité de Jésus-Christ et ruiner l'autorité des Ecritures, qui l'établissent. Lorsqu'il croit ce travail de démolition intellectuelle suffisamment avancé dans les esprits, c'est alors qu'il pense à ouvrir une nouvelle tranchée contre la partie la plus résistante de la citadelle chrétienne, la pratique et le culte. La foi en elle-même est individuelle ; c'est par la pratique et le culte, c'est-à-dire par la participation commune aux mêmes prières et au même sacrifice, qu'elle prend ce caractère collectif et social qui fait cohésion. Par ces rapprochements et ces engagements mutuels, les âmes des fidèles sortent de leur solitude pour entrer en assemblée de nation, de nation religieuse. Là, tout se soutient ; la force du corps se communique à chaque membre ; il s'établit comme une honte, une pudeur, une délicatesse publique, qui maintient les défaillants ou les force à se cacher. Cette honte, cette pudeur, cette délicatesse, c'est le respect que la foi et la pratique de tous imposent à chacun. Pour vaincre une nation religieuse, il faut briser ce lien du respect religieux, qui tient le faisceau.

Qu'on n'en doute pas : c'est contre cette puissance sociale du respect que se préméditèrent et s'accomplirent les communions de Ferney. Il fallait rompre le charme ; il fallait secouer le monde en l'épouvantant. Avant que Danton le proclamât avec sa sauvage éloquence, Voltaire savait ce que peut l'audace sur l'esprit des masses, dociles à l'habitude, mais également faciles à la révolte, lorsqu'une fois les vieilles croyances ont fléchi. La foi religieuse détruite dans presque toutes les âmes ou grandement affaiblie ; le prestige de sa renommée ; son ascendant souverain sur l'opinion publique, accoutumée à tout entendre de lui en impiétés et à lui tout pardonner ; la connivence, enfin, de cette classe toute-puissante, aristocratique, bourgeoise et lettrée, qu'il appelait *les honnêtes gens de l'Europe ;* tout, jusqu'à son grand âge, avertissait Voltaire qu'il pouvait oser impunément contre la religion ses dernières entreprises, et que le moment était venu.

Voltaire avait-il réellement de lui-même et de ses actes la conscience explicite et réfléchie que nous lui supposons? Sa conduite et ses paroles ne permettent pas d'en douter ; qu'on se les rappelle seulement, car il nous répugnerait d'y revenir. Mais nous citerons encore un dernier et irréfragable témoignage, où se révèle toute sa pensée, sous de mystérieuses mais trop claires réticences. Voici ce qu'il écrivait au comte d'Argental, le confident habituel de ses plus intimes secrets, à la date du 19 juin 1769. « Trémoussez-vous, mes chers anges, pour écraser habilement le monstre du fanatisme. Vous me direz peut-être que ce monstre triomphe d'une certaine cérémonie qu'un certain ennemi des coquins a faite il y a quelques mois. Mais cette cérémonie servira un jour à mieux manifester la turpitude de ce monstre infernal. Il y a des choses qu'on ne peut pas dire à présent; le public juge de tout à tort et à travers. Laissez faire, tout viendra en son temps. »

Le temps, en effet, où tout devait venir, selon les vœux de Voltaire, et selon ses exemples n'était pas loin!

R. C.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

PAR M. AMÉDÉE GABOURD.

TOMES VI ET VII. — CONSULAT.

Cette histoire, c'est notre histoire, non point seulement l'histoire de notre pays pendant les quatre premières années de ce siècle, l'histoire de ce qu'ont vu nos pères et de ce qu'ils nous ont raconté, mais c'est encore l'histoire du temps présent, l'histoire d'hier et d'aujourd'hui ; le désir et l'espoir nous manquent également pour que nous ajoutions l'histoire de demain.

La France avait vu pendant dix années ce que nous avons vu pendant dix mois, l'anarchie installée au pouvoir et organisant le désordre moral et matériel. La société était gisante à terre et allait périr : un homme la releva de son bras puissant. Il fit disparaître la plupart des ruines dont les démolisseurs avaient jonché notre sol, non pas toutes. Il restaura le gouvernement, l'administration, la justice, les finances, l'instruction publique. Il brisa les scellés mis par la révolution sur les consciences, et qui empêchaient d'en sortir tout témoignage public de foi et d'amour de Dieu. Il restaura la loi détruite en même temps que le vieil édifice monarchique, il restaura les mœurs détruites, après tout le reste, par le Directoire. Fils de la guerre, il rétablit jusqu'à la paix. Il restaura la société française en rouvrant les portes de la patrie à tous ses enfants. Il couronna son œuvre réparatrice en restaurant la monarchie elle-même. Pourquoi la révolution qu'il enchaînait, et dont il voulait faire disparaître toutes les traces, en

avait-elle laissé jusque dans son cœur? pourquoi l'avait-elle marqué de sa funeste empreinte? pourquoi avait-elle enflé ses désirs? pourquoi lui avait-elle enseigné que tout était possible et qu'il n'y avait pas de sort si haut qu'il n'y pût aspirer? Il ne releva le trône que pour s'y asseoir, ne prenant point garde que la révolution s'y asseyait avec lui.

Nous avons vu se renouveler toutes les folies, sinon tous les crimes qu'avaient vus nos pères. Nous avons vu la société, lasse du présent, effrayée de l'avenir, se jeter éperdue dans les bras de l'héritier de celui qui fut son sauveur il y a un demi-siècle. Nous l'avons vue travailler avec lui à remettre debout tout ce qu'avait renversé l'ouragan révolutionnaire. A l'heure qu'il est, elle poursuit cette œuvre encore bien loin de son terme. Lui sera-t-il donné de l'achever? Nous ne voyons plus dans nos rues les manifestations anarchiques qui s'y pressaient il y a vingt mois; verrons-nous disparaître de la société ces autres manifestations de l'anarchie qui est au-dedans de nous-mêmes, qui nous divise tous, non pas seulement entre nous, mais chacun de nous contre lui-même : ce mépris de toute autorité, cette impatience contre toute règle, cette aversion pour tout principe, enfin cet esprit d'indépendance qui de nos jours a proclamé l'anarchie dont le nom au moins avait toujours été un juste objet d'horreur, cet esprit d'indépendance si fatal à notre liberté, à notre sécurité, à notre honneur? La société pourra-t-elle, saura-t-elle, voudra-t-elle se sauver? C'est le secret de l'avenir qu'on interroge en vain et qui ne répond qu'à son jour et à son heure. Le passé, lui, ne nous fait pas attendre, mais ses réponses sont bien souvent autant de piéges pour notre intelligence, car l'histoire, cette œuvre de la raison divine et des passions humaines, est toujours semblable à elle-même et toujours différente d'elle-même : nous apercevons quelque rapport entre hier et aujourd'hui, et nous voilà prophètes, nous prédisons demain, mais demain vient qui nous donne tort, et une cause que nous n'avons pas aperçue produit des effets que nous n'avons pas prévus.

Nous ne pouvons cependant nous affranchir de la préoccupation qui nous domine, étudier les questions d'art historique dans les travaux que nous lisons au milieu du bruit toujours croissant des révolutions, considérer les destinées de nos pères, sans faire un retour sur nous-mêmes et sur l'incertitude de nos destinées, suivre l'histoire du Consulat sans y reconnaître celle de l'année 1849 qui finit et sans y chercher celle de l'année 1850 qui commence.

Cette préoccupation, d'ailleurs, a été celle de l'auteur de l'*Histoire*

de la Révolution et de l'Empire, lorsqu'il a écrit ces deux nouveaux volumes. La révolution dont il est aujourd'hui le témoin lui a donné une intelligence plus parfaite de la révolution qu'il a entrepris avec tant de succès jusqu'à présent de raconter et d'expliquer. C'est là tout ce que les révolutions peuvent donner de bon : elles promettent sans compter, elles promettent à tous et elles promettent tout, comme font ceux qui veulent trouver des dupes. L'heure venue de réaliser les espérances qu'elles ont fait naître, qu'elles ont nourries, qu'elles ont exploitées, elles sèment partout d'une main généreuse la corruption, la misère, la désolation, la terreur, le désespoir, semences fécondes qui assurent à la société une riche moisson de crimes. Mais leur torche incendiaire est pour les esprits attentifs un flambeau qui éclaire l'histoire du passé, non point dans les faits douteux et contestés, et qui bien souvent ne sont de quelque intérêt que pour les érudits, mais dans cette liaison de faits qui est l'âme de l'histoire, qui est le secret de la conduite providentielle des événements humains, qui est la sanction de la loi morale : car elle nous apprend que dans les sociétés comme chez les individus, les passions sont chargées de se préparer à elles-mêmes leur châtiment.

M. Amédée Gabourd, qui était déjà l'historien le plus impartial de la révolution de 1789, en est devenu, grâce à la révolution de 1848, l'historien le plus intelligent. Il a dû même regretter plus d'une fois, lorsque les nécessités de la narration le forçaient de remonter, au moins par la pensée, jusqu'à la Convention et jusqu'aux dernières années du règne de Louis XVI, il a dû regretter les sévères jugements prononcés par l'inexpérience des malheurs publics en des jours calmes qui semblaient le gage de tant d'années de prospérité. L'historien du Consulat en sait, hélas ! beaucoup plus de ce que les livres et les monuments historiques n'enseignent pas, de ce que la vie seule peut enseigner avec autorité ; l'historien du Consulat en sait beaucoup plus que l'historien de nos deux premières assemblées, de la Convention et du Directoire. Aussi est-il plus indulgent ; aussi se borne-t-il à regretter, presque sans les blâmer, les réactions de l'opinion publique contre des excès qui viennent d'être renouvelés dans ces deux dernières années. Quelquefois il ne fait que les constater : « Il s'agissait, dit-il, de déclarer les lois insuffisantes, et « de pourvoir à la sûreté publique par une sorte de coup d'Etat, qu'on « revêtirait, s'il était possible, de quelques semblants de légalité. L'opi- « nion, profondément émue par la loi du 3 nivôse, était complice du

« gouvernement, et l'encourageait à entrer dans cette voie. » (Tome VI, premier du *Consulat*, pages 289 et 290.)

Mais ce que n'ont point altéré les temps orageux où nous vivons, c'est l'amour profond de M. Gabourd pour la liberté et même pour la liberté politique qui s'est toujours montrée la pire ennemie de toutes les autres. Est-ce accident? Est-ce incompatibilité naturelle d'humeurs? Nous ne voulons pas le décider. Mais la liberté politique a toujours été chez nous une menace, quand elle n'a été qu'une menace, pour toutes les libertés bien plus précieuses qui garantissent les intérêts essentiels des consciences.

Avant tout, M. Amédée Gabourd est catholique, dévoué à l'Eglise, incapable de rien concéder au temps, aux mœurs, aux injustes préventions, qui soit contraire à la dignité de l'Eglise ou à ses droits; ces deux volumes nous en offrent un nouveau témoignage dans l'appréciation que l'auteur fait des fameux articles organiques (tome VII, 2e du *Consulat*, pages 65 à 82). Mais il ne veut rien concéder non plus qu'exceptionnellement, transitoirement, et à des nécessités impérieuses et passagères, il ne veut rien concéder des exigences de la liberté politique, Or, la liberté politique, c'est la souveraineté de la majorité, et dans l'application cette souveraineté est toujours la tyrannie du plus grand nombre; avec le suffrage universel, c'est la tyrannie de la multitude. Qui garantira la liberté religieuse des entreprises de ce tyran brutal?

M. Amédée Gabourd ne le dit pas. Il pose le problème; il laisse à d'autres le soin de trouver la solution :

« Désormais, dit-il, le problème que les gouvernements ont à résou-
« dre ne consiste pas à supprimer la liberté, mais à s'arranger avec
« elle : il peut être vrai que la solution exacte de cette difficulté ne soit
« encore donnée par personne, mais les gouvernements sont condamnés
« à la poursuivre sans relâche. » (Tome VII, page 381.)

Ce problème n'est pas nouveau. Bien des années déjà se sont écoulées depuis que la société marche à l'aventure, cherchant cette solution qui semble toujours la fuir. Ce serait peut-être ici le cas d'organiser, en attendant le succès incertain d'une recherche dont personne n'entrevoit encore le terme, une de ces situations provisoires qui durent si longtemps en politique, par compensation sans doute pour les constitutions définitives qui durent si peu. Les peuples ont des besoins de chaque jour qu'il faut chaque jour satisfaire, et on ne peut pas leur dire : « Attendez, les philosophes et les hommes d'Etat étudient en ce moment;

ils ont découvert une difficulté ; ils en cherchent la solution. Quand ils l'auront trouvée, nous serons à vous, nous soulagerons votre misère morale et votre misère matérielle, ce qui est peut-être un même travail ; nous rendrons à vos esprits la sécurité, la dignité à vos mœurs, la joie et la prospérité à toutes les classes. »

Napoléon n'agit point ainsi. Il restaura la société sans se mettre en peine des problèmes de la philosophie politique et de leurs solutions. Richelieu et Louis XIV lui en avaient donné l'exemple. Mais M. Amédée Gabourd blâme précisément Richelieu, Louis XIV et Napoléon (t. VII, pages 379 et suiv.) d'avoir trop fortifié l'autorité. C'est par là, pense-t-il, que l'antique monarchie et le nouvel empire ont péri. Nous sommes d'un avis tout différent. Les preuves ne nous manqueraient point si nous voulions combattre l'opinion de M. Amédée Gabourd en ce qui concerne Richelieu et Louis XIV. Mais pour nous en tenir au sujet même de son livre, n'a-t-il pas vu combien était encore incomplète la restauration sociale tentée par le premier consul et continuée par l'empereur ? Napoléon combattit vaillamment le mal dans ses effets ; il le protégea systématiquement dans son principe.

D'où venait le mal, sinon de cette philosophie qui avait enseigné le mépris de Dieu, de la patrie et de la famille ? Ce n'est point M. Amédée Gabourd qui prétendra que les terroristes fussent plus coupables que les philosophes dont ils étaient les trop fidèles disciples. Les philosophes qui régnaient par les idées en 1760 ont dressé l'échafaud sur lequel d'autres hommes ont fait monter, trente-trois ans plus tard, tant de martyrs.

Il semblait que la race des premiers dût disparaître avec le régime sanglant qu'ils avaient préparé ; mais Napoléon, en écrasant les terroristes, ouvrit, par une inconséquence fatale, trois refuges à la postérité des philosophes précurseurs de 93 : son conseil d'Etat, l'Institut et la nouvelle Université. Il dépouilla la famille de son droit sur l'éducation des enfants, et ce droit, il le remit à des hommes qui allaient en user pour vicier la société nouvelle dans sa source. Il entreprit sur la liberté de l'Eglise, et par conséquent sur la liberté religieuse de chaque catholique. Voilà, sans parler de la guerre qui épuisa le pays d'hommes et d'argent, et sans parler d'autres causes, voilà qui dispense d'aller chercher le secret de la chute de l'Empire dans la force excessive de l'empereur.

Napoléon a coupé les branches de l'arbre révolutionnaire, il en a conservé précieusement le tronc, qui, en un demi-siècle, a réparé ses pertes et poussé de plus nombreux rameaux. Il n'a point étouffé la révolution,

il l'a seulement ajournée, et c'est pour cela qu'à cette heure nous l'avons devant nous.

Combien ont eu confiance dans cette tranquillité apparente, dans ce calme extérieur de la société, et n'ont point soupçonné les progrès et les ravages de la révolution abritée dans les institutions impériales ! L'abîme vient de s'ouvrir sous nos pieds ; pourrons-nous encore retenir la France entraînée qui va s'y précipiter ? Voilà, voilà le problème, le seul problème, la question aujourd'hui présente à tous les esprits, et pour laquelle nous avons cherché une solution dans l'histoire du consulat.

La France, nous venons de le dire, n'a point été sauvée par le travail accompli de 1800 à 1804. Elle a vu seulement son existence prolongée. Mais elle aurait pu être sauvée en effet, si Napoléon l'avait voulu, s'il n'avait point été trop préoccupé des intérêts de son ambition, s'il n'avait point craint de réparer trop complètement le grand désastre qui ne commence pas à 1793. La Providence avait donné à Napoléon le génie qui sauve les empires. La France avait encore, sinon à Paris, au moins dans les provinces, la foi, les pieuses croyances qui sont le lien des sociétés ; les sources de la vie n'étaient pas taries en elle.

Que nous reste-t-il aujourd'hui des croyances de nos pères ? Ne nous en rapportons point aux protestations arrachées par la crainte ou par le sentiment de la nécessité. Que nous restait-il encore il y a deux ans, alors que fiers de nous-mêmes, confiants dans nos forces, nous ne voulions en imposer ni à Dieu ni même à nos semblables ? Si nous n'osons point répondre, nos écrits et nos œuvres de ce temps-là répondront que la société française ne croyait plus à rien et agissait en conséquence.

Cependant une réaction sincère s'est opérée dans les esprits. Gagnera-t-elle les cœurs ? Le spectacle auquel nous venons d'assister nous a donné l'intelligence des besoins religieux. C'est encore bien peu de chose. Nous avons peut-être aussi une certaine crainte de la Providence et de ses coups terribles. Est-ce bien cette crainte-là qui est le commencement de la sagesse ?

Mais si nous ne sommes point assurés de trouver en nous-mêmes la force de sauver la société qui va périr, avons-nous au moins parmi nous l'homme providentiel qu'avaient nos pères ? Peut-être, mais jusqu'à ce jour il ne s'est point révélé. Sans méconnaître les services qui nous ont été déjà rendus et qui sont le gage de ceux que nous attendons encore, nous voyons bien des Bonaparte et nous cherchons un Napoléon.

Ainsi l'histoire du consulat, qui nous ramènerait à la pensée de notre

situation présente, si notre esprit pouvait s'en distraire un instant, nous inspire plus d'appréhensions que d'espérances pour le salut d'une société qui ne nous paraît pas d'ailleurs bien déterminée elle-même à se sauver... Mais nous voilà loin des deux volumes de M. Gabourd, ou au moins de leur conclusion, si interroger c'est conclure, si poser un problème et en demander la solution aux gouvernements c'est fermer comme elle doit l'être l'histoire d'une grande époque. Mais M. Gabourd n'a point terminé son œuvre : il lui reste à raconter l'épopée impériale. Alors il conclura, nous n'en doutons pas. Il nous dira comment l'ordre social peut « s'arranger avec la liberté » politique, à moins que les difficultés du problème ou de nouvelles catastrophes lui apprennent à borner ses désirs et à sacrifier une liberté qui nous a jusqu'à présent demandé le sacrifice de toutes les autres.

Alex. DE SAINT-ALBIN.

DISCUSSION GÉNÉRALE

DE LA

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Jamais question aussi fondamentale, aussi vitale pour une nation, n'a été soumise aux délibérations des représentants d'un pays, que celle qui est posée dans le projet de loi dont la discussion générale, ouverte le 15 de ce mois au sein de l'Assemblée nationale, a été close le 19. Il ne s'agit, en effet, de rien moins pour la société française que d'être ou de n'être pas, *to be or not to be*, suivant l'expression énergiquement concise de Shakspeare. Sur une semblable question, éclairée d'ailleurs par des débats qui remontent à une date antérieure à la révolution de 1830, et où les défenseurs de la vérité et les champions de l'erreur ont épuisé toutes les ressources de l'arsenal des bonnes et des mauvaises raisons, comment se fait-il donc que nous ayons à déplorer une regrettable division d'avis parmi les catholiques, dont la masse, durant de longues années, avait tenu tête à l'ennemi, compacte comme un seul homme? Il faut qu'il y ait, dans le projet de loi dont l'apparition a suffi pour produire un aussi funeste effet, un principe dissolvant, qui, en se trahissant ainsi par son action, devrait cependant donner à penser à ceux des nôtres qui ont cru qu'il n'y avait ni inconséquence ni péril à vouloir terminer, par un accord amiable avec les adversaires de la liberté, une guerre interminable autrement que par l'exécution franche et complète de la Constitution, proclamant que l'*enseignement est libre*. Ce principe, dont nous avons signalé le danger dès que nous l'avons vu poindre, c'est l'idée, conçue dans l'intention d'une charitable entente, de la possibilité d'une transaction entre les droits de la conscience et les prétentions du rationalisme universitaire. Mais, quoi qu'en ait dit M. de Monta-

lembert, en niant avec la puissance d'une admirable parole une incontestable similitude, l'exemple de Mgr l'évêque d'Hermopolis, échouant dans l'essai d'un système analogue, n'était-il pas un avertissement suffisant de ne plus s'aventurer sur un terrain impraticable ? Sans se mettre en frais d'habileté et d'éloquence pour renouveler une épreuve par laquelle on ne saurait atteindre le but désiré, sans attendre la conciliation entre la croyance inébranlable à la mission divine de l'Eglise, en matière d'enseignement, et les pernicieux empiétements sur cette mission d'une indulgente poignée de mains donnée par le catholicisme à l'outrecuidance éclectique, qui, on le sait, ne demande, en style peu platonique, quoique par la bouche d'un traducteur de Platon, que trois siècles pour n'avoir plus à tirer son chapeau à la foi chrétienne ; sans recourir à tous ces moyens divergents de notre ligue antérieure, la lettre aussi bien que l'esprit de la Constitution offraient la solution du problème. Et c'était d'autant plus à nous à insister unanimement pour la faire découler de cette source, dans l'ordre politique, que l'article 9 de la Constitution, si précis, si catégorique, dans ces trois mots, *l'enseignement est libre*, qui sont toute son essence, résume, glorifie et couronne la longue lutte, vaillamment et imperturbablement soutenue par les catholiques, pour arriver à cette expression pure et simple de la reconnaissance de la base religieuse, morale et intellectuelle de la société.

La loi organique de l'enseignement devait donc se borner à assurer brièvement et sans détour la liberté en matière d'instruction. *Des lois* secondaires eussent ensuite fait facilement la part de la surveillance légitime de l'Etat, dans les garanties sociales exigibles pour l'exercice de cette liberté, conformément aux termes accessoires de l'article précité de la Constitution : *La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par* LES LOIS, *et sous la surveillance de l'Etat.*

Le débat a été trop solennel, la question est trop importante, trop intéressante, pour que nous n'en constations pas l'état sous toutes ses faces. Cité au tribunal de la presse religieuse, dont c'étaient le droit et le devoir de l'examiner, le projet de loi y a été apprécié avec indépendance et avec justice ; et nous aurions désiré que M. de Montalembert, ne prenant conseil que de la générosité de son caractère, et traitant avec plus d'équité ce zèle consciencieux pour les intérêts de la religion, épargnât à ses soldats, comme il nous a appelés, des reproches que nous attribuons à l'entraînement de la tribune, mais qui ont pu

sembler dictés par l'intolérance de la contradiction, dans la péroraison de son magnifique discours.

Nous ne récriminerons pas contre ces reproches, parce que, dans les choses douteuses, nous voulons, à l'exemple de saint Augustin, laisser aux autres la liberté que nous réclamons pour nous-mêmes. Un seul parmi les journaux religieux, *l'Ami de la religion*, s'est montré pleinement satisfait du projet de loi. Nous n'apprenons rien au public en faisant observer que cette acceptation sans critique de l'œuvre de la commission nommée par M. de Falloux a dû paraître naturelle dans une feuille rédigée sous l'influence et souvent par la plume de Mgr l'évêque d'Orléans et de M. Henri de Riancey, qui l'un et l'autre ont été membres de cette commission. Tous les autres organes des convictions catholiques ont désapprouvé le projet de loi, à commencer par *la Voix de la Vérité*, que nous nommons la première, parce que, la première dans la presse religieuse quotidienne, elle a exprimé l'opinion que ce projet ne lui semblait pas conçu de manière à réaliser la liberté de l'enseignement. *L'Univers* a soutenu cette thèse avec l'ardeur accoutumée de sa polémique et avec le talent qui la caractérise. *Le Moniteur catholique*, transformation de *la Voix de la vérité*, qui s'est opérée dernièrement sous les auspices de Mgr l'archevêque de Paris, n'hésite pas, malgré la modération extrême qui préside à sa rédaction et que lui impose sa position, à ne voir dans la transaction qu'*un projet qu'en principe il est impossible de défendre. L'Union*, que la collaboration de M. Laurentie à cette feuille commande de mettre au rang des journaux catholiques, pense également que la *loi nouvelle, en transformant le monopole, n'attaquera pas le mal dans sa racine. Le Correspondant*, enfin, puisqu'il y a ici obligation de parler de soi, tout en conservant pour les partisans catholiques du projet de loi le dévouement, le respect, la sympathie et l'admiration dont il s'honorera toujours, et quand même, de faire profession envers eux, *le Correspondant* a tout d'abord indiqué les inconvénients d'une mesure où ils ne sont rachetés par aucun avantage pour la religion, ni, par conséquent, pour la société. Ajoutons que la presse religieuse des départements s'est placée presque unanimement à ce même point de vue.

Au reste, après le discours de Mgr l'évêque de Langres et après celui de M. de Montalembert lui-même, on ne peut considérer le projet en discussion que comme un expédient politique hasardé pour tenir lieu de la liberté; et l'illustre prélat a signalé dans cette conception un danger

pour l'Eglise, danger que M. de Montalembert a formellement, explicitement reconnu lui-même, lorsque, tout en patronant le projet de son éloquence, il n'a pu s'empêcher d'en *blâmer* les défauts.

La discussion qui a provoqué de notre part ces considérations préliminaires a été inaugurée par un discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qu'il serait impossible de prendre tout à fait au sérieux sans léser la réputation de gravité du traducteur de la *Politique* d'Aristote. Si nous écrivions ici un article de critique parlementaire, si nos réflexions visaient à autre chose qu'à refléter les débats, nous dirions que le défaut majeur du plaidoyer philosophique du professeur du Collége de France a été son interminable prolixité : il n'a guère duré moins de six heures en deux séances ! A juger de la fatigue et de l'impatience de l'Assemblée par son attitude, M. le président Dupin était vraisemblablement seul de son opinion dans toute la salle, lorsqu'en homme qui se plaît, suivant ses propres expressions, à entendre parler aussi librement contre le jésuitisme que contre le socialisme, il a répondu aux témoignages bruyants de l'ennui universel que *le discours était peut-être long, mais qu'il n'y avait certainement pas de longueurs*. Avec et sans même la permission du gallicanisme, applaudissant à la défense rationaliste du monopole universitaire, on peut cependant trouver que c'est abuser de la patience d'une Assemblée législative que de lui faire perdre presque deux séances à écouter le rabâchage des prétentions de la chicane voltairienne, dont M. Thiers n'a pas saisi cette occasion de déclarer qu'il fût revenu ; on peut aussi ne pas blâmer ce refus d'attention provoqué par de vains efforts pour exhumer de la tombe, où elles sont virtuellement ensevelies sous deux chartes de liberté monarchique et une constitution républicaine, les lois d'ostracisme janséniste et irréligieux contre les congrégations qu'on suppose non reconnues par l'Etat, et notamment contre les Jésuites. L'insistance de M. Barthélemy Saint-Hilaire à soutenir, par pur amour de la légalité, a-t-il assuré, et non par crainte d'une prochaine concurrence, que les Jésuites sont bannis par les lois, en s'appuyant sur l'autorité de M. Thiers, qui cette fois s'est contenté de répondre que le projet de loi garde le silence à ce sujet, ne doit laisser aucun doute aux amis sincères de la liberté sur la nécessité inévitable de formuler en termes positifs, dans la loi organique de l'enseignement, l'abrogation explicite des derniers vestiges d'une législation périmée, dont les traînards de l'armée débandée du philosophisme du XVIII[e] siècle s'autorisent encore pour exclure du droit commun

les congrégations religieuses, et particulièrement celle des Jésuites.

Il faut que la liberté égale pour tous soit enfin une vérité, en dépit des velléités de retour aux traditions qui viennent répéter en 1849, au nom de la philosophie, les proscriptions que M. Thiers prononçait en 1847, au nom de ce qui s'appelait alors le libéralisme. Mais l'étoile de cette école a pâli devant l'astre du socialisme; l'enfant a fait oublier le père; et M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait dû s'apercevoir, à l'impression produite sur les auditeurs par la tentative de réchauffer des haines dépassées, qu'on ne peut être que mal accueilli à offrir les Jésuites pour franche-lippée à des appétits montagnards, auxquels un démagogue allemand promet deux millions de têtes pour régénérer le monde.

L'orateur a été mieux inspiré par l'intention de trouver de l'écho dans les profondeurs communistes de la Montagne, lorsqu'il a cru plaider efficacement la cause de l'Université en plaçant le droit de l'Etat, en matière d'enseignement, au-dessus de celui de la famille. En rétrogradant de huit siècles au-delà de l'affranchissement de l'humanité par le christianisme, en faisant des vœux païens pour le rétablissement, au sein de la société moderne perfectionnée à l'antique, des institutions doriques de Lycurgue, on est sûr d'obtenir les applaudissements des sectateurs rétrogrades du progrès révolutionnaire. Nous sommes seulement obligés de protester ici contre l'assertion de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qu'en déterrant des souvenirs sauvages de Sparte des idées anti-sociales, dans le sens chétien, il était l'*organe de la raison nationale*. Si troublée qu'elle soit par les secousses qu'elle a reçues de nos discordes civiles, elle ne prend pas encore la Seine pour l'Eurotas.

Il est ressorti explicitement des arguments par lesquels M. Barthélemy Saint-Hilaire a repoussé le projet de loi, sous prétexte qu'il serait trop favorable à l'Eglise et au clergé, que cette répugnance injuste pour la transaction proposée avait sa source dans l'approbation complète qu'elle n'a cessé de recevoir d'une feuille catholique. Ici notre devoir de rapporteur fidèle de la séance du 16 nous défend de taire un incident qui s'est produit relativement à cette feuille: l'avocat de l'Université ayant désigné l'*Ami de la religion* comme l'organe du clergé, Mgr l'évêque de Langres a nié formellement de sa place que ce journal fût l'organe du clergé.

En somme, le discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire a lentement serpenté, à travers deux séances, en flots intarissables de banalités surannées, suivant la juste qualification appliquée par Mgr de Langres à cette

apologie du monopole, sans prouver autre chose que ce dont chacun convient, que la transaction ne contente personne.

Mgr l'évêque de Langres a remplacé à la tribune M. Barthélemy Saint-Hilaire. Jamais contraste ne fut plus complet. Le râle de l'agonie des passions d'un autre siècle avait fatigué l'Assemblée; l'attention s'est réveillée en entendant la foi parler le langage de la charité. Faisant justice tout d'abord des prétentions qui, soit pour attaquer, soit même pour defendre le projet de loi, veulent en rendre la religion solidaire, Mgr Parisis a repoussé cette solidarité avec l'incontestable autorité d'une parole qui accomplit une mission. « C'est une loi de fusion, une loi de transaction, que l'on propose, a dit le prélat; ces mots de fusion, de transaction plaisent aux oreilles chétiennes, parce qu'ils représentent des idées de paix et de concorde, qui sont de l'essence du christianisme; et cependant je me hâte d'ajouter que ce projet de fusion, ce n'est pas la religion qui le propose, c'est la politique. Laissée à sa libre inspiration, la religion eût proposé, non pas cette loi de transaction, mais une loi de liberté. » Nous n'avons jamais soutenu autre chose, et forte de cette haute confirmation, de cette auguste sanction de notre opinion à l'égard du projet, notre conscience ne s'est émue au bruit de la péroraison du discours de M. de Montalembert, que pour pleurer le sort de nos vieilles affections.

Le projet une fois remis à sa place, Mgr l'évêque de Langres a démontré que la religion n'a aucun intérêt à entrer dans le système d'alliance qu'on lui a proposé. La religion n'a besoin que de liberté, tandis que l'Université est incapable de se suffire à elle même. Avec les seules ressources de la religion, l'enseignement n'a manqué à la France à aucun degré, aux époques où elle a brillé d'un éclat intellectuel que nous ne pouvons qu'envier par le temps universitaire qui court. Un coup d'œil historique jeté sur l'Université a rappelé qu'elle n'est que la mise en œuvre des idées de Talleyrand, de Danton et de Robespierre. Réussira-t-on à modifier, à améliorer cette institution révolutionnaire et impériale, en essayant d'y introduire, par le moyen que propose la loi, un germe de religion? Loin de le penser, nous sommes convaincus, comme Mgr l'évêque de Langres, que le régime de la liberté, mère de la concurrence, serait seul profitable à l'Université comme à la religion. Mais quoi qu'il arrive, après les protestations de Mgr Parisis, la religion sera sauve des conséquences de la tenacité à l'opinion contraire. Tous les dangers que renferme le projet formulé par cette opinion sont présentés dans la dernière

partie du discours de Mgr de Langres, avec une sagesse de prévoyance et une vigueur de raison qui n'auront certainement pas été sans faire trembler, dans leur for intérieur, les plus intrépides soutiens d'une loi organique grosse d'éventualités comme celle où les évêques seraient consciencieusement obligés de se retirer des conseils universitaires. Sans énumérer les prudentes réserves par lesquelles se termine cet éminent discours, nous en résumerons la pensée en citant ce qu'il dit du système de fusion, auquel l'Eglise ne se résigne que par dévouement : *La religion le subit, comme elle subit et tolère tant d'épreuves.*

Il faut convenir, qu'après cela il y a cependant quelque chose d'admirable dans le courage plein d'aspiration au sublime avec lequel M. Victor Hugo a prétendu, à la désapprobation de la majorité de l'Assemblée, qu'il voyait partout dans le projet de loi la main de l'esprit clérical. Cet exorde promettait ; aussi a-t-il été suivi d'une joûte où le poëte orateur a porté au fantôme de l'inquisition des coups de lance qui rappelaient ceux de don Quichotte pourfendant les moulins à vent de la plaine de Montiel. Ce que vous redites là, c'est une vieille friperie d'il y a vingt ans, s'est écrié M. Denjoy. Est-ce que je vous serais suspect ? a demandé M. Victor Hugo déconcerté. Une bordée de *oui* maladroitement provoquée est partie des bancs de la droite. M. Poujoulat, avant de répondre à cet intermède bouffon, l'a très-spirituellement qualifié de *mélodrame de tribune*. M. Poujoulat a déclaré qu'il acceptait le projet de loi, à cause des attaques révolutionnaires dont cette transaction était l'objet, mais qu'il n'en attendait pas d'ailleurs la réalisation de la véritable liberté de l'enseignement.

M. Pascal Duprat a parlé d'une façon moins indigne de l'attention de l'auditoire, que n'a semblé l'indiquer le vide qui s'est fait dans la salle tandis qu'il occupait la tribune. Il s'est inspiré du sentiment et de l'intelligence de la liberté de l'enseignement pour combattre le compromis par lequel on prétend en dissimuler l'absence. Il a fort bien réussi à démontrer que la transaction ne saurait être sincère qu'au prix de sacrifices auxquels répugnent les consciences et les idées. En prévoyant qu'elle produira des tempêtes et des orages, qu'une scission est inévitable entre l'autorité traditionnelle du dogme catholique et le rationalisme individuel de l'éclectisme, et que leur conciliation est une utopie, pour rendre la pensée de l'orateur en un seul mot, utopie qui amènera nécessairement des conflits dangereux, il a sympathisé avec un des motifs fondamentaux de l'opposition catholique au projet de loi. Nous n'avons pas

besoin de dire que nous ne faisons pas ici un acte d'adhésion à tout ce que pense M. Pascal Duprat. Mais on n'a rien répondu, par la raison qu'il n'y a rien à répondre, à la crainte fondée qu'il a manifestée de voir sortir une guerre prochaine de cette espèce de traité de Westphalie. Vous dites au clergé :

« Venez, venez, nous avons peur du socialisme ; venez nous aider à sauver la société. C'est vous, gardien de l'ordre moral, qui pourrez arrêter, par des bornes infranchissables, l'élan d'une démocratie insensée ; venez, sauvez-nous. Mais qu'adviendra-t-il quand les erreurs professées dans votre Université forceront le clergé à une retraite qui tuera votre enseignement public ? »

Nous le répétons, il n'y a rien à répondre à cela.

La parole grave de M. Béchard s'est prononcée pour le projet de loi ; mais à des conditions et avec des réserves qui ont fortifié la preuve, fournie d'ailleurs par les discours mêmes de M. de Montalembert et de M. Thiers, que c'est une œuvre qui laisse trop à désirer pour qu'on se raccroche à cette planche de salut, naviguât-on au milieu des flots menaçants du socialisme, sur le radeau auquel a été comparée notre situation actuelle par la première de ces deux victimes d'un naufrage qui les a rapprochées. Aussi M. Béchard n'accepte-t-il le projet de loi que profondément modifié dans le sens de sa conviction qu'il ne saurait exister, *ni un bon enseignement de l'Etat sans une organisation libérale du corps enseignant, ni un bon enseignement libre sans associations religieuses.*

Dans la séance du 18, M. Fresneau a parlé en faveur du projet, mais en déclarant que c'était selon lui une exigence de la nécessité qui ne répondait pas à ce qu'on en devait attendre. Son discours méritait d'être plus sérieusement écouté qu'il ne l'a été.

Un silence profond s'est fait sur tous les bancs quand M. de Montalembert a paru à la tribune. L'illustre orateur, en annonçant d'abord qu'il venait faire connaître tout ce qu'il *pense que la loi veut dire,* a donné la mesure de la distance qui sépare sur ce grave sujet son opinion de la nôtre, c'est-à dire de celle de la presse catholique, unanimement opposée, *l'Ami de la Religion* excepté, *à l'expérience que nous jugerons par ses fruits*, suivant la juste dénomination employée par M. de Montalembert à qualifier le *concordat* qu'il propose, pour nous servir encore de sa propre expression.

Ce n'est pas qu'entre les soldats et le général honoraire, s'il ne veut

plus l'être autrement, de l'armée dont la Constitution a proclamé la victoire, en adoptant le principe de la liberté de l'enseignement, il y ait une dissidence d'avis aussi réelle qu'elle est apparente dans les termes regrettables, chrétiennement parlant, où il l'a posée à la tribune. Entre lui et nous il y a qu'une erreur, d'un côté ou de l'autre, sur l'entente de l'article, peu équivoque cependant, par lequel la Constitution reconnaît la victoire que nous venons de mentionner. Notre pensée, d'ailleurs, trouve toujours sa plus éloquente expression dans la parole de M. de Montalembert, disant que la France s'en va, que l'Europe moderne s'en va, que la société s'en va, et que cet entraînement vers l'abîme ne peut être arrêté que par la liberté rendue à l'Eglise de faire le bien, comme elle veut, comme elle peut. Mais il n'y a ni *ingratitude* ni *injustice* envers M. de Montalembert à ne pas croire, avec lui, que le projet qu'il a pris sous son patronage détruit les entraves apportées jusqu'ici à la liberté salutaire de l'Eglise, parce que cette loi appelle le clergé au partage du monopole de l'instruction. Nous ne conservons donc aucun ressentiment de la partie trop longue qui dépare un discours où, pour défendre une œuvre *qui sera peut-être stérile*, avoue-t-on, mais qu'on considère comme *sacrée*, parce qu'elle est inspirée par un esprit de conciliation avec d'anciens adversaires, on jette à la tête de ses amis des paroles dont la vivacité ne les a touchés que parce que la charité les condamne. Nous affirmons que le vent de l'oubli qu'elle commande les a déjà emportées de notre mémoire, et nous y aurions même répondu en les effaçant sous l'énumération des immenses et indélébiles services rendus à la sainte cause de la vérité par la grande voix qui nous demeurera toujours chère à tant de titres, si M. de Montalembert ne s'était fait lui-même la part du lion dans la glorieuse lutte dont il a été le géant.

Après nous être acquitté de la tâche pénible que nous imposait la seconde partie du discours de M. de Montalembert, nous ne reviendrons sur la première que pour la louer, l'admirer tout entière, à l'exception de quelques passages, où il n'a pas fallu moins qne les merveilleuses et intarissables ressources de l'éloquence qui ne fait jamais défaut à l'orateur, pour dissimuler la fragilité des arguments en faveur du remède qu'il croit propre à guérir le mal dont il venait de tracer le plus saisissant tableau. C'est avec l'ampleur accoutumée de sa touche grandiose qu'il a peint, en remontant des effets aux causes, la maladie sociale dont la France est si grièvement atteinte. Nous nous étonnons seulement que

ce coup d'œil d'aigle, qui plonge jusque dans les profondeurs de la plaie morale et intellectuelle de notre siècle, n'aperçoive pas l'inefficacité évidente du traitement politique qu'on prétend y appliquer. Vous convenez que ce qui s'appelle aujourd'hui le socialisme est précisément ce qui se nommait hier le rationalisme, et vous vous fâchez contre nous parce nous ne pouvons pas croire, comme vous, qu'une alliance avec le second soit le meilleur moyen possible de conjurer les dangers que le premier tient suspendus sur la société! Vos intentions ont beau être aussi pures et aussi droites que votre éloquence est sublime, il nous est impossible d'admettre, même pour ce que nous avons le plus à cœur de faire, pour vous être agréable, que la politique ait le droit d'exiger la conclusion de ce mariage mixte du clergé et de l'Université, tout en dérogeant à la condition *sine qua non*, imposée par l'Eglise aux mariages de cette sorte, que tous les enfants qui naissent d'une pareille union doivent être élevés dans la foi catholique.

La parole si éminemment séduisante du défenseur catholique de la transaction pouvait, néanmoins, avoir exercé une influence défavorable au projet sur les esprits prompts à s'effaroucher de l'immixtion du clergé dans l'instruction. La pensée de ne pas laisser la discussion expirer sous une semblable impression a évidemment dicté le discours par lequel M. Thiers a élevé à leur point culminant ces débats solennels, dans la séance du 18. Au début de cette journée, marquée par la mise en relief du cachet que M. Thiers est venu se vanter d'avoir imprimé à la combinaison si différemment entendue par M. de Montalembert, M. Crémieux a d'abord porté à la tribune un mélange d'intentions hostiles au projet et de récriminations diverses.

Le président des deux commissions qui ont élaboré la loi en discussion a commencé par annoncer qu'il apportait la clef de cette œuvre trop abstraite pour que les discours qui avaient précédé le sien en eussent ouvert l'intelligence à l'Assemblée. Cette prétention avouée de n'avoir d'autre but que de *faire comprendre la loi*, jusque là incomprise, impliquait la promesse d'une réfutation de l'interprétation qu'en avait donnée M. de Montalembert. L'avocat de la mission de l'Etat en matière d'enseignement a parfaitement rempli son programme, et son plaidoyer en faveur de cette cause prouve qu'il avait eu raison de ne pas s'émouvoir du reproche d'apostasie de ses idées, par lequel on avait voulu le calomnier. M. Thiers a très bien établi que son rôle, dans les deux commissions qu'il a présidées, a été de s'appliquer à profiter des circon-

stances qui rendaient certains sacrifices nécessaires et inévitables, pour qu'ils fussent peu dangereux, et *pour faire consacrer en retour l'enseignement de l'Etat complétement, énergiquement, comme il ne l'avait pas encore été.* Traçant ensuite, avec la lucidité prolixe qui caractérise son talent, l'historique à son point de vue de la formation de l'Université, l'orateur a été d'avis qu'elle avait raison quand elle disait que, sous le rapport de la moralité, son éducation n'était inférieure à aucune autre. M. Thiers n'a pas laissé échapper cette occasion de déclarer qu'il n'avait jamais été partisan de la liberté d'enseignement, et qu'il l'avait toujours redoutée. C'est de l'*autorité de l'Etat* qu'il est partisan, en cette matière *sacrée*, suivant son expression. Ce n'est donc que par obéissance légale qu'il admet la liberté de l'enseignement, et il explique comment il n'a pas dépendu de lui qu'elle ne fût pas écrite dans la Constitution. M. Thiers raconte alors comment, au lieu de réaliser l'article 9 de la Constitution, dans la loi organique de l'enseignement, on l'a escamoté, en faisant ce qu'il appelle une grande concession, un très-grand avantage à l'Eglise. La transaction a eu lieu au moyen de la faculté du libre enseignement accordée aux petits séminaires. Il y a trois ans, M. Thiers aurait regretté cette concession, mais aujourd'hui il ne la regrette pas, parce qu'il voit la société en péril : c'est mu par le sentiment de la peur qu'il tend la main à M. de Montalembert; s'il consent à s'appuyer sur le clergé, c'est qu'il craint de tomber dans l'abîme qu'il a lui-même aveuglément creusé sous ses pieds, sans s'en apercevoir même à l'heure qu'il est. Mais cette concession *ne résultant pas de ses principes*, et n'étant, au contraire, que la conséquence forcée de la proclamation de la liberté de l'enseignement par la Constitution, il ne faut pas qu'on l'accuse de livrer la jeunesse de France au clergé, ni de vouloir détruire l'omnipotence universitaire. De notre loi, ajoute-t-il, l'Université sort *consolidée* et *agrandie*. Nous lui avons conservé sa juridiction, la collation des grades ; nous lui avons tout conservé. Les points essentiels ont été victorieusement sauvegardés contre toutes les attaques. Seulement, il fallait avoir une réponse valable à faire à ceux qui disaient : Comment! vous allez faire juger une école ecclésiastique, un professeur ecclésiastique, ou bien un professeur de l'enseignement libre, par un membre de l'Université! Nous avons donc introduit le clergé dans le conseil général de l'Université et dans les conseils académiques. Mais M. Thiers a bien soin de faire observer que Mgr l'évêque de Langres a eu raison de dire que cette concession, loin d'être une

faveur, est une charge pour le clergé. Ce n'est pas d'ailleurs ma faute à moi, s'est-il écrié plus loin, si vous avez fait une constitution qui ne nous permet plus d'interdire l'enseignement aux Jésuites. Oh ! si vous vouliez me replacer dans ce que vous appelez le monde détruit, si vous vouliez me rendre la liberté limitée, qui est la bonne, les Jésuites demeureraient hors la loi au soleil du XIXe siècle. Puis, se tournant vers la droite, M. Thiers a sommé, au nom de leurs vertus, les représentants qui siégent de ce côté de l'Assemblée de ne pas écouter ceux qui prétendent qu'il n'a pas fait pour le mieux, et qu'il n'a pas fait la seule chose possible. Après avoir ainsi réglé les destinées futures de la jeunesse française, M. Thiers était en droit de se rendre le témoignage qu'il est resté fidèle à son point de vue : car ce point de vue ne l'a pas empêché de conclure avec M. de Montalembert la transaction dont l'esprit vient d'être révélé par la bouche même de celui qui l'a soufflé dans le projet de loi.

Au commencement de la dernière séance de cette grande discussion, M. Wallon a parlé contre le projet avec un à-propos auquel l'Assemblée a eu tort de ne pas prêter une oreille plus attentive. Après le contraste entre le discours de M. de Montalembert et celui de M. Thiers, il était piquant de faire remarquer que la loi de conciliation recommandée aux suffrages de l'Assemblée et à la confiance du pays par ces deux hommes d'Etat, placés aux deux pôles opposés de l'ordre intellectuel et moral, pouvait être entendue dans deux sens absolument contaires. Avant le vote qui a prononcé, au nom de 455 voix contre 187, que l'Assemblée passerait à une seconde délibération, c'est-à-dire à la discussion des articles, M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, a fait, comme représentant du gouvernement, acte d'adhésion à l'élucubration des deux commissions successivement présidées par M. Thiers.

Le même jour on lisait dans le *Journal des Débats* les réflexions suivantes, que nous apprécierons suffisamment en faisant observer que ce journal est l'organe le plus intelligent et le plus habile du système philosophique et rationaliste de l'omnipotence de l'Etat en matière d'enseignement :

« L'Université, réformée par le projet de loi, conserve les prérogatives et les attributions qui lui sont essentielles. Elle conserve son droit de juridiction, la collation des grades, le droit d'inspection sur tous les établissements d'éducation indistinctement. Il est pourtant vrai que l'Université perd quelque chose; mais ce qu'elle perd, elle ne pouvait le

conserver sans inconséquence; elle ne perd que les attributs qui sont incompatibles avec la liberté d'enseignement. Sous le régime actuel, ce sont les membres de l'Université qui composent exclusivement les conseils auquels est dévolu le gouvernement de l'instruction publique. Sous le nouveau régime, l'Université ne sera pas seule représentée dans ces conseils; les représentants de l'enseignement libre, des familles, du clergé, de la magistrature et de l'administration, y sont admis dans une proportion qui pourtant maintient à l'Université sa suprématie légitime et nécessaire. Les représentants spéciaux de l'Université seront toujours en majorité dans les conseils. Ainsi le pouvoir dont elle jouissait exclusivement, l'Université le partagera, dans une juste mesure, avec la société. Elle perd son privilége; mais elle reste en possession de son droit essentiel, imprescriptible en quelque sorte. Ce n'est pas une faveur que l'on accorde aux intérêts nouveaux; c'est une garantie qui leur est due; c'est la contre-épreuve obligée, la sanction du principe écrit dans la Constitution. Entre le régime actuel et le régime inauguré par le projet de loi, voilà toute la différence. »

Nous devons ajouter, en terminant, que dans l'épiscopat, dont une sage prudence est toujours la règle de conduite, il y a partage d'avis sur la manière d'envisager la question, telle qu'elle est posée par la loi de transaction. Mgr l'évêque de Chartres et Mgr l'évêque de Nancy ont hautement, publiquement repoussé ce projet, Mgr l'évêque d'Orléans l'approuve, et l'opinion exprimée à la tribune par Mgr l'évêque de Langres, qui le subit par résignation chrétienne, est vraisemblablement celle de la majorité du corps épiscopal. Il paraît certain que le Souverain pontife a été supplié de mettre un terme à ces perplexités. Un mot du successeur de saint Pierre trancherait la difficulté; mais ce mot sera-t-il officiellement prononcé? il est permis d'en douter. En attendant, nous avons de bonnes raisons de penser que le Saint-Siége n'est pas satisfait du projet de loi.

E. D. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la Décadence de la France, par M. Raudot[1].

Il y a toujours de l'habileté de la part d'un écrivain à s'emparer d'un sujet qui préoccupe vivement l'opinion publique. Il est sûr d'exciter pour son ouvrage une partie de l'intérêt qui s'attache aux questions même qu'il traite.

La plupart des personnes qui pensent reconnaissent que les peuples ont leurs âges comme les hommes ; toutes se posent ce redoutable problème :

« La France a-t-elle fini son mouvement d'ascension et de pro-« grès ? A-t-elle commencé sa période de déclin et de décadence ? »

Quelques-uns prétendent résoudre ce problème négativement en soutenant *à priori* que le progrès est *continu* et ne saurait s'arrêter : c'est là la foi ou plutôt le rêve des socialistes.

D'autres moins absolus soutiennent que la crise où nous sommes n'est qu'une maladie de l'âge mûr de la France, et que si on sait employer les remèdes qui conviennent à son tempérament, on peut lui rendre encore une constitution robuste et lui préparer une verte et longue vieillesse.

M. Raudot, ainsi que l'indique le titre de son livre, incline visiblement vers une opinion moins consolante.

Mais il faut lui rendre cette justice qu'il ne prophétise pas la ruine de Troie, comme Cassandre, sans se mêler au combat pour défendre ses autels et ses foyers domestiques. S'il sonde une à une, sans laisser trembler le fer dans sa main, toutes les plaies de la patrie, c'est pour chercher à les guérir ; il n'indique le mal que pour montrer où serait le remède. Il évite donc ainsi les deux plus grands écueils de son sujet, les déclamations vides et les lamentations stériles.

Du reste, il ne procède pas, comme Salvien le faisait de son temps,

[1] Paris, chez Amyot, rue de la Paix.

par développements oratoires ni par considérations philosophiques et religieuses. Son éloquence et sa dialectique consistent principalement dans des chiffres dont on ne peut nier la valeur et la puissance.

A l'extérieur, il dénombre les accroissements que les grandes puissances européennes ont obtenus depuis soixante ans, et les diminutions que la France a subies pendant le même espace de temps.

A l'intérieur, il montre les fâcheux effets qu'a produits la centralisation sur les intelligences, sur la prospérité générale, sur la fortune publique. Le communisme, comme il le prouve très-bien, n'est que la centralisation poussée à ses dernières limites. La triste situation de notre industrie, le déplorable état de notre agriculture sont retracés par lui avec cette exactitude arithmétique qui n'admet pas la possibilité d'une réfutation.

Le dernier chapitre, intitulé *Avenir de la France*, est un tableau fort noir des divers symptômes de décadence de notre malheureux pays. M. Raudot n'a pas ici le courage de parler en son propre nom. Il place cette vive attaque contre les tendances actuelles de notre époque dans la bouche d'un penseur *disposé à voir les choses du côté le plus triste*. Mais la verve avec laquelle M. Raudot trace ce tableau montre assez que ce n'est qu'un artifice oratoire, et que l'idée lui en appartient aussi bien que l'exécution. Il y place comme un dernier trait cette phrase sinistre :

« La France suit la même marche que la Pologne : qu'elle tremble « qu'un héros français ne dise aussi, comme le héros polonais, après « de glorieux mais impuissants efforts : *Finis Franciæ.* »

M. Raudot s'écrie, il est vrai, comme pour répondre à cette désespérante prédiction :

« Non ! la France ne périra pas !

« Elle reniera ces doctrines d'égoïsme et de mort, ces institutions de monopole, de dilapidations et d'abrutissement qui l'énervent, la ruinent et la tuent.

« Et nous, que cette France a chargés de la représenter, nous tous qui avons au cœur l'amour vrai de la patrie, l'amour vrai de l'humanité, nous ne nous bornerons pas à pousser des gémissements inutiles, à faire des vœux, des phrases, de la stratégie parlementaire ; nous ne commettrons pas le crime de la faiblesse et de l'inertie.

« Pour moi, soldat obscur, mais dévoué, dans cette armée, *peut-être la dernière,* de l'ordre et du progrès véritable, je ne me bornerai pas,

si ma voix est quelque peu écoutée, à signaler le mal, mais j'indiquerai le remède.....

« Que tous les hommes de cœur cherchent, et ils trouveront. Qu'ils ne s'imaginent pas que le salut leur viendra d'un pouvoir supérieur et mystérieux, sans qu'ils aient la peine de s'en occuper : leur salut, le salut de la France est en eux-mêmes. »

Certes, il y a dans de telles paroles de la virilité et un véritable patriotisme. Ceux qui ont contesté ces hautes qualités à M. Raudot ne l'avaient pas lu jusqu'au bout.

Du reste, dans tous les rangs de la société, des hommes éclairés se laissent aller à de cruelles appréhensions sur l'avenir de la société ; plusieurs croient que nous commençons un nouveau Bas-Empire, et dernièrement un prélat éloquent s'appropriait, pour les appliquer à notre époque, ces mémorables paroles de saint Augustin : « Quand je jette mes regards d'un bout de la terre à l'autre, je ne « découvre pas un homme, pas une assemblée qui puisse sauver « l'Empire. »

Quant à nous, nous croyons que l'histoire même du moyen âge offre, au point de vue religieux, des phases en apparence aussi douloureuses que celle où nous sommes entrés. Que l'on ses ouvienne de notre XIVe siècle. Que l'on se rappelle les déchirements de l'Eglise au temps des conciles de Bâle et de Constance!...

La Providence s'est plu souvent à placer les sociétés humaines sur le penchant de l'abîme, pour montrer comment elle sait les en tirer, et pour faire éclater les miracles de sa puissance.

Albert Du Boys.

Les excellents articles que M. de Champagny a donnés au *Correspondant*, sous le titre de : *Un examen de conscience*, viennent d'être réunis en un volume in-18, et publiés par le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*[1].

[1] Paris, chez J. Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. De Soye et Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

(2e article[1].)

I

Nous avons signalé l'intelligent courage avec lequel les Lorrains ont défendu, aux XVIe et XVIIe siècles, contre les fatalistes de l'Occident, la société catholique et vraiment libérale. Il y aurait à parcourir une carrière non moins vaste, si l'on voulait indiquer aussi les services éclatants que les Lorrains ont rendus aux chrétiens contre les fatalistes de l'Orient.

Pour abréger, nous en omettrons la plus grande partie. Nous ne mentionnerons qu'en passant, par exemple, les exploits du duc de Mercœur, lequel pourtant, nommé généralissime de l'Empire, osa tenter, en 1601, de secourir Kanisza, qu'Ibrahim-Pacha assiégeait avec des forces quadruples, et imposa tellement aux Turcs qu'ils refusèrent la bataille. Le manque de vivres contraignit Mercœur à se retirer, au lieu de poursuivre ses avantages; mais sa retraite passa pour la plus belle de l'époque. L'année suivante, il prit Albe-Royale, et remporta près de cette ville une grande victoire. Rappelé en France, il mourut en voyage. Son oraison funèbre fut prononcée à Paris par saint François de Sales, digne interprète des regrets de toute l'Europe chrétienne.

Mais, si importants qu'aient été les services de Mercœur, ils sont

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 385.

restés comme effacés par ceux du grand et généreux duc de Lorraine Charles V. Obligés que nous sommes de choisir entre les pages mémorables d'une si belle vie, nous allons tâcher d'esquisser un épisode, trop oublié en France, de la quatorzième et dernière croisade : la conquête de Bude par ce héros chrétien.

II

Avant d'entamer le récit de ce grand événement, qui eut lieu en 1686, exposons quelle était alors la situation de l'empire ottoman vis-à-vis de l'Europe.

Il y avait une centaine d'années que la force morale des Turcs avait décliné; mais elle se relevait, comme nous le montrerons. Elle avait décliné parce que, depuis Mourad III (1574), la plupart des gouvernants avaient laissé dépérir les institutions religieuses et militaires d'Orkhan et de Mohammed-le-Conquérant : institutions remarquables, sur lesquelles il nous faut jeter un coup d'œil, car elles expliquent les succès extraordinaires obtenus par les Ottomans pendant trois siècles, et leur puissance formidable.

Dès 1328, longtemps avant que la France possédât un petit noyau de troupes réglées, Orkhan avait organisé l'armée turque avec une étonnante habileté. D'après ses dispositions, l'élite de l'infanterie devait toujours être composée de jeunes gens, choisis parmi les prisonniers enlevés en bas âge. On les élevait dans la religion mahométane. De forts appointements, de riches vêtements, des marques de considération publique, les attachaient bientôt à leur métier. Ils étaient payés en proportion de la durée de leur service ; à tel point que les vétérans recevaient jusqu'au septuple de la solde primitive. La bravoure de cette élite, célèbre sous le nom de corps des janissaires, ne s'est jamais démentie. Mohammed II en comptait vingt mille; plus tard, ce chiffre fut doublé.

Outre les janissaires, soldats à vie, Orkhan avait organisé, pour le génie et la cavalerie, des castes de guerriers. C'étaient des colons militaires auxquels on donnait des fiefs, petits ou grands (*timars* ou *siamets*), à condition qu'ils formeraient un corps de pionniers (*piades*), et la cavalerie régulière de l'armée (*moszellimans*, *sipahis*). Les chefs étaient hiérarchisés selon leur puissance territoriale et le nombre d'hommes qu'ils fournissaient. L'art des armes et la vaillance devenaient héréditaires dans ces familles; elles produisaient souvent des capitaines très-distingués.

Grâces à ces institutions, les Turcs mettaient en campagne, promptement et à peu de frais, des masses de guerriers exercés. La renommée de leur cavalerie, de leurs mineurs et de leurs artificiers, se soutint sans rivale pendant trois siècles, et leur infanterie régulière ne le cédait en rien aux fantassins de l'Espagne même.

Mohammed-le-Conquérant perfectionna encore l'organisation des troupes, et il régla surtout avec soin l'enseignement religieux et judiciaire, les conditions d'éligibilité aux fonctions de l'Etat, la hiérarchie, et les devoirs des dignitaires et des employés. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ses lois, c'est la façon dont il organisa le corps des *ulémas*, à la fois théologiens et légistes ; ce sont les moyens qu'il donna pour faciliter les études, et les conditions sévères imposées aux candidats qui aspiraient aux degrés supérieurs du corps, divisé en cinq classes. On ne pouvait devenir cadhi, mollah ou mufti, c'est-à-dire juge, docteur ou pontife, sans avoir prouvé une véritable aptitude. Dans la classe des savants devaient être pris, en général, les *kadhieskers* ou juges de l'armée, les *defterdars*, teneurs de livres des finances, et les *nischandgis*, sorte de secrétaires d'Etat. Au-dessus de ces trois catégories de hauts fonctionnaires, il y avait encore les vizirs, au nombre de quatre, qui sortaient du sein de l'armée. C'étaient aussi des militaires qui gouvernaient d'ordinaire les provinces et les districts de l'empire. Mohammed II, qui avait complété les institutions turques, les flétrit, du reste, par un *kanun* abominable, celui qui permet et conseille le fratricide à tous les sultans.

Les premiers successeurs de ce législateur conquérant ne suivirent guère les utiles prescriptions du droit politique d'Orkhan et de Mohammed II. Le faible Bayazid, et surtout le féroce Sélim Ier, s'en écartèrent souvent. Mais Soliman et l'illustre visir Sokolli respectèrent et affermirent ces sages lois ; aussi leur gouvernement fut-il l'époque de la plus haute splendeur des Ottomans.

A Mourad III remonte le règne des femmes et des favoris, qui a ruiné peu à peu la puissance des Turcs. Depuis ce prince, pour subvenir aux profusions et contenter les caprices du harem, on vendit les titres et les charges. La vénalité des emplois occasionna d'incessantes concussions. Les sultans punirent de mort les coupables, mais seulement pour s'emparer de leur butin. Sous un tel régime, la discipline disparut bientôt de l'armée ; les colons feudataires cessèrent de faire le service personnel ; les sipahis et les janissaires s'entrecombattirent souvent, ou bien s'in-

surgèrent contre leurs chefs, qui se révoltèrent plus d'une fois eux-mêmes contre les sultans. L'affaiblissement de l'autorité et de l'enseignement disloqua l'immense empire. Aujourd'hui, que nous le voyons moribond, entre les mains des médecins anti-russes qui s'efforcent de prolonger son agonie, il nous semble singulier que cette monarchie ait été capable, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, de faire trembler et quelquefois de battre encore tout l'Occident.

Telle est pourtant la vérité. Sous les règnes de Mohammed III, d'Ahmed, du malheureux Osman II, de l'imbécille Mustapha, le gouvernement turc avait bien dépéri ; mais le terrible Murad IV, mais le grand visir Mohammed Kœprili, non moins cruel que ce sultan [1], mais surtout le grand Achmet Kœprili, avaient restauré la discipline de l'armée, amendé le personnel des fonctionnaires, et rendu vie à la puissance ottomane. Quoiqu'il eût perdu les batailles de Choczim et de Saint-Gothard [2], ce dernier vizir enleva Kaminiec et la Podolie aux Polonais, Neuhæusel à la maison d'Autriche, et l'île de Crète aux Vénitiens. En vain des volontaires courageux, de toutes les nations chrétiennes, étaient-ils accourus à Candie; en vain Morosini avait-il repoussé cinquante-cinq assauts à ciel ouvert, et quarante-cinq attaques souterraines; il fallut capituler, et livrer l'île aux Turcs. Dans cette grande lutte contre les ennemis de la foi, les Lorrains ne pouvaient manqués d'être représentés : aussi le chevalier d'Harcourt, de la maison de Lorraine, y figurait-il avec plusieurs de ses parents.

A la mort de Kœprili (1676), la monarchie ottomane contenait encore quarante grandes provinces, où s'étaient engloutis vingt anciens royaumes ; en outre, les Transylvaniens et les Moldo-Valaques étaient tributaires de la Porte et relevaient d'elle. Les Turcs occupaient plus de la moitié de la Hongrie ; presque toutes les places fortes du pays leur appartenaient. Ils étaient restés habiles dans l'art de la guerre ; car Montécuculli reconnaît, dans ses mémoires, qu'ils furent ses meilleurs maîtres ;

[1] Pendant les cinq années de son gouvernement, il fit exécuter 36,000 personnes.

[2] On sait qu'il y avait à Saint-Gothard plusieurs gentilshommes français, qui accompagnaient Rabutin et La Feuillade. Comme nous visitions ce champ de bataille, il y a quelques années, un paysan nous montra une épée fleurdelysée, qu'il avait déterrée peu de jours auparavant. De belles peintures représentent la bataille au dôme de l'église abbatiale de Saint-Gothard. Non loin de là s'élève, sur la frontière de Styrie, l'inexpugnable et curieux château de Riegersbourg. Bâti sur un pic isolé, ce château renferme une vigne, des jardins et un champ de blé. Les Turcs n'ont jamais tenté de s'en emparer, quoiqu'ils aient souvent dévasté tous les environs.

et l'illustre Nicolas Zrinyi, le rival de Montécuculli, rend également justice à leur talent et à leur courage.

III

Eh bien ! si formidable que demeurât la monarchie turque, Louis XIV ne rougit pas de conspirer en sa faveur. Par l'entremise du comte de Béthune, ambassadeur en Pologne, il noua des intrigues avec Pierre Zrinyi et quelques autres seigneurs hongrois, qu'il mit en rapport avec les Turcs. Les complices du roi de Versailles, découverts, expièrent leur crime sur l'échafaud.

Mais les ramifications de la conjuration furent cherchées et punies avec une sévérité outrée, bien que juste, par les ministres de Léopold Ier, charmés de trouver une occasion de germaniser déjà la Hongrie. Ils commencèrent à ne plus respecter la constitution et les libertés du pays. Alors la diplomatie française, profitant du mécontentement des Magyares, réussit à gagner le puissant Tœkœli. On lui fit espérer l'affranchissement de la Hongrie. Séduit ainsi, il s'allia sans répugnance aux Barbares pour écraser l'Autriche. Ceux-ci promirent de lui céder le royaume intact et indépendant, aussitôt après la défaite des Impériaux : il accepta ces conditions, et les Turcs, appuyés par lui, faillirent, comme on sait, emporter Vienne et détruire la monarchie autrichienne.

Si Kœprili avait encore vécu alors, les résultats de la coupable ambition de Louis XIV eussent probablement jeté sous le joug musulman vingt millions de chrétiens ; car il va sans dire que les Turcs trahissaient Tœkœli. On sait que Vienne, démantelée, était à bout de défense, et qu'elle ne pouvait plus tenir vingt-quatre heures, quand Charles de Lorraine et Sobieski battirent si miraculeusement l'orgueilleux grand vizir.

Après ce mémorable triomphe, l'armée de Sobieski, ayant témérairement attaqué les Turcs, risquait d'être mise en pièces à Barkany, sans Charles de Lorraine, qui accourut à son aide et défit l'ennemi, lequel perdit encore là plus de vingt mille hommes. Les deux princes, réunis, s'emparèrent ensuite de la ville de Gran. Mais Sobieski fut obligé de rentrer dans ses Etats. Demeuré avec les troupes impériales seules, Charles V ne fut plus en force pour prendre Bude : la défense désespérée de la garnison, et l'approche d'une grande armée turque, l'obligèrent à se replier pour couvrir les frontières de l'Autriche. Les Ottomans investirent Gran.

Alors fut prêchée la quatorzième et dernière croisade[1].

IV

Comment se fait-il que nulle part on ne la raconte ? que l'oubli soit allé jusqu'au point qu'elle ait été omise par Michaud même? — Elle n'est pourtant inférieure aux autres ni pour l'importance ni pour l'éclat. Grande par sa nécessité et grande par ses résultats, elle égala, elle surpassa peut-être à divers égards, les croisades du moyen âge. Il n'y en avait pas eu de plus nécessaires; il n'y en eut guère de plus heureuses.

Rien de difficile comme d'expliquer raisonnablement pourquoi l'on en parle si peu. Faudrait-il donc voir ici une preuve de plus de l'injustice historique aperçue par M. de Dumast, et formulée par lui en loi d'observation ?

« Sitôt qu'une personne, sitôt qu'une chose, » écrit-il, « touche en quoi « que ce soit aux annales du peuple lorrain, soyez sûrs d'avance que cette « personne, que cette chose, sera défigurée, amoindrie, présentée sous « un aspect sinon odieux, du moins chétif et défavorable, — à supposer « encore qu'on ne puisse la passer complètement sous silence, auquel cas « on n'y manque point. — Ce dénigrement, plus ou moins marqué, mais « systématique et constant, forme une règle sans exception. Evident en ce « qui concerne la sphère politique, il s'étend à la sphère militaire, législative, scientifique, artistique, et même religieuse. Il n'y a pas jus- « qu'aux Saints lorrains (chose étrange!) dont la gloire n'ait été rétrécie, « voilée, et pour ainsi dire mise à l'écart. Dès qu'un talent, un caractère, « un fait saillant et digne de mémoire, serait honorable pour l'ancienne « Lorraine, vous pouvez affirmer, — et ce sera parier à coup sûr, — qu'il « est généralement, surtout en France, ou INCONNU ou MÉCONNU. »

V

Innocent XI, disons-nous, prêcha la quatorzième croisade; il supplia princes et peuples de délivrer les pays conquis ou menacés, et d'assurer enfin le repos de la Chrétienté. La voix de l'énergique pontife fut entendue. Venise et les Polonais s'unirent à l'Autriche; le Saint-Empire lui fournit un contingent considérable; des volontaires affluèrent au camp de Charles de Lorraine; et la monarchie ottomane se vit attaquée à la

[1] « Es war der letzte Kreuzzug. (*Majlath*). Dies war der vierzehnte und letzte Kreuzzug gegen die Türken. (*Feszler*). » C'était la quatorzième croisade prêchée par les papes contre les Turcs. (*Hammer*).

fois sur toute l'étendue de ses frontières européennes. Le Pierre l'Ermite (ou plutôt le Capistran) de la croisade, ce fut l'éloquent et courageux capucin Marco d'Aviano; son Godefroi de Bouillon, c'était Charles V, duc de Lorraine.

Lorsque le généralissime se vit assez fort, il attaqua les Turcs devant Gran, et, dans une sanglante bataille, il les mit en déroute. La ville importante de Neuhæusel et plusieurs autres places retombèrent en son pouvoir. Les Turcs, d'ailleurs, commirent alors un acte d'injuste violence qui leur coûta cher : ils emprisonnèrent Tœkœli. Aussitôt ses partisans remirent aux Impériaux la Haute-Hongrie, qu'ils occupaient presque tout entière, et la plupart de ces gentilshommes hongrois se battirent avec furie contre leurs alliés de la veille.

La prise de Neuhæusel causa une vive allégresse dans l'Europe catholique. Obéissant à l'appel du Pape et des évêques, une foule de nouveaux croisés se mirent en chemin au printemps de l'année 1686. Il y en avait de toutes conditions et de toutes races. Ainsi, plusieurs grands d'Espagne, parmi lesquels on remarquait le duc de Vécha-Escalona, Valéro son frère, Zuñiga, Planéro d'Urselles, avaient rejoint les drapeaux de l'armée chrétienne. On vit bientôt arriver aussi soixante Catalans, presque tous de la classe artisane, qui s'étaient croisés à Barcelone. Plusieurs d'eux avaient fait la route pieds nus, en disant leur chapelet et en mendiant leur pain. L'Empereur les incorpora dans le régiment de Stahrenberg, et leur donna pour capitaine un vaillant homme de guerre, François Astorga. « Ils étaient empressés à la besogne, tristes quand on les éloignait du danger. Presque tous sont ensevelis sous les ruines de Bude. L'ingrate postérité n'a pas retenu leurs noms. Qu'ils dorment en paix[1] ! »

Tandis que des Allemands protestants, tandis que des Anglais même, pour sauver la civilisation, venaient prendre part à la croisade, — que faisait Louis XIV ? Il faisait partir pour Constantinople une pompeuse ambassade; ses envoyés, Guilleragues et Girardin, s'en allaient soutenir la Porte de leurs conseils. Ils contribuèrent à l'élargissement de Tœkœli, espérant que ce révolté entraînerait de rechef une partie de la Hongrie à combattre la cause européenne. Heureusement, la voix du rebelle ne fut plus écoutée. Les Magyars, qui avaient reconnu la perfidie des Turcs, se montrèrent leurs plus terribles ennemis pendant les campagnes suivantes.

[1] Majlath.

Vingt mille Hongrois ou Croates, et trente mille auxiliaires, allemands ou étrangers, avaient rejoint les troupes impériales, qui s'élevaient déjà sur la frontière à quarante mille hommes. Lorsque l'Empereur vit de telles forces à la disposition du duc de Lorraine, il lui permit de marcher contre Bude. Depuis cent quarante-cinq ans, que les Turcs possédaient cette place, les Chrétiens l'avaient en vain assiégée six fois.

Bude est bâtie sur une colline élevée et très-escarpée. Les Turcs avaient épuisé, à la fortifier, tout l'art de leurs habiles ingénieurs. Le point culminant était occupé par un château-fort, que commandaient trois enceintes de murailles bastionnées, toutes trois munies de fossés. Des ouvrages avancés défendaient en outre le point le plus faible de la place, du côté de Vienne. La garnison se composait de seize mille janissaires, choisis dans ce corps d'élite. Ils avaient pour chef le pacha Abdurrahman, qui s'était signalé aux siéges de Kaminiec et de Candie, sous le vizirat de Kœprili.

Le duc de Lorraine, obligé de détacher un tiers de ses troupes pour garantir les provinces des corps volants de l'ennemi, ne put destiner qu'une soixantaine de mille hommes au siége de Bude. Il forma quatre divisions, et investit la place le 18 juin. L'électeur Maximilien-Emmanuel commandait les Bavarois, Schœning les Brandebourgeois, Durbach les Souabes, Thungen les Franconiens; Palffi, Batthyany et le palatin Esterhazi, étaient les chefs des Hongrois. Stahrenberg, Eugène de Savoie, Louis de Bade, le Lorrain Mercy, Auersberg, De Souches, Herberstein, Susa, Dippenthal, une foule d'illustrations anciennes ou naissantes, rivalisaient d'ardeur dans l'armée chrétienne. Libério conduisait les mineurs. Le fameux Gonzalès était venu de Flandre pour diriger l'artillerie. Un célèbre artificier, le moine franciscain Pierre Gabor, se préparait à lutter avec Gonzalès de vaillance et d'habileté [1].

A la nouvelle de l'entreprise tentée par le victorieux duc de Lorraine, Constantinople fut frappée d'effroi : le Sultan fit rassembler en toute hâte une grande armée ; il ordonna des prières publiques ; lui-même sortit un jour de son palais, et, s'agenouillant en plein air, au milieu d'une foule considérable, il supplia le Ciel de veiller sur Bude, le boulevard du Croissant. Il obtint aussi du mufti un fetva qui vouait à la mort sainte toute la garnison de Bude ; ceux qui capituleraient seraient punis du dernier sup-

[1] Les Hongrois avaient surnommé ce moine *Tüzes-Gabor*, Gabriel du feu. Les évêques, les abbés, les prêtres de Hongrie prenaient souvent part à la guerre sainte contre les Turcs. Il n'était pas rare de les voir aux premiers rangs dans les plus terribles mêlées.

plice. Au reste, Abdurrahman et ses janissaires n'avaient nul besoin de tels encouragements, et le pacha avait pris dès longtemps toutes les mesures qui pouvaient rendre sa résistance plus terrible.

VI

Le 19 juin, les attaques commencèrent de trois côtés à la fois. Cinq jours après, le comte de Souches emporta d'assaut la première enceinte, malgré une brillante défense. Alors l'artillerie se mit à battre le corps de la place. Les assiégés faisaient journellement des sorties, mais la guerre la plus cruelle avait lieu sous terre : là, travaillaient dans les ténèbres les mineurs des deux armées. Les plus habiles ou les plus heureux écrasaient leurs ennemis par des contre-mines; ces explosions engloutissaient parfois des compagnies entières. A ce duel terrible, les Turcs obtenaient habituellement l'avantage. Cependant une de leurs mines, s'enflammant trop tôt, abattit un pan des remparts.

La nuit approchait : Charles de Lorraine ordonna l'assaut; trois coups de canon donnèrent le signal. Aussitôt, Susa, Dippenthal, Stahrenberg, Auersberg et Herberstein, s'élancèrent à la tête de plusieurs compagnies, pendant que les Bavarois feignaient d'assaillir la ville sur un point opposé. Les Turcs attendaient l'attaque. Une balle renversa Herberstein ; cependant les Chrétiens escaladèrent la brèche. Là s'engagea un vif combat. Un moment l'assailli semble fléchir; les assaillants poussaient des cris de triomphe : tout à coup une mine en fait sauter un grand nombre. Les Turcs jettent des sacs de poudre au milieu des flammes; puis, se précipitant de face à travers les décombres, ou sortant des deux chemins couverts, ils fondent sur l'armée impériale. — Charles de Lorraine fait appel aux volontaires croisés. Ils volent au combat, les Espagnols à leur tête, et; devant tous, Vécha et Zuñiga. Les Turcs sont arrêtés, repoussés. Les volontaires gravissent de nouveau la brèche; mais, là, recommence une bataille acharnée. Le comte de Kufstein est tué raide ; Vécha tombe mortellement frappé ; le marquis Valéro, le fils du prince Robert et quatre autres Anglais de distinction, le prince de Commercy, de la maison de Lorraine, le prince de Welden, de la maison palatine, le prince Piccolomini, les seigneurs de Créqui et de Courmaillon, sont blessés. On se bat corps à corps. Les Chrétiens ne peuvent avancer, les Turcs ne peuvent faire reculer l'ennemi. Cependant un feu meurtrier, qui partait de deux tours et prenait les assaillants en flanc, leur tua ou blessa presque tous leurs capitaines. Ils se retirèrent enfin,

laissant quatorze cents cadavres sur la brèche. Le duc de Vécha expira dans la tente de Charles de Lorraine. « Il vit venir la mort avec fermeté, satisfait de mourir pour la sainte foi »[1].

Cet échec n'abattit pas le courage des Chrétiens. Le 16 juillet, les Bavarois se logèrent au pied d'un rondel important. Ils perdirent ce jour-là le comte Fontana, officier de mérite, et trente-cinq volontaires. De toutes parts le feu redoubla contre la place, sans que l'on discontinuât les combats souterrains. Le chef des mineurs impériaux, Libério, fut écrasé avec plusieurs des siens par une contre-mine ; Tüzes-Gabor et Gonzalès le vengèrent. Le Franciscain inventait sans cesse de nouveaux projectiles incendiaires, et l'ingénieur espagnol rétrécit la chambre des mortiers, ce qui leur donna une plus longue portée.

Un boulet rouge atteignit le principal arsenal des Musulmans, traversa toutes les voûtes et pénétra dans la poudrière, qui fit explosion. La terre trembla à une lieue à la ronde ; le Danube sortit de son lit ; une grêle de grosses pierres tomba sur le camp et jusque sur la ville de Pesth. Il se répandit une fumée si épaisse, qu'à dix pas de soi l'on distinguait à peine les objets ; elle ne se dissipa qu'au bout de deux heures. Alors seulement on vit que les murailles venaient de s'écrouler vis-à-vis de Pesth, sur une largeur de soixante pas ; mais c'était à l'endroit le plus escarpé de la colline, et déjà les Turcs bouchaient la brèche. Le pacha, sommé de capituler, fit une réponse hautaine, et peu après, dans une sortie nocturne, ses janissaires surprirent une centaine de Saxons ; le lendemain matin, les Chrétiens virent cent têtes suspendues à un grand arbre, en face de leur camp.

Ils prirent bientôt une terrible revanche. Les remparts étaient ouverts en plusieurs endroits, Charles de Lorraine ordonna une attaque générale. Sous les ordres du comte de Souches et du prince de Neubourg, douze mille hommes montèrent à la fois à l'assaut. Partout les Chrétiens rencontrèrent une résistance habile et obstinée. A chaque instant, des mines éclataient sous leurs pieds. Les Turcs jetaient au milieu d'eux des sacs enflammés, pleins de poix et de soufre ; la plupart des malheureux atteints de ces matières brûlantes expiraient dans des souffrances horribles. Huit cents Bavarois ayant succombé, le corps de l'Électeur se retira en désordre : Eugène de Savoie et Louis de Bade le ramenèrent en avant, et finirent par s'emparer d'un bastion. De l'autre côté de la

[1] Le duc de Vécha-Escalona, militaire distingué, a laissé des traités estimables sur l'art de la guerre.

ville, autour de la porte viennoise, le combat était encore plus meurtrier ; une mine détruisit presque la première colonne. Les soldats s'enfuyaient : Charles de Lorraine les reconduisit à l'attaque. Après une lutte acharnée, ils occupèrent une brèche et plantèrent la bannière impériale ; une seconde mine lança en l'air et le drapeau et les vainqueurs d'un instant. De nouvelles troupes remplacèrent celles qui venaient de périr. On se battait avec une telle rage que plusieurs chrétiens isolés pénétrèrent dans la ville et se jetèrent au plus épais des Turcs, qui les mirent en pièces. Enfin un drapeau, planté par un heyduque, demeura flottant sur les remparts. On vit le torrent des assaillants couronner les murs, les Turcs en tomber égorgés et précipités. Le pacha sauva la dernière enceinte en mettant le feu à des objets inflammables entassés dans le fossé.

Dans cette sanglante journée, près de quatre mille chrétiens avaient été tués, et deux cents officiers mis hors de combat. Parmi les blessés, on comptait le duc de Croï, Valéro, D'Urselles, Thungen, Dippenthal, Truchsess, Archinto, La Vergna, et plusieurs autres personnages de marque, notamment le duc de Courlande, qui mourut de ses blessures. Le lendemain, le duc de Lorraine somma encore Abdurrahman de capituler : le pacha traita magnifiquement l'envoyé, mais il refusa de se rendre, car il était informé de l'approche d'une armée de quatre-vingt mille hommes qui venait à son secours.

VII

Le grand-vizir, Suleiman-Pacha, la commandait en personne. Le duc de Lorraine eut la hardiesse de l'attendre de pied ferme, sans débloquer la ville, quoiqu'il lui restât à peine dix mille fantassins valides et dispos. On fit entrer la cavalerie dans le camp, et les troupes travaillèrent avec tant d'ardeur à le fortifier, qu'au bout de trois jours il se trouva couvert par des retranchements passables. Le généralissime manda aussi près de lui les corps de Schœrfenberg et de Caraffa, forts de vingt-et-un mille hommes, qui occupaient la Haute-Hongrie et une partie de la Transylvanie ; mais le grand-vizir les devança de plusieurs jours.

Quand il eut atteint un promontoire qui s'élève sur les bords du Danube, à une demi-lieue de Bude, il examina de là le campement des assiégeants. Il les vit retranchés sur le demi-cercle de collines abruptes qui entourent Bude, et ayant les flancs et le front garantis par des marais et des ravins. Le lendemain de son arrivée, il s'avança tout près de leurs lignes, en ordre de bataille. Abdurrahman crut qu'on allait tenter

de les emporter, et fit une vive sortie; mais Suleiman n'avait d'autre intention que de reconnaître mieux la position du duc de Lorraine : la garnison de Bude fut aisément repoussée.

Le jour suivant (14 août), Suleiman exécuta l'attaque qu'il avait étudiée la veille; il chargea l'aile droite des Chrétiens, et en même temps une division turque, les prenant à revers, fondit sur la réserve et la mit en déroute. Lodron, qui voulut arrêter les fuyards, fut écrasé sous les pieds des chevaux. Quelques escadrons impériaux rétablirent le combat sur ce point; et bientôt, Palffi, survenant avec quatre régiments de cavalerie, culbuta le corps ennemi, qui laissa trois mille morts. Suleiman ne put entamer l'aile qu'il pressait; il se retira le soir, à l'instant où les Chrétiens recevaient de la Haute Hongrie un renfort de neuf mille hommes. La perte avait été à peu près égale des deux côtés.

Le 15 août, le grand-vizir se déploya encore en face des lignes; mais pendant que Charles de Lorraine attendait une attaque de front, dix mille Turcs se jetaient en flanc sur le camp. A leur tête se trouvaient deux mille janissaires, qui avaient juré de mourir ou d'entrer dans la place. Ils franchirent les retranchements des Chrétiens, se précipitèrent sur les troupes nombreuses qu'on leur opposa, et, malgré le carnage qu'on faisait d'eux, les survivants avançaient toujours : un quart de ces braves put gagner les portes de la ville. En signe d'honneur et de réjouissance, Abdurrahman fit tirer une salve de toute l'artillerie de ses remparts. Pendant ce sanglant combat, le grand-vizir n'avait essayé aucune diversion.

Le 29 août, il laissa derechef plusieurs milliers de soldats d'élite se sacrifier par une tentative sans appui. Ces intrépides volontaires, cavaliers et fantassins, s'emparèrent du Vieux-Bude [1], puis, courant dans les faubourgs, le long du Danube, ils franchirent les fossés du camp et essayèrent de pénétrer jusqu'à la place, quelques-uns en se jetant à la nage dans le fleuve, les autres en tâchant d'enfoncer les Chrétiens. Le baron d'Asti les arrêta, et Mercy vint les envelopper avec trois régiments de dragons; ils refusèrent de se rendre et vendirent chèrement leur vie : le dernier d'entre eux, néanmoins, fut épargné par les Chrétiens. Pendant la mêlée, un Musulman, atteint déjà de deux blessures, bondit à travers les Impériaux jusqu'à Mercy, et lui fendit la tête d'un coup de sabre. Le duc de Lorraine lui-même se trouva en danger; son écuyer Mola fut tué à ses côtés.

[1] Le Vieux Bude est un faubourg situé à l'orient de la ville.

Le soir de ce combat, Schœrfenberg amena de Transylvanie près de douze mille hommes. Alors Charles V résolut de livrer un assaut général à Bude, en présence même du grand-vizir. Après une dernière sommation, qui fut inutile, il donna le signal de l'attaque, le 2 septembre, à six heures du matin. Il avait commandé la veille à ses soldats de se servir de la baïonnette : cette arme, employée pour la première fois dans une grande bataille, contribua beaucoup au succès de la journée. Les volontaires croisés montèrent les premiers à l'assaut, sous la conduite du baron d'Asti. Une balle le renversa, et la mort coucha autour de lui la plupart de ses compagnons ; mais rien ne put arrêter l'élan des Chrétiens : ceux qui tombaient étaient remplacés par d'autres aussi ardents.

Un des premiers qui mirent le pied sur la muraille, ce fut le colonel hongrois Petnéhazi, ancien aide de camp de Tœkœli. Depuis que les Turcs avaient maltraité son chef, il leur gardait une haine terrible. Entouré d'ennemis, il se défendit quelque temps ; enfin, accablé par le nombre, il fut saisi vivant, et pendu sur les remparts. Mais en ce moment les Chrétiens firent plier les Turcs ; on dépendit Petnéhazi, qui reprit connaissance et guérit de ses blessures. De tous les côtés à la fois, les assaillants se précipitèrent dans la ville. Quelques centaines de Musulmans parvinrent à gagner le château ; le duc de Croï coupa cette retraite au reste de la garnison. Elle défendit pied à pied chaque rue, chaque maison. Abdurrahman et un petit nombre d'hommes se retranchèrent près de la porte viennoise et se firent tuer là jusqu'au dernier. Toute la nuit, la ville demeura livrée au meurtre et au pillage. Au point du jour, on vit étendus, dans les rues seules, quatre mille cadavres, spectacle épouvantable pour les vainqueurs eux-mêmes. On chanta un *Te Deum* dans l'église principale, qui, pendant un siècle et demi, avait servi de mosquée [1]. Le grand-vizir, après avoir assisté passivement à la bataille, s'enfuit honteusement, harcelé par la cavalerie chrétienne.

VIII

Il se trouvait dans la garnison de Bude un chef, nommé Hamsa-Beg, redoutable par son courage et sa férocité. Quelque temps avant le siége, ayant pris un magnat hongrois, Pierre Szapari, il le condamna à travailler la terre, attelé à côté d'un bœuf de labour, jusqu'à ce qu'il se fût

[1] La remarquable collection de manuscrits turcs qui se trouve à Bologne provient de cette mosquée. Elle fut enlevée de là, le soir de la conquête de Bude, par le savant comte Marsigli.

racheté par 30,000 florins de rançon. La femme du captif parcourait la Hongrie en quêtant pour son mari, quand un frère d'armes de celui-ci, Adam Batthyany, le délivra par un hardi coup de main; en sorte que les deux amis purent assister au siége de Bude. Or, le duc de Lorraine, ayant appris que Hamsa-Beg était parmi les prisonniers, le donna à Szapari, qui dînait à sa table. Après le dîner, Szapari, en compagnie de Charles V et d'autres seigneurs, alla trouver le Turc, et lui dit : « Tu m'as traité bien cruellement. Te voici maintenant en mon pouvoir ; pour que tu voies qu'un chrétien est meilleur qu'un musulman, je t'accorde la liberté. » Hamsa, qui craignait un affreuse vengeance, venait de s'empoisonner. La générosité du Hongrois le toucha tellement qu'il s'écria : « Je veux être chrétien. » On le baptisa, et il mourut bientôt après entre les bras de Szapari [1].

Emu peut-être par cette belle action, un aga de janissaires, nommé Csonka-Bey, qui commandait en second dans la forteresse, embrassa le Christianisme. L'Empereur lui servit de parrain, l'anoblit, et lui confia un régiment de cavalerie [2].

La conquête de Bude décida la reddition de cinq autres places fortes.

IX

Au printemps de l'année suivante, Charles de Lorraine se remit en campagne. Suleiman-Pacha, qui avait refait et augmenté son armée, accepta la bataille à Mohacs, sur le même terrain où, cent soixante-et-un ans auparavant, la Hongrie avait perdu son roi, l'élite de sa noblesse et son indépendance. Le duc de Lorraine vengea le désastre du roi Louis V; il défit complétement les Turcs et leur tua plus de vingt mille hommes. Cette victoire décisive acheva la délivrance du royaume de

[1] Il existe sur le siége de Bude une tradition, sans preuves historiques, qui a été maintes fois exploitée par les poëtes et les romanciers d'Allemagne et de Hongrie. Voici ce qu'elle raconte : Le parlementaire envoyé au pacha de Bude, la veille du dernier assaut, était un Suisse, nommé Olivier, capitaine au service de Bade. Le pacha reconnut en lui un compagnon de jeunesse, il se découvrit à lui, et lui fit le récit de ses aventures. Olivier pressa son compatriote de revenir au christianisme, mais le renégat ne voulut point y consentir. L'histoire fut rapportée le soir à Louis de Bade par le capitaine. Le lendemain, à l'instant où le pacha, entouré de quelques derniers soldats, allait succomber, Olivier s'élança vers lui pour le sauver; mais Abdurrahman tomba, mortellement frappé, et Olivier fut tué sur son cadavre.

[2] Il existe en Hongrie une famille noble du nom de Csonka. Elle descend, nous a-t-on dit, du lieutenant d'Abdurrahman.

saint Etienne. La Croatie, la Slavonie, la Transylvanie même, rentrèrent tout entières sous la dépendance de l'Empereur.

Grande fut la joie dans toute la Chrétienté; car la puissance des Musulmans venait évidemment de recevoir un trop décisif échec pour pouvoir s'en relever jamais. Pénétrée de douleur et de colère, l'armée turque exigea la mort du grand-vizir, et déposa le sultan Mohammed IV, qui régnait depuis trente-neuf ans. Une longue période de confusion révolutionnaire suivit cette révolte ; aussi, des triomphes, devenus faciles, furent-ils encore remportés sur les Turcs par Louis de Bade et Eugène de Savoie, les élèves de Charles V.

Après la campagne de 1687, la reconnaissance des Hongrois fut si vive, que leur diète ne se contenta pas d'appeler au trône Joseph Ier, fils aîné de l'Empereur : elle accorda l'hérédité de la couronne aux Habsbourg. En sorte que le rameau cadet de la maison de Lorraine, rameau alors impérial, dut à Charles V, glorieux chef de la branche aînée, une partie de sa puissance[1].

X

Ainsi fut accomplie, nous le répétons, la dernière des croisades, celle qui en termine noblement la série; celle qui, par ses résultats définitifs, a repoussé sans retour Mahomet ; celle enfin dont les honorables prouesses, toutes chevaleresques encore au milieu d'un monde déjà modernisé, forment la brillante clôture des âges héroïques chrétiens. Il convenait qu'elle eût pour généralissime non-seulement un guerrier pieux, non-seulement un personnage assez parfait pour mériter d'être appelé LE MEILLEUR DES GRANDS HOMMES[2]; mais le descendant direct du bon duc Antoine, mais le chef « du nom et des armes » de la plus catholique maison souveraine qui ait jamais existé ; mais le royal représentant de la race jusqu'alors la plus fidèle à Dieu[3]. C'est sous le com-

[1] La maison d'Alsace-Lorraine, comme on sait, eut trois grandes branches primitives. L'aînée, ou de Lorraine proprement dite, fut le rameau ducal souverain, celui qui a cessé de régner à Nancy en 1737. La puînée, dite d'Egesheim ou de Dabo, éteinte depuis longtemps, a fourni le saint pape Léon IX. Quant à la cadette, c'est-à-dire à la maison de Habsbourg, son dernier mâle a été l'empereur Charles VI, dont la fille (la célèbre Marie-Thérèse) épousa son cousin le duc de Lorraine François III, devenu bientôt après empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier. Ainsi, deux branches de la maison de Lorraine ont porté successivement le sceptre impérial : la cadette depuis le XIIIe siècle, l'aînée depuis le XVIIIe.

[2] Mot du maréchal de Berwick au sujet du duc Charles V.

[3] *Royal représentant*, la chose peut se dire, puisque les ducs de Lorraine tim-

mandement d'un prince lorrain que les croisades avaient commencé : c'est sous le commandement d'un prince lorrain qu'elles devaient finir.

Quel cadre immense ce serait à remplir, que l'histoire d'une si fière lignée, rien qu'à partir de l'avénement des Vaudémont, couronnés dans la personne de René II! Comment une seule famille a-t-elle pu par ses membres, par des membres quelquefois ou cadets ou expatriés, se mêler jusqu'à tel point, pendant des siècles, à tous les événements de l'Europe ? Presque toutes les grandes figures de ces époques sont venues se placer à leurs côtés, mais sans les égaler ; car on voit ces princes de Lorraine, beaux et bons jusqu'à l'idéal, joindre constamment l'humanité à la bravoure, l'intelligence créatrice à l'esprit conservateur, et ne pas cesser, presque un moment, de mettre leur crédit et leur épée au service de la Religion, de la Justice, de la véritable Liberté.

De même que les Guise, dignes neveux d'Antoine, avaient terminé le XVI[e] siècle en délivrant la France de l'anarchique domination du Protestantisme, ainsi le duc Charles V, digne arrière-neveu des Guise, termina le XVII[e] siècle en affranchissant pour jamais la Chrétienté des barbares invasions de l'Islamisme. Vaincre les bandes iconoclastes des Huguenots ou des Musulmans, c'étaient deux tâches analogues ; car il s'agissait, dans l'une comme dans l'autre lutte, de repousser le triomphe de l'idée fataliste, honteusement mariée à l'idée charnelle. Sauver de deux façons la morale, par le maintien du libre-arbitre, attaqué en théorie, et de la chasteté, attaquée en pratique : tel fut le magnifique rôle assigné par la Providence à la maison de Lorraine. Certes, on ne saurait concevoir une mission plus utile à la fois et plus sublime, ni qu'il y ait eu plus de mérite et de gloire à remplir.

G. DE LA TOUR.

braient leur écusson de la couronne royale ; étant monarques honoraires d'Aragon, de Hongrie, de Naples et de Jérusalem.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ESSAI

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE COMPARÉE

DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE.

PÉRIODES DE 1827-36 ET 1837-46 [1].

Le mémoire que nous publions a occupé plusieurs séances de l'*Académie des sciences morales et politiques*. La plupart des membres de cette docte compagnie ont pris part à la discussion, et l'un d'eux, dont l'esprit, les connaissances et la modération sont fort appréciés, M. Giraud, a entrepris, par une réfutation en règle, d'effacer la mauvaise impression causée par les chiffres de M. Fayet. Comme de raison, nous ne nous chargeons pas de décider entre l'Académie et notre consciencieux et persévérant collaborateur. Si même la chose avait pris la marche ordinaire, et si le mémoire de M. Fayet avait paru dans le recueil des *Comptes-rendus* de l'Académie, en regard de la réponse de M. Giraud, nous aurions abandonné ce débat à ses conséquences naturelles ; mais il se trouve que le mémoire de notre collaborateur n'a pu trouver place dans le *recueil*, et nous croyons rendre service à la compagnie elle-même en révélant au public les méfaits de celui qu'elle a foudroyé. En soustrayant, autant qu'il était en elle, aux dangers de la publicité l'auteur de l'*Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France,* l'Académie a sans doute été mue par un sentiment de générosité. Mais la commisération dont une puissance morale si haut placée honore ceux qu'elle a vaincus est une disposition à laquelle nous ne pouvons ni ne

[1] Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques dans les séances du 22 et du 29 septembre 1849.

devons nous associer. Nous faisons partie du public et nous travaillons pour le public. Il est curieux, et quand un grand combat a été rendu, il en veut connaître les détails. D'ailleurs, si nous ne nous trompons pas, la plus forte objection qu'on ait faite à M. Fayet, c'est que ses chiffres étaient inexacts, et la chose a paru si claire à l'Académie qu'elle ne s'est pas donné la peine de la démontrer. Des gens irrévérencieux pourraient croire que cette lacune fait une mauvaise position à un corps aussi éminent, — et quelques-uns de nos abonnés voudront peut-être lui venir en aide.

Nous tenons donc à ce que M. Fayet soit tout à fait vaincu ; car s'il manquait quelque chose à sa défaite, elle pourrait se changer en victoire, et cela serait matière à réflexion pour ceux qui ne croient pas encore que les *petits traités* soient destinés à tenir lieu de l'Évangile.

Le travail que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Académie n'est que la suite des recherches auxquelles nous consacrons tous nos moments disponibles en dehors de nos fonctions de professeur, et dont l'Académie a déjà daigné accueillir plusieurs extraits avec une bienveillance qui a été pour nous le plus puissant des encouragements.

Aussi, malgré les nombreuses lacunes qu'il renferme, nous osons espérer pour ce nouveau travail la même bienveillance que pour les précédents ; il la mérite du moins par le nombre et l'importance des résultats qu'il renferme, et par la longueur des périodes qu'il embrasse. En voici d'abord l'indication sommaire.

Les départements y sont comparés sous *vingt-six* points de vue différents : *cinq* se rapportent à la diffusion de l'instruction primaire, *douze* à la criminalité, *trois* aux suicides, *quatre* aux enfants naturels, *deux* à la densité et à l'agglomération de la population. Dans chacune de ces comparaisons, les premiers numéros d'ordre sont donnés aux départements dans lesquels les faits indiqués sont les plus nombreux, proportionnellement à la population.

Ainsi, en 1827-31, le Doubs, et en 1832-36, le Bas-Rhin, occupent le premier rang sous le rapport de l'instruction primaire, parce que, sur un total de 1,000 conscrits, le nombre de ceux qui savent au moins lire est plus grand, en 1827-31 dans le Doubs, et en 1832-36 dans le Bas-Rhin, que dans aucun autre département ; la Corrèze et l'Allier occupent le 86e rang pendant les mêmes périodes, parce que le nombre

proportionnel des conscrits sachant au moins lire est, dans ces deux départements, plus petit que dans aucun autre.

De même la Corse occupe le premier pour les crimes contre les personnes, parce que 100,000 habitants du département de la Corse fournissent annuellement plus d'accusés de cette espèce de crimes que 100,000 habitants de n'importe quel autre département.

Quant à la densité de la population, la Seine occupe le premier rang et les Basses-Alpes le dernier, parce que, sur une surface donnée, un myriamètre carré, par exemple, la Seine contient le plus d'habitants et les Basses-Alpes en contiennent le moins. Pour l'agglomération de la population, le département de la Seine est encore le premier et la Creuse le dernier, parce que, sur 1,000 habitants, la Seine en compte le plus grand nombre appartenant à une agglomération de plus de 1,500 âmes, et que la Creuse en compte le moins.

Les départements sont, en outre, groupés en cinq régions : nord, sud, est, ouest, centre. Chaque région se compose de dix-sept départements. Cette division peut être critiquée; la division suivant les anciennes provinces pourrait sans doute fournir des indications plus utiles sur l'influence des institutions particulières auxquelles chaque province était soumise. Nous avons cependant adopté la division par régions, parce qu'elle a déjà été adoptée dans plusieurs ouvrages de statistique, et notamment dans l'excellent *Essai sur la statistique morale de la France*, par M. GUERRY, et qu'il nous a paru utile à la science de rendre nos résultats comparables aux résultats déjà publiés. D'ailleurs, rien n'empêche de grouper par provinces les dix-sept départements de chaque région.

Nous les avons classés d'après la diffusion de l'instruction primaire, c'est-à-dire le nombre moyen, sur 1,000, des conscrits sachant au moins lire, pendant la période de dix-neuf ans, 1827-45.

La première région, celle du NORD, contient les départements suivants : *Meuse*, *Seine*, *Moselle*, *Ardennes*, *Marne*, *Manche*, *Seine-et-Marne*, *Oise*, *Calvados*, *Seine-et-Oise*, *Aisne*, *Pas-de-Calais*, *Seine-Inférieure*, *Eure*, *Somme*, *Orne* et *Nord*.

La seconde, celle du SUD : *Hautes-Pyrénées*, *Gard*, *Hérault*, *Aveyron*, *Aude*, *Vaucluse*, *Lozère*, *Bouches-du-Rhône*, *Gers*, *Haute-Garonne*, *Var*, *Ardèche*, *Pyrénées-Orientales*, *Tarn-et-Garonne*, *Tarn*, *Lot* et *Ariége*.

La troisième, celle de l'EST : *Bas-Rhin*, *Doubs*, *Haute-Marne*,

Jura, *Haut-Rhin*, *Vosges*, *Meurthe*, *Haute-Saône*, *Côte-d'Or*, *Hautes-Alpes*, *Aube*, *Rhône*, *Ain*, *Basses-Alpes*, *Drôme*, *Isère* et *Saône-et-Loire*.

La quatrième, celle de l'Ouest : *Basses-Pyrénées*, *Gironde*, *Charente-Inférieure*, *Deux-Sèvres*, *Charente*, *Lot-et-Garonne*, *Loire-Inférieure*, *Maine-et-Loire*, *Ille-et-Vilaine*, *Vendée*, *Landes*, *Mayenne*, *Vienne*, *Morbihan*, *Côtes-du-Nord*, *Dordogne* et *Finistère*.

La cinquième, celle du Centre : *Eure-et-Loir*, *Yonne*, *Cantal*, *Loiret*, *Sarthe*, *Loir-et-Cher*, *Loire*, *Haute-Loire*, *Creuse*, *Indre-et-Loire*, *Puy-de-Dôme*, *Nièvre*, *Corrèze*, *Cher*, *Indre*, *Haute-Vienne* et *Allier*.

Le département de la *Corse*, exceptionnel encore par ses mœurs et ses anciennes coutumes, forme une section à part.

Le grand nombre de chiffres que résume ce tableau lui donne, nous le croyons du moins, une grande importance, puisque chaque colonne indique les numéros d'ordre des départements d'après les nombres des faits accomplis dans des périodes de cinq ans ou de dix ans, ou d'après les progrès faits par ces nombres de la première à la dernière période.

Un pareil résumé pourrait devenir le texte d'un volume considérable, et qui, s'il était bien fait, ne manquerait pas d'intérêt. Mais nous devons nous borner à quelques courtes indications, pour ne pas abuser des moments et de l'indulgence de l'Académie.

Diffusion de l'instruction primaire.

Le nombre total des conscrits qui, pendant la période de 19 ans, 1827-45, ont satisfait à la conscription, s'élève à 5,677,712 ; sur ce nombre :

235,122 savaient lire seulement ;
2,747,408 savaient lire et écrire ;
2,535,225 ne savaient ni lire et écrire.
L'instruction de 159,957 est restée inconnue.
Sur les 5,517,755 dont on a constaté l'instruction,
2,982,530 ou 540, 5 sur 1000, savaient au moins lire,
et 2,535,225 ou 459, 5 sur 1000, ne le savaient pas.

Cette moyenne générale de 540, 5 *instruits* sur 1000 est loin d'être la même dans toutes les localités et à chacune des années dont se compose la période que nous embrassons dans ces recherches. Elle varie d'une année à l'autre et d'un département à l'autre.

De 1827 à 1845, elle s'est élevée de 421 à 620. Voici ce qu'elle a été année par année, avec les augmentations successives qu'elle a subies :

Année.	Conscrits instruits sur 1000	Progrès	Année.	Conscrits instruits sur 1000	Progrès	Année.	Conscrits instruits sur 1000	Progrès
1827	421	0	1833	529	0	1839	571	0
1828	456	35	1834	536	7	1840	584	13
1829	466	10	1835	548	12	1841	584	0
1830	499	33	1836	553	5	1842	588	4
1831	512	13	1837	568	15	1843	600	12
1832	523	11	1838	574	6	1844	610	10
1833	529	6	1839	571	—3 [1]	1845	620	10

Si l'on groupe ces augmentations par période de 6 ans, on trouve que le nombre des conscrits instruits, sur un total de 1000, a augmenté de 108 de 1827 à 1833, de 42 de 1833 à 1839, et de 49 de 1839 à 1845; de sorte que l'augmentation moyenne annuelle, qui de 1827 à 1833 atteignait 18, ne s'élève pas à 7, 6 de 1833 à 1845. *Les progrès de l'instruction primaire des conscrits se seraient donc notablement ralentis* depuis 1833.

Quand on groupe les totaux par période de 6 ans, on arrive à la même conséquence.

La moyenne, sur 1000, des conscrits sachant lire s'élève :

à 474 en 1827—32,
à 543 en 1833—38, augmentation 69,
à 588 en 1839—44, augmentation 45.

Quelles qu'en puissent être les causes, ce ralentissement de progrès dans l'instruction primaire des jeunes gens de 20 à 21 ans semble parfaitement établi.

Mais si la diffusion de l'instruction primaire varie d'une année, d'une période à celle qui la suit, elle varie encore plus d'un département à l'autre. Ainsi, pendant la période de 5 ans, 1827-31, et pendant que la moyenne pour la France est de 467 (toujours sur un total de 1000), le nombre proportionnel des *instruits* s'élève à 807 dans la Meuse, à 808 dans la Seine, à 821 dans le Bas-Rhin et à 832 dans le Doubs, et descend à 196 dans l'Indre, à 193 dans le Morbihan, à 179 dans le Cher, à 164 dans la Haute-Vienne, à 155 dans l'Allier et à 149 dans la Corrèze. Ce nombre s'élève au-dessus de la moitié dans 36 départements et reste au-dessous dans 50.

[1] Le signe (—) indique des diminutions.

De 1827-31 à 1832-36, la moyenne augmente de 63 et s'élève à 530. Les nombres proportionnels les plus grands appartiennent toujours au Bas-Rhin (903), à la Meuse (895), au Doubs (894), à la Haute-Marne (875), etc., et les plus petits à la Nièvre (224), au Cher (220), à l'Indre (212), à la Haute-Vienne (191), à la Corrèze (179) et à l'Allier (179). Dans 44 départements, ce nombre dépasse la moitié ; dans 42, il est au-dessous.

Les départements qui présentent les plus fortes augmentations sont : Cantal (139), Loir-et-Cher (114), Gard (109), Seine-et Marne (107), Gironde (107), Vosges (103), Isère (99), Lozère et Haute-Marne (97); ceux qui présentent les plus faibles sont : Lot (19), Corse (18), Indre (16), Landes (13), Nièvre (10). Quatre départements présentent même des diminutions : Vendée (3), Pyrénées-Orientales (14), Loire (38), Ille-et-Vilaine (65).

De 1832-36 à 1837-41, la moyenne n'augmente que de 40 ; et 12 départements : Marne (1), Mayenne (2), Basses-Pyrénées (3), Seine et-Marne (3), Eure-et-Loir (5), Loir-et-Cher (5), Gironde (7), Indre (7), Eure (9), Hautes-Alpes (11), Loire (27) et Orne (43), présentent des diminutions.

Les plus fortes augmentations s'élèvent à 110 dans la Corrèze, à 109 dans le Pas-de-Calais, à 106 dans la Côte-d'Or, à 101 dans les Vosges, à 88 dans l'Ain, à 85 dans la Meurthe, à 84 dans la Charente-Inférieure et dans le Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin (987), la Haute-Marne (927), le Doubs (918) et la Meuse comptent, en 1837 41, les plus grands nombres proportionnels ; dans la Haute-Marne, il est au-dessus des 9 dixièmes, et dans le Bas-Rhin il atteint presque les 99 centièmes. Les départements qui en comptent le moins sont : Finistère (292), Corrèze (289), Dordogne (272), Nièvre (249), Cher (234), Haute-Vienne (207), Indre (205) et Allier (188), dans lesquelles il reste au-dessous des 3 dixièmes, et même au-dessous des 2 dixièmes dans le dernier. Il dépasse maintenant la moitié dans 52 départements et reste au-dessous, seulement dans 34.

Enfin, de 1837-41 à 1842-45, la moyenne augmente encore, mais seulement de 40, et s'élève à 610. Les départements qui présentent les plus fortes augmentations sont : Vendée (115), Lot (97), Seine-et-Oise (95), Ille-et-Vilaine (87), Orne (83) ; 9 départements présentent des diminutions : Pas-de-Calais (43), Haute-Marne (22), Bas-Rhin (14), Seine-Inférieure (6), Bouches-du-Rhône (5), Nord (4), Seine (4), Lo-

zère (2); et dans un, les Basses-Alpes, le nombre proportionnel des *instruits* n'a pas varié.

Dans le Bas-Rhin (973), les Vosges (950), la Meuse (937), le Doubs (926), le Jura (916), la Haute-Marne (906) et la Meurthe (905), le nombre des *instruits* dépasse les 9 dixièmes; dans les 12 départements qui suivent, il dépasse les 4 cinquièmes ; dans 56, il dépasse la moitié ; mais dans 13 il n'atteint pas les 2 cinquièmes et il reste au-dessous des 3 dixièmes, dans la Dordogne (286), le Cher (266), la Haute-Vienne (245), l'Indre (240) et l'Allier (232).

L'instruction primaire fait des progrès, mais ces progrès sont loin d'être aussi rapides et aussi accélérés que semblaient le faire entendre les documents émanés du ministère de l'instruction publique. Il semblerait, au contraire, que ces progrès se sont sensiblement ralentis depuis 1833. Quelque paradoxale que puisse paraître cette assertion , nous ne pouvons nous empêcher de l'énoncer puisqu'elle ressort évidemment des faits que nous venons de résumer.

Quoi qu'il en soit, il y a progrès, et quand on compare la première période 1827-31 à la dernière 1842-45, on trouvera que ce progrès, ralenti ou accéléré, a été considérable dans quelques départements, beaucoup moindre dans quelques autres, et insignifiant dans un certain nombre.

La moyenne pour la France entière a été de 143, c'est-à-dire que, sur 1000 conscrits, il y en avait qui savaient au moins lire, 143 de plus en 1842-45, qu'en 1827-31 ; le nombre proportionnel de ceux qui possédaient cette première connaissance s'était élevé de 467 à 610 sur 1000. Dans 28 départements, le progrès a dépassé cette moyenne, et parmi les premiers se trouvent les Vosges (259), la Haute-Garonne (224), la Côte-d'Or (219), le Cantal (213), etc.

Dans la Loire, le nombre proportionnel des *instruits* n'a pas varié ; il n'a augmenté que de 35 dans Ille-et-Vilaine, de 41 dans les Basses-Pyrénées, de 44 dans l'Indre, de 46 dans les Hautes-Alpes, c'est-à-dire de moins d'un vingtième. Dans les 26 qui suivent, en remontant, l'augmentation ne s'élève pas à un dixième. On avouera que c'est bien peu pour une période de 15 ans.

Statistique criminelle.

Nous avons résumé la statistique criminelle en quatre espèces de faits, et, pour chaque espèce de faits, nous avons considéré deux périodes de

dix ans chacune, et les départements ont été classés d'après les nombres moyens annuels de ces faits sur 100,000 habitants et d'après les augmentations de ces nombres. Ces quatre espèces de faits sont :

1° Accusés de crimes contre les personnes et condamnés en police correctionnelle pour coups et blessures volontaires;

2° Accusés de crimes contre les propriétés et condamnés pour vols simples ;

3° Accusés de crimes contre les personnes et contre les propriétés, et affaires poursuivies devant la police correctionnelle à la requête du ministère public ;

4° Accusés nés et domiciliés dans le département, qu'ils aient été jugés dans le département ou ailleurs.

A ces quatre espèces de faits, nous avons ajouté les suicides pour deux périodes de dix ans, et les enfants naturels pour trois périodes de même durée.

Crimes et délits contre les personnes.

Le nombre total des accusés de crimes contre les personnes s'est élevé à 20,036 pendant la période décennale 1827-36, et à 21,504 pendant la période décennale 1837-46 ; c'est une augmentation de 1468 sur 20,036, ou d'environ 73 sur 1,000. Cette augmentation est inférieure à celle de la population. On pourrait donc conclure, d'après cela, que non-seulement le nombre des crimes contre les personnes n'augmente pas, mais que même il diminue quand on a égard à l'augmentation de la population.

Nul plus que nous n'aimerait à proclamer ce consolant résultat, si nous n'avions, dans l'examen d'autres faits, acquis la triste conviction que cette diminution n'est qu'apparente et le résultat d'une simple transposition, par suite d'une tendance de plus en plus prononcée, dans les tribunaux, à *correctionnaliser* les faits. Quand on entre dans les détails, on trouve que cette diminution porte sur les crimes les moins graves, et que les délits qui correspondent à ces crimes suivent une progression ascendante de plus en plus rapide.

Parmi les délits contre les personnes, les plus nombreux sont les coups et blessures volontaires. Le nombre des condamnés en police correctionnelle, pour cette espèce de délit, s'élève à 90,724 pendant la première période décennale, et à 118,926 pendant la seconde. Augmentation, 28,202 sur 90,724, ou 311 sur 1,000.

Si nous réunissons ces deux espèces de faits, nous aurons les deux totaux 110,760, et 140,430 pour les deux périodes, et l'augmentation 29,670 ou 268 sur 1,000, augmentation beaucoup plus considérable que celle de la population.

Si on y réunissait encore les autres délits contre les personnes, tels que outrages et violences à des magistrats, outrages publics à la pudeur, attentats aux mœurs, diffamations et injures, etc., on aurait encore une augmentation un peu plus considérable. Nous nous bornons aux coups et blessures volontaires, comme étant beaucoup plus nombreux et offrant beaucoup plus fréquemment la possibilité d'être correctionnalisés. Nous avons donc classé les départements d'après les nombres moyens annuels sur 100,000 habitants, des accusés de crimes contre les personnes, réunis aux condamnés en police correctionnelle pour coups et blessures volontaires, pendant chacune des deux périodes, et d'après les accroissements qu'ont subis ces nombres.

Quand on se borne aux accusés de la première à la seconde période, on trouve que le total a diminué dans 34 départements, et le nombre proportionnel dans 32 ; le total des condamnés pour coups et blessures a diminué dans 9, et le nombre proportionnel dans 11. Mais quand on réunit les deux espèces de faits, les seuls départements qui présentent à la fois des diminutions sur les totaux sont : l'Ariége, l'Aude, la Haute-Loire, Tarn-et-Garonne et la Haute-Vienne. Quant au nombre moyen annuel sur 100,000 habitants, il s'est élevé à 32, 6 pendant la première période, et à 41, 1 pendant la seconde ; il a donc augmenté de 8, 5, c'est-à-dire que de 1837 à 1846 100,000 habitants de la France ont commis annuellement 8, 5 crimes ou délits de plus que de 1827 à 1836. Cette augmentation est inégalement répartie entre les départements. Elle s'élève à 30, 4 dans le Bas-Rhin, à 24 dans l'Oise, à 23, 7 dans la Loire-Inférieure et les Hautes-Alpes, à 20, 5 dans la Meuse, à 19, 8 dans la Marne, à 19, 3 dans le Doubs, à 19, 1 dans la Seine, etc. Elle descend à 0, 95 dans la Corrèze, à 0, 91 dans la Charente, à 0, 86 dans l'Aveyron, à 0, 81 dans la Corse, à 0, 74 dans l'Orne, à 0, 38 dans l'Allier, et à 0 dans le Gard. Elle se change en diminutions qui varient de 0 21 à 13, 07 dans les dix départements suivants : Vaucluse, Lot, Isère, Haute-Vienne, Calvados, Haute-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ariége, Aude.

Une chose bien digne de remarque, c'est qu'à peu d'exceptions près, ces derniers départements appartiennent à la série de ceux dans lesquels

l'instruction primaire est le moins répandue, tandis que les départements qui présentent les plus fortes augmentations sont parmi ceux où l'instruction primaire est le plus répandue. Ainsi, non-seulement les départements les plus instruits sont ceux qui généralement fournissent le plus d'accusés et de délinquants, mais encore ceux dans lesquels la criminalité semble suivre la progression ascendante la plus rapide, du moins pour les crimes et délits contre les personnes, c'est-à-dire pour ceux qui annoncent le plus de brutalité.

Crimes et délits contre les propriétés.

Aux accusés de crimes contre les propriétés, nous avons réuni les condamnés pour vols simples, parce que le vol est, de tous les crimes contre les propriétés, celui que les magistrats peuvent le plus souvent *correctionnaliser*, et qu'en effet ils *correctionnalisent* le plus fréquemment depuis quelques années. Nous sommes loin de les en blâmer, puisque souvent l'objet volé est d'une valeur si minime qu'il paraît absurde d'en déférer le coupable aux assises; mais enfin, puisque avant la réforme de notre Code pénal ces faits étaient le plus fréquemment déférés au jury, nous sommes obligés, si nous voulons bien apprécier la marche de la criminalité, de les réunir aux autres crimes contre les propriétés, d'autant plus que la tendance à *correctionnaliser* ne paraît pas être la même dans tous les tribunaux. Peut-être aurions-nous dû joindre encore à ce total les délits d'escroquerie, de banqueroute simple, d'abus de confiance, etc. Mais outre que le temps nous a manqué, il y a plusieurs de ces faits qui ont un caractère particulier qui peut-être ne permet pas toujours de les assimiler aux crimes. Voici ce que nous présente de plus remarquable l'étude simultanée de la marche du nombre des accusés de crimes contre les propriétés et des condamnés pour vols simples.

Le total des accusés de crimes s'est élevé à 52,030 en 1827-36, et à 53,117 en 1837-46; c'est une augmentation insignifiante de 1,087, ou de moins de 21 sur 1,000, par conséquent beaucoup moindre que l'augmentation de la population; 36 départements présentent des diminutions plus ou moins considérables. Le nombre moyen sur 100,000 habitants a aussi subi une diminution. Mais quand on entre dans les détails, on trouve que cette diminution porte spécialement sur le nombre des vols qualifiés autres que les vols domestiques.

Le total des condamnés pour vols simples n'a cessé de s'accroître depuis 1825; s'il a subi quelquefois une petite réduction, l'année suivante

a immédiatement offert une augmentation beaucoup plus considérable.

Ce total s'est élevé à 113,708 en 1837-36, et à 205,074 en 1837-46 ; c'est une augmentation de 91,366, ou de plus de 303 sur 10,000. Tous les départements, sans exception, y ont participé, mais d'une manière inégale.

En réunissant les accusés de crimes contre les personnes avec les condamnés pour vol simple, nous trouvons pour totaux : 165,738 en 1827-36, et 258,191 ; augmentation, 92,453 sur 1,000. Tous les départements, sans exception, présentent encore des augmentations plus ou moins considérables.

Le nombre moyen annuel sur 100,000 habitants s'élève dans la France entière à 47, 5 en 1825-36, et à 75, 5 en 1837-46 ; c'est une augmentation de 28, c'est-à-dire que 100,000 habitants de la France commettent annuellement 28 crimes ou délits contre les propriétés de plus en 1837-46 qu'en 1825-36. Les nombres moyens annuels varient de 157, 9 (dans la Seine, qui occupe le premier rang), à 12, 4 (dans la Creuse, qui occupe le dernier) pendant la première période, et de 215 (dans la Seine) à 19, 85 (dans la Creuse) pendant la seconde. L'augmentation s'est manifestée partout, excepté dans la Corse, où nous trouvons une diminution de 0,37

Les augmentations les plus fortes se sont produites dans la Seine (57), la Marne (56, 5), le Bas-Rhin (55), la Somme (51, 5), la Seine-Inférieure (48, 7), l'Oise (47), le Pas-de-Calais (43), l'Aisne (40, 7), la Drôme (40), la Meuse (40, 2), le Haut-Rhin (38, 7), etc., et les plus faibles dans la Haute-Loire (3, 62), l'Orne (5, 4), la Creuse (7, 5), l'Indre (9, 2), la Lozère (9, 8), le Cantal (10, 13), le Jura (10, 5), etc.

Crimes et délits contre les personnes et contre les propriétés.

Ici, au total des accusés devant les assises, nous avons réuni le total des affaires poursuivies à la requête du ministère public devant les tribunaux de police correctionnelle, c'est-à-dire des affaires les plus graves, de celles qui présentent un véritable caractère de criminalité.

Le total des accusés s'est élevé à 73,910 en 1828-37 et à 75,231 en 1838-47, et par conséquent, de la première à la seconde période décennale, il a augmenté de 1,321, ou de 18 seulement sur 1,000. 36 départements présentent des diminutions plus ou moins importantes ; de sorte qu'en se bornant là on pourrait en conclure que la criminalité

n'augmente pas en France, et que même elle a diminué dans 36 départements. Mais les modifications subies par nos lois pénales en 1831, 32 et 35, et la tendance de plus en plus prononcée à *correctionnaliser* les faits nous font une obligation de joindre aux crimes les délits les plus graves.

Le total des affaires poursuivies à la requête du ministère public, en passant de la première période à la seconde, s'est élevé de 392,181 à 633,879; il a donc augmenté de 241,698, ou de 616 sur 1,000. En suivant cette marche encore sept ou huit ans, il aurait complétement doublé. Tous les départements, sans exception, ont participé à cette augmentation, qui paraît marcher d'une manière continue et accélérée.

En réunissant les deux espèces de faits, on trouve les totaux suivants : 466,091 et 709,110, et par suite une augmentation de 243,019, ou de 521 sur 1,000.

Le nombre moyen annuel, sur 100,000 habitants, s'est élevé de 136 à 207; il a donc augmenté de 71 : ainsi, 100,000 habitants commettent aujourd'hui 71 crimes ou délits de plus qu'en 1827-36.

Les départements qui présentent la criminalité la plus grande sont : la Seine (508 et 739), la Corse (314 et 356), Seine-et-Oise (237 et 307), le Bas-Rhin (228 et 334), l'Aube (228 et 294), le Doubs (220 et 333), le Haut-Rhin (219 et 282), la Marne (211 et 328), Seine-et-Marne (220 et 274), etc.

Ceux dont la criminalité est la plus faible sont : la Creuse (33 et 66), la Corrèze (55 et 102), le Cantal (57 et 87), Lot-et-Garonne (67 et 112), la Haute-Loire (71 et 99), la Manche (71 et 110), le Puy-de-Dôme (74 et 13), la Sarthe (78 et 112), etc.

Ceux dans lesquels le progrès a été le plus considérable sont : la Seine (231), le Rhône (126), le Loiret (118), l'Aisne (117), la Marne (117), le Doubs (113), l'Oise (109), le Bas-Rhin (106), etc.

Ceux dans lesquels il a été la moindre sont : l'Ariége (16), Tarn-et-Garonne (21), l'Orne (24), le Tarn (26), la Haute-Loire (28), le Jura (29, 5), le Cantal (30), le Gard (30), la Haute-Saône (33), la Creuse (33), etc.

A part la Seine et le Rhône, auxquels le grand nombre d'étrangers fait une position exceptionnelle, cette rapidité de progrès dans la criminalité n'a-t-elle pas quelque chose d'effrayant? 100,000 habitants du Loiret, de l'Aisne, de la Marne, du Doubs, de l'Oise, du Bas-Rhin,

commettent annuellement aujourd'hui plus de 100 crimes ou délits de plus qu'il y a quinze ans. Et cependant la plupart de ces départements sont parmi les plus éclairés et les plus riches de la France. Dans 10 autres départements, ils en commettent de 80 à 99 de plus; dans 17 autres, de 70 à 79; dans 10 autres, de 60 à 69; et enfin, dans les 12 suivants, de 50 à 59.

En résumé, dans 57 départements, l'augmentation du nombre moyen annuel des crimes et des délits commis par 100,000 habitants a, dans l'espace de dix ou onze ans, subi une augmentation qui varie de 50 à 231, et dans les départements les plus moraux cette augmentation ne descend pas au-dessous de 16. Pas un département ne présente d'amélioration sous ce rapport.

Accusés nés et domiciliés dans le département, et jugés dans le département ou ailleurs.

Parmi les 73,910 accusés jugés en 1828-37, 55,886 étaient nés et domiciliés dans le même département; c'est une moyenne de 756 sur 1,000; tandis que dans la période décennale suivante, sur les 75,231 accusés, on n'en trouve que 53,945, ou que 717 sur 1,000, qui soient nés et domiciliés dans le même département. C'est donc 39 sur 1,000 de plus qui sont plus ou moins dépaysés, puisqu'ils sont nés dans un département et domiciliés dans un autre. Il serait curieux de savoir si cette espèce de mouvement s'étend à toute la population ou s'il s'arrête à la partie qui fournit les accusés. Il serait surtout important de connaître jusqu'à quel point ces déplacements fréquents peuvent influer sur la moralité des individus déplacés et des populations au milieu desquelles ils se trouvent transplantés.

Il est admis que généralement l'influence des villes est funeste pour les habitants des campagnes qui viennent s'y fixer, pour les jeunes gens surtout; un très-grand nombre y perdent leur moralité; de l'immoralité au crime il n'y a qu'un pas, et ce pas est glissant. Mais revenons aux accusés nés et domiciliés dans le même département.

Le nombre en a diminué, ainsi que nous venons de le voir, et cette diminution, qui s'élève à 1,941, est loin d'être partagée par tous les départements. Quelques-uns présentent même des augmentations considérables.

Le nombre moyen annuel, sur 100,000 habitants, est descendu de

16, 7 à 15, 8. Les départements qui présentent les nombres proportionnels les plus grands sont : la Corse (55 et 51), les Pyrénées-Orientales (37 et 27), le Haut-Rhin (32 et 21), l'Ariége (30 et 32), le Bas-Rhin (29 et 22), la Lozère (29 et 28), la Seine (28 et 21), la Seine-Inférieure (26 et 23), l'Ardèche (23 et 22), la Vienne (22 et 24), Vaucluse (21 et 24), le Calvados (20 et 22), etc. Mais dans tous ces départements, excepté dans les trois derniers, ce nombre a subi une diminution plus ou moins notable.

Ceux qui présentent les nombres les plus petits sont : la Creuse (8 et 10), l'Ain (9 et 7), le Cher (9 et 8, 7), la Loire (10 et 13), Saône-et-Loire (10 et 12), la Côte-d'Or (10 et 10, 5), le Rhône (11 et 10), l'Isère (11 et 9), Maine-et-Loire (11 et 12), etc. Quelques-uns de ces départements montrent qu'une plus grande moralité n'est incompatible ni avec la diffusion de l'instruction primaire, ni avec les développements de l'industrie, ni avec l'agglomération de la population.

Les départements dans lesquels le nombre proportionnel de ces accusés a le plus augmenté sont: la Meuse (8), la Meurthe (8), les Côtes-du-Nord (7), la Haute-Marne (5), la Marne (5), la Charente-Inférieure (4), la Mayenne (4), la Loire-Inférieure (3), Lot-et-Garonne (3), la Vienne (3), etc. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, pour plusieurs de ces départements et pour quelques autres, cette augmentation est exclusivement due à l'année 1847 : ainsi, en 1847, ont compté de plus que chacune des années précédentes, la Meurthe environ 60 accusés, les Côtes-du-Nord 120, le Finistère 100, la Corse 70, Ille-et-Vilaine 100, Indre 100, Aisne 70, etc.

Quarante-huit départements présentent des diminutions : les plus fortes ont eu lieu dans le Haut-Rhin (11), les Pyrénées Orientales (10), l'Ariége (8), le Pas-de-Calais (7), le Bas-Rhin (7), la Seine (7), l'Aveyron (6), la Moselle (6), Seine-et Oise (6), Loir-et-Cher (5), la Corse (5), etc. Malheureusement rien ne prouve que ces diminutions soient autre chose que de simples déplacements résultant de la tendance à *correctionnaliser*, plus grande dans ces départements que dans les autres.

Suicides.

Le nombre des suicides n'a cessé d'augmenter depuis 1827 qu'on a consigné leur nombre dans les comptes de la justice criminelle. De 1827-36 à 1837-46, le total s'est élevé de 19,892 à 28,387 ; il a donc

augmenté de 9,495 ou de 427 sur 1000, de presque moitié; le nombre moyen annuel sur 100,000 habitants a été 6 et 8 [1].

Les départements où l'on compte le plus de suicides sont toujours celui de la Seine, ceux qui l'entourent et quelques départements du midi: Seine (30 et 44), Seine-et-Oise (19 et 22), Oise (16 et 20), Seine-et-Marne (14 et 20, 5), Marne (13 et 19), Bouches-du-Rhône (10 et 12), Seine-Inférieure 9, 5 et 15), Aube (9 et 13), Var (9 et 12) Aisne (8, 5 et 13), Indre-et-Loire (8 et 11, 5), Eure-et-Loir (8 et 11), etc.'

Les départements où l'on en compte le moins sont: l'Ariége (1 et 1), l'Aveyron (1 et 1), la Lozère (1 et 2, 5), la Haute-Loire (1 et 2), les Hautes-Pyrénées (1 et 3), la Creuse (1 et 3), l'Ardèche (2 et 3), la Manche (2 et 3), le Cantal (2 et 2, 5), la Loire (2 et 3), le Puy-de-Dôme (2 et 3), le Tarn (2 et 3), le Gers (2 et 2, 5), les Basses-Pyrénées (2 et 3), etc.

Les départements qui environnent Paris, non-seulement commettent le plus grand nombre de suicides, mais encore c'est chez eux que cette maladie sociale fait le plus de progrès. De 1827-36 à 1837-46, le nombre moyen annuel sur 100,000 habitants a augmenté de 14 dans la Seine, de 6 dans la Marne et dans Seine-et-Marne, de 5 dans la Seine-Inférieure, de 4, 5 dans l'Aisne, de 4 dans l'Oise, dans l'Aube et dans le Var.

Dans 20 départements: Ille-et-Villaine, Manche, Haute-Loire, Ain, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Puy-de-Dôme, Dordogne, Cantal, Hautes-Alpes, Hérault, Landes, Gard, Gers, Aveyron, Nièvre, Mayenne, Haute-Garonne, Gironde et Ariége, l'augmentation est moindre qu'une unité; dans trois: le Loiret, la Meuse et la Corse, il y a une petite diminution.

Enfants naturels.

Ici nous avons embrassé une période de trente ans que nous avons subdivisée en trois périodes décennales: 1817-26, 1827-36 et 1837-46. De tous les faits de la statistique morale, c'est celui qui semble suivre, pour la France entière, la marche la plus uniforme, et qui par fois, dans quelques départements, subit les variations les plus extraordinaires, à tel point que nous serions tenté de suspecter l'exactitude des relevés pour ces départements.

[1] En 1847 on a compté 3,647 ou 545 de plus que l'année précédente.

Ainsi, quand on subdivise la période de 30 ans en 6 périodes de 5 ans, on trouve que le total des enfants naturels s'élève :

à 320,600 en 1817—21	à 360,963 en 1832—36
à 352,447 en 1822—26	à 351,352 en 1837—41
à 351,481 en 1827—31	à 347,641 en 1842—46

Après une légère tendance à augmenter, de 1817 à 1836, ce nombre tend aujourd'hui sensiblement à diminuer. Mais on voit que les variations sont peu considérables, puisque la différence entre le plus fort de ces totaux et le plus faible n'atteint pas un huitième de la moyenne, et que le plus grand écart de la moyenne ne dépasse pas un treizième.

Mais il n'en est pas de même dans quelques départements : les écarts sont quelquefois inexplicables autrement que par une cause extraordinaire et puissante, ou par quelque erreur dans les relevés. En voici quelques exemples :

Dans le Cher, le total, qui n'est que 1,846 en 1817-21, s'élève à 3,983, plus que le double, en 1822-26, à 4,413 en 1832-36, pour redescendre à 2,875 en 1842-46. Dans le Loiret, il descend de 4,683 à 3,521 en 1827-31 pour remonter à 4,849 pendant la période suivante, et redescendre à 3,167 pendant la dernière période de 5 ans. Dans le Pas-de-Calais, ce total s'élève de 8,156 à 9,433 pendant les quatre premières périodes, puis à la cinquième il descend subitement à 4,972, et à la sixième à 4,358. Dans la Haute-Saône, il s'élève de 4,009 à 6644 de la première à la troisième période ; à la quatrième il descend à 3,849, et à la sixième à 2,988. Nous craignons que dans ces variations subites et considérables il n'y ait quelque erreur ; car nous savons qu'à moins de l'intervention de causes très-énergiques, la marche des faits moraux ne varie jamais d'une manière si subite et si considérable.

Mais revenons à nos trois périodes décennales. Les trois totaux varient très-peu ; ils s'élèvent à :

673,047 en 1817—26 ;
712,444 en 1827—36 ;
698,993 en 1837—46 ;

D'où résultent les nombres moyens annuels, sur 100,000 habitants, 211, 212 et 204. Ce dernier montre que, quand on a égard à l'augmentation de la population, la tendance à la diminution paraît bien prononcée.

Les départements dans lesquels on compte le plus d'enfants naturels

sont généralement les plus populeux et les plus industriels, ceux surtout qui renferment les plus grandes villes, tels que la Seine (960, 963 et 933), le Rhône (492, 451 et 447), le Nord (330, 297 et 270), les Bouches-du-Rhône (347, 334 et 268), la Seine-Inférieure (328, 319 et 322), la Gironde (282, 293 et 331), le Bas-Rhin (229, 285 et 318), le Haut-Rhin (226, 269 et 314), etc.

Il y a cependant quelques départements qui, sans être aussi populeux, se trouvent parmi ceux que nous venons de citer, du moins à certaines périodes; tels sont le Loiret (308, 265 et 239), la Haute-Saône (295, 306 et 198), les Pyrénées-Orientales (275, 282 et 263), le Cher (234, 304 et 225), les Landes (255, 220 et 332), etc.

D'un autre côté, nous ne devons pas oublier une remarque importante en faveur des départements de la Seine, du Rhône, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, et en général en faveur des départements où se trouvent de grandes villes. C'est que ces grandes villes, qu'on nous passe le terme, deviennent de véritables *égoûts* pour les départements qui les environnent. C'est là que toute fille enceinte à qui il reste quelque pudeur va cacher la honte de ses couches. Et c'est ainsi que quelques-uns des départements voisins des grandes villes se trouvent classés parmi les plus moraux de la France; c'est ainsi, par exemple, que le département de Seine-et-Oise descend successivement du 36e au 48e et au 53e rang, et le département de Seine-et-Marne du 53e au 64e et au 66e d'après les nombres proportionnels des enfants auxquels il donne naissance. Il semblerait que leur moralité augmente à mesure que se perfectionnent les voies de communications qui conduisent à Paris.

Les départements où l'on compte le moins d'enfants naturels sont : Vendée (64, 84 et 91), Ardèche (80, 82 et 101), Côtes-du-Nord (93, 81 et 89), Morbihan (96, 89 et 99), Ille-et-Vilaine (84, 103 et 110), Haute-Loire (92, 111 et 112), Vienne (76, 68 et 123), Orne (112, 102 et 83), Puy-de-Dôme (113, 112 et 97), Ain (voisin de Lyon) (94, 122 et 106), etc.

De 1817—26 à 1837—46, le nombre proportionnel des enfants naturels a augmenté dans 31 départements et diminué dans 55. Les plus fortes augmentations se sont produites dans le Bas-Rhin (89), le Haut-Rhin (88), la Corse (82), les Landes (78), la Gironde (49), la Vienne (47), la Haute-Vienne (46), etc. ; et les plus fortes diminutions, dans le Pas-de-Calais (125), les Basses-Alpes (109), la Haute-Saône (106),

l'Isère (97), les Bouches-du-Rhône (79), le Loiret (69), les Ardennes (61), la Sarthe (60), le Var (57), le Nord (56), etc.

Quand on compare les deux dernières périodes décennales, on trouve 32 augmentations et 54 diminutions. Elles se rapportent les unes et les autres à peu près aux mêmes départements, la plus forte augmentation aux Landes (112), et la plus forte diminution au Pas-de-Calais (151).

Densité et agglomération de la population.

Aux éléments de la statistique morale que nous venons d'énumérer, nous avons joint les numéros d'ordre des départements d'après la densité et l'agglomération de la population, c'est-à-dire d'après le nombre d'habitants par kilomètre carré, ou par lieue carrée, et d'après le nombre proportionnel des habitants appartenant à des agglomérations de plus de 1500 âmes; parce que ces deux états de la population ne sont pas sans exercer une grande influence sur sa moralité et sur son développement intellectuel.

Pour rechercher d'une manière générale quelle peut être cette influence, nous avons écrit les départements d'après la densité de la population, puis d'après l'agglomération : nous avons ensuite placé en face de chaque nom de département les numéros d'ordre qu'il obtient d'après les nombres proportionnels des conscrits inscrits, d'après les nombres moyens annuels d'accusés, de prévenus, de suicides, d'enfants naturels qu'il fournit, et voici en résumé ce que présentent ces tableaux.

La densité de la population ne paraît pas exercer une grande influence sur les enfants naturels, ni sur la marche que suivent ces faits depuis 1827. Dans les 43 départements qui ont la population la plus dense, il semble qu'on trouve un peu plus d'instruction primaire, un peu moins de crimes et de délits contre les personnes, un peu plus de suicides et d'enfants naturels; il semblerait aussi que tous ces faits y suivent une marche un peu plus accélérée, ou pour quelques-uns un peu moins ralentie. Mais il y a de si nombreuses exceptions qu'il n'est guère permis de poser une conclusion plus précise.

Ainsi les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Puy-de-Dôme, qui sont dans les 20 premiers pour la densité, sont en même temps dans les 20 derniers pour l'instruction primaire, et pour la plupart des faits criminels ou immoraux et pour la marche ascendante que suivent quelques-uns de ces faits.

Au contraire le Doubs, la Meuse, la Marne, l'Aube, la Haute-Marne,

les Hautes-Alpes, qui n'occupent que les 55ᵉ, 58ᵉ, 74ᵉ, 76ᵉ, 77ᵉ et 86ᵉ rangs d'après la densité de leurs populations, sont des premiers pour la diffusion de l'instruction et aussi pour le nombre et la marche ascendante de quelques-uns des faits criminels ou immoraux. En sorte que l'influence de la densité de la population, si elle n'est pas tout à fait nulle, paraît bien peu considérable.

Il n'est pas de même de l'agglomération de la population dans les villes et dans les bourgs de plus de 1,500 âmes. Quand on écrit les départements d'après cette agglomération, on s'aperçoit bien vite que la première moitié du tableau contient la plupart des départements dans lesquels l'instruction primaire est le plus répandue, et surtout de ceux dans lesquels on compte le plus de crimes, de délits, de suicides et d'enfants naturels. Il y a cependant encore de remarquables exceptions. Le département des Bouches-du-Rhône, le second d'après cette agglomération, n'est que dans la seconde moitié pour la diffusion de l'instruction primaire; ceux de la Loire-Inférieure, de Tarn-et-Garonne, du Cher et du Puy-de-Dôme, qui sont dans la première moitié du tableau, n'occupent que les derniers rangs pour la diffusion de l'instruction primaire et pour quelques autres faits, tandis que le Jura, la Haute-Marne, le Doubs, les Vosges, la Haute-Saône, l'Eure et les Hautes-Alpes, dont les populations sont beaucoup plus disséminées, ne laissent pas d'être dans les premiers pour la diffusion de l'instruction primaire, et pour plusieurs des faits criminels et immoraux dont nous avons parlé.

Quoi qu'il en soit de ces exceptions plus ou moins prononcées, l'influence de l'agglomération de la population n'en paraît pas moins démontrée; elle permet d'accélérer plus facilement les progrès de l'instruction primaire, mais elle contribue aussi aux progrès de la criminalité et de l'immoralité. Voilà ce que les faits nous semblent établir d'une manière incontestable; mais les exceptions prouvent l'existence de causes secondaires et locales qu'il serait important de connaître, afin de les combattre ou de les seconder, suivant qu'elles favorisent ou entravent les progrès du mal ou ceux du bien.

FAYET,
Professeur au collége de Colmar.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE LENDEMAIN DE LA VICTOIRE [1]

VISION

PAR M. LOUIS VEUILLOT.

Il y a un éloge qu'on ne peut refuser à M. Veuillot, celui du courage et de la franchise. Dans toute la force du mot, c'est un soldat, et il peut bien s'appliquer cette devise de nos pères : *Combattre, c'est ma vie*. Il n'y a pas eu d'homme de lettres plus guerrier, de plume ressemblant plus à une épée, de style plus militant que le sien. Il a écrit des œuvres très-différentes ; mais, dans tous les genres qu'il a touchés, il n'a jamais fait qu'une seule chose : il a combattu. Ses romans sont de la polémique sous une autre forme : les personnages n'y ont pas de corps ; l'auteur ne s'intéresse pas à eux plus qu'il ne demande au lecteur de s'y intéresser ; ce ne sont que des noms propres, des prétextes de lutte, des occasions de rompre des lances contre l'ennemi. Je serais même bien étonné si, dans le *Saint Rosaire médité*, la polémique ne se glissait quelque peu sous les pieuses contemplations de l'autel. C'est là un des torts du talent de M. Veuillot, mais c'est aussi un de ses mérites. Son style, quoi qu'il fasse, combat toujours. Il a beau vouloir rire, s'attendrir, être touchant, être pathétique, être poëte, être causeur : la cuirasse transparaît toujours sous le manteau. Il ne s'émeut jamais au point d'oublier les vieux et éternels adversaires de toute sa vie. Il pleure, et en pleurant il les frappe. Le journaliste, le littérateur militant domine toujours le causeur, le romancier et le poëte. Lui, du moins, aura bien accompli cette parole de la Sagesse : *Militia est vita hominis super terram.*

Dans le livre dont il est question aujourd'hui, la polémique, revêtue

[1] Un vol. in-12. Lecoffre.

de la forme du drame, est à sa place, et personne ne peut s'étonner de l'y trouver. Elle y est par conséquent avec toute la supériorité que sait y porter M. Veuillot : vive, énergique, pleine de verve, égale en un mot à tout ce qui se fait de mieux en un siècle où tant de verve, tant de talent, une telle variété de formes, une telle abondance de ressources est dépensée pour cette éloquence de la presse qu'emporte le vent de chaque journée. Au moins le livre de M. Veuillot restera. Il n'en sera pas de lui comme de tant de pages véritablement supérieures, que la même main a écrites, et qui sont allées finir dans un cabinet de lecture : parlez-moi donc aujourd'hui, avec cette continuelle effloraison et cette continuelle défloraison du journalisme, parlez-moi des amours-propres de langage, des coquetteries de style, des phrases qui visent à l'immortalité ! Le livre de M. Veuillot restera, d'autant plus qu'il est, selon notre faible sens du moins, la peinture fidèle d'un avenir qui risque fort d'être du passé pour nos neveux. Si nous ne savions jusqu'à quel point Dieu se joue des prévisions et des prophéties humaines, nous serions tentés de décerner par avance à M. Veuillot le titre de prophète. Oui, c'est bien ainsi que les choses se passeront ; c'est bien une allumette, comme le crieur Galuchet, qui fera naître le grand embrâsement dans lequel toute société, toute liberté, toute propriété, toute civilisation doit périr ; c'est bien ainsi que les héros de la Montagne grimperont au pouvoir sur le dos d'un peuple cupide et niais ; c'est bien ainsi que les terroristes futurs administreront l'ordre social, atroces fautes d'êtres abominables, moins à cause de la dépravation de leur cœur que de l'incapacité de leur esprit.

Pour le dire en passant, l'incapacité des ennemis de l'ordre social n'est pas chose qui me rassure ; c'est, au contraire, chose qui doit effrayer. Il faut à des révolutionnaires peu de talent pour arriver ; car ils arrivent en détruisant, et détruire est de toutes les œuvres la plus facile. Une dose très-vulgaire d'intelligence, un peu de parlage, un style bon ou mauvais et du papier gris pour recevoir ce style ; une grande sympathie pour les penchants bas et égoïstes, l'habitude d'y faire appel et de ne faire appel qu'à eux ; une grande capacité pour haïr, beaucoup d'audace pour dénoncer ; des délations, des dénonciations, des accusations continuelles, les assassinats par la parole se succédant les uns aux autres, jusqu'à ce que, tout ce qui vous dépasse étant ainsi démoli homme par homme, le pouvoir forcément descende jusqu'à vous ; tout cela joint à une certaine puissance de poumons, à un larynx perfectionné par l'eau-de-vie, à un odorat façonné à toutes les puanteurs

du club et de l'estaminet, suffit pour former un révolutionnaire complet, avec toutes ses qualités physiques, intellectuelles et morales. Cela a suffi pour porter au pouvoir les révolutionnaires anciens qui, bien que supérieurs à ceux d'aujourd'hui, n'en étaient pas moins des hommes très-médiocres; cela suffira pour porter au pouvoir les révolutionnaires de l'avenir. L'homme est quelquefois puissant par ce qui lui manque plus encore que par ce qu'il a. A certaines époques, ça été un don que le défaut absolu d'honneur, de générosité et de courage : il a fait toute la fortune de Robespierre et de Marat. On arrivera donc facilement; mais une fois arrivé, comment se maintenir ? par les ressources du génie, si on l'avait; de l'éloquence, si on était éloquent; de l'épée, si on savait manier l'épée; de la politique, si on était politique. Mais, quand on n'a rien de tout cela, il reste la ressource de toutes la plus vulgaire, la pratique de toutes la plus facile, la politique de toutes la plus simple : on pille et on tue. Le crime est toujours aisé. L'homme de génie, fût-il sans conscience, comprendrait bien que cette politique ne saurait le mener longtemps; il l'éviterait ou l'atténuerait autant que possible. Mais l'homme sans génie, que voulez-vous qu'il fasse ? Il se jette en aveugle dans la politique du crime; il n'en sait pas d'autre! Il tue, le pauvre homme, parce que c'est là tout ce qu'il sait faire! Comprenez-vous Marat gouvernant un quart-d'heure, dans un pays et dans un temps quelconque, sans guillotine? « Il ne faut ni art ni science pour exercer la tyrannie, et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée et de nul raffinement.... C'est la manière la plus horrible et la plus grossière de se maintenir et de s'agrandir. » (La Bruyère.)

M. Veuillot n'a donc exagéré ni la scélératesse ni l'incapacité de pareils hommes, et il faut bien, quelle que soit notre répugnance pour un tel avenir et notre besoin d'en espérer un meilleur, nous résigner à reconnaître la vérité future de ses tableaux. En bien des endroits, elle est d'une vigueur admirable. Cette pensée de l'*anarchie* universelle telle que la rêve M. Proudhon; ces conséquences mathématiquement nécessaires de l'excitation donnée à toutes les passions haineuses et sensuelles ne pouvaient être réalisées d'une façon plus énergique, avec plus de vie, plus de mouvement, plus d'action, et en même temps d'une manière plus brève, plus simple, et, si je puis ainsi dire, plus *réduite*. M. Veuillot me rappelle ces admirables dialogues de Shakspeare, où, en quelques lignes, ce grand peintre de la vie humaine nous montre dans leur naïveté tous les mouvements, toutes les fluctuations, toutes les hésitations, tous

les repentirs d'une commotion populaire. Cet homme mi-parti de prose et de poésie, qui a tant de vérité et quelquefois tant d'idéal, qui est parfois si naïvement palpable et parfois si poétiquement élevé, me semble avoir, pour le côté positif de son talent, un de ses plus heureux, quoique involontaire, traducteur dans M. Veuillot. L'autre côté de son génie, ce n'est pas à notre temps, ce n'est pas à un sujet comme celui de M. Veuillot, ce n'est pas à une tragi-comédie démocratique et sociale qu'il faut le demander. Le plus grand poëte de notre siècle, quoi qu'il ait voulu, n'a rien fait d'idéal avec les Montagnards du passé; à plus forte raison ne fera-t-on rien d'idéal des Montagnards de l'avenir.

La partie, je ne dirai pas idéale, mais élevée, de l'œuvre de M. Veuillot, c'est celle où il met en scène la foi chrétienne, où il oppose les catholiques aux révolutionnaires, où il montre le remède à côté du mal : elle lui a fourni plusieurs belles scènes. On trouvera peut-être ses sermons un peu longs; on eût mieux aimé qu'il traitât le bien comme il a traité le mal, et l'eût mis en action plutôt qu'en paroles. Oserai-je ajouter que je suis moins optimiste que lui, qui n'est guère optimiste, et que j'ai peine à croire à une nouvelle Vendée sauvant la civilisation, la France et l'Eglise? Le temps des Vendées n'est-il pas fini? La guerre civile, ce terrible, mais ce puissant remède, est-elle encore possible dans notre pays? Je me le demande avec regret; car la guerre civile est une ressource extrême, une dernière espérance de régénération pour les peuples, et j'estime descendu bien bas et bien profondément gâté celui qui n'est plus capable de guerre civile.

Et à propos de cet héroïsme chrétien que M. Veuillot nous fait voir dans quelques-uns de ses personnages, qu'il me permette d'en signaler un trait des moins compréhensibles, à mon sens, et, ce me semble surtout, des moins orthodoxes. Le héros de son drame, le Lescure ou le Bonchamps de la nouvelle Vendée, au moment de se jeter dans sa belliqueuse entreprise, ne croit pouvoir mieux faire que de déclarer à sa femme qu'elle est veuve, qu'il rompt tout lien avec elle, qu'il lui rend son anneau. Je suis tout disposé à abaisser ma science théologique devant celle de M. Veuillot. Cependant où a-t-il pris que l'Eglise catholique admette le divorce, même par consentement mutuel : que les époux puissent mutuellement se donner la permission, comme ils le font dans son drame, de ne plus appartenir l'un à l'autre? Ce divorce serait licite, que je demanderai encore à quoi il sert? Quel mobile peut pousser les

cœurs à une aussi singulière déclaration ? Est-il absolument nécessaire de se tenir pour veuf et pour veuve, quand on veut l'un faire la guerre, l'autre soigner les pauvres et les blessés, qui peut porter deux époux chrétiens, forcés de vivre éloignés l'un de l'autre, à ajouter la séparation des cœurs à celle des personnes et à s'éloigner encore davantage en abdiquant le nom d'époux ? J'avoue que ce genre d'héroïsme passe tout à fait mon intelligence, et que jamais acte de renoncement chrétien ne me parut plus mal placé et moins canonique.

Ne finissons pas sans remarquer que les pages de M. Veuillot ont paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*. C'est à ce public que M. Veuillot a fait lire les scènes dans lesquelles un Jésuite joue le plus beau rôle. Un Jésuite qui se dévoue, qui se met au service de toutes les douleurs, qui éclaire et console toutes les âmes, voilà le scandaleux paradoxe que M. Veuillot n'a pas craint de hasarder, et dont la *Revue des Deux-Mondes* ne s'est pas trop effarouchée. Remercions-les, l'un de la franche vérité de son langage, l'autre de sa courtoise et intelligente acceptation.

Fr. DE CHAMPAGNY.

MARY BARTON[1]

SCÈNES DE LA VIE DE MANCHESTER.

(SUITE.)

On appela les témoins. Les agents de police parurent d'abord ; comme ils étaient fort accoutumés à témoigner et savaient quels étaient les points importants à établir, ils ne firent pas perdre leur temps aux juges par des explications inutiles.

« C'est aussi clair que le jour contre le prisonnier, murmura un clerc de procureur à son camarade assis à côté de lui.

— Aussi sombre que la nuit, vous voulez dire, » reprit l'autre.

Et tous deux sourirent.

« Jane Wilson, qui est-elle ? Sa parente, je suppose, d'après le nom ?

— Sa mère ! C'est elle qui doit déposer sur le fait du fusil.

— Oh ! oui, je me souviens. C'est bien dur pour elle, ce me semble. »

Ils se turent au moment où l'un des huissiers introduisait mistriss Wilson au rang des témoins. Je l'ai souvent entendu appeler « la vieille femme, » et le fait est qu'elle paraissait bien plus que son âge. Elle devait avoir à peu près cinquante ans, mais elle paraissait en avoir plus de soixante-dix : tant ses rides étaient profondes, ses traits amaigris et sa démarche chancelante ! Elle s'efforçait d'étouffer ses sanglots et tâchait (presque sans s'en douter) de se conduire de façon à plaire à son pauvre enfant, qu'elle n'ignorait pas avoir souvent chagriné par son impatience.

Sem, la figure cachée dans ses mains, resta ainsi immobile pendant presque toute la séance, ce qui ne disposait pas le public en sa faveur.

On commença l'audition des témoins.

« Votre nom est Jane Wilson, je crois ?

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, page 348.

— Oui, monsieur.

— Vous êtes la mère de l'accusé?

— Oui, monsieur, » dit-elle d'une voix tremblante, prête à fondre en larmes.

Elle inspirait le respect par les efforts qu'elle faisait pour rester calme, efforts que lui inspirait, comme je l'ai déjà dit, son vif désir de se conduire d'une manière qui fût agréable à son fils.

L'avocat en vint ensuite à la partie la plus importante de l'accusation, qui tendait à prouver que le fusil trouvé sur la scène du meurtre appartenait au prisonnier. Mistriss Wilson en avait tant dit à l'agent de police qu'elle ne pouvait plus rien nier; aussi, sans qu'il fût besoin de longs détours pour arriver au point essentiel, on produisit le fusil et on lui demanda :

« Ce fusil appartient à votre fils, n'est-ce pas? »

La pauvre femme essaya de répondre, et dans son agitation elle serrait convulsivement la barre. A la fin elle prononça ces mots :

« Oh! Sem, Sem, que dois-je dire? »

Tout le monde se pencha pour entendre la réponse du prisonnier, quoiqu'au fond elle dût avoir peu d'influence sur le résultat du procès. Il leva la tête, et dit avec une expression résolue mais pourtant pleine de pitié pour sa mère :

« Mère, dites la vérité. »

Elle la dit avec la sincérité d'un enfant; chacun le sentait, et ce peu de mots échangés entre la mère et le fils leur firent du bien dans l'esprit des auditeurs. Mais le juge restait immobile, et pas le moindre changement ne parut sur la physionomie des jurés. L'avocat de M. Carson triomphait de cette partie de la procédure qui constatait l'absence de Sem pendant la nuit du meurtre, et chaque détail aggravait la situation du prisonnier.

On annonça à mistriss Wilson qu'elle pouvait se retirer. Mais elle ne pouvait plus se taire, et se tournant tout à coup vers le juge (car elle croyait que tout dépendait de lui), elle lui dit d'une voix tremblante :

« Et maintenant, monsieur, je vous ai dit la vérité, toute la vérité comme il me l'a ordonné, mais ne laissez pas ce que j'ai dit contribuer à le faire pendre; oh! mylord juge, je vous en donne ma parole, il est aussi innocent que l'enfant qui n'est pas né. Et sûrement, moi qui suis sa mère, qui l'ai bercé sur mes genoux, et qui ai été réjouie tous les jours de ma vie par la droiture de sa conduite, je le connais mieux que tous ces

messieurs (montrant le jury et s'efforçant de rendre sa voix claire et nette), qui, j'en suis certaine, ne l'avaient pas vu avant aujourd'hui. Mylord juge, il est si bon que je me suis souvent demandé quel défaut il pouvait avoir; bien des fois, quand j'avais de l'humeur (car cela m'arrive assez souvent), je me le suis reproché et je me disais: « Ingrate créature, le Seigneur t'a donné Sem, n'a-t-il pas fait assez pour toi? » Mais le Seigneur a jugé bon de me punir; si Sem, si Sem... m'est enlevé, je resterai une vieille femme sans enfant et très-pauvre, n'ayant plus rien à aimer sur la terre, et je ne pourrai jamais dire: « Que ta volonté soit faite. » Non, je ne peux pas, mylord juge, oh! je ne peux pas. »

Elle fondit en larmes; les huissiers l'entraînèrent, mais avec le respect qu'une grande douleur commande invinciblement.

Les dépositions des témoins continuèrent, apportant toujours de nouvelles preuves qui menaçaient d'accabler le pauvre Sem. On avait déjà démontré que le fusil lui appartenait, qu'on l'avait entendu menacer M. Harry Carson, peu de jours avant l'assassinat, et que la police avait été obligée d'intervenir pour empêcher entre eux quelque acte de violence. Il ne manquait plus qu'à établir le meurtre. Le motif en avait été indiqué par l'homme de la police qui avait entendu le dialogue de Sem et de M. Carson, et son rapport avait été la cause de l'ordre de comparaître envoyé à Mary.

Et maintenant elle devait venir témoigner. La salle était comble; à toutes les portes on s'étouffait pour entrer, tant était grande la curiosité qu'excitait cette partie du procès.

Le vieux M. Carson sentit battre vivement son cœur à la pensée de voir paraître la fatale Hélène, cause de son malheur; une sorte d'intérêt et en même temps de répugnance agitait son âme; car n'avait-elle pas été aimée par son fils? peut-être même pleurait-elle alors celui qu'il regrettait si amèrement? Et pourtant il la détestait, elle et sa beauté, source pour lui de malédiction, et il était même jaloux de l'amour de son fils pour elle: il aurait presque voulu la priver du droit de pleurer la fin prématurée de son amant, car c'était une idée établie que le jeune homme, beau, brillant, aimable et riche, était certainement préféré à cet ouvrier sérieux et presque farouche, qui gagnait son pain de chaque jour à la sueur de son front.

Jusqu'ici, d'ailleurs, la marche des débats avait satisfait les plus vives espérances de M. Carson, et un sourire sévère de satisfaction passa sur sa figure, sur cette figure qui ne souriait plus.

Tous les regards étaient dirigés vers la porte par laquelle entraient les témoins. Sem lui-même leva les yeux pour voir Mary encore une fois. L'huissier était allé la chercher.

Il la trouva exactement dans l'attitude où Job Legh l'avait vue deux heures auparavant. Elle n'avait pas bougé. L'huissier l'appela : pas un mouvement. Elle était si immobile, qu'il la crut endormie ; il s'approcha d'elle et la toucha. Elle se leva à l'instant, et le suivit presqu'en courant dans la salle.

Parmi tout ce monde, au milieu de toutes ces têtes qui vacillaient devant ses yeux, Mary ne vit que deux objets distincts et précis : le juge qui allait peut-être condamner, le prisonnier qui allait peut-être mourir.

Les rayons du soleil descendaient sur sa tête, et tombaient en rayons éclatants sur ses beaux cheveux blonds enfermés dans un petit bonnet.

Ceux qui s'attendaient à trouver en elle une beauté parfaite furent désappointés ; car son visage était d'une pâleur mortelle, l'expression presque fixe de ses yeux si doux et si profonds révélait une âme bouleversée. Mais il y avait là un autre genre de beauté, plus élevée et plus rare, une de ces beautés dont on garde toujours le souvenir.

Ceux qui l'ont vue alors disent que son regard et toute sa personne rappelaient beaucoup la gravure bien connue de la Béatrice Cenci du Guide ; et ils ajoutaient que l'expression de son visage les poursuivit plus tard comme vous revient le souvenir de quelque mélodie triste et étrange, dont le chant plaintif ne peut s'effacer de votre mémoire.

Elle entendit une voix, et répondit à une question (sur son nom), comme si elle eût été la proie d'un songe. Et elle continua à répondre ainsi deux ou trois fois, se demandant intérieurement si tout ce qu'elle voyait, tout ce qu'elle entendait, était bien une réalité.

Tout d'un coup elle se réveilla, sans savoir pourquoi ni comment. Elle sentit que tout était réel, et ces regards fixés sur elle, et ces questions auxquelles elle répondait ; et que cet homme si courbé, la tête cachée dans ses mains, c'était bien Sem. Elle rougit, puis pâlit de nouveau. Mais dans sa crainte d'elle-même, sentant qu'un secret terrible était caché dans son cœur, elle réunit toute son énergie pour suivre complétement ce qui allait se passer, ce qu'on lui demanderait, ce qu'elle répondrait. Elle entendit bientôt la question suivante, qui lui était faite par un jeune avocat, enchanté d'avoir à examiner ce témoin.

« Et puis-je vous demander quel était l'amant favorisé ? Vous dites

que vous connaissiez ces deux jeunes gens. Lequel était l'amant favorisé? Lequel préfériez-vous? »

Et qui était-il celui qui la questionnait ainsi, qui osait lui demander si légèrement le secret de son cœur?

Un moment l'indignation étincela dans les yeux de Mary, tandis qu'elle attachait ses regards sur l'impertinent avocat. Mais, au même instant, elle aperçut plus loin un visage sur lequel se peignait un amour et un chagrin si profond, une attente si passionnée et si inquiète, que sa résolution fut à l'instant prise. Le moment présent était tout; l'avenir était couvert d'un épais linceul; elle ne pouvait pas y penser, mais *maintenant* elle pouvait avouer sa faute, *maintenant* elle pouvait même avouer son amour. Et, quand son bien-aimé était là, haï de tous, il n'y avait pas de pudeur féminine qui pût l'arrêter. Elle se tourna vers le juge, d'abord pour montrer qu'elle ne répondait pas à l'insolent qui l'avait interrogée, et surtout pour ne pas avoir en face d'elle les regards de celui qui attendait ses paroles avec angoisse.

« Il me demande lequel des deux j'aimais le mieux. M. Henri Carson me plaisait peut-être autrefois, je n'en sais rien; je l'ai oublié!... mais j'aimais Sem Wilson, qui est là accusé, plus que je ne puis dire, plus que le monde entier; et je l'aime maintenant plus que jamais, quoiqu'il n'en ait jamais rien su jusqu'à présent. Monsieur, ma mère est morte quand je n'avais pas treize ans; avant que je susse distinguer entre le bien et le mal, j'étais jeune et vaine, j'aimais à entendre répéter que j'étais jolie : aussi, quand ce pauvre jeune M. Carson est venu me dire qu'il m'aimait, j'ai été assez folle pour croire qu'il voulait m'épouser. C'est une terrible perte que celle d'une mère, monsieur; et ainsi je me figurai que j'aimerais à être une dame, à être riche, et à n'avoir plus besoin de rien. Je n'avais jamais bien su à quel point j'en aimais un autre, jusqu'au jour où Sem Wilson me demanda si je voulais l'épouser; je lui répondis très-sèchement (parce que, voyez-vous, monsieur, j'avais bien à souffrir alors); il me prit au mot et partit. Depuis ce jour, je ne lui ai plus parlé, je ne l'ai pas même revu, quoique j'eusse bien envie de le voir pour essayer de lui montrer que nous avions été trop vifs tous les deux : car il était à peine parti que j'ai senti que je l'aimais..., bien plus que ma vie, dit-elle en baissant la voix. Si on me demande lequel j'aimais le mieux, je réponds que j'étais flattée par M. Carson et que j'aimais sa flatterie; mais pour Sem Wilson, je..... »

Elle se couvrit la figure de ses mains pour cacher sa vive rougeur.

Il y eut un moment de silence. Quoique son discours dût inspirer de la pitié pour le prisonnier, il fortifiait encore la probabilité de son crime. L'avocat continua ses questions.

« Avez-vous vu le jeune M. Carson depuis que vous aviez repoussé la demande du prisonnier ?

— Oui.

— Vous lui avez parlé alors, je suppose.

— Seulement une fois, véritablement !

— Et quelle a été la substance de votre conversation ? lui avez-vous dit que vous préfériez son rival ?

— Non, monsieur. Je ne crois pas que j'aye mal fait d'avouer mon sentiment ici, au point où en sont les choses ; mais je n'aurais jamais eu le courage de dire à un jeune homme que j'en aimais un autre. Je n'ai jamais nommé Sem à M. Carson ; non, jamais.

— Alors qu'avez-vous dit à M. Carson dans cette dernière conversation ? Vous pouvez bien vous en rappeler la substance.

— J'essaierai, monsieur, mais je n'en suis pas très-sûre. Je lui ai dit que je ne pouvais pas l'aimer, et que je ne voulais plus rien avoir à faire avec lui. Il a essayé de me dissuader, mais j'ai résisté, et à la fin je me suis sauvée !

— Vous ne lui avez jamais parlé depuis ?

— Jamais !

— Maintenant, jeune femme, rappelez-vous que vous parlez sous la foi du serment. Avez-vous jamais dit à l'accusé les attentions de M. Henry Carson pour vous ?... que vous le connaissiez en un mot ? Avez-vous jamais essayé d'exciter sa jalousie en vous vantant d'avoir un amant dans une position supérieure à la vôtre ?

— Jamais je ne l'ai fait, répondit-elle d'un ton net et précis, qui ne pouvait laisser aucun doute.

— Saviez-vous qu'il connaissait l'attachement de M. Henry Carson pour vous ? Rappelez-vous que vous avez juré de dire la vérité.

— Non, monsieur, je l'ignorais jusqu'à ce que j'aie appris leur dispute et ce que Sem avait dit à l'agent de police, et cela je ne l'ai su qu'après le meurtre. Je n'ai pas encore pu découvrir qui l'avait dit à Sem. Oh ! monsieur, ne puis-je pas m'en aller ? »

Elle sentait que le courage, le calme, la force physique qu'elle avait réunis pour ce moment suprême l'abandonnaient tout à coup, et elle comprenait qu'elle allait perdre tout empire sur elle-même. Il n'y avait

pas de raison pour la retenir ; son rôle était achevé. Elle pouvait s'en aller. La cause de Sem semblait de plus en plus mauvaise ; mais maintenant il se tenait debout, calme dans son attitude, et avec une expression de résolution qui lui donnait l'air noble. Il semblait absorbé dans ses pensées.

Job Legh avait passé tout ce temps à essayer de consoler et de calmer mistriss Wilson, qui d'abord avait voulu rester dans la salle pour contempler son fils chéri, mais dont les sanglots devinrent bientôt si violents qu'il fallut l'emmener ; elle s'assit sur les marches de l'escalier. Je ne sais qui aurait pris soin de Mary si mistriss Sturgis, la femme du batelier, ne s'était trouvée là ; elle s'avança vers la jeune fille, et la pressa de quitter la salle.

« Non, non, répondit Mary. Je veux rester ici ; il faut que je reste pour les empêcher de le pendre : vous savez bien qu'il le faut.

— Oh ! ils ne le pendront pas, soyez tranquille. D'ailleurs le vent a changé, et cela lui est favorable. Venez avec moi. Vous avez si chaud, vous êtes si rouge et si pâle alternativement, je suis sûre que vous êtes malade. Sortez un instant.

« Oh ! je sais seulement qu'il faut que je reste, » répondit Mary d'une voix étrange et précipitée, en s'accrochant aux barres de fer, comme si elle craignait qu'on ne voulût l'enlever de force. Mistriss Sturgis resta donc à côté d'elle, cherchant de temps en temps au milieu de la foule si son mari était toujours là. Il y était, regardant et écoutant de toute sa force.

Mary serrait toujours convulsivement les barreaux de fer. Elle cherchait à se soutenir au milieu de cette foule qui l'étourdissait. Il lui semblait être sur mer, au milieu des vagues écumantes, et que tous parlaient à la fois, sans prendre garde à la voix de son père qui leur disait de se taire et de l'écouter. Puis, pendant un instant, tout lui paraissait tranquille, et elle voyait le juge assis devant elle comme une idole, et Sem la regardait et semblait lui dire : « Dois-je mourir pour ce que votre... » alors elle faisait un violent effort, et retrouvait, pendant un moment, sa raison ; puis, cette lutte terrible recommençait dans son esprit, et chaque fois elle se sentait moins d'énergie contre ce délire croissant. Elle parlait sans cesse à voix basse, mais personne ne l'entendait, excepté Mistriss Sturgis. Tous les auditeurs étaient captivés par les débats du procès.

L'avocat de Sem avait peu insisté lors de l'examen des témoins, parce qu'il se réservait de les faire paraître de nouveau ; il avait reçu des instructions si vagues, et il savait si bien que tout dépendait de l'arrivée d'un témoin qui n'avait pas encore paru, qu'il n'espérait guère pouvoir

défendre sérieusement son client; il se contentait d'une observation attentive et attendait.

Job Legh lui fit comprendre en peu de mots, lorsqu'il fut parvenu à se glisser auprès de lui, qu'il fallait, avant tout et surtout, gagner du temps. Quand l'avocat se leva pour commencer sa plaidoirie, il se prépara donc à parler longuement, afin de laisser à Will Wilson le temps d'arriver.

Job cherchait Mary des yeux dans toute la salle. A la fin il l'aperçut, debout, auprès d'une femme à l'air respectable; elle était agitée, ses lèvres remuaient comme si elle eût parlé avec vivacité; ses regards inquiets ne se fixaient sur aucun objet, mais erraient de tout côté pour chercher quelque chose. Job crut que c'était lui qu'elle voulait voir, et il s'efforça d'arriver jusqu'à elle; quand il y fut parvenu, elle ne le remarqua même pas; ses yeux continuèrent d'errer autour d'elle. Il essaya d'entendre ses paroles, et il saisit plusieurs fois de suite les mêmes mots :

« Je ne veux pas être folle! Non, je ne le veux pas! On dit que les fous disent la vérité; mais, moi, je ne la dis pas. Non, vraiment; mais je ne suis pas folle. Non, je ne suis pas folle! Non, en vérité! »

Tout d'un coup elle s'aperçut de l'attention inquiète avec laquelle Job l'écoutait, et elle se tournait vers lui pour lui reprocher son indiscrétion, lorsque son regard rencontra quelqu'un ou quelque chose qui fixa vivement son attention, et levant ses mains au ciel, avec une énergie passionnée, sauvage, elle s'écria :

« Oh ! Sem, Sem, vous êtes sauvé, et je suis folle! » A ces mots, elle fut prise d'une violente attaque de nerfs.

On l'emporta de la salle au milieu de l'émotion générale, mais l'attention fut bientôt captivée par un marin qui se frayait violemment un passage au travers les chaises et la foule, malgré les gardiens et les hommes de la police. Ils eurent beaucoup de peine à persuader à ce nouveau venu de se placer au rang des témoins pour y faire son récit. Will était si vivement préoccupé du danger dans lequel son absence mettait son cousin, que même à ce moment il tremblait encore de voir le prisonnier emmené et pendu avant d'avoir le temps de dire ce qui prouvait son innocence.

Mais lorsqu'il comprit que le juge entendrait son récit, quand il vit Sem debout devant lui encore en vie (bien que pâle et défait), son courage devint une présence d'esprit complète; il répondit à l'interrogatoire avec tranquillité et fermeté, et toutes ses paroles furent claires

et précises. Il dit ce que nous savons déjà, comment, son congé étant près d'expirer, il allait dire adieu à un de ses oncles, dans l'île de Man, et avait dépensé, selon l'usage des marins, tout son argent à Manchester ; que cela l'avait obligé de se rendre à pied jusqu'à Liverpool, et comment il avait été arrêté au moment de son embarquement, et quelle terrible anxiété il avait éprouvée en revenant et en luttant contre le vent dans le bateau du pilote.

L'opinion des jurés, presque fixée dans un sens tout opposé une demi-heure auparavant, se trouvait ébranlée d'une façon embarrassante par cette déposition si nétte et si formelle, et ils furent presque reconnaissants lorsque l'avocat de M. Carson se leva d'un air menaçant pour détruire l'effet de ce témoignage.

Si tel était le sentiment du jury, comment puis-je peindre la passion qui remplissait l'esprit du pauvre M. Carson, lorsqu'il s'aperçut de la sensation produite par la déposition du jeune marin ? Sa conviction du crime de Sem, sa haine, sa soif de vengeance n'étaient point ébranlées ; il était en quelque sorte semblable à une bête féroce qui ne veut pas se voir enlever sa proie. Il n'y avait plus aucun rapport entre la majesté calme de Jupiter et ces traits si vivement agités par l'angoisse intérieure.

L'avocat qui devait faire subir à Will un contre-examen vit l'expression de M. Carson, et dans son désir d'accomplir le vœu du vieillard il fut insultant dès sa première question.

« Et maintenant, mon brave homme, vous avez raconté une histoire très-jolie et surtout très-convaincante ; personne n'a jamais osé soupçonner la réputation sans tache de votre cousin qui est là à la barre. Pourtant il y a un point que vous avez omis, et je trouve que sans cela votre témoignage n'est pas complet. Voulez-vous avoir la bonté de dire à messieurs les jurés combien on vous a donné pour répéter cette très-plausible histoire ? Combien d'argent avez-vous reçu ou devez-vous recevoir pour venir du port, ou peut-être de quelqu'endroit moins respectable, débiter le récit que nous venons d'entendre et qui, je dois le dire, fait grand honneur à celui qui vous l'a enseigné ? Rappelez-vous, Monsieur, votre serment de dire la vérité. »

Un moment Will chercha à débrouiller le sens des mots étranges qui lui étaient ainsi adressés et pendant ce temps-là il avait l'air un peu troublé ; mais quand il comprit la vérité, il fixa ses yeux brillants d'indignation sur l'avocat qui ne put pas soutenir longtemps ce regard foudroyant ; puis il dit :

« Voulez-vous dire, vous, aux juges et au jury, combien d'argent vous avez reçu pour traiter aussi insolemment un homme qui a dit la sainte vérité de Dieu, et qui ne dirait pas un mensonge, quand il devrait recevoir la plus forte somme qu'ait jamais reçue un avocat pour faire son métier? Dites, dites, Monsieur? Mais je suis prêt, mylord juge, à prêter serment autant de fois qu'il vous plaira à vous ou au jury. Quant à la vérité de ce que je dis, tenez, voilà O'Brien, le pilote; un de ces messieurs à perruque voudrait-il lui demander ce qu'il en sait? »

C'était une bonne idée, et l'avocat de Sem s'en empara. O'Brien déposa de manière à ne laisser aucun soupçon sur la véracité de Will. Il avait vu Mary poursuivre le bâtiment, il avait entendu la conversation qui avait eu lieu entre elle et le jeune marin; il avait ramené Will dans son bateau. Et le caractère d'un pilote connu, nommé par la corporation de la Trinité, était au dessus de tout soupçon.

M. Carson retomba désespéré sur sa chaise. Il avait assez vu de jugements pour savoir combien les jurés répugnent à condamner, même lorsqu'il y a des preuves évidentes, quand c'est une condamnation à mort qu'il leur faut prononcer. Il se l'était répété cent fois même au moment où le prisonnier semblait perdu, pour ne pas se livrer à un espoir trop complet. Et maintenant il sentait et il savait même, avant que le jury se fût retiré pour délibérer, que le meurtrier de son enfant, de son fils chéri, échapperait à la justice et vivrait libre sur cette terre où son fils ne se montrerait plus jamais.

Le prisonnier cacha sa figure dans ses mains pour dérober aux curieux une émotion qu'il ne pouvait plus surmonter. Job Legh cessa sa conversation avec l'avocat et les jurés se retirèrent l'un après l'autre dans la salle de délibération pour décider cette question solennelle.

Les jurés n'étaient pas entièrement convaincus de l'innocence de Sem, et pourtant ils ne voulaient pas le croire coupable puisqu'on prouvait un alibi; puis le châtiment qui l'attendait, s'il était coupable, était si terrible, c'était un jugement si grave à prononcer, que cette idée fit pencher la balance du côté de l'indulgence, et au milieu du silence le plus profond on entendit retentir ces mots : « Non coupable. »

Il y eut encore un moment de silence, puis les conversations recommencèrent, et chacun se mit à discuter la sentence. Sem resta immobile, la tête baissée; la série rapide d'événements qui s'étaient succédé en si peu d'heures l'avait accablé. En arrivant à la barre il ne s'attendait pas à être acquitté, et c'était à peine s'il le désirait; tout tendait à fortifier sa per-

suasion de l'indifférence de Mary à son égard ; elle en avait aimé un autre et elle le regardait comme le meurtrier de celui qu'elle aimait ; puis tout d'un coup, au milieu de cette nuit si sombre où la vie lui paraissait comme un désert désolé, il entendit Mary avouer son amour pour lui ; cet amour qui lui promettait un avenir glorieux, s'il lui était permis d'espérer encore un avenir en ce monde. Il ne songeait qu'aux paroles dont elle s'était servie pour exprimer son amour, tout le reste lui apparaissait confusément ; et il n'essayait pas de l'éclaircir. Elle l'aimait !

Il ne comprit pas d'abord toute la portée de la sentence. Au moment où elle fut prononcée, il était sans mouvement et sa tête était troublée. Quelqu'un le tira par son habit, il se retourna et vit Job Legh, les yeux pleins de larmes, qui essayait vainement de lui parler. Il serrait la main de Sem pour lui exprimer ses sentiments.

« Allons ! sortez d'ici ! je pense que vous êtes bien aise d'en avoir fini ? » dit le geôlier qui amenait un autre prisonnier.

Job sortit de la salle et Sem le suivit machinalement. La foule lui faisait passage et s'écartait devant lui comme pour l'éviter, car il y avait encore sur lui comme un reflet du meurtre.

Il était pourtant libre et hors de la salle. Quoique bien des gens le regardassent encore avec soupçon, des amis dévoués l'entouraient.

La première question qu'il fit d'une voix entrecoupée, ce fut :

« Où est-elle ? »

Ses amis le menèrent dans la chambre où était sa mère. On lui avait dit l'acquittement de son fils, et maintenant elle riait, elle pleurait, elle parlait, elle s'abandonnait à tous les sentiments qu'elle avait eu tant de peine à contenir depuis quelques jours. Lorsque son fils entra, elle se jeta à son cou et pleura. Il l'embrassa, mais il regardait autour de lui. Il n'y avait dans la chambre que sa mère et les amis qui l'avaient accomcompagné.

« Eh bien ! mon garçon ! dit-elle quand elle put parler ; regarde ce que c'est que de se bien conduire ! J'ai pu dire un mot pour toi, et les juges ne pouvaient pas te pendre après ce que j'avais dit de toi : n'est-ce pas heureux qu'on ne m'ait pas empêché de venir ? Mais je voulais venir, je savais que je pouvais te faire du bien, mon garçon. Mais comme tu es pâle, et tu trembles. »

Il l'embrassa plusieurs fois, mais ses regards cherchaient quelqu'un qu'il ne trouvait pas ; il répéta :

« Où est-elle ? »

Elle était mourante, celle qu'il demandait; elle n'avait pu supporter tant d'angoisses, et, brisée par les émotions, elle était tombée dans un délire terrible ; elle appelait Sem, qui était devant elle, et dans sa folie elle trahissait à tous moments le secret qu'elle tenait tant à cacher : elle parlait de son père qui avait assassiné le pauvre jeune M. Carson. Sem ne la quitta pas jusqu'au moment où il fallut qu'il accompagnât sa mère, qui voulut retourner à Manchester. Pauvre Sem ! il laissa sa bien-aimée aux soins du vieux Job et remplit son devoir filial quoi qu'il lui en coûtât. Il la soigne avec tendresse et patience. La pauvre vieille femme est souvent difficile à vivre ; elle est malade et mécontente de voir que son fils soit si occupé de cette Mary qu'elle n'aime pas; Sem finit par obtenir qu'elle le laisse partir pour Liverpool, il arrive à la maison où Mary est toujours entre la vie et la mort; pendant plusieurs jours il reste à la veiller, à épier le moindre changement, à espérer, puis à craindre ; enfin, un jour, après un long sommeil, elle ouvre les yeux et rencontre le regard si tendre et si inquiet de Sem ; elle sourit doucement, le regarde longtemps comme si elle avait peine à comprendre, mais peu à peu son expression change, elle retrouve la mémoire, l'intelligence ; une vive rougeur couvre ses joues pâles depuis si longtemps, et elle cherche à cacher sa tête sous son oreiller.

Nous ne raconterons pas les transports de joie de Sem. Bientôt Mary reprend ses forces et veut retourner chez son père. Quelle entrevue! il était assis devant le foyer vide et froid ; toute sa personne était tellement changée que sa fille, que Mary elle-même pouvait à peine le reconnaître ; elle se dévoue à lui tout entière et se prive même de voir Sem, qui ne pouvait pas, qui ne devait pas, après ce qui s'était passé, se présenter dans cette maison, devant son père accablé de remords. Elle apprend par Sally Leadbetter que Sem a été renvoyé de la fonderie où il travaillait, parce qu'on croyait encore généralement à sa culpabilité ; et lui, sans se plaindre, sans murmurer, avait caché à Mary ce nouveau chagrin. —John Barton a entendu la conversation de sa fille avec la Sally, et quand Mary revient dans la chambre où il se tient toujours immobile, il lui dit :

« Mary, dites à Sem Wilson de venir demain me parler. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 février 1850.

Nous jouons de malheur : après la grave division qui s'est manifestée entre les catholiques, surtout après les accusations peu raisonnables et peu mesurées portées à la tribune contre les hommes assez malheureux pour voir un danger dans le projet de M. de Falloux, il nous répugnait de nous donner à nous-mêmes, dans cette revue, un air de récrimination contre ces injustes reproches. Un homme qui a toute notre confiance et toute notre amitié, parce qu'il unit à la fermeté des convictions la plus exquise mesure dans le langage, avait bien voulu se charger à notre place de rendre compte de la première lecture de la loi, et nous pensons qu'il l'a fait à la satisfaction des abonnés du *Correspondant*. Nons comptions encore sur sa coopération pour la seconde lecture ; mais voici que la goutte a fondu sur lui avec tout l'appareil de ses tortures et de ses entraves, et tandis qu'il attend avec la résignation d'un chrétien et d'un soldat la fin de cet assaut, nous voici obligés de prendre la plume et de remplir un office qui exige de notre part cent fois plus de résignation que toutes les douleurs de notre ami.

Entendons-nous d'abord sur la cause de notre chagrin. Il n'y a pas de désappointement dans ce qui nous arrive ; nous savions que la majorité avait un parti pris, et nous n'espérions pas que la haute raison de M. de Cazalès fût capable de l'en faire revenir. Après un discours irréfutable, M. de Cazalès a rallié *neuf voix* dans le *grand parti de l'ordre ;* nous les comptons sur nos doigts : M. d'Olivier, M. Laimé, M. Foblant, M. Betting de Lancastel, M. Barchou de Penhoën, M. de Dampierre, M. Thomine-Desmasures, M. de Ravinel, M. de la Rochette. Y en a-t-il eu d'autres encore ? Mettons douze en tout, et nous aurons la somme des représentants qui ont embrassé une opinion conforme à la nôtre. Nous n'en avions pas tant avant 1848, dans la Chambre élective, lorsque M. Thiers, dont aujourd'hui on imprime les œuvres au nom du *Comité de la liberté religieuse*, faisait voter l'application des lois de proscriptions aux associations religieuses ; il y avait alors dans la Chambre des pairs cinq personnes pour soutenir la doctrine de la liberté d'enseignement. Le progrès actuel est donc incontestable, surtout si l'on songe que trois de nos champions dans la Chambre des pairs sont aujourd'hui les premiers à passer sous les fourches caudines de M. Thiers. La vérité est vivace ; elle trace sous terre quand on l'arrache à la superficie.

Si l'on est juste pourtant, on nous passera un peu d'émotion. Quand au milieu du *tolle* général contre tout ce qui tenait de près ou de loin à la doctrine de la liberté religieuse, nous avons passé dans son camp avec armes et bagages, toutes les chances probables ou possibles d'une telle résolution se sont présentées à notre esprit. Nous nous sommes dit : Il se peut que nous restions indéfiniment dans un état humiliant de minorité; nous avons fait le sacrifice de notre amour-propre. Notre résistance peut irriter les passions, déchaîner la persécution religieuse; nous n'avons pas reculé devant les chances alors imminentes d'une persécution. Au moment de tirer la conséquence de nos principes, quelques esprits timides pourront s'en détacher; nous avons attendu avec une tranquillité parfaite cette éventualité de défection. Mais si l'on avait dit que notre groupe, naguère si uni dans la même pensée, se décapiterait lui-même, et que l'immense majorité des catholiques de l'Assemblée, sur les pas de nos anciens chefs, adopterait en masse l'opinion qui, en matière de liberté d'enseignement, peut être considérée comme l'antipode de notre profession de foi, nous aurions relégué une telle supposition parmi les plus folles rêveries de Cyrano de Bergerac.

Tel est pourtant le cachet de nos convictions; tel a été leur sort pendant les luttes qu'elles ont traversées depuis dix-huit siècles; elles n'ont cessé d'être la dérision de la force et du nombre. M. de Cazalès en était tout aussi convaincu que nous, lorsqu'il est monté à la tribune pour développer son amendement; et le scrutin, en lui montrant à quel point les hommes sont incapables de prendre à temps une résolution salutaire, ne lui a rien appris qu'il ne sût d'avance mieux qu'aucun de ses auditeurs.

M. de Cazalès avait tout calculé, pour ne laisser aucune prise à des reproches mérités. Fort capable de tenir la tribune et de la dominer par la netteté de ses idées, l'élégance de son élocution et la fermeté de son accent, il a mieux aimé renoncer au brillant de l'improvisation que d'en courir les hasards; il s'est dit, avec un scrupule exagéré peut-être, qu'il n'est permis de rien risquer, même avec la chance d'un succès éclatant, en une matière si grave; et pourtant, si nous nous en rapportons aux personnes qui ont entendu le débat, il a parlé avec une autorité incontestable; il a laissé, même à ceux qui s'irritaient le plus de son attitude, une de ces impressions qui ne s'effacent pas.

Il est vrai que l'approbation de la gauche s'est prononcée en sa faveur, et que les adversaires de la majorité ont voté en masse pour l'amendement qu'il avait proposé. Si c'est là le seul reproche qu'on ait à lui faire, nous croyons qu'il doit le porter légèrement. Parmi les misères de notre temps, il n'y en a pas de plus triste que la faiblesse des défenseurs de la société. Jamais on n'a rêvé déluge et cataclysme avec plus d'entraînement; c'est l'enthousiasme de la peur. On n'a pas changé un *iota* aux habitudes de toute sa vie : les revenus ont un peu diminué, les fer-

miers sont en retard; on n'en étale pas moins les diamants et les dentelles avec le faste d'un compte-rendu de la Banque, et les fêtes se succèdent au milieu d'un enivrement qui ne fait que croître de jour en jour; cependant entre deux services ou entre deux walses, selon les âges, on s'entretient des progrès du socialisme qui va nous engloutir infailliblement; et parce qu'une loi électorale, faite en vue de soutenir au pouvoir une faction qui n'y a été portée que par la surprise de l'émeute, a organisé le suffrage universel avec une outrageante imprévoyance, parce qu'on n'a pas osé brider les journaux et la presse qui corrompent le peuple, parce que la punition du désordre a été laissée à une juridiction qui ne prendra jamais racine sur le sol de la France, on s'en va s'imaginant et redisant sur tous les tons que ce monde n'est plus qu'un repaire de bandits, sans que la pensée fasse le moindre retour à des époques bien autrement malheureuses que la nôtre, sans qu'on éprouve aucun sentiment de reconnaissance pour ce peuple déchaîné par des pervers et contenu par son propre bon sens. Car, cela est douloureux à dire, mais il ne faut pas craindre de le proclamer, aujourd'hui les hommes qui ont reçu ce qu'on appelle de l'éducation sont cent fois plus peuple, dans la mauvaise acception du mot, que les malheureux qu'ils dédaignaient naguères et qu'ils redoutent aujourd'hui. Toute proportion gardée, ils n'ont pas plus de raison et possèdent moins de vertus.

Ce sont là, nous ne l'ignorons pas, *des propos socialistes ;* car, sur ce point, on est venu à un tel degré d'intolérance, que la chaire sacrée elle-même semble avoir perdu sa liberté. Evidemment, si Bourdaloue ou Massillon revenaient au monde et prononçaient quelques-uns de leurs sermons *contre les riches,* on ne manquerait pas de crier au socialisme. M. de Cazalès, malgré l'irréprochable mesure de son langage, n'a point échappé à ce reproche; et pour avoir dit *que les intérêts de la société ne sont apres tout que des intérêts temporels et politiques*, il a soulevé les *groans* les plus significatifs de la majorité. Les uns disaient : *Il paraît que cet abbé passe aux rouges;* d'autres reprenaient : *C'est singulier! je ne le croyais pourtant pas socialiste!* Un journal, qui voudrait dire poliment à M. de Cazalès combien son discours lui a déplu, prétend qu'il envisage la religion au point de vue *cénobitique* Ce serait trop plaisant, si ce n'était pas si triste.

Les hommes se laissent aller comme un torrent à l'impulsion du moment; le petit nombre de ceux qui s'opposent à leur aveugle impétuosité me font toujours l'effet de ces balises qui, tout en pliant sous le flot, indiquent cependant les écueils au navigateur qui s'avance : et, en fait d'écueils, nous n'en connaissons pas de plus redoutables que ceux de la loi en discussion. M. de Cazalès sentait comme nous tous ces inconvénients; il aurait pu faire un discours en forme contre la loi, montrer à quel point la mise en pratique en est périlleuse et impraticable ; il lui aurait été facile de faire voir que le faible progrès dont on se flatte, en compensation de tant de défauts, n'est qu'un leurre et une

illusion. Sans doute une partie des motifs qu'on a pour repousser la loi avait été déjà développée par d'autres orateurs ; mais on avait laissé les meilleures raisons à faire valoir à des bouches passablement suspectes, et elles n'auraient rien perdu à être reproduites dans celle d'un prêtre qui par ses votes s'est constamment rallié à toutes les mesures de salut et de pacification. Néanmoins, l'orateur a mieux aimé négliger toutes ces critiques de détail pour s'attacher à l'article qui résume tous les dangers du projet de loi. On fait une loi organique par des considérations de circonstance, et dans la crainte de ne pas trouver assez de moyens de défense en recourant aux forces chargées ordinairement de la répression du désordre, on va chercher dans le sanctuaire une puissance purement spirituelle, dont la mission est toute de concorde et d'impartialité entre les intérêts divers auxquels le monde est en proie, pour la contraindre, suivant une expression énergique que nous empruntons à un éloquent défenseur de notre cause, pour la contraindre, dis-je, à se faire le premier pavé de la barricade anti-socialiste.

C'est contre cette perversion de la mission du sacerdoce que M. de Cazalès s'élève avec toute l'autorité de son caractère. A la différence de Mgr l'évêque de Langres, qui juge comme lui la mesure proposée, mais qui voudrait que le clergé ne refusât aucune preuve de dévouement, même celle qui le compromettra davantage aux yeux des populations, il montre à quel point l'élément religieux perd de son efficacité quand on lui retire sa base et qu'on prétend le mettre sur un piédestal qui n'est pas le sien. M. Thiers a démontré, avec une étonnante franchise, qu'en patronant le nouveau projet de loi il ne renonçait aucunement à ses anciens principes : car le système qu'on veut adopter continue de faire peser le joug universitaire sur les établissements libres, et s'il semble appeler le clergé à déployer une influence qu'on lui aurait impitoyablement refusée il y a trois ans, cette faveur, à la bien considérer, se réduit à une entrave. De ces deux maux, M. de Cazalès choisit le moindre, par amour de la paix ; par condescendance pour l'entraînement de la majorité, il consent à ce que la servitude des établissements privés, se prolonge sous une forme qui n'est que nominalement adoucie, et sa conscience se refuse à accepter pour le clergé une position où le bien sera presqu'impossible à faire et où l'on trouvera moyen de lui imputer tout le mal qui sera commis.

Nous ne craignons pas de l'affirmer, cette opinion est celle de l'immense majorité du clergé français. Les partisans de la loi ont cru ces jours derniers démasquer une batterie formidable en publiant l'adhésion de trente-quatre de nos évêques au projet en discussion ; mais déjà M. l'archevêque de Paris, l'un des signataires de la pièce reproduite par les journaux, s'est expliqué par l'organe du *Moniteur catholique*, journal qu'il honore de son patronage direct : de ces éclaircissements pleins de mesure et de dignité, il résulte qu'aucun des prélats signataires de la lettre adressée au Saint-Père, à l'exception peut-être de celui

qui l'a rédigée, n'y a donné son approbation qu'avec des restrictions au moins égales à celles de Mgr de Beauvais; qu'ils considèrent tous le projet comme n'offrant qu'un avantage probable et transitoire ; qu'ils attendent infiniment mieux de l'avenir et qu'encore cette demi-approbation n'est pas tellement certaine à leurs yeux qu'ils ne croient avoir besoin pour s'y confirmer de l'autorité du souverain Pontife. Quand on songe que le projet s'est présenté sous les auspices de deux hommes qu'on avait le droit de considérer comme les deux colonnes de la liberté d'enseignement, on est bien forcé de convenir, qu'en présence d'une telle fascination, une adhésion comme celle que nous venons de caractériser est un bien petit résultat ; si l'on songe ensuite qu'on n'a pas manqué de s'adresser avec insistance à tous les autres évêques pour obtenir leur concours et qu'ils ont gardé le silence, que même plusieurs d'entre eux ont protesté publiquement contre le projet de loi, on conçoit très-bien que M. Thiers gagne au prétendu concordat dont il a dicté les conditions, mais on ne saurait mesurer ce que perdent ceux qui ont mis leur chevalerie au service de ses calculs.

Alea jacta est! nous aurons une nouvelle édition du système Fraissynous inauguré par la réhabilitation des doctrines de M. Martin (du Nord). Malgré les leçons du passé on va tenter le raccommodage de cette vieille machine de Marly qu'on appelle l'Université impériale, et dont l'impuissance est le vice capital. Des années seront employées à ce radoubage impossible, et pendant que des membres du corps épiscopal et de la masse du clergé, séduits comme M. l'évêque de Langres par la perspective de quelque bien à faire, s'épuiseront avec quelques honnêtes citoyens en efforts inutiles, une nouvelle génération, enfermée par la routine et l'incapacité dans la geôle dont quelques mains catholiques redoublent aujourd'hui les grilles, en sortira pervertie et séduite par l'indiscipline même de ses gardiens. Or, nous en avons la triste expérience, chacune des générations qui se détachent du moule universitaire accroît, en prenant sa place dans le monde, la décadence morale et intellectuelle de notre pays. La nation française sous cette pernicieuse influence ne prend pas une qualité nouvelle et perd de plus en plus ses anciens mérites.

Nous avons été d'abord protégés et sauvés autant que nous pouvions l'être par les hommes dont l'éducation avait précédé l'établissement de l'Université impériale ; puis sont venus à notre secours les élèves de ceux qui, quoique universitaires de profession, avaient du moins l'avantage de s'être formés en dehors de son sein. La spontanéité du caractère français, la faculté unique en ce monde peut-être qu'ont les hommes de notre nation de se reprendre eux-mêmes en sous-œuvre quand la besogne a été manquée par leurs instituteurs, a fourni plus tard à la patrie quelques hommes d'élite, mais de plus en plus rares. La source était déjà presque tarie quand la liberté s'est offerte comme un moyen de lui rendre son antique abondance ; pourquoi

recule-t-on donc au lieu d'avancer, quand les circonstances se montrent si favorables et quand la nécessité est si puissante, si ce n'est parce que la plupart des hommes qui faisaient notre confiance et notre gloire, au lieu de se sentir sur le terrain solide de la patrie, se sont imaginé qu'ils n'avaient plus sous leurs pieds qu'un étroit et mobile radeau ?

Sauf le petit nombre de représentants dont nous avons enregistré les noms au commencement de cette revue, *le grand parti de l'ordre* s'est levé en masse contre l'amendement de M. de Cazalès. Après cette épreuve il ne peut plus rester un doute sur le succès des partisans de la loi ; si ce n'est pas une gloire pour eux, c'est du moins une bien sérieuse responsabilité.

Cependant la rue a été troublée deux jours durant pour *quelques méchants morceaux de bois*, comme disait en 1830 le bon M. Thomas, le préfet marseillais de Marseille. Notre zélé préfet de police, M. Carlier, avait entrepris d'abattre dans Paris les arbres de la liberté, et il a procédé à cette opération un peu sournoisement et lentement, à ce qu'il semble. S'il n'y avait eu par trop de ces balais écorcés auxquels pendaient de hideux lambeaux d'uue vieille toile décolorée, nous aurions demandé grâce pour ces symboles bénis par la religion, dans un moment où, de toutes les forces sociales, celle-là seule restait debout pour protéger nos propriétés et nos familles. Quoi qu'il en soit, du moment que, malgré l'indifférence profonde de la population ouvrière, les odieux journaux auxquels on laisse la bride sur le cou étaient parvenus à chauffer une émeute, force devait rester à l'autorité. et l'on ne saurait assez admirer la niaiserie de la proclamation qui, au lieu d'en finir tout d'abord par l'intervention de quatre sapeurs, s'adressait *au bon sens et au patriotisme* de la population parisienne, comme si cette population avait fait l'émeute. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre et nous avons acquis une fois de plus la preuve que Paris ne voulait plus de désordre.

Si l'orage gronde encore, c'est dans le Midi et dans l'Est ; cette menace se lie à la situation de plus en plus grave de la Suisse : on en aurait fini depuis longtemps de ce côté sans l'ambitieuse folie du roi de Prusse et sans le machiavélisme persévérant de la politique anglaise. Nous devons, sur les nouveaux incidents des affaires européennes, un bulletin spécial à nos lecteurs et nous ne tarderons pas à acquitter notre promesse.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Extatique de Bretagne[1]. — MADELEINE MORICE.

Voici un livre qui semblera d'abord bien étranger aux mille préoccupations actuelles de la plupart des esprits. Il s'agit d'une simple fille, humble, obscure, ignorée. Elle se dérobe aux regards; elle cherche le silence, la solitude; et dans sa solitude elle est trahie au loin par l'exquis parfum des vertus qu'elle exhale autour d'elle. C'est que Dieu a versé à souhait dans ce vase d'élection les plus riches trésors de sa grâce. La grâce l'inonde; elle déborde. Madeleine est sans cesse haletante sous l'étreinte de l'amour du divin époux. Son faible corps ne peut résister à l'expansion chaleureuse de son âme, elle chancelle et succombe sous le poids écrasant des faveurs dont Dieu l'accable, et elle dit à Dieu : Encore. Sa devise est celle de sainte Thérèse. Comme cette grande sainte elle a soif d'amour et de souffrance. Aimer et souffrir, pour elle c'est vivre et jouir. C'est ici que ce livre, qui semble au premier coup d'œil si peu sympathique à notre époque, paraît au regard plus attentif tout palpitant d'un intérêt actuel.

La plaie actuelle qui nous afflige, l'ulcère qui tous les jours s'étend dans les parties saines du corps social, c'est le matérialisme; de lui découlent tous nos maux, toutes nos misères. Les perturbations, les secousses qui nous éprouvent n'ont d'autre cause que lui. Qu'attendre d'un homme sans croyance dont l'horizon se limite à la borne étroite de notre vie; d'un homme pour qui tout le drame de l'existence s'accomplit et s'achève entre le berceau et la tombe; d'un homme qui vit sans espérance, ou dont toute l'espérance va sombrer à six pieds sous le sol, et se recouvrir de quelques pelletées de terre? Venir au monde pour servir un jour de pâture aux vers, est-ce là toute notre destinée? Que d'hommes cependant n'en comprennent pas d'autre! Que d'hommes semblables aux animaux vivent sans autre règle que la satisfaction de leurs instincts! Malheur aux sociétés dans lesquelles pré-

[1] In-18. A Paris, chez Périsse, rue du Petit-Bourbon, 18. Prix : 1 fr. 80.

domine un pareil aveuglement! les mœurs se corrompent, l'intelligence s'obscurcit, les mauvaises passions fermentent, elles éclatent; et ces catastrophes que l'on nomme révolutions sont les coups de férule que Dieu, le grand maître des nations, inflige aux peuples pour les punir.

Quel contraste à ce tableau que le livre de Madeleine Morice! Ce livre d'or ne semble-t-il pas offert par la Providence comme un remède salutaire au mal profond qui nous dévore! Plût au ciel que son langage fût entendu et compris, semblable à la voix de cette divinité norwégienne dont le chant mélodieux calmait les tempêtes les plus tumultueuses et les plus violentes! Quel contrepoids opposer au matérialisme le plus grossier sinon le plus épuré spiritualisme! Madeleine est montée au plus haut degré.

Tandis que l'artisan qui dépense en folle orgie le produit de son travail poursuit à travers de faux plaisirs un fantôme de bonheur qui lui échappe sans cesse; tandis que sa haine contre la société s'agrandit du surcroît de besoins nouveaux qu'il ne peut satisfaire, et que, dans son délire, il aspire à renverser l'édifice dans l'espoir de s'assouvir au milieu des ruines... une simple fille, par la seule contemplation des célestes vérités, élève si haut son intelligence qu'au sein de l'abondance, au foyer même d'une opulente hospitalité, elle réduit son corps à ce point de rester douze jours sans autre nourriture que la manne eucharistique qu'elle reçoit chaque matin; elle dépouille sa nature et se transforme à ce point de saluer la souffrance et la douleur comme d'ineffables voluptés.

Tel est l'empire du moral sur le physique, de l'esprit sur la matière; qui sait où il s'arrête? Quelles que soient les souffrances et les privations dont on puisse se plaindre, il n'en est pas que ne dépassent les privations et les souffrances auxquelles les anachorètes et les martyrs se sont librement et joyeusement offerts. Tant il est vrai que c'est moins le pain matériel qui manque au pauvre que le pain de la parole qui lui apprend à supporter courageusement la pauvreté.

Madeleine Morice est un livre recommandable. Il faut le lire; la plume élégante et exercée à laquelle on doit la mise en ordre et le complément de ces fragments épars s'est en quelque sorte surpassée elle-même. Ces précieux diamants d'une eau si rare restés à l'état brut eussent été perdus pour le vulgaire; ils avaient besoin, pour être jugés à leur valeur et briller de leur plus vif éclat, de passer au poli d'une main habile; l'habileté de la main n'a pas fait défaut.

Ce livre si plein d'onction, si rempli de charme, s'offre au lecteur fatigué de vaines lectures, comme dans un désert aride une source d'eau vive au voyageur dont les forces sont épuisées. Il repose l'âme, il ra-

fraîchit l'imagination, il donne l'espérance. Il y a donc, dans les entrailles de la société comme dans les entrailles de la terre, de secrets canaux, de mystérieuses sources où s'élabore et s'épure la pensée, où filtre et s'épanche goutte à goutte l'eau vive de la grâce. Dans un violent orage, le bassin des fontaines et les ruisseaux sont remués jusque dans leur fond, et leur onde est mêlée au limon qui la trouble, mais l'eau qui s'échappe et découle du rocher est toujours claire. L'orage se calme, le limon se dépose, et le bassin des fontaines et les ruisseaux reprennent peu à peu leur limpidité et leur transparence.

Après une carrière politique qui appartient désormais à l'histoire, M. Guizot vient de rentrer dans la vie littéraire par un écrit d'une haute importance. Il donne au public la continuation de l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* interrompue par son avènement aux affaires lors de la révolution de 1830. Les tomes III et IV de ce livre qui, lors de l'apparition des deux premiers volumes, produisit une sensation si profonde, paraîtront dans un délai qui ne peut être très-éloigné. Aujourd'hui nous n'avons encore que la réimpression de ce commencement, avec un *Discours préliminaire* qui a pour titre : *Pourquoi la révolution d'Angleterre a-t-elle réussi*[1] ? Ce discours lui-même forme un livre à part et qui se vend séparément. Nous aurons bientôt à nous occuper de ce grand et beau travail; nous le ferons avec tout le respect que nous inspirent le talent et le caractère de l'écrivain. Il soulève surtout, au point de vue catholique, de très graves objections, et nous aurions aimé à ne pas voir M. Guizot se raidir de parti pris contre la pente qui l'entraînait visiblement depuis quelques années, et qui rapprochait de plus en plus ses jugements des nôtres. Mais quel que soit le point de vue de l'auteur, nous lui devons l'hommage d'une discussion sérieuse, déférente et sincère; aussi nous efforcerons-nous de remplir cette triple obligation dans toute son étendue.

[1] Paris, chez V. Masson.

A M. CHARLES LENORMANT.

Paris, le 31 janvier 1850.

Monsieur,

Votre réfutation de M. G. de la Tour vous ayant amené sur un terrein où j'ai naguère été conduit moi-même, et où le hasard m'a permis de signaler certaines erreurs dont maintenant on commence quelque peu à convenir, vous avez bien voulu, à ce propos, m'accorder une mention nominale. Or, sans adopter les conclusions qui, à moi, me paraissent résulter d'un examen complet de la question *lotharingo-européenne*, vous parlez en termes si indulgents de mes études sur ce chapitre (peut-être le plus faussé de toute l'histoire), qu'il m'est devenu difficile de présenter le moindre essai de remarque contraire; tant une réponse, de ma part, a l'air de ressembler à un manque de reconnaissance.

Tout réfléchi, cependant, l'intérêt de la science m'oblige à indiquer, en peu de mots, qu'il y aurait des réserves possibles.

Quelque importante qu'ait été l'influence de la grande et généreuse famille princière qui a tant facilité la manifestation de vie propre des pays d'entre Rhin et Meuse; n'est-ce pas aller trop loin, Monsieur, que de rattacher uniquement à la race de Gérard d'Alsace, fleur naturelle de ces contrées, glorieuse plante qui perdit tant à n'y plus prendre racine; n'est-ce pas, dis-je, aller trop loin, que d'y rattacher uniquement leur action si spéciale, et leur physionomie si marquée?

L'être qu'on appela d'abord Austrasie, puis Lotharingie, puis Lorraine, ne fut-il pas, sous trois désignations successives, — sous trois formes, qui correspondirent aux trois états de larve, de chrysalide et de papillon, — une réalité vivante, mieux caractérisée qu'on ne croit? Il y a du moins des raisons qui permettent de le penser; raisons qu'on est maître, sans doute, de ne pas juger péremptoires, mais dont on ne saurait légitimement faire une entière abstraction.

Pour le mot de NATION, appliqué depuis des siècles à la Lorraine, au lieu de celui de province (titre erroné dont la qualifient les livres actuels), cet emploi de terme ne m'appartient nullement en propre. Ce n'est point une libre hypothèse, une conception plus ou moins ingénieuse, dont on doive m'assigner le mérite ou le tort. C'est un pur et simple fait, ancien, frappant, incontestable; fait, je l'avoue, devenu nouveau pour ainsi dire, tant on l'avait universellement oublié, — mais trop notable cependant pour pouvoir ne pas être, un jour ou l'autre, remis en lumière. Quelque personne, autre que moi, aurait fini tout aussi bien par le signaler, d'après les preuves multipliées qui en existent. Pour mon compte, je me suis borné, par manière d'échantillon, à en citer quatre exemples : si on le voulait, lors d'une réimpression du *Nancy*, j'en fournirais dix autres.

Maintenant, Monsieur, n'y a-t-il eu ici aucune liaison entre l'expression et la pensée? Lorsque des mots se consacrent ainsi, passent ainsi en usage, pour désigner exceptionnellement un objet parmi ceux qu'on pourrait lui croire analogues, — il arrive rarement, je crois, que ce soit sans cause motivée. Leur adoption a d'ordinaire quelque racine dans la nature même des choses.

Quant aux rapports des Lorrains avec notre royaume, ils étaient en général ceux d'une déférence amicale, zélée, franchement dévouée, mais libre et volontaire, et qui s'arrêtait aussitôt que nous mettions en péril l'indépendance de leur patrie. Compagne et non sujette de la France, la Lorraine nous donnait généreusement l'aide de son sang : elle refusait avec énergie de nous céder son existence nationale.

Une fois son honneur et son drapeau saufs, — qu'elle n'abaissa jamais devant nous; — une fois sa croyance religieuse sauve, — car elle défendit les principes catholiques contre tout le monde et contre nous, tant qu'il lui resta une goutte de sang : — elle s'était montrée, j'en conviens, prodigue envers nous de procédés fraternels, de secours et de sacrifices. C'est même là ce qui ajoute tant à l'odieux de notre conduite à son égard, sous nos trop fameux cardinaux, qui nous firent ajouter envers elle à la perfidie, à la rapacité, aux calculs d'une impiété sanguinaire, le crime honteux de l'ingratitude. Car, il faut le dire, et bien haut, pour que les idées se rectifient et qu'enfin justice se fasse : cette longue série d'horreurs que Richelieu et son successeur eurent la froide perversité de laisser accomplir au nom du peuple français sur le peuple lorrain, — ce ne fut pas seulement l'assassinat prémédité d'un innocent, ni le cruel mar-

tyre d'un chrétien : ce fut aussi l'ingrat, l'abominable égorgement, d'un bienfaiteur et d'un ami.

Que, du reste, l'affection des Mosellans pour la race gallo-franque n'eût fait jusqu'alors que s'accroître avec les siècles : cela est vrai. Que naturellement, par le bénéfice d'une telle sympathie, les Français fussent appelés, plutôt que d'autres, à recueillir les droits de la Lorraine quand cette puissance viendrait à mourir : cela est juste encore. Il n'y a pas d'observateur lotharingiste qui n'en ait été frappé.

Mais nous, citoyens, dans nos familles, nous sommes aussi les héritiers naturels de nos père et mère, quelquefois de nos frères ; à nous aussi il appartient de profiter après eux de leur succession. — Cela nous excuserait-il aucunement, si nous avions l'infamie de les tuer, pour jouir plus tôt de leurs biens ?

Agréez, Monsieur, avec mes sincères remerciements, l'assurance de la haute estime, etc., etc.

P.-J. DUMAST.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

A MONSIEUR G. DE LA TOUR.

(2e lettre.)

DISCOURS SUR LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

PAR M. GUIZOT [1].

Je comptais, Monsieur, dans cette seconde lettre, achever ou du moins pousser fort avant l'exposition des idées que j'ai cru nécessaire de mettre en regard de quelques-uns de vos jugements. Mais toute volonté de restreindre le cadre de mes développements cède devant la gravité même des questions soulevées. Je suis porté, d'ailleurs, à me complaire dans l'espèce de dialogue qui s'est établi entre les champions de la Lorraine et moi. M. Ballanche disait souvent : « On ne peut vraiment se disputer qu'entre gens du même avis : autrement toutes les discussions sont inutiles ; » mot naïf dans la forme et profondément vrai, pour peu qu'on se donne la peine d'y réfléchir, comme tous ceux qui échappaient à ce philosophe si ingénieux et si excellent.

Nous continuerons donc de nous disputer, et nous y gagnerons tous deux, puisqu'au fond nous sommes du même avis.

Je dois, de plus, vous faire ingénuement l'aveu du motif qui va prolonger cette correspondance. Je n'aurais voulu, ni interrompre la polémique dont vos articles sont devenus l'occasion, ni reculer indéfiniment le compte que j'ai à rendre du dernier écrit de M. Guizot. Permettez-moi donc de vous adresser les réflexions que me suggère ce remarquable

[1] Paris, 1 vol. in-8°. — Chez Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine.

travail; elles rentrent plus qu'on ne pourrait le croire au premier abord dans l'ordre d'idées où vous m'avez transporté. Le jugement à porter sur la politique française opposée à la politique lorraine implique l'examen des rapports, ou bienveillants ou hostiles, des gouvernements catholiques avec les puissances protestantes pendant les XVIe et XVIIe siècles, et cet examen ne pourrait avoir lieu sans une appréciation du protestantisme, de son caractère et de ses effets. Or, M. Guizot, protestant lui-même, après avoir notablement contribué par ses écrits à la justification historique du catholicisme, se montre tout à coup apologiste décidé de la cause protestante. Il triomphe du rapport qui existe ou plutôt qui semble exister entre cette forme de l'hérésie et le solide établissement de la liberté politique en Angleterre. Il renouvelle ainsi, avec l'autorité de son génie, l'illusion répandue au commencement de ce siècle par quelques écrits lus alors avec avidité, et particulièrement par le livre de M. de Villers sur l'insuffisance du protestantisme. Nous pouvons accepter de M. Guizot le terrain sur lequel il nous entraîne; mais quant à ses conclusions, ce serait démentir la cause à la défense de laquelle nous nous sommes voués que d'y acquiescer sans résistance.

Pourquoi la révolution d'Angleterre a-t-elle réussi? Telle est la question qui sert de titre au nouveau *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre.* A cette question on serait tenté d'en opposer une autre : *La révolution d'Angleterre a-t-elle réellement réussi?* Pour établir cette proposition préliminaire, il faudrait d'abord être fixé, ce me semble, sur l'objet de cette révolution et sur son terme. Or, dans un siècle qui a déjà vu la réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques, l'affranchissement des dissidents et l'abolition des *corn laws*, il serait difficile de trouver une exacte coïncidence entre le but que s'était d'abord proposé la révolution anglaise et ses conséquences actuelles; et quant à la question de durée, comme l'esprit de réforme qui possède la société anglaise, loin de s'arrêter, prend chaque jour un nouveau développement, n'avons-nous pas le droit de dire : Avant de montrer pourquoi la révolution d'Angleterre a réussi, sachons bien si cette révolution s'est arrêtée dans sa marche ?

Cependant nous pouvons dès le début faire une concession à l'illustre historien. Les scènes, les formes, les procédés proprement révolutionnaires sont devenus de plus en plus étrangers à la Grande-Bretagne depuis le changement de dynastie opéré en 1688 : aujourd'hui l'expérience

de l'esprit public semble avoir atteint son apogée au delà du détroit, et ce progrès est d'autant plus éclatant qu'il est plus en contraste avec notre turbulente instabilité. Les changements les plus considérables s'accomplissent en Angleterre d'une manière pacifique et légale ; le nuage s'annonce de loin, et avant qu'il n'éclate la prudence des hommes parlementaires sait en détourner la foudre ; ils acceptent la nécessité, ils y cèdent à temps, et le peuple a beau se transformer, il ne souffre aucune interruption dans le développement de sa prospérité au dedans et de sa puissance au dehors.

C'est là sans doute une bien glorieuse prérogative pour l'Angleterre, et s'il faut dire toute notre pensée, nous croyons qu'elle est loin de l'avoir épuisée. Déjà bien des mains ont écrit sur les murs de cette Babylone la prophétie de sa destruction, et nous ne pouvons oublier que peu de jours avant février une voix qui semblait inspirée la lui a prédite avec une admirable éloquence. A cela lord Palmerston a répondu, de ce ton de fatuité, d'audace et de bonheur qui le caractérise entre tous les hommes d'Etat de notre siècle :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien, »

et il avait, pour justifier sa confiance, la justice vigoureuse que Londres venait de faire de la maladroite imitation de nos émeutes tentée par les chartistes. Nous sommes donc convaincus que dans ce siècle, où les ruines s'accumulent, parce que tout se brise comme le verre, l'Angleterre a conservé et gardera encore longtemps cette élasticité qui lui fait éviter les grands chocs politiques.

Laissons donc de côté cette question du succès de la révolution d'Angleterre, puisque les faits qui s'y rapportent ne peuvent se préciser d'une manière assez rigoureuse : convenons seulement que la liberté politique est un bien que l'Angleterre comprend mieux qu'aucun autre peuple, et qu'elle sait mettre en pratique avec une incomparable supériorité. Dira-t-on que ce soit au protestantisme que le peuple anglais doive un aussi grand avantage ? A cela la réponse est facile, et nous la croyons péremptoire. Quand l'Angleterre était catholique, et catholique zélée, elle a fondé et conservé le premier gouvernement libéral qui se soit établi sur une grande échelle dans notre vieille Europe. Ces traditions si puissantes et si vivaces n'ont subi d'interruption qu'à une seule époque, celle de la réforme protestante. Pendant plus d'un siècle, depuis Henri VIII jusqu'à Charles Ier, il n'est resté que la forme libérale à la surface ; au fond,

c'était le despotisme qui pesait sur l'Angleterre. Pour ressaisir sa liberté, l'Angleterre a été contrainte de se rejeter dans des luttes atroces, qui ont commencé par le régicide et qui ont fini par une des révolutions les plus immorales, sinon dans le but que M. Guizot exalte, et auquel nous nous contentons d'opposer des réserves, au moins dans les procédés; par une révolution, dis-je, des plus immorales et des plus perfides dont le monde ait été témoin : et cette restauration de l'antique liberté n'a pas été tellement complète qu'elle n'ait laissé subsister, qu'elle n'ait même consacré de nouveau des injustices et des inégalités auxquelles l'ancienne constitution n'offrait rien de sérieusement comparable, des injustices d'autant plus odieuses qu'elles démentaient radicalement les principes hautement proclamés, inscrits sur la bannière de la révolution.

Il est vrai que les taches qui ont obscurci si longtemps le soleil de la liberté anglaise tendent de plus en plus à disparaître. Nous voyons chaque jour s'abattre les barrières du privilége et s'éteindre l'esprit de persécution; mais aussi, à mesure que l'Angleterre devient plus généreuse et plus équitable, elle se rapproche du catholicisme, et l'on peut mesurer presque rigoureusement son progrès dans un sens à son retour dans l'autre : d'où il semble résulter que ce grand pays n'achèvera d'effacer les inconséquences qui restreignent encore chez lui la plénitude de la liberté que quand il sera revenu, sous le rapport religieux, au point où il en était avant la réforme protestante. Si M. Guizot conteste ces conséquences, quels arguments trouvera-t-il à l'appui de sa thèse? S'il est d'accord avec nous, que devient son livre au point de vue religieux?

On peut rencontrer dans M. Guizot un parti pris : on n'y surprendra jamais un point de vue étroit ou une lacune dans l'intelligence. Ainsi, il ne faut pas s'imaginer que l'illustre historien ait parlé du protestantisme dans un esprit d'apologie exclusive : il l'excuse, il l'interprète, et il semble espérer que de son habileté à rendre ses explications spécieuses sortira la glorification de sa cause. On dirait encore d'une de ces luttes de tribune où l'homme d'Etat mettait une argumentation si grave et une forme si impérative au service d'une situation souvent bien douteuse. Ecoutons la déclaration au moyen de laquelle il prend possession de son sujet :

« C'est au nom de la foi et de la liberté religieuse qu'a commencé, au XVIe siècle, le mouvement qui depuis cette époque, quelquefois suspendu mais toujours renaissant, agite et emporte le monde. La tempête

s'est élevée d'abord dans l'âme humaine ; elle a atteint l'Eglise avant l'Etat.

« On a dit que le protestantisme avait été une révolution plus politique au fond que religieuse; une insurrection, au nom d'intérêts mondains, contre l'ordre établi dans l'Eglise, plutôt que l'élan d'une croyance au nom des intérêts éternels de l'homme. C'est juger légèrement et sur les apparences, et cette erreur a entraîné dans une conduite à eux-mêmes fatale les pouvoirs, spirituels ou temporels, qui s'en sont laissé abuser. Préoccupés de réprimer l'élément révolutionnaire du protestantisme, ils en ont méconnu l'élément religieux. L'esprit de révolte est certes bien puissant, pas assez cependant pour accomplir à lui seul de telles choses. Ce n'était pas uniquement pour secouer un frein, c'était aussi pour professer et pratiquer une foi que la réforme du XVIe siècle a éclaté et persévéré. Après trois siècles, un fait souverain, incontestable, le démontre avec éclat. Deux pays protestants, les plus protestants de l'Europe, l'Angleterre et la Hollande, sont aujourd'hui les deux pays où la foi chrétienne conserve le plus de vie et d'empire. Il faut ignorer étrangement la nature de l'homme pour croire que la ferveur religieuse se fût ainsi soutenue et perpétuée, après le triomphe de l'insurrection, si le mouvement n'avait pas été dans son principe essentiellement religieux. »

M. Guizot est difficile à réfuter, si l'on accepte les questions comme il les pose et surtout comme il les accompagne. Ecartons d'abord ce cortége inutile ou dangereux. Il parle de l'Angleterre et de la Hollande comme des pays où la foi chrétienne conserve le plus d'empire. La Hollande vient là pour arrondir l'assertion et pour la rendre plus vraisemblable; mais, pour rester dans le vrai, c'est sur l'Angleterre que se porte la pensée de l'auteur; et, en effet, l'Angleterre est restée *quand même* un pays éminemment religieux. Mais, après cette concession, consentirons-nous à ce qu'on assigne des rangs, et pour ainsi dire qu'on distribue des prix de religion aux différents peuples? Dieu, qui seul connaît le fond des cœurs, est aussi le seul qui puisse juger une pareille question. Là où l'extérieur de la religion est imposant, ils e peut que cette apparenee recouvre une déplorable dépravation en matière de foi ; il se peut aussi que des peuples qui ont contre eux les dehors recèlent dans leur sein plus de vraie religion qu'on ne le présume d'après les actes extérieurs. D'ailleurs, les différentes nations, suivant leur génie particulier, s'apprécient fort mal réciproquement : les gens du Nord,

quand ils voient les impressions vives et la prépondérance de la forme qui accompagnent au Midi toute manifestation religieuse, en concluent à une superstition grossière, quand elle n'est pas hypocrite ; les hommes du Midi, quand ils montent vers le Nord, à mesure qu'ils trouvent les temples plus nus et plus sombres, s'imaginent que la religion n'a pu prendre place dans d'aussi tristes demeures. C'est bien là que s'applique le mot de Pascal : *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà*. M. Guizot n'est pas ordinairement de ceux qui s'attachent à des accidents et à des apparences.

Ne nous laissons pas non plus effrayer par l'anathème lancé contre les *pouvoirs, spirituels ou temporels*, qui n'auraient pas rendu hommage à la grandeur religieuse du protestantisme. Nous comprendrions que l'illusion anglaise prononçât de telles paroles ; mais en France elles nous semblent trouver difficilement leur application. La France n'a pas à se repentir d'avoir résolument choisi au XVIe siècle entre l'ancienne et la nouvelle profession de foi. C'est chez nous le sentiment populaire qui s'est d'abord prononcé : et après quarante ans de lutte, l'autorité royale n'a pu se rétablir qu'en rendant un hommage explicite au sentiment catholique du pays. Avons-nous lieu de nous plaindre pour la France qu'elle soit restée fidèle aux traditions de son histoire ? Nous reviendrons sur ce point ; en attendant, M. Guizot, qui a si souvent soutenu à la tribune les traditions catholiques de la politique française, est certainement au fond du même avis que nous.

Nous lui ferons d'ailleurs une autre concession : nous laisserons entièrement de côté un ordre d'arguments qui nous serait d'un puissant secours, si notre cause était douteuse. Par quels moyens le protestantisme s'est-il établi en Angleterre ? Vous parlez de la foi du peuple ; mais, pendant plusieurs générations, ce peuple a-t-il été libre dans l'expression de sa foi ? Et si la confession nouvelle a pris naissance dans la persécution, le mensonge et le sang, de quel droit revendique-t-elle la place de celle qu'elle a si impitoyablement étouffée ? Mais M. Guizot glisse, après un aveu qui lui coûte, sur cette question d'origine, et nous n'avons pas besoin de le presser plus vivement là-dessus.

Nous prenons le protestantisme anglais, comme s'il avait été proclamé à un jour donné par l'aveu libre et spontané de la nation, et c'est aussi de cette manière que M. Guizot aime à nous le faire voir. Grâce à l'esprit vraiment religieux des Anglais, que nous ne contestons pas, le protestantisme a conquis une assez belle apparence, et M. Guizot en profite

pour prononcer à son occasion deux mots magnifiques et séduisants : *La foi, la liberté religieuse.* En définitive, son argumentation se réduit à ces deux mots, ou si l'on veut à ces deux propositions : le protestantisme possède la foi, le protestantisme est né du triomphe de la liberté religieuse.

Mais d'abord, qu'est-ce que M. Guizot entend par la foi ? Nous ne croyons pas qu'il soit de l'avis de cet orateur sacré, qui, dans l'entraînement de son éloquence, s'écriait une fois sous les voûtes de Notre-Dame : « Adorez, comme les Indiens, une vache, pourvu que vous ado-« riez quelque chose : j'aime mieux cela que l'athéisme ! » Les Sivaïtes ont de la foi à leur manière : est-ce à dire pour cela que cette foi soit respectacle ? J'en dirai autant, à plus forte raison, des mulsumans, auxquels on ne peut guère reprocher d'avoir manqué de foi, dans la plus large et la plus vague acception du mot. Mais l'esprit de M. Guizot n'est pas de ceux qui se paient de ces banalités ; il entend comme nous, par la foi, celle qui se fonde sur une appréciation saine des vérités religieuses ; et, pour donner un corps à sa pensée, il désigne comme nous la foi chrétienne ; alors nous lui demanderons ce qu'il veut dire en parlant de la foi des protestants.

A Dieu ne plaise que nous engagions ici une controverse dogmatique : ce n'est ni le lieu, ni l'heure. Mais la difficulté peut se résoudre, selon nous, sans pénétrer au fond des choses, et uniquement par l'observation extérieure. Le protestantisme, à son début, croyait avoir de bonnes raisons pour attaquer la communion romaine : il lui fallait par-dessus tout une querelle historique ; à l'en croire, l'Eglise catholique avait perverti toutes les traditions du christianisme primitif, corrompu la doctrine du Sauveur, implanté une hiérarchie contraire aux principes de la vraie religion. Ce reproche fut le prétexte de la rupture, pour tous les chrétiens qui se séparèrent alors de l'Eglise universelle. Or, qu'est-il arrivé depuis cet éclatant divorce ? L'échafaudage scientifique qui avait servi d'abord de justification à l'hérésie s'est écroulé ; il s'est écroulé à tel point qu'aujourd'hui on ne saurait plus alléguer une seule des premières affirmations protestantes qui soit restée debout.

Pour démontrer ce que nous avançons ici, il n'est pas même nécessaire de puiser ses arguments dans l'arsenal catholique ; les travaux de la science protestante y suffisent bien. Tout ce que les écoles envahies ou dressées par l'hérésie ont produit d'hommes considérables par la science et la vertu, s'est chargé de démolir pièce à pièce le fastueux édi-

fice de la révolte originaire. Nous aurions bien des noms à citer à l'appui de notre assertion ; mais nous n'en saurions prononcer aucun d'aussi illustre que celui de l'auteur du *Cours sur l'Histoire de la civilisation en France*, livre où la réhabilitation du catholicisme a trouvé si souvent un organe aussi judicieux qu'éloquent. La vérité, quand elle passe par certaines bouches, gagne une force de persuasion extraordinaire, surtout quand la nature des jugements offre un contraste avec le point de départ du professeur et de l'écrivain. Un jour, je venais de faire la lecture du tableau des *Mémoires d'Outre-Tombe*, où M. de Châteaubriand, l'auteur de *Bonaparte et des Bourbons*, a retracé la captivité de l'empereur à Sainte-Hélène. Une vive émotion s'était emparée de moi, d'autant plus vive qu'elle était inattendue ; je ne pus m'empêcher de dire au grand poëte de l'histoire moderne : « Si je deviens bonapartiste, ne vous en « prenez qu'à vous-même. » A plus forte raison, aurais-je le droit de dire à M. Guizot : « Si je suis entré dans les rangs des défenseurs de la « cause catholique, c'est à vos leçons, c'est à vos jugements si remar- « quables de la part d'un protestant, que j'en suis pour beaucoup re- « devable. »

Qu'est-ce donc enfin, je renouvelle la même question, que la foi des protestants ? Est-ce, comme le disent nos théologiens, l'ignorance invincible, si puissante sur la miséricorde de Dieu, cette ignorance à laquelle on finit par croire, particulièrement pour l'Angleterre, tant le mur élevé par le mensonge et la prévention avait séparé les habitants de la Grande-Bretagne de toute appréciation raisonnable du catholicisme ? Mais M. Guizot n'est pas homme à confondre une excuse avec une glorification : ou s'il attribue à l'erreur les droits de la vérité, si la foi protestante, douteuse dans la conception, se justifie pour lui par ses effets, n'y a-t-il pas là une contradiction essentielle qui choque le sentiment de la raison et de la justice ? L'Ecriture l'a dit : on connaît l'arbre à ses fruits. Mais cela ne veut pas dire, tant s'en faut, qu'un mauvais arbre, qu'un arbre mal greffé puisse produire des fruits de vérité. Dieu peut bien envoyer au secours des hommes quelques-unes de ces inconséquences qui mettent la conduite hors de la tutelle des principes ; mais ces exceptions sont des faveurs pour les individus, et nous n'avons pas vu jusqu'ici que des nations entières en aient été l'objet. Au besoin, l'histoire de l'Angleterre protestante serait là pour dissiper une telle illusion.

Il a donc manqué à l'Angleterre, quoi qu'en dise M. Guizot, le relief

de la foi, une foi pure et par conséquent digne d'admiration et de sympathie. Voyons maintenant si le prestige de la liberté religieuse lui appartient à plus juste titre; et ici, je demande d'abord à M. Guizot de nous entendre sur un point essentiel. Apparemment son intention n'est pas de prendre sous sa protection toute doctrine, toute secte, qui se couvre du manteau d'une religion quelconque; cela peut convenir aux apologistes du laissez-passer, du laissez-faire et du laissez-dire universel ; mais nous discutons entre honnêtes gens et entre gens de bon sens. M. Guizot ne demande l'indépendance et la sécurité que pour ceux qui n'attaquent pas les principes de la société. A ses yeux, les protestants doivent être libres dans leur conscience, parce qu'ils sont chrétiens, ou parce qu'ils acceptent les lois sociales que le christianisme a fait triompher dans le monde. C'est aussi de la même manière que nous l'entendons, non aussi absolument que lui, mais eu égard aux lieux et aux circonstances. Ce qu'il nous faut d'abord, c'est que la vérité soit libre, et nous reconnaissons qu'elle ne doit avoir dans les mains aucune autre arme que celle de la persuasion, pourvu que ses adversaires n'en dirigent pas d'autre contre elle. C'est là tout ce que le christianisme a demandé aux hommes pour les subjuguer, et personne n'a encore prouvé qu'il ait manqué le premier aux conditions de combat qu'il avait offertes.

On conviendra pourtant qu'à mesure qu'il avançait dans sa marche, et surtout à partir de l'époque où l'islamisme lui déclara une si terrible guerre, la nécessité de la défense n'ait forcé l'Eglise de recourir à d'autres moyens de salut. La société chrétienne a été assiégée pendant plus de huit siècles, et elle a dû subir aussi longtemps les conditions légitimes de l'état de siége. Par une coïncidence remarquable, la sécurité recommençait pour les chrétiens au moment de la prédication du protestantisme. C'est alors qu'on vit se poser, sous le nom de *liberté religieuse*, une question qui, dans l'application, n'est souvent que de conduite et non de principe; et, en fait de conduite, j'avoue que je ne considère nullement les hommes religieux comme infaillibles. Jésus-Christ a dit expressément « que les enfants de ce siècle sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière, » et je suis chaque jour plus frappé de la profonde vérité de ces divines paroles.

S'il s'agit de la foi, l'Eglise a évidemment le dépôt de la vraie lumière. Dès qu'il a fallu signaler l'erreur des protestants, il s'est trouvé des hommes parfaitement à la hauteur d'une telle tâche, et depuis leurs premiers adversaires dogmatiques jusqu'à ceux des derniers temps, de-

puis Eckius, qui confondit Luther, jusqu'à notre ami M. Foisset, qui a pris la peine de rapprendre le catholicisme aux habitants de Dijon, je suis frappé de la raison constante, immuable, supérieure, qui a dirigé tant d'excellents écrits. Mais quittez le dogme pour entrer dans les affaires de ce monde, que le prêtre descende de son tribunal afin de traiter des conditions civiles de la société dans ses rapports avec la religion, vous serez étonné de l'incertitude et souvent de l'inconsistance qui se manifestera dans ses idées. C'est ce qui me frappe dans les premiers rapports du clergé catholique avec les protestants, et l'on ne peut nier, ce me semble, que, sur le terrain pratique et temporel, il n'ait été souvent déconcerté par le langage et les allures de la nouvelle religion.

Sans doute, si le protestantisme avait ressemblé de tous points aux hérésies qui l'ont précédé dans l'Eglise, la sécurité du monde chrétien n'était pas tellement établie qu'une grande rigueur envers les nouveaux sectaires n'eût paru justifiable. Mais le protestantisme était la première des hérésies qui se présentât dans des conditions aussi singulières. J'entends tous les jours rendre la rébellion religieuse du XVI[e] siècle responsable des folies et des dangers qui pèsent sur la société actuelle. Si le socialisme déborde, la philosophie du dernier règne en est la cause : si nos pères ont subi l'influence délétère des philosophes, c'est que le protestantisme avait introduit dans le monde le mépris de l'autorité. Pour mon compte, je ne comprends pas pourquoi l'on s'arrête en chemin ; car enfin, Luther a procédé de Jean Hus et de Wicleef, et ceux-ci s'étaient inspirés des précédents sectaires : de proche en proche, on remonte jusqu'aux dissidents de la primitive Eglise, et l'on répète avec l'apôtre : *Oportet hæreses esse.*

Les périls suscités par le protestantisme n'ont pas eu pour motif un redoublement de perversité dans les auteurs de la secte : c'est au contraire à cause de ce qu'elle conservait du vrai christianisme tout en battant en brèche son établissement, qu'elle a conquis avec tant de rapidité une puissance aussi redoutable. Nous avons vu, jusqu'à une époque très-rapprochée de celle-ci, les philosophes attaquer la religion au nom d'une morale que la religion seule a fait triompher dans le monde : les protestants faisaient de même, et par une inconséquence dont on ne saurait trop s'étonner, si l'homme ne vivait, pour ainsi dire, d'inconséquences, ayant trouvé le monde tellement pénétré, non-seulement de la morale, mais encore des dogmes fondamentaux du christianisme, qu'il semblait que ces vérités fissent partie du domaine indestructible de la raison hu-

maine, on les vit s'armer contre l'autorité spirituelle du fruit même des victoires de cette autorité sur les hérétiques des premiers siècles. Du temps des Albigeois, c'était encore l'impureté matérielle du paganisme qui luttait contre la spiritualité de l'Évangile : au XVI[e] siècle, le protestantisme s'empare de cette spiritualité, et s'en fait une arme contre la prétendue matérialité de l'Église romaine : pour comble de danger, cette bombe éclate quand la réforme intérieure de l'Église catholique, déjà en partie ajournée lors de la lutte contre les Albigeois, a subi de nouveaux délais ; avant que les derniers obstacles à cette réforme aient été surmontés par la persévérance des Papes, l'hérésie s'empare de cette pensée de réforme, réclamée sans cesse et toujours ajournée : elle l'annonce en son propre nom, elle séduit par un dehors de science et de pureté. Le monde chrétien, étourdi par le tumulte de tant de voix qui s'élèvent en même temps, grâce au véhicule si nouveau de l'imprimerie, chancelle dans ses croyances, et le succès des prédicants est gigantesque.

C'est alors que se montre dans tout son jour l'habileté des enfants du siècle par comparaison avec l'inexpérience des enfants de lumière : comme tous les prétextes sont admirablement saisis, comme les apparences sont savamment exploitées ! L'orgueil de la science fait partout les premières victoires ; les puissances temporelles qui convoitent l'opulence ecclésiastique, les passions qui veulent secouer le joug de la religion, entrent dans la grande conspiration, et avec un talent, une présence d'esprit du premier ordre, elles propagent cette conspiration et en facilitent le triomphe.

L'Angleterre ne resta pas en arrière dans cette entreprise néfaste ; par des causes que je n'examine pas encore, le peuple anglais fut l'un des premiers séduits, et une fois que les conjurés furent parvenus à briser le lien qui rattachait la nation à la source de la lumière religieuse, le catholicisme, devenu une énigme pour les intelligences et un épouvantail pour les imaginations, trouva sur le rivage de la Grande-Bretagne un fantôme toujours prêt à le repousser, celui de la liberté religieuse. Nous disons un fantôme, car de l'aveu même de M. Guizot (et comment en pourrait-il être autrement ?) l'histoire religieuse de l'Angleterre pendant trois siècles n'a guère été qu'une suite de proscriptions acharnées, non-seulement proscription des catholiques par les protestants, mais encore proscriptions de l'Eglise établie par les dissidents, ou des dissidents par l'Eglise établie. Jusqu'au temps où la prépondérance de l'anglicanisme

devint définitive, il n'y eut guère d'homme en ce pays qui, pendant le cours d'une vie ordinaire, n'eût souffert dans sa foi; mais on se consolait des persécutions, en pensant que cet odieux catholicisme était bien plus persécuté encore.

L'Eglise catholique était seule capable de donner cette liberté religieuse dont on entrevoyait confusément la possibilité, mais des conditions de laquelle personne ne se faisait encore une idée nette et pratique. Les sectaires, une fois vainqueurs, ne se souciaient aucunement de la liberté de conscience : ils l'opprimaient outrageusement, au contraire, quand l'exercice s'en trouvait en opposition avec leur intérêt et leur sécurité ; mais, à la différence de l'Eglise catholique, ils savaient admirablement s'en servir tantôt comme d'un bouclier, et tantôt comme d'un appât. Ce leurre a fasciné de nouveau le XVIII[e] siècle, avec plus d'insistance et d'effet qu'au XVI[e], parce que les conditions d'existence de la société chrétienne s'étaient encore modifiées depuis deux cents ans. Les barbares du dehors n'étaient plus à craindre pour elle, et les barbares du dedans n'avaient pas encore paru. Avec le préjugé qui fait de la liberté religieuse une espèce d'anticatholicisme, on ne saurait assez s'émerveiller de ce qu'après tout, cette liberté n'ait commencé à régner sincèrement, même abstraction faite de la communion romaine, la grande ennemie, en France comme en Angleterre, qu'à dater du moment où ont cessé les entraves qui dans les deux pays pesaient sur le catholicisme. En Angleterre, le catholicisme est déjà vraiment libre ; ce qui reste des anciennes lois de persécution n'est plus qu'à peine comminatoire ; et la liberté religieuse y a pris rang à côté des autres libertés, si sainement comprises, si sincèrement pratiquées : en France, la liberté complète des catholiques a toujours eu contre elle une portion considérable de l'opinion égarée, et l'on ne sait pas encore quelles sont les vraies conditions de la liberté religieuse.

Mais n'anticipons pas sur l'ordre des temps et revenons à ceux que vous avez appréciés, Monsieur, et sur lesquels M. Guizot a porté à son point de vue un jugement digne d'une si sérieuse attention. Après les phrases regrettables que j'ai citées plus haut, M. Guizot dit encore : « En « Allemagne, au XVI[e] siècle, la révolution a été religieuse et point po- « litique. En France, au XVIII[e] siècle, elle a été politique et point re- » ligieuse. Ce fut au XVII[e] siècle la fortune de l'Angleterre, que l'esprit « de foi religieuse et l'esprit de liberté politique y régnaient ensemble, « et qu'elle entreprit en même temps les deux révolutions. » Ces dis-

tinctions, je l'avoue, me semblent plus subtiles que fondées. L'Angleterre, par exemple, avait-elle besoin d'entreprendre la révolution religieuse? Il y avait déjà cent ans qu'elle avait repoussé le catholicisme : Jacques II fut chassé, non pour avoir entrepris sur la liberté religieuse des Anglais, mais pour avoir voulu conquérir prématurément la sienne et celle de ses coréligionnaires. L'Angleterre avait surtout besoin, dans le XVIIe siècle, que la religion ne la gênât pas dans la prodigieuse carrière où l'entraînait son génie commercial et conquérant : garder assez de religion pour la lumière des âmes et ne pas laisser aux institutions religieuses assez d'empire pour que des scrupules arrêtassent cet immense développement, c'est à quoi l'Angleterre a parfaitement réussi, et pourtant il s'en faut que ce soit là ce dont M. Guizot la félicite. Ce génie historique si ferme et si lucide manque ici de clarté et de décision : pourquoi cela, si ce n'est parce qu'il s'est fait un point d'honneur de plaider pour le protestantisme, au lieu de le juger?

Je m'arrête : mais permettez-moi, Monsieur, de ne pas me borner à ces généralités : l'expression de ma pensée resterait incomplète si je ne suivais M. Guizot dans l'examen des faits particuliers à l'histoire d'Angleterre. La politique anglaise est, à mes yeux, une chose grande, forte et odieuse : c'est dans l'étude de la révolution anglaise qu'on apprend à connaître l'origine de cette politique. En regard se place une politique française flottante, indécise, inconséquente, mais qui a du moins dans l'idée un type admirable d'équité, de justice et de véritable progrès, à peu près comme les rois de Perse, qui, selon la doctrine de Zoroastre, marchaient accompagnés de leur image divinisée dans le ciel. Ce n'est pourtant pas tout-à-fait un rêve que cette politique française, et le monde, qui ne se lasse pas de suivre aveuglément les mouvements de nos aveugles révolutions, y croit encore plus fermement que nous. Si l'on demandait à M. Guizot : *Pourquoi la révolution française n'a-t-elle pas réussi?* nous espérons bien qu'il répondrait : C'est parce qu'elle poursuivait et qu'elle poursuit encore, avec beaucoup moins de suite et d'habileté, un objet infiniment plus noble, plus juste, plus grand que l'Angleterre dans la sienne. Or, au début de cette double carrière, où l'une a marché à pleines voiles, où l'autre se précipite de naufrages en naufrages, l'Angleterre avait proscrit définitivement le catholicisme, et la France y était restée fidèle. Quiconque ne restera pas dans les bas-fonds de l'histoire et se décidera à en gravir la colline, afin d'apercevoir un plus

vaste horizon, arrivera, nous en sommes convaincus, aux mêmes conclusions que nous.

On a élevé contre le dernier écrit de M. Guizot des critiques assez misérables : on lui a reproché d'embrasser des chimères historiques et de grouper les faits comme certains financiers groupent les chiffres. Ceux qui lui adressent ces reproches aimeraient mieux qu'il appliquât aux événements humains quelqu'un de ces grands principes de la doctrine épicurienne et sensualiste, comme, par exemple : — *Il mondo va da se : le monde va de soi-même. Tout le monde est fait comme notre famille : tutto il mondo è fatto come la nostra famiglia :* non sans rompre de temps en temps la monotonie de son récit par quelqu'une de ces anecdotes malicieuses dans le goût de *Candide*, qui démontrent l'incurable perversité de la nature humaine : c'est plus commode, et par conséquent plus vrai, pour ceux qui voudraient continuer de se vautrer sans remords et sans trouble dans la bauge de leurs passions.

Nos PECUDES *sumus et fruges consumere nati.*

Après cela, il n'y a qu'à brûler l'Évangile, rétrograder de dix-huit siècles, et relever les autels de la Fortune.

Mais M. Guizot croit à l'Évangile, et pour lui comme pour nous l'histoire est la démonstration de la Providence. Sous ce point de vue, nous sommes dans le même camp que lui, ou plutôt il devrait être l'honneur de notre camp. Comment se fait-il donc qu'il n'ait pas paru songer à la tristesse qu'il allait répandre parmi les plus nombreux, les plus conséquents, les plus dévoués de ceux qui combattent pour la même cause que lui ? Il y a bien des amertumes en ce monde, mais rien n'en produit une plus pénible pour moi que le dissentiment des hommes qui cherchent avec la même bonne foi la vérité et la justice.

Malheur à ceux qui ont déchiré la tunique sans couture du Sauveur !

Agréez, etc.

CH. LENORMANT.

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

VI

M. DE MONTALEMBERT.

La première partie de la vie de M. de Montalembert a une unité, elle me représente un roman du moyen âge où un chevalier s'en allait par le monde, vengeur de tous les droits, défenseur des dames, de l'innocence et de la religion; il a fait des vœux sacrés, lui aussi, il est chevalier religieux, et il porte le double signe du soldat et du chrétien. Il y a huit siècles, il eût combattu avec la lance, aujourd'hui il lutte par la parole : « Je ne suis pas un orateur, a-t-il dit lui-même, je suis un soldat, je monte à la tribune comme à la brèche. » (Septembre 1849.)

Quand arriva l'âge de prendre un parti, le trône de la légitimité venait de s'écrouler; une belle jeune femme apparaissait sur ses ruines, et partout on criait *Liberté!* Son imagination s'enflamma, il lui sembla voir la fée des temps modernes, il fut pris d'amour pour elle, il l'aima; chrétien, il se persuada qu'elle était sœur de la religion, et il les allia en son cœur dans le même amour; il se fit armer chevalier à la porte de l'Eglise, et, ses armes bénies, il partit pour le combat du monde, champion de la liberté!

Alors, la lance au poing, il s'avance, criant partout : Me voici! à moi tous les opprimés! Et il n'attend pas que les opprimés l'appellent, il va à eux; de toutes les régions de la terre il entend leurs cris de détresse, et les chrétiens de Syrie fuyant le sabre des Turcs dans les gorges du Liban, et les nègres saignant sous le fouet des colons, et les nobles de Gallicie massacrés par les paysans soulevés que soldait l'Autriche, et l'Italie réclamant sa nationalité, et Cracovie sa liberté, et la Pologne,

enfin, se redressant une derniere fois encore, et retombant du coup de la lance d'un cosaque sur les remparts de Varsovie !

Il s'annonça par un éclatant tournoi. Il avait, par le bonheur de sa naissance, la plus noble et la plus brillante assemblée de spectateurs, la Cour des pairs. Il était jeune, il fit un coup de tête, un de ces coups de tête comme n'en font que les enfants sublimes, comme Condé jetant son bâton de commandement dans les retranchements de Nordlingue. Dans sa pensée l'enseignement devait être libre; il ne le demanda pas, il le fit libre ; il ouvrit une école : quand tous les hommes se contentaient de protester par des paroles, il protesta par un acte, il aima mieux, selon le mot de l'historien latin (Salluste), être loué par les autres pour ses belles actions, que raconter celles des autres. On l'accusa, il se défendit, et le discours qu'il prononça fut le plus beau de sa vie, parce qu'il fut lui-même une action.

Le jeune étudiant de vingt ans, se faisant coupable, choisissant son crime, bravant ouvertement la loi de son pays, et attendant sur sa chaire qu'on vienne lui arracher le livre des mains; le jeune patricien, favorisé de tous les dons du sort, position, famille, richesses, déclarant, ce même jour, qu'il n'acceptera jamais d'honneurs ou de dignités (*Plus d'honneur que d'honneurs*, dit la devise de son blason), et il est demeuré fidèle à cette promesse faite à un âge où d'ordinaire on n'attache pas de prix aux paroles qui engagent l'avenir, il n'a jamais occupé de place, accepté aucune croix; le pair de France, écrivant à côté du grand nom dont il est décoré le titre le plus humble, un titre oublié dans notre pompeuse technologie moderne, un titre dont se rit le monde, et que l'Université n'a pas osé donner à ses plus modestes serviteurs, celui de *maître d'école* (le discours fut imprimé avec cette suscription : *Discours prononcé par Charles comte de Montalembert, pair de France, maître d'école*); voilà qui est véritablement grand et beau, ce qui vaut mieux que la plus sublime éloquence; un tel homme est le maître de la direction de sa vie, et un exemple pour les autres hommes!

Et de plus, ce jeune combattant avait pour lui le charme du mystère : il apparaissait dans le monde comme ces chevaliers noirs des poëmes féodaux qui, la visière baissée, sans devise et sans cri d'armes, abattent coup sur coup tous leurs concurrents, et, à la fin du combat, se retirent au pas, dédaignant la récompense proposée, vainqueurs et inconnus. Qui était-il, en effet? Il ne voulait pas des faveurs du monde, il se mettait en dehors de ses préjugés et de ses lois, il s'attaquait seul aux injus-

tices, il n'avait besoin de personne! Les faibles, les timides applaudissaient et se disaient : Nous irions à lui, si nous savions son nom! — Mon nom! s'écria alors le brillant jeune homme, je vais vous le dire : « Le nom que je porte est grand comme le monde! il est mon plus beau titre! c'est le nom de catholique! » Et c'est parce que je suis catholique, ajouta-t-il, car, lui aussi, il fit le serment d'Annibal, « que je me suis promis de contribuer pendant toute ma vie et de toute ma force à la ruine de cet enseignement universitaire, de cet enseignement corrupteur!... Je me suis promis de servir la liberté toujours! de l'aimer toujours, de croire à elle toujours! » (Septembre 1831.)

Des cris d'enthousiasme s'élevèrent, on courut à lui. Vous êtes notre chef! lui dit-on. Un parti se forma, il s'appela le *parti catholique*, et jamais parti ne fut à la fois plus franc et plus audacieux. Il afficha aux yeux de tous son but et son plan, il se déclara conspirateur, conspirateur pour faire la révolution la plus radicale et la plus profonde; mais le but de cette conspiration était la régénération morale de la France, et son arme la liberté!

Et ce parti ne ressemblait à aucun autre; tous les partis, en effet, sont intolérants, et d'autant plus qu'ils ont plus de foi en eux-mêmes : celui-ci, au contraire, veut la liberté pour tout le monde, pour ses adversaires comme pour lui, conduite qui serait la tactique la plus habile, si elle n'était la plus généreuse! Semblable à ces élégants seigneurs de l'ancienne France qui, sur le terrain, mesuraient leurs épées et égalisaient les armes, le soleil, le terrain, le jeune chef du parti de la liberté ne veut pas de droits plus que ses ennemis, il n'a pas une lame de guerre contre une épée de bal. On prétendait détruire les chaires de MM. Michelet et Quinet au Collège de France. Des pétitions nombreuses protestaient contre leurs doctrines, au nom de la religion, de la famille, de la société. Les vieux pairs de France étaient ébranlés. Qui défendra les professeurs attaqués? Ce sera M. de Montalembert : « Dans un pays libre, s'écria-t-il, il faut savoir supporter ce qui fait horreur, ce qui inspire de la répugnance. Les ennemis francs ne sont pas les plus dangereux... Ce ne sont pas des mesures répressives que nous demandons au gouvernement, mais la liberté, la liberté de la vérité à côté de la liberté de l'erreur! » (1845.)

C'est un vrai chevalier, ses ennemis même le reconnaissent et ils l'appellent, du nom qu'il s'est donné lui-même, *le fils des Croisés*. Il se croisa, en effet, et sa terre sainte, s'il est permis d'employer ce

grand mot pour des intérêts profanes en nos temps d'incrédulité, ce fut la Pologne. Comme pour saint Louis la Palestine, la Pologne était sa pensée dominante; elle l'attirait; il n'y voyait pas seulement une nationalité, il y voyait l'Eglise : « Dans sa religion est le principe fondamental de sa nationalité. » Lui aussi, plusieurs fois, il prit la croix pour cette sainte entreprise; c'était à son cœur que venaient frapper les cris de la Pologne, de la Gallicie, de Cracovie; plus d'une fois il tenta de réveiller le gouvernement, comme jadis le grand roi de France les princes de l'Europe; plus d'une fois il montra, dans ce langage imagé et pittoresque de la nouvelle école, « la Russie étalant ses pompes militaires dans la Pologne conquise, qui se prolonge comme un bras menaçant au centre même de l'Europe. » (6 janvier 1835). Mais le gouvernement était occupé à ses ambitions et à ses corruptions; il guerroyait avec ses barons modernes, la féodalité électorale; et l'infidèle, pendant ce temps, le Saladin du Nord, répandant ses hordes comme un torrent, enlevait les dernières citadelles, et l'on voyait débarquer aux rivages de l'Occident les exilés qui annonçaient en pleurant que la Pologne avait vécu!

Cette noble cause à jamais perdue, il s'attacha à une autre, la liberté de la presse, et nulle ne lui fut plus chère. La Pologne avait quelque chose de sacré, et, à la défendre, le langage prenait un caractère noble et élevé. Mais la liberté de la presse n'est pas une sœur; il l'aima, il la défendit comme une amante, avec passion, avec emportement; pour elle ses plus vives indignations, son ironie la plus mordante, ses plus ardentes exagérations; menaces, raisonnements froids et solides, fougueuses hyperboles, prédictions sinistres, il a tout à la main; il est devant elle, la couvrant, parant et portant des coups, tout en feu. Aucun orateur, aux temps les plus fervents de nos assemblées, n'employa de termes plus énergiques et plus forts : cette liberté de la presse, il l'appelait « l'imprescriptible apanage de la France; en la défendant, il défendait le principe de l'affranchissement de la raison humaine... Les lois proposées contre elle étaient un attentat à l'intelligence, à la conscience publique, à la liberté de conscience! L'histoire d'aucun pays n'offre l'exemple d'une pareille injure... Et, ajoutait-il, les lois contre la presse ne sont-elles pas les plus propres à rendre au parti de l'anarchie ce qui lui manque dans la sympathie publique?... Au lieu d'avoir à soupçonner des ennemis dans l'ombre ne vaut-il pas mieux pouvoir les compter, les combattre et les vaincre au grand jour?... Celui qui attaque les institutions du

gouvernement peut être un homme importun, dangereux, il n'est pas criminel!... Condamné, il pourra être grand et pur dans l'opinion!... L'intimidation n'a guère duré en France toutes les fois qu'elle a été tentée. Prenez garde, les gouvernements précédents avaient tous péri dans l'estime et l'affection du pays avant de périr par le fait!... On veut nous faire reculer d'un siècle en arrière, nous les aînés du monde!... »

Et il alla ainsi, pendant quinze ans, à la poursuite de cette chère image que le pouvoir emportait voilée devant lui; et, dans la foi et l'illusion de sa jeunesse, se la représentant comme le type de l'idéale beauté, il la voulait voir le visage découvert; le voile! s'écriait-il, ôtez le voile! — Et il ne pensait pas qu'un jour viendrait où son ravisseur étant tombé d'un faux pas, la liberté se retournerait tout à coup

. . . Du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,

A. Barbier.

la liberté du poète, et qu'à son tour, intimidé, il reculerait devant ses pas!

Mais il est temps de le peindre à cette tribune qu'il a honorée, et qui lui a donné la gloire.

Il y a trois ou quatre orateurs à la Chambre qui ont le privilége de commander la plus grande attention : M. Thiers, M. de Lamartine, M. de Montalembert, etc. Quand l'un d'eux doit parler, le président ordonne aux huissiers d'aller chercher les représentants absents dans les bureaux, dans les couloirs, partout. Les députés accourent par groupes, la salle est comble, chacun est à son poste, le silence complet.

A la tribune se tient un homme de taille moyenne, d'une physionomie placide, les cheveux longs, séparés par une raie, et jetés de côté sur son front : les deux mains posées sur le velours, il regarde de côté ses notes. Quelque chose de fin dans le profil et dans le nez, un mélange de sérénité calme et de spirituelle expression, lui donnent une certaine ressemblance avec un abbé de cour. Ce n'est pas inutilement, en effet, qu'il s'est livré dans sa jeunesse aux études de théologie; en apprenant ce que peu d'hommes savent de nos jours, le dogme, la liturgie, le droit canon, il a pris un peu du prêtre, du docteur. Il y a des ecclésiastiques, gens d'esprit, qui l'appellent, en riant, leur *évêque extérieur*.

Il commence modestement, et d'une voix peu étendue, mais claire et ferme. Après quelques mots sur l'ensemble du projet, il en fait la division, à la manière des prédicateurs : « Je trouve dans le projet un attentat au droit de propriété qui est la base de toute société et une atteinte à

l'esprit d'association. Je commencerai par l'association. » (22 juin 1849.) On croirait entendre Bourdaloue marquant ses deux points : « Nous apprendrons, en premier lieu, de quelle conséquence il est de ne point souffrir dans notre cœur une passion qui le puisse corrompre; et, en deuxième lieu, qu'à quelque excès néanmoins que la passion nous ait conduits, il n'y a jamais sujet de perdre espérance, et de se croire absolument abandonné de Dieu. Voilà tout le sujet de cet entretien. »

La première partie finie, il s'arrête comme dans un sermon, et tout le monde se remue sur son banc, se mouche et crache.

Ceci est l'extérieur : mais à peine a-t-il prononcé quelques phrases, qu'on est pris ; on écoute, on se passionne, c'est un orateur.

Les gens qui ne connaissent pas les règles de la composition s'imaginent que ces phrases élégantes, ces comparaisons si heureuses, cette abondance, ce choix exquis des expressions, que tout cela est improvisé. Loin de là ; nul, sans doute, ne prépare plus et mieux ce qu'il doit dire. Et ici, je lui vois une autre physionomie ; je me le représente dans son cabinet, comme un général : son discours est son armée, il la range en bataille, il examine la plaine, les dispositions de l'ennemi ; il prévoit leurs mouvements, leurs préoccupations, leurs sympathies : d'après cela, il dirige les parties de son discours, comme des corps de troupes, dans l'ordre le plus utile. Il commencera par des traits vifs, aigus, des railleries pénétrantes, un feu de critique nourri et gênant, semblable à un feu de tirailleurs : ou bien par une décharge à bout portant, une violente canonnade qui ouvrira l'ennemi en deux. Telle phrase devra produire tel effet, celle-ci la soutiendra ou prendra sa place, selon l'occasion ; au plus fort du combat, il lancera cette tirade, on croira voir des troupes fraîches, ce ne sera qu'une réserve. Il s'élèvera des cris, on l'arrêtera dans son ordre ; alors, il improvisera, il changera de front, il fera face à l'ennemi, il percera, il trouera ses arguments, il le renversera, le couchera à terre, et au milieu des éclats, des débris, et des clairons de triomphe, il passera à travers, il sera vainqueur !

Maintenant le voilà à l'œuvre... Ce n'est plus un général : j'entends un homme aimable qui s'exprime avec une élégance soutenue, d'une voix douce, naturellement, sans effort, sans se tendre ; il se varie, il change de ton, il s'anime, il plaisante, il raconte, il raille, c'est un causeur ; il récite des morceaux entiers qui, détachés, seraient des modèles de style, comme dans un livre ; c'est un homme de lettres ; il cisèle, il soigne sa phrase, il la coupe à propos, la termine par le mot à effet,

c'est un artiste ; ses notes sont là, un peu éloignées de lui, il y jette de temps en temps les yeux ; quelquefois il lit, on ne le penserait pas, on dirait qu'il parle encore, qu'il improvise. Il songe à son public, il veut vaincre, mais il veut plaire : comme les chevaliers auxquels je l'ai comparé, il sait parcourir la lice au pas, en faisant bondir sous lui son cheval avec grâce, la lance haute, le regard fier, assuré sur ses étriers, et enlever les applaudissements des dames pour sa bonne mine.

Il est si sûr de lui qu'il va tout de suite au plus fort de la question, il aborde ses adversaires, en leur jetant les vérités les plus dures et dans les termes les plus énergiques. Il exagère pour produire de l'effet, car il sait que l'excès seul fait rire, pleurer ou s'indigner, et il se reconnaît tel lui-même : « Les personnes plus exagérées que moi, a-t-il dit, que l'on trouve déjà très-exagéré. » (1845.) Il faut voir en quels termes, dès son début, il flétrit « cette complaisance pour les passions populaires » qui avait poussé le roi Louis-Philippe à effacer ses armes des panneaux de ses voitures : les pairs de France s'émurent, ils n'étaient pas habitués à cette hardiesse de langage (19 septembre 1831), et après le roi, les montagnards : « Ces montagnards d'autrefois, dont ceux d'aujourd'hui ont ramassé le nom je ne sais où !... Ils ne sont que de pitoyables parodistes ! Ils n'ont rien de ce qu'avaient leurs modèles, leurs prédécesseurs; rien de cette sombre grandeur qu'il est impossible de méconnaître... Si nous nous laissons vaincre par ces petits plagiaires, notre sort sera aussi triste et plus honteux que celui de nos pères. Nos pères furent vaincus et immolés par des monstres, qui étaient des géants ; nous, nous serions battus et égorgés par des nains ! » (2 septembre 1849. Discours à Besançon.) Ou bien encore, il commence par un mot terrible, à son adversaire, en face, comme le jour de sa réponse à M. Victor Hugo : « Le discours que vous venez d'entendre a trouvé la récompense ou plutôt le châtiment qu'il mérite dans les applaudissements qui l'ont entouré ! » Les clameurs s'élèvent, la Montagne ne veut pas le laisser continuer ; il retire son expression : « Puisque le mot de châtiment vous blesse, ajoute-t-il, j'y substitue celui de récompense. » (19 octobre 1849.) Dans ces moments-là, sa main qui s'était élevée pour suivre le vol de sa pensée, tout à coup s'avance, les doigts à demi fermés, comme pour retirer le mot qui était parti : mais le trait est lancé, c'est fini, il le laisse aller, car il aime le sarcasme et l'ironie, un peu plus, disent ses adversaires, qu'il ne convient à un catholique. Ah ! s'il était philosophe, quel terrible satirique il ferait !

Il a entamé sa démonstration, il est au cœur de son sujet, il se passionne, il est préoccupé d'ébranler ses auditeurs, il faut qu'ils soient touchés, il cherche, il tourne et retourne sa pensée, il l'oppose à ce qu'il trouve, à ce qu'il se rappelle, il compare : il n'y a que M. de Lamartine qui emploie aussi fréquemment cette figure saisissante ; mais, chez M. de Lamartine, la comparaison est plus brillante, plus éthérée ; chez M. de Montalembert, plus dramatique et plus nourrie. Tantôt c'est la société qu'il compare à une place assiégée. (21 juillet 1849.) « Le siége de notre société est donc commencé ! La tranchée est ouverte, plusieurs assauts vous ont été livrés, ils ont été repoussés. Vous avez fait des sorties heureuses ; mais avez-vous vaincu vos ennemis ? Non ! à peine les avez-vous désarmés, et désarmés comment ? Désarmé leurs bras, mais non leur cœur ; vous leur avez ôté leurs fusils, mais non leurs idées ! L'armée assiégeante, loin d'être démoralisée ou dispersée, grossit tous les jours en nombre et en audace ; on ne peut pas la chasser comme une armée étrangère ; elle reste là, sur place, à guetter toutes nos fautes, à guetter toutes nos divisions, et avec l'intention de profiter de toutes nos faiblesses ! » Tantôt c'est l'Etat qui, ayant obtenu le monopole des chemins de fer, demandera celui des assurances, puis des mines, puis des banques, puis des usines, puis des grandes filatures, semblable à « ces machines terribles où l'on voit périr quelquefois dans nos usines de malheureux ouvriers ; ces cylindres et ces engrenages où s'engagent d'abord un pan du vêtement, puis un membre, puis le corps, puis le cœur, puis la tête : il en sera ainsi de l'industrie française, elle sortira expirante et broyée de votre mécanisme impitoyable. » (22 juin 1848.) Ou bien, c'est une fable, un apologue spirituel qui lui vient tout d'un coup à la pensée : « Savez-vous à qui je comparerai la folie de ces écrivains qui prêchent la théorie de la liberté illimitée ? A ceci. Je suppose un homme chargé de la garde d'une bête féroce, d'un tigre, et qui le tient en cage. Et ce n'est pas exagérer, à coup sûr, que de comparer les mauvais instincts de l'homme à un tigre. Le gardien passe imprudemment son pied à travers les barreaux de la cage, et le tigre lui arrache ce membre et le dévore. Survient un docteur en politique ou en théologie, qui s'écrie : « Ah ! elle vous a mangé un bras ou un pied ; cela ne m'étonne pas. Pourquoi aussi la tenez-vous en cage, cette pauvre bête ! Ouvrez sa cage, laissez-la courir, et devenir ce qu'elle veut. Vous verrez qu'elle ne vous fera rien. Là-dessus la bête sort et commence par dévorer son gardien et son docteur. » (2 septembre 1849.)

On citerait vingt comparaisons de ce genre : l'Assemblée, étonnée et ravie, écoute ces jolies phrases, ces rapprochements ingénieux, ce bon sens aidé de la forme la plus élégante et la plus polie, avec le même plaisir qu'une charmante musique ; elle n'interrompt que par ses applaudissements. Elle a l'air de dire à l'orateur : « Allez toujours ; vous pouvez continuer de parler ainsi tant que vous voudrez ! »

Mais lui, ce ne sont pas seulement des morceaux agréables qu'il veut faire entendre ; il a son affirmation à présenter, sa grande thèse à soutenir, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il s'y engage avec fermeté, par une transition bien amenée, et il pousse son argumentation par les faits, droit devant lui. Il change de ton alors, il détache chaque phrase, chaque période en appuyant sur le mot fort, de façon à ce que ce mot frappe l'esprit ; il lève le bras et pique du doigt en avant, comme pour faire entrer son raisonnement dans la tête de l'auditeur. Le bras droit seul agit ; l'autre reste étendu, inerte, avec une certaine raideur le long du corps ; ce double geste ajoute à ce qu'il y a d'absolu, de cassant dans sa manière. Mais, ainsi que le lui a appris M. Victor Cousin (1843), il possède une habileté naturelle et presque naïve ; il sait le moyen de ramener à lui l'Assemblée blessée dans ses opinions ; on va crier, *s'irriter*, il lâche un compliment, il flatte les sympathies : « Ce grand général, votre compagnon d'armes, Desaix, » dit-il aux vieux généraux de l'Empire... Et aux pairs de France épouvantés du triomphe des radicaux de Suisse, mais encore incertains sur l'idée qu'ils devaient avoir des vaincus : « Ce sont d'honnêtes bourgeois comme vous, d'honnêtes conservateurs comme vous ! » (14 février 1848.) On est près d'insulter le général Oudinot ; il ne le nomme pas d'abord, il le désigne en l'appelant « le fils d'un des géants de l'Empire, » et l'on se tait. Il se rend maître ainsi de l'attention, et alors, sans être plus arrêté, il déroule les raisons qu'il a depuis longtemps recueillies et condensées, les faits qui les appuient, les conséquences qui en découlent, et cette démonstration puissante, il la termine par un de ces grands traits qui unissent à l'éclat des images la hauteur et la portée de la pensée : « C'est la faiblesse du Saint-Siége qui fait sa force insurmontable contre nous. Ah ! il n'y a pas dans l'histoire un spectacle plus grand et plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse ! Quand un homme lutte avec une femme, elle lui dit : Frappez ! mais vous vous déshonorez ! L'Eglise est bien plus qu'une femme, c'est une mère ! » Ici, une triple salve d'applaudissements l'interrompt ; il continue : « C'est la mère de l'Europe, la

mère de l'humanité ! On a beau être un fils ingrat, on est toujours un fils... il vient un jour où cette lutte est insupportable au genre humain ! Et celui qui l'a engagée tombe frappé par la réprobation humaine ! » (19 octobre 1849.)

Qui ne se rappelle la profonde sensation produite par son discours sur les chemins de fer (22 juin 1848), quand, avec la logique la mieux suivie, avec une énergie de pensée, une élévation morale, un entraînement de raisonnement, une verve si soutenue, par les faits, par les citations, par l'histoire, il démontra que l'esprit d'association est le propre de la démocratie, le seul remède à ses infirmités, la seule garantie de ses avantages ; qu'il posa les principes de la vraie propriété, les conditions de l'expropriation ; qu'il applaudit à la hauteur et à la profondeur de la pensée de la révolution de 1789, qui, « par un trait de génie, avait identifié sa cause avec le sentiment de la propriété privée ; » qu'il fit voir la portée de cette première expropriation « avouée par les socialistes, qui la déclarent le premier anneau de la chaîne des questions sociales que la révolution retient dans les plis de sa robe virile ; » qu'il mit l'Assemblée dans l'alternative de choisir entre le sentiment de l'honneur, le libre développement des forces individuelles, la dignité, la propriété, la liberté et la justice, et « ce premier acte d'une centralisation exagérée, le monopole de l'Etat, qui, honteux de sa propre avidité, appelle du nom douteux d'*anticipation* ce qui ne s'appelle pas en France autrement que spoliation ! »

Les acclamations de la grande majorité de l'Assemblée éclatèrent : la Montagne étonnée se tut, n'osant pas protester, ou, plutôt, encore enveloppée dans l'engourdissement où il l'avait plongée ; le gouvernement fut battu, la question emportée, et la liberté sauvée encore une fois.

Nul orateur n'irrite davantage et nul n'est écouté avec plus d'agrément ; on ne peut lui comparer que M. Thiers ; mais M. Thiers se fait suivre pendant plusieurs heures par la liaison logique de toutes les parties de son discours : on ne peut rien en détacher sans qu'il croule ; chez M. de Montalembert, ce qui plaît, c'est la variété ; on n'est pas seulement convaincu, on se sent élevé par la noblesse et la hauteur de ses pensées.

Il est un des derniers produits, un des derniers exemples de l'éducation que recevaient les enfants d'un certain monde dans l'ancienne société. La Cour des pairs ne fut pas étonnée, en 1831, comme nous le serions aujourd hui, lorsque ce jeune homme apparut à sa barre, appor-

tant dans son discours cette élégance, cette fermeté de langage, ce calme heureux qui tiennent plus aux mœurs qu'au développemont de l'intelligence. C'était là comme un souvenir, un suprême écho que nous envoyait l'aristocratie française disparue derrière le rideau du siècle passé. « Elle accueillit, ainsi que l'a si bien dit un critique célèbre [1], ce dernier-né de l'hérédité avec la faveur et presque la tendresse qu'une mère a pour le dernier de ses enfants ; il fut véritablement porté dans les entrailles de la pairie, il en fut le Benjamin. » Elle reconnaissait en lui un de ces jeunes gens élevés au milieu d'hommes d'Etat, préparés pour la vie, nourris, dès l'enfance, de la science du monde et des affaires, et possédant déjà, à cet âge où l'on commence à peine à penser, la maturité, la sagesse et l'expérience.

Ces qualités que nous, hommes isolés de la nouvelle société, sommes obligés d'acquérir par les douleurs et les difficultés de la vie, c'était la force des corporations et de l'ancienne noblesse de les posséder comme un héritage. Il y avait une quantité de notions et de vérités que l'on n'apprenait pas, qu'on ne discutait pas, qui passaient de main en main, du plus vieux au plus jeune, ainsi que les vérités mathématiques d'un savant à un autre, propriétés de corps et de famille, reliées par une puissance mystérieuse, aujourd'hui détruite et pour nous inconnue, la *tradition*.

Ainsi s'expliquent et la confiance du gouvernement qui acceptait, dès la sortie de l'enfance, les enfants de la noblesse élevés à cette école des générations, et la supériorité rapide de cette aristocratie qui, d'un seul coup, dépassait le vulgaire, et paraissait entourée d'une auréole respectée ; les philosophes même reconnaissaient et acceptaient ces priviléges : « La noblesse, disait Marmontel, est une avance que la patrie vous fait sur la parole de vos aïeux, en attendant que vous soyiez en état de faire honneur à vos engagements ; » de là, des aspirations plus élevées, un langage plus délicat, une grâce particulière et inimitable, des goûts, des opinions, des amitiés qui sentaient leur haut lieu, un sentiment enfin de grandeur, d'autorité et de dignité que les parvenus montraient quelquefois par une vigueur supérieure, mais que presque tous les membres de ces anciens corps possédaient et portaient d'un air naturel et élevé.

M. de Montalembert a cet air-là ; il est aristocrate par excellence, aristocrate comme les Anglais, par la force du sang; il sent sa caste ; il

[1] M. Sainte-Beuve.

porte bien son nom, son rang et ses armes. L'ancien gentilhomme français se découvre dans cet air aristocratique, un air indéfinissable, une sorte de laisser-aller noble et large jusque dans ses sympathies et ses préférences. Il aime l'art et le beau ; autrefois, il eût recherché les hommes de son ordre, les ducs et pairs ; aujourd'hui, il se plaît avec les hommes éminents par l'intelligence, et c'est là la vraie noblesse, l'amour des grandes choses.

A cette éducation première il doit aussi les qualités les plus solides de son caractère et de son talent, la facilité à rendre ses pensées, la logique de son argumentation, la méthode réglée et ordonnée de ses discours, la pénétration. Il voit vite et bien ; il voit de loin ce qui doit arriver par suite de telle ou telle mesure. Il a appris comment les événements se lient ; il en montre la filière, en passant d'un degré à l'autre, jusqu'au bout, sans rien oublier. Ce n'est pas l'imagination, et il en a beaucoup, qui lui fait voir ainsi la vérité ; c'est le développement régulier du principe qu'il a posé.

Aussi, personne plus souvent que lui n'a lancé ces prédictions que l'avenir est venu, hélas ! réaliser pour notre malheur. Il a prévu, il a prédit la Révolution de Février, la perte de la liberté en Italie et en Europe, et à qui on le devrait ; il a prédit la dictature du général Cavaignac : « Quand le gouvernement est dans la rue, il passe tout naturellement à la caserne. » Le discours sur le Sunderbund est presque en entier prophétique. Ecoutez-le : « Nous sommes menacés par une invasion de barbares !... les clubs sont rouverts, non en réalité, mais dans les esprits et dans les cœurs !... Ce drapeau que vous avez vaincu à Lyon, il est de l'autre côté du Jura !... Vaincu, je parle à des vaincus !... et je ne redoute rien tant dans ce triomphe du radicalisme que la perte de la liberté ! »

C'est le 14 janvier, six semaines ne se seront pas écoulées que la révolte populaire anéantira la royauté, brisera le trône et renversera la tribune même d'où sont tombées ces paroles désolées, oraison funèbre prononcée par un grand talent sur la royauté constitutionnelle qu'il avait défendue et aimée.

Il aimait le gouvernement représentatif parce qu'il aimait la liberté ; il entendait la liberté à la française, comme les anciens Français veux-je dire, réglée et dominée par un principe plus élevé, indispensable, qu'il appelait le *respect*, mais qui a un autre nom, qu'en d'autres temps on disait tout haut, et qui était le fondement de la monarchie. Ce n'est pas

sans de fortes raisons que le droit des rois était appelé le *droit divin ;* les rois ne s'y trompaient pas, ils savaient fort bien que Dieu n'avait pas donné l'autorité à une race plutôt qu'à une autre, au comte de Paris, Hugues-Capet, plutôt qu'à l'oncle de Louis V. Mais ce droit du pouvoir, ce droit de César à qui il faut rendre ce qui est à César; l'autorité d'un homme qui, établie et acceptée, obtient le respect et la soumission ; ce droit qui se fortifie par la succession des générations, s'enfonce de plus en plus dans le passé, se perd dans les siècles comme dans un désert, et ne peut plus être atteint, attaqué ; ce droit. semblable à celui de la propriété, qui, fondée d'abord par l'occupation, s'accroît en chemin, et dont est perdue l'origine, ainsi que des sources du Nil ; le même droit que celui des grandes découvertes et des grandes œuvres, qui, à force d'avoir été travaillées, modifiées, perfectionnées, n'appartiennent plus au fondateur, mais à l'humanité ; le droit enfin de tout ce qui dure, de tout ce qui constitue la société, ce droit qui s'applique à tout, embrasse tout, et est si plein, si compliqué, si lointain, pour ainsi dire, qu'il se perd dans l'éternité, — le *droit divin* est en politique le corollaire de l'*autorité* en religion ; quand on accepte l'un, il faut défendre l'autre.

M. de Montalembert n'avait pas su, ou plutôt n'avait pas voulu le voir. Il y avait deux hommes en lui, l'artiste et le chrétien : ces deux hommes se contrariaient sans cesse ; par la raison il était porté vers la tradition, par l'imagination vers la liberté. Il croyait l'une vraie, il aimait l'autre, il faisait mille efforts pour les accorder, et ce fut le combat de toute sa vie !

Il s'est décidé enfin ! Cette confession qu'il fit naguère (le 21 juillet 1849), ces reproches qu'il s'adressa en pleine Assemblée pour l'opposition trop violente à laquelle il s'était laissé aller contre l'ancien pouvoir, ce *meâ culpâ* solennel, ne sont que le retour d'un esprit entraîné vers la pensée qui, au fond, était la pensée de sa vie et la règle de sa conduite. Il a beau aimer cette liberté, elle a beau avoir été l'*idole de son âme*, comme il l'a dit, une autre idée est plus ancrée en lui, l'idée de l'autorité ; elle est plus forte que son amour de la liberté, car elle est un principe, et cet amour est un sentiment ; le sentiment est passager, le principe immuable, et tandis qu'avec l'enthousiasme de la jeunesse s'est enfui ce bel amour, comme avec la fleur pâle du pêcher tombe le germe du fruit à peine formé, le principe, l'*autorité*, le respect est demeuré intact, et en vieillissant s'est renforcé. En vain il a voulu croire le contraire,

quand le Dieu du monde s'est placé devant lui, et lui a dit : Il faut opter, la *liberté* ou l'*autorité !* il a sacrifié la liberté, l'amour du jeune homme ; il a conservé l'autorité, non pas seulement comme la sauvegarde de la société, mais comme la base de sa croyance et de sa foi de chrétien.

Il a été logique, et il arrivera un jour où les catholiques aussi seront obligés de se rendre ; alors une transaction se fera ; il ne sera plus besoin d'une logique si absolue ; la royauté, en France, s'est alliée et s'alliera encore à la liberté. A M. de Montalembert il sera permis encore d'être l'*amant* de la liberté ; car il s'abuse lui-même par ses propres serments, il l'aime encore ; et quand il a dit que ce sacrifice de l'abandon de la liberté, il le faisait pour la liberté, — à ses regrets, à ses soupirs, à ses tendresses, à ses reproches même, il me semblait voir ces amoureux douloureusement arrachés d'une amante longtemps adorée, qui la quittent, se retournent, reviennent sur leurs pas, et ne se peuvent décider à partir sans lui faire la promesse d'un prochain retour en cherchant à se tromper encore eux-mêmes !

Eugène LOUDUN.

ESSAI

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE COMPARÉE

DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE.

PÉRIODES DE 1827-36 ET 1837-46[1].

(FIN.)

Comparaison des cinq régions de la France.

Après avoir comparé entre eux les 86 départements de la France, nous devions aussi comparer entre elles les cinq régions dans lesquelles ils se trouvent placés.

Pour rendre facile à tous les lecteurs cette comparaison, nous avons calculé les moyennes des numéros d'ordre des 17 départements de chacune d'elles, et d'après chacun des éléments statistiques qui ont servi à la composition de notre tableau; ce qui nous donne le rang du département moyen de la région, et par suite l'ordre dans lequel les cinq régions se présentent.

Veut-on savoir par exemple dans quel ordre se présentent les régions d'après la densité et d'après l'agglomération de leur population? On lit dans les deux colonnes qui portent ces deux titres que les moyennes du nord sont 23 et 30; celles du sud 50 et 37; celles de l'est 45 et 42; celles de l'ouest 40 et 60, et celles du centre 57 et 49. Ces moyennes indiquent que le nord contient la population la plus dense et en même temps la plus agglomérée; qu'après le nord viennent le sud pour l'agglomération et l'ouest pour la densité; que l'est occupe le milieu d'après ces deux états de la population; qu'au quatrième rang se trouvent le centre pour l'agglomération et le sud pour la densité, et qu'enfin le centre

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 333.

contient la population la moins dense et l'ouest la population la moins agglomérée.

Les quatre moyennes qui se rapportent aux nombres proportionnels des conscrits sachant lire montrent que le nord et l'est occupent toujours, et presque *ex æquo,* les deux premières places, et que les deux dernières sont occupées, et presque encore *ex æquo,* par l'ouest et le centre, et qu'au milieu se trouve le sud, se rapprochant un peu plus de l'ouest et du centre que de l'est et du nord. Quelle que soit la période qu'on embrasse, et de quelque manière qu'on groupe les faits, on arrive toujours à ce même résultat.

Et il paraîtrait qu'il en sera encore longtemps ainsi ; car les progrès de l'instruction primaire des conscrits ne sont pas beaucoup plus rapides dans une région que dans l'autre. En effet, les moyennes des numéros d'ordre, d'après ce progrès de 1827-31 à 1842-45, qui sont 34 pour l'est, 35 pour le sud, 47 pour le nord, 49 pour le centre et 50 pour l'ouest, montrent bien que le progrès a été un peu plus accéléré dans le sud et dans l'est, et un peu plus ralenti dans les trois autres régions ; mais les différences sont si peu considérables qu'en admettant qu'elles représentent autre chose que des fluctuations accidentelles, l'ouest et le centre resteraient toujours aux derniers rangs, et l'est en premier ; le sud seul se rapprocherait du nord, mais lentement, et ce ne serait que dans un avenir encore éloigné qu'il pourrait l'atteindre, c'est-à-dire à l'époque où à peu près tous les conscrits sauraient lire dans les deux régions.

Les 19 comparaisons qui se rapportent à la criminalité, à l'immoralité et aux progrès qu'elles ont fait de 1827-36 à 1837-46 peuvent se résumer de la manière suivante :

Le Nord occupe 11 fois le 1er rang, 3 fois le 2e, 3 fois le 3e, 2 fois le 4e et jamais le 5e.
L'Est —— 2 —— 1er —— 12 —— 2e, 3 —— 3e, 1 —— 4e, 1 fois le 5e.
Le Sud —— 3 —— 1er —— 1 —— 2e, 5 —— 3e, 4 —— 4e, 6 —— 5e.
L'Ouest —— 2 —— 1er —— 1 —— 2e, 4 —— 3e, 7 —— 4e, 5 —— 5e.
Le Centre —— 1 —— 1er —— 2 —— 2e, 4 —— 3e, 4 —— 4e, 7 —— 5e.

En moyenne, l'ordre des régions est bien évidemment le suivant : nord, est, sud, ouest et centre ; à peu près le même que pour la diffusion de l'instruction primaire.

Voici, au reste, le tableau résumé de l'ordre dans lequel se présentent les cinq régions ; nous avons lié par un trait les régions dont les moyennes diffèrent très-peu : nous y avons joint les moyennes des numéros d'ordre.

NATURE DES FAITS.		Moyenne des numéros d'ordre des départem. de la région.					Ordre des régions d'après ces moyennes.				
		Nord.	Sud.	Est.	Ouest.	Centre	1	2	3	4	5
Instruction primaire des conscrits en.. ..	1827-31	20	54	20	61	63	N	E	S	O	C
	1832-36	19	52	21	62	63	N	E	S	O	C
	1837-41	21	51	19	63	64	E	N	S	O	C
	1842-45	21	51	19	63	64	E	N	S	O	C
Progrès de 1827-31 à 1842-45.		47	35	34	50	49	E	S	N	C	O
Crimes et délits contre les personnes en. .	1827-36	41	26	38	64	52	S	E	N	C	O
	1837-46	33	36	36	61	54	N	S	E	C	O
Progrès de 1827-36 à 1837-46.		29	62	34	44	47	N	E	O	C	S
Crimes et délits contre les propriétés en. .	1827-36	22	49	32	51	62	N	E	S	O	C
	1837-46	24	47	33	49	63	N	E	S	O	C
Progrès de 1827-36 à 1837-46.		32	43	34	44	62	N	E	S	O	C
Crimes et délits de toute espèce en.	1827-36	24	50	27	59	60	N	E	S	O	C
	1837-46	28	51	29	55	58	N	E	S	O	C
Progrès de 1827-36 à 1837-46.		38	49	34	44	51	E	N	O	S	C
Accusés nés et domiciliés dans les dép. en .	1828-37	36	27	56	49	52	S	N	O	C	E
	1838-47	40	35	51	40	53	S	O	N	E	C
Progrès de 1828-37 à 1838-47.		49	55	44	27	41	O	C	E	N	S
Suicides en..	1827-36	22	59	38	48	49	N	E	O	C	S
	1837-46	22	60	35	50	48	N	E	C	O	S
Progrès de 1827-36 à 1837-46.		25	56	38	51	45	N	E	C	O	S
Enfants naturels en.	1817-26	32	49	34	60	40	N	E	C	S	O
	1827-36	37	46	32	60	40	E	N	C	S	O
	1837-46	39	52	37	55	36	C	E	N	S	O
Progrès de 1827-36 à 1837-46.		52	53	46	28	40	O	C	E	N	S
Densité de la population en 1836.		23	50	45	40	57	N	O	E	S	C
Agglomération de la population en 1836.		30	37	42	60	49	N	S	E	C	O

Comparaison de la moralité avec la diffusion de l'instruction primaire.

On remarquera d'abord que, dans le tableau qui précède, l'ordre des régions d'après la diffusion de l'instruction primaire est à peu près le même que celui qui résulte de la criminalité et de l'immoralité, et des progrès qu'elles ont faits de 1827-36 à 1837-46.

D'un autre côté, nous avons déjà vu plus haut que plusieurs des départements les plus *instruits* sont aussi parmi ceux dont la criminalité et l'immoralité sont les plus grandes et font les progrès les plus rapides, et que, *vice versa*, quelques-uns des départements les plus *ignorants* sont aussi parmi les plus moraux.

Ce fait paraît tellement général qu'il se présente, non-seulement dans la France entière, mais encore dans chacune des cinq régions, du moins à peu d'exceptions près. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les départements de chaque région sont écrits dans l'ordre de leurs degrés d'instruction primaire.

Eh bien, si dans chaque région, laissant le département moyen de

côté, on calcule la moyenne des numéros d'ordre des huit premiers, c'est-à-dire des huit plus *instruits*, et la moyenne des numéros d'ordre des huit derniers, c'est-à-dire des huit plus *ignorants*, on arrivera à ce résultat général, que dans chaque région, sauf quelques exceptions que nous allons indiquer, les premières moyennes sont plus petites que les secondes pour tous les numéros d'ordre qui se rapportent à la criminalité ou à l'immoralité ; en d'autres termes, la criminalité et l'immoralité des départements les plus *instruits* sont généralement supérieures à la criminalité et à l'immoralité des départements les plus *ignorants*.

Sur 19 comparaisons qu'on établit ainsi dans chaque région, on trouve 3 exceptions dans le sud, 4 dans l'est et 6 dans l'ouest et le centre. Le nord est la seule région qui semble soumise à des lois un peu différentes, mais non pas opposées. On y trouve 9 exceptions (presque la moitié). Cependant encore dans cette région, si l'on y calcule la moyenne de toutes ces moyennes, soit pour la criminalité, soit pour les progrès qu'elle y fait, les moyennes ainsi calculées sont encore en faveur des départements ignorants.

On peut encore, à l'aide des numéros d'ordre que renferme notre tableau, en former un autre qui permette d'établir une comparaison générale entre les degrés d'instruction et les degrés de criminalité des 86 départements de la France. Pour cela on écrit les 86 noms dans l'ordre que leur donne l'instruction des conscrits pendant l'une quelconque des périodes que nous avons embrassées ; à la suite de chaque nom on place les 19 numéros d'ordre qui marquent les rangs du département, d'après les nombres de crimes, de délits, de suicides, etc.

Nous l'avons fait, mais en classant les départements d'après les nombres proportionnels des conscrits inscrits pendant la période totale de 19 ans. Et voici quelques-unes des remarques que nous avons pu faire sur ce tableau.

Si la criminalité des départements *ignorants* était la même que celle des départements *instruits*, les premiers et les derniers numéros d'ordre se trouveraient distribués d'une manière à peu près uniforme dans toutes les parties du tableau. Au lieu de cette distribution uniforme, on trouve des différences considérables quand on compare les deux moitiés du tableau, et surtout quand on compare les départements extrêmes. N'oublions pas que la première moitié contient les 43 départements dans lesquels l'instruction est le plus répandue, et la seconde les 43 départements dans lesquels elle l'est le moins. Les numéros d'ordre, d'après la cri-

minalité, se distribuent de la manière suivante entre ces deux moitiés.

Sont contenus :

DANS LA 1re MOITIÉ.	DANS LA 2e.	
18 fois.	1 fois le n° 1.	
17 —	2 —— les n°s	5 et 7 ;
16 —	3 ——	2, 4, 23 et 28 ;
15 —	4 ——	6 et 8 ;
14 —	5 ——	14, 17 et 18 ;
13 —	6 ——	3, 11, 15 et 33 ;
12 —	7 ——	13, 21, 31, 36 et 53 ;
11 —	8 ——	10, 19, 20, 25, 26, 30, 37, 38, 46 et 56 ;
10 —	9 ——	9, 12, 16, 22, 24, 27, 39, 50, 63 et 65 ;
9 —	10 ——	29, 44, 51, 55 et 73 ;
8 —	11 ——	34, 35, 41, 42, 45, 47, 62, 69, 75, 78, 80 et 86.
7 —	12 ——	32, 52, 54, 68 et 84 ;
6 —	13 ——	40, 49, 57, 58, 59, 64, 66, 71, 72, 74, 76, 77, 79, 81 et 85 ;
5 —	14 ——	43, 60 et 67 ;
4 —	15 ——	61, 82 et 83 ;
3 —	16 ——	le n° 70.

Ainsi, les numéros d'ordre qui indiquent la criminalité relative la plus forte se trouvent en bien plus grand nombre dans la première moitié du tableau que dans la seconde. Sur 817 numéros d'ordre que chacune d'elles contient, 505 (62 sur 100) de la première, et seulement 312 (38 sur 100) de la seconde, appartiennent aux départements les moins moraux.

Tous les premiers numéros d'ordre, jusqu'au 28e inclusivement, se trouvent plus fréquemment, et tous les derniers, jusqu'au 66e, se trouvent moins fréquemment dans la première que dans la seconde.

Quand on compare les départements extrêmes, on arrive à des résultats encore plus tranchés. Les moyennes des numéros des 10 départements les plus *instruits* et des 10 départements les plus *ignorants* sont consignées dans le petit tableau suivant. Pour être plus juste envers les 10 premiers départements, nous avons dû exclure la Seine de cette comparaison, à cause de sa position exceptionnelle, et nous l'avons remplacée par la Moselle, qui vient en onzième rang[1].

A ces moyennes, et pour donner plus de valeur et de précision à cette comparaison, nous avons ajouté le total de la population, les totaux et les nombres proportionnels des crimes, des délits, des suicides, etc, qui ont donné lieu aux numéros d'ordre des départements.

[1] Les dix départements les plus *instruits*, c'est-à-dire dans lesquels on compte les plus grands nombres proportionnels de conscrits *instruits*, sont : le Bas-Rhin, le Doubs, la Meuse, la Haute-Marne, le Jura, la Seine, (remplacée ici par la Moselle), le Haut-Rhin, les Vosges, la Meurthe et la Haute-Saône.

Les dix départements les plus *ignorants* sont : l'Allier, la Haute-Vienne, l'Indre, le Cher, la Corrèze, la Nièvre, le Finistère, la Dordogne, les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

NATURE DES FAITS.		MOYENNE des NUMÉROS D'ORDRE.		NOMBRES TOTAUX des FAITS.		NOMBRES MOYENS ANNUELS sur 1,000,000 habitants.	
		I (1)	II	I	II	I	II
Population en 1841				3,834,729	3,862,990	1,000,000	1,000,000
Crimes et délits contre les personnes, en	1827-36	37	58,5	14,753	9,114	384,7	235,9
	1837-46	26	63,5	21,572	10,948	562,5	283,4
Progrès de 1827-36 à 1837-46		19	54,5	6,819	1,834	177,8	47,5
Crimes et délits contre les propriétés, en	1827-36	26	61	22,097	14,381	576,3	372,3
	1837-46	26	57	34,605	22,604	902,4	585,8
Progrès de 1827-36 à 1837-46		28	55	12,508	8,223	326,1	212,8
Crimes et délits de toute espèce, en	1827-36	19	67	66,462	32,964	1733,2	853,4
	1837-46	23	66	93,379	53,777	2435,1	1392,1
Progrès de 1827-36 à 1837-46		38	52	26,917	20,813	701,9	538,7
Accusés nés et domiciliés dans le département, en	1828-37	46	51	6,952	5,714	181,3	147,9
	1838-47	37	41	6,620	6,505	172,6	168,4
Progrès de 1827-36 à 1837-46	(2)	42	29	— 332	791	— 8,7	20,5
Suicides en	1827-36	39	54	1,863	1,298	48,6	33,6
	1837-46	38	52	2,562	1,916	66,8	49,6
Progrès de 1827-36 à 1837-46		42,5	47	699	618	18,2	16,0
Enfants naturels en	1827-36	30	50	83,202	57,669	2169,7	1492,9
	1837-46	31	43	82,165	58,179	2142,8	1506,1
Progrès de 1827-36 à 1837-46		39	30	— 1,037	1,510	— 26,9	13,2

(1) Le chiffre I indique les colonnes des départements instruits, et le chiffre II les colonnes des départements ignorants.

(2) On a indiqué par le signe — les diminutions des nombres totaux ou proportionnels en passant d'une période à la période suivante.

On voit que pour tous les faits, quoique le total de la population soit un peu moindre dans les 10 départements *instruits*, les nombres totaux, et par suite les nombres proportionnels, sont, sans exceptions, plus grands dans ces 10 départements que dans les 10 départements *ignorants*. Quand on embrasse la période totale de 20 ans, les nombres proportionnels sont à peu près comme 13 : 7 pour les crimes et délits contre les personnes ; comme 17 : 11 pour les crimes et délits contre les propriétés; comme 13 : 7 pour les crimes et délits contre les personnes et contre les propriétés; comme 9 : 8 pour les accusés nés et domiciliés dans le département ; comme 7 : 5 pour les suicides et pour les enfants naturels.

Seulement, en passant de la première période à la seconde, le nombre des accusés nés et domiciliés dans le département et celui des enfants naturels ont légèrement diminué dans les départements *instruits* et légèrement augmenté dans les départements *ignorants*. Il semblerait que pour ces deux espèces de faits le niveau tend à s'établir entre les deux extrêmes de la France, entre la partie la plus *instruite* et la partie la plus *ignorante*. Pour tous les autres faits, les numéros d'ordre, comme les nombres totaux et les nombres proportionnels, indiquent pour la première une criminalité supérieure à celle de la seconde.

Nous devons ajouter que, quoique nous ayons éliminé le département de la Seine, la population des 10 départements *instruits* est encore beaucoup plus dense et beaucoup plus agglomérée que celle des 10 départements *ignorants*. Il y a aussi beaucoup plus d'industrie et de commerce dans les départements de l'Alsace et de la Lorraine, qui se trouvent parmi les premiers, que dans ceux de la Bretagne et du Limousin, qui sont parmi les derniers, de sorte que les causes de cette criminalité, plus grande dans les uns, moins grande dans les autres, sont très-multiples et surtout très-difficiles à dégager les unes des autres.

Quelles qu'en soient les causes, il nous paraît aujourd'hui bien établi :

1° Que les progrès de l'instruction primaire, quoique continués depuis 1820, époque où les conscrits de 1827 ont dû fréquenter les écoles, se sont notablement ralentis depuis 1830, époque où les conscrits de 1837 et des années suivantes les ont fréquentées;

2° Que ce progrès et le ralentissement qu'il a subi, quoique très-variés d'un département à l'autre, sont à peu de chose près les mêmes dans les cinq régions de la France ;

3° Que le nombre des crimes et des délits les plus graves a augmenté d'une manière considérable et à peu près continue, et que cette aug-

mentation s'est étendue à toutes les régions et à peu d'exceptions près à tous les départements, et que les départements les plus *instruits,* loin d'en être exempts, y ont participé dans une proportion plus grande;

4° Que si le nombre des accusés nés et domiciliés dans le même département a légèrement diminué, ce ne peut être que par suite de déplacements plus multipliés dans la partie de la population qui fournit les accusés.

5° Que si la densité de la population ne paraît pas exercer une grande influence sur la diffusion et les progrès de l'instruction primaire et sur la criminalité, il n'en est pas de même de l'agglomération, qui le plus souvent coïncide avec une instruction primaire plus généralement répandue et avec une plus grande criminalité.

6° Que les départements les plus *instruits* ont, pendant les deux périodes de dix ans qui viennent de s'écouler, fourni annuellement des nombres proportionnels d'accusés et de prévenus, de suicides et d'enfants naturels, notablement plus grands que ceux qui ont été fournis par les départements les plus *ignorants.*

Avant de terminer, nous devons mentionner quelques exceptions que présentent les inductions générales que nous venons d'articuler. Ainsi le département de la Manche, qui est le 8e d'après la densité de la population, et le 17e d'après la diffusion de l'instruction primaire, n'occupe que les derniers rangs sous le rapport de la criminalité et de ses progrès. Son numéro d'ordre le plus élevé et le seul au-dessous de la moyenne est 38. Celui de l'Orne, 21e d'après la densité de sa population, 32e d'après la diffusion de l'instruction primaire, est dans le même cas ; son numéro d'ordre le plus défavorable est aussi 38. Dans la plupart des autres cas, il occupe presque les dernières places ; 8 de ces numéros d'ordre ne descendent pas au-dessous de 80. Tandis qu'à l'extrémité opposée nous trouvons les Pyrénées-Orientales, 78e d'après la densité de la population, et 64e d'après la diffusion et les progrès de l'instruction primaire, occuper les premières places pour la plupart des faits criminels ou immoraux. Le Lot, qui contient une population encore moins *instruite* et très-disséminée, se trouve à peu près dans le même cas.

Plusieurs départements présentent des exceptions moins générales, mais remarquables. Ainsi le Rhône, à population si dense et si agglomérée, et qui est le 23e pour la diffusion, et 39e pour les progrès de l'instruction primaire, n'occupe que le 80e et 82e rang d'après les nombres des accusés nés et domiciliés dans le département ; le Nord, si populeux et si industriel, et qui est dans la moitié la plus *instruite* des départements, n'occupe, d'après la même espèce de fait, que le 71e et 83e rang ;

la Gironde, que le 68e et le 74e. Au contraire, la Vienne, qui contient une population beaucoup moins dense, moins industrielle et moins *instruite*, occupe le 11e et le 4e rang d'après le nombre des accusés nés et domiciliés dans le département, et le 11e d'après le progrès de ce nombre, et sur 19 numéros d'ordre il en compte 13 au-dessus de la moyenne.

Ces exceptions et plusieurs autres que nous pourrions citer prouvent bien qu'un grand développement industriel, et une plus grande diffusion de l'instruction primaire, ne sont pas du tout incompatibles avec une plus grande moralité.

D'ailleurs, si les populations plus éclairées sont, quand elles reçoivent une mauvaise direction, plus puissantes pour le mal, elles sont aussi, sous une bonne direction, plus puissantes pour le bien, et nous ne doutons pas que, s'il était possible de recueillir le bien qui s'opère dans tous les départements de la France, comme on recueille les crimes et les délits, il ne se trouvât de grandes compensations en faveur de plusieurs de nos départements éclairés qui, sous le rapport de la criminalité et de l'immoralité, occupent les premiers rangs. Depuis dix ans, nous cherchons à recueillir les faits pour essayer d'établir ces compensations ; mais jusqu'à présent, malgré les peines que nous nous sommes données, il nous a été impossible de nous procurer assez de documents pour obtenir un résultat général.

Voici, en attendant un travail plus complet, quelques courtes indications qui nous sont données par les faits même incomplétement recueillis. A côté du nombre considérable de crimes, de délits, de suicides, etc., qui se commettent dans le département de la Seine, par exemple, nous trouvons un nombre prodigieux de sociétés, d'associations, d'institutions pour venir au secours de l'enfance et de la vieillesse, pour préserver les unes et retirer les autres de la contagion du vice. Et que serait-ce donc, si nous pouvions faire entrer en ligne de compte toutes les belles actions qui restent secrètes? Lyon, Bordeaux, Strasbourg, etc., nous présentent quelque chose d'analogue. Mais encore une fois les documents complets manquent; la plupart des belles et saintes âmes qui, dans ces grandes villes, se dévouent au salut de leurs frères agissent et n'écrivent pas ; Dieu qui les voit leur suffit. Elles suivent le précepte du maître : leur main gauche ignore le bien que fait la main droite. Dieu nous garde de jeter le moindre blâme sur cette conduite de la charité chrétienne ! mais nous devions la mentionner pour montrer combien tous nos travaux de statistique morale sont encore incomplets.

Il est pourtant un fait de statistique charitable qui est généralement

constaté, et ce fait est en faveur des départements éclairés. Nous voulons parler des offrandes pour la propagation de la foi.

Si l'on classe les départements d'après la diffusion de l'instruction primaire et d'après le montant proportionnel des offrandes faites à la propagation de la foi, la comparaison des régions ne présente rien de remarquable. Le sud donne le plus, puis viennent l'ouest et l'est, presque au même rang; le nord et le centre donnent le moins. Les départements les plus éclairés ne peuvent non plus fournir aucune induction; des dix plus instruits, cinq sont au-dessus et cinq au-dessous de la moyenne des offrandes. Il n'en est pas de même des derniers. Les départements *ignorants* sont ceux qui donnent le moins. Des 15 derniers pour l'instruction, deux seulement sont au-dessus de la moyenne pour le montant des offrandes. Si donc une plus grande ignorance paraît fréquemment s'allier avec une moindre criminalité, elle semble aussi s'allier avec une moindre activité pour le bien.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, si l'on considère séparément les anciennes provinces, on trouvera, dans la plupart de ces provinces, les départements qui en ont été formés classés dans le même ordre, soit d'après la diffusion de l'instruction, soit d'après le montant proportionnel des offrandes. Nous pouvons dire qu'à part quelques exceptions amenées, soit par une grande ville, telle que Bordeaux, Marseille, Rouen, soit par une population protestante un peu considérable, dans la plupart des provinces, les départements les plus *instruits* sont ceux qui donnent les plus fortes offrandes pour la propagation de la foi. Voici, d'après ces deux espèces de faits, l'ordre simultané des départements de la Lorraine, de l'Auvergne et de la Bretagne : Meuse, Vosges et Meurthe ; Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme et Allier ; Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère.

De tous ces faits il nous semble résulter, outre les inductions générales que nous avons données plus haut, la démonstration évidente de l'immense influence que peut aujourd'hui exercer la presse soit pour le bien, soit pour le mal de la société, sur des populations auxquelles on apprend à lire et à écrire, mais auxquelles on n'enseigne pas avec le même soin l'usage qu'elles doivent faire de ces premières connaissances. Puissent tous ceux qui écrivent pour elles comprendre enfin leurs vrais besoins et la lourde responsabilité qui pèsera éternellement sur les écrivains prévaricateurs !

FAYET,
Professeur au collége de Colmar.

ÉTUDES

SUR L'ANARCHIE CONTEMPORAINE.

(4e ARTICLE[1].)

LA JEUNE-ALLEMAGNE ET LE COMMUNISME EN SUISSE.

Nous avons dit que Guillaume Marr, dans ses Mémoires, chef-d'œuvre unique de perversité et de cynisme, se vante d'avoir renouvelé l'esprit et la forme des clubs de la Jeune-Allemagne, et d'avoir fait faire des pas de géant ou plutôt de démon à la propagande, organisée avant son arrivée à Lausanne. En un mot il se glorifie, en propres termes, d'avoir importé et pratiqué le premier dans ces écoles révolutionnaires la méthode la plus sûre d'enseigner aux ouvriers l'athéisme et de leur souffler la passion de l'anarchie. Peut-être Guillaume Marr fait-il tort à ses devanciers. Dœleke et Standau, pour ne citer que les principaux, le comprirent si promptement, et de son propre aveu le secondèrent avec tant de zèle et de talent, qu'ils nous paraissent très-capables d'avoir suppléé ses leçons.

Si la Providence permet que ces insolents ennemis du monde moral triomphent un jour, nous verrons, comme cela arrive au lendemain des bouleversements sociaux, les héros se disputer non-seulement le prix du combat, mais l'honneur d'avoir eu la part la plus grande aux trames qui ont formé les combattants et préparé le sinistre succès. Dœleke pourrait bien alors réclamer contre Guillaume Marr, et lui reprocher d'avoir usurpé sur ses titres d'infamie. Nous ne devancerons pas cette querelle, nous ne chercherons pas à distinguer lequel des coryphées de la Jeune-Allemagne a porté à la conscience de victimes sans défense les coups les plus prémédités et les plus meurtriers. Nous ne nous sommes pas chargés de peser avec la stricte rigueur d'un juge la res-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 359.

ponsabilité de tel ou tel individu. Si nous nous arrêtons si longtemps à peindre les corrupteurs de la Jeune-Allemagne, c'est que dans les traits de leur caractère, dans leurs menées, dans leurs discours, nous espérons saisir un type, une tactique, un système de démoralisation, qui ont déjà exercé dans notre pays trop d'empire et de ravage, sans qu'il se soit jamais présenté des occasions aussi favorables qu'en Suisse de les prendre sur le fait et de les démasquer. Pour l'enseignement que nous cherchons la vérité générale suffit; il ne faut donc pas s'étonner de ce que dans la suite de ce récit nous accordons souvent à Guillaume Marr, sans la lui disputer, la prédominance qu'il revendique. Le médecin qui va étudier la peste dans un pays voisin, conduit par le désir d'en préserver, selon ses forces, ses compatriotes, se soucie peu du nom des vagabonds qui ont importé la contagion sur le théâtre de ses recherches; son dessein est rempli pourvu qu'il ait appris à connaître, pour les révéler, les symptômes et les causes du fléau, ainsi que les modes de propagation qu'il affecte.

Lorsqu'en 1843 Marr, banni du canton de Zurich en même temps que Weitling, vint à Lausanne et résolut, faute d'autre profession plus lucrative, de se jeter dans l'industrie révolutionnaire, les clubs de la Jeune-Allemagne ne laissaient pas d'avoir reçu, il en convient lui-même, une organisation savante et solide, principalement dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchatel. Le *Lemanbund* existait. Quelques détails feront comprendre le sens de ce mot, et le but de l'institution révolutionnaire qu'il désigne.

Le 13 novembre 1842, dans une fête celébrée par le cercle de Genève, Standau proposa de réunir en une association générale tous les clubs de la Jeune-Allemagne disséminés dans les petites villes qui bordent le lac Léman. Ce projet devait accroître l'importance des meneurs, faciliter leurs relations mutuelles, séduire les profanes par l'attrait des grandes réunions et des fêtes. La proposition de Standau fut donc accueillie avec empressement. Les divers clubs nommèrent des délégués pour s'entendre à ce sujet, et le 8 janvier 1843, la confédération du Léman (*Lemanbund*) fut constituée solennellement à Morges.

Les fondateurs de cette ligue parodièrent avec insolence l'organisation politique de la Suisse. A l'instar des trois cantons directeurs, qui, au terme du pacte de 1815, exerçaient alternativement la direction des affaires fédérales, il fut décidé que chacun des principaux clubs de la Jeune-Allemagne serait à tour de rôle constitué *vorort*, et chargé à ce titre de diriger la marche des affaires, d'entretenir la correspondance entre les clubs confédérés, de faire les propositions et les communications convenables. « Lausanne est maintenant vorort, écrivait Dœlcke

« à Fein, le 7 avril 1843, et comme je suis secrétaire du club, ma « chambre est le bureau de l'esprit public par excellence. »

Il fut décidé qu'une caisse fédérale serait formée, et qu'on lèverait pour l'alimenter une contribution périodique sur les membres des clubs. L'un des emplois de cette dîme fut de solder le souper que les délégués des clubs s'offraient, le jour de la fête célébrée chaque année en l'honneur de la fondation du pacte anarchique. Mais ce privilége de banquet engendra des abus et fut supprimé à partir de 1845. Le précieux anniversaire continua cependant d'être arrosé de libations solennelles. Au jour dit, les délégués, musique en tête et portant chacun la bannière distinctive du club qu'ils représentaient, faisaient une entrée triomphale dans la ville choisie pour le rendez-vous. La fête qui eut lieu à Nyon brilla d'un vif éclat. Des guirlandes de fleurs, des festons, des transparents symboliques ornaient la salle du festin. Les chants révolutionnaires, les discours, les toasts se succédèrent pendant de longues heures. Les orateurs avaient soin d'imiter, jusque dans les moindres détails, le cérémonial usité pour l'ouverture de la Diète helvétique. Le représentant du club directeur offrait aux délégués le salut confédéral, selon le protocole suivi par le chef du véritable vorort.

Cette singerie des institutions et des mœurs politiques d'un peuple respectable semble au premier abord un jeu puéril, plus qu'indiscret et sans portée. Les meneurs du *Lemanbund*, et notamment Standau, n'étaient pas si scrupuleux et si délicats, on a pu déjà le remarquer, que de renoncer, par égard pour la nation leur hôtesse, à une contrefaçon, fût-elle outrageante, s'ils la croyaient utile à leurs desseins. Au point de vue de la tactique et de la propagande, le seul qui dirigeât leur conduite, cette parodie minutieuse de la Confédération helvétique n'était pas malhabile. La satisfaction d'amour-propre et le plaisir qui portent la jeunesse lettrée, travaillée de bonne heure de l'ambition politique, à jouer, dans des réunions formées tout exprès, à la délibération et aux orages législatifs, au scrutin et à la sonnette parlementaires, les grands enfants de la Jeune-Allemagne les savouraient avec délices. Etre membre, non pas seulement d'un club isolé, mais d'une association organisée sur le modèle de la Confédération suisse, quelle joie! Se dire que l'on sera peut-être choisi pour représenter en public, dans un jour solennel, le cercle que l'on fréquente, quel sujet d'orgueil! Il n'appartient qu'aux philosophes éprouvés (le nombre en est petit) de dédaigner l'honneur de porter le drapeau de son club dans un cortége populaire, au son de la grosse caisse, au grand ébahissement des passants, que dis-je? sous les yeux des femmes attirées par l'éclat de la cérémonie!

Les fondateurs du *Lemanbund* méprisaient peut-être, quant à eux, ces puérilités; mais ils en avaient compris l'influence séductrice. En effet, les coutumes, les dignités, le protocole imités de la constitution fédérale de la Suisse attiraient comme un nouvel appât et retenaient dans les clubs de la Jeune-Allemagne nombre d'esprits frivoles et vaniteux. Ceux-ci ignoraient le secret des fêtes du *Lemanbund*, de même que tous les autres mystères de la Jeune-Allemagne. Tandis que la foule des dupes s'amusait aux bagatelles des promenades, des félicitations et des toasts, les meneurs s'échappaient, et, réunis dans quelque salle écartée, ils traitaient les affaires sérieuses de la propagande. Chacun d'eux avait pris soin de faire choisir comme délégués du club qu'il dirigeait l'élite des profanes, ceux qui donnaient les plus belles espérances de dépravation et déjà se montraient dignes d'être admis à l'affiliation secrète. Les réunions générales du *Lemanbund* avaient donc cet avantage particulier, de se prêter à la présentation occulte des candidats, de fournir aux chefs l'occasion d'inspecter leur armée, de renouveler leur cadre et de former pour l'année courante une sorte de tableau d'avancement.

Marr reconnut tout d'abord combien l'idée du *Lemanbund* était heureuse. Il rendit hommage à l'invention de Standau. Mais les opinions des meneurs ne lui semblèrent pas à la hauteur des moyens dont ils disposaient. Leurs idées révolutionnaires étaient, à ses yeux, mesquines, timides, dénuées de génie et de grandeur. Le mode de recrutement et le système d'enseignement qu'ils pratiquaient, quoique judicieux et habiles, lui parurent susceptibles de perfectionnements notables.

La propagande était animée de l'esprit révolutionnaire; mais, pour reproduire ses propres expressions dont l'impudence, quoique affectée, a vraiment un grand air d'originalité, elle manquait de principes et d'énergie. La Jeune-Allemagne faisait bon marché de la vie des rois. Elle rêvait complot, invasion de l'Allemagne à main armée, unité de la patrie.

« Le patriotisme trottait dans toutes les têtes... L'œuvre de la nouvelle « philosophie avait à peine lui en Suisse. Personne n'avait dépassé le « docteur Strauss. Personne ne s'était encore avisé de se vouer à l'é- « mancipation totale de l'homme, à la dissolution raisonnée de tous les « liens, de toutes les entraves extérieures et intérieures. »

Si Dœleke n'avait pas eu le génie d'inventer ce système de guerre sociale, il en comprit du moins la portée et s'empressa de l'adopter dès qu'il le connut. La propagation de l'athéisme lui parut le plus sûr moyen de faire table rase dans la conscience humaine, de bouleverser la nature morale et de préparer les voies à la véritable éducation du peuple, qui consiste avant tout, selon Guillaume Marr, à le « débarrasser sans retour du

« fatras des préjugés sociaux et des absurdités monacales et ecclésiasti-
« ques. » Ce qui revient, en d'autres termes, à prétendre effacer de son esprit et de son cœur toute trace de religion.

Aux yeux de ces philosophes du mal qui s'attaquaient à Dieu, les princes et les rois n'étaient plus que des personnages secondaires, indignes de leurs coups. L'assassinat des puissants de la terre leur semblait une entreprise non pas odieuse ni coupable, mais mesquine et inefficace. Les conspirations qui se proposent un résultat borné et défini les intéressaient peu, quoiqu'ils se tinssent prêts à profiter des révolutions qui pourraient survenir chez les peuples voisins et surtout en France. La nouvelle Jeune-Allemagne avait fait vœu d'empoisonner de ses leçons les jeunes ouvriers voyageant en Suisse ; elle exécuta sa résolution avec la persévérance et l'astuce d'un Castaing.

En même temps qu'elle modifiait ses tendances, la Jeune-Allemagne changea son organisation mystérieuse. Vaste école de démoralisation, elle n'avait que faire des formes et des allures dictatoriales des anciennes sociétés secrètes. Les statuts de ces conspirations permanentes avaient été modelés avec plus ou moins de servilisme sur le patron de l'ancienne charbonnerie. Leur objet commun était de faire des affiliés autant d'esclaves, autant de bras passifs enchaînés, sous les menaces les plus terribles, aux volontés souveraines d'un ou de plusieurs tyrans masqués. Cet assujettissement absolu au mot d'ordre et au signal donné, utile aux fanatiques présomptueux qui méditent de renverser en un tour de main les gouvernements et les sociétés, n'était pas nécessaire aux meneurs de la Jeune-Allemagne. Ils travaillaient, il est vrai, aux mêmes résultats, mais par des moyens plus vastes, plus réfléchis, moins soudains. Guillaume Marr pensa que le gouvernement des sociétés secrètes doit, si l'on veut qu'il prospère, changer de mode selon les mœurs et la disposition des esprits, de même que le gouvernement régulier des nations. Il considéra que le despotisme était une forme surannée, antipathique à l'éducation de notre temps, incompatible avec la demi-science, les prétentions de toute sorte et l'impatience du commandement, qui sont les traits généraux de notre état de civilisation.

Cette vue ne manque ni de profondeur, ni de justesse. Les meneurs de la Jeune-Allemagne surent l'exploiter avec une habileté formidable. Autant les démagogues formés à l'école du vieux carbonarisme s'étaient attachés à faire peser leur pouvoir sur leurs affidés et à le rendre terrible, autant les chefs de la Jeune-Allemagne furent jaloux d'alléger le poids de leur influence ; autant ils s'étudièrent à la dissimuler sous l'apparence de la modestie, de l'égalité, de la bienveillance. Ils avaient compris que le plus sûr moyen de propager leurs desseins et d'enrôler des

recrues nombreuses, ce n'était pas d'exiger que leurs complices abdiquassent leur libre arbitre. De nos jours, les fanatiques et les ambitieux sont rares, qui consentent, même pour un temps, à sacrifier leur liberté à la souveraineté du but, et à se faire ainsi les instruments absolument passifs du coup de main qui doit assouvir leurs passions.

Il est plus facile de pervertir la volonté que de la supprimer. Les développements inouïs que la vanité et le besoin d'être adulés ont pris dans les mœurs contemporaines secondent le suborneur; et lorsqu'il réussit, le succès qu'il obtient pousse des racines profondes et durables. Celui qui par le crime d'une éducation monstrueuse a été dépouillé de ses sentiments honnêtes et manque de toute règle religieuse pour se conduire, que peut-il devenir, si ce n'est le jouet des méchants qui auront le talent de flatter ses vices? Ainsi, pour dédaigner les traditions despotiques des anciennes sociétés secrètes, les nouveaux maîtres de la Jeune-Allemagne n'étaient que plus certains de captiver les masses et les faire mouvoir à leur guise, dès que les circonstances deviendraient propices à leur goût de domination et à leur besoin de vengeance.

Cependant, s'ils n'avaient pas besoin d'user d'autant de mystère, de tyrannie et de menaces que leurs devanciers et leurs émules des conspirations à jour dit, les chefs de la Jeune-Allemagne étaient trop habiles et trop prudents pour travailler au grand jour, et pour révéler au premier ouvrier qui mettait le pied dans leurs clubs le but de leurs manœuvres. Aussitôt que la propagande, sur le conseil de Marr, eut pris résolument pour mot d'ordre l'athéisme et l'anarchie, la prudence conseilla de trancher plus net la séparation qui avait toujours existé dans l'association primitive entre les initiés et les profanes.

Avant que Guillaume Marr eût introduit ses réformes, lorsque les membres de la propagande secrète éprouvaient le besoin de se recruter, ils s'ouvraient à leurs risques et périls aux habitués des cercles qui leur paraissaient les mieux préparés à recevoir cette confidence, et les plus disposés à y faire honneur. Cette façon de procéder parut à Guillaume Marr trop directe et par cela même dangereuse. Ainsi faite à l'aventure la révélation pouvait tomber dans l'oreille d'un espion. Désormais il fut enjoint à la propagande secrète de ne plus faire le premier pas au devant des aspirants. Ce fut l'affaire des meneurs de pressentir habilement les dispositions des clubistes les plus assidus et les plus passionnés, de faire naître en eux, ou d'entretenir en l'excitant, le désir d'être affilié à une œuvre mystérieuse. Lorsqu'à l'aide d'un espionnage soigneusement organisé, on s'était assuré que le candidat présomptif n'était pas un faux frère, alors on lui divulguait la constitution secrète de la Jeune-Allemagne, et il était initié aux mystères aussitôt qu'averti de leur existence.

Les chefs dont nous avons dépeint le caractère étaient sceptiques au fond, très-enclins à saisir le côté risible des choses, et quelques-uns même, hors de leurs clubs, se piquaient d'une certaine élégance de manières. Par nature ils répugnaient donc au cérémonial, tour à tour grotesque et révoltant, usité dans l'ancienne charbonnerie, pour la réception des *bons cousins*. Ils n'auraient pas su garder le sérieux convenable, s'il leur avait fallu présider aux épreuves ridicules; et leurs nerfs délicats eussent trop souffert à la vue de l'adepte mis en croix et marqué de stygmates symboliques soit sur les bras soit sur la mamelle gauche, tandis que les deux traîtres de comédie, tout barbouillés de sang, simulaient des cris de douleur et de rage, au milieu des membres de la vente, appuyant sur le cœur et sur la tête du récipendaire leurs hachettes et leurs poignards, et le menaçant de punir son parjure par les derniers raffinements de la cruauté. D'ailleurs ces parades repoussantes manqueraient aujourd'hui leur effet. La pièce est trop connue[1]. Le nombre diminue des gens assez hébétés par je ne sais quelle manie contagieuse pour vouloir rechercher et subir ces horreurs niaises et dégradantes.

Cependant le goût des aventures, l'amour de l'imprévu et du romanesque subsistent et même grandissent au spectacle des révolutions. Après avoir inventé les pompes extérieures du *Lemanbund* pour séduire la foule des profanes, nos habiles connaisseurs du cœur humain n'eurent garde de sevrer de toute intrigue occulte, de toute épreuve émouvante les adeptes de l'affiliation secrète. La Jeune-Allemagne conserva donc l'usage de soumettre le récipendiaire à quelques cérémonies. On le conduisait les yeux bandés au bord d'un torrent impétueux. On faisait autour de lui quelque tapage nocturne dans un site retiré ou dans le fond d'une cave. On l'interrogeait avec un appareil mélodramatique. On cherchait à l'impressionner vivement afin de le pénétrer de l'importance des engagements qu'il allait prendre. Mais c'était une vraie pastorale auprès du rite druidique des anciens carbonari : Plus de sang pris à l'abattoir et répandu autour de lui; plus de ciseaux ni de fers rouges pour le tatouer. A peine quelque poignard était-il promené devant ses yeux par respect pour les traditions des ancêtres. On lui faisait entrevoir, il est vrai, les plus terribles châtiments pour le cas où il livrerait les mystères de l'anarchie. Mais il n'était pas tenu de dévouer lui-même sa trahison au dernier supplice, par cette formule atroce que l'adepte de la charbonnerie prononçait devant la

[1] *Voyez* Constitution et organisation des carbonari ou Documents exacts sur tout ce qui concerne l'existence, l'origine et le but de cette société secrète, par Saint-Edme. 1821.

vente assemblée : « Je consens, si j'ai le malheur de devenir parjure à « mes serments, à ce que mon ventre soit ouvert de mon vivant, que « mon cœur et mes entrailles soient arrachés et brûlés, que mes mem- « bres soient coupés et dispersés, et mon corps privé de sépulture. »

Au milieu de tant de causes de douleur et de honte, nous avons à nous féliciter que la sécurité individuelle ait fait de nos jours des progrès éclatants. L'on citerait à peine quelques exemples contemporains de vendetta exercée sur un transfuge par la vengeance de ses complices trahis. Quel exemple plus frappant de ce fait pourrait-on imaginer si ce n'est la scène qui se passa dans le palais du Luxembourg, dans les premiers jours de la révolution de Février 1848 ! L'ordre social est bouleversé, et ne semble plus exister que par tolérance. Les conspirateurs de la veille sont devenus les édiles et les magistrats du jour. Ils peuvent croire que tout leur est permis. L'espion qui les a vendus gît sans défense entre leurs mains; les preuves écrites de sa longue trahison sont sous leurs yeux. Assemblés pour le punir, ils ont eu soin d'apporter des pistolets et du poison, afin de choisir à leur aise le genre de supplice qu'ils lui infligeront. Cependant aucun de ces francs-juges, tout enflammés qu'ils sont de la double ivresse du vin et de la victoire, n'ose commettre ni commander le meurtre : tant la vie humaine a conquis et conservé de prestige, même devant la colère et la dictature fortuite, en apparence absolue des plus audacieux! Tant les lois des peuples civilisés demeurent redoutables, alors que les circonstances les plus extraordinaires semblent les avoir effacées et invitent à n'en plus tenir compte! Aussi la Jeune-Allemagne, de peur de menacer en vain, n'avait pas résolu de se venger par l'assassinat des initiés qui l'auraient trahie. Elle leur destinait une peine moins dangereuse pour celui qui l'inflige, plus expédiente et partant plus redoutée de celui qu'elle peut atteindre. On eût renouvelé, en haine du parjure, le supplice païen de l'interdiction de l'eau et du feu. L'anathème qu'il aurait subi l'eût marqué publiquement comme un infâme; les accusations les plus odieuses l'eussent poursuivi partout. La calomnie contre lui devenait chose requise. Il n'eût pas trouvé un maître qui consentît à l'employer, pas un ouvrier qui voulût travailler à côté de lui. Au besoin, on eût employé contre ce pestiféré même la police. Un ouvrier allemand, personnage peu recommandable, du reste, déserteur de la légion étrangère au service de la France, aventurier de profession, avait ouvert les yeux de la police de Fribourg sur les tendances des clubs de jeunes-allemands établis dans cette ville. Quoiqu'il ne fût pas, si je ne me trompe, initié aux mystères de la propagande, et que ses révélations, par conséquent, n'eussent été qu'incomplètes et superficielles, les meneurs voulurent faire un

exemple en la personne de ce fâcheux. Aussitôt désigné de ville en ville, d'atelier en atelier, à la persécution et aux délations de tous les clubs, il fut enfermé dans un cercle infranchissable d'avanies et de souffrances. On le réduisit, en un mot, à une détresse profonde.

Guillaume Marr semble n'avoir pas perdu la mémoire de cette vengeance impitoyable, qu'il avait inventée ou perfectionnée lui-même. Nous l'avons dit déjà : ses mémoires n'ont pas livré les derniers secrets de la Jeune-Allemagne. C'est le triomphe de son habileté littéraire d'avoir su allier l'excès de la forfanterie avec la réserve d'un complice fidèle à ses serments et à ses intérêts de parti. Le caractère particulier de son livre en fait précisément la valeur historique. Les confessions d'un conspirateur qui se repent de ses méfaits ou se venge de ses mésaventures peuvent avoir plus de piquant dans leur abandon et leur nudité absolue ; mais ces expiations et ces représailles sont suspectes d'exagération. Si elles flattent l'animosité des partis, la critique historique ne les accueille pas sans défiance. Les réticences de Guillaume Marr font au contraire de son livre un document digne de foi, d'autant plus que les renseignements recueillis et publiés par le gouvernement de Neuchatel nous permettent tout à la fois de contrôler ce qu'il se vante d'avoir fait, et de suppléer en partie à ses omissions calculées.

Au-dessus de la propagande secrète planait un comité supérieur dans lequel nul initié n'était admis, à moins d'avoir mérité le suffrage unanime de Dœleke, de Standau, de Marr et d'un ouvrier quelconque que ces messieurs s'adjoignaient pour servir d'appeau et pour attirer les camarades. Comme il était interdit à tous les chefs de clubs de conserver aucune liste écrite des affiliés, et qu'à part la fête annuelle du *Lemanbund*, les membres de la Jeune-Allemagne disséminés dans toute la Suisse n'avaient pas d'occasion d'apercevoir le lien qui les unissait, des insignes et des mots de ralliement étaient convenus entre eux pour leur permettre de se reconnaître. En voyage, chacun d'eux portait une feuille de lierre à la boutonnière ou au chapeau. Ils *topaient* en se donnant la main gauche et en la secouant légèrement trois fois. On les habituait aussi à une façon particulière de prononcer certains mots...

L'un des soins principaux des membres de l'association secrète, et la pensée constante du comité supérieur tendaient à introduire l'unité dans les esprits des clubistes, et à entretenir parmi eux un zèle furieux de propagande. Telle fut l'habileté des meneurs que, sans recourir à des ordres exprès, ils disposaient à leur guise des démarches des clubistes, les faisaient aller et venir à travers la Suisse, errer ou séjourner dans les plus petites villes et jusque dans les bourgs, selon l'intérêt de la propagande. Chaque disciple de Dœleke et de ses acolytes, dès qu'il avait

reçu les premiers éléments de ce nouvel enseignement mutuel, était destiné, même à son insu, à remplir le rôle de moniteur auprès de ses confrères du même état. Les chefs de l'association secrète avaient soin de poster dans les plus petites bourgades fréquentées par les ouvriers allemands, sinon dans tous les ateliers, au moins un affidé de chaque profession, capable d'endoctriner les camarades et de recruter parmi eux des séïdes et des contribuables. C'est dans cette vue qu'un des propagandistes, Hermann, écrivait à Dœleke :

Rolle, 10 avril 1843.

« Il serait très-important que nous eussions ici un ferblantier ; il y a « dans notre ville plusieurs ouvriers de ce métier, et pas un ne vient au « club. Peut-être y aurait-il moyen de les attirer. Envoie-moi donc tout « de suite Bothner, ou à son défaut un autre ferblantier. J'ai trouvé de « l'ouvrage. On peut aussi nous envoyer des selliers. »

Une fois qu'il avait mis le pied dans le club, le novice était choyé, et comblé d'attentions et de caresses hypocrites par les meneurs. C'est une des insolentes maximes de Guillaume Marr que, pour acquérir de l'influence sur les ouvriers, il ne faut pas se borner à fraterniser avec eux dans les cérémonies publiques, dans les fêtes d'apparat, mais aussi dans la vie commune, dans le commerce de tous les jours.

On se souvient que pour mieux endormir la vigilance de leurs victimes, Dœleke et Marr avaient recours à un déguisement, et qu'ils se présentaient dans les clubs en vrais comédiens, sous le costume d'ouvriers. Marr cherche, à travers ses récits, à se faire passer pour un homme charmant, cavalier accompli, un vrai don Juan d'estaminet ; il laisse entendre qu'il lui en coûta beaucoup de sacrifier, à ce qu'il pensait être ses intérêts de démagogue, l'élégance de ses habitudes, et d'échanger contre une blouse de travail la distinction de son paletot râpé. — De quelles vanités misérables ne sont-ils pas pétris, ces cyniques qui affectent de ne plus sentir aucun opprobre !

Ce n'était pas tout que de surprendre la confiance des ouvriers par une camaraderie et une bienveillance menteuses ; il importait surtout d'éloigner d'eux les honnêtes gens qui auraient pu, grâce à l'autorité de leur talent et de leur vertu, combattre les leçons dépravantes de la propagande secrète. Aussi, pour habituer les clubistes à n'avoir de déférence envers personne, pour enhardir les ouvriers toujours timides (c'est une observation de Guillaume Marr), lorsqu'ils sont en présence des savants, c'est-à-dire de ceux qui ne portent pas la blouse, la propagande leur faisait une loi de tutoyer tout le monde, et de n'avoir égard

ni à la considération, ni à l'âge, ni aux mérites personnels, quels qu'ils fussent, de leurs interlocuteurs.

Les meneurs de la Jeune-Allemagne avaient trop de sens pour imaginer que l'obligation de se tutoyer au hasard suppléât le moins du monde ou produisît la fraternité véritable, dont ils se souciaient du reste infiniment peu ; mais ils savaient que lorsque cette caresse du langage n'est pas l'expression spontanée d'une affection réciproque, elle dégénère en affectation malséante et incommode, en négation odieuse des instincts polis et discrets que la sociabilité développe en nous, et dont elle nous fait une seconde nature. Un homme qui se respecte craint de blesser ceux qu'il approche, plus qu'il n'est offensé lui-même par l'excès d'une familiarité intempérante et banale ; nos roués le voulaient ainsi. En proscrivant des assemblées de la Jeune-Allemagne l'observance des premiers éléments de la civilité puérile, ils comptaient bien embarrasser tout d'abord et dégoûter bientôt les citoyens bien intentionnés, s'ils avaient été tentés de venir jusque dans les clubs disputer à la propagande de la Jeune-Allemagne la proie dévouée à l'athéïsme et à l'anarchie.

Avant d'être admis aux cours supérieurs de cet enseignement abominable, les clubistes étaient amenés insensiblement à lire une série de livres, gradués systématiquement. On leur mettait d'abord entre les mains le drame des Jeunes Filles allemandes, par Harro Harring ; ouvrage assez médiocre, si nous en croyons Guillaume Marr, mais tout empreint de sensualité, et tellement propre à mettre en éveil l'imagination des lecteurs novices, que la propagande fit faire aux dépens des clubs une édition nouvelle de ce mauvais livre. Comme l'idée et le sentiment de la patrie étaient proscrits par la Jeune-Allemagne, on avisait à étouffer sous le ridicule, dans l'âme des candidats, ce foyer de dignité et de dévouement. Pour obtenir ce beau résultat, les chefs de clubs faisaient lire à haute voix et commenter avec force bouffonneries un pamphlet, *le Michel allemand*, écrit en dérision du patriotisme. Lorsque les sens du jeune humanitaire avaient été troublés, et ses meilleurs instincts flétris par les premières approches, le terrain était préparé, le sillon ouvert. Il ne s'agissait plus que d'y semer à poigne-mains la passion révolutionnaire. La saison était venue de mettre sous les yeux de l'adepte effervescent, et de lui expliquer avec art des épisodes choisis soit dans les annales de la révolution française, soit dans l'Histoire de Dix ans de Louis Blanc. Enfin, à ces études préparatoires succédait l'initiation au grand œuvre de l'athéisme moderne, c'est-à-dire la lecture de la *Religion nouvelle* de Frédéric Feuerbach. Après cette dernière épreuve, le disciple de la Jeune-Allemagne avait dépouillé le vieil homme,

pour parler comme Guillaume Marr, qui ne manque jamais l'occasion de blasphémer.

Les organisateurs de ces académies révolutionnaires n'avaient oublié aucune des ressources de l'enseignement. Des conférences auxquelles les ouvriers étaient sollicités de prendre part, et des cours donnés par les professeurs émérites, confirmaient l'impression de ces lectures délétères.

Les questions traitées dans les conférences étaient graduées comme la série des livres recommandés par la propagande. Les présidents de clubs choisissaient les thèmes de discussion ; les membres de la propagande les étudiaient à l'avance et les développaient dans l'assemblée du club. Puis une controverse générale s'élevait ; tous les assistants étaient invités à y prendre part. Les présidents de clubs, avant de fixer le programme des conférences, prenaient en considération les dispositions des auditeurs, la durée et les succès des études qu'ils avaient faites dans les classes de la Jeune-Allemagne. Ainsi L. Bar, chef du club de Berne, écrivait à Standau, le 9 mai 1845 : « Comme il y a maintenant dans no-« tre club beaucoup de membres qui arrivent directement d'Allema-« gne, il ne faut pas encore leur poser des questions trop élevées, « comme celle de savoir si la république est préférable à la monarchie. « Il ne faut absolument pas commencer par de pareilles questions. Je « crois que tu dois choisir des questions relatives à la position fâcheuse « dans laquelle se trouvent les ouvriers, en insistant spécialement con-« tre les droits de maîtrise. Il y aura là de quoi les échauffer. »

Aux clubistes plus avancés et qui avaient déjà pratiqué les clubs établis en Suisse, on proposait les questions suivantes : Qu'est-ce que la liberté ? – Quel est l'état de l'Allemagne ? — Le progrès par des voies légales peut-il conduire au but ? — Et les professeurs enseignaient à répondre : Pour être libre, il faut que l'homme se débarrasse des liens intérieurs qui le retiennent (conscience, morale, principes religieux). Il faut poursuivre le progrès par les voies illégales. Il faut entièrement changer l'ordre social, religieux et politique en Allemagne et en Europe.

Cependant, avec quelque habileté que les questions fussent choisies, les discussions languissaient souvent, faute de parleurs aguerris. Avant de devenir, sous l'excitation de leurs maîtres, des foudres d'orgueil et d'insolence, les clubistes de la Jeune-Allemagne n'osaient guère prendre la parole en public. Cette timidité qui s'empare de l'honnête homme au moment où il veut communiquer sa pensée à une foule assemblée, n'a rien que de naturel et de louable ; elle témoigne que l'esprit a sa pudeur. Les grands et vrais orateurs, ceux qui ne parlent pas pour la gloire, mais sous l'obsession de leur conscience, ne réussissent jamais à s'ap-

procher de la tribune sans effroi : tant ils redoutent d'être inférieurs par l'expression au sentiment qui les possède. Chez un homme de mœurs simples et d'éducation naïve, la répugnance à parler en public n'est qu'un effet de modestie et une garantie de bon sens. Les propagandistes de la Jeune-Allemagne ne pensaient pas ainsi. Il n'est pas de moyen qu'ils n'employassent pour délier la langue des jeunes clubistes et pour leur souffler l'impudence oratoire, afin de les rendre impénétrables à toute influence honnête sous la double cuirasse d'une grossièreté et d'une effronterie acquises. On cherchait à les exciter par l'amour-propre, à leur persuader que, sans avoir beaucoup ou convenablement étudié, ils en savaient autant que les plus doctes et les meilleurs esprits. « Le peuple français n'avait pas étudié non plus, leur disait Guillaume « Marr, et toutefois il a secoué nos édifices politiques comme feu « M. Samson la maison des Philistins. Ce qui en est résulté n'a pas été « déjà si mauvais. »

Si ces excitations étaient inefficaces, les corrupteurs n'hésitaient pas à noyer dans le vin la timidité des jeunes membres. Un des propagandistes, dans la lettre suivante adressée à Dœleke, recommande l'ivresse comme une excellente préparation à l'éloquence :

« Il s'écoule ordinairement des mois avant que les nouveaux membres « se croient en droit de placer un mot dans une discussion publique. En « attendant, les anciens membres s'en vont, et le club en vient à mourir « peu à peu. C'est là un grand mal, et le moyen d'y parer, c'est d'injec- « ter un peu de courage aux jeunes membres. Pour cela, il faut organi- « ser des promenades, faire boire quelques verres de vin, et alors les « manifestations se feront plus librement. Cette étincelle une fois allu- « mée, le courage vient ensuite de lui-même, et on exprime librement « son opinion. »

Les professeurs attitrés insinuaient peu à peu dans l'esprit des clubistes les paradoxes les plus violents, afin de les préparer, selon l'occasion, aux résolutions les plus extrêmes. En 1844, Marr donna au club de Lausanne deux leçons par semaine sur ce qu'il appelait les questions du temps présent. Il lut et commenta *la Religion de l'avenir*, par F. Feuerbach, *les Tendances libérales*, par Edgard Bauer, *les Secrets européens*, *Prince et ministre*, etc. La propagande de la Jeune-Allemagne se tenait au courant de tous les pamphlets démagogiques qui paraissaient en Europe et particulièrement en France. Elle faisait son profit de tous ces brûlots que les gouvernements se plaisaient alors, selon l'expression d'Auguste Becker, à ignorer noblement. Les livres trop excentriques et trop compromettants, tels que la *Critique de l'Église et de l'État*, par Edgard Bauer, étaient mis en dépôt entre les mains des clubistes les plus

capables. Ils se chargeaient de les soustraire aux perquisitions de la police et de ne les communiquer qu'à leurs condisciples les plus avancés.

Parmi tous les sujets d'enseignement et d'amplification démagogique, il n'en est pas de plus fécond, de plus entraînant, au gré des professeurs de la Jeune-Allemagne, que l'histoire de la Révolution française. Aucun thème, selon Marr, n'offre plus de ressources à la propagande envisagée au point de vue politique, social et religieux. Dœleke partageait cette opinion. « Dieu soit loué, écrivait-il à Standau le 21 janvier 1843, nous avons maintenant à Lausanne un excellent local pour le club, cinq grandes chambres. Nous serons ainsi chez nous, et nous pourrons traiter à notre aise la lecture des journaux, l'histoire de la Révolution française et toutes nos autres *manœuvres.* »

Voici quelques échantillons des moralités que Guillaume Marr s'exerçait à tirer de ces leçons artificieuses si justement qualifiées par Dœleke : « Dix vrais démocrates pèsent plus dans la balance de l'histoire que cent phraseurs qui ne vont pas au delà du radicalisme politique. Babœuf, le premier homme, l'Adam social, a eu plus d'influence sur la société que Robespierre, dont l'esprit planait sur l'Océan, tandis que Babœuf en creusa les profondeurs. » On voit que si la Jeune-Allemagne répugnait à enseigner, comme les communistes, l'abolition du principe de la propriété, ses docteurs savaient honorer les ennemis des riches et des propriétaires. Il est vrai qu'aux yeux de ces athées Robespierre avait commis une faute impardonnable. « La véritable réaction, continuait notre professeur d'histoire et de morale, date du jour où Robespierre fit au principe conservateur cette sotte concession de restaurer l'idée de l'Etre suprême. Voilà pourquoi il nous est impossible de considérer comme un grand homme, dans toute l'acception de ce mot, Robespierre, l'auteur d'une pareille petitesse. » Ainsi, pour rendre un plus éclatant hommage à l'athéisme, Marr ne craignait pas parfois d'abaisser le héros révolutionnaire dont il avait emprunté le surnom comme un titre d'honneur.

La méthode suivie par les professeurs de la Jeune-Allemagne était à l'unisson de leur doctrine. L'homme ne se laisse pas facilement dépraver de fond en comble. Il redoute les approches de l'instituteur pervers qui se vante de lui dérober ses notions religieuses. Il en sent le prix lorsqu'on veut les lui enlever sans retour. Exposés d'un ton doctoral, ordonnés selon un programme apparent, les principes de l'athéisme et de l'anarchie risquaient de soulever la défiance et la répulsion des auditeurs, à quelque stage corrupteur qu'ils eussent été soumis par précaution. Aussi, loin de se grandir, loin d'affecter aucune supériorité sur

ses disciples, loin de prétendre imposer ses idées à qui que ce fût, Marr donnait à ces leçons la forme et le style d'un entretien familier, trivial même. Il commençait par rappeler aux clubistes qu'ils devaient mépriser toute autorité, n'avoir foi ni en rien ni en personne, pas plus en lui qu'en tout autre.

Après s'être ainsi défendu de vouloir exercer la moindre pression sur l'opinion d'autrui, le fourbe demandait la permission d'exposer les raisons personnelles qu'il avait, lui, pauvre hère, ignorant et obscur, de ne pas croire en Dieu. Ainsi, ce n'est point à l'aide d'une négation hardie, par la grand'route de l'athéisme, pour ainsi dire, en plein jour et à force ouverte, c'est en suivant des voies détournées, la nuit, par escalade, qu'il consommait ses sacriléges. Il savait prendre un ton patelin pour enlacer ses auditeurs sous les sophismes les plus captieux de la philosophie néo-hégelienne. S'interrompant de temps en temps pour endormir les derniers scrupules de ses auditeurs, il leur disait, par exemple : « Pourquoi hésitez-vous à m'entendre ? Je ne vous demande pas de me croire ; écoutez-moi par curiosité. Si Dieu existe, ce ne sont pas mes paroles qui le renverseront. » Ainsi dépouillées de tout appareil pédantesque, et grâce à leur apparence inoffensive, les doctrines contre nature professées par la Jeune-Allemagne se glissaient en rampant dans ces esprits déjà affaiblis et gâtés par des corrupteurs savants.

Les chefs de la propagande usurpaient ainsi sur leurs dupes une autorité sans limites ; on les consultait sur des cas de conscience. Il semble que Dœleke ait voulu parodier le rôle d'un confesseur ; c'est à lui que Hoffmann adressait les aveux qu'on va lire : « Heureusement j'en ai fini avec mes doutes religieux. De temps en temps il me revient quelque petits nuages, mais la raison les dissipe bientôt ; j'avance avec des bottes de sept lieues... Que m'importe une autre vie en dehors de la terre ! J'aime beaucoup mieux me faire un ciel sur la terre... »

Déplorables dupes ! que vous placiez mal les confidences de vos troubles intérieurs et de vos angoisses ! Railleurs sans pitié, vos directeurs s'amusaient entre eux de votre crédulité ; le rire de la méchanceté glorieuse éclate dans le bulletin de victoire que Standau adressait à Dœleke le 8 janvier 1844 : « Le club de Lausanne avance à pas de géant dans la voie de l'athéïsme et du renversement de la morale. Plusieurs membres du club, et particulièrement Hohne, ne *radotent plus qu'athéïsme.* » — « Bientôt, s'écriait Marr dans un semblable accès d'ironie et d'orgueil, bientôt j'aurai fait de mes auditeurs des ennemis personnels de Dieu. »

Cependant le génie du mal ne prévaudra pas contre les bases indes-

tructibles de la nature morale; cet édifice de dépravation, aux yeux mêmes des présomptueux architectes qui l'avaient si laborieusement élevé, semblait tellement fragile qu'ils tremblaient incessamment de le voir s'écrouler au moindre souffle d'un honnête homme. Nous avons dit avec quelle vigilance ils s'attachaient à mettre, pour ainsi dire, leurs disciples en cellule, à faire le vide autour d'eux, et à les prémunir contre toute influence honorable. Le monde est renversé; c'est le loup qui garde les brebis contre le berger. Hélas! et souvent le troupeau humain, grâce à l'intelligence dont il a le privilége, et par l'effet d'un raisonnement dont les bêtes de nature ne sont pas capables, préfère au pasteur qui le protégeait la bête fauve qui le dévorera.

Le docteur Grauff, et les ministres Rentsch et Blattner, l'éprouvèrent à Lausanne. La lutte qu'ils essayèrent de soutenir contre l'influence de la Jeune-Allemagne est un important épisode des tristes, mais instructives études, que nous avons entreprises, et que nous achèverons dans un prochain article.

Amédée Hennequin.

Monsieur le rédacteur en chef du *Correspondant*,

Si la seconde livraison d'une revue nouvelle, *l'Autorité*, vous est tombée sous les yeux, et si vous avez lu dans ce recueil l'article intitulé *Mazzini et les Sociétés secrètes,* vous aurez remarqué la similitude flagrante qui existe entre ces pages signées par M. Crétineau Joly, et mes propres études sur le communisme et la Jeune-Allemagne en Suisse, publiées déjà par le *Correspondant*. M. Crétineau Joly ne me cite pas une seule fois, mais il a largement profité de mes recherches et de mes réflexions, particulièrement en ce qui concerne Weitling et les communistes.

Lorsqu'en 1847 je suis allé en Suisse, de mon propre mouvement, rassembler non sans peine les matériaux de mon histoire du *Communisme et de la Jeune-Allemagne*, je comptais faire une œuvre de propagande utile. J'aurais donc mauvaise grâce à me plaindre, quant à présent, de la publicité donnée par M. Crétineau Joly aux résultats de mon voyage et de mes études. J'aurais même gardé le silence sans une circonstance particulière : les feuilles insérées dans *l'Autorité* sont présentées comme le fragment d'un livre que M. Crétineau Joly doit faire paraître sous peu de jours. Je m'occupe, de mon côté, à réunir en volume les articles que le *Correspondant* a bien voulu accueillir et dont j'ai l'honneur de vous adresser la suite. Permettez-moi donc, Monsieur, pour prévenir toute méprise, de prendre acte de la priorité qui m'appartient, et de constater que la publication du travail dont je suis l'auteur a commencé dans le *Correspondant* il y a quatre mois, à la date du 10 octobre 1849.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération respectueuse.

Votre dévoué collaborateur,

Amédée Hennequin.

MARY BARTON[1]

SCÈNES DE LA VIE DE MANCHESTER.

(FIN.)

Le lendemain, au moment où le soleil venait de se coucher, et la première teinte du crépuscule à s'étendre, Sem fut introduit par Mary dans la chambre de John Barton. Sem, à la faible lueur d'un feu vacillant, ne pouvait d'abord rien distinguer.

Mais Mary vit tout d'un regard ! Ses yeux accoutumés à l'aspect habituel de la chambre distinguèrent immédiatement ce qu'il y avait là d'étrange ; elle vit et comprit tout.

Son père était debout derrière la chaise qu'il occupait ordinairement, et s'appuyait sur le dossier comme pour se soutenir. En face de lui se tenait M. Carson, dont la figure sombre se détachait sur la lumière que le feu jetait dans la petite chambre.

Derrière John était assis Job Legh, la tête dans les mains, les coudes appuyés sur la table, évidemment écoutant, mais évidemment aussi profondément ému par ce qu'il entendait.

Il paraissait y avoir un moment de silence dans la conversation ; Mary et Sem s'arrêtèrent à la porte à demi-ouverte, n'osant pas remuer, à peine respirer.

« Vous ai-je bien entendu ? commença M. Carson d'une voix creuse et tremblante. Homme, vous ai-je bien entendu ? C'est donc vous qui avez tué mon fils, mon fils unique ? (Il prononça ces dernières paroles presque comme s'il faisait un appel à la pitié, puis reprit avec plus de véhémence et d'amertume) : Ne croyez pas que je serai miséricordieux et que je vous pardonnerai parce que vous vous êtes accusé vous-même. Je vous dis que je ne vous épargnerai pas une seule des angoisses que la

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, page 553.

loi peut infliger ; vous qui n'avez point montré de pitié à mon fils, vous n'en avez point à attendre de moi.

— Je n'en ai point demandé, dit John Barton à voix basse.

— Demandé ou non, que m'importe? Vous serez pendu, pendu, » dit-il en s'avançant et en répétant ses paroles avec lenteur, comme s'il voulait y mêler un peu de l'amertume de son âme.

John Barton tressaillit, mais ce n'était pas de crainte. Seulement il sentait qu'il était terrible d'avoir inspiré une haine aussi profonde que celle qui éclatait dans tous les gestes, dans toutes les paroles de M. Carson.

« Quant à être pendu, monsieur, je sais que ce n'est que juste. C'est rude, que je crois, mais je vous dirai, monsieur, continua-t-il avec véhémence, si vous m'aviez fait pendre le lendemain du jour où j'ai commis le crime, je vous en aurais béni à genoux. La mort! Seigneur ! qu'est-ce que c'est en comparaison de la vie? d'une vie comme celle que j'ai menée depuis quinze jours. La vie n'est jamais grand'chose, mais une vie comme celle que j'ai traînée depuis ce soir-là ! dit-il en frémissant. Ah! monsieur, j'ai été sur le point de me tuer bien des fois pour échapper à mes pensées. Je ne l'ai pas fait, et je vous dirai pourquoi. Je ne savais pas si je ne serais pas plus tourmenté encore par le souvenir de mon péché. Oh! Dieu qui est dans le ciel peut seul dire l'angoisse de mon repentir. Je craignais aussi qu'il ne m'accusât de n'avoir pas supporté patiemment le tourment qu'il m'avait envoyé en punition ; tourment bien pis, bien plus terrible que la potence, monsieur, » et il s'arrêta par excès d'émotion.

Puis il reprit : « Je passerais à travers le feu de l'enfer, si je pouvais seulement être débarrassé du fardeau du péché ; quant à être pendu, ce n'est rien du tout. »

Son épuisement l'obligea à s'asseoir. Mary se précipita vers lui. Il semblait ne pas s'être aperçu jusque-là de sa présence.

« Oui, oui, ma fille, dit-il faiblement, est-ce toi! Où est Sem Wilson ? »

Sem s'avança. John Barton parlait d'une voix entrecoupée :

« Mon garçon, tu as eu beaucoup à souffrir pour moi. C'est la plus mauvaise action que j'aie jamais faite de t'avoir laissé porter l'accusation, toi qui n'en savais pas plus que l'enfant qui vient de naître. Je ne te bénirai pas : la bénédiction d'un homme comme moi ne peut servir à rien. Tu aimeras Mary, quoiqu'elle soit ma fille. »

Il se tut, et il y eut un silence de quelques secondes.

Alors M. Carson fit un pas pour sortir; quand il eut la main sur le loquet de la porte, il hésita un instant.

« Vous savez où je vais : tout droit à la police pour envoyer des hommes vous arrêter, misérable. Demain vous répéterez votre histoire à ceux qui peuvent vous envoyer en prison, et sous peu temps vous aurez l'occasion de voir s'il est agréable d'être pendu.

— Oh! monsieur, dit Mary en s'élançant et en saisissant le bras de M. Carson; mon père est mourant. Regardez-le, monsieur. Si vous voulez mort pour mort, elle vous est accordée. Ne l'emmenez pas loin de moi pendant ces dernières heures. Il faut qu'il franchisse seul le seuil de la mort, mais laissez-le moi aussi longtemps que possible. Oh! Monsieur, si vous avez la moindre pitié, laissez-le ici pour mourir. »

John se leva, roide et grave, et répondit :

« Mary, ma fille, je lui appartiens. J'irai mourir où et comme il voudra. Tu as dit vrai, je suis tout près de la mort et peu importe où je finirai ce qui me reste de vie. Il faut que je passe ce temps à lutter dans mon âme pour ma place dans l'autre monde. J'irai où vous voudrez, monsieur. Il est innocent, dit-il en désignant faiblement Sem, et en retombant sur sa chaise.

— Ne craignez rien! On ne peut pas le toucher, » dit Job Legh à voix basse.

Mais au moment où M. Carson allait quitter la chambre sans donner un signe de pitié, il fut de nouveau arrêté par John Barton, qui s'était encore soulevé de dessus sa chaise, et s'appuyait sur Sem en parlant.

« Monsieur, un seul mot! Mes cheveux ont été blanchis par la souffrance, et les vôtres par les années.

— Et n'ai-je point souffert? » demanda M. Carson, comme s'il faisait un appel à la sympathie même du meurtrier de son enfant.

Et le meurtrier de son enfant répondait à l'appel et gémissait dans son cœur de la douleur qu'il avait causée.

« N'ai-je pas assez de souffrances dans l'âme pour blanchir mes cheveux? N'ai-je pas travaillé et lutté jusqu'à mon âge le cœur plein d'espérances qui se rapportaient toutes à mon fils? Je n'en parlais pas, mais n'étaient-elles pas là? J'avais l'air froid et dur, et je l'étais peut-être pour les autres, mais pour lui? qui pourra jamais deviner l'amour que je lui portais? Lui-même n'avait jamais rêvé comment mon cœur battait quand j'entendais ses pas, et combien il était précieux à son pauvre

vieux père ! Et il est mort ! on l'a tué ! Je l'ai perdu pour toujours. Il était mon soleil, et maintenant la nuit m'environne. Oh ! mon Dieu ! console-moi ! console-moi ! » s'écria le vieillard.

Les larmes obscurcirent les yeux de John Barton. Riches et pauvres, maîtres et ouvriers étaient donc frères dans les profondes souffrances du cœur, car c'était là l'angoisse avec laquelle il avait pleuré le fils qu'il avait perdu tout enfant bien des années auparavant. L'homme qui pleurait devant lui n'était plus son maître, un être d'une autre race, son adversaire éternel ; ce n'était plus un ennemi, un oppresseur, mais un pauvre vieillard au désespoir. Et toutes les passions qui avaient poussé John Barton au crime disparurent pour faire place à la concience qu'il avait tué un homme, un frère, et qu'il avait perdu tout droit à consoler celui dont il avait brisé la vie, et dont la douleur lui pénétrait si profondément le cœur.

Il était appuyé sur la table, le cœur brisé. Chaque mouvement convulsif de M. Carson lui donnait un coup de poignard.

« Je ne savais pas ce que je faisais, Job Legh, Dieu m'est témoin que je ne le savais pas ! Ah ! monsieur, dit-il en se jetant presque aux pieds de M. Carson, dites que vous me pardonnez la douleur que je vous ai causée. Peu m'importe la souffrance et la mort, vous le savez ; mais monsieur, pardonnez-moi mes offenses !

— Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » ajouta Job, solennellement comme une prière, et comme si ces paroles lui étaient suggérées par celles dont John avait fait usage.

M. Carson découvrit son visage. Mieux vaudrait affronter la mort que l'expression farouche qui obscurcissait alors sa physionomie.

« Que mes offenses ne me soient pas pardonnées, pourvu que j'obtienne vengeance du meurtre de mon fils ! » dit-il ; et il quitta la maison ; John Barton resta par terre comme un homme mort.

On le releva et on le mit au lit, espérant presque que ce profond évanouissement serait pour lui la fin de toutes les choses de la terre.

Et ceux qui l'entouraient écoutaient alternativement sa faible respiration et tous les pas qui retentissaient dans la rue, parce qu'il leur semblait toujours entendre approcher les officiers de justice.

Quand M. Carson quitta la maison, il était hors de lui, son sang bouillait dans ses veines, sa tête appesantie ne lui permettait même pas de lever les yeux vers l'azur du firmament. Pour raffermir ses pas et pour se

calmer, il s'appuya contre une grille de fer, et il contempla les splendeurs des cieux et les milliers d'étoiles qui y brillaient.

Et sa propre voix retentissait à ses oreilles, comme si les dernières paroles qu'il avait prononcées étaient répétées par les espaces infinis; mais l'écho lui semblait plein d'une inexprimable tristesse.

« Que mes offenses ne me soient pas pardonnées, pourvu que j'obtienne vengeance du meurtre de mon fils ! »

Et à cette voix se mêlaient les murmures d'une voix basse et brisée, qui tout à l'heure le suppliait humblement de pardonner un grand crime :

« Je ne savais ce que je faisais. »

Il y avait quelque souvenir qui se rattachait à ces paroles ; il avait entendu ou lu quelque chose de semblable auparavant. Qu'était-ce donc ? Serait-ce ?...

Et au lieu d'aller à la police, il rentra chez lui, en pensant qu'il serait bien temps de faire arrêter le lendemain cet homme mourant. Et il monta tout droit et en silence dans sa bibliothèque, et y prit la grande Bible de famille, splendidement reliée et dorée, mais dont tous les feuillets étaient encore collés les uns aux autres, tant on s'en était peu servi. Sur la première page étaient écrits les noms de ses enfants et le sien.

« Henry John, fils de John et d'Élisabeth Carson, né le 25 septembre 1815. »

Pour que l'histoire fût complète, il aurait fallu ajouter maintenant la date de sa mort. La page fut bientôt cachée aux yeux du pauvre père par un nuage de larmes.

Et les pensées suivirent les pensées et les souvenirs les souvenirs, depuis le jour où il avait acheté le livre qui était devant lui, pour y écrire la naissance de son fils, né de la veille.

Et sa tête tomba sur le livre ouvert, et les larmes coulèrent sur les pages.

Puis il se releva, et chercha dans l'Evangile ces mots de tendre supplication : « Ils ne savent ce qu'ils font. »

Il était plus de minuit, la maison était rentrée dans le calme le plus profond. Rien ne pouvait troubler le vieillard dans sa recherche inaccoutumée.

Il commença sa lecture au commencement et la continua avec une sorte d'avidité, comprenant pour la première fois ce que signifiaient de telles paroles. Il arriva à la fin, et il trouva les mots de supplication dont le Sauveur le poursuivait.

Il ferma le livre et réfléchit profondément. Et la nuit se passa pour lui dans cette lutte de son bon ange et du démon.

Pendant ce temps-là d'autres veillaient auprès d'un lit de mort. John Barton avait repris sa connaissance, et tantôt parlait d'une voix élevée et rapide dans ce dialecte du comté de Lancaster qu'il avait toujours conservé ; il repassait sa vie, ses chagrins, ses tentations, puis reprenait tout bas d'une voix entrecoupée :

« Je ne le croyais pas si vieux. Oh ! s'il m'avait seulement pardonné !» Puis quelques mots de prière fervente.

Job Legh était retourné chez lui comme terrassé par un coup si inattendu. Mary et Sem assistaient ensemble aux progrès de la mort qui s'approchait. A l'aube du jour, Sem sortit pour aller chercher un remède qu'il croyait propre à adoucir le dernier combat. Pendant son absence, Barton expira : il était tombé en travers du lit, et sa respiration semblait presque éteinte. Mary essaya en vain de le relever, le chagrin et l'épuisement l'avaient rendue trop faible.

Entendant quelqu'un entrer en bas, elle cria à Sem de venir l'aider.

Un pas qui n'était pas celui de Sem se fit entendre sur l'escalier.

Ce fut M. Carson qui ouvrit la porte.

Il souleva le corps épuisé, et l'âme qui s'en allait brilla encore de reconnaissance dans les yeux de l'homme mourant. M. Carson le tenait dans ses bras. John Barton joignit les mains comme pour prier.

« Priez pour nous, dit Mary en tombant à genoux et oubliant dans ce moment solennel tout ce qui avait divisé son père et M. Carson.

— Que Dieu soit apaisé, dit-il ; mon Dieu, pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Et quand ces paroles furent prononcées, John Barton n'était plus qu'un cadavre dans les bras de M. Carson.

Mary s'évanouit ; quand elle revint à elle, elle se trouva soutenue par Sem dans la cuisine. Job et M. Carson causaient tout bas, d'un air grave. M. Carson leur dit adieu et quitta la maison, et Job dit tout haut comme s'il se parlait à lui-même :

« Dieu a exaucé la prière de cet homme. Il l'a consolé. »

UNE RÉCLAME.

Notre ami M. d'Ault-Dumesnil va mieux et nous fait espérer qu'il sera en état d'achever, dans la prochaine livraison du *Correspondant*, l'analyse et l'appréciation des débats auxquels donne lieu en ce moment le projet de loi sur l'enseignement. Nous ajournons donc au 10 mars tout ce que nous aurions à dire sur ce sujet. Cependant, *l'Ami de la Religion* a inséré, dans son numéro du 23 février, un article intitulé : *De l'Éducation publique*, que nous croyons devoir reproduire textuellement, avec ses *italiques*, ses *petites capitales* et ses *plusieurs points.*

Les adversaires du projet de loi sur l'instruction publique ont naguère cité, à l'appui de leurs critiques, quelques pages de l'un des derniers bulletins politiques du *Correspondant*. A ces extraits, qu'il nous soit permis d'en opposer quelques autres, que nous empruntons à un remarquable travail publié en 1845 par le directeur même du *Correspondant*. Voici en quels termes M. Charles Lenormant s'exprimait, à cette époque, dans un opuscule qui a pour titre : *De l'enseignement des langues anciennes.*

« . . . . A part la catégorie toujours restreinte des hommes d'élite, le nombre des bons instituteurs sera toujours à proportion plus considérable parmi les ecclésiastiques..... Cependant la société est aujourd'hui lancée dans une voie différente, *et il lui serait difficile, pour ne pas dire impossible, de revenir sur ses pas..* Un grand système d'éducation publique, dirigé par l'Etat, et confié en énorme majorité à des laïques, est considéré à la fois comme une des principales garanties et comme un des plus importants devoirs de l'unité nationale. *Il existe en faveur de l'Université une opinion puissante, avec laquelle* ON DOIT CAPITULER. » (P. 6-7.)

Le parti des *intraitables* a donc grandement tort de compter M. Lenormant parmi ses adhérents. Nous les invitons à feuilleter, comme nous venons de le faire, l'opuscule de M. le directeur du *Correspondant*. Ils y trouveront les importants passages que voici :

« Nous ne devons pas songer à faire *table rase* à propos de l'enseignement public ; quelque système que nous proposions, *il faudra assurer à l'État une influence considérable*, et si cette nécessité de tout subordonner à l'unité administrative met obstacle à la réalisation de quelques-unes de nos idées, NOUS FERONS MIEUX D'Y RENONCER, si elles n'ont pas un cachet de nécessité absolue, que *d'engager une lutte inutile contre une force toute-puissante.* » (P. 7.)

A la page cent onze du même ouvrage on lit ce qui suit :

« *Je ne réclame pas la liberté comme en Belgique.* Il ne m'est pas démontré que

la *collation des grades par des commissions mixtes électives* donne des résultats aussi sûrs, sous le rapport des lumières, et même sous celui de l'impartialité, que les examens tels qu'ils sont aujourd'hui pratiqués dans nos facultés universitaires..... *Les catholiques les plus exigeants feraient donc volontiers à l'État la concession du privilége de la collation des grades.....*

« L'enseignement ne constitue pas une profession, mais un droit.

« Mais l'enseignement entraîne la publicité de la parole, et cette publicité ne peut avoir lieu sans exciter une émotion qui, par elle-même, suffit pour rendre problématique la conservation de l'ordre; il y a donc des précautions à prendre pour qu'un citoyen puisse professer publiquement; sans exercer une action préventive, l'autorité, qui répond de l'ordre, a droit d'exiger des garanties de la part de ce citoyen.

« *Il faut donc de toute nécessité que le tribunal qui sera juge des garanties à exiger soit de nature mixte*, et que tous les intérêts légitimes y soient représentés, les délégués du gouvernement, ceux des départements, ceux des communes, *le clergé*, la magistrature et le corps enseignant lui-même.....

« Devant ces conseils se présenterait *quiconque voudrait prendre part à l'enseignement* de tous les degrés..... Tous les établissements libres, à quelques mains qu'ils soient confiés, ressortiront naturellement du conseil de surveillance. ICI ON DOIT ÊTRE PRÊT A TOUT SUBIR, même les défiances injustes. On sera nécessairement fort tracassé, surtout dans les premiers temps de la liberté..... Les visites, les inspections, les rapports se multiplieront outre mesure; mais peu à peu l'ordre et la régularité des nouveaux établissements, les bonnes mœurs des élèves qui en seront sortis, l'affection pour les maîtres qu'ils porteront dans le monde..... toutes ces causes d'influence..... finiront par entourer d'une protection puissante les asiles de l'éducation chrétienne. » (P. 111 a 115.)

On le voit donc, si M. Charles Lenormant eût été appelé à faire partie de la commission qui a préparé le projet de loi présenté par M. de Falloux, il n'aurait pas échappé, lui non plus, aux anathèmes des *intraitables!*

L'auteur de ces extraits s'est donné le facile plaisir de faire dire à un écrivain le contraire de ce qu'il pense et de ce qu'il a toujours pensé, en composant un centon de quelques phrases qui ne peuvent être comprises qu'en tenant compte de ce qui les précède et de ce qui les suit. On nous faisait apprendre dans notre jeunesse de beaux vers de Delille, dans lesquels le poëte décrit l'amusement des élèves de de Jussieu, qui, dans les herborisations du célèbre botaniste, arrangeaient des fleurs imaginaires avec des lambeaux arrachés à divers végétaux, et triomphaient quand ils avaient aperçu une nuance d'hésitation dans les yeux du professeur. Nous avons oublié ces vers, et c'est dommage, car la citation irait bien à cette place.

Mes amis de *l'Ami de la Religion* n'ont pourtant pas cru me mettre dans l'embarras; ils savent trop à quel point il m'est facile de sortir du petit réseau qu'ils me tendent. Mais sous leur apparente malice se cache une attention délicate et dont je les remercie. Il m'était souvent venu à l'idée de faire intervenir dans le débat actuel mon écrit sur *l'Enseignement des langues anciennes ;* mais plus je vis, et plus j'ai l'aversion de la

réclame; et d'ailleurs je croyais ce pauvre essai radicalement jugé et oublié. En le publiant, j'avais espéré pouvoir attirer les catholiques sur un terrain qui leur est peu familier, et leur faire prendre l'initiative d'une science à peu près inconnue dans notre pays. Mon attente fut trompée : on me donna force compliments dont je ne me soucie guère, et personne parmi nos amis ne se décida, sur mon exemple, à entamer les questions pédagogiques.

Néanmoins il devait rester quelque chose de ma tentative. En 1847, *le Correspondant* publia un travail sur l'*Organisation de la liberté d'enseignement.* MM. de Fontette, de Champagny, Beugnot, Wilson, F. Béchard, Clappier, Henri et Charles de Riancey, y prirent avec moi une part active. Les idées développées dans l'écrit sur *l'Enseignement des langues anciennes* exercèrent sur ce travail une certaine influence; mais, comme il s'agissait d'une œuvre collective, on n'accepta qu'une partie de mes idées, et je me tins pour honoré et satisfait. Depuis lors, et surtout à dater du moment où la discussion s'est ranimée, j'ai pris soin qu'on ne citât dans *le Correspondant* que le travail sur *l'Organisation de la liberté d'enseignement*, dont je n'ai pas écrit une ligne, et dont une des trois parties a été rédigée par M. le comte Beugnot, le rapporteur du projet de loi actuel.

L'attention que *l'Ami de la Religion* vient d'avoir pour moi me prouve qu'on peut penser encore à mon essai sur *l'Enseignement des langues anciennes.* Je me crois donc autorisé à compléter la *réclame*, en employant la formule : « On en trouve encore quelques exemplaires au bureau du *Correspondant.* » Si quelques-uns de nos nouveaux abonnés veulent y jeter un coup d'œil, ils y verront très-clairement par quels motifs, *au nom même des idées de transaction que je n'ai jamais cessé de soutenir*, je me sens porté à redouter toute apparence d'acquiescement et d'approbation à un projet contre lequel protesteraient au besoin toutes les forces de ma conscience, de mon expérience, de ma raison.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Jésuites au bagne, par Léon AUBINEAU [1].

Le petit volume dans lequel M. Léon Aubineau s'est rendu l'historien des merveilles opérées au bagne de Toulon par le père de Lavigne et ses compagnons est assurément la plus touchante, la plus édifiante, la plus salutaire lecture qu'on puisse faire.

Au récit de ces miracles de la charité et de la grâce, tout cœur chrétien se sentira à la fois ravi, consolé et humilié.

Consolé et ravi des transformations que la miséricorde divine sait opérer dans les âmes même dont l'abjection et la flétrissure semblaient incurables aux yeux du monde; humilié de sa propre froideur devant le zèle et l'amour dont ces pauvres misérables ont été capables quand Dieu a parlé à leurs cœurs.

C'est avec des documents, des lettres émanés des forçats, et expression vive et touchante de leurs sentiments, que ce petit livre a été composé; on trouvera peut-être que l'auteur a été trop sobre de citations.

La mission que les Pères jésuites ont faite ainsi au bagne de Toulon, pendant un mois, à l'époque où le choléra sévissait le plus dans la ville, et qui a produit des fruits si abondants, vient de se renouveler par eux à Brest; elle n'y a pas été moins bénie par le Seigneur.

Prions, et en nous unissant par la pensée à l'ardente charité des prêtres dont les difficultés et les dégoûts ne font que rendre le zèle plus ardent, bénissons l'ordre religieux par lequel il plaît au Seigneur d'accomplir de si grandes choses.

[1] Chez Gaume frères, libraires, 4, rue Cassette.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LE SOCIALISME

DANS

LA SOCIÉTÉ ÉLÉGANTE ET POLIE.

Les classes de la société que la fortune ou l'éducation ont élevées au-dessus des autres ont toujours donné à celles-ci un exemple tour à tour salutaire ou funeste, mais d'une puissance irrésistible. C'est un fait constant, c'est une loi sociale indépendante des temps, des mœurs, des préjugés et même des passions politiques et du triomphe de la démagogie. La supériorité aristocratique (je demande la permission de l'appeler encore ainsi) peut se déplacer, descendre de la noblesse à la bourgeoisie; elle peut devenir un titre de proscription, mais elle continue d'être la supériorité, le point où demeurent fixement attachés les regards de ceux qui sont en bas, le modèle que tous s'efforcent, avec des succès divers, d'imiter. Il ne faut ici ni blâmer ni louer : la foule imite sans calcul, sans raisonnement, et même sans admiration pour son modèle; elle suit son instinct.

Ce n'est donc pas contre les hommes ignorants et grossiers qu'il faut être en défiance, mais contre les hommes instruits et polis. Ce n'est jamais par les premiers, c'est toujours par ceux-ci que les plus monstrueuses erreurs font leur chemin dans le monde. Et nous n'en exceptons même pas les doctrines sauvages qui sont aujourd'hui l'effroi de la société élégante et polie : c'est à la société élégante et polie que nous devons le socialisme.

Assurément le socialisme ne s'est pas introduit dans les salons sous les mêmes dehors que dans l'atelier. On prend un costume différent selon les gens qu'on visite, on tient un différent langage, mais on porte partout les mêmes tendances et les mêmes principes; chacun de nous

conserve en tous lieux tout ce qui constitue son individualité morale et demeure partout le même homme.

Ainsi le socialisme est le même dans le salon ou dans l'atelier. C'est toujours la paresse, j'ai presque dit la lâcheté et la convoitise. C'est la révolte contre la loi faite au premier homme, la loi du travail, inscrite à la première page de nos livres saints, et inscrite partout dans la nature. C'est la révolte contre la loi chrétienne de l'asservissement du corps par l'âme.

Dans cette société intime de l'âme et du corps, il doit y avoir une autorité. Tant que dure la société, jusqu'à la mort de l'homme, jusqu'à la séparation de l'âme et du corps, l'autorité est disputée par les deux compétiteurs. C'est pour cela que la paix parfaite n'est point de ce monde : comment les hommes pourraient-ils vivre en paix les uns avec les autres, quand aucun d'eux ne peut vivre en paix avec lui-même? Dans l'état chrétien, l'âme, en possession de l'autorité, doit sans cesse prévoir et prévenir, et souvent, malgré toute sa prudence, réprimer les révoltes du corps ; dans l'état sauvage, le corps tyran de l'âme (je ne veux plus me servir ici de ce grand nom de l'autorité), le corps est en lutte perpétuelle avec cette noble esclave qui veut briser ses fers.

Cependant l'âme n'est pas esclave à demi. Comme elle subit l'ignominie de l'esclavage, elle doit en avoir les bénéfices qui achèveront de la dégrader. Elle doit être dispensée de prévoir.

Etre dispensé de prévoir ! c'est la chaîne la plus forte qui attache l'esclave, toujours assuré de son pain et de son gîte, au maître qui prévoit et qui s'inquiète pour lui de sa nourriture, de ses vêtements et de l'étable où ce bétail humain pourra s'étendre et dormir.

Prévoir doit être le devoir et l'honneur de celui qui commande. Mais le corps, qui est fait pour l'obéissance et non pour le commandement, ne peut pas prévoir. Et c'est pour cela que cette société malheureuse de l'âme et du corps, où les rôles sont intervertis, ne peut plus trouver la prévoyance au-dedans d'elle-même ; car l'âme dans son abaissement, dans son avilissement, ne pourrait plus prévoir, c'est-à-dire voir d'avance, voir de loin, et, pour cela, voir de haut. Et d'ailleurs, à quoi sert de prévoir à qui n'a pas l'autorité pour préparer et pour prévenir? L'âme verrait en vain ses besoins et les besoins prochains du corps ; en vain elle commanderait au corps de travailler pour en assurer la légitime satisfaction, le corps a horreur du travail et n'obéit plus à l'âme. En vain elle voudrait s'imposer une tâche ; l'âme ne s'obéit plus à elle-même. Et ainsi la société de l'âme et du corps ne pouvant plus trouver la prévoyance ni dans le corps, qui en est incapable par nature, ni dans l'âme, qui en est devenue incapable depuis sa déchéance, ou n'y trouvant

plus, ce qui est la même chose, qu'une prévoyance désarmée d'autorité, cherche au-dehors une prévoyance plus sérieuse et plus efficace.

Cette prévoyance cherchée au-dehors, réclamée de l'Etat, c'est le socialisme.

Cette autorité, qui fait la prévoyance efficace, est l'autorité qui doit appartenir à l'âme sur le corps, non l'autorité qui doit appartenir à l'Etat ou au Pouvoir public sur l'individu.

Cette aliénation consentie par l'âme ne peut jamais être légitime; toute aliénation d'autorité est illégitime de soi ; les dépositaires de l'autorité, l'âme comme les pouvoirs extérieurs, n'en sont pas les propriétaires; l'autorité n'appartient qu'à Dieu, qui la délègue et qui ne peut pas l'aliéner..... Qui pourrait, en effet, lui proposer quelque chose en échange? et que pourrait-on lui proposer?

L'exercice illégitime de l'autorité constitue la tyrannie. Pascal le dit avec son éloquente concision :

« La tyrannie consiste au désir de domination universelle et HORS DE « SON ORDRE [1]. »

Le socialisme attribue à l'Etat une domination *hors de son ordre*. Et c'est pour cela qu'il n'est pas seulement une anarchie épouvantable, mais en même temps la plus odieuse des tyrannies.

M. le comte de Champagny a exposé, dans la dernière partie de son beau travail, encore présent à la mémoire des lecteurs du *Correspondant* [2], tout ce qu'a fait l'Etat pour étendre sa domination *hors de son ordre*. Je veux essayer d'indiquer aujourd'hui ce qu'a fait la société, et je le répète à dessein, la société élégante et polie, pour étendre aussi cette domination de l'Etat *hors de son ordre*. Le récit des révolutions de ce peuple qui repousse *un roi tout pacifique*, exige à la place un maître *qui se remue*, et trouve enfin un tyran qui dévore ses sujets, ce récit n'est une fable que parce qu'il s'agit d'un peuple de grenouilles.

On ne veut un maître *qui se remue* que pour être soi-même dispensé de se remuer. Chacun veut se décharger sur l'Etat de tous ses soins, de toutes ses sollicitudes, de tout ce qui constitue sa tâche et ses charges personnelles. Chacun veut que l'Etat lui assure une existence, sinon magnifique, au moins de cette médiocrité dorée que demandait Horace. Chacun veut que l'Etat lui arrange sa vie pour n'avoir plus à se donner que la peine de vivre.

Mais la société élégante et polie n'a jamais formulé sa paresse en système philosophique, et le prolétariat l'a fait.

[1] *Pensées*, article XXIV, § 18.
[2] *Un examen de conscience.*

Les exigences de la société élégante et polie n'ont jamais rencontré de résistance : pourquoi des réclamations, si bien et si facilement accueillies, auraient-elles cherché un appui superflu dans des théories au moins contestables ?

Les exigences du prolétariat ont rencontré une invincible opposition, non pas dans le mauvais vouloir des hommes, mais dans la nature des choses et dans l'impossibilité absolue de satisfaire les droits inventés et proclamés par le socialisme doctrinal.

J'ai voulu signaler d'abord cette différence pour en préciser la valeur. Cette différence tient uniquement aux circonstances, non aux hommes, non aux tendances, non aux principes.

La bourgeoisie, et plus particulièrement ce que les socialistes du lendemain appelaient la veille *le pays légal,* exerçait, sans avoir jamais connu les formules du socialisme, exerçait dans toute sa rigueur *le droit au travail.* Or, le fameux marché proposé par M. Proudhon [1] dit assez ce qu'est un droit dont la reconnaissance équivaut à l'abolition de la propriété.

Le pays légal, au lieu d'assurer l'avenir de ses fils par ses propres sacrifices et par une éducation sérieuse qui leur permît d'aborder résolument les difficultés de la vie, demandait pour eux à l'Etat des emplois rétribués qui les dispensaient de s'inquiéter et de prévoir. Les fonctions, on l'a dit assez, sans prendre garde toutefois au principe funeste qui était au fond de tout cela, les fonctions ont été choisies pour les hommes, non les hommes pour les fonctions. Satisfaire ces exigences fut pendant dix-huit ans le grand art de la politique. La Restaura-

[1] Il est curieux de rapprocher du mot de M. Proudhon les paroles récemment prononcées par M. Emile de Girardin, candidat à l'Assemblée législative, devant le comité socialiste démocratique :

« *Le citoyen président.* — Comment entendriez-vous le droit au travail ?

« *Le citoyen Emile de Girardin.* — Cette question est vaste, mais je me crois « dispensé d'entrer dans de nombreux détails. J'ai fait réimprimer ce matin ce « que j'ai écrit sur cette question. Aucun gouvernement n'a le droit de nier le « droit au travail, quand il proclame le droit à l'assistance. Le droit à l'assistance « n'est que le droit de vivre sans rien faire ; le droit de vivre en travaillant n'est-il « pas plus sacré ? »

Cette préférence donnée par M. Emile de Girardin au droit au travail sur le droit à l'assistance que proclame la nouvelle constitution, n'est-elle pas trop fondée ? A la honte pour une loi constitutive d'ouvrir pour certains citoyens un droit sur la propriété d'autrui, n'est-ce pas ajouter une honte nouvelle que de faire de ce droit le privilége de la fainéantise ?

Cependant, pour être juste, il faut reconnaître que le droit au travail et le droit à l'assistance ne sont au fond que la même chose sous deux noms différents.

tion est tombée pour avoir dédaigné ce moyen de gouvernement; la monarchie de Juillet est tombée pour l'avoir employé.

Je ne veux faire ici le procès ni à la Restauration ni à la monarchie de Juillet. J'aime ce fier dédain de la Restauration pour de tels moyens; je regrette seulement qu'elle n'ait pas travaillé davantage à faire disparaître ces exigences qu'elle ne voulait point subir. La monarchie de Juillet a vu contre quel écueil la Restauration s'était brisée; pour l'éviter, elle s'est jetée aveuglément du côté opposé, où elle s'est brisée à son tour contre un autre écueil. Les emplois publics précédemment établis n'ont pas suffi longtemps aux besoins toujours croissants du pays légal : il a fallu suivre le mouvement ascensionnel de ces besoins dans la multiplication des emplois publics. Il a fallu pourvoir tous les fils de famille de la bourgeoisie. La politique, non les nécessités administratives, décidait la création des fonctions nouvelles.

La même tendance et le même principe, mais formulé cette fois en *droit au travail*, ont, au lendemain du 24 février, donné naissance aux *ateliers nationaux*, dans lesquels l'Etat assurait un salaire aux ouvriers comme il avait fait pendant dix-huit ans dans les administrations pour les fils du pays légal.

Je cherche, mais je n'aperçois aucune différence essentielle entre les bureaux d'un ministère et un atelier national.

Je le dis encore : je ne veux point faire son procès au gouvernement de Juillet. Il eût été sans doute plus honorable de repousser ces exigences que de courber la tête et de s'y soumettre. Mais il eût été insensé, pour vouloir imiter la généreuse résistance du gouvernement précédent, de suivre la Restauration jusque dans l'abîme où elle venait de disparaître.

La dernière monarchie était d'ailleurs moins libre à cet égard que son aînée. Elle subissait la loi fatale que lui imposait son origine. Elle cherchait partout des adhésions. Elle entretenait cette funeste habitude de la bourgeoisie de ne voir de moyens d'existence pour ses fils que dans les fonctions publiques. Napoléon en avait trouvé le germe dans les lois et surtout dans l'esprit révolutionnaires. Troisième souverain de sa race, — pour me servir de son hypothèse [1] — il eût étouffé ce germe dans ses mains puissantes. Fondateur d'une dynastie, il appliqua ses soins à le développer.

Les gouvernements nouveaux, qui n'ont de racine ni dans les traditions ni dans les grands intérêts nationaux, sont obligés pour s'établir de chercher un appui dans les intérêts particuliers. Napoléon créa un

[1] « Ah! si j'étais seulement mon petit-fils!... »

peuple de fonctionnaires pour se faire un peuple de partisans. Son génie aurait volontiers choisi pour devise, dans l'organisation administrative de notre pays, ce mot : *simplifier ;* chef de race, il dut en prendre un autre : *compliquer*.

Le droit au travail et aux emplois publics était si bien entré dans les mœurs de la bourgeoisie, du pays légal, de la société élégante et polie, que pour combattre le principe du cumul des fonctions publiques, on ne se plaçait presque jamais au point de vue de l'intérêt public, qui seul peut décider une telle question, mais au point de vue des solliciteurs ajournés et impatients. Est-il juste, demandait-on, qu'un seul homme occupe deux places quand tant d'autres n'en peuvent pas obtenir une ?

Les théoriciens du communisme raisonnent-ils autrement ?

Il semblait que la principale utilité des fonctions publiques fût de faire vivre ceux qui les remplissaient. C'est avec cette préoccupation qu'étaient critiqués les choix du gouvernement, sinon dans la presse, au moins dans les salons. Pourquoi, disait-on, pourquoi avoir donné cette préfecture à celui-ci qui est *déjà* si riche, plutôt qu'à celui-là qui n'a point de fortune et qui est chargé d'une nombreuse famille ?

La révolution de Février a eu ceci de bon, qu'elle nous a un peu corrigés sous ce rapport et que nous comprenons mieux aujourd'hui que certaines fonctions ont été instituées pour l'intérêt de la société, non pour l'intérêt des fonctionnaires. Personne, que je sache, n'a encore songé à demander pourquoi le commandement militaire de Paris et de sa province a été confié au général Changarnier plutôt qu'à un autre, par exemple, à quelque vieux général infirme, impotent, mais père de famille besoigneux.

Les socialistes, ceux du salon comme ceux de l'atelier, disent sans cesse : l'Etat ! l'Etat ! Mais l'Etat doit se défier de ces partisans intéressés. Ils ne viennent point lui apporter une force nouvelle. La chose à laquelle ils songent le moins, est l'intérêt de l'Etat. Ils ne songent qu'à eux-mêmes. Ce sont des affamés qui ne viennent à lui que pour le dévorer[1].

Cependant, pourvoir à l'existence de sa famille n'est pas l'unique

[1] De tout ce qui vient d'être dit il semble résulter que le principe démocratique proclamé par le gouvernement provisoire (*Rapport au Gouvernement provisoire par M. Garnier-Pagès, ministre des finances*, 9 mars 1848), qui veut que toutes les fonctions soient rétribuées pour être accessibles à tous les citoyens, est favorable au développement du socialisme autant que funeste aux intérêts des classes laborieuses... Je ne dis pas le contraire ; et je crois même que dans un grand pays, où les arts industriels sont arrivés à un certain degré de perfectionnement, le socialisme doit être la conséquence nécessaire de l'état démocratique.

tâche de l'homme. Il doit aussi pourvoir à l'éducation de ses enfants. Ici encore on recourt à l'Etat. On s'en remet à lui de ces soins doux et sacrés que l'amour seul sait donner. On ne s'informe guère ni de la science ni de la moralité des maîtres : ils enseignent au nom de l'Etat, cela suffit.

Cette lâche insouciance des familles a fait la fortune de l'Université impériale, qui a eu dans notre siècle le même succès que l'ancienne Université de Paris avait au temps de nos pères.

Mais l'ancienne Université enseignait au nom de l'Eglise, à laquelle elle était soumise. L'Université impériale n'est soumise qu'à l'Etat, devant lequel toutes les croyances et tous les cultes sont égaux, et à la loi dont un de ses admirateurs a vanté l'athéisme.

Pour l'Université impériale, le succès est venu, comme je viens de le dire, de la criminelle insouciance des familles, non de leurs sympathies. Aux plus beaux jours de sa puissance, l'Université n'a jamais été populaire. Ce qui a fait depuis dix ans sa force contre tant d'attaques trop justifiées par son enseignement, ce qui l'a bien mieux défendue que tous les discours de ses membres les plus éloquents, assis dans nos assemblées délibérantes et dans les conseils du gouvernement, ç'a été — il faut savoir regarder la vérité en face — ç'a été l'impopularité de la liberté d'enseignement, ç'a été l'effroi des pères de famille devant les devoirs nouveaux que la liberté apporte avec elle.

L'Etat leur aurait rendu la direction de leurs enfants ! C'était un avenir plein de soin, plein d'embarras, plein d'inquiétudes, auquel ils ne pouvaient songer sans en être épouvantés.

Et aujourd'hui, ces mêmes hommes protestent, quand les socialistes résolus demandent que l'enseignement primaire donné par l'Etat soit obligatoire !

La nature s'est réveillée en entendant ces théories monstrueuses qui arrachent l'enfant aux soins, à la sollicitude, à l'amour de la famille, pour en faire la chose de l'Etat. Et ce que quarante ans de pratique n'avaient pu faire, deux années de propagande l'ont fait : elles ont inspiré l'horreur de ces doctrines qui brisent les liens à la fois les plus forts et les plus tendres ; elles ont ruiné l'Université dans l'esprit public, elles ont popularisé le principe de la liberté de l'enseignement.

Je voudrais pouvoir ajouter qu'elles ont réformé cette pratique détestable et lâche des familles, et que maintenant on ne s'en remet plus à l'Etat, mais à soi-même, du choix des maîtres auxquels on confie ses enfants... Hélas ! on continue de faire, sans même y prendre garde, ce que maintenant l'on condamne.

Il n'y a plus guère que ces deux devoirs dont le monde ne permette

pas un oubli complet, l'entretien de la famille et l'éducation des enfants. Les socialistes ne désavoueraient point la façon dont la bourgeoisie s'en acquitte depuis vingt ans.

Mais l'activité humaine ne s'exerce pas seulement par l'accomplissement du devoir, elle s'exerce encore par la recherche du plaisir.

C'était un saint et ineffable plaisir que goûtaient saint Augustin et sainte Monique, quelques jours avant que la mort de celle-ci les séparât ici-bas, lorsque oubliant les choses passées et les choses présentes, conversant de Dieu et de la vie éternelle, soupirant amoureusement après la patrie céleste, ils y touchèrent un instant par un élan du cœur[1].

C'est à un coupable plaisir que courent toutes les passions de l'homme, l'orgueil, l'ambition, la vengeance, la fureur bestiale qu'on appelle improprement l'amour, et jusqu'à l'avarice qui s'interdit tous les autres plaisirs pour le plaisir d'acquérir, d'entasser, d'amasser ce que l'homme ne peut jamais s'approprier qu'imparfaitement, ce qu'il ne peut jamais s'incorporer à lui-même et ce qu'il ne peut pas emporter avec lui.

L'homme recherche et goûte le plaisir par toutes ses facultés et par tous ses sens. C'est là ce qui fait la diversité du plaisir spirituel ou sensuel, saint ou criminel, délicat ou grossier, doux ou violent.

Le premier effet de la domination de l'âme sur le corps, doit être de nous donner le goût des plaisirs spirituels et le dégoût des plaisirs sensuels.

Les saints aimaient le plaisir, c'est-à-dire un état où l'homme se plaît, autant que nous pouvons l'aimer nous-mêmes. Ils étaient conviés à faire tout ce qu'ils ont fait au delà du devoir, par l'attrait du plaisir. Dans l'accomplissement même du devoir, ils ont trouvé le plaisir, l'austère plaisir de la vertu, de l'obéissance, de la soumission à la volonté divine, ce plaisir que peut éprouver un enfant à soumettre sa volonté à la volonté de son père bien-aimé.

Chez eux, l'autorité de l'âme sur le corps était absolue. Ils n'ont recherché que les plaisirs de l'âme, ils ont fui les plaisirs sensuels qui compromettent toujours la domination de l'âme sur le corps.

Cette domination spirituelle était bien moins parfaite dans la société du XVII[e] siècle que chez les saints. Aussi la recherche des plaisirs spirituels, qui était encore la grande affaire de ce temps-là, n'excluait-elle pas la recherche des plaisirs sensuels et grossiers.

Mais si le corps domine et tient l'âme dans la servitude, l'homme ne

[1] *Et dum loquimur et inhiamus illi, adtigimus eam modice toto ictu cordis.* Conf., lib. IX, cap. X, § 4.

recherchera que les plaisirs du corps et méprisera les plaisirs de l'âme.

Ainsi fait le socialisme. Il promet tout au corps, rien à l'âme. Pour lui l'âme semble même ne pas exister.

Quand l'âme n'est plus comptée pour rien, quand ses droits sont méconnus, ses devoirs disparaissent avec ses droits.

C'est-à-dire que le sentiment et la notion même du devoir disparaissent d'entre les hommes. Il ne peut pas exister de devoir pour le corps, mais seulement des appétits et des instincts. Qui a jamais imaginé que les animaux eussent des devoirs?

Le devoir ainsi supprimé, la société humaine s'écroule aussitôt par la disjonction de ses éléments.

Le devoir et le droit qui n'est que la corrélation du devoir d'autrui, le devoir et le droit n'étant plus, la propriété n'est plus, la famille n'est plus, la société n'est plus.

C'est ainsi que le socialisme est la négation même de la société.

Dans son aversion pour le socialisme, le monde élégant et poli aime à répéter que le socialisme n'est que la satisfaction promise à tous les ignobles appétits du corps, l'avilissement de l'homme jusqu'à la bête.

On surprendrait bien le monde élégant et poli si on lui disait que lui-même ne compte plus l'âme pour rien, qu'il ne recherche comme le socialisme que les plaisirs sensuels et n'est préoccupé que de ces appétits immondes qui nous sont communs avec les bêtes.

La société élégante et polie prend l'ombre pour la réalité. Elle croit aimer les lettres et les arts et tous les nobles plaisirs de l'intelligence. Elle n'aime que les plaisirs des sens; elle n'accueille les lettres et les arts qu'à la condition qu'ils ne lui parleront pas d'autre chose.

L'art qu'elle préfère, c'est la musique, le plus sensuel de tous les arts. L'art autrefois si chrétien de la peinture a abjuré la foi et les traditions qui ont fait si longtemps sa gloire, pour se prostituer aux plaisirs de la société élégante et polie, dans la reproduction de tout ce qui peut réveiller et caresser les désirs des sens. Prostitution perdue! Cette société paraît délaisser tous les jours davantage l'art qui fut celui de Raphaël et du Corrège, pour l'art païen de la sculpture qui a, depuis quelques années surtout, répondu à cette préférence par des œuvres qui la justifient.

Et la poésie, la sainte poésie a-t-elle protesté contre ces goûts honteux de la société élégante et polie?... Elle s'est vendue, elle s'est livrée pour des applaudissements!

Autrefois — et il n'y a encore que trente ans de cela — la poésie parlait de Dieu, de l'âme, de ses aspirations vers l'infini, du dévouement, de la patrie, de la gloire, de l'amour, cette union mystérieuse des

âmes[1]..... Elle répète bien encore le nom de l'amour, mais pour le blasphémer, pour le prostituer avec elle au délire des sens.

Sans doute je ne dis pas cela de tous les poëtes sans exception, ni même de tous les poëtes de talent ou de génie. Je le dis de tous les poëtes que la société élégante et polie aime et applaudit. Je le dis du poëte qu'elle préfère et dont elle a fait son poëte d'adoption, M. Alfred de Musset.

M. Alfred de Musset ne connaît d'autres biens dans la vie que l'Aï, des chevaux et des maîtresses :

Oui, la vie est un bien, la joie est une ivresse ;
Il est doux d'en user sans crainte et sans soucis ;
Il est doux de fêter les dieux de la jeunesse,

De couronner de fleurs son verre et sa maîtresse,
D'avoir vécu trente ans comme Dieu l'a permis,
Et, si jeunes encor, d'être de vieux amis.

Sonnet[2].

Vous avez raison de dire *vieux amis :* une telle vie fait vieillir vite pour le désenchantement, pour le découragement, pour le dégoût de la vie.

Veut-on savoir ce que c'est qu'une maîtresse pour ces vieux jeunes gens ? Qu'on le demande à ces vers que j'ose tout au plus indiquer, que je ne peux pas reproduire ici et qui pourtant sont populaires, ceux dans lesquels M. Alfred de Musset a chanté *l'Andalouse*[3], la marquesa d'Amaëgui.

Une maîtresse, c'est un corps souple, un sein bruni, une jambe ronde, une riche chevelure ; c'est encore une mitaine blanche, un corset de satin, un brodequin noir, un bas de soie... Mais ce n'est pas une femme.

Cependant M. Alfred de Musset dit ailleurs :

Dans un objet aimé qu'est-ce donc que l'on aime ?

[1] J'ouvre les *Méditations* de M. de Lamartine, et j'y trouve : L'Immortalité, — La Providence à l'Homme, — L'Enthousiasme, — La Retraite, — La Gloire, — L'Homme (à lord Byron), — Le Lac, — La Prière, — La Foi, — Le Génie, — La Semaine sainte, — Le Chrétien mourant, — Dieu (à M. l'abbé F. de la Mennais), — Le Passé, — Le Poëte mourant, — L'Esprit de Dieu, — L'Ange, — La Liberté, — Le Crucifix ; et tant d'autres.

J'ouvre le recueil des *Odes* de M. Victor Hugo, et j'y trouve : L'Histoire, — La Liberté, — Moïse sur le Nil, — Le Dévouement, — Le Génie, — L'Ame, — L'Ante-Christ, — Jéhovah, — A l'ombre d'un enfant, — Son nom, — La Vendée, — Louis XVII ; et tous ces vers vengeurs du crime inspirés à un *enfant sublime* par les malheurs de la patrie.

[2] *Poésies nouvelles* (1840-1849), page 56.

[3] *Contes d'Espagne et d'Italie.*

Est-ce du taffetas ou du papier gommé?
Est-ce un bracelet d'or, un peigne parfumé ?
Non; — ce qu'on aime en vous, madame, c'est vous-même [1].

Mais *vous-même* ici, c'est votre corps; car M. Alfred de Musset dit cela incidemment, comme raison à l'appui de l'éloge qu'il est en train de faire de la nudité, et il ajoute immédiatement :

La parure est une arme, et le bonheur suprême,
Après qu'on a vaincu, c'est d'avoir désarmé.

Ai-je besoin de dire maintenant que le premier effet de ce sensualisme est de rendre le poëte incapable de comprendre et de sentir la pudeur, et par conséquent de la louer? Il essaie cependant de le faire :

Mais des trésors secrets l'instinct fier et pudique
Vous couvrit de rougeur, comme un voile jaloux [2].

Louer ainsi la pudeur, c'est la blesser.

J'ajouterai, dût s'en offenser l'admiration si légitime à d'autres égards qu'inspire M. Alfred de Musset, j'ajouterai que le poëte a perdu dans ce sensualisme jusqu'au sentiment de la poésie.

On lui demande : *Qu'est-ce que la poésie?* Et il répond :

Chasser tout souvenir et fixer la pensée,
Sur un bel axe d'or la tenir balancée,
Incertaine, inquiète, immobile pourtant;
Eterniser peut-être un rêve d'un instant;
Aimer le vrai, le beau, chercher leur harmonie;
Ecouter dans son cœur l'écho de son génie;
Chanter, rire, pleurer, seul, sans but, au hasard;
D'un sourire, d'un mot, d'un soupir, d'un regard,
Faire un travail exquis, plein de crainte et de charme,
Faire une perle d'une larme;
Du poëte ici-bas voilà la passion,
Voilà son bien, sa vie, et son ambition [3].

Tous ces traits sont bien vieux; un seul est nouveau, appartient à M. Alfred de Musset et caractérise sa poésie, dont tout le reste n'est qu'une éloquente condamnation : ... *Seul, sans but, au hasard.*

Ainsi va le poëte, ou du moins il le croit; car sa volonté (j'entends celle de son âme) ne le dirige plus. Il assiste un soir à une représentation du *Misanthrope*; il admire cet *amour pour l'âpre vérité*, cette *mâle gaîté si triste et si profonde*, et il se demande : *Est-ce assez d'admirer?* Il se dit qu'enfin il est temps

De sortir de ce siècle, ou d'en avoir raison;

[1] *Un Spectacle dans un fauteuil.* — Namouna.
[2] *Poésies nouvelles* (1840-1849). — Jamais.
[3] *Poésies nouvelles* (1840-1849).

Car à quoi comparer cette scène embourbée,
Et l'effroyable honte où la muse est tombée [1] ?

Il veut ramasser le fouet de la satire, habiller de noir l'homme aux rubans verts, et lui donner mieux qu'un méchant sonnet pour émouvoir sa bile. Il veut, à défaut du génie de Molière, avoir son courage et son indignation.

Cependant il lorgne çà et là, et il découvre à la galerie *un cou svelte et charmant*. Le spectacle fini, l'inconnue se lève, sort, et quand elle est arrivée au seuil de sa maison, le poëte s'aperçoit qu'il l'a suivie :

Hélas! mon cher ami, c'est là toute ma vie;
Pendant que mon esprit cherchait sa volonté,
Mon corps savait la sienne et suivait la beauté.

Le poëte ne va pas *sans but, au hasard*. Son but, c'est le plaisir de ses sens, c'est sa vue réjouie par un *cou svelte et charmant* et de *longs cheveux noirs*. Son guide, c'est, comme il le dit lui-même, la volonté de son corps.

Mais les suites qu'il se promettait de faire au *Misanthrope?* Cette *Soirée perdue* est une soirée de juillet 1840, et je ne crois pas que depuis cette époque M. Alfred de Musset ait donné à la scène d'autres nouveautés que *Louison* et le proverbe *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*.

C'est bien moins à ses éminentes qualités poétiques qu'à ces peintures toujours voluptueuses et si souvent lascives dont ses vers, et sa prose comme ses vers, sont remplis, que M. Alfred de Musset doit la préférence que la société élégante et polie lui a donnée sur tous ses contemporains et la vivacité passionnée avec laquelle elle a pris parti pour lui, même dans ses erreurs littéraires.

Elle a délaissé le créateur de cette poésie sensuelle pour le continuateur. Il est vrai que le créateur, qui avait précédemment trahi la muse chrétienne de ses jeunes années pour aller demander d'autres inspirations aux sérails et aux harems de l'Orient, a lui-même délaissé aussitôt cette poésie indigne d'un vrai poëte, et comme les *Orientales* avaient succédé aux *Odes*, les *Feuilles d'automne* succédèrent aux *Orientales*.

Il ne faut être injuste pour personne, pas même pour ceux qui viennent de tomber. Il faut savoir reconnaître dans les poésies contemporaines de *Notre-Dame de Paris* et du *Roi s'amuse*, et jusque dans les dernières poésies de M. Victor Hugo, le sentiment altéré, j'en conviens, je le déplore, mais le sentiment chrétien de ses premières *Odes*. Tant

[1] *Poésies nouvelles* (1840-1849). — Une Soirée perdue.

d'erreurs n'ont pu effacer tout à fait cette divine empreinte laissée par une éducation chrétienne et par la foi. M. Victor Hugo voudra-t-il, et, s'il le veut, pourra-t-il faire ce dernier sacrifice à l'alliance politique qu'il vient de contracter? Je ne sais; mais je sais que, jusque dans ses derniers recueils (je parle de ses recueils de poésie), M. Victor Hugo est demeuré, non pas sans doute un poëte irréprochable, mais un poëte encore chrétien [1], et par conséquent un poëte social, non socialiste. Cela est si vrai, que la première fois qu'il a tendu la main aux socialistes il a dû se mettre en contradiction formelle avec lui-même [2].

[1] Voyez surtout dans son dernier recueil (*les Rayons et les Ombres*) le morceau : *Regard jeté dans une mansarde*. Voyez dans le recueil précédent (*les Voix intérieures*) la seconde et la troisième partie du morceau : *Dieu est toujours là*, où se trouvent ces beaux vers :

Ils ont beau traîner sur les claies
Ce Dieu mort dans leur abandon;
Ils ne font couler de ses plaies
Qu'un intarissable pardon.

[2] Ainsi le poëte qui, devenu tribun, protestait, le 9 juillet dernier, contre *l'aumône qui dégrade*, avait toujours, mais surtout dans ses derniers recueils, dans les *Feuilles d'automne* et dans les *Voix intérieures*, avait toujours invoqué la charité chrétienne pour tous ceux qui pleurent et demandé *l'aumône* pour tous ceux qui ont faim :

L'ardente charité que le pauvre idolâtre!
Mère de ceux pour qui la fortune est marâtre,
Qui relève et soutient ceux qu'on foule en passant,
Qui, lorsqu'il le faudra, se sacrifiant toute,
Comme le Dieu martyr dont elle suit la route,
Dira : « Buvez! mangez! c'est ma chair et mon sang. »

. . . .
Donnez, riches! L'aumône est sœur de la prière.
. . . .
. . . .
Donnez! afin que Dieu, qui dote les familles,
Donne à vos fils la force et la grâce à vos filles;
Afin que votre vigne ait toujours un doux fruit;
Afin qu'un blé plus mûr fasse plier vos granges;
Afin d'être meilleurs; afin de voir les anges
Passer dans vos rêves la nuit!

Donnez! il vient un jour où la terre nous laisse;
Vos aumônes là-haut vous font une richesse.
. . . .
. . . .
Donnez! pour être aimés du Dieu qui se fit homme,
Pour que le méchant même en s'inclinant vous nomme,
Pour que votre foyer soit calme et fraternel;

M. Victor Hugo est demeuré chrétien peut-être même à son insu. Si j'en crois ses préfaces, il veut être rationaliste. Il est chrétien, chrétien révolté, mais chrétien par ses idées, qu'il n'a tirées ni de sa raison ni de la raison d'aucun rationaliste, qu'il a tirées de l'Evangile. La

Donnez! afin qu'un jour, à votre heure dernière,
Contre tous vos péchés vous ayez la prière
D'un mendiant puissant au ciel.

Pour les pauvres.

Et depuis :

Cet ange qui donne et qui tremble,
C'est l'aumône aux yeux de douceur,
Au front crédule, et qui ressemble
A la foi dont elle est la sœur!

« Je suis la Charité, l'amie
« Qui se réveille avant le jour,
« . . . .
« . . . .
« Je suis fille de la prière;
« J'ai des mains qu'on ouvre aisément.
. . . .
. . . .
« Je prie, et jamais je n'ordonne.
« Chère à tout homme, quel qu'il soit,
« Je laisse la joie à qui donne
« Et je l'apporte à qui reçoit. »

O figure auguste et modeste,
Où le Seigneur mêla pour nous
Ce que l'ange a de plus céleste,
Ce que la femme a de plus doux!

Oh! voilà surtout ceux qu'elle aime!
Faibles fronts dans l'ombre engloutis!
Parés d'un triple diadême,
Innocents, pauvres et petits!

Ils sont meilleurs que nous ne sommes!
Elle leur donne en même temps,
Avec le pain qu'il faut aux hommes,
Le baiser qu'il faut aux enfants!
. . . .
. . . .
. . . .
« Oh! donnez-moi pour que je donne!
« J'ai des oiseaux nus dans mon nid.
« Donnez, méchants, Dieu vous pardonne!
« Donnez, ô bons, Dieu vous bénit!

Dieu est toujours là.

foi n'est pas morte chez le poëte de *Moïse sauvé des eaux*, puisqu'il a si bien chanté le Dieu qui *est toujours là*, qui

..... sur les familles souffrantes,
L'hiver, l'été, la nuit, le jour,
Avec des urnes différentes,
..... verse à grands flots son amour!

Ce mystère de la foi qui se survit à elle-même n'est peut-être pas inexplicable.

Les intérêts présents qui nous préoccupent, une autre gloire que celle que Dieu a promise au renoncement à soi-même, une autre gloire qui nous appelle, un autre avenir que l'avenir éternel, un autre avenir qui nous demande toutes nos pensées et toutes nos sollicitudes, le monde qui nous distrait, le succès qui nous étourdit, et pardessus tout cela notre lâcheté, notre horreur pour ce rude travail intérieur qui ne souffre point de repos, qui ne permet point de reprendre haleine, et, après notre lâcheté, le découragement né de la vue de ses funestes effets : voilà ce qui ôte à la foi son aliment nécessaire, voilà ce qui lui retire tous nos soins, et voilà ce qui arrête tous ses progrès et la fait dépérir. Comme une plante privée de rosée et délaissée par celui qui la cultivait, languit et se dessèche sur sa tige, mais ne meurt pas tout à fait et donne encore quelques fleurs, promesses trompeuses de fruits qui ne mûriront jamais ; ainsi, la foi ne périt pas entièrement au fond du cœur, malgré l'oubli, malgré l'infidélité, malgré d'autres attachements, souvent malgré les affections coupables dont nous lui imposons l'odieux voisinage dans ce cœur qu'elle ne peut se résoudre à quitter, parce qu'elle ne peut se résoudre à désespérer.

Dans cet état elle est encore l'auxiliaire de l'intelligence, elle n'est plus l'auxiliaire de la volonté. Elle inspire encore les grandes pensées, elle n'inspire plus les grandes actions. C'est une flamme qui brille encore et qui éclaire, mais qui ne réchauffe plus.

En l'éclairant, elle fait comprendre au poëte la poésie d'abord, puis la pudeur et l'amour (l'amour qu'on ne peut plus comprendre quand on ne comprend plus la pudeur). Elle l'élève ainsi bien au-dessus de ses rivaux qui n'ont plus le sentiment ni de la poésie, ni de la pudeur, ni de l'amour.

Mais la supériorité n'est pas la popularité, pas même la popularité dans la société élégante et polie. La société élégante et polie ne demande aux poëtes ni la grandeur, ni l'élévation des idées, mais une parfaite conformité de leurs sentiments avec les siens. Pour elle, le poëte doit être le traducteur en vers harmonieux de tous ses sentiments, de toutes ses idées, et à de certains moments de tous ses appétits.

Il m'en coûte d'appliquer à deux poëtes contemporains ce que je viens de dire, et de parler d'eux aussi librement que si j'étais la postérité. Mais il me semble que M. Victor Hugo n'a été dédaigné, depuis vingt ans, par les salons, que parce qu'il est encore un poëte trop chrétien pour notre société élégante et polie, dont la muse païenne [1] et voluptueuse de M. Alfred de Musset semble mieux faite pour célébrer les goûts et les penchants.

Je sais bien que pour faire décheoir M. Victor Hugo du rang auquel son génie semblait l'appeler, on s'est beaucoup plaint de sa bizarrerie, de son affectation et de ses systèmes littéraires, qui sont, je l'avouerai, autant de défauts. La société élégante et polie n'est pas pour rien l'élite de notre génération par l'intelligence et par l'éducation : si elle conçoit une antipathie, elle donnera toujours d'excellentes raisons pour la justifier. Mais M. Alfred de Musset n'est pas moins bizarre et pas moins affecté que M. Victor Hugo, il est de la même école littéraire, et on n'y prend pas garde.

M. Victor Hugo comprend encore ce que M. Alfred de Musset ne comprend plus, la poésie, la pudeur et l'amour. Je l'ai déjà dit, je ne l'ai pas prouvé, comme j'aurais pu le faire, par de nouvelles citations. Ces quelques pages en sont déjà trop chargées. Ce n'est d'ailleurs pas là mon sujet. Et je pourrais enfin, s'il le fallait, renvoyer le lecteur aux vo-

[1] M. Alfred de Musset ne dissimule guère ses tendances au paganisme :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux?
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux?
Regrettez-vous le temps où les nymphes lascives
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux,
Et d'un éclat de rire agaçaient sur les rives
Les jeunes indolents couchés dans les roseaux?
Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse?
Où, du nord au midi, sur la création,
Hercule promenait l'éternelle justice
Sous son manteau sanglant taillé dans un lion?
Où les sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,
Avec les rameaux verts se balançaient au vent,
Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant?
Où tout était divin, jusqu'aux douleurs humaines,
Où le monde adorait ce qu'il tue aujourd'hui,
Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée,
Où tout était heureux, excepté Prométhée,
Frère aîné de Satan, qui tomba comme lui?

Rolla.

lumes de poésie de M. Victor Hugo, qui sont mes pièces justificatives.

M. Victor Hugo a encore (et c'est là un effet de son intelligence de la pudeur et de l'amour) ce que M. Alfred de Musset n'a plus, ce que la société élégante et polie n'a plus, le respect de la femme[1].

Le respect de la femme s'en va comme le respect de l'autorité s'en est allé. Ce n'est pas moins la faute des femmes, des honnêtes femmes de la société élégante et polie, que la faute des hommes. C'est un fait digne de remarque, que tous les pouvoirs périssent pour s'être abandonnés eux-mêmes, pour avoir conspiré contre leur propre autorité avec leurs ennemis naturels.

Dans l'homme, l'âme a été faible et lâche, et l'esprit, qui semblait devoir être l'allié de l'âme, est devenu contre elle, comme nous l'avons vu, le complice du corps et de ses passions brutales. Les arts, les lettres, la philosophie, la poésie, ont assuré l'asservissement de l'âme par le corps, et, en chargeant de fleurs les chaînes de l'esclave, n'en ont pas allégé le poids.

Dans la société, les pouvoirs politiques ont partout, en France, à Londres, à Berlin, commencé contre le pouvoir religieux la révolution qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, s'est retournée contre eux. Les hérétiques et les philosophes qui ont soufflé l'esprit d'indépendance, de sédition et de révolte, n'auraient pas été tolérés par les peuples s'ils n'avaient eu pour protecteurs les rois.

[1] J'en pourrais fournir bien des preuves qui contrasteraient singulièrement avec les vers que j'ai cités de M. Alfred de Musset.

Je ne veux plus citer que ces vers de M. Victor Hugo :

C'est elle! la vertu sur ma tête penchée ;
La figure d'albâtre en ma maison cachée;
L'arbre qui, sur la route où je marche à pas lourds,
Verse des fruits souvent et de l'ombre toujours;
La femme dont ma joie est le bonheur suprême;
Qui, si nous chancelons, ses enfants ou moi-même,
Sans parole sévère et sans regard moqueur,
Les soutient de la main et me soutient du cœur;
Celle qui, lorsqu'au mal, pensif, je m'abandonne,
Seule peut me punir et seule me pardonne ;
Qui de mes propres torts me console et m'absout;
A qui j'ai dit : Toujours! et qui m'a dit : Partout!
Elle! tout dans un mot! c'est dans ma froide brume
Une fleur de beauté que la bonté parfume!
D'une double nature hymen mystérieux!
La fleur est de la terre et le parfum des cieux!

18.....

Chants du Crépuscule. —— Date lilia.

Dans la famille, les femmes auraient conservé leur puissance légitime qui décroît tous les jours, si elles n'avaient recherché des succès qu'elles obtiennent sans doute, mais qui sont autant de défaites pour leur autorité.

Nous sommes à une heure solennelle et décisive pour les destinées de la société européenne : il faut que la vérité tout entière soit dite. Les honnêtes femmes ont voulu pour elles les succès des courtisanes. Et comme le grand roi qui voulait faire de mauvais vers et à qui rien n'était impossible, ainsi que Boileau le lui disait à cette occasion, les honnêtes femmes de la société élégante et polie ont réussi, ont vu vanter les charmes de leur personne, les attraits de leur figure, les séductions de leurs yeux. Elles ont encouragé, elles ont provoqué souvent, en apportant dans le monde une mise dont le monde lui-même a quelquefois été scandalisé, en se montrant dans les salons, au milieu d'étrangers, telles qu'elles auraient rougi d'être vues chez elles, auprès de leurs maris, au milieu de leurs enfants, elles ont volontairement provoqué des galanteries qui, présentées sous une forme moins délicate, leur auraient paru, ce qu'elles sont en effet, des outrages. Les poëtes peuvent tout leur dire, pourvu que le mot ne soit jamais cru et que le vers soit toujours bien tourné.

A la différence du latin qui brave l'honnêteté dans les mots, le vers la brave dans les idées.

Les honnêtes femmes se plaisent à entretenir une sorte d'amour platonique qui flatte leur vanité, chez tous les hommes élégants qui se plaisent, eux, à partager cet amour entre toutes les femmes qui en sont dignes par leur beauté. C'est une promiscuité morale des sexes.

Et on s'indigne après cela lorsque des hommes grossiers, qui ne sont point beaux diseurs, qui ne savent point tromper les appétits du corps par les récréations et les illusions de l'esprit, demandent la communauté des femmes et l'entier affranchissement de la volupté !

Les femmes ont cru assurer par là leur empire, elles l'ont détruit.

Le Christianisme, que les Chinois appellent avec tant de raison *la religion des femmes* [1], avait trouvé la femme esclave de l'homme. Substituant partout le règne de l'esprit au règne de la force, il releva la femme de l'abaissement de sa condition, la fit l'égale de l'homme et lui donna à côté de l'homme une autorité dans la famille.

Cette autorité, le Christianisme l'établit comme peut être établie l'autorité de tout ce qui est faible, sur le respect.

Tant que dans une femme on vit la femme, c'est-à-dire les grâces de

[1] *Annales de la propagation de la foi*, n° 50.

son esprit, la sûreté de sa raison, la générosité de son cœur, les délicatesses de son âme, le respect pour elle s'accrut et son pouvoir se fortifia pour le bien de la famille et de la société et pour les progrès sérieux de la civilisation. Nous redevenons païens, nous considérons avant tout dans la plus honnête femme ce que nous pourrions considérer dans une courtisane, un beau corps, pour les plus délicats un sujet de rêveries voluptueuses, pour les plus grossiers un instrument de plaisir brutal... Il n'y a plus là de place pour le respect qui faisait toute la force de l'autorité de la femme.

Des esprits qu'on ne suspectera point de rigorisme n'ont pas été trompés par les formes extérieures du culte que nous rendons aux femmes, et dont elles se montrent si vaines. M. Victor Hugo, pour les raisons que j'ai dites précédemment, devait être du nombre. Il croit que cette convoitise, effrontée dans sa politesse même, est un reste du feu païen que les eaux de la pénitence chrétienne n'ont point encore éteint dans le monde :

« Le vulgaire, dit-il, est encore païen dans tout ce qui touche la « femme, même dans le culte grossier qu'il lui rend[1]. »

Je ne crois pas qu'il soit vrai de dire que le paganisme antique tarde encore à s'en aller, après bientôt deux mille ans que l'Evangile est prêché au monde. Je crois que le paganisme antique revient.

Ce qui nous menace, en effet, ce n'est pas le socialisme doctrinal que nous connaissons ; ce n'est pas le conflit de tant de systèmes contradictoires et tous également irréalisables, mais l'esprit qui est au fond de tout cela, qui a inspiré ces systèmes à leurs auteurs, et qui lève dans nos villes et dans nos campagnes des armées de combattants pour le socialisme. Ce qui nous menace, c'est la tyrannie du corps et de ses appétits ; c'est le culte des sens qui s'appelait autrefois le paganisme, qui s'appelle aujourd'hui le socialisme, et qui n'a point changé de caractère pour avoir changé de nom.

J'en conviens volontiers, nous ne sommes point encore des païens ou des socialistes complets ; mais il faut y prendre bien garde, ce qui reste en nous de chrétien pourrait nous servir à nous tromper nous-mêmes, à nous persuader que nous ne pouvons pas cesser tout à fait d'être chrétiens et à nous faire attendre le salut de la société des promesses d'éternité que l'Eglise a reçues. « L'Eglise, disait Fénelon il y a plus d'un « siècle et demi, l'Eglise a des promesses d'éternité ; et nous, qu'avons- « nous, sinon des menaces qui nous montrent à chaque pas l'abîme ou- « vert sous nos pieds ? Le fleuve de la grâce ne tarit point, il est vrai ;

[1] *Réponse au discours de réception de M. Saint-Marc Girardin à l'Académie française.* 16 janvier 1845.

« mais souvent, pour arroser de nouvelles terres, il détourne son cours « et ne laisse dans l'ancien canal que des sables arides. La foi ne s'é- « teindra point, je l'avoue ; mais elle n'est attachée à aucun des lieux « qu'elle éclaire ; elle laisse derrière elle une affreuse nuit à ceux qui « ont méprisé le jour, et elle porte ses rayons à des yeux plus purs [1]. »

A l'heure qu'il est, la nuit se fait dans les intelligences obscurcies par l'ivresse des sens. Mais c'est le propre de l'ivresse de s'abuser sur son état. Nous redoutons la triade, la gratuité du crédit, le phalanstère, et nous ne redoutons pas le paganisme qui est déjà presque tout à fait maître de nous. Il y a vingt-cinq mois, un autre mal, qui n'est rien sans doute comparé au malheur épouvantable dont je parle, nous menaçait de bien près : qui donc y songeait seulement ?

Maintenant nos passions règnent sur nous en souveraines absolues : comme les empereurs de la Rome débauchée, elles exigeront de nous le culte et l'adoration qui ne sont dus qu'à Dieu. Nous n'oserons point leur résister, nous nous soumettrons à leur caprice, nous les diviniserons, et ainsi le paganisme sera tout à fait rétabli.

Nous fuyons le travail, nous aimons et nous estimons par dessus tout le bien-être matériel et le plaisir des sens. Nous avons secoué le joug de l'âme, insupportable à nos passions. Si nous ne faisons point une sainte insurrection contre la tyrannie de nos sens, si nous ne rétablissons point le règne de l'âme, il faudra, pour rendre une marche régulière à la société livrée maintenant au hasard des événements comme un navire sans pilote et sans gouvernail au hasard des flots, il faudra rétablir au moins le règne de la force, l'organisation du travail par l'esclavage comme dans la société païenne, rétablir la femme dans cette condition d'où le Christianisme l'a tirée, de servante de l'homme qui peut devenir pour lui tout au plus un objet de luxe ou de volupté.

Mais Dieu se souviendrait que cette France fut autrefois le royaume très-chrétien, et plutôt que de la laisser jamais en venir jusque-là, dans sa miséricorde et dans sa clémence il permettrait qu'elle pérît !

Alex. de Saint-Albin.

[1] *Sermon pour la fête de l'Épiphanie, sur la vocation des Gentils.* Édition de Versailles, tome XVII, pages 192 et 193.

ÉTUDES

SUR L'ANARCHIE CONTEMPORAINE.

(5e ARTICLE [1].)

LA JEUNE-ALLEMAGNE ET LE COMMUNISME EN SUISSE.

Des hommes de bien, notamment dans le canton de Vaud, avaient pris souci de ces ouvriers allemands, si malheureusement exploités par les chefs du communisme et de la Jeune-Allemagne. Avant même que l'on connût à quel enseignement immoral ils étaient abandonnés sans défense, une louable sollicitude [2] s'était attachée au sort de ces étrangers, jeunes pour la plupart, vivant isolés dans la Suisse française, au milieu d'une nation dont ils ne parlaient pas la langue, exposés à toutes les tentations de l'ennui et des passions, sans être retenus par ce frein des convenances, qui, au défaut d'autre règle, préserve des derniers excès la jeunesse lâchée dans le monde au sortir du collége. Mais s'il est facile de tromper les ouvriers, rien n'est plus malaisé que de leur rendre service. Une susceptibilité farouche, soigneument entretenue par ceux qui les veulent abuser à leur profit, les tient en éveil et leur fait commettre des méprises déplorables. Que de fois nous les avons vus repousser avec dédain et colère le mouvement de sympathie qui portait vers eux des âmes vraiment chrétiennes, je veux dire désintéressées dans leurs vues et délicates dans leurs procédés! Toute offre de services, venant de ceux qui les estiment et ne les flattent pas, leur semble trop souvent un essai de domination ambitieuse, un ardeur de prosélytisme incommode, une prétention de patronage qui leur est odieux. M. Weitzel l'avait éprouvé à Genève; M. Blattner, pasteur de l'Eglise allemande à Lausanne, fit la même expérience affligeante.

Fidèle à ses devoirs, cet ecclésiastique avait eu soin d'entretenir des rapports affectueux avec ses compatriotes. Selon les mœurs du pays, il

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 615.

[2] Voir *De l'amélioration des ouvriers allemands*. Discours prononcé par M. Sillig à l'assemblée générale des Amis du culte allemand, à Vevey, le 13 décembre 1840.

fréquentait les assemblées des ouvriers allemands. L'influence de Weitling et des autres propagateurs du communisme ayant prévalu dans le cercle de Lausanne, il s'occupa de mettre à la disposition de la minorité dissidente un autre centre de réunion, de délassement et d'instruction. Dœleke l'y suivit et sut bientôt y paralyser tous ses louables efforts. Scandalisé des théories révolutionnaires qu'il entendait développer autour de lui, sentant, sans pouvoir la démêler et la saisir, l'influence de la propagande secrète qui opprimait les ouvriers à leur insu, le pasteur Blattner se retira. Une vingtaine d'ouvriers, gens paisibles et de mœurs simples, l'accompagnèrent.

Il s'agissait d'établir pour eux un cercle nouveau. Une femme de mérite, madame de Laharpe, digne veuve du colonel qui rendit à la Suisse de si patriotiques services, se chargea spontanément de la fondation désirée. Dans ce dessein, elle donna 1,000 fr. au pasteur Blattner.

De concert avec deux de ses amis, le docteur Grauff et le ministre Rentsch, celui-ci organisa une série de cours intéressants et utiles. Le nombre des membres s'accrut ; les ouvriers qui arrivaient d'Allemagne ne répugnaient pas à fréquenter, dans leurs moments de loisir, un casino confortable, où ils trouvaient à la fois des ressources pour cultiver leur esprit et des distractions décentes. Mais la Jeune-Allemagne ne put tolérer que des innocents fussent ainsi préservés des piéges qu'elle leur tendait. Dœleke et ses affidés cherchèrent d'abord à faire jouer contre le cercle du docteur Blattner l'arme de l'ironie, si puissante sur l'esprit des jeunes ouvriers, et qu'ils savent eux-mêmes manier avec tant de dextérité. Le comité secret de la Jeune-Allemagne l'employa avec succès. *Club des Curés, Club des Bigots*, ce fut le surnom convenu pour ridiculiser l'institut du pasteur Blattner. Celui-ci, ayant offert aux clubs de la Suisse allemande d'entrer en cartel, essuya un refus injurieux. On lui renvoya une caricature qui le représentait à cheval sur une écrevisse, tenant à la main une cruche et un sac de 1,000 fr.

Un athée est assez mauvais juge de la mesure qu'il convient d'apporter dans la dévotion. L'accusation de bigoterie inventée par Dœleke et Marr veut dire tout simplement que le pasteur Blattner et ses collaborateurs croyaient en Dieu. Du reste, loin de prétendre exercer sur les ouvriers aucune pression indiscrète, loin d'imiter en cela les piétistes, alors tout-puissants à Lausanne, le pasteur Rentsch, en politique comme en religion, recommandait à ses auditeurs le respect de toutes les opinions qui tendent au bien de la commune patrie.

Sa dévotion n'avait point d'élans importuns ; il s'avouait rationaliste et se bornait à prêcher non le dogme, mais l'esprit chrétien, mais la morale du Christianisme. Il s'adressait surtout au sens commun de

ses auditeurs, et cherchait à les aguerrir contre tous les genres de socialismes révolutionnaires. Tel est le sens d'une des leçons que le docteur Rentsch faisait à Lausanne, et que nous avons trouvée parmi les documents déposés aux archives de Neuchatel.

« Nous avons vu des hommes qui s'imaginaient pouvoir bannir de la « société civile la science et toutes ses conséquences, comprimer l'es- « sor de l'esprit et des yeux, et effacer de leur souffle les droits bien « acquis de l'*individu*. A cheval sur une écrevisse, ils crient de leur « mieux : En avant! mais assis à rebours, ils ne s'aperçoivent pas que « l'écrevisse au lieu d'avancer recule. Ils pourront donner pour ex- « cuse qu'ils n'ont pas d'yeux derrière le dos; mais nous, comment « nous excuserions-nous, si nous avançons dans cette même direction, « puisque nous voyons très-bien où leur chemin conduit ces insensés ? »

Lorsqu'il s'agissait de ruiner dans l'esprit des ouvriers l'autorité d'un honnête homme qui aurait pu exercer sur eux une influence salutaire, les meneurs des communistes et les Jeunes-Allemands faisaient trève à leurs dissensions ordinaires. Becker et Dœleke s'entendirent à merveille pour faire pénétrer par trahison, dans le cercle du pasteur Blattner, des émissaires secrets chargés de pervertir et de débaucher les membres intacts. Ils manœuvrèrent si bien que, vaincu par les progrès irrésistibles de la démagogie, le pasteur Blattner quitta la place. En même temps les deux propagandes, travaillant de concert dans cette circonstance exceptionnelle, détournaient tout ouvrier nouvellement arrivé à Lausanne de se faire recevoir dans le cercle *des bigots*. Cet institut, faute de sociétaires, se ferma bientôt, laissant 200 fr. de dette. Les membres déjà gagnés se réunirent au club de la Jeune-Allemagne. Marr raconte en riant que le docteur Grauft, s'éloignant le cœur navré de ses disciples dénaturés, le supplia de ne point empoisonner de son athéisme l'âme de ces pauvres et ignorants travailleurs.

La même prière fut adressée aux corrupteurs de la Jeune-Allemagne par un démocrate, le docteur Georges Fein , qu'eux-mêmes ils avaient attiré dans leurs clubs, comptant sur la complicité de son enseignement, et qui déjoua honorablement leurs espérances injurieuses.

Georges Fein, banni d'Allemagne pour délit politique, avait pris part à la première société secrète de la Jeune-Allemagne. Il fut l'un des fondateurs du cercle de Genève; en toute occasion on l'avait vu témoigner aux ouvriers ses compatriotes une sollicitude loyale, ce nous semble, et désintéressée. Ceux-ci lui savaient gré de s'être fait l'éditeur d'un recueil de chansons politiques, composées par des ouvriers cordonniers, menuisiers, imprimeurs, forgerons. Aussi jouissait-il d'une grande popularité parmi les ouvriers allemands. Dœleke était en relation avec

Georges Fein ; mais tout fin et rusé qu'il était, il se trompa singulièrement sur le compte de ce démocrate de la vieille école.

Le directoire du Lemanbund était échu au club de Lausanne pour l'année 1843. Dœleke, secrétaire du vorort, supportait tout le poids de la propagande. On sait que cette charge n'avait pour lui rien que de léger et de délicieux. Cependant il était fort gêné dans ses affaires. Moins éhonté que Becker et Kulmann, il se faisait scrupule de pressurer à son profit les clubistes, et comme il ne trouvait pas de leçons à donner au cachet, il songeait à quitter Lausanne et à postuler la place de professeur d'allemand au gymnase de la Chaux-de-Fonds. Il s'était imaginé que Georges Fein était digne de le remplacer dans ses fonctions de secrétaire du vorort.

Il lui écrivit donc l'invitation qu'on va lire [1]:

Lausanne, 7 avril 1843.

.... Qui soignera la correspondance quand j'aurai quitté le Léman? Vois-tu, Fein, il faut absolument que tu viennes ; tu trouveras un champ pour une belle activité...... Tu m'écris : « Donnez-vous donc de la peine, afin que je trouve les clubs du Léman en bon état, et alors nous travaillerons ensemble avec ardeur. » Fein, maintenant la maison est préparée. Ne viendras-tu pas? Tous les yeux sont tournés vers toi : hâte-toi! hâte-toi! En tout cas, écris-nous promptement une lettre que tu adresseras au vorort et par prudence à l'adresse de Standau, aux Iles, près de Morges. »

Georges Fein se rendit à cet appel pressant ; mais dès la première entrevue qu'il eut avec Dœleke, ils reconnurent l'un et l'autre qu'un abîme séparait leurs intentions. Fein était un républicain ardent, témoin le refrain de cette chanson qu'on lit dans son recueil de poésies politiques [2] :

« Partons pour le combat. Combattons tant qu'il y aura un prince sur « la terre. »

Cependant, soit qu'il eût calmé ses idées depuis cette publication, soit que par l'effet d'une contradiction fréquente chez les radicaux, il se mît peu en peine d'accorder tous les discours qui lui échappaient en public, et le plan de conduite qu'il voulait suivre de propos délibéré, Fein témoigna à Dœleke une vive répulsion pour les révolutions violentes et une confiance réfléchie dans les réformes constitutionnelles. Il condamna surtout l'esprit démagogique, et n'eut que de l'indignation pour les projets de subversion morale couvés par les nouveaux maîtres de la Jeune-Allemagne. Dœleke fut confus de sa méprise. Il quitta en haussant

[1] II, p. 33. — [2] *Ibid.*, p. 63.

les épaules ce réactionnaire inattendu, le déclara complétement étranger aux nouveaux phénomènes philosophiques, pour parler comme Guillaume Marr, et de plus incapable de les comprendre. « Les idées que j'ai trouvées en lui font frémir, » s'écriait Dœleke, en rendant compte à la propagande secrète de ses conversations avec Fein.

Aussitôt l'éveil fut donné sur toute la ligne. Si Fein eût manifesté les opinions que Dœleke lui avait supposées par erreur, les affiliés auraient reçu l'ordre de célébrer dans chaque club sa bienvenue. On eût fêté le vétéran de la démocratie; on l'eût remercié pompeusement de ce qu'il venait prêter son expérience aux travaux de ses jeunes et intéressants émules. On n'eût pas manqué de faire de lui le héros d'une *grande parade*, pour rappeler le mot dont se servait Auguste Becker, en racontant à Weitling comment il avait exposé le poëte Herwegh sur les tréteaux communistes de Genève. Mais loin de là, Georges Fein, trompant l'attente des meneurs, n'était plus qu'un embarras. Il fallait à tout prix l'empêcher de prendre pied dans les clubs, et miner par avance l'influence qu'il pourrait y obtenir, grâce à sa vieille popularité. Le contr'ordre fut donc donné et suivi avec la célérité et l'exactitude que l'organisation de la propagande secrète assurait aux meneurs. Fein s'obstina cependant à visiter les clubs de la Jeune-Allemagne. Il comptait sur sa notabilité démocratique pour obtenir des hommages, tout au moins des marques de déférence. Sa surprise fut grande, elle alla jusqu'au trouble lorsqu'il s'entendit tutoyer par des gens qu'il n'avait jamais vus, lorsqu'il se vit refuser les plus simples égards, lorsqu'il s'aperçut que le mépris des bienséances était érigé en système. Fein se hasarda cependant à prendre la parole devant cet auditoire impoli. A Morges, il s'avisa de dire que l'abolition de l'esclavage était un des bienfaits du Christianisme; il croyait ne rien avancer qui fût paradoxal et pût choquer quelqu'un. On le traita de jésuite, on lui rit au nez, on le bafoua publiquement. Fein, blessé dans sa dignité et dans sa conscience d'honnête homme, sortit les larmes aux yeux, maudissant hautement les corrupteurs qui avaient transformé les réunions d'ouvriers en écoles d'athéisme.

Il est triste de voir que l'astuce et la corruption réussissent si bien à rendre le dévouement des gens de bien suspect et impuissant. Il est déplorable que les démocrates, les plus compromis et les plus extrêmes, soient si aisément dépouillés de toute influence aussitôt qu'ils prétendent l'employer à modérer les passions qu'ils ont eu le tort d'allumer, dès qu'ils annoncent la volonté de réparer le mal qu'ils ont commis. Mais ce qui rassure sur la destinée de l'ordre social, ce qui venge le sens commun, le voici : Si quelques hommes perdus, quelques effrontés corrupteurs peuvent, dans l'ombre de sociétés secrètes, exas-

pérer contre les institutions divines et humaines un trop grand nombre d'esprits faibles, ignorants, crédules, jamais aucune nation, petite ou grande, n'a pu supporter et ne supportera que l'on enseigne publiquement la religion de l'athéisme et la politique de l'anarchie, dans des écoles organisées avec l'art et la méthode qui firent l'effroyable succès des cercles de la Jeune-Allemagne.

La révolution radicale et hautement socialiste qui éclata dans le canton de Vaud en 1845 exalta au plus haut point les espérances subversives des communistes et des Jeunes-Allemands. Ils se crurent maîtres du terrain. Ils étalèrent leur cynisme avec un redoublement de quiétude. Ils firent si bien que le peuple vaudois, si effervescent, si facile à égarer, eut horreur des hôtes odieux qu'il avait laissé prendre pied chez lui. Sous le cri impérieux de l'indignation publique, les radicaux exaltés, qui s'étaient emparés de la souveraineté du canton de Vaud, chassèrent les meneurs du communisme et de la Jeune-Allemagne, Becker, Kulmann, Guillaume Marr. En même temps le gouvernement de Neuchatel, informé des trames de Dœleke et de Standau, les expulsait hors de la Suisse. Partout, sauf à Zurich et à Genève, les clubs d'ouvriers étrangers furent dissous. La propagande anarchique ne cessa point pour cela de hanter la Suisse. Mais depuis cette époque aucun document aussi digne d'être recueilli par l'histoire, que ceux qui nous ont fourni les bases de ce travail, n'est venu révéler que le génie du mal ait su se créer de nouveau dans ce pays un empire aussi savamment et aussi puissamment organisé. Peut-être le lecteur s'étonnera-t-il que nous trompions sa curiosité et que nous ne cherchions pas à pousser jusqu'à l'heure présente la suite de ce récit. Nous le pourrions peut-être, mais non pas, nous le reconnaissons, avec la certitude et la précision qui, nous l'espérons, auront donné quelque utilité à ces longues recherches.

La Suisse a été le champ de nos explorations, mais les conseils que nous avons pu y recueillir s'adressent, selon notre dessein, à tous ceux que les forbans du socialisme font métier et gloire de tromper. Puisse le signalement que nous avons donné, et la divulgation que nous avons faite de la tactique inventée par les ennemis déclarés du monde moral, prémunir quelques âmes contre leurs embuches ! En tout cas, plus l'avenir est douteux, plus l'on se félicite d'avoir montré à l'avance que, quels que soient les vils tyrans que la méchanceté ou l'ineptie publique pourront élever, ils pourront vous opprimer peut-être, mais vous surprendre, non pas !

Amédée Hennequin.

DE LA LIBERTÉ ET DE L'AVENIR

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAR M***[1].

C'est le droit et peut-être le devoir des esprits calmes et des bons citoyens de jeter le poids de leur conviction dans la balance où les peuples de la vieille Europe pèsent aujourd'hui leurs destinées. Jamais la raison publique ne s'est aplatie dans un scepticisme plus décourageant; jamais on n'a essayé de la corrompre par une plus vile débauche d'opinions. Elle ressemble à un vaisseau sans gouvernail et sans lest, livré aux caprices d'une mer tourmentée; les flots des erreurs diverses et des doctrines contradictoires se la passent comme un vain jouet, et la conduisent en grondant vers les écueils et les abîmes.

Voyez, en effet, et prêtez l'oreille : les uns s'accusent d'avoir été surpris et trompés par un coup de main; les autres se plaignent, au contraire, qu'on ne les laisse pas aller aussi loin qu'ils l'avaient prémédité. Ceux-ci proposent d'avancer, fût-ce dans le sang; ceux-là veulent revenir sur leurs pas. Ici, l'on croit que rien ne se recommence dans la vie des sociétés, que les aspirations du présent deviendront la loi de l'avenir, et qu'il faut, de bonne grâce, en préparer le triomphe et le règne. Là, on dit que les novateurs ne prêchent rien de praticable ni de généreux, mais des utopies absurdes et avilissantes; que les peuples vivent de traditions, et qu'on a déjà bien trop changé en France depuis soixante ans. Ailleurs, on rêve je ne sais quelle savante pondération des choses, un compromis entre le passé, le présent et l'avenir, un système complexe qui donnerait à chacun une satisfaction partielle, en imposant à tous de mutuels sacrifices. J'en connais qui doutent, sinon de la liberté en elle-même, au moins de la plupart de ceux qui la réclament. J'en connais qui ne veulent accepter maintenant de réformes à aucun prix, parce que

[1] Paris, chez Jacques Lecoffre, libraire-éditeur.

des réformes ne se produiraient guère qu'avec lésion d'intérêts ou de droits établis, et parce que l'édifice social est si ébranlé qu'on n'en touchera pas désormais les assises sans déterminer peut-être un suprême écroulement. Enfin l'ignorance, qui rend les masses trop accessibles à la séduction, la peur, qui assure au désordre la complicité de tant d'honnêtes gens, l'égoïsme et la mauvaise foi, qui, à des degrés divers, se glissent dans les partis rivaux : tout contribue à répandre l'incertitude et à déconcerter le patriotisme le plus sincère.

Aussi, de tous les points de l'horizon politique, les hommes éminents se sont vus obligés de venir en aide à la raison troublée jusque dans ses profondeurs intimes et ses croyances les mieux assises. Et ce n'est pas une faible preuve de la gravité de notre situation que le caractère des vérités ou des problèmes qu'ils abordent et des solutions qu'ils proposent. Il leur faut venger contre tout un peuple d'insulteurs cyniques des doctrines qui n'étaient combattues autrefois que par des négations isolées, et que la conscience du genre humain protégeait alors suffisamment en les couvrant d'une foi robuste. Il leur faut dégager et mettre en évidence des principes qui sont la lumière de notre esprit, la splendeur même du bon sens, et que des génies chétifs ou pervers essayent d'étouffer sous de ténébreux sophismes. Quelle honte pour ce siècle si fier de lui-même, qu'il soit besoin de le ramener à cet enseignement tout élémentaire ! Et nous le dirons parce que cela est vrai, et qu'on peut le démontrer avec une suprême rigueur, quelle honte surtout qu'il n'y ait souvent entre ceux qui défendent la société et ceux qui l'attaquent d'autre différence que celle de l'intention, tous partant de faux principes, les uns dans la pensée d'aller jusqu'au bout, les autres dans la pensée de s'arrêter en chemin, comme si la raison humaine se laissait faire, et comme si on pouvait museler la logique des nations !

Voici du moins un livre qui échappe à ce reproche. En le pressurant, on n'en extraira pas la théorie de la force brutale, la doctrine des faits accomplis et la religion du succès, toutes choses qui remplissent et animent la plupart des écrits composés pour défendre la propriété, pour recommander l'union entre les partis, et inspirer la confiance en telle ou telle forme de gouvernement. Au reste, l'auteur s'est trouvé naturellement placé dans le vrai par le caractère de ses convictions comme par l'éminence de son talent : prince de l'Eglise, sa foi religieuse, lui servant de lumière et de règle, a doublé la puissance de son esprit déjà si net et si ferme. De plus, étranger à notre nation, je ne dis pas à notre langue,

qu'il manie habilement, placé en dehors des intérêts qui agitent la France, il peut juger les événements avec l'impartialité tranquille d'un spectateur désintéressé et regardant de haut et de loin. A la vérité, il expose et défend des idées qui ne réunissent pas en ce moment toutes les sympathies; mais il a pour but d'instruire et non de flatter. Il est de l'école et du pays de J. de Maistre.

Le livre *De la liberté et de l'avenir de la République française* est écrit sous forme de lettres et avec l'élasticité de méthode que comporte le genre épistolaire. Si l'on réduit ce travail à sa plus simple expression, il se résume dans les questions et les réponses suivantes :

Qu'est-ce que la France recherchait dans ces aspirations inquiètes qui ont abouti à la révolution de Février? — La liberté, cette liberté qui assure le développement de tous les nobles instincts et le triomphe des intérêts généraux et individuels.

La forme politique que les Français viennent de choisir est-elle la plus propre à les conduire au but qu'ils voulaient atteindre? — On peut soutenir la négative par d'excellentes raisons.

Avant d'établir ces conclusions et pour y préparer l'esprit des lecteurs, l'écrivain débute en constatant un fait dont personne n'a perdu le souvenir : c'est qu'après avoir décrété la République on cherchait partout des républicains, et que n'en trouvant pas on voulait absolument en improviser un assez grand nombre. Reportez-vous plutôt à certaines circulaires. En revanche, nous avouerons que les avenues du pouvoir étaient encombrées d'hommes se proclamant républicains de conscience et même de naissance. Mais des convictions si bruyantes et manifestées si à propos laissaient douter de leur sincérité et de leur force; elles ne purent inspirer qu'une chétive confiance, en sorte que la nation prit une attitude inquiète et troublée, et qu'après avoir de vive force, comme dit notre auteur, « forgé une République pour la France, il fallut forger une France pour la République. » A pareille œuvre, le génie de nos hommes d'Etat s'est trouvé inégal, et cela devait être; car la France n'est pas seulement un pays d'initiative, c'est aussi un pays de tradition, et son passé est assez glorieux pour qu'elle tienne à ne pas rompre avec les institutions qui l'ont rendue si illustre.

Quoi qu'il en soit, voyons avec notre auteur ce que la France ambitionnait avant Février. Est-ce, comme il le prétend, la liberté et non l'égalité? Ce qu'il y avait dans les désirs de la France, il nous semble difficile de le préciser. Elle-même l'ignorait assurément; car il est im-

possible que trente-cinq millions d'hommes ne trouvent pas ce qu'ils cherchent, et lorsqu'ils trouvent le contraire, c'est qu'en vérité ce qu'ils cherchent ils ne le savent pas bien. Or, c'était justement notre situation avant Février, et l'on nous avait nommés à bon droit *une nation qui s'ennuie.*

Toutefois, s'il faut interpréter des aspirations si indécises, nous dirons, à l'encontre de l'honorable auteur, que la France rêvait d'égalité encore plus que de liberté. En général, elle sacrifie aisément une part de ses libertés, sauf à reprendre dans un jour d'audace ce qu'elle a perdu dans un jour de peur; elle tient davantage à l'égalité, et si on veut bien y faire attention, c'est surtout au nivellement que ses efforts tendent depuis soixante années. Voyez même ce qui se passe aujourd'hui : qui oserait mettre la main sur le suffrage universel, expression de l'égalité politique? et qui ne voit, au contraire, combien d'hommes sont prêts à faire des concessions plus ou moins motivées, au détriment de la liberté? Et certes, sous ce dernier rapport, les moins rétrogrades ne sont pas ceux qui croient former le parti du mouvement; ainsi les socialistes marchent, sans le savoir, à une effroyable tyrannie ; car il faut le prestige que les mots inconnus exercent sur l'esprit des masses, il faut toute la légèreté aventureuse qui caractérise notre nation pour qu'on se dissimule ce qu'il y a de violent et de despotique dans le principe fondamental du socialisme.

Du reste, l'auteur lui-même est amené à reconnaître que la liberté n'est pas, en France, la plus chère idole de la classe prépondérante. Quatre de ses lettres ont pour but d'établir que la bourgeoisie, se recrutant parmi le peuple et soutenue par les débris de la noblesse, a longtemps dominé l'opinion; que, durant les jours de son empire, elle s'est montrée exclusive et particulière ennemie de la liberté religieuse; que la liberté, exilée de l'Europe, a cherché un refuge en Amérique où elle règne avec plénitude d'autorité. Or, si l'on doit dire que la France aspire à la liberté parce qu'elle n'a pas tout ce qu'elle en pourrait avoir, on doit dire aussi qu'elle n'y tient que médiocrement, puisqu'elle ne prend pas tout ce qu'elle en pourrait prendre.

Au surplus, qu'un homme d'esprit, voyant la France de loin, apprécie avec plus ou moins de justesse nos tendances actuelles et les battements de cœur de notre patrie, là n'est pas la question; il s'agit de savoir si les principes qu'il invoque sont vrais et les conséquences qu'il en tire inattaquables. Et d'ailleurs, il est sûr que la liberté ne reste pas étrangère

aux aspirations et aux mouvements révolutionnaires de la France. Quelle espèce de liberté veut-elle donc? Voilà ce qu'on peut demander.

L'auteur fait ressortir la différence qui existe entre la liberté civile et la liberté politique. Cette distinction essentielle et tout élémentaire ne peut être ignorée ou mise en oubli sans les plus graves inconvénients. Par malheur, elle est à peu près inconnue à la foule qui parle de liberté, et qui n'entend guère par ce mot que le moyen de chercher du plaisir et de l'argent sans rencontrer la police. La liberté civile se conçoit comme un but par rapport à la liberté politique; c'est elle qui, en réalité, crée la prospérité de l'individu et de la famille; elle est un précieux instrument de jouissance, elle agrandit l'homme et le civilise. Maître de sa personne dont il dispose à son gré, de son temps qu'il emploie comme il veut, de son activité qu'il consacre au genre de travail qui lui plaît, de sa destinée qu'il tient isolée dans le célibat ou qu'il associe à une autre dans le mariage, de sa pensée qu'il exprime et publie par la parole ou par la presse, de sa conscience dont il offre à Dieu l'hommage spontané : voilà l'homme possédant la liberté civile. Mais il va sans dire qu'elle n'est ni ne peut être complète et absolue, en ce qu'elle n'est ni ne peut être affranchie des formalités et du contrôle des lois civiles qui la déterminent et la protégent.

La liberté politique se conçoit comme le moyen d'obtenir et de sauvegarder la liberté civile. Elle est pour l'homme le droit de mettre la main à ses propres affaires, en tant qu'elles sont engagées dans les affaires publiques : par exemple, de concourir, directement ou par délégué, à la confection des lois; de consentir, de surveiller l'emploi des deniers de l'Etat; de créer un pouvoir exécutif, en lui traçant ses conditions d'existence et d'exercice. Ainsi, la liberté politique est, à proprement parler, une fonction dispendieuse et fatigante, un fardeau ; elle arrache l'homme à son champ, à son atelier, à sa famille, pour l'appliquer à la chose publique. Voilà pourquoi les masses, en général, tiennent peu à ce genre de liberté. Dans Athènes, la menace d'une amende ne suffisait pas pour déterminer les citoyens à prendre part aux élections; il fallait les payer à raison de 3 oboles par séance. A Rome, le peuple abandonnait les comices pour courir aux spectacles; les ambitieux étaient obligés d'acheter les suffrages, ou même de pousser les récalcitrants au Forum à coups de bâton. En France, si les différents partis se plaignent de quelque chose au sujet des élections, c'est que leurs coreligionnaires politiques désertent le scrutin et laissent la victoire aux adversaires.

On ne saurait en disconvenir : le peuple, en général, se montre plus jaloux de la liberté civile que de la liberté politique. C'est que la première s'applique d'une manière immédiate et sensible aux intérêts de la famille et de l'individu, tandis que la seconde n'exerce sur les mêmes intérêts qu'une influence indirecte et difficilement appréciable. Aussi les masses comprennent peu la liberté politique, et elles ne savent pas du tout s'en servir. La preuve, c'est qu'elles n'en furent jamais armées sans devenir à l'instant la proie des ambitieux et sans tomber ensuite sous la main d'un despotisme quelconque. En effet, la souveraineté, éparpillée et pour ainsi dire flottant à la surface des sociétés où la liberté politique est très-développée, les expose à deux périls inévitables et permanents ; car, d'un côté, elle appelle les convoitises de tout homme qui a des richesses ou qui compte sur son génie et sur son audace ; de l'autre, elle appelle un bras puissant qui ramasse et retienne en faisceau les forces dispersées du pays. Ainsi donc, ou bien des scélérats hideux qui se disputent et s'arrachent le pouvoir, en marchant à tâtons sur le corps déchiré de la patrie ; ou bien un despote qui chasse ces médiocrités féroces et ferme le gouffre de l'anarchie en y jetant la liberté politique : il n'y a nul moyen de salut hors de cette alternative.

Si vous résistez à ces déductions, du moins vous admettrez les faits : interrogez l'histoire. Partout sur son passage la liberté politique, indiscrètement étendue et mal organisée, souleva des agitations sanglantes ; elle fut toujours attaquée et succomba promptement dans les grandes républiques ; elle ne put même durer dans les petits Etats qu'en leur créant les plus orageuses destinées et en frappant d'un ostracisme jaloux toutes les supériorités. Que se serait-il donc passé si l'esclavage, en soustrayant à la vie politique plus de la moitié du genre humain, n'eût diminué d'autant les chances de désordre et les principes de lutte au sein des sociétés païennes ? Rappelez-vous Rome précipitant du haut de la roche Tarpéienne les citoyens coupables ou suspects d'aspirer à la tyrannie ; Rome sans cesse troublée par la parole des tribuns qui pouvaient mettre quelque talent au service de leur ambition ; Rome emplie de désordre et de sang par les fureurs rivales de Marius, de Sylla, de Pompée, de César, d'Antoine et d'Octave ! Rappelez-vous les républiques de la Grèce n'échappant guère à des oppresseurs, malgré une foule de précautions pleines d'un despotisme plus absurde et plus intolérable que celui des rois ! Lacédémone subit une législation qui la fixe dans la barbarie et la condamne à ne jamais sortir impunément de ses étroites

frontières ; qui abaisse les supériorités sous le niveau d'une éducation brutale et les étouffe dans les flots du brouet noir ; qui sacrifie entièrement la liberté civile à la liberté politique, supprime l'homme pour ne conserver que le citoyen, et fait du citoyen l'égal à peu près d'un esclave. Athènes possède un peu plus de liberté civile, mais aussi, par compensation, un peu moins de liberté politique ; encore en a-t-elle trop, si l'on prend pour mesure son intelligence et sa sagesse ; car elle devient ou peut devenir sans peine l'instrument des hommes illustres. Aussi, par le fait même de leur génie ou de leur vertu, ils sont placés sous le coup d'une prévention légale ; l'exil ou la mort débarrasse Athènes du fardeau de ses grands citoyens, et il faut l'avouer, quand elle ne se montre pas lâchement ingrate, elle perd presque toujours son indépendance. Aristide, Miltiade, Thémistocle, Socrate, éprouvent ses rigueurs ; Pisistrate, Hipparque, Périclès, lui donnent des entraves.

Au moyen âge et dans les temps modernes, la liberté politique est-elle mieux inspirée et plus paisible ? Les républiques italiennes se font des guerres atroces ; elles se déchirent de leurs propres mains les entrailles ; chaque ville a ses partis acharnés qui se renvoient la proscription et la mort. Il faut que des factieux ou de grands citoyens, les Monaldi, les Manfredi, les Beccaria, les Médicis, se rendent maîtres du pouvoir pour n'en pas devenir victimes, et remplacent l'anarchie par le despotisme ou l'usurpation. Plus près de notre époque, l'Angleterre montre Cromwell ; de son côté, la France, après le douloureux essai d'une liberté politique violemment conquise, abdique entre les mains d'un consul, et bientôt d'un empereur, en attendant des monarchies plus ou moins constitutionnelles.

Il est vrai, on cite avec un juste éloge les Etats-Unis. Mais d'abord, soixante années sont très-peu de chose dans la vie d'un peuple et ne permettent pas de porter un jugement absolu sur la viabilité de ses institutions. Ensuite, les institutions qui sont bonnes pour un peuple ne conviennent pas au même degré à un autre peuple. Ainsi, à la différence des pays de la vieille Europe, les Etats-Unis n'ont aucune tradition, aucune racine dans le passé : ils ne peuvent donc éprouver les tiraillements réservés aux grandes nations qui changent ou modifient profondément leurs habitudes politiques. Enfin, il est permis de penser que la paix et la prospérité actuelles de la république de Washington tiennent plus aux conditions économiques où elle est placée qu'à la forme de son gou-

vernement : elle connaîtrait les révolutions dès aujourd'hui si ses habitants se sentaient étouffer sur un sol trop étroit. Par conséquent, la tranquillité momentanée et exceptionnelle des Etats-Unis ne détruit pas les conclusions tirées de l'expérience générale, et l'on peut affirmer en principe que le développement de la liberté politique s'opère toujours au préjudice de la liberté civile et prépare ordinairement, au sein d'un vaste pays surtout, l'anarchie ou le despotisme.

D'après cela, quelle espèce de liberté demandait la France avant 1848? Elle demandait une plus grande somme de bien-être pour quelques-uns de ses enfants, une plus large application de la liberté civile et politique pour quelques autres. En effet, quoi qu'on pense de la Révolution de 89, quelque sympathie ou aversion qu'inspirent son principe, ses moyens et ses résultats, elle est passée à l'état chronique. Elle vit et respire dans les lois, dans les mœurs, dans les esprits; son souffle circule dans l'air qui nous environne. Elle domine et nous pousse en avant. Il y a, d'ailleurs, dans les faits une logique secrète et providentielle qui protége les doctrines contre l'inconséquence des hommes, et qui ne permet pas qu'on exploite les principes dans un intérêt personnel, en les prêchant et en les acceptant sous bénéfice de réserves égoïstes. Ainsi, comme on avait demandé et obtenu en 89 l'égalité civile, on demandait récemment la réforme électorale, d'abord à titre de justice et de bonne logique, ensuite comme moyen de corriger des abus et d'arriver à une plus équitable répartition du bien-être. La réforme électorale, c'est-à-dire l'égalité politique, a été proclamée en Février; il ne reste donc plus qu'à réaliser l'extrême conséquence des doctrines régnantes, c'est-à-dire l'égalité devant le bien-être. Voilà ce que plusieurs veulent en fait et totalement, sous le mot de communisme, ce que d'autres ne veulent aujourd'hui qu'en principe et partiellement sous le mot de socialisme, ce que le reste de la nation repousse de toute la force de ses instincts et de son bon sens, mais non pas, il faut bien le dire, de toute la force de ses principes, car elle est plus révolutionnaire qu'elle ne le croit généralement.

Mais enfin laissons de côté cette force qui est dans les choses et qui, par un jour de tempête, pousse les nations d'un siècle en avant; laissons de côté cette minorité criminelle qui, dans sa turbulence, brave toutes les transitions et enjambe résolument tous les droits pour arriver tout de suite à la suppression de tous les devoirs et à la satisfaction de tous les appétits, et admettons, avec l'auteur *de la Liberté et de l'avenir de la République française*, que la France recherchait une liberté qui assurât le triomphe

et le développement des intérêts de tous et de chacun. Il reste à savoir, en second lieu, si la forme politique récemment adoptée par les Français leur donnera ce qu'ils en attendent. L'auteur ne le présume pas, et il déduit les principales raisons qui motivent son jugement.

Ainsi, des principes précédemment énoncés, il conclut en général que la république est moins favorable que la monarchie aux libertés civiles, aux éléments de progrès et de civilisation, à la force et à la prospérité des Etats ; il conclut en particulier que la France, si elle veut conserver la forme républicaine de son gouvernement actuel, doit renier son passé glorieux et changer le cours de ses destinées. Ces conclusions sont développées dans une suite de lettres où l'histoire, cette maîtresse de la vie, apporte ses grands enseignements.

Jusqu'ici, dans tous les pays républicains, l'égalité, prérogative essentielle de la liberté politique, a été attaquée, compromise, enfin détruite par divers moyens d'influence auxquels il est impossible de se soustraire, parce qu'il est impossible de jeter et de maintenir les hommes sous un même niveau. Quoi qu'on fasse, le degré d'intelligence, la force de caractère, la fortune, le vice et la vertu contribueront toujours à troubler l'égalité politique. Il n'y avait pas d'égalité politique à Rome quand les Gracques, Marius, Sylla, Pompée pouvaient se présenter au Forum avec cent mille clients plus ou moins stupides; il n'y avait pas d'égalité politique à Venise, à Florence, à Gênes, quand les suffrages d'une partie de la population étaient acquis et comme inféodés à quelques familles puissantes. Le péril de l'inégalité est si flagrant que, pour la prévenir, les républiques se sont armées de mesures farouches comme l'ostracisme, l'exil, la confiscation, et qu'elles ont été constamment occupées à la réprimer, au moyen des assassinats, des émeutes et des guerres civiles.

Aussi tout homme qui s'élevait au-dessus de ses concitoyens par la valeur dans les combats, par le génie politique ou la vertu, s'expatriait bientôt pour échapper à une condamnation injurieuse et peut-être à la mort. « C'est le vice commun des républiques, dit un ancien, que l'envie s'y fait compagne de la gloire, qu'on y parle mal des hommes éminents, que le pauvre s'y montre blessé de l'opulence d'autrui. De là vient que Chabrias se tenait éloigné d'Athènes le plus longtemps possible. Il n'était pas le seul à s'absenter ainsi : presque tous les premiers citoyens de cette ville agissaient de même, persuadés que, se dérober aux regards de la multitude qu'ils avaient servie, c'était le seul moyen

d'échapper à sa malignité jalouse. C'est ainsi que Conon passa la plus grande partie de sa vie dans l'île de Chypre, Iphicrate dans la Thrace, Timothée à Lesbos, Charès au promontoire de Sigée. » Quelle joie et quelle gloire de vivre dans les républiques, où les masses sont perpétuellement occupées à maintenir l'égalité, en coupant l'échelle sociale juste à leur propre hauteur !

Mais si les républiques ont eu tant de peine à pratiquer l'égalité, du moins elles auront pratiqué la liberté civile? Pas le moins du monde. A Sparte, nul ne pouvait parler en public avant l'âge de trente ans, et s'il n'avait été préalablement reconnu irréprochable dans sa conduite et dans ses mœurs. Chez les Athéniens, on n'était admis à prendre la parole dans les délibérations publiques qu'après avoir répondu honorablement aux questions suivantes : N'avez-vous point dissipé l'héritage de vos pères ? Avez-vous des enfants légitimes ? Etes-vous propriétaire de quelque bien dans l'Attique ? A Rome, lorsque la discussion d'une loi était ouverte, la parole n'appartenait qu'aux magistrats et à ceux que les magistrats croyaient utile de laisser prendre part au débat ; une loi des Douze Tables condamnait à mort l'auteur de tout écrit injurieux pour le prochain. En somme, dans les républiques de l'antiquité, des mesures préventives et répressives d'un caractère rigoureux restreignaient considérablement la liberté de la parole publique. Que serait-il donc advenu de la presse quotidienne, si elle eût existé ? Et si nous étions soumis à la législation des anciennes républiques, que d'hommes en France ne pourraient ni parler ni écrire sur les questions d'intérêt général !

Tout ce qui se rattache à la liberté civile, par exemple la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts, le développement de la richesse, le luxe, cet ensemble de merveilles qu'on nomme progrès et civilisation, ces choses furent négligées et mises en oubli dans les pays républicains, aussi longtemps qu'ils se montrèrent attachés à leur organisation purement démocratique. Sparte vécut et mourut barbare : l'immobilité était si évidemment la loi de son existence que le philosophe Antiphane, ayant vu les Lacédémoniens changer la couleur de leur coiffure, prédit leur prochaine décadence, et l'événement lui donna raison. Athènes put cultiver les sciences et les arts, parce que les lois accordaient à la richesse une certaine prépondérance en lui réservant les magistratures, et créaient dans le Sénat et dans l'Aréopage une aristocratie influente. Encore est-il vrai de dire que les Athéniens ne connurent les douceurs de la civilisation que lorsqu'un grand homme tel que Périclès eut rompu l'égalité politi-

que, en exerçant sur ses concitoyens la dictature du génie. Rome demeura longtemps étrangère aux beaux-arts. Quand elle eut des orateurs et des poëtes, ses généraux lui avaient déjà ravi son antique liberté, qui ne paraît entière qu'à l'époque des Fabius et des Curius Dentatus. Quand la civilisation et les lettres entrèrent à Rome par une porte, la république sortit par l'autre ; la seule difficulté fut de savoir qui serait le maître parmi tous les ambitieux qui se disputaient le pouvoir.

Il y a, du reste, une objection terrible à faire valoir contre ces républiques de la Grèce et de Rome, si fières d'elles-mêmes et si ridiculement vantées par les sophistes du XVIIIe siècle. Cette objection résume toutes les autres, et en la présentant avec les faits historiques qui lui servent de base, l'auteur eût sans doute donné à sa thèse générale une force nouvelle et considérable. Cette objection, c'est que les républiques de la Grèce et de Rome étaient justement constituées à rebours, en opposition flagrante avec les droits de l'humanité. En effet, les sociétés politiques sont pour les individus, et non pas réciproquement ; la personnalité humaine ne doit pas disparaître dans cette fiction qui s'appelle l'Etat. Or, on sait que les républiques de l'antiquité n'étaient que l'organisation du despotisme le plus étendu et le plus brutal. L'esclave était sacrifié au maître, la femme à l'homme, l'épouse au mari, l'enfant au père, le citoyen à la chose publique. L'individu, la famille, les biens, la dignité, le corps, l'âme elle-même, tout était la propriété absolue, disons mieux, la proie des gouvernements. Qu'est-ce qu'une patrie libre du joug étranger et illustrée par la gloire des armes, quand tout ce qui porte le nom d'homme y est défiguré, méconnu, avili, opprimé, violé dans la plus noble portion de son être, dans ses droits les plus chers et les plus imprescriptibles ?

Voilà, certes, de graves préjugés contre la bonté réelle de la forme républicaine. La France consentira-t-elle à descendre au niveau des anciens peuples ? Si la liberté politique absorbe et dévore la liberté civile, la France, qui est jalouse de la première, ne tient-elle pas à la seconde par ses traditions et ses besoins présents, par son histoire et son caractère ? Si les richesses, le luxe, le progrès des sciences, le goût des arts, l'amour du bien-être, sont la civilisation dans une monarchie, la corruption, l'agonie, la mort dans une république, la France n'est-elle pas monarchique bien plus que républicaine ? L'auteur le pense et le dit : c'est là sa réponse à la seconde question qu'il a tenté de résoudre.

Pour nous, une chose nous frappe, et nous la dirons aussi : la France

ne croit guère à la république et guère à la monarchie. Elle se demande comment tout s'use si vite entre ses mains, et ce qui résultera de tant d'expériences douloureuses. Le bien et le mal ne sont pas dans les formes politiques, encore qu'à vrai dire les formes politiques ne soient pas sans influence sur la prospérité et la paix des Etats. Mais après tout, les formes politiques sont-elles leur propre sauvegarde? Non assurément. Elles ont donc besoin de s'appuyer sur quelque chose d'antérieur et de supérieur à elles, sur des principes d'où elles tirent tout ce qu'elles ont de valeur et de stabilité. Les doctrines, les convictions : voilà la vraie source, la source profonde du bien et du mal des nations. La conscience publique et la loi morale unies ensemble par la notion du devoir : voilà les deux pôles sur lesquels tournent les sociétés.

En d'autres termes, tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme, peut durer en France si les Français admettent et pratiquent un droit et un devoir, par conséquent une morale autorisée et définie, et par conséquent encore une religion positive. Hors de ces conditions, il n'y a pas de gouvernement durable, qu'il soit république ou monarchie.

Quand les masses ne croient à rien, comment voulez-vous que toute tête n'ait pas ses vertiges, et tout cœur ses inquiétudes et ses défaillances ? Comment voulez-vous savoir où elles vont et même où vous les menez ? Aussi les peuples s'agitent, mais n'avancent pas. L'incertitude est dans leurs conseils, l'irrésolution dans leurs entreprises, l'impuissance dans leurs actes. On ne parle que de droits à exercer ; nul ne s'inquiète de devoirs à remplir. Au milieu de ces erreurs et de cette nuit, la force se prend à douter d'elle-même, le pouvoir marche à tâtons. Non-seulement personne n'obéit ; c'est à peine si quelqu'un commande.

Vous cherchez l'ordre ! Eh bien ! vous ne le mettrez dans la rue qu'à la pointe de l'épée et pour un jour, tant qu'il ne régnera pas dans les cœurs au moyen des croyances religieuses. Vous cherchez la liberté ! Eh bien ! écoutez un homme qui ne vous est pas suspect : « L'époque, dit Benjamin Constant, où les idées religieuses disparaissent de l'âme des peuples, est toujours voisine de la perte de la liberté. Des peuples religieux ont pu être esclaves, mais aucun peuple incrédule n'a pu être libre. »

Hommes et nations, républiques et monarchies, croyez donc, et vous vivrez. Sinon, non.

G. DARBOY.

SAINT LOUIS

(1226)

INTRODUCTION.

Par un jour froid et sombre des commencements de novembre, tout paraissait en liesse et en fête dans la demeure royale. Les serviteurs renouvelaient la jonchée; ils attachaient de longs rameaux de sapins toujours verts et de romarin odorant aux parois des murailles; ils allumaient et attisaient de grands feux, et se hâtaient d'allumer cent torches de cire dont la clarté commençait à se répandre dans les vastes salles du palais. Des musiciens placés à l'entrée accordaient à l'avance leurs instruments de musique pour être prêts à sonner les fanfares du triomphe, et la reine, parée, belle, majestueuse et entourée de ses enfants, de ses femmes et de ses principaux serviteurs, laissait éclater dans ses regards une grande allégresse.

« Mes enfants! c'est aujourd'hui que revient votre père, mon royal époux. Oh! quelle journée heureuse! enfin nous allons le revoir. Que d'angoisses nous a coûtées son absence! La guerre contre les Albigeois a été longue et meurtrière, et comme si tous les maux qu'elle traîne toujours après soi n'avaient pas suffi, des maladies contagieuses, causées par les mesures cruelles de Raymond VII, ont longtemps régné devant Avignon. La mort, une mort sans gloire et sans honneur, a dévoré la moitié de nos chefs et de nos soldats.

— Ma mère, est-il certain que le roi, notre seigneur, ait échappé aux suites de la contagion? » dit l'aîné des cinq beaux enfants réunis autour de la reine.

La reine sentit son cœur se serrer à ces paroles, car l'absence est

pleine de terreurs. Elle relut la missive qu'elle avait reçue le matin même et dit :

« Le roi, notre auguste sire, entré vainqueur dans Avignon, a quitté cette ville le 29 du mois dernier pour revenir dans sa bonne ville de Paris. Il était fatigué, mais non pas malade, et s'annonçait ce jour-là même pour aujourd'hui. Nous allons le revoir, mes fils ; préparons tout pour le recevoir dignement et avec joyeuseté. »

Alors enfants et serviteurs se répandirent dans le palais pour veiller aux apprêts de la fête et du festin.

Louis seul, l'aîné des fils, resta silencieux et triste, et ne se mêla point à ces soins ; ses yeux exprimaient une secrète inquiétude.

Cependant le jour acheva de s'écouler tout entier, le roi Louis VIII ne parut pas. Les feux s'allanguissaient, les cierges de cire s'éteignirent, il faisait une nuit froide et neigeuse qui amortissait tous les bruits, et rien ne s'entendait au-dehors que les pas monotones des sentinelles au bas des degrés. Au point du jour, elles furent renouvelées ; elles le furent encore à midi, mais vers le soir celle de la tour signala dans la longue avenue du palais une troupe qui s'avançait avec lenteur.

« C'est lui, c'est le roi, dit la reine.

— C'est notre père bien-aimé, » répétèrent les enfants !

Mais l'aîné, le visage collé au vitrail de la fenêtre, dit d'une voix que l'inquiétude altérait :

« Je vois le sire chancelier, et puis le connétable, je vois aussi le cardinal de Saint-Ange et les seigneurs ministres du roi mon père, avec leur suite, leurs bannières et tous leurs serviteurs ; mais mon père, je ne vois point mon père !... Oh ! pourquoi tous les visages sont-ils si tristes !... Que vois-je encore à travers la neige qui recommence à tomber... une armure... un étendard voilé de noir... un cheval de bataille... et plus loin... Ma mère, du courage ! » s'écria le bel enfant, en se jetant dans les bras de sa mère et l'entraînant loin de la fenêtre vers laquelle elle s'avançait ; il venait d'apercevoir une litière tendue de noir ornée de l'écusson de France, et voulait lui dérober une telle vue.

Tous deux pressés l'un contre l'autre demeurèrent épouvantés.

Pendant ce temps, la troupe des seigneurs arrivait dans les cours alors très-vastes du palais, et quittant leurs montures fatiguées ils montèrent les degrés qui conduisaient à l'appartement de la reine. Un page alors entra pour prendre les ordres de sa royale maîtresse, et sur un signe de sa main les seigneurs furent introduits.

Le premier qui s'avança, ce fut le cardinal romain de Saint-Ange, l'un des politiques les plus habiles de son temps ; le connétable Mathieu de Montmorency le suivait. On savait que le roi Louis VIII avait en lui la confiance la plus entière ; puis venait Guillaume Guérin de Montaigu, un vieillard dont les services avaient puissamment contribué à la gloire du grand règne de Philippe-Auguste et dont les conseils avaient sagement aidé son fils. Tous gardaient le silence, et sur leurs visages sillonnés par les rides de l'âge ou des soucis se laissait lire une profonde tristesse.

La reine pâlit à leur aspect ; son cœur se troubla.

« Qu'avez-vous à m'apprendre, messires ? » s'écria-t-elle ; et sa voix se brisa sans qu'elle pût articuler un mot de plus ; son fils essaya de la soutenir en plaçant sa jeune épaule sous sa main tremblante, car il vit bien qu'elle fléchissait.

Les trois seigneurs s'agenouillèrent.

Il y a dans une grande infortune une majesté plus grande encore que celle du rang et de la puissance. C'était à genoux autrefois qu'on annonçait aux mourants leur fin prochaine.

« Je sais... je vois, balbutia-t-elle, le roi...—Le roi..... n'est plus. »

A cette parole aigue comme une épée et qui changeait les craintes en une déplorable certitude, les enfants poussèrent de grands cris, et la reine, qui s'était approchée de son oratoire, y entra précipitamment et tomba plutôt qu'elle ne s'agenouilla au pied du crucifix, pour répandre devant Dieu seul ces larmes brûlantes qui ne veulent ni témoins ni consolateurs.

Pendant une heure et plus, on l'entendit gémir comme si son cœur eût dû se briser, puis tout à coup, par un effort de sa grande âme s'étant rendue maîtresse d'elle-même, elle reparut dans la salle où les ministres l'attendaient.

S'approchant alors de son fils, elle lui dit en s'inclinant devant lui :

« Mon fils, demandez à Dieu sa grâce et sa pitié. Vous êtes roi bien jeune. »

L'enfant avait baissé sa belle tête blonde dans ses mains, il ne pleurait pas, sa douleur était au-dessus des larmes, mais sans doute il priait ; on l'entendit même dire tout bas :

« Pauvre France, qu'as-tu fait pour tomber aux mains débiles d'un enfant ! » Se tournant vers la reine, il ajouta : « Madame, après Dieu c'est à vous que je dois demander grâce et secours ; vous seule vous pouvez me guider.

— Mes enfants! mes enfants! dit Blanche en pressant tour à tour ses quatre fils et sa fille dans ses bras; Dieu vous envoie bien jeunes une grande affliction. Puisse-t-il nous donner à tous la force de la porter! Robert, restez près de nous, et toi, ma fille, emmène tes autres frères, nous avons à parler de choses trop graves pour vos jeunes intelligences ; » et les ayant congédiés ainsi que ses femmes, elle s'assit ayant ses deux fils aînés auprès d'elle.

— Maintenant, continua-t-elle en s'adressant aux envoyés, transmettez-moi les ordres du roi, notre sire vénéré ; je les écouterai comme une voix du ciel et Dieu me donnera, je l'espère, la force de les exécuter. »

Alors, abaissant son voile sur ses yeux et croisant ses mains, elle écouta silencieusement.

Le cardinal prit la parole et dit les derniers moments de Louis VIII.

« Surpris en voyage par les symptômes de la maladie contagieuse que les chaleurs et une désolante sécheresse avaient répandue dans son armée, Louis avait été forcé de s'arrêter au château de Montpensier, où pendant trois jours il avait lutté contre un mal effrayant et terrible..... »

Mais la reine n'était pas en état d'entendre de tels détails ; elle fit un signe de la main que son fils comprit.

« Parlez-nous seulement aujourd'hui de ses dernières volontés, dit-il ; obéir à ses ordres sera notre consolation. »

Alors le chancelier Guérin reprit d'une voix grave :

« Madame, en rendant à Dieu sa grande âme, le roi, notre sire bien-aimé, nous a commandé de venir déposer son pouvoir dans vos mains, et nous sommes ici pour vous saluer de sa part comme reine régente du royaume.

— Moi régente ! s'écria la reine Blanche, et relevant son voile elle laissa voir son visage baigné de larmes et bouleversé par la douleur; régente, moi, quand mon cœur est frappé d'un coup si cruel que toute la force de mon âme ne suffira peut-être pas à le porter ! »

Le connétable prenant la parole dit à son tour :

« Le sire roi, nous parlant à Montpensier de sa mort très-prochaine et nous voyant inquiets sur l'avenir du royaume, nous dit : « Soyez sans « crainte, la reine Blanche de Castille, notre épouse bien-aimée, porte « un mâle courage au fond d'un cœur de femme et de mère si tendre. « Elle s'est instruite sous mon père au grand art de régner. Personne « en France ne saurait vous gouverner mieux qu'elle. » Et continuant à

discourir avec nous, car ses maux lui laissaient la plénitude de ses facultés, il ajouta :

« Auquel de mes parents ou de mes grands vassaux puis-je laisser « sagement la régence ? leurs intérêts sont opposés au miens. Mon frère le « comte de Boulogne est occupé d'une tâche difficile ; il gouverne les Etats « de son turbulent beau-père, tandis que celui-ci languit au Louvre dans « une longue captivité où la sagesse de mon père a cru devoir le retenir. « Le duc de Bretagne, toujours porté vers les Anglais, auxquels le sang le « lie, ne se servirait du pouvoir que pour morceler mes Etats au profit « de ses intérêts. Le comte de la Marche...

— Quant à celui-là, dit la reine, il fut un temps où peut-être on eût pu se confier à lui ; mais depuis qu'il s'est uni par mariage à la veuve du roi Jean d'Angleterre, il a pris d'elle une haine sourde et profonde pour la maison de France.

— Oui, reprit le cardinal, haine de reine déchue et aussi haine de femme blessée par la renommée, le rang et les grandes qualités d'une autre femme ; la fille de Taillefer n'a rien su vous pardonner.

— Quelle que soit la cause de son inimitié, elle est implacable, continua Blanche, et son époux, dominé par elle, partage tous ses sentiments. Mais, du moins, nous avons pour nous le noble Thibaut, comte de Champagne, et celui-là... »

La reine Blanche s'arrêta en voyant les trois ministres se regarder entre eux avec étonnement. Le vieux Guérin lui dit :

« Madame, avez-vous donc été si mal instruite des événements de ces derniers temps que vous n'ayez point appris la déplorable défection du comte ?

— Comment, seigneur chancelier, le comte de Champagne n'a pas été fidèle à son seigneur le roi ?

— Non, madame ; depuis un temps, des divisions fermentaient parfois entre le vassal et son suzerain. Diverses rumeurs, ajouta-t-il en baissant les yeux, avaient excité le mécontentement de Thibaut, et sous les murs d'Avignon elles éclatèrent avec une violence inouïe. Soit que le comte embrassât dans son cœur la cause du jeune Raymond VII, comte de Toulouse, auquel il est lié par les liens de la parenté, soit un autre motif... moins connu, toujours est-il qu'il abandonna son seigneur dans le temps où l'assistance de tous ses grands vassaux l'aurait mis à même de poursuivre ses avantages.

— Oh ! tête et cœur légers ! s'écria la reine ; comment au moins le soin de son honneur ne le rendit-il pas fidèle ?

— Hélas ! madame, nous n'avons pas encore tout dit. Quand on vit éclater ainsi son ressentiment contre le roi, des bruits étranges circulèrent dans l'armée ; on dit...

— Que dit-on ? parlez ! s'écria Blanche avec autorité.

— On dit qu'un amour mal éteint...

— Poursuivez, » dit la reine.

Le chancelier baissa les yeux après avoir jeté un regard incertain sur les jeunes enfants groupés autour de leur mère.

« Ne craignez rien, messire chancelier, mes enfants devront apprendre dès leur jeune âge que les grands peuvent être calomniés par les méchants ; mais ma vie entière leur répondra pour moi. Que disait-on ?

— Eh bien, madame, on disait, puisqu'il faut le redire, que la haine du comte de Champagne était née de son fol amour pour l'auguste épouse de son seigneur ; et maintenant... »

Le chancelier s'arrêta, comme n'osant plus poursuivre.

« Eh bien, eh bien ! qu'ajoute-t-on encore ? achevez, sire chancelier.

— Maintenant qu'une mort cruelle nous a ravi le meilleur des maîtres, on croirait, à voir l'étonnement de l'armée, que les princes ne soient pas mortels comme les autres hommes, et nul ne veut que la maladie qui frappait nos soldats ait pu s'attaquer à leur chef, et... et tous accusent Thibaut de l'avoir fait empoisonner. »

Les deux jeunes princes frémirent.

« C'est une infâme calomnie ! s'écria Blanche, oubliant son outrage pour défendre un prince injustement accusé. Je connais le comte de Champagne ; il est inconstant, léger, sans suite dans ses vues, sans dignité dans sa conduite ; amis ni ennemis ne doivent compter sur la stabilité de ses sentiments ; car ce qu'il aime aujourd'hui, il peut demain le haïr ; mais il est incapable d'un crime. Il n'a même, ajouta-t-elle avec quelque dédain, ni l'audace ni l'énergie qui peuvent y conduire. N'importe, reprit-elle après un moment de silence, d'après un tel bruit, il doit être éloigné pour un temps de nous et de nos conseils.

— Vous le voyez, madame, Louis en descendant au tombeau ne pouvait confier le soin du royaume à aucun de ses grands vassaux. L'État, ébranlé par de longues divisions, est mal affermi ; l'héritage de votre fils lui sera disputé peut-être, car tous les intérêts vont s'éveiller, et chacun voudra déchirer la France afin de s'en approprier injustement la part qui lui conviendra. Vous seule, madame, pouvez donc être investie de l'autorité.

— Mais je suis étrangère, dit Blanche.

— Nous avons agité cette difficulté, répondit Guérin, et sans doute ceux des princes qui voudront s'emparer de la tutelle du royal enfant feront sonner bien haut ce nom d'étrangère afin de vous déposséder. Mais après avoir tout considéré, c'est justement comme étrangère à tout autre parti comme à tout autre sentiment et à tout autre intérêt que celui d'un fils devenu, pour vous, intérêts, parent, patrie, tout enfin, que nous regardons désormais votre régence comme utile et même comme nécessaire. Oui, madame, elle serait utile quand même vous ne posséderiez pas des vertus et des talents, que mon premier maître, dont Dieu veuille bénir la grande âme, plaçait très-haut dans son estime.

— Oh! je connais toute mon insuffisance et ma faiblesse, augmentées encore par le deuil éternel où va languir mon cœur. Mais que vos conseils à tous, messires, et la protection de Dieu me soient en aide!... J'obéirai humblement et sans résistance aux derniers ordres de celui qui sur la terre disposait de toutes mes actions. Que sa chère volonté soit faite et qu'elle soit bénie; puisse-t-elle me protéger ainsi que ces chers enfants, maintenant orphelins! »

Et tout devint deuil et douleur dans ce palais où tout semblait, il n'y a qu'un moment, se préparer à la joie.

Le jour d'après les funérailles, quand Louis VIII de vaillante et glorieuse mémoire eut été déposé dans les caveaux de l'abbaye de Saint-Denis, près de la tombe encore à peine recouverte du roi Philippe-Auguste, la reine Blanche se releva tout à coup du lieu où depuis quinze journées elle pleurait toutes les joies éteintes de sa vie, et serrant son fils, le jeune Louis, dans ses bras, elle s'écria :

« Je suis mère encore! Je ne suis plus que mère; mais je le serai de toute mon âme, de toutes mes forces et de toute la volonté que Dieu a mise en moi. C'est par là que désormais je dois rendre hommage à la mémoire de celui qui sur son lit de mort m'honora de sa confiance; je la mériterai. »

Alors, profitant du concours de princes et de seigneurs venus pour les obsèques de leur seigneur suzerain, elle fit convoquer un conseil pour le soir même, dans la salle naguère ornée pour une fête; elle s'y rendit accompagnée du jeune Louis, un bel enfant au front pur et candide sur lequel semblaient resplendir de célestes clartés.

La reine était vêtue d'un long habit de deuil, et la douleur imprimait à sa beauté, toujours frappante et parfaite, une noble et touchante majesté.

Le trône était vide et voilé de noir.

Blanche en entrant le salua comme elle le saluait naguère quand son époux l'occupait; puis elle alla se placer avec son fils sur une chaire en bois ornée d'ivoire qu'elle avait coutume d'occuper dès le temps où Philippe-Auguste, rendant hommage à la pénétration ainsi qu'à la justesse de son esprit, l'obligeait d'assister aux plus graves et délicates délibérations, et d'y donner son avis. Depuis cette époque encore récente, et pendant les guerres que Louis VIII avait soutenues tour à tour contre les Anglais et contre les Albigeois, c'était elle qui toujours avait gouverné l'État. Elle n'était donc point neuve au métier de reine et de régente que lui léguait son royal époux ; plus d'une fois à cette même place elle avait dirigé les conseils.

A son entrée cessèrent de tumultueux débats, dont le bruit lui était parvenu de loin et dont la violence pouvait se lire encore sur des visages irrités. Chacun en la voyant essaya de calmer un reste de fureur empreint sur tous les fronts.

Tous les seigneurs et les grands vassaux, venus de leurs fiefs pour assister aux funérailles, avaient été convoqués et se trouvaient là réunis.

Le comte de Champagne seul s'était abstenu de s'y rendre, soit que la reine ne l'eût point fait avertir ou que sa conduite auprès d'Avignon l'eût retenu dans cette honte hostile qu'on garde longtemps envers ceux dont on a de trop justes reproches à attendre.

Tous se levèrent sur le passage de la reine et s'inclinèrent devant elle ; mais les regards flamboyants que se lançaient encore entre eux plusieurs seigneurs de partis et d'intérêts opposés pouvaient apprendre d'avance à la reine combien elle allait trouver de dissidences et sans doute d'oppositions parmi cette assemblée.

(La suite à un prochain numéro.)

DISCUSSION

DE LA

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FIN ET RÉSULTAT DE LA SECONDE DÉLIBÉRATION[1].

A quelque chose malheur est bon : un accès de goutte qui nous a fait tomber la plume de la main a valu aux lecteurs du *Correspondant*, dans la *revue politique* du numéro du 10 février, une appréciation ferme et élevée, comme celles qu'ils sont habitués à lire à cette place, des efforts aussi courageusement qu'infructueusement tentés par M. de Cazalès, pour épargner à l'Eglise l'épreuve qu'elle n'a peut-être plus aujourd'hui qu'à se résigner à subir. L'accomplissement de la tâche de conscience dont nous revenons nous acquitter ici demande que nous indiquions par où la discussion a passé depuis, pour arriver aux résultats que ne tarderont pas à déplorer avec nous les auteurs eux-mêmes de cette regrettable loi. C'est dans la séance du jeudi 7 février qu'à défaut de raisons il a été répondu par des votes au discours *irréfutable*, suivant la juste expression de la *revue politique* que nous venons de mentionner, par lequel le seul orateur qui ait été à la tribune l'organe des convictions unanimes des catholiques, avant l'apparition du projet en délibération, a développé l'amendement dont le rejet, prévu d'ailleurs, fera époque dans l'histoire parlementaire de la résistance du parti de l'ordre au mouvement socialiste. L'Assemblée n'a repris ensuite la discussion que le lundi 11.

L'article des attributions du conseil supérieur a autorisé M. Jules Favre à déclarer qu'il ne concevait pas que l'entente pût jamais exister dans ce conseil entre les évêques et le rabbin, *successeur des bourreaux de Jésus-Christ*. Mais à la critique irréfragable du vice radical du projet

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, page 497.

de loi, l'impossibilité de son exécution, M. Jules Favre a mêlé tous les coq-à-l'âne piètrement hostiles à la religion qui traînent dans les balayures du voltairianisme, et en voulant exploiter à ce point de vue une discussion qui n'est malheureusement pas sans prêter le flanc de ce côté, il en a fait jaillir un des éclairs qui l'ont illuminée. C'est Mgr l'évêque de Langres qui est venu jeter, sur l'interprétation de la loi, une lumière devant laquelle a disparu l'équivoque dont l'habileté oratoire de M. Thiers avait enveloppé l'alliance des *deux sœurs immortelles* qu'il voit dans la religion et la philosophie. Il est bien convenu, a déclaré Mgr Parisis, que les quatre évêques appelés par la loi dans le conseil supérieur n'y viendront qu'à la condition de ne s'y entendre demander aucune transaction entre l'inflexible vérité et l'erreur : comprise dans un autre sens, la loi serait inacceptable, puisqu'elle exigerait des dépositaires de la doctrine catholique un déshonneur devant les hommes et une apostasie devant Dieu. « Il eût fallu plutôt admettre l'amendement de M. de Cazalès, a ajouté le prélat, et ce serait pour moi un impérieux devoir de me séparer hautement de M. Thiers. » A cette déclaration si nettement explicite, l'avocat de la philosophie rationaliste a répondu par un signe d'acquiescement et par l'assurance qu'*il n'y avait rien de contestable d'aucun côté*. Grâces soient donc rendues, suivant leur mérite respectif toutefois, et à l'énergique organe du renouvellement des réserves de l'épiscopat, et à l'orateur dont les ambiguités de langage, dans la discussion générale, avaient rendu cet éclaircissement nécessaire. Le défaut de concours, de la part de l'Eglise, à l'exécution d'une loi hérissée d'autant de difficultés pratiques qu'elle compte d'articles, ce qui n'est pas peu dire, ne prendra pas en traître, au moins, ceux qui seraient tentés de le provoquer. Si la part imprudente qu'une politique aveuglée par la peur veut faire aux évêques dans le monopole remanié de l'enseignement devient inadmissible, leur digne représentant à la tribune a catégoriquement posé d'avance l'éventualité où ils seraient obligés de prononcer un fatal : *Non possumus*. M. Beugnot a prétendu et *soutenu* que cette extrémité ne peut jamais se présenter ; nous eussions préféré qu'on laissât le *Journal des Débats* engager seul la responsabilité de sa prévoyance. Il n'appartenait qu'à cette feuille de dire avec l'outrecuidant aplomb qui la caractérise : *Si M. de Parisis n'a pas d'autre scrupule, il peut voter la loi en toute sûreté de conscience.* Ce trait est du domaine de l'art de Molière ; gardons-nous de chasser sur les terres de l'auteur du *Tartufe*.

La question des quatre-vingt-six rectorats a provoqué une rencontre parlementaire entre M. de Montalembert et M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans laquelle le lieutenant de M. Cousin, pour la défense de la philosophie éclectique, a pris une attitude de matamore universitaire qui trahissait l'intention de faire croire aux spectateurs qu'ils assistaient à une passe d'armes entre le principe laïque et le principe ecclésiastique. En démontrant, avec l'originalité piquante de son esprit, que le conseil académique est la plus originale des créations de la loi, et nous reconnaissons volontiers qu'il en représente la meilleure idée, M. de Montalembert a été amené à accuser l'Université d'inefficacité et d'impuissance en matière même d'études classiques. Un naïf aveu de M. de Parieu est venu donner le dernier coup de pinceau au tableau de notre situation intellectuelle, tracé par M. de Montalembert avec une vivacité de coloris digne du Titien, en même temps qu'avec une incontestable vérité. *Ce que l'enseignement a perdu en profondeur, il l'a gagné en superficie*, a dit M. le ministre de l'instruction publique, aux applaudissements mêlés de rires de l'Assemblée, reconnaissant le pays, dont elle est l'image, dans le miroir placé devant ses yeux. Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire est descendu dans l'arène en fronçant le sourcil, de l'air d'un homme qui prend la chose au sérieux, et si la botte portée à l'enseignement officiel eût pu être parée, la prestesse de riposte dont son champion a fait preuve l'eût certainement écartée de la poitrine de l'Université.

Le lendemain M. Thiers a montré à M. Barthélemy Saint-Hilaire que c'était compter sans les ressources d'une tactique invincible dans l'ar-des volte-faces, que de prétendre l'embarrasser en le mettant dans l'alternative de contredire sa propre opinion ou celle de M. de Montalembert à l'égard de l'Université. « *Je n'ai changé ni de pensée, ni de sentiment, mais de conduite*, a répliqué M. Thiers; *la révolution de Février n'a pas bouleversé mon esprit au point de diminuer la grande estime que j'ai pour Voltaire; mais en présence du danger où je vois la société, je deviens l'ami de M. de Montalembert, et je me place aujourd'hui entre la rigueur avec laquelle il juge l'Université et l'idolâtrie que professe pour elle M. Barthélemy Saint-Hilaire.* » En s'autorisant de la déclaration de M. Thiers, pour le prendre comme la plus haute personnification de l'immense portion rationaliste de la société française, on pourrait lui demander si ce n'est pas un luxe révoltant d'inconséquence de prétendre qu'un changement

de conduite envers le clergé, consistant en un simple rapprochement politique, et joint d'ailleurs à une persistance hautement proclamée dans les principes de la philosophie, source de l'hostilité socialiste à la civilisation chrétienne, est un moyen proposable de conjurer efficacement les périls publics aujourd'hui imminents? M. Thiers a bien raison d'insister sur la difficulté d'élever une génération autre que la société au milieu de laquelle nous vivons, et la solution de ce problème ne sera certainement pas l'œuvre de la loi dont le patronage lui coûte des frais d'artifices oratoires auxquels le Protée de l'éloquence pouvait seul suffire.

De cette question des quatre-vingt-six rectorats, qui augmente de soixante-dix couverts la table des convives du budget, à laquelle la générosité républicaine tend à faire asseoir la France entière, est sorti le premier des conflits que la discussion a suscités entre le gouvernement et la commission. Un amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire proposait de restreindre le nombre des prétendants aux rectorats, en exigeant d'eux le grade de licencié. C'était opposer au torrent des solliciteurs dont le ministère de l'instruction publique est menacé une digue qui ne pouvait manquer d'être agréable à M. de Parieu, et la majorité a voté l'amendement, quoiqu'il fût repoussé par la commission. Celle-ci a encore éprouvé un second échec grave dans le vote de l'article 17, qui règle le mode de nomination des inspecteurs généraux et des inspecteurs d'académie. Le ministre de l'instruction publique a été affranchi de l'obligation, que voulait lui imposer la commission, de choisir ces inspecteurs sur une liste de trois candidats. Mais des paroles vives ont été échangées entre MM. Thiers et de Vatimesnil et M. de Parieu, dans la discussion qui a précédé le double vote par lequel la majorité a donné raison au gouvernement.

Cet *amalgame*, pour appeler la loi du nom dont M. de Parieu a qualifié le conseil supérieur, cet *amalgame* d'articles, qui jaillissent comme pour noyer la liberté dans une déluge de paroles, reçoit, de la manière dont la question de l'inspection y est résolue, le sceau d'une immixtion de laïcisme dans l'enseignement ecclésiastique et d'une usurpation condamnée de tout temps par l'Eglise, et déclarée de nos jours intolérable par Léon XII. La Constitution se borne textuellement à imposer la surveillance de l'Etat à l'exercice de la liberté de l'enseignement; et en brisant les portes sacrées des petits séminaires, pour y introduire les inspecteurs de l'Etat, le projet, si cette disposition était maintenue à la troisième délibération, débuterait dans le vote des lois organiques

par le mépris des institutions fondamentales qu'il prétend consolider, en même temps que par la violation des droits imprescriptibles de l'Eglise. Puisse donc la majorité revenir sur ses pas, lorsqu'il en est temps encore, au moins sur les points essentiels comme celui-ci, dans la voie des concessions à une fausse politique d'ordre, qui aboutirait au désordre en revêtant de la sanction législative des combinaisons impraticables ! Les catholiques de la presse religieuse, qui, sauf une seule exception, combat énergiquement la loi dont une partie de ceux qui siégent à l'Assemblée sont les ardents défenseurs, conservent envers leurs amis tous les sentiments qu'ils nous ont inspirés, lorsqu'un dévouement unanime à la cause unique de la liberté de l'enseignement nous réunssait sous la même bannière. Pourquoi, nous disons-nous, ces consciences à l'unisson des nôtres, en dépit d'une dissidence d'opinion qui laisse intacte l'identité de nos convictions religieuses, ne recevraient-elles pas demain l'impression que nous avons reçue hier, à la lecture de la lettre par laquelle Mgr l'évêque de Saint-Claude annonce à M. le ministre de l'instruction publique que, le projet n'ayant pas subi les modifications qui auraient pu le lui faire admettre, *il professe sans restriction aucune les principes exposés par Nos Seigneurs les évêques de Chartres et de Nancy, et qu'il est bien déterminé à refuser le concours qui est demandé aux évêques pour l'exécution de la loi.* Mgr l'évêque de Séez a fait connaître également à M. le ministre de l'instruction publique que, l'amendement de M. de Cazalès n'ayant pas été adopté, il doit être déclaré que la loi ne fait pas une obligation aux évêques d'accepter les fonctions qu'elle leur offre. Mgr l'évêque de Dijon et Mgr l'évêque de Luçon ont protesté dans le même sens. La lettre de ce dernier prélat au ministre est longuement et positivement motivée. Si nous sentons que ce refus positif de concours de six évêques, sans compter les protestations que nous ne connaissons pas, suffirait pour nous empêcher de voter une loi dont la réprobation, de la part de nos premiers pasteurs, ne s'arrêtera certainement pas là, pourquoi un vote devant lequel nous reculerions, par de semblables considérations, si nous avions l'honneur de compter au nombre des représentants de la nation, ne répugnerait-il pas également à des enfants de l'Eglise qui seraient aussi malheureux que nous de contrister en quoi que ce soit notre commune mère ? Et la crainte d'ajouter aux embarras et aux peines déjà causés au père de la chrétienté par une politique ambiguë demeurera-t-elle enfin sans influence sur la résolution suprême des catholiques assis sur les bancs de l'Assemblée ? S'il n'est plus per-

mis d'espérer que le scrutin qui clôra la troisième délibération donne un démenti au résultat de la seconde, on peut encore attendre, cependant, des conseils de la réflexion quelque atténuation des dangers dont la loi est grosse.

Comme exemple des améliorations par lesquelles l'intervention fructueuse des catholiques dans les débats peut atteindre le but auquel nous venons de faire allusion, nous citerons un amendement dont l'adoption fait honneur à M. d'Olivier. Il consiste dans une addition à l'article relatif aux conditions d'exercice de la profession d'instituteur, addition en vertu de laquelle les ministres des divers cultes sont dispensés du brevet de capacité et du certificat de stage exigés par cet article. Le chapitre qui traite de l'instruction primaire n'a pu être discuté sans que le socialisme demandât, par l'organe de MM. Benoît, Greppo et Favolle, qu'elle fût gratuite et obligatoire. Comme ces citoyens lisent certainement *la Voix du Peuple*, ils auront pu apprendre d'une bouche amie pourquoi la majorité a rejeté leurs amendements. *C'est que la gratuité de l'enseignemet*, dit très-bien la feuille proudhonienne, *signifie : frais d'enseignement doublés, sinon triplés ; spoliation du travailleur par l'oisif, du pauvre par le riche.*

La question de la philosophie, héritage de la pensée impie du XVIIIe siècle, accru des importations germaniques, principalement dues à M. Cousin, ne pouvait être passée sous silence dans la discussion d'une loi par laquelle M. Thiers veut qu'un brevet de sœur de la religion soit délivré à cette fondatrice prétendue de l'indépendance de l'esprit humain, affranchi de la foi à la révélation divine. Il y a quelques années déjà, cette question avait été abordée dans *le Correspondant*. Le travail où M. Ch. Lenormant l'y a traitée, avec l'avantage de l'homme qui raisonne de l'objet des études de toute sa vie, en indiquant la solution des difficultés de l'organisation de l'enseignement, a été ensuite, comme on le sait, publié séparément de ce recueil, sous ce titre : *De l'enseignement des langues anciennes considéré comme base de l'instruction littéraire.* Le but que poursuivait le savant écrivain était de préparer les voies à une véritable liberté de l'enseignement, en montrant l'accord qui existe entre le besoin de cette liberté et la nécessité, commandée par notre esprit, par nos mœurs, par nos préjugés français, si l'on veut, de donner pour émule à l'enseignement libre un enseignement officiel fortement constitué. Elaborée dans le sens de cette *conciliation*, dont le projet en délibération est l'antipode, puisqu'il sa-

crifie la liberté au monopole, en compromettant, en outre, la religion, une loi organique, loyalement déduite de l'art. 9 de la Constitution, loin d'être une pomme de discorde jetée dans le camp des catholiques, eût groupé, autour des grands principes de salut social dont ils sont les promoteurs, les éléments d'un succès d'un autre aloi que celui par lequel on espère faire triompher la transaction conclue avec M. Thiers.

Mais laissons cet incident et demandons aux partisans catholiques de la loi si, consciencieusement, ils ne pensent pas qu'elle se serait épargné une immense lacune, en empruntant au travail de M. Lenormant le principe que *la philosophie est pour l'enseignement secondaire une surcharge dangereuse*, et qu'*elle appartient de droit* à l'enseignement supérieur ? Un jeune, mais grave écrivain, M. Albert de Broglie, qui a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du mois de novembre dernier deux remarquables articles sur l'instruction publique, n'a pas dédaigné de s'inspirer des idées émises par M. Lenormant et de les approprier à celles qu'il a développées avec un véritable talent. Quoique M. Albert de Broglie, qui est d'ailleurs en communauté de foi avec nous, n'ait point combattu pour la cause de la liberté de l'enseignement dans les rangs auxquels appartiennent les représentants des intérêts catholiques dans l'élaboration du projet, il envisage la question de la philosophie à un point de vue différent de celui où elle est résolue dans la transaction avec les universitaires, mais conforme aux principes unanimement professés autrefois par nos amis et par nous. Le plan d'éducation qu'il trace supprime la classe de philosophie des colléges, et comprend dans l'enseignement supérieur les cours destinés à initier les jeunes gens aux éléments de cette branche des connaissances humaines. C'est encore un homme extrêmement honorable, mais étranger à l'union des catholiques marchant à la conquête de la liberté de l'enseignement, qui a demandé à la tribune la suppression de l'enseignement de la philosophie dans l'instruction secondaire. L'amendement proposé à cet effet par M. Ferdinand de Lasteyrie a été l'acte d'un homme d'entendement et de caractère ; car c'est faire preuve de l'un et de l'autre, que de sortir du cercle des idées de ses amis politiques, pour saisir la vérité qu'on aperçoit ailleurs, et de ne pas craindre de la leur dire en face.

C'était naturellement à M. Thiers à être l'organe de la commission, lorsqu'il s'agissait de repousser une proposition qui retranchait dans sa racine même le principe pernicieux d'une philosophie de l'Etat. L'infatigable défenseur de cette pierre de scandale et d'achoppement entre

l'Eglise et l'Université a débuté par prétendre qu'aucun des membres de la commission ne pouvait prévoir qu'il serait présenté un amendement aussi grave que celui de M. de Lasteyrie. Nous sommes obligé de dire qu'il n'y a pas eu de réclamations au banc de la commission. Le reste de l'argumentation de M. Thiers a été de la même force. M. le ministre de l'instruction publique a déclaré que le gouvernement repoussait aussi l'amendement, et l'Assemblée l'a rejeté ; mais l'avenir dira si éluder une question par des sophismes et par un vote, c'est la résoudre.

Il n'y avait que la question des congrégations religieuses qui fût plus épineuse à débattre que celle de la philosophie, avec des passions qui vivent de la tradition surannée qu'il peut subsister aujourd'hui contre les membres de ces corporations des exceptions à notre régime de liberté égale pour tous. L'anti-jésuitisme, pour résumer ces passions dans le mot le plus propre à les caractériser, a eu pour interprète M. Bourzat. M. Dupin, qui avait prévu que l'orateur de Brives-la-Gaillarde se mettrait en grands frais d'éloquence contre les Jésuites, s'était abstenu d'occuper ce jour-là le fauteuil de la présidence. Cette absence, dont on jasait beaucoup dans l'Assemblée, voulait-elle dire que M. Dupin, qui n'a pas plus changé de doctrine que M. Thiers, ne juge pas même à propos de changer de conduite ? Ses réserves, au reste, s'il a eu l'intention d'en faire, ont été atteintes du coup par lequel Mgr l'évêque de Langres a pulvérisé l'argumentation qui venait de *renouveler plus de deux siècles de vieilles attaques contre une des institutions de l'Eglise*, suivant la juste expression de M. Thiers. Pénétrant au fond de la question, avec une franchise qui lui a valu le plus glorieux succès que sa parole épiscopale eût jamais obtenu à la tribune, le généreux prélat a fait justice complète des déclamations passées, présentes, et futures contre les Jésuites. *Leur cause étant la nôtre*, a-t-il dit, *je repousse comme des injustices odieuses, et, si l'on voulait me permettre le mot, comme des calomnies insensées, toutes les accusations sérieuses prononcées contre les Jésuites, et je dis que l'Eglise catholique considérerait comme fait contre elle-même ce que l'on pourrait faire contre des hommes en qui elle reconnaît des enfants soumis, des prêtres pieux et zélés, des soldats courageux et fidèles.*

Une déclaration aussi nette, aussi positive, ne permettait pas à la commission de persister dans le silence gardé par la loi à l'égard des congrégations religieuses. M. Thiers a pris la parole, et comprenant, en homme d'esprit qu'il est, que l'heure de s'expliquer catégoriquement

avait enfin sonné, il s'est exécuté d'aussi bonne grâce que pouvait le faire un partisan de la liberté comme l'entendait le régime des ordonnances de 1828, *qu'il a fort approuvées en leur temps*, et comme on la pratiquait sous le règne d'où est sortie la République. Tout en prétendant que, quand on fera la loi des associations, on déterminera quelles seront les associations politiques ou religieuses qui seront admises en France, l'organe de la commission a parfaitement démontré, qu'après la Constitution de 1848, on ne pouvait pas demander l'exclusion de telle ou telle classe de citoyens. Le droit d'enseigner appartient au Jésuite comme à tout individu qui aura prouvé sa capacité et sa moralité. M. le ministre de l'instruction publique a été encore plus explicite, au nom du gouvernement, que ne l'avait été M. Thiers au nom de la commission. *La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes*, a-t-il dit, *le droit d'enseigner*. Une majorité de 450 voix contre 148, en rejetant l'amendement de M. Bourzat contre les congrégations religieuses, a donné satisfaction entière aux convictions catholiques sur ce point capital.

Le droit à l'enseignement des membres des congrégations religieuses est désormais, non-seulement légitimement incontestable, mais légalement assuré. Obtenue de l'Assemblée par l'effort suprême du zèle avec lequel Mgr l'évêque de Langres n'a cessé de revendiquer l'amélioration de la loi, cette décision importante est la condamnation des catholiques qui s'en targueraient pour justifier leur appui prêté au projet; car elle donne, en regard de ce qu'ils ont fait, la mesure de ce qu'il leur était possible de faire.

Une majorité de 436 voix contre 205 a été le résultat de la seconde délibération. Mais, par les diverses raisons que nous avons eu occasion d'exposer dans le cours du compte-rendu de la fin de cette discussion, et en voyant le nombre des protestations épiscopales s'accroître de manière à ébranler les consciences religieuses, et à donner à penser à tous les partisans de la loi, quels qu'ils soient, nous aimons encore à ne pas croire que la troisième délibération ne doive être qu'une pure formalité.

E. D'AULT-DUMESNIL.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 mars 1850.

Qui nous expliquera l'état actuel des affaires de l'Europe ? Jamais la confusion n'a été plus grande, l'écheveau plus embrouillé. Quel Œdipe ne faudrait-il pas pour développer ce logogriphe à cent têtes qui s'étend sur tous les pays, la France comprise? Au moment où l'obscurité a commencé à se répandre, principalement sur l'Allemagne, nous apercevant que plus nous cherchions à nous instruire moins nous parvenions à comprendre, nous avons employé un autre procédé, celui de ne plus rien lire; et vraiment il ne nous a pas trop mal réussi. Au bout de quelque temps, les objets commençaient à nous revenir sous une forme un peu plus distincte, et il nous est resté au bout de la plume quelques belles *revues politiques* qui auraient pu ressembler à leurs aînées ; mais alors survenait une nouvelle complication, et notre château de cartes était détruit.

Nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui, quoique dernièrement un publiciste assez rompu aux affaires de l'Allemagne se soit écrié qu'il voyait enfin quelque chose, parce que le roi de Prusse s'était décidé à prêter serment au gouvernement constitutionnel. Pour nous, nous ne prêtons pas plus de créance à ce fantôme qu'à tous ceux qui ont passé devant nos yeux depuis un an. Le malheureux prince dont la vie se consume au milieu de ces cauchemars, qui un jour traitait les constitutions écrites de *chiffons de papier*, et qui plus tard en était réduit à saluer du haut de son palais les monceaux de cadavres qu'y accumulait une populace en délire, qui pour échapper aux barricades se mettait sous la tutelle des soldats, et qui, à peine revenu de ces angoisses, n'a vu dans les convulsions de l'Allemagne qu'une occasion favorable pour assouvir sa passion d'agrandissement, ce prince nous rendrait service s'il daignait nous expliquer lui-même ce qu'il veut et où il va. Dans la débâcle d'un fleuve, à mesure que les glaçons descendent le courant, on les voit former ensemble des alliances et des ruptures momentanées : quelquefois ces rapprochements couvrent des surfaces considérables, de manière à présenter l'apparence d'un terrain solide et étendu ; mais de sinistres craquements donnent bientôt le signal d'une nouvelle destruction, et le gouffre qui est au bout de cette carrière ne

tarde pas à tout engloutir, les grands comme les petits morceaux. En sera-t-il ainsi des gouvernements de l'Allemagne, qui, dans les intervalles que leur laisse la terreur des révolutions, ne perdent pas une occasion de se heurter et de se nuire réciproquement?

A l'heure qu'il est, personne ne croit plus à la chimère de l'unité allemande. L'archiduc Jean, qu'on avait pris pour un grand homme parce qu'il avait épousé une maîtresse de poste, s'est résigné à quitter Francfort, après avoir attendu que le nombre de ses adhérents fût réduit au point où s'était vu l'antipape Benoît XIII en son château de Catalogne. Il est aujourd'hui au rang des ombres, de même que M. de Gagern et ainsi que sera dans quelque temps M. de Radowitz après que l'assemblée d'Erfurth aura échoué à l'exemple du parlement de Francfort. Si l'on en avait cru les Prussiens et leurs partisans, rien n'aurait été plus facile que de faire de l'Allemagne entière un appendice de la monarchie de Frédéric II. On donnait, à Francfort, vingt-quatre heures aux députés autrichiens pour se décider à faire de leur patrie une préfecture de la puissance prédominante, et en même temps qu'on faisait ce mauvais parti à ces hommes dont on mettait chaque jour le germanisme en question, par une contradiction inexplicable mais parfaitement germanique, l'Allemagne entière faisait des vœux pour le triomphe de l'Autriche au delà des Alpes et pour l'oppression de l'Italie. Ainsi soutenue par l'orgueil de race et par les traditions d'une vieille puissance, l'Autriche a fini par dompter toutes ses provinces rebelles; et, après ce triomphe, il a pu sembler naturel que les puissances principalement atteintes par l'ébranlement de 1848 songeassent à s'entendre pour rétablir le *statu quo*, et atteindre ensuite l'esprit révolutionnaire dans son foyer le plus actif.

S'il faut dire nettement toute notre pensée, quelque mal que cette exécution eût pu nous faire, nous l'aurions trouvée plus morale que les intrigues qui sont venues depuis remettre tout en question. Dans l'ordre des choses humaines, les iniquités, quand elles durent longtemps, finissent par se créer une apparence de justice : sur le terrain le plus mal défini il se fonde à la longue des intérêts qui deviennent ensuite des droits. Un règlement quelconque des affaires européennes qui aurait rendu à tous les peuples cette sécurité du lendemain vers laquelle ils aspirent, aurait été considéré, au moins momentanément, comme un service essentiel. Mais qu'au lieu de cette détermination, dure si l'on veut, décisive du moins, on continue de se traîner dans des rivalités qui ne peuvent aboutir à rien et dont ne profite ni le despotisme ni la liberté; c'est là un reproche qui pèse sur tous les gouvernements de l'Allemagne sans exception, sur la Prusse avant tout, laquelle a la première introduit la guerre civile comme un intermède à la guerre sociale.

Si le peuple allemand ressemblait à un autre peuple, s'il pouvait sortir une conclusion nette de toutes ses agitations, il y aurait là peut-être un fruit âpre mais salutaire à recueillir. L'Allemagne ne peut constituer une puissance unitaire; le génie du peuple, la tradition, la langue,

la religion s'y opposent. Eh bien ! si l'on ne peut établir une seule Allemagne, qu'il y en ait deux, celle du nord et celle du midi ; qu'après avoir reconnu réciproquement leur parfaite indépendance, elles règlent en commun leurs intérêts, soit au dedans, soit au dehors. Mais il existe un troisième élément qui n'est ni l'Allemagne du nord, ni l'Allemagne du midi, c'est-à-dire l'Autriche. Dans le nord il y a des éléments méridionaux, dans le midi le protestantisme crée des sympathies à la Prusse ; enfin, sous quelqu'aspect qu'on envisage ces inextricables problèmes, on aboutit pour tout résultat à une série de propositions négatives.

Ni la Prusse, ni l'Autriche ne peuvent réussir séparément à dominer toute l'Allemagne; les petites puissances ne sauraient de leur côté s'affranchir de la domination de l'Autriche et de la Prusse. La diète fédérale de Francfort ne sera pas constituée telle qu'elle était avant 1848 ; l'opinion de tous les partis la rejette et la condamne ; d'autre part on ne doit pas s'attendre à voir les gouvernements ou les peuples obéir à une diète représentative formée d'une ou de deux chambres, et pourtant il faut que le lien fédéral existe sous une forme quelconque : car la séparation absolue des divers États ou l'antagonisme de deux ou trois *sunderbund* sont des propositions aussi absurdes que le reste. Chacun des États grands ou petits, considéré en lui-même, n'est ni sauvé ni perdu, ni vaincu ni vainqueur, ni absolu ni constitutionnel. On trouverait facilement à faire la part de tout, celle du passé et celle du présent, celle de la féodalité et celle du socialisme, celle d'un amour de liberté incontentable et celle d'un servilisme incurable dans les esprits; c'est toujours l'Allemagne de Schiller et de Gœthe, mais avec un Schiller plus chimérique que jamais et un Gœthe en putréfaction.

Jamais siècle ne s'est promis plus de lumières, plus de repos, plus de prospérités que le nôtre, et, en récompense de ses orgueilleuses illusions, nous sommes arrivés au dernier degré du trouble et de l'incertitude. Il y a trente ans on nous offrait la Suisse comme le modèle de l'ordre progressif et de la simplicité patriarchale, et cet Eden prétendu est devenu le plus dangereux de tous les volcans; placée comme un trépied funeste entre l'Allemagne, la France et l'Italie, la Suisse projette dans cette triple direction les torrents de sa lave anarchique, sans qu'aucune des nations que cette lave envahit lui oppose autre chose que d'impuissantes barrières.

De tous les graves symptômes que nous recueillons d'un nouveau bouleversement européen, il n'en est pas de plus significatif à nos yeux que l'impossibilité où se trouvent les gouvernements menacés de nouveau par la Suisse d'atteindre dans son foyer cette officine incessante de propagande et de révolutions démagogiques. L'immobilité de la France et de l'Allemagne en présence de l'oppression du *Sunderbund* a donné le signal de la catastrophe de 1848. Naguère il a semblé que des mesures d'exécution allaient être prises contre la Suisse ; la Prusse voulait reconquérir la principauté de Neuchatel ; l'Autriche serait venue au secours de ses amis des cantons catholiques, si mal à propos aban-

donnés en 1847; la France, de son côté, aurait pourvu à sa sécurité, en réprimant avec énergie le gouvernement des cantons qui laissent se préparer des conspirations socialistes sur ses frontières. Quoi que pût penser de ces projets le sentiment de l'indépendance helvétique, c'était au moins quelque chose de logique et de prévoyant. Aujourd'hui, on en revient aux idées de paix, ou plutôt d'attermoiement. D'abord, le président de la République française se souvient que la Suisse l'a défendu contre le gouvernement de Juillet, et après avoir sagement promis d'arracher un certain nombre de feuillets de sa propre histoire, il se montre, dit-on, tout prêt à acquitter la dette de la reconnaissance, en présentant à la Prusse l'entrée de son armée en Suisse comme un *casus belli.* En même temps on annonce que le gouvernement fédéral s'exécute franchement à l'égard des réfugiés, et que les représentations des puissances menacées par leurs conjurations et leurs armements seront bientôt satisfaites.

Rien ne nous inspire un plus sincère respect que l'indépendance des nations, surtout des plus petites et des plus faciles à opprimer. Nous qui, contrairement aux préventions de beaucoup de catholiques, avons toujours soutenu la cause hellénique comme respectable et digne de sympathie, nous contemplons aujourd'hui avec la plus vive admiration le spectacle vraiment sublime qu'offre en ce moment la résistance inébranlable d'un si petit peuple, groupé autour de son roi, aux insolentes et iniques prétentions de l'Angleterre. En toute autre circonstance, notre intérêt serait tout entier pour un peuple menacé à la fois par plusieurs gouvernements dont chacun dispose d'armées vraiment gigantesques. Pour éprouver ce sentiment, nous n'aurions pas besoin de savoir ce qui se passe dans l'intérieur du pays ainsi menacé, et nous nous ferions un devoir de ne nous laisser influencer par aucune circonstance d'une lutte qui ne nous toucherait pas personnellement. Afin de garder à la Suisse ce sentiment de neutralité impartiale, nous ne mettrions qu'une seule condition, c'est que dans cette contrée la société se trouvât encore assise sur une base régulière. Malheureusement il n'en est rien. Un pays où règne à un tel degré l'oppression des bons et la tyrannie des méchants se place invinciblement, par l'audace victorieuse des uns et la faiblesse impuissance des autres, au ban des nations civilisées. Si nous avions nous-mêmes cédé à la tourbe révolutionnaire, ou si nous nous laissions encore une fois surmonter par elle, quel homme doué de raison et d'équité oserait dénier aux autres gouvernements le droit de se défendre eux-mêmes en nous attaquant ? La Suisse n'est-elle troublée que par des questions d'organisation intérieure qui ne concernent pas les autres peuples ? Tout le monde répondra non, sans hésiter. Il en sera de même si l'on pose cette autre question : Existe-t-il la moindre différence, sous le rapport des garanties morales, entre les chefs de la fédération qui expulsent les réfugiés et les réfugiés eux-mêmes? Les hommes qui se posent comme intermédiaires pour défendre l'indépendance de la Suisse, et dont le type achevé est le gé-

néral qui abattit le *Sunderbund*, n'ont fait eux-mêmes à l'intérieur, depuis quelques années, que subir avec une étrange abattement le joug des démagogues. Les principaux de ceux-ci, il est vrai, pour garder le pouvoir, se sont faits conservateurs à leur manière, et, sous leur direction, l'autorité fédérale a quelques apparences de modération et de fermeté ; mais dès que c'est la plainte des consciences violentées qui s'élève à leur tribunal, ils restent sourds et impassibles; l'autorité des gouvernements séparés, qu'ils détruisaient sans scrupule lorsqu'elle abritait l'Eglise catholique, redevient sacrée à leurs yeux quand ils voient le pouvoir aux mains d'une minorité audacieuse et oppressive, ennemie de Dieu au premier chef. Avec tant de corruption d'un côté, tant de lâcheté de l'autre, l'œuvre de la destruction sociale ne peut s'arrêter un seul instant en Suisse, et les gouvernements qui restent l'arme au bras devant elle, ou qui même se croient obligés de protéger son indépendance, subissent invinciblement les dangers d'un contact mortel.

Telle est la fausse position du pouvoir exécutif en France à l'égard de la Suisse : nous ne le voyons ni plus éclairé, ni plus habile en Italie. La situation des Français est devenue intolérable à Rome, et l'on y reste pourtant, à moitié par vergogne de se laisser remplacer par les Autrichiens, et aussi peut-être dans l'attente d'une guerre générale qui donnerait plus de chance au napoléonisme dans l'intérieur de notre pays. Nous ne traitons pas aujourd'hui la question intérieure toute grosse d'orages et de désolantes complications; les élections du 10 mars vont nous donner notre bilan provisoire et nous apprendre si la guerre civile ne frappe pas de nouveau à nos portes. Nous constaterons seulement que la conduite à l'extérieur de notre pouvoir exécutif, de ce pouvoir qui n'a nulle part ni la force de ses passions, ni la sagesse de sa méticulosité, réagit d'une manière fâcheuse sur sa considération au dedans. Jamais question ne fut plus mal comprise et plus maladroitement conduite que la question romaine. Le gouvernement français ne sait ce qu'il est lui-même, ou plutôt il est à la fois ce qui jure le plus de se trouver ensemble : carbonaro et catholique. Il rétablit le Pape en renversant la République, et il a la prétention de tenir le Pape sous sa dépendance. Il rêve une Italie doctrinaire et constitutionnelle, et il refuse obstinément de s'apercevoir que la minorité sur laquelle il voudrait s'appuyer n'a ni autorité, ni gravité, ni avenir, ni réalité. Malheureusement, ce qui l'a encouragé dans cette association d'idées incompatibles, c'est l'état profondément incertain de beaucoup d'esprits en France ; c'est le demi-catholicisme d'hommes distingués et nécessaires à la défense commune. Et ici, qu'il nous soit permis de nommer un écrivain qui nous a souvent charmés, et qui nous inquiète précisément à cause de ce qu'il a de valeur et de bonne volonté.

Notre habitude, on le sait, n'est pas de faire intervenir au milieu de ces appréciations rapides les hommes qui, dans la presse périodique, ne suivent pas la même ligne que nous. A moins qu'ils ne s'élèvent à la puis-

sance de chefs de parti, nous les laissons à leurs idées, et nous nous contentons d'établir les nôtres avec toute la netteté dont nous sommes capables. Mais quand le bien domine chez un homme qui ne marche pas avec vous, quand nous suivons en lui les symptômes de cette grande lutte par laquelle nous avons passé, de la lutte entre l'austérité du vrai et les fantômes dorés de l'erreur, nous ne pouvons nous défendre d'un intérêt douloureux, et sauf à perdre notre sermon, nous nous sentons entraînés par une irrésistible ardeur de prosélytisme.

C'est dans ces sentiments que nous avons relu les lettres sur les *Affaires de Rome,* que M. John Lemoinne avait fait paraître dans le *Journal des Débats,* et qu'il a réunies en un tout petit volume[1]. Nous recommandons cette lecture à tous nos abonnés, malgré son origine, ou plutôt à cause de son origine. De tous les rédacteurs des *Débats,* M. Lemoinne est celui qui a le mieux compris la grande leçon de 1848, et si les nombreux lecteurs de ce journal ont pu rencontrer, de temps à autre, à leur profond étonnement, dans des colonnes habituellement remplies d'attaques violentes contre l'Eglise, des pages pleines du sentiment chrétien le plus juste et le plus éloquent, ils doivent cette agréable surprise à l'auteur des lettres sur *les Affaires de Rome.* Cependant, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre de ses tendances vers la seule cause qui puisse nous sauver, en ce monde comme en l'autre, il a pris de travers, dès le début, l'affaire de la république romaine et de la papauté. Parce que le gouvernement français ne savait heureusement pas ce qu'il allait faire en Italie, il a exigé de lui de la logique, et a déclaré l'expédition mauvaise en soi parce qu'elle était inconséquente. Si M. Lemoinne prend aujourd'hui la peine de se relire encore une fois, il ne se trouvera pas beaucoup plus logique dans ses propres conclusions. Il s'apercevra surtout que ses arguments, toujours favorables au Catholicisme, mais contraires au pouvoir temporel de la papauté, ne sont fondés que sur des faits observés plus ou moins exactement, et que c'est là un terrain bien peu solide pour un logicien aussi impitoyable que lui.

M. Lemoinne est un homme de conscience et d'études : il a bien la crainte de penser comme le plus grand nombre, ce qui n'est pas une bonne condition pour s'unir intimement au catholicisme ; il cherche les opinions distinguées ; il subtilise très-souvent, de peur de tomber dans le lieu commun. Malgré cela, son esprit est plus juste que son humeur, sa pensée plus sérieuse que la tournure qu'il lui donne quelquefois. Nous lui indiquerons un moyen sûr pour se mettre en paix avec lui-même et pour se résigner à penser tout simplement comme les bonnes femmes. Qu'il remonte un peu plus avant dans le passé ; qu'il étudie l'étrange histoire de l'hostilité des Romains modernes contre les Papes, et il y reconnaîtra une identité parfaite avec la position de Pie IX à l'égard de ses sujets révoltés. Il y apprendra surtout qu'il n'y a rien de plus indéfinissable que l'opinion du peuple italien ; il faudrait un nouveau Parrhasius pour

[1] Paris, chez Blanchard, rue de Richelieu. Prix : 1 franc.

peindre à la fois les mille aspects de ce peuple Protée qui unit une audace d'incrédulité sans égale avec une empreinte ineffaçable de religion.

Un poëte français du XVII[e] siècle, Desbarreaux, passait pour un grand impie ; il avait fait la bravade de s'asseoir un jour de Vendredi Saint à une table d'où le maigre était exilé. Tout à coup le tonnerre gronde, et la foudre tombe à quelques pas de la salle du festin. Desbarreaux se lève pâle d'émotion, et ouvrant la fenêtre il jette au dehors le plat qu'il était en train de manger, en s'écriant : *Voilà bien du bruit pour une omelette au lard.* J'ai toujours considéré ce mot célèbre comme une profession de foi qui, dans son genre, valait le symbole de saint Athanase. Elle résume l'éternelle contradiction des Italiens. Est-ce à cette contradiction, plus ou moins bien habillée de libéralisme moderne, afin de faire bonne figure aux yeux des étrangers, que l'Europe catholique doit sacrifier une institution nécessaire et à laquelle Dieu a donné pour ainsi dire l'autorité de la foi ?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Devoirs, droits, assistance par le Christianisme, la liberté, l'éducation; par DE BAUSSET-ROQUEFORT, ancien magistrat, membre de la Légion-d'Honneur [1].

Cette brochure appelle et mérite l'attention non-seulement de la foule et d'un public ordinaire, mais encore des économistes et des savants. Ce qui la rend remarquable et particulièrement utile, selon nous, c'est qu'elle précise de la manière la plus nette et la plus vraie l'origine et la nature des droits, ces choses dont on fait un si grand bruit et souvent un si mauvais usage; c'est ensuite qu'elle découvre dans l'inviolable sainteté des devoirs la source et la règle de ce que les hommes revendiquent comme leurs droits; c'est enfin qu'elle sait descendre à la pratique aussi bien qu'elle s'élève à la théorie, et qu'après avoir fourni la statistique des misères et des ressources de la France, après avoir rappelé les principes et montré le mensonge et l'impuissance des théories socialistes et communistes, elle expose les moyens honnêtes et plausibles de faire parvenir les malheureux à un état sans cesse croissant de moralité et de bien-être.

La plupart de nos contemporains ont tellement à cœur de vivre pour le présent et pour l'utile qu'ils ferment les yeux sur l'avenir et sur ce qui est logique et équitable : le matérialisme les aveugle et les entraîne. Ils ne voient pas que leur morale de l'intérêt et de l'égoïsme ne saurait fonder que des droits faux, incomplets ou jaloux, sans même leur donner pour contrepoids un seul devoir. C'est là que nous en sommes aujourd'hui : la société n'est guère assise que sur la force. Qui ne voit combien il importe de faire comprendre le rôle des idées dans le monde et la stérilité ou même le malheur qui s'attache aux idées mensongères et aux principes erronés? C'est ce qu'a fait M. de Bausset-Roquefort avec une concision et une lucidité merveilleuses : la première partie de son livre prouve jusqu'à l'évidence que la philosophie qui s'obstine à faire naître les droits des besoins ne peut ni par sa vertu, ni par sa moralité, combattre et vaincre les erreurs dont pourtant elle s'effraie.

[1] Broch. in-12 de 182 pages. Paris, Garnier frères, Firmin Didot.

M. de Bausset place sous les yeux du lecteur, dans la seconde partie de son livre, les statistiques de la propriété foncière et de sa division, des propriétaires et des prolétaires, de la richesse territoriale et industrielle, de l'indigence et des crimes, des éléments divers de la population générale et des fonctions de chacun de ces éléments, enfin des nombreuses institutions par lesquelles la société s'efforce de venir en aide à toutes les misères et de consoler toutes les douleurs. C'est, comme on le voit, une démonstration par les faits et par les chiffres tendant à rectifier les allégations exagérées ou matériellement fausses au moyen desquelles on a propagé les doctrines socialistes, et à constater d'une manière officielle et inattaquable les points d'où il faut partir pour améliorer le sort des classes pauvres.

Dans l'examen et la réfutation rapides des théories socialistes et communistes, l'honorable écrivain réduit les doctrines à leur formule essentielle, et il n'a pas de peine à établir que toutes détruisent directement ou indirectement la propriété, fille du travail libre, base des sociétés, mère des progrès de la civilisation et des habitndes d'ordre et de morale; que toutes suppriment la vraie notion des devoirs et substituent les besoins et les instincts inférieurs aux plus nobles facultés de l'âme; que toutes enfin portent une atteinte mortelle à la liberté pour amener les hommes en définitive à l'égalité de la servitude et de la dégradation. Il ne s'agit pas ici de mots et de déclamations; les maximes sont plus fortes que ceux qui les prêchent; qu'on le veuille ou non, la barbarie est au bout du socialisme.

M. de Bausset finit en proposant comme moyens immédiatement praticables de soulager quelques infortunes : 1° la colonisation de l'Algérie et la mise en valeur de son territoire; 2° la fondation dans chaque département de la France d'une colonie agricole d'enfants abandonnés; puis l'auteur indique les voies à suivre pour atteindre ce double résultat.

On voudra lire et répandre, nous le croyons, cette brochure importante qui annonce une exacte connaissance de la nature humaine, qui professe le respect intelligent de notre dignité morale et des lois fondamentales des sociétés, qui place enfin le secret de l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle de l'homme, dans la pratique du Christianisme, dans le développement régulier de la liberté et la propagation d'une instruction saine et convenablement répartie. G. D.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LES ÉLECTIONS DE PARIS.

Le mystère contenu dans l'urne des élections du 10 mars s'est dévoilé, et il s'est dévoilé contre nous. Malgré la gravité des symptômes, nous espérions mieux de cette malheureuse capitale. Nous nous disions : il est impossible que des leçons si récentes et si cruelles n'aient pas profité à la ville qui a vu les saturnales de Février et qui a soutenu en juin la plus effroyable des guerres civiles. L'audace avec laquelle un parti extrême produisait au grand jour et placardait sur tous les murs de Paris des noms qui représentent l'incapacité, l'absurdité des systèmes et la révolte à leur plus haute puissance, nous semblait marquée au coin d'une insigne folie. Comment croire que la majorité des électeurs parisiens accepterait une liste dont la seule publication était un défi au bon sens et à l'humanité? Et pourtant l'événement a prononcé dans le sens de nos craintes, et ces trois noms, humiliants et incroyables, CARNOT, VIDAL, DE FLOTTE, sont sortis de l'urne, le premier avec une notable majorité, le troisième avec un avantage de 1300 voix sur le fils de celui dont la France libérale acceptait les enfants, il y a moins d'un quart de siècle, avec un religieux enthousiasme.

Ne nous laissons point abattre sous ce coup de massue, et tâchons de sonder la plaie qui vient de se rouvrir béante dans nos flancs.

Quelques-uns tâchent de se faire illusion sur la portée de l'événement : mais c'est un soin bien inutile. On se dit: après tout, trois choix détestables en remplacent trois qui ne valaient guère mieux, et Paris est toujours le même. Dans une ville où le respect de la propriété est le seul frein moral qui reste à quatre ou cinq cent mille individus, on a bien nommé Proudhon, ce fanfaron d'athéisme, l'Erostrate des temps modernes; plus tard on a été chercher dans les casernes deux sous-officiers dont tous les lauriers avaient germé dans la salle de police, et l'on a ainsi offert une prime à la désorganisation de l'armée.—Oui, répondrons-nous, ces absurdités étaient familières à la majorité de Paris, et même la dernière a été commise après l'expérience des journées de juin ; mais on pouvait s'imaginer alors que le défaut d'organisation et d'entente avait empêché les gens de bon sens de remporter la victoire, et le succès de la liste des onze, proposée par l'*Union électorale,* faisait croire qu'enfin l'expérience était entrée pour quelque chose dans les résolutions des

Parisiens : vain espoir et que l'événement est venu bien cruellement démentir! Quand il s'agit d'un progrès si douteux et si difficile, quand on remonte avec tant de peine une pente aussi escarpée, ceux qui reculent n'ont plus la faculté de s'arrêter et rien ne peut les empêcher de rouler au fond de l'abîme.

Il ne s'agit que de s'entendre : une fois qu'on est convenu que la population de Paris est incurable, on devine aisément ce qui est monté à la tête de notre suffrage universel. Nous subissons là les effets d'une centralisation qui a fait d'abord notre force et qui maintenant décide notre perte. A proprement parler, il n'y a pas de population parisienne. Ce que devient l'immense majorité de celle qui naît dans nos murs, Dieu seul le sait : elle se disperse ou elle peuple prématurément les cimetières, avec une stérilité comparable à celles que produisent chez les musulmans la polygamie et les harems. Mais à mesure que le gouffre se vide par ces voies inconnues, il se remplit de colons que fournit la fièvre ambitieuse des départements. En province, il n'est fils de bonne ou de piètre maison qui n'aspire à s'enrôler dans la phalange parisienne : quiconque a réussi dans cette entreprise se considère comme un être privilégié, destiné à devenir, dans sa mesure, un des arbitres du monde. Les étrangers à Paris font les révolutions de Paris, et les révolutions de Paris font celles de l'univers. Tout Français de l'un des quatre-vingt-six départements établi dans la capitale est, à cause de la vanité que lui inspire sa position, une proie dévolue à la propagande désorganisatrice des journaux : voyez-le chaque matin dévorant son journal, ordinairement le plus abaissé dans l'échelle de l'intelligence et de la morale, et humant avec avidité les miasmes de calomnie, d'ignorance et d'envie qui s'en dégagent. Vienne le jour des élections, le premier usage qu'il fera de son droit politique sera d'adopter la proposition la plus fausse et de s'arrêter au choix le plus dangereux.

La population de Paris est la gent corvéable des journalistes : les journalistes sont, non les chefs féodaux de la société actuelle (ce serait leur faire trop d'honneur), mais les *condottieri* d'une époque aussi désorganisée, aussi calamiteuse que le XIV[e] siècle. Naguère, quand le droit électoral était le privilége des patentés, les journalistes exploitaient l'envie des bourgeois contre les classes supérieures, et des marchands contre les existences et les professions libérales ; ils ne touchaient à la population ouvrière que par les sociétés secrètes, et quand la bourgeoisie avait laissé la presse ouvrir une brèche dans ses rangs, ils donnaient le signal de l'assaut aux phalanges des *Saisons* et des *Droits de l'Homme.* Mais aujourd'hui, les bourgeois crédules ne pouvant plus servir que d'appoint aux masses révolutionnaires, c'est pour ces dernières particulièrement que le poison se distille. On ne saurait assez admirer l'ému-

lation de basse flagornerie qui existe à l'égard du souverain en blouse; quant au bourgeois, sans lequel on ne saurait encore rien accomplir de décisif, on connaît la fibre de sa vanité, et on se réserve de la toucher quand le moment de l'action sera venue.

Qui ne connaît, dira-t-on, les horribles appétits du Saturne révolutionnaire! Quand lui est-il arrivé de ne pas dévorer ses propres enfants? Quiconque s'engage dans la route infernale de la démagogie est entraîné par son tourbillon sans pouvoir s'arrêter, et se brise infailliblement au premier obstacle. Il y a aujourd'hui des gens qui vous abordent les larmes aux yeux et la pâleur sur le front : « Ne vous faites « pas illusion, nous disent-ils, cette fois la colère du peuple sera terri- « ble : nous n'aurons aucun moyen de l'arrêter. Que voulez-vous? *la « réaction appelle la réaction.* — Mais puisque le peuple vous apparaît « comme un monstre qui va déchaîner ses fureurs, pourquoi suivez- « vous sa course, et surtout pourquoi l'excitez-vous? Ou la raison vous a « abandonnés, ou vous devez avoir perdu tout espoir de le modérer.... » Ils ne répondent pas, ils s'éloignent plus ulcérés que jamais; ils ne nous pardonneront point leur propre chute, leur impuissance à garder le pouvoir que nous leur avions si libéralement abandonné. Un Dieu les aveugle, et ce Dieu c'est leur orgueil, c'est Satan en personne. Nous avons vu ainsi quelques-uns des hommes qui faisaient il y a deux ans de l'opposition dynastique, des hommes auxquels on aurait fait une injure sanglante, si l'on avait révoqué en doute leur attachement aux principes de 1789, dériver successivement sur la pente de leur amour-propre blessé, jusqu'à se faire les courtisans et les apôtres du socialisme.

Il existait, il y a quelques années, à l'hospice de l'Antiquaille, auprès de Lyon, un singulier phénomène. Un fou, qui croyait jouer du violon, s'enivrait des sons informes qu'il tirait de deux méchantes ficelles ajustées sur une vieille boîte emmanchée d'un chevalet : ni Baillot, ni Paganini n'auraient eu une plus haute idée de leur puissance musicale. Toutefois la jouissance de l'artiste n'aurait pas été complète s'il était resté seul : au plus fou il faut au moins l'apparence du public. Mais notre insensé en avait trouvé un autre dont la folie répondait à la sienne : l'un croyait jouer comme Orphée, l'autre se sentait inondé de torrents d'harmonie; il se plaçait en face de son virtuose, et se pâmait d'aise à chaque grincement de cet affreux archet. — Eh bien! ce qui ne s'est jamais vu qu'une fois peut-être dans l'histoire des fous, les virtuoses du journalisme l'obtiennent de la béate confiance de leurs lecteurs parisiens. Beaucoup des honnêtes citoyens que nous coudoyons chaque jour dans les rues se croieraient déshonorés s'ils perdaient l'habitude de la fronde et de l'opposition : ils ne sont sûrs d'eux-mêmes que quand ils se plai-

gnent du ministère et du gouvernement, et comme on a besoin de héros pour faire des victimes, le héros du jour sera celui qui regimbe contre l'autorité, quand bien même on en serait arrivé à la dernière couche de la dégradation sociale, quand on ne serait plus séparé que d'une épaisseur de papier de la morale des bagnes et des maisons de détention.

Parmi les causes qui ont amené la défection d'une partie notable de la population parisienne à la liste de l'*Union électorale*, sans parler de l'effet produit par la baliste incessante de deux journaux que l'immense vanité de leurs rédacteurs a enrôlés à la queue du socialisme, quelques personnes se croient autorisées à placer en première ligne l'effet produit par la trop fameuse loi de l'enseignement. Comme en fait de préjugés il n'y en a pas de plus odieux et en même temps de plus difficiles à déraciner que ceux qui portent sur la religion, si la majorité de l'Assemblée législative, pour avoir voulu assurer à la conscience des catholiques une satisfaction légitime, s'était exposée aux colères du voltairianisme en paletot, nous accepterions de grand cœur cette épreuve, et nous ne reconnaîtrions, après tout, dans cette révolte qu'un effet de ce qu'a d'âpre la vérité chrétienne pour tant d'hommes détournés dès leur enfance des sources de l'Evangile. Ce serait de notre part renier le titre de chrétien, que de tenter de nous soustraire aux épreuves de toute nature qui accueillent la prédication de la vérité, depuis la persécution furieuse et sanglante jusqu'au désagrément de voir nos intentions méconnues et calomniées.

Mais de ce qu'il faut subir les difficultés inhérentes à la défense de la cause chrétienne, il ne s'ensuit pas que nous devions provoquer les périls, et surtout ajouter aux obstacles inévitables ceux qui résultent de nos propres fautes.

Je suppose que les catholiques se fussent présentés à la tribune, leur bannière déployée, et qu'ils eussent emporté de haute lutte une loi vraiment large et libérale, comme celle qu'ils réclamaient depuis tant d'années avec une constance longtemps invariable. Cette hypothèse n'a rien de chimérique en elle-même, et ce qu'on a obtenu à la fin de la seconde lecture, sur un terrain parfaitement mal choisi, en faveur des associations religieuses, même de celles que le préjugé populaire a le plus maltraitées, nous est un garant assuré de ce que nos amis auraient été capables de conquérir s'ils n'avaient pas jugé convenable de capituler avant le combat. Comme un tel avantage eût poussé à bout les implacables adversaires de la liberté chrétienne, les élections du 10 mars, survenant avec une préparation de quinze jours de clubs, des imputations et des clabaudages pareils à ceux qui ont retenti dans les prétendues réunions électorales, auraient pu produire un effet à peu près semblable, et le nom de Carnot aurait eu des chances

pour sortir victorieux du scrutin. C'eût été toujours un malheur et une honte : mais il y a des malheurs qu'on accepte avec sérénité quand on a la conscience d'avoir défendu la vérité sur son meilleur terrain.

Autre chose, selon nous, est de subir gratuitement l'effet du préjugé populaire, autre chose surtout est d'avoir fourni inutilement et imprudemment des éléments à ce préjugé. Or, parmi les sentiments qui appartiennent à notre siècle et qui contribuent à faire sa physionomie, bonne ou mauvaise, nous devons soigneusement distinguer ceux qui se fondent sur une apparence de raison : si nous ne les ménagions pas, si nous n'en tenions pas un compte très-sérieux, nous agirions nous-mêmes comme des insensés. C'est sous l'influence de ce principe que les catholiques, quand les questions religieuses se sont si notablement ranimées, ont écrit sur leur bannière ces deux mots : *liberté et séparation*, et s'ils ont fait dans l'opinion publique un progrès considérable et vraiment inespéré, ils l'ont dû, malgré tant de dénégations et d'incrédulité de la part de leurs adversaires, à l'effet que ces déclarations ont produit. Cependant la victoire n'était pas encore remportée; on était seulement en chemin, quand on a vu bon nombre de nos combattants mettre leur drapeau dans leur poche, comme s'ils s'étaient dit : Assez de liberté comme cela; maintenant il s'agit d'autorité.

Ceci nous remet en mémoire (et nous en demandons pardon à nos lecteurs) un conte que nous racontait, il y a vingt-cinq ans, le bonhomme Andrieux, un de ces philosophes souriants à qui nous devons d'avoir déchaussé tout doucettement les dernières racines de la foi chrétienne dans bien des jeunes cœurs qui expient aujourd'hui leur confiante incrédulité : mais Andrieux avait un vrai talent et ses contes en vers sont au nombre des mieux tournés de notre langue. On connaît surtout *le Meunier de Sans-Souci*; mais *le Doyen de Badajoz* n'est guère au-dessous du *Meunier*, et je ne sais pourquoi, depuis le 10 mars, le dénouement qui y retentit comme un coup de tonnerre :

Inès, ôtez les perdrix de la broche...

ne cesse de tinter à mes oreilles.

Je ne sais, ou plutôt je sais trop bien pourquoi. En peu de mots, voici le sujet du conte : Un doyen du chapitre de Badajoz convoite la succession de son oncle, vieil évêque menacé d'apoplexie; pour mieux aider à la fortune, il a recours à un magicien de Tolède, qui, afin d'éprouver sa disposition à la reconnaissance, l'endort dans son laboratoire à peu près comme le font nos magnétiseurs. Le temps s'écoule avec une rapidité surprenante pour le doyen assoupi; grâce à l'appui que lui donne le négromant, il a bientôt parcouru tous les degrés; il est évêque, archevêque, cardinal, il devient Pape, et c'est alors que l'auteur

de cette merveilleuse fortune, toujours nourri de promesses, réclame une dernière fois sa récompense; alors le doyen croit pouvoir se dégager de lui, en lui adressant une admonestation sévère sur le caractère criminel de sa profession.

Inès, ôtez les perdrix de la broche;
Monsieur l'abbé ne soupe pas ici.....

A ces mots prononcés par le magicien, l'ambitieux s'éveille de son beau rêve et se retire honteux et confus.

Vraiment, de part et d'autre, du côté des catholiques de l'Assemblée législative et du côté des électeurs parisiens, n'a-t-on pas rêvé comme le *Doyen de Badajoz?* Avec un sentiment aussi peu exact de la réalité, les premiers se sont dit : Puisque nous voici les maîtres du terrain, n'allons pas consentir sottement au partage de notre victoire. Gardons tout ou du moins le plus que nous pourrons, et quant à nos engagements de travailler pour la liberté d'autrui tout autant que pour la nôtre, ce sont là des machines de guerre qu'il sera bon de faire rentrer au magasin.

Nous disions il y a quelque temps des seconds : Ne souhaitons pas si vivement en leur faveur un retour de prospérité. A la première embellie, ils mettront de nouveau leur képi de travers, et après avoir manqué périr une fois pour s'être donné la satisfaction de crier : *Vive la Réforme!* sans savoir ni pour qui ni pourquoi, ils crieront de nouveau quelque chose d'aussi peu raisonnable, afin de n'en pas perdre l'habitude. Et, en effet, les ateliers se remplissent, on revoit quelques mois de travail qui ressemblent à la prospérité : il n'en faut pas davantage pour que des hommes qui ont une famille, une propriété et peut-être une religion, acceptent une liste dont il est impossible de mesurer l'ignominie et le danger; mais que leur importe? Ils se sont donné la satisfaction de *donner une leçon au gouvernement;* et ils s'en vont en ricanant comme des gens d'esprit. Et d'ailleurs jusqu'où ne peux-tu pas porter des commerçants parisiens, *quò non mortalia pectora cogis*, sainte horreur du jésuitisme? De crainte que la chaire de vérité ne se relève sérieusement, on a recours au *forum* de Belle-Isle, et l'orateur favori de cette tribune néfaste monte aujourd'hui, grâce au mandat parisien, à la tribune nationale avec le privilége de l'inviolabilité!

Après l'indignation, les enseignements : ils sont nombreux, ils ont éclaté dès le lendemain de ce terrible résultat sur la société épouvantée. Nous sommes calmes à la surface, mais de ce calme qui précède la tempête,

Où la terre immobile attend dans la terreur.

Les affaires suspendues, les marchés rompus, les capitaux retirés en

masse des fonds français pour devancer à l'étranger leurs propriétaires dont le visage pâle se tourne du côté de l'exil, voilà le spectacle confus auquel nous assistons. Ce coup de vent furieux ne s'est pas arrêté à la France : par les journaux allemands d'aujourd'hui nous apprenons que les bourses étrangères ont subi, à la nouvelle des élections de Paris, une violente secousse.

Cependant nos socialistes ne se sentent pas d'aise : il y a tant de gens qui ne peuvent devenir quelque chose que grâce au désordre !

Quelle école, bon Dieu, pour l'incapacité et la paresse ! Deux jeunes gens se sont trouvés, il y a trois ou quatre ans, sur les bancs d'un collége ; l'un était capable, laborieux, il passait pour le meilleur élève de la classe ; l'autre croupissait sur les derniers bancs. A son entrée dans le monde, le premier a trouvé toutes les places prises, toutes les carrières encombrées ; à moins d'un bonheur particulier, dix ans de travaux et d'efforts ne lui suffiront pas peut-être pour percer la foule et conquérir une existence modeste et obscure. Le second s'est fait socialiste ; il s'est affilié à quelque société secrète, il s'est lié avec des compagnons de débauche, il a même trempé la plume dans l'écritoire immonde qui, sous forme de journaux, verse chaque jour au peuple le poison d'un encouragement coupable et d'une louange dégradante ; que la mine éclate, et voici mon homme, comme en 1848, appelé aux fonctions de proconsul, et pour peu qu'il montre un visage humain aux populations épouvantées, on lui fera un piédestal des monstruosités qu'il aura évité de commettre !

Mais en sommes-nous là vraiment ? On le dirait, puisque le gouvernement se croit obligé d'invoquer les remèdes héroïques. Cette panique, soit que l'événement la justifie bientôt, soit qu'on doive en revenir comme d'une impression exagérée, aura du moins rendu le service de poser nettement la question et de déblayer quelques-uns des obstacles qui entravaient la défense de la société. Il n'y aura plus de danger sérieux du côté de l'Elysée : le président de la République a mieux senti que jamais la solidarité de sa cause avec celle de la société, menacée dans ses principes et dans son existence. Il y a eu, nous le croyons, des moments favorables pour l'établissement d'un régime napoléonien ; mais les circonstances ont changé, et Louis-Napoléon se félicitera plus tard, nous en sommes convaincus, de ne pas avoir profité de l'occasion. Ce n'est pas que nous lui opposions, comme beaucoup de personnes, un respect superstitieux pour la Constitution : tout à l'heure nous nous expliquerons nettement sur le réseau au moyen duquel des ambitieux et des insensés ont entrepris de réduire à l'impuissance toutes les forces vives et saines d'où le salut du pays pourrait sortir. Mais quoi qu'il arrive, et à quelque résolution que le besoin de la défense porte ceux qui ne

consentent pas à ce que la France périsse, le Président, qui ne peut plus compter sur le prestige populaire, est amené par son bon sens et sa probité à se rapprocher désormais, pour ne plus s'en séparer, de ceux de ses partisans au 10 décembre qui l'acceptaient comme le seul moyen de se délivrer de la périlleuse tutelle du parti républicain.

Enfin la lutte a recommencé plus ardente, plus implacable que jamais; le faux espoir qu'on avait conçu de voir les républicains sincères, mais attachés à l'ordre social fondé par le Christianisme, se placer comme modérateurs entre les traditions du passé et les folies du temps présent, cet espoir s'est éclipsé sans retour. Aujourd'hui, les républicains qui n'ont pas dit solennellement leur *mea culpa*, et qui, après une expérience si fâcheuse pour leur cause, se sont endurcis dans leur orgueil humilié, sont traînés à la remorque par des hommes dont, au 24 février, ils avaient aussi horreur que nous. Or, la Constitution a été l'œuvre du parti républicain, en y comprenant la coopération de quelques monarchistes qui jetaient à la mer les batteries de tribord et de bâbord, afin de ne pas couler sur l'heure. La loi électorale est venue interpréter cette Constitution sur le point le plus essentiel, dans un moment où les républicains, ayant déjà le sentiment de leur défaite, se vengeaient à leur manière en léguant le plus de difficultés possibles à ceux qui allaient les remplacer aux affaires. Avec une loi électorale comme celle que nous a léguée l'Assemblée constituante, la société la plus solide sauterait comme un magasin à poudre ; on y a entassé à plaisir tous les moyens d'agiter jusqu'aux entrailles un pays qui n'y penserait pas. Jamais l'espérance des factieux ne peut s'éteindre : car s'ils voient les esprits se raffermir, ils savent bien que l'exécution littérale de la Constitution ramènera inévitablement les troubles à des époques fixées à l'avance. Le régime auquel la Constitution nous a mis, c'est l'inoculation périodique du virus politique. On donne ainsi de temps en temps la peste au corps social pour savoir s'il se porte bien.

Nous n'ignorons pas que nos fautes précédentes nous enchaînent jusqu'à un certain point à ces terribles expériences : le torrent de la démagogie est le fruit de nos discordes ; il ne nous appartient pas de le supprimer ; tout au plus pouvons-nous lui faire un lit afin de neutraliser ses ravages. Aussi, pour des hommes sincèrement soumis aux châtiments qu'inflige la Providence, il n'y aurait aucune difficulté à accepter la rude campagne dont les républicains nous ont dicté les conditions : nous aurions successivement à traverser les plus affreux défilés, les cheveux à plusieurs reprises nous blanchiraient de terreur, nous laisserions sur la route la meilleure partie de notre monde ; mais enfin, s'il pouvait résulter de la Constitution judaïquement observée une révision finale, à qui l'on ne pût contester ni la sincérité ni le caractère profon-

dément populaire, l'entreprise, toute périlleuse qu'elle soit, vaudrait la peine d'être tentée.

Nos adversaires semblent, pour le moment, vouloir nous enchaîner à cette expérimentation où nous combattons garottés, tandis que l'ennemi garde toute la liberté de ses mouvements. Il vient de se déclarer parmi eux des symptômes d'une discipline qui ajournerait les luttes de la rue. S'il en était vraiment ainsi, il faudrait bien que le *grand parti de l'ordre* cessât enfin d'agir comme une cohue dans laquelle les idées et les espérances les plus contradictoires se heurtent sans jamais rien se concéder d'essentiel.

Sur un pareil terrain, l'épreuve commencée en février 1848 aurait enfin une signification et, pour notre compte, nous en reviendrions sans difficulté à la proposition que nous exprimions alors, sous l'influence des événements : *La révolution de* 1848 *est une révolution sociale.* Le *grand parti de l'ordre*, au lieu de s'obstiner comme il le fait aujourd'hui à conserver tout, et le mal plus que le reste, subirait intérieurement la grande réforme qu'un mépris séculaire des lois du Christianisme a rendue inévitable. Pour échapper au socialisme on redeviendrait chrétien.

Mais se flatter d'une telle espérance (si l'on peut appeler espérance l'attente d'une médication terrible), c'est méconnaître le tempérament mobile de notre pays. La discipline de nos adversaires ne durera pas ; dès qu'ils croiront la partie belle, ils la tenteront de nouveau ; et quant aux nôtres, ils sentent bien que quand le pouvoir n'est point respecté extérieurement en France, il est immédiatement avili. Les clubs ont recommencé à hurler, en vertu d'une loi de liberté proposée très-gravement et très-constitutionnellement par M. Dufaure. N'était-il pas juste qu'avant les élections les citoyens usassent du droit de réunion, pour s'entendre sur le choix des candidats ? Les *réunions électorales* ont commencé, et elles n'ont pas offert d'autre spectacle que celui d'une hideuse et incessante provocation à la révolte. Combien doit-il y avoir d'électeurs qui n'ont *voté rouge* que parce qu'il leur a semblé que la force avait passé du côté des rouges ? Nous parlons aux Arabes de paix et de civilisation, nous traçons un fossé entre leur nationalité et la nôtre, et aussitôt ils concluent de notre modération que nous sommes impuissants à les combattre, et ils nous attaquent de plus belle. L'électeur parisien va au club pour s'instruire de la chose publique, et comme il entend des propos atroces, il en conclut que le gouvernement est hors d'état de les réprimer : et il hurle avec les loups, de peur que les loups ne le mangent.

De là résulte un instinct que tout le monde ressent ; si le gouvernement reste immobile devant la provocation du 10 mars, la

peur s'emparera de ses partisans les plus dévoués, et son armée sera dissoute avant d'avoir combattu. Sous l'impression de cette pensée, qui n'est que trop juste, on a présenté des lois pour réprimer la presse et les clubs, et nous avons le pressentiment qu'il sera impossible de s'arrêter dans cette voie : le *statu quo* ne saurait se prolonger.

Donc, au dire des journaux démagogiques, ces passés maîtres dans l'art de l'ironie, leur parti, à eux, est celui de la loi et de la Constitution, par conséquent le vrai parti de l'ordre : les révolutionnaires, les ennemis de la paix publique, ce sont les conservateurs. A cette argumentation monstrueuse, mais qui produit son effet sur une masse égarée, il faudrait opposer du sangfroid et de l'ensemble. Obtiendra-t-on ce résultat nécessaire ? Il est permis d'en douter. Pour juger les premières mesures proposées par le gouvernement, il importe d'abord de savoir comment elles seront accueillies et soutenues. La majorité vient d'applaudir à outrance les fermes et spirituelles paroles du nouveau ministre de l'intérieur, M. Baroche : lui restera-t-elle fidèle dans les mesures d'exécution ?

On fait du procureur général le ministre de l'intérieur ! c'est le résumé le plus net de la situation.

Le gouvernement veut atteindre à la fois et les clubs et les journaux : pour les clubs, point de difficulté ; mais la mesure qui augmente le cautionnement et rétablit le timbre gênera l'industrie qui vit de la presse périodique, et tous les industriels de cette catégorie, sans distinction d'opinion, se révoltent contre de nouvelles entraves. Nous associerons-nous à cette campagne, dans laquelle les propriétaires des journaux conservateurs font mine de se mettre à la tête d'une rébellion générale de tous les journalistes contre l'Etat ? Nous savons bien ce qu'a de timide et de dangereux une loi sur le cautionnement, mais nous sommes aussi convaincus que la société succombe principalement sous l'impunité des journalistes, et nous adjurerions, au besoin, tous ceux qui portent un sentiment chrétien dans les périlleux devoirs de la presse périodique, de réfléchir profondément sur la nature du mal qui ronge la société actuelle, avant de s'engager à l'étourdie dans une résistance qui ne peut qu'accroître la force et les espérances des ennemis de la société.

Si la chose était nécessaire, nous leur rappellerions un mot plein de sens que nous adressait, en 1830, un des coryphées de la presse périodique :

« Vous êtes jeune, monsieur, et vous avez besoin d'apprendre à con-
« naître votre époque : vous vous imaginez qu'il y a des royalistes, des
« républicains, des partisans du juste-milieu ; détrompez-vous : IL N'Y A
« QUE DES JOURNALISTES... »

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

(3e article[1].)

I

Charles V ne survécut que trois ans à la victoire de Mohacs, et il ne put rentrer en possession de ses États. Mais, à la paix de Riswick (1697), Louis XIV fut obligé de restituer les duchés de Lorraine et de Bar au fils du héros chrétien.

« Léopold arriva d'Allemagne, où il était né dans l'exil. Personne ne l'avait encore vu ; tout le monde le connaissait. Au devant de lui s'élancèrent hommes, femmes, enfants, vieillards... ce qui restait debout des populations décimées. Dans cet enthousiasme touchant, électrique, irrésistible, le sol même sembla s'émouvoir ; et la voûte des deux mille églises de la Lorraine et du Barrois vibra, comme sous un tonnerre, aux chants, universels et si longtemps désirés avec larmes, du *Domine salvum fac ducem*[2]. » Quelques mois après, ce jeune prince, de retour à Nancy, eut le bonheur d'y voir rentrer les cendres de son glorieux père. « La Providence avait refusé à Charles V, tant qu'il avait possédé la couronne, de revoir la ville de ses aïeux. Il y revint du moins, comblé d'honneurs, au fond d'un cercueil triomphal ; il y revint, rapportant pour richesse, aux provinces qu'il avait tant aimées, la renommée européenne de ses

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 385.
[2] G. de Dumast, *Nancy*, p. 19.

vertus, de ses victoires, — et les drapeaux conquis par l'épée lorraine sur les formidables armées du Grand-Seigneur[1]. »

Un de ces trophées avait été enlevé, disait-on, à un chef de janissaires par le jeune duc lui-même[2], qui s'était signalé plusieurs fois par un brillant courage. A la sanglante bataille de Temeswar, c'était lui qui avait rallié l'armée chrétienne. Tout montre qu'il serait devenu, comme son père, un guerrier célèbre, s'il eût poursuivi la carrière des armes, vers laquelle son goût l'entraînait. Mais il trouva un peuple malheureux, dont les plaies saignaient encore, et qu'il fallait guérir et consoler. Il voua toute sa vie à ce devoir, et la Lorraine jouit sous lui « d'un âge d'or de trente années. »

La tâche de Léopold était, du reste, plus difficile en apparence qu'en réalité ; car le cœur et l'âme de la nation appauvrie étaient parfaitement sains : il n'y avait à soulager que des misères matérielles, par conséquent superficielles. Les Lorrains avaient conservé des mœurs pures et un esprit chrétien ; tout prince catholique aurait dû s'estimer fier et heureux de gouverner un tel peuple. — Un coup d'œil rétrospectif sur l'esprit, les institutions et le sort de la Lorraine pendant le XVII[e] siècle, va justifier cette réflexion.

II

Le peuple lorrain, qui avait conçu, inspiré, soutenu les courageux et libéraux efforts des Ligueurs, avait conservé une notable part d'impulsion dans le mouvement religieux qui suivit leurs combats ; mouvement qui sans doute, en Europe, eût vaincu l'Hérésie et la Révolution, s'il n'avait été arrêté par Richelieu.

C'est de Lorraine qu'étaient parties les deux grandes réformes des ordres de saint Benoît et de saint Norbert, adoptées plus tard par la France. Au commencement du siècle de Louis XIII, la Lorraine était un centre de création, où s'élaboraient les œuvres les plus belles et les plus utiles. Là militaient ensemble le réformateur des Prémontrés, Servais de Lairuel ; le réformateur des Bénédictins, Didier de la Cour ; Alix Le Clerc et Elisabeth de Ranfaing, ces femmes apostoliques ; et surtout le bienheureux père Fourier, le grand devancier de saint Vincent de Paul. A la même époque, Pierre de Stainville et Marguerite Gennetaire fondaient la puissante con-

[1] G. de Dumast, *Nancy*, p. 19.

[2] C'est un des quatre drapeaux turcs qui sont encore appendus aux voûtes nancéiennes de Bon-Secours.

grégation de Saint-Charles, dont les sœurs hospitalières possèdent aujourd'hui tant de florissants établissements [1] ; et, peu après, se bâtissait aux portes de Nancy la vaste et belle chartreuse de Bosserville, si imposante parmi les maisons de saint Bruno.

Une contrée catholique à ce point ne pouvait manquer d'être sincèrement libérale. Aussi, avant l'envahissement des Français, n'y avait-il pas de pays « moins autocratique, plus représentatif, ni où les garanties politiques fussent mieux comprises. » La Lorraine possédait une institution qui n'avait pas d'analogue dans les provinces françaises : les *Assises*, « cour suprême, qui, tantôt décidait des intérêts généraux controversés, tantôt jugeait d'affaires particulières entre le duc et ses sujets. Pas un mouvement factieux, pas un défaut de probité juridique, pas un manque de désintéressement, ne vint, pendant cinq cents ans, déconsidérer cette assemblée, » dont un respect inaltérable entourait les conseils et les arrêts. Les chefs des familles d'*ancienne chevalerie* avaient seuls droit de siéger dans ce corps illustre, dont les travaux étaient gratuits. Chacun des membres avait le privilége d'échanger son rôle de juge contre la charge d'avocat de ses amis ou des pauvres. « Il n'y avait si haut personnage en Lorraine à qui ne pussent aller s'adresser des paysans dans la misère, en les priant de plaider leur cause. Touchant esclavage volontaire attaché à la fonction de ces pères de la patrie ! [2] »

A l'ombre de cette belle institution, la bourgeoisie prospérait et grandissait par l'industrie, — et sans envier la noblesse ; car nulle part les anoblissements n'étaient faciles comme en Lorraine. Là on octroyait des franchises et des armoiries à quiconque dotait le pays d'un commerce utile ; là les chefs des verreries, qui avaient mis en valeur les forêts, portaient le titre de gentilshommes. Encouragées si efficacement, les relations commerciales s'étaient extrêmement étendues sous Charles-le-Grand et Henri-le-Bon ; la foire de Saint-Nicolas-de-Port était devenue l'une des plus considérables du monde, et l'on y faisait d'immenses affaires, qui se soldaient en numéraire frappé au coin de toutes les nations.

Cette aisance, on peut même dire cette opulence de bon aloi, ne se

[1] La maison mère de cet Ordre, Saint-Charles de Nancy (nommée ainsi d'après Charles IV, qui avait contribué à la doter), possède aujourd'hui plus de soixante succursales. Elle fournit des religieuses aux hôpitaux des provinces rhénanes, à ceux de Berlin, au grand hospice de Prague, etc.

[2] G. de Dumast, *Nancy*, p. 70.

développait nulle part plus complétement qu'à l'ombre du palais ducal; car tous les genres de gloire et de bonheur couronnaient alors Nancy, le généreux berceau de la Ligue, la ville d'initiative par excellence, la ville des législateurs et des propagandistes, la ville des ingénieurs, des artilleurs, des sculpteurs, des graveurs et des peintres; Nancy qui fut à la fois, en Europe, et la première ville à rues tirées au cordeau, et la première ville entièrement fortifiée dans le système moderne [1].

Ordre et beauté au-dedans, vigueur indomptable au dehors, tel est le double caractère qu'avait voulu précisément imprimer le grand Charles III à un séjour que tout désignait pour représenter cette double idée. Nancy n'était pas, en effet, une simple résidence souveraine: c'était une cité-principe. Tandis que son sein renfermait la phalange complète des ordres religieux alors existants, — ses hauts et magnifiques remparts, non moins ornés que solides, en faisaient la grande citadelle destinée à repousser les armées de l'Erreur. Par un entier accord du fond et de la forme, Nancy était le boulevard naturel, — physique aussi bien que moral, — de la civilisation chrétienne; ou, comme le dit son récent historien, M. de Dumast, il était la Malte septentrionale de l'Europe, en même temps que la capitale de la Lorraine.

Dans ce pays, fortement hiérarchisé, une familiarité charmante régnait entre toutes les classes. Quelquefois le souverain admettait au spectacle de la Cour les habitants de la ville, et les envoyait même chercher par ses voitures; souvent il faisait asseoir à sa table les nobles et les bourgeois. Lors du dîner périodique de l'Epiphanie, dîner précédé de cérémonies destinées à rappeler la plus grande des victoires nationales et la délivrance de la patrie lorraine, le duc s'en allait dans les maisons du peuple, acceptant çà et là un verre de vin, qu'il vidait à la santé des habitants. Les princes « recevaient sans rougir, aux jours de leurs besoins présumés, d'humbles bourses d'épargne, glissées dans leurs propres mains par la main de leurs sujets; des princesses, destinées à être reines, montaient sans répugnance, à côté des paysannes, sur les chars à blé du village. »

En même temps, la famille des descendants de René II savait déployer dans l'occasion une magnificence de premier ordre. Aux banquets

[1] Cette méthode, vulgairement dite à la Vauban, avait été employée, près d'un siècle auparavant, pour l'escarpe et la contrescarpe des beaux remparts lorrains. Chacun peut s'en assurer par la simple vue; car le Nancy fortifié (1630) dont M. de Dumast a fait reproduire une curieuse perspective, qu'il a donnée pour frontispice à son ouvrage, n'a point d'autre enceinte militaire que l'enceinte même de Charles III, laquelle avait été conçue, dessinée, et presque finie, avant 1600.

d'honneur de la cour de Lorraine, les convives étaient servis en vaisselle d'or massif; les simples besoins du palais suffisaient pour entretenir à Nancy une manufacture de tapis de la Couronne. Mais surtout, les cérémonies funéraires des membres de la maison ducale laissaient en arrière tout ce que nos contemporains s'imaginent. Là se manifestait en entier le profond sentiment religieux de la nation lorraine. Ses fêtes de prédilection, c'étaient les fêtes de l'âme, et non du corps; aussi, le deuil chrétien, si grave mais si consolant, était-il célébré chez elle par des pompes sans égales ailleurs ; pompes dont la grandeur et la majesté n'atteignaient pas seulement, mais dépassaient, la plénitude du luxe royal, ou pour mieux dire impérial [1].

Tel était l'heureux et bon peuple qu'Armand du Plessis, l'Italien Jules, et leur continuateur Louis XIV, sans remords ni vergogne dans leur ambition, immolèrent à la réussite d'une politique matérialiste.

III

Depuis la prise de Nancy par trahison (1633) jusqu'en 1660, la Lorraine n'eut guère de moments de calme. Quoiqu'elle eût perdu sa capitale, elle se défendit énergiquement contre les Français et leurs alliés d'outre-Rhin. La forteresse de La Mothe surtout, — où les assiégés enlevèrent à Turenne un drapeau qu'on a pu voir conservé comme relique à Bourmont pendant cent cinquante ans, — fit une héroïque résistance, dont Richelieu et Mazarin tirèrent une vengeance de lâches, une vengeance de barbares.

« Richelieu et Mazarin ! dit M. de Dumast ; force nous est d'unir ces deux hommes, car ils trempèrent tous deux dans l'abomination de la ruine de La Mothe : si le premier, avant sa mort, en avait laissé par écrit le conseil, ce fut le second qui l'exécuta.

« En dépit non-seulement de l'humanité la plus vulgaire, et du droit des gens pratiqué par toutes les nations chrétiennes, mais en dépit d'un serment formel, que les coupables ne prenaient pas même la peine de nier..., La Mothe fut rasée par ordre. — Non pas démantelée (écoutez bien); — encore, d'après la capitulation, n'aurait-elle pas dû l'être ; — *rasée*, disons-nous ; rasée au niveau du sol, comme on ne le faisait plus nulle part depuis deux mille ans. Le château des gouverneurs, la mai-

[1] On en possède des descriptions détaillées, et même des croquis visuels. Consulter, par exemple, l'*Enterrement du duc de Guise*, par Edmond du Boulay, la *Pompe funèbre de Charles III*, par La Ruelle, etc.

son de l'habitant paisible, le temple même de Jésus-Christ, ne gardèrent pas pierre sur pierre. Les femmes, les enfants, les malades, les prêtres, furent méthodiquement chassés, chassés comme un troupeau chétif, sans abri sous la voûte du ciel. Et c'est à froid, c'est en face de représentations sans nombre,—c'est malgré des suppliques déchirantes, dont on se fit un jeu,—que fut commis, au siècle de Corneille et de Pascal [1], un genre de forfait... dont le monde civilisé n'avait plus été témoin depuis l'apparition du Christianisme sur la terre [2]. »

Il serait affreux de décrire, même en abrégé, ce que souffrit d'angoisses, de misères et d'horreurs de tout genre, un pays si fidèle et si pur. Rien ne l'y forçait, cependant : il pouvait se racheter de ses maux, à la seule condition de se vendre aux machiavélistes et aux protestants, et de marcher avec eux contre les infortunées populations catholiques d'Allemagne ; mais, plutôt que de trahir ainsi Dieu et la vertu, le peuple lorrain sut mourir.—Mourir, comment? Sans l'espérance du succès et les illusions même de gloire ; mourir massacré, assassiné, exténué, insulté ; mourir, non-seulement sur les champs de bataille, mais çà et là, près des ruines de ses chaumières, sous les féroces caprices du brigandage, ou dans les tortures de la faim.

Et quand la lutte cessait par intervalles, les deux cardinaux livraient la Lorraine et le Barrois à des gouverneurs fripons et scandaleux, qui les pillaient indignement.

Les commissaires français s'étaient bien gardés de laisser subsister le corps des Assises : malgré les représentations de sa noblesse, Charles IV, à sa rentrée, ne le réintégra pas dans ses fonctions. Louis XIV, qui s'empara de rechef des duchés, permit à la chevalerie d'Assises de se réunir une fois, et il lui promit de la rétablir dans ses droits, si elle voulait le reconnaître pour souverain. « Mais cette généreuse phalange de législateurs fut bien loin d'écouter ses intérêts de caste. L'assemblée se tint, et les propositions du roi furent rejetées à l'*unanimité* [3]. » En vain Louis XIV, essayant d'éblouir cette vertueuse aristocratie, vint-il se fixer pendant quelque temps à Nancy avec sa cour : tous ses frais furent perdus ; pas un seul gentilhomme lorrain ne rechercha ses bonnes grâces.

[1] En juillet 1645.

[2] G. de Dumast, *Esquisses de voyage et souvenirs lorrains*, p. 49 et 50. — Il y a là, sur cette admirable population de La Mothe, des détails déchirants, qu'il faut lire. (Les *Esquisses* sont un opuscule qui termine la brochure des *Rustauds*.)

[3] Bermann, *Dissertation historique*, 1763. G. de Dumast, *Nancy*, p. 71.

A l'époque de la restauration de Léopold, l'absolutisme était en pleine fleur en Europe ; presque partout les institutions représentatives perdaient de leur éclat, ou tombaient en désuétude ; le prince ne rétablit donc pas les Assises. La noblesse ne renouvela point ses réclamations : elle était si heureuse de retrouver son souverain légitime et de revoir le pays indépendant ! D'ailleurs, Léopold ne tarda pas à doter les duchés d'une législation, admirable pour l'époque, qui satisfaisait tous les vœux. Ce code institua, le premier, les défenseurs d'office ; il sut empêcher le duel ; il abolit les droits de main-morte et les dernières traces du servage, cinquante ans avant que les restes en fussent supprimés en France ; il raccourcit les griffes de la Chicane. — « Lors de la réunion de la Lorraine à la France, le Fisc, ne trouvant pas de telles lois assez productives pour lui, voulut introduire la ruineuse procédure parisienne ; mais, malgré la cabale des procureurs et des intendants, on résista ; et les bienfaits de Léopold se sont fait sentir jusqu'en 1807, époque du code de procédure : beau cadeau qui fut fait aux avoués. Jusque là, la Lorraine avait été le pays du monde entier où la justice se rendait le plus promptement et au moins de frais[1]. »

Si habile législateur, Léopold ne se signala pas moins par l'excellence de son administration. « Il sextupla en trente années la population des Etats ; il fit d'une contrée dévastée, désolée, couverte de ruines, une sorte de paradis agricole et commercial, le petit pays le plus florissant de la Chrétienté. Échappant aux illusions, il n'y laissa point pénétrer les chimères de la banque de Law. Il y créa des routes qui n'avaient point alors d'égales en Europe[2]. Il y fonda, par un mécanisme intelligent, des greniers d'abondance, dont à présent encore on serait heureux de trouver la ressource. Il eut le premier l'idée d'un cadastre, et les linéaments primitifs en ont été crayonnés sous son règne. Il avait conçu le projet d'unir la Saône, la Moselle et la Meuse, et il l'eût réalisé sans délai, si la France avait seulement consenti à partager les dépenses d'une entreprise énorme, dont elle eût recueilli, dès-lors même, les principaux avantages[3]. »

[1] M. Noël, 5e *Mémoire*. — Un magistrat lorrain, M. de V....., président de la cour d'Alger, s'occupe depuis longues années de recherches sur notre Code de procédure. Nous désirons qu'une trop grande modestie ne l'empêche pas de publier le fruit de ses travaux.

[2] Ces routes comprenaient plus de 800,000 mètres de chaussées, 12 grands ponts, 400 ponceaux.

G. de Dumast, *Nancy*, p. 75 et 76.

Protecteur des arts et des sciences, il mit à leur juste place une foule de savants et d'artistes, et fonda un musée précieux, qui s'est dispersé au départ de sa dynastie. Il construisit quantité de châteaux, de palais, d'hôpitaux ; sa cour était tenue sur un pied royal. Cependant, « unissant, par je ne sais quel secret, la magnificence avec l'ordre et l'économie, il parvint à ne laisser la Lorraine endettée que d'une somme inférieure à deux années de revenu. »

Prince chevaleresque, il se souvint que sa maison avait été exilée, exilée pour le catholicisme... , et il sut offrir asile au descendant des Stuarts. Jamais elle n'avait oublié ceux qui souffraient pour la foi, et, au milieu même de ses malheurs, elle avait secouru les croyants ; on avait vu, sous l'infortuné Charles IV, partir, pour assister et consoler l'Irlande, un navire qui s'appelait *l'Espérance de Lorraine* : Léopold ne fut pas au-dessous de ces nobles antécédents. Quand les autres puissances, et Louis XIV lui-même, s'humiliant devant l'Angleterre, en venaient jusqu'à bannir de leur territoire le chevalier de Saint-Georges, — il osa, lui, en vrai duc de Lorraine, lui ouvrir demeure dans ses palais, l'y entourer des plus soigneux égards. — Et toutefois, par une sagesse égale à sa générosité, il évita de donner à ce grand acte le caractère d'une bravade. Il fut sublime sans être fanfaron ; et, par les formes délicates qu'il eut l'art de donner à son hospitalité royale, il réussit à ne point attirer sur ses sujets les armes de l'Angleterre. Hardi, mais non pas téméraire, il avait rempli sans hésitation un devoir : il n'avait point visé à l'effet. On le comprit ; et l'Europe, pleine d'estime, lui laissa dignement remplir son rôle héréditaire, son rôle de « premier des souverains orthodoxes. »

Véritable père du peuple, « il fut regretté à un degré qui n'avait jamais eu d'égal. Pendant son inhumation à la Chapelle Ronde, les chants funèbres étaient comme étouffés sous un concert de sanglots ; et, ce qui ne paraît pas possible, ce qui ne s'était vu nulle part, ce qui ne s'était dit qu'en métaphore..., le pavé de l'église du monastère *fut matérialement humecté de pleurs*[1]. »

Au reste, couché dans la tombe, Léopold de Lorraine a remporté une rare, une éclatante victoire : il a vaincu l'esprit railleur d'Arouet. Il a pu arracher au roi des philosophes égoïstes et désenchantés..., une page où se reconnaît une émotion réelle :

[1] G. de Dumast, *Nancy*, p. 78.

« Que la postérité apprenne, dit Voltaire, qu'un des plus petits souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple. Il trouva la Lorraine dépeuplée et déserte ; il la repeupla, il l'enrichit. Il l'a toujours conservée en paix, tandis que le reste de l'Europe était ravagé par la guerre. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruines, il la faisait rebâtir à ses dépens... Il payait leurs dettes, il mariait leurs filles ; il prodiguait les présents, avec *cet art de donner* qui est encore au-dessus des bienfaits. Il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami.

« Les arts, dans sa province, produisaient une circulation nouvelle qui fait la richesse des Etats... A l'exemple de Louis XIV, il faisait fleurir les belles-lettres. Il établit à Lunéville une espèce d'université, où la jeune noblesse d'Allemagne venait se former... Il a cherché les talents jusque dans les boutiques et les forêts, pour les mettre au grand jour et les encourager. *Je quitterais demain ma souveraineté*, disait-il, *si je ne pouvais faire du bien...* Aussi a-t-il goûté le bonheur d'être aimé ; et j'ai vu, longtemps après sa mort, ses sujets verser des larmes en prononçant son nom. Il a laissé en mourant son exemple à suivre aux plus grands rois, et il n'a pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de l'Empire[1]. »

G. DE LA TOUR.

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(*La seconde partie à de prochains numéros.*)

ERRATUM.

Dans le numéro du *Correspondant* du 10 février, quelques mots omis ont changé le sens d'une phrase.

Page 528, ligne 10, au lieu de : *mais sans les égaler*, lisez : *mais sans les dépasser, peut-être sans les égaler*.

ETUDES

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

(2e ARTICLE[1].)

Malgré les réclamations, violentes dans la forme et très-peu explicites quant au fond, qui se sont élevées contre le premier article de M. Aug. Siguier, nous publions le second, et nous avons l'intention de continuer jusqu'au bout cette intéressante communication. Toutefois, comme nous tenons à ne pas soulever, de la part de personnes que nous respectons profondément, des réclamations inutiles, nous avons demandé à M. Siguier de se borner au récit des faits tels qu'il les a recueillis et analysés, et de s'abstenir de toute espèce de jugement personnel. Par ce moyen, son travail conservera son utilité et ne prendra pas une couleur de polémique et de censure qui ne saurait convenir à la position et aux convictions des rédacteurs du *Correspondant*. M. Siguier nous a fait loyalement le sacrifice que nous lui demandions, et nous devons le remercier publiquement de cette marque de condescendance.

Quant à la question d'opportunité, elle doit être frappante pour tout le monde. En ce moment, le parlement belge discute un projet de loi sur l'*enseignement moyen* que la minorité catholique combat avec énergie. Le ministère dit *libéral* s'est placé résolument sur le terrain de l'*Etat;* il veut importer, et il y réussira, un système de *lycées* calqué sur ceux de l'Université française. Quoique ces colléges officiels doivent échapper à quelques-uns des inconvénients des nôtres, puisque le gouvernement belge s'abstient d'organiser des pensionnats, le calque n'en est pas moins flagrant, et pour des hommes qui, comme les catholiques de la Belgique, ont le sentiment de ce que le système universitaire a produit de funeste dans notre pays, nous concevons leur résistance, nous nous y associons de toutes les forces de nos convictions.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 233.

Mais le ministère *libéral* n'est si sûr de son fait que parce qu'on lui a fait la planche, et qui l'a faite, si ce n'est le parti catholique lui-même? Les détails qui nous sont révélés par M. Siguier et qu'il interprète la plupart du temps tout autrement que nous nous donnent la preuve que les catholiques, lorsqu'ils étaient au pouvoir, se sont assez promptement lassés de la liberté d'enseignement, et qu'ils ont été les premiers à favoriser l'usage de l'arme beaucoup plus commode de l'autorité et de la centralisation : ils espéraient sans doute alors que la majorité leur resterait indéfiniment; mais la situation a changé : le parti hostile à la religion domine aujourd'hui dans le parlement, et l'on retourne contre le catholicisme les armes qu'il avait lui-même consacrées. Il n'en serait point ainsi si les catholiques étaient restés invariablement fidèles au principe de liberté qu'après les luttes contre la maison d'Orange ils avaient fait écrire dans la Constitution d'une manière si solennelle. Que cette leçon, du moins, ne soit pas perdue pour nous.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Sous le gouvernement hollandais, l'instruction primaire était tout entière entre les mains de l'Etat [1].

Mais à la révolution de 1830, le gouvernement provisoire de la Belgique abrogea toutes les dispositions qui mettaient des entraves à l'enseignement. On entra dans la période qui correspond au règne de la *liberté d'enseignement*.

Il s'agit d'étudier et de dire simplement, avec l'impartialité la plus absolue, ce qui s'est passé en Belgique, à partir de cette dernière époque.

Dès qu'on eut proclamé la *liberté d'enseignement*, il se déclara en Belgique une réaction générale contre tout ce qu'avait fait le gouvernement hollandais. Cette réaction prit un tel caractère qu'elle entraîna les plus grands abus dans l'instruction primaire.

Ainsi, beaucoup de communes avaient été forcées de porter certaines sommes à leur budget, sous le roi Guillaume, en faveur de l'instruction primaire. Elles se hâtèrent de profiter de l'émancipation récemment conquise pour supprimer toutes ces allocations. Il y avait là pour elles une économie et un moyen de faire acte de vigueur politique.

D'autre part, il y avait dans une foule de communes des instituteurs parfaitement recommandables, qui n'avaient d'autre tort que d'avoir été

[1] Rapport de M. Dechamps, page 81.

nommés par le gouvernement déchu. Pendant les deux premières années du régime de la liberté, les communes renvoyèrent, sans aucun égard, un grand nombre de ces instituteurs.

Une concurrence de bon marché commença presque partout. Des individus restés étrangers toute leur vie à l'enseignement s'improvisèrent instituteurs, fondèrent des écoles. Presque tout ce qu'il y avait de capable dans l'instruction primaire se jeta dans une autre voie, dans une autre carrière.

Ecoutons à cet égard les documents officiels.

« La défiance que l'administration précédente avait inspirée aux Belges, dit le Rapport décennal, ne disparut point immédiatement; les communes redoutaient, en quelque sorte par habitude, toute intervention du pouvoir.

« Aussi, pendant les deux *premières années*, l'on vit beaucoup d'exemples de renvois d'instituteurs dont le seul crime était de devoir leur nomination au régime précédent, et il faut convenir que les instituteurs ainsi frappés dans leur existence étaient très-souvent des hommes recommandables à tous égards.

« Un grand nombre d'écoles privées s'élevèrent partout et établirent une concurrence redoutable aux instituteurs communaux; l'appât du bon marché ne fut pas sans influence sur la fréquentation des écoles soustraites à toute espèce de surveillance, et dont cependant les maîtres ne donnaient au public aucune garantie ni de savoir ni de moralité. La misère atteignit beaucoup de bons instituteurs communaux, qui ne purent lutter contre la concurrence privée et contre le mauvais vouloir ou l'indifférence des administrations; ceux d'entre eux qui avaient réellement de l'instruction et des moyens personnels se tournèrent vers d'autres carrières où ils voyaient plus de chances d'avenir; ce qui amena ce résultat : que l'enseignement primaire des communes rurales perdit ses bons instituteurs et ne conserva guère que ceux qui ne se trouvaient propres à aucune autre profession. »

La première conséquence de la liberté d'enseignement a donc été, en Belgique, l'appauvrissement de l'instruction primaire, l'élimination imméritée d'une quantité de bons instituteurs, et un désordre déplorable dans les idées d'une foule de conseils municipaux. Nous en avons une nouvelle preuve dans une circulaire de l'administrateur général de l'instruction publique (25 janvier 1831), qui charge les gouverneurs des neuf provinces d'inviter les administrations communales *à se mettre en garde contre les abus de la liberté d'enseignement.*

« L'application solennelle de la théorie de la liberté d'enseignement était un hommage légitimement rendu au calme et au bon sens de la nation belge, dit M. Lesbroussart dans cette circulaire. Malheureusement, dans certaines localités, des vues étroites, des passions aveugles ou des intérêts privés ont froissé ce principe incontestable et l'ont même parfois violemment détourné de son but naturel. Depuis deux mois surtout, les régences de beaucoup de communes rurales, et même de quelques villes assez importantes, destituent des professeurs et des instituteurs primaires, soit en les remplaçant par des hommes qui offrent rarement les garanties désirables, soit même sans les remplacer, ce qui joint le tort grave fait au public à la lésion des intérêts privés.

« Ailleurs, ce n'est pas seulement à des individus qu'on s'en prend : on supprime d'un trait de plume des établissements entiers, ou l'on retire la subvention allouée par la commune, sans stipuler la plus légère indemnité pour des fonctionnaires qui, après de longs travaux, se voient brusquement privés de leur état et livrés pour la plupart à une détresse réelle; quelquefois ces suppressions sont basées sur une économie douteuse ou mal entendue; dans d'autres circonstances, on ne prend pas même la peine de les motiver. On est allé, sur certains points, jusqu'à ôter aux instituteurs la jouissance des locaux qui leur avaient été alloués pour y tenir leurs écoles, sans alléguer même une destination plus urgente ou plus utile à donner aux emplacements consacrés à cet usage.

« C'est là un abus et un abus grave; c'est remplacer par une sorte d'arbitraire municipal l'arbitraire de la haute administration, reproché si souvent, et avec raison, au gouvernement hollandais. Sans doute, les villes et communes sont, chez nous, aux termes de la loi, maîtresses de se faire donner l'instruction par qui bon leur semble, ou même, quelque bizarre et dangereuse que soit cette extension du principe, de ne la faire donner par personne; mais cette faculté légale ne peut imposer silence à la loi morale qui défend de disposer, sans les plus puissants motifs, de l'existence d'un homme, et bien plus encore, d'en disposer sans motifs susceptibles de soutenir un examen raisonnable, ou pour le moins d'être clairement exposés et franchement avoués.

« Les professeurs, les instituteurs sont aussi des citoyens et, pour la plupart, des citoyens estimables par leur conduite et leurs longs services; qu'ils aient été établis ou imposés par un pouvoir qui n'est plus, on ne peut en conclure qu'ils doivent supporter aussi durement la responsabilité de ses torts et les conséquences de sa chute.... D'ailleurs, en se bornant à envisager cette question sous les rapports sociaux les plus élevés, la jeunesse, dans aucun cas, ne peut rester absolument privée d'instruction, comme il arrive aujourd'hui dans beaucoup d'endroits; et ceux qui

s'abandonnent à ce système au moins irréfléchi auront à rendre compte à la génération qui s'élève des suites inévitables d'une erreur aussi fatale à ses lumières et même à sa moralité. »

Les années 1831 et 1832, c'est-à-dire celles qui suivirent la proclamation de la liberté d'enseignement, ne furent donc que deux années malheureuses pour l'instruction primaire.

Mais qu'advint-il après ces deux ans? Ecoutons encore le rapport décennal.

« Il faut convenir cependant, dit M. Nothomb, que cette réaction aveugle ne dura que pendant les deux premières années; mais *l'indifférence lui succéda* et *fut peut-être tout aussi funeste à l'instruction primaire*.

« La tâche de l'administration supérieure fut très-laborieuse pendant cette période ; il fallait d'abord combattre les effets de la réaction, puis ceux de *l'apathie*, et l'on ne pouvait user que de moyens de persuasion [1]. »

On voulut changer cet état de choses.

Le 21 janvier 1834, l'administrateur général de *l'instruction publique*, M. Lesbroussart écrit aux gouverneurs une circulaire spéciale pour les informer que désormais toute allocation de traitement sur le Trésor public emportera l'obligation pour l'instituteur d'instruire gratuitement un certain nombre d'enfants indigents, et il charge les gouverneurs de déterminer le chiffre de ces enfants dans leurs propositions.

Le 29 mars 1834, une nouvelle circulaire de M. Lesbroussart détermine la forme suivant laquelle on doit produire l'état des ressources des communes qui demandent des subsides sur le Trésor public.

Le 31 juillet 1834, le ministre de l'intérieur présente aux chambres un projet de loi sur l'enseignement primaire, dont la base était le travail de la commission [2] chargée déjà par arrêté royal, en date du 18 novembre 1833, de préparer définitivement le projet de loi comprenant les trois branches de l'enseignement.

En 1836, la loi communale et la loi provinciale modifiaient [3] ce qu'il

[1] Rapport décennal, p. 25.

[2] Cette commission était composée de MM. de Gerlache, de Theux, Devaux, de Behr, d'Hane de Potter, Warnkienig, Ernst.

[3] En 1836, dit le Rapport décennal, a commencé une ère nouvelle pour l'instruction primaire; les conseils provinciaux et communaux se sont emparé des débris de l'ancienne législation, ils les ont mis en œuvre, en s'appuyant sur les pouvoirs qu'ils trouvaient dans les lois de mars et d'avril 1836. (Voy. p. 93, 284, 5, 6.)

y avait d'excessif dans le pouvoir des bourgmestres et des communes, à l'égard de l'instruction primaire.

De 1834 à 1842, la Belgique sembla n'avoir qu'un souci en matière d'instruction primaire, celui d'appliquer toutes les sollicitudes de l'administration supérieure, des administrations provinciales et communales, à faire tout le contraire de ce qu'on avait fait surtout de 1830 à 1834, sous le régime de la liberté d'enseignement, à régler en d'autres termes tout ce qui avait été ou paru désordonné jusque-là. Et c'est ce que confirme encore l'honorable M. Dechamps dans son rapport de 1842, page 81.

« Tout individu, depuis 1830, dit-il, est demeuré libre d'ériger des établissements et de donner l'instruction, sans justifier d'aucune condition, sans remplir aucune formalité.

« Depuis l'organisation provinciale et communale, cette situation a été sensiblement modifiée ; la plupart des provinces ont institué des jurys, des commissions, des concours, et quelques-unes des inspecteurs ; elles ont, en vertu de ces précédents, soumis à certaines épreuves la capacité des instituteurs subventionnés ; et un système de surveillance a été ainsi peu à peu organisé, au nom du pouvoir provincial. Certaines grandes communes ont pris aussi une initiative analogue. L'on pourrait dire, si la législature ne réglait définitivement l'enseignement public par une loi *qui remplacera ces essais incomplets et sans ensemble, que cette loi était sur le point d'être faite, sans le secours des chambres, par les provinces et les communes.* »

C'est donc la Belgique tout entière qui semble avoir réagi contre les suites de la liberté d'enseignement ; c'est elle qui a fait la loi de 1842, par ce qu'elle a de plus éminent dans les communes et les provinces.

Reste à savoir ce qu'est cette loi.

C'est la loi organique de l'instruction primaire en Belgique ; en voici les éléments principaux :

Un *titre premier* est consacré à des dispositions générales qui règlent les devoirs des communes, la surveillance des écoles, la coopération du clergé, ce qui a rapport aux livres, à la nomination des instituteurs, à leur suspension ou à leur révocation.

Un *titre second* règle l'*inspection* et *la surveillance.*

Un titre III règle les subsides et les moyens d'encouragement.

Un titre IV fonde les écoles primaires supérieures et les écoles normales.

Il s'agit maintenant d'étudier l'instruction primaire, telle qu'elle a été constituée en vertu de cette loi.

D'après la loi organique dont nous parlons, ce qu'il y a d'essentiel en Belgique, pour l'instruction primaire, peut se ramener :

1° Aux écoles normales ;

2° Aux écoles primaires supérieures ;

3° Aux cours normaux ;

4° Aux écoles communales ;

5° Aux écoles normales épiscopales.

Le reste, comme les écoles gardiennes ou salles d'asile, les écoles d'adultes, les écoles manufacturières, les crèches, etc., etc., etc., n'est regardé que comme un provisoire qui attend une organisation.

Pour apprécier, par conséquent, l'instruction primaire en Belgique, et pour savoir s'il y a ou non liberté, comme on l'entend chez nous, dans cette partie de l'enseignement public, il ne faut qu'étudier les divers établissements dont nous venons de parler, c'est-à-dire les *écoles normales*, les *écoles primaires supérieures*, etc., etc.

Ecoles normales primaires.

Il existe en Belgique deux écoles normales primaires, l'une, à Lierre, pour les provinces flamandes ; l'autre, à Nivelles, pour le pays wallon.

Qui a fondé, qui soutient ces deux écoles normales ?

C'est l'Etat. Voici ce que dit la loi organique :

« Art. 35. Il sera immédiatement établi, par le gouvernement, deux écoles normales pour l'enseignement primaire, l'une dans les provinces flamandes, l'autre dans les provinces wallonnes. »

L'Etat a donc sous la main les *deux écoles normales*, c'est-à-dire les deux établissements qui devaient être les plus importants du pays pour l'instruction primaire.

Veut-on savoir maintenant comment se compose le personnel d'une école normale primaire, et quels sont les appointements de ce personnel ? Le voici :

Il y a d'abord un directeur ecclésiastique, désigné par l'évêque et nommé par le ministre, qui a le logement et. . . . . 3000 fr.

Un sous-directeur, qui a le logement et. . . . . 1500 fr.

Un proviseur. . . . . 1800 fr.

Un professeur de religion et de morale. . . . . 1800 fr.

Un professeur de français. . . . . 2500 fr.

Un professeur de pédagogie et de méthodologie. . . . . . 2500 fr.
Un professeur de sciences mathématiques et physiques. . 2500 fr.
Un jardinier démonstrateur. . . . . 1500 fr.
Un professeur de calligraphie et tenue de livres. . . . . . 1500 fr.
Un professeur de dessin linéaire. . . . . 1200 fr.
Un professeur de la classe préparatoire. . . . . 1800 fr.
Un professeur de musique. . . . . 1600 fr.
Un professeur de pratique administrative[1] . . . . 700 fr.
Un professeur d'hygiène. . . . . 1000 fr.
Un professeur de sciences naturelles.. . . . . 700 fr.
Deux élèves surveillants de troisième année, qui, outre la jouissance d'une bourse, ont le logement, la nourriture et 200 fr.
Un portier et deux domestiques, qui ont.. . . . . 575 fr.

Veut-on savoir, en outre, ce que l'Etat a donné en bourses à des élèves instituteurs, par exemple en 1848 ? Il a donné 14,600 fr.

Veut-on savoir ce que chaque élève coûte, après les trois ans qu'il a passés à l'Ecole normale ? Il coûte 1363 fr. 51 centimes.

A Lierre, il est vrai, il n'y a que neuf professeurs laïques, un agrégé et un jardinier démonstrateur, tandis qu'à Nivelles il y a quatorze professeurs laïques; ceci tient à la difficulté qu'il y a, dans le pays flamand, à trouver des professeurs, des hommes capables de professer ; mais les deux écoles normales sont toutes deux largement dotées.

De plus, à chaque école normale l'Etat a annexé une école primaire supérieure où, sous les yeux du professeur de pédagogie, les élèves instituteurs, convenablement préparés par leurs études, appliquent les théories qu'ils apprennent. Il y a rattaché aussi une ferme-modèle, où les futurs instituteurs vont s'exercer, sous la conduite d'un agronome habile, à tous les travaux qui peuvent intéresser l'agriculture, l'arboriculture, la culture maraîchère, l'art de tailler les arbres, la greffe. Il a voulu, en outre, que dans ces écoles il y eût des collections d'ouvrages spéciaux, de globes, de cartes géographiques, d'ornements d'architecture, d'instruments de physique, de minéraux, etc., etc., etc.

Sous le rapport matériel, par conséquent, l'Etat s'est donné des avantages considérables dans ses deux écoles normales.

En est-il ainsi sous le rapport scientifique ? Laissons encore parler les faits.

[1] En général, le professeur de pratique administrative, d'hygiène et de sciences naturelles, est un avocat, un médecin ou un pharmacien de la localité : c'est ce qui explique, en partie, la modicité de leurs appointements.

Un arrêté royal[1] du 11 novembre 1843 prescrit aux deux écoles normales de l'Etat, comme matières d'enseignement :

1° La religion et la morale ;

2° L'histoire Sainte ;

3° L'histoire de l'Eglise ;

4° La lecture ;

5° L'écriture, la tenue des livres ;

6° La grammaire française, flamande ou allemande, suivant que la localité tient au voisinage de la France, des Flandres ou de l'Allemagne ;

7° La géographie et spécialement la géographie du pays ;

8° L'histoire et principalement l'histoire du pays ;

9° L'arithmétique complète avec ses applications au commerce ;

10° Le système légal des poids et mesures ;

11° Les notions des sciences naturelles applicables aux usages ordinaires de la vie ;

12° La physique ;

13° La pratique de l'agriculture et de l'horticulture, la greffe et la taille des arbres ;

14° La théorie de l'éducation ;

15° La pédagogie et la méthodologie ;

16° L'hygiène des enfants ;

17° Les éléments de pratique administrative ;

18° La constitution belge ;

19° La musique vocale et le plain-chant ;

20° Le dessin.

L'Etat s'est donné, par conséquent, le plus d'avantages possible, non-seulement au point de vue matériel, mais au point de vue intellectuel.

Ne croyons pas, en effet, que ces diverses parties de la science soient un vain luxe.

S'agit-il de religion, d'histoire de l'Eglise, de morale ? C'est un prêtre extrêmement distingué qui les enseigne, à Nivelles comme à Lierre ; et ce cours est regardé comme le plus utile, le plus sérieux, le plus fondamental de l'école, non-seulement par le directeur, mais par tous les élèves, par tous les pouvoirs publics.

S'agit-il de méthodologie, de pédagogie ? Ces cours sont donnés à Nivelles par un des hommes les plus compétents de l'Europe, M. Braun,

[1] Rapport triennal, 1re partie, page 313.

qu'on a fait venir d'Allemagne, et auteur d'un traité infiniment estimé sur la matière.

S'agit-il de pratique administrative? On entre avec le plus grand soin dans l'étude spéciale des lois, arrêtés, règlements; on s'occupe avec une sollicitude particulière de tout ce qui regarde la tenue des registres de l'Etat civil, la rédaction des procès-verbaux, les formules d'actes, la législation des fabriques d'église.

S'agit-il de la constitution belge? On forme les jeunes gens à aimer leur pays, les institutions nationales; à respecter les grands pouvoirs de l'Etat; on explique la forme et la nature du gouvernement, l'organisation, les attributions de la force publique; l'organisation de la province, des autorités provinciales, leurs attributions; l'organisation de la commune; le mécanisme de la loi électorale et de la loi communale.

S'agit-il des sciences naturelles? On indique les principales applications qu'on peut tirer de la physique, de la chimie organique, de la mécanique, de la zoologie.

Il n'est pas une seule partie du programme qui n'appelle la plus sérieuse attention.

L'Etat domine donc, sous tous les rapports, les deux établissements principaux d'instruction primaire en Belgique.

Ecoles primaires supérieures.

L'Etat cependant n'a pas seulement fondé deux *Ecoles normales*. Il a fondé d'autres établissements connus sous le nom d'*Ecoles primaires supérieures*, d'après l'art. 33 de la loi organique, et c'est lui qui les entretient, avec le concours des communes, dans toutes les provinces.

En voici le tableau :

Province d'Anvers.	Anvers. Malines. Turnhout.	Hainaut.	Mons. Thuin. Tournay.
Brabant.	Bruxelles. Louvain. Jodoigne.	Liége.	N'en a pas voulu par crainte de l'intervention du clergé.
Flandre occidentale.	Bruges. Courtrai. Furnes.	Limbourg.	Saint-Trond.
		Luxembourg.	Marche. Neufchateau. Virton.
Flandre orientale.	Gand. Alost. Renaix.	Namur.	Namur. Dinan.

L'Etat ne se borne donc pas à dominer les deux écoles normales de Nivelles et de Lierre, les deux établissements d'instruction primaire les plus considérables et les plus considérés : il tient encore l'instruction primaire des principales localités du pays.

Et qu'enseigne-t-on dans ces écoles, de par l'Etat, pendant les quatre ans d'études exigés? Lisez les art. 6 et 34 de la loi organique.

1° Religion et morale;

2° Lecture;

3° Ecriture;

4° Le système légal des poids et mesures;

5° Eléments de calcul;

6° Les éléments de la langue française, flamande ou allemande;

7° L'arithmétique;

8° Le dessin, principalement le dessin linéaire;

9° L'arpentage et les autres applications de la géométrie pratique;

10° Des notions des sciences naturelles applicables aux usages de la vie;

11° La musique et la gymnastique;

12° Géographie, histoire, surtout la géographie et l'histoire de Belgique.

D'autre part, comment procède l'Etat à l'égard de ces écoles primaires supérieures? Il les confie toutes à une commission administrative dont les membres sont nommés par le roi. Et comment cette commismission est-elle composée? Le voici :

1° Du gouverneur de la province ou commissaire d'arrondissement, ou du bourgmestre de la ville (suivant les localités), *président;*

2° D'un vice-président;

3° D'un secrétaire-trésorier avec ou sans voix délibérative;

4° De quatre ou cinq membres.

Que fait, de son côté, cette commission? Continuons à interroger les documents officiels.

1° Elle donne son avis sur les propositions tendantes à pourvoir aux places vacantes, soit dans le sein de la commission même, soit dans le corps enseignant de l'école, non compris le directeur, qui est choisi directement par le roi;

2° Veille à la stricte exécution de la loi organique de l'instruction primaire, ainsi que des arrêtés et règlements qui concernent les écoles primaires supérieures;

3° Dresse et arrête, sous l'approbation du ministre, le budget des comptes de chaque exercice;

4° Prépare les programmes annuels des cours et veille à ce qu'ils soient soigneusement exécutés;

5° Veille à l'entretien et à la conservation du bâtiment, du matériel et des collections;

6° Prépare, sous l'approbation du ministre de l'intérieur, toutes les dispositions règlementaires pour l'ordre intérieur de ses séances et discipline de l'école;

7° Arrête tous les ans le programme des cours et la distribution graduée des différentes branches d'enseignement dans les divisions et les sections de division, sauf l'approbation du ministre;

8° Fixe dans chaque localité les heures des classes obligatoires[1].

Ainsi, c'est l'Etat qui forme, au nom de la loi, les écoles primaires supérieures.

C'est lui qui assure leur existence, en donnant à chacune d'elles la somme de 3,000 fr. par an, ce qui constitue leur ressource la plus sûre[2].

C'est lui qui nomme le directeur et la commission administrative.

L'Etat domine donc, encore une fois, presque autant les écoles primaires supérieures que les écoles normales de Lierre et de Nivelles.

Cours normaux.

On appelle *cours normaux*, en Belgique, des cours annexés à certaines écoles supérieures primaires des provinces, et destinés à former des instituteurs. Les jeunes gens ne sont admis dans ces cours qu'après examen, comme dans les écoles normales; ils n'en sortent qu'après l'obtention du diplôme qui leur donne le droit de devenir ou instituteurs ou auxiliaires dans les écoles primaires supérieures. Leurs études, d'ailleurs, durent trois ans, comme à Lierre et à Nivelles.

Mais qui a fourni et qui fournit aux besoins des jeunes gens désireux de fréquenter ces cours normaux? l'État, en leur accordant des bourses. Qui s'occupe de leur instruction? c'est l'État; car c'est le directeur de

[1] Rapport triennal, 1re partie, pages 373-405.

[2] « Les trois sources où ces écoles puisent leurs moyens d'existence sont : 1° les « rétributions des élèves; 2° les subventions sur le budget communal; 3° les subsi- « des de l'État; mais la part contributive des communes se réduit en général à la « prestation et l'entretien du local. » (Rapport triennal, page 388.)

l'école primaire supérieure, payé lui-même par l'État, qui donne les cours les plus essentiels, ceux de pédagogie et de méthodologie. Qui les exempte du service militaire? c'est l'Etat, tant qu'ils sont sur ses contrôles. Qui s'occupe le plus de leur présent, de leur avenir? c'est toujours l'Etat.

L'Etat reste donc à l'égard des *cours normaux* ce qu'il est à l'égard des écoles normales de Lierre et de Nivelles, à l'égard des écoles primaires supérieures, c'est-à-dire un bienfaiteur et un maître.

Ecoles communales.

Règle générale, et spécialement dans une foule de localités où l'on décline l'autorité du curé ou du doyen, les plus grands ennemis de l'école sont les communes. Pour celles-ci, en effet, l'instituteur est une charge. Qu'a fait l'Etat? Il a exigé que chaque commune eût à payer à l'instituteur la somme de 200 francs comme *minimum*. Il a exigé de plus qu'elle donnât à l'instituteur une habitation ou une indemnité de logement à fixer de commun accord, sauf recours à la députation permanente, en cas de dissentiment.

D'autre part, il y avait une foule de communes qui repoussaient comme instituteurs les jeunes gens qui avaient fait des études spéciales, disant qu'on n'avait pas besoin de tant de science à la campagne. L'Etat a forcé les communes, après les quatre premières années écoulées à partir de la promulgation de la loi, à choisir leurs instituteurs parmi les candidats qui justifieront d'avoir fréquenté, au moins pendant deux ans, les cours de l'une des écoles normales de l'Etat, les cours normaux adjoints par le gouvernement à l'une des écoles primaires supérieures, ou les cours d'une école normale privée ayant, depuis deux ans au moins, accepté le régime d'inspection établi par la loi.

Les conseils communaux peuvent, il est vrai, choisir des candidats ne justifiant pas de l'accomplissement de cette condition; mais ce n'est qu'avec l'*autorisation du gouvernement.*

Il arrivait, ensuite, qu'en cas de vacance d'une place d'instituteur, le conseil communal différait indéfiniment la nomination du remplaçant. L'Etat a exigé que le conseil communal fût tenu de procéder au remplacement dans les quarante jours, sauf fixation par le gouvernement d'un délai plus long, et que, passé le terme de quarante jours ou le terme fixé par le gouvernement, il fût procédé d'office par celui-ci à la nomination.

L'Etat reste donc à l'égard de l'école communale ce qu'il est dans l'école normale, dans l'école primaire supérieure, dans les cours normaux.

En faut-il des preuves répétées? les voici.

Avant la loi de 1842, les conseils communaux n'étaient pas tenus d'organiser un enseignement primaire en rapport avec les besoins des localités. D'après la loi de 1842, ils y sont tenus.

Avant la loi de 1842, les communes avaient la puissance prépondérante en fait d'enseignement primaire. Après cette loi, les communes sont soumises d'une manière toute particulière pour leurs écoles au contrôle de la députation permanente, c'est-à-dire d'un certain nombre de membres du conseil provincial et du gouvernement.

Avant la loi de 1842, les communes pouvaient refuser ou admettre les enfants pauvres dans leurs écoles; après cette loi, elles sont obligées de procurer l'instruction gratuite aux enfants pauvres dont les parents en font la demande.

Avant la loi de 1842, c'étaient les autorités locales qui étaient chargées de diriger et d'inspecter l'école; après cette loi, les communes partagent la surveillance des écoles avec des inspecteurs particuliers.

Avant la loi de 1842, le conseil communal arrêtait lui-même le programme de l'enseignement et le modifiait comme il l'entendait; après 1842, c'est la loi qui détermine et qui fixe cet enseignement, sans aucune espèce de participation des communes.

Avant la loi de 1842, ce sont les communes qui choisissaient les livres pour l'école; après la loi, c'est le gouvernement et le chef des cultes qui sont chargés de ce soin.

Avant 1842, c'étaient les communes qui choisissaient et consacraient les méthodes d'enseignement; après la loi de 1842, c'est le gouvernement qui les a prescrites; et aujourd'hui il n'y a d'usité en Belgique que la méthode simultanée.

La commune enfin a perdu presque tout son pouvoir d'autrefois; c'est aujourd'hui l'Etat qui a la haute main sur toute l'instruction primaire, en ce que c'est lui qui la constitue, la paie ou la fait payer, la répand par ses employés, ses instituteurs, ses méthodes, etc., etc., etc.; en ce que c'est lui qui la domine entièrement par lui-même et par le concours puissant qu'il trouve dans les commissions administratives, dans la députation permanente des *conseils provinciaux*.

Cette députation est en effet aujourd'hui l'auxiliaire le plus efficace du gouvernement, en matière d'instruction primaire. « La loi organique,

dit le rapport triennal, a augmenté beaucoup, en la généralisant, l'action des députations permanentes. »

La députation fixe le nombre des écoles qui doivent exister dans les communes.

Elle prononce sur les demandes de réunion de communes, pour entretenir une école à frais communs;

Sur les requêtes de celles qui demandent à être dispensées d'entretenir une école à raison de l'existence, dans la localité, d'un enseignement privé suffisant ;

Sur les demandes d'autorisation d'adopter des écoles privées pour tenir lieu d'école communale.

Elle contrôle, approuve ou réforme les délibérations des conseils communaux portant sur les objets suivants :

1° Admission des enfants pauvres à la fréquentation gratuite des écoles ;

2° Désignation des écoles à fréquenter par les enfants inscrits pour obtenir l'instruction gratuite ;

3° Fixation du taux de la subvention et de la rétribution à payer du chef de l'instruction gratuite ;

4° Quote part des communes et des bureaux de bienfaisance dans les frais de l'instruction gratuite.

Elle arrête annuellement les budgets et les comptes des dépenses relatives anx écoles dans chaque commune, et par conséquent elle influe de la manière la plus puissante sur la détermination du chiffre que la province et l'Etat doivent consacrer à ce service.

Elle approuve les règlements scolaires communaux.

Elle intervient dans la fixation des traitements et des autres émoluments dus aux instituteurs.

Elle dispose des divers crédits en faveur de l'instruction primaire, pour les objets laissés à la charge des provinces.

C'est elle qui accorde aux communes les subsides pour les aider à subvenir aux besoins annuels des écoles ;

Des subsides pour construction, réparation et ameublement d'école ;

Des subsides aux caisses de prévoyance.

Elle confère les bourses d'études aux aspirants instituteurs.

Ces députations n'interviennent point, à la verité, dans la nomination des instituteurs ni dans la direction morale et scientifique de l'enseignement primaire; mais elles ne deviennent étrangères à aucun des actes administratifs qui intéressent le plus.

Dans son expression la plus élevée, l'instruction primaire n'est donc pas en Belgique ce qu'on le croit en France; tout y est réglé par la loi organique de 1842 ; et la loi organique de 1842 est un des plus grands triomphes de l'Etat dans ce pays.

Inspections.

Mais l'Etat belge ne se contente pas d'être prépondérant dans toute l'organisation de l'instruction primaire depuis l'école communale jusqu'à l'école normale. Ses représentants officiels, sous le nom d'inspecteurs, répandent partout son esprit et sa volonté.

En premier lieu, il a dans M. Van Hasselt un inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures qui est comme le lieutenant du ministre, pour tout ce qui touche à l'instruction primaire.

Il a de plus dans chaque province un *inspecteur dit provincial*, qui est laïque et qu'il nomme lui-même.

Il a enfin des *inspecteurs cantonaux civils*, qu'il nomme sur l'avis de ce qu'on appelle la députation permanente, délégation du conseil provincial.

Et tous ces agents travaillent à l'envi pour le compte de l'Etat et dans l'intérêt de ses idées.

Examens.

Faut-il apprécier maintenant la capacité des jeunes gens qui aspirent à être instituteurs? c'est encore l'Etat qui préside aux examens par l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures. C'est au ministre de l'intérieur qu'on en transmet les résultats ; c'est le ministre de l'intérieur qui vise les diplômes signés par les membres du jury.

Suspension. — Révocation des instituteurs.

Faut-il suspendre ou révoquer un instituteur ? c'est encore l'Etat qui exerce la plus haute influence; voici la loi.

« Art. 11. Le conseil communal, est-il dit, pourra suspendre l'instituteur pour un temps qui n'excédera pas trois mois, avec ou sans privation de traitement ; le gouvernement sera appelé à statuer définitivement sur le maintien ou la révocation de l'instituteur, en prenant l'avis des inspecteurs, le conseil communal et l'instituteur entendus.

« Le gouvernement pourra, d'office, suspendre ou révoquer un insti-

tuteur communal, en prenant l'avis des inspecteurs, le conseil communal et l'instituteur entendus. »

Veut-on savoir, d'ailleurs, comment M. Van de Weyer entendait la suspension par la commune ou la suspension ou révocation d'office par le gouvernement ? Il n'y a qu'à lire une circulaire qu'il écrivait comme ministre de l'intérieur aux gouverneurs.

Suspension par la commune.

Un conseil communal, disait-il, ne peut prononcer la suspension d'un instituteur que par scrutin.

La délibération du conseil relative à cet objet devra être communiquée au gouverneur dans les vingt-quatre heures au plus tard.

Le conseil qui suspend un instituteur sera tenu de désigner en même temps, sur la proposition de l'inspecteur cantonal, un instituteur chargé de tenir école pendant la durée de la suspension.

Le gouverneur, lui-même ou par l'entremise du commissaire d'arrondissement, invitera le conseil communal et l'instituteur à s'expliquer sur les motifs de la suspension.

Les réponses du conseil communal et de l'instituteur, ainsi que les autres pièces de l'enquête, seront communiquées à l'inspecteur provincial. Ce fonctionnaire en fera l'objet d'un rapport au gouverneur, après avoir pris l'avis de l'inspecteur cantonal.

Enfin le gouverneur soumettra l'affaire au ministre de l'intérieur, en proposant de maintenir ou de révoquer l'instituteur.

Suspension ou révocation d'office par le gouvernement.

Si c'est le gouvernement qui veut prendre l'initiative de la suspension ou de la révocation d'un instituteur, le gouverneur devra entendre également et au préalable, par la voie administrative, le conseil communal et l'instituteur, sur les griefs reprochés à celui-ci. Cela fait, il prendra l'avis des inspecteurs et adressera au ministre son rapport, dans lequel il présentera des conclusions; le ministre statue[1].

Désire-t-on enfin des textes plus positifs encore à l'égard des premiers établissements de l'instruction primaire : voici la disposition de l'art. 36 de la loi organique :

« Les instituteurs et professeurs des écoles normales et des écoles

[1] Rapport triennal, 2e partie, pages 274-5.

primaires supérieures sont nommés et révoqués par le gouvernement. »

Conférence des instituteurs.

En Belgique on a institué des conférences entre les instituteurs ; et ces conférences, qui sont au nombre de quatre par an, et où l'on s'occupe de tout ce qui est de nature à améliorer l'instruction primaire, ont donné les résultats les plus heureux. Mais qui a la haute position dans ces conférences? Ecoutez la loi.

« Art. 14. L'inspecteur cantonal réunira en conférence sous sa direction, au moins une fois par trimestre, les instituteurs de son ressort ou de son canton. »

C'est donc l'inspecteur *cantonal civil* qui réunit les instituteurs.

De plus, c'est l'inspecteur provincial civil qui peut présider s'il veut toutes les conférences.

L'Etat n'abdique donc jamais sa supériorité.

Bibliothèques ambulatoires.

D'après une tradition laissée par le gouvernement hollandais, il y a en Belgique des bibliothèques dites ambulatoires pour l'instruction primaire. Mais qui envoie les livres composant ces bibliothèques aux instituteurs ? Qui profite de ces envois pour répandre partout l'esprit de corps, donner des conseils ? C'est encore et surtout l'inspecteur civil.

Écoles normales épiscopales.

Parallèlement, il est vrai, à l'instruction primaire telle qu'elle est organisée, dirigée par l'Etat, il y a d'autres établissements qui sont dus aux évêques et qui sont connus sous le nom d'*écoles normales épiscopales*. Celles-ci sont au nombre de sept, savoir celle de Thourout (Flandre occid.) ; de Saint-Nicolas (Flandre orient.); de Bonne-Espérance (Hainaut); de Saint-Roch (Liége); de Saint-Trond (Limbourg); de Carlsbourg (Luxembourg) ; de Malonne (Namur).

Sans aucune espèce de doute, il règne dans ces écoles un zèle digne des évêques qui les ont fondées, digne des hommes infiniment respectables qui les dirigent. On y fait les plus grands efforts dans l'intérêt des études et pour répandre de là l'esprit religieux et moral qui préside à la direction des écoles normales de l'Etat. Lierre, Nivelles et les écoles normales épiscopales marchent parfaitement d'accord à cet égard. Mais voici ce qui se passe.

En premier lieu, les écoles normales épiscopales ont beaucoup moins de ressources [1] que les écoles normales de l'Etat.

Elles n'ont pas autant de professeurs.

Les *Ecoles normales épiscopales* ne sont donc nullement les égales de celles de l'Etat. Elles sont évidemment au second rang, comparées à celles-ci.

Mais n'y a-t-il pas au moins compensation sous d'autres rapports? Laissons parler les faits.

L'article 24 de la loi organique s'exprime ainsi :

« Les fonds votés par les provinces en faveur de l'instruction primaires sont destinés aux objets suivants :

« 1° Traitements ou suppléments de traitements aux instituteurs communaux et à ceux qui en tiennent lieu.

« 2° Subsides pour construction, réparation ou ameublement de maisons d'école.

» 3° Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des instituteurs.

« 4° *Bourses d'études pour les aspirants instituteurs.*

« 5° Dépenses résultant de l'inspection cantonale, de la tenue des conférences d'instituteurs et de concours. »

L'art. 25 s'exprime ainsi :

« Une partie du subside voté annuellement par la Législature pour l'instruction publique aura pour destination spéciale :

« 1° D'encourager l'établissement de salles d'asiles, principalement dans les cités populeuses et dans les districts manufacturiers.

« 2° De favoriser les écoles du soir et du dimanche pour les adultes.

« 3° De propager les écoles connues sous le nom d'atelier et d'apprentissage.

Art. 26 :

« Aucune école ne pourra obtenir ou conserver un subside, ou une allocation quelconque de la commune, de la province ou de l'Etat, si l'autorité qui la dirige ne consent à la *soumettre au régime d'inspection établi par la présente loi.* »

L'art. 10 s'exprime ainsi :

« Pendant les quatre premières années de la mise en exécution de la présente loi, toutes les nominations seront soumises à l'agrément du

[1] Ces ressources se bornent aux sacrifices personnels que font les évêques, et à un subside fourni par l'État et par les provinces, et se montant par an à 6,000 fr. (Rapport triennal, 1re partie, page 422.)

gouvernement. Après ce délai, les conseils communaux choisiront leurs instituteurs parmi les candidats qui justifieront d'avoir fréquenté avec fruit, pendant deux ans au moins, les cours de l'une des écoles normales de l'Etat, les cours normaux adjoints par le gouvernement à l'une des écoles primaires supérieures, ou les cours *d'une école normale privée ayant depuis deux ans au moins accepté le régime d'inspection établi par la présente loi.* »

Que firent les évêques après la promulgation de la loi de 1842? On va le voir.

Le 28 janvier 1843, les évêques informèrent le ministre de l'intérieur qu'ils *soumettaient au régime d'inspection de l'Etat* les écoles normales de Saint-Trond, de Saint-Roch, de Bonne-Espérance, de Roulers, de Malonne, de Saint-Nicolas, etc., etc. Un arrêté royal du 17 décembre accepta cette offre, et décida que les sept écoles normales épiscopales seraient, à dater du 9 avril 1844, placées sous le régime d'inspection, et admises au bénéfice attribué par la loi à cette position.

L'Etat a donc le droit, en Belgique, d'inspecter les écoles normales des évêques.

Mais est-ce là tout? Non.

« Afin de rendre possible l'exercice du droit d'inspection attribué au gouvernement, dit le rapport triennal, les directeurs des écoles normales ci-dessus désignées doivent remettre à l'inspecteur spécialement désigné par le ministre de l'intérieur :

« 1° Copie de tous les règlements constituant le régime intérieur.

« 2° La liste des élèves admis aux cours, avec l'indication de la section ou année d'étude à laquelle ils appartiennent.

« 3° Le programme des examens, tant de passage d'une année d'étude à l'autre que de sortie de l'école.

« 4° Les résultats de ces examens. »

Les évêques sans doute ont une mission très-importante, celle de surveiller l'enseignement religieux dans les écoles. A cet effet ils ont:

1° Des inspecteurs dits diocésains, dont le grade correspond à celui des inspecteurs civils provinciaux.

2° Des inspecteurs cantonaux ecclésiastiques, dont le grade correspond à celui des inspecteurs civils cantonaux.

Mais il faut savoir encore comment les choses se passent.

Lorsqu'un évêque a notifié au gouvernement la nomination d'un ins-

pecteur diocésain, le ministre de l'intérieur lui en donne acte dans la forme suivante :

« Le ministre de l'intérieur déclare que M. . . . . a été nommé par. . . . (le cardinal, archevêque ou l'évêque), conformément à la loi du 23 septembre 1842, aux fonctions d'inspecteur diocésain des écoles primaires de. . . .

« Il requiert les autorités administratives et les instituteurs soumis au régime d'inspecteur établi par la loi, de faciliter l'accomplissement de la mission dudit inspecteur diocésain.

« Cette déclaration est insérée au *Moniteur*, accompagnée de l'indication de la résidence assignée par l'autorité ecclésiastique à l'inspecteur, et est reproduite dans le mémorial administratif de la province que la nomination concerne.

« Les mêmes formalités sont remplies à l'égard des instituteurs ecclésiastiques cantonaux [1]. »

D'autre part, qui paie les inspecteurs diocésains et les inspecteurs cantonaux ?

C'est l'Etat.

Aussi l'Etat n'est pas seulement à peu près le maître dans :

Les écoles normales de Lierre et de Nivelles ;

[1] Arrêté royal du 7 février 1843.

Art. 1. L'inspection ecclésiastique, dans les écoles appartenant à la communion catholique romaine, sera exercée à deux degrés.

Les ecclésiastiques chargés de l'inspection au premier degré porteront le titre d'*inspecteurs diocésains* des écoles primaires.

Ceux qui exerceront ces fonctions au deuxième degré porteront le titre d'inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires.

Art. 2. Il pourra y avoir pour chaque service un inspecteur diocésain des écoles primaires.

Cet inspecteur jouira d'une indemnité annuelle sur le Trésor public, pour tous frais, voyages et séjours compris.

Art. 3. L'indemnité est réglée de la manière suivante ; savoir :

Pour les provinces de Limbourg et du Luxembourg, 2,100 fr.

Pour les provinces d'Anvers et de Namur, 2,300 fr.

Pour la Flandre occidentale et Liége, 2,500 fr.

— Brabant, Flandre orientale, Hainaut, 2,600 fr.

Art. 4. Lorsqu'il n'y aura qu'un seul inspecteur diocésain pour deux provinces, l'indemnité pourra être élevée à 3,000 fr. annuellement.

Art. 5. Les indemnités des inspecteurs diocésains seront liquidées successivement par les soins du *département de l'intérieur*.

Art. 6. Il sera ouvert, au budget du département de l'intérieur, un crédit annuel de 3,000 fr. à chacun des six diocèses du royaume, pour le service de l'inspection ecclésiastique du deuxième degré.

(Rapport triennal, 2e partie, pages 189-190.)

Les écoles primaires supérieures;

Les cours normaux;

Les écoles communales;

Il intervient aussi comme sanction définitive dans la nomination des hommes spécialement chargés de la surveillance religieuse: c'est lui qui les fait vivre, surtout les premiers, en grande partie; c'est lui qui aide les écoles normales des évêques.

Ouvrez, en effet, le *Journal de l'instruction publique*, publié en Belgique par l'abbé Louis (4e année, 7e livr. 1848-9). Voici ce que nous y trouvons encore en 1849 :

« Un arrêté royal du 13 juillet accorde un subside de trois mille « francs (fr. 3,000) à chacune des écoles normales agréées de Thourout (Flandre occidentale), de Saint-Nicolas (Flandre orientale), de « Saint-Roch (Liége), de Saint-Trond (Limbourg), de Carlsbourg « (Luxembourg) et de Malonne (Namur). »

Faut-il délivrer des diplômes dans les écoles normales épiscopales? Voici ce que répondent les documents officiels :

« En vertu de l'arrêté royal du 29 octobre 1846, dont les dispositions ont été réglées entre le gouvernement et les évêques de Liége, de Bruges, de Tournay, de Namur et de Gand, la délivrance des diplômes de sortie aux élèves instituteurs des écoles normales adoptées de Saint-Roch, de Saint-Trond, de Roulers, de Bonne-Espérance, de Malonne, de Carlsbourg et de Saint-Nicolas, est réglée ainsi qu'il suit :

« Il est institué un jury chargé de présider à l'examen des élèves instituteurs qui ont terminé le cours supérieur aux écoles normales précitées.

« Ce jury doit être composé, pour chacun de ces établissements :

« 1° De l'inspecteur civil des écoles normales et des écoles primaires supérieures, président;

« 2° De l'inspecteur *civil* provincial de l'enseignement primaire dans la province où l'école est située;

« 3° De l'inspecteur diocésain de l'enseignement primaire de la province;

« 4° Du directeur de l'école normale;

« 5° Du professeur de religion et de morale;

« 6° D'un des membres du corps enseignant, qui fera les fonctions de secrétaire et qui siégera sans voix délibérative.

« Le *ministre de l'intérieur* peut, au besoin, remplacer l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures par un second

[1] Rapport triennal, pages 320-378.

inspecteur provincial ; dans ce cas, la *présidence de la commission d'examen* est dévolue à l'*inspecteur provincial étranger à la province* [1]. »

L'Etat garde donc la supériorité que lui assurent ses efforts, même là où on ne l'attendait pas ; et voilà le résultat le plus évident de la loi organique de 1842.

« Les rapports de toutes les autorités, disait M. de Theux [2], un de « chefs du parti catholique, sont unanimes pour constater l'heureuse « influence que la loi de 1842 a exercée. »

En Belgique, par conséquent, il y a trois époques qu'il faut distinguer dans l'histoire de l'instruction primaire, à partir de 1830 :

Une première époque, de 1830 à 1834, qui ne fit que compromettre, pour ne rien dire de plus, l'*instruction primaire*, comme l'attestent la circulaire de M. Lesbroussart et le rapport décennal ;

Une seconde époque, de 1836 à 1842, où tous les pouvoirs *réguliers* réunissent leurs efforts pour *organiser* l'instruction primaire et pour régulariser la prédominance de l'Etat.

Une troisième, enfin, de 1842 à 1850, où l'Etat dirige et règle tout, de concert avec les évêques, et où l'on fait tout le contraire de ce qu'on faisait sous le règne de la liberté d'enseignement, c'est-à-dire de 1830 à 1836.

Mais quoi ! dira-t-on, en Belgique l'épiscopat s'entend avec l'Etat pour l'instruction primaire ! Il n'y a rien de plus certain.

Ecoutez encore les faits.

« Le nombre des refus de concours dénoncés au gouvernement pendant la période triennale s'est élevé à 33, savoir :

« 13 pour la fin de 1842 et pour l'année 1843 ;
« 8 pour l'année 1844 ;
« 12 pour l'année 1845.
« Ces refus se distribuent ainsi qu'il suit entre les provinces :
« Brabant, 1 en 1845 ;
« Flandre occidentale, 1 en 1845 ;
« Flandre orientale, 3 en 1845 ;
« Hainaut, 6 en 1842 et 1843, 1 en 1844, 2 en 1845 : total 9 ;
« Liége, 4 en 1842 et 1843, 7 en 1844 et 2 en 1845 : total 13 ;
« Luxembourg, 1 en 1843 et 2 en 1845 : total 3 ;
« Namur, 2 en 1843 et 1 en 1845 : total 3.

[1] Rapport triennal, 1re partie, pages 357-8.
[2] Le 20 novembre 1846.

« Les résultats de ces plaintes ont été les suivants :
« 9 affaires ont été arrangées après explication ;
« 5 étaient en instruction ;
« 4 instituteurs avaient reçu une réprimande suivie d'amendement ;
« 6 se sont retirés volontairement ;
« 1 a été suspendu pour trois mois ;
« 2 ont été révoqués ;
« 1 a été maintenu provisoirement ;
« 5 ont été maintenus.

« Ce relevé vient confirmer ce qui a été dit du petit nombre de dif- « ficultés survenues, pendant ces trois premières années, entre le gou- « vernement et le clergé, en ce qui concerne l'enseignement de la re- « ligion et de la morale dans les écoles primaires. » (Rapport triennal, 1re partie, p. 297-8.)

Or, l'union dont on parle ici s'est maintenue depuis le dépôt du Rapport triennal sur le bureau des chambres. Au moment où nous sommes, cette union semble plus intime que jamais, malgré la prépondérance évidente de l'Etat.

Il n'y a donc pas plus de liberté d'enseignement en Belgique, dans l'instruction primaire, qu'il n'y en a eu jusqu'ici dans l'instruction supérieure. De part et d'autre, c'est l'Etat qui domine aujourd'hui.

Cela posé, nous pourrions adresser quelques questions, qui auraient bien quelques difficultés, aux imprudents conseillers de deux ou trois journaux ; mais en écrivant notre premier article dans *le Correspondant*, nous n'avons eu d'autre désir que de donner *des faits*. Nous tenons à rester *dans les faits*, dans la vérité historique, et en ceci, nous sommes certain de n'être désavoué par aucun Belge digne de ce nom. Depuis 1830, en effet, la Belgique a réalisé d'assez grandes choses pour n'avoir pas besoin de se placer sous le bénéfice d'un mensonge. Elle est surtout assez intelligente, assez forte, pour faire par elle même et par elle seule tout ce qu'elle doit à sa constitution et à sa dignité.

Auguste SIGUIER.

SAINT LOUIS

(SUITE [1]).

Un assez long temps fut nécessaire pour que tout le tumulte fût calmé et pour que chacun eût pris la place qui convenait à son rang ou à sa naissance.

Les yeux de Blanche parcouraient l'assemblée pendant cet intervalle, comme pour sonder d'avance les dispositions qu'elle allait trouver dans chacun.

Le premier sur qui la reine porta son regard, comme on le porte toujours là d'où vient le péril, ce fut sur le duc de Bretagne, assis au premier rang près des marches du trône. C'était Pierre de Dreux, devenu depuis peu duc de Bretagne par son mariage avec l'héritière de ce beau duché, Alix de Bretagne, fille unique de Geoffroy. Il avait été surnommé Mauclerc ; les uns pensent que ce fut pour avoir aboli dans ses Etats quelques priviléges du clergé, d'autres disent pour avoir poursuivi dans les écoles tous les degrés de la science, comme s'il se fût destiné à l'Eglise, et n'être cependant point entré dans l'état ecclésiastique, pour lequel seul alors on se livrait à l'étude. Pierre Mauclerc était un homme d'un esprit éclairé et au-dessus de la plupart de ceux de son temps. Dialecticien habile, il savait aiguiser la science en ruses et finesses pour arriver à ses fins ambitieuses. Politique subtil et délié, il gouvernait avec une sagesse intéressée et cependant habile. Mais c'était un vassal inquiet, turbulent, inconstant, prêt à tout entreprendre pour obtenir l'indépendance de ses Etats, et penchant en secret pour porter son vasselage au roi d'Angleterre, dont il était devenu le très-proche parent par son mariage, et dont il lui paraissait d'ailleurs plus facile de s'affranchir un jour.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 676.

Il portait une sourde haine à la France, et par la suite il sut faire tomber sur elle des malheurs qui, malgré son habileté, finirent par retomber sur lui-même et lui donnèrent de tardives leçons.

La révolte était écrite sur son visage, à la fois audacieux et subtil.

Plus près du trône, vêtu de deuil et portant la douleur dans ses traits, se trouvait le comte de Boulogne, frère du défunt roi. Philippe, comte de Clermont, était fils de Philippe-Auguste et de cette jeune Agnès de Méranie qu'il avait prise pour épouse, après avoir répudié Ingeburge de Danemark, pour laquelle il s'était pris tout à coup d'une invincible aversion. Cette union, annulée par le Pape Innocent III, avait attiré sur la France une longue interdiction, et Philippe, froissé de bonne heure par les propos injurieux tenus sur sa mère et sur sa légitimité douteuse, avait pris une humeur rude et sauvage qui lui avait fait donner le surnom de Hurepel. Il avait épousé la fille de Réginald, comte de Boulogne, et gouvernait les Etats de son beau-père, qui, depuis la bataille de Bouvines, languissait prisonnier dans la tour du Louvre, avec Ferrant, comte de Flandres. Tous deux expiaient la révolte qu'ils avaient fomentée sous le règne précédent et la payaient de leurs Etats.

La tutelle du jeune roi lui eût appartenu par droit et justice, et son attachement pour son frère était un garant du respect avec lequel il suivrait ses volontés ; mais les intérêts de sa comté réclamaient incessamment sa présence. C'était un homme encore jeune, et son visage eût été beau sans la farouche rudesse qu'y avaient amassée les chagrins.

Derrière le comte de Boulogne se tenait un homme à la figure sombre, aux regards haineux : c'était Hugues de Lusignan, seigneur des comtés de la Marche et d'Angoulême, d'une partie de la Saintonge et du Poitout; il était, de son chef et de celui de sa femme, l'un des grands vassaux les plus puissants qui relevassent de la couronne de France. Son teint basané, sa barbe épaisse, ses cheveux et ses sourcils noirs et épais l'avaient fait surnommer le Brun. Il était renommé pour sa vaillance dans les combats, et son âme fière eût été capable de quelques vertus, si l'influence d'une femme perverse n'avait pas agi fatalement sur lui.

Les événements singuliers de sa vie avaient fourni plus d'un lai aux ménestrels.

Déjà près de l'âge mûr et d'une laideur presque repoussante, Hugues de Lusignan s'était épris d'un violent amour pour la belle Isabelle, la fille unique d'Aymar de Taillefer, comte d'Angoulême, et petite-fille de

Louis-le-Gros par sa mère, la noble Alix de Courtenay. Isabelle tenait de sa mère une rare beauté ; des Taillefer elle tenait un caractère violent et altier, quoique encore caché sous la timidité naturelle de la jeune fille. Elle avait essayé de refuser l'époux qu'on lui offrait ; mais la volonté de son père n'était point de celles qo'on fait fléchir. Ecoutons la légende pour la suite de ce récit :

« Alors le vieil Aymar voulut accomplir les nopces de sa fille Ysa-
« belle dans le palais des comtes d'Angoulême, et pour honorer la fête
« nuptiale invita ceux de son lignage et le roi d'Angleterre Jehan, se
« tenant lors à Bordeaux, estant venu à grant puissance d'hommes
« armés.

« Sire, dist le vieil Aymar, conduisez à l'autel ma fille bien-aymée.
« Et tous le suivaient, montant à grand'peine le sentier étroit et mal
« aisé qui mène à la basilique du monastère de Saint-Eparche. Jehan
« du Val, l'évêque, y attendait le cortége, vestu de ses habits pontifi-
« caults. Quant furent ils devant le prélat : Epouse moy ceste dame,
« dit le roi Jehan, car la veulx à fame. Et adonque convinst que l'évê-
« que les épousast, n'osant résister au roy, qui emmenat quant et quant
« son épousée à Bordeaux present et voyant son fiancé, Geoffroy de Lusi-
« gnan son frère, Robert, comte d'Alençon, et plusieurs grands sei-
« gneurs de la Marche et du Poitou, qui ne dansèrent mie à la feste. »

Une union contractée ainsi, qu'elle eût été ou non concertée avec Isabelle, devait être orageuse et le fut en effet. Le roi Jean, surnommé Sans-Terre, à cause des diverses chances de sa fortune, était un monstre sanguinaire dont la lâche et brutale férocité ne connaissait aucunes bornes. Sur le plus léger prétexte de jalousie, il faisait pendre aux colonnes de son lit ceux dont l'admirable beauté d'Isabelle attirait les regards. La vue du vice corrompt ceux qu'elle ne préserve pas. Isabelle portait un cœur mauvais sous son beau corsage. Une haine sourde et impuissante s'empara d'elle, et bientôt elle devint aussi perverse que son déloyal époux.

Cependant les Anglais révoltés avaient essayé de secouer le joug de leur imbécille tyran. Un parti, composé des premiers seigneurs du royaume, fit offrir la couronne d'Angleterre à Philippe-Auguste pour son fils. Ce roi, malgré la grandeur de son caractère, eut la faiblesse de l'accepter, comme Henry V accepta, deux siècles plus tard, celle de France cédée par un prince en démence. Les rois ne prévoient-ils donc pas les représailles ? Louis passa la mer pour aller régner sur les Anglais. Il al-

lait être couronné, quand la mort du roi Jean vint délivrer l'Angleterre d'un joug odieux. Les partis divisés se réunirent alors et reconnurent pour roi le jeune Henry III, son fils et celui d'Isabelle, et jamais cette femme violente et vindicative ne pardonna cette tentative au prince français. Elle voua la haine la plus implacable à toute sa famille, et quand plus tard elle était revenue en France, et que, cédant aux sollicitations du comte de la Marche, elle lui eut donné sa main, elle lui infiltra le fiel dont elle était tout imprégnée.

Il était là promenant ses regards fauves sur l'assemblée ; Geoffroy de Lusignan, son frère, était près de lui, et vis-à-vis d'eux, à l'autre côté du trône, étaient le duc de Bourgogne, Hugues IV, encore très-jeune et sous la tutelle de sa mère, le connétable de Normandie, Richard de Vernon, le jeune chambellan de Tancarville, le vicomte de Thouars, celui de Beaumont, Geoffroy de Pons, le comte de Vendôme, Richard de Harcourt, et groupés autour de la reine ceux à qui le feu roi à son lit de mort avait confié ses pouvoirs. C'étaient, ainsi que nous l'avons déjà vu, Guérin de Montaigu, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de l'Hôpital, autrefois vice-chancelier du roi Philippe-Auguste, vieillard sage, habile et plein d'expérience, et dont les hauts-faits à Bouvines l'avaient couvert de gloire. C'était le connétable Mathieu de Montmorency, guerrier fameux qui s'était illustré sous le précédent règne, et à qui Louis VIII avait légué la garde de son fils, puis le cardinal de Saint-Ange, diplomate et politique habile, digne de siéger au premier rang dans les conseils de la régente. Autour d'eux se voyaient Estienne de Sancerre, Archambault de Bourbon, Gauthier d'Avesne, Robert de Coucy, Jean de Nesle, sage et dévoué, et plusieurs autres nobles seigneurs ou chevaliers témoins des derniers moments du roi de France, et chargés par lui d'attester la validité de ses dernières dispositions.

Quand le mouvement tumultueux qui avait agité l'assemblée avant l'arrivée de la reine et celui qui nécessairement accompagna son entrée furent enfin calmés, Blanche, assise jusqu'alors et promenant silencieusement ses regards interrogateurs sur tous les visages, se leva et dit :

« Mes sires et seigneurs,

« Nous vous avons fait mander près de nous, en ce triste jour, pour vous annoncer les dernières volontés de Louis, d'auguste mémoire, mon époux bien-aimé. Puissent-elles se faire entendre à vos cœurs et les trouver dociles ! Sa mort à jamais déplorable laisse ici sans appui une femme... un enfant... que votre loyauté les protège !

« Messire évêque de Senlis, continua-t-elle en se tournant vers le vénérable Guérin, vous qu'il a désigné pour remplir auprès de son fils les fonctions de chancelier, dites-nous les volontés dernières de notre seigneur le roi, et que Dieu leur donne force et puissance. »

Et Blanche se rassit sur son siége et ramena son voile sur ses yeux, où les larmes renaissaient en dépit de ses efforts pour les contenir.

Alors le chancelier, s'approchant de la table du conseil placée devant le trône, y prit un parchemin scellé du sceau royal et de sept autres sceaux des principaux seigneurs présents à la mort du roi. Il montra, en l'élevant, que les empreintes étaient intactes, les fit reconnaître par les seigneurs présents, et dit :

« Voici le testament du feu roi, notre sire respecté. Que chacun l'écoute comme une voix sortie de la tombe.

— Nous écoutons, dit Pierre Mauclerc avec hauteur, lisez.

— Voilà bien des précautions, » murmura le comte de la Marche.

Ayant rompu les fils de soie qui retenaient le pli, le chancelier lut à haute voix :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, aux amés et féaux qui verront ces présentes :

« Vous saurez qu'accablé de grave maladie et craignant qu'il n'advienne des malheurs et des troubles en nostre royaulme, nous avons adjuré les barons, les prélats et les seigneurs présents autour de nous, par la fidélité qu'ils nous doivent, et ils nous ont promis que le plus tôt qu'ils pourraient, si Dieu disposait de nous, ils rendraient foi et hommage à nostre fils, et qu'ils s'efforceraient, aussitôt qu'il leur serait possible, de le faire couronner.

« Désirant de pourvoir en toutes manières aux avantages de notre successeur, et pour empêcher les troubles qui pourraient naître dans notre royaume ;

« Nous voulons et ordonnons premièrement que notre fils Louis, qui nous succédera à la couronne, soit maître de tout le pays que notre très-cher père Philippe, de glorieuse mémoire, a possédé.

« Que notre fils Robert ait tout le pays d'Artois, tous les fiefs, les domaines et tout ce que nous possédons du chef de notre mère Elisabeth de Hénault. Que si celui de nos fils qui aura l'Artois vient à mourir sans enfants mâles, nous voulons que tout ce pays et tout ce qu'il possédera de terre revienne entièrement et sans contestation à notre successeur au royaume. »

En entendant cette clause, Pierre Mauclerc dit tout bas au comte de la Marche :

« La royauté devient envahissante ; l'esprit de Philippe-Auguste vit dans son successeur. »

« Nous voulons et ordonnons, continua le chancelier, que notre fils Alphonse ait pour partage les comtés d'Anjou et d'Angoulême, tant les fiefs et les domaines que toutes leurs dépendances.

« Voulons et ordonnons que notre quatrième fils, Charles, soit mis en possession du comté de Poitou et de toute l'Auvergne.

« Voulons et ordonnons que tout le pays que notre très-cher frère tient de nous, par donation, revienne à notre successeur le roi de France, si ledit Philippe, comte de Boulogne, venait à mourir sans héritiers. »

« Encore ! murmura Mauclerc ; si cet esprit s'empare des rois, la couronne deviendra bientôt comme une avalanche qui se grossit de tout ce qui est sur son chemin. »

La lecture du testament continua ; mais il ne contenait plus que des legs sans importance concernant l'or, l'argent, les bijoux, le douaire de la reine, la dot de la princesse Isabelle, etc. Puis quand il eut achevé, l'évêque de Senlis ajouta :

« Vous avez entendu les volontés écrites du roi. Il nous reste à vous faire connaître celles qu'il nous a dictées à son lit de mort, en présence de plusieurs seigneurs et des illustres prélats l'archevêque de Sens, et les évêques de Soissons et Chartres. Tous sont ici pour l'attester, s'il en est besoin.

— Ecoutons, dit le comte de la Marche.

— Oui, oui, écoutons, ajoutèrent quelques voix ; mais on sait quel cas on doit faire de paroles non écrites, et dont il est facile d'altérer ou de tourner le sens.

— Sachez donc, chers sires, que nous étions présents lorsque l'illustre et très-cher seigneur le roy Louis s'est trouvé malade à son lit de mort, et a déclaré avec liberté d'esprit que son fils aîné et successeur, comme les autres rejetons encore enfants, seraient placés sous la tutelle et régence de nostre dame Blanche, leur mère, jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'âge légitime. Et comme le seigneur le roi a dit ces paroles, nous l'attestons ici tous devant vous. »

A ces mots, une sourde rumeur circula dans l'assemblée :

« Une femme, une étrangère, gouverner son fils et l'Etat ! Qui donc

pouvait s'attendre à rien de semblable ; qui pourrait le souffrir ? »

C'étaient Hugues de Lusignan, Geoffroy, son frère; c'étaient le jeune duc de Bourgogne et d'autres encore qui parlaient ainsi. Le duc de Bretagne ajouta bas en leur parlant :

« Cette femme a sucé les principes de gouvernement du roi Philippe-Auguste ; elle connaît tous ses projets d'agrandissements, et voudra, comme lui, tout asservir à la couronne. Ne le souffrons pas; non, non! »

Et Pierre de Dreux, si nouvellement duc de Bretagne, ayant appelé près de lui et du comte de la Marche tous ceux de leur parti, s'écria :

« Jamais encore une femme n'a gouverné la France ; ne souffrons point cette étrange nouveauté. Dans des temps paisibles, continua-t-il, on pourrait à peine supporter un essai si peu convenable aux véritables intérêts du royaume ; mais dans un temps de trouble et de faction comme le nôtre, quand l'étranger nous menace et que l'intérieur est agité, comment pourrions-nous le souffrir ! Non, non ! la main débile d'une femme ne saurait nous conduire ; c'est à peine si la main la plus sûre et si la plus mâle énergie pourraient y suffire, ajouta l'astucieux Mauclerc, feignant de redouter la faiblesse d'une femme dont il redoutait, au contraire, la virile habileté.

— Ainsi, dit Blanche d'une voix altérée, vous refusez d'obéir aux ordres de celui à qui vous aviez juré de son vivant fidélité? »

Pierre de Dreux répondit avec un ton cauteleux et hypocrite :

« Notre sire le roi était un homme d'un esprit trop sage et trop éclairé pour avoir pu donner de pareils ordres dans la plénitude de sa raison. On nous dit (et à Dieu ne plaise que nous révoquions en doute la sincérité de ceux qui nous parlent !) on nous dit qu'ils ont été dictés dans les dernières heures de la vie de notre souverain bien-aimé, quand il ne pouvait plus tenir une plume et signer lui-même ses volontés suprêmes. Et qui nous est garant qu'ils n'ont pas été dictés par le délire de la maladie ?

— Oui, qui nous l'assurera ? s'écrièrent plusieurs seigneurs.

— Nous qui assistions à ses derniers instants, dirent ensemble les évêques de Chartres et de Sens, nous pouvons affirmer que jamais la raison du monarque ne fut plus saine et plus entière.

— Oh ! souvent le délire se cache sous les formes de la plus froide raison, poursuivit Pierre Mauclerc. On ne peut juger la raison d'un homme que par ses actes, et celui qui nomme une femme régente en de pareils instants prouve assez que ses facultés étaient tout au moins troublées.

Quant à moi, continua-t-il, quelle qu'ait été jusqu'ici ma soumission, je ne saurais obéir à cette volonté dernière.

— Ni moi! s'écria le comte de la Marche.

— Ni moi! s'écrièrent Henry de Bar, beau-frère du duc de Bretagne, Enguerrand de Coucy et Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul.

— Ni moi! ni moi! » dirent ensemble plusieurs seigneurs de leur parti.

Le comte de la Marche alors élevant la voix :

« Assemblons un conseil composé de tous ceux qui pensent comme nous, dit-il, et décidons ensemble à qui nous donnerons la régence. Moi, j'offre mon suffrage au noble comte de Boulogne; c'est un poste auquel il a droit comme parent le plus proche de l'héritier du feu roi.

— Et moi, s'écria le jeune duc de Bourgogne, je préfère à tous le comte de Champagne, absent de cette assemblée sans doute par suite de ses griefs; il a, comme plusieurs d'entre nous, à se plaindre de confiscations faites sur les deux derniers règnes et nous rendra justice. »

D'autres proposèrent différents avis et laissèrent même percer des prétentions personnelles; les esprits s'échauffaient, et montraient combien en effet le roi connaissait bien ceux qu'il voulait tenir écartés des affaires de l'État.

Tout à coup, Blanche se lève, écarte le voile qui couvre son visage, parcourt d'un regard fier toute cette assemblée tumultueuse, et dit d'une voix forte et grave :

« Les ordres d'un royal défunt ne se discutent point, ils s'exécutent. »

Et prenant la main de son fils, elle le conduit au trône, à travers la foule étonnée qui s'ouvre devant elle, l'y fait asseoir, se place debout près de lui comme l'ange qui doit désormais veiller sur ses jours, et s'écrie :

« Mes sires et seigneurs, voici dès aujourd'hui votre roi, venez lui jurer fidélité. »

A cet acte décisif, les mécontents restèrent interdits et comme incertains. Aucun n'avait résolu de s'inscrire en rébellion ouverte contre son souverain.

Le comte de Boulogne vint le premier s'agenouiller devant son jeune roi et lui prêter foi et hommage pour ses fiefs et domaines.

Vint ensuite le duc de Bretagne; mais il dit avant de s'agenouiller :

« Je serai fidèle au jeune roi, mais je proteste contre la régence de sa mère. »

Tous, fidèles et mécontents, vinrent après eux reconnaître Louis pour roi et baiser cette jeune main qui devait être un jour si forte et si douce à la France.

L'hommage fut long; quand chaque seigneur l'eut prêté au roi, la reine Blanche reçut à son tour les serments d'obéissance du chancelier Guérin, du connétable Mathieu de Montmorency et du cardinal de Saint-Ange, nommés tous trois par le feu roi pour assister la reine et veiller sur le jeune roi. Ces trois ministres et tous les seigneurs présents à la mort de Louis VIII promirent obéissance à la régente choisie par le roi.

Pendant tous ces serments, les princes mécontents avaient quitté la salle du conseil; les seuls fidèles étaient demeurés.

« Leur turbulence ne nous laissera point de repos, dit la reine Blanche. Songeons à mettre la couronne de mon fils sous la protection du ciel. A Reims, dans huit jours, messires! et que l'onction des rois en coulant sur ce jeune front commande au peuple le respect pour l'enfant béni du Seigneur! »

Anna Marie.

(*La suite à un numéro prochain.*)

LA

POLITIQUE ANGLAISE EN GRÈCE.

Il avait été annoncé aux lecteurs du *Correspondant*, il y a déjà plus d'un an, que nous avions reçu de la confiance du rédacteur en chef de ce recueil la mission d'examiner la question du Liban, controversée entre MM. Eugène Boré et de Baudicour. Des circonstances indépendantes de notre volonté pouvaient seules nous empêcher de répondre avec empressement à un appel aussi flatteur. Libre enfin de nous occuper, avec l'attention convenable, d'un sujet qu'on ne saurait traiter à fond sans entrer dans le vif de la question turque, nous allions mettre la main à l'œuvre, lorsque l'horizon oriental, vers lequel nous tournions nos regards, nous est apparu chargé de deux questions dont l'intérêt actuel et l'importance réclament la priorité sur celle que nous nous disposions à étudier. Nous ne l'aborderons donc qu'après avoir jeté ici un coup d'œil sur le monstrueux mépris du droit des gens dont l'Angleterre fait preuve envers la Grèce, et, dans un prochain numéro, sur les usurpations par lesquelles les catholiques sont menacés d'être expulsés des Saints Lieux, s'il n'est mis un frein à l'audace des schismatiques.

La France a pris la plus généreuse et la plus glorieuse part à l'affranchissement de la Grèce, détachée de l'empire ottoman pour jouer dans la question d'Orient un rôle dont ce serait mal apprécier la valeur, que de la mesurer à l'étendue restreinte des limites tracées par la diplomatie au royaume hellénique. L'influence qu'exerçait le génie libéral, dans l'acception réelle de ce mot, de M. de Châteaubriand, sur les affaires européennes, lorsque ce fait s'est accompli, a puissamment contribué à le conduire à bonne fin. La popularité demeurée parmi les Grecs attachée au nom de Charles X atteste que les services rendus à leur cause par l'illustre ministre de ce roi, en qui ils se plaisent à reconnaître leur principal libérateur, n'ont point été incompris. « La France seule, nous

a-t-il été dit souvent dans les rues d'Athènes, avec la perspicacité qui caractérise toujours l'homme du peuple sur cette terre où l'intelligence croît spontanément, la France seule a été de bonne foi dans l'intervention à laquelle nous devons le succès de nos efforts pour briser le joug turc, et la France seule a intérêt à maintenir et à consolider notre indépendance. »

Sans remonter ici à une recherche rétrospective des intentions qu'ont pu avoir l'Angleterre et la Russie, lorsqu'elles se sont associées au cabinet des Tuileries pour la fondation de l'Etat hellénique, on peut dire que leur politique n'a fait que tendre, depuis cette époque, à la destruction de l'œuvre de leurs mains. On sait que c'est d'une intrigue russe, conduite par le ministre du tzar à Athènes, et ourdie dans le but de précipiter du trône le roi Othon, que, contrairement aux secrètes espérances nourries à Saint-Pétersbourg, est sortie la révolution qui a implanté inopinément en Grèce le régime constitutionnel. Il est nécessaire de rappeler ici que, des discordes qui n'ont jamais cessé de diviser entre eux les chefs indigènes de la lutte hellénique contre la domination turque, sont nés trois partis politiques qui ont continué jusqu'à ce jour à partager les Grecs. L'immixtion dans ces querelles intestines des trois puissances fondatrices et protectrices du nouveau royaume a fait connaître ces trois partis sous la dénomination de parti russe, de parti français et de parti anglais. L'existence du premier date du temps déjà éloigné où la Russie a commencé à saper le vieil édifice de l'empire ottoman et à se créer des partisans dans les diverses contrées soumises au sceptre du sultan. Ce parti trouve son aliment dans le schisme, dont la stérilité retient hors de la voie du progrès moral une nation digne de participer aux avantages intellectuels de la civilisation réellement chrétienne. Aux yeux d'une charité indulgente, l'ignorance extrême des Grecs et de leur clergé, en matière religieuse, excuse, jusqu'à un certain point, leur persistance dans l'erreur, et on peut dire qu'ils ne savent pas bien ce qu'ils font en restant attachés à la Russie par les liens d'une foi dévoyée. Nous n'avons pas vécu chez les Grecs, sans rapporter de notre séjour parmi eux l'amour d'un chrétien pour des frères dont l'égarement, d'ailleurs obstinément aveugle, est entretenu par une politique qui l'exploite; et nous voudrions que, suivant l'exemple donné par Pie IX dans une admirable encyclique, il ne fût jamais parlé aux Grecs qu'un langage propre à leur faire comprendre que la cause des racines profondes du parti russe dans leur patrie est l'obstacle fondamental à sa régénération.

L'identité des intérêts de la France en Orient et de la Grèce aspirant à se créer une existence indépendante, en triomphant des obstacles

que la politique russe et la politique anglaise suscitent, en sens différents, à cette résolution, a cimenté l'union et constitué la force du parti français ou *palikare*, nom dont s'honorent les soldats de la guerre contre les Turcs. Ce parti, à la tête duquel marchait l'intelligent et courageux Coletti, est véritablement le parti national pour tout Grec dont les yeux ne sont pas entièrement fascinés par les préjugés du schisme dont Constantinople a infecté les Hellènes. Le parti anglais, au contraire, ne devant sa formation qu'à l'activité des agents britanniques et à l'habileté de M. Mavrocordato, est sans aucune consistance en Grèce. La même pénétration d'esprit avec laquelle les Grecs voient dans la France une alliée à laquelle son propre intérêt défend d'avoir contre eux aucune pensée hostile, leur fait parfaitement concevoir que le Foreign-Office supporte impatiemment qu'ils forment, à côté des îles Ioniennes, et au cœur de la Méditerranée, dont la domination est indispensable à l'existence de l'empire anglais, une nation indépendante, maritime et commerçante. Le malheur de la puissance dont les îles Britanniques sont la tête, mais dont le vaste corps s'étend sur une partie de l'Asie, c'est de ne pouvoir subsister qu'au détriment des autres nations de l'univers. Dans l'état actuel des voies de communication déjà créées par la vapeur, et en vue de leur extension prochaine, force est à l'Angleterre de s'assurer, à travers la Méditerranée, une artère qui lui garantisse le service direct de ses relations gouvernementales et commerciales entre la métropole et l'Inde. Aussi la politique dont les intérêts matériels et positifs de la Grande-Bretagne sont l'unique mobile travailla-t-elle, par tous les moyens licites et illicites, à établir cette ligne de rapports sur une base solide et durable ; aussi entre cette puissance et la Russie, c'est à qui se fera la part du lion dans le démembrement futur de l'empire ottoman, dont la mort semble également inévitable à l'un et à l'autre cabinet. Pourquoi sommes-nous obligé d'ajouter qu'affaiblie par les révolutions qui paralysent son action extérieure, la France est comme aplatie par la double pression qu'exerce sur ce qu'il lui reste d'influence en Orient la rivalité de ces deux gigantesques ambitions?

C'est parce que l'Angleterre sent la force de la Russie, l'avantage de la France et sa propre faiblesse sur le terrain grec, qu'elle cherche à y suppléer en faisant flèche de tout bois qui tombe sous la main de sa vigilante politique. On sait qu'à la vue du développement de la marine grecque, l'un des fruits de l'administration de Coletti, de la popularité dont jouissait ce grand ministre, et de l'immense majorité parlementaire qui s'associait à son œuvre de régénération nationale, cette politique n'eut pas honte de descendre jusqu'à l'intrigue pour machiner le ren-

versement d'une semblable situation. Lord Palmerston avait, dans sir E. Lyons, ministre d'Angleterre à Athènes, un exécuteur de ses hautes œuvres diplomatiques qui ne reculait devant l'emploi d'aucun des moyens que nous appellerons excentriques, (pour demeurer dans les termes de la politesse anglaise), dont les agents britanniques se sont arrogé le privilége d'user au besoin. L'œuvre de la fondation de l'Etat hellénique n'eût probablement pas résisté aux assauts que lui a livrés sir E. Lyons, si M. Piscatory, qui représentait la France en Grèce, n'eût aidé Coletti à tenir tête à l'orage, en lui prêtant un appui d'autant plus honorable, qu'il contrastait avec l'abaissement général de la politique extérieure, qui fut une des conséquences de l'origine du régime renversé par la révolution de 1848. Quoique Coletti fût un colosse de force physique comme de force morale, c'est néanmoins sous le poids des affaires, que la diplomatie anglaise n'avait pas peu travaillé à lui alourdir, qu'a succombé sa vigoureuse constitution.

Avant qu'il fût devenu le complice de l'attentat à l'indépendance de la Grèce par lequel l'Angleterre vient de couronner toutes ses manœuvres antérieures, M. Wyse, successeur de sir E. Lyons, montrait comme quelque intention de réhabiliter à Athènes la politique anglaise. Nos correspondances d'Orient nous ont initié à tous les détails du guet-àpens où reparaît le caractère indélébile d'iniquité que le Foreign-Office ne rougit pas d'imprimer trop souvent à la conduite des affaires extérieures de la Grande-Bretagne. Mais nous ferons précéder le récit résumé de ces détails de quelques mots explicatifs de la nouvelle phase de la question d'Orient, en vertu de laquelle lord Palmerston s'est cru autorisé à imposer le rôle de flibustier à un amiral commandant une flotte anglaise.

En abaissant le thermomètre de la puissance française, nous ne saurions dire de combien de degrés au-dessous de celui où l'avait déjà fait descendre la secousse de 1830, la révolution de 1848 a allégé le contrepoids occidental de la balance européenne, qui retardait l'acheminement de la Russie vers l'accomplissement de ses desseins séculaires sur Constantinople. Les Principautés danubiennes ont pu être occupées par les troupes russes sans opposition ni de la part de l'Autriche, ni de la part de la France, ni de la part de la Prusse, en proie à une crise révolutionnaire qui ne leur laissait que le temps d'aviser aux périls intérieurs. L'Angleterre elle-même s'arrêta d'abord à considérer les premiers effets de l'incendie qu'elle n'était pas sans avoir contribué à allumer sur le continent. Quand elle protesta plus tard, le tzar ne prit pas au sérieux les forfanteries de lord Palmerston parlant par l'organe de son agent à Constantinople. Mais arriva ensuite l'affaire des Hongrois

réfugiés sur le territoire turc, et la Russie fit si bien sentir sur les rives du Bosphore l'ascendant que ses armes venaient de lui conquérir sur celles du Danube, par la répression du soulèvement magyare, qu'on jugea à Londres qu'il était temps de passer des paroles aux actes. L'Angleterre se croit assez ferme sur l'ancre de sa position de puissance insulaire, pour braver la chance de consommer la ruine de l'ordre social sur le continent européen, en touchant actuellement à la question d'Orient. Il est d'ailleurs évident aujourd'hui qu'en envoyant une flotte aux Dardanelles, elle n'avait pas seulement pour but d'appuyer, par cette démonstration navale, la résistance du Divan aux exigences du cabinet russe : dans le coup qu'elle méditait de frapper ensuite à Salamine, elle souriait à la pensée que la vengeance qu'elle se proposait de tirer des Grecs, pour l'insurrection des îles Ioniennes, atteindrait aussi la Russie.

Cette puissance, à la différence de l'Angleterre qui se plaît à fomenter l'agitation continentale, applique à la calmer sa politique antirévolutionnaire. L'héritier de Pierre Ier et de Catherine II comprend parfaitement que, dans l'état présent de l'Europe, il doit suspendre temporairement la poursuite du plan traditionnel de dilatation de l'empire dont il est l'autocrate, pour se tenir en garde contre les débordements du démagogisme hors des foyers où l'intérêt russe est de le laisser *cuire dans son jus*, suivant l'expression du prince de Metternich. Ce n'est pas à la présence du pavillon britannique aux Dardanelles, mais à la résolution de s'inspirer des conseils de cette habile prudence, qu'il faut attribuer la modération dont le cabinet de Saint-Pétersbourg a fait preuve dernièrement à Constantinople, et la disposition qu'il montre à donner, dans les Principautés danubiennes, des gages de son respect de la convention de Balta-Liman. Mais l'Angleterre n'en soupçonne pas moins la Russie de sympathie tacite pour les tentatives de protestation insurrectionnelle du patriotisme grec contre la domination étrangère dans les îles Ioniennes.

L'ébranlement révolutionnaire sous lequel tremble le continent, depuis 1848, n'a pas été sans se communiquer jusqu'à ce poste avancé de la puissance anglaise en face de l'orient grec, slave et russe. Sous prétexte que quelques banquiers du royaume hellénique auraient eu des intelligences dans la république septinsulaire avec la velléité d'insurrection si sévèrement réprimée naguère par l'Angleterre, lord Palmerston a jugé que le meilleur moyen de mettre la puissance anglaise dans les îles Ioniennes à l'abri d'un soulèvement nationale, c'était de susciter une révolution qui fût, au cœur même de la Grèce, le renversement de toutes les espérances de la nation hellénique. A la manière dont on pour-

suit l'exécution de cette machiavélique pensée, il est évident qu'on n'a pas même, au Foreign-Office, le sentiment du déshonneur dont se couvre le gouvernement d'un grand pays, comme l'Angleterre, à exhaler sa rancune d'un obscur complot, tramé par quelques aventuriers, en fusées révolutionnaires lancées jusque dans la capitale d'un petit Etat auquel les traités garantissent la protection de la Grande-Bretagne.

Un court mais exact exposé des griefs dont l'Angleterre voudrait faire croire qu'elle a envoyé sa flotte exiger satisfaction au Pirée, est ici nécessaire, pour qu'on puisse comparer la valeur des réclamations de lord Palmerston, qui sont au nombre de six, aux dommages causés à toute une nation à propos de quelques individus.

1° Le gouvernement grec désira épargner, le Vendredi Saint, 4 avril 1847, à un membre de la famille Rotschild, en passage à Athènes, le déplaisir de savoir qu'un usage traditionnel en Orient, mais injurieux pour les juifs, subsistait dans la capitale de la Grèce. La population irritée se porta alors chez un juif, nommé Pacifico, enfonça les portes de sa maison et la dévasta. La police intervint, mais trop tard. Le chargé d'affaires d'Espagne, sous la protection duquel se trouvait cet individu, adressa au gouvernement grec une réclamation immédiate. Mais Pacifico, par le conseil des agents de sir E. Lyons, toujours prêt à saisir l'occasion de tracasser le ministère Coletti, alla se placer sous la protection anglaise, prétendant qu'il était né à Gibraltar. Sir E. Lyons s'empressa de passer au ministre des affaires étrangères du roi Othon une note, par laquelle il réclamait du gouvernement grec 800,000 francs au profit de Pacifico, qui aurait eu dans sa maison des valeurs sur le trésor portugais pour une somme égale à ce chiffre, plus 500 livres sterling, comme satisfaction due à Pacifico et comme amende, infligée par sir E. Lyons, suivant l'expression textuelle de sa note, au gouvernement hellénique. Ce *jugement* et cette *condamnation*, pour parler le langage diplomatique du Foreign-Office, furent confirmés par lord Palmerston. La vérité est que Pacifico était dans la plus complète misère et qu'il ne vivait que des charités de la duchesse de Plaisance, qui habite Athènes. La manière despotique dont la politique anglaise entendait trancher cette affaire obligea le gouvernement grec d'en déposer les pièces aux archives, où elles dorment depuis le mois de février 1849. Mais, lors de la chute du dernier ministère grec, Pacifico était à la veille de s'arranger avec le gouvernement du roi, moyennant une somme de 8 ou 10,000 drachmes.

2° Il s'agit d'une réclamation bien plus insignifiante que la précédente et qui remonte également à 1847. Sir E. Lyons, qui ne cherchait qu'à harceler le gouvernement grec, avait, sur des rapports dont l'in-

exactitude a pu être prouvée, prétendu que le drapeau ionien aurait été insulté à Patras, et que, des Ioniens ayant été maltraités en même temps, il était en droit de réclamer pour eux une indemnité.

3° Il faut encore se reporter ici à l'année 1847. Deux Ioniens, accusés de vol par deux de leurs compatriotes, avaient été poursuivis à Pyrgos, dans l'Elide, par la police grecque. Cet acte de justice fut taxé de mauvais traitement par la légation anglaise, et lord Palmerston, de l'autorité qu'il s'arroge en pareille circonstance, condamna le gouvernement grec à une indemnité de 40 livres sterling envers les deux Ioniens supposés maltraités. Mais le ministre des relations extérieures du roi de Grèce répondit que la dignité nationale ne lui permettait pas de se conformer aux ordres du vicomte Palmerston, imposant des amendes à un Etat indépendant. Il échappa à sir E. Lyons de dire, à ce sujet, que la Grèce serait bien forcée, tôt ou tard, de satisfaire aux réclamations de la Grande-Bretagne.

4° Six barques ioniennes ayant été pillées, à Salcina, sur l'Achéloüs, dans cette même année 1847, par des brigands qui portaient des couronnes brodées sur leurs bonnets, la légation anglaise en prit occasion, dans une note, de représenter le pays comme le théâtre des crimes les plus atroces, consommés par les propres agents du gouvernement. Quoique l'instruction de l'affaire eût démontré que ces prétendus agents étaient des hommes venus de l'île Sainte-Maure pour cette expédition, sir E. Lyons n'en signifia pas moins au gouvernement grec qu'il devait payer, pour ce fait, une indemnité, fixée par le lord Haut Commissaire des îles Ioniennes à 1126 piastres fortes d'Espagne. Mais le ministre britannique signifia son exigence en termes si inconvenants que toute discussion ultérieure devint impossible.

5° Un Anglais, M. Finlay, se fondant sur la protection britannique, exigeait, depuis très-longtemps, d'un terrain dont il avait été exproprié pour cause d'utilité publique, un prix énormément supérieur à sa valeur réelle. Cette affaire avait traîné en longueur, parce que M. Finlay persistait à refuser l'indemnité accordée aux propriétaires dépossédés en même temps que lui; mais elle pouvait être considérée comme terminée depuis que, par l'intervention de M. Wyse, M. Finlay avait consenti à s'en rapporter, pour la décision de sa demande, à des arbitres qui avaient été nommés des deux côtés.

6° Une réclamation qui ne serait pas sans importance diplomatique, si elle était admissible, est celle par laquelle l'Angleterre revendique le droit qu'auraient les îles Ioniennes à la possession des îlots de Cervi ou Elaphonissi et de Sapienza. Ce n'est que depuis 1839 que la politique anglaise, par l'organe du lord Haut Commissaire des îles Ioniennes et

par celui de sir E. Lyons, a visé à l'occupation de ces îlôts. qui n'ont aucune valeur pour la république septinsulaire en temps de paix, tandis que, pour la Grèce, elles en ont une très-grande en toute circonstance, à cause de leur position géographique. Le ministre des relations extérieures du royaume hellénique, dans une note datée du mois de novembre 1849, a parfaitement répondu à M. Wyse que, pour que la prétention de l'Angleterre fût fondée, il faudrait, en vertu du traité de Paris 1815, concernant la formation des Etats-Unis des îles Ioniennes, que les îlots de Cervi et de Sapienza eussent appartenu à Venise avant l'époque de 1797. Or, le contraire résulte des termes du traité de 1800 entre l'empereur de Russie et la Porte ottomane, auquel se rapporte le traité de Paris 1815. La question, d'ailleurs, n'est point admissible, avons-nous dit, dans les termes où la pose l'Angleterre. Dans une note que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient d'adresser à Londres, et sur laquelle nous reviendrons plus loin, il est parfaitement établi que, la Russie et la France ayant concouru avec l'Angleterre à régler les limites territoriales de la Grèce, aucune modification ne peut être apportée à ces limites, suivant les notions élémentaires du droit public, que du consentement commun des trois puissances fondatrices du royaume hellénique. Aussi M. Wyse a-t-il écarté cette question du débat et déclaré qu'il n'exigerait pas à cet égard une réponse immédiate du gouvernement grec.

A entendre l'Angleterre, ce ne serait donc que pour obtenir le paiement des sommes qui viennent d'être énumérées, avec les intérêts toutefois de ces amendes et indemnités, *à douze pour cent*, à dater du jour où la légation britannique est entrée en instance auprès du gouvernement grec pour chacune de ces sommes, ce ne serait que pour une affaire d'argent, qui ne s'élève pas à 2 millions de francs, que l'amiral Parker est tombé comme la foudre à Athènes, et y a pris aussitôt une attitude qui a fait dire au ministre de Russie : *C'est un nouveau bombardement de Copenhague!* Mais l'Europe ne peut pas être dupe d'une aussi criante mystification : c'était une révolution, au moins ministérielle, faute de mieux, qu'on espérait provoquer en Grèce. Les rapports passionnés de sir E. Lyons avaient fait croire à lord Palmerston qu'il existait en Grèce un parti anglais, réellement puissant, qui n'attendait qu'une démonstration solennelle de l'Angleterre pour s'emparer des affaires de gré ou de force. Ce qu'on rêve à Londres pour la Grèce, c'est un sort analogue à celui des îles Ioniennes. Le langage des officiers anglais aux matelots grecs des bâtiments qu'ils capturent ne permet pas le moindre doute à cet égard. *Nous ne vous demandons que de changer votre roi*, leur disent-ils. Ces faits résultent de plus de quarante

dépositions reçues avec toutes les formalités requises en pareil cas par les autorités du Pirée. Mais l'Angleterre joue avec les Grecs un jeu qui, loin de lui réussir, aura un résultat diamétralement opposé à celui qu'elle attendait. Il faut qu'elle se résigne à en être pour ses frais de manœuvres révolutionnaires : le peuple grec donne à ses aînés dans la civilisation moderne une admirable leçon de bon sens ; à la vue du danger extérieur, il oublie ses querelles domestiques, et, par une adhésion universelle à la conduite courageuse du gouvernement de son roi, il assure le salut de la patrie.

On ne sait que trop, pour l'honneur de l'Angleterre, comment les choses se sont passées ; nous nous bornons donc à rappeler fidèlement de quelle manière le coup a éclaté.

La flotte anglaise, composée de sept vaisseaux de ligne et de six frégates à vapeur, avait mouillé à Salamine le 11 janvier. Après avoir purgé sa quarantaine, l'amiral sir W. Parker vint, le 14, s'établir à Athènes, chez le ministre d'Angleterre, et demanda immédiatement à avoir l'honneur de présenter au roi et à la reine vingt officiers supérieurs de son escadre. La présentation eut lieu le soir même. Les officiers anglais, accueillis avec beaucoup de courtoisie, furent invités à dîner au palais pour le lendemain, et on parlait déjà de donner un grand bal à la cour pour fêter leur présence à Athènes. Le 15, jour du dîner chez le roi, M. Londos, ministre des affaires étrangères de Grèce, reçut une lettre de M. Wyse, qui lui demandait à quelle heure il pourrait se présenter chez lui, accompagné de M. l'amiral Parker. A deux heures, fut-il répondu. Arrivé chez le ministre grec, M. Wyse, s'adressant en italien à M. Londos, qui comprend parfaitement cette langue, lui présenta l'amiral Parker, et ajouta :

« Depuis que je suis en Grèce, j'ai fait preuve continuellement de sentiments de bienveillance et de philhellénisme ; j'en appelle au témoignage de tout le monde ; mais j'ai reçu l'ordre de mon gouvernement d'obtenir une réponse immédiate pour les réclamations pendantes depuis longtemps auprès du gouvernement grec. Il ne s'agit plus d'une discussion du juste ou de l'injuste ; il s'agit d'une satisfaction. Il me faut une réponse dans le délai de vingt-quatre heures, et dans le cas où elle ne serait pas telle que je la désire, je serais obligé, à mon grand regret, de prendre des mesures qui auraient pour la Grèce et son gouvernement les conséquences les plus sérieuses. Ceci est mon opinion ; il faut maintenant que vous connaissiez celle de M. le vice-amiral sir W. Parker. »

Après avoir échangé quelques mots en anglais avec cet officier géné-

ral, M. Wyse adressa de nouveau la parole en italien à M. Londos dans les termes suivants :

« M. l'amiral me charge de vous dire que ses instructions sont exactement conformes aux miennes, mais que, de plus, il a des ordres spéciaux qui lui prescrivent d'agir, dans le cas où les réclamations du ministre d'Angleterre n'obtiendraient pas une satisfaction dans le délai de vingt-quatre heures. »

M. Londos, un peu interdit d'entendre ainsi demander à son pays la bourse ou la vie, ne put que répondre à M. Wyse qu'entré au ministère depuis quelques jours seulement, il n'avait pas encore eu le temps de se mettre au courant des affaires dont on venait de l'entretenir, mais qu'il allait s'en occuper. M. Wyse persista dans ses premières déclarations et se retira froidement avec l'amiral Parker. M. Londos ayant porté connaissance au palais de l'exigence inattendue des Anglais, le roi et son conseil furent d'avis qu'on ne pouvait se soumettre à de pareilles demandes, et qu'il fallait réclamer l'appui des puissances protectrices et leur intervention auprès du ministre britannique.

M. Thouvenel, notre représentant à Athènes, à qui M. Londos s'adressa d'abord, comprit aussitôt, en homme de cœur et de tête qu'il est, qu'abandonner la Grèce en cette circonstance, ce serait la livrer exclusivement à l'influence de la Russie, et sans s'inquiéter des conséquences que pourrait avoir pour lui à Paris une résistance inébranlable au despotisme que Londres prétend faire peser sur le monde, il se traça immédiatement une ligne de conduite à laquelle la France devra, quoi qu'il advienne, d'avoir tiré de cette affaire son honneur sain et sauf. M. Persiani, ministre de Russie à Athènes, marcha d'accord avec M. Thouvenel pour atténuer, par une intervention diplomatique fermement habile, l'effet des brutales façons d'agir de la flotte anglaise envers la marine et le commerce helléniques. Ce fut en vain, toutefois, que les deux ministres insistèrent sur l'atteinte que recevaient les droits et les intérêts de la France et de la Russie de mesures coërcitives qui, par la capture des navires marchands grecs, tarissaient la source d'un des revenus les plus considérables d'un Etat cautionné par les trois puissances signataires du traité de Londres 1832. L'impossibilité pour la Grèce de satisfaire aux exigences de lord Palmerston ressort, en effet, des termes mêmes de ce traité, par lequel l'Angleterre, la France et la Russie ont garanti, comme on le sait, chacune pour un tiers, un emprunt de 60 millions de francs, contracté au nom du royaume hellénique. Le souverain de ce royaume, est-il dit au paragraphe VI de l'article 12 de la convention de Londres, « sera tenu d'affecter au paiement

des intérêts et de l'amortissement annuels de l'emprunt les premiers revenus de l'Etat, de telle sorte que les recettes effectives du trésor grec seront consacrées, *avant tout*, au paiement desdits intérêts et dudit amortissement, sans pouvoir être employées à aucun autre usage, tant que le service de l'emprunt n'aura pas été complétement assuré pour l'année courante. » L'Angleterre sait donc parfaitement bien qu'elle demande à la Grèce ce que celle-ci ne saurait lui accorder, et il est clair que la politique britannique a autre chose en vue qu'une réclamation pécuniaire, lorsqu'elle attaque dans son existence même un Etat à la formation duquel le cabinet de Londres a contribué, de concert avec ceux de Paris et de Saint-Pétersbourg.

L'exécution des mesures ordonnées par l'amiral Parker, et commencées le 19 janvier, ne s'est pas bornée à la capture des bâtiments de la marine royale et des navires du commerce, effectuée à la mer et dans tous les ports de la Grèce ; les règlements sanitaires ont été en même temps barbarement violés. La note adressée à M. Wyse par le gouvernement du roi Othon, pour protester contre ce scandaleux abus du droit du plus fort, est rédigée, pour le fond et pour la forme, de manière à soulever en Europe les mêmes sentiments d'indignation par lesquels la nation grecque s'y est unanimement associée.

Le moins que pouvait faire le gouvernement français, c'était d'intervenir par l'offre de sa médiation entre le puissant Etat oppresseur et la faible nation opprimée. Cette offre de nos bons offices, pour nous servir du terme que le marquis de Lansdowne a affecté d'employer dans le parlement anglais, fut acceptée le 12 février à Londres. Mais quelque empressement que le Foreign-Office ait mis, suivant le dire du président du conseil britannique, à expédier à M. Wyse et à l'amiral Parker les instructions nécessaires pour faire cesser les mesures de coërcition qui ont porté un coup si funeste à la prospérité de la Grèce, elles n'ont été suspendues *momentanément* que le 1er mars; et pendant les derniers jours qui ont précédé leur suspension, les agents anglais ont redoublé d'efforts, mais toujours sans aucun succès, pour susciter un soulèvement populaire en Grèce. L'envoi de M. Gros à Athènes, où il est arrivé le 5 mars, en qualité de plénipotentiaire français, ne peut avoir pour but que d'aplanir les difficultés de la négociation, sans obliger M. Thouvenel à revenir sur aucune de ses honorables démarches. Il est bruit que l'Angleterre enverrait de son côté un agent chargé d'une mission analogue à celle de M. Gros, dont le choix d'ailleurs nous semble heureux. Il faut qu'on se hâte de trouver une solution à cette triste affaire, car M. Wyse a prévenu M. Thouvenel que « la suspension de l'action de l'escadre de sa Majesté britannique ne peut subsister que pour un temps

raisonnablement limité, et que les bâtiments actuellement en possession de cette escadre resteront, comme ôtages, en dépôt jusqu'à ce qu'un arrangement décisif ait été fait. »

Une pièce qui ne sera pas sans exercer une salutaire influence sur la négociation vraisemblablement aujourd'hui entamée, c'est la note du cabinet de Saint-Pétersbourg dont nous avons déjà parlé. En recevant communication de cette dépêche, lord Palmerston n'aura certainement pas vu avec indifférence l'attitude qu'y prend la Russie en face de cette politique brouillonne, égoïste et révolutionnaire, qui tend à donner pour couronnement à l'édifice de la grandeur anglaise la ruine du continent. L'instigateur de cette politique n'aura pu s'empêcher de réfléchir plus mûrement qu'il n'a l'habitude de le faire sur cette phrase de la note russe : « L'accueil que fera le gouvernement britannique à nos représentations jettera un grand jour sur ce que pourront être à l'avenir nos relations avec l'Angleterre. »

Nous ne saurions terminer ce rapide aperçu de la question anglo-grecque, sans regretter qu'elle soit envisagée à un point de vue défavorable à la cause hellénique, dans une correspondance adressée de Constantinople à *l'Univers* par notre excellent ami l'auteur des *Lettres sur le Liban*, et dans la correspondance du *Moniteur catholique*, écrite sous la même inspiration ; nous n'anticiperons pas, cependant, aujourd'hui sur ce que nous nous proposons de dire, dans l'examen de la question du Liban, de l'influence que peut avoir sur les intentions les plus catholiques et les plus droites une confiance absolue dans la réforme turque.

E. D'AULT-DUMESNIL.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXVe VOLUME.

